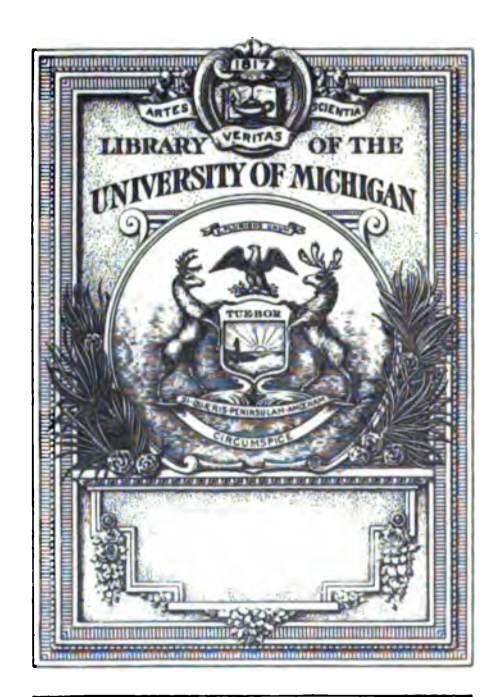





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LES ARCHIVES DE L'ISÈRE

1790-1899



A. PRUDHOMME

Les Archives de l'Isère

1790-1899



GRENOBLE

IMPRIMERIE ALLIER FRÈRES

26, Cours Saint-André, 26

1899

LES ARCHIVES DE L'ISÈRE

1790-1899

Les Archives du département de l'Isère ont été formées : 1° par les archives de l'ancienne Intendance du Dauphiné et de la Commission intermédiaire, transmises au Directoire du département en vertu de la proclamation royale du 20 avril 1790 : « Les États provinciaux, assemblées provinciales, commissions intermédiaires, intendants et subdélégués remettront aux administrations qui les remplaceront les pièces et tous les papiers relatifs à l'administration de chaque département ; » 2° par la réunion, prescrite par l'article 1er de la loi du 5 brumaire an V, dans les chefs-lieux de départements de tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République. Ces dépôts étaient ceux des anciennes institutions administratives et judiciaires de la province, des communautés religieuses séculières et régulières, situées dans la circonscription du département, et enfin des émigrés et des condamnés, dont les biens avaient été confisqués pendant la période révolutionnaire.

Ces deux sources des Archives de l'Isère restèrent longtemps séparées, faute d'un local assez vaste pour

les contenir toutes les deux. Jusqu'en 1850, il y eut en réalité deux dépôts, l'un départemental à la Préfecture, l'autre national au Palais de Justice, et souvent deux archivistes.

D'où il suit que cette étude doit comprendre deux grandes divisions : la première consacrée aux Archives départementales ou administratives et la seconde aux Archives nationales ou domaniales, centralisées à Grenoble par la loi du 5 brumaire an V.

CHAPITRE PREMIER

LES ARCHIVES ADMINISTRATIVES OU DÉPARTEMENTALES

Le Directoire du département de l'Isère, installé, le 15 juillet 1790, au premier étage de l'hôtel de ville, qu'occupait précédemment l'intendant du Dauphiné (1), choisit, le 26 juillet, les employés de ses bureaux, destinés à travailler sous la direction du secrétaire général Duport. Il crut pouvoir se contenter de trois employés : Nicolas-Pierre Trembley fils, qui sortait des bureaux des Commissaires du Roi chargés de la délimitation du département, Claude Déchenaux, ancien commis de l'Intendance, et Jean-Antoine Niel, employé dans les bureaux de la Commission intermédiaire des États du Dauphiné (2). Le 26 juillet, le pro-

(1) L'administration départementale s'installa au premier étage de l'ancien hôtel Lesdiguières ; le district au deuxième étage. Le rez-de-chaussée fut réservé aux services municipaux (*Arch. de l'Isère,* L, 63, p. 250).

(2) *Arch. de l'Isère.* L, 63, fol. 5. On remarquera que, de ces trois employés, un seul sortait des bureaux de l'Intendance, où il occupait du reste un poste très inférieur et que les chefs des trois divisions (on disait alors départements) de l'Intendance, MM. De La Salle, Jourdan et Durand l'aîné, furent systémati-



cureur général du département écrivait à la Commission intermédiaire, à l'Intendant et à ses subdélégués pour les informer que la nouvelle administration était entrée en fonctions. L'Intendant, absent, ne répondit pas; mais les syndics de la Commission intermédiaire se déclarèrent prêts à remettre les papiers qui étaient en leur pouvoir. Un arrêté du Directoire du département commit, le 30 juillet, MM. Puis et Roux, deux de ses membres, pour prendre possession de ces papiers et en passer décharge (1).

Les Archives de l'Intendance ne furent pas comprises dans cette remise. En attendant qu'elles fussent partagées entre les trois départements, nés du démembrement de la province de Dauphiné, elles restaient confiées à la garde de leur ancien archiviste Dupuy, commis d'ordre méthodique et tâtillon, qui ne laissait pas que d'être fort inquiet des suppressions abondantes pratiquées par les nouveaux administrateurs dans le personnel de l'Intendance. Il adressait de nombreux mémoires au Président du département pour lui démontrer la nécessité de conserver un archiviste et l'intérêt qu'il y avait à prendre celui de l'Intendance, lequel était au courant du service. On lui répondit qu'on soumettrait la question à la prochaine assemblée générale, mais sans lui dissimuler que le Directoire regardait cet emploi comme fort inutile. Et, en effet,

---

quement écartés, ainsi que leurs sous-chefs. La nouvelle administration marquait dès lors très nettement son intention de rompre avec le personnel comme avec les traditions de sa devancière.

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 63, fol. 12.



sur un troisième mémoire présenté par Dupuy, le 30 octobre 1790, une délibération du Conseil général intervint, le 12 décembre, portant que la place d'archiviste serait supprimée, mais que néanmoins le sieur Dupuy continuerait ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût fait aux commissaires des trois départements la remise entière des papiers dont il était chargé (1).

Cette distribution fut achevée dans le courant de l'année 1791 (2). On fit des dossiers de l'Intendance une répartition entre les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, laissant à l'Isère, outre ceux qui le concernaient exclusivement, les documents d'intérêt commun.

Les membres de la nouvelle administration, anciens avocats ou notaires, étaient animés d'excellentes inten-

---

(1) *Inventaire des Archives de l'Isère,* série L, t. I, p. 54, col. 2.

(2) *Arch. de la Drôme,* série L, n° 24, et série C, n°s 297-298. Le 10 août 1790, le Procureur général syndic de la Drôme avertissait ses collègues des Hautes-Alpes et de l'Isère qu'en exécution du décret du 28 juin de la même année, MM. Freycinet et Fleury, commissaires du département de la Drôme, se rendraient à Grenoble, le 16 du même mois, pour prendre livraison des papiers que l'art. 4 leur attribuait. En même temps, le Directoire du département de la Drôme arrêtait que son Procureur syndic correspondrait avec lesdits commissaires pour la prompte exécution du décret du 28 juin. Une première livraison fut faite à ces derniers par l'archiviste Dupuy, le 28 août 1790; une deuxième le 20 janvier 1791 et une troisième le 20 juin 1791. Les papiers de la Commission intermédiaire revenant au département de la Drôme furent livrés aux commissaires les 31 août et 1er septembre 1790.

tions, mais, très inexpérimentés en matière administrative, ils croyaient pouvoir sans danger réduire à quelques rouages essentiels le mécanisme bureaucratique, étant du reste décidés à payer vaillamment de leur personne. Il fallut bientôt en rabattre. Au début, trois employés leur semblaient suffisants. Le 14 janvier 1791, lors de la réglementation des bureaux du département, ils en avaient sept, répartis en trois bureaux (1). C'est que s'ils réduisaient le nombre des scribes, ils compliquaient si effroyablement les écritures que les neuf heures et demie de travail auxquelles ces derniers étaient astreints, de huit heures du matin à une heure et de trois heures et demie à huit heures du soir, ne suffisaient pas à la tenue des multiples registres exigés par ces administrateurs méticuleux.

De même, après avoir proclamé l'inutilité des fonctions de l'archiviste, ils durent le rétablir par un arrêté du 2 décembre 1791 réglementant la comptabilité et les Archives du département.

Le titre II de cet arrêté est consacré aux Archives qu'il organise ainsi qu'il suit :

« *Art. 1er*. — Il sera choisi par le Directoire un commis révocable à volonté et chargé spécialement de la garde et de la manutention des Archives. Ses appointements seront fixés par le Directoire et ne pourront dépasser 1,500 livres. Il aura un cautionnement en immeubles fixé à dix fois le montant de son traitement.

« *Art. 2*. — Ce commis ne pourra donner ni expédition ni communication d'aucune pièce, sans y être

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 64, p. 680.

autorisé par le Directoire, et il n'en remettra aucune aux membres de l'administration sans avoir une note supplétive, qui représentera la pièce empruntée dans la liasse d'où elle aura été tirée et qui sera signée de celui à qui elle aura été remise.

« *Art.* 3. — Il sera formé des registres de tables, divisées par genres et par espèces, en descendant à toutes les subdivisions. Toutes les pièces y seront divisées et extraites d'abord par ordre de matières sous des titres, sections et chapitres divers et ensuite par ordre chronologique dans ces différentes divisions, et ces extraits indiqueront l'origine, l'objet et la chronologie de chaque pièce pour qu'elle soit désignée dans cet objet d'une manière précise.

« *Art.* 4. — Il sera tenu dans les Archives deux registres : le premier contiendra sommairement l'entrée et la sortie de tout ce qui a trait à la comptabilité..... Le second contiendra : 1° une notice abrégée de toutes les lettres reçues et des signes de rencontre.... avec les liasses où elles seront déposées en original ; 2° un extrait sommaire de toutes les réponses et lettres du Directoire, tant au Corps législatif et au Gouvernement qu'aux administrations de district, aux municipalités, aux tribunaux, aux juges et aux militaires et à tous les citoyens. Ces notices et extraits auront également des chiffres de rencontre avec le *Journal de Correspondance* que le Directoire est chargé par la loi de tenir. Ces deux registres auront également entre eux des points de ralliement pour tous les objets qui correspondront de l'un à l'autre et s'intituleront, le premier *Extrait de Comptabilité*, le second *Extrait de Correspondance*.

« *Art. 5.* — Il sera également placé dans les Archives un registre intitulé *Journal*, contenant la notice très sommaire de tout ce qui sera reçu et envoyé en tous sens, discuté et arrêté au Directoire, jour par jour, avec des numéros de renvoi aux délibérations, à tous les autres registres et aux liasses des pièces relatives (1). »

C'est le Conseil du département qui avait conçu ce plan, un peu compliqué, qui faisait de l'archiviste une machine à copier. Il avait laissé au Directoire le soin de choisir parmi de nombreux candidats le fonctionnaire chargé de l'appliquer. Cette nomination du premier archiviste de l'Isère eut lieu le 17 décembre 1791 et fut consignée en ces termes sur les registres du Directoire :

« Vu la délibération du 2 de ce mois prise par le Conseil du département, dont l'article 1er porte qu'il sera nommé par le Directoire un commis révocable à volonté, qui sera chargé de la garde et de la manutention des archives, et l'article 2 qu'il lui sera fixé des appointements qui ne pourront excéder quinze cents livres et qu'il sera tenu de donner une caution en immeubles valant dix fois ses appointements d'une année,

« Le Directoire, après avoir ouï le Procureur général syndic, a arrêté qu'il serait, sur-le-champ, procédé, par la voie du scrutin individuel, à la nomination d'un commis archiviste et que ses appointements annuels

(1) *Inventaire des Arch. de l'Isère*, série L, p. 86, col. 2.

seraient fixés à douze cents livres à compter du jour qu'il entrera en exercice.

« En conséquence, il a été fait un premier tour de scrutin, duquel il est résulté que le sieur Berriat-Saint-Prix, fils au sieur Berriat, avoué, a reçu la majorité absolue des suffrages et a été proclamé commis archiviste du département par M. le Président. Le Directoire a arrêté qu'il serait adressé au sieur Berriat-Saint-Prix un extrait des délibération et élection ci-dessus, et qu'il serait invité à venir prendre sans délai l'exercice des fonctions qui lui sont confiées (1). »

Le Directoire avait eu la main heureuse. Jacques Berriat-Saint-Prix, dont le nom devait briller plus tard d'un si vif éclat, n'était encore qu'un jeune homme de vingt-deux ans, dont la Révolution avait désorienté les espérances et qui cherchait sa voie. Il avait été nommé, le 21 mai 1791 (2), commis au Directoire du district, aux appointements de 800 livres, et n'avait pas tardé à s'y faire distinguer. C'était l'époque des avancements rapides. Le 20 septembre, il était nommé chef de bureau (3) et chargé de l'important service des contributions alors en pleine transformation. C'est là que le Directoire du département vint le prendre pour lui demander d'organiser ses archives (4).

Le futur jurisconsulte ne resta que dix-huit mois à la tête des Archives du département et nous ne savons

(1) *Arch. de l'Isère*, série L, n° 66, p. 2450.

(2) *Ibid.*, L, 456, p. 246.

(3) *Ibid.*, p. 325.

(4) Le 13 décembre, il fut remplacé dans ses fonctions de chef de bureau du district (*Ibid.*, p. 451).

rien de ce qu'il y fit. En tous cas, il ne semble pas avoir tenu les multiples registres de tables prescrits par l'arrêté du 2 décembre 1791. Il ne rédigea aucun inventaire et dut se borner à assurer le service des communications et des recherches. Peut-être est-ce dans l'intention de stimuler son zèle que, dans la séance du 2 janvier 1793, plusieurs membres du Conseil général demandèrent des renseignements sur l'état des Archives du département et la manière dont elles étaient tenues. Le Conseil décida que ses quatre comités délégueraient chacun un commissaire pour les visiter et lui faire un rapport (1). Le 5 mai 1793, sur la proposition d'un de ses membres, rappelant l'arrêté du 2 janvier, non encore exécuté, le même Conseil chargeait les citoyens Rodet et Moro de faire une enquête sur l'état actuel des archives et de lui en rendre compte dans le plus bref délai (2). Mais des préoccupations plus graves détournèrent l'attention des administrateurs et l'archiviste lui-même fut contraint de quitter ses dossiers pour obéir à la réquisition faite par la loi du 23 août 1793 aux jeunes citoyens de dix-huit à vingt-cinq ans. Il servit d'abord quelques mois comme capitaine dans les compagnies de réquisition, formées à Allevard sous le nom de compagnies franches; mais dès le 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), il demandait

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 58, p. 178. Les quatre comités ou bureaux du département étaient : Comité A, contributions et finances ; B, travaux publics ; C, biens nationaux ; D, détails militaires, hôpitaux et prisons.

(2) *Ibid.*, L, 59, fol. 160, v°.

à rentrer dans ses archives (1). Le Directoire l'ajourna à la fin de la campagne, ne considérant pas ses services militaires comme achevés. Et en effet il dut reprendre les armes en qualité de quartier-maître dans le 10e bataillon des Volontaires de l'Isère (2).

Pendant qu'il guerroyait, sans grand enthousiasme, les Archives du département étaient confiées à son commis Joseph Ponon, ancien clerc de procureur, entré dans les bureaux du département en 1792 et qui devait y rester jusqu'à sa mort. Plus que Berriat-Saint-Prix, il paraît avoir été un employé exact et laborieux. Aussi, lorsque ce dernier fut désigné pour aller à Paris suivre les cours de la nouvelle École normale, Ponon demanda et obtint la succession de son ancien chef. C'est ce qui résulte de la délibération suivante, prise le 19 prairial an III (3) par le Directoire du département :

« Un membre a fait le rapport de la pétition du citoyen Ponon, par laquelle il expose qu'il était employé aux archives lorsque le citoyen Berriat, archiviste en titre, fut obligé de quitter sa place pour marcher à la défense des frontières, en exécution de la réquisition faite par la loi du 23 août 1793 aux jeunes citoyens depuis l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans ; que la loi du 14 septembre de la même année ayant réservé aux employés un droit à leur place après la guerre, l'administration avait

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 75, p. 116. Cf. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, I, p. 121.

(2) Rochas, *Op. cit.*, I, 121.

(3) *Arch. de l'Isère*, L, 81, p. 1355.

jugé convenable de ne pas remplacer le citoyen Berriat, de manière que l'exposant n'a exercé que provisoirement les fonctions d'archiviste ; que maintenant il ne reste plus d'obstacle à sa nomination définitive : que le citoyen Berriat n'avait d'expectative sur sa place qu'autant qu'il serait resté au service de la République jusqu'à la fin de la guerre ; que s'en étant retiré depuis le mois de frimaire dernier, il a renoncé à rentrer dans sa place.

« L'exposant demande en conséquence au Directoire, s'il est content de sa conduite et de son travail, de le nommer archiviste en titre du département avec le traitement qui lui est attribué.

« La matière mise en délibération, le suppléant du Procureur général syndic ouï, considérant que le pétitionnaire était employé aux archives du département, au temps que le citoyen Berriat, archiviste en titre, fut appelé par la loi du 23 août 1793, à la défense des frontières ; que depuis cette époque il a été seul chargé des fonctions d'archiviste, et qu'il les a remplies à la grande satisfaction de l'administration ; que la loi du 14 septembre 1793 porte que tous les jeunes gens mis en réquisition depuis l'âge de dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, quel que soit l'emploi qu'ils occupent, seront tenus de se rendre au lieu qui leur sera indiqué, conformément à la loi du 23 août citée ; que leurs places seront provisoirement remplies par des pères de famille, sauf, après la guerre, à rétablir ces jeunes gens aux postes que leurs services auront pu leur mériter ; considérant que le citoyen Berriat, archiviste, a été appelé à l'École normale et que le pétitionnaire ayant, par son assiduité et son intelligence, mérité la con-

fiance de l'administration, il a un droit bien légitime à jouir provisoirement de cette place, arrête que le citoyen Ponon, archiviste à titre provisoire de l'administration du département, jouira du même traitement que les commis en chef à compter du 1er du présent mois. »

Un arrêté du Directoire de département du 3 nivôse an V, classant les divers employés de l'administration et fixant leurs appointements, donne à Joseph Ponon le titre de commis principal et douze cents livres de traitement. Les archives sont rattachées au secrétariat et leurs attributions ainsi réglées :

« *Art. 6.* — Le bureau des archives sera chargé du dépôt, du classement et de l'inventaire :

« 1° Des papiers dépendant de la ci-devant Intendance;

« 2° De ceux de la Commission intermédiaire;

« 3° Des registres de l'État civil des citoyens;

« 4° Des papiers déposés en suite des arrêtés de l'administration;

« 5° Des papiers provenant des districts;

« 6° De ceux existant dans les divers bureaux de l'administration et qui ne sont plus nécessaires à l'expédition des affaires;

« 7° Des lois, arrêtés, proclamations, instructions et autres actes du Gouvernement, ainsi que des arrêtés imprimés de l'administration.

« Ce bureau est encore chargé de l'expédition des copies ou extraits de pièces qui y sont déposées, de la délivrance des feuilles de l'État civil des citoyens et autres objets y relatifs (1). »

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L. 81, pp. 306-309.

On voit par cette énumération quels accroissements avaient reçus les fonds de l'Intendance et de la Commission intermédiaire qui formaient, en 1790, le premier noyau des Archives départementales. Le plus important était la volumineuse série des registres de baptêmes, mariages et décès de 1737 à 1790, dont la loi du 20 septembre 1792 avait ordonné le transfert, après inventaire, des greffes des bailliages, où ils étaient déposés, dans les archives du département. A cette date, ni l'inventaire, ni le transfert n'avaient encore été effectués. Ce n'est que dans le cours de l'an V et de l'an VI que les anciens registres de l'État civil des bailliages de Saint-Marcellin et de Vienne furent transférés à Grenoble. Ils n'y restèrent que peu de temps, ayant été rendus aux greffes des tribunaux de ces deux villes en vertu de l'article 43 du Code civil et à la suite d'un arrêté du préfet de l'Isère, comte de Montlivault, du 14 octobre 1815 (1).

Les archives administratives des districts, supprimés par la Constitution du 5 fructidor an III, n'étaient pas non plus toutes centralisées au dépôt départemental. On n'y avait réuni que celles du district de Grenoble qui siégeait, on s'en souvient, dans le même local que le département, et celles du district de La Tour-du-Pin, transportées à Grenoble en frimaire an IV (2). Les anciens districts de Vienne et de Saint-Marcellin n'avaient pas encore envoyé leurs registres et dossiers au commencement de l'an V. Le 19 ventôse de cette année, un arrêté du département commit pour en

(1) Cartons du bureau des Archives

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 83, p. 223.



aller prendre possession les citoyens Arnaud et Nicolas fils (1).

L'arrêté du 22 frimaire an VI confirmait les dispositions de celui du 3 nivôse an V. Il ajoutait, en ce qui concerne les papiers des districts qui n'avaient pas encore été versés aux archives départementales, qu'ils devraient y être déposés de suite par leurs détenteurs actuels « après récolement des inventaires qui devaient en avoir été faits ». L'archiviste ne devait se charger que des papiers qui lui étaient réellement remis et dont il aurait donné décharge aux anciens dépositaires (2).

Avec les archives des districts, les registres et papiers des comités de surveillance révolutionnaires avaient été déposés dans les archives du département. Or, pendant la réaction thermidorienne, ils avaient été fréquemment consultés dans un but où les préoccupations historiques ne tenaient aucune place. On y recherchait des notes sur les anciens terroristes, dont quelques-uns étaient encore en fonctions, pour les dénoncer aux Représentants du peuple en mission, en vue de provoquer de nouvelles épurations. Après le 18 fructidor, l'administration départementale, désireuse de supprimer cette cause d'agitation contre-révolutionnaire, décida, le 22 thermidor an VI, sous la réserve de l'approbation des Ministres de l'Intérieur et de la Police générale, que ces registres et papiers seraient brûlés (3). Cette approbation ayant été refusée, un

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 87. p. 747.

(2) *Ibid.*, L. 90, p. 284.

(3) *Ibid.*, L, 92, fol. 259. Voir pièce justificative, n° VIII.

nouvel arrêté du 2 nivôse an VII annula purement et simplement celui du 22 thermidor, et les registres des comités de surveillance durent être conservés (1).

L'arrêté du 22 frimaire an VI, dont nous avons déjà signalé quelques dispositions, réglait ainsi les fonctions du commis aux archives :

« Il tiendra un inventaire analytique, écrit de suite et sans blanc, de tous les papiers confiés à sa garde. Cet inventaire sera dressé avec numéros et lettres de rencontre servant à indiquer le placement des papiers aux archives et pour en faciliter la recherche, il sera joint à l'inventaire une table par ordre de matières. Au commencement de chaque année, l'inventaire et la table seront additionnés des papiers remis l'année précédente et les additions d'inventaire, faites à double, seront arrêtées par l'administration et cotées sur toutes les feuilles par le secrétaire en chef, qui est spécialement chargé de l'exécution du présent article (2). »

Les archives, alors dirigées par le seul Joseph Ponon, dépendaient en effet du secrétariat général. La situation ne se modifia pas jusqu'à l'an VIII. A cette époque, à la requête du premier préfet du département, Joseph Ricard, l'archiviste rédigea un inventaire général de toutes les pièces que contenait alors le dépôt confié à sa garde. Ce catalogue (3) très sommaire, bien qu'il occupe 166 pages d'un registre in-folio, est intitulé : *Inventaire général par ordre de matières*

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 93, p. 241.
(2) *Ibid.*, L, 90, p. 284.
(3) *Ibid.*, Inventaire n° 327.

des titres et papiers existant dans les Archives de la Préfecture du département de l'Isère au 10 thermidor an IX. Il est divisé en quatre sections : la première comprenant le fonds de l'Intendance du Dauphiné : la deuxième, celui de la Commission intermédiaire ; la troisième, les archives des districts supprimés en l'an III ; la quatrième, celles de l'administration départementale et préfectorale. On y trouve encore mentionnés (1) les registres des actes de l'état civil des communes du département provenant des bailliages de Grenoble, Vienne et Saint-Marcellin, jusqu'en 1792, et ceux de 1793 à l'an VIII déposés aux Archives en vertu de la loi du 20 septembre 1792 ; les trente-trois volumes de l'inventaire général des titres de la Chambre des Comptes, les vingt-six volumes du Recueil des Édits, imprimés chez Giroud, et quelques autres recueils de même nature (2).

A ces collections se bornait le dépôt soumis à la garde du consciencieux Joseph Ponon. Si, comme nous le verrons plus loin, il fut, après la mort de Baudot, chargé pendant quelque temps des Archives de la Chambre des Comptes et des titres nombreux qui y

(1) P. 105.

(2) Les Archives de la Préfecture s'enrichirent, en 1827, d'un certain nombre de titres versés par la Direction de l'enregistrement et des domaines et concernant : 1° les anciennes corporations ; 2° le clergé ; 3° les émigrés ; 4° les receveurs des districts. Ces titres avaient été remis, le 1er brumaire an IX, à l'administration de l'enregistrement pour servir aux transferts de rentes et décompte des domaines nationaux. C'est le secrétaire général de Besson qui en signa le reçu.

avaient été joints, il ne paraît pas y avoir joué un rôle bien actif, étant du reste absorbé par les fonctions de secrétaire du Conseil de Préfecture qu'il reçut en 1810, celles de chef du bureau des domaines, cultes et forêts, dont il fut chargé en 1811, fonctions qu'il cumulait avec celles d'archiviste du département.

Dans un rapport fourni au Ministre des Finances, en 1808, le préfet Fourier faisait l'éloge de Joseph Ponon, rappelant qu'il était entré aux Archives en 1792, après six ans de pratique dans l'étude d'un procureur, et qu'il réunissait « sous le rapport de l'assiduité, des talents et de la probité, toutes les qualités que l'on pouvait désirer (1) ».

Cet excellent employé devint aveugle vers le mois de septembre 1813 (2) et dut prendre une retraite bien méritée, dont il ne profita que peu de temps. Il mourut à Grenoble, le 22 janvier 1819. Il ne paraît pas qu'il ait été remplacé immédiatement.

On sait que la circulaire du 28 avril 1817 avait placé les archives dans les attributions d'un conseiller de préfecture faisant fonction de secrétaire général et prescrit des mesures (3) pour en assurer le classement

---

(1) Cartons des Archives. Rapports annuels, 1807-1808.

(2) Au moment de prendre sa retraite et avant que sa cécité ne fut complète, il avait demandé une place de commissaire de police à Grenoble, pensant sans doute que la vie active lui conviendrait mieux que les occupations sédentaires du bureaucrate.

(3) Ces mesures consistaient à prélever sur les fonds d'abonnement des frais d'administration la somme nécessaire pour salarier convenablement : 1° un commis aux archives versé



et la conservation. A Grenoble, le conseiller de préfecture investi de cette mission était M. Savoye. Dans un rapport fourni en 1818, il déclarait la situation des archives excellente, l'ordre parfait, le local très suffisant, et concluait en ces termes : « Après avoir examiné et reconnu avec attention la tenue des archives, je n'ai pas jugé nécessaire de vous proposer la création d'un commis spécial chargé de cette partie, qui est attachée à la première division de vos bureaux ».

En conséquence, il n'y eut pas d'archiviste de 1813 à 1838 dans le département de l'Isère, et la garde des archives resta nominalement dans les attributions de la 1re division. En fait, tous les employés y pénétraient librement et recherchaient eux-mêmes les pièces dont ils avaient besoin. Après vingt années de ce régime, le désordre était tel dans les collections administratives que les recherches y étaient devenues presque impossibles. A ce moment arrivait à Grenoble un administrateur de talent qui devait y faire un long séjour, le préfet Pellenc. Il comprit de suite la nécessité de rétablir l'ordre dans les archives et il chargea de cette besogne, toute matérielle, un ancien employé des bureaux du département, Alexis Michallet, auquel il attribua une indemnité mensuelle de soixante francs.

Malgré son grand âge, le nouveau commis des archives fit preuve de zèle et d'activité. Aussi, lorsque

---

dans la connaissance des chartes et actes administratifs; 2° un ou deux employés pour travailler, avec le commis principal, au classement, aux répertoires et faire les expéditions des actes. (Richou, *Traité... des Archives publiques*, Paris, 1883, in-8°, n° 248).

la loi du 10 mai 1838 imposa au préfet de l'Isère l'obligation d'inscrire au budget du département les frais de garde et d'entretien des archives, il obtint sans trop de difficulté d'être nommé, à titre définitif, archiviste du département.

M. Champollion-Figeac a tracé, d'après des notes trouvées dans ses papiers de famille, un portrait amusant du troisième archiviste de l'Isère. « C'était, dit-il, un rimeur infatigable, grand fournisseur du chansonnier des Grâces, admirateur passionné de Boileau, dont il pouvait déclamer la moitié des œuvres sans altérer un seul vers. Le préfet Fourier l'avait attaché à son cabinet pour y surveiller, au point de vue de la correction grammaticale, le texte des lettres qu'il expédiait. Malheureusement, ce poète était un incorrigible buveur et Fourier dut se priver de ses services (1). » Quand il rentra à la préfecture, il ne rimait plus guère, mais il buvait toujours.

Alexis Michallet ne fut pas autre chose qu'un commis d'ordre; mais cela il le fut consciencieusement. Exclusivement occupé des archives modernes, il les classa, cota et numérota avec le plus grand soin, suivant le cadre de la circulaire du 24 avril 1841. Aujourd'hui, les dossiers qu'il a classés ont survécu aux nombreux bouleversements subis par les archives et sont recon-

(1) Il appert de la correspondance du préfet Fourier que le récit de M. Champollion n'est pas scrupuleusement exact. Michallet quitta les bureaux de la Préfecture en 1807 pour aller occuper un emploi auprès de M. Caravel, subdélégué à Plaisance (Voyez aux Archives de l'Isère, Série K, une lettre du préfet à M. Caravel, du 21 mars 1807).

naissables à leurs rugueuses chemises de papier gris sur lesquelles se détachent, en belle écriture moulée, une copieuse analyse des pièces contenues, la lettre de série, le numéro de la subdivision, celui du dossier et le nombre des pièces.

Si Michallet ne s'occupa que des dossiers d'administration postérieurs à 1790, il n'en eut pas moins sous sa garde les archives de l'ancienne Intendance, mais il n'eut jamais aucune action sur celles de la Chambre des Comptes et sur les nombreux accroissements qu'avait reçus le dépôt du Palais de Justice depuis la fin de l'ancien régime. Il cessa ses fonctions en 1850 et fut remplacé par Jean-Joseph-Antoine Pilot. qui réunit pour la première fois sous une direction unique les archives administratives du département et les archives historiques de l'ancienne province de Dauphiné.

CHAPITRE II

LES ARCHIVES NATIONALES

Ces Archives avaient été réunies au palais de justice de Grenoble en vertu de la loi du 5 brumaire an V, dont voici les dispositions essentielles :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que la conservation des titres et papiers acquis à la République exige leur réunion prompte dans des dépôts publics ;

« Considérant que le triage de ces dépôts, ordonné par la loi du 7 messidor an II, entraîne des dépenses considérables et que ce travail peut être ajourné sans inconvénient..., prend la résolution suivante :

« 1° Les administrations centrales de département feront rassembler dans le chef-lieu du département tous les titres et papiers appartenant à la République.

« 2° Le Directoire exécutif pourra autoriser leur placement provisoire dans des édifices nationaux, à la charge d'en rendre compte, en dedans de trois mois, au Corps législatif, qui statuera définitivement. Ce placement sera fait, autant qu'il sera possible, dans des édifices destinés aux séances des administrations centrales de département.....

« 3° Dans les départements autres que celui de la

Seine et les neuf départements réunis, l'exécution de la loi du 7 messidor an II demeure suspendue.

« 4° Le Directoire exécutif est chargé de faire acquitter, d'après l'avis des administrations centrales de département et sur les fonds mis à la disposition du Ministre des Finances, les indemnités qui sont dues aux préposés du triage, pour le travail fait jusqu'à l'époque de la publication de la présente loi. »

Quels étaient à ce moment, en ce qui concernait le département de l'Isère, les dépôts de titres et papiers appartenant à la République?

C'étaient d'abord tous ceux des anciennes institutions administratives et judiciaires du Dauphiné : Parlement, Chambre des Comptes, Bureau des Finances, bailliages, élections, justices subalternes, etc., puis ceux des communautés religieuses supprimées, et enfin ceux des émigrés et des condamnés.

1° Archives de la Chambre des Comptes.

De tous ces dépôts, le plus important comme le plus ancien était celui de la Chambre des Comptes, conservé dans le palais de justice de Grenoble. On y trouvait l'ancien trésor des chartes des Dauphins, que l'on gardait, au XIIIe siècle, dans une armoire placée derrière l'autel de l'église Saint-André (1). Un siècle plus tard,

---

(1) Inventa fuerunt in armario Sancti-Andree Gratianopolis, post altare ipsius ecclesie. » Cf. Ulysse Chevalier, *Inventaire des Archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*. No-

l'importance de ce chartrier s'étant accrue, on avait dû le transférer dans des coffres spécialement aménagés à cet effet dans la sacristie de la même église. Les titres étaient classés par bailliages, et chaque bailliage avait son coffre ou caisse. C'est là qu'ils étaient lorsque l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, lieutenant général du Dauphiné, en l'absence d'Humbert II, alors à la croisade, ordonna d'en dresser l'inventaire (1), et, en 1355, lorsque le dauphin Charles en fit retirer les insignes de la souveraineté delphinale. Une mention du premier livre des Mémoriaux constate qu'ils y étaient encore en 1380 (2). C'est sans doute vers cette époque

gent-le-Rotrou, 1869, in-8°. D'après cet inventaire, les archives des Dauphins ne comprenaient pas, à cette date, plus de 300 pièces; d'après l'inventaire de 1346, elles en comptaient 1877. Dans l'un comme dans l'autre, on ne trouve cité aucun acte antérieur à 1155.

(1) Ces inventaires, dont on trouvera la liste à la fin de cette étude, ont été réunis et publiés par M. l'abbé Ulysse Chevalier, sous le titre d'*Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble, en 1346,* 1871, in-8°.

(2) « Anno Domini 1380 et die 23 mensis octobris, honorabilis vir magister Johannes Blancheti, secretarius regius et reformator generalis in Dalphinatu, adjunctus cum viris magnificis dominis Anselmo de Salinis, domino Montisferrandi et Nicolao de Fontanay, thesaurariis Francie in Camera dalphinalium computorum, presente me Stephano Chalvetonis, notario, tradidit Johanni de Maris, unâm, Johanni Raffini, unam, et Audrico Garini, unam, claves quas asseruit esse de clavibus per quas hostium archivorum dalphinalium Sancti-Andree apperitur, custodiendas per eos. Et asseruit duas alias claves de dictis clavibus, per quas apperitur hostium predictum, existere penes magnificum virum dominum Karolum, dominum de Bovilla,

que les Archives delphinales furent transférées dans une tour du palais de justice, où un inventaire méthodique par châtellenies en fut fait, en 1389, par les secrétaires de la Chambre, Jean de Mareuil, Audry Garin, Étienne Chalveton et Aubert Fabre (1).

Transférées de la sacristie de l'église de Saint-André au palais de justice, à raison de leur volumineux accroissement, les Archives de la Chambre des Comptes ne tardèrent pas, pour la même raison, à se trouver trop à l'étroit dans le local qui leur était affecté. C'est le souci d'assurer leur conservation qui est invoqué dans toutes les lettres rendues (2) en vue de l'agrandissement du palais où siégeaient le Conseil delphinal et la Chambre des Comptes. Mais l'insuffisance des ressources du trésor ne permit qu'à grand peine et tardivement de pourvoir à leur sécurité.

---

gubernatorem Dalphinatus ; que quinque claves fuerunt, die presenti, per dictum Johannem de Maris dicto domino Gubernatori tradite in presentia dictorum dominorum.

« Item, anno nativitatis Domini 1382 et die 17 januarii, in presentia predicti domini Gubernatoris et domini Johannis Blancheti, Pontii de Capriliis et Johannis Raffini, dictus Audricus restituit predictam clavem, sibi traditam ad custodiendum, que mihi Stephano fuit tradita et dominus Gubernator predictas duas claves de dictis clavibus tradidit magistro Johanni Serpe ». (*Archives de l'Isère*, B, 3227, fol. 3, v°.)

(1) *Archives de l'Isère*. Inventaires n°s 36-50. On lit dans l'inventaire n° 37, énumérant les reconnaissances récemment reçues dans les judicatures de Vienne et Valence : « Et debent poni dicte recognitiones in turri dalphinali conservande ».

(2) Voyez notamment les lettres d'Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné, du 19 septembre 1418 (Pièces justificatives n° 1).

En 1463, le bureau de la Chambre décida d'en faire rédiger un nouvel inventaire par châtellenies et confia la direction de ce travail à Jean Audry, clerc des comptes (1). Celui-ci était autorisé à s'adjoindre un ou plusieurs clercs ; mais, avant de leur permettre l'accès des archives, il leur faisait jurer « de bene, probe et legaliter scribendo in dicta camera, nemini secreta nec scripturas dicte camere pandere, neque tradere, nec aliquas scripturas nisi necessarias ad conficiendum dictum inventarium visitare, nisi fuerit de precepto dictorum dominorum aut dicti Johannis Audrici ».

On sait qu'au commencement du XVIe siècle, des armoires furent aménagées dans la grande salle des comptes pour y classer les archives et qu'un sculpteur allemand, nommé Paul Jude, fut chargé, de 1521 à 1524, de sculpter les portes et panneaux de ces armoires (2). C'est là que les titres de la Chambre des

---

(1) *Archives de l'Isère*, B, 3232, fol. VII. « Die 9^{a} mensis augusti 1463, fuit appunctuatum per dom., Presidentem et auditores computorum dalph. quod fiat inventarium omnium scripturarum... et documentorum existentium in presenti camera computorum, secundum castellanias totius domanii patrie Dalphinatus et comitatuum Valentinensis et Diensis, et ordinatum quod magister Johannes Audrici. clericus dictorum computorum, secum habeat unum clericum extraordinarium, qui coram eo scribat in dicta camera computorum in conficiendo dictum inventarium, vel coram aliis clericis ordinatis. »

(2) J.-J.-A. Pilot, *Le Palais de Justice de Grenoble*. Grenoble, 1876, in-12, p. 11. Dans la restauration du palais de justice qui s'achève (1898), ces boiseries ont été adaptées contre les parois d'une grande salle à laquelle elles font une décoration très artistique.



Comptes restèrent déposés jusqu'à la fin du XVIIe siècle, où une salle voûtée leur fut affectée dans un nouveau bâtiment, inauguré en 1699.

A cette même date, on achevait la rédaction d'un volumineux inventaire en trente-cinq volumes in-folio que le contrôleur général des finances, Le Pelletier, avait prescrit de faire par sa lettre (1) du 9 juin 1688, adressée à M. de Sautereau, premier président de la Chambre des Comptes.

« Monsieur, le Roy voulant faire un inventaire général des titres qui sont dans toutes ses Chambres des Comptes, S. M. a chargé de ce travail le sieur Marcellier pour la Chambre des Comptes de Grenoble. Elle désire que vous lui donniez toutes les facilités dont il aura besoin et que, pour cet effet, vous lui marquerez un endroit dans la Chambre où il puisse travailler commodément avec deux commis ; que vous lui fassiez administrer par les officiers de la Chambre tous ces titres les uns après les autres. Et afin que ce travail ne tire point à longueur, vous donnerez, s'il vous plaît, les ordres nécessaires pour mettre le sieur Marcellier en état de le continuer même pendant les jours que la Chambre n'entrera point, excepté les grandes fêtes. Il sera nécessaire aussi de lui permettre d'emporter son travail, afin de pouvoir repasser par dessus et le mettre en forme. »

En dépit de son activité, Marcellier dut consacrer plus de dix ans à cet immense labeur. Sous sa direction, tous les actes conservés dans les archives de la

---

(1) *Arch. de l'Isère*, B, 2931, fol. 555.

Chambre, soit en originaux, soit en copie, furent soigneusement analysés et classés méthodiquement suivant les régions qu'ils intéressent. Assurément, on peut relever dans ces trente-cinq volumes d'assez nombreuses erreurs dans l'interprétation des actes et leur chronologie, dans la traduction des noms de personnes et des noms de lieux ; mais, tels qu'ils sont, ils peuvent encore, à raison de leur classement topographique, guider utilement les recherches et suppléer à l'absence de ceux de ces actes qui ont disparu depuis lors (1).

En dépit de toutes ces précautions pour les garder et les inventorier, les archives de la Chambre des Comptes avaient subi d'assez graves mutilations lorsque, le 22 décembre 1791, MM. Puis, Royer et le Procureur général syndic du département vinrent, en exécution de la loi du 29 septembre 1791, y apposer les scellés (2). Nicolas Chorier et, après lui, Guy Allard y avaient pris

---

(1) Après l'achèvement de cet inventaire, il en fut fait un récolement par une commission composée de deux maîtres ordinaires de la Chambre. Cette seconde opération dura plus longtemps que la première. Commencée le 1er décembre 1699, en exécution d'un arrêt de la Chambre du 26 novembre précédent, elle n'était pas encore achevée en 1711. On trouvera aux pièces justificatives (nº 2) le procès-verbal de la première opération des commissaires et le texte de l'arrêt qui avait ordonné ce récolement.

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 66, p. 2481. Ces scellés furent levés en septembre 1792 par les citoyens Vachon, administrateur du département, et Bouvier, ancien commis à la Chambre des Comptes, nommés par arrêté du Directoire du département du 25 septembre 1792.



sans scrupule pour leurs travaux des matériaux qu'ils avaient ensuite négligé de rendre (1), et le feudiste Moulinet, qui y fut employé quelque temps, de 1784 à 1788, s'y était fait une belle collection de titres généalogiques qui furent vendus après sa mort et qui circulent encore aujourd'hui dans les ventes (2).

C'est auprès de ce dépôt que vont se grouper tous les autres fonds d'archives destinés à former la seconde source des archives départementales de l'Isère.

2° Greffes des Justices.

Déjà, dans le même palais de justice se trouvaient les greffes du Parlement de Grenoble, du Bailliage de Graisivaudan, de la Justice de Grenoble, du Bureau des finances et de l'Élection, supprimés par la loi du 16 août 1790, qui instituait une nouvelle organisation judiciaire.

Le 9 novembre 1790, le Procureur syndic du district de Grenoble constatait que le tribunal de district ayant été installé la veille dans le palais de justice, tous les tribunaux qui avaient été autorisés à continuer leurs fonctions jusqu'à l'installation des nouveaux juges avaient cessé d'exister. Il demandait en conséquence qu'on prît des mesures pour assurer la conservation

---

(1) Les pièces de la collection Chorier-Guy-Allard sont aujourd'hui à la bibliothèque de Grenoble.

(2) P.-E. Giraud. *Essai historique sur S.-Barnard de Romans*, 1e partie, t. I, p. XXIV. *Inventaire des Archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, pub. par MM. Ulysse Chevalier et And. Lacroix. Lyon, 1878, in 8°, pp. V-VI.



des papiers déposés dans leurs greffes. Le Directoire du district — en l'absence du Directoire du département en ce moment à Vienne et le décret du 12 octobre (qui prescrivait aux municipalités d'apposer les scellés sur les greffes et archives des institutions supprimées) n'étant pas encore officiellement notifié au district, qui n'avait pu le transmettre à la municipalité — à raison de l'urgence de défendre ces papiers, décida que deux de ses membres seraient chargés d'apposer les scellés sur les portes des archives et des greffes de tous les tribunaux siégeant dans la ville de Grenoble (1).

Ces scellés furent successivement levés à partir des derniers jours de décembre 1790, sur une ordonnance du tribunal de district et deux experts commis pour dresser l'inventaire de chacun de ces greffes.

Ces experts, qui étaient MM. Louis Morénas et Joseph Bournat, procureurs au ci-devant Parlement, commencèrent, le 21 décembre, leurs opérations par le greffe du Parlement. Ils y consacrèrent quarante-cinq jours et, bien qu'ils eussent reçu le mandat d'inventorier seulement les pièces et registres des dix dernières années, comprirent dans leur répertoire sommaire

---

(1) *Arch. de l'Isere*, L, 456, p. 135. Sur les réclamations de quelques particuliers qui désiraient prendre des pièces au greffe de la judicature de Grenoble, il fut décidé, le 13 janvier 1791, que les scellés de ce greffe seraient levés et les clefs remises au greffier qui en aurait la garde. De même, le 22 novembre, les scellés du greffe criminel du Parlement furent levés pour permettre de juger quelques détenus (*Inventaire des Archives de la ville de Grenoble*, série LL, page 4, col. 2).

presque toutes les pièces de la seconde moitié du XVIII[e] siècle (1).

Le 23 février 1791, Morénas et Roch-Laurent Duchesne, procureur au bailliage, commencèrent le triage et l'inventaire du greffe du Bureau des finances, lequel fut achevé le 27 mars (2).

Le 28 mars, le même Morénas et Fontaine commencent l'inventaire du greffe de l'Élection, en présence d'André Bernard, procureur du Roi au bureau de l'Élection, qui lors de l'apposition des scellés en avait été constitué le gardien. Ils y consacrent dix-neuf jours.

Le 18 avril, ils font la même opération au greffe de la Judicature de Grenoble et, le 2 mai, ils commencent l'inventaire des registres et papiers du Bailliage de Graisivaudan, lequel est achevé le 28 juin 1791 (3).

En même temps les greffiers des judicatures subalternes, dont un grand nombre étaient exercées à Grenobre par des avocats au Parlement, étaient invités à venir verser leurs dossiers. qui furent réunis à l'ancien greffe du Parlement (4).

Cette opération n'était pas encore achevée au commencement de l'année 1792, lorsqu'il fallut procéder à l'installation du tribunal criminel. Pour l'activer et la régulariser, le Directoire du département, prit le 28 février, la délibération suivante :

« Un membre a dit que le tribunal criminel du département, fixé à Grenoble, devait entrer en exercice le

(1) *Arch. de l'Isère. Inventaire* n° 12.
(2) *Ibid.*, *Inventaire* n° 110.
(3) *Ibid.*, *Inventaire*, n°s 112, 21 et 22.
(4) *Ibid.*, *Inventaire* n° 24.

15 mars prochain au plus tard et ne pouvait être emplacé (*sic*) que dans les deux grandes salles du palais de justice et dans une partie de celles occupées en ce moment par le tribunal du district de Grenoble, auquel il fallait donner un autre emplacement;

« Que ces divers changements exigeaient des réparations indispensables, surtout dans les deux grandes salles, sans lesquelles il serait impossible d'y recevoir le tribunal criminel et le jury de jugement au jour fixé pour commencer leurs fonctions ;

« Que l'ingénieur en chef du département avait levé le plan du palais de justice et des prisons et donné un projet des constructions et changements à y faire pour emplacer les deux tribunaux d'une manière convenable et pour procurer aux prisons l'étendue, la division et la salubrité requises par les décrets ;

« Qu'à la vérité ce projet ne devait être mis à exécution qu'après avoir été approuvé par le Corps législatif; mais que rien ne s'opposait à ce que les deux grandes salles fussent dès à présent réparées, d'après ce projet; que la loi avait mis au pouvoir de l'administration la somme de dix-huit cents livres, dont l'emploi était affecté à ces réparations provisoires et qu'il était facile de procurer au tribunal et au jury de jugement les autres pièces dont ils auraient besoin, en leur ouvrant celles de la ci-devant Chambre des Comptes, qui communiquaient au palais de justice et dont on pouvait lever les scellés sans danger, attendu qu'il n'y avait aucun papier;

« Que d'une autre part, le Ministre de l'Intérieur se plaignait, par une lettre du 5 de ce mois, de ce que beaucoup de municipalités avaient négligé jusqu'ici de faire

les opérations qui leur sont prescrites par l'article 40 de la loi du 27 mars 1791 sur le nouvel ordre judiciaire pour la levée des scellés qui ont été apposés sur les greffes des tribunaux supprimés et le transport des papiers de ces greffes dans ceux des nouveaux tribunaux;

« Que sans parler des ci-devant justices seigneuriales, dont les greffes étaient presque tous confondus dans les études des ci-devant Procureurs, on comptait à Grenoble les greffes civil et criminel des ci-devant Parlement, bailliage, judicatures royale et épiscopale, maîtrise, élection, traites et foraine, dont les juridictions étaient abolies et dont les papiers avaient été mis sous la surveillance des corps administratifs;

« Qu'il était important de recueillir tous les papiers de ces différents greffes épars dans différentes maisons de la ville, de les réunir dans une ou deux salles du palais de justice, enfin de les classer et mettre en ordre, de manière à pouvoir trouver aisément tous ceux qui seraient demandés par les personnes intéressées;

« Que ce travail ne pouvant être fait que par des hommes d'affaires, accoutumés à manier les papiers, le Directoire devait songer à faire un choix et à fixer en même temps des appointements convenables à ceux qu'il choisirait, s'il voulait empêcher le dépérissement et la perte de ces collections immenses de procès et de registres, qui pourrissaient dans les greffes et auxquels étaient attachés la fortune et l'honneur d'une foule de citoyens.

« La matière mise en délibération, vu la lettre du Ministre de l'Intérieur du 5 de ce mois et les plan et projet rédigés par le sieur Dausse, ingénieur en chef

du département, ouï le Vice-Procureur général syndic, le Directoire a arrêté et arrête ce qui suit :

« *Art. 1er*. — Toutes les réparations à faire dans les deux grandes salles du palais de justice pour l'emplacement du tribunal criminel, du jury de jugement et du greffe qui en dépend, seront faites sans renvoi par économie d'après les plans et projets généraux rédigés par l'ingénieur en chef du département, qui sera tenu d'en presser et surveiller l'exécution.

« *Art. 2*. — Les scellés apposés sur les salles de la ci-devant Chambre des Comptes, qui communiquent à celles du palais de justice, seront levés et lesdites salles seront préparées et arrangées pour le service momentané du Tribunal criminel, du jury de jugement et même du greffe, s'il en est besoin.

« *Art. 3*. — Les sieurs Badin et Cros, anciens commis, sont chargés : 1° de faire transporter dans les pièces du palais de justice, qui leur seront indiquées, tous les papiers, registres et procès des greffes civil et criminel des ci-devant parlement, bailliage de Graisivaudan, judicatures royale et épiscopale de Grenoble, maîtrise, élection, traites et foraine et des autres juridictions supprimées; 2° de les y classer, arranger et mettre en ordre, de manière qu'on puisse facilement trouver tous ceux qui seraient demandés par les personnes intéressées.

« *Art. 4*. — Pendant tout le temps que durera le travail porté par l'article 3, il sera payé à chacun des sieurs Badin et Cros un traitement de cent livres par mois, en sus de toutes les fournitures et faux frais qu'ils seront obligés de faire.

« *Art. 5*. — Les sieurs Cros et Badin seront tenus

de prendre au secrétariat du Directoire toutes les plumes, encre et papiers, dont ils auront besoin et d'écrire jour par jour l'état des faux frais et déboursés qu'ils pourraient faire pour le transport et l'arrangement desdits papiers, sur lequel état, dûment certifié, il leur sera expédié une ordonnance de remboursement » (1).

Badin se mit immédiatement à l'œuvre. Il serait plus exact de dire qu'il entra en fonctions; car il n'apparaît pas qu'il ait utilement employé les vingt-deux mois qu'il consacra à ces dépouillements. Déjà, le 1er mai 1793, le Conseil général du département chargeait quatre de ses membres de vérifier l'état d'avancement de ses travaux (2). Le 17 août, à raison de la cherté des denrées, il faisait porter à 1,500 livres (3) son traitement fixé auparavant à 1,200 livres.

Et, de ce non content, il s'adjugeait encore une partie des appointements destinés à son commis. Celui-ci ayant protesté, Badin fut destitué le 1er prairial et invité à rembourser à la caisse du receveur du district 650 livres qu'il avait indûment perçues sur le traitement de son commis et à rendre un compte exact des travaux exécutés par lui (4).

Il versa bien les 650 livres par crainte de l'accusateur public ; mais comme il tardait à exposer le résultat de ses travaux, le Directoire du département commit, le 13 prairial an II, un de ses membres, le citoyen Martin,

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 67, p. 2829.

(2) *Ibid.*, L, 59, fol. 76, v°. Cf. *Inventaire des Archives de l'Isère. Série L*, p. 317, col. 2.

(3) *Ibid.*, L, 73, p. 5772.

(4) *Ibid.*, L, 77, pp. 596, 599, 600, 603, 638, 639.

pour faire rendre au greffier du Tribunal de district la clef des appartements où étaient déposés les papiers des greffes, vérifier l'état de classement de ces papiers et en dresser procès-verbal (1). Ce dernier rendit compte de sa mission huit jours après, comme il résulte de la délibération ci-après du Directoire du département (2).

Du 21 prairial an II.

« Le citoyen Martin a rendu compte de la commission qui lui avait été donnée par arrêté du 13 du courant. Il a observé : 1° qu'il était instant de procéder au remplacement du citoyen Badin, destitué par arrêté du 1er du même mois, attendu que beaucoup de particuliers réclamaient des expéditions de diverses pièces contenues dans le dépôt des greffes des ci-devant parlement, tribunaux de justice, etc. ; 2° qu'il était également nécessaire de charger un citoyen quelconque de vérifier s'il n'y existait pas des parchemins inutiles et propres à la fabrication des gargousses et d'en faire le triage et la séparation, en exécution de la lettre des administrateurs de la grosse artillerie du 8 prairial courant.

« Sur quoi, la matière mise en délibération,

« Vu les pièces ci-dessus énoncées,

« Le Directoire arrête: 1° que le citoyen Béroard, ci-devant greffier du tribunal civil de district de Grenoble, est provisoirement nommé pour remplacer Badin et pour délivrer les expéditions réclamées par les ci-

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 77, p. 655.
(2) *Ibid.*, pp. 696-697.

toyens, en les faisant signer par le greffier actuel du tribunal du district de Grenoble, jusqu'à ce que, sur le rapport qui sera fait au Directoire de la loi du 27 mars 1791 et des divers arrêtés pris à ce sujet, il ait été statué définitivement; 2° que le secrétaire général lui remettra les clefs des appartements où sont déposés les papiers dont il s'agit; 3° enfin, que le citoyen Bouvier, commis dans le bureau du président, est chargé de faire le triage et de procéder à la séparation des parchemins, qui peuvent exister parmi lesdits papiers pour être versés dans le dépôt destiné à cè par l'administration du district de Grenoble, conformément à la lettre des administrateurs de la grosse artillerie ci-dessus visée. »

Le 26 vendémiaire précédent, sur une plainte du Ministre de l'Intérieur (1), le Conseil général du département avait rappelé aux municipalités des villes où siégeaient précédemment des justices seigneuriales ou municipales, l'obligation que leur imposait l'article 40 de la loi du 27 mars 1791 de lever les scellés apposés sur les greffes de ces justices et de faire transporter les minutes et registres au tribunal du district, ajoutant que la même opération devait se faire pour les archives des ci-devant sièges royaux, cours, présidiaux, bailliages, sénéchaussées et vigueries. Or, un certain nombre de municipalités « étaient encore en retard sur ce point important », et cette insouciance était de nature à nuire à l'exécution de la loi du 17 juillet sur le brûlement des titres féodaux. C'est pourquoi le Conseil général prit l'arrêté suivant qui fut

(1) Datée du 17e jour du premier mois de l'an II.

envoyé aux Directoires des quatre districts et au Ministre de l'Intérieur.

« *Art. 1er*. — Les municipalités qui, à la forme de l'article 40 de la loi du 27 mars 1791, ont dû faire lever les scellés apposés sur les greffes des anciennes justices, et en faire transporter les minutes et registres aux greffes des tribunaux de district, et qui ne se sont pas conformées à cette disposition, seront tenues dans le plus bref délai et sous leur responsabilité de mettre à exécution l'article 40 de ladite loi.

« *Art. 2*. — Lesdites municipalités dresseront le procès-verbal de leurs opérations et l'adresseront de suite au Directoire du département par la voie de celui de leur district.

« *Art. 3*. — Les municipalités qui, dans l'intervalle d'une décade à compter de la réception du présent, n'auraient pas satisfait aux dispositions de l'article 40 de la loi du 27 mars 1791 et qui seraient au cas dudit article, seront dénoncées au Ministre de l'Intérieur, qui prendra contre elles les moyens de répression indiqués par la loi.

« *Art. 4*. — Les Directoires des districts sont chargés, chacun dans leur arrondissement, de veiller à l'exécution du présent et d'en faire passer des extraits aux municipalités de leur ressort qui auraient eu dans leur sein des ci-devant sièges de judicature royale ou seigneuriale (1). »

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 61, fol. 761, v°.— Le 19 germinal an III, sur la demande du Comité de Législation, la Commission des administrations civiles, police et tribunaux rappelait aux admi-

Les choses en étaient là, lorsque parvint au Directoire du département la loi du 7 messidor an II, concernant l'organisation des archives établies auprès de la Représentation nationale, loi qui prescrivait de procéder au triage des titres contenus dans ces archives. Avant de dire comment cette loi fut appliquée dans l'Isère, il importe d'achever l'historique de la formation des divers dépôts qu'elle réglementait

3° Archives des établissements religieux, des émigrés et des condamnés.

Outre les archives de la Chambre des Comptes et les greffes des tribunaux de l'ancien régime, les archives nationales du département de l'Isère comprenaient encore celles des institutions religieuses supprimées par le décret du 2 novembre 1789, qui avait mis à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques. Des lettres-patentes du 27 novembre 1789 enjoignaient aux monastères et chapitres, détenteurs de bibliothèques et d'archives, « de déposer aux greffes des juges royaux ou des municipalités les plus voisines des états et catalogues des livres qui se trouveront dans lesdites bibliothèques et archives; d'y désigner particulièrement les manuscrits; d'affirmer lesdits états véritables;

---

nistrateurs des districts de la République les dispositions de l'art. 40 de la loi du 6 mars 1791, que toutes les municipalités n'avaient pas exécutées. A la réception de cettre lettre, un rappel fut adressé à la municipalité des Thermopyles, le 2 floréal (*Arch. de l'Isère*, L, 384).

de se constituer gardiens des livres et manuscrits compris auxdits états ; enfin d'affirmer qu'ils n'ont point soustrait et n'ont point connaissance qu'il ait été soustrait aucun des livres et manuscrits qui étaient dans lesdites bibliothèques et archives (1) ».

Un an plus tard, comme on allait procéder à la vente des biens nationaux, la loi du 28 octobre 1790 stipulait que « les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de départements et de districts, seraient déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices ou établissements avec l'inventaire qui aurait été ou qui serait fait préalablement ». Et l'article 10 du titre III de la même loi ajoutait : « A cet effet, tous dépositaires seront tenus, dans la quinzaine de la publication du décret, de les remettre auxdites archives, à peine d'y être contraints, même par corps, et en cas de soustraction ou de recel, si les soustracteurs ou receleurs ne rapportent pas, dans le même délai, ce qu'ils ont enlevé, ou s'ils ne se soumettent pas de le rapporter, ils seront poursuivis et punis suivant la rigueur des lois (2) ».

---

(1) Richou, *Traité théorique et pratique des Archives publiques*. Paris. 1883, in-8°, pp. 141-142.

(2) Richou, pp. 142-143. Bien que ce dernier article vise plutôt les titres de propriété des biens nationaux que les pièces historiques, il n'est pas inutile de le rappeler à ceux qui prétendent, pour justifier la circulation de ces pièces dans les ventes publiques, que la Révolution les laissa mettre au pillage.



Enfin, la loi du 25 juillet 1793, dans sa section II, relative aux « moyens de conserver le mobilier des émigrés, de connaître l'universalité de leurs biens et droits et de recouvrer ce qui pouvait en avoir été soustrait », prescrit : 1° d'apposer les scellés sur les meubles, titres et effets de toute nature appartenant aux émigrés (art. 2) ; 2° de faire lever ces scellés par des commissaires choisis par le Directoire du district, lesquels en dresseront procès-verbal et feront un inventaire sommaire des meubles, effets, titres et papiers trouvés sous les scellés (art. 5) ; 3° d'envoyer sur-le-champ au Directoire du district les titres et papiers inventoriés, avec l'inventaire dressé par les commissaires (1).

Il appert de ces divers textes législatifs que c'est aux administrations de districts qu'était confié le soin de réunir les titres des communautés religieuses et ceux des émigrés.

DISTRICT DE GRENOBLE

Dès le 9 août 1790, le district de Grenoble s'était préoccupé de dresser les inventaires du mobilier et des

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 13, fol. 353-354. L'article 7 de cette loi appelle l'attention des Directoires de départements et de districts sur la nécessité d'assurer la conservation des manuscrits, livres imprimés, tableaux, médailles, diamants, pierres gravées et autres monuments, « ainsi qu'ils ont dû le faire pour les objets de cette nature trouvés dans les établissements nationaux supprimés, conformément aux instructions et décrets des 5, 8 novembre et 15 décembre 1790 et au décret du 10 octobre présent mois ». Cf. Richou, *Op. cit.*, p. 143.

titres et papiers des monastères, couvents, chapitres, corps et communautés ecclésiastiques, partout où ces opérations n'avaient pas été faites par les municipalités. Le 16 août, le Directoire du district, « conformément à sa délibération verbale du 9 août, qui depuis lors a été exécutée et continuera à l'être », déléguait indistinctement tous ses membres et même le Président et le Procureur syndic pour procéder à la rédaction de ces inventaires (1). Le 9 décembre, les scellés étaient apposés sur les portes et fermetures des églises cathédrale et collégiale de Grenoble et sur les portes des salles capitulaires et des archives (2).

Le 8 juillet 1791, M. Réal rappelait au même district qu'il était urgent de s'occuper de la confection du catalogue des bibliothèques des maisons ecclésiastiques ou religieuses situées dans l'étendue du district de Grenoble, « que les comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux avaient adressé au Directoire du district, depuis le 24 mars dernier, deux instructions relatives, l'une à la confection du catalogue des bibliothèques, l'autre concernant la conservation des manuscrits, chartes, tableaux, etc., faisant partie des biens nationaux ; que le district trop absorbé par d'autres occupations n'avait pu, jusqu'à ce jour, faire ce travail, et qu'il était nécessaire d'y employer quelques préposés, ce que permettait la loi du 5 novembre 1790, art. 2 ». En conséquence, le libraire Brette et Balthazar Royer-Dupré furent commis

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 456, pp. 24-5.
(2) *Ibid.*, L, 456, p. 166.

« pour procéder, l'un et l'autre, sous la surveillance de l'un des membres du Directoire, à la rédaction du catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre, qui se trouveraient dans les bibliothèques ou cabinets des corps, maisons et communautés supprimés et conservés provisoirement ».

MM. Amar et Allemand, membres du Directoire de district, se rendirent à la Grande-Chartreuse avec le libraire Brette, pour y cataloguer les importantes collections de livres et de manuscrits qui s'y trouvaient, tandis que Royer-Dupré était plus spécialement chargé, sous la direction de MM. Réal et Belluard, membres du district, de cataloguer les bibliothèques de la ville de Grenoble et des environs (1).

Pour recevoir les dépôts de titres dont on lui confiait la garde, le district avait besoin d'une salle assez vaste et il était logé plutôt à l'étroit, au deuxième étage de l'Hôtel de Ville.

Le 18 octobre 1791, il délégua deux de ses membres pour rechercher un local convenable à l'installation de ses archives personnelles (2) et de celles que le décret du 28 octobre 1790 lui avait ordonné de recueillir et de

---

(1) *Archives de l'Isère*, L, 456, pp. 295-96. Le 12 juillet, Balthazar Royer s'adjoignit un aide, Jacques-Joseph Bouffier, et prêta serment avec lui.

(2) Le § 1er du chapitre I de l'instruction de l'Assemblée nationale constituante du 12 août 1790 avait ordonné que les diverses administrations auraient des archives, qui seraient placées dans un lieu sûr et qu'elles seraient disposées avec ordre.

centraliser. Ceux-ci, après avoir visité un grand nombre de maisons ecclésiastiques supprimées, déclarèrent n'avoir trouvé que la salle capitulaire du chapitre de Notre-Dame et la salle d'entrée y attenante, qui pussent remplir les vues de l'administration du district. Ces deux salles étaient vastes, élevées, voûtées et suffisamment éclairées. Le Directoire les accepta, et comme les titres qui devaient y être déposés n'intéressaient pas exclusivement le district, il décida que les frais nécessaires pour les aménager suivant leur nouvelle destination, seraient payés par la caisse de l'Extraordinaire, ainsi que les appointements du commis préposé à la garde du nouveau dépôt (1).

Le règlement d'administration, édicté le 2 décembre 1791 par le Conseil général du département, déclarait applicables aux districts les mesures prescrites pour la garde des Archives, sauf en ce qui concernait l'archiviste du district, dont le traitement provisoire devait être réglé par le Directoire de département, sur l'avis de celui de district et le cautionnement en immeubles fixé à une valeur dix fois plus forte qu'une annuité de ses appointements. D'autre part, comme la fonction principale et essentielle des archivistes de districts était de conserver les titres des biens nationaux, spécialement confiés par la loi à la surveillance des Directoires de districts, le Président du département écrivit au Ministre de l'Intérieur pour lui demander que les appointements et autres dépenses

(1) Délib. des 23 et 26 novembre 1791. *Arch. de l'Isère*, L, 456, p. 442.

de ces fonctionnaires fussent payés par le Trésor public (1).

Le Ministre ne se hâta pas de répondre, peut-être à raison de l'incertitude, où il était, sur la caisse qui devait fournir les fonds nécessaires. Le 4 avril 1792, rien n'était encore fait, comme le prouve l'extrait ci-après des registres du district.

« Un membre a observé que jusqu'à ce que le Directoire de département ait statué sur l'emplacement des Archives du district, il est impossible de faire apporter les titres dépendant des bénéfices, chapelles, maisons, corps et communautés supprimées; que néanmoins plusieurs particuliers, débiteurs de rentes du ci-devant monastère de Montfleury, demandent à vérifier les terriers. Le Directoire commet le secrétaire du district pour se transporter audit monastère et y prendre les terriers dont il passera décharge à la dame supérieure. Il apportera ces terriers au secrétariat, où ils resteront déposés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'emplacement des archives (2). »

Le 11 avril 1792, le Directoire du département rendit l'arrêté suivant, qui ratifiait dans toutes ses dispositions celui du district de Grenoble :

« Le Directoire de département, considérant que les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques supprimés sont tenus, à la forme des décrets de l'Assemblée nationale, de remettre au secrétariat du district

---

(1) *Inventaire des Archives de l'Isère*, série L, tome Ier, p. 87.
(2) *Arch. de l'Isère*, L, 456, p. 525.

tous les titres et papiers servant à la manutention des biens dont ils jouissent ;

« Considérant que ces biens, ayant été mis à la disposition de la Nation, ont été ou doivent être vendus et que le prix a été ou doit être versé dans le trésor public, pour subvenir aux besoins de l'État ;

« Considérant que les frais qu'occasionneront l'établissement des archives, les appointements de l'archiviste ou commis chargé de la garde et conservation des titres est une dette publique,

« Arrête : 1° que, conformément à la délibération du district, les archives, dont il s'agit, seront établies dans la salle capitulaire du ci-devant chapitre de la cathédrale de Grenoble ;

« 2° Que les réparations nécessaires à cet établissement seront faites sous la direction de l'ingénieur en chef du département ;

« 3° Que, provisoirement et sous le bon plaisir de l'Assemblée nationale, les frais de cet établissement et les appointements de l'archiviste ou commis préposé à la garde et conservation desdits titres, tels qu'ils seront arrêtés par le Directoire du département, sur l'avis du Directoire du district, seront payés par la caisse de l'Extraordinaire sur le produit des biens nationaux ;

« 4° Qu'extrait de la présente délibération sera adressé au Ministre de l'Intérieur et à l'Assemblée nationale, avec prière d'approuver les mesures provisoires adoptées par le Directoire (1). »

Le même jour, un arrêté du Directoire du départe-

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 68, p. 3153.

ment ordonnait aux districts de faire lever les scellés mis sur les maisons des émigrés et de faire transporter dans leurs secrétariats les livres de raison et autres papiers desdits émigrés, pour les examiner et vérifier au point de vue des comptes desdits émigrés et des réclamations formulées par leurs créanciers (1).

Le premier archiviste du district de Grenoble fut un nommé Micoud, sur lequel les renseignements nous manquent. C'était vraisemblablement un vieil employé, auquel on fit une situation très modeste. Le 20 août 1792, à raison du renchérissement des denrées, causé par la dépréciation des assignats, on éleva son traitement à 750 livres (2). Jamais il ne prit d'autre titre que celui de commis aux archives. Il donna sa démission en avril 1793 et fut remplacé par le citoyen Melchior Gautier, secrétaire du district, dont la personnalité très en vue donna à la fonction plus de relief.

Le procès-verbal ci-après de l'élection du nouvel archiviste montre qu'à cette date la salle capitulaire du chapitre de Notre-Dame n'était pas encore aménagée pour recevoir les archives.

« Du mercredi dix-sept avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française, dans une des salles de la maison commune de Grenoble, où le Conseil général du district tient ses séances, et où étaient présents les citoyens :

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 72, p. 5109.

(2) *Ibid.*, L, 456, p. 664. Le 27 janvier 1793, il accompagnait à Domène le procureur syndic Hilaire et y prenait possession des archives du prieuré. (V. Pièces justificatives.)

Boisverd, président; Cros;
Giroud; Blanc;
Belluard; Dorgeval;
Fontaine; Gautier, secrétaire.

« Un membre a observé que le citoyen Micoud ayant donné sa démission de la place de commis aux archives du district, il importe de nommer un archiviste en chef, qui s'occupe sans délai du soin de rassembler les titres et papiers provenant des chapitres, corps, communautés et autres établissements ecclésiastiques supprimés et d'en dresser l'inventaire; que pour y parvenir, il est instant de faire faire dans la salle capitulaire du ci-devant chapitre Notre-Dame, local choisi pour le dépôt des archives par délibération du 23 novembre 1791, approuvé par le Département, les réparations nécessaires pour recevoir lesdits titres et papiers, et qu'il est juste aussi de fixer le traitement annuel de l'archiviste.

« Le Vice-Procureur syndic ouï, le Conseil, considérant qu'il est pressant de réunir les titres et papiers provenant des chapitres, corps, communautés et autres établissements supprimés, pour les mettre en ordre et en dresser l'inventaire;

« Arrête que séance tenante, il sera procédé, par la voie du scrutin, à l'élection d'un archiviste, dont le traitement annuel est fixé à quinze cents livres, outre les frais de bureau, qui seront réglés par un arrêté subséquent; que ce traitement sera payé à l'archiviste à la fin de chaque trimestre, sur les fonds provenant des revenus des biens nationaux; qu'incessamment il sera travaillé aux réparations nécessaires pour mettre la salle capitulaire du ci-devant chapitre de Notre-Dame,

lieu destiné pour le dépôt des archives, en état de recevoir les titres et papiers ;

« Et procédant à l'élection de l'archiviste, chaque membre du Conseil a fait son bulletin sur le bureau et l'a déposé dans une boîte. Le scrutin ouvert et dépouillé, il a été vérifié et reconnu que le citoyen Melchior Gautier, secrétaire du district, a obtenu l'unanimité des suffrages et ayant été proclamé archiviste du district par le Président du Conseil, il a déclaré accepter cette place, a témoigné sa reconnaissance à l'Assemblée et a donné en conséquence sa démission de la place de secrétaire du district.

« Le Conseil a arrêté, au surplus, qu'extrait du présent sera adressé au Département pour obtenir son approbation. »

Cette élection fut approuvée, le 20 avril, par le Directoire du département (1), et Gautier se mit à l'œuvre. Il se préoccupa d'abord de réunir au siège du district les archives des communautés supprimées et des émigrés (2). Le seul intérêt que l'on reconnut alors à ces registres et papiers était celui d'un propriétaire pour ses titres de propriété, d'un créancier pour les pièces justificatives de sa créance. La portée historique des documents échappait à l'esprit pratique de ces hommes d'action. La mission de l'archiviste du district était donc de dépouiller les dossiers, qui lui étaient remis, pour en extraire et transmettre à l'administration des Domaines

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 72, pp. 5146-47.

(2) Cette opération avait été commencée par Micoud qui avait notamment recueilli les Archives du prieuré de Domène.

les pièces qui pouvaient être utiles comme justifiant des droits acquis par la nation ; d'autre part il devait remettre aux acquéreurs des biens nationaux les titres de propriété des domaines qui leur étaient adjugés (1). Enfin, nous verrons plus loin qu'il eut à procéder au triage des titres féodaux, que la loi du 17 juillet 1793 devait condamner au feu. Ce n'est qu'après l'accomplissement de cette odieuse mesure qu'il reçut et classa les archives des émigrés et des condamnés. Le 25 pluviôse an II, le conseil d'administration du district de Grenoble prenait la décision suivante, qui réglait les conditions dans lesquelles la remise de ces titres devait être opérée, après en avoir préalablement extrait tous ceux dont le caractère féodal exigeait la suppression, lesquels seraient déposés jusqu'à nouvel ordre dans les greffes des municipalités :

« Un membre a dit que par décret de la Convention nationale du 26 nivôse dernier, les délais accordés aux créanciers des émigrés, pour faire leur déclaration et le dépôt de leurs titres, avaient été prorogés jusqu'au 1er germinal prochain, jour auquel ils devaient se réunir dans chaque chef-lieu de district pour former leur contrat d'union ; que jusqu'à présent l'adminis-

---

(1) Il ne remettait aux acquéreurs de biens nationaux que les titres qui étaient nécessaires pour la justification de leurs nouveaux droits. En l'an III, Jean Jouvin, notaire de Corenc, ayant acquis le monastère de Montfleury, demanda qu'on lui livrât toutes les archives du couvent. L'administration centrale du département repoussa sa requête et décida qu'on ne lui céderait que les titres relatifs aux immeubles par lui acquis (Cartons des Archives de l'Isère).

tration n'a pas pu s'occuper des inventaires des titres et papiers des émigrés, par la multitude des affaires dont elle a été surchargée depuis son installation; que ce travail est d'une nécessité indispensable pour parvenir à la liquidation des dettes actives et passives des émigrés; que les lois des 31 octobre, 1er, 3, 10 et 25 novembre 1792 (*v. st.*) disposent que les titres et papiers des émigrés seront inventoriés par des commissaires pris dans le sein de l'administration ou hors de son sein et qu'ils seront déposés au Directoire du district, qui s'en chargera au bas de l'inventaire dressé par les commissaires. Il a proposé, en conséquence, pour mettre de la célérité dans cette opération, vu la brièveté du temps, de nommer tel nombre de commissaires qu'il écherra, pris hors du sein de l'administration, qui s'occuperont sans relâche de ce travail important.

« La matière mise en délibération et l'Agent national provisoire ouï, le Conseil, considérant qu'il est instant de nommer des commissaires qui s'occuperont, sans délai, à faire les inventaires des titres et papiers des émigrés, arrête ce qui suit :

« *Art. 1er.* — Le Conseil nommera tel nombre de commissaires qu'il écherra et choisira autant que possible des citoyens aptes au fait de l'ordre et de l'arrangement des papiers.

« *Art. 2.* — Chaque commissaire requerra deux membres de la municipalité du lieu, où sera située la maison de l'émigré, de venir être présents à ces opérations et il leur fera signer le procès-verbal de chaque séance.

« *Art. 3.* — Les commissaires auront soin, avant toute opération, de bien vérifier les scellés, de faire

mention dans leur procès-verbal s'ils ont été altérés ou non. Dans le premier cas, ils le feront constater sur-le-champ ; ils feront mention aussi si aucuns scellés n'avaient été apposés.

« *Art. 4.* — Les commissaires s'occuperont d'abord du triage des titres de noblesse, de ceux relatifs aux rentes seigneuriales et aux droits féodaux, des procès et demandes en payement de ces mêmes droits ; ils les remettront à la municipalité de chaque lieu, moyennant décharge, qui devra être jointe au procès-verbal.

« *Art. 5.*— Les titres et papiers, dont en l'article ci-dessus, qui seront remis aux municipalités, y resteront déposés jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné.

« *Art. 6.* — Les commissaires mettront un ordre préalable dans les titres et papiers qui doivent être conservés, c'est-à-dire ils réuniront, en particulier, tous ceux qui seront relatifs à la propriété d'une même terre ou d'un même corps de domaine ; ils rassembleront tous les contrats soit publics, soit privés, relatifs aux dettes actives et passives ; ils réuniront aussi toutes les quittances, états et parties d'ouvriers et marchands, tous les actes et titres de familles, tous les livres de raison et enfin tous les livres d'histoire et autres qu'ils trouveront.

« *Art. 7.* — Ce préalable rempli, les commissaires feront la description succincte de chacune des pièces ; ils les coteront d'un numéro correspondant à celui de l'inventaire, en commençant par le n° 1, etc., et sans interruption jusqu'à la fin de l'inventaire.

« *Art. 8.* — Ils formeront des liasses des papiers qui leur paraîtront inutiles.

« *Art. 9.*— Dans les maisons, où il y aura des inventaires, il suffira de les récoler et de faire mention au procès-verbal des pièces et numéros qui manqueront et de celles qui auront été omises.

« *Art. 10.* — Ces opérations finies, les commissaires renfermeront avec soin les papiers dans des caisses ou des sacs, qu'ils cachèteront et ils les enverront aux Archives du district par voie sûre, avec les inventaires.

« *Art. 11.* — Il sera alloué, par jour, à chaque commissaire, sept livres dix sols ; et lorsqu'ils seront obligés de se déplacer, il leur en sera alloué dix et les deux tiers à leur secrétaire (1). »

DISTRICT DE VIENNE.

A Vienne, le Directoire du district avait commis, le 19 août 1790, MM. Bouthier et Jaillet, deux de ses membres, pour procéder, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale des 14 et 20 avril et aux lettres-patentes du 22 avril, à l'inventaire des objets mobiliers, titres et papiers dépendant du chapitre de Saint-Maurice (2). Mais quand les commissaires se trouvèrent en présence du volumineux chartrier de Saint-Maurice, ils reculèrent devant l'énormité de leur tâche. Le 23 août, ils avouaient à leurs commettants qu'ils n'avaient pu faire l'inventaire des papiers, « vu l'immensité des titres et papiers inutiles qu'il aurait

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 457, fol. 132.
(2) *Ibid.*, L, 733, fol. 7 v°.

fallu inventorier, ce qu'ils avaient jugé à propos de renvoyer à un temps moins pressant ». Toutefois, pour en assurer la conservation, ils avaient décidé que l'une des clefs des archives serait remise au Procureur syndic et l'autre aux mains de M. Brochier, chanoine; ce qui avait été fait et que dans le plus bref délai il en serait dressé un inventaire. Le Directoire du district ratifia ces décisions, en insistant pour que l'inventaire fût rédigé le plus tôt possible. Le Procureur syndic et le secrétaire du district étaient adjoints à MM. Jaillet et Bouthier pour accélérer cette opération (1).

Deux jours après MM. Jaillet et Périer étaient chargés de dresser les inventaires et de surveiller le transport aux archives des districts des titres et registres des diverses communautés religieuses de Vienne. Ces formalités furent accomplies du 28 août au 5 septembre, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux ci-après :

Du 25 août 1790. — « M. le Procureur syndic a dit qu'il est urgent que le Directoire se fasse incessamment remettre par les maisons religieuses de ce district les titres et papiers qu'elles peuvent avoir en leur pouvoir, de constater de la qualité et du nombre d'iceux par un verbal sommaire, dont un double soit remis à chacune desdites maisons religieuses pour leur servir de décharge. En conséquence, [il] requiert que le Directoire se transporte avec lui et le secrétaire du district ou son substitut, demain, dans la matinée, au monastère des dames religieuses de Sainte-Claire-des-Colon-

(1) *Arch. de l'Isère*, fol. 8 v°.

nes, pour y procéder à la description de leurs titres et papiers et de suite se les faire remettre.

« Le Directoire, considérant que les affaires journalières du bureau ne permettent pas qu'il le désempare totalement, a nommé et député MM. Jaillet et Périer pour procéder à la description requise et se faire remettre, sous décharge, tous les titres et papiers dudit monastère de Sainte-Claire, pour rester aux archives de ce district. En conséquence, mesdits sieurs Jaillet et Périer ont promis de se transporter, dans la matinée du jour de demain, avec M. le Procureur syndic et le substitut du secrétaire, audit monastère de Sainte-Claire et d'y procéder conformément à leur commission ».

Du 27 août 1790. — « MM. Jaillet et Périer ont dit qu'en suite de la commission à eux donnée par le Directoire, dans sa séance du 25 du présent, ils se sont, avec M. le Procureur syndic et le substitut du secrétaire, transportés, le jour d'hier, au monastère des dames religieuses de Sainte-Claire de cette ville, à l'effet d'y procéder à la description des titres et papiers dudit monastère et se les faire remettre; qu'ils ont dressé verbal de description desdits titres et de la rémission qui leur en a été faite, duquel verbal ils ont délivré un double en original auxdites dames de Sainte-Claire, pour leur servir de décharge et mettent sous les yeux du Directoire le susdit verbal et les titres et papiers y énoncés, pour être délibéré ce qu'il appartiendra.

« Vu par le Directoire le susdit verbal ainsi que lesdits titres et papiers et ouï le Procureur syndic,

« Il a été délibéré que ledit verbal et lesdits titres et

papiers resteraient déposés aux archives du district pour y avoir recours, le cas échéant.

« Le Directoire a encore nommé et député, sur la réquisition du Procureur syndic, MM. Jaillet et Périer pour, de suite, se transporter au couvent des Pères Dominicains de cette ville, avec M. le Procureur syndic et le substitut du secrétaire, à l'effet de procéder à la description des titres et papiers dudit couvent et se les faire remettre, sous décharge, pour rester aux archives du district, laquelle députation a été acceptée par mesdits sieurs Jaillet et Périer. »

Du 28 août 1790. — « M. Périer, commissaire nommé par le Directoire dans sa séance du jour d'hier au matin, pour, conjointement avec M. Jaillet, procéder à la description des titres et papiers du couvent des Pères Dominicains de cette ville et de suite se les faire remettre, a dit que conformément à ladite commission il se transporta hier dans la matinée avec mondit sieur Jaillet, M. le Procureur syndic et le substitut du secrétaire du district, au couvent des Frères Dominicains, qu'il y fut procédé à la description délibérée par le Directoire, dont il fut dressé verbal, ainsi que de la remission qui leur fut faite desdits titres et papiers; duquel verbal ils ont remis un double en original auxdits Frères Dominicains, pour leur servir de décharge. Mondit sieur Périer présente au Directoire le verbal et les titres et papiers remis, pour sur iceux être délibéré ce qu'il appartiendra.

« Vu par le Directoire, le susdit verbal ainsi que les titres et papiers y énoncés et sur ce ouï le Procureur syndic,

« Il a été délibéré que ledit verbal et les titres et papiers remis par les Frères Dominicains de cette ville resteraient déposés aux archives du district, pour y avoir recours, le cas échéant. »

Du 30 août. — « Le Directoire a nommé et député MM. Guy et Périer, commissaires, pour se transporter avec M. le Procureur syndic et le secrétaire du district, au monastère des dames religieuses de l'Annonciade Bleu-Céleste, à l'effet d'y procéder à la description des titres et papiers qu'elles peuvent avoir en leur pouvoir et se les faire remettre sous décharge, pour rester aux archives du Directoire de ce district; laquelle députation a été acceptée par MM. Guy et Périer, qui ont déclaré qu'ils s'y transporteraient à deux heures de relevée de ce jour. »

Du 31 août. — « MM. Guy et Périer ont dit qu'en suite de la commission à eux donnée par le Directoire, le jour d'hier, ils se sont, avec M. le Procureur syndic et le secrétaire, transportés au monastère des dames religieuses de l'Annonciade Bleu-Céleste de cette ville, à l'effet d'y procéder à la description des titres et papiers dudit monastère et se les faire remettre; qu'ils ont dressé verbal de description desdits titres et de la rémission qui leur en a été faite; duquel verbal ils ont délivré un double en original auxdites dames Bleu-Céleste, pour leur servir de décharge et mettent sous les yeux du Directoire le susdit verbal et les titres et papiers y énoncés, pour être délibéré ce qu'il appartiendra.

« Vu par le Directoire le susdit verbal ainsi que

lesdits titres et papiers et ouï le Procureur syndic, il a été délibéré que ledit verbal et lesdits titres et papiers resteraient déposés aux archives du district pour y avoir recours, le cas échéant. »

Du 31 août. — « Le Directoire, ouï le Procureur syndic, a délibéré que MM. Guy et Périer, commissaires présentement nommés, se transporteront avec M. le Procureur syndic et le substitut du secrétaire au couvent des dames de Sainte-Ursule de cette ville, pour y faire la description des titres et papiers dudit couvent, se faire remettre lesdits titres et papiers pour être déposés aux archives du district et leur donne pouvoir d'en passer décharge auxdites dames; laquelle commission a été acceptée par MM. Guy et Périer, qui ont dit qu'ils allaient de suite se rendre audit couvent. »

Du 1er septembre. — « MM. Jaillet et Périer ont été nommés et députés pour se transporter, avec M. le Procureur syndic et le secrétaire du district ou son substitut, au monastère des dames religieuses de Saint-André-le-Haut de cette ville, afin d'y faire la description des titres et papiers dudit monastère et de suite se les faire remettre sous décharge pour rester aux archives de ce district; laquelle députation MM. Jaillet et Périer ont acceptée et promis de se rendre, dans cette matinée, au susdit monastère, pour y faire la description et opérer la rémission des susdits titres et papiers.

« MM. Guy et Périer ont dit qu'en suite de la commission que leur donna le Directoire, dans sa séance de

l'après-midi du jour d'hier, ils se transportèrent au couvent des dames religieuses de Sainte-Ursule de cette ville, qu'ils y ont procédé à la description des titres et papiers dudit couvent, que les titres et papiers leur ont été remis, ainsi qu'il résulte du verbal par eux dressé à cet égard, dont ils ont remis auxdites dames un double en original, pour leur servir de décharge; lequel verbal, ainsi que les titres, papiers qu'ils ont reçus, ils mettent sur le bureau pour être délibéré ce qu'il appartiendra.

« Vu le verbal et les titres et papiers remis, et sur ce ouï le Procureur syndic, le Directoire a délibéré que ledit verbal et les titres et papiers remis seraient déposés aux archives du district pour y avoir recours le cas échéant. »

Du même jour 1er septembre. — « MM. Jaillet et Périer, commissaires nommés dans la séance de ce matin, pour se transporter au monastère des dames religieuses de Saint-André-le-Haut de cette ville, ont dit qu'ils se sont transportés audit monastère, à l'effet d'y faire la description et opérer la rémission des titres et papiers dudit monastère, qu'ils n'ont pu procéder à cette description, attendu que lesdites dames religieuses les ont assurés qu'une partie des papiers les plus essentiels du monastère étaient entre les mains de leurs conseils et qu'en conséquence elles les priaient de vouloir renvoyer cette opération à un autre jour, dont elles donneraient avis, ce qu'ils n'ont pas cru devoir refuser et se sont retirés. »

Du même jour. — « MM. Jaillet et Guy ont été nom-

més et députés pour se transporter, avec M. le Procureur syndic et le secrétaire du district ou son substitut, au couvent des dames de Saint-Joseph, pour y faire la description et se faire remettre les titres et papiers qu'elles ont en leur pouvoir, étant autorisés à passer auxdites dames décharge desdits titres et papiers ; laquelle députation MM. Jaillet et Guy ont acceptée et déclarent qu'ils vont de suite se rendre audit couvent. »

Du 2 septembre. — « M. Guy a été nommé et député pour se transporter, avec M. le Procureur syndic et le secrétaire ou son substitut, au monastère des dames religieuses de Saint-Bernard de cette ville, y faire la description des titres et papiers dudit monastère, et se les faire remettre sous décharge ; laquelle députation a été acceptée par M. Guy qui, à cet effet, a promis de se rendre de suite audit monastère. »

Du même jour. — « MM. Jaillet et Guy, commissaires nommés par le Directoire, dans sa séance du jour d'hier au matin, pour se transporter au couvent des dames religieuses de Saint-Joseph de cette ville, et se faire remettre les titres et papiers dudit couvent, ont dit qu'ils se sont transportés audit couvent et que la supérieure leur a représenté des lettres patentes, par lesquelles il était constaté qu'elles n'étaient qu'une association de filles pieuses sous le nom de Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, destinées à servir les malades dans les hôpitaux, à avoir soin des filles orphelines et tenir pour elles école de charité, et qu'elles

étaient enfin maison de refuge, où l'on renferme les filles et femmes débauchées. Lesdites lettres patentes vérifiées, ainsi que leur enregistrement, lecture faite de plusieurs lettres écrites par plusieurs des sœurs de cette maison placées dans différents hôpitaux, et notamment à l'hôpital de la Providence, à Grenoble — ce qui prouvait que la maison de Vienne était principalement destinée à former des élèves — ils ont cru devoir se faire remettre copie desdites lettres patentes seulement pour les rapporter au bureau et surseoir à une plus ample rémission des papiers et titres, les croyant comprises dans l'exception portée par l'article 8 des décrets des 14 et 20 avril dernier.

« Vu les pièces susénoncées et ouï le Procureur syndic, le Directoire a délibéré qu'elles seraient envoyées au Directoire du département, avec copie collationnée du présent délibéré, pour être statué si lesdites dames sont dans le cas de l'exception. »

Du 5 septembre. — « MM. Jaillet et Guy ont été nommés et députés pour procéder à l'inventaire des effets mobiliers et description des titres et papiers du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne. En conséquence, il leur a été donné pouvoir de se faire remettre les titres et papiers dudit chapitre pour rester aux archives du district, et d'en passer décharge (1). »

La rédaction de ces inventaires n'était pas achevée à la fin de l'année 1790 et le Directoire, sollicité par

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 733, fol. 9-20.

de nombreuses préoccupations, n'avait plus le temps de s'en occuper de façon suivie. C'est pourquoi, le 11 janvier 1791, il délégua à la municipalité de Vienne la mission « de recevoir les comptes des communautés ci-devant régulières des deux sexes existant dans la ville, d'en achever les inventaires, d'en retirer les titres et papiers et de les déposer dans les archives du district ». Les officiers municipaux de Vienne étaient priés de remplir ces formalités, soit dans la ville de Vienne, soit dans les campagnes du district, où elles ne pourraient être accomplies par les autorités locales (1).

Le 24 mai 1791, le Directoire du département prenait la délibération suivante (2), de laquelle il résulte que les archives des chapitres de Saint-Maurice, de Saint-Pierre et de Saint-Chef de Vienne n'avaient encore été ni inventoriées, ni transférées au district.

« Sur l'observation qui a été faite, que les titres, terriers et autres papiers des ci-devant chapitres de Saint-Maurice et de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne avaient été mis et étaient encore sous les scellés, ainsi que l'argenterie et les ornements précieux de ces deux églises; que l'administration avait tous les jours besoin de consulter les titres et terriers, et qu'il était à craindre que l'argenterie et les ornements ne dépérissent ou ne fussent volés; qu'ainsi il serait à propos de donner commission au Directoire du district de Vienne de lever les scellés, afin qu'il pût se procurer

---

(1) *Archives de l'Isère.*, L, 735, fol. 109.
(2) *Ibid.*, L, 64, p. 1110.

les papiers nécessaires à ses opérations et visiter l'argenterie et les ornements précieux, qui risqueroient de dépérir ;

« Vu la lettre écrite par le Procureur syndic du district de Vienne du 8 du présent mois de mai, ouï le Procureur général syndic,

« Le Directoire de département autorise le Directoire du district de Vienne à procéder à la levée des scellés, apposés sur les papiers, argenterie et ornements des églises des ci-devant chapitres de Saint-Maurice, de Saint-Pierre et de Saint-Chef de Vienne, afin qu'il puisse vérifier et employer au besoin les papiers nécessaires au maintien des intérêts de la nation, à la charge par lui de veiller à la conservation desdits papiers, ornements et argenterie et de s'occuper, le plus tôt qu'il sera possible, d'en faire l'inventaire prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi. »

Les choses n'étaient pas beaucoup plus avancées à la fin de l'année 1791, et la délibération ci-après de l'Assemblée administrative du district de Vienne en explique la raison.

« L'Assemblée administrative ayant vérifié que les titres et papiers des différents chapitres, corps et communautés religieuses sont encore déposés dans les archives desdits chapitres et corps, s'est convaincue que les administrateurs composant le Directoire ne peuvent pas eux-mêmes parvenir à faire l'inventaire et le dépouillement desdits papiers, soit parce que leur multiplicité présente un travail immense, soit parce qu'aucun d'eux n'a une connaissance assez parfaite des vieilles écritures pour les vérifier, classer et se ren-

dre compte des différents mérites que chacun d'eux peut avoir. » En conséquence l'Assemblée administrative du département sera priée d'autoriser le Directoire du district à choisir une personne compétente, laquelle « sera adjointe aux commissaires du Directoire pour faire le dépouillement et l'inventaire des papiers et titres des communautés religieuses, qui sont encore dans les archives desdites communautés, le traitement de cette personne devant être fourni par le trésor public, attendu que le but des recherches est de retrouver des droits appartenant à l'État (1) ». (8 novembre 1791.)

En attendant que le Département eût statué sur cette requête et surtout fixé la caisse publique qui devait rétribuer l'archiviste, on avait assez fréquemment besoin de recourir aux titres des communautés supprimées pour activer le recouvrement des créances devenues nationales. Dans ces cas, on levait les scellés apposés sur ces archives ; on en retirait les titres dont on avait besoin, lesquels étaient déposés au secrétariat du district ; après quoi les scellés étaient de nouveau apposés sur les portes des archives (2).

Cinq mois s'étaient écoulés depuis la délibération du 8 novembre 1791 et le Département n'avait pas répondu autrement que par la notification du règlement administratif du 2 décembre 1791. A raison de

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 729, fol. 15 v°.

(2) C'est ce qui eut lieu notamment le 20 janvier 1792 pour des terriers de Saint-Maurice, dont les fermiers avaient besoin pour se faire payer (*Arch. de l'Isère*, L, 741, fol. 16).

l'urgence que présentait le choix du fonctionnaire préposé à la recherche et à la défense des droits que l'État avait hérités des communautés religieuses supprimées, le district de Vienne nomma, le 21 mars 1792, Antoine-Marie Peignard fils, géomètre et feudiste à Vienne, pour remplir les fonctions d'archiviste, « sous tel traitement qu'il plairait au Département de lui allouer (1) ».

Le nouvel archiviste était délégué, le 11 avril suivant, pour se rendre à Lyon et y recevoir un certain nombre de pièces concernant des biens de l'abbaye de Saint-Pierre, du chapitre de Saint-Paul et de l'abbaye d'Ainay, situés dans le district de Vienne, et il en passait décharge au district de Lyon, le 21 avril, en présence de Berthelet, administrateur dudit district, et de Blachier, archiviste. Les registres et pièces ainsi transférés à Vienne ont été vraisemblablement délivrés aux acquéreurs des biens nationaux qu'ils concernaient, à l'exception des terriers qui durent être brûlés (2), car il n'en reste rien aux Archives de l'Isère.

A son retour, il se rendit à Beaurepaire pour y prendre possession des archives de l'abbaye. Le 31 mai, il recevait les papiers des Minimes de Roussillon, que le procureur syndic Guy était allé chercher dans

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 742, fol. 4 v°. Il était vraisemblablement le fils de Floris-Joseph Peignard, géomètre à Vienne, de qui nous avons un inventaire, rédigé en 1765, des titres des prêtres collégiés de l'église cathédrale de Vienne (Inventaires n°s 177 et 178).

(2) *Ibid.*, L, 742, fol. 59. L'inventaire de ces pièces est conservé aux Archives sous le n° 220.

cette commune et qui furent déposés dans une des salles de l'ancien palais de l'archevêché, pour y être classés et inventoriés (1).

Le 25 mai, il envoyait une partie des archives des Ursulines de La Côte-Saint-André au procureur général syndic du département (c'étaient des titres de rentes) et une autre partie au sieur Meyer, percepteur des droits d'enregistrement à la résidence de La Côte-Saint-André (2).

Et ainsi jusqu'à la fin de l'année, Peignard laborieusement travailla à réunir dans le palais de l'archevêché les archives des communautés religieuses de la ville et du district de Vienne, et cela sans recevoir la moindre partie de son traitement. Sur ses instances, le 18 décembre 1792, le district de Vienne lui accorda 400 livres pour ce qu'il avait fait et fixa à 1,200 livres ses appointements de l'année suivante, « à condition qu'il s'occuperait sans relâche de l'inventaire des titres utiles à la conservation des biens nationaux (3) ».

Cette décision fut ratifiée, le 9 février 1793, par la délibération suivante du Directoire du département.

« Le Directoire, considérant que, par l'arrêté du Con-

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 743, fol. 74. M. Guy s'était rendu, le 25 mai, à Roussillon, avait procédé à la levée des scellés apposés sur les archives des Minimes et avait fait mettre en ballots et charger sur une voiture les registres et papiers qui, à leur arrivée, furent reconnus par les membres du Directoire.

(2) *Ibid.*, Inventaire n° 299.

(3) *Ibid.*, L, 732, fol. 6.

seil du département dudit jour 2 décembre, les administrations de districts ont été autorisées à se choisir un archiviste et le Directoire de département à en fixer les appointements provisoires et que les fonctions principales des archivistes de district sont de mettre en ordre et de conserver les titres des biens nationaux, spécialement confiés à la surveillance des administrations de district,

« A arrêté et arrête ce qui suit :

« *Art. 1er*. — Le traitement du citoyen Peignard, archiviste du district de Vienne, est fixé annuellement à la somme de douze cents livres, qui lui sera payée à compter du 1er janvier 1793, par trimestre et à l'échéance, sur les mandats du Directoire du même district ; et, au moyen de ce traitement, le citoyen Peignard demeure chargé des fournitures de bois, chandelles, papiers et autres menus frais de bureau.

« *Art. 2*. — Il est accordé au citoyen Peignard la somme de quatre cents livres pour les travaux par lui faits antérieurement au 1er janvier dernier, pour rassembler les titres des différents corps et communautés ecclésiastiques du district de Vienne.

« *Art. 3*. — Les appointements du sieur Peignard, ainsi que la somme de quatre cents livres portée en l'article ci-dessus, seront payés des fonds du trésor public, conformément aux lois des 16 octobre 1791 et 10 novembre 1793. Le Directoire du district de Vienne demeure, en conséquence, chargé de comprendre le montant desdits appointements dans l'état général des frais d'administration des biens nationaux qu'il doit adresser à l'administrateur général desdits biens, conformément au chapitre II de la seconde partie de

l'instruction du 15 décembre sur l'administration générale des biens nationaux.

« *Art. 4.* — Le citoyen Peignard est chargé de s'occuper sans relâche de la recherche, réunion et de l'inventaire de tous les titres, papiers et terriers dépendant des ci-devant corps et communautés supprimés dans l'étendue du district de Vienne, duquel inventaire il sera adressé, incontinent après sa clôture, au Directoire de département une expédition, dûment certifiée par le Directoire du district de Vienne (1). »

Peignard fils abandonna ses fonctions le 9 mai 1793, probablement pour satisfaire à la loi militaire. Il ne fut remplacé que trois mois après, le 23 août 1793, par son père (2).

En même temps que les pièces d'archives, les bibliothèques des communautés supprimées avaient été réunies au collège de Vienne et cataloguées, en 1792, par Benoît Magnard, principal de ce collège. La seule bibliothèque du chapitre de Saint-Maurice comprenait 528 ouvrages et 2,047 volumes (3). A la fin de l'an II, l'administration du district fit transporter au même collège tous les livres provenant des émigrés (4).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 71, p. 4822.

(2) *Ibid.*, L, 749, fol. 26.

(3) *Ibid.*, Inventaire n° 179.

(4) *Ibid.*, L, 753, fol. 37 v°. Délib. du 1er sans-culottide de l'an II : « Le citoyen Decomberousse est autorisé à faire transporter à la bibliothèque du collège les livres ayant appartenu à Bienassis, Janvier, Macon et Verre et tous autres qu'il pourrait découvrir appartenant à la nation. Les séquestrés qui pourraient les avoir sous leur garde sont tenus de les lui remettre à sa

DISTRICT DE LA TOUR-DU-PIN.

A La Tour-du-Pin, l'installation des archives du district fut plus tardive. Ce n'est pas que dès l'année 1790 on ne leur ait ménagé une place dans le couvent des Récollets, où l'Assemblée administrative et le Directoire du district tenaient leurs séances (1). D'autre part, le 28 septembre 1790 (2), le Procureur syndic écrivait aux municipalités de Bourgoin, Morestel, Le Pont-de-Beauvoisin, Crémieu, Virieu et Saint-Geoire pour leur demander l'envoi des inventaires qu'elles avaient dû rédiger dans les maisons religieuses situées sur leur territoire. La municipalité de Crémieu avait envoyé les inventaires des Augustins et des Capucins, mais avait laissé aux membres du district le soin de cataloguer les titres des Ursulines et de la Visitation (3). Celle du Pont-de-Beauvoisin envoya peu après l'inventaire des titres des Augustins (4). A Saint-Geoire, qui n'avait en-

---

première demande. — *Art. 2.* Le citoyen Decomberousse est également autorisé à faire transporter à Vienne les tablettes de la bibliothèque des ci-devant Picpus (à la Guillotière), ainsi que les globes célestes et terrestres, qui se trouvent dans la même maison, avec pouvoir de faire les démolitions nécessaires pour leur sortie ; et il les placera au collège dans l'endroit le plus commode pour leur conservation. »

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 569, fol. 45.

(2) *Ibid.*, L, 581, fol. 28.

(3) *Ibid.*, L, 581, fol. 45.

(4) *Ibid.*, fol. 46. Les titres des Pénitents de Crémieu, enfermés dans une cassette de fer, furent déposés aux archives de la commune, le 4 novembre 1792.

core rien fait, on adjoignit un administrateur, M. Marquis, pour dresser le catalogue de la maison des Ursulines (1). Un autre administrateur, M. Gros, fut commis pour faire l'inventaire du mobilier et des papiers des monastères de Sainte-Ursule et de Sainte-Marie de Crémieu (2). En novembre, la commune de La Balme envoyait l'inventaire des titres de la chartreuse de Salettes (3). Quant aux archives de la chartreuse de la Silve-Bénite, un inventaire sommaire en fut dressé par la communauté de Virieu, le 6 mai 1790, et envoyé au district de La Tour-du-Pin, au commencement de décembre (4).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 569, fol. 50, L, 581, fol. 49. Cet inventaire fut dressé les 20 septembre et 27 octobre 1790.

(2) Cet inventaire fut adressé au District, le 4 novembre 1792.

(3) *Ibid.*, L, 581, fol. 79 v°. Cet inventaire avait été rédigé, en mai 1790, par les officiers municipaux de La Balme. Il y avait alors dans les archives 87 volumes de terriers, des procédures et deux volumes in-folio contenant des extraits des titres du couvent : le premier de 538 et le deuxième de 503 feuillets, non compris les répertoires. Il résulte d'une lettre du 2 fructidor an VII du Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Parmilieu, conservée dans les cartons des archives, qu'un second inventaire fut dressé ultérieurement par le citoyen Phaloze, commissaire nommé à cet effet par le district de La Tour-du-Pin et que les titres de la Chartreuse de Salettes furent transportés au chef-lieu de ce district, où la plus grande partie dut être brûlée, en exécution du décret du 17 juillet 1793.

(4) *Ibid.*, fol. 110. Cet inventaire constatait qu'il y avait à cette époque dans le monastère une importante bibliothèque de 3089 volumes dont quatre-vingts manuscrits (67 in-fol., 15 in-4°, 8 in-8°). Parmi ces manuscrits se trouvaient un certain nombre

A cette date, Bourgoin et Morestel, sollicités par d'autres soucis, ne s'étaient pas encore exécutés (1). Devant une nouvelle lettre de rappel, Bourgoin envoya, le 5 janvier 1791, l'inventaire du mobilier et des titres des Augustins de cette ville (2). Les papiers des Augustins de Morestel, classés et numérotés, furent adressés, le 21 août 1791, au district de La Tour-du-Pin (3).

On saisit ensuite et on envoya au district, après les avoir inventoriées, les archives des émigrés de la région : Mercy, de Ruy (4) ; Planelli, de Bour-

---

de terriers. En ce qui concernait les archives, les religieux de la Silve-Bénite déclaraient que, pendant les troubles de l'année précédente, pour soustraire leurs titres aux violences populaires, ils les avaient dissimulés, après en avoir enlevé les étiquettes, dans les pièces les plus reculées de leur monastère. Depuis lors, ils les avaient rétablis dans les archives, où ils étaient entassés sans ordre. En octobre 1792, lorsque ces titres furent transférés à La Tour-du-Pin, on constata que, si les archives n'avaient pas été touchées, il n'y avait plus dans la bibliothèque que 900 volumes et 60 livres de chœur. Les religieux de la Silve s'étaient appropriés les autres volumes « en vertu d'une loi postérieure à l'inventaire de 1790 » (Série Q. Inv. des mobiliers nationaux).

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 581, fol. 102 et 110. Des lettres de rappel leur furent adressées, les 3 et 7 décembre.

(2) *Ibid.*, L, 582, fol. 8 v°. La bibliothèque des Augustins de Bourgoin comprenait à peine 300 volumes dont 118 de patrologie en mauvais état et 200 « vieux bouquins couverts de parchemins, incomplets et en mauvais état ». (Série Q.)

(3) L'inventaire de ces titres avait été fait, en 1778, par le P. Janin, provincial, en 13 pages sur papier libre. La bibliothèque ne comprenait que vingt-deux volumes in-folio de patrologie (*Arch. de l'Isère*, série Q).

(4) L'inventaire des papiers trouvés dans la maison du sieur

goin (1); Chevallet, de Chamont (2); Menon, de Ville; Boffin, de Pusignieu (3); Arthaud (4), de La Palud; Bathéon (5), de Vertrieu; Saint-Innocent (6), de Saint-Chef; Catin-la-Merlière, de Moras (7), etc.

Le 25 pluviôse an II, le conseil d'administration du district faisait apposer les scellés sur les papiers de Marc Dolle, contre lequel un mandat d'arrêt avait été décerné par le Comité de sûreté générale de la Convention nationale.

D'autre part le Conseil de district se préoccupait de

Mercy, à Ruy, fut dressé, le 14 juin 1793, par Claude Gayet, juge de paix du canton de Bourgoin (Inventaire n° 139).

(1) L'inventaire des archives des Planelli fut dressé, le 4 décembre 1792, par Louis-Guillaume Ranchin, juge de paix à Bourgoin. Les titres furent apportés, le 2 août 1793, à La Tour-du-Pin et brûlés, en grande partie, le 10 août suivant (Inventaire n° 146).

(2) Inventaire n° 122, rédigé les 28 et 29 mai 1793.

(3) Inventaire n° 120, rédigé, le 11 septembre 1793, par Antoine Bouquin, notaire à Arandon.

(4) Inventaire rédigé, le 16 floréal an II, par le juge de paix du canton des Abrets.

(5) Inventaire des effets et papiers trouvés dans la maison de la veuve Bathéon, émigrée, sise à Vertrieu, dressé par le juge de paix du canton de Parmilieu, le 1er messidor an II (*Arch. de l'Isère*, série Q).

(6) Inventaire des effets mobiliers et papiers trouvés dans la maison de la ci-devant marquise de Saint-Innocent, née Chateauvieux, et de l'émigré d'Orlie, ci-devant marquis de Saint-Innocent, son fils, située à Saint-Chef, dressé, le 16 août 1793, par François-Isidore Parent, notaire à Saint-Chef (*Arch. de l'Isère*, série Q).

(7) Inventaire rédigé le 18 juin 1792, par Claude Thibaud, notaire à Crémieu (*Ibid.*).

faire dresser le catalogue des livres, manuscrits, tableaux, gravures, machines et médailles provenant des bibliothèques ou cabinets des corps et communautés supprimés, conformément à la loi du 5 novembre 1790, et il chargeait, le 20 décembre 1792, le Directoire de faire transporter incessamment dans les archives du district tous les registres, papiers, terriers, chartes, etc., provenant des mêmes cabinets ou bibliothèques (1).

Ces diverses opérations exigeaient un bibliothécaire et un archiviste et on n'avait à La Tour-du-Pin ni l'un, ni l'autre. En fructidor an II, sur une plainte des membres du Conseil d'instruction publique, commissaires de la bibliographie, par laquelle ils rappelaient l'exécution de la loi du 8 pluviôse, qui fixait à quatre mois le délai accordé aux administrations de district pour envoyer au Comité d'instruction publique le catalogue en cartes des bibliothèques nationales de leurs arrondissements, ainsi que le catalogue des tableaux, statues et autres monuments des sciences et des arts, le Conseil décida qu'il serait écrit aux receveurs des droits d'enregistrement pour les charger de faire transporter sans délai au siège du district tous les livres, manuscrits, tableaux, statues et objets d'art et de science qui se trouvaient dans les maisons nationales et il désigna le citoyen Chabert, de Paladru, pour en dresser l'inventaire (2). Celui-ci ayant décliné cette mission, comme au-dessus de sa compétence, on lui substitua le

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 565.
(2) *Ibid.*, L, 568, fol. 4.

citoyen Dubois-Fontanelle, « homme fort instruit et parfaitement à même de remplir les vues du Comité d'instruction publique (1) ».

Il était déjà trop tard pour remplir utilement cette formalité. A la Silve-Bénite, les religieux s'étaient partagé la bibliothèque. Dans certaines communes, les livres et objets d'art des maisons nationales avaient été mis au pillage. A Crémieu, l'administration municipale dut faire une proclamation pour inviter ses concitoyens à rendre les livres et objets qu'ils s'étaient indûment appropriés. Le Directoire du district envoya de son côté un commissaire, le citoyen Reverdy, pour prendre possession de ces bibliothèques et les faire transporter à La Tour-du-Pin. Le 5 floréal an III, celui-ci écrivait au Directoire qu'il n'avait pu retrouver les meilleurs ouvrages des anciennes bibliothèques et que « toutes les histoires modernes en avaient été enlevées et pillées (2) ».

Cependant on cherchait toujours un archiviste et, dès le 17 ventôse an II, on avait écrit aux agents nationaux de Vienne et de Grenoble pour s'en procurer un (3). La délibération ci-après prouve que ces sollicitations étaient restées infructueuses.

Du 8 frimaire an III.

« Vu la lettre écrite par le citoyen Perroncel, secré-

---

(1) Délib. du 17 frimaire an III. L, 568, fol. 148.— Dubois-Fontanelle habitait alors Chimilin.

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 571, fol. 97.

(3) *Ibid.*, L, 567, fol. 364.

taire du district, au représentant du peuple Gauthier, le 3e du présent mois, par laquelle il demande à être autorisé à se démettre de la place de secrétaire pour prendre celle d'archiviste, attendu que dans cette dernière place il pourrait avoir quelques moments à donner aux affaires de sa famille; le renvoi du représentant du peuple Gauthier à l'administration pour avoir son avis ;

« Vu aussi la lettre écrite par l'agent national du district au même Représentant, le 5 du mois courant, par laquelle il lui donne avis que l'administration est dans l'intention de nommer le citoyen Marion le jeune, habitant à Bourgoin, à la place de secrétaire général du district et le citoyen Perroncel, secrétaire actuel, à celle d'archiviste ;

« L'agent national entendu,

« Le Conseil, considérant le besoin pressant, où il se trouve, d'un archiviste pour l'arrangement des papiers de l'administration et autres pièces qui doivent être déposées aux archives ;

« Considérant qu'en nommant à cette place le citoyen Perroncel, secrétaire actuel, il est indispensable de nommer sur-le-champ un autre secrétaire ;

« Considérant que le citoyen Marion le jeune, habitant Bourgoin, possède les qualités qu'exige cette place,

« Arrête qu'il présente au représentant du peuple Gauthier, le citoyen Perroncel, secrétaire général actuel du district, pour remplir la place d'archiviste et le citoyen Marion le jeune, habitant à Bourgoin, pour remplir celle de secrétaire général du district (1). »

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 568, fol. 127 v°.

Quelques jours plus tard, ces propositions furent agréées par le représentant du peuple Gauthier et Perroncel nommé archiviste du district. Le 25 frimaire, on lui attribuait 2,000 francs de traitement. Le 9 nivôse il était installé et prêtait serment en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, de remplir avec zèle et fidélité les fonctions de la place à laquelle je suis appelé et de mourir à mon poste (1). »

Le nouvel archiviste était un ancien officier de santé de Saint-Geoire ; c'est dire quelle était sa compétence. Le 17 pluviôse an III, il fut chargé de faire faire à la maison nationale de Mme de Vallin, les aménagements nécessaires pour l'installation de la bibliothèque et des archives du district (2). Le 27 pluviôse, son traitement fut porté à 2,800 francs (3). Il n'en jouit pas longtemps. A la suite de l'arrêté du Comité des finances du 2 thermidor an III, qui réunissait les archives des districts au secrétariat, Perroncel céda, le 29 thermidor an III, ses cartons au secrétaire

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 568, fol. 168 et 194.

(2) « Le Conseil a arrêté : 1° que les deux pièces de la maison nationale ayant appartenu à la veuve Vallin, émigrée, à gauche de la première montée d'escalier et qui communiquent sur le balcon, seront employées à la bibliothèque ; 2° que la troisième pièce du même côté, donnant aussi sur le balcon, est destinée pour les archives ; charge, en conséquence, l'archiviste de faire faire sur-le-champ et sous l'inspection des citoyens Guilloud et Roche, administrateurs, les réparations nécessaires à cet établissement. » L. 568, fol. 247 v°.

(3) *Ibid.*, fol. 256.

en chef Marion, après lui en avoir fait récoler l'inventaire (1). Il ne paraît pas avoir joué un rôle plus étendu que celui d'un commis d'ordre, préposé au classement des dossiers administratifs.

Le 27 germinal an III, le Directoire du district renvoyait à l'agent national, chargé d'en poursuivre l'exécution, une lettre de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, du 19 germinal, relative à la négligence des municipalités à exécuter les dispositions de l'article 40 de la loi du 6 mars 1791, ordonnant que les minutes et registres des juridictions supprimées soient déposés dans les greffes des tribunaux (2).

Cette lettre n'avait presque aucune portée dans le district de La Tour-du-Pin, qui, au point de vue judiciaire, dépendait anciennement du bailliage de Vienne. Aussi, est-ce au greffe du tribunal de cette ville qu'avaient été déposés tous les registres des judicatures subalternes ressortissant à ce bailliage et dont la plupart étaient exercées par des avocats résidant à Vienne.

DISTRICT DE SAINT-MARCELLIN

L'histoire de la formation des archives du district de Saint-Marcellin est à peu près celle des archives du district de La Tour-du-Pin que nous venons de conter. Peut-être pourrait-on constater à Saint-Marcellin une

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 571, fol. 167 et 179.
(2) *Ibid.*, L, 571, fol. 64 v°.

plus grande ardeur révolutionnaire. Les Saint-Marcellinois sont les méridionaux du département de l'Isère. Ils le montrèrent en donnant à leur ville et à leur district le nom héroïque de Thermopyles, et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs celui non moins glorieux de Marathon.

Au temps où il s'appelait encore simplement Saint-Marcellin, le Directoire de son district avait installé ses bureaux dans le couvent des Grands-Carmes et avait réservé au premier étage de l'aile droite une pièce pour les archives (1). Cette pièce fut assez rapidement comble et l'on dut, en brumaire an III, faire aux archives du district une place plus vaste dans une autre aile du même couvent (2).

Les archives du district étaient en effet destinées à recevoir, outre les papiers de cette administration, ceux de toutes les communautés religieuses supprimées qui se trouvaient dans son ressort.

Le 9 septembre 1790, le Directoire du district de Saint-Marcellin prenait la délibération suivante :

« Du jeudi neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-dix, dans le bureau du Directoire du district de Saint-Marcellin, où étaient MM. Buisson, vice-président, Juvenet, Meynier, membres du Directoire, le Procureur syndic a dit qu'à la forme de l'article 12 des lettres patentes du 22 avril dernier sur les décrets des 14 et 20 du même mois, il était enjoint aux dis-

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 644, fol. 14 v°. Délib. de l'Assemblée administrative du district de Saint-Marcellin du 29 septembre 1790.

(2) *Ibid.*, L, 646, 35e cahier. Délib. des 21 et 22 brumaire an III.

tricts ou à leurs Directoires de faire procéder sans délai à l'inventaire des titres et papiers, mobilier, dépendant de tous les bénéfices, corps, maisons ou communautés de l'un ou de l'autre sexe, qui n'auraient pas été inventoriés par les municipalités, en vertu du décret du 20 mars dernier, sauf aux Directoires à commettre les officiers municipaux pour les aider dans ce travail; et comme tous les membres du Directoire sont actuellement occupés à l'inventaire des maisons religieuses qui sont dans la présente ville, il requiert à ce que ledit Directoire, ici assemblé, ait à commettre les officiers municipaux de toutes les communautés, où se trouvent des maisons religieuses, pour procéder audit inventaire dans tous les endroits où les municipalités n'auraient pas fait cette opération, lors de laquelle ils se feront remettre les derniers inventaires, qui peuvent avoir été faits dans chaque bénéfice ou maison, après la mort du dernier titulaire ou religieux et a signé : Vallier-Collombier.

« Sur le réquisitoire de M. le Procureur syndic, le Directoire a commis et commet par le présent les officiers municipaux des endroits, bourgs et communautés, où il y a des maisons religieuses et où les municipalités n'auront pas fait l'inventaire et les autres opérations prescrites par l'article 5 des lettres patentes du 26 mars dernier sur les décrets de l'Assemblée nationale des 19 et 20 février précédent, à l'effet de faire un inventaire du mobilier, des titres et papiers dépendant de tous les bénéfices, corps, maisons et communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe qu'il y a dans chaque municipalité et de se faire remettre les inventaires faits dans chaque bénéfice ou maison après la mort du der-

nier titulaire ou religieux, conformément à l'article 12 des lettres patentes du 22 avril dernier sur les décrets des 14 et 20 du même mois, tout quoi sera fait incessamment sans aucuns frais même de contrôle ; à quel effet la présente sera adressée sans délai à toutes les municipalités du district, où il y a des bénéfices et maisons religieuses, par M. le Procureur syndic, avec avis de renvoyer lesdits inventaires aussitôt après leur confection et ce en original, ainsi que ceux qui leur seront remis (1). »

A la suite de cette délibération, le Procureur syndic du district écrivit, le 11 septembre, aux officiers municipaux de Vinay, Tullins et Moirans pour leur recommander de s'occuper au plus vite, s'ils ne l'avaient déjà fait, de la préparation de ces inventaires (2). Le 20 septembre, la municipalité de Beauvoir-en-Royans s'exécuta l'une des premières. Il convient d'observer que les catalogues qui furent alors rédigés étaient extrêmement sommaires et que les titres et papiers y étaient confondus avec les objets mobiliers de la maison (3). Et cela devait être, les notaires ou géomètres que les municipalités chargeaient de ces opérations étant incompétents pour analyser des documents paléographiques qu'ils ne savaient pas lire.

Ce n'est que l'année suivante qu'on se mit en mesure de faire transférer ces titres au chef-lieu du district.

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 645.

(2) *Ibid.*, L, 654, fol. 21.

(3) *Ibid.*, L, 645. Les titres des Augustins de Vinay avaient été inventoriés le 5 mai 1790.

Mais, au début, on ne se préoccupa que des titres utiles pour la défense des droits du trésor. Le 18 mars 1791, le Directoire ordonnait à toutes les municipalités du district, autres que celle de la ville de Saint-Marcellin, « de faire déposer aux archives du district, dans le délai d'un mois, tous les titres établissant des rentes, pensions ou intérêts au profit des ci-devant bénéficiers. corps ou communautés ecclésiastiques situés dans leur arrondissement, papiers, livres de raison, terriers, lièves et autres documents ; de tous lesquels titres et papiers il serait dressé un état distinct et séparé pour chaque maison ou bénéfice par le sieur Frachon, notaire de cette ville, à ces fins commis ». Tous ces papiers seraient ensuite déposés dans les archives, classés par fonds et numérotés. En conséquence, tous détenteurs de documents de cette nature étaient sommés de les remettre aux officiers municipaux de leur commune, faute de quoi il serait dressé contre eux procès-verbal (1).

Le 28 mai, les archives des Augustins de Vinay et de L'Ozier, inventoriées l'année précédente, furent remises au district (2). Celles des Carmes de Beauvoir y furent transférées quelques jours après (3), et succes-

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 645.

(2) *Ibid.*, n° 325.

(3) *Ibid.*, L, 645. Le 29 mai 1791, le Directoire du district décide que la maison et l'église des Carmes de Beauvoir ayant été vendues au sieur Vial, les meubles de cette maison et église seront aussi mis en vente et « que les titres, chartres, papiers, registres, terriers et généralement tous les objets, qui ne doivent pas être vendus, seront de suite transportés dans les archives du district,

sivement celles des Ursulines de Saint-Marcellin, de Moirans et de Tullins, des Cordeliers de Moirans, des Minimes de Tullins, des Récollets de Saint-Marcellin, des prieurés de Beaulieu et d'Auberives, de la maison de retraite de Parménie, des écoles de charité de Roybon et de Saint-André et de l'ermitage de Bessins (1).

Le citoyen Frachon recevait les pièces et les classait dans le dépôt du district. Il recevait aussi les titres qui lui étaient envoyés de Grenoble et qui concernaient des prieurés dépendant de l'évêché et du séminaire de cette ville (2), ou des biens de ces deux établissements, situés dans l'étendue du district. Tous ces déplacements de titres étaient motivés par les nécessités de la gestion des biens nationaux. Aucune préoccupation historique ou littéraire ne s'y mêlait.

Le fonds d'archives ecclésiastiques, le plus important du district, était celui de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine. On sait que cet ordre avait été réuni à Malte en 1775 et l'on croit communément que ses

---

pour être dressé état des papiers, en conformité de l'arrêté du 18 mars dernier ».

(1) Inventaire n° 325. Sur l'ermitage de Bessins, voyez une délibération du Directoire du district de Saint-Marcellin du 16 floréal an II (*Arch. de l'Isère*, L, 646, cah. 29).

(2) Le 25 mai 1791, M. Énoch, ci-devant syndic du séminaire de Grenoble, lui envoyait les archives du prieuré de Beaulieu (L, 655, n°s 56 et 79). Le 7 avril 1792, le district de Grenoble lui avait expédié les titres du prieuré de Revesty, situé sur la commune de La Rivière, extraits des archives de l'évêché de Grenoble. — Inventaire n° 197. Cf. L, 655, fol. 233 et n°s 553 et 581.

antiques archives furent alors définitivement transférées à la commanderie de Saint-Georges de Lyon. Il est bien vrai que, par l'ordre du commandeur de Menon, les archives de Saint-Antoine furent transportées à Lyon en 1785. Mais, lorsqu'on en eut tiré les seuls titres qui intéressaient les chevaliers de Malte, — je veux dire les titres de propriétés des riches domaines de l'abbaye, — on renvoya le reste à Saint-Antoine, et ce reste, comme on le verra plus loin, formait un ensemble considérable, méthodiquement rangé sur des tablettes et défendu par cinq robustes serrures (1).

A raison du volume de ces archives, il n'avait pas été question tout d'abord de les transporter à Saint-Marcellin, et on ne s'occupa même de les mettre sous scellés que le 30 octobre 1792, à la suite de la loi du 19 septembre précédent. Le 9 janvier 1793, le Directoire du district commit le citoyen Étienne Genissieu, l'un de ses membres, qui habitait Saint-Antoine, où il exerçait la profession de géomètre, pour procéder au récolement de l'inventaire des titres de Saint-Antoine, et confia la garde des scellés au citoyen Massonnet, notaire, procureur fondé des chanoinesses de Malte, installées dans l'abbaye depuis le mois d'avril 1787 (2). Une délibération du même district, datée du 25 janvier 1793, explique à la fois la nature et le but de la mission confiée à Genissieu.

« Le Procureur syndic a dit que, le 9 du présent mois,

---

(1) *Arch. de l'Isère*, Inventaire n° 812.

(2) *Ibid.*, L, 645, cah. 15.

le Directoire a commis le citoyen Genissieu, administrateur, pour procéder au récolement de l'inventaire, fait le 30 octobre dernier et jours suivants, en vertu de la loi du 19 septembre précédent, des meubles et effets mobiliers dépendant du ci-devant chapitre de Malte à Saint-Antoine et autres opérations prescrites par cette commission ; qu'il fut fait à cette époque une apposition de scellés sur les archives, comme mesure de sûreté, jusqu'à ce qu'il fût procédé à l'inventaire des titres et papiers qui y existent ; qu'il devient chaque jour plus urgent de lever ces scellés et d'inventorier les titres et papiers, dont majeure partie sert à la manutention des immeubles ci-devant possédés sur divers districts par cette maison ; que la vente n'en est pas moins pressante et que ces titres et papiers sont indispensables pour parvenir aux opérations préliminaires qu'elle exige.

« Il a aussi observé que dans l'état des ci-devant chanoinesses, remis au Directoire pour la fixation de leur traitement, se trouvent comprises les aspirantes admises relativement à la fixation de leur indemnité ; qu'à l'appui de cet état les réclamantes ont produit un recueil de 224 délibérations sur les preuves de ci-devant noblesse et les réceptions desdites aspirantes ; que toutes les pièces, titres, mémoires, certificats, tant originaux que par extraits, ainsi que les arbres généalogiques énoncés dans ces délibérations, ou qui y ont rapport, sont autant de monuments contre lesquels réclament la loi du 19 juin 1790, portant abolition de la noblesse, et celles ensuivies, qui n'en sont que la conséquence, et qu'ainsi la translation de toutes ces pièces aux archives du district est égale-

ment pressante ; requiert en conséquence que le Directoire nomme un commissaire pour la levée des scellés dont s'agit et retirer des mains de tous détenteurs les pièces, titres et autres pièces (*sic*) relatives aux preuves énoncées dans le susdit recueil de délibérations, sous les peines portées par la loi,

« Le Directoire, faisant droit à la réquisition motivée du Procureur syndic et l'adoptant dans tout son contenu, commet le citoyen Genissieu, administrateur, pour procéder à la reconnaissance et lévée des scellés apposés sur les archives de la maison des ci-devant chanoinesses de Saint-Antoine, et de suite à l'inventaire sommaire des titres et papiers qui y existent, ou au récolement de l'inventaire d'iceux, s'il en existe dans lesdites archives, comme aussi pour retirer sur-le-champ toutes les pièces relatives aux preuves de ci-devant noblesse des aspirantes, énoncées dans ledit recueil de délibérations, des mains de toutes personnes détentrices ; lesquelles pièces seront envoyées sûrement aux archives de ce district, pour en être disposé conformément à la loi ; à quel effet, ledit recueil sera adressé au commissaire susdit, qui le renverra avec lesdites pièces et recevra les affirmations et déclarations des ci-devant chanoinesses, qu'elles n'en détiennent aucunes autres et qu'il n'est pas de leur connaissance que d'autres personnes en soient détentrices, sous les peines portées par la loi ; de tout quoi ledit commissaire dressera procès-verbal particulier, qui sera joint auxdites pièces.

« Et attendu que le citoyen Massonnet, notaire à Saint-Antoine, gardien actuel des scellés mis sur les archives, en a une pleine connaissance, et que son tra-



vail sur les opérations nécessaires à l'ordre, l'arrangement et la distinction des papiers qui y sont renfermés, ne pourra qu'être très utile et faciliter l'exécution de la présente commission, quant à ce, le Directoire le nomme pour seul expert audit inventaire.

« En conséquence, arrête que lesdits commissaire et expert, de concert, feront distinction par états séparés desdites pièces desdites archives par districts ; sauf en ce qui concerne les papiers terriers, qui seront tous compris dans la portion du district de Saint-Marcellin, comme chef-lieu de l'établissement supprimé ; qu'après les opérations ci-dessus, les papiers relatifs aux biens situés dans ce district seront déposés avec les terriers dans ses archives, ainsi que les procès-verbaux et les titres concernant les biens situés sur les autres districts, pour y être classés séparément, et ce fait, leurs Directoires seront avisés de les faire retirer incessamment,en ce que chacun concerne, moyennant décharge au pied de chacun des états, qui seront dressés en vertu de la présente commission ; qu'enfin extrait du présent sera adressé aux dits citoyens Genissieu et Massonnet pour s'y conformer (1). »

Le 6 février 1793, Genissieu se présenta à l'abbaye, accompagné par trois membres du conseil de la commune, du citoyen Massonnet et d'Antoine Nivollet, gardien des scellés. Après avoir vérifié les scellés, Genissieu ouvrit la porte des archives. Les premiers titres qu'il trouva, en entrant, étaient environ trois cents registres de terriers occupant trente et une

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 645.

étagères, dont trois étaient vides, les registres qui y étaient déposés ayant été envoyés à la commanderie de Saint-Georges à Lyon, et quelques-uns même expédiés sur la langue de Provence (1).

Il signale ensuite dans son procès-verbal les inventaires suivants des titres de Saint-Antoine contenus dans différentes armoires :

« 1° Un gros volume relié en basane contenant 292 feuillets intitulé : *Répertoire du présent inven-*

(1) Le 7 février 1793, le Procureur syndic du district de Saint-Marcellin écrivait au citoyen Duc, chanoine régulier de Saint-Antoine, à Romans : « Pendant votre séjour en cette ville, citoyen, vous avez régi des biens de Malte, suivant des rapports qui nous ont été faits. Vous avez les clefs des archives, qui sont à la maison curiale de Saint-Marcellin. Vous avez encore en votre pouvoir ou dans votre maison, à Saint-Marcellin, des papiers dépendant de l'ordre de Malte. L'art. 1er de la loi du 22 octobre 1792 nous charge d'apposer les scellés sur ces effets. L'art. 3 veut que nous en fassions inventaire. L'art. 6 nous ordonne d'en faire la remise sans délai, sous peine d'être poursuivis comme détenteurs de biens nationaux. Il serait donc à désirer que vous vous rendissiez en cette ville pour satisfaire à cette loi ; mais des bruits publics vous ont accusé d'avoir crié anathème contre les lois nouvelles, d'avoir inspiré aux simples que ces lois détruisaient la religion catholique. Le peuple s'est ameuté pour vous obliger de sortir de cette ville. Si vous reveniez, il est à craindre qu'on ne sollicite contre vous l'exécution de la loi du 26 août. Votre position est vraiment déplorable. Cependant nous ne pouvons pas tarder davantage la faction de l'inventaire dont je vous ai parlé plus haut. Vous pourriez envoyer vos clefs, charger M. votre frère de représenter les effets qui sont sous ces clefs, faire la remise des papiers que vous avez en vos mains au district du lieu de votre résidence, etc. » (*Arch. de l'Isère,* L, 656, fol 217 v°).

taire raisonné des titres et papiers concernant tant l'abbaye de Saint-Antoine que plusieurs maisons de l'ordre, trouvés dans les archives de ladite abbaye, en 1744. Ce volume comprend aussi, à partir du folio 271, les titres relatifs au grand hôpital;

« 2° Un autre volume du même format contenant 320 feuillets, compris des intermédiaires en blanc, portant sur les communes de Varacieu, Miribel et autres lieux divisés par chapitres ;

« 3° Un autre volume in-folio, divisé comme le ci-dessus, portant sur Dionay, Beaufort et autres lieux, contenant 413 feuillets, compris des intermédiaires en blanc ;

« 4° Un inventaire, en gros volume relié en basane, des titres trouvés dans les archives en l'an 1660, divisé en plusieurs chapitres, contenant 779 feuillets tant écrits qu'en blanc, outre le répertoire ;

« 5° Un autre gros volume d'inventaire, qui est le double d'un ci-dessus, contenant 1086 pages, tant écrites qu'en blanc, outre le répertoire en tête ;

« 6° Un inventaire des titres des fondations faites dans l'église de Saint-Antoine et d'autres documents, relié en basane, contenant 378 pages (*Nota :* il y en a un double contenant 311 pages) ;

« 7° Un petit volume, relié en basane jaune, contenant 368 pages, qui est un inventaire d'albergements, investitures et reconnaissance sur divers lieux, ayant un répertoire au commencement, etc. »

Après avoir inventorié un certain nombre de titres de propriété de date récente, Genissieu rencontre et signale « cinq volumes, reliés en basane brune, contenant des actes des chapitres canoniaux de Saint-

Antoine et deux autres volumes, reliés en carton sous parchemin, où sont des décrets capitulaires de 1626 à 1742 et de 1629 à 1742 ». Il décrit ensuite vingt-sept paquets de rouleaux de parchemins, tous cotés de lettres alphabétiques et de numéros et justifiant les droits de l'abbaye sur Saint-Antoine et les environs. Au sujet de cette partie du chartrier de Saint-Antoine, le citoyen Massonnet, expert, « observe que les archives de Saint-Antoine furent transportées à Lyon par ordre du ci-devant commandeur de Menon, au mois d'octobre 1785, et que partie des titres n'a été renvoyée à Saint-Antoine qu'au mois de mai 1788, et qu'en y donnant un nouvel ordre en 1790, ledit Massonnet s'est aperçu, par un récolement aux inventaires, qu'il manquait un assez grand nombre de documents ; mais qu'il ne peut assurer si ce déficit provient de la translation des archives de leur dépôt à Lyon ou de quelques autres causes antérieures. Il ajoute que ledit récolement resta imparfait, faute d'un temps libre suffisant ».

L'inventaire fut poursuivi du 6 février au 22 mars, par Genissieu et Massonnet. Nous relevons dans leur procès-verbal les mentions ci-après :

Dix-sept protocoles d'Eustache Vourey, notaire, de 1627 à 1649 ; deux paquets d'anciens titres de l'hôpital des démembrés ; un inventaire des titres de cet hôpital coté *L'Hôpital B.* ¹⁰ ; un autre petit volume d'inventaire coté *L'Hôpital* D. ² ; « un autre vieux volume ou registre, couvert de parchemin comme le précédent, contenant des actes en latin relatifs aux biens et droits de l'hôpital, coté G. ² ;

« Les statuts de l'hôpital, traduits du latin en français, cotés C. ² ;

« Un autre volume, relié en parchemin, contenant des actes en latin non signés, constatant des acquisitions et reconnaissances de rentes au profit dudit hôpital. Sur la couverture il est écrit : « Ce livre paroit être entièrement inutile et par ce on ne l'a pas mis dans l'inventaire général. » Il est coté : *L'Hôpital.*

« Un petit carnet en parchemin, contenant dix-sept feuillets, intitulé : *Status hospitalis infirmorum magni hospitalis monasterii Sancti Antonii Viennensis.*

« Cinq paquets de rouleaux de parchemins, qui sont des titres d'anciennes fondations faites dans la grande église de Saint-Antoine ; lesdits rouleaux cotés par lettres alphabétiques et numéros avec le mot *Fondation.* Ils sont décrits et analysés dans les deux inventaires, dont nous avons fait mention...

« Dans quatre petites armoires des archives se sont trouvés des anciennes bulles de différents papes, lettres patentes, arrêts, diplômes, procès-verbaux, brefs, authentiques des reliques de l'église et autres documents de date fort reculée, tous relatifs à l'existence de l'ordre de Saint-Antoine, à ses privilèges et à son régime intérieur, de même qu'à son érection de chanoines réguliers sous le titre de Saint-Augustin, ordre de Saint-Antoine. Ces divers papiers étaient sans ordre ; mais ils sont tous cotés de ces mots *L'Ordre et l'État*, avec, la plupart, des lettres alphabétiques et des numéros, qui en indiquent la relation aux inventaires. Nous en avons fait trente-quatre liasses...

« Plus encore, cotés *Sur l'Ordre*, il s'est trouvé deux bullaires reliés en parchemin, une histoire ancienne par Aimar Falcoz, d'anciennes constitutions formant aussi un volume en basane brune et enfin un autre

volume, même reliure, coté D. 2. *L'Ordre F.* 2 relatif à l'existence des reliques de Saint-Antoine dans la grande église, contre la prétention des Bénédictins de Montmajour, établis à Arles.

« Dans six autres armoires se sont trouvés plusieurs anciens registres renfermant des actes portant sur une multitude d'objets... la majeure partie desdits actes en latin... lesdits registres ont des étiquettes telles que nous allons les rapporter dans l'ordre qu'ils se présentent : *Registre A. M. — Inventaire, registre CC. — Gohart A. — Gohart A. 4. — Registre G. Chalvet, notaire 1375. — Dubois, A. de 1575 à 1587. — Registre B. 1401 jusqu'à 1489. — Registre N. Savelli, notaire, 1393. — Raussin, 1630, G. 10. — Dubois, D. 1. — Registre S. — Dubois, notaire, n° 1er, 1572 à 1574. — Registre Y. — Registre J. — Gohart, R. 1er, 1534. — Gohart, R. 2e, 1548. — Registre O. Savelli, 1432. — Protocole. — Registre &&. — Registre A. Chalvet et Meilluret, notaires, 1407. — Gohart, C. 2, 1533. — Registre V. Quinquère, 1638, 1640, 1645, 1649. — Dubois, notaire, 1572. — Dubois, notaire, n° 2. — Registre K. de Lupo, notaire, 1384. — Inventaire P. 1354. — Registre F. 1344. — Registre M. Guillaume Morel, 1387. — Registre H. — Registre Q. 3. 1493 ad 1522. — Registre A. 10. Hôpital de Saint-Jacques. — Raussin, notaire, 1610 ad 1630. — Registre B. 2. — Registre D. 1439. — Registre L. 1408. — Registre Q. 2. Guérin, 1475, ad annum 1521. — Registre T. — Registre Q. 1. — Gohart, n° 1.*

« Vingt-huit registres ou cahiers sans cotature et dont il n'est point fait mention dans les inventaires desdites archives, contenant des actes sur divers objets.

« Un cahier contenant 760 articles, qui est un recueil des albergements ou baux emphitéotiques, dont les actes se trouvent dans les archives de l'abbaye de Saint-Antoine, depuis 1294 jusqu'en 1699.

« Dans une armoire des archives se sont trouvés quatre paquets de vieux rouleaux de parchemin, qui sont des titres, terriers, reconnaissances et acquisitions de rentes... lesquels titres sont inventoriés au commencement d'un des gros volumes dont nous avons parlé... lequel, après son répertoire du nom des lieux, commence ainsi : *Inventaire des titres cotés sur le commun..*; et ayant parcouru les articles de cette partie d'inventaire pour la séparation des titres par districts, nous avons reconnu que se trouvant tous composés de terriers et actes féodaux, ils devaient, d'après notre commission, être mis dans le lot du district de Saint-Marcellin. »

Suit l'inventaire des titres de propriétés de l'abbaye, où l'on remarque environ quatre-vingts liasses de rouleaux de parchemin, transactions, reconnaissances, terriers, albergements du XIIIe au XVIe siècle. Puis un carnet coté *Ordre, Electiones abbatum,* qui contenait des requêtes et procès-verbaux relatifs aux élections des abbés de Saint-Antoine, des cartes et des plans des possessions de l'abbaye, un livre de professions, un volumineux registre d'actes anciens concernant le prieuré de Marnans, etc.

Le 21 juin 1793, les experts Genissieu et Massonnet clôturaient leurs opérations par cette observation : « En attendant que les administrateurs du Directoire du district de Saint-Marcellin aient destiné un local commode à recevoir les papiers desdites archives et

alors nous y ferons transporter tous les titres et documents, que nous placerons, autant que faire se pourra, dans le même ordre où ils se trouvent actuellement rangés, de laquelle dernière opération nous dresserons procès-verbal (1). »

Les archives de Saint-Antoine étaient donc encore à cette date conservées, presque au complet, dans une salle soigneusement fermée de l'abbaye. En se retirant, Genissieu et Massonnet apposèrent leurs scellés sur la porte qui les gardait. Depuis lors, que sont-elles devenues ? Il n'en existe que quelques débris que j'ai recueillis, il y a cinq ou six ans, à la mairie de Saint-Antoine. Ont-elles été entièrement brûlées le 10 novembre 1793 ? C'est ce que nous aurons occasion d'examiner plus loin, en parlant de la destruction des titres féodaux.

Le notaire Antoine-Mathurin Frachon, qui remplissait en fait les fonctions d'archiviste du district, dut être officiellement nommé à cet emploi vers la fin de l'an II, avec 1,800 livres de traitement. Il continua à recevoir et à cataloguer les titres et objets mobiliers des églises qu'on lui apportait de tous les points du district.

D'autre part, une délibération du 2 messidor an II, de l'administration du district, avait ordonné que les scellés apposés sur les biens des émigrés seraient levés et que leurs titres et papiers inventoriés seraient envoyés aux archives du district. Le juge de paix de la commune des Thermopyles était commis pour ces

---

(1) *Arch. de l'Isère*, Inventaire n° 312.



diverses opérations (1). On n'apportait pas que des papiers au Directoire; on y transportait aussi des objets mobiliers, lorsqu'ils semblaient avoir une valeur artistique. Le 27 messidor an II, on prenait des mesures pour y recevoir une magnifique tapisserie, provenant du château de Varacieux et appartenant à l'émigré Menon. Cette tapisserie mesurait « cent quatre-vingt dix pieds de longueur » et représentait « partie de la fable et des pastorales intéressantes (2) ».

Le 12 messidor de l'année suivante, l'archiviste Frachon est commis pour aller prendre possession des archives de ce même château (3). En floréal an III, il reçoit les papiers du Comité révolutionnaire des Thermopyles (4).

D'autre part, le 18 germinal an II, le Conseil général du district, sur la demande de la Société populaire des Thermopyles et en exécution de la loi du 8 pluviôse, votait l'établissement d'une bibliothèque publique au chef-lieu du district et nommait des commissaires pour recueillir les livres et objets d'art provenant des communautés religieuses et des émigrés et pour aménager un local destiné à les recevoir. Le local choisi fut d'abord l'oratoire des Ursulines (5), puis la bibliothèque des Récollets.

Le 4 prairial an II, le même Conseil nommait les

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 646, cah. 30.
(2) *Ibid.*, cah. 31.
(3) *Ibid.*, cah. 41.
(4) *Ibid.*, cah. 40.
(5) *Ibid.*

citoyens Bossan, géomètre, et Dufort, tous deux membres de la Société populaire, et le citoyen Joachim Rey, pour procéder de suite à l'inventaire ou au récolement des inventaires des livres et manuscrits des corps et communautés ecclésiastiques, des émigrés et des condamnés et aussi des objets d'art, des instruments de physique, des collections d'histoire naturelle, de numismatique, etc., de la même provenance, qui devaient prendre place dans les musées et bibliothèques (1).

Le 12 frimaire an III, pour faciliter la besogne des commissaires, le Directoire du district ordonna que tous les livres et manuscrits existant dans les maisons nationales, seraient transportés et réunis dans la bibliothèque des ci-devant Récollets de Saint-Marcellin (2).

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 646, cah. 29.

(2) *Ibid.*, cah. 36.

CHAPITRE III

LES DESTRUCTIONS DE TITRES

1° Brûlements des Titres féodaux

Toutes les mesures dont nous venons de parler avaient pour but la conservation et la centralisation entre les mains de l'État des documents qui constituaient les Archives de l'ancien régime. Sans doute, le souci que l'on prenait de ces vieux titres ne s'inspirait que de motifs d'ordre pratique. Si on les classait avec soin, c'était en vue d'assurer à l'administration des Domaines les pièces justificatives des droits qu'on avait confisqués. Et le jour où l'on songea à les considérer comme des souvenirs historiques, ce fut pour les envelopper dans la haine que l'on professait pour ce passé abhorré, encore si proche et dont quelques imprudents prédisaient le retour. Et il sembla que la féodalité serait plus définitivement abolie, si les titres constitutifs de ses droits étaient eux-mêmes anéantis par le feu.

Dans cet ordre d'idées le peuple précéda le législateur. Avant la loi du 24 juin 1792, qui prescrivait de brûler tous les titres généalogiques, les paysans dau-

phinois avaient fait des feux de joie avec les terriers de leurs seigneurs. Le mouvement général, connu sous le nom de « la grande peur », qui se produisit dans toutes les campagnes de France, entre la prise de la Bastille et la nuit du 4 août, eut son contre-coup dans la partie du département de l'Isère correspondant aux arrondissements de La Tour-du-Pin et de Vienne. L'arrondissement de Grenoble et celui de Saint-Marcellin semblent y être restés étrangers. Du 27 juillet au 3 août 1789, sur un mot d'ordre mystérieux, les paysans se réunirent en armes pour résister à une prétendue invasion des Savoyards et, lorsqu'ils eurent constaté que leur crainte était vaine, se dirigèrent vers le château ou le monastère voisin, se firent remettre de gré ou de force les terriers et les reconnaissances, où était inscrit le chiffre de leurs redevances, et les mirent en morceaux ou les brûlèrent dans la cour du château ou devant l'église du village.

La correspondance de la Commission intermédiaire des États du Dauphiné, conservée à la bibliothèque de Grenoble, abonde en détails sur ces incendies, qui anéantirent des milliers de terriers, dévorèrent parfois les châteaux eux-mêmes et s'aggravèrent de scènes de pillages odieuses (1). Les archives du monastère de

---

(1) *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, tome VII, nos 1530-1531. Le rapport présenté à la commission par les commissaires, qu'elle avait envoyés sur les lieux pour faire une enquête, a été publié assez incorrectement et sans notes, en 1891, sous le titre de *Mémoire détaillé et par ordre de la marche des brigandages qui se sont commis en Dauphiné, en 1789*.... par Xavier Roux. Grenoble, 1891, in-8°.

Bonnevaux furent ainsi complètement détruites (1). La chartreuse de la Silve-Bénite dut livrer ses terriers, qui furent lacérés et brûlés dans la basse-cour du couvent et ne parvint à sauver ses bâtiments du pillage qu'en signant un abandon général de tous ses droits seigneuriaux dans le marquisat de Virieu (2). Le 31 juillet, une bande se présentait au chapitre de Saint-Chef, pénétrait dans les appartements de la chamarerie, cherchant les terriers, les trouvait enfin dans une cave, où ils avaient été cachés, les mettait en lambeaux et en faisait un feu de joie sur la place du Doyenné (3). La veille, on

(1) Le mémoire précité rapporte que, le 29 juillet, pendant qu'une troupe de brigands pillait la maison de Bonnevaux, un homme, assez élégamment vêtu, se présenta, qui demanda la clef des archives et s'y dirigea. Depuis lors, on le perdit de vue. *Op. cit.*, p. 204. Cf. Mss. O,889 et 983 de la Bibliothèque de Grenoble contenant le procès-verbal du pillage de Bonnevaux et de la destruction des archives, le 29 juillet, à 4 heures du soir. Les Archives de l'Isère possèdent le certificat ci-après de la municipalité de Saint-Jean-de-Bournay: « Nous, maire et officiers municipaux du bourg de Saint-Jean-de-Bournay, certifions et attestons que, le 29 juillet 1789, jour de la dévastation de la maison de Bonnevaux, les brigands ont brûlé les archives de ladite maison et, à la demande du sieur Ernotte, ci-devant religieux de ladite abbaye, luy avons délivré le présent pour luy servir et valoir ce que de raison. A Saint-Jean-de-Bournay, le 2 mai 1791. Signé: Pichat, maire, etc. » (L. 199.)

(2) *Bib. de Grenoble*. Mss. O. 909-911.

(3) *Arch. de l'Isère*, série L, n° 199. Déclaration de Claude Garnier de Saint-Chef: « Le vendredy, jour indiqué pour brûler ou déchirer les titres terriers du chapitre, arrivèrent, sur les dix heures du matin, neuf à dix inconnus, qui dirent avoir des ordres pour brûler les terriers des seigneurs, accompagnés d'une foule innombrable d'habitants du mandement de Saint-Chef et des lieux

avait brûlé, sur la place de l'église, les terriers de la cure de Bourgoin (1).

Presque tous les châteaux du Viennois et de la Terre de la Tour (2) reçurent la visite des bandes incendiaires et fournirent leur tribut aux bûchers qui préparaient la nuit du 4 août. Le château de Septême, appartenant au Marquis de Viennois, président de la Commission intermédiaire des États du Dauphiné, ne fut pas épargné et ses terriers et reconnaissances furent brûlés devant le portail de l'église du village, dans les premiers jours du mois d'août.

Si ces exécutions révolutionnaires n'avaient atteint que des terriers, la perte, au point de vue historique, ne serait pas grave, les documents sur lesquels s'exerça la colère intéressée des paysans dauphinois étant, en général, de date récente. Mais bien qu'elles se fissent accompagner de gré ou de force par des notaires ou hommes de loi, auxquels elles confiaient la mission de reconnaître dans les archives seigneuriales ou monastiques les documents qu'on voulait détruire, les bandes de brûleurs, pour être plus sûres de n'en laisser aucun

---

circonvoisins, lesquels entrèrent en foule dans la chamarerie de Saint-Chef et, après avoir fouillé et parcouru tous les appartements, descendirent à la cave, et là ils trouvèrent tous les terriers.... et les portèrent sur la place du Doyenné, où là chacun s'empressa de les déchirer sans en excepter un, etc.... Cf. L, 739, fol. 68 v°, déclaration du sieur Moussier.

(1) Fochier, *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, page 133.

(2) Les terriers des Planelli de La Valette, conservés dans les châteaux de Bourgoin et de Maubec, furent brûlés le 28 juillet. (*Arch. de l'Isère*, Inventaire n° 147).

derrière elles, jetèrent parfois indistinctement au feu tous les parchemins dont le grimoire indéchiffrable leur était suspect. Ainsi périrent les archives de l'abbaye cistercienne de Bonnevaux et celles d'un certain nombre de châteaux qui furent entièrement livrés aux flammes.

Ce que la colère populaire avait commencé, le vandalisme légal l'acheva, et les coupes sauvages qu'il pratiqua dans les collections historiques dauphinoises y laissèrent d'irréparables lacunes.

Le premier texte législatif, qui ait ordonné de détruire des pièces d'archives, est la loi du 24 juin 1792. Elle prescrivait de brûler tous les titres généalogiques qui se trouveraient dans les dépôts publics et chargeait les Directoires de départements de présider à cette destruction, après avoir fait opérer par des commissaires le triage de ces titres inutiles et des titres de propriété qui pourraient être confondus avec eux.

Une loi du 19 août suivant condamnait encore au feu, comme inutiles, une notable partie des archives des Chambres des comptes. Toutes les pièces des comptes définitivement jugés et soldés, qui remonteraient à une date antérieure à trente ans, devaient être rejetées des dépôts et brûlées comme papiers inutiles. Cette loi fut modifiée par celle du 3 octobre suivant, qui ordonna de vendre ces pièces, au lieu de les brûler.

Comment ces lois furent appliquées dans le département de l'Isère, quelques documents vont nous l'apprendre.

C'est d'abord une délibération du Conseil général du département, qui porte la date du 17 août 1792 :

« Un membre a dit qu'une loi avait ordonné le brûlement des titres de noblesse, mais que cette mesure n'avait pas encore été exécutée. En conséquence, il a fait la motion de tirer des archives de la Chambre des comptes de Grenoble tous les titres de noblesse, qui s'y trouvent déposés, pour être procédé à leur brûlement, en respectant néanmoins les titres de propriété.

« Le suppléant du Procureur général syndic a dit que la loi qui ordonne le brûlement des titres de noblesse n'était point encore parvenue au Directoire; que, par une bizarrerie assez singulière, il avait reçu la loi qui lui est additionnelle; que, sous ce premier rapport, il n'avait pu exécuter ce brûlement; qu'en second lieu, les scellés avaient été apposés sur la Chambre des comptes, en exécution de la loi du 29 septembre 1791, et qu'à la forme de cette même loi, ils ne pouvaient être levés qu'en suite d'un décret de l'Assemblée nationale; que, par conséquent, le Directoire n'avait à s'imputer aucun retard et que ces empêchements existant encore, la motion ne pouvait être adoptée en l'état.

« La matière mise en délibération, ouï le Procureur général syndic, le Conseil a arrêté que son président écrira au Ministre de l'Intérieur pour demander incessamment l'envoi de la loi qui ordonne le brûlement des titres et papiers de noblesse, et à l'Assemblée nationale, pour la prier de décréter la levée des scellés des Chambres des comptes, à la forme de l'art. 8 du titre Ier de la loi du 29 septembre 1791 (1). »

---

(1) *Inventaire des Archives de l'Isère*, série L, tome Ier, p. 163.

Le 28 août, le Conseil général du district de Vienne adressait, de son côté, à l'Assemblée législative l'adresse suivante pour stimuler son zèle et obtenir d'elle des mesures plus radicales encore :

« Législateurs,

« L'Assemblée constituante prétendait avoir détruit l'arbre de la féodalité, qui couvrait toute la surface de la France; mais elle n'avait fait qu'en couper quelques rameaux et l'enraciner davantage. C'est vous qui avez eu le courage et la gloire de l'extirper. Agréez notre reconnaissance et permettez que nous vous observions qu'il manquerait quelque chose à votre ouvrage, si vous ne décrétiez que tous les titres et papiers, relatifs aux droits féodaux abolis et supprimés sans indemnité, que tous ces titres (disons-nous) existant dans les dépôts publics subiront le même sort que ceux de noblesse et qu'ils seront brûlés. La France y trouvera plusieurs avantages. Le premier, en ce que les contre-révolutionnaires auront un aiguillon de moins, en perdant tout espoir de recouvrer ces droits; le second, en ce que beaucoup de bâtiments, où sont déposés ces titres, pourront être vendus ou tourner de tout autre manière au profit de la nation, et le troisième, en ce qu'elle n'aura plus besoin d'entretenir un nombre considérable d'archivistes, dont le traitement est à la charge du trésor public.

« Le Conseil, après avoir applaudi à l'adresse ci-dessus et ouï le Procureur syndic, a unanimement arrêté qu'elle serait envoyée à l'Assemblée nationale et qu'elle serait individuellement signée par tous ses membres, tant sur le présent registre que sur la copie à envoyer. »

En attendant que l'Assemblée législative autorisât la destruction générale et systématique de toutes les archives, l'administration du district de Vienne, pour calmer son impatience, organisa, le 9 février 1793, un petit feu de joie dans la grande cour de l'archévéché, où le Directoire tenait ses séances. Elle fit flamber en sa présence et sous les yeux du peuple assemblé pour ce spectacle absurde et odieux, emprunté aux traditions de l'ancien régime, un nobiliaire du Dauphiné, de Guy Allard, petit volume in-12 qui ne contribua guère à éclairer les assistants, quatre volumes in-4° d'une histoire de la noblesse du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, un *Trésor généalogique,* des titres de noblesse et des armoiries tirées des archives du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne (1).

C'était l'époque où le Directoire du département chargeait quatre de ses membres de vérifier les signes de féodalité et de royauté, qui existaient dans la commune de Grenoble, et de faire gratter, à cet effet, les façades des églises et du palais de justice (2).

Quelques jours auparavant, le Directoire du département avait pris une importante décision au sujet de l'exécution des diverses lois, qui ordonnaient le triage des innombrables titres conservés dans les dépôts publics et la suppression d'un certain nombre de pièces réputées inutiles ou dangereuses. Cette décision (3),

(1) *Arch. de l'Isère* L. 747, fol. 70.

(2) *Ibid.*, L. 71, p. 4785.

(3) *Ibid.*, fol. 4745.

prise le 22 janvier 1793, en même temps qu'elle rappelle les divers textes législatifs qui avaient réglé la matière, explique quel commencement d'exécution ils avaient reçu dans le département de l'Isère.

« Un membre a dit que les lois des 2 septembre 1790, 25 août et 29 septembre 1791, qui suppriment toutes les Chambres des Comptes, chargèrent les administrations de départements d'apposer les scellés sur les greffes, dépôts et archives desdites Chambres des Comptes, ainsi que sur leur mobilier et d'en retirer les pièces des comptes non encore jugés, apurés ou corrigés, pour les faire parvenir au bureau de comptabilité;

« Que quelques départements ayant oublié de se conformer à cette dernière disposition, une autre loi du 12 février 1792 ordonna que les scellés seraient levés et réapposés immédiatement après que les pièces des comptes non encore jugés, apurés ou corrigés en auraient été retirées;

« Que la loi du 24 juin suivant chargea les Directoires de faire brûler tous les titres généalogiques, qui se trouveraient dans un dépôt public, quel qu'il fût, et de nommer des commissaires pour séparer ces papiers inutiles des titres de propriété qui pourraient être confondus avec eux; que l'article 4 de la loi du 19 août de la même année condamna pareillement au feu toutes les pièces des comptes définitivement jugés et soldés ou qui remonteraient à une date antérieure à trente ans;

« Que les autres articles de cette dernière loi chargèrent les administrations de départements de nommer deux commissaires pour procéder à la levée des scellés

apposés sur les greffes des ci-devant Chambres des comptes et de faire le triage des papiers y existant;

« Que, par les décrets des 1 et 3 octobre de la même année et du 5 du présent mois de janvier, il fut dérogé à l'article 4 de la loi du 19 août et décrété que les comptes et papiers supprimés ne seraient pas brûlés, mais qu'ils seraient vendus à l'enchère et que les parchemins provenant de ces suppressions et les sacs, qui les renferment, ou du moins ceux propres au service de l'artillerie, seraient mis à la disposition des Ministres de la Guerre et de la Marine; mais que ces trois décrets ne dérogèrent point à la loi du 24 juin, qui prescrit de brûler les titres généalogiques;

« Que l'art 4 de la loi du 3 octobre exceptait de la vente, ordonnée par l'article 1er, les comptes définitivement jugés qui constateraient un débet envers le trésor public, quoique ces comptes eussent une date antérieure à trente ans, sans cependant que les recherches contre les comptables pussent se porter au delà de cent années;

« Que l'article 8 de la même loi prescrivait aux commissaires de la comptabilité de choisir trois d'entre eux qui, en se divisant le travail, se rendraient de suite dans les divers départements pour, avec les commissaires nommés par les départements, diriger le triage des comptes qui constateraient un débet envers le trésor public et accélérer l'exécution de la loi du 19 août dernier;

« Que, par les lois des 3 et 17 septembre 1792, toutes les aliénations des domaines nationaux, déclarées révocables par la loi du 1er décembre 1790, furent révoquées

et les Directoires de départements chargés de commettre un ou plusieurs agents pour recueillir et inventorier les titres d'aliénations existant dans les dépôts publics et entre autres dans ceux des ci-devant Chambres des comptes;

« Qu'en exécution de ces différentes lois, le Directoire nomma, le 21 décembre 1791, deux commissaires, qui apposèrent les scellés, le lendemain 22, sur tous les greffes, archives et dépôts de la ci-devant Chambre des comptes de Grenoble;

« Que, le 25 septembre 1792, le Directoire commit les citoyens Vachon et Bouvier pour procéder à la levée des scellés et au triage des papiers, en exécution de la loi du 19 août précédent;

« Que le citoyen Colliat, l'un des commissaires de la comptabilité, nommé pour l'exécution de l'art. 8 de la loi du 3 octobre dernier, fit enregistrer sa commission le 11 du mois de décembre suivant, et le Directoire commit le citoyen Planta, président, au lieu et place du citoyen Vachon, ancien administrateur, pour opérer conjointement avec le commissaire de la comptabilité et le citoyen Bouvier, nommé par l'arrêté du 25 septembre dernier;

« Que ces trois commissaires ont procédé, sans interruption, depuis le 11 décembre jusqu'au 1er du présent mois de janvier, au triage de toutes les pièces des comptes que les lois des 19 août, 1er et 3 octobre ont désignées pour être envoyées au bureau de comptabilité, que l'envoi en a même été fait le 7 du présent mois, mais que les commissaires du Directoire étaient loin d'avoir rempli leur tâche en entier;

« Qu'ils devaient encore : 1° recueillir et inventorier

les titres des propriétés particulières et nationales et ceux des aliénations des domaines nationaux, en conformité des lois des 3 et 17 septembre 1792 et de l'article 2 de celle du 24 juin précédent; 2° trier et séparer les parchemins et sacs propres au service de l'artillerie, et que la loi du 5 janvier et l'art. 4 de celle du 3 octobre ont mis à la disposition des Ministres de la Guerre et de la Marine; 3° trier et séparer encore les titres généalogiques condamnés à être brûlés par l'article 1er de la loi du 24 juin; 4° enfin, séparer tous les papiers inutiles, qui doivent être vendus, les joindre à ceux des comptes supprimés, dont le triage a déjà été fait, en exécution de la loi du 19 août et de celle du 3 octobre.

« Le rapporteur a ajouté que, par une lettre circulaire du 11 janvier dernier, le Ministre de l'Intérieur recommandait aux corps administratifs l'exécution de la loi relative à la suppression des signes de la royauté et de la féodalité, et qu'après avoir fait l'énumération d'une foule de décrets, qui indiquent les principaux objets auxquels cette loi peut s'appliquer, il observait que ces applications comprenaient, en général, les sceaux des municipalités, ceux des fonctionnaires publics et les monuments même des arts qui en conserveraient encore quelque image;

« Qu'au rang des signes de la royauté et même de la féodalité on devait placer le grand et le petit sceau et les titres de la ci-devant Chancellerie, qui étaient renfermés dans des armoires et coffres, dont les clefs étaient au pouvoir des citoyens Froment et Létourneau, ci-devant secrétaires en ladite Chancellerie, à qui elles ont été plusieurs fois demandées et toujours inutilement;

« Que d'une autre part, il existait dans le greffe civil du ci-devant Parlement une armoire qui, à ce qu'on prétend, renfermait plusieurs titres de ce genre et dont la clef était entre les mains du ci-devant secrétaire Laforte, qui avait de même constamment refusé d'en faire la rémission.

« Le rapporteur a appelé l'attention du Directoire sur ces divers objets, en remarquant que par sa lettre circulaire déjà citée et par celle du 6 mai 1792, le Ministre de l'Intérieur pressait l'administration de lui rendre compte des diligences qu'elle aurait faites pour l'exécution de ces différentes lois.

« La matière mise en délibération ; vu les lois et pièces énoncées au rapport, ouï le Procureur général syndic, le Directoire de département a arrêté et arrête ce qui suit :

« *Art 1er.* — Il sera incessamment procédé à la vérification et au triage des pièces et papiers existant dans les greffes, archives et dépôt de la ci-devant Chambre des comptes, à l'effet de distinguer et séparer : 1° les titres d'aliénation des domaines nationaux et les titres des propriétés particulières ou nationales, qui seront de suite inventoriés et déposés dans les archives du département ; 2° les titres généalogiques et de féodalité, qui doivent être brûlés, en exécution de l'art. 1er de la loi du 24 juin ; 3° les parchemins et sacs propres au service de l'artillerie et qui doivent être mis à la disposition des Ministres de la Marine et de la Guerre, en exécution du décret du 5 janvier 1793 et de l'art. 4 de celui du 3 octobre ; 4° enfin, les papiers inutiles et qui doivent être vendus conjointement avec les pièces de comptabilité supprimées, dont le triage

a été fait ci-devant par les commissaires du Directoire et celui du bureau de la comptabilité ; lesquels papiers et pièces inutiles seront divisés en plusieurs lots, selon la nature et la qualité des papiers, de manière à pouvoir être mis séparément à l'enchère et à l'effet d'en tirer le meilleur parti possible.

« *Art.* 2. — Les opérations prescrites par l'art. 1er seront exécutées par le citoyen Bouvier, commissaire nommé par les arrêtés des 25 septembre et 11 décembre derniers et par le citoyen Varnet, membre du Conseil de département, que le Directoire a commis pour remplacer le citoyen Planta, autre commissaire nommé par le susdit arrêté du 11 décembre dernier et à qui ses fonctions de président ne permettent pas de continuer à remplir cette commission.

« *Art.* 3. — Avant de faire brûler, vendre ou disposer, de quelque autre manière que ce soit, des pièces, titres et papiers dont ils auront fait le triage, en exécution de l'art. 1er, les commissaires, nommés par l'article 2, rendront compte de toutes leurs opérations au Directoire, qui se réserve de statuer à cet égard ce qu'il appartiendra.

« *Art.* 4. — Sont autorisés les susdits commissaires à délivrer et signer tous les extraits et expéditions des actes et titres de propriétés, qui leur seront demandés par des particuliers ou des municipalités et autres corporations, en vertu de compulsoires en forme accordés par le Directoire du département; mais ils ne pourront, sous aucun prétexte, délivrer ni signer des expéditions de titres généalogiques.

« *Art.* 5. — Il sera procédé, par les citoyens Duc et Royer, commissaires nommés à cet effet, à l'ouverture

de l'armoire qui existe dans le greffe civil du ci-devant Parlement et dont la clef est entre les mains du citoyen Laforte, ci-devant secrétaire au même Parlement, et à celle des coffre et armoire existant dans le bureau de la ci-devant Chancellerie et dans lesquels sont renfermés le grand et le petit sceau et autres effets dépendant de ladite Chancellerie. En conséquence, les citoyens Froment et Létourneau, ci-devant secrétaires en la susdite Chancellerie et le citoyen Laforte seront tenus, à la réquisition du Procureur général syndic, qui leur fera notifier le présent arrêté, de paraître au jour et heure qui leur seront indiqués, savoir les deux premiers au bureau de la ci-devant Chancellerie et le citoyen Laforte au greffe civil du ci-devant Parlement, pour y représenter, chacun en droit soi, les clefs dont ils sont détenteurs et voir procéder à l'ouverture desdits coffre et armoire, à la description des effets et papiers qui y sont renfermés et à la rédaction du procès-verbal, qui en sera dressé.

« *Art. 6.* — Si les citoyens Létourneau, Froment et Laforte, ou aucun des trois, ne paraissaient sur la réquisition du Procureur général syndic ou s'ils refusaient de représenter les clefs dont ils sont dépositaires, les citoyens Duc et Royer, commissaires, sont autorisés à faire ouvrir par un serrurier les coffre et armoire, dont les clefs ne leur auront pas été représentées et à procéder, en l'absence de ceux qui ne paraîtront pas, à la description et à la rédaction des procès-verbaux ordonnés par l'art. 3.

« *Art. 7.* — Les frais des procédures et opérations déterminées par le présent arrêté seront payés par le trésor public, en conformité de l'art. 11 de la loi du

19 août 1792 et de l'art. 9 de celle du 3 octobre suivant. »

De ce long exposé il résulte qu'en ce qui concerne plus spécialement les suppressions de titres, les administrateurs du département de l'Isère s'étaient jusqu'alors bornés à nommer des commissaires, lesquels, en présence de l'amas énorme de papiers soumis à leurs investigations, n'avaient pu que dégager les pièces que les lois des 19 août, 1er et 3 octobre prescrivaient d'envoyer au bureau de la comptabilité à Paris. Il leur restait à accomplir la partie de beaucoup la plus longue et la plus délicate de leur mission : mettre de côté les titres des propriétés nationales, rechercher les parchemins demandés par la Guerre et la Marine, les titres généalogiques destinés au feu et les papiers inutiles qui devaient être vendus.

Six mois après, ce travail n'était pas plus avancé. Les commissaires qui en avaient été chargés, absorbés par des besognes plus urgentes, n'avaient pu trouver les longues heures nécessaires à ce laborieux dépouillement. Quelques-uns d'entre eux avaient même dû quitter Grenoble et parcouraient le département pour lui assurer des subsistances (1).

Dans l'intervalle, le département avait reçu le texte d'une nouvelle loi, datée du 17 juillet 1793, qui faisait plus grande encore la part du feu dans ce classement révolutionnaire des archives. Cette loi, la plus funeste à nos collections historiques, qu'elle devait effroyablement mutiler, contenait les dispositions suivantes :

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 73, fol. 5681.

« *Art. 6.* — Les ci-devant seigneurs, les feudistes, commissaires à terriers, notaires ou tous autres dépositaires de titres constitutifs et récognitifs de droits supprimés par le présent décret ou par les décrets antérieurs, rendus par les assemblées précédentes, seront tenus de les déposer, dans les trois mois de la publication du présent décret, aux greffes des municipalités. Les titres, qui seront déposés avant le 10 août prochain, seront brûlés ledit jour, en présence du Conseil général de la commune et des citoyens. Le surplus sera brûlé à l'expiration des trois mois.

« *Art. 7.* — Ceux qui seront convaincus d'avoir caché, soustrait ou recelé des minutes ou expéditions des actes, qui doivent être brûlés aux termes de l'article précédent, seront condamnés à cinq ans de fers.

« *Art. 9.* — Les registres, cueillerets et autres pièces seront aussi brûlés publiquement, à la diligence du Procureur syndic du district. »

Ce décret devait être complété par la loi du 2 octobre 1793, qui condamnait également au feu les titres mixtes, c'est-à-dire ceux qui, à côté de stipulations féodales, contenaient d'autres clauses purement foncières.

En exécution de la loi du 17 juillet, le Directoire du département de l'Isère prit, le 5 août 1793, un arrêté qui adjoignait deux de ses membres, les citoyens Duc et Burdet, au citoyen Bouvier, précédemment nommé par l'arrêté du 29 janvier. Ces trois commissaires devaient se mettre à l'œuvre le plus promptement possible et s'occuper tout d'abord de rechercher les titres généalogiques, condamnés par l'article 1er de la loi du 24 juin 1793, et les titres féodaux destinés au feu par

le décret du 17 juillet, afin que les uns et les autres pussent être brûlés le 10 août suivant (1).

Cinq jours pour trier les volumineuses archives entassées dans les salles du palais de justice, c'était peu. Aussi doit-on admettre que le Directoire ne prétendait pas obtenir une aussi expéditive vérification ; mais il n'eût pas été fâché de pouvoir égayer la fête prochaine du 10 août par un feu de joie dont nos chartriers auraient fait les frais. Cette satisfaction ne leur fut pas donnée. Les citoyens Duc et Burdet, chargés de la préparer, loin de se hâter, ne paraissent pas même avoir commencé l'accomplissement de la mission qui leur était confiée, en sorte que le délai de trois mois, fixé par la loi pour le brûlement des titres féodaux, allait expirer sans que le triage des titres de la Chambre des Comptes eût été entrepris.

Un instant on eut l'intention de brûler en bloc et sans vérification préalable toutes les archives de notre plus ancienne juridiction delphinale. Un scrupule arrêta : ces archives pouvaient contenir des documents utiles à la défense des droits des communes. Il était donc prudent de les inviter à venir en demander des extraits avant de les livrer au feu.

Dans ce but, l'Assemblée administrative du département fit publier, le 7 septembre 1793, l'adresse suivante :

« LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
A LEURS CONCITOYENS.

« Citoyens, l'art. 6 du décret du 17 juillet dernier,

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 73, fol. 5681.

qui supprime tous les droits féodaux quelconques, dispose que tous les détenteurs de titres constitutifs ou récognitifs desdits droits, seront tenus de les déposer au greffe des municipalités des lieux, dans les trois mois de la publication du décret, pour être brûlés à l'expiration de ce délai.

« *L'exécution de ce décret entraîne nécessairement l'incendie de tous les titres qui se trouvent à la ci-devant Chambre des comptes.*

« Nous savons, citoyens, que ces titres en renferment plusieurs, dont les communes peuvent avoir besoin pour étayer leurs réclamations concernant les usurpations dont elles ont été presque partout les victimes. Des commissaires ont été nommés pour leur délivrer les extraits des pièces qui peuvent favoriser leurs prétentions; *mais le dépôt, dont il s'agit, sera anéanti.* Les commissaires cesseront de remplir leurs fonctions à l'époque prescrite par la loi, et les communes se trouveront surprises par un délai fatal.

« Hâtez-vous donc, citoyens, de vous présenter dans les trois mois de la publication du décret du 17 juillet dernier.

« Officiers municipaux, qui veillez aux intérêts de vos communes, mettez à profit le peu de temps qui vous reste, et, tandis que vos frères d'armes vont combattre les ennemis sur les frontières, surveillez les propriétés particulières et générales. Recouvrer ses droits en tout genre et les défendre, telle est la tâche de tous les Français (1). »

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 61, fol. 655 v°.

Cet appel fut-il entendu? C'est peu probable. Les communes avaient en ce moment d'autres soucis. Et puis, pour venir réclamer les titres qui pouvaient les intéresser, il aurait fallu qu'elles les connussent et la plupart les ignoraient.

Quoi qu'il en soit, le 23 brumaire an II, deux nouveaux commissaires, choisis par le Conseil général du département, se rendaient, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, pour y faire, en toute hâte, le triage des titres féodaux et généalogiques de la Chambre des comptes. C'étaient les citoyens François-Pierre Fourrié-Trollier, des Avenières, ancien juge de paix de Corbelin, et François-Isidore Parent, notaire de Saint-Chef, tous deux membres du Conseil général. Ils s'adressèrent au citoyen Bouvier, ancien commis greffier de la Chambre des Comptes et lui exposèrent le but de leur mission. Les archives de la Chambre des comptes « renfermant des titres et des monuments essentiellement relatifs à la féodalité », devaient être livrées au feu. Mais comme elles pouvaient en contenir d'autres « qui ne portaient pas le caractère et les empreintes de la féodalité et qui pouvaient être très utiles à un grand nombre de particuliers et en général à la Nation elle-même », le rôle des commissaires consistait à faire, autant que possible, eu égard à l'énorme quantité des papiers à examiner et à la brièveté du délai fixé par la date du jour, où ils devaient, de par la loi, être brûlés, le choix des titres et documents qu'il était indispensable de conserver. Ils requirent le commis greffier de les accompagner et de leur fournir les éclaircissements nécessaires sur les collections dont il avait la garde. Celui-ci les suivit, la

mort dans l'âme, et la triste visite commença.

Préalablement, les commissaires avaient pris connaissance du texte des lois dont ils allaient assurer l'exécution et une question se posa à leur esprit, suggérée vraisemblablement par le greffier. La loi du 17 juillet 1793 était-elle applicable aux Chambres des comptes ? Et ils conclurent négativement.

« Il paraît résulter de ces mêmes lois, dirent-ils, que non seulement il n'est pas question des dépôts qui sont dans les Chambres des comptes, Bureaux des finances et tribunaux de justice, mais qu'au contraire elles ordonnent de les inventorier, — ce qui ne paraît pas avoir été fait, en quoi on a manqué à la loi, — de les conserver et de les envoyer aux Archives nationales et que d'ailleurs elles veulent que les titres des domaines nationaux soient remis aux secrétariats des districts et ceux des particuliers aux greffes des municipalités. Or, il n'était pas possible de remettre les papiers des dépôts immenses, dont il s'agit, aux greffes des municipalités. Ils ne paraissent donc pas tous compris dans la loi qui ordonne le brûlement, abstraction faite des autres raisons qui sont dans ces lois.

« Ainsi il s'agit d'examiner si on peut étendre les dispositions de la loi du 17 juillet 1793 aux grands dépôts..... qui renferment une quantité innombrable de papiers, de monuments anciens, de titres de propriété des communes et des particuliers, des objets curieux et peut-être précieux.

« Nous avons cru devoir présenter ces observations, en ajoutant que dans le volume immense de tant de papiers se trouve un nombre infini de terriers, titres de féodalité dangereux pour l'avenir, qui méritent

d'être brûlés, quoique non précisément énoncés dans les lois ci-dessus. Aussi, pour en faire la distinction, vu qu'ils sont infiniment plus nombreux que ceux qui paraissent devoir être conservés, nous avons passé en revue tous les appartements qui composent lesdites archives pour en faire l'examen, à mesure qu'ils nous seront indiqués par le citoyen Bouvier. »

La visite commença par la pièce dite *tour des terriers* et les commissaires constatèrent qu'elle ne contenait presque exclusivement que des terriers de l'ancien domaine. Il y en avait plusieurs milliers. Les commissaires ne crurent pas devoir condamner indistinctement au feu cette importante collection et émirent timidement l'avis que peut-être dans quelques-uns d'entre eux pouvaient se trouver des titres des propriétés nationales.

Dans la même pièce ils signalèrent, en outre, vingt-neuf volumes contenant les procédures de la réformation des bois de la province de Dauphiné et de la principauté d'Orange, faite en 1724 et années suivantes, et quelques autres registres de réformation datant de l'année 1700. Ces registres furent recommandés à l'attention du Conseil général comme renfermant des renseignements utiles.

De même ils estimèrent qu'il y avait lieu de garder une vingtaine de registres de mercuriales et quelques matrices de mesures en fonte et en bois, mais qu'on pourrait brûler deux tableaux, l'un de Louis XIV et l'autre de son fils et briser des coins de fer ayant servi depuis 1500 à la fabrication des monnaies.

De la *tour des terriers* les commissaires se rendirent dans une pièce située au-dessus et appelée la *tour des*

parchemins. Il y avait là une admirable collection de chartes, classées méthodiquement, suivant l'ordre adopté par l'auteur du grand inventaire de 1700 : titres concernant les diverses régions du Dauphiné et les pays étrangers, Lyonnais, Forez, Beaujolais, Bresse, Bugey, Valromey, marquisat de Saluces, Savoie, Vivarais et principauté d'Orange; des protocoles de notaires, les comptes des châtelains de 1310 à 1630 et les comptes des receveurs généraux de la province. Les commissaires signalèrent l'intérêt de quelques-unes de ces collections et aussi le caractère féodal des hommages et reconnaissances qui s'y trouvaient en grand nombre.

Ils redescendirent ensuite à l'étage inférieur, dans le grand bureau de la Chambre des comptes, lequel était entouré de trente-huit armoires numérotées. C'étaient les fameuses armoires sculptées au XVIe siècle par Paul Jude.

Dans ces trente-huit armoires se trouvaient les registres les plus importants de la Chambre des Comptes, ainsi répartis, d'après le procès-verbal dressé par les commissaires du Conseil général (1) :

« Le (placard) nº 1 et le 4me contiennent d'abord les investitures des terres seigneuriales et de tous les fiefs par la Chambre, au nom du ci-devant Roi, depuis 1400 jusqu'en 1790. Ces registres renferment les enre-

[1] Un inventaire des registres contenus dans ces trente-huit armoires a été publié par M. l'abbé Ulysse Chevalier. Voyez *Ordonnances des Rois de France... relatives au Dauphiné, précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne Chambre des comptes de cette province*. Colmar, 1871, in-8°, pp. VI-L.



gistrements des acquisitions des différentes terres ou fiefs, jugements de liquidation et quittances de paiement d'iceux, comme aussi quelques inféodations de partie des domaines d'Orange, faites depuis 1731 ; par conséquent, ces actes sont marqués du sceau de la féodalité. Examiner ce qu'il faut en faire.

« Lés nos 2 et 5 contiennent plusieurs procès sur la succession des comtes de Valentinois, différents carnets de lods et quatre ou cinq protocoles de notaires, de 1310 et (années) suivantes. Ces papiers, à part les protocoles, sont indifférents. Quant aux carnets de lods, leur nom seul en porte la réprobation.

« Les nos 6 à 10 contiennent des actes d'hommages en faveur des Dauphins, par différents seigneurs, étant observé que les registres protocoles, intitulés *Pilati*, commençant en 1318 jusqu'en 1362, contiennent, parmi ces hommages, différents actes notariaux de toute espèce, dont la plupart ne sont pas féodaux.

« Sous les mêmes numéros il y a encore quelques protocoles de notaires très anciens.

« Le no 14 contient différents registres de toutes sortes d'actes, de 1400, dont plusieurs ne peuvent manquer de contenir des signes de féodalité.

« Les nos 11 à 13 sont des registres de dénombrements ou états des fiefs et en général des terres, tant du domaine que patrimoniales. Il est inutile de dire que rien ne peut être plus féodal.

« Les nos 15, 16, 17 et 18 sont les registres des arrêts de la ci-devant Chambre des Comptes, depuis 1500 jusqu'en 1790. Dans ces numéros sont quelques registres relatifs aux ci-devant états de la province et d'autres intitulés *Memorialia*, qui sont des recueils des

faits et des circonstances remarquables. Il est sans contredit, pour ce qui concerne les arrêts, que ce sont des monuments qui consacraient les principes de la féodalité; cependant ils contiennent nombre de choses qui lui sont étrangères, telles que les réceptions, les enregistrements d'édits et déclarations, etc.

« Les n°s 19 et 20 contiennent les procédures de régale des bénéfices consistoriaux. Ces actes ne paraissent pas féodaux, sauf meilleur avis; mais ces titres sont très inutiles, sauf ceux concernant le dernier évêque de Grenoble et ceux concernant le cardinal Le Camus, à cause des fondations qu'il a faites en faveur de l'humanité, telles que les places aux hôpitaux et des maisons de charité.

« Les n°s 21 et 22 contiennent différents procès entre le Dauphin et l'Archevêque de Vienne et quelques registres sur les antiquités de Vienne. Ces papiers ne paraissent pas avoir trait à la féodalité.

« Les n°s 23 et 24 contiennent les albergements, formant environ trente-cinq volumes, passés par le gouverneur et le Conseil delphinal et successivement par la Chambre des comptes des propriétés territoriales de l'ancien domaine de la ci-devant province. La plus grande partie porte directe et lods et ventes: donc [ils] sont féodaux.

« Les n°s 25 et 26 contiennent les aliénations faites par les commissaires des Dauphins et successivement des Rois, des terres domaniales de la province, avec faculté de rachat perpétuelle, dont les dernières sont de 1638. Il paraît que ces actes portent des caractères de féodalité. Or, s'ils sont condamnés au feu, la nation sera dans le cas de renoncer à la revendication des

biens compris dans ces actes d'aliénation, puisqu'ils sont ses véritables titres et qu'une fois anéantis, les détenteurs actuels se prévaudront de leur longue possession et on ne pourra plus leur ôter les immeubles.

« Nota. On observe que les comptes de châtellenies, qui sont à la suite des parchemins et dont nous avons parlé, se trouvent aussi nécessaires pour la rentrée des mêmes biens, par la raison que les aliénations n'ont été faites qu'en termes généraux et qu'on ne peut connaître leur existence que par les comptes des châtellenies, qui énoncent les articles vendus. Ainsi, en brûlant les comptes de châtellenies, on sera très embarrassé de les retrouver.

« Nous prions le Conseil d'observer sérieusement ces circonstances et de ne pas oublier l'art. 1er de la loi du 17 septembre.

« Les nos 27 et 28 comprennent entre autres matières plusieurs registres intitulés *Copiarum*, contenant différents actes concernant les ci-devant bailliages du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais et le Buis, comme traités, transactions, procédures de limitations et autres. Ils comprennent aussi quelques hommages. Ces pièces sont relatives à des particuliers et principalement à des communautés et peuvent leur être nécessaires. Il faut en ôter les hommages qui sont des actes féodaux.

« Les nos 29, 31, 33, 35 et 37 sont des mêmes registres intitulés *Copiarum*, pour les communautés du Viennois, Valentinois, Saint-Marcellin, Terre de la Tour-du-Pin et renferment toutes sortes d'actes de la même nature que les précédents.

« Les nos 30, 32 et 34 sont des anciens registres de révisions de feux, depuis 1420 jusqu'à 1660. Ils ne paraissent pas être féodaux, à part un petit nombre d'entre eux, où il est fait mention des hommes de quelques ci-devant seigneurs.

« Les nos 36 et 38 sont des recueils d'actes de notaires, dont l'objet était le paiement des lods dus au domaine; aussi on voit ce qu'il en faut faire. »

Du grand bureau, les commissaires passèrent dans une pièce annexe, meublée de quatre grandes armoires et qu'on appelait l'ancien greffe. Dans la première ils trouvèrent les quarante volumes dits *Generalia,* dont ils donnèrent une description assez inexacte et qui était de nature à les faire condamner au feu : « Il en résulte que la presque totalité de ces volumes est destinée au feu ; mais il en faut distraire les parties qui contiennent des actes et titres des propriétés nationales et des particuliers s'il est possible ».

Dans la même armoire ils signalèrent encore des liasses d'édits en parchemin, « bons pour l'artillerie » et des registres de péages « bons à brûler ».

Une autre armoire contenait une importante collection d'environ cinquante volumes d'enregistrement des provisions et réceptions des officiers des cours de justice de la province, « toutes lesquelles, conférant la noblesse, devaient disparaître par le feu » et quinze volumes d'édits, déclarations et lettres patentes, « qui doivent subir le même sort ».

Dans une troisième armoire se trouvaient vingt-deux volumes de procès-verbaux de révisions de feux, qui excitent l'admiration des commissaires. — « C'est un ouvrage étonnant et précieux », écrivent-ils, — et par

contre des sacs de procès qui soulèvent leur mépris : « il faut les séparer et les *chauffer* ».

Enfin, une quatrième armoire renfermait, en trente-quatre volumes, l'inventaire général des titres de la Chambre des comptes, un recueil des fiefs divisés par bailliages, en neuf volumes, « excellents pour brûler », et un vieil inventaire « inutile ».

Les commissaires achevèrent leur visite par le bureau particulier de la Chambre des comptes où, dans un grand placard à plusieurs portes et à deux étages, le greffier leur montra des sacs de procès entre la Chambre des comptes et le Parlement, « qui doivent être au nombre des papiers à vendre », des liasses d'édits en parchemin « bons pour l'artillerie », des registres d'épices, des parchemins relatifs aux États de la province, une procédure de délimitation de la Savoie et du Dauphiné et trois diplômes impériaux avec leurs bulles d'or.

Enfin, dans une pièce voisine, ils trouvèrent un amas énorme de registres de comptes et de sacs de lettres, « le tout (fut) déclaré inutile et rejeté du dépôt, en conformité de la loi du 3 octobre 1792, et destiné à être vendu ». Il y en avait, dit le procès-verbal, plus de quatre voitures.

La visite des archives de la Chambre des comptes était terminée. Les commissaires se rendirent alors au greffe du Parlement, confié à la garde du citoyen Badin, chargé du classement des archives de toutes les anciennes cours de justice. Badin se mit à leur disposition et fit, assez parcimonieusement pour qu'on lui en sache gré, la part du feu. Il entassa successivement sur le plancher, au cours d'une rapide inspection,

quelques registres d'arrêts d'enregistrement de lettres de noblesse et d'érections de terres seigneuriales, une liasse de pièces concernant la leyde de Grenoble, un amas de terriers de toute provenance et, parmi eux, ceux de la Grande-Chartreuse, « qui ont séjourné assez longtemps dans les neiges et doivent se chauffer à présent » ; et enfin les registres des jugements du Bureau des finances, qu'il dut retirer après le départ des commissaires, car ils existent encore. Il signala l'intérêt des quinze cents registres d'arrêts civils et criminels, des registres des justices subalternes et des milliers de sacs de procès, qui emplissaient six pièces du greffe.

Enfin, les commissaires achevèrent leur visite par le greffe du tribunal civil du district de Grenoble, où, sur les indications du citoyen Béroard, greffier, ils recueillirent encore quelques terriers destinés au feu et désignèrent, pour subir le même sort, les précieux registres du Parlement nommés *Livres verts*, qui ne furent pas tous brûlés, car nous en possédons encore un certain nombre. Ils firent ensuite mettre de côté, pour être vendus, une dizaine de cartons ou de liasses de correspondances des souverains et des ministres, dont la perte eût été regrettable, mais qui, heureusement, ont été en grande partie sauvées.

Le procès-verbal de cette longue visite (1), daté du

---

[1] Ce procès-verbal, conservé dans les Archives de l'Isère (carton L, 199), a été publié par M. Eugène Chaper dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. Ier, p. 8, sous ce titre : *Les Archives et la Révolution.*



25 brumaire an II et signé par le commissaire Parent, fut remis au Conseil général du département qui, après examen, inscrivit sa décision en marge, en regard de chaque catégorie de documents. En même temps, dans une délibération du 27 brumaire, il répondait aux scrupules exprimés par les commissaires, au début de leur rapport, au sujet de l'application aux grands dépôts publics des dispositions draconiennes de la loi du 17 juillet 1793. On verra, par le texte de cette délibération, que le Conseil général se montra encore plus cruel que ses commissaires pour les admirables collections historiques accumulées depuis sept siècles dans les archives de notre vieux palais de justice.

« Sur le rapport qui a été fait par les deux commissaires, nommés par le Conseil général dans la séance du 24 de ce mois, pour la vérification et le choix à faire de tous les titres et papiers relatifs à la féodalité et qui existent dans la ci-devant Chambre des comptes, dans le ci-devant Parlement, Bureau des finances, ainsi qu'aux greffes des autres tribunaux de justice de la ci-devant province de Dauphiné, en exécution de la loi du 17 juillet dernier, et pour séparer ceux qui doivent être brûlés de ceux qui doivent être conservés, comme utiles aux particuliers, aux communes et à la nation ; ledit rapport contenant en détail toutes les espèces de titres et actes féodaux compris dans les articles 6 et 8 de ladite loi et dont l'existence est dangereuse pour la République ; ouï le Procureur général syndic provisoire ;

« Le Conseil général, considérant que la Convention nationale, en se proposant l'anéantissement de la féodalité, n'a oublié aucun des moyens qui pouvaient y con-

duire, et qu'en ordonnant, par l'art. 6 du décret du 17 juillet 1793, à tous les ci-devant seigneurs, notaires, feudistes, greffiers et autres dépositaires publics de déposer dans les secrétariats des municipalités tous les titres constitutifs ou recognitifs des droits féodaux et des droits supprimés, pour être brûlés dans trois mois, elle a compris dans l'art. 8 tous les arrêts, jugements qui porteraient reconnaissance de droits supprimés ou qui les renseigneraient, les registres qui contiennent la déclaration des droits de francs-fiefs et les titres des domaines nationaux qui sont déposés au secrétariat du district; que les lois ne veulent laisser dans la République aucune trace de féodalité, ni d'aucun signe, qui puisse retracer aux yeux des Français l'usage des titres et des privilèges de la ci-devant noblesse; que, par l'art. 1er de la loi additionnelle du 17 septembre 1792, la Convention nationale a ordonné que dans les ci-devant provinces réunies à la France et où il existe des dépôts de titres d'aliénations de propriétés domaniales, qui sont maintenant nationales, tels que les greffes des ci-devant Parlements, Chambres des comptes, Chambres du Domaine, Bureaux des finances et autres, les Directoires des départements feront recueillir et inventorier lesdits titres d'aliénations, et qu'elle a encore ordonné, par l'art. 2, qu'ils pourvoiront à la sûreté desdits registres et papiers que ces dépôts renferment, et enverront aux archives nationales ceux qui seront reconnus être relatifs à quelques aliénations de propriétés nationales; que la Convention a entendu ne vouloir conserver que les papiers généralement compris dans ces deux articles, comme seuls utiles, et anéantir tous ceux qui, regardés

comme dangereux, n'y sont pas spécialement désignés ; et de ce nombre sont tous les actes qui représentaient dans ces dépôts les titres de la ci-devant noblesse, et ceux des droits féodaux qui appartenaient même au ci-devant Domaine, lesquels ne doivent pas mieux subsister que les terriers des particuliers et que les autres monuments de la féodalité ;

« Considérant que les greffes de la ci-devant Chambre des comptes regorgent de papiers qui, depuis le déluge qui submergea Grenoble, c'est-à-dire depuis sept cents ans, se sont entassés pour fortifier tous les moyens par lesquels l'aristocratie nobiliaire tenait les citoyens dans la servitude et l'avilissement, ce qui se démontre par l'existence d'une masse énorme de terriers, de parchemins, d'enregistrements et d'arrêts, tous dirigés vers le même but ;

« Considérant enfin que parmi l'innombrable quantité d'actes judiciaires que renferment les greffes et tous les dépôts des ci-devant Parlement, Bureau des finances et de tous les autres ci-devant tribunaux établis dans l'enceinte de cette commune, il existe un nombre prodigieux de papiers du même genre que ceux qui forment les dépôts de la Chambre des comptes, et que les principes de la liberté et de l'égalité, ainsi que les dispositions des lois ci-dessus rappelées, en ordonnent l'anéantissement,

« A arrêté et arrête ce qui suit :

« *Art. 1er*. — En exécution de l'art. 1er de la loi additionnelle du 17 septembre 1792 et des art. 6 et 8 de la loi du 17 juillet 1793, et à la diligence des commissaires nommés à cet effet, le 24 du présent, tous les titres et papiers féodaux ou relatifs aux ci-devant

privilèges de noblesse, sous quelque dénomination qu'ils existent dans les greffes et dépôts des ci-devant Chambre des comptes, Parlement, Bureau des finances et autres tribunaux de justice de la ci-devant province de Dauphiné, ensemble ceux existant dans le greffe du tribunal du district de Grenoble, seront remis sur-le-champ au greffe de la municipalité de Grenoble pour être brûlés avec tous les autres papiers, qui y sont ou qui y seront déposés pour la même fin.

« *Art. 2.* — Seront exceptés de la remise au greffe, dont il s'agit, les actes, titres et papiers utiles aux citoyens en particulier et à la République en général, comme servant à constater les propriétés nationales et celles des citoyens et à maintenir la paix publique, et tels qu'ils sont énoncés dans le rapport qu'en ont fait les commissaires et qu'ils sont exprimés ainsi qu'il suit :

« Dans la tour des terriers, il y a : 1° vingt-neuf volumes manuscrits qui composent la procédure de réformation des bois de toute la ci-devant province et de la principauté d'Orange, faite en 1724 et années suivantes, et une autre procédure du même genre, faite en 1700, mais moins générale et qui fait partie du nombre des volumes ci-dessus, tout quoi est suivi des jugements des commissaires, qui servent à constater l'existence des forêts domaniales, celles propres aux communes et aux ci-devant seigneurs, tous les plans géométriques des bois et forêts ; 2° une vingtaine de registres anciens des mercuriales des gros fruits des marchés de la ci-devant province ; 3° des coins de fer pour la fabrication des anciennes monnaies, qui seront

par la suite dénaturés, aux termes de la loi; 4° quelques matrices de mesures en fonte et en bois.

« Dans la tour appelée des parchemins : 5° toutes les procédures d'enquêtes qui ont eu pour objet des limitations ou divisions de territoire ou de communautés; 6° les arrêts du Conseil delphinal sur les propriétés publiques et nationales, tel, par exemple, celui qui maintient les habitants de Lemps et autres dans l'usage de faire pâturer leur bétail dans les bois de Bièvre, de l'année 1402; 7° quelques liasses d'anciens protocoles de notaires de la vallée de Graisivaudan, de l'année 1300, et tous les comptes des anciens receveurs généraux des finances.

« Dans le grand bureau du Conseil de la Chambre : 8° sous le n° 6 jusqu'au n° 10, sont des protocoles d'actes cotés *Pilati* et d'autres actes de notaires plus anciens, qui seront conservés, *toutefois en supprimant dans les actes Pilati ceux qui contiennent des traces de féodalité* (1); 9° les procédures de régale des bénéfices consistoriaux concernant les fondations faites par le cardinal Le Camus en faveur de l'humanité, telles que les places aux hôpitaux et autres maisons de charité, sous le n° 20; 10° différents procès entre les Dauphins et l'Archevêque de Vienne, et quelques registres sur les antiquités de Vienne, sous les n°s 21 et 22; 11° les aliénations faites par les commissaires des Dauphins et successivement des Rois, des terres domaniales de la province, avec faculté perpétuelle de réachat, dont les dernières sont de 1638, et qui peuvent conserver les

---

[1] Cette clause ne fut pas exécutée.

droits et les moyens de revendication des biens domaniaux compris dans ces actes d'aliénation, puisqu'ils sont les véritables titres de la République pour ôter aux détenteurs actuels des biens les moyens de se prévaloir d'une longue possession ; 12° la collection, en un grand nombre de volumes, de tous les comptes de châtellenies, du temps des Dauphins, pour la perception de leurs domaines, depuis 1310 jusqu'en 1630. Cette collection peut être très nécessaire pour la rentrée des mêmes biens domaniaux, par la raison que les aliénations n'ont été faites qu'en termes généraux et que ces comptes énoncent les articles vendus ; 13° tous les registres intitulés *Copiarum*, contenant différents actes relatifs aux ci-devant bailliages du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais, et de Buis, comme traités, procédures de limitation et autres, sous les nos 27 et 28; 14° sous les nos 29, 31, 33, 35 et 37, autres registres de même intitulés *Copiarum*, pour les communautés et habitants du Viennois, Valentinois, Saint-Marcellin, Terre de la Tour-du-Pin, *sauf à supprimer ce que ces actes peuvent contenir de féodal* (1) ; 15° les anciens registres de revision de feux, depuis 1420 jusqu'à 1660, conservés, *sauf à supprimer les hommages*, le tout sous les nos 30, 32 et 34.

« Dans l'ancien greffe de la Chambre : 16° un volume contenant l'enregistrement des décrets de l'Assemblée nationale en cent cinquante-neuf feuillets manuscrits, conservé pour l'administration dans une armoire, où sont pareillement, en vingt-deux volumes, les expéditions

---

[1] Cette mutilation leur fut épargnée.

originales des procédures de la révision des feux de la ci-devant province, qui peuvent servir aux communes pour établir des propriétés territoriales et à la contribution foncière ; 17° dans le bureau particulier de la Chambre et dans un placard, une ancienne procédure sur la limitation de la Savoie et du ci-devant Dauphiné, avec plusieurs rouleaux des cartes ou plans des pays frontières, sur lesquels passe la ligne de ladite division, depuis Genève jusqu'à la mer, renfermés dans un cornet de fer blanc ; 18° les sceaux en or de trois bulles des anciens empereurs, en faveur des Dauphins ; 19° une pièce à côté de la précédente se trouve remplie d'un tas de papiers de comptabilité, avec de vieux registres ou péréquaires inutiles, rejetés du dépôt par les commissaires de la comptabilité, selon la loi du 3 octobre 1792 et gardés pour être vendus par la suite ;

« 20° Dans les dépôts du ci-devant palais du Parlement, plus de quinze cents volumes d'arrêts, tant au criminel qu'au civil, sur toutes sortes de matières, desquels la suppression est ajournée par des causes très sensibles;

« 21° Six appartements remplis de procès tant anciens que modernes, parmi lesquels on a tiré tous les terriers qui ont été trouvés et le surplus conservé comme appartenant aux citoyens en particulier ; 22° tous les registres déposés de tous les jugements des justices ci-devant seigneuriales de la partie du département qui forme le district de Grenoble, gardiens comme les arrêts de la propriété des citoyens ;

« 23° Au greffe du district de Grenoble : dans un carton une liasse contenant des lettres des ci-devant ministres du Roi de France, concernant les religionnaires

et adressées au ci-devant Parlement. Quant aux autres papiers, qui étaient fermés dans les placards des archives particulières du ci-devant Parlement, ils doivent être vendus.

« Le Conseil arrête au surplus que le rapport fait par lesdits commissaires sera déposé aux Archives (1). »

Comme on le voit par le document qui précède, le Conseil général avait interprété la loi du 17 septembre 1792, qui ordonnait de garder et d'inventorier les titres des Parlements, Chambres des comptes, Bureaux des finances, etc., en ce sens que devaient être seuls triés et classés les documents intéressant les propriétés du domaine ; le reste devait être vendu, envoyé aux arsenaux ou livré aux flammes. Pour faciliter sa besogne, le Conseil général, au lieu de désigner les pièces qui devaient être brûlées, avait jugé plus expéditif de signaler seulement celles que l'on devait conserver. Le reste était indistinctement condamné.

Heureusement ces condamnations ne furent pas toutes exécutées à la lettre, peut-être grâce à l'intervention du greffier Bouvier, car un assez grand nombre de documents, si laconiquement voués au feu par prétérition, existent encore aujourd'hui.

C'est ainsi que les chartes de la tour des parchemins furent en grande partie sauvées, avec celles de la principauté d'Orange et celles dépendant de la succession des comtes de Valentinois. Échappèrent aussi aux flammes quelques registres d'un grand intérêt dits *Memorialia*, les quarante volumes de *Generalia*, deux

---

[1] *Arch. de l'Isère*, L. 61, fol. 863.

ou trois registres de péages, l'inventaire complet des titres de la Chambre des comptes, en trente-quatre volumes, quelques parchemins relatifs aux assemblées des États de la province et les livres verts du Parlement.

La part du feu n'en fut pas moins considérable. Pendant deux jours, quatre porteurs furent employés à transporter sur les glacis des remparts, hors la porte de Bonne, des milliers de registres. Pierre Chépy écrivait, le 30 brumaire, au Ministre des Affaires étrangères : « Je t'annonce qu'hier on a fait un auto-da-fé des titres de la ci-devant Chambre des comptes (1). » Ce fut bien un auto-da-fé au sens que l'inquisition donnait à ce mot, c'est-à-dire un acte de fanatisme et de sottise que le Conseil général de l'Isère fit opérer dans la journée du 29 brumaire an II (2).

Il serait difficile de dénombrer exactement les pertes irréparables que ce brûlement fit subir à nos Archives historiques. Du moins nous pouvons essayer d'indiquer les plus importantes. Le bûcher de la porte de Bonne dévora :

1° Un amas énorme de terriers, qu'on peut évaluer à plusieurs milliers ;

2° Trente-deux registres de *Retentiones et Investiture,* de 1404 à 1705 ;

---

[1] Delachenal, *Corr. de Chépy* (*Bull. de l'Académie delphinale,* 4e série, t. VII, p. 345).

[2] Et non les 18 et 19 brumaire, comme l'a dit M. Pilot. Je reviendrai plus loin sur les causes de cette erreur que j'ai reproduite dans mon *Histoire de Grenoble,* sur la foi du document publié par mon prédécesseur.



3° Vingt-cinq registres de lods;

4° Quelques volumes d'hommages;

5° Soixante-quinze volumes environ de dénombrements de fiefs;

6° Une centaine de registres d'arrêts de la Chambre des Comptes, de 1547 au commencement du XVIII[e] siècle;

7° Une importante série d'arrêts du Conseil delphinal, remontant à la fin du XIV[e] siècle;

8° Les tomes V, VI et IX des *Memorialia*; un registre coté *Copia magni libri memorialium incepti de mense decembris 1382*; deux mémoriaux de Jean Guiffrey, clerc des Comptes, l'un commencé le 1[er] avril 1400 et le second le 1[er] février 1424; un mémorial de François Nicolet, de 1406 à 1417; un mémorial du secrétaire Guyon, commencé en 1497. Ces registres, dans lesquels les secrétaires des Comptes inséraient le récit des événements les plus importants, qui se passèrent en Dauphiné, étaient des documents historiques de premier ordre. Ceux qui nous restent ne font que plus vivement regretter la disparition des autres;

9° Un registre coté *Le Gapian*, des années 1344 et suivantes;

10° Treize manuels des clercs des Comptes delphinaux, de 1436 à 1561;

11° Quarante volumes environ de procédures de régale des bénéfices soumis à la nomination du Roi;

12° Les comptes des décimes du diocèse de Grenoble, depuis l'année 1534;

13° Une vingtaine de registres d'albergements, remontant à 1328;

14° Une vingtaine de registres concernant les terres delphinales du Graisivaudan (1) ;

15° Quelques registres de péages ;

16° Cinquante volumes d'enregistrement des provisions des officiers de la province, depuis l'année 1365. Il ne nous reste de cette importante série que deux ou trois registres ;

17° Les délibérations des États généraux du Dauphiné, tenus à Valence en 1604 ;

18° Une série de registres cotés *Attestamur*, remontant à 1551 ;

19° Une centaine de sacs de procès.

Les Archives du Parlement, du Bureau des Finances et des Cours de Justice ne fournirent au bûcher révolutionnaire que quelques centaines de terriers et peut-être deux ou trois cartons de correspondances.

Pendant qu'on transportait sur les glacis des remparts les registres séculaires de la Chambre des Comptes, un nouvel auto-da-fé se préparait à la mairie de Grenoble. L'art. 6 de la loi du 17 juillet 1793 prescrivait, en effet, de centraliser dans les greffes des municipalités les documents condamnés au feu comme entachés de féodalité. Dès le 4 octobre, le Conseil d'administration du district de Grenoble s'était préoccupé d'en assurer l'exécution et dans ce but il avait pris la délibération suivante :

« Un membre a dit que le délai de trois mois, préfixé par la loi du 17 juillet dernier pour la brûlure des

---

1 On en trouvera la liste dans l'ouvrage de l'abbé Ul. Chevalier, *Ordonnances des Rois de France*, etc., p. XLIX, n° 38.

titres concernant les redevances seigneuriales et les droits féodaux, expire dans la première huitaine du mois de novembre prochain; qu'on ne doit pas se dissimuler que, dans ce court intervalle, il est impossible à l'archiviste du district de faire seul le triage et le rassemblement des titres et terriers qui doivent être brûlés. En conséquence, il a proposé au Conseil de prendre la voie qu'il trouvera la meilleure pour faire accélérer ce travail.

« Le Procureur syndic entendu, le Conseil, considérant que le nombre des corps et maisons ecclésiastiques supprimés est considérable dans le district, que le triage des titres et terriers, dont le brûlement est ordonné par la loi du 17 juillet dernier, exige des soins et que l'archiviste seul ne peut pas voir la fin de ce travail d'ici au mois prochain ;

« Considérant encore qu'il est nécesssaire de se transporter dans les ci-devant monastères des religieuses des Ayes, à Crolles, et de la chartreuse de Prémol, à Vaulnaveys, qui ont des titres et papiers terriers, pour en faire le choix et les remettre aux greffes des municipalités des lieux,

« Arrête que jusqu'à ce que les opérations soient entièrement parachevées, un des membres de l'administration, soit à tour de rôle ou autrement, se transportera avec l'archiviste dans les maisons et archives des différents corps et communautés ecclésiastiques supprimés, soit en ville, soit en campagne et même dans les dépôts des archives du district, où les papiers de quelques maisons ont été réunis, pour se livrer, toutes affaires cessantes, au triage des titres et terriers qui doivent être brûlés, conformément à la loi du

17 juillet dernier; le Conseil donnant pouvoir à son commissaire de remettre lesdits titres ou terriers aux greffes des municipalités : savoir ceux qui sont en cette ville à la municipalité de Grenoble et ceux qui sont en campagne aux municipalités des lieux (1). »

De son côté le Conseil général du département décidait, le 1er brumaire, « qu'il serait écrit aux directoires des quatre districts pour les inviter à faire mettre à exécution, dans les municipalités de leur arrondissement, le décret du 17 juillet dernier, qui ordonnait le brûlement des titres féodaux dans le délai de trois mois, lequel expirait au seizième jour du présent, répondant au 6 novembre 1793 (2). »

Malgré ces appels et le concours qui lui fut prêté, l'archiviste du district de Grenoble ne put opérer son versement que le 29 brumaire, ainsi qu'il résulte du procès-verbal ci-après (3) :

« Il a été remis à la municipalité de Grenoble, par le Directoire du district de la même ville, les terriers, titres et papiers relatifs aux droits seigneuriaux et féodaux, remis aux Archives du district ou trouvés dans celles des bénéficiers, corps et communautés réguliers et séculiers, supprimés, ci-après désignés :

« De l'évêché de Grenoble et des bénéfices qui en dépendaient ; du chapitre Notre-Dame de Grenoble et des bénéfices qui en dépendaient ; du chapitre de Saint-André et des bénéfices qui en dépendaient ; du sémi-

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 457, fol. 34 v°.

(2) *Ibid.*, L, 61, fol. 788 v°.

(3) *Ibid.*, et *Arch. de Grenoble*, LL, 273.

naire de Grenoble et des bénéfices qui en dépendaient ;

« Du prieuré et de la sacristie de Saint-Pierre-d'Allevard ;

« Du prieuré de Saint-Michel-de-Connexe et Saint-Firmin ;

« Du prieuré de Saint-Jean-d'Avalon ;

« Du prieuré et des Bénédictins de Vif (1) ;

« Du prieuré et de la sacristie de Sinard ;

« Du prieuré de Jarrie ;

« Du prieuré de Saint-Pierre-d'Entremont ;

« Du prieuré de Vizille ;

« Du prieuré de Saint-Michel-les-Die ;

« Du prieuré de Bernin ;

« Du prieuré de Valbonnais ;

« Du prieuré et des Bénédictins de Saint-Robert, où se sont trouvés des titres et terriers des prieurés de Saint-Laurent de Grenoble, de Bernin et de Saint-Nazaire ;

« Du prieuré et des Bénédictins de Domène ;

« Du monastère de Montfleury ;

« Des Dominicains de Grenoble ;

« Des Cordeliers de Grenoble ;

« De la sacristie de Saint-Laurent-en-Beaumont ;

« De la cure de Revel ;

« De la cure de Villard-Bonnot ;

---

(1) D'un état conservé aux Archives de l'Isère (L. 190), il résulte que les titres versés au secrétariat du district de Grenoble par François-Octave de Barral, dernier prieur de Vif, le 24 octobre 1791, consistaient en vingt-quatre terriers et sept lièves de recettes de 1503 à 1786, lesquels furent brûlés en 1793.

« De la cure de Crolles ;

« De la cure de Saint-Barthélemy-du-Groin ;

« De la cure de Biviers ;

« De la cure de Lanchâtre ;

« De la cure de Saint-Guillaume ;

« De la cure-prieuré de Champagnier ;

« De la cure de Pinet-d'Uriage ;

« De la cure de Saint-Ismier et de la chapelle Sainte-Catherine ;

« De la cure de Varces ;

« De la cure de Saint-Martin-d'Hère ;

« De la cure de Grignon ;

« De la cure de Sainte-Agnès et des chapelles Saint-Jean et Saint-Michel ;

« De la cure du Cheylas ;

« De la cure du Touvet ;

« De la cure d'Eybens ;

« De la cure du Monestier-de-Clermont ;

« De la cure de Siévoz ;

« De la cure des Côtes-de-Sassenage ;

« De la cure de Saint-Bernard ;

« De la cure de Morêtel ;

« De la cure de Pariset ;

« De la cure du Sappey ;

« De la cure de Pinsot ;

« De la cure de Chapareillan ;

« De la cure d'Uriol ;

« De la cure de Saint-Roch, à Montchaboud ;

« De la chapelle Sainte-Catherine, à Vatilieu, district de Saint-Marcellin ;

« De la chapelle Saint-Pierre, Saint-Paul, à Notre-Dame de Grenoble ;

« De la chapelle Sainte-Luce et Sainte-Catherine, à Saint-Honoré ;

« De la chapelle Saint-Martin, à Chapareillan ;

« De la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Voreppe ;

« De la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, à Saint-Guillaume ;

« Des chapelles Saint-Marc et Saint-Vincent, à Notre-Dame de Grenoble ;

« De la chapelle Saint-Jacques, à La Mure ;

« Des chapelles Sainte-Croix, Notre-Dame-de-Consolation *alias* Purgatoire, de la vicairie de Theys ;

« De la chapelle Sainte-Catherine, au Monestier-de-Clermont ;

« Du premier et du second monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de Grenoble.

« Il a été également remis quelques terriers qui avaient été apportés de la Grande-Chartreuse au Directoire du district ;

« Quelques terriers du ci-devant ordre de Malte, commanderie de Chambéry, membres de Mésage et d'Allevard, remis aux Archives du district par le citoyen Ruelle, de Saint-Geoire ;

« Quelques terriers, lièves confinales et lièves de recette, ayant appartenu à Louis du Rey de Noinville, émigré, remis au district par le citoyen Dumoulin, de Pontcharra.

« Ladite remission faite en exécution de la loi du 17 juillet dernier.

« A Grenoble, le 29 brumaire an II de la République française, une et indivisible.

« Signé : Giroud, officier municipal. — Nyer. »

Comme on le voit, presque toutes les archives des

communautés religieuses du district de Grenoble fournirent leur appoint au bûcher. De quels éléments se composait cet appoint? Il est assez facile de le présumer, malgré le laconisme de l'état fourni par l'archiviste Gautier. C'étaient des terriers, des reconnaissances, des albergements. La perte qui en résulte pour les études historiques, pour n'être pas négligeable, n'est donc pas comparable à celle causée par le brûlement des titres de la Chambre des comptes.

Dans le greffe de la municipalité de Grenoble, où l'archiviste Gautier fit opérer son versement, se trouvaient déjà un assez grand nombre de documents de même nature, apportés par des ci-devant seigneurs, des procureurs, des notaires, des commissaires feudistes. L'art. 7 du décret du 17 juillet, ainsi conçu : « Ceux qui seront convaincus d'avoir caché, soustrait ou recélé des minutes ou expéditions des actes qui doivent être brûlés, aux termes de l'article précédent, seront condamnés à cinq années de fers », explique l'empressement que chacun avait mis à fouiller son étude ou ses greniers et à se débarrasser de documents qui devenaient compromettants. Cet article avait été rappelé à la population de Grenoble par la proclamation suivante de la municipalité, affichée le 24 octobre 1793 :

« Citoyens,

« Par l'art. 6 du décret de la Convention nationale du 17 juillet 1793, il est disposé que les ci-devant seigneurs, les feudistes, commissaires à terriers, notaires et tous autres dépositaires de titres constitutifs ou recognitifs de droits supprimés par ledit décret ou par les décrets antérieurs déposeront, dans trois mois du



jour de la promulgation de la loi, aux greffes des municipalités des lieux, tous lesdits titres; et comme cette loi a été publiée le 19 août suivant et qu'il n'y a que très peu de ci-devant seigneurs qui y aient satisfait, ceux qui sont en demeure sont requis de faire la rémission ordonnée avant le 19 du mois de novembre prochain; à défaut de quoi ils seront punis de la peine portée par l'article 7 de la même loi, c'est-à-dire de cinq années de fers. »

Un registre avait été ouvert par la municipalité, le 10 octobre 1793, pour y consigner les procès-verbaux de remises des titres féodaux. Ces procès-verbaux, très explicites, permettent de préciser le nombre et la nature des registres et pièces qui furent, en exécution de la loi du 17 juillet, déposés à la mairie de Grenoble et ensuite brûlés.

Nous allons résumer les principaux, en suivant l'ordre de leur inscription sur le registre :

1. Onze terriers, lièves confinales ou lièves de recettes et cartes littérales de la seigneurie de Cornillon et Saint-Vincent-du-Plâtre, remontant à 1577, remis par Denis Dupré, seigneur engagiste de ladite terre;

2. Treize terriers du prieuré de Saint-Robert (1345-1774) et un extrait d'un terrier de l'évêché de Grenoble, fait en 1681 et concernant Crolles, Saint-Hilaire et Saint-Pancrasse;

3. Environ cinquante terriers, de Domène, Le Versoud, Lancey, Villard-Bonnot, Froges, etc., appartenant à Mme de Montauban, née de Tencin (1486-1780), parmi lesquels se trouvaient quelques terriers au profit de la cure de Lumbin et du chapitre de Saint-André de Grenoble;

4. Sept terriers de l'abbaye de Cruas, et treize cahiers de lièves desdits terriers ;

5. Un terrier du Grand-Liers, appartenant à M. Anglancier-Saint-Germain ;

6. Trois terriers de Saint-Baudille-et-Pipet, appartenant à M. de Morges ;

7. Trois terriers et diverses autres pièces concernant le fief de Combes, remis, au nom des sœurs Amat, par le citoyen Clément-Charles Rolland ;

8. Quatorze volumes ou cahiers de terriers de Virieu et son mandement (1575-1771), remis par la citoyenne Saint-André-Langon ;

9. Vingt-quatre terriers d'Allières et autres lieux, appartenant à M. de Morges ;

10. Deux volumes du terrier Lesdiguières de la ville de Grenoble (1755), deux lièves confinales, deux lièves de recettes et un volume de plans et cartes du même terrier ; deux terriers des dames de Saint-Just de Romans ; un terrier du citoyen de Cézarges (1752), sur la vallée du Graisivaudan ; l'original et la minute d'un terrier de la commanderie d'Échirolles (1711) ; une liasse d'anciens rouleaux de parchemin appartenant au chapitre de Notre-Dame de Grenoble, remis par le citoyen Jouvin, notaire, ci-devant commissaire feudiste ;

11. Trois cahiers de reconnaissances de Saint-Vallier (1774) ;

12. Deux terriers de Jarrie (1629-1701), appartenant au doyenné de Notre-Dame ; trois volumes de terriers sur Saint-Martin-le-Vinoux et une liasse de reconnaissances ;

13. Soixante-six terriers (registres ou rouleaux de

parchemin), appartenant à la citoyenne Marie-Françoise de Sassenage, veuve de Sébastien-Armand de Brut, et concernant les seigneuries de La Baume-d'Hostun (1326-1773), Saint-Nazaire, La Motte-Saint-Jean, Oriol, Saint-Just, Saint-Bonnet, Saint-Laurent, Rochechinard, le comté de Tallard, Aubessagne en Champsaur, etc.;

14. Une vingtaine de terriers divers, dont l'un au profit de François Fléard, évêque de Grenoble (1594), et un extrait de la reconnaissance générale des habitants d'Uriage (29 août 1469), provenant du cabinet de M. Ferrand, avoué ;

15. Douze terriers et quelques lièves concernant La Mure et la Matésine, remis par le citoyen Alexis-François Pison-du-Galand fils ;

16. Dix-neuf volumes de terriers de Voreppe (1501-1764), vingt et un de terriers de La Frette, au mandement de La Côte-Saint-André (1402-1584), vingt-cinq de terriers de Chandieu (1412-1579), vingt-cinq de terriers de Saint-Égrève, Proveysieux et Mont-Saint-Martin (1440-1678), quarante-trois de terriers de Saint-André en Royans (1484-1685), et deux volumes de terriers de Saint-André en Beauchêne, le tout provenant des archives du citoyen Marcieu et remis par le citoyen Julliard, son procureur fondé ;

17. Un terrier passé, en 1491, au profit du Duc de Savoie, par des habitants d'Entre-deux-Guiers, provenant probablement de la Chambre des comptes, remis par le citoyen Brun, ci-devant notaire et commissaire feudiste ;

18. Dix-sept terriers de la viguerie de Moirans et autres lieux des environs (1305-1791), quelques actes, sur parchemin, d'acquisitions, albergements, échanges,

concernant les familles Guiffrey, Arthaud, Coct, de Simiane et un terrier sur Saint-Martin-d'Hère, remis par le citoyen Denis Dupré;

19. Un certain nombre de terriers du mandement de Ratier, appartenant au citoyen Noinville;

20. Un terrier du mandement de Salettes, reconnu en 1541 et 1542, au profit du commandeur de Poët-Laval et de Dalmas Guion, seigneurs indivis dudit lieu; trente-deux volumes de terriers de Septême (1358-1786), un rouleau de parchemin contenant les reconnaissances passées par les habitants de Septême au Comte de Savoie, en 1309; un autre rouleau de parchemin contenant les franchises accordées par le Comte de Savoie aux habitants de Septême, en 1341 et une douzaine de carnets de recettes des terriers de Laval, de Septême, de Saint-Just et des forains de Vienne; le tout remis par le citoyen Joseph-Marie Faure, au nom du citoyen Jean-Jacques de Viennois;

21. Un terrier de Saint-Hilaire, Saint-Pancrasse et Crolles, au profit de l'évêque de Grenoble;

22. Un terrier signé *Médici*, sur Grenoble, de 1455 et une cinquantaine de cahiers de reconnaissances, sur Saint-Martin-d'Hère et la terre de Saint-Guillaume (1522-1636), versés au nom de la communauté des notaires de Grenoble;

23. Quatorze terriers du Villard-Saint-Christophe, au mandement des Échelles et autres lieux, rendus au profit de l'hôpital de Malte, du commandeur des Échelles, des prieurés de Saint-Didier, du Touvet, de la cure de Varces et des Augustins de Bourgoin (1481-1781), provenant du citoyen Michal, commissaire-feudiste;

24. Sept terriers rendus au profit du sieur de Francon et de Claudine du Faure, sa femme (1636-1683), d'Antoine de Guérin, de Tencin (1763), de la marquise de Montauban (1784), du chapitre de Notre-Dame de Grenoble (1653), de la chapelle de Coublevie (1785) et quelques liasses de formalités et lièves de recettes ; le tout versé par le citoyen Gerboud et appartenant au citoyen Montauban, émigré ;

25. Quatorze terriers ou registres de reconnaissances passés au profit du même seigneur de Montauban, des prieurés de Saint-Michel-de-Connexe, de Vaulnaveys et du Touvet, de 1370 à 1777, versés par le citoyen Sébastien Berriat, fils de Pierre Berriat, avoué au tribunal;

26. Quarante terriers ou rouleaux de parchemin, de 1309 à 1651, concernant la terre des Adrets ; vingt-cinq terriers ou lièves, de 1402 à 1778, concernant la terre de Theys ; trente-deux terriers ou lièves, de 1465 à 1765, concernant la terre de Saint-Agnès ; vingt terriers ou reconnaissances, sur parchemin, de 1310 à 1766, concernant la terre d'Hurtières, versés au nom du citoyen Apollinaire-Étienne Vaulserre, par Simon-Pierre Jay, notaire, son procureur ;

27. Soixante et un terriers et vingt-quatre lièves de recettes, de 1367 à 1751, concernant les terres de Belmont, Bizonnes, Biol, Saint-Didier, Virieu et Chélieu, Miribel, Moirans, Varces, Saint-Paul-de-Varces, Allières, Saint-Ismier, Clèmes, Montbonnot, Bernin, Saint-Martin, Craponoz, etc., remis par le citoyen François Guttin, procureur fondé de feu François Briançon-Vachon-Belmont, général divisionnaire des armées de la République (1) ;

---

(1) Il est observé dans la déclaration de François Guttin « que

28. Quinze terriers, de 1473 à 1780, concernant les terres de Saint-Eusèbe, de La Forteresse, de Saint-Bonnet, de Laragne, d'Arzeliers, etc.; un cahier d'hommages et reconnaissances, de la paroisse du Glaizil, en faveur de François de Laye, en l'année 1306; une liasse de parchemins, transactions, transports et reconnaissances, des années 1300, 1400, etc.; deux volumes contenant des concessions en fief, investitures, aliénations, hommages, etc.; un registre de mille feuillets intitulé *Documents de Tallard*; un certain nombre de liasses de rouleaux de parchemins, arrêts du Conseil, pancartes et tarifs de péages, etc., remis au nom de la citoyenne de Brut (1);

29. Sept terriers de l'Albenc et Châteauneuf, Cras, Chantesse, des XVIe et XVIIe siècles, versés au nom du citoyen Laurent Cézar de Chaléon;

30. Cent quarante cinq volumes de terriers, du XIVe au XVIIIe siècle; une cinquantaine de rouleaux de parchemins, des cartes littérales, procès et comptes, concernant la commanderie du Temple d'Échirolles, la maison de Bon-Repos, la chapelle de Saint-Georges dans l'église de Barraux, le prieuré de Domène, l'abbaye des Ayes, la chartreuse de Prémol, le chapitre de Saint-André de Grenoble, le prieuré de Saint-Robert, etc., provenant du cabinet de Savin, commissaire-feudiste;

---

le citoyen Belmont s'était mis en route pour venir en cette ville fouiller les différents cabinets dont il avait les clefs, afin d'en oter tous les titres qui doivent être brûlés d'après les lois, mais qu'arrivé à Éclose, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui lui ravit la vie, le 1er de ce mois de novembre (vieux style) ».

(1) Voyez plus haut, sous le n° 13, un premier versement fait au même nom.

31. Dix terriers de Montmeilleur, de 1427 à 1750, rendus au profit de Barrachin, de Theys (1427), de Jacques de Morges (1505), de Balthazard de Morges (1630), de Hugues de Calignon (1663), de Hugues de Langon (1750), versés, au nom du citoyen Sibeud-Saint-Ferriol, par son chargé d'affaires Jean-Baptiste-Joseph Accarias-Servière, commis négociant ;

32. Sept terriers de 1400 à 1767, versés, au nom du citoyen Dantour, sans désignation de terres ;

33. Trente-quatre liasses de parchemins et papiers concernant principalement les terres de Boucé, en Bourbonnais, Jaligny et Saint-Vérant, depuis 1256 ; le fief de Chambord, etc., et seize terriers des mêmes lieux, versés au nom du citoyen Pierre-Paulin Barral ;

34. Un livre de reconnaissances passées, en 1668 et 1669, au profit de Gabriel de Genestoux de La Tourette de Saint-Cierge et de Marie-Madeleine d'Hostun, son épouse, pour des immeubles sis à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et quatre autres terriers des Granges-les-Grenoble, au profit de Falque d'Aurillac (1523, de Laurent d'Aurillac de Rabot (1620), de François Rabot (1660), de Françoise Guignard, de Saint-Priest, veuve de Nicolas de Briançon, de Varces et de Jean-Emmanuel de Guignard, de Saint-Priest (1750-1768) ;

35. Soixante et un volumes de terriers ou de lièves de recettes, sur la terre de Monteynard (1527-1773 ; quelques rouleaux de parchemin concernant la ci-devant terre de Piégu, versés au nom de Louise-Françoise Monteynard, veuve de Louis-François Monteynard ;

36. Onze terriers du prieuré de Revesty, uni à la cathédrale de Grenoble (1460-1665) et des cures de

l'Albenc et de Chantesse (1618) ; deux rouleaux de parchemin de 1332 ; des procès soutenus par les doyens du chapitre de Notre-Dame, comme prieurs de Revesty ; un registre intitulé *Livre des affaires du Pays* « qui n'est autre chose que des copies de mémoires, requêtes ou lettres sans date, fort ancien » ; le tout versé au nom du citoyen Courtois-Minut, ci-devant doyen du chapitre de Notre-Dame ;

37. Six lièves de recettes du prieuré des Vignes ;

38. Trente-deux registres d'amortissements et francs-fiefs ; trente et un registres du contrôleur des domaines pour la recette des droits d'ensaisinement et de lods ; trois terriers de la terre de Corps, un registre de rachat des droits seigneuriaux, etc., versés au nom du citoyen Clappier, directeur de la régie nationale de l'enregistrement et des domaines ;

39. Dix-sept volumes de terriers ou lièves, des cartes littérales et des procédures concernant les prieurés de Vif, Saint-Robert, Varces et Saint-Firmin (1529-1731) ;

40. Soixante-seize rouleaux de parchemin, dix sacs de procès, vingt-sept volumes de terriers, douze lièves de recettes, douze liasses de procès et une liasse de cartes littérales, concernant les droits féodaux perçus dans la commune de Saint-Agnès, versés au nom du citoyen Porchier dit d'Arzac du Savel ;

41. Quelques terriers de la seigneurie de Chalancon, parmi lesquels se trouvaient six rouleaux de parchemin, contenant des arrêts et transactions entre les ci-devant seigneurs et la commune de Chalancon, au sujet des droits féodaux, des années 1299, 1320, 1355, 1522, 1583 et 1669 et cinq grosses liasses de reconnais-

sances, albergements et procédures concernant le prieuré de Vif; le tout remis par le citoyen Verdier, chargé de la rénovation du terrier de Chalancon;

42. Trois lièves de terriers du chapitre de Vienne, sur Voiron, La Buisse, Saint-Jean et Coublevie;

43. Quatre terriers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du réfecturier de Domène, de Mme de La Motte de La Répara et quatorze lièves de recettes du chapitre de Notre-Dame, de l'évêché de Grenoble et des deux monastères de la Visitation de cette ville; le tout des XVIIe et XVIIIe siècles;

44. Une dizaine de terriers et de lièves intéressant le prieuré de Saint-Martin-de-Miséré et le séminaire de Grenoble, du XVIIIe siècle;

45. Vingt-deux liasses de parchemins et papiers, terriers, reconnaissances et procès concernant les communautés de Montaiglin (1497), Aubessagne, Les Infournas-en-Champsaur, Saint-Thomas-en-Royans, Morges, le comté de Tallard, la taille comtale du Champsaur, le péage et pulvérage de Tallard et de La Saulce, versées au nom de la citoyenne de Brut (1);

46. Quatorze terriers de la terre de Saint-Julien, quelques sacs de procès, un extrait du fournage de Saint-Julien de 1504; trois rouleaux de parchemin contenant des reconnaissances de la communauté de Vuissard (*sic*);

47. Un grand nombre de lièves, hommages, reconnaissances et procès concernant la cure de Miribel-Lanchâtre, les prieurés de Connexe, de Saint-Georges,

(1) Cf. nos 13 et 28.

du Touvet, la commanderie des Échelles et le citoyen Copin-Miribel, ci-devant seigneur de Miribel, Château-Bernard et Lanchâtre, versés par le citoyen Sébastien Berriat, fils de Pierre, ci-devant avoué ;

48. Quatre terriers de Lavars et Brion, rendus en faveur d'Hugues Desvieux (1430), Henri Desvieux (1521), Isabeau Oddoz de Bonniot, veuve d'Alexandre Darmarod (1703), etc.;

49. Quatre caisses de papiers concernant les communes de Rives, Tullins, Moirans, Voiron, Beaucroissant, Renage, Charnècles, Lemps, Colombe, Bevenais, Izeaux, Sillans, Criel, Vourey, Le Linard, Morette, La Méary et Grenoble, et comprenant cinquante-sept volumes de terriers, trois sacs de titres féodaux, dont deux intitulés *Titres de la terre de Ferrières en Bourbonnais, vendue en 1720,* sept rouleaux de parchemins, douze liasses d'anciennes reconnaissances et quinze liasses de titres divers, le tout appartenant au citoyen Guignard de Saint-Priest l'aîné et versé au nom de Jean-Jacques de Viennois, qui en était dépositaire;

50. Deux rouleaux de parchemin contenant des reconnaissances passées, en 1344, au profit du Dauphin; un terrier de 1404, reconnu au profit du Dauphin, par les habitants du Bourg-d'Oisans ; un autre de 1423, au profit de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fondée dans l'église de Saint-Laurent de Lans ; un volume contenant plusieurs procès du seigneur de Septême et Saint-Georges, au sujet des droits d'avenage qu'il percevait sur les terres appelées *Le Pied de la forêt de Chana;* une liasse de procès et un parchemin concernant le don des lods de la terre de Septême, le tout versé par le même citoyen Jean-Jacques de Viennois ;



51. Quatre terriers du chapitre de Saint-André et les lièves y afférentes, sur Biviers, Saint-Ismier, Saint-Martin-d'Hère, Poisat, Gières, Domène, Le Versoud, etc., versés par le citoyen Gautier, de La Terrasse, fermier du chapitre;

52. Dix-sept terriers des prieurés de Saint-Nazaire et de Bernin, de 1402 à 1744;

53. Neuf terriers de la terre de Claix, avec leurs cartes littérales, versés par le citoyen Pierre Farconnet, chargé d'affaires du citoyen Montchenu, émigré;

54. Les terriers du Guâ et de Miribel, ayant appartenu au citoyen Bérenger;

55. Cinq terriers de la chapelle de Saint-Georges, fondée dans l'église de Saint-Martin-de-Miséré, des chapelles de Saint-Georges et Notre-Dame-de-Pitié, fondées dans l'église cathédrale de Grenoble, etc., concernant Biviers, Meylan, Saint-Ismier, Clesmes, Saint-Nazaire, Le Sappey;

56. Quatre terriers du domaine de l'Arthaudière, situé au Cheylas, ainsi que des lièves de recettes déposées par la citoyenne Pouchot, femme de Joseph Bruno, de Grenoble, et la citoyenne Aubert-Dubayet, née Pouchot, sa sœur, cohéritières du citoyen Pouchot, évêque de Grenoble, leur oncle, décédé;

57. Un rouleau de parchemin contenant une transaction du 10 avril 1318 entre Hugues de Montbrun et ses parents, au sujet du partage de leurs droits sur Ferrassières; un autre rouleau de parchemin, du 20 janvier 1536, contenant les franchises des habitants de Sault et les droits de Foulque du Puy sur les habitants de Ferrassières; cinq pièces concernant la communauté d'Ison (1607-1752), remis par le citoyen Apollinaire-Étienne Vaulserre;

58. Trente-sept volumes de terriers et un rouleau de parchemin contenant un autre terrier ; trois liéves confinales, trente rouleaux de parchemin contenant différents actes et achats de rentes; sept liasses de procès concernant les communautés de Saint-Guillaume, Saint-Andéol et lieux circonvoisins, versés au nom de la citoyenne Marie Bucher-Saint-Guillaume ;

59. Cent sept articles de pièces féodales, non autrement spécifiées, concernant Revel, Saint-Martin-de-Miséré, Saint-Ismier, Saint-Nazaire, Montbonnot et autres lieux de la vallée de Graisivaudan, provenant de l'étude de feu Michel Giron, notaire à Saint-Nazaire;

60. Soixante-deux rouleaux de parchemins contenant des reconnaissances et arrentements, quatre liasses de transactions et procès et un registre concernant la seigneurie de La Forteresse, remis au nom de la citoyenne de Brut;

61. Douze terriers du XVIIIe siècle concernant la maison-forte de Châtelard et les paroisses de Montagne, Bessins, Chevrières, Saint-Apollinard, Chatte, La Sône, Saint-Lattier, Saint-Hilaire, Saint-Bonnet, La Forteresse, Sillans, Izeaux, Saint-Paul-d'Izeaux, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Nerpol, Vinay, Varacieux, etc., remis au nom de Nicolas La Porte l'Arthaudière ;

62. Dix terriers et cent huit cahiers de liéves de recettes, de 1566 à 1788, concernant la terre d'Ambel ;

63. Environ dix quintaux de pièces provenant des archives du citoyen Marcieu, « dont il serait impossible de faire la description, vu l'immensité qui s'y trouve », le tout versé par le citoyen Julliard, procureur fondé du citoyen Marcieu ;

64. Dix-sept volumes de terriers, déposés par un

inconnu dans la maison du citoyen Morges et versés par le concierge de cette maison ;

65. Un grand nombre de terriers concernant les communautés des Granges, Vaulnaveys, Brié-et-Angonne, Tavernolles, Saint-Martin-d'Hère, Jarrie, Le Versoud, Varces, Claix, Uriol, Romage, La Roche-de-Glun, etc.; un terrier de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel, fondée dans l'église paroissiale de Commelle, en 1505 ;

66. Trois terriers au profit de la commanderie d'Échirolles, ordre de Malte (1664-1667), du recteur de la chapelle de Marie-Madeleine au port de Jarrie (1516), etc., etc.;

67. Sept terriers de rentes sur Seyssins, au mandement de Pariset, dont le plus ancien parut être du XIIIe siècle, les autres portant les dates de 1406, 1572, 1634 ; une liasse d'albergements, des comptes de châtellenies de Pariset, de 1421 et années suivantes ; six terriers de Saint-Quentin, Montaut et lieux circonvoisins, de 1384 à 1782 et dix-sept lièves de 1556 à 1778, versés au nom du citoyen Alexis-François Gautheron ;

68. Cinq terriers, de 1499 à 1771, concernant le mandement de Fallavier, versés au nom du citoyen Marc-Antoine-Régis Moydieu, détenu ;

69. Environ deux quintaux de titres féodaux provenant du cabinet d'Étienne-François-Robert Philisdor, fils de feu François, en son vivant rénovateur à terriers, et consistant principalement en terriers et lièves confinales, concernant le prieuré de La Buisse et les possessions de la famille de Barral à Montferrat, Corbelin, etc.;

70. Deux terriers et des hommages, aveux et dénombrements des terres de Maubec et de Bourgoin, par Louis-Gabriel Planelli et Laurent Planelli, son père ; un procès entre les mêmes et les officiers municipaux de Bourgoin, au sujet de la leyde (1780-1784) ; le tout versé par Joseph-Aimé Reverchon, notaire à Grenoble, régisseur des terres de Bourgoin et Maubec ;

71. Dix terriers et trois paquets de reconnaissances servant « à constater la propriété d'une forêt appelée Chambarand », remis par le citoyen Jérémie Teysseyre-Rochefleix et appartenant au citoyen Jules Clermont-Tonnerre : « il a pareillement remis la concession faite par le ci-devant Roy, de ladite forêt, audit citoyen Clermont-Tonnerre, conjointement avec le citoyen Monteynard, ex-ministre de la guerre » ;

72. Quelques titres : albergement d'un pré à Eybens et pièces de procédures appartenant aux œuvres réunies de la Propagation, la Madeleine et l'hospice des filles de service, remis par le citoyen Ét. Favre, dépositaire provisoire de ces œuvres ;

73. Vingt-sept terriers provenant des archives de la ville de Grenoble, de 1474 à 1755, sept lièves de recettes et des cartes et plans ;

74. Quatre-vingt-onze terriers sur La Combe-de-Lancey, Saint-Mury-Monteymont, Sainte-Agnès, Saint-Jean-le-Vieux, Uriage, etc. ; vingt-cinq lièves de recettes desdits terriers, divers titres anciens relatifs à Saint-Jean et La Combe-de-Lancey, des cartes littérales, des procès, appartenant aux émigrés La Tour du Pin ; — quarante-sept terriers, neuf lièves de recettes, des procédures et albergements concernant le prieuré de Laurent ; — quatre terriers et huit lièves appar-

tenant à la ci-devant sacristie de Saint-Laurent; — vingt-sept terriers et huit lièves du prieuré de Saint-Robert; — neuf terriers et diverses lièves et autres pièces appartenant à François Carier-Touvat, dit Giraud, de Revel; — quatre terriers et cinq lièves de l'abbaye des Ayes; — cinq terriers et quatre lièves du chapitre de Saint-André; — neuf lièves, un rouleau de parchemin contenant des reconnaissances sur Sainte-Agnès, divers autres titres en parchemin et papier appartenant aux Bénédictins de Domène; — trois terriers, trois lièves et quelques procès de l'évêché de Grenoble; — trois terriers et dix cahiers de procès de la commanderie d'Échirolles; — un terrier et deux lièves du prieuré de Bernin; — cinquante rouleaux de parchemin du prieuré de Vif; — sept lièves et quelques pièces de procès du citoyen Vaulserre, des Adrets; — le tout remis par le citoyen Pierre-François Arthaud, notaire à Grenoble, ci-devant rénovateur à terriers et en outre « une quantité de papiers relatifs aux ci-devant droits seigneuriaux, qui ne sont pas en forme de terriers et dont la description serait impraticable, qu'il a trouvés dans son cabinet »;

75. Cinq volumes de terriers de Colombier, deux rouleaux de parchemin, des albergements, des plans et des cartes littérales; deux petits terriers intitulés : *Terriers du prieuré de Saint-Uchon*, etc., provenant du citoyen Le Gentil, homme de loi à Romans, qui les avait déposés chez le citoyen Delhors;

76. Onze terriers de l'hôpital de Grenoble, de 1427 à 1696;

77. Quatorze terriers du domaine de Jayet, sur Saint-Martin-de-Miséré, dont deux sur rouleaux de parchemin;

78. Dix-neuf registres sommiers versés par l'administration de l'enregistrement ;

79. Deux volumes de reconnaissances et des cahiers de procès du prieuré de Saint-Laurent de Grenoble ;

80. Six registres provenant des archives de la ville de Grenoble : un terrier, livres de reconnaissances, trois registres reçus Pommier, notaire, contenant des albergements, de 1536 à 1556, deux registres d'actes relatifs à la féodalité *et aux privilèges de la ville*, de 1529 à 1549, versés par le citoyen Verdier ;

81. Onze procédures du Bureau des finances, soutenues pour l'émigré Guy de Ville, seigneur engagiste d'Étoile et La Côte-Saint-André.

On voit, par cette longue énumération, que la loi du 17 juillet 1793 fut, hélas ! trop scrupuleusement exécutée dans le district de Grenoble et que même elle fit sacrifier un certain nombre de documents qu'elle ne visait pas. Par contre, quelques notaires eurent le courage de défendre leurs minutes, en faisant observer que les actes féodaux y étaient mêlés aux autres et qu'ils ne se reconnaissaient pas le droit, en détruisant les premiers, de faire disparaître les titres de propriétés de leurs clients. D'autres, moins scrupuleux, ou plus timides, arrachèrent de leurs registres les feuillets qui contenaient des matières féodales et les apportèrent au bûcher (1).

Ce bûcher, nous l'avons dit, brûla constamment sur le glacis des remparts, hors de la porte de Bonne, durant les journées des 29 et 30 brumaire an II (19 et

(1) Voyez notamment fol. 28 de l'état précité.

20 novembre 1793), ainsi qu'il résulte de l'attestation suivante, qui clôt la longue liste dont nous avons résumé plus haut les principaux articles :

« Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Grenoble, avons clos et arrêté le présent registre contenant l'état et inventaire de tous les titres féodaux remis au secrétariat de la commune, en exécution de la loi du 17 juillet, relative à la suppression des droits féodaux, comme aussi certifions à tous qu'il appartiendra que, conformément à ladite loi, les titres, décrits et inventoriés au présent registre, ont été publiquement, en notre présence, brûlés le jour d'hier et cejourd'hui pendant toute la journée sur les glacis hors la porte de Bonne. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, etc. Fait à Grenoble, en la maison commune, ce 30 brumaire an II de la République françoise une et indivisible et avons signé avec le secrétaire de la municipalité. Signé : Barral, maire ; Dumas, Giroud, Gonnet, Guillerme, Compagnon-Rafin, Bertier, Clément, Gaudoz, Gravier, officiers municipaux ; Le Grand, Bernard, Buisson, Cheminade, Accarier, notables ; Nyer, greffier. »

Dans son introduction au tome Ier de l'*Inventaire sommaire des Archives de l'Isère*, M. Pilot père a donné (1), d'après un document des archives que je n'ai pas retrouvé, une date différente au brûlement des titres féodaux, opéré en vertu de la loi du 17 juillet 1793 (2). Le document invoqué par M. Pilot est un

(1) Page 25.

(2) M. Pilot dit que ce brûlement fut fait en exécution de la

État des journées des porteurs employés pour le transport des papiers de la Chambre des comptes du Bureau des finances et Parlement, pour les brûler, les 18 et 19 brumaire, lequel est arrêté par le citoyen Parent, commissaire du Conseil général du département de l'Isère, *le 24 brumaire an II.* Or, nous avons vu précédemment par des procès-verbaux officiels que Parent et son collègue Trollier ne commencèrent l'examen des titres conservés au Palais de Justice que le 23 brumaire an II (13 novembre 1793) et que leur rapport, clos le 25 brumaire, ne fut examiné au Conseil général que le 27 du même mois. Ce n'est qu'après la décision de ce dernier que le greffier Bouvier put faire le triage des pièces condamnées et les faire transporter à l'endroit où elles devaient être brûlées. Il est donc impossible que les titres aient été brûlés les 18 et 19 brumaire, comme le porte le mémoire ci-dessus et que ce mémoire ait été arrêté le 24 brumaire. En fait, la déclaration de Chépy, d'accord avec l'attestation de la municipalité de Grenoble, fixe au 29 brumaire le brûlement des titres de la Chambre des Comptes et au 29 et 30 brumaire le brûlement des pièces versées au greffe de la municipalité Si ces dates ont été modifiées dans le mémoire cité par M. Pilot, c'est peut-être pour les faire concorder avec les délais fixés par la loi du 17 juillet 1793, pour le brûlement des titres féodaux. On se souvient, en effet, qu'aux termes de l'art. 6 de cette

---

loi du 24 juin 1792. C'est une erreur : la loi en question ne condamnant au feu que les titres généalogiques et non les titres féodaux.



loi ce brûlement devait être opéré dans un délai de trois mois. Or, il paraît y avoir eu entre le département et la municipalité de Grenoble une divergence de vues au sujet du point de départ et par suite du terme de ce délai. Il résulte, en effet, d'une délibération du Conseil général du département, en date du 1er brumaire, que ce délai devait expirer le 16 brumaire, correspondant au 6 novembre 1793 (1), tandis que la municipalité, prenant pour point de départ la date de l'affichage du décret du 17 juillet, sur les murs de Grenoble (19 août), reportait au 19 novembre, c'est-à-dire au 29 brumaire le terme du délai accordé par la Convention. Il se pourrait aussi que cette erreur résultât d'une confusion entre l'ancien calendrier grégorien et le nouveau calendrier républicain, qui n'était pas encore pleinement entré dans les habitudes. C'est le 27 brumaire que le Conseil général donna son approbation au rapport des conseillers Parent et Trollier. Dès le 28 on put commencer à trier et à transporter sur les glacis les registres de la Chambre des Comptes ; or, le 28 brumaire an II correspondait au 18 novembre 1793. L'opération s'acheva surtout dans la journée du lendemain 29 brumaire, qui correspond au 19 novembre. Ne semble-t-il pas dès lors très vraisemblable de supposer que ces dates des 18 et 19, données par le mémoire des porteurs, s'appliquaient au mois de novembre, de même que la date du 24 brumaire, qui est

(1) Le décret avait été, en effet, reçu par le Directoire du département et enregistré le 6 août 1793, ainsi qu'il résulte de la mention qui fut imprimée à la suite (Grenoble, Cuchet, in-4°).

celle de l'attestation finale du conseiller Parent, pourrait être rectifiée en celle du 24 novembre (1) (4 frimaire nouveau style)?

D'autres brûlements furent opérés dans les diverses communes du district de Grenoble. Pour se conformer à la loi qui stipulait que ces exécutions devaient être faites dans les communes intéressées, l'archiviste du district rendit parfois aux municipalités les titres féodaux provenant des couvents ou des châteaux situés sur leur territoire. Ainsi on renvoya à la municipalité de Vaulnaveys-le-Haut des papiers et parchemins provenant de la chartreuse de Prémol, « pour être brûlés publiquement en présence du Conseil général de la commune ». On fit transporter à Séchilienne une charretée de terriers (pour les y faire brûler) (2). A Sinard, à Noyarey, (3) etc., on brûla des titres d'émigrés.

Les habitants des campagnes voisines de la Grande-Chartreuse avaient accueilli avec joie le décret portant suppression des droits féodaux et dès lors ils en réclamèrent à grands cris l'exécution, en ce qui concernait le brûlement des titres. Cette agitation n'était pas sans inquiéter les régisseurs provisoires du couvent, qui écrivaient, le 19 août, au Directoire du district de Grenoble :

« Depuis que le décret, qui ordonna le brûlement des

(1) Je regrette d'autant plus de n'avoir pas retrouvé le document cité par M. Pilot, que j'aurais été heureux de constater si les dates n'en avaient pas été corrigées, en ce qui concerne du moins le nom du mois.

(2) *Arch. de la ville de Grenoble*, LL, 213, fol. 55.

(3) *Arch. de l'Isère*, L, 457, fol. 78.



terriers et autres papiers tenant à la féodalité, a été connu dans les campagnes, les habitants ont été dans la plus grande impatience de le voir exécuter. Ils s'attendaient tous que ce brûlement se ferait le 10 août et plusieurs communes voisines députèrent même ici ce jour-là pour assister à cet auto-da-fé. Nous conduisîmes les députés à la porte des archives, où ils virent les scellés qu'y avaient apposés les commissaires des administrations. Ils les respectèrent et se retirèrent sur-le-champ. Mais, depuis lors, il nous est revenu que les citoyens se plaignent de la lenteur qu'on met à exécuter une loi aussi bienfaisante, ce qui pourrait faire craindre que, si on tardait encore longtemps de satisfaire leur empressement, ils ne se portassent à des voies de fait et qu'ils ne vinssent forcer les archives et livrer aux flammes tout ce qui tomberait entre leurs mains ; ce qui serait un grand mal, parce qu'on pourrait brûler des papiers importants. Vous voudrez bien, citoyens administrateurs, prendre des mesures pour éviter un pareil désastre et à nous le désagrément que nous éprouverions d'être témoins d'excès aussi répréhensibles et qu'il ne nous seroit guère possible d'arrêter, parce qu'il est difficile de raisonner des personnes qui sont persuadées qu'on veut les tromper.

« Bigillion, Burdet (1). »

L'administration du district envoya à la Grande-Chartreuse un commissaire pour achever le triage des titres. Celui-ci avait terminé sa mission le 8 septembre et il en faisait part dans la lettre suivante au maire et

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 199.

aux officiers municipaux de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse :

« Je vous préviens, citoyens, que le dépouillement des archives de la Grande-Chartreuse est terminé et que j'ai laissé au pouvoir des régisseurs tous les terriers et autres titres féodaux qui sont dans le cas d'être brûlés, conformément à la loi. Les régisseurs vous en feront la remise à la première réquisition que vous leur en ferez.

« J'ai exécuté la loi en faisant cette remise au greffe de votre municipalité. C'est maintenant à vous, citoyens, à décider le jour et le lieu où vous procéderez à ce brûlement. Je vous observerai seulement que ces terriers intéressent tant votre commune qu'une infinité d'autres. Aussi vous réfléchirez dans votre prudence et sagesse, si, par déférence pour toutes les communes intéressées, vous ne serez pas dans le cas de les inviter à nommer des commissaires pour venir assister à ce brûlement, duquel vous voudrez bien dresser procès-verbal sur les registres de votre municipalité et en envoyer un extrait au Directoire du district.

« Signé : Giroud (1). »

Nous ignorons à quelle date eut lieu la « petite fête », à laquelle le commissaire Giroud proposait d'inviter des représentants des communes voisines, mais, étant données les dispositions des montagnards de la Chartreuse, il est permis de supposer qu'elle ne se fit plus attendre (2).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 199.

(2) Le 1er vendémiaire an IX, le maire de Saint-Pierre-de-

La même ardeur, nous l'avons vu précédemment, animait le Conseil et le Directoire du district de Vienne, qui, en février 1793, faisaient brûler en leur présence quelques nobiliaires et deux ou trois liasses de preuves de noblesse. Cette ardeur était telle qu'en mai 1793, leur archiviste Peignard ayant résigné ses fonctions, ils ne songèrent pas à le remplacer, attendant chaque jour une loi qui supprimerait à la fois les archives et leur inutile gardien. Quand, le 23 août, ils se décidèrent à lui nommer un successeur, ils choisirent le citoyen Pei-

---

Chartreuse écrivait au Préfet de l'Isère : « Citoyens, je viens d'être prévenu que nombre de terriers et de lièves de recettes des droits féodaux, dépendant de la ci-devant Grande-Chartreuse, existent encore au bureau de l'Enregistrement, à Saint-Laurent-du-Pont, en contravention à la loi qui les a condamnés aux flammes. Il ne peut point y avoir d'exception et je me crois obligé, pour le bien de mes concitoyens, de vous en faire part, avec prière de vouloir bien vous en faire rendre compte et faire exécuter la loi à cet égard. »

Après informations prises auprès du directeur des domaines nationaux, le préfet Ricard répondait au maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse : « Sur l'avis que vous m'avez donné, citoyen, par votre lettre du 1er vendémiaire dernier, qu'il existait dans le bureau des domaines de Saint-Laurent-du-Pont des terriers et lièves de recettes de droits féodaux ayant appartenu à la Grande-Chartreuse, je me suis fait rendre compte des motifs qui s'étaient opposés à leur anéantissement. Le directeur des domaines nationaux, par sa réponse du 6 de ce mois, me mande qu'il existe dans ce bureau des titres de cette nature, mais qu'il allait les faire transporter dans ses bureaux et qu'après avoir examiné s'ils ne peuvent pas fournir aucun document pour la perception au profit de la République de quelques droits utiles, il ferait anéantir et brûler tout ce qui portera un caractère de féodalité. » (*Arch. de l'Isère*, série Q.)

gnard père, auquel ils donnèrent comme principale mission de trier, sans délai, tous les titres et papiers nationaux déposés dans les archives du district ou ailleurs, de classer et d'inventorier ceux qui paraîtraient utiles et de mettre de côté ceux qui seraient relatifs aux droits féodaux, dîmes et autres redevances supprimées, « pour être brûlés publiquement quand l'administration l'aurait délibéré (1) ».

Le lendemain, 24 août, les habitants de Saint-Georges-d'Espéranche ayant manifesté « une impatience aussi juste que vive de voir brûler les titres féodaux que pouvait contenir le château du lieu, ayant appartenu à l'émigré Lévy », le Directoire du district commit le citoyen Peignard père pour s'y rendre le 26, faire le triage des archives du château et livrer aux flammes les pièces suspectes de féodalité (2).

Dans le courant de brumaire, les archives des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Maurice de Vienne furent, à leur tour, transportées au district et soumises au triage de l'archiviste Peignard, qui fit remettre au greffe de la municipalité de Vienne les titres destinés à être brûlés (3).

Les archives des hôpitaux de Vienne ne furent pas épargnées et fournirent leur tribut au bûcher, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante :

« J'ai reçu du citoyen Tixier la somme de 25 livres pour les ouvrages que j'ai faits dans les archives des

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 749, fol. 26.
(2) *Ibid.*, fol. 28.
(3) *Ibid.*, L, 786, fol. 9.

pauvres de l'hôpital de cette ville, au sujet du triage des titres et papiers concernant les droits féodaux, que ledit citoyen Tixier a remis à la maison commune *et qui ont été ensuite brûlés.*

« Quitte à Vienne ce 1er ventôse an II de la République une et indivisible et démocratique: Peignard (1). »

Nous ne pouvons préciser la date de ce brûlement qui dut être opéré au plus tard en brumaire an II.

Dans le district de La Tour-du-Pin, comme dans les montagnes de la Chartreuse, le décret du 17 juillet fut connu par les journaux avant d'avoir été régulièrement publié. Les habitants des campagnes accueillirent avec un enthousiasme facile à comprendre cette loi, qui les libérait du paiement des redevances féodales, qui pesaient si lourdement sur eux. A Merlas, ils ne voulurent pas attendre l'expiration du délai de trois mois fixé par la loi pour la destruction des titres féodaux, et comme leurs terriers avaient été envoyés à La Tour-du-Pin, ils exigèrent qu'ils leur fussent rendus pour les brûler immédiatement (2).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 199.

(2) Une lettre du capitaine de la garde nationale de Merlas aux administrateurs du district de La Tour-du-Pin, en date du 20 août 1793, constate cette impatience : « Mes concitoyens, y est-il dit, ne veulent pas me donner le temps d'attendre. Ils me pressent avec menaces pour brûler les titres du terrier du mas franc de Merlas, lesquels je répète avoir remis, en avril 1792, au Directoire de votre district. Ils attestent qu'il y a un décret qui les autorise à les brûler eux-mêmes. Quoique ce décret ne me soit pas connu et qu'il n'ait pas encore été publié ici, ma soumission à la loi *et ma tranquillité* m'obligent à envoyer le présent exprès pour vous prier de m'apprendre par icelui et par

A Bourgoin, les terriers et autres titres féodaux qui avaient été déposés à la maison commune furent brûlés en présence de la municipalité, le 27 brumaire an II (17 novembre 1793) (1).

A La Tour-du-Pin, l'opération fut faite en deux fois. Dès le 27 juillet le Directoire du district avait nommé le citoyen Boissieu, l'un de ses membres, pour faire le triage des titres destinés au feu et les remettre à la municipalité (2). On l'engageait à se hâter pour être prêt à la date du 10 août, et, comme il n'en répondait pas, on le remplaça, le 3 août, par le citoyen Phaloze (3). Celui-ci réunit quelques terriers d'émigrés et l'on en fit un feu de joie qui égaya la fête du 10 août (4) Mais son œuvre était loin d'être achevée. Le 19 frimaire, les receveurs de l'enregistrement demandaient qu'on leur envoyât un expert pour faire le triage des titres féodaux conservés dans leurs bureaux. On leur répondit de le faire eux-mêmes et d'expédier au plus tôt à l'administration du district toutes les pièces condamnées par la loi.

Nous possédons les états des pièces remises par les

---

une réponse si les titres, dont s'agit, ont été brûlés à La Tour-du-Pin, lors de la Fédération dernière. S'ils n'ont été déjà brûlés, je vous prie de les remettre au porteur de la présente, afin que je puisse, à son retour, satisfaire à la loi et a l'empressement des citoyens, qui me pressent pour s'en divertir ou réjouir à leur gré. » Le Directoire du district remit les terriers à l'exprès et l'on ne dut pas tarder à les brûler. (*Arch. de l'Isère*, L, 193.)

(1) Fochier, *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, p. 236.

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 570.

(3) Le 3 août 1793. *Ibid.*

(4) *Inventaire*, n° 146.

agents des domaines de Bourgoin et de Virieu. C'étaient des registres de recettes des droits d'amortissement, des lods et mi-lods, des francs-fiefs, de rachats de droits seigneuriaux, des sommiers de fiefs nobles, des cartes confinales des terriers de Bourgoin, Jallieu et Ruy, etc. (1).

Le brûlement put être effectué, le décadi 30 frimaire à la fin d'une cérémonie patriotique célébrée en l'honneur de Lepelletier, Beauvais, Marat et Chollier, martyrs de la liberté. Quelques lettres de prêtrise, déposées au Directoire du district, servirent à allumer le feu (2).

Dès le 7 octobre 1793, la municipalité de Châbons nommait une commission pour opérer le triage des titres de rentes seigneuriales et droits féodaux et les faire brûler. Elle engageait tous ses concitoyens à livrer ceux qu'ils pouvaient avoir et à dénoncer ceux qu'ils en sauraient détenteurs (3).

A Virieu, un premier brûlement fut fait le 17 frimaire an II, dans la cour de la cure, alimenté par des terriers trouvés chez le notaire Martin-Dufayet (4). D'autre part, un géomètre nommé Tardy avait été chargé de rechercher ce qui restait de titres féodaux, après le brûlement de 1789, dans les archives de la Silve-Bénite. Malgré les instances du Directoire du district (5), cette

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 190.

(2) *Ibid.*, L, 566, fol. 121 v°.

(3) Lagier, *La Révolution dans les Terres froides*, p. 76.

(4) *Ibid.*

(5) Il écrivait, le 19 frimaire an II, à Magnin, receveur de l'Enregistrement à Virieu, pour l'inviter à activer les opérations de

enquête se prolongea jusqu'au 11 floréal an III. A cette date, le Directoire rendait l'arrêté suivant :

« Vu le procès-verbal dressé par le citoyen Tardy, géomètre, commissaire nommé par le Directoire du district de La Tour-du-Pin, pour le triage des papiers féodaux enfermés dans les archives de la Sylve-Bénite, en date du 17 germinal, le Directoire, considérant que, dans les titres dont il s'agit, quelques-uns sont en parchemin et sont utiles pour la façon des gargousses, et les autres sont dans le cas d'être brûlés, en exécution de la loi,

« Arrête qu'il charge la municipalité de la commune de Virieu de faire opérer le brûlement des papiers et titres féodaux énoncés au procès-verbal du citoyen Tardy, autres que ceux cotés nos 1 et 3, et de se faire assister d'un commissaire nommé par la municipalité d'Oyeu et d'un autre de celle de Charavines, comme les plus voisines de Virieu et les plus intéressées (1). »

Le brûlement dut être opéré peu après.

A Saint-Marcellin, on brûla quelques volumes de terriers provenant des couvents des Carmes de Saint-

---

Tardy, et par suite le brûlement des titres, qui devrait être exécuté par les soins de la municipalité de Virieu, en présence de délégués des communes d'Oyeu, Burcin, Charavines et Chirens (*Arch. de l'Isère*, L, 566, fol. 110). Le 29 pluviôse an II, il nommait le citoyen Charmeil, notaire à Saint-Geoire, à la place de Tardy pour activer le triage. Le citoyen Charmeil n'accepta pas cette mission, mais Tardy comprit l'avertissement qui lui était donné et se mit à l'œuvre (*Ibid.*, fol. 325).

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 571, fol. 85.

Marcellin et de Beauvoir et du prieuré de Beaulieu (1); mais l'exécution la plus importante et, par suite, la plus regrettable, se fit à Saint-Antoine. On sait que les titres de la vieille abbaye avaient été laissés dans les archives du couvent et qu'un récolement en avait été opéré, en février 1793, par Genissieu, administrateur du département. Ce fut au même Genissieu que l'on s'adressa pour l'exécution du décret du 17 juillet. Le 16 septembre 1793, le Procureur syndic du district lui adressait la lettre suivante :

« Je vous adresse, citoyen, l'extrait de l'arrêté du 14 de ce mois, qui vous commet pour faire le triage et séparation des titres et papiers féodaux, qui doivent être brûlés, en exécution de la loi du 17 juillet dernier, d'avec ceux à conserver, pour l'intérêt de la République, dans les archives des Dames Chanoinesses. Je suis persuadé que vous mettrez, dans l'exécution de cette commission, le zèle et l'exactitude qui vous ont toujours distingué.

Robin-Boisclos, p. s. (2). »

L'arrêté du 14 septembre, qui lui était transmis, stipulait que les titres et plans, qui pourraient fournir des renseignements sur les propriétés de l'abbaye, devraient être envoyés aux archives du district, mais que les titres et terriers féodaux resteraient déposés au greffe de la municipalité de Saint-Antoine, pour être brûlés par ses soins (1).

---

(1) *Arch. de l'Isère, Inventaire*, n° 325.
(2) *Ibid.*, L, 657, n° 51.
(3) *Ibid.*, L, 645, cahier 19.

Genissieu se mit immédiatement à l'œuvre ; mais il ne tarda pas à être arrêté par des difficultés relatives à l'interprétation de l'art. 2 de la loi du 17 juillet, ainsi conçu : « Sont exceptées des dispositions de l'article précédent les rentes ou prestations purement foncières et non féodales. » Il fit part de ses doutes au Procureur syndic du district qui, très embarrassé lui-même, en référa à l'administration départementale, à laquelle il écrivait, à la date du 26 septembre 1793 :

« Nous nous sommes empressés, citoyens, d'exécuter la loi du 17 juillet dernier, relative à la suppression des droits féodaux et, en ce qui concerne l'administration, elle a nommé un commissaire pour faire le triage, dans les archives des ci-devant Chanoinesses de Saint-Antoine, des papiers concernant les droits féodaux, qui doivent être brûlés, au terme de l'article 6, d'avec ceux qui doivent être conservés pour la manutention des domaines et propriétés de la République. Il se présente des difficultés sur les exceptions dont en l'art. 2. 1° la loi a-t-elle entendu les borner aux rentes ou prestations purement foncières sans directe ou, ce qui est la même chose, aux pensions mortes résultant d'albergements? Enfin, y a t-il féodalité toutes les fois qu'il y a réserve de directe, même de la part du particulier non seigneur ; 2° lorsque des protocoles d'un notaire ou autre dépositaire public contiennent des actes relatifs à la féodalité et des actes qui n'y ont aucun trait, comment faire pour exécuter la loi à l'égard des premiers? Suffira-t-il d'en faire la radiation de manière à ce qu'ils soient illisibles, ou de quelle manière faudra-t-il exécuter la loi? 3° De même, si un cahier de reconnaissances féodales renferme des albergements sous

pension foncière morte, comment séparera-t-on ceux-ci ? Sera-t-il suffisant de les faire extraire et vidimer par un officier public, parties intéressées appelées ? Mais il paraît que l'objet de la loi a été qu'il ne restât aucun vestige de tout ce qui tient aux horreurs de la féodalité. Il semble que des procès-verbaux ou actes énonciatifs seroient contraires à l'esprit de la loi.

« Dans cette circonstance, je recours au Département pour fixer toute irrésolution sur ces points. J'espère, citoyens, que vous voudrez bien proposer (*sic*) ces difficultés. Si elles n'étoient pas résolues à temps, ***nous serions forcés de tout livrer aux flammes,*** sauf les actes d'albergement avec pension morte et les titres de manutention et réserve, dont en l'art. 10 de cette loi.

« Salut et fraternité.

« Robin-Boisclos, procureur syndic.

« *P. S.* — Il nous est revenu que des dépositaires de titres féodaux avoient exigé des municipalités des récépissés au bas d'un inventaire nominatif de ces titres. Nous croyons cette précaution contraire à la loi et que cette formalité doit subir le même sort que les titres féodaux. Veuillez encore nous éclairer à cet égard. Nous pensons qu'une proclamation générale sur ce serait essentielle. »

Il aurait été intéressant de connaître la réponse qui fut faite à cette consultation. Malheureusement, nous n'avons pu la retrouver, peut-être parce que le Département ne se crut pas autorisé à la formuler. Quoi qu'il en soit, le triage se continua, en même temps que les divers notaires et commissaires à terriers de Saint-Antoine recherchaient dans leurs archives les

volumes et titres qui tombaient sous la condamnation de la loi.

Le 10 novembre, toutes ces opérations étaient à peu près terminées et l'on transporta registres et parchemins sur un bûcher préparé sur la place de la Liberté. Ce fut l'occasion d'une fête patriotique, dont le procès-verbal fut déposé aux archives de la municipalité.

Voici ce document, qui précise assez exactement le nombre et la nature des pièces qui furent livrées aux flammes.

« Le dix novembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République, je soussigné Étienne Genissieu, géomètre, membre du Conseil d'administration du district de Saint-Marcellin, habitant à Saint-Antoine, ensuite de la commission à moi adressée et contenue au verbal du Directoire du district, en date du 14 septembre dernier, par lequel je suis chargé de faire le triage des papiers et plans qui peuvent donner des renseignements sur les propriétés territoriales, après avoir, en majeure partie, exécuté ladite commission, j'ai requis les citoyens Jean-François Brachet, maire, Jean-François Genissieu, Claude Tardy, Antoine Baude, Jean Vourey, Joseph Reynaud, officiers municipaux; Louis Gerbier, Augustin Bossumanet, Ferdinand Genissieu, Damien Boisset, Claude Giroud, Pierre-Barthélemy Sale, Pierre Tabaret, François Pelat-Chillol, Pierre Buisson, Jacques Moyet, notables, et André Ferrouillat, procureur de la commune, tous composant le Conseil général d'icelle, de se transporter avec moi dans les archives de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine pour recevoir les titres et papiers

concernant les droits féodaux supprimés sans indemnité par la loi du 17 juillet dernier, pour être brûlés de conformité à l'article 6 de ladite loi ; à quoi satisfaisant, nous nous sommes tous ensemble transportés auxdites archives, où étant, j'ai fait rémission aux susnommés de cinq cent cinquante-neuf volumes de terriers ou liéves de recettes et d'une grande quantité de rouleaux en parchemin contenant pareillement des terriers et des reconnaissances partielles. Tout quoi a été transporté sur la place de la Liberté ci-devant La Crotte, et arrangé sur un bûcher qui avait été préparé.

« Le citoyen Joseph Glandut père a pareillement remis à la municipalité tous les volumes, terriers, liéves confinales et de recettes, reconnaissances volantes et en cahiers séparés, procès, assignations, commandements, états, mémoires, cartes littérales et locales, le tout concernant les mêmes droits féodaux supprimés des différents ci-devant seigneurs et autres particuliers généralement quelconques, qu'il avait en son pouvoir en qualité de ci-devant commissaire à terriers ; ensemble a encore remis tous les différents terriers, liéves confinales et des recettes, procès et assignations d'autres ci-devant seigneurs et prieurs, qu'il se trouvait avoir en son pouvoir, comme successeur à défunt François Glandut, son aïeul, et Jacques Glandut, son père, aussi ci-devant commissaires à terriers.

« Il a pareillement remis le petit terrier lui appartenant avec les rouleaux de parchemin et autres papiers et titres y ayant trait; déclarant ledit citoyen Glandut qu'il continuera sa recherche dans toutes les minutes dont il est détenteur, des reconnaissances et autres

actes qui pourraient être relatifs aux mêmes objets, pour les brûler ou bâtonner, autant qu'il sera possible, sans nuire aux autres actes insérés dans lesdites minutes ou protocoles ; déclarant encore avoir plusieurs cahiers d'albergements ou appensionnements, qu'il croit être dans le cas des exceptions portées par les lois, ayant offert d'en faire la rémission après qu'il aura pris des instructions sur le sort qu'ils doivent essuyer.

« Le citoyen Glandut fils a remis une procédure de ventilation et liquidation de lods, poursuivie par les ci-devant seigneurs de Saint-Antoine contre Jean-François Berger du Bessey et une autre d'emplacement de fiefs poursuivie par divers seigneurs contre Joseph-Mathieu Mondillot, de Saint-Christophe-du-Bois, qui est tout ce qu'il a dit avoir.

« Le citoyen Brachet, maire, a fait rémission de dix volumes de terriers ou lièves confinales, qu'il a découverts dans les papiers des Piémont, anciens notaires, dont il est détenteur ; ayant déclaré vouloir continuer ses recherches dans toutes ses minutes pour en arracher ou bâtonner tout ce qui sera relatif auxdits droits et ce en présence des officiers municipaux.

« Jean-François Genissieu, officier municipal, a remis cinq volumes, qui étaient des lièves de recettes de la ci-devant abbaye, qui est tout ce qu'il a dit avoir ; et finalement Joseph Cuchet a remis plusieurs volumes et cahiers originaux, notamment un de Saint-Antoine et d'autres en brouillard, des reconnaissances et autres papiers relatifs aux droits féodaux, qu'il a découverts parmi ceux de feu Joseph Cuchet, son père, ci-devant commissaire à terriers et a déclaré vouloir continuer ses recherches.

« Tous lesquels titres et papiers ont aussi été placés de suite sur le bûcher ; après quoi, en présence des officiers municipaux de Dionay et de Montagne et d'une quantité prodigieuse de citoyens du canton et des communes voisines, les officiers municipaux dudit Saint-Antoine se sont empressés d'allumer le bûcher de même que plusieurs citoyens. A l'aspect de ce feu, la plus vive joie s'est manifestée. Les cris de : Vive la Convention nationale ! Vive la République ! ont retenti de toutes parts ; mais une grosse pluie étant survenue, cette fête brillante a été interrompue. Néanmoins, par les soins de plusieurs officiers municipaux et autres citoyens, qui ont veillé jusqu'à deux heures après minuit, le feu a continué et tous ces instruments de tyrannie ont été réduits en cendres ; et avant de me retirer, j'ai averti les citoyens et la municipalité qu'il restait encore quelques papiers dans les archives, dont le triage n'était pas achevé, que je m'en occuperais incessamment et que sitôt qu'il serait fini, j'en ferais la rémission pour être brûlés de la même manière. De tout quoi j'ai dressé le présent verbal, qui a été signé de tous les membres des Conseils généraux des communes du canton, ceux qui ont su le faire et de moi, commissaire. Signé : Brachet, maire ; A. Bossumanet, Claude Tardy, officier municipal ; A. Baude, A. Ferrouillat, procureur ; Mayet, Louis Gerbier, F. Genissieu, Damien Boisset, Claude Giroud, Pélerin (1). »

Il résulte de ce procès-verbal que le bûcher révolu-

---

(1) Archives de la commune de Saint-Antoine, n° 14 de l'*Inventaire de 1857*.

tionnaire ne détruisit que les terriers et les reconnaissances de Saint-Antoine et que, même après cette douloureuse mutilation, les archives de l'abbaye conservaient encore des titres nombreux et importants.

D'autres brûlements furent effectués dans le district de Saint-Marcellin et notamment à Tèche et Beaulieu, où le Directoire envoyait, le 10 brumaire, le citoyen Foyti, notaire de Vinay, pour faire le triage des archives du château de La Blache et remettre à la municipalité les titres qui devaient ensuite être brûlés (1).

2° Envois de parchemins aux arsenaux.

L'idée de faire servir les parchemins des archives à la défense nationale, en les transformant en gargousses, apparaît pour la première fois dans le décret de la Convention nationale du 3 octobre 1792, ainsi conçu :

« La Convention nationale, dérogeant à l'art. 6 de la loi du 19 août 1792, qui ordonne le brûlement des pièces et comptes définitivement jugés et soldés, décrète ce qui suit :

« Art. Ier. — Les comptes et pièces supprimés ne seront pas brûlés; mais les parchemins et papiers provenant de ces suppressions et les sacs qui les renferment seront vendus à l'enchère, sur une seule publication et affiche, et en autant de lots qu'il sera jugé

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 645, cahier 21.

nécessaire par les Directoires de départements ou de districts dans les lieux où les dépôts se trouvent....

« Art. IV. — Les commissaires chargés desdites suppressions sont autorisés à mettre à la disposition du Ministre de la Guerre et du Ministre de la Marine les parchemins et sacs dont ils auront besoin pour le service de l'artillerie (1). »

Ces dispositions furent confirmées par le décret du 5 janvier 1793, rendu sur la demande du Ministre de la Marine, et qui portait que les Directoires des départements, où se trouvaient des dépôts de papiers et de parchemins, laisseraient aux préposés du Ministre toute liberté pour procéder sans délai au triage et à l'enlèvement de ceux qu'ils jugeraient propres au service de l'artillerie (2).

Ces décrets ne furent heureusement pas exécutés à la lettre. Jamais, du moins dans l'Isère, les agents de la Marine ne furent admis à faire eux-mêmes leur choix parmi les chartes de notre Chambre des comptes et de nos abbayes. Mais si on leur fit leur part, il faut reconnaître que cette part fut effroyablement large et que, de ce chef, une nouvelle et bien cruelle mutilation fut infligée à nos collections historiques.

Ce furent d'abord les papiers qui furent réquisitionnés. Le 25 nivôse an II, Lagrange, commandant en chef l'artillerie de l'armée des Alpes, écrivait aux administrateurs du district de Grenoble :

« Ayant appris que vous aviez des papiers de réforme

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 6, tome XVI.

(2) *Ibid.*, L, 6, tome XVII.

qui pourroient servir à l'artillerie, pour être employés à la fabrication de cartouches d'infanterie, de canon et à l'artifice pour lances à feu, vous êtes priés, citoyens administrateurs, de vouloir bien procurer à l'arsenal de Grenoble tout le papier qui sera à votre disposition. Ce sera une économie pour la République et qui évitera d'en faire l'achat en partie de neuf cents rames, que le Ministre a ordonné, par sa lettre du 15 nivôse, de faire passer à Nice pour l'armée d'Italie. »

Au reçu de cette requête le Conseil du district prit l'arrêté suivant :

« Le Conseil arrête que l'archiviste du district se transportera à l'hospice des ci-devant Chartreux, rue Saint-Laurent et fera délivrer au garde-magasin d'artillerie tous les papiers inutiles qui peuvent se trouver audit hospice et fera transporter aux archives du district ceux qui pourraient être de quelque utilité.

« Fait à Grenoble, en conseil permanent, le 27 nivôse l'an II de la République une et indivisible.

« Boisverd, président ; Cros. »

Les papiers ainsi sacrifiés pour réaliser une insignifiante économie étaient une importante collection de livres liturgiques (1) apportés de la Grande-Chartreuse. Le garde d'artillerie Magnier en prit possession, le 29 nivôse, des mains du citoyen Gautier, archiviste du district, et constata qu'il y en avait trois mille six cents livres, poids de marc (2).

---

(1) Ce renseignement est fourni par une note manuscrite contemporaine inscrite au revers de la lettre de Lagrange.

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 199. L'arsenal de Grenoble semble avoir centralisé tous les livres liturgiques de la région. En 1806,

Nous avons vu précédemment que les divers commissaires chargés d'opérer le triage des titres de toute nature réunis à Grenoble, soit au Palais de Justice, soit au siège du district, avaient reçu le mandat de mettre de côté les parchemins qui pouvaient servir à l'artillerie. Dans leur vérification des archives de la Chambre des Comptes et du Parlement les citoyens Trollier et Parent avaient désigné quelques catégories de pièces comme pouvant avoir cette affectation. C'étaient des rouleaux de reconnaissances, des liasses d'édits, déclarations et arrêts et enfin tout le chartrier de la Chambre des comptes. Mais aucune remise de pièces n'avait encore été effectuée, lorsque l'administration départementale reçut une lettre de l'Agence de la Commission des armes et munitions de la République, datée du 8 prairial an II, dans laquelle elle était invitée « à faire rechercher dans les divers dépôts d'archives de sa circonscription et à grouper ensemble les parchemins qui auraient les dimensions nécessaires pour servir à l'enveloppe des gargousses ».

Le président du département communiqua cette circulaire aux quatre districts, en leur recommandant de réunir les parchemins en question au chef-lieu du district et de faire connaître le plus tôt possible le résultat de leurs investigations (1).

---

les vicaires généraux du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, réclamaient au Ministre des Cultes « une quantité considérable de livres liturgiques du même diocèse qu'ils assuraient avoir été transportés dans l'arsenal ou le parc d'artillerie de Grenoble, pour être employés à bourrer les canons ». Le Ministre donna des ordres pour qu'on les leur rendit (*Ibid.*).

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 127, fol. 210.

Quelques jours après (21 prairial), le Directoire du département chargeait un de ses employés, le citoyen Bouvier, ancien greffier à la Chambre des comptes, de rechercher dans les archives du Palais de Justice les parchemins réclamés par la Commission des armes (1).

De son côté, la ville de Grenoble décidait, le 25 prairial, qu'un état serait dressé des parchemins féodaux existant dans ses archives et qui seraient propres à être utilisés par l'artillerie (2). Il ne paraît pas, toutefois, que cette délibération ait été suivie d'effet.

Le 19 thermidor an II, le Président de l'administration départementale s'excusait auprès de la Commission des armes et munitions de guerre du retard apporté dans l'exécution de ses ordres. Les districts dûment avertis n'avaient pas encore répondu ; mais en attendant, on envoyait l'état des parchemins provenant du Parlement, de la Chambre des comptes et du Bureau des finances, et, le 22 thermidor, le Département écrivait aux quatre districts pour leur rappeler ses instructions du 15 prairial ; il ajoutait : « Vous entendez qu'un plus long retard rendrait votre travail inutile et priverait la République de l'objet dont elle a besoin (3). »

Ces instructions furent malheureusement entendues. Le 12 brumaire an III, l'archiviste du district de Grenoble fit un premier envoi, à l'arsenal de Toulon, de

---

(1) Voyez plus haut cette délibération du Directoire, p. 37, col. 1 (*Arch. de l'Isère*, L, 77, pp. 696-97).

(2) *Arch. de la ville de Grenoble*, LL, 5. — *Inventaire*, p. 28, col. 1.

(3) *Arch. de l'Isère*, L, 127, fol. 220.



quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq feuilles ou pièces de parchemin, dont on fit des gargousses du calibre de 36, 24, 18, 12, 8, 6 et 4 (1). Cet envoi dut être en grande partie prélevé sur les archives conservées au Palais de Justice, c'est-à-dire sur les chartes de la Chambre des Comptes.

Il ne devait pas être le seul. Le 7 frimaire an III, le Comité de Salut public prenait l'arrêté ci-après, sur la proposition de la Commission des armes et poudres :

« Les parchemins imprimés et écrits, existant dans les dépôts nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, seront remis à la Commission des armes et poudres pour être employés au service des arsenaux, après néanmoins que ces derniers auront été bâtonnés d'encre ou autre substance indélébile.

« La Commission des revenus nationaux et celle des armes et poudres se concerteront pour l'exécution du présent arrêté.

« Signé : Guyton, Merlin (de Douai) ; Carnot, Ch. Cochon, Fourcroy, J.-F.-B. Delmas. »

Cet arrêté était peu après transmis aux administrations départementales par la Commission des revenus nationaux, avec les explications suivantes :

« Nous vous adressons ci-joint, citoyens, des exemplaires d'un arrêté du Comité de Salut public de la Convention nationale du 7 frimaire, qui met à la disposition de la Commission des armes et poudres les parchemins imprimés et écrits existant dans les dépôts

(1) *Arch. de l'Isère*, L., 458, fol. 158.

nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, pour être employés au service des arsenaux, après néanmoins que les derniers auront été bâtonnés d'encre ou autre substance indélébile.

« Nous vous prions de transmettre sur-le-champ à chacun des districts de votre département un exemplaire de cet arrêté et de leur recommander de prendre les mesures nécessaires pour qu'il reçoive son exécution.

« Nous nous sommes concertés, à cet effet, avec la Commission des armes et poudres et nous avons pensé qu'il suffisait que, lors de la remise des objets dont il s'agit, on tirât un récépissé des agents qu'elle commettra pour faire ces sortes de réquisitions, sans que d'ailleurs on nous en adresse des états particuliers.

« Nous vous observons, au surplus, que la recherche et le choix de ces titres doivent être faits avec intelligence, afin de ne point confondre ceux qui peuvent être utiles aux intérêts de la République ou à ceux des particuliers » (1).

Ces diverses instructions furent soumises au Directoire du département de l'Isère, dans sa séance du 15 pluviôse an III. Le Directoire décida que des ordres en conséquence seraient adressés aux quatre districts et que les agents nationaux, chargés de leur exécution, devraient envoyer au département copie des bordereaux des parchemins remis par eux à la Commission des poudres (2). Ces ordres durent être fré-

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 80, fol. 716.
(2) *Ibid.*, L, 80, fol. 710.

quemment renouvelés, devant l'insistance de la Commission des revenus nationaux et de la Commission des armes (1).

Le district de Grenoble fit un second envoi le 18 fructidor an III. Que comprenait-il ? Il est difficile de le dégager du brutal libellé de l'état dressé par l'archiviste Baudot.

Double de l'état des parchemins provenant des titres féodaux déposés aux archives du district de Grenoble, pour être expédiés à l'arsenal de Toulon, conformément à la lettre de la Commission des armes de la République.

« Dix-huit cent cinquante parchemins en soixante-quatorze rouleaux de vingt-cinq, propres aux gargousses, par ordre de calibre, depuis le trente-six jusqu'au quatre inclusivement, renfermés dans trois caisses expédiées à l'arsenal de Toulon (2).

Certifié par moi soussigné, archiviste du district de Grenoble, ce 18 fructidor an III de la République française une et indivisible. Baudot, archiviste ».

Le district de Grenoble avait donc sacrifié, sous prétexte de patriotisme :

1° Le 12 brumaire an III....	4885	pièces.
2° Le 19 fructidor an III.....	1850	—
Total........	6735	pièces.

(1) Voyez notamment, L, 127, fol. 243 et 252 ; L, 81, p. 976

(2) *Arch. de l'Isère*, L, 190. Ces trois caisses pesaient 324 livres et furent expédiées le lendemain, 19 fructidor, à Toulon *via* Arles.

Le district de Vienne ne se montra pas moins patriote. Le 2 vendémiaire an III, il recevait les instructions du Département, relatives aux parchemins réclamés par la Commission des armes, et immédiatement il les transmettait à l'archiviste du district, avec l'ordre de les mettre sans retard à exécution. Le 9, le triage était fait. **Trois mille trois cent trente** feuilles de parchemin, comprenant des titres historiques d'une haute antiquité, étaient déclarées inutiles et bonnes à faire des gargousses.

En voici l'état dressé et certifié par Benoît-Michel Decomberousse (1), qui paraît avoir rempli en cette circonstance les fonctions d'archiviste du district pour le malheur des archives.

État des parchemins inutiles et qu'on peut envoyer au port de La Montagne.

Terriers.	1° Volume contenant 156 feuillets in-folio.............	156
	2°. Autre contenant 106 feuillets in-4°...................	106
	A reporter...	262

(1) B.-M. Decomberousse, qui fut député à la Convention et au Conseil des Anciens, était cependant un modéré. Membre du Directoire du département de l'Isère, il avait été destitué par le représentant du peuple Petit-Jean, le 27 décembre 1793 (Cf. Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, I, 299).

Report... 262

Les accollés à l'usage du culte romain.

3° Volume contenant 286 feuillets in-4°.................. 286
4° Autre contenant 429 feuillets grand in-4°............. 429
5° Autre contenant 397 feuillets in-4°.................. 397
6° Autre contenant 317 feuillets in-4°.................. 317
7° Autre contenant 428 feuillets in 4°.................. 428
8° Autre contenant 173 feuillets in-4°......... 173

9° Volume contenant les titres relatifs aux ci-devant droits de péage perçus sur le Rhône par le ci-devant chapitre de Vienne, composé de 139 feuillets in-4°............... 139

10° Volume contenant copie de vieux titres de statuts d'églises et de prières formant 205 feuillets in-4°. 205

11° Volume contenant la relation de fondations de messes de 45 feuillets grand in-8°..... 45

12° 181 feuillets in-4° détachés et relatifs à différentes matières féodales ecclésiastiques *ou autrement insignifiantes*.............. 181

13° 468 pièces de toutes dimensions et détachées, consistant en indulgences, bulles, brevets royaux, cédules et autres matières semblables 468

Total du présent état. 3.330

Certifié le 9 vendémiaire de l'an III de la République française une et indivisible.

B.-M. Decomberousse.

A cet état, monument d'ignorance et de sottise, est annexée une note manuscrite de l'écriture du commis-greffier Bouvier, qui fut quelque temps adjoint à Baudot dans la garde des Archives nationales du département. Cette note est ainsi conçue : *Les historiens futurs ne pourront pas se persuader que des hommes aient été assez ignorants pour envoyer au port de Toulon, pour faire des gargousses, des cartulaires des églises de Vienne, de Saint-Pierre, Saint-Chef et Saint-André-le-Bas, qu'ils ont désignés sous le nom de volumes contenant d'anciens titres.*

Projicere, etc.

Quand on songe que l'homme, qui a inséré dans ce dossier cette impuissante protestation, a été chargé de préparer l'envoi des parchemins de la Chambre des comptes à l'arsenal de Toulon et qu'il a collaboré à la préparation du brûlement de brumaire an II, on ne peut s'empêcher de penser que, sans lui, ces destructions auraient peut-être été plus complètes, plus irréparables, et l'on est presque en droit de le signaler comme un sauveteur à la reconnaissance des érudits dauphinois, au jugement desquels il faisait appel il y a cent ans.

Malheureusement les scrupules de Bouvier ne furent pas partagés par l'administration du district de Vienne, qui prit, le 26 vendémiaire, l'arrêté suivant :

« Vu l'état ci-dessus, vu la copie de la lettre de la Commission des armes et poudres du 21 fructidor, adressée au Directoire du département et qu'il a fait passer à l'administration avec sa lettre du 27 fructidor, l'agent national entendu, l'administration, considérant

que par la dite lettre du 27 fructidor, les dits parchemins doivent être adressés au Port-de-la-Montagne, arrête que l'archiviste fera emballer lesdits parchemins dans une caisse qu'il adressera au directeur de l'arsenal du Port-de-la-Montagne avec le double de l'état ci-dessus et une lettre de voiture, qui en constatera le poids et qu'avis dudit envoi sera donné par l'administration au Directoire du département, et qu'il lui sera aussi envoyé une copie dudit état. Fait en séance publique de l'administration du district de Vienne, ce 26 vendémiaire l'an III de la République française. — Fleury, président ; Mitiffiot, secrétaire (1). »

En conséquence, des ordres furent transmis le lendemain 27 au citoyen Decomberousse, archiviste du district, et le 17 brumaire, la Commission des armes accusait réception des parchemins désormais acquis à l'arsenal de Toulon (2).

A La Tour-du-Pin, le Conseil du district, dans sa séance du 19 prairial, s'occupa pour la première fois des parchemins réclamés par l'administration des armes et munitions de guerre. Il décida que la lettre de cette administration serait imprimée et envoyée à toutes les municipalités et sociétés populaires pour être publiée et affichée sans délai. En même temps, un appel était adressé aux municipalités pour les inviter à réunir au plus vite tous les parchemins provenant des églises, maisons religieuses, collèges, tribunaux, etc.,

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 199.
(2) *Ibid.*, L, 799, fol. 12 et 14, et L, 754, fol. 24 v°.

et à les faire parvenir à l'administration du district dans le courant de messidor. Cet appel se terminait par ces mots : « L'administration compte assez, au surplus, sur le zèle et le patriotisme des officiers municipaux et des citoyens pour être assurée que chacun fera, en ce qui le concerne, ses efforts pour procurer à la République la plus grande quantité d'un objet aussi nécessaire au triomphe de la liberté que celui qui leur est demandé par le présent (1). »

Cette éloquence resta sans effet. Le 19 nivôse an III, les municipalités n'avaient pas encore répondu, lorsque le district reçut une lettre du citoyen Monttezun, chef de bataillon, sous-directeur commandant la place de Lyon, datée du 27 nivôse, et une autre d'Humbert, directeur de l'artillerie à Grenoble, toutes deux réclamant l'envoi à l'arsenal de Lyon de tous les parchemins que le district de La Tour-du-Pin aurait à sa disposition. L'administration du district répondit que le brûlement des titres féodaux avait été opéré dans son arrondissement avant que l'on sût que les parchemins devaient être réservés, que le silence des municipalités était significatif à cet égard. Toutefois, elle annonçait l'envoi de quelques kilos de parchemins qu'elle avait sauvés du feu (2).

La même réponse fut faite le 23 pluviôse an III au Directoire du département qui demandait d'activer le triage des parchemins destinés aux arsenaux (3).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 567, fol. 534.

(2) *Ibid.*, L, 568, fol. 225.

(3) *Ibid.*, fol. 252.

Si le district de La Tour-du-Pin n'envoya que peu de pièces à l'arsenal de Lyon, le district de Saint-Marcellin, pour les mêmes raisons, semble n'en avoir envoyé aucune. A Saint-Marcellin, comme à Saint-Antoine, on avait brûlé tous les titres féodaux, registres ou parchemins. Il ne restait donc rien à remettre aux agents de la Commission des armes et munitions.

Si maintenant nous essayons d'établir le bilan des pertes causées à nos collections historiques par ce second mode de destruction, nous sommes obligés de reconnaître que ces pertes furent considérables et, à un certain point de vue, plus irréparables encore que celles causées par les bûchers de brumaire. Tandis que le feu n'avait guère consumé que des terriers et des reconnaissances, l'arsenal de Toulon prit indistinctement des documents originaux de toute nature, pourvu qu'ils eussent certaines dimensions. Il écrêma ainsi tous nos fonds d'archives, choisissant principalement les titres les plus anciens, les bulles des papes, les diplômes impériaux, les rouleaux de comptes, les provisions d'offices. Par les débris informes, lacérés et souillés qui nous ont été rendus en 1853, au nombre de 1065, on constate avec tristesse que le chartrier de la Chambre des comptes, loin d'avoir été respecté, comme nous l'avions cru d'abord, fut absolument mis au pillage. Et cela au nom de l'idée de Patrie !

3° Ventes de papiers.

La même loi du 3 octobre 1792, qui mettait les parchemins des archives à la disposition des Ministres de

la Guerre et de la Marine, autorisait la vente de tous les documents qui seraient présumés inutiles. Rentraient dans cette catégorie toutes les pièces anciennes de comptabilité, qui nous seraient aujourd'hui si précieuses par l'abondance de renseignements qu'elles fournissent, non seulement à l'histoire générale, mais encore à l'archéologie, à l'histoire des arts, des mœurs et des institutions. Si ces pièces existaient encore, nous saurions quels architectes ont construit le Palais de Justice de Grenoble, comme nous avons retrouvé dans une liasse, oubliée par les vendeurs, le nom du maître verrier qui avait fait les vitraux de la Chambre des Comptes.

Le compte de gestion, rendu par l'administration du district de Grenoble, du 10 décembre 1792 au 15 brumaire an IV, fournit, sur les ventes de papiers dits inutiles, opérées pendant cette période, les renseignements suivants :

« En exécution d'une lettre de la Commission des approvisionnements au Procureur syndic, du 30 fructidor an II, *les vieux papiers* ont été distribués à différents papetiers comme ci-après :

	Quintaux.	Livres.
« Le 9 ventôse an III, livré à Riban, en livres de liturgie, ci........	25	22
« Même jour, en vieux parchemins .	4	41
« Le 23 ventôse, audit	35	12
« Le 2 germinal, livré à Marquian ..	115	14
« Le 21 messidor, au même........	16	20
« Le 10 thermidor, —	18	80
« Le 5 fructidor, à Mollard.........	23	»
« Le cinquième jour complémentaire, au même....................	2	70
« Total.....	240	29

« Le tout ayant produit une somme de 2,314 livres 11 sols (1). »

Les pièces vendues, le 23 ventôse, à Riban fils et Cie, papetiers, étaient des terriers et lèves de recettes de cens et rentes, remis au district de Grenoble par le citoyen Hache-Dumirail, le 24 brumaire an II (2).

Les pièces vendues à Marquian provenaient, à n'en pas douter, du Parlement et de la Chambre des Comptes. On se souvient en effet que, lors du triage des archives du palais de justice par les citoyens Trollier et Parent, un certain nombre de documents avaient été réservés comme devant être vendus. C'étaient des registres de comptes de tous les receveurs de la province, avec leurs littérés ou pièces justificatives enfermés dans des sacs. Il y en avait plus de quatre voitures. C'étaient encore de très anciennes procédures du Parlement, des correspondances avec les Ministres et particulièrement avec le Ministre de la Guerre, des pièces concernant les privilèges du Parlement et ses démêlés avec la Chambre des comptes (3). Or, par un arrêté du 27 ventôse, le Directoire du département,

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 458, fol. 158 v°.

(2) Un inventaire de ces pièces est conservé aux Archives de l'Isère sous le n° 321. D'une mention inscrite à la fin de cet inventaire, il résulte que ces registres et papiers furent remis, le 23 ventôse an III, aux citoyens Riban fils et Cie par le citoyen Gautier, archiviste, conjointement avec les autres pièces inutiles déposées aux Archives, en exécution de l'arrêté du Conseil de district, rendu sur la pétition du sieur Riban, le 4 ventôse, sous la condition que tous ces papiers seraient refondus.

(3) *Arch. de l'Isère*, L, 199. Cf. *Bull. de l'Académie delphinale*, 4e série, tome Ier, p. 8.

sur la requête du citoyen Marquian, papetier à Vizille, avait décidé que les papiers inutiles de la Chambre des comptes seraient mis en vente, et chargé de cette opération l'agent national du district de Grenoble (1).

Quant aux papiers vendus à Mollard, nous pouvons aussi préciser d'où ils provenaient. Après le brûlement des titres féodaux, opéré à la fin de brumaire an II, en exécution de la loi du 17 juillet 1793, de nouveaux versements de pièces de même nature avaient été faits à la mairie de Grenoble par les commissaires nommés par le district pour procéder au triage des titres des émigrés. L'un de ces commissaires, nommé Pupin, déposa successivement les registres et papiers féodaux qu'il avait extraits des archives des émigrés Leclet, Achard de Germane, Virieu, Brison, La Coste, Pina-Saint-Didier, Venterol, Alloix d'Herculais, Gamon-Montval, Antoine Champ, prêtre exporté, La-Tour du-Pin-Paulin, Jomaron, de Morges, Vachon, Flory, Meynard, L'Argentière et d'Arces. Un autre commissaire, nommé Arnaud, versa des pièces provenant des émigrés Ponnat, de Vaux et Seyve-d'Ornacieux. Tous ces papiers furent remis, le 4 fructidor an III, par le secrétaire de la municipalité de Grenoble, à Paul-François Baudot, archiviste du district, et délivrés par lui aux citoyens Mollard et Marquian, papetiers, pour être refondus, conformément aux arrêtés du Directoire des 13 messidor et 27 thermidor an III (2).

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 384.
(2) *Arch. de la ville de Grenoble,* LL, 213.

Des ventes de même nature furent autorisées par le district de Vienne, mais semblent avoir porté principalement sur des livres liturgiques.

Le 15 pluviôse an II, sur la requête du citoyen Jean-Claude Genin, régisseur d'une papeterie, le Directoire de ce district, « considérant que la consommation énorme de papiers occasionnée par l'impression des lois et par les correspondances actives qui existent entre les autorités constituées, exige que l'on procure toutes les facilités possibles aux fabricants de papier, considérant en outre que la fabrique du citoyen Genin fournit des papiers qui peuvent être utilement employés, soit pour les affiches des lois et des ventes des biens nationaux, et que les vieux papiers dont le pétitionnaire réclame la vente peuvent également être employés à cet usage, est d'avis que les vieux missels, livres de chant *et vieux papiers* qui sont à la disposition de la Nation doivent être vendus au pétitionnaire et qu'il peut mettre, dans la pâte du papier qu'il fabriquera, son nom accompagné des mots : *régisseur pour la Nation* (1). »

Cet avis fut ratifié, le 26 pluviôse, par le Conseil du district avec des considérants qui méritent d'être conservés : « Attendu que les matières propres à la fabrication du papier deviennent de jour en jour plus rares et qu'il existe dans les communes des missels, livres de chant et autres livres barbares, qui ne sont plus d'aucune utilité depuis que l'Éternel ne reçoit plus l'hommage des Français dans un langage que la plu-

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 757, fol. 60 v°.

part ne comprennent pas, et que celui de la raison seule se fait entendre, que l'on a trouvé des procédés pour enlever aux vieux papiers les signes de l'erreur pour pouvoir y substituer ensuite ceux de la vérité », le Conseil du district arrête : « Les municipalités et habitants sont invités à apporter au Directoire les livres de chant, missels, bréviaires, livres de dévotion *et autres papiers inutiles* qu'ils pourront découvrir dans les églises ou chez eux, pour le tout être vendu au directeur de la papeterie de Vienne, et le prix porté au nombre des dons patriotiques faits par ce district (1). »

Ces deux décisions furent exécutées et diverses livraisons faites, dans le courant de l'an II, au papetier Genin sous le contrôle du citoyen Teste, membre du Conseil d'administration (2). Le 8 ventôse an III, on arrêtait son compte, par lequel il restait débiteur du district d'une somme de 5,738 livres 2 sous 6 deniers (3).

Ne lui avait-on livré que des livres liturgiques ? Il est permis d'en douter, car une délibération du 17 brumaire autorisait l'archiviste du district à lui remettre tous les papiers d'un condamné

(1) *Arch. de l'Isère,* L, 750, fol. 88 v°.

(2) Le 6 vendémiaire an III, le citoyen Teste, membre du Conseil d'administration du district, rapportait au Conseil général assemblé qu'en suite des arrêtés des 15 floréal et 1er vendémiaire, il avait assisté aux pesée et délivrance des vieux missels et livres de chant trouvés dans les différents appartements occupés par l'administration, etc. L, 771, fol. 83 v°.

(3) *Ibid.*, L, 772, fol. 137 v°.

qui avaient plus de trente années de date (1).

Nous n'avons pas trouvé de traces de ventes de papiers opérées dans les districts de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin.

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 754, fol. 16.

CHAPITRE IV

LES LOIS DU 7 MESSIDOR AN II ET DU 5 BRUMAIRE AN V

ORGANISATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Au point où nous en sommes arrivé de notre récit, la situation est telle : les archives du Parlement, de la Chambre des comptes, du Bureau des finances et des greffes des justices subalternes sont réunies au palais de justice de Grenoble (1), sous la garde du commis-greffier Béroard. Aux sièges des districts ont été transportés les titres des communautés religieuses supprimées et ceux des émigrés et des condamnés. La plupart de ces fonds ont été catalogués au moins sommairement. Les titres féodaux ont été brûlés ou envoyés aux arsenaux ; les papiers déclarés inutiles vendus pour être mis au pilon.

Il nous faut maintenant faire quelques pas en arrière pour revenir à la loi du 7 messidor an II, qui, la pre-

(1) Excepté celles des justices de Vienne et de Saint-Marcellin, qui devaient rester longtemps encore aux greffes des bailliages de ces deux villes.



mière, a fixé les bases de l'organisation des Archives. Cette loi, après avoir décrété (art. 1er) que « les Archives établies auprès de la Représentation nationale sont un dépôt central pour toute la République », déclare (art. 3) que « tous dépôts publics de titres ressortissent aux Archives nationales, comme à leur centre commun, et sont mis sous la surveillance du Corps législatif et sous l'inspection du Comité des Archives ». Le but qu'elle poursuit apparait clairement dans l'art. 6 : « Tous les titres domaniaux, en quelque lieu qu'ils existent, appartiennent au dépôt de la section domaniale des Archives, qui sera établie à Paris, et sont dès à présent susceptibles d'y être transférés, sur la première demande qu'en fera le Comité des Archives. »

C'est pour arriver à cette réunion des titres domaniaux que la loi prescrit le triage et l'inventaire de tous les papiers conservés dans les dépôts appartenant à la République. Ce triage devait être fait, à Paris, par une agence temporaire des titres, composée de « citoyens versés dans la connaissance des chartes, des lois et des monuments », et dans les départements, par des « préposés au triage », dont le nombre, fixé à trois par district, pouvait être élevé jusqu'à neuf dans les régions où se trouvaient des dépôts considérables provenant de Parlements, Chambres des comptes, etc.

La mission de ces préposés, comme celle de l'agence, consistait à extraire des dépôts soumis à leur enquête : 1° les titres utiles à la défense du domaine national ; 2° ceux qui pourraient aider à la justification des droits des particuliers, et 3° enfin, — et ceci était nouveau — « les chartes et manuscrits qui appartiennent à l'his-

toire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction », lesquels devaient être réunis et déposés à Paris, à la Bibliothèque nationale, et dans les départements, à celle de chaque district (1). Les préposés au triage devaient encore signaler les titres à anéantir comme féodaux ou comme inutiles.

Après la lecture du texte de cette loi, faite dans la séance du 7 thermidor an II, le Directoire du département de l'Isère arrêta « que son président écrirait au Comité des Archives de la Convention pour lui observer que la multiplicité des dépôts provenant des ci-devant parlement, bailliages, judicatures royale et épiscopale, maîtrises, élections, traites, bureau des finances, etc., exigeait l'augmentation (du nombre) des citoyens chargés de l'opération du triage et qu'ensuite de l'article 20 du décret ci-dessus, ils devaient être portés à huit ou neuf; que le citoyen Béroard, conformément à l'article 39 (2) du même décret, continuerait provisoirement d'être chargé des papiers rappelés par les arrêtés du Directoire des 28 février 1792 et 21 prairial dernier, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu à la forme du

(1) Art. 12.

(2) Cet article était ainsi conçu : « Toute nomination faite jusqu'à ce jour par quelque autorité et sous quelque désignation que ce soit, notamment dans la commune de Paris, d'agents préposés au triage et inventaire, ou à la garde des titres pièces, quelle que soit leur nature, est expressément annulée et toutes opérations commencées cesseront immédiatement après la publication du présent décret. Néanmoins les gardiens actuels des greffes et autres dépôts continueront provisoirement d'en être chargés, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu, et il leur sera tenu compte de leur salaire.

décret dont il s'agit; qu'il délivrerait toujours les expéditions réclamées par les intéressés, à la forme de l'arrêté du 21 prairial, mais qu'il cesserait toutes autres fonctions immédiatement après la réception du présent, dont extrait lui serait adressé (1) ».

Cet arrêté fut notifié, le 11 thermidor, au citoyen Béroard, et le 22, au Comité des Archives de la Convention nationale. Cette dernière notification paraît être restée sans effet, car le 3 brumaire an III, le même Comité demandait aux administrateurs du département de l'Isère de formuler leurs propositions au sujet du nombre des préposés qu'ils jugeraient nécessaire pour assurer dans leur circonscription l'exécution de la loi du 7 messidor an II (2). Le président du Directoire répondit en envoyant copie de sa lettre du 22 thermidor précédent. Pendant les mois suivants, le Comité des Archives s'enquit auprès des administrations locales des personnages capables de remplir les fonctions de préposés au triage. Or, c'était chose difficile, et dans bien des régions impossible, de trouver dans les campagnes des citoyens versés dans la connaissance des documents paléographiques. Le district de Grenoble, qui avait demandé huit à neuf préposés, en obtint deux et désigna, pour remplir ces fonctions, les citoyens Reverchon, notaire public, et François, ex-commissaire à terriers (3).

Le district de La Tour-du-Pin présenta les citoyens

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 78, p. 940.
(2) *Ibid.* Cartons des Archives.
(3) *Ibid.*, L, 457, fol. 504.

Garnier, âgé de quarante-deux ans, géomètre, habitant à Franc-Vallon (ci-devant Saint-Chef), et Bussot, âgé de trente ans, également géomètre, habitant à Vercieu (1). Les autres districts durent en agir de même. Ces diverses propositions furent transmises au Comité des Archives qui, après avoir rédigé des instructions destinées à diriger le travail des préposés au triage des titres, fit adopter par la Convention la loi du 18 messidor an III (2), ainsi conçue :

Loi portant nomination de citoyens aux places de préposés au triage des titres dans les départements.

« La Convention nationale, sur le rapport de son Comité des décrets, procès-verbaux et archives, décrète :

« *Art. 1er.* — Les citoyens dénommés dans les états ci-annexés sont définitivement nommés pour remplir les places de préposés au triage dans les départements qui leur sont respectivement attribués, et ce, en remplacement de ceux précédemment nommés, qui ont donné leur démission par écrit.

« *Art. 2.* — Ils entreront en fonctions au 1er thermidor prochain et se concerteront pour cela avec l'administration de leurs départements, qui leur remettra l'instruction à ce relative, envoyée à chacune d'elles par le Comité ».

A cette loi était annexé un extrait, en ce qui con-

(1) *Arch. de l'Isère*, L. 592, fol. 138 v°.

(2) *Ibid.*, L, 82, p. 1708 et 1547. Cf. Cartons des Archives Personnel.



cernait le département de l'Isère, du « Tableau nominatif des citoyens présentés à la Convention nationale par le Comité des décrets, procès-verbaux et archives, pour remplir les places de préposés au triage des titres, conformément à l'art. 19 de la loi du 7 messidor de l'an II de la République ».

On y voyait que l'exécution de cette loi y était confiée à sept citoyens ainsi répartis :

District de Grenoble.

« Reverchon, notaire à Grenoble;

« François, ex-commissaire à terriers à Grenoble ;

« Garnier, géomètre à Saint-Chef.

District de la Tour-du-Pin.

« Bussot fils, géomètre à Vertrieu ;

« Joseph Boullu, notaire à Tullins.

District de Saint-Marcellin.

« Charles-J. Glandu fils, notaire à Montferrand ;

« Jacques Barraud-Rivière, ex-procureur à La Côte-Saint-André. »

On observera que, dans cet état, le district de Vienne n'est pas représenté et que, d'autre part, les propositions faites par les districts ont été absolument confondues. Ainsi, le citoyen Garnier, de Saint Chef, proposé par le district de La Tour-du-Pin, est affecté au district de Grenoble; Joseph Boullu, proposé par Saint-Marcellin, est envoyé à La Tour-du-Pin ; Barraud-Rivière, du district de Vienne, est délégué à Saint-Marcellin.

L'administration départementale ne paraît pas s'être

inquiétée de ces anomalies. Elle avisa immédiatement les préposés de la mission qui leur était confiée, en les invitant à se mettre à l'œuvre. Les citoyens Reverchon et François bornèrent leur rôle à un accusé de réception. Leur collègue Garnier, de Saint-Chef, invoqua ses occupations et la nécessité de soutenir sa famille pour justifier son désir d'abstention. On n'insista pas. Dès le 7 messidor, Glandut fils, informé de la proposition dont il avait été l'objet, avait répondu que si son père, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, était expert dans la connaissance des chartes, il était, en ce qui le concernait, absolument ignorant de ces matières et qu'il ne pouvait décemment assumer une charge qu'il serait incapable de remplir (1). Enfin, Jacques Barraud-Rivière, ancien procureur et juge de paix à La Côte-Saint-André, se dégagea à son tour à raison de sa vieillesse, qui touchait, disait-il, à l'âge septuagénaire (2).

Des sept préposés désignés par la Convention nationale, trois refusèrent d'accepter leurs fonctions; les quatre autres, moins modestes mais non moins incapables, ne semblent pas avoir même essayé de les remplir. Et ainsi la loi du 7 messidor an II resta sans effet dans le département de l'Isère. On ne peut même lui imputer la responsabilité des envois de parchemins aux arsenaux et des ventes de papiers inutiles, qui furent opérés par les archivistes des districts.

L'existence de ces derniers fonctionnaires et leur

---

(1) *Arch. de l'Isère,* Cartons des Archives.

(2) *Ibid.*

classement dans la hiérarchie administrative furent réglés peu après par un arrêté du Comité des finances de la Convention, daté du 6 vendémiaire an IV, qui les assimila aux commis principaux de première classe (1).

L'archiviste du district de Grenoble, Melchior Gautier, suspect sans doute de jacobinisme, avait été emporté par la réaction thermidorienne et remplacé, lors de l'épuration du 9 prairial an III, par le citoyen Paul-François Baudot (2).

Le nouvel archiviste, nommé par le représentant du peuple Borel, était un ancien prêtre, âgé alors d'une soixantaine d'années. Né à Grenoble, dans les dépendances du palais épiscopal, le 18 octobre 1737, Paul-François Baudot était fils de Simon Baudot, officier de la maison de M. de Caulet (3). Dès l'âge de quinze

---

(1) *Arch. de l'Isère,* L. 82, p. 2132, et Cartons des Archives. Personnel.

(2) *Ibid.,* L, 458, fol. 57 v°.

(3) *Arch. de la ville de Grenoble.* Registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Hugues pour 1737.

« Le 19 octobre 1737, messire Étienne-Michel de Lorme, chanoine de l'église cathédrale, a baptisé Paul-François, né hier, fils de sieur Simon Baudot, officier de Mgr l'Évêque de Grenoble, et de demoiselle Françoise Pile, mariés; étant parrain sieur Paul-François Varillon, maitre chirurgien, et marraine demoiselle Anne Bruno, femme de sieur Claude Clerc, maître tailleur, en présence de Jean Baudot, oncle de l'enfant, et de sieur François Desblaches, maître sellier. »

Je n'ai pu retrouver quelle charge remplissait dans la maison de l'évêque le père de Paul-François Baudot. Dans les rôles de capitation de l'époque il est qualifié épicier et gérant du poids public.

ans, il avait été incorporé parmi les clercs de l'église cathédrale. Plus tard, après avoir rempli pendant quelques années des fonctions curiales à la campagne, il était revenu au chapitre de Notre-Dame en qualité de prêtre habitué. Il s'y était fait une existence assez aisée, cumulant avec les produits de sa charge ceux de deux ou trois autres bénéfices, à l'aide desquels il jouissait d'environ 1,500 livres de revenus (1).

Il semblait donc mal préparé à aimer la Révolution, qui devait tarir les sources de cette médiocrité dorée. Et pourtant il en fut, au contraire, dès le début, et il en resta jusqu'à la fin un des partisans les plus chauds et les plus fidèles. Élu notable de la ville de Grenoble en novembre 1790 (2), il était installé, le 24 avril 1791, en qualité de curé constitutionnel de l'église de Saint-Joseph de la même ville (3).

Bien que fervent patriote, il refusa longtemps de se déprêtriser. Le 13 frimaire an II, il déclarait à la municipalité qu'il voulait rester à son poste et conserver ses

(1) *Arch. de l'Isère,* série L. « Déclaration des revenus de Paul-François Baudot, prêtre gradué, habitué de l'église cathédrale de Grenoble, ancien curé du diocèse, âgé de cinquante-trois ans ; treize ans de services comme curé ; vingt-cinq ans comme habitué. » Il était notamment, depuis le 29 octobre 1782, recteur de la chapelle de Saint-François-d'Assise, fondée dans l'église cathédrale de Grenoble par le duc de Lesdiguières, et il en retirait un revenu annuel de 241 livres. *V. Arch. de la ville de Grenoble.* Comptes des deniers communs et d'octroi de 1783 et 1784.

(2) *Ibid.,* LL, 1.

(3) *Arch. de la ville de Grenoble,* LL, 232. Il occupait la cure depuis le 5 février 1791.

fonctions sacerdotales tant que la Convention ne les aurait pas interdites. Le corps municipal approuva sa déclaration et lui promit « sûreté et protection (1) »; mais dix jours plus tard, cette garantie ne lui semblant plus suffisante, le curé Baudot revint à la maison commune avec ses deux vicaires, Rigollier et Giraud, et tous trois déposèrent sur le bureau du Conseil leurs lettres de prêtrise (2). En fait, il n'y avait pas d'héroïsme dans son cas. Il tenait à sa cure parce qu'elle le faisait vivre, lui, ses trois sœurs et les nombreux enfants de ses frères dont il avait la charge (3). Il y tenait tellement que, nommé, le 7 nivôse suivant, juge de paix du canton occidental de Grenoble par le représentant du peuple Petit-Jean (4), pour remplacer « provisoirement » le citoyen Dantart, « provisoirement destitué », il continua à résider dans le presbytère de Saint Joseph et ne se résigna à le quitter que le 5 thermidor, sur une sommation de la municipalité, qui voulait y installer une école primaire (5).

La carrière judiciaire de Baudot cessa avec la fin de la Terreur. Un arrêté des représentants du peuple Gauthier et Cassanhès le fit passer du siège de juge de paix dans le Comité de surveillance révolutionnaire du district (6) de Grenoble, où il remplit suc-

(1) *Arch. de Grenoble*, Inventaire de la série LL, p. 21, col. 1.

(2) *Ibid.*

(3) Dans une requête présentée à la municipalité, le 28 frimaire an II, il exposait qu'il avait la charge d'une famille de seize enfants et trois sœurs qui vivaient avec lui. *Ibid.*

(4) *Arch. de l'Isère*, L, 74, pp. 6414 et 6417.

(5) *Arch. de la ville de Grenoble*, LL, 20.

(6) Le 21 vendémiaire an III (*Arch. de l'Isère*, L, 198).

cessivement les fonctions de secrétaire, de vice-président et de président. Il était, depuis sa fondation, membre de la société populaire de Grenoble. C'est après ces multiples avatars que le représentant du peuple Borel, après avoir ordonné son désarmement comme ancien terroriste (1), le recueillit pour lui confier la garde des archives du district de Grenoble, où il devait trouver son incarnation définitive.

La principale fonction de Baudot, archiviste du district, fut de remettre aux acquéreurs de biens nationaux les titres de propriété des domaines acquis par eux (2).

---

(1) Jules Masse. *Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution* (*Bull. de l'Académie delphinale*, 4me série, t. 1er, pp. 69, 82, 83 et 96).

(2) Ce fut lui qui prépara l'article du compte rendu du district de Grenoble de 1792 à l'an IV, relatif aux Archives. Cet article était ainsi conçu :

« Les Archives du district sont confiées aux soins d'un archiviste, aux appointements d'un principal commis.

« L'inventaire des titres et papiers, qui y sont rassemblés, a été fait et sera joint aux autres inventaires, de même que l'inventaire particulier du mobilier qui s'y trouve.

« Les papiers utiles ont été conservés. Les titres féodaux ont été brûlés d'après la loi. Les vieux papiers et chiffons ont été vendus à des papetiers pour être refondus, d'après l'arrêté du Comité de Salut public du 8 pluviôse an II. Les vieux parchemins ont été rassemblés et envoyés à Toulon pour gargousses. C'est en exécution de la loi du 6 germinal et d'une instruction publiée par la Commission d'agriculture et des arts pour la refonte des vieux papiers, que leur brûlure a été suspendue et qu'ils ont été livrés aux papetiers. » Suit l'état des parchemins envoyés à Toulon et des papiers vendus que nous avons donné plus haut (*Arch. de l'Isère*, L. 458, fol. 158).

Après la suppression des districts, l'administration centrale du département le maintint provisoirement à son poste par un arrêté du 1er nivôse an IV, ainsi motivé : « Considérant que la suppression des districts doit faire amener au département tous les papiers de leur administration et ceux qu'ils avaient recueillis, soit des corps ecclésiastiques supprimés, soit des émigrés, et qu'il importe d'en faire l'arrangement au fur et à mesure qu'ils arriveront ; considérant en outre, qu'il sera vraisemblablement nécessaire de faire le triage et l'inventaire de ces papiers, et qu'en l'état on ne peut rien arrêter de positif à cet égard, etc... ». Conformément à la loi, un traitement de commis principal lui était provisoirement assuré (1).

Le 15 pluviôse suivant, l'administration départementale, en exécution de l'arrêté du Comité des finances du 4 brumaire, imprimé à la suite du décret de la Convention nationale du même jour, sur l'organisation de la Régie de l'Enregistrement, nommait quatre commissaires pour procéder à l'inventaire des titres des ci-devant maîtrises des eaux et forêts. Il n'y avait dans le département que deux maîtrises, l'une à Grenoble et l'autre à Saint-Marcellin. Pour Grenoble, les deux commissaires furent les citoyens Cousin, ex-administrateur du département, et Rey, notaire ; pour Saint-Marcellin, les citoyens Jean-Baptiste Giroud et Antoine Lignel, anciens officiers municipaux de cette ville (2).

---

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 83, p. 195.

(2) *Ibid.*, L, 83, p. 372. — Je n'ai pas retrouvé les inventaires qui ont dû être rédigés par ces commissaires.

L'arrêté du 1er nivôse an IV, qui maintenait provisoirement Baudot dans ses fonctions d'archiviste, fut confirmé, le 5 germinal an IV, par l'administration départementale. A raison de son âge avancé, on lui donna comme collaborateur l'ancien commis-greffier de la Chambre des Comptes, François Bouvier, depuis quelque temps attaché aux bureaux du département et dont la compétence en ces matières était bien connue (1). L'arrêté qui les nommait tous les deux fixait, ainsi qu'il suit, leur mission :

« L'administration, considérant qu'il importe de faire procéder au triage des titres des créances de la Nation, afin de les faire inscrire dans la forme déterminée par la loi du 9 messidor an III, concernant le Code hypothécaire ; qu'à cet effet, il est instant de faire faire un inventaire des papiers des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques et des émigrés, existant dans les archives du ci-devant district de Grenoble et de ceux provenant des autres districts de ce département, arrête, de l'avis du commissaire du pouvoir exécutif :

« 1° Que le citoyen Baudot, préposé, en qualité d'archiviste du ci-devant district de Grenoble, à l'arrangement des papiers ci-dessus désignés, et le citoyen Bouvier, employé dans les bureaux de l'administration, sont commis pour procéder à l'arrangement, au triage et à la classification desdits papiers et auront soin de séparer ceux qui seront jugés inutiles ;

(1) Depuis la levée des scellés, François Bouvier était resté gardien des archives de la Chambre des comptes.

« 2° Qu'à cet effet, ils dresseront un inventaire sommaire et particulier des papiers provenant des émigrés et des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques ;

« 3° Que lesdits citoyens jouiront, à compter du 1er de ce mois, du traitement accordé aux chefs de bureau de l'administration (1). »

Baudot et son auxiliaire Bouvier se mirent immédiatement à l'œuvre et, avec une activité vraiment méritoire, réussirent en moins d'un an à dresser les inventaires des titres des communautés religieuses et des émigrés du district de Grenoble et à en extraire pour l'administration des domaines tous les titres justificatifs des créances nationales (2).

C'est au cours de ces opérations qu'ils reçurent communication de la loi du 5 brumaire an V, qui suspendait l'exécution de celle du 7 messidor an II, ordonnait la réunion au chef-lieu du département de tous les titres et papiers déposés dans les dépôts appartenant à la République, et le triage de ces titres, en vue de fournir des renseignements utiles sur la consistance des domaines nationaux.

Dans cette voie, le département de l'Isère avait devancé le législateur. Pour des raisons que nous avons indiquées, la loi du 7 messidor an II était restée sans exécution et le triage des titres était déjà,

---

(3) *Arch. de l'Isère*, L, 84, pp. 660 et 661.

(4) Tous les inventaires dressés par Baudot et Bouvier existent aux Archives de l'Isère. On en trouvera la liste aux pièces justificatives de ce mémoire.

en ce qui concernait le district de Grenoble, fort avancé.

D'autre part, l'arrêté du 5 germinal an IV avait prévu la réunion au chef-lieu du département des anciennes archives des districts, et déjà l'on s'était préoccupé de rechercher le local où elle pourrait se faire commodément. A ce sujet, l'article 2 de la loi du 5 brumaire an V, tout en laissant au Directoire exécutif le soin de choisir parmi les édifices nationaux celui qui conviendrait le mieux à cette destination, émettait une préférence en faveur des édifices affectés aux séances des administrations centrales de département. A Grenoble, on le sait, le département était installé dans l'ancien hôtel Lesdiguières, appartenant à la ville depuis le commencement du XVIIIe siècle et où se trouvaient aussi les divers services de la municipalité. On ne pouvait songer à transporter dans ses archives, déjà encombrées par les papiers de l'Intendance, les fonds encore volumineux, malgré les mutilations révolutionnaires, de la Chambre des comptes, des communautés religieuses et des émigrés. Mais il y avait au palais de justice de vastes locaux, jadis affectés à la Chambre des comptes, et l'on y avait déjà fait transporter tous les fonds catalogués par Baudot et Bouvier (1). Ce fut là

(1) Le 9 floréal an IV, Baudot était commis, sur sa demande, pour réunir aux archives nationales de la Chambre des comptes les titres et papiers des biens nationaux et émigrés épars dans les bureaux du district ou ailleurs (*Arch. de l'Isère.* Arrêtés du bureau des biens nationaux, an IV, n° 232. Cf. L, 159, n° 733).



que l'on décida de centraliser toutes les archives nationales du département.

En réponse à un mémoire fourni par Baudot sur l'installation et l'organisation des archives, le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère lui adressa, le 18 brumaire an V, les instructions suivantes :

« Le Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère,

« Au citoyen Baudot, archiviste de l'administration du département, à Grenoble.

« Le citoyen Gautier, citoyen, avait très bien commencé le travail de l'arrangement et de l'ordre à mettre dans les papiers des archives. Je ne doute pas que vous ne l'ayez exactement suivi en continuant ce travail, et je me rapporte entièrement à ce qui est fait et continuera de l'être, et je suis persuadé que, d'après l'ordre établi, il n'y aura plus ni embarras, ni incertitude pour trouver dans son ordre (*sic*) tous les papiers, à mesure du besoin.

« L'administration a pris, hier, lecture de votre mémoire. Elle vous invite à mettre en ordre les papiers de la Chambre des comptes, du Bureau des finances, du Parlement et des autres tribunaux. Vous connaissez les lois relatives à cet objet. Je vous invite, au nom de l'administration, à vous y conformer pour l'ordre et l'arrangement qu'elle vous autorise à mettre dans ces papiers, en vous adjoignant le citoyen Bouvier, très au fait de cette partie. Il faudra mettre de côté les papiers inutiles et de rebut, et, à la fin du travail, on vendra le papier pour la refonte ou d'après une estimation ou à l'enchère.

« Le citoyen Dausse, qui veut bien diriger les réparations du changement qu'il convient de faire dans les établissements publics, dirigera les travaux relatifs au local ajouté aux archives. Il jugera s'il est utile d'abattre les gypses, dont vous parlez dans votre lettre ou mémoire. Il faut, pour cela, une pétition à l'administration. Rien que sur cet objet, nous la renverrons au citoyen Dausse pour en faire prendre le devis estimatif, d'après lequel l'adjudication des réparations, jugées indispensables, sera donnée au rabais, et il jugera s'il convient d'en faire quelques-unes par économie, en attendant l'adjudication.

« Incessamment, l'administration fera un règlement pour l'ordre et la tenue des archives. Il faudra, pour cela, lui présenter un projet contenant vos vues. Elle vous nommera définitivement son archiviste, fixera vos appointements qui, en attendant, continueront de vous être payés.

« Comme les archives font partie des bureaux de l'administration, vous pouvez prendre au département huile, chandelles, papier et charbon pour le poêle, et à mesure qu'il viendra du charbon de bois de Chartreuse et de terre de Pierre-Châtel, on vous fera passer la quantité dont vous aurez besoin et, en attendant, vous pourrez faire prendre au département, pour entretenir le poêle, jusqu'à ce que les provisions du dehors arrivent.

« Hilaire (1). »

Quelque temps après, pour lui faciliter sa tâche,

(1) Cartons des Archives.

l'administration départementale permit à Baudot de se loger, moyennant un prix de location modique, dans un petit appartement situé au second étage du palais de justice et attenant aux archives dont il avait la garde (1). Il devait y rester jusqu'à sa mort.

Après avoir trié, en vue du Domaine, les titres nationaux réunis au district de Grenoble, il se préoccupa de recueillir ceux qui pouvaient être encore déposés dans les archives des anciennes communautés religieuses, dans les châteaux ou dans les municipalités. C'est ainsi qu'en germinal an V nous le trouvons à Crolles et à Lancey, à la recherche de vieux papiers provenant de l'abbaye des Ayes et de l'avocat Jail (2). Au commencement de vendémiaire an VI, il se rend à Saint-Maurice et Lalley pour y sauver ce qui restait des archives du château de Saint-Maurice, ayant appartenu à l'émigré Dupuy Saint-Vincent, mis au pillage par des malfaiteurs (3). Il parcourt le canton et rapporte à Grenoble un précieux butin.

A Grenoble, il retrouve, dans les archives de Saint-André, une bonne partie des papiers du bureau de l'Élection, mêlés, on ne sait pourquoi, aux archives du chapitre.

---

(1) Arrêté du 15 thermidor an V (*Arch. de l'Isère.* Registre des arrêtés du bureau des biens nationaux, an V).

(2) *Ibid.*, n° 282.

(3) *Ibid.* L, 90, p. 3 v°. Des « malveillants », dit un document du temps, s'étaient introduits par une fenêtre dans le château de Saint-Maurice, appartenant à l'émigré Dupuy Saint-Vincent, avaient bouleversé et mis en désordre les papiers des archives et l'on supposait qu'ils devaient en avoir emporté la plus grande partie (Arrêté du 5 vendémiaire an VI).



En même temps, il reçoit et catalogue les titres des districts de Vienne, La Tour-du-Pin et Saint-Marcellin, qui ne lui parviennent que tardivement. De ces titres on fait deux parts : 1° les archives personnelles des districts, registres de délibérations, arrêtés, correspondances, dossiers administratifs, sont remises à l'archiviste du département, Ponon ; 2° les titres domaniaux, provenant des maisons religieuses et des émigrés, sont versés au dépôt national, formé au palais de justice, sous la garde de Baudot.

Celui-ci, aidé du fidèle Bouvier, classe, cote et inventorie tous ces versements. Il remet aux acquéreurs de biens nationaux leurs titres de propriétés, rend aux émigrés rayés de la liste leurs livres et registres confisqués, fournit aux diverses administrations, aux communes et aux particuliers, des notes et renseignements utiles. Le 13 messidor an V, il envoie au département de la Drôme un cartulaire de l'évêché de Valence et une quarantaine de procès provenant vraisemblablement des archives du Parlement et de la Chambre des comptes, lesquels intéressaient des communautés religieuses du Valentinois et des Baronnies (1).

En l'an VII, l'administration centrale du département lui communiqua, ainsi qu'à Ducros, bibliothécaire, une lettre de François de Neufchâteau, ministre

(1) *Arch. de l'Isère.* Inventaire n° 322. En brumaire an VI, il remet à Jay, professeur de dessin à l'École centrale, tous les cartons et dessins qui avaient été versés aux Archives avec les papiers de l'ancienne école de dessin.



de l'Intérieur, par laquelle il demandait l'envoi à la Bibliothèque nationale, à Paris, de tous les cartulaires conservés dans les bibliothèques et les archives de la République. Nous n'avons pas retrouvé la réponse de Baudot, mais nous possédons celle de Ducros, dont voici les parties essentielles : après avoir expliqué avec beaucoup de sagesse que les cartulaires appartiennent aux archives et non aux bibliothèques, et qu'il n'en a pas trouvé dans les bibliothèques des maisons religieuses, dont il était dépositaire, il ajoute : « Le citoyen Baudot, archiviste, peut encore avoir dans son dépôt beaucoup de choses en ce genre; mais je crains bien que la plupart de ces cartulaires et autres papiers de ce genre n'ayent été la proie des flammes. Vous savez qu'on a brûlé au Champ-de-Mars, pendant plusieurs jours, une infinité de titres et parchemins et qu'on n'aura peut-être pas su distinguer les titres essentiels qu'il fallait conserver pour l'histoire d'avec les titres onéreux de féodalité. Je connaissais la plupart des grands cartulaires de la ci-devant province de Dauphiné et j'aurais bien désiré qu'on eût pu les conserver ou, du moins, que je puisse (*sic*) en avoir une copie dans cette bibliothèque, à cause des traits historiques qu'on ne peut point trouver ailleurs. Tel était le précieux cartulaire de Saint-Hugues, dont l'original était conservé aux archives du ci-devant évêché de Grenoble et une copie dans celles de la cathédrale. On aurait dû également conserver le cartulaire de la Grande-Chartreuse, ceux de Saint-Barnard, à Romans, de l'archevêché et métropole de Vienne, de Saint-Ruf, à Valence, d'Oulx, dont une copie était aux archives de l'évêque de Grenoble, de Saint-Antoine, dont je crois

que tous les papiers sont encore à cette ci-devant abbaye. Outre ces cartulaires, il y a d'autres titres de fondations, de donations, bulles, privilèges, qu'on peut encore trouver dans l'ancien dépôt qui est à la ci-devant Chambre des comptes et dont le citoyen Baudot est gardien, et qui rempliraient les vues du Ministre de l'Intérieur.

« Je vous envoie, citoyen Président, un cartulaire d'une maison des ci-devant Chartreux de ce département. Je l'achetai de hasard, il y a trois ou quatre ans. J'ai encore à ma disposition une caisse de différentes bulles en parchemin, qui avaient appartenu à la Grande-Chartreuse. Il faudrait les confier à quelqu'un qui eût le temps et qui sût lire les anciennes écritures. Il pourrait s'y trouver des privilèges accordés par les papes à l'ordre des Chartreux, ce qui paraît encore faire un objet de la demande du Ministre. »

Aucun des cartulaires signalés par Ducros ne semble avoir été envoyé à la Bibliothèque nationale.

Le 28 frimaire an VI, dans le procès-verbal de prestation de serment des commis du département, Bouvier figurait encore à côté de Baudot, sous la rubrique spéciale d'« archives nationales », alors que Joseph Ponon était qualifié archiviste du département (1). En germinal an VIII, à l'arrivée de Xavier Ricard (2), premier préfet de l'Isère, Baudot restait seul gardien des

(1) *Arch. de l'Isère*, L, 90, p. 316.

(2) Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, nommé préfet du département par le premier Consul le 12 ventôse an VIII, ne fut installé que le 14 germinal.



archives réunies au palais de justice. Il parut même craindre un instant que le nouvel administrateur du département, très désireux, disait-on, de faire des économies, ne songeât à supprimer son emploi. Pour conjurer ce danger, il rédigea un mémoire dans lequel il démontrait l'utilité des fonctions d'archiviste par l'exposé de ce qu'il avait fait et aussi de ce qui restait à faire. « Il s'est fait, expliquait il, un travail considérable dans cette partie d'archives : le triage des papiers féodaux et ceux inutiles; ceux féodaux vendus à la refonte, conformément à la loi ; ceux inutiles et non féodaux vendus à l'épicier. De toutes ces ventes le receveur des domaines a retiré le prix. La recherche des créances a été le travail le plus long et le plus pénible; il en est résulté un produit considérable au profit de la Nation. Le registre du chargé du Directeur des domaines, qui est aux archives, est la pièce comptable qui prouve suffisamment l'exactitude du travail, etc... »

Baudot fit adresser ce mémoire au Préfet par son ami Boissonnet, accusateur public près le Tribunal criminel de Grenoble, qui y joignit la lettre suivante :

« Grenoble, le 1er floréal an VIII de la République française, une et indivisible.

« L'Accusateur public près le Tribunal criminel du département de l'Isère,

« Au Préfet général du département de l'Isère.

« Citoyen,

« Le préposé aux archives du département m'a prié de vous adresser le mémoire ci-joint. Quand vous en

aurez pris lecture, vous resterez convaincu de la nécessité de conserver ce citoyen à la garde des archives. Si l'assurance que je vous donne qu'il a déjà rendu de très grands services par son zèle, son aptitude à la chose et son entier dévouement à la République, peut être prise en considération, je m'estimerai heureux d'avoir pu être utile à un citoyen recommandable.

« Salut et considération,

« BOISSONNET. »

Ricard répondit, le lendemain 2 floréal, qu'il avait lu avec attention le mémoire du citoyen Baudot et que son talent et la recommandation du citoyen Boissonnet le déterminaient à demander des fonds « pour la conservation d'une place si utile ». En même temps il écrivait aux Ministres de l'Intérieur et des Finances pour obtenir d'eux les autorisations et crédits nécessaires (1).

Le Ministre des Finances dut émettre un avis favorable, car Baudot fut maintenu par l'arrêté du 5 prairial an VIII, dans lequel le Préfet réglait le traitement des employés de la préfecture d'après l'arrêté des consuls du 26 ventôse an VIII, qui fixait à 20,000 francs la somme affectée au traitement des employés, garçons de bureaux, concierges et huissiers de la préfecture de l'Isère.

Dans l'état annexé à cet arrêté, Ponon figurait sous la rubrique de commis aux archives avec un traitement de 1,200 francs. Baudot était visé par un article

(1) *Arch. de l'Isère.* Cartons des Archives.

spécial ainsi conçu : « Art. 2. Le citoyen Baudot, préposé actuel aux Archives nationales, sera employé à faire, de concert avec le citoyen Ponon, commis aux Archives du département, le triage des papiers existant dans l'une et l'autre de ces archives, conformément aux instructions qui leur seront données par le Préfet ou par le Secrétaire général. Les appointements (1,200 francs), assignés par le présent au citoyen Baudot, seront payés des fonds faits par le Ministre des Finances pour les dépenses du bureau des domaines nationaux (1). »

Le Conseil général du département ratifia, quelques mois après, la décision du Préfet, en invoquant l'utilité des archives, tant au point de vue historique que dans l'intérêt de l'État et des communes. On lit dans les procès-verbaux de la session de thermidor an VIII :

« Le même rapporteur a fait sentir la nécessité de conserver les archives de la ci-devant Chambre des comptes, connues, aujourd'hui, sous le nom d'Archives nationales, attendu que ce dépôt renferme une grande quantité de titres et papiers infiniment précieux, soit à l'histoire, soit aux diverses communes de la ci-devant province, soit même pour les intérêts du Gouvernement.

« Il a observé qu'il fut fait, il y a quelques années, un triage de ces papiers et qu'on ne laissa subsister que ceux qu'il était important de conserver; que depuis, on y avait remis tous les titres des biens natio-

(1) *Arch. de l'Isère,* série K. Arrêtés du Préfet, t. XXXVII, fol. 99 v°.

naux de première et de seconde origine; que leur arrangement et leur conservation exigeaient un archiviste distinct et séparé de celui chargé des archives du département; que le bien public s'opposait à ce que les archives de la ci-devant Chambre des comptes fussent tirées du local où elles sont établies, et transportées dans celles du département, ainsi que le Ministre l'a écrit au Préfet, d'autant mieux que ces dernières sont déjà resserrées dans un local insuffisant.

« Cet objet, pris en considération par le Conseil, il invite le Préfet à ne faire aucun changement à l'ordre actuellement établi pour la conservation des archives de la ci-devant Chambre des comptes.

« Il émet, de plus, son vœu auprès du Gouvernement sur l'utilité de ce dépôt, la nécessité de sa conservation dans les bâtiments nationaux qui lui sont affectés, et pour fixer un traitement assuré au préposé à ce service important, qui néanmoins en serait chargé sous la surveillance du Conseil de préfecture, qui autoriserait les recherches à faire et la délivrance des extraits qui seraient demandés (1). »

Il résulte de ce document que le Ministre de l'Intérieur avait demandé au Préfet, conformément à la loi de brumaire an V, la réunion de toutes les archives nationales et départementales dans un seul et même dépôt. Cette réunion, nous l'avons dit, était impossible, à raison de l'exiguïté des locaux affectés aux archives de la préfecture. De cette dualité des dépôts résultait la

(1) *Arch. de l'Isère,* série N.

nécessité de deux archivistes. Mais comme il fallait faire des économies, on rogna d'un tiers le traitement du vieil archiviste, qui fut réduit à 1,200 francs, au lieu de 1,800 qui lui avaient été attribués en l'an IV. Et encore ce maigre traitement, à l'aide duquel il vivait chichement avec ses deux sœurs, on ne le lui payait pas régulièrement et il était obligé d'adresser au Préfet de plaintives suppliques pour rappeler qu'on lui devait, en l'an VIII, trois trimestres et, en l'an IX, sept mois. Dans ces requêtes, il exposait qu'il était à son bureau de quatre heures du matin à midi pour travailler aux dépouillements, et qu'il consacrait les après-midi à répondre aux demandes de recherches (1). Il exagérait peut-être un peu, mais il fallait défendre sa situation qu'il sentait précaire.

Comme il s'évertuait à maintenir l'ordre dans les vastes salles du palais de justice, où étaient classés les archives, un arrêté préfectoral du 12 thermidor an XIII vint brutalement tout bouleverser en l'obligeant à se réfugier avec ses parchemins dans les greniers du palais, pour céder la place à la nouvelle école de droit, créée par décret impérial du 4 complémentaire an XII (2).

En 1806, s'engagea entre le Préfet de la Drôme et celui de l'Isère, une correspondance (3) qui aurait pu

---

(1) *Arch. de l'Isère.* Cartons des Archives.

(2) *Ibid.*, série K. Registre des arrêtés du Préfet, n° 41.

(3) Cette correspondance avait été motivée par l'intervention de Moulinet, qui, ayant demandé à Baudot communication d'une pièce qu'il savait être aux archives de la Chambre des comptes, avait reçu de celui-ci une réponse qui donnait une idée fâcheuse du désordre qui régnait dans ces archives.

consolider la situation de Baudot. Le Conseil général de la Drôme avait émis un vœu pour que, de concert avec l'Isère et les Hautes-Alpes, on prît les mesures nécessaires pour assurer la conservation du dépôt de l'ancienne Chambre des comptes, où se trouvaient des titres précieux intéressant toutes les parties du Dauphiné. Le Préfet de la Drôme, en notifiant ce vœu, le 5 juin 1806, à son collègue de l'Isère, lui demandait son avis sur la manière d'assurer cette conservation et se déclarait prêt, au cas où ces archives contiendraient des titres concernant les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, à contribuer pour sa part à leur entretien.

Cette lettre étant restée sans réponse, il la rappela successivement le 29 août et le 17 octobre. Si Fourier n'avait pas répondu, ce n'est pas qu'il se désintéressât de la question, mais il était absent. De retour à Grenoble il répondit, le 5 novembre, qu'il appréciait et approuvait les intentions de son collègue, mais qu'obligé de repartir de suite, il n'avait pas le temps d'étudier l'affaire et qu'il ferait connaître ultérieurement son avis. Le 17 juin 1807, le Préfet de la Drôme, n'ayant encore rien reçu, renouvela sa demande. Fourier lui fit savoir, le 14 juillet, que le Conseil général de l'Isère estimait que le dépôt de la Chambre des comptes devait être maintenu et entretenu aux frais des trois départements, de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Et il ajoutait : « D'après ce vœu et celui du Conseil général de votre département, l'ancien préposé à la garde de ce dépôt continue ses fonctions et il a pour adjoint l'archiviste de la préfecture (Ponon). Il s'agit maintenant de fixer un traitement à ces employés et d'en assurer le paiement.

« Quant aux renseignements que vous demandez, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de la lettre que j'ai écrite au Directeur de l'enregistrement et des domaines, le 9 août dernier, par laquelle j'ai fait connaître la situation et la nature des titres et documents qui composent les anciennes archives domaniales de la province du Dauphiné. Lorsque je connaîtrai, Monsieur et cher Collègue, les mesures que vous aurez prises, conjointement avec notre collègue des Hautes-Alpes, pour contribuer à l'existence et à l'entretien de ce dépôt, je m'empresserai d'accomplir les intentions manifestées par le Conseil général de mon département ».

Dans le rapport du 9 août 1806, au Directeur de l'enregistrement, qui lui avait demandé des renseignements sur les archives, le Préfet exposait qu'il y avait à Grenoble deux dépôts, l'un départemental et l'autre domanial, et il expliquait, en ce qui concernait les personnes commises à la garde de ces papiers, qu'une seule ne pourrait suffire. « Il y a toujours eu un préposé particulier pour le dépôt de la Chambre des comptes. C'est un ecclésiastique versé dans la lecture des titres anciens. Il jouissait autrefois d'un appointement de 1,800 francs. Il a été réduit à 1,200 depuis cinq à six ans environ. Son âge ne lui permettant plus un travail aussi actif, on lui a donné pour adjoint et, en quelque sorte, pour survivant, l'archiviste même de la préfecture. Ce second préposé est plus jeune, etc. (1). »

Le Conseil général de l'Isère, réuni le 15 octobre

---

(1) *Arch. de l'Isère.* Cartons des Archives.

1807, adopta les propositions du Préfet relatives à la contribution des trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes aux frais de garde des archives de la Chambre des comptes.

« Conformément au vœu émis dans la précédente session, M. le Préfet a maintenu dans son emploi d'archiviste M. Baudot. Il a demandé par lettre à M. le Préfet de la Drôme d'affecter 2,000 francs au traitement de l'archiviste, dont 800 francs seraient à la charge du département de l'Isère et les 1,200 francs restants seraient acquittés par la Drôme et les Hautes-Alpes. Il espère que les Conseils généraux de ces départements voteront le crédit qui leur est demandé. Vous ne devez pas douter, ajoute-t-il, que l'administration, qui connaît l'importance du dépôt des titres administratifs, judiciaires ou historiques placé sous sa surveillance, ne prenne toutes les précautions qui dépendront d'elle pour sa conservation et pour y établir l'ordre qui peut lui donner une plus grande utilité (1). »

Cette combinaison, qui aurait pu assurer la dotation des archives, n'aboutit pas. Les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, invités à apporter leur contribution financière à cette œuvre de conservation, la refusèrent-ils, ou bien le ministère s'opposa-t-il à la création d'un syndicat qui faisait revivre l'ancienne division provinciale ? Aucun document ne nous permet de choisir entre ces deux explications. Ce qui est établi, c'est que le Conseil général n'ayant voté que 800 francs pour sa part contributive de l'entretien des archives, et ces 800 francs étant affectés au traitement

(1) *Arch. de l'Isère*, série N. Rapports au Conseil général, session de 1807, art. 12.



de Ponon, intitulé pour la circonstance adjoint de Baudot, le traitement de ce dernier fut supprimé. Il n'en continua pas moins ses fonctions pendant huit mois, après quoi, à bout de ressources, il écrivit au Conseil général une lettre suppliante, pour se rappeler à sa justice et à sa pitié. « Je dois vous prévenir, disait-il en terminant cette plaintive requête, que depuis huit mois Monsieur le Préfet a supprimé mon traitement, ce qui me réduit à une détresse bien pénible, ayant trois sœurs avec moi. Dans cette position, le vœu que vous formâtes dans votre délibération de l'an VIII, pour la conservation de ces mêmes archives, me fait espérer que vous prendrez en considération l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire et que votre bienveillance viendra à mon secours pour ma subsistance (1). »

Le Conseil général n'eut pas à statuer sur cette demande. Avant sa réunion, le vieil archiviste s'était éteint doucement dans son petit appartement du palais de justice, le 10 avril 1808, dans sa soixante et onzième année (2). Il paraît, par les termes de son acte de décès, comme par diverses mentions relevées dans les actes du temps, qu'il avait repris, depuis le Concordat, son costume ecclésiastique.

---

(1) Cartons des Archives.

(2) *Arch. de la ville de Grenoble.* « Le 11 avril [1808] acte de décès de M. Paul-François Baudot, prêtre et préposé aux archives impériales de la ci-devant Chambre des comptes, décédé hier, à neuf heures du matin, dans son domicile, place Saint-André, âgé d'environ soixante-dix ans, natif de Grenoble, fils de feu M. Simon Baudot et de défunte dame Françoise Pile, mariés. »

CHAPITRE V

DÉSORGANISATION ET GASPILLAGE DES ARCHIVES

1801-1850

Après la mort de Baudot, les archives de la Chambre des Comptes furent nominalement placées pendant quelques années sous la garde de l'archiviste du département Ponon, qui n'avait ni le temps, ni les aptitudes nécessaires pour s'en occuper utilement. Ce dernier étant devenu aveugle, prit sa retraite en 1813 et ne fut pas remplacé, et ainsi, quelques années après avoir proclamé si haut l'utilité de deux archivistes, le préfet Fourier prit le parti de n'en avoir aucun.

Alors commença pour les archives une période de désorganisation et de gaspillage, qui ne devait cesser qu'avec la loi du 18 mai 1838. Les titres historiques qui avaient échappé aux arsenaux et aux bûchers révolutionnaires, méprisés par les fonctionnaires et magistrats de la Restauration et des premières années du Gouvernement de juillet, furent abandonnés pendant vingt ans à la poussière et aux rongeurs dans des greniers, où on les reléguait comme des papiers inutiles et encombrants. « A une menace de mort violente

avait succédé, dit Champollion-Figeac, l'agonie lente mais régulière de l'incurie (1). »

Et cependant il eût été facile, à peu de frais, d'assurer du moins la conservation de ces collections historiques.

Trois ans après la mort de Baudot, le préfet Fourier trouvait un jour dans son courrier la lettre suivante :

« A Monsieur Fourier, préfet du département de l'Isère, baron d'Empire.

« Pierre-Benoît Duchon, habitant à Grenoble.

« Un vaste dépôt de titres, papiers intéressant aux particuliers et communes, de documents et relations des événements les plus remarquables arrivés depuis bien des siècles dans l'ancienne province de Dauphiné, qui comprend aujourd'hui les départements de l'Isère, Hautes-Alpes et Drôme, est renfermé dans l'enceinte des bâtiments du palais de justice, à Grenoble. Ce précieux dépôt, négligé, abandonné depuis plus de trois ans, époque du décès du sieur Baudot, archiviste, tend chaque jour à son dépérissement, faute de soins et d'un conservateur en état d'apprécier tous les avantages que peuvent en retirer, soit les familles, les communes, pour la conservation de leurs droits et intérêts respectifs, soit les hommes de lettres et écrivains, pour y puiser la connaissance des événements et l'histoire des personnes distinguées dans l'antiquité et qui ont vécu dans l'ancienne province du Dauphiné.

« L'ancien Parlement de Grenoble ou peut-être mieux la Chambre des comptes ont, pendant leur existence,

---

(1) *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. I, p. 198.

placé dans leurs archives des actes authentiques des grands événements de la province pour faire suite aux écrits des Dauphins, qui ont habité le palais actuel de la justice.

« Il eût été beau et intéressant pour l'histoire des peuples, si depuis que les hommes forment société, ils avaient eu soin d'écrire et de conserver l'histoire des événements remarquable de leurs pays, dans les lieux qu'ils auraient consacrés à cet objet. Ainsi l'archiviste pour se rendre digne des fonctions qui lui sont confiées, après avoir mis un ordre dans la tenue des titres et papiers par répertoires et étiquettes, doit être en état d'écrire, soit en langue latine (pour prévenir l'inconvénient de la variation des langues), soit en langue française, les récits des événements arrivés de son temps, qui puissent être présentés à une autorité supérieure, pour mériter de tenir rang et faire suite à ceux qui y sont déposés.

« C'est dans l'intention de remplir toute l'étendue des devoirs qu'exigent les fonctions qu'il vous plaira de lui confier dans les archives que le postulant vous demande, Monsieur le Préfet, la nomination d'archiviste adjoint à Monsieur Champollion, homme de lettres distingué, qui occuperait à votre satisfaction celle d'archiviste et dont les fonctions seraient de communiquer à l'adjoint les diverses demandes qui pourraient lui être adressées des particuliers et des communes, pour recherches et expéditions d'actes, d'assurer l'ordre, le classement, la bonne tenue de tous les titres, la régularité du service, à qui seraient d'abord communiqués tous les écrits destinés à être classés dans le dépôt avant d'être présentés à l'autorité et qui enfin serait le régulateur des majeures opérations.

« Pour remplir leurs fonctions, les préposés ne réclament ni salaire, ni traitement quelconque ; seulement le postulant adjoint demande qu'il lui soit accordé une remise sur les recherches et expéditions d'actes, telle qu'elle est fixée par la loi ; qu'il soit mis à sa disposition les appartements destinés à l'archiviste, sans déplacement des demoiselles Baudot, qui en occupent une partie.

« Je désire, Monsieur, que le projet qu'a l'honneur de vous présenter le soussigné puisse concorder avec votre désir de faire le bien dans la conservation d'un dépôt aussi précieux.

« B. Duchon (1). »

Pour être rédigé en fort mauvais style, ce programme n'en était pas moins excellent et le choix de l'archiviste de nature à offrir au préfet Fourier toutes garanties. Avec Champollion le jeune comme archiviste et Duchon en qualité de commis d'ordre, les archives du Parlement et de la Chambre des comptes n'auraient peut-être pas été bouleversées et démembrées comme elles allaient l'être quelques années plus tard. Pourquoi Fourier ne crut-il pas devoir accepter cette proposition ? Nous n'avons pu le savoir, mais il est certain qu'il ne prit aucun parti et que les archives restèrent sans gardien officiel depuis la retraite de Ponon, en 1813, jusqu'en 1817.

A cette date, des négociations s'engagèrent entre le Procureur général près la Cour d'appel de Grenoble et le comte Berthier de Sauvigny, préfet de l'Isère. Depuis 1816, le procureur général était Achard de

(1) *Arch. de l'Isère*. Cartons des Archives.

Germane (1), ancien avocat au Parlement, esprit cultivé, dont les œuvres avaient été plusieurs fois couronnées par les sociétés académiques de la province. Très respectueux des souvenirs historiques de l'ancien Dauphiné, il ne put voir sans tristesse l'abandon méprisant dans lequel étaient laissées les archives de la Chambre des comptes, dont il connaissait et appréciait l'importance. Après en avoir conféré avec le Préfet (2), nouveau venu dans le département, il l'amena vraisemblablement sans trop de peine à lui abandonner ce dépôt. L'arrêté suivant, du 13 février 1817, consacra officiellemet cette cession, sur laquelle ni le Ministre de l'Intérieur, ni le Garde des Sceaux ne semblent avoir été consultés.

« Le Préfet de l'Isère,

« Vu la demande de M. le Procureur général du Roi près la Cour royale de Grenoble, tendant à faire mettre à sa disposition les archives de l'ancienne Chambre des comptes et du Parlement de Dauphiné, qui sont placées dans une salle du palais de justice de Grenoble ;

« Considérant que les papiers que renferment ces archives sont en général du ressort de l'autorité judiciaire, que, d'ailleurs, ils concernent plusieurs départements autres que celui de l'Isère,

« Arrête :

« Art. 1er. — Les archives de l'ancienne Chambre

---

(1) Il avait été nommé le 22 mars 1816.

(2) Le comte Ferdinand Berthier-de-Sauvigny avait été nommé préfet de l'Isère, le 17 octobre 1816 et installé le 27 novembre suivant.

des comptes et du Parlement de la province de Dauphiné, placées dans une salle du palais de justice de Grenoble, sont mises à la disposition de M. le Procureur général du Roi près la Cour royale de Grenoble.

« Art. 2. — M. le Procureur général est invité à faire séparer des papiers qui composent ces archives tous ceux qui pourraient concerner ou intéresser l'administration du département de l'Isère, lesquels nous seront rendus pour être déposés aux archives de la Préfecture.

« Art. 3. — Expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Procureur général.

« Fait et arrêté à Grenoble, le 13 février 1817.

« *Le Préfet de l'Isère*,

« Comte Berthier de Sauvigny (1). »

La seule préoccupation du Préfet, en signant cet arrêté, semble avoir été de dégager le département d'une responsabilité et d'alléger son budget d'une charge financière éventuelle; et, en fait, la cession à la Cour d'appel des archives du palais de justice lui permit de répondre à la circulaire ministérielle du 28 avril 1817 que, dans l'Isère, il n'était pas nécessaire de salarier un commis paléographe pour assurer la garde et le classement des archives.

Le soin de nommer ce commis incombait dès lors au Procureur général. Il le choisit dans le personnel des commis-greffiers de la Cour, et son choix tomba précisément sur l'auteur de la lettre de 1811, Benoît-

---

(1) *Arch. de l'Isère*, série K. Arrêtés du Préfet pour l'année 1817.

Pierre Duchon, qui, repoussé de la préfecture, s'était fait attacher, en 1812, au greffe de la Cour. En cette qualité, il avait été amené à faire, sur la demande du Procureur général, des recherches dans les archives de la Chambre des comptes (1). Il était donc tout désigné pour en devenir le gardien officiel. Pendant les trois années qu'il remplit ces fonctions, concurremment avec celles de commis-greffier, il dressa un récolement des titres de la Chambre des comptes, dont il nous reste d'importants fragments, qui permettent de croire qu'après un apprentissage de quelques années, il aurait pu devenir un excellent archiviste. Malheureusement il mourut le 17 avril 1820.

Le Procureur général ne lui donna de successeur que deux ans après, et il choisit encore un commis-greffier nommé Félix Crozet, connu depuis par diverses publications relatives à l'histoire du Dauphiné et à l'art musical. Dans sa vieillesse, Félix Crozet racontait ainsi à l'Académie delphinale comment, bien qu'incapable d'en déchiffrer une ligne, il avait été chargé de garder le dépôt le plus important des archives dauphinoises.

« Après la suppression de la Chambre des comptes, ces archives furent considérées comme dépendant de l'administration; mais elles restèrent au palais de justice et l'administration y joignit une grande quantité de titres et papiers provenant des églises, monastères,

---

(1) Ces recherches portaient sur la famille de Saint-Priest avec laquelle Achard de Germane avait eu, pendant l'émigration, de fréquentes relations.



abbayes et autres communautés religieuses, qui avaient été supprimées pendant la Révolution française. L'administration n'alloua aucun fonds pour la conservation et le classement de ces archives, et en 1816 ou 1817, elles furent mises à la disposition du Procureur général près la Cour d'appel.

« En 1822, M. Achard de Germane, me trouvant employé au greffe de la Cour, jugea à propos de me confier la garde de ces archives, sans autre rétribution que le paiement des droits de recherche et d'expédition des titres qui seraient demandés. Je me mis alors à étudier les anciennes écritures et à mettre un peu d'ordre dans ces titres et papiers, notamment à séparer ceux qui provenaient de la Chambre des comptes de ceux qui avaient été déposés postérieurement aux archives.

« Je suis resté chargé de ces archives jusqu'en 1843, époque à laquelle je fus dans le cas, pour cause de santé, de cesser mes fonctions de greffier, et alors ces archives ont été confiées, par M. le Préfet, à la garde de M. Pilot, archiviste de la Préfecture (1). »

Avant d'apprécier le rôle de Félix Crozet, il convient de justifier en quelques lignes ce que nous avons dit de l'action néfaste exercée par les administrations de la Restauration et des premières années du Gouvernement de juillet sur les collections historiques réunies par la Révolution dans le palais de justice de Grenoble.

Après avoir réclamé comme une faveur la garde de

(1) *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. IV, p. 72.

ces archives, il semble que la Cour d'appel, — du moins après la mort d'Achard de Germane, — ne les ait plus considérées que comme des paperasses encombrantes, dont on cherchait par tous les moyens à se débarrasser. Comment expliquer autrement les déménagements successifs qu'on leur fit subir pour les reléguer finalement dans des combles, en proie à la poussière, à l'humidité et aux rats? Lorsque je les ai recueillies, en 1889, pour les ramener à la Préfecture, j'ai dû laisser dans ces greniers, comme désormais inutilisables, des monceaux de papiers absolument réduits en poussière et, parmi les registres que j'ai transportés, il y en avait que l'humidité, provenant des gouttières de la toiture, avait tellement agglomérés, qu'il est encore aujourd'hui impossible d'en détacher les feuillets. D'autre part, dans ces déplacements réitérés, opérés à la hâte pour céder la place aux services de la justice, toutes les pièces étaient inextricablement mêlées, tous les dossiers rompus, tous les fonds, si laborieusement classés par Baudot et Bouvier, confondus dans un désordre dont ceux-là seuls qui l'ont vu peuvent se faire une idée. Une ville, après trois jours de sac, n'offre pas un spectacle plus lamentable (1).

---

(1) Dans une lettre adressée au Préfet, en 1847, par les questeurs de la Cour royale, il est question des archives du Parlement « entassées presque sans ordre sur une planche et dans un état difficile à décrire »; et plus loin, il est dit : « Vous ne vous faites pas d'idée, Monsieur le Préfet, de l'espèce de chaos qui existe dans tous ces papiers... On ne saurait donc apporter un trop prompt obstacle à leur destruction. » Cette lettre avait pour but de provoquer un nouveau déménagement des archives pour permettre de réparer la salle de la Cour d'assises.



Au milieu d'un tel abandon et d'un tel désordre, les détournements étaient faciles. Les portes des archives fermaient mal et tous les gens de service, tous les ouvriers appelés pour réparer la toiture, y étaient admis sans surveillance. On piétinait sans scrupules des lettres des rois de France, des comptes du xiv[e] siècle ; on écrasait des sceaux.

Cet état de choses persista même après la nomination de J.-J.-A. Pilot, en 1845, et ne cessa qu'en 1889, lorsque je fis transporter dans les archives de la Préfecture tout ce qui avait, non sans avaries, résisté à soixante années d'abandon et de coupable négligence.

D'autres causes encore contribuèrent à bouleverser ces archives. Après l'arrêté du 13 février 1817, on en démembra les fonds les plus importants pour transporter à la Préfecture des séries de pièces, où l'on croyait trouver un intérêt administratif. Pendant quelques années, des registres et des liasses appartenant aux archives de la Chambre des comptes ou à celles de la Grande-Chartreuse furent successivement déplacées du palais de justice à la préfecture ou de la préfecture au palais de justice, suivant qu'on leur reconnaissait un caractère administratif ou judiciaire.

En même temps, sous prétexte d'opérer une plus logique répartition des titres, dont la loi de brumaire an V avait ordonné la centralisation, on attribuait à d'autres dépôts certaines catégories de pièces, que l'on jugeait leur convenir mieux. On rendait à des communautés religieuses des titres acquis à la Nation par les lois de 1789 et 1790. Ces restitutions avaient commencé sous le Concordat. Le 12 brumaire an XI, le préfet Fourier écrivait à Baudot :

« Je vous charge, citoyen, de remettre à M. l'Évêque de Grenoble ou à la personne qu'il enverra, munie de ses pouvoirs, les registres et papiers pris dans l'ancien secrétariat de l'évêché *qui peuvent servir à l'administration du diocèse.* Les manuscrits, qui contiennent des documents historiques, doivent être conservés ; mais vous êtes autorisé à en donner communication. Vous dresserez un état sommaire des papiers que vous remettrez, au bas duquel sera mise la décharge qui vous en sera passée. « Je vous salue,

« Fourier. »

Les termes de cette lettre, absolument clairs, ne donneraient prise à aucun reproche, s'ils avaient été respectés. Les intérêts des archives et ceux de l'évêché auraient été également sauvegardés. Aux archives, devaient rester les titres historiques, et l'on n'aurait remis à l'autorité épiscopale que des pièces de date récente, les seules qui pussent servir à l'administration du diocèse. On va voir par l'état des documents rendus, le 6 pluviôse an XI, par Baudot à l'abbé Gigard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, que l'on donna à la lettre du Préfet une interprétation beaucoup plus large et que l'on considéra comme nécessaires à l'administration de l'évêque Claude Simon, et comme ne rentrant pas dans la catégorie des titres historiques, des registres de visites pastorales, de synodes diocésains et d'ordinations remontant au milieu du XIV[e] siècle.

État des titres et papiers remis à M. Gigard, secrétaire épiscopal, pour et au nom de M. l'Évêque de Grenoble, d'après l'arrêté du Préfet, porté en sa lettre en date du 12 brumaire an XI ;

Lesdits titres et papiers dépendant de ceux du ci-devant évêché de Grenoble, en dépôt aux Archives nationales du département de l'Isère, dont en l'inventaire. Art^e. Secrétariat.

« *Art. 1er.* — Trente registres des visites faites par les évêques dans les différentes églises et paroisses du diocèse de Grenoble, dont parties reliées et autres en cahiers sur parchemin, lesdites visites de l'année 1340 jusqu'en 1784, y joint une liasse d'autres visites, éparses sur cahiers, dont la plus ancienne en 1572 et la plus moderne en 1785 et 1786.

« *Art. 2.* — Synodes du diocèse de Grenoble tenus en différentes époques, depuis Rodolphe, évêque, en 1360, jusque sous le cardinal Le Camus, évêque, en 1704, comprenant cinq registres recouverts en parchemin, un cahier et une pièce seule en parchemin, le tout en un paquet lié.

« *Art. 3.* — Pouillé du diocèse de Grenoble. Un volume in-f° dressé en 1730, sous l'évêque de Caulet. Nota. Il y a un double du présent restant aux archives

« *Art. 4.* — Registres du secrétariat de l'évêché au nombre de soixante, comprenant les dispenses, ordonnances et autres actes du secrétariat, depuis l'année 1382 jusqu'en 1791.

« *Art. 5.* — Un registre pour les bulles, procédures et autres actes de fondations, commencé en 1685 et finissant en 1697.

« *Art. 6.* — Un registre du greffe de l'officialité du diocèse de Grenoble, commencé le 30 juillet 1708, compris six cahiers y joints, jusqu'au 5 novembre 1712.

« *Art.* 7. — Sept registres des délibérations et conclusions du bureau diocésain de Grenoble, depuis l'année 1619 jusqu'en 1788.

« *Art.* 8. — Trois cahiers-registres des impositions et rôles des décimes du clergé du diocèse de Grenoble, pour les années 1786, 1787 et 1788.

« *Art.* 9. — Douze registres in-f°, du contrôle et insinuations ecclésiastiques, de 1762 à 1791.

« Je soussigné, secrétaire de l'évêché de Grenoble, pour et au nom de M. l'Évêque, déclare avoir reçu du citoyen Baudot, archiviste, d'après l'arrêté du Préfet du 12 brumaire an II, les articles compris au présent état, comme nécessaires à l'administration du diocèse de Grenoble, le 6 pluviôse an II.

« Gigard, secrétaire. »

Le 13 mars 1817, les archives venaient à peine d'être confiées au Procureur général, que celui-ci faisait à l'évêché une nouvelle restitution comprenant trente-sept in-folio aux armes du clergé du diocèse. C'était la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du Clergé de France,* etc., Paris, Guillaume Desprez, 1767, neuf volumes ; le *Précis des rapports de l'Agence du Clergé de France....* Paris, Guillaume Desprez, 1786 ; le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France*, Paris, Pierre Simon, 1740, avec les onze volumes de suite ; un autre ouvrage en douze volumes intitulé *Rapport de l'Agence contenant les principales affaires du Clergé qui se sont passées depuis les années 1710 jusqu'en 1770 ;* enfin, un autre ouvrage portant le même titre que le pré-

cédent et concernant les années 1614 à 1707 (1).

En 1818, on remettait à Mme Pison, ancienne religieuse de la Visitation, « un volume in-folio relié et recouvert d'indienne bleue, contenant l'institution de la maison religieuse de Sainte-Marie-d'en-bas ».

Cette même année, à la sollicitation du gouvernement sarde, on lui rétrocédait toutes les pièces concernant le marquisat de Saluces et la ville de Carmagnole, qui se trouvaient dans les archives de la Chambre des comptes. Le triage de ces documents fut fait par Champollion le jeune, commis à cet effet par le Préfet de l'Isère (1). On remit en même temps à M. Costa, commissaire du Roi de Sardaigne, les actes du gouvernement provisoire établi par la France à Turin, en 1799. De judicieuses réserves furent faites par Champollion dans le triage de ces divers documents, toutes les fois qu'ils n'intéressaient pas exclusivement les pays cédés à la Savoie.

L'année suivante, c'est l'archiviste du département de Vaucluse, auquel on livre, le 19 mai 1819, au mépris du principe du respect des fonds, les archives de la principauté d'Orange, incorporées dans le dépôt de la Chambre des comptes de Grenoble depuis 1734 (2).

Le 24 janvier 1822, sur la demande du général des Chartreux, réinstallés depuis peu dans leur couvent, le Procureur général écrit au Préfet de l'Isère :

---

(1) Cartons des Archives. Tous les documents cités dans les pages qui suivent sont empruntés, sauf indication contraire, à cette même source.

(2) Voyez, sur cette restitution, page 366 du présent volume.



« Monsieur le Baron,

« J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la demande qui m'a été faite, de la part du général des Chartreux, des titres appartenant à la maison de la Grande-Chartreuse et qui sont déposés dans les archives de l'ancienne province du Dauphiné, lesquelles ont été mises à ma disposition.

« J'ai demandé au préposé, que j'ai nommé à ces archives, l'inventaire de ces titres et il me l'a remis. Je le joins ici, afin que vous puissiez examiner s'il n'y aurait pas des inconvénients à remettre généralement tous ces titres au général des Chartreux.

« Quant aux actes qui concernent leur gouvernement intérieur, il ne peut y avoir de difficultés de les rendre. Mais peut-être les actes d'acquisition de la maison des Chartreux devraient être retenus pour les acquéreurs, s'ils les réclament.

« Il y a encore des pièces qui pourraient être utiles à l'histoire : par exemple les lettres de saint Hugues et celles de l'abbé de la Chaise-Dieu. On pourrait encore retenir les donations faites par les rois d'Angleterre et d'Aragon, de même que les titres sur les États de Hollande, au folio 88.

« Il y a aussi des titres de beaucoup d'immeubles appartenant à la Chartreuse et situés en Savoie. V. fol. 27 et suivants.

« Il faudrait peut-être rechercher si tous ces biens ont été vendus, pour réclamer ceux qui ne l'auraient pas été.

« Il y a des actes d'anciens notaires (fol. 90). Il me paraît que ces protocoles devraient être remis à la Chambre des notaires.

« J'ai encore vu dans l'inventaire des plans de territoires de diverses communes (fol. 82). Il y a même des péréquaires de quelques communes. Peut-être les plans et péréquaires pourraient vous être utiles et, en ce cas, on pourrait les déposer dans vos archives.

« Je vous observe, Monsieur le Baron, que l'on n'a retrouvé aux archives que les titres rappelés dans l'inventaire et *notés en marge au crayon*. Les autres titres ont été vraisemblablement remis aux acquéreurs ou au Directeur des domaines, ou ils ont été du nombre des papiers qui ont servi à faire des cartouches pendant les temps calamiteux de la Révolution.

« Recevez, etc.....

« Achard. »

Le Préfet répondit le 30 janvier 1822 :

« Monsieur le Procureur général,

« Je vous renvoie l'inventaire des titres des Chartreux que vous m'avez adressé avec votre lettre du 24 de ce mois.

« Il me paraît très convenable de rendre, ainsi que vous le pensez, aux Chartreux tous les actes qui concernent leur gouvernement intérieur et de retenir les actes d'acquisition de la maison des Chartreux, afin de pouvoir en délivrer des expéditions aux acquéreurs qui les réclameraient.

« Quant aux pièces historiques, telles que les lettres de saint Hugues, celles de l'abbé de la Chaise-Dieu, les donations faites par les Rois d'Angleterre et d'Aragon, ainsi que les titres sur les États de Hollande, elles seront déposées à la bibliothèque de Grenoble. Les plans des territoires de diverses communes et les péré-

quaires me seront adressés, pour être rendus aux communes intéressées. »

En conséquence de ces dispositions, le préposé aux archives, Crozet, fit transporter à la préfecture, le 4 février, trente-neuf volumes de cartes et plans, et remit le 15 février, à un représentant des Chartreux, une vingtaine de registres et quelques liasses, dont l'état ci-après indique assez l'importance historique.

« *État des pièces dépendantes* (sic) *des titres et papiers de la Grande-Chartreuse déposés aux archives de la ci-devant Chambre des comptes du Dauphiné, qui seront remises au procureur de la Grande-Chartreuse :*

Nos de l'inventaire des titres des Chartreux.

« Nos 72. — Registre couvert en bazane rouge ou cartulaire contenant la copie des anciens actes et titres de la Chartreuse, contenant 231 feuillets de parchemin.

« 73. — Autre registre, comme le précédent, contenant 253 feuillets de parchemin, commençant par le répertoire et ensuite par une bulle du pape Alexandre, portant confirmation de l'ordre des Chartreux et réglant la manière dont doit se tenir le chapitre général.

« 74. — Autre registre relié en bazane verte, faisant suite aux précédents.

« 1.102. — Registre contenant un état des revenus et possessions de la Grande-Chartreuse, dressé en 1506.

« 1.103. — Registre contenant les comptes avec les domestiques et les manœuvres, fini en 1701.

« 1.104. — Registre contenant les comptes avec les gens d'affaires, fini en 1782.

« 1.105. — Registre contenant les quittances des curés, pour leur portion congrue, fini en 1790.

« 1.106. — Registre contenant les comptes de recettes et dépenses du Procureur de Villette, fini en 1790.

« 1.107. — Registre couvert de bazane, contenant les chapitres généraux de l'ordre des Chartreux, depuis 1411 jusqu'en 1434.

« 1.108. — Autre registre, sans couverture, en parchemin, petit in-4°, contenant les chapitres généraux, depuis 1475 jusqu'en 1490.

« 1.109. — Autre registre en parchemin, sans couverture, contenant les chapitres généraux, depuis 1560 jusqu'en 1570.

« 1.110. — Autre registre en papier, relié en veau, contenant les chapitres généraux, depuis 1576 jusqu'en 1581.

« 1.111. — Un premier volume des annales de l'ordre des Chartreux, imprimé en 1687, en trois volumes. Les deux derniers manquent.

« 1.117. — Un gros volume in-folio contenant le répertoire général des titres qui existaient dans les archives de la Grande-Chartreuse.

« 1.118. — Autre volume contenant le répertoire

Nos de l'Inventaire
des titres
des Chartreux.

général des mêmes titres rangés par ordre de date.

« 1.119. — Inventaire des bulles des Papes, lettres des Rois de France et de Savoie, concernant les Chartreux.

« 1.121. — Inventaire de la bibliothèque de la Grande-Chartreuse, fait en 1791, ainsi que du médaillier et du cabinet d'histoire naturelle.

« 1.123. — Quatre volumes in-folio reliés en bazane, intitulés Cartulaire d'Entre-deux-Guiers.

« 1.124. — Autre registre ou Cartulaire de Saint-Laurent-du-Pont.

« 1.125. — Autre registre relié de même ou Cartulaire de Miribel.

« 1.144. — Liasse de testaments des novices Chartreux, depuis 1636 jusqu'en 1644, reçus Tirard, notaire.

« 1.145. — Autre liasse de contrats et professions des frères donnés de l'ordre des Chartreux, de 1638 à 1644, reçus ledit Tirard.

« Nous autorisons le préposé aux Archives de l'ancienne province du Dauphiné à remettre aux Chartreux les pièces rappelées dans l'état ci-dessus, moyennant décharge.

« Grenoble, le 15 février 1822.

« Achard.

« J'ai reçu pour les Chartreux les pièces ci-dessus et

je promets d'apporter au préposé des Archives une décharge signée du Procureur des Chartreux.

« Grenoble, le 15 février 1822.

« Charles Danni.

« Taxé au préposé pour
recherche et séparation des titres :
vingt-cinq francs. »

La cession de ces cartulaires, registres de bulles et de privilèges, procès-verbaux des chapitres généraux découronnait absolument le fonds de la Grande-Chartreuse. Nous verrons plus loin qu'une nouvelle mutilation devait lui être infligée quinze ans plus tard. Reconnaissons toutefois que la répartition imaginée par le baron d'Haussez, et qui attribuait à la bibliothèque de Grenoble les titres historiques, ne fut heureusement pas exécutée (1).

La rétrocession aux Chartreux de leurs titres les plus précieux marque un pas en avant dans la voie de démembrement des archives, dans laquelle on était entré depuis le commencement du siècle. Lors de la première restitution, faite à l'évêché en l'an XI, le préfet Fourier avait, du moins, réservé les cartulaires et autres titres historiques. Le baron d'Haussez va plus loin : d'une part il autorise la remise aux Chartreux de documents historiques de premier ordre, et d'autre part il affirme cette théorie nouvelle et funeste, d'après

(1) Les parcellaires et plans remis à la Préfecture ne furent pas non plus rendus aux communes intéressées, et c'est fort heureux, car à l'heure actuelle, la moitié au moins de ces registres n'existeraient plus.

laquelle les archives réunies au palais de justice doivent être morcelées en trois tronçons : à la Cour d'appel, les pièces judiciaires ; à la Préfecture, les titres administratifs ; à la Bibliothèque, les documents historiques.

Une nouvelle et plus grave infraction à la loi de brumaire an V fut consommée en 1834. Le 14 février, l'évêque de Grenoble, Mgr Philibert du Bruillard, adressait au Préfet de l'Isère la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« Il existe au palais de justice, dans l'une des salles de l'ancienne Chambre des comptes, une immense collection de papiers et de vieux parchemins, que l'on m'assure n'être d'aucune utilité pour la Cour ni pour le Barreau. Aussi, dorment-ils tranquillement à l'ombre des toiles d'araignées et sous un amas de poussière.

« Dans le nombre, il y en a une assez grande quantité qui se rapportent à l'administration des anciens diocèses de Vienne et de Grenoble, avant la Révolution de 1789. Or ces papiers, aujourd'hui ensevelis dans les ténèbres de l'oubli, seraient précieux à l'évêché, où ils étaient autrefois déposés, du moins ceux qui regardent le diocèse.

« D'abord, je suis souvent obligé d'invoquer les souvenirs d'un passé, qui ne se trouvent pas dans la mémoire des vétérans du sanctuaire et ne peuvent exister dans celle du jeune clergé.

« Si nous avions ces recueils sous la main, nous serions à même de répondre à une multitude de personnes qui, des divers points du diocèse, viennent sol-

liciter des documents en matières religieuses, dont nous sommes privés.

« J'ai donc l'honneur, Monsieur le Préfet, de réclamer votre bienveillante intervention, à l'effet d'obtenir, de qui de droit, la translation de ces objets dans les archives de l'évêché. Ma reconnaissance égalera les sentiments de haute considération et de sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Philibert, évêque de Grenoble. »

Le préfet Pellenc, nouveau venu dans le département, ignorait absolument à qui appartenaient les archives qu'on lui réclamait. Il communiqua au Procureur général la requête de l'évêque en lui demandant son avis. Celui-ci répondit que les papiers en question « étant placés dans des archives appartenant à la Cour », il ne pouvait en autoriser le déplacement sans l'avoir consultée.

En conséquence, il saisit de l'affaire toutes les chambres réunies, le 19 mars 1834, et celles-ci, après l'avoir entendu, décidèrent « que MM. les Syndics de la Cour et MM. les Commissaires désignés par M. l'Évêque, assistés de M. Crozet, commis-greffier et archiviste en cette partie, procéderaient au triage des titres et papiers susmentionnés, dont il serait fait un inventaire séparé et qu'il serait fait rapport à la Cour, pour être statué ce qu'il appartiendra ».

Le 16 avril les syndics déposèrent leur rapport, après quoi la Cour, toutes chambres réunies, décida « que les titres et papiers, dont il s'agit, n'intéressant nulle-

ment la Cour ni le barreau, seraient mis à la disposition de M. le Préfet, à l'effet de statuer, ainsi qu'il avisera, sur la demande formée par M. l'Évêque de Grenoble ».

On observera que si dans ces deux délibérations la Cour ne se préoccupe pas de rechercher si la cession qu'on sollicite est légale, néanmoins elle ne croit pas devoir prendre sous sa responsabilité de l'autoriser et se borne à remettre les papiers réclamés à la disposition du préfet.

Le Procureur général nous paraît donc avoir mal interprété les intentions de la Cour, lorsqu'il écrivit, le 21 mai 1834, au Préfet :

« Monsieur le Préfet,

« La Cour a décidé que les papiers relatifs à l'évêché de Grenoble et à celui de Vienne, qui peuvent se trouver dans les archives du palais, seraient remis à M. l'Évêque de Grenoble ; mais je dois vous prier d'observer que l'intention de la Cour est que cette remise soit opérée sur un inventaire fait aux frais de qui de droit et en présence d'un délégué de l'administration, afin que les papiers qui peuvent intéresser la ville ou le département puissent être en même temps remis à l'autorité administrative.........

« Agréez, etc.

« *Le Procureur général,*

« Mesnard. »

Dès lors, le préfet n'avait plus à statuer comme le lui demandait la délibération de la Cour ; il se trouvait en présence d'une décision prise. Il se borna donc à désigner un conseiller de préfecture, M. Lacroix, pour

assister aux opérations de triage et d'inventaire. De son côté, l'évêque commit l'abbé Chatrousse, vicaire général et l'abbé Périer, secrétaire intime, pour prendre possession des documents revendiqués. Commissaires civils et commissaires ecclésiastiques étaient également incompétents pour faire un triage judicieux des titres qu'ils ne pouvaient pas lire. Ils se bornèrent donc à extraire des archives les registres et pièces qui se trouvaient dans les cases portant ces inscriptions de la main de Baudot : *Évêché de Grenoble, archevêché de Vienne, chapitres de Notre-Dame de Grenoble, de Saint-Maurice de Vienne, etc.* Or, de l'aveu du conseiller de préfecture Lacroix, il y avait dans ces cases beaucoup d'autres papiers mélangés aux titres ecclésiastiques. On n'y prit pas garde, tant on était heureux de se débarrasser de ces paperasses encombrantes. Il convient, d'ailleurs, d'expliquer que, comme le disait le même Lacroix, dans un rapport au Préfet, du 11 juin 1834, l'administration considérait ces titres non comme aliénés, mais « comme placés dans un nouveau dépôt devenu nécessaire par le besoin que la Cour royale a du local qui renferme actuellement ces immenses papiers ».

Le 10 juin, les opérations du triage étaient terminées et les titres transportés à l'évêché, où ils devaient rester quarante ans (1).

Les archives du palais de justice devaient subir trois ans plus tard une dernière mutilation, motivée comme celles qui précèdent, par le besoin de céder une nouvelle salle à la Cour d'appel.

---

(1) *Arch. de l'Isère*, Carton des Archives.

Le 4 août 1836, le préfet Pellenc recevait la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« Dans l'une des salles du palais de justice, où sont les papiers de l'ancienne Chambre des comptes de Dauphiné, se trouvaient aussi une certaine quantité d'anciens protocoles de notaires des environs de Grenoble, qui y avaient été apportés pendant la révolution de 1789. Par suite des nouvelles dispositions prises pour les bâtiments du tribunal de première instance, il a fallu enlever ces anciens protocoles de la salle où ils étaient déposés pour y placer des titres dépendant de la Chambre des comptes. Nous pensons que ces protocoles doivent être remis à la Chambre des notaires de l'arrondissement de Grenoble et nous vous prions de vouloir bien autoriser cette remise, *attendu que le local où ils sont déposés provisoirement est nécessaire à la Cour pour d'autres usages.*

« Agréez, etc......

« Pour les conseillers syndics de la Cour royale.

« Paganon. »

Les protocoles, dont il est question dans cette lettre, n'avaient pas la provenance indiquée par le conseiller Paganon. Ils faisaient partie des fonds de la Chambre des comptes, du greffe du Parlement, de l'évêché de Grenoble, des chapitres de Notre-Dame et de Saint-André et de la Grande-Chartreuse. Mais à l'époque où nous sommes arrivés, on ignorait tout des origines et de la situation légale de ces archives. Pourquoi avait-on distrait ces registres de leurs fonds d'origine ? Le commis-greffier Crozet aurait seul pu le dire, lui qui

dans un état présenté au préfet, cette année même, demandait une indemnité pour avoir fait cette belle opération.

Le préfet, avant de prendre parti, sur la requête des syndics de la Cour, crut devoir consulter une commission spéciale qu'il avait instituée pour surveiller les travaux de classement des archives de la Chambre des comptes. Celle-ci ayant émis un avis favorable, le préfet autorisa la cession des protocoles à la Chambre des notaires.

« J'autorise, disait-il dans une lettre du 12 novembre 1839 à M. Ducoin, président de cette commission, moyennant un accusé de décharge qui sera donné par le président et le secrétaire de la Chambre des notaires, que les protocoles qui se trouvent déposés aux archives leur soient restitués. Je reconnais, avec la commission, que ces protocoles n'intéressant que des particuliers, ils ne peuvent être mieux placés qu'à la Chambre des notaires, où ils pourront être consultés avec fruit, tandis qu'ils sont inutiles à des recherches historiques ou administratives. » Inutiles à des recherches historiques, des protocoles du XIVe, du XVe et du XVIe siècles !

Quelques jours après Crozet remit aux archives de la Chambre des notaires de Grenoble 1,137 volumes de minutes (1), qui y sont encore aujourd'hui.

---

(1) Voyez aux pièces justificatives l'état de ces minutes, qui fut dressé à cette époque, avec la prise en charge de MM. Giroud, président, et Mallein, secrétaire de la Chambre des notaires.

En 1843, une dernière mutilation fut infligée aux archives de la Chambre des comptes et celle-là avec l'autorisation de la Commission des archives, instituée près le Ministère de l'Intérieur. Sur la demande du préfet de la Drôme on morcela le grand inventaire en trente-cinq volumes, rédigé à la fin du XVIIe siècle, pour en attribuer aux archives de Valence, les cinq volumes qui cataloguaient les titres du Valentinois et du Diois.

L'excuse de la Commission, complice d'une si grave infraction au principe du respect des fonds, fut qu'elle ne se rendit pas compte de la nature des registres dont elle autorisait la cession. Ajoutons, pour achever de l'excuser, que depuis lors j'ai retrouvé dans les greniers du palais de justice un exemplaire incomplet de ce grand inventaire où se trouvaient heureusement les cinq volumes du Valentinois; en sorte que malgré la cession de 1843, cet indispensable inventaire est encore aujourd'hui complet aux archives de l'Isère.

En dehors de sa collaboration à ces illogiques et illégales opérations, Crozet ne fut pour les archives qu'un gardien platonique. De 1822 à 1836 son rôle peut se résumer en un mot : néant.

En 1835, à la suite de la circulaire ministérielle de décembre 1834 et en exécution d'un vœu émis par le Conseil général, le préfet Pellenc avait demandé au Ministre de l'Instruction publique un secours pour le dépouillement et le transfert des archives de la Chambre des comptes à la préfecture. Le Ministre accorda une somme de 500 francs. Cette même année une commission du Conseil général visita successivement les archives de la préfecture et celles du palais de justice,

et l'un de ses membres, M. de Montal, exposa dans un long rapport l'état de ces archives et les réformes qu'il convenait d'y apporter. Les conclusions de ce rapport étaient, en ce qui concernait les archives de la Chambre des comptes, qu'il y avait lieu de voter une somme de 500 francs, pendant quatre ans, pour la part du département, dans les honoraires de Crozet, chargé du classement de ces archives et que le préfet nommerait une commission « ayant pour mandat de vérifier et de diriger le travail des deux archivistes ». Ces conclusions furent adoptées.

Pour les mettre à exécution, le préfet adressa au Ministre de l'Instruction publique un rapport sur l'importance des documents historiques conservés dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes et lui proposa de nommer Félix Crozet pour en faire le dépouillement et le classement. Le Ministre ayant agréé cette proposition, le préfet en avisa Crozet et choisit pour membres de la commission chargée de diriger et de surveiller ses travaux : MM. Duport-Lavillette et de Montal, membres du Conseil général; Paganon, conseiller à la Cour ; Jules Mallein, membre du Conseil municipal et Ducoin, bibliothécaire de la ville. Félix Crozet devait être secrétaire de cette commission, dont Ducoin fut élu président. A vraiment parler, Ducoin et Crozet furent toute la commission, dans laquelle les autres membres ne jouèrent qu'un rôle décoratif.

Le but poursuivi par l'administration départementale était de faire connaître les documents historiques contenus dans les archives du palais de justice. C'est pour atteindre ce but que le préfet adressait à la commission un programme de recherches qui se terminait et se résumait ainsi :

« 1° Vérifier et collationner le grand inventaire, les titres à la main ; faire connaître ceux qui manquent et compléter sur l'inventaire les énonciations qui seraient trop imparfaites sous le rapport de l'intérêt que présenterait la pièce inventoriée ;

2° Dépouiller tous les autres titres et documents qui se trouvent dans les archives et en dresser un inventaire détaillé et analytique ;

3° Prendre ou indiquer les mesures nécessaires pour la conservation des titres et pièces déposés dans ces archives. »

Ce programme était immense et son exécution aurait rempli de longues années de travail. Elle aurait surtout exigé des connaissances paléographiques qui manquaient à Félix Crozet aussi bien qu'aux membres de la commission chargée de le surveiller. Dans leur absolue incompétence des questions d'archives, ceux-ci bornèrent leur intervention à se réunir une fois par an pour entendre et approuver le rapport de Crozet et solliciter du Conseil général le renouvellement des crédits affectés à sa mission. En 1839, le Préfet, jugeant insuffisants les résultats obtenus, manifesta l'intention de supprimer ces crédits et de ramener les archives de la Chambre des comptes à la préfecture. La commission, froissée sans doute par cette marque de défiance, ne se réunit plus. Le Conseil général n'en continua pas moins ses subventions jusqu'en 1842, sur la promesse qui lui fut faite que le classement complet serait achevé en deux ans ; mais au terme fixé, Crozet invoquait une nouvelle excuse pour justifier un nouveau délai.

En somme, les généreuses intentions du Conseil général, pour rétablir l'ordre dans les archives du

palais de justice et mettre en lumière les richesses historiques qui y étaient ensevelies, restèrent infructueuses. L'œuvre de Félix Crozet fut vaine.

Le préfet Pellenc le constatait, non sans regret, dans une note qu'il adressait en 1841 à l'un de ses chefs de division, M. Péronnet, en lui donnant l'ordre de faire connaître au Conseil général l'inutilité des crédits votés par lui depuis six ans.

Le 10 juillet 1843, Crozet faisait savoir au préfet qu'il avait l'intention d'abandonner ses fonctions de commis-greffier et le priait de confier la garde des archives de la Chambre des comptes à son successeur, en attendant qu'elles fussent transférées à la préfecture. En marge de cette lettre le préfet écrivit : « Il vaudrait mieux faire rentrer ces archives à la préfecture. »

On ne le fit pas cependant, parce que la place manquait pour les recevoir; mais on ne donna pas immédiatement de successeur à Crozet. Le préfet attendit dix-huit mois cherchant une combinaison financière et un candidat.

Le candidat était tout désigné. Il s'était signalé à l'attention de ses concitoyens, depuis près de quinze ans, par des ouvrages qui attestaient un goût très vif pour les études historiques. C'était Jean-Joseph-Antoine Pilot de Thorey, fils d'un ancien capitaine de la grande armée, et marié cette année même à la fille d'un des généraux de l'Empire. Né à Alexandrie (Piémont), le 18 mai 1805, il avait été amené tout jeune à Grenoble par son père, le capitaine Jean Pilot, retraité sur sa demande, en 1811, et avait fait ses études à La Tronche, dans un pensionnat dirigé par l'abbé Raillanne. Après sa vingtième année, il avait

suivi quelque temps les cours de l'École de Droit; mais déjà sa vocation se dessinait, et au lieu d'une thèse juridique, c'était une histoire de Grenoble qu'il faisait paraître en 1829, à l'âge de vingt-quatre ans. Quatre ans plus tard, il publiait deux volumes sur les antiquités dauphinoises, et depuis lors, chaque année de sa vie laborieuse avait été marquée par une nouvelle œuvre. Avant le préfet de l'Isère, le maire de Grenoble, M. Berriat, l'avait distingué et lui avait confié le soin de dépouiller les anciennes archives conservées dans la tour de l'Hôtel de Ville. C'est là que Pilot avait pris contact pour la première fois avec les titres originaux et qu'il avait fait, sans guide, son éducation de paléographe. En même temps qu'il classait le chartrier de la ville et recolait ses anciens inventaires, il recueillait des matériaux pour les études historiques sur les institutions municipales et le personnel consulaire qu'il devait réunir et publier plus tard sous le titre d'*Histoire municipale de Grenoble.* Ce fut, du reste, sa méthode constante pendant tout le cours de sa vie de faire aller de pair les préoccupations de l'érudit avec les devoirs professionnels de l'archiviste.

En 1843, au moment où Crozet prenait sa retraite, Pilot se rendit à Paris, sans doute pour y solliciter l'appui de deux personnages influents, qui s'intéressaient à lui, le conseiller d'État Félix Réal et Adolphe Périer, alors conseiller référendaire à la Cour des comptes. C'est pendant son séjour dans la capitale, qu'il épousa, le 3 octobre 1843, la fille du général dauphinois, Jean-Baptiste-Auguste de Belle. A son retour à Grenoble, ses protecteurs le recommandèrent à

Pellenc, préfet de l'Isère, qui l'accepta volontiers (1), heureux de s'attacher un collaborateur éclairé et de régler en même temps, par une ingénieuse combinaison, la question des archives de la Chambre des comptes, en suspens depuis le départ de Crozet. En effet, en même temps qu'il admettait Pilot de Thorey dans le personnel de ses bureaux, avec un traitement de 950 francs, il lui confiait, sous le titre d'archiviste adjoint, les 600 francs votés par le Conseil général pour la garde des archives anciennes encore déposées au palais de justice, en lui recommandant d'en préparer le transfert aux archives départementales.

Aux termes de l'article 1er du règlement général des archives départementales du 6 mars 1843, l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1845, qui nommait Pilot archiviste adjoint du département, fut soumis à l'approba-

(1) Pilot avait été déjà, en 1839, nommé par le préfet membre d'une Commission chargée de vérifier l'authenticité de quelques registres offerts par le littérateur Barginet, lesquels, comme par hasard, se trouvaient tous intéresser la famille de Crouy-Chanel. La Commission, peut-être un peu légèrement, admit l'authenticité de ces pièces et ne songea pas à se demander pourquoi Barginet, littérateur souvent besogneux, consentait à céder gratuitement des titres que la famille de Crouy-Chanel lui aurait payés au poids de l'or. Faisaient partie de cette Commission bienveillante MM. Robin, conseiller de préfecture, Paganon et de Montal, conseillers à la Cour royale, Jules Ollivier, juge au tribunal civil, Ducoin, bibliothécaire, Pilot, employé à la Conservation des hypothèques, et Crozet, commis-greffier. Singularité bizarre, Pilot a signé le procès-verbal de cette commission du nom de J.-J. Thor'Pilot.

tion du Ministre de l'Intérieur. Avant de le ratifier, celui-ci voulut être édifié sur les connaissances du candidat qui lui était proposé, et il lui imposa comme épreuve, ou de rédiger l'inventaire d'une partie des archives de la Chambre des comptes ou de fournir « un rapport détaillé sur la situation et la méthode à suivre pour la mise en ordre de ces archives ». Pilot fournit l'un et l'autre à la satisfaction de la Commission supérieure des Archives, et, en conséquence, le 5 avril 1845, le Ministre de l'Intérieur approuva sa nomination.

De 1845 à 1850, Pilot de Thorey s'occupa, non seulement des archives de la Chambre des comptes, mais aussi des archives modernes encore placées sous la direction de Michallet. Il essaya d'en diminuer l'encombrement en faisant une vente assez importante de papiers inutiles. Dans un projet d'arrêté soumis à la signature du Préfet, en 1845, il constatait que les archives de la Chambre des comptes étaient dans le plus grand désordre, que plusieurs titres qu'elles renfermaient avaient été soustraits, déplacés ou remis en prêt, sans qu'on sût positivement où et à qui s'adresser pour les faire rentrer. Ce fut lui qui prépara, en ce qui concerne les archives de l'Isère, le *Tableau général des fonds des Archives départementales* publié par la Commission des Archives départementales et communales en 1848, et dont une réimpression plus complète est actuellement sous presse. Je n'ose croire que ce soit lui qui ait fourni le certificat négatif qui figure à l'article « Isère » dans le *Catalogue général des Cartulaires des archives départementales,* publié par la même commission, en 1847.

En 1849, à la demande de la Cour d'appel et pour reconnaître l'hospitalité qu'elle lui accordait dans le palais de justice, il se mit à classer les registres du Parlement.

En même temps, il collaborait activement à la *Statistique générale du département de l'Isère,* à laquelle il donnait, en 1846 et 1847, deux importants volumes. Ses services administratifs comme ses titres scientifiques n'avaient donc fait que grandir pendant ces cinq années. Aussi, lorsque le vieux père Michallet fut mis à la retraite, c'est avec un sentiment d'absolue confiance que le Préfet réunit entre ses mains les deux services des archives du palais de justice et de celles de la Préfecture, en le nommant, par arrêté du 20 juillet 1850, archiviste du département. Ce choix fut ratifié par le Ministre de l'Intérieur le 31 juillet. « J'approuve, disait le Ministre, cette nomination, que justifient les services antérieurs de M. Pilot. Ce candidat se trouve d'ailleurs dans les conditions du décret du 4 février dernier, puisqu'il n'a été nommé définitivement archiviste qu'après avoir justifié de son aptitude par des travaux qui ont été soumis à l'examen de la Commission des Archives départementales, instituée près mon ministère. »

CHAPITRE VI

RECONSTITUTION ET CENTRALISATION DES ARCHIVES DE L'ISÈRE

1850-1899

Tout le mal que la première moitié de ce siècle a fait aux Archives de l'Isère par abandon, désorganisation, morcellement, la seconde moitié qui s'achève a essayé de le réparer. A cette œuvre de reconstitution ont travaillé Pilot de Thorey et son successeur. Leur mission commune se résume en ces mots : réintégrations, classements, inventaires.

Lorsque Pilot de Thorey fut nommé archiviste adjoint, en 1845, son préfet lui donna comme programme de préparer par un triage et un classement méthodique, la rentrée des archives du palais de justice à la préfecture. D'autre part, dès l'année 1848, le Conseil général protestait contre la cession des titres ecclésiastiques, indûment consentie en 1834 en faveur de l'administration diocésaine. Ces protestations se renouvelèrent à diverses reprises pendant plus d'un quart de siècle avant d'aboutir.

Pendant ce temps Pilot, après avoir réorganisé son

service à la préfecture, y faisait rentrer peu à peu les collections les plus importantes conservées au palais de justice : en 1857, la plus grande partie du fonds de la Chambre des comptes; de 1867 à 1873, les principaux registres d'arrêts du Parlement, les sentences du bailliage de Graisivaudan et de la judicature de Grenoble; mais, malgré les affirmations réitérées de ses rapports annuels, ces réintégrations furent toujours incomplètes et de nombreuses pièces appartenant à ces mêmes fonds étaient laissées, sans qu'on en puisse deviner la raison, dans les greniers du palais de justice. Il semble que jamais Pilot n'ait admis que toutes les archives du palais, sans exception aucune, dussent être centralisées à la préfecture. Plus collectionneur qu'archiviste, il n'avait pas le respect des fonds, qu'il morcelait sans remords pour créer ou compléter des séries factices. Il en arriva donc à considérer les archives du palais comme une mine, d'où l'on ne devait extraire que les parties les plus précieuses. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'affirmation qu'il imprimait dans son rapport de 1873, que toutes les archives du palais avaient été réunies au dépôt préfectoral. Et, d'autre part, comment expliquer autrement qu'il ait laissé construire sous ses yeux, dans la nouvelle préfecture de la place de la Constitution, un dépôt d'archives si manifestement insuffisant qu'il rendait impossible la réunion, dans le même local de toutes les collections historiques dont la loi de brumaire an V avait confié la garde au département?

D'autres réintégrations s'opéraient en même temps, provoquées par l'administration centrale. En 1853, Pilot recevait et classait un millier de feuillets de parchemin

que lui renvoyaient les arsenaux. C'étaient les débris mutilés et ternis des cartulaires sacrifiés jadis par le département pour faire des gargousses. Suivant son système habituel de sélection, Pilot de Thorey intercala les principales de ces pièces dans le fonds de la Chambre des comptes et relégua les autres dans un grenier.

En 1857, la préfecture de la Drôme cédait aux Archives de l'Isère les registres et papiers des prieurés de Pont-en-Royans et de Notre-Dame de Valchevrières, qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois.

En 1862, cinquante dossiers de preuves de noblesse, provenant des chanoinesses de Malte, établies à la fin du siècle dernier, dans la même abbaye de Saint-Antoine, étaient versés aux Archives de l'Isère, par M. Vicat, notaire à Poliénas.

Un an plus tard, la Conservation des forêts de Grenoble faisait abandon aux mêmes archives de tous les papiers qu'elle possédait, provenant des anciennes maîtrises de Grenoble et de Saint-Marcellin. Ce versement complétait le fonds de la maîtrise de Grenoble, mais laissait très incomplet celui de la maîtrise de Saint-Marcellin, dont la partie principale se trouvait au greffe du tribunal de cette dernière ville. En 1873, des pourparlers furent engagés avec les autorités judiciaires pour en obtenir la réintégration, en même temps qu'on sollicitait celle des archives des anciens bailliages de Saint-Marcellin et de Vienne. L'opposition des magistrats du parquet général et du parquet de Saint-Marcellin fit que cette démarche n'aboutit pas alors, et que le garde des sceaux n'autorisa que la remise des titres

administratifs, c'est-à-dire en l'espèce, de quelques registres de sépultures et autres pièces sans grande valeur (1).

Cet échec fut amplement compensé l'année suivante. En 1873, l'administration diocésaine cédant enfin à des instances, souvent réitérées depuis 1848, consentit à rendre à la préfecture toutes les pièces d'archives qui lui avaient été indûment remises en 1834; mais elle obtint de garder celles qui lui avaient été confiées en l'an XI et en 1817. Cette restitution permit de constituer les séries G et H des archives de l'Isère, qui n'étaient jusqu'alors représentées que par quelques fonds très incomplets.

L'œuvre de classification de Pilot fut toujours entravée par l'insuffisance et longtemps par l'aménagement défectueux des locaux qui lui étaient attribués. Et cette seule considération suffirait à lui concilier l'indulgence. Tant que la préfecture fut logée à l'hôtel de ville, il dut laisser une grande partie des archives au palais de justice et partager ses soins entre les deux dépôts. Or, jusqu'en 1860, il n'eut pas d'employé, alors que les remaniements importants qu'il aurait été urgent de faire pour grouper méthodiquement les fonds auraient exigé le concours d'un bras actif et vigoureux. Lui-même avait près de cinquante ans quand il aurait

(1) La tentative faite en 1864 par le Ministère de l'Intérieur, pour assurer la conservation des anciennes minutes de notaires en les concentrant aux archives départementales, rencontra de même dans le département de l'Isère une opposition très vive de la part des magistrats du Parquet et des Chambres des notaires.



fallu se livrer à ce rude labeur. Lorsqu'on lui donna un auxiliaire, en 1860, ce fut un homme déjà âgé, peu actif et plus propre à des travaux de copies qu'à des classements matériels. Enfin, peut-être faut-il reconnaître que Pilot de Thorey était plus érudit qu'archiviste, qu'il n'éprouvait pas le besoin de faire correspondre l'ordre matériel au classement qu'il portait dans sa tête et qu'il ne lui déplaisait pas que ses archives restassent un domaine mystérieux dont il avait seul le fil.

Cet amour exclusif qu'il portait aux collections historiques, dont il avait la garde, ne l'empêcha cependant pas de les faire connaître au public, par la publication de l'inventaire sommaire. Ce fut lui qui eut l'honneur de commencer cette œuvre de vulgarisation à laquelle il donna, en dix-sept ans, deux volumes comprenant la série A et une partie de la série B. Il avait entamé un troisième volume destiné à la suite et fin de cette série B, et fait tirer quelques feuilles d'un tome IV, consacré à la série C. D'autre part, d'après ses rapports annuels, il aurait rédigé, de 1850 à 1878, les catalogues de presque tous les fonds de ses archives; malheureusement il ne nous reste rien de ces travaux préparatoires.

Les deux volumes d'inventaires dus à Pilot de Thorey sont conçus d'après le système imposé de son temps et dont il ne saurait être rendu responsable. Son seul tort fut d'avoir cru et réussi à faire croire aux autorités locales qu'il pourrait achever seul cette œuvre colossale qui exigera encore de longues années et les efforts successifs de plusieurs générations d'archivistes. Cette conception erronée fut cause que, dans sa hâte de

mener cette publication à sa fin, sentant ses forces décliner, il prit le parti de n'inventorier qu'en partie les fonds du Parlement et de la Chambre des comptes, c'est-à-dire les titres seuls qu'il avait jugés dignes d'être transférés à la préfecture.

En somme, si l'on tient compte des difficultés et oppositions de diverses natures que rencontre toute œuvre à son début, et contre lesquelles Pilot de Thorey eut fréquemment à lutter, on peut dire que ses trente-deux années de services furent laborieusement et intelligemment employées à la reconstitution et à l'organisation de ces archives qu'il aimait si passionnément, qu'il pleura de vraies larmes le jour où son grand âge l'obligea à les quitter.

Pilot de Thorey fut admis à la retraite par délibération du Conseil général du 29 décembre 1877. Il mourut à Grenoble, quai Perrière, n° 4, le 18 août 1883, dans sa soixante-dix-neuvième année.

M. Auguste Prudhomme, archiviste-paléographe, né le 6 mai 1850, à Bourgoin (Isère), fut nommé archiviste du département par M. G. Servois, préfet de l'Isère, le 16 février 1878. Ancien élève de l'École des Chartes, il était, depuis un an, archiviste de la ville de Marseille.

Le successeur de Pilot de Thorey continua son œuvre et s'efforça de la compléter. Il trouva les archives disséminées dans trois locaux différents : le dépôt départemental, les greniers de la préfecture et le palais de justice. Avant de songer à les réunir en un seul et unique dépôt, il fallait se préoccuper de faire agrandir ce dépôt, dont l'insuffisance était depuis longtemps reconnue. Au moment où il arrivait à Grenoble, en mars 1878, le Conseil général de l'Isère, ému de l'en-

combrement effroyable qui régnait dans les archives et y rendait toute recherche impossible, avait décidé, le 29 décembre 1877, en attendant de pouvoir faire mieux, d'intercaler des casiers supplémentaires dans les locaux alors existants.

Cet expédient temporaire permit de rétablir tant bien que mal l'ordre dans les séries et de procéder à un premier triage des piles de documents entassés sur les planchers. Mais la question de l'agrandissement du local des archives n'était pas résolue ; elle n'était qu'ajournée. L'archiviste dut la préparer dès l'année 1879. En 1880, il la posait catégoriquement au Conseil général : « Il est urgent, disait-il, si le Conseil général désire que les travaux de réorganisation de ce dépôt soient menés à bonne fin, qu'une construction nouvelle soit ajoutée au local actuellement existant... Le résultat du *statu quo* serait l'entassement et par conséquent le désordre. »

En 1881, il renouvelait ses doléances, invoquant l'impérieuse nécessité de réintégrer au dépôt départemental les nombreux documents abandonnés à la poussière dans les greniers du palais de justice. « Si l'on veut, disait-il, conserver à l'histoire cet important complément de nos collections, il est indispensable d'agrandir le dépôt actuel. Il faut qu'un seul local réunisse toutes les archives historiques et administratives sous la surveillance de l'archiviste et que ce local soit définitif, c'est-à-dire que ses proportions soient telles qu'il puisse contenir non seulement les collections existantes, mais encore celles que l'administration complète chaque jour et qui tous les ans vont en s'accroissant.

« Donc, pas de moyen terme, pas d'expédient. Il faut

prendre un parti, le prendre promptement, car chaque année qui s'écoule entraîne la destruction ou la disparition d'un registre, d'une pièce et appauvrit d'autant le patrimoine de l'histoire. »

Cet appel fut entendu. Dans sa session d'avril 1882, le Conseil général ouvrit un crédit de 49,000 fr. pour l'agrandissement du bâtiment des archives.

Tout semblait donc heureusement terminé et l'archiviste se félicitait de pouvoir désormais continuer à l'aise les réintégrations commencées, lorsqu'une opposition se produisit, imprévue et mystérieuse, qui remit tout en question. Les 49,000 francs qui devaient payer la construction projetée furent employés à d'autres usages, et l'archiviste, inlassable Cassandre, reprit ses annuelles doléances. Pour lui faire prendre patience on lui abandonna (concession dérisoire !) d'abord un grenier, qu'on lui reprit ensuite, puis une cave. Il ne se rebuta pas, et grâce à l'appui du Ministère de l'Instruction publique et de ses inspecteurs généraux, grâce surtout à l'intelligente sollicitude du Conseil général, il finit par avoir gain de cause. Un emprunt de 1885 lui rendit ses 49,000 francs; mais les travaux ne commencèrent qu'en 1887 et il ne put prendre possession des nouveaux bâtiments qu'au printemps de 1888, c'est-à-dire six ans après le premier vote du Conseil général. Il ne songea pas à récriminer. Après cet agrandissement, le dépôt de l'Isère, qui n'offrait précédemment que 2,055 mètres de rayons, pouvait en développer 4,239 mètres. Il était désormais possible d'achever les réintégrations commencées et de centraliser dans le même dépôt tous les fonds dont la loi compose les archives départementales de l'Isère.

Ces réintégrations qui devaient doubler l'importance numérique de ces archives, étaient déjà fort avancées. Dès l'année 1879 (1), l'archiviste avait repris avec le Parquet général et le Parquet de Saint-Marcellin des négociations qui avaient heureusement abouti, le 9 septembre 1879, à une décision du Garde des sceaux, autorisant la remise au dépôt départemental des archives du bailliage de Saint-Marcellin, des judicatures seigneuriales ressortissant à ce bailliage et de l'ancienne maîtrise des eaux et forêts. Ces trois fonds comprenaient environ 1,200 registres ou cahiers et 5,000 dossiers, pesant en tout 1,560 kilos.

En même temps qu'il les intercalait auprès des registres du bailliage de Graisivaudan, déjà classés à la préfecture, l'archiviste faisait transporter au dépôt départemental tous les titres laissés par son prédecesseur au palais de justice, dans les pièces du second étage, qui avaient jadis servi de logement à ce dernier. Ces titres, qui emplirent trois grandes voitures de déménagement, appartenaient aux fonds du Parlement de Grenoble, de la Chambre des comptes et aux diverses subdivisions des séries C, E, G, et H. On y trouva même une vingtaine de ballots de dossiers des administrations de la Révolution et du premier empire.

Au moment où, couvert de poussière, il achevait ces

(1) Déjà, en 1878, l'Ingénieur en chef avait fait verser aux archives départementales 26 liasses étrangères à son service, et dont partie rentra dans la série C de notre cadre de classement.

réintégrations qu'il croyait définitives, l'archiviste apprit qu'il restait encore, dans de vastes salles placées sous les combles du palais de justice, un amas énorme de registres et de sacs de procès. Il s'y rendit aussitôt et reconnut dans ces registres et ces procédures les fonds entiers des greffes du Parlement de Grenoble, du bailliage de Graisivaudan et des judicatures seigneuriales qui en dépendaient. A raison de leur volume énorme, il ne pouvait être question de les transporter immédiatement à la préfecture. Il fallait attendre l'agrandissement du dépôt des archives, que cette découverte rendait plus urgent encore. Cependant, l'archiviste crut devoir extraire de ces pièces et réintégrer immédiatement tout ce qui provenait de la Chambre des comptes et des établissements reli gieux.

Le 8 mai 1882, une nouvelle décision du Garde des sceaux, heureusement préparée par le Procureur général près la Cour d'appel de Grenoble et son substitut de Vienne, autorisait l'archiviste départemental à prendre possession des fonds du bailliage de Vienne et des judicatures subalternes ressortissant à ce bailliage. Ces papiers, dont l'existence avait été longtemps tenue cachée, avaient été découverts par l'archiviste, dans une visite au greffe du Tribunal de Vienne, et même après l'autorisation du Ministre de la Justice, il lui fallut user de diplomatie pour en obtenir livraison. Quand, après les avoir ramenés à Grenoble, il en fit le dépouillement, il constata qu'ils constituaient tout ce qui restait des fonds de l'officialité de Vienne, du bailliage, des justices seigneuriales, de l'élection et des traites. Tous ces fonds portaient la marque du long

abandon qu'ils avaient subi : de nombreuses et regrettables lacunes interrompaient la série chronologique des registres de sentences et les procédures faisaient presque complètement défaut.

De 1882 à 1889 aucune réintégration ne put être opérée à raison du retard apporté à l'agrandissement du local, voté en 1882 par le Conseil général. Si, pendant cette période de sept ans, les rats, la poussière et l'humidité achevèrent de détruire quelques titres historiques, ni les bureaux du Ministère, ni le Conseil général, ni surtout l'archiviste ne sauraient en être rendus responsables (1).

Dès que les travaux d'agrandissement des bâtiments des archives furent achevés, une dernière et définitive réintégration fut faite de tous les documents qui restaient encore au palais de justice. « Il y avait là, disait l'archiviste dans son rapport de 1889, ensevelis sous une épaisse couche de poussière, une masse énorme de titres, que l'exiguïté du bâtiment des archives n'avait pas encore permis de réunir au dépôt départemental. Ce séjour prolongé dans un local exposé à toutes les intempéries a été funeste à un grand nombre de ces documents. Des registres, placés en piles sous des gouttières, ont été abîmés au point qu'il est aujourd'hui impossible de les ouvrir ; d'autres sont couverts d'une couche de boue ; d'autres sont à demi rongés par les rats.

(1) Le 29 mai 1885, M. Michal, avocat, fit rapporter aux archives une cinquantaine de registres provenant de la Grande-Chartreuse, qui lui avaient été jadis communiqués par l'administration des Domaines.

Quand il a fallu en opérer le transfert, on a dû renouveler deux ou trois fois le personnel des manœuvres employés à cette répugnante besogne : aveuglés et étouffés par la poussière, ils refusaient de continuer leur travail. Il a fallu trois semaines et quatorze grandes voitures de déménagement pour en venir à bout. »

En même temps, l'archiviste faisait descendre, des greniers de la préfecture dans les salles du dépôt, de nombreux documents anciens et modernes qui y avaient été relégués depuis vingt ans.

Des anciennes archives du Parlement, il restait encore au palais de justice quelques registres particulièrement précieux, qui avaient été, pour cette raison, déposés dans la bibliothèque de la Cour. Sur la demande de l'archiviste, M. le premier président Le Grix, dont l'intelligente bienveillance avait puissamment aidé aux réintégrations des archives judiciaires opérées depuis dix ans, consentit à les rendre au dépôt départemental.

A quelque temps de là, lors de la démolition du palais de justice, l'archiviste retrouvait dans des armoires, depuis longtemps fermées, et derrière des boiseries, une trentaine de registres de la Chambre des comptes et une centaine de sacs contenant les archives de la corporation des procureurs au Parlement (1).

(1) En 1889, la Préfecture du Rhône envoyait aux archives de l'Isère une cinquantaine de pièces concernant principalement les anciennes églises de Vienne.



En 1890, il obtenait de la municipalité de Saint-Antoine la réintégration de quelques registres provenant des archives perdues de l'ancienne abbaye, et, parmi eux, du premier volume de l'inventaire dressé en 1743 par le P. Hussenot, lequel supplée dans une certaine mesure à la disparition des titres originaux (1).

De son côté, en 1898, la ville de Crémieu rendait aux archives départementales un certain nombre de documents provenant des couvents des Augustins, des Ursulines et de la Visitation de Crémieu et de la Chartreuse de Salettes, dont l'archiviste avait signalé, depuis longtemps déjà, l'existence dans les archives de cette commune.

Enfin, à l'heure actuelle (1899), l'administration des Domaines fait verser aux archives tous les documents antérieurs à 1790, qui étaient restés dans ses bureaux (2).

A ces réintégrations ne se bornent pas les accroissements reçus par les archives de l'Isère, depuis 1878 (3).

---

(1) En 1890, les archives de l'Ardèche nous adressaient un manuscrit de 247 sur 146 millimètres, contenant 20 feuillets et intitulé : *Sommaire historique des titres et faits concernant les biens-fonds, droits et rentes de la maison de l'Oratoire de Grenoble* (XVIIIe s.).

(2) A ces réintégrations ajoutons, pour être complet, quelques pièces adressées aux archives de l'Isère par les préfectures de la Drôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et du Calvados.

(3) Avant cette date, il n'y aurait à citer que le don d'un rouleau de parchemin fait en 1854 par M. Guerre, notaire à Allevard, un autre don, fait en 1875 par M. Gustave de Bovet, de

Il convient de faire ici une place et de rendre un hommage aux intelligentes libéralités qui ont enrichi nos collections. En voici la simple nomenclature :

1882-1889. Don fait par Mlle Burdet de pièces des XVIIe et XVIIIe siècles, relatives aux marais de Bourgoin et à la commune de Chichilianne, qu'elle avait trouvées dans le cabinet de Victor Burdet, son père, ancien doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.

1884. Don fait par M. de Trouilloud de Lanversin, de documents nombreux et importants concernant le mandement de Clermont en général et, en particulier, les communes d'Apprieu, La Bâtie-Divisin, Bilieu, Burcin, Charavines, Chirens, Clermont, Massieu, Oyeu et Paladru, dont l'un des aieux du donateur était capitaine-chatelain au commencement du XVIIIe siècle.

1888-1895. Dons faits par M. le chanoine Auvergne, ancien secrétaire général de l'Évêché, d'un procès-verbal de limites entre les mandements de Montfort et de La Terrasse (1343); d'un plan de l'ancien lit de la rivière d'Isère dressé le 4 mai 1737 par Dupuy, professeur de mathématiques, et d'un mémoire pour les religieuses de Montfleury.

1889-1898. Dons par M. l'abbé Lambert, curé de Flachères, d'une procédure de 1754, concernant un curé

---

quelques pièces se rattachant aux fonds de la Chambre des comptes et du Parlement, et enfin le don fait en 1876 par M. Faure, docteur en droit, d'un testament original de Pierre Vincent, conseiller du Roi au bailliage de Graisivaudan, en date du 4 octobre 1640.

de Saint-Agnin, et d'un bail de la seigneurie de Montmartin, en 1789.

1889. Don par M. Clément, greffier en chef du Tribunal de Grenoble, d'un registre de baptêmes de la commune de Sablons (1654-1666).

1891-1893. Dons importants faits par M. Morin-Pons, l'auteur bien connu de la *Numismatique féodale du Dauphiné*, et comprenant : 1° 44 édits ou déclarations du roi Louis XIV, en parchemin (1679-1692); 2° environ 100 pièces originales concernant les communes, les familles et les établissements religieux du Dauphiné du XIVe au XVIIIe siècle.

1893. Don par M. Bertrand, notaire à Vif, d'un manuscrit du XIVe siècle, contenant les libertés de la commune de Vif (1359), parchemin.

1893. Don fait, à la sollicitation de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, par Mme veuve L. Perret, mère de notre jeune et regretté confrère Paul-Michel Perret, auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, mort à Paris, le 24 avril 1893, de trente cartons de pièces du XIVe au XVIIIe siècle, provenant de son château de Moras et intéressant particulièrement les familles de Bovet, de Moras, de Brunel, de Rigaud, de La Motte, etc.

1894. Don par M. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, de 77 pièces, de 1322 à 1687, concernant la seigneurie de Quirieu en Dauphiné.

1894. Don par M. Gauduel, ancien greffier à Grenoble, d'une liasse d'assemblées de la commune de Bernin, de 1646 à 1723, et de quelques fragments de

reconnaissances provenant du château de Cezarges, offerts aux archives par M. de Meffrey.

1895. Don par M. Marc Morand, à Salaize, d'un acte de naturalisation, concernant la famille Dade (1661).

1896. Don par M. Gueyffier, juge de paix à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, de quatre registres ou fragments de registres de Bolliaton, notaire à Bressieux, de 1563 à 1573.

1897. Don par M. Octave Chenavaz, député de l'Isère, d'un lot important de protocoles des Botut, notaires à Serre-Nerpol, de 1553 à 1630, comprenant trente-neuf registres ou cahiers en mauvais état, et de quelques terriers et autres pièces concernant les communes d'Eydoche, La Frette, Brion, Chasselay, Serre-Nerpol, etc.

On ne saurait trop remercier ces généreux donateurs et encourager leurs intelligentes libéralités. En même temps qu'ils complètent les collections historiques des dépôts publics, ils assurent définitivement la conservation des titres précieux qu'ils ont patiemment réunis et amoureusement classés.

Après les réintégrations et les dons, nous voudrions indiquer ici une troisième source d'accroissement des archives : les achats de pièces. Mais, hélas ! nous sommes pauvres et les documents originaux sont chers. Dans les ventes publiques nous ne pouvons lutter avec les collectionneurs. Toutefois, dans les limites des modestes crédits qui lui sont alloués, l'archiviste de l'Isère a pu parfois acquérir quelques lots de parchemins ou de papiers qui ont pris place dans les cartons des communes et des familles de la série E.

Sur les classements et les travaux d'inventaire exécutés depuis vingt ans, il ne m'appartient pas de formuler un jugement qui manquerait d'autorité. Qu'il me soit seulement permis de constater qu'aujourd'hui toutes les archives centralisées au dépôt départemental y sont méthodiquement rangées et presque toutes classées suivant l'ordre des séries du cadre de 1843; que les recherches, qui étaient autrefois difficiles et rares, sont devenues faciles et fréquentes. Avant 1878, les rapports de l'archiviste accusaient une moyenne de 150 communications par an; depuis dix ans nous en inscrivons annuellement environ 2,500. Quant à la publication de l'inventaire, si elle a dû subir des interruptions fréquentes à raison des réintégrations opérées successivement et des remaniements qui en ont été chaque fois la conséquence, elle a cependant été poursuivie aussi activement que cela a été possible, et a fourni, pendant cette période, six volumes d'inventaires d'archives départementales, communales et hospitalières.

CONCLUSION

Concluons. Après avoir traversé des vicissitudes diverses, successivement recueillies, classées, inventoriées, puis condamnées au feu, sacrifiées aux arsenaux de la défense nationale, mises au pilon, réunies et centralisées par la loi de brumaire an V, et de nouveau méprisées, désorganisées et gaspillées pendant la première moitié de ce siècle, les archives de l'Isère se sont patiemment reconstituées et possèdent aujourd'hui à peu près tous les fonds des anciennes institutions administratives, judiciaires, féodales et religieuses du Dauphiné. Mais quelques-uns de ces fonds ont subi des mutilations, dont toutes ne sont pas encore réparées. L'exposé que nous avons fait de ces démembrements permet de signaler les réintégrations qui devront être désormais poursuivies et qui comprennent :

1° Un complément important des archives de l'évêché de Grenoble, laissé à l'administration diocésaine, en 1874, et qui correspond aux pièces remises, en l'an XI, par le préfet Fourier à l'évêque Claude Simon ;

2° Les cartulaires et autres pièces rendues à la Grande-Chartreuse, en 1822 ;

3° Les 1,137 protocoles de notaires, cédés en 1838 à

la Chambre des notaires de Grenoble, et qui proviennent des fonds de la Chambre des comptes, de l'évêché de Grenoble, du chapitre de Notre-Dame, de la Grande-Chartreuse, etc;

4° Un certain nombre de titres, conservés dans les archives de l'hôpital de Vienne et qui appartiennent aux fonds du chapitre de Saint-Maurice, des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Chef et d'autres communautés religieuses de la région viennoise;

5° Enfin, les débris des archives de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine en Viennois, dont nous avons raconté l'histoire et dont quelques registres seulement ont été versés, en 1890, au dépôt départemental. Après le brûlement du 10 novembre 1793, qui en détruisit une grande partie, mais une partie seulement, ces archives, à raison de leur volume, furent laissées dans les bâtiments de l'abbaye, où elles étaient encore en l'an XIII. En 1807, le Ministre de l'Intérieur en prescrivit la réunion aux archives départementales, et alloua même des fonds pour payer les frais de ce transfert qui, pour des raisons que nous ignorons, ne fut pas effectué. De la correspondance échangée à cette occasion entre le Ministère, le Préfet de l'Isère et le Directeur des Domaines, il résulte qu'à cette époque les titres de Saint-Antoine étaient enfermés dans cinq caisses, du poids de cinq quintaux environ, déposées dans un appartement du collège de Saint-Marcellin. Depuis lors, que sont-ils devenus?

C'est à retrouver ces enfants perdus, pour les ramener dans leur famille naturelle que devra s'employer le zèle des archivistes de l'Isère présent et à venir, comme c'est à leur diplomatie de ménager la cession, par les

autorités et corporations en cause, des titres conservés indûment par l'évêché de Grenoble, la Grande-Chartreuse, la Chambre des notaires et les hospices de Vienne.

Espérons qu'il leur suffira pour aboutir, et sans avoir recours à des considérations légales, d'invoquer l'intérêt des études historiques. Les hommes éclairés, auxquels ils s'adresseront, comprendront que si jadis, alors que les archives départementales étaient entassées dans des greniers, il parut utile de leur confier temporairement la garde de certains titres qui les intéressent particulièrement, la situation s'est aujourd'hui complètement et heureusement modifiée, qu'un dépôt d'archives départementales existe, assez vaste pour abriter toutes les collections que la loi lui attribue, assez bien aménagé pour en faciliter le classement; qu'un inventaire sommaire les met en lumière et les signale à l'attention des savants français et étrangers; que ceux-ci ont pris l'habitude de venir puiser à ce dépôt comme aux seules sources authentiques de l'histoire du Dauphiné; que dès lors ils ont un intérêt évident à trouver ces sources réunies dans le même dépôt, sous la garde d'un même conservateur, qui puisse les guider utilement dans leurs recherches, et enfin que tous les titres d'un même fonds se complètent et s'éclairent réciproquement, et qu'en les isolant les uns des autres, on obscurcit leur signification et on diminue leur valeur historique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Littere super constructione Camere computorum et Consistorii dalphinalis.

Henricus, dominus Cassenatici, miles, gubernator Dalphinatus, notum fieri volumus universis presentibus et futuris quod cum domus Camere dalphinalium computorum, sita Gratianopoli, in qua libri dictorum computorum, recognitiones, littere, instrumenta et alie scripture domanium domini nostri Dalphini et conservationem sui patrimonii dalphinalis concernentes tenentur, jam per longa tempora servari consueverunt, pre oculis subjecta, considerata modica capacitate et modo edifficii ac situationis ejusdem, sit et appareat evidenter non secura et minus sufficiens ad tenendum premissa et futuris temporibus conservandum, tum propter augmentationem et multiplicationem dictarum scripturarum factam et subsequenter, Domino concedente, ad honorem et utilitatem dalphinalem augmentandam, tum etiam propter periculum incendii, cui subjacebat dicta domus Camere predicte. actenta commictione cum aliis domibus circonvicinis, etiam quoniam experientia edocuit quod tempore pluviarum, nivium et glacierum, dum expost sequitur distillatio aut ventorum reverberatio et nivium et glacierum resolutio, tanta quantitas aquarum infra dictam cameram infunditur quod dicte scripture madefiunt et corruptionem incurrunt, specialiter

ita luculenter et evidenter apparuit a duobus annis citra quod, nisi celeriter dicte scripture fuissent amote et transmutate a suis locis, dominus noster Dalphinus ex infusione dictarum aquarum infra dictam cameram maximum et irreparabile dampnum reportasset et proh dolor! alique ex ipsis scripturis fuerunt madefacte et dampnifficate. Super quibus, pro honore, utilitate et securitate dalphinali providere cupientes, matura Consilii dalphinalis deliberatione prehabita, vocatis nobiscum magistro operum dalphinalium, pluribus etiam aliis operariis et opificibus in talibus expertis, dudum ordinavimus dictam Cameram aliter et alio modo in dicto loco, in quo est, refici, emendari et edificari, prout in litteris dicte ordinationis nostre, datis die xxxixª mensis marcii anno Domini millesimo ccccxvii, latius continetur; cujus ordinationis vigore ad incohationem dicti operis, specialiter ad faciendum attractum lausarum pro copertura et certarum quantitatum lapidum tallie, fustarum, maheriarum et aliarum materiarum processum nundum tamen aliquid inde situatum seu erectum extitit.

Successive autem cum super hujusmodi edifficio et loco ejusdem plenius considerationis nostre intuitum haberemus, nobis assistentibus honorabilibus viris consiliariis et computorum dalphinalium predictorum auditoribus, pluribusque deliberationibus super hec habitis, comperimus quod dicte domus et camera, etiam posito quod sufficienter essent edificate, prout fuerat ordinatum, non essent secure, sufficientes et habiles ad predicta facienda et servanda, sed quod opporteret, in casu guerre, incendii aut alterius eminentis periculi, litteras et scripturas predictas ad alium locum transferre securiorem et fortiorem, non sine maximo periculo et discrimine dampnifficationis et perditionis earum magnorumque sumptuum incursu; et sic a dicto opere inchoato cessatum fuit donec plenius foret super hec per nos advisum et provisum.

Expost autem, nolentes rem sic remanere et sub tali periculo dictas scripturas detineri, sepe et pluries factum et casum hujusmodi posuimus in deliberatione consilii ad sciendum et declarandum locum in quo dicta Camera computorum cum dictis licteris, computis et scripturis posset tute situari. Et cum per deliberationem hujusmodi, actento quod secundum pactiones, previlegia et libertates per bone memorie dominos nostros dalphinos acthenus cum domino episcopo civibus et habitatoribus Gratianopolis habitas et concessas, Curia superior Dalphinatus, Consilium et dicta Camera computorum teneri et residere debeant in dicta civitate Gratianopoli, pluribusque aliis considerationibus super hoc prehabitis, cum deliberatione dicti venerabilis Consilii, quo erant honorabiles viri domini Johannes Gerardi, consiliarius et magister requestarum hospicii domini nostri predicti, cui illustrissimus dominus noster dominus Karolus, Regis Francorum filius, dalphinus Viennensis, per suas litteras commisit auctoritatem dictas litteras et scripturas a dicta camera extrahendi et in loco tuto reponendi, Guillelmus Gelinon, presidens, Johannes Generis, Jacobus de Sancto Germano, advocatus fiscalis, Johannes de Barra, thesaurarius et Johannes de Marolio, auditor computorum, pluresque alii consiliarii dalphinales et fideles, fuit per nos advisum quod dicta Camera comp-putorum et locus dicte superioris curie seu audiencie dalphinalis, pro majori dalphinali utilitate et minori dampno ac deterioratione dictarum scripturarum et ipsarum pleniori securitate, possent et deberent ad aliam domum domini nostri Dalphini, sitam in dicta civitate, juxta domum thesaurarie Dalphinatus et in qua nunc sunt carceres dalphinales, transferri, situari et collocari, perpetuis temporibus ibidem tenende et conservande. Et propterea ipsam domum dalphinalem dictorum carcerum per dilectum nostrum Guillelmum Richardi, magistrum operum dalphinalium, assistentibus sibi pluribus aliis operariis in talibus exper-

tis, visitari fecimus pluries et inspici diligenter; per quos compertum est dictos locum et domum dictarum carcerum fore habilem et capacem ad premissa, tutum et securum, mediantibus ediffciis, apparatu et repparationibus ibidem fiendis per dictum magistrum operum cum consilio et advisamento dicti venerabilis Consilii dalphinalis dictorumque operariorum cum eo convocatorum, ordinatis et in scriptis redactis.

Quibusquidem visitatione et ordinatione dicti magistri operum factis et in scriptis redactis, iterum per venerabile Consilium dalphinale antedictum, quo erant dicti domini Johannes de Marolio, auditor computorum, etc... necnon dicto magistro operum, videri fecimus, inspici et visitari dictam domum dictorum carcerum ac modum ediffcii et constructionis dictarum audiencie et camere computorum dalphinalium per dictum magistrum, ut prefertur, ordinatum et in scriptis redactum ibidem supra locum legi de verbo ad verbum et diligenter advideri, et hiis sic diligenter advisis et mature pensatis, nos dictus Gubernator, premissis deliberatione et consilio prehabitis, ex causis premissis et aliis quamplurimis nos moventibus, actento ulterius quod in dicta domo carcerum dalphinalium est quedam camera pulcra et honorabilis, parata ad tenendum consilium secretum, que multum necessaria est in hac parte, assistente semper nobis dicto Consilio et de ipsius deliberatione matura reperimus, declaravimus et decrevimus ac decernimus, declaramus et ordinamus per presentes dictas cameram computorum et audientiam ac consistorium dicte superioris Curie dalphinalis pro utilitate dalphinali, urgente necessitate, ad evictandum pericula supra dicta et casus sinistros, fore in dicta domo carcerum dalphinalium collocandas, ediffcandas et situandas et in ipsarum constructione materiam et attractum, que jam fuerant empte pro dicta camera, ut supra, ibidem impliandas dictosque carceres inde amovendos et alibi in

loco super hoc statuendo situandos et quod per dilectum nostrum Johannem de Barra, thesaurarium Dalphinatus, vel ejus locum tenentem financie et pecuniarum quantitates propterea necessarie de denariis recepte Dalphinatus solvantur et tradantur dicto Johanni Paviocti, secretario dalphinali, ita quod ea que per dictum thesaurarium vel ejus locumtenentem exinde solventur dicto Johanni Paviocti, quittantias opportunas ab ipso Johanne cum presentibus seu vidimus earumdem reportando, eidem thesaurario in suis computis allocentur et debeant sine difficultate quacumque allocari.

Cui quidem Johanni Paviocti harum serie commisimus et per presentes committimus quod ipse a dicto thesaurario seu ejus locumtenente dictas financias et pecuniarum quantitates ad premissa necessarias usque ad complementum dicti officii et constructionis operis predicti recepiat, etc.

Mandantes propterea dictis thesaurario, Johanni de Marolio et Johanni Paviocti ac cuilibet eorum, prout ipsum tangit, quatinus predictam nostram ordinationem et omnia in presentibus litteris et in quaterno ordinationis dicti magistri operum contenta observent in quantum per predicta eis commictitur et mandatur, nec non dicto magistro operum ut dictum edifficium et opus faciat fieri et celeriter adimpleri per dietas et jornalia operariorum, obmissis solemnitatibus pretii facti et incantuum, in operibus dalphinalibus servari solitis, quas solemnitates, cum nichil prodesset dicto domino nostro, in hac parte volumus obmitti et nullathenus observari, actenta provisione facta de dictis magistro Johanne de Marolio et Johanne Paviocti ad videndum et sciendum statum dicti operis et ex aliis causis nos moventibus in hac parte maturaque dicti Consilii deliberatione precedenti.

In cujus rei testimonium has nostras presentes litteras fieri jussimus, sigillo dicti Consilii, in absentia nostri regiminis Dalphinatus, sigillatas.

Datum et expeditum Gratianopoli, die XIX mensis septembris, anno Domini 1418.

Per dominum Gubernatorem ex deliberatione qua supra, etc. (1).

II

Du premier décembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, dans l'un des bureaux de la Chambre des comptes de Grenoble, par-devant nous Jacques-Henry de Revel Duperron et Jean Alloys, conseillers du Roi, maîtres ordinaires en ladite Chambre,

Est comparu Me François Marcelier, avocat en Parlement, lequel nous a remontré qu'ayant été chargé par ordre du Roi de travailler à l'inventaire et recueil des titres de cette Chambre des comptes, il y a vaqué et employé, depuis le sept juillet mil six cent quatre-vingt-huit jusques au quinzième janvier mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, deux commis et très souvent trois et jusques à quatre, dans l'envie d'accélérer ce travail; et depuis ledit jour quinzième janvier de l'année dernière, il a vaqué et employé, comme il continue de faire, trois commis pour l'arrangement du même travail et le mettre au net et parce que Sa Majesté a ordonné, suivant la lettre écrite à la Chambre par Monsieur de Chamillart, contrôleur général des finances, le onzième novembre dernier, qu'elle commettrait deux maîtres, qui seraient relevés par deux autres, pour la vérification dudit inventaire et recueil et pour marquer à la marge de chaque article les lieux et endroits de ladite Chambre, où les titres y énoncés auront été déposés, pour les trouver facilement, lorsqu'il sera néces-

(1) *Archives de l'Isère*, B, 2947, fol. XXXI.

saire d'y recourir; après quoi il en sera fait deux extraits : l'un pour envoyer à Monsieur le Contrôleur général, pour être déposé où il plaira à Sa Majesté, et l'autre laissé dans les archives de la Chambre. Attendu que par son arrêt du vingt-six du mois de novembre elle a ordonné qu'il sera par nous procédé à ladite vérification, il requiert qu'il nous plaise d'y vaquer incessamment et a signé : Marcelier.

Nous, commissaires susdits, avons octroyé acte audit sieur Marcelier de sa réquisition, et en conséquence ordonné qu'il sera par nous procédé, à commencer dès demain deuxième du présent mois, à la vérification de l'inventaire dont il s'agit, en conformité de l'arrêt de la Chambre du vingt-six novembre dernier, qui sera transcrit ci après. Signé : De Revel Duperron et Alloys.

TENEUR DE L'ARRÊT

Sur ce qui a été représenté à la Chambre par le Procureur général du Roi que Monsieur le Contrôleur général aurait écrit, de la part du Roi, à Monsieur de Valbonnais, premier président en ladite Chambre, qu'ayant eu avis que l'inventaire des titres de la Chambre était achevé, que l'intention de Sa Majesté est que la Chambre commette deux maîtres des comptes, qui pourront être relevés par deux autres de temps en temps, pour mettre, article par article, à la marge du double au net dudit inventaire, les lieux et endroits des archives où les titres seront reposés, qu'ils le certifient à la fin dudit inventaire et que lesdits commissaires cotent et numérotent tous les registres mentionnés audit inventaire, qui ne se trouveront pas cotés et numérotés et qu'ils en fassent la table et répertoire, ainsi qu'il est plus amplement exprimé par ladite lettre, requérant qu'il plaise à la Chambre, ordonner que ladite lettre soit registrée et en conséquence nommer et commettre deux conseillers du

Roi, maîtres ordinaires en ladite Chambre, pour être relevés par deux autres de temps en temps, conformément à l'ordre et intention de Sa Majesté.

Vu ladite lettre, écrite à Versailles, du onzième novembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, signée Chamillart, à Monsieur de Valbonnais, conseiller au Conseil d'État de Sa Majesté, premier président en la Chambre des comptes du Dauphiné ;

La Chambre, faisant droit sur la réquisition du Procureur général du Roi, ordonne que la lettre de Monsieur le Contrôleur général des finances sera registrée, pour être le contenu en icelle exécuté selon sa forme et teneur ; et en conséquence a commis et commet maîtres Jacques Henry de Revel Duperron et Jean Alloys, maîtres ordinaires en la Chambre, pour être relevés par deux autres de temps en temps et être par eux procédé à l'exécution de l'ordre de Sa Majesté, porté par ladite lettre et au surplus a nommé Pierre Amabert, secrétaire en la Chambre, pour travailler avec assiduité, sous les ordonnances desdits commissaires, ranger les titres et se charger d'iceux.

Fait à Grenoble, en ladite Chambre, le vingt-six novembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf (1).

III

27 janvier 1793.

Ce jour vingt-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française,

Le Procureur syndic du district de Grenoble soussigné

---

(1) Voyez au reg. B, 2932 des *Archives de l'Isère*, fol. 718, la lettre adressée, le 2 novembre 1699, à ce sujet, par M. de Chamillart, contrôleur général, à M. de Valbonnais, premier président de la Chambre des comptes.

s'est transporté à Domène pour, en exécution de l'arrêté du département du 27 novembre dernier, qui confirme l'avis du district du 21, prendre aux archives du ci-devant monastère de Domène les titres nationaux y déposés et les faire transférer dans celles du district et de suite remettre à la municipalité de Domène les clefs desdites archives, pour y établir les siennes.

En conséquence, nous avons rassemblé les titres et papiers des archives, dont il a été fait plusieurs liasses, en suivant l'ordre établi dans lesdites archives; nous les avons encaissés et fermés pour être transférés, comme il est dit. Les officiers municipaux, soussignés et présents à notre opération, ont bien voulu se charger de les faire parvenir au district, sous trois jours, et pour prévenir et constater les accidents, nous avons fait apposer le cachet du district sur chaque caisse. Cela fait, nous avons fait délivrance à la municipalité de l'emplacement des archives pour y établir les siennes et lui avons remis les clefs ainsi que les armoires qui s'y trouvaient. De tout quoi acte, et avons signé avec les officiers municipaux présents, le citoyen Micoud, archiviste du district, et le sous-commissaire.

Signé : Mollard, maire; — Cattier, municipal; — Micoud; — Hilaire, procureur syndic; — Sixte Faure, sous-commissaire.

IV

Du 5 août 1793.

Un membre a dit que, le 29 janvier dernier, le Directoire prit un arrêté pour faire : 1° le recueil et l'inventaire des titres des propriétés particulières et nationales et de ceux des aliénations des domaines nationaux, en conformité des

lois des 3 et 17 septembre 1792 et de l'article 2 de celle du 24 juin précédent; 2° le triage et la séparation des parchemins et sacs propres au service de l'artillerie, mis à la disposition des ministres de la marine et de la guerre par les lois des 3 octobre 1793 et 5 janvier dernier; 3° le triage des titres généalogiques, condamnés à être brûlés par l'article 1er de la loi du 24 juin précédent; 4° enfin la séparation des papiers inutiles, qui doivent être vendus, avec ceux des comptes supprimés et dont le triage avait été fait en exécution des lois des 19 août et 3 octobre 1792.

Il a ajouté que cet arrêté était resté sans exécution par rapport à la multiplicité des affaires dont était surchargée l'administration et à l'absence de plusieurs commissaires, nommés à cet effet le 29 janvier dernier et qui, pour le moment, n'étaient plus à l'administration. à l'exception des citoyens Duc et Bouvier; qu'il importait cependant de les mettre à exécution le plus promptement possible.

Il a observé à cet égard que la Convention nationale avait rendu, le 17 juillet dernier, un décret par lequel elle a supprimé toutes redevances seigneuriales et droits féodaux, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier; que l'article 6 dudit décret ordonnait que les [détenteurs des] titres constitutifs ou recognitifs des droits supprimés par le susdit décret ou par les décrets antérieurs, rendus par les assemblées précédentes, seraient tenus de les déposer, dans les trois mois de sa publication, aux greffes des municipalités; que ceux qui seraient déposés avant le 10 août prochain seraient brûlés ledit jour en présence du Conseil général de la commune et des citoyens;

Que l'administration avait arrêté, le 2 du présent, de donner une fête républicaine pour célébrer la journée mémorable du 10 août; et qu'il serait convenable de ramasser le plus qu'on pourrait de ces titres pour en faire un holocauste à la liberté, et lui rendre le plus saint des

hommages en brûlant tous les vestiges de la féodalité. Il a terminé par proposer de nommer de nouveaux commissaires pour l'exécution de l'arrêté du 29 janvier dernier.

La matière mise en délibération, ouï le Procureur général syndic provisoire,

Le Directoire arrête que les citoyens Duc et Burdet, deux de ses membres, et Bouvier, commissaire nommé par l'arrêté du 29 janvier dernier, seraient chargés de mettre à exécution le plus promptement possible ledit arrêté, et qu'ils commenceraient leurs opérations par le triage et la séparation des titres généalogiques, condamnés à être brûlés par l'article 1er de la loi du 24 juin 1793 et par celui des titres constitutifs ou recognitifs des droits supprimés par le décret du 17 juillet dernier, pour pouvoir les brûler le 10 août prochain, conformément à l'article 6 du présent décret (1).

V

1er frimaire an II.

Les commissaires, nommés par l'arrêté du 24 de ce mois, pour choisir et faire porter à la maison commune, à la forme de la loi du 17 juillet dernier, tous les papiers de la ci-devant Chambre des comptes, du ci-devant Parlement et autres tribunaux pour être brûlés, ont dit qu'après s'être acquittés de leur mission ils avaient appris qu'il existe : 1° dans l'un des départements, où sont déposés les papiers conservés, un coffre à trois serrures et trois clefs, qui contient les sceaux en argent de la ci-devant chancellerie du Parlement de l'ancienne province; qu'il est nécessaire

---

(1) *Archives de l'Isère*, L, 73, fol. 5681.

d'ouvrir ce coffre et d'en retirer les sceaux, dont il s'agit et autres effets qui peuvent s'y trouver, pour être remis au secrétariat du département; 2° qu'il existe encore entre les mains du citoyen Rey, notaire à Grenoble, ci-devant agent du Parlement, tous les objets en argent ou en étoffes qui formaient les ornements de la chapelle du ci-devant palais du Parlement, ainsi qu'ils sont détaillés et spécifiés dans le chargé qu'il en a passé le 14 mars 1792, devant Salicon, notaire, et dans la déclaration qu'il a passée, le 12 août suivant, en suite des arrêtés du Directoire des 12 et 15 mars précédents;

Qu'il était nécessaire de retirer sur-le-champ des mains dudit citoyen Rey tous les effets dont il est question, lui en passer décharge, pour les déposer ensuite audit secrétariat du Directoire, avec les autres effets qui y sont déjà déposés. En conséquence, les commissaires ont demandé tous les pouvoirs nécessaires pour remplir tous ces objets également pressants.

La matière mise en délibération, le Procureur général syndic provisoire ouï,

Le Conseil arrête que les citoyens Trolliet et Parent, commissaires, sont spécialement autorisés : 1° à ouvrir ou faire ouvrir le coffre qui contient les sceaux d'argent à l'usage de l'ancienne chancellerie, à les prendre et les remettre au secrétariat du département, pour y rester jusqu'à nouvel ordre; 2° à se transporter chez le citoyen Rey, notaire à Grenoble, et recevoir de lui tous les meubles en argent, ornements ou étoffes d'or, argent et soie, comme aussi l'argent en espèces sonnantes, provenant de la chapelle du palais du ci-devant Parlement, énoncés et détaillés dans les actes mentionnés dans l'exposé ci-dessus des commissaires du Conseil du département et, à cet effet, lui en passer décharge valable, pour être ensuite, tous les effets mobiliers dont il s'agit, mis en dépôt au même endroit, jusqu'au moment de la destination et emploi

définitifs qui en seront ordonnés, à la charge par lesdits commissaires de dresser procès-verbal de leurs opérations, qui restera déposé au secrétariat et duquel il sera donné ampliation aux commissaires pour décharge (1).

VI

15 pluviôse an III.

Il a été fait lecture de l'arrêté du Comité de salut public de la Convention nationale du 7 frimaire dernier, qui met à la disposition de la Commission des armes et poudres les parchemins, imprimés et écrits, existant dans les dépôts nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, pour être employés au service des arsenaux, après néanmoins que les derniers auront été bâtonnés d'encre ou autre substance indélébile.

Vu la lettre d'envoi de la Commission des revenus nationaux du 8 du courant ;

Vu aussi la lettre de l'Agence de l'administration de la conservation des armes et munitions de guerre du 8 prairial an II, contenant les dimensions des feuilles de parchemin destinées à des gargousses, ladite lettre adressée aux administrations de district, le 15 du même mois de prairial;

Le Directoire délibère que l'arrêté et la lettre d'envoi, ci-dessus visés, seront enregistrés à la suite du procès-verbal de la présente séance et envoyés aux directoires de districts, afin qu'ils fassent faire le triage des parchemins, imprimés et écrits, existant dans les dépôts nationaux de

---

(1) *Archives de l'Isère,* L, 61, fol. 875 v°.

leur ressort respectif, et qu'ils les fassent mettre en ordre par classe, selon le mode prescrit par la lettre du 8 prairial an II de l'Agence de la conservation des armes, pour le tout être remis entre les mains des préposés de la Commission, conformément à l'arrêté et à la lettre susénoncés.

Le Directoire arrête en outre que les agents nationaux des districts, chargés de l'exécution du présent, lui enverront copie du bordereau desdits parchemins, qu'ils feront faire et des récépissés que leur en donneront les préposés de la commission (1).

VII

Aux membres de l'administration centrale du département de l'Isère.

Raymond-Pierre Bérenger, résidant à Sassenage, observe que l'armée révolutionnaire du district de Grenoble, dans ses courses pour les subsistances, pressée par la municipalité du Guâ, se transporta dans les archives de l'exposant, pendant sa détention, et enlevèrent (*sic*) tous les papiers qu'ils y trouvèrent, consistant en ses titres de propriété, les renfermèrent dans des caisses ou des malles et les déposèrent sous les scellés dans les archives du département, où ils sont encore.

Ces titres sont très nécessaires au pétitionnaire, pour s'opposer aux usurpations auxquelles il est exposé chaque (jour). Dans cette position il conclut à ce qu'il plaise à l'administration ordonner que les titres et papiers réclamés seront délivrés à l'exposant pour être ensuite, par lui, rétablis dans ses archives, et sera justice.

Aimar, procureur fondé.

---

(1) *Archives de l'Isère*, L, 80, fol. 70.

Vu la pétition ci contre,

Ouï le Commissaire du Directoire exécutif,

L'administration centrale du département de l'Isère arrête que le préposé aux archives du département remettra au pétitionnaire ou à son fondé de pouvoirs les titres et papiers qu'il réclame, à l'exception de ceux formant des titres cy-devant féodaux, à la charge, avant aucune rémission, de faire vérifier et reconnaître par le juge de paix l'intégrité des scellés apposés sur les caisses contenant lesdits papiers.

Fait en administration à Grenoble, le 15 prairial an V.

Duc, L. Royer, Nicolas.

Note de Baudot. — Le présent arrêté a été exécuté conformément à son contenu. Voyez le verbal ci-après.

Du 22 ventôse an VI de la République une et indivisible, ensuite de l'arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, en date du 15 prairial an V, portant que le préposé aux archives du département remettra au citoyen Raymond Pierre Bérenger, ou à son fondé de pouvoirs, les titres et papiers qu'il réclame, à l'exception de ceux féodaux, à la charge avant aucune rémission, de faire vérifier par le juge de paix de l'intégrité des scellés apposés sur les caisses contenant lesdits papiers.

Je soussigné, préposé aux archives, après avoir préalablement fait reconnaître les scellés par le juge de paix de l'arrondissement occidental de Grenoble, lesdits scellés apposés sur cinq caisses ou coffres contenant des titres ou papiers appartenant au citoyen Raymond-Pierre Bérenger, ainsi qu'il conste par la procédure de vérification et apposition de scellés du 19 nivôse an II de la République, lesdits scellés reconnus entiers et sans altération, ainsi qu'il résulte du verbal de reconnaissance par le juge de paix de l'arrondissement occidental de Grenoble, du 21 prairial an V ;

Et de suite après une nouvelle et préalable vérification, j'ai remis au citoyen Aymard, procureur fondé dudit Bérenger, un coffre en bois noyer, fermant à clef, contenant des titres et papiers purement personnels à la famille Bérenger et sans féodalité. Un second coffre contenant des protocoles de divers notaires, dans lesquels se trouvent nombre d'actes d'albergements avec féodalité, des rentes créées à prix d'argent, des investitures, d'autres actes qui n'ont pas trait à la féodalité et finalement une majeure partie d'actes qui intéressent divers particuliers autres que le citoyen Bérenger, j'ai pensé que lesdits protocoles ne pouvaient en l'état être remis et qu'ils resteroient en dépôt aux archives, prévenant le citoyen Aymard, fondé de pouvoirs, qu'il pourroit y avoir recours toutes les fois qu'il en auroit besoin, et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'administration.

Une troisième caisse contenant des titres et papiers qui ont trait à la féodalité, mais qui sont utiles à la famille Bérenger, à raison des biens de famille, des limites et confins et autres procédures, lesquels titres et papiers j'ai de même pensé qu'ils devoient rester en dépôt aux archives, sauf, audit Bérenger, d'y avoir recours le cas échéant, ce dont j'ai également prévenu le citoyen Aymard.

Quant aux trois autres caisses, n'étant que des titres féodaux et inutiles, ils sont destinés à la refonte, conformément à la loi.

Ainsi procédé les jour et an que dessus, aux présences du citoyen Aymard, fondé de pouvoirs du citoyen Bérenger et du citoyen Bouvier, adjoint aux archives, et ont signé :

Grenoble, le 22 ventôse an VI de la République française,

Aimard. Bouvier.

Baudot, préposé aux archives (1).

---

(1) *Archives de l'Isère*, série E (Familles).

VIII

22 thermidor an VI.

r le rapport et la proposition de l'un de ses membres,
i le Commissaire du Pouvoir exécutif,
dministration considérant que les registres et autres
ers des comités de surveillance supprimés par la loi
r ventôse an III (n° 663) et remis aux Directoires des
vant districts, en exécution de celle du 21 du même
(n° 690) ont été déposés dans ses archives par les
nistrations des districts, en conformité de l'article 31
loi du 21 fructidor an III (n° 1128); que le dépôt de
registres et papiers ne peut être d'aucune utilité ni
les individus, ni pour l'administration, attendu que
comités furent exclusivement chargés de l'exécution
uelques lois révolutionnaires, qui n'avaient aucun rap-
aux intérêts de l'administration générale; que ce
t ne pourrait servir tout au plus que les vues vindi-
es de quelques hommes qui, tournant continuellement
regards sur le passé, ne peuvent oublier les maux
s ont soufferts pour la cause de la révolution ou de
qui, les jetant sur l'avenir, désirent de s'en servir
l'accomplissement de leurs projets contre-révolution-
s, à la réussite desquels ils ne cessent d'opérer; que
ninistration du ci-devant district de Grenoble, con-
cue de la légitimité des motifs ci-dessus développés, et
née par les demandes multipliées, qui lui étaient
s soit pour la communication, soit pour la délivrance
opies des registres et papiers desdits comités, refusa
soirement d'accéder à ces réclamations et en référa
omité de sûreté générale, qui, par sa lettre du 24 prai-
n III, approuva sa conduite; que depuis la mise en
ité de la Constitution de l'an III, semblables demandes



de communication ou de délivrance de copies desdits registres et papiers ont été faites à l'administration centrale, qui n'a pas cru devoir y accéder, attendu que le désir de vengeance lui a paru en être toujours l'unique motif,

Arrête provisoirement et sous l'approbation des Ministres de l'Intérieur et de la Police générale, ce qui suit :

Art. 1er. — Les registres et papiers des comités de surveillance, déposés aux archives de l'administration centrale, seront brûlés.

Art. 2. — Il sera pris des mesures pour faire brûler ceux des registres et papiers desdits comités, qui n'auraient pas été remis aux archives de l'administration centrale.

Art. 3. — Copies du présent arrêté seront adressées aux Ministres de l'Intérieur et de la Police générale pour être soumis à leur approbation (1).

IX

Du 1er février 1806.

LETTRE DU PRÉFET FOURIER.

A Monsieur le Colonel, directeur du parc d'artillerie, à Grenoble.

Monsieur le Colonel, S. E. le Ministre des Cultes vient de me transmettre une copie de la lettre qui lui a été adressée et par laquelle MM. les Vicaires généraux du diocèse de Lyon réclament, au nom de l'Archevêque, le cardinal Fesch, une quantité considérable de livres liturgiques du même diocèse, qui auraient été transportés à Grenoble et déposés dans l'arsenal ou le parc d'artillerie

---

(1) *Archives de l'Isère,* L, 92, fol. 259 v°.

cette ville, pour être employés à bourrer les canons. représentent que ces livres sont utiles au service, et le nistre me charge de faire droit à la réclamation de I. les Vicaires généraux de Lyon et de lui donner des seignements sur le dépôt de ces objets et de prendre mesures pour empêcher qu'ils soient détruits ou vens, afin qu'il puisse aviser aux moyens de les faire dre au culte.

e vous prie, Monsieur le Colonel, de vouloir bien m'inmer de la situation actuelle de ce dépôt et de me mettre ns le cas de donner des ordres pour qu'il soit surveillé, manière à assurer la conservation de tous les ouvrages nt il se compose.

J'ai l'honneur de vous saluer (1).

X

INVENTAIRE ALPHABÉTIQUE

s protocoles de notaires qui se trouvaient aux rchives de la Chambre des comptes et qui ont été déposés, en 1838, à la Chambre des notaires de Grenoble.

NOMS DES ANCIENS NOTAIRES.	NOMBRE de volumes.	DURÉE DE LEUR EXERCICE.	
lbrant	84	1587	1630
lbert	15	1570	1596
llard	1	1625	
mabert	3	1697	1704

1) *Arch. de l'Isère*, série K (Correspondance).

NOMS DES ANCIENS NOTAIRES.	NOMBRE de volumes.	DURÉE DE LEUR EXERCICE.	
Armand	15	1672	1725
Babollin	1	1578	
Baffert	1	1600	1620
Barbier	1	1607	
Bayoud	20	1612	1639
Béraud	3	1541	1553
Béraud-Girard	1	1555	1562
Blanchot	1	1490	
Blénat	1	1668	1671
Blain	40	1624	1677
Blanc	26	1529	1575
Bonéty	12	1521	1548
Bottin	1	1457	
Bovier	28	1595	1638
Bovier	21	1657	1699
Bressieux	10	1572	1585
Charbot	40	1587	1624
Charpentier	2	1517	1531
Chirand	16	1560	1579
Cressi	1	1594	1613
Croissant	4	1558	1570
Cotton	1	1676	1681
Cuchet	1	1619	1626
Daloy	6	1437	1466
David	8	1622	1673
Denys	1	1304	1325
Disdier	2	1668	1679
Duc	1	1639	

NOMS DES ANCIENS NOTAIRES.	NOMBRE de volumes.	DURÉE DE LEUR EXERCICE.	
uclot	72	1606	1743
uclot de Crolles	1	1629	1630
ucros	1	1603	1607
ufour	58	1600	1660
ybert	1	1504	1533
ynard	13	1551	1571
ıbry	9	1547	1583
ırconnet	1	1615	1624
ulconnet	2	1656	1673
ure	2	1544	1545
ure	3	1684	1690
ouacin	13	1502	1524
oment	2	1715	1722
ıy	1	1553	1557
ılbert	38 volum. 4 liasses.	1548	1584
ıllifet	53	1499	1564
arnier	4	1630	1666
uichard	1	1438	
uigues	1	1367	1372
utueru	1	1361	
oard	1	1356	
cquelin	20	1461	1512
ubert	1	1680	1689
urdan	3	1701	1728
arin	2	1584	
argalhan	1	1563	
argarat	10	1438	1481
artin	2	1557	

NOMS DES ANCIENS NOTAIRES.	NOMBRE de volumes.	DURÉE DE LEUR EXERCICE.	
Meurier	7	1490	1523
Meysène	43	1609	1664
Mieure	6	1493	1506
Mottin	2	1603	1609
Montvinoux	11	1579	1586
Narcier (Claude)	5	1496	1523
Narcier-Rollet	28	1519	1570
Narcier (Sébastien)	21	1560	1585
Nicolas	4	1643	1673
Nizeis	1	1472	1473
Orandi	1	1460	
Pallard	13	1623	1632
Pascal	24	1524	1587
Périer	1	1633	
Perrou	18	1413	1519
Pillon	38	1588	1623
Previaco,	1	1469	
Rabot (Bertrand)	3	1411	1421
Rabot (Jean)	4	1366	1384
Reymond-Gay	7	1409	1432
Reynaud	12	1393	1434
Reverdet	8	1603	1651
Revol (François)	12	1650	1660
Revol	16	1550	1569
Revol	2	1663	1673
Sappey (Louis)	2	1541	1580
Sapey	40	1508	1574
Sappey	1	1600	1620

NOMS DES ANCIENS NOTAIRES.	NOMBRE de volumes.	DURÉE DE LEUR EXERCICE.	
aulce.	1	1645	1646
aurel (Guy).	29	1562	1585
aurel (Jean).	12	1576	1588
aurel (Thelmon).	5	1587	1608
econd (François)	2	1512	1526
econd (Jean).	1	1522	
econd (Jacques)	2	1642	1647
elocti	1	1446	1461
gaud	1	1439	1440
hevenin.	1	1697	1702
huint	1	1626	1630
ondu.	43	1510	1628
allon.	1	1690	1697
erseil	9	1567	1629
aviot.	1	1427	
stier (de Asteris).	1	1474	
irard.	1	1589	
auric	1	1635	
rmand.	1	1531	1539
ertet.	1	1616	1648
ariot.	1	1701	1708
ge-Savoinion			
alma-Bontoux-Chapan- Laurent	1	1431	

ous, Président et Secrétaire de la Chambre de disci-
e des notaires de l'arrondissement de Grenoble, certi-

fions que M. Crozet, archiviste de la Chambre des comptes, a déposé aux archives de la Chambre des notaires à Grenoble, dans le courant du mois de novembre dernier, les protocoles des notaires compris dans l'état ci-dessus (1).

Grenoble, le 29 juin 1838.

Signé : Giroud, président. — Mallein, secrétaire.

XI

Extrait du rapport au Roi sur les archives départementales et communales.

8 mai 1841.

ISÈRE

Les archives de ce département, qui sont en grande partie celles de l'ancienne province du Dauphiné, et qui proviennent de l'Intendance, de la Chambre des comptes et du Bureau des finances, renferment une grande quantité de titres qui intéressent les droits de l'État et les habitants des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Une fausse interprétation des lois sur la féodalité a fait détruire, pendant l'époque de la Révolution, une masse considérable de papiers de la Chambre des comptes et du Bureau des finances. Ce qu'on a sauvé des diverses collections concerne les concessions, aliénations, inféodations et albergements des domaines de l'État, passés par les Dauphins et ensuite par l'ancien gouvernement, depuis 1227; des reconnaissances et délimitations des propriétés domaniales et patrimoniales; des procédures concernant la

---

(1) *Archives de l'Isère.* Carton des archives. Inventaire n° 97.

sion des feux de la province, en 1700 et la réformation eaux et forêts, de 1700 à 1730; les jugements rendus le Bureau des finances depuis 1692; enfin les actes breux relatifs à l'ancienne administration, aux cours u, à la navigation, aux villes, communautés, corpora- s et établissements divers, à l'industrie et aux manu- ıres, aux anciens impôts, etc.

existe aussi des collections qui proviennent des com autés ecclésiastiques.

XI

Extrait des Arrêtés du Préfet de l'Isère.

ous, Préfet du département de l'Isère, commandeur 'Ordre royal de la Légion d'honneur,

ı le règlement général des archives départementates, mai 1843;

ı les circulaires et instructions ministérielles sur ces ives, des 9 novembre 1835 et 8 août 1839;

ı la circulaire et l'instruction de M. le Ministre de érieur, du 24 mai 1841, qui prescrit le classement des érents fonds d'archives conservés dans le dépôt dépen- t des préfectures;

u le vœu émis, dans diverses sessions, par le Conseil éral du département de l'Isère, pour le dépouillement archives de l'ancienne Chambre des comptes du Dau- ıé, faisant partie des archives de ce département et où renfermés les anciens titres ;

onsidérant que ces archives de l'ancienne Chambre des ıptes du Dauphiné, qui font partie des archives du dépar- ent de l'Isère, contiennent de nombreux titres, actes autres documents précieux pour l'histoire, qu'il est ent de classer et mettre en ordre, suivant le cadre



prescrit par M. le Ministre de l'Intérieur et joint à sa circulaire du 24 avril 1841 ;

Considérant qu'en l'état, l'archiviste actuel de la Préfecture ne peut point s'occuper de classement, travaillant à celui des archives départementales, postérieures à 1790, et qu'il convient de lui adjoindre une personne instruite et capable,

Arrêtons :

M. Pilot, connu par ses travaux historiques et paléographiques, est nommé archiviste adjoint, chargé du dépôt des archives de l'ancienne Chambre des comptes du Dauphiné, dépendant des archives du département de l'Isère et où sont renfermés les anciens titres.

Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Premier Président de la Cour Royale, qui sera prié de faire mettre à la disposition de l'archiviste adjoint le dépôt des pièces dont il s'agit, lesquelles, après leur dépouillement, seront transportées dans les archives départementales pour leur classement définitif.

Fait à Grenoble, en l'hôtel de la Préfecture, le 6 janvier 1845.

Le Préfet de l'Isère,

Signé : Pellenc.

TABLE

DES INVENTAIRES DES FONDS DES ARCHIVES DE L'ISÈRE

. — Inventaire des papiers et registres du greffe patri-
nial et criminel du Parlement de Grenoble, dressé en
2, à la requête de M. Étienne Maximy, nommé secré-
e-greffier criminel à ladite Cour, par M° Mathieu Sibuet,
eveur des amendes.

. — Inventaire général des procès, registres et papiers
ivés dans le greffe patrimonial et criminel de la Cour
Parlement de Dauphiné, dont était chargé ci-devant
André Dulac et qu'il remit au pouvoir de M. Philippe
ximy, secrétaire patrimonial et criminel (1649).

. — Inventaire des papiers du greffe patrimonial et
ninel du Parlement de Grenoble, dressé, en 1670, à la
uête de noble Benoît Prost-La-Robinière, nommé secré-
e du Roi, Maison et Couronne de France, greffier patri-
nial et criminel du Parlement, par François Vacher,
ssier au Parlement.

. — Inventaire des papiers du greffe patrimonial et
ninel du Parlement de Grenoble, rédigé en 1676.

. — Répertoire des arrêts du Parlement de Grenoble,
sont entre les mains de MM. les Conseillers ou des
rcs, commencé en 1628. — Rôle des arrêts donnés
la Cour de Parlement et Chambre de l'Édit, depuis le
septembre 1627 jusqu'au mois de décembre 1636.



6. — Contrôle général des arrêts du Parlement et de la Chambre de l'Édit, de janvier 1637 à mars 1645.

7. — Table de l'inventaire général des édits, déclarations, lettres patentes, enregistrés au greffe du Parlement de Dauphiné, rédigé en 1685.

8. — Répertoire alphabétique des us, style et coutumes du Parlement de Grenoble, contenus aux livres blanc, rouge et vert, étant aux archives, dressé par Yves Morel d'Arcy, conseiller en la Cour, 1697.

9. — Répertoire alphabétique des us, style et coutumes du Parlement de Grenoble, contenus aux livres blanc, rouge et vert, rédigé en 1697. (Double du précédent.)

10. — Répertoire alphabétique des us, style et coutumes du Parlement de Grenoble, contenus aux livres blanc, rouge et vert. (Triple des précédents.)

11. — « Extrait *parte in quâ* des livres du Parlement de Grenoble contenant les arrêtés, édits et autres, où les matières les plus nécessaires sont mises en entier et la page où sont les matières sur chaque livre. Livres rouge, blanc ».

12. — Inventaire des registres et papiers du greffe du Parlement de Grenoble, de 1780 à 1790, rédigé par Jean-Louis Morénas et Joseph Bournat, procureurs au ci-devant Parlement (21 décembre 1790). Deux cahiers numérotés 1 et 3 ; manque le cahier 2.

13. — Inventaire des registres et papiers du Conseil de justice de Die (1587-1591), rédigé par Louis Vallet, secrétaire de ce Conseil, après sa suppression, en 1591.

14. — Inventaire des registres et papiers du Conseil de justice de Die (double du précédent).

15. — Inventaire des registres, minutes d'arrêts, parcellaires ou cadastres, procès, procédures, etc , de la Cour des Aides de Vienne, dressé par Jean Pallerne, greffier en chef de ladite Cour et remis au greffe du Parlement de Grenoble, en 1660.

;. — Inventaire des registres, procès et actes de la des Aides de Vienne, remis au greffe du Parlement, François Gesse, greffier des présentations et garde-de ladite Cour (1660).

. — Inventaire des procès de la Cour des Aides de ne, remis au greffe du Parlement (1660).

. — Inventaire des registres, actes, procédures, ences, informations, etc., du bailliage de Graisivaudan, 679 à 1684.

. — Inventaire des papiers, actes, registres, procé-s, informations, sentences, enquêtes, tant civils que inels du bailliage de Graisivaudan, de 1684 à 1688, par Jean Amat, François Vallet et Mathelin Thuguet, iers audit bailliage.

). — Inventaire de procédures provenant des diffé-s bailliages ressortissant au Parlement du Dauphiné 9-1783).

1. — Inventaire des titres et papiers du greffe du bail-e de Graisivaudan, dressé en 1791.

2. — Inventaire des titres et papiers du greffe de i-devant judicature de Grenoble, dressé en 1791.

3. — Notes sur les papiers du greffe de la justice de ioble (1790).

4. — Répertoire des registres et procédures versés alais de justice de Grenoble, en 1790, par les greffiers diverses judicatures exercées à Grenoble.

5. — Notice sur les archives de l'ancienne Chambre comptes de Grenoble (XIXe siècle), par Crozet.

6. — « Inventarium titulorum existentium infra eccle-n Sancti-Andree Gracionopolis » (1277).

7. — « Registrum instrumentorum et litterarum tan-tium bailliviatum Graysivaudani » (1346).

8. — « Registrum litterarum, privilegiorum, instrumen-m comitatus et baylliviatus Vienne et Viennesii, reper-m in sacristia Sancti-Andree Gracionopolis » (1346).

29. — Registre des lettres et privilèges du comté et bailliage de Vienne et Viennois, trouvés dans la sacristie de Saint-André de Grenoble (1346).

30. — Inventaire des actes concernant le comté de Gap, renfermés dans les archives des Dauphins (1346).

31. — « Registrum instrumentorum litterarum privilegiorum baroniarum Montis-Albani et Medulionis » (1346).

32. — Inventaire d'actes concernant les Baronnies, de 1228 à 1337 (XIVe siècle).

33. — Inventaire des titres et privilèges des baronnies de Montauban et Meuilhon (1346).

34. — Répertoire des titres concernant les limites du Guiers, rédigé, en 1534, par Théodore Malet, avocat fiscal général.

Inventaire des privilèges et lettres de la baronnie de Faucigny, rédigé en 1346.

Inventaire des titres et privilèges de la baronnie de la Terre de la Tour et de celle de la Valbonne, rédigé en 1346.

Inventaire des privilèges concédés aux Dauphins par les Empereurs.

35.— « Inventarium recognitionum noviter receptarum in judicatura Graysivaudani » (1389).

36.— « Inventarium recognitionum noviter receptarum in judicatura Viennesii et Valentinesii de juribus dalphinalibus » (1389).

37. — « Inventarium instrumentorum et litterarum castellaniarum Alavardi, Avalonis et Morestelli » (1389).

38.— « Inventarium litterarum et instrumentorum castellanie Cornillionis in Graysivaudano » (1389).

39.— « Inventarium instrumentorum et litterarum castellanie Corvi et ejus ressorti » (1389).

40.— « Inventarium instrumentorum et litterarum tangentium castellaniam Crimiaci » (1389).

41. — « Inventarium instrumentorum et litterarum castri et mandamenti Medullionis » (1389).

2. — « Inventarium litterarum et instrumentorum dalnalium castellanie Montisbonodi » (1389).

3. — « Inventarium instrumentorum et litterarum caslanie Morestelli, Terre Turris » (1389).

4.— « Inventarium instrumentorum et litterarum casanie Mure » (1389).

5.— « Inventarium litterarum et instrumentorum dalnalium castellanie Oysenci » (1389).

16. — Inventaire des titres de la Chambre des comptes, ncernant la terre et seigneurie de Sassenage (1389).

57.— « Inventarium litterarum et instrumentorum caslanie Triviarum » (1389).

18.— « Inventarium litterarum et instrumentorum cas lanie de Vivo et Cluse » (1389).

19. — « Inventarium instrumentorum et litterarum caslanie Vorapii » (1389).

50. — Inventaire des actes des archives des Dauphins, i concernent les terres de la Buissière, Bellecombe, ncelin, etc., rédigé à la fin du XIVe siècle.

51.— « Inventarium litterarum et instrumentorum, de ibus habetur mencio in quodam vidimus facto coram m. Guillermo archiepiscopo Viennensi, ad postulationem mberti, dalphini Viennensis et domine Beatricis, daline majoris, domine Fucigniaci, anno Domini millesimo... die... scripto in quodam magno rotulo pergamineo » IVe siècle).

52. — « Inventarium pro Dalphino, post decessum agistri Anthonii Actuherii. » Extrait des protocoles de ienne de Murianette, notaire de Veurey (XIVe siècle).

53. — Inventaire des titres et papiers concernant les rres de Pariset et de Sassenage, extraits des archives de Chambre des comptes, en juillet 1430.

54.— Inventaire des registres et titres qui furent remis Pierre Chavand, notaire et commissaire des reconnaisnces delphinales de la châtellenie de Voreppe, par les diteurs des comptes, en 1437.

55. — « Inventarium instrumentorum castellanie Tullini » (1446).

56. — Table des pièces contenues dans le registre de la Chambre des comptes de Grenoble, nommé *le Gappian*, aujourd'hui perdu (xve siècle).

57. — Inventaire des pièces de la Chambre des comptes de Grenoble, qui concernent le fait des monnaies (xv[e] siècle).

58. — Répertoire de l'armoire cotée P. Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Grenoble, concernant les rapports du Dauphiné et de la Savoie, le Faucigny et la châtellenie de Beaufort (xv[e] siècle).

59. — Inventaire des registres de reconnaissances des terres de Theys, la Pierre et Domène, remis, en 1419, à Henri de Luysino, notaire, chargé de recevoir les reconnaissances desdites terres au nom du Dauphin.

60. — « Inventarium documentorum existentium in archa documentorum civitatis Vienne » (1484).

61. — Fragment d'un inventaire des titres du Valentinois (xv[e] et xvi[e] siècles).

62. — Inventaire des titres remis à l'avocat delphinal dans le procès qui existait entre le Dauphin et le seigneur de Chalant, au sujet de la terre de Tullins (1486).

63. — Inventaire des pièces contenues dans les registres de la Chambre des comptes. Répertoire des *Libri Copiarum* (xv[e]-xvi[e] siècles).

64. — Inventaire des titres et papiers concernant la terre de Bizonnes, qui se trouvent dans les archives de la Chambre des comptes de Grenoble (1551).

65. — Inventaire des titres qui concernent Bellecombe et la Buissière, extraits des registres de la Chambre des comptes (1554).

66. — Inventaire des chartes, titres et papiers étant en la Chambre des comptes de Grenoble, *in archa dominorum* (1560).

7. — Inventaire général des titres de la Chambre des
ptes. Fin du XVIIe siècle. 35 volumes in-folio.

8. — Précis de l'inventaire général des titres du domaine
roi en Dauphiné, contenus dans les trente-quatre volu-
de l'inventaire des archives de la Chambre des comptes
Grenoble, fait par noble François Marcellier, ensuite des
res du Roi, du 19 juin 1688.

9. — Précis des titres relatifs au domaine, contenus
s les trente-quatre volumes de l'inventaire des papiers
itres de la Chambre des comptes de Grenoble (double
précédent).

0. — Répertoire de l'inventaire général de la Chambre
comptes. (XVIIIe siècle.)

1. — Répertoire de l'inventaire général de la Chambre
comptes. (XVIIIe siècle.)

2. — Répertoire des trente-quatre *Generalia*, qui com-
ncent en 1432 et finissent en 1751. Dressé par le secré-
e des comptes Raby.

3. — Répertoire des actes contenus dans les registres
la Chambre des comptes dits *Generalia*, trente-quatre
miers volumes. (1751.)

4. — Répertoire des actes contenus dans les registres
tulés *Generalia*, trente-cinq premiers volumes. (1762).

75. — Répertoire des registres de la Chambre des
nptes de Grenoble, contenant les aliénations et réu-
ns du domaine faites depuis 1419. (XVIIe siècle).

76. — Inventaire des papiers concernant diverses terres
naniales, fait par Baudot.

77. — Répertoire des actes concernant le domaine du
en Dauphiné, contenus dans les archives de la Chambre
comptes de Grenoble. (XVIIe siècle).

78. — Inventaire des ventes, albergements, échanges,
., de quelques terres du domaine delphinal (archives de
Chambre des comptes. (Fin du XVIIe siècle). Concerne :
Anconne, Arpavon, Les Avenières, Allevard, Avalon,



Avignonnet, Bouquéron, Beaumont-Monteux, Beauvoir. Beaumont-en-Trièves, Baix-sur-Baix, Bizonnes, Beaufort, Bourgoin, Bellegarde, Briançon, Bardonnèche, Oulx, Beaurepaire, Baratier, Beaume de-Transit, Hauterives, Lesmes.

79. — Inventaire de quelques titres de la Chambre des comptes de Grenoble, concernant les terres domaniales suivantes:

Allevard, Avalon, Arpavon, Les Avenières, Albon et Pinet, Avisans, Bellecombe et Saint-Marcel, Bouquéron, Beaumont-Mouteux, Beaumont-en-Trièves, Baix-sur-Baix, Beaufort, Plan-de-Baix, Bourgoin, Briançon, Beaurepaire, Buis et Ubrils, Beauvoir-de-Marc, Cornillon, Château-Double, Châteauneuf-de-Mazenc, Chabeuil, Crest, Château-Dauphin, Châteauvillain, Claix, Les Crottes, Champsaur, Saint-Bonnet, Montorcier, Corps, Chevrières, Chatte, Crémieu, Champ, Dolomieu, Étoile, Embrun, Grenoble, Morêtel et Goncelin, Gap, La Buissière, La Mure, La Beaume d'Hostun, La Tour-du-Pin, La Côte-Saint-André, La Balme.

80. — Suite de l'inventaire précédent, concernant les terres de La Roche-de-Glun, Mirabel-aux-Baronnies, Montbonnot, Montfleury, Montélimar, Moras, Morestel-en-Viennois, Moirans, Mévouillon, Montmeyran, Oisans, Pinet, Parizet, Pisançon, Pont de-Beauvoisin, Peyrins, Pierrelatte, Le Pouzin et Saint-Pierre-de-Barry, Quirieu, Romans, Rives et Beaucroissant, Rovon, Sainte-Euphémie.

81. — Inventaire des pièces concernant Morestel et le Bouchage. (XVIIe siècle.)

82. — Inventaire des minutes des terriers du Roi, en Dauphiné, renouvelés par le sieur de Vivens en 1688, et remis aux archives de la Chambre des comptes.

83. — Inventaire des minutes de quatorze terriers du Roi, en Dauphiné, commencés et non achevés par les soins de feu Jean de Vivens, receveur général du domaine en Dauphiné, remis aux archives de la Chambre des comptes 1704, par M. de Vivens, son neveu.

ı. — Description de plusieurs terriers des terres du aine, remis à la Chambre des comptes, en 1718, par eur Alloys de la Salcette, faisant fonction de receveur ral du domaine.

. — Inventaire des registres, parchemins et autres ers qui sont dans les archives du grand bureau a Chambre des comptes du Dauphiné (Fin du XVIII[e] e).

. — Inventaire général des titres des marquisats de ces et de Montferrat et des vallées cédées du Brianais, au delà du mont Genèvre. (1760).

. — Inventaire et description exacte des titres du quisat de Saluces et ses dépendances, envoyés à la de Turin, ensuite du traité du mois de mars 1760, e le Roi de France et le Roi de Sardaigne.

. — Inventaire de titres et pièces des archives de hambre des comptes, concernant : 1° le comté de Vainois et de Diois ; 2° la baronnie de Theys; 3° les es de Cornillon, Le Sappey, Fontanil, Manche-tremont, Saint-Martin, Claix, Oisans, Quaix, Vizille, lx, Voreppe, Vif et La Cluze, Voiron, Montbonnot, ètel et Goncelin, Sassenage et Pariset, Mens, Saint-rent-en-Beaumont, Laffrey, Saint-Laurent-du-Pont, umont, Saint-Bonnet, Champsaur, Corps, Saint-Mi-l, La Mure, Montrozier, La Buissière et Bellecombe, elle, Allevard, Avalon, Quet-en-Beaumont, Monestier-Percy, Arpavon, Charpeys, Chantelouve, Saou, Nyons, tmeyran, Étoile, Sainte-Euphémie, Rochefort et San-, Mirabel, Mévouilhon, Le Pouzin, Saint-Maurice, indol, Vals, La Beaume-des Arnauds, Upie, Crest, Baix-Baix, Montélimar, Châteaudouble, Buis, Pierrelatte, ne, Beaufort, Chabeuil, Pontaix et Quint, Gap, Em-n, Briançon, Savines, Chorges, Serre, Upaix, Réotier, nes, etc., etc.; 4° registres concernant la Chambre des nptes de Savoie ; 5° répertoire des actes contenus dans vingt-quatre premiers *Generalia*.



89. — Inventaire des titres concernant le comté de Valentinois, remis à la France par la Cour de Turin, en suite du traité de limites de 1760.

90. — Inventaire des comptes concernant les possessions des comtes de Savoie dans le Viennois, le Valentinois et la Normandie, rendus par la Cour de Turin et déposés aux archives de la Chambre des comptes de Grenoble, en suite du traité de limites de 1760. Quatre cahiers n-folio.

91. — Inventaire des titres concernant les évêchés de Die et de Valence, remis à la France par la Cour de Turin.

92. — Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Grenoble, concernant le chapitre de l'église de Saint-André de Grenoble.

93. — Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Grenoble, concernant le chapitre de Saint-André de Grenoble. Double du précédent.

94. — Extrait tiré, par l'archiviste Baudot, de l'inventaire général de la Chambre des comptes de Dauphiné, en dépôt aux archives de l'Isère (actes concernant l'hôpital du mont Genèvre et du Lautaret).

95. — Fragments d'inventaires divers de titres de la Chambre des comptes, rédigés par Paul Baudot, archiviste.

96 et **96** *bis*. — Inventaire des titres et papiers concernant les états de S. M. le Roi de Sardaigne, existant dans les archives de la ci-devant Chambre des comptes du Dauphiné, rédigé par Champollion le jeune, en 1818, en vue de la restitution de ces papiers à S. M. Sarde.

97. — Inventaire alphabétique des protocoles de notaires qui se trouvaient aux archives de la Chambre des comptes et qui furent déposés à la Chambre des notaires, en 1838.

98. — Inventaire partiel des registres de la Chambre des comptes, dressé par J.-J.-A. Pilot de Thorey.

. — Inventaire des papiers remis par le greffe de
ndance à celui du Bureau des finances de la Généra-
e Grenoble, le 14 avril 1705.

0. — Inventaire général des papiers remis au greffe
ıreau des finances, par M. André Guérignon, secré-
de l'Intendant du Dauphiné, le 29 mai 1705.

1. — Inventaire des papiers remis par l'Intendant au
ıu des finances, le 27 décembre 1715.

2. — Addition aux papiers remis par l'Intendant au
au des finances, le 4 juin 1716.

3. — Inventaire des papiers de l'Intendance de Dau-
é remis au greffe du Bureau des finances, le 15 fé
1716.

4. — Inventaire des papiers de l'Intendance, remis au
e du Bureau des finances le 1er août 1724.

5. — Inventaire des papiers de l'Intendance du Dau-
hiné, remis au greffe du Bureau des finances,
mars 1732.

6. — Inventaire des papiers de l'Intendance remis au
fe du Bureau des finances, au départ de M. de Fon-
eu (26 février 1741).

7 — Inventaire des procès-verbaux de vérification et
dation des dettes, dues par les villes et communautés
a province de Dauphiné, remis au greffe de l'Inten-
ce, le 26 avril 1679.

8. — Inventaire des papiers qui avaient été remis à
rançois Marcellier, avocat, ci-devant subdélégué et com-
saire député pour la liquidation des dettes des Com-
autés, le 29 mai 1748.

9. — Répertoire des procédures relatives à la réfor-
ion des eaux et forêts dans l'étendue de la province
Dauphiné, commencé en 1725. Election de Grenoble,
olumes ; de Vienne, 4 ; de Romans, 2 ; de Valence, 1 ;
Montmélian, 3 ; de Gap, 3.

10. — Inventaire des titres et papiers déposés dans le
fe du Bureau des finances, dressé en 1791.



111. — Note sur les papiers du greffe de l'Élection, 1790.

112. — Inventaire des titres et papiers qui se trouvent au greffe de l'Élection de Grenoble, dressé en 1791.

113. — Inventaire général des titres, pièces, actes et documents, qui sont les archives du Collège royal dauphin de la Compagnie de Jésus, rédigé en 1703.

114. — Inventaire des papiers qui sont dans les archives du Collège de Grenoble (1790).

115. — Inventaire des titres du Collège des Jésuites de Grenoble (an IV).

116. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Achard de Germane, ex-avocat de Grenoble. (2 ventôse an II. Rédigé par Ch.-Alex.-Abel Pupin).

117. — Inventaire des titres et papiers appartenant à nobles Charles et Laurent Alleman, fils et héritiers de Charles Alleman, chevalier, seigneur de Séchilienne et de Laval, dressé par ordre de Laurent Alleman, évêque de Grenoble, tuteur desdits Charles et Laurent Alleman (1499).

118. — Inventaire des titres de l'émigré Allois d'Herculais, dressé le 2 pluviôse an II, par la municipalité de Theys.

119. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Allois d'Herculais (An II).

120. — Inventaire des papiers des archives du château de Pusignieu, appartenant à Pierre-Georges de Boffin, dressé le 11 septembre 1793, par Antoine Bouquin, notaire à Arandon, commis par le Directoire du district de La Tour-du-Pin.

121. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Brison, de Grenoble, rédigé par Pupin (6 ventôse an II).

122. — Inventaire des papiers d'Abel Chivalet, émigré, rédigé à Chamond, les 28 et 29 mai 1793, et procès-verbal d'envoi desdits papiers au district de La Tour-du-Pin.

123. — Inventaire des titres, papiers et livres de l'émi

ean-Baptiste Dolle le jeune, de Grenoble, dressé par es-Alexandre-Abel Pupin, citoyen de Seyssinet, com-ire nommé par le Directoire du district de Grenoble m aire an III). « Les livres ont été remis au citoyen os bibliothécaire public. »

4. — Inventaire des papiers en dépôt aux archives iens nationaux en la case B (concerne la terre de brun et la famille Dupuy-Montbrun).

5. — Inventaire des titres, papiers et livres de el Filliot, ex-prêtre bénédictin, rédigé par Pupin ssidor an II) Rendus le 13 messidor an V, en suite rrêté de l'administration du 3 messi lor an V.

26. — Inventaire des titres, papiers et livres des frère eurs Flory, émigrés, ci-devant négociants à Grenoble, é par Pupin (16 vendémiaire an III). « Restitués au en Flory, en suite de l'arrêté du département, du ntôse an V. »

7 — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Gail-on, ex chanoine de l'église-cathédrale de Grenoble nessidor an 3). Rédigé par Pupin.

28 — Inventaire des titres et papiers de l'émigré on Montval, ci-devant ingénieur à Grenoble (an II).

29. — Inventaire des titres, papiers et livres de olt Gigard, ci-devant secrétaire de l'évêché de Gre-e, émigré, rédigé par Pupin (26 floréal an III). « Remis itoyen Gigard, suivant arrêté du préfet, du 26 messi-an X. »

30. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré çois Laurent La Coste (an II).

31. — Inventaire des titres et papiers des émigrés entière frère et sœur (an III).

32. — Inventaire des papiers et titres de noble Jean Blanc, seigneur du Percy, Saint-Étienne-en-Dévoluy, t-Maurice. etc., capitaine des gardes du duc de Les-ières (XVIIe siècle).



133. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Le Clet, de Grenoble (29 pluviôse an 2). Rédigé par Pupin.

134. — Inventaire des livres et papiers de Le Clet, émigré, de Grenoble, rédigé par André Balthazard Fantin, commissaire nommé par le district (3 ventôse an II).

135. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Le Clet, de Grenoble (26 brumaire an IV). Rédigé par Pupin.

136. — Inventaire des titres et papiers de l'émigrée de Malyvert, triage fait, dressé le 20 thermidor an IV par Baudot. « Remis au citoyen Dumirail, agent de la dame Malyvert, en suite d'arrêté du préfet, du 3 pluviôse an X. »

137. — Inventaire des papiers de l'émigré Maximy, de Barraux (16 frimaire an III).

138. — Inventaire des titres, papiers et livres de l'émigré Montauban de La Tour-du-Pin, rédigé par Pupin (4 thermidor an II). « Remis à M. de Montauban, en suite d'arrêté du préfet, du 9 germinal an II. »

139. — Inventaire des papiers trouvés dans la maison du sieur Mercy, à Ruy, dressé le 14 juin 1793, par Claude Gaget, juge de paix du canton de Bourgoin.

140. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Meynard, fils d'Étienne, d'Entre-deux-Guiers (28 brumaire an III).

141. — Inventaire des titres, papiers et actes des terres de Mions, Corbas, marquisat de Saint-Symphorien-d'Ozon, remis par M. le duc de Villeroy à M. Pupil, premier président en la Cour des Monnaies et lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, en 1779.

142. — Répertoire des papiers de la famille Mivot, dressé par Antoine Mivot, notaire royal à Saint-Jean-de-Bournay (XVIII[e] siècle).

143. — Inventaire des papiers trouvés dans les archives de l'émigré de Morges, à Allières (10 pluviôse an II).

144. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré de Morges (25 prairial an II).

145. — Inventaire des papiers de l'émigré de Morges, envoyés aux archives, dressé par Paul Baudot.

146. — Inventaire des papiers trouvés chez l'émigré Planelly, à Bourgoin, dressé le 4 décembre 1792, par le juge de paix de Bourgoin. La plus grande partie des pièces ont été brûlées le 10 août 1793.

147. — Inventaire des titres remis au district de Vienne, par M. Planelly, de Maubec.

148. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré de Ponat (1er ventôse an II), rédigé par Pierre Arnaud, de Grenoble, commissaire nommé par le Directoire du district de Grenoble, le 25 pluviôse.

149. — Inventaire des titres et papiers de la famille de La Poype de Saint-Julien, divisé par terres :

Crémieu et Saint-Julien, Malatrait et Janneyriat, Montagnieu, Poisieu et Bourcieu, Grammont, Creyers, Réaumont. Rédigé au XVIIIe siècle.

150. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Paulin-La-Tour-du-Pin-Gouvernet, rédigé en l'an II, par Pupin.

151. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Seyve-Ornacieux fils, rédigé, le 22 messidor an III, par Pupin.

152. — Inventaire des titres et papiers remis par M. de Saint-Clair.

153. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Sinard (an III).

154. — Inventaire des titres et papiers concernant la juridiction, terre et revenus de Tréminis (1660).

155. — Inventaire des titres et papiers de Louis-François Vachon, émigré (an II).

156. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré Vallin (an III).

157. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré de Vaulx, dressé le 4 germinal an II, par Pierre Arnaud,

citoyen de Grenoble, commissaire nommé par le Directoire du district de Grenoble, pour faire les inventaires des titres et papiers des émigrés. Remis au citoyen Dumirail, agent de M. de Vaulx, par arrêté du préfet du 3 complémentaire an X.

158. — Inventaire des titres, papiers et livres de l'émigré Villeneuve, du lieu de La Gache, commune de Barraux, rédigé le 15 germinal an II, par Pupin. Remis ensuite d'arrêté du préfet du 14 thermidor an II.

159. — Inventaire des papiers de l'émigré Villeneuve, de La Gache, dressé le 1er brumaire an III, par Marc-Antoine Pugnon, juge de paix de Pontcharra. Restitués par suite d'arrêté du préfet du 14 thermidor an II.

160. — Inventaire des titres et papiers de l'émigré François-Henri de Virieu de Pupetières, rédigé le 9 ventôse an II, par Pupin. Remis au procureur fondé de la famille de Virieu, ensuite d'arrêté du département du 1er frimaire an IV.

161. — Inventaire des titres et papiers qui sont dans les archives de Vourey.

162. — Double du précédent.

163. — Inventaire des titres et pièces concernant la terre de Vourey, rédigé après la vente passée de cette terre à M. Gervason, par le Marquis de Sassenage. (1748).

164. — Etat des titres remis à la municipalité par le citoyen Claude Floquet, le 11 frimaire an II (terriers destinés à être brûlés).

165. — Inventaire des titres des Frères cordonniers de Grenoble (1790).

166. — Inventaire des titres et papiers des Frères cordonniers de Grenoble (an IV).

167. — Inventaire des titres et papiers des ci-devant corps des marchands, arts et métiers de Grenoble, dressé par Baudot, le 22 prairial an IV.

168. — Inventaire des titres de l'archevêché de Vienne,

sé par Antoine Prié, procureur en la Chambre des ptes de Grenoble, et Jean-Baptiste Moulinet, commis greffe de ladite Chambre, après le décès de Guillaume igues, archevêque de Vienne, en 1774.

69. — Inventaire des titres et papiers concernant le evant archevêché de Vienne, existant aux archives onales du département de l'Isère, établies à la ci-int Chambre des comptes de Grenoble, par Bouvier.

70. — Fragment d'inventaire des titres de l'arche-ié de Vienne, conservés aux archives départementales l'Isère (série G), par J.-J.-A. Pilot.

71. — Répertoire de l'inventaire des actes, titres, iments et papiers du chapitre de l'église-cathédrale Vienne, fait en 1655-56, par Gaspard Régis, notaire et elain de Dolomieu.

72. — Inventaire des titres du chapitre de l'église-iédrale de Vienne, rédigé au XVIIe siècle. (Manquent ante-quatre feuillets au commencement).

73. — Inventaire des titres du chapitre de l'église-iédrale de Vienne, rédigé au XVIIe siècle. Tome II seul, il ne commence qu'au folio 861.

74. — Inventaire des titres du chapitre de l'église-iédrale de Vienne, rédigé au XVIIIe siècle.

75. — Inventaire des titres de l'église de Saint-Mau- de Vienne (XVIIIe siècle).

76. — Inventaire des titres des chapelles de l'église-iédrale de Saint-Maurice de Vienne, déposés aux archi- le 3 avril 1786.

77. — Inventaire des titres des prêtres collégiés de lise cathédrale de Vienne, dressé en 1765, par Floris-eph Peignard, géomètre à Vienne

78. — Inventaire des titres des collégiés de l'église-iédrale de Vienne, dressé en 1765, par Floris-Joseph gnard, géomètre. Double du précédent.

79. — Catalogue des livres provenant du chapitre de

l'église-cathédrale de Vienne et placés au collège de cette ville en 1791. (Ce catalogue contient des livres de comptes et pouillés). Signé de Benoît Magnard, principal du collège de Vienne (1er mars 1792).

180 — Inventaire dressé par Étienne Du Pont, prieur d'Entremont, vicaire général de l'évêque de Grenoble, des titres de l'évêché de Grenoble, qui lui ont été remis par le courrier de l'évêque, le 1er août 1381.

181. — « Repertorium omnium instrumentorum, litterarum, jurium et aliorum documentorum episcopalium, que in archiviis episcopatus Gracionopolis continentur », rédigé en 1499, par l'official François Dupuis.

182. — « Repertorium seu tabula instrumentorum et litterarum episcopatus Gracionopolis, in magno libro dicti episcopatus insertorum ». (Table du Cartulaire d'Aymon de Chissé).

183. — Description et inventaire des titres, écritures et papiers trouvés aux archives de la maison et palais épiscopal de Grenoble, par Jean de Buffevant, docteur en droit, seigneur de Malissole, conseiller du roi, vibailli du Viennois et juge royal présidial au siège du Graisivaudan, séant à Grenoble (1561).

184. — Double du précédent.

185. — Inventaire des papiers trouvés dans l'évêché de Grenoble, par MM. Jean Calliat et Jacques Achard, procureurs en la Cour, en présence du lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan, en décembre 1610.

186. — Inventaire des titres et papiers de l'évêché de Grenoble, dressé le 28 novembre 1725, à la requête de Sébastien Maréchal, receveur général des domaines et bois, économe général pour l'administration des revenus du temporel des bénéfices vacants.

187 — « Inventaire général des actes, instruments, documents, contrats, titres concernant l'évêché, doyenné, abbaye de Saint-Martin-de-Miséré », rédigé par Gaspard Régis, notaire, en 1672 et 1673. Deux volumes in-4°.

88. — Inventaire des archives de l'évêché de Grele, abbaye de Saou, prieuré dé Cunlhac et bénéfices à cet évêché; ledit inventaire fait d'autorité de la mbre des comptes en 1789.

89. — Inventaire des titres de l'évêché de Grenoble, gé en l'an V, par l'archiviste Paul Baudot.

90. — Double du précédent.

91. — Inventaire des titres et papiers concernant ion du décanat de Savoie à l'évêché de Grenoble, l'éion d'un évêché à Chambéry et la révocation de cette ction (Fin du XVIIIe siècle).

92. — Inventaire des titres du décanat de Savoie (1781)

93. — Répertoire général des livres de provisions et inuations de toutes sortes de bénefices du diocèse de enoble, rédigé par M. d'Auterive, chanoine de Saintis, de 1683 à 1750.

94. — Répertoire général des livres de provisions et inuations de toutes sortes de bénéfices du diocèse de enoble, fait par ordre du cardinal Le Camus, évêque de enoble.

95. — Inventaire des titres et papiers du chapitre de cathédrale de Grenoble, rédigé, en suite de l'arrêté du partement du 5 germinal an IV, par Paul Baudot.

196. — Répertoire des procès du chapitre de Notreme de Grenoble, des titres concernant les dîmes, la idiction spirituelle et les pensions du même chapitre, essé par Louis Dupuy, chanoine théologal de la cathéule de Grenoble.

197. — État des pièces extraites des archives du rectoire du district de Grenoble, faisant partie de celle la cathédrale de Grenoble, concernant le prieuré de vesty, et remises au Directoire du district de Saintucellin, le 11 avril 1792 (an IV.)

198. — Inventaire des actes, titres et papiers du ieuré de Saint-Hugues et Marie-Madeleine de Gre-

noble, dressé en 1562, à la requête du chapitre de Notre-Dame de Grenoble, par Gaspard Régis, notaire et châtelain de Dolomieu.

199. — Inventaire des papiers qui sont dans les archives du couvent de la Madeleine de Grenoble (XVIII[e] siècle).

200. — Inventaire des titres du chapitre de Saint-André de Grenoble, concernant le mandement de Grenoble (XVI[e] siècle). Inventaire des titres du chapitre concernant Saint-Martin-le-Vinoux (1590). Inventaire des ornements et du trésor de l'église de Saint-André, en 1457.

201. — Inventaire général et raisonné de tous les titres et documents qui sont dans le trésor ou archives de MM. les prévôts et chanoines de l'église collégiale et chapelle royale Saint-André de Grenoble, fait par Gabriel Polin, notaire royal de Grenoble (XVII[e] siècle). 2 volumes.

202. — Inventaire des titres du chapitre de Saint-André de Grenoble, concernant les biens que cet établissement a sur Saint-Martin le-Vinoux, Proveyzieux, le Sappey, Sarcenas, Quaix, Saint-Egrève, Cornillon, Saint-Vincent-du-Plâtre, Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins, Saint-Geoire, Vourey, Noyarey, Saint-Marcellin (XVII[e] siècle).

203. — Inventaire des titres et papiers du chapitre de la collégiale de Saint-André de Grenoble, existant aux archives des biens nationaux établis à la ci-devant Chambre des comptes.

204. – Inventaire des titres et papiers du Séminaire de Grenoble et des établissements qui y étaient annexés, savoir : le prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, l'hôpital de Montbonnot, le prieuré de Villard-Benoit, le prieuré de Beaulieu, le prieuré de Pâquiers et de Saint-Martin-de-la Cluse, la cure de Pâquiers et de Saint-Martin-de-la-Cluse, et la prévôté d'Oulx. Rédigé en 1787.

205. — Inventaire des titres des prieurés de Saint-Martin-de-Miséré et de Villard-Benoit (XVII[e] siècle).

6. — Mémoire des actes et titres concernant les
rés de Saint-Martin-de-Miséré et de Villard-Benoît,
e trouvent dans les archives de la Chambre des
es de Grenoble (XVIIe siècle).

7. — Mémoire des actes, titres et documents qui se
ent à la Chambre des comptes de Dauphiné, concer-
les prieurés de Saint-Martin-de-Miséré et de Villard-
t. Double du précédent.

8. — Inventaire des titres, papiers et documents de
ison de l'Oratoire de Grenoble, fait en 1788.

9. — Inventaire des papiers étrangers qui ont été
és dans les archives du Séminaire de Grenoble, lors
vérification générale qu'on en a fait en 1787.

0. — Inventaire des titres et papiers restant au archi-
u ci devant Séminaire de Grenoble (an X).

1. — Inventaire des papiers concernant le prieuré de
lieu existant au Séminaire de Grenoble, le 12 avril

2. — Inventaire des titres du Séminaire de Saint-
çois-de-Salles, de Grenoble, autrement dit Verbe
né, dressé par P. Baudot en l'an IV.

3. — Inventaire des titres et papiers concernant les
et chapelles du diocèse de Grenoble. (Commencement
VIIIe siècle).

4. — Inventaire des titres et papiers des cures et
elles du diocèse de Grenoble (an IV).

5. — Inventaire des titres et papiers remis aux
ves du Directoire, par M. Michel Avignon, curé de
André-en-Royans (28 juin 1791).

6. — Inventaire des titres, papiers et documents de
aye de Notre-Dame de Bonnevaux (1750).

7. — Inventaire des titres et documents concernant
apelle du Saint-Sauveur, retirés des archives de Saint-
é-le-Bas, de Vienne (XVIIIe siècle).

8.— « Inventaire des titres et papiers concernant tant



l'abbaye de Saint-Antoine que plusieurs maisons de l'ordre, trouvés dans les archives de ladite abbaye, en 1744, rédigé par le R. P. Louis-Nicolas Hussenot, chanoine régulier, archiviste de l'ordre. » Tome I contenant les titres relatifs à l'abbaye de Saint Antoine, l'hôpital de Romans et le répertoire des trois volumes suivants.

219. — Inventaire général et raisonné des papiers qui sont dans les archives des seigneurs, doyens, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, hors portes de Vienne, fait par conclusion capitulaire, par Gabriel Polin, notaire royal de Grenoble ; fini le 28 juin 1653.

220. — Inventaire des titres retirés des archives du district de Lyon, concernant des terres de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, du prieuré de Saint-Symphorien-d'Ozon et de l'abbaye d'Ainay, retirés par Antoine-Marie Peignard, archiviste du district de Vienne, en vertu de sa commission donnée par les administrateurs du Directoire du district de Vienne, du 11 avril 1792.

221. — Inventaire des titres et papiers du ci-devant prieuré de Connexe, par Baudot (an II).

222. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Domène, fait par Alexandre Guillaumet, avocat, en 1720.

223. — Inventaire des titres et papiers du ci-devant prieuré de Domène (an IV).

224. — État des titres et papiers du prieuré de Jarrie, remis par M. Drevet, prieur (1792).

225. — Inventaire des papiers des prieurés de Jarrie, Vif, Bernin, Saint-Marcel-les-Die. « Tous les articles remis aux archives ont été brûlés comme féodaux ».

226. — Inventaire des papiers du prieuré de La Mure, par Baudot (an IV).

227. — Inventaire des titres des prieuré et sacristie de Sinard, fait par Baudot, le 7 prairial an IV.

228. — État général de tous les titres, terriers, lièves,

ments, etc., concernant le prieuré de Notre-Dame de
rd, que le sieur Pierre-Bernard de La Tourrette, ci-
nt prieur, remet aux administrateurs du district de
oble. (1792).

9. — État des titres, terriers et papiers remis par
rfanion, prieur de Saint-Firmin, Varces et Champ.

0. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de
Jean d'Avalon (an IV).

1. — Inventaire des titres et papiers de la sacristie
aint-Laurent-en Beaumont (an IV).

2. — Inventaire sommaire des titres et papiers du
ıré de Saint-Pierre-d'Allevard, remis aux administra-
s du district de Grenoble (1791).

3. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de
t Pierre-d'Allevard, dressé par Baudot, en l'an IV.

4. — Inventaire des titres de la sacristie d'Allevard,
sé par Baudot, en l'an IV.

5. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de
t-Robert (1771).

6. — Inventaire des titres du monastère de Saint-
ert de Cornillon, dressé par Bouvier, en l'an IV.

7. — État des papiers concernant le prieuré de Saint-
cel-lès-Die, remis au Directoire du district de Gre-
e, par M. Montel, fermier (1790).

38. — Inventaire des titres du prieuré de Valbonnais
rairial an IV).

39. — État des titres et pièces relatives au prieuré de
onnais, remis au Directoire du district, par M. Fabre,
ônier des religieuses hospitalières, procureur fondé
ean-François Chabert, ancien prieur (1792).

40. — Double du précédent.

41. — Inventaire des papiers du prieuré de Vif (1792).

42. — Inventaire des titres et papiers du ci-devant
euré de Vizille, en dépôt aux archives (an IV).

43. — État des titres remis par M. Barthélemy, procu-

reur fondé de M. Baudon d'Alanzier, prieur de Notre-Dame de Vizille, aux archives du Directoire du district de Grenoble (1792).

244. — Inventaire des titres des Augustins de Grenoble (an IV).

245. — « Inventaire des documents écrits en parchemin du couvent des RR. Pères Augustins de Morestel » (XVIIe siècle).

246. — « Inventaire général des titres et contrats du couvent des Augustins de Morestel, fait en 1683, avec instructions générales sur chaque liasse faites en 1745 ».

247. — Inventaire des titres et papiers du couvent de Morestel, dressé en 1778, par le P. Jannin, provincial.

248. — Inventaire des titres des ci-devant Augustins de Voiron, en dépôt aux archives, dressé par Baudot, en l'an IV.

249. — Inventaire des titres des Capucins de la ville de Grenoble, dressé par Bouvier, le 22 prairial an IV.

250. — Répertoire des papiers du couvent royal des Carmes de Beauvoir, du 1er janvier 1702.

251. — Inventaire des titres des Carmes de Grenoble, fait le 1er germinal an IV.

252. — Inventaire des titres du couvent des Carmes de Saint-Marcellin et du collège qui y était annexé (XVIIIe siècle).

253. — Inventaire des titres du couvent des Carmes de Vienne (XVIIe siècle).

254. — Inventaire des titres et papiers du couvent des Carmes de Vienne, rédigé en 1628. En tête se trouvent les actes de fondation dudit couvent.

255. — Inventaire des titres et papiers de la ci-devant Grande-Chartreuse, fait en l'an V par Bouvier.

256. — « État des pièces dépendantes des titres et papiers de la Grande-Chartreuse, déposés aux archives de la ci-devant Chambre des comptes du Dauphiné, qui

it remises au procureur de la Grande-Chartreuse, en
»

7. — Inventaire des contrats et autres actes reçus
Me Jean Tirard, notaire, au profit de la Grande-Char-
se, de 1640 à 1669. Voir Grande-Chartreuse, no 1137

8. — Inventaire des actes et contrats que Jean Ti-
notaire, a reçus pour la Chartreuse, de 1652 à 1668.
Grande-Chartreuse, n° 1137 *bis*.

9. — Inventaire des titres de la Grande-Chartreuse,
ernant les biens de Meylan, Montbonnot, Biviers,
t-Ismier, Saint-Martin-de-Miséré, Clêmes, Villard-
iot, Le Versoud, Saint-Jean-le-Vieux, Revel, Domène,
ppe, Saint-Vincent-du-Plâtre, Saint-Égrève, Saint-
is, Vizille, Corenc, Brié, Saint-Martin-d'Hère, etc.
dépendant de l'obédience de Meylan (XVIe-XVIIIe
es). Voir Grande-Chartreuse, n° 283.

0. — Inventaire des titres et acquisitions faites par
rande Chartreuse de la terre et seigneurie de Miribel
). Voir Grande Chartreuse, n° 815.

1. — Inventaire des actes et titres qui concernent
iens que la Chartreuse possède dans les paroisses de
llimontis seu Foreste, Domesini, Verelli, Auriciaci,
tisfloriti, Ruppis fortis, Tramoniaci, Baquillini, Joudini,
ti-Genisii, Pontisbellivicini, omnia hec a parte Sabau-
et a parte Dalphinatus in locis et parochiis Auguste,
iiaci, Corbellini, Chimillini, Verini, Tuellini, Sancti-
isii, Cyers, Sancti-Disderii » (obédience de La Forest,
-XVIIe siècles). Voir Grande-Chartreuse, no 470.

2. — Inventaire des titres de la seigneurie et des
aines de Saint-Laurent-du Pont, acquis par la Char-
se.

ventaire des titres des acquisitions faites à Miribel.
ventaire des titres et papiers d'Entre-deux-Guiers
e siècle). Voir Grande-Chartreuse, n° 999.



263. — Inventaire des titres de la seigneurie et du domaine de Saint-Laurent-du-Pont, acquis par la Grande-Chartreuse, de M. de Bazemont (fin du XVIIe siècle).

264. — Double du précédent.

265. — Inventaire des titres, actes et pièces remis par Jean d'Agoult, seigneur de Voreppe, à dom de Moriac, syndic et procureur de la Grande-Chartreuse.

266 — Inventaire des pièces concernant la terre de Voreppe et lieux circonvoisins, appartenant à la Grande-Chartreuse, fait en 1776.

267. — « Inventaire des vieux protocoles qui sont aux archives de la Chartreuse » (1706).

268. — Inventaire des protocoles de la Chartreuse Voir Grande-Chartreuse, n° 1166.

269. — Inventaire des titres et papiers de la Chartreuse de Saint-Hugon, concernant les biens qu'elle possède dans le département de l'Isère (1793).

270. — Inventaire des titres de la Chartreuse de Saint-Hugon, concernant les montagnes et forêts sur les communes d'Allevard et de la Chapelle du-Bard (an VI).

271. — Inventaire des titres et papiers des ci-devant Cordeliers de Grenoble, réservés lors du triage desdits papiers et existant aux archives des biens nationaux, dressé par Bouvier (an IV).

272. — Inventaire des titres religieux des Jacobins de Grenoble, dressé par Bouvier, le 15 fructidor an IV.

273. — Inventaire des titres et papiers des Minimes de Grenoble (XVIIIe siècle).

274. — Inventaire des titres et papiers des Minimes de Grenoble, dressé par Baudot, le 23 germinal an IV.

275. — Inventaire des titres et papiers des Récollets du Bourg d'Oisans, dressé par Baudot, en l'an IV.

276 — Inventaire des titres des Récollets de Grenoble (an IV).

277. — Inventaire de divers actes concernant les Récollets de Grenoble (1806).

'8 — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de
e-Dame-des-Ayes, rédigé en 1669, 3 volumes in-4°.
'79. — Inventaire des titres qui ont été trouvés dans
rchives de l'abbaye de Notre Dame-des Ayes en 1722,
gé par un religieux de l'ordre de Citeaux.
30. - Inventaire des titres de l'abbaye des Ayes, ré-
és lors du triage des papiers existant aux archives
biens nationaux, établies à la ci-devant Chambre des
ptes, fait, le 6 thermidor an IV, par Bouvier.
31. — Inventaire des titres concernant l'abbaye des
s, les cures de Morêtel, Cheylas, Grignon, le prieuré
aint-Pierre-d'Allevard, etc., par Baudot (an IV).
82. — Cinq inventaires partiels des titres de l'abbaye
Laval-de-Bressieux (1792).
83. — Inventaire des titres de l'abbaye royale de
it-André de Saint-Geoire, unie à celle de Notre-Dame-
Colonnes de Vienne, rédigé par le père Amédée Ex-
ier, religieux grand-carme, en 1737.
84. — Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-
lré-le-Haut ou Saint-André-les-Nonnains de Vienne,
ssé par ordre de Mme Claude d'Apchon, abbesse, par
ques du Candas, habitant de Vienne, le 15 oc-
re 1565.
85. — Répertoire sommaire des archives de l'abbaye
Saint-André-le-Haut de Vienne (XVIIe siècle).
86. — État des titres du couvent des Dames de Saint-
lré-le-Haut, établissant le montant de leurs revenus
septembre 1790).
87. — Inventaire des titres et papiers des ci-devant
nes de Saint-André-le-Haut de Vienne, envoyés au
ectoire du département de l'Isère, les 1er février et
mai 1792.
288. — Inventaire sommaire des papiers des Dames de
nt-Bernard de Vienne, concernant leur établissement
is cette ville (XVIIe siècle).



289. — Fragment d'un inventaire des titres qui se sont trouvés dans les archives du monastère des RR. Dames religieuses de Saint-Bernard, de la ville de Vienne, commencé le 15 mars 1685.

290. — Inventaire des papiers des Dames de Saint-Bernard de Vienne, servant à établir leurs revenus annuels (2 septembre 1790).

291. — Note des titres ayant appartenu aux ci-devant Dames de Saint-Bernard de Vienne, envoyés au département, le 25 mai 1792, en suite d'une lettre du Procureur général syndic.

292. — Inventaire des papiers des Carmélites de Grenoble (1652).

293. — Inventaire des titres et papiers du ci-devant monastère des Carmélites de Grenoble, dressé par Baudot, le 30 floréal an IV.

294. — Inventaire des documents et titres de la Chartreuse de Prémol (1680).

295. — Inventaire des archives de la Chartreuse de Prémol, dressé en l'an IV par Bouvier (le premier feuillet, comprenant le titre et les sept premiers numéros, manque).

296. — Inventaire des titres du couvent des Clarisses de Grenoble, dressé, en l'an IV, par Baudot.

297. — Inventaire des titres du royal monastère des Dominicaines de Montfleury (XVIIIe siècle).

298. — Inventaire des titres du monastère de Montfleury, près Grenoble. Fait après le triage desdits papiers, le 22 floréal an IV, par Baudot, archiviste du district.

299. — Quatre inventaires partiels de titres et papiers concernant les ci-devant Ursulines de La Côte-Saint-André (1792).

300. — Inventaire des titres des religieuses de Sainte-Ursule de Grenoble, dressé par Bouvier, le 4 messidor an IV.

301. — État des titres des ci-devant Ursulines de Moirans, dressé par Baudot, en l'an IV.

2. — Inventaire des papiers qui intéressent le do-
e de Buisson-Rond, appartenant aux ci-devant Ursu-
de Saint-Marcellin (an II).

3. — État des titres et papiers qui ont été remis à
les Administrateurs du Directoire du district de
ne par les Ursulines de Vienne (25 mai 1792).

4. — Inventaire des titres et papiers des ci-devant
lines de Vif, dressé, en l'an IV, par Baudot, archiviste.

5. — État des titres des ci-devant religieuses de la
ation de Crémieu, remis au Directoire du district
a Tour-du Pin, le 27 germinal an II.

6. — Inventaire des titres et papiers du monastère
a Visitation de Grenoble, commencé en l'année 1666
ontinué, les années suivantes, jusqu'à la fin du
siècle.

7. — Inventaire partiel des papiers du couvent de la
ation de Grenoble (XVIIe siècle).

8. — Inventaire des titres du premier monastère de
Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut de Grenoble,
gé par Bouvier, le 3 floréal an IV.

9. — Inventaire des papiers concernant la terre
elée Pré-Ballie, située au lieu de Saint-Martin-d'Hère,
tée de la marquise de La Pierre, par les religieuses
a Visitation de Grenoble (XVIIIe siècle).

10. — Inventaire des titres du couvent de Sainte-
ie d'en-Bas de Grenoble (an IV).

11. — Inventaire sommaire des papiers et titres des
es de la Visitation de Saint-Marcellin, vérifié en fé-
r 1766.

12. — Inventaire des archives des ci-devant Chanoi-
es de Saint-Antoine, fait par Massonnet et Genissieu,
missaires et experts, le 6 février 1793.

13. — État des titres et pièces remises aux archives
district de Saint-Marcellin par le citoyen Massonet,
cureur fondé des ci-devant Chanoinesses de Malte, à
t-Antoine.

314. — Inventaire des titres et papiers de la congrégation et hôpital des Filles orphelines de Grenoble, fondés sous le titre de la Purification de Notre-Dame (1706).

315. — Inventaire des titres et papiers de la maison des Filles orphelines de Grenoble, sous le titre de la Purification, rédigé au XVIIIe siècle.

316. — Inventaire des titres des ci-devant Orphelines de Grenoble, dressé, le 5 floréal an IV, par Baudot.

317. — Inventaire des titres et papiers de l'hôpital des Présentines ou Raissons de Grenoble, réservés lors du triage des papiers existant aux archives des biens nationaux, dressé, le 21 floréal an IV, par Bouvier.

318. — Inventaire des papiers de la maison de la Propagation de la foi de Grenoble, dressé en 1790.

319. — Inventaire des titres de la maison de la Propagation de la foi de Grenoble, de la Madeleine et des filles de service, réunies à la Propagation; dressé, le 12 floréal an IV, par Baudot.

320. — Inventaire des titres et papiers de la maison des Écoles chrétiennes de Grenoble, dressé en l'an IV par Baudot, archiviste.

321. — Inventaire des terriers et registres de recettes de cens et rentes, supprimés par la loi du 25 août 1792, remis au district de Grenoble par Hache Dumirail, le 24 brumaire an II et qui ont été vendus le 22 ventôse an III pour être mis au pilon.

322. — Inventaire des titres et papiers trouvés aux archives du district de Grenoble, adressés, le 13 thermidor an V, à l'administration centrale du département de la Drôme. Inventaire dressé par Baudot.

323. — Inventaire des papiers envoyés aux archives par le district, le 2 frimaire an IV (Procès pour Pierre-Marie de Vaulx, émigré, — pour M. de Montchenu, — pour François de Loulle, etc.).

324. — Extrait de l'inventaire des registres et papiers

venant du secrétariat de la ci-devant administration du
rict de Vienne et qui sont déposés aux archives de la
evant Chambre des comptes de Grenoble.

25. — Extrait de l'inventaire général des titres et pa-
s de l'administration du district de Saint-Marcellin,
tif aux communautés ci-après :

ugustins de Vinay et L'Ozier; Visitandines de Saint-
cellin; Ursulines de Saint-Marcellin; École de charité
Roybon; École de charité de Saint-André; Carmes de
t-Marcellin; Ursulines de Tullins; Carmes de Beau-
; Cordeliers de Moirans; Ursulines de Moirans; Mi-
es de Tullins, etc., etc.

26. — Inventaire sommaire des titres et papiers des
s nationaux provenant du district de La Tour-du-

27. — Inventaire général, par ordre de matières, des
es et papiers existant dans les archives de la Préfecture
département de l'Isère au 10 thermidor an IX.

28. — Répertoire des titres anciens conservés aux
hives départementales de l'Isère, rédigé par Baudot,
hiviste, au commencement de l'Empire.

29. — Fragments d'inventaires d'archives du départe-
t de l'Isère, dressés par les archivistes Baudot, Mi-
llet, Pilot de Thorey.



APPENDICE

[É]TAT DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

SÉRIE A.

[...]nt. — Les documents inventoriés dans cette série [...]mp. A. 1-26) proviennent du Parlement de Gre-

SÉRIE B.

[...]**seil delphinal et Parlement de Grenoble**. — [...]790. — **27,844** art. — Administration intérieure du [...]nent : délibérations, police du palais, privilèges des [...]trats, comptabilité ; jurisprudence, XVI[e] s.-1790. [...]2 art.). — Arrêts et procédures civils et criminels [...]seil delphinal, 1340-1453 (18 art.). — Arrêts civils [...]lement, 1453-1790 (2,141 art.). — Arrêts patrimo- [...] fiscaux et criminels, 1540-1790 (268 art.). — Ar- [...]'enregistrements, de règlements, de réceptions,



etc., 1567-1773 (55 art.). — Actes du pouvoir souverain : édits, ordonnances, lettres patentes, 1517-1790 (30 art.). — Enregistrements, 1510-1790 (311 reg.). — Plaidés, 1697-1740 (32 reg.). — Formalités (651 reg.). — Parcelles de frais (540 art.). — Procédures civiles (15,491 sacs). — Procédures criminelles (6,944 sacs). — Formalités et procédures de la chambre de l'Édit, 1577-1679 (977 art.).

Avocats, 1518-1788 (8 art.).

Communauté des Procureurs, XVIIe s.-1790 (143 art.).

Conciergerie : écrous, 1589-1789 (43 reg.).

Classé en grande partie. — Inventaire imp. pour partie (A. 1-26, B. 1-2,575).

Conseil de justice de Die. — 1587-1590. — 3 registres.

Classé. — Inventaire imp. pour partie (B. 2,576-2,577).

Cour des Aides et Finances de Vienne. — 1638-1658. — 123 art. — Arrêts (29 art.). — Procédures et enregistrements (84 art.).

Classé. — Inventaire imp. pour partie (B. 2,578-2,606).

Chancellerie du Dauphiné. — 1558-1790. — 629 art. — Contrôles et collationnés du sceau (241 reg.). — Lettres de sceau, 1693-1790 (388 art.).

Classé.

Chambre des Comptes du Dauphiné. — XIIe s.-1790 (quelques copies d'actes des IXe, X^e et XIe siècles. — 3,161 art. — Hommages et dénombrements, 1233-1786. — Reconnaissances, inféodations, investitures, sauvegardes, 1189-1786. — Revisions de feux, 1367-1737. —

bérations, arrêts, procédures, 1339-1790. — Mons et mines, 1337-1714 (52 art.). — Fermes, péages, rgements. 1207-1695. — Cartulaires dits : *Genera-* *Libri copiarum*, *Memorialia*, etc., contenant des iments très importants sur les XIVe, XVe et XVIe es, 1023-1790 (130 reg.). — Titres concernant le naine delphinal (214 art.). — Visites des châteaux, 3-1617. — Documents d'intérêt général ; Vicariat imal ; États généraux ; transport du Dauphiné à la nce ; bulles des Papes, diplômes des Empereurs d'Alagne, actes des Rois de France et des Dauphins, 5-1789 (90 art.). — Provisions d'offices. — Docunts particuliers sur les diverses parties du Dauphiné, 7-1783 (330 art.). — Chartrier et titres des Comtes Valentinois et des terres des Comtes de Savoie dans 'iennois, 1151-1639 (119 art., sceaux). — Titres connant les pays étrangers au Dauphiné : Auvergne et iergue, Avignon et Comtat-Venaissin, Bourgogne et nche-Comté, Bresse, Bugey, Valromey et Dombes, ez, Genève, Lyonnais et Beaujolais, Montpellier, ncipauté d'Orange, Provence, marquisat de Saluces, oie et Piémont, Vivarais et Languedoc, 885-1783 3 art.). — Franchises municipales. — Titres concert les familles féodales (246 art.). — Affaires reliuses. — Juifs et Vaudois. — Affaires militaires. — ustrie et commerce. — Comptes des Trésoriers génélx, 1360-1634 (94 reg.). — Comptes des châtelains, 8-1625 (836 reg.). — Comptes et littérés divers (301). — Inventaires mss : 1277 (rouleau) ; — 1346 (4 . in-4°) ; — 1688-1699 (35 vol in-fol.).

Classé. — Inventaire en cours, B. 2,607-3,893.

Bailliage du Graisivaudan. — XVIe s.-1790. — 1,393 art. — Sentences, fromalités, procédures, insinuations, déclarations de grossesses, etc.

Fonds en partie classé.

Bailliage de Vienne. — XVIIe s.-1790. — 306 art. — Sentences, 1702-1777 (68 art.). — Insinuations, 1679-1790 (52 art.). — Formalités, procédures. — Écrous des prisons, 1736-1790 (7 reg.).

Classé. — Inventaire sommaire imprimé dans le Rapport annuel de l'Archiviste pour 1883.

Bailliage de Saint-Marcellin. — XVIIe s.-1790. — 974 art. — Sentences, formalités, déclarations de grossesses, procédures. — Écrous des prisons, 1732-1740 (1 reg.).

Classé. — Inventaire ms.

Cours communes ou Justices de Grenoble et de Vienne. — XVIIe s.-1790. — 1,977 art. — Sentences, formalités, procédures.

Judicatures subalternes. — XVIIe s.-1790. — 4,889 art. — Sentences, formalités, procédures. — Judicatures exercées à Grenoble (3,245 art.); — à Vienne (920 art.); — à Saint-Marcellin (724 art.).

En partie classé. — Inventaires manuscrits des judicatures de Vienne et de Saint-Marcellin.

Hôtel des Monnaies de Grenoble. — XVIIe-XVIIIe s. — 343 art. — Enregistrements. — Comptes, 1700-1775 (50 art.). — Procédures.

Classé.

aîtrises des eaux et forêts de Grenoble et de t-Marcellin. — xviiie s. — 420 art. — Sen-es, formalités, enregistrements, procédures.

ribunaux des Traites de Grenoble et de nne. — xviiie s. — 80 art. — Sentences, forma-, enregistrements, procédures.

ribunal des Gabelles de Grenoble. — xviiie s.— rt. — Procédures.

onseil de la Maréchaussée de Grenoble. — e s. — 21 art. — Procédures.

olice de Grenoble et de Vienne. — xviiie s. — rt. — Procédures.

Série C.

tendance du Dauphiné. — xviie s.-1790. — art. — Ordonnances, 1644-1790. — Jugements, 5-1705. — Impôts. — États statistiques. — Agricul-, industrie, commerce. — Revision générale des , 1697-1706. — Réformation générale de bisos,)-1725. — Casernements des troupes. — Fortifica-s des places. — Rectifications de frontières. — Reli-maires. — Plans.
lassé.

lections de Grenoble et de Vienne. — 1628-). — 600 art. — Sentences, formalités, procé-rs.

ureau des Finances de Grenoble. — xviie s.-). — 410 art. — Ordonnances. — Jugements, 4-1785. — Enregistrements, procédures. — Domaine phinal. — Voirie. — Pièces de comptabilité.



États généraux du Dauphiné. — xve-xviiie s. — 12 art. — Privilèges. — Délibérations. — Comptes.

Debris d'un fonds très important, aujourd'hui perdu.

Classé.

Commission intermédiaire des États du Dauphiné. — 1789-1790. — 8 art.

Classé.

SÉRIE D.

Universités de Grenoble, de Valence et d'Orange. — xvie-xviiie s. — 12 art.

Classé.

École de chirurgie et cours d'accouchement de Grenoble. — 1772-1789. — 2 art.

Classé.

École de dessin de Grenoble. — 1769-1790. — 3 art.

Classé.

Sociétés académiques. — 1787-1789. — 1 art.

Classé.

Bibliothèque de Grenoble. — 1772-1787. — 1 art.

Classé.

Collèges de Grenoble, de Vienne et de Valence. — 1541-1790. — 65 art. — Titres des Jésuites de Grenoble. — Correspondance. — Administration des Joséphistes.

Classé.

Frères de la doctrine chrétienne de Grenoble. — xviiie s. — 1 art.

Classé.

…coles de Charité. — xviiie s. — 12 art. — Cor-
…sieu, Saint-André-en-Royans (10 art.). Saint-Ro-
…s.
…assé.

SÉRIE E.

…tres de familles. — xiiie s.-1790. — 2.587 art.
…leman. — Allois d'Herculais (32 art.). — De
…t (34 art.). — Bovier de Saint-Julien (32 art.). —
…haponnay (18 art.). — Collomb de Battines (17 art.).
…e la Balme de Montchalin (24 art.). — De Murinais
…rt.). — De Périssol-Alleman. — De Sassenage. —
…imiane de Gordes et de La Coste. — De Vallin. —
…entes. — De Vignon. — De Virieu-Ponterreys (20
…— De Vulson.— Roux de Morges (142 art.).— Etc.
…assé. — Table imprimée dans le Rapport annuel de
…hiviste de 1895.

…orporations et Sociétés.— xvie-xviiie s.— 173 art.
…rps des marchands, arts et métiers de Grenoble.
… s. — Frères tailleurs de Grenoble, xviiie s.
…brique de savon de Bruny et Cie, négociants à Mar-
…e, 1695-1753 (144 art.). — Compagnie du Corail des
…s de Barbarie, 1566-1620 (18 art.).
…assé.

…otaires. — xiiie s.-1790. — 428 registres.
…renoble, 1529-1740 (25 reg.) ; — Allières, 1671-1679
…eg.) ; — La Buissière, 1591 : — Cordéac, 1661 : —
…nieu, 1590 ; — Culin, 1563 ; — Domène, 1585 : —
…celin, 1285-1305 (2 reg.) ; — Laffrey, 1559 ; — Mont-
…ry, 1587-1589 (5 reg.) ; — La Mure, xvie s. (2 reg.) ;



Pact, 1590; — Serre-et-Nerpol, 1553-1630 (24 reg.): — Saint-Aupre, 1577-1580 (2 reg.); — Saint-Chef, 1554; — Saint-Quentin-sur-Isère, 1666-1709 (18 reg.); — Saint-Sauveur, 1618-1621 (3 reg.); — Saint-Siméon-de-Bressieux, 1562-1625 (14 reg.); — Theys, 1527; — La Tronche, 1576; — Voiron, 1665; — Voissant, 1582.

Communay, 1507-1515 (3 reg.); — Marennes, 1550-1577 (8 reg.); — Saint-Symphorien-d'Ozon, 1499-1573 (4 reg.); — Solaise, 1505-1580 (27 reg.); — Venissieux, 1503-1563 (4 reg.).

Valence, 1461-1549 (4 reg.); — Albon, 1566; — Châtillon-en-Diois, 1447-1537 (22 reg.); — Crest, 1387-1443 (2 reg.); — Dieu-le-fit, 1552; — Montoison, 1606-1615 (2 reg.); — Nyons, XIVe s. — Orange, 1548; — Romans, 1559-1620 (3 reg.); — Sainte-Jalle, 1468; — Saint-Vallier, 1571; — Valclérieu, 1478.

Briançon, 1692; — Césanne, 1571-1603 (3 reg.); — Mont-Genèvre, 1515-1634 (2 reg.); — Saint-André-en-Beauchêne, 1541; — Saint-André-en-Rosans, 1398-1445 (4 reg.); — Serres, 1533-1558 (3 reg.); — Valgaudemar, 1459-1549 (4 reg.); — Veynes, 1424-1544 (8 reg.).

Classé. — Table imprimée dans le Rapport annuel de l'Archiviste, en 1898.

Communautés d'habitants. — XVIe-XVIIIe s. — 667 art.

Classé. — Table imprimée dans le Rapport annuel de l'Archiviste, 1895.

Registres paroissiaux. — XVIIe-XVIIIe s. — 127 art. Classé.

SÉRIE F.

giment de cavalerie de Royal-Piémont. —
s. — 8 art. — Comptabilité et correspondance.
ssé.

nation Morin-Pons. — 1328-1791. — 12 art.
ablissements religieux. — Communautés d'habi-
. — Lettres patentes des Dauphins et des Rois de
ce. — Familles : Amagat, de Beaujeu, Pomier,
nd, etc. — États généraux du Dauphiné, 1622. —
res militaires. — Protocoles des notaires, 1510-1594
t.).
ssé. — Inv. imp. dans le Rapport de l'Archiviste
épartement, de 1893.

SÉRIE G.

rchevêché de Vienne. — XIe s.-1790. — 268
— Sceaux. — Privilèges concédés par les Papes
; Empereurs. — Juridiction spirituelle de l'Arche-
e. — Canonisations de saint François-Régis et de
hevêque Burchard (7 art.). — Mandements, 1766-
(15 art.). — Abbaye de Saint-Barnard-de-Romans
s dépendances (10 art.). — Abbaye de Saint-Chef et
épendances, les prieurés de Crémieu et de Jallieu
.). — Prieurés de Quintenas, Gillonay, Penol, Son-
Tullins, Chirens, Voissant, l'Ile-sous-Vienne, etc.
rt.). — Terres de Revel, Azieu et Genas, cédées à
hevêque par le dauphin Louis (depuis Louis XI)
rt.). — Déclarations des biens du Clergé de Vienne,



xviiie s. (31 art.). — Comptes des décimes, 1775-1789 (25 art.) — Économat de l'ordre de Saint-Ruf de Valence et des Célestins de Colombier, 1772-1790 (25 art.). — Inventaire (1774).

Classé.

Chapitre de l'église primatiale de Saint-Maurice-de-Vienne. — 1011-1790. — 463 art.

Statuts, 1385-1789 (3 art.). — Registres capitulaires, 1568-1789 (19 reg.). — Officiers du chapitre. — Pretres collégiés. — Biens et revenus. — Fondations d'anniversaires, 1200-xviie s. (123 art., sceaux). — Chapelles fondées dans l'église (201 art.). — Inventaires (xviiie s.).

Classé.

Officialité primatiale de Vienne. — 1724-1790. — 1 art.

Classé.

Officialité métropolitaine de Vienne. — 1710-1790. — 3 art. — Sentences.

Classé.

Officialité archiépiscopale de Vienne. — 1701-1789. — 19 art. — Sentences, formalités.

Classé.

Évêché de Grenoble. — xie s.-1790 (Quelques copies d'actes des siècles antérieurs remontant au viiie s.). — 563 art. (1).

(1) Une partie de ce fonds est encore déposée à l'Évêché de Grenoble. Elle comprend : visites pastorales, 1340-1784 (30 reg. et liasse). - Synodes du diocèse, 1360-1701 (5 reg. et 1 cahier)

rdonnances synodales (2 art.). — Officialités (2 art.).
Abjurations d'hérétiques, 1572-1574. — Statuts et
larisation du chapitre de N.-D. (16 art.). — Sémi-
e de Grenoble, oratoriens, prieuré de Saint-Martin-
liséré (11 art.). — Maison de retraite de Parménie.
Collège d'Avignon. — Pèlerinage de Notre-Dame-de-
ier. — Écoles chrétiennes. — Propagation de la Foi.
Hôpitaux, délibérations du Conseil des pauvres, 1616-
2. — Prêt charitable de Grenoble. — Commu-
tés religieuses (5 art.).
Cartulaires de l'Église de Grenoble dits de Saint-
gues (deux originaux, une copie), xIe-xIIe s.; cartu-
es d'Aymon de Chissé, xve s. (5 vol.). — Traités
re les Évêques et les Dauphins, privilèges, juridiction
rituelle et temporelle des Évêques (5 art.). — Biens
art.). — Rentes et pensions (14 art.). — Pouillé,
6. — Comptes, 1360-1790 (101 art.). — Décimes, im-
itions, dîmes (30 art.). — Cures du diocèse de Gre-
ble (207 art.).
Abbaye de Saou et ses dépendances unies à l'Évêché de
enoble, xve-xvIIe s. (34 art.). — Chartrier de l'abbaye
Tamié, xIIIe-xIVe s. (2 art.). — Union des bénéfices de
prévôté d'Oulx (3 art.). — Inventaires (1499-1789).
Classé.

Chapitre de l'église cathédrale de Grenoble.

Pouillé, 1730. — Registres du secrétariat de l'Évêché, 1382-1781
art.). — Bulles, procédures et fondations, 1685-1697. — Greffe
l'Officialité, 1708-1712 (7 art.). — Délibérations du Bureau dio-
sain, 1619-1788. — Rôles des décimes, 1786-1788 (3 art.). —
ntrôle et insinuations ecclésiastiques, 1762-1791 (12 art.).

— xiie s.-1790. — 481 art. — Statuts, 1246-xviie s. (10 art.). — Privilèges des Papes et des Empereurs, bulles originales, xiie-xiiie s. — Sécularisation. — Union de bénéfices; création de paroisses. — Biens et revenus. — Fondations pour anniversaires. — Chapelles. — Comptes, 1700-1790 (98 art.). — Protocoles de notaires, xvie-xviie s. (10 reg.).

Chartreuse des Écouges. — 1104-xive s. — Chartrier (20 art.).

Classé.

13 **Officialité de Grenoble.** — xviie-xviiie s. — 9 art.
Classé.

Archevêché d'Embrun. — xvie-xviiie s. — 1 art.
Classé.

Évêché et Chapitre de Gap. — xvie-xviiie s. — 1 art.
Classé.

Évêchés de Valence et de Die. — xvie-xviiie s. — 3 art.
Classé.

Officialités de Lyon et de Belley. — xviiie s. — 2 art. — Pour les parties de ces diocèses comprises en Dauphiné.
Classé.

Séminaires de Grenoble et de Vienne. — xviie-xviiie s. — 158 art. — Oratoriens. — Fondations des séminaires de Saint-Martin-de-Miséré et de Grenoble. — Biens, baux, procès. — Comptes, 1674-1791 (64 art.).

Prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, 1222-1673 (65

). — Privilèges concédés par les Dauphins (1 reg.).— pelles. — Biens et revenus. — Prieuré de Villard-oit. — Hôpital de Montbonnot, xve s. (1 art.). — tocoles de notaires, xvie s. (2 reg.). — Inventaire 37).

Prieuré de Beaulieu, xvie-xviiie s. (14 art.).
lassé.

éminaire de Saint-François-de-Sales, à Grenoble (Maison de retraite pour les prêtres âgés). — 2-1799. — 13 art.

Religieuses du Verbe-Incarné de Grenoble, 1643-2.
Classé.

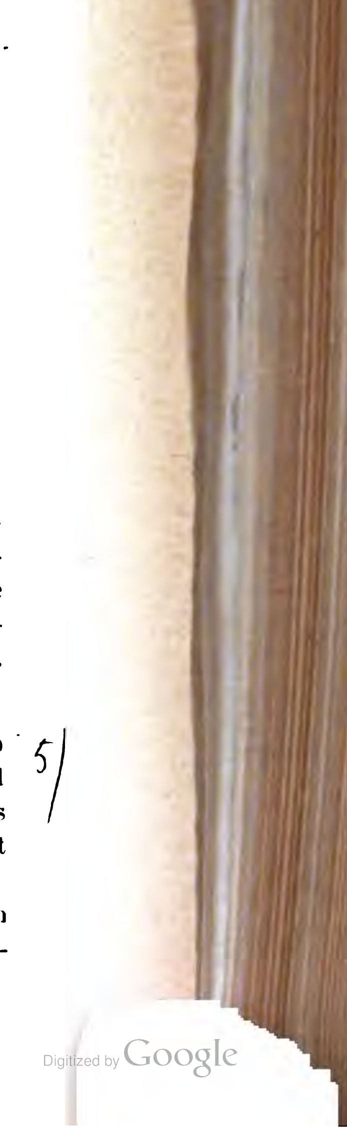
Maison de retraite de Parménie. — xviiie s. — rt.
Classé.

Chapitre de Saint-André de Grenoble. — 1226-90. — 272 art. — Délibérations capitulaires, 1485-71 (11 reg.). — Fondations d'anniversaires. — Challes. — Biens et revenus. — Comptes et pièces de nptabilité, 1440-1790 (131 art.). — Protocoles de notres, xve-xvie s. (6 reg.). — Inventaires (xviie-xviiie s.).
Classé.

Chapitre noble et royal de Saint-Pierre de enne. — xiiie s.-1790. — 463 art. — Comprend fonds de l'abbaye de Saint-Pierre hors les portes Vienne, et des abbayes sécularisées de Saint-Chef et Saint-André-le-Bas de Vienne.

Abbaye et chapitre de Saint-Pierre. — Sécularisation l'abbaye de Saint-Pierre, xviie s. — Délibérations capi-

5



tulaires, 1739-1790 (9 art.). — Réceptions de chanoines. — Biens et revenus, baux, pensions, quittances. — Prieurés de Saint-Pierre-de-Lichoux, de Saint-Siméon-de-Bressieux, Rives, La Mure, Serre, Tourdan, Voreppe, Bougé, Roisey (22 art.). — Pitances, remembrances, heures du chœur (29 art.). — Officiers, chamarerie, aumônerie, infirmerie, sacristie. — Prieurés de la Verne et de Bled réunis à ces offices (8 art.). — Chapelles (81 art.) — Inventaire (1653).

Délibérations de la ville de Vienne, 1561-1562 (1 reg.).

Chapitre de Saint-Chef. — XIIIe-XVIIIe s. — 160 art. — Fondations d'anniversaires, pensions, biens et revenus. — Comptes, 1680-1775 (57 art.). — Prieurés de La Buisse, La Tour-du-Pin, Saint-Genis, Lépin (6 art.). — Chapelles (6 art.). — Hôpital de Saint-Chef (5 art.).

Chapitre de Saint-André-le-Bas de Vienne. — XIVe-XVIIIe s. (27 art.). — Délibérations capitulaires, 1678-1687 (2 art.). — Prieurés de Septème, Saint-Martin de Vienne, Pont-de-Beauvoisin (3 art.). — Chapelles. — Comptes, 1765-1778 (8 art.).

Classé.

Chapitre de Saint-Sévère de Vienne. — XVe s.-1790. — 146 art. — Remembrances. — Chapelles. — Biens. — Fondations d'anniversaires, pensions.

Classé.

Cures et chapelles. — XIVe-XVIIIe s. — 478 art.

Diocèse de Vienne (236 art.). — Diocèse de Grenoble (163 art.). — Diocèse de Lyon (33 art.). — Diocèse de Belley (31 art.). — Diocèse de Die (13 art.). — Diocèse de Gap (2 art.).

Classé.

Série H.

ORDRES ET COMMUNAUTÉS D'HOMMES.

Abbaye de Bonnevaux. — xvie-xviiie s. — 13 art.
Classé.

Abbaye de Saint-Antoine de Viennois (chef d'ordre). — xviie-xviiie s. — 38 art.
Délibérations capitulaires (1688-1697). — Professions de vœux (1732-1772). — Bois.
Classé.

Prieurés : d'Artas, xvi-xviiie s. — 1 art.
— d'Avalon, xive-xviiie s. — 3 art.
— de Barraux, xviiie s. — 1 art.
— de Champ, xviiie s. — 1 art.
— de Champagnier, xviie s. — 1 art.
— de Chatte, xvie-xviiie s. — 2 art.
— de Chavanoz, xviiie s. — 2 art.
— de Corbelin, xvii-xviiie s. — 1 art.
— de Corenc, xviie-xviiie s. — 2 art.
— de Corps, xviie-xviiie s. — 2 art.
— de La Côte-Saint-André, xviie-xviiie. s. — 5 art.
— de Dionay, xviiie s. — 1 art.
— de La Garde, xviiie s. — 1 art.
— d'Heyrieu, xviiie s. — 1 art.
— de Jallieu, xviiie s. — 1 art.
— de Lans, xviiie s. — 1 art.
— de Limon, xviiie s. — 1 art.

50 art.

Prieurés : de la Madeleine de Grenoble, XVIIe s. — 1 art.
— de Moidieu, XVIIIe s. — 1 art.
— de Moirans, XVIe-XVIIIe s. — 3 art.
— de Morette, XVIIIe s. — 1 art.
— du Mottier, XVIIIe s. — 1 art.
— de La Mure, XVIIIe s. — 1 art.
— de La Murette, XVIIIe s. — 1 art.
— de Notre-Dame-de-Commiers, XVIIIe s. — 1 art.
— de l'Ile-de-Quirieu, XVIIe s. — 1 art.
— des Vignes, XVIIIe s. — 1 art.
— de Pont-en-Royans, XVIIe-XVIIIe s. — 21 art.
— de Pouilleux, XVIIIe s. — 1 art.
— de Rives, 1406-XVIIIe s. — 2 art.
— de Saint-André-en-Royans, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Ange, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Blaise-de-Vienne, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Just-de-Claix, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Laurent-du-Lac, XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Martin-de-Vienne, XIVe-XVIIIe s. — 14 art.
— de Saint-Michel-de-Connexe, XVIIe-XVIIIe s. — 4 art.
— de Saint-Pierre-d'Allevard, XVe-XVIIIe s. — 24 art.

ieurés : de Saint-Pierre-de-Chandieu, XVIe s. — 1 art.
— de Saint-Pierre-d'Entremont, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Romans, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Sébastien-en-Trièves, XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Siméon-de-Bressieux, XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.
— de Saint-Symphorien-d'Ozon, XVIIIe s. — 1 art.
— de Salaise, XVIIIe s. — 1 art.
— de La Sarra, XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.
— de Séchilienne, XVIIIe s. — 1 art.
— de Sinard, XVIIIe s. — 1 art.
— de La Sône, XVIIIe s. — 1 art.
— de Ternay, XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.
— de Tourdan, XVIIe-XVIIIe s. — 2 art.
— du Touvet, XVe-XVIe s. — 1 art.
— de Tramolé, XVe-XVIe s. — 2 art.
— de Treffort, XVIIIe s. — 1 art.
— de Tréminis, XVIIIe s. — 1 art.
— de Tullins, XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.
— de Valbonnais, XVIIe-XVIIIe s. — 2 art.
— de Varacieux, XVIIIe s. — 1 art.
— de Vaulnaveys, XVIe-XVIIIe s. — 2 art.
— de Vif, XVIIe-XVIIIe s. — 4 art.
— de Vizille, XVIIe-XVIIIe s. — 4. art.
— de Voreppe, XVIIe-XVIIIe s. — 2 art.

ssés.

ieuré de Domène. — XIVe-XVIIIe s. — 19 art.

ieuré de Saint-Jean-d'Hérans.

ssé.

Prieuré d'Oyeu. — XVIᵉ-XVIIIᵉ s. — 10 art.
Chapelle de Notre-Dame-de-Milin.
Classé.

Prieuré de Saint-Robert-de-Cornillon. — 1209-XVIIIᵉ s. — 72 art. — Cartulaire, 1269-1482, copie du XVIIᵉ s. — Privilèges accordés par les Dauphins, 1209-1356. — Chartrier, 1228-XVIᵉ s.

Prieurés : de Saint-Laurent-de-Grenoble ; — de Bernin : — d'Eymeu : — d'Hostun — XVIᵉ-XVIIIᵉ s.
Hôpital des Plantées. — XIIIᵉ-XVIIIᵉ s.
Prieuré de Saint-Nazaire. — XVIIIᵉ s.
Classé.

Sacristies des prieurés de Bougé, du Bourg-d'Oisans, de La Buisse. — XVIIIᵉ s. — 3 art.
Classé.

Augustins :
— de Beaurepaire, XVIIIᵉ s. — 2 art.
— de Bourgoin, XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 13 art.
— de Crémieu, XVIᵉ-XVIIIᵉ s. — 8 art.
— de Morestel, XVIᵉ-XVIIIᵉ s. — 39 art.
— de Vienne, XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 5 art.
— de Villard-Benoît, XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 8 art.
— de Vinay, XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 30 art.
— de Voiron, XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 4 art.
Classés.

Augustins de Grenoble. — XVIIᵉ-XVIIIᵉ s. — 57 art.
Actes des chapitres de la province du Dauphiné et du couvent de Grenoble, 1627-1746. — Réception des religieux, 1630-1777. — Sépultures, 1774-1781. — Privilèges généraux. — Biens et revenus. — Inventaire du

bilier, 1683. — Fondations de messes. — Comptes.
Ermitages de Saint-Martin-le-Vinoux et de Notre-me-de-Lachal.
Classé.

Augustins de Notre-Dame-de-l'Osier. — xviie-iiie s. — 161 art.
Miracles et fondation de la chapelle de l'Osier, abju-ions d'hérétiques, xviiie s. — Confrérie du Scapu-re de l'Osier, 1658-1674. — Établissement des Au-stins. — Visites pastorales, xviie s. — Chapelle de int-Michel de Laval. — Cure de Chambalud. — Cha-lle de Saint-Michel-de-Chambalud.
Classé.

Capucins : 10
- — de Crémieu, xviiie s. — 1 art.
- — de Grenoble, xviie-xviiie s. — 8 art.
- — de La Mure, xviiie s. — 1 art.

Classés.

Carmes : 280
- — de Beauvoir-en-Royans. — 1343-1790. — 50 art.
- — de Grenoble, xve s.-1790. — 36 art.
- — de Pinet, xive-xviiie s. — 32 art.
- — de Saint-Marcellin, 1443-1790. — 70 art.
- — de Vienne, 1395-1790. — 92 art.

Classés.

Grande-Chartreuse (chef-d'ordre). — xie s.-1790. — 674 art.
Documents généraux : privilèges, fondations et dona-ons, limites du désert de la Chartreuse, difficultés et

procès avec les communautés voisines, 1090-XVIIIe s. — Possessions à la Chartreuse et dans ses environs immédiats, XIIIe-XVIIIe s. — Obédience de Meylan, 1218-XVIIIe s. — Obédience de Villette, 1203-XVIIIe s. — Obédience de La Forest-en-Savoie, 1216-XVIIe s. — Obédience de Favras-en-Savoie, 1299-XVIIIe s. — Abbaye et Chartreuse de Chalais, 1110-XVIIIe s. : chartes originales. — Terres seigneuriales : Voreppe, XIVe-XVIIIe s. ; — Entre-deux-Guiers, XVIe-XVIIIe s. ; — baronnie de Miribel, XVe-XVIIIe s. ; — Saint-Laurent-du-Pont, XVe-XVIIIe s. ; — comté d'Entremont XIVe-XVIIIe s. — Cartes, plans, mappes, XVIIe-XVIIIe s. — Parcellaires, XVIIe s. — Comptes, XVIIe s.-1790. — Protocoles de Denis Sappey, notaire à Miribel, 1537-1587. — Forêts. — Nombreux inventaires partiels, XVIe-XVIIIe s.

Classé.

Chartreuse de Saint-Hugon. — 1173-XVIIIe s. — 228 art.

Privilèges accordés par les Dauphins, 1219-XVIIe s. — Chartes originales et transcriptions, XIIe-XVIe s. — Procès et biens. — Baux, XVIIIe s. — Domaine de Vaubonnais, XVIe-XVIIIe s. — Titres de la famille de Bectoz, XVe-XVIIe s. — Montagnes, forêts, procès avec les communautés voisines.

Classé.

Chartreuse de la Sylve-Bénite. — XVIIe-XVIIIe s. — 7 art.

Classé.

Cordeliers de Grenoble. — XVe s.-1790. — 66 art.

Délibérations capitulaires, 1709-1787. — Visites et

ances des provinciaux, 1657-1748. — Profes-
xviiie s. — Cartulaires, 1454-1758. — Sépul-
xviiie s. — Biens et revenus. — Pensions. —
es, xviiie s.
sé.

deliers conventuels de Moirans. — 1537-
. — 32 art.
sé.

minicains de Grenoble. — xiiie s.-1790. — 175

ulaires rédigés au xviie s., 1288-1674. — Délibé-
s, 1633-1790. — Fragment d'obituaire, xive-
— Sépultures, xviiie s. — Chartrier, privilèges,
ve s. — Confréries. — Domaines, biens, pen-
— Plans, xviiie s. — Comptes, xviie-xviiie s. —
tes de la sacristie, 1686-1781. — Protocoles,

ssé.

minicains :
- de Paternos, 1465-1790. — 11 art.
- de Vienne, 1384-xviiie s. — 42 art.
ssé.

imes :
- de Grenoble, xviie-xviiie s. — 20 art.
- de La Plaine-les-Grenoble, 1527-1782. — 28 art.

Prieuré de Jarrie, xviie-xviiie s.
- de Roussillon, xviie-xviiie s. — 8 art.
- de Tullins, xviie-xviiie s. — 4 art.
- de Vienne, xviie-xviiie s. — 3 art.
ssé.

Recollets :

— du Bourg-d'Oisans, XVIIIe s. — 2 art.

— de La Côte-Saint-André, XVIIIe s. — 1 art.

— de Grenoble, XVIIe-XVIIIe s. — 18 art.

— de Saint-Marcellin, XVIIIe s. — 1 art.

— de La Tour-du-Pin, 1617-XVIIIe s. — 6 art.

Classé.

Communautés étrangères au département :

Les archives de l'Isère possèdent, en outre, quelques documents (50 art.) provenant des abbayes d'Aiguebelle (1507) et de Léoncel (XVIIe s.) ; — de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Merci (XVIIIe s.); — de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ; — de l'ordre de Saint-Ruf-les-Valence (XVIe-XVIIIe s.); — des prieurés d'Annonay, de Beaurières, Cadenet, Cléon-d'Andran, Eurre, Mantes, Montbrison, Montellier, Montjoux, La Motte-Galaure, La Motte-Fanjas, Parnans, Ribiers, Roizé, Romette, Saint-Benoît, Saint-Marcel-les-Sauzet, Saint-Michel, Saint-Vallier (XVIIe-XVIIIe s.); de Sarras (XIVe-XVIe s.); de Solêmes, Upaix, Veynes (XVIe-XVIIIe s.) ; du Bourg-les-Valence (1542-1606) ; — des Carmes de La Rochette et du Pont-de-Beauvoisin ; — de la Chartreuse de Val-Sainte-Marie-de-Bouvante ; — des Cordeliers de Charrières et de Sainte-Colombe (1424-XVIIe s.); — des Jésuites de Die ; — des Minimes de Valence ; — des Missionnaires de Sainte-Colombe-les-Vienne (XVIIIe s.).

Classé.

ORDRES ET COMMUNAUTÉS DE FEMMES

Abbaye des Ayes. — 1155-1790. — 83 art.

Privilèges concédés à l'Ordre de Citeaux, XIIIe-XVIIIe s.

vilèges concédés à l'abbaye par les Papes, les
ins et les Rois de France, 1155-xviiie s. — Vi-
xve-xviie s. — Provisions des abbesses, 1420-
. — Professions des religieuses, xviie-xviiie s. —
ures, 1773-1789. — Immeubles, biens, forêts,
procès, xiiie-xviiie s. — Terriers, 1461-1768. —
es, 1719-1785. — Inventaires.
ital de Pontcharra. — xiiie-xive s.
sé.

baye de Laval-Bénite de Bressieux. — xive-
. — 22 art.
fessions, xviie-xviiie s. — Destruction et transla-
e l'abbaye à La Côte-Saint-André, xvie-xviie s. —
tions, dîmes.
sé.

**baye de Bonnecombe de Saint-Paul-
ux** (transférée à Beaurepaire). — 1294-1790. —

sé.

**bayes de Notre-Dame-des-Colonnes de
ne**. — xiiie-xviiie s. — 153 art.
adrerie de Valorteys. — 1239-1517.
aye de Saint-André-de-Saint-Geoire, annexée à
Dame-des-Colonnes en 1736. — 1338-xviiie s.
pelle de Saint-Michel-de-Crollard. — 1307-
.
sé.

baye de Saint-André-le-Haut de Vienne. —
-1790 (quelques actes du xiie s. en copies). — 111



Réceptions des religieuses, XVIIe-XVIIIe s. — Legs et fondations. — Cures et chapelles à la nomination de l'abbesse, XIVe-XVIIIe s. — Titres de la famille Papin, XVIe-XVIIe s.

Prieurés de Sartines et de Cormoranche, 1291-XVIIe s.; — *de Saint-Maurice-de-Terlin et de Villedieu*, XVI-XVIIe s.; — *de Crespol*, 1292-XVe s.; — *de Chasselay*. XVIe-XVIIe s.

Classé.

Abbaye de Saint-Just-de-Claix (transférée à Romans). — 1349-XVIIIe s. — 3 art.

Classé.

Prieurés :

— d'Arandon et de Dolomieu. — 1322-XVIIIe s. — 22 art.

— de Chambalud. — XVIIIe s. — 1 art.

— de Saint-Priest. — XVIe s. — 1 art.

Classés.

Annonciades ou Célestes :

— de l'Albenc. — XVIIIe s. — 1 art.

— de Vienne. — XVIIe-XVIIIe s. — 50 art.

Classé.

Augustins du Pont-de-Beauvoisin. — XVIIIe s. — 6 art.

Classé.

Bernardines :

— de Grenoble. — XVIIe-XVIIIe. — 8 art.

— de Voiron. — XVIIe-XVIIIe s. — 2 art.

— de Vienne. — XVIIe-XVIIIe s. — 60 art.

ce dernier fonds, titres concernant les familles
e Chabert, Vaure, Marchier XVIe-XVIIe s. .
és.

nélites de Grenoble. — XVIIe-XVIIIe s. — 17 art.
ssions, vœux, sépultures, 1697-1784. — Elec-
s prieures, 1657-1792. — Comptes.
é.

noinesses nobles de Saint-Dominique, à
eury. — XIVe s.-1790. — 114 art.
ptions des chanoinesses, 1649-XVIIIe s. — Char-
342-1651. — Cartulaire, 1301-1351. — Pont-de-
. — Parcellaires.
é.

rtreuse de Prémol. — 1234-1790. — 139 art.
trier. — Professions et vœux, XVIIe-XVIIIe s. —
nes, forêts, pensions, comptes.
sé.

rtreuse de Salettes. — XIIIe-XVIIIe s. — 20 art.
ılaire, 1299-1655.
sé.

isses de Grenoble. — XVIIe-XVIIIe s. — 16 art.
sé.

rs de la Miséricorde de Vienne. — XVIIIe s. —

sé.

rs de Saint-Joseph de Vienne. — XVIIe-
. — 8 art.
bérations capitulaires, 1761-1789. — Professions,
792.
sé.



Ursulines :

— de Bourgoin. — XVIIe-XVIIIe s. — 4 art.

— de La Côte-Saint-André. — XVIIe-XVIIIe s. — 7 art.

— de Crémieu. — XVIIe-XVIIIe s. — 5 art.

— de Grenoble. — XVIIe-XVIIIe s. — 32 art.

— de Moirans. — XVIIIe s. — 3 art.

— de Saint-Geoire. — XVIIe-XVIIIe s. — 1 art.

— de Saint-Marcellin. — XVIIe-XVIIIe s. — 70 art.

— de Tullins. — XVIIIe s. — 64 art.

— de Vienne. — XVIIe-XVIIIe s. — 7 art.

— de Vif. — XVIIIe s. — 6 art.

Classés.

Visitandines de Crémieu. — XVIIe-XVIIIe s. — 68 art.

Réceptions et vêtures, XVIIIe s. — Titres concernant les familles Candy, Comte, Crestin, Gratet de Dolomieu, Trolliet, Luquet et d'Angelin, XVIe-XVIIIe s.

Classé.

Visitandines :

— de Grenoble (Sainte-Marie-d'en-Haut). — XVIIe-XVIIIe s. — 46 art.

— de Grenoble (Sainte-Marie-d'en-Bas). — XVIIe-XVIIIe s. — 18 art.

— de Saint-Marcellin. — XVIIe-XVIIIe s. — 47 art.

Classés.

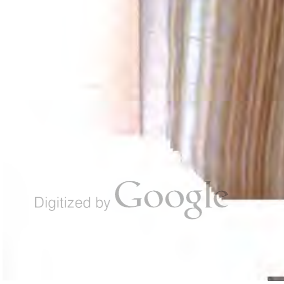
Communautés étrangères au département de l'Isère. — Les archives de l'Isère possèdent, en outre, quelques documents (12 art.) provenant des abbayes de Soyon (1389) ; — de Vernaison (XIVe-XVIIIe s.); — du

ré de Guéreins en Dombes (XVIIe s.); — des Ursu-
du Buis et de Gap (XVIIe s.).
ssés.

dre de Malte. — XVe-XVIIIe s. — 12 art.
nmanderies des Abrets, Allevard, Saint-Jean-de-
ns, Saint-Étienne-de-Crossey, Vourey, Belle-
e, Valence (XVIIIe s.). — Temple de Bressieux
s.).
nmanderie de Mésage (XVe s.). — Inventaire des
de l'ancienne commanderie du Temple d'Échirolles
e moderne).
ssé.

anoinesses nobles de l'ordre de Malte, à -Antoine. — XVIIe-XVIIIe s. — 82 art.
bérations capitulaires, 1787-1792. — Preuves de
sse des chanoinesses.
eurė des chanoinesses nobles de Citeaux, à ns, XVIIe-XVIIIe s.
ssé.

nfréries du Saint-Esprit :
- de Bernin, XVIIe s. — 1 art.
- de Chatte, XVIe s. — 1 art.
- de Corenc, XVe-XVIIe s. — 1 art.
- de Crolles, X s. — 1 art.
- de Marennes, XVIIe s. — 1 art.
- de Massieu, XVIIe s. — 1 art.
- de Saint-Ismier, Clèmes et Saint-Nazaire, XVIIe s. — 1 art.
- de Saint-Martin-le-Vinoux, 1403-1649. — 2 art.
- de Saint-Georges-de-Vienne, XVIe s. — 1 art



Confréries du Saint-Esprit :

— de Viriville, XVIII[e] s. — 1 art.

— de Voreppe, XV[e] s. — 1 art.

Classé.

Confréries de Pénitents :

— de Bourgoin, XVIII[e] s. — 1 art.

— de Crémieu, XVIII[e] s. — 1 art.

— de La Ferrière-du-Gua, XVIII[e] s. — 1 art.

— de Notre-Dame-du-Confalon, de Grenoble, XVIII[e] s. — 2 art.

— de Saint-Laurent de Grenoble, XVII[e]-XVIII[e] s. — 10 art.

— de Saint-Marcellin, XVII[e] s. — 1 art.

Classé.

Confréries diverses :

— des bateliers de Saint-Joseph et de la Sainte-Trinité de Grenoble, XVII[e]-XVIII[e] s. — 3 art.

— du Saint-Rosaire de Pinsot, XVII[e] s. — 1 art.

— de Saint-Nicolas de Vienne, XV[e] s. — 1 art.

— des Maîtres-boulangers de Vienne, XVIII[e] s. — 1 art.

— de la Sainte-Vierge de Voiron, XVIII[e] s. — 1 art.

Classé.

Hôpital de Grenoble. — 1424-1791. — 18 art. — Sépultures, 1737-1791 (10 art.).

Classé.

Hôpital de la Charité de Grenoble (ordre de Saint-Jean de Dieu). — XVII[e]-XVIII[e] s. — 24 art.

Classé.

Hôpital de Sainte-Marthe de Grenoble. — xviiie s. — 7 art. — Professions des religieuses, 1737-1789 (3 art.). — Sépultures, 1737-1790 (2 art.).
Classé.

Hôpital de la Providence de Grenoble. — xviiie s. — 11 art. — Sépultures, 1737-1791.
Classé.

Hôpitaux divers. — xve-xviiie s. — 19 art.
Embrun, Lyon, Mens (3 art.). — Montbonnot, 1558-xviiie s. (2 art.). — Mont-Genèvre, Romans, Tain, Vienne, xvie-xviiie s. (26 art.).
Classé.

Maladreries. — xiiie-xviiie s. — 3 art. — Voreppe, 1261 (1 art.). — La Buisserate, 1452-1574 (1 art.).
Classé.

Bureaux des pauvres. — xvie-xviiie s. — 7 art. — Terrier des pauvres de Saint-Pierre-de-Commiers, 1560-1766 (1 reg.).
Classé.

Œuvre de la Propagation de la Foi de Grenoble. — xviie-xviiie s. — 125 art.
Délibérations, 1647-1792 (17 reg.). — Affaires de la vallée de Pragelas, xviie s. (2 art.). — Correspondance (7 art.). — Dons et legs (9 art.). — Comptes, 1710-1788 (58 art.).
Filles pénitentes de la Madeleine de Grenoble unies à la Propagation, xviie-xviiie s. — 16 art.
Maison des filles de service unie à la Propagation, xviie-xviiie s. — 3 art. — Délibérations, 1664-1790 (1 reg.).
Classé.

Orphelines de Grenoble (sous le titre de la Purification de Notre-Dame). — 1636-1730. — 35 art.

Délibérations, 1738-1784 (1 reg.). — Statuts, agrégations et élections, 1636-1733 (1 reg.) — Historique de l'institution (1 reg.). — Comptes, 1711-1790 (9 reg.).

Classé.

Maison des Présentines ou Rayssons de Grenoble. — XVIIIe s. — 18 art.

Délibérations, 1709-1791 (1 reg.). — Comptes, 1705-1792 (12 reg.).

Classé.

Période révolutionnaire.

Série L.

I. — **Département.** — 455 art.

II. — **Districts** : Grenoble. — 108 art.
La Tour-du-Pin. — 78 art.
Saint-Marcellin. — 68 art.
Vienne. — 141 art.

III. — **Cantons.** — Néant.

IV. — **Fonds divers** : Comités de surveillance révolutionnaire de Grenoble, La Tour-du-Pin, Bourgoin, Saint-Marcellin, etc. — 28 art.
— Sociétés populaires de Bourgoin, Crémieu. — 2 art.

— **Fonds divers :** Tribunaux criminels et correctionnels. — 490 art.

— Répertoires des actes de notaires. — 45 art.

— Administration française en Piémont (an VII). — 9 art.

lassé. — Inventaire en cours.

SÉRIE Q.

'entes des biens nationaux (immeubles et meubles) venant des établissements religieux supprimés, des grés, des condamnés et des déportés. Rapports xperts, soumissions (289 art.).

dministration et contentieux du séquestre des biens, uidations (765 art.).

iens communaux vendus en 1813. — 17 art.

lassé en partie.



TABLE DES MATIÈRES

ERRATUM

268, ligne 20.— Au lieu de *le 6 mai 1850*, lisez *le 6 mars 1850.*



ents, il ne fallait pas encore aggraver le mal, en se mon-
rant d'une sévérité outrée, impitoyable, cruelle, envers
es prêtres, coupables et repentants, qu'on s'exposerait à
eter dans le désespoir et hors des voies du salut. Plus
ard, le pape Pie VII, par une miséricordieuse condescen-
ance, justifiera la conduite de notre vicaire général. En
ttendant, Mgr de Messey et ceux qui avaient sa confiance,
t souvent ne la méritaient guère, poussaient aux mesures
iolentes, et parfois, dans leur langage et leurs manières
'agir, auraient pu faire croire que les considérations poli-
iques l'emportaient à leurs yeux sur les intérêts sacrés de
a religion (1). Les constitutionnels, habilement dirigés par
régoire, n'allaient pas manquer de profiter de ces divi-
ions pour réveiller les méfiances d'un gouvernement
mbrageux à l'endroit des catholiques et royalistes, et faire
pporter certaines modifications au décret du 3 nivôse.

(1) Il ne serait, peut-être, pas téméraire de supposer que le
omte de Provence, futur Louis XVIII, du fond de son exil, sou-
evait comme à plaisir, par le moyen des évêques dévoués à sa
ause, des difficultés de ce genre, pour embrouiller de plus en plus
a situation et faire regretter au peuple le temps de la royauté, où
on jouissait du calme et de la paix religieuse. On sait, du reste,
ue c'est dans le but d'arriver à de telles fins, qu'il s'opposa plus
ard, autant qu'il put, à la conclusion du concordat entre Pie VII
t le premier consul, plaçant ainsi toujours les intérêts du trône
vant ceux de l'autel.

JULES CHEVALIER.

(A suivre).

AUGUSTE PRUDHOMME

ARCHIVISTE DE L'ISÈRE

En raison même de ses fonctions professionnelles et de ses nombreuses publications, Auguste Prudhomme a occupé, dans le domaine de notre histoire provinciale, une situation à part, privilégiée même, et dont il a su tirer bon parti Cette considération seule suffit à justifier l'insertion, dans notre *Bulletin*, d'une notice destinée à faire connaître la vie et les travaux du regretté archiviste de l'Isère. J'ajouterai que sa *Bibliographie*, publiée à la suite, sert de base à cette étude. On voudra donc, le cas échéant, s'y référer.

I

Auguste-Marie-Antoine Prudhomme naquit à Bourgoin (Isère), le 6 mai 1850. Ses parents étant venus se fixer à Paris vers 1858, il fut d'abord placé comme externe à l'établissement des Frères de la rue des Francs-Bourgeois, puis, deux ans après, il faisait partie de la maîtrise de S. Ambroise. L'abbé Langénieux (1),

(1) Benoit-Marie Langénieux, né le 24 octobre 1824, à Villefranche (Rhône), élève du Petit Séminaire de St-Nicolas du Chardonnet, sous la direction de l'abbé Dupanloup, élève de celui de Notre-Dame-des-Champs et du Grand Séminaire de S.-Sulpice, ordonné prêtre le 21 décembre 1850, vicaire à S.-Roch (1851-1861), promoteur du diocèse (1861), curé de S.-Ambroise (18 mars 1863), curé de St-Augustin (20 janvier 1869), vicaire général (28 novembre 1871), nommé évêque de Tarbes (19 juin 1873), transféré à l'archevêché de Reims (3 novembre 1874), créé cardinal du titre de Saint-Jean-devant-la Porte Latine (8 juin 1886) et décédé à Reims le 1er janvier 1905.

ommé curé de la paroisse au mois de mars 1863, le
emarqua tout d'abord et lui témoigna un vif intérêt,
usqu'à se constituer son protecteur. L'enfant en était
raiment digne, car il se montrait très pieux, avec une
ntelligence ouverte et une grande application au
ravail. Aussi l'abbé Langénieux n'hésita-t-il pas à le
aire entrer en quatrième au Petit Séminaire de Saint-
icolas-du-Chardonnet. (Octobre 1864). Ce Séminaire
uivait fidèlement les règles et les traditions de son
ncien supérieur, cet éducateur d'élite que fut si bien
abbé Dupanlonp, le futur et illustre évêque d'Orléans.

Le professeur de quatrième était un prêtre expéri-
nenté, l'abbé Arnault, latiniste distingué et très
néthodique dans son enseignement. En troisième,
. Prudhomme eut le précieux avantage d'avoir pour
naître un homme de valeur, l'abbé Huvelin (1), ancien
lève de l'Ecole Normale, d'où il était sorti le premier
n qualité d'agrégé d'histoire. C'était un savant et un
aint. Il fut éminemment l'un et l'autre. Son érudition
t son autorité s'imposaient. Ses élèves n'en parlaient
u'avec un respect mêlé d'admiration, et le jeune
rudhomme ne fut pas un des derniers à partager de
els sentiments, tant l'abbé Huvelin avait produit sur
ui une impression profonde.

A S.-Nicolas, l'enseignement ne s'étendait pas au-delà
e la troisième. Les classes d'humanités et de rhétorique
e faisaient au Petit Séminaire de Notre-Dame-des-
hamps, dont le supérieur était alors l'abbé Foulon (2).

(1) Léon Huvelin, né à Laon en 1838, élève du Lycée Saint-Louis,
e l'Ecole Normale, agrégé d'histoire, élève du Séminaire français à
ome (1862), professeur au Petit Séminaire de St-Nicolas du Chardonnet
864), vicaire à Saint-Eugène (1870), à Saint-Augustin (1875), cha-
oine honoraire de Notre-Dame (1898) et décédé le 10 juillet 1910.

(2) Joseph-Alfred Foulon, né à Paris le 29 avril 1823, élève du Petit-
minaire de S.-Nicolas-du-Chardonnet sous la direction de l'abbé

remplacé par l'abbé Cognat (1). A. Prudhomme y fut toujours noté comme un excellent élève, fort intelligent, d'une piété exemplaire, bon camarade, travailleur acharné, ayant d'ailleurs le travail facile. Le Séminaire avait son Académie. Il en fut membre. En cherchant bien dans les registres, on y trouverait sans doute quelques-unes de ses productions littéraires, ses *Juvenilia*, où s'étaient épanouies sa précoce intelligence et son âme d'adolescent. Il lui arriva même d'être quatre fois de suite premier en composition. La chose ne s'était pas vue depuis l'abbé Langénieux, alorsqu'il était élève de rhétorique. Le protégé marchait donc bien sur les traces du protecteur. Enfin, il termina brillamment ses études par le diplôme de bachelier ès-lettres (1868).

Suivant la filière ordinaire et obéissant au désir de sa mère, il entra à Issy pour y faire deux années de philosophie et de mathématiques spéciales. Il fut choisi pour être maître de conférences et il argumenta avec succès. De là, chez lui, malgré la vivacité de son intelligence, cette discipline de l'esprit à laquelle il saura s'assujettir

Dupanloup, élève du Petit Séminaire de Notre-Dame-des-Champs, du Grand Séminaire de St-Sulpice, ordonné prêtre le 18 décembre 1847, professeur à Notre-Dame-des-Champs (1847, 1862), Supérieur (1863), nommé évêque de Nancy (12 janvier 1867), transféré à l'archevêché de Besançon (22 mars 1882), à l'archevêché de Lyon (23 mars 1887), créé cardinal du titre de Saint-Eusèbe (24 mai 1889) et décédé à Lyon le 23 janvier 1893.

(1) Joseph-Edouard-Léger Cognat, né à Montréal (Ain) le 2 mai 1821 élève des Petits Séminaires de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Notre-Dame-des-Champs, du Grand Séminaire de Saint-Sulpice, ordonné prêtre le 18 décembre 1847, (avec Mgr de Ségur et le cardinal Foulon), élève de l'Ecole des Carmes, licencié ès-lettres, auteur de *Clément d'Alexandrie*, professeur de philosophie au Petit Séminaire de Notre-Dame-des-Champs (1849-1852), rédacteur de l'*Ami de la Religion* (1852-1855), aumônier de l'Infirmerie Marie-Thérèse puis des [Bé]nédictines du Saint-Sacrement (1855-1867), supérieur du Petit [Sém]inaire de Notre-Dame-des-Champs (10 avril 1867), curé de Notre-[Da]me-des-Champs (26 décembre 1871) et décédé le 26 mai 1886.

cette tendance à la dialectique dont il ne se départira
mais.

Mais les événements se précipitaient. En 1870, la
uerre, puis la Commune, amenèrent le licenciement
es élèves. Grâce à ses maîtres, il occupa ses loisirs
rcés dans divers préceptorats, et, au mois d'octobre
371, il entra à Saint-Sulpice. Son séjour y fut de très
ourte durée : quinze jours après, sur le conseil de son
recteur, il quitta définitivement le Séminaire. En se
tirant, il emportait de tous ses maîtres le meilleur
ouvenir, car c'étaient eux qui l'avaient formé et préparé
our la vie. Plus tard, devenu fonctionnaire, il ne
rlait jamais, en public, de ce passé qui devait le
êner. Mais, dans l'intimité, il lui arrivait parfois de
ire tout ce qu'il devait de respect et de reconnaissance à
eux qui lui avaient témoigné tant de dévouement et
e véritable affection. Il ne fut jamais ingrat. Un jour,
ans son cabinet d'archiviste, je me permis de lui dire :
Vous écrivez la langue française de façon vraiment
emarquable. Ne le devez-vous pas à l'enseignement
assique que vous avez reçu ? »

— « Vous ne sauriez croire, répondit-il, combien
ous avez raison et quelle reconnaissance je garde à mes
nciens maîtres. »

En parlant ainsi, il était tout ému et des larmes
rillaient dans ses yeux. Comme il est vrai que « le
œur a ses raisons que la raison ne connaît pas ».

Ce fut alors qu'un religieux dauphinois, le R. P.
'ournel (1), l'entoura des soins les plus affectueux, d'une

(1) Charles-Pétrus Tournel, né à Grenoble le 18 mars 1832, élève
 Petit Séminaire du Rondeau, du Grand Séminaire de Grenoble, de
lui d'Orléans où l'avait attiré Mgr Dupanloup, élève du P. Lacor-
ire qui l'envoya au noviciat de Flavigny, religieux Dominicain au
uvent de Chalais (Isère), à celui de Lyon où il fut ordonné prêtre
860), envoyé à la mission dominicaine de Mossoul (Turquie d'Asie).

direction très sûre et lui procura de chaudes et fidèles amitiés, surtout chez les Dominicains, pour lesquels il eut toujours une prédilection marquée. A cet égard, il aima beaucoup le R. P. Lange, un de ses condisciples du Séminaire, et il entretint avec lui une correspondance qui, dans les derniers mois de sa vie, lui fut aussi douce que réconfortante.

Ces amis dévoués lui procurèrent d'excellents préceptorats, ce qui lui permit, sans être à charge à sa famille, de prendre sa licence en droit et de se préparer à l'Ecole des Chartes. Son admission eut lieu le 21 novembre 1871. A la soutenance de thèse, le 15 janvier 1877, il choisit pour sujet : *Le Conseil Delphinal*. C'était prendre pied sur le terrain de l'histoire du Dauphiné, qui devait tant le captiver. A la suite de cette soutenance, le Conseil de perfectionnement de l'Ecole présenta au ministre Auguste Prudhomme comme méritant le diplôme d'archiviste paléographe. Il était classé le deuxième sur neuf.

Le directeur de l'Ecole était alors Jules Quicherat — le frère du lexicographe — savant de haute valeur, qui a déterminé la véritable origine de l'art gothique ou français avec la fenêtre d'ogive, l'*augmentum volutæ*. Quicherat insistait là-dessus. Prudhomme,

fondateur du couvent de la rue du Faubourg-Saint-Honoré à Paris, prieur de celui de la rue Jean-de-Beauvais (1870-1871) et décédé dans la première de ces maisons le 28 avril 1877.

C'était un ami de la famille Prudhomme laquelle tenait un magasin d'objets de piété, rue Saint-Sulpice, à l'enseigne de Saint-Dominique. Il fut un des grands bienfaiteurs d'A. Prudhomme qui ne l'oublia jamais. Pendant le siège de Paris et la Commune, le P. Tournel se montra admirable de dévouement, héroïque même. Très intelligent, saint religieux, âme ardente et généreuse, il était certainement une personnalité fort remarquable et qui mériterait d'être mise en évidence.

ut imbu des doctes leçons du maître, m'en parlait
lontiers, faisant du *père* Quicherat un éloge enthou-
aste qu'il n'eut aucune peine à me faire partager. Ce
ême éloge, il l'accordait à un autre de ses maîtres,
éon Gautier. Il fallait l'entendre :

« Gautier, me disait-il, est un grand catholique, très
1 courant du moyen âge, de sa littérature, de ses
meuses *Epopées Françaises*. C'est un cœur d'or, un
eritable apôtre, et son enseignement tout comme sa
ontéexcitaient notre admiration. Je lui dois beaucoup. »

C'était un autre Huvelin qu'il avait trouvé à l'Ecole
es Chartes !

Cependant le P. Tournel et ses amis ne le per-
aient pas de vue. Ils lui vinrent discrètement en
de en lui obtenant, de la maison Mame, à Tours, la
ublication d'une *Histoire de Pierre Terrail seigneur
Bayart*, destinée à la Bibliothèque de la Jeunesse
rétienne. Ce fut son premier livre. Il a eu plusieurs
litions.

Au mois de janvier 1877, Ernest Desjardins, direc-
ur du personnel des Archives, le fit nommer archi-
ste de la ville de Marseille où, du reste, il ne passa
ie très peu de temps, car le 12 février 1878, il était
ommé archiviste départemental de l'Isère. Il entra en
nctions le 18 mars suivant.

Pendant son séjour à Marseille il se maria : le
octobre 1877 il épousa une de ses cousines, femme
ès chrétienne, d'un dévouement admirable, en mesure
ême de le seconder dans ses travaux.

A Grenoble, il trouva pour préfet M. Gustave
ervois, encore vivant aujourd'hui. Ancien élève de
Ecole des Chartes, savant modeste et auteur d'une
cellente édition des *Œuvres* de La Bruyère, M. Ser-

vois fut pour le nouvel archiviste — son jeune confr
chartiste — un ami autant qu'un chef. Mais c
heureuse situation ne devait pas durer : au mois
novembre de cette même année 1878, le préfet de l'Is
était transféré à Caen. Il n'oublia jamais son archiv
dauphinois, et, à la mort de ce dernier, il écrivi
Madame Prudhomme une touchante lettre inspirée
par un cœur qui savait se souvenir.

Après M. Servois, douze préfets furent les cl
hiérarchiques de Prudhomme, et cela, pendant tren
huit ans (1), au cours d'événements politiques qui a
tèrent profondément la France et dont les déploral
conséquences ne sont que trop connues. La position
l'archiviste en devenait difficile, et pour des raisons
l'on devine. Il s'en tira par des prodiges de diploma
et il fut assez habile pour entretenir les meille
rapports avec les douze préfets en question, qui
témoignèrent tous autant de sympathie que de dévo
ment.

Il en profita pour mieux servir encore les intér
qui lui étaient confiés dans une mission délicate
début et où la besogne ne manquait pas.

(1) Voici les noms de ces douze préfets :

Léonce Ribert (1er novembre 1878). — Jules Mahias (8 mars 1881
Jules Pointu-Norès (25 novembre 1881). — Massat (12 février 1886
Georges Delatte (7 août 1887). — Edmond Robert (12 février 1890
Edmond Roger (12 septembre 1894). — Édouard de Luze (28 fév
1896). — Achille Tournier (13 septembre 1897). — Christian N
(16 juillet 1898). — Henri Boncourt (26 juin 1901). — Emile T
(3 mai 1913).

II

Auguste Prudhomme se mit résolument à l'œuvre. remplaçait un vieil archiviste, Jean-Joseph-Antoine lot de Thorey, qui avait travaillé de son mieux, et quel il convient de rendre hommage (1).

Il fallait avant tout obtenir, des pouvoirs publics, ie installation mieux appropriée au dépôt des Archives, en lui procurant des locaux tout à fait dignes son importance. De là des réclamations incessantes, osolument justifiées, et que les préfets appuyaient 1près du Conseil général de l'Isère. Celui-ci, assez en disposé, vota successivement toutes les sommes cessaires.

Dans sa session d'avril 1882, il ouvrit un crédit de).000 francs pour l'agrandissement du bâtiment des rchives. Mais « une opposition se produisit, imprévue mystérieuse » (2) qui remit tout en question : la

(1) Né à Alexandrie (Piémont) le 12 mai 1805 et décédé à Grenoble 18 août 1883.

Pilot avait été nommé archiviste adjoint en 1846, et à titre définitif 1850. Il fut admis à la retraite par délibération du Conseil général 20 décembre 1877.

Prudhomme a dit de son prédécesseur :

« Peut-être faut-il reconnaître que Pilot de Thorey était plus érudit l'archiviste, qu'il n'éprouvait pas le besoin de faire correspondre rdre matériel au classement qu'il portait dans sa tête, et qu'il ne i déplaisait pas que ses archives restassent un domaine mystérieux nt il avait seul le fil......... En somme, si l'on tient compte des difficultés et oppositions de diverses natures que rencontre toute œuvre à s débuts, et contre lesquelles Pilot de Thorey eut fréquemment à tter, on peut dire que ses trente-deux années de service furent laborieusement et intelligemment employées à la reconstitution et à organisation de ces archives qu'il aimait si passionnément, qu'il eura de vraies larmes le jour où son grand âge l'obligea à les itter. »

(Les Archives de l'Isère, 1790-1899, p. 267-68.)

(2) *Ibid.*, p. 270.

somme votée fut employée à d'autres usages. L
viste ne se rebuta pas et fit entendre de no
doléances qui eurent définitivement gain de
Toutefois grâce à la complication et à la lente
formalités administratives, les travaux ne furen
mencés que deux ans après, et ce n'est qu'en 188
put prendre possession des nouveaux locaux (1).

Le transport de tous les fonds s'opéra alors, e
fut pas chose facile. On aura une idée de l'œuvre
prise et menée à bonne fin par l'infatigable arc
quand on saura qu'avant lui les Archives étaient
minées en trois locaux différents : le dépôt d
mental, les greniers de la préfecture et ceux du
de justice.

Un autre agrandissement ne tarda pas en
s'imposer. En transportant les fonds déposés au
de justice, l'archiviste découvrit, sous les toits
un amas énorme de registres et de sacs de p
c'étaient les fonds entiers du greffe du Parlem
Grenoble et du Bailliage de Graisivaudan. P
loger, il fallut élever de tout un grand étage
ment des Archives.

Ce n'était pas tout que d'installer tous les fon
des locaux remarquablement aménagés, il était
saire de les classer, et ce travail de classeme
considérable. Les fonds se divisent en séries,
chacune une lettre de l'alphabet (2). On sait qu

(1) Le dépôt des Archives qui, précédemment, n'offrait q
mètres de rayons, pouvait, en 1888, en développer 4,239, soit
double. Avec le second agrandissement, ce chiffre est enc
élevé, puisqu'il atteint actuellement 5,260 mètres de rayons.

(2) Prudhomme a publié la *Table des Inventaires des f*
Archives de l'Isère (il y a 329 Inventaires), et l'*Etat des f*
Archives départementales de l'Isère, dans son livre *Les Ar*
l'Isère, p. 311-73.

s archives communales les lettres sont doublées. L'installation et le classement étant terminés, les archives offrirent alors toute facilité aux travailleurs, dont le nombre est toujours allé en augmentant (1).

Prudhomme a lui-même écrit l'histoire de son dépôt, de la formation des divers fonds qui le composent, avec les vicissitudes, parfois bien douloureuses, par lesquelles il a passé. A cet égard, rien n'est plus intéressant, ni plus instructif, que son livre : *Les Archives de l'Isère, 1790-1899*. Elles subirent, en 1793, un sort désastreux : le vandalisme révolutionnaire condamna au feu quantité de documents précieux, dont la barbare destruction infligea à notre histoire des pertes irréparables (2). A Grenoble notamment le bûcher ne cessa de brûler, durant deux jours, les 29 et 30 brumaire an II (19 et 20 novembre 1793), des masses de registres et papiers très importants du ci-devant Parlement, de la ci-devant Chambre des Comptes et d'autres ci-devant administrations, dont on prétendait anéantir les moindres vestiges et abolir même jusqu'au fonctionnement au cours des âges ! La bêtise humaine est sans limites !

Néanmoins, malgré tant de désastres, les Archives de l'Isère, en leur état actuel, constituent, on peut le dire, les éléments essentiels qui servent de base à l'his-

(1) Avant 1878, les rapports de l'archiviste accusaient une moyenne de 150 communications par an. Dans les années avant la guerre ce chiffre s'élevait à 2.500 !

(2) Les « brûlements » s'effectuèrent dans tout le département de l'Isère, surtout dans le district de Vienne.

Un autre mode de destruction, et non le moins terrible, fut l'envoi à Toulon d'énormes quantités de manuscrits pour en faire des gargousses.

Prudhomme a fourni sur cet abominable vandalisme des détails précis, et, hélas ! tristement significatifs.

toire du Dauphiné. Là sont conservés les fond
l'Intendance, de la Chambre des Comptes, du Bu
des Finances, de l'Archevêché de Vienne, de l'Ev
de Grenoble, du Gouvernement militaire, des Eta
l'Election, du Parlement, des Bailliages et autres
catures subalternes, toutes institutions du pass
ont régi nos pères, dont ils ont vécu et qui atter
encore leur historien (1).

Si, aujourd'hui, tous ces divers fonds sont pa
tement installés et classés, c'est à A. Prudhomme
le doit, et ce côté de sa carrière d'archiviste a été
bien remplie pour qu'il ne mérite pas tous les él

Mais, son œuvre principale, celle à laquelle son
restera attaché, fut, avant tout, la rédaction des in
taires. Nous entrerons ici dans quelques détails.

Les inventaires que Prudhomme a publiés so
deux sortes, ceux des archives départementales
constituent, à proprement parler, la tâche profes
nelle de l'archiviste, et ceux des archives commu
qui, par leur nature, sont en dehors de ce servic

En ce qui concerne les premiers, il continua l'o

(1) On doit excepter les Etats, dont l'histoire a été définitiv
traitée par M. l'abbé Dussert : *Les Etats du Dauphiné aux* XIV
siècles, livre excellent qui a été couronné par l'Académie des I
tions (second prix Gobert).

(2) Il faut en dire autant de l'*Annuaire officiel du départem
l'Isère, de la Cour d'Appel et de la Ville de Grenoble* qu'il réd
publia pendant vingt ans (1894-1914).

Cet *Annuaire* avait été fondé en 1863 par M. Casimir Faure
de bureau du cabinet du préfet, et il le rédigea jusqu'en 1876.
date, il fut rédigé par M. Désiré Giraud, également chef de cabi
préfet. En 1884, il fut confié à M. Henry Perret, chef de divisio
préfecture, qui le rédigea pendant dix ans. Enfin, en 1894, le
Edmond Robert en fit avoir la concession à Prudhomme. Celui-
du reste y avait quelque intérêt, lui donna plus d'extension,
fait, l'*Annuaire du département de l'Isère* peut être cité com
modèle et rend les meilleurs services. Il a eu une mention hon
à l'Exposition universelle de 1900.

son prédécesseur qui, au moment de sa retraite ècembre 1877), avait publié un volume de la série A *rchives civiles*, plus, la première moitié du volume ivant; en tout 3.240 numéros de documents inven-riés.

Prudhomme termina d'abord ce volume, qu'il fit ivre d'un autre, et, à sa mort, il achevait la publi-tion du quatrième (1).

Comparé à celui de Pilot, l'inventaire rédigé par rudhomme est de beaucoup supérieur. Toutefois, il ut s'entendre. Pilot s'est strictement conformé aux escriptions ministérielles qui demandaient, suivant le tre, un inventaire sommaire, et non une analyse de aque pièce (2). Prudhomme, au contraire, a donné ne analyse, mais pas de toutes les pièces contenues ans chaque volume, et il en est qui sont omises alors ı'elles renferment des détails précieux (3). Sa rédac-on est soignée et on le lit avec autant de plaisir que intérêt.

Somme toute, il a publié deux volumes et demi inventaires des archives départementales antérieures 1790. Pour cette période, un tel résultat paraît, de

(1) Voir la *Bibliographie*, n° 5.
Il en avait communiqué les bonnes feuilles à M. le chanoine U. hevalier, lequel y releva quelques inexactitudes de chronologie que rudhomme n'hésita pas à reconnaitre,

(2) Prudhomme le savait mieux que personne :
« Les deux volumes d'inventaires dus à Pilot de Thorey sont conçus après le même système imposé de son temps et dont il ne saurait re rendu responsable. Son seul tort fut d'avoir cru et réussi à faire oire aux autorités locales qu'il pourrait achever seul cette œuvre olossale qui exigera encore de longues années et les efforts successifs e plusieurs générations d'archivistes ». (*Les Archives de l'Isère*, p. 267). lusieurs générations d'archivistes, c'est peut-être beaucoup dire. out dépendra de la durée de leurs fonctions et de l'intensité de leur avail.

(3) U. Chevalier, Lettre du 20 octobre 1916.



prime abord, insuffisant, surtout si l'on établit
comparaison avec les archivistes de la Drôme e
Hautes-Alpes, à peu près dans le même lap
temps (1).

Mais il est juste de tenir compte du long tr
d'installation matérielle et de classement de tou
fonds, qui a occupé les douze premières années d
fonctions d'archiviste et que n'ont pas connu, à b
coup près, ses deux confrères dauphinois.

En outre, il ne s'est pas borné à la publicatio
ces deux volumes et demi. Il a rédigé en effet
autres volumes de ces mêmes archives pour la pé
révolutionnaire, soit de 1790 à l'an VIII (2). C'e
surtout que l'analyse des documents a été dévelo
A vrai dire, ne s'imposait-elle pas un peu ? On e
friand de tout ce qui touche à l'histoire de la R
lution encore assez mal connue au point de vue l
L'auteur de la *Biographie du Dauphiné*, Ad
Rochas, a dit : « La vie intime de presque toute
villes de France, à cette époque, est à peu près
inconnue que celle de la Chine » (3). Il y a beau

(1) André Lacroix, archiviste de la Drôme, a publié huit vo
d'inventaires des Archives départementales antérieures à 1790. Cf.
les BELLET, *Notice sur André Lacroix, archiviste de la Drôme*
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, t. XLV, 19
Tirage à part avec portrait.

Le chanoine Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes,
publié 16 volumes. M. le chanoine U. Chevalier a signalé « le
exceptionnel de cette collection » Cf. *Le chanoine Paul Guil*
archiviste des Hautes-Alpes, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, m
de l'Institut. Dans *Bulletin de la Société d'Archéologie de la I*
t. XLIX, 1915, p. 213. — Tirage à part avec portrait.

(2) *Inventaire sommaire des Archives départementales de l*
— Série L. *Documents de la période révolutionnaire.*
Tomes I et II.

(3) *Journal d'un Bourgeois de Valence du 1er janvier 178*
9 novembre 1799 (18 Brumaire an VIII), t. I, 1891, p. VII.

e vrai dans cette boutade, formulée à une époque où
ttention des érudits se portait avec ardeur vers cette
ême histoire, à laquelle des revues spéciales n'ont
ssé de fournir une ample contribution qui, trop
uvent, ne doit être acceptée que sous bénéfice d'in-
entaire.

On comprend dès lors comment un archiviste aussi
visé que Prudhomme, se soit décidé à analyser, avec
rce détails, les documents de la période révolu-
onnaire conservés dans son dépôt. Encore y faut-il
es limites.

Le Tome second est précédé d'une très longue Intro-
uction sous ce titre : *Le Fédéralisme dans l'Isère et
rançais de Nantes*. Placée en tête d'un volume d'in-
entaire, cette Introduction n'est-elle pas un véritable
ors-d'œuvre ? Il est vrai que ce hors-d'œuvre a permis
l'auteur de faire un tirage à part (1) qui a l'avantage
le mettre à la portée du public tout un côté de l'his-
oire de la Révolution dans notre pays en un moment
ritique où, comme il le dit justement, « s'affirme le
onflit le plus aigu qui ait mis aux prises les autorités
épartementales et les représentants du pouvoir
entral » (2). A l'aide de documents inédits, il a su
égager la vérité sur les personnages et les événements
le cette terrible époque, et il les a jugés avec une entière
mpartialité.

Dans ce même ordre d'idées, il inventoria les fonds
e la période révolutionnaire conservés dans les

(1) *Un nouveau chapitre de l'Histoire de la Révolution en Dauphiné.*
- *Le Fédéralisme dans l'Isère et Français de Nantes. Juin-juillet 1793.*
renoble, Allier, 1907, in-8 de 241 p. (Portrait.)

(2) *Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère*, ut
uprà. Tome II, p. 1. — Ce texte n'a pas été reproduit dans le tirage
part.

archives de la ville de Grenoble, et il publia cet i
taire, avec les mêmes développements d'analyse,
volume qui constitue la base de l'histoire de Gr
pendant la Révolution.

Les archives communales de cette même ville,
rieures à 1790, avaient également attiré son atte
et il n'hésita pas à en entreprendre l'inventaire.
un long et consciencieux labeur, il eut la satisfact
le publier en trois volumes, aux frais de la vil
inventaire est de grande importance car c'est u
trument de travail indispensable à quiconque veu
naître l'histoire de la capitale de notre an
province, depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révoluti
premier volume, qui date de 1886, débute pa
Introduction qui mérite d'être signalée. Ce n'es
qu'un *Essai historique sur la ville de Grenobl*
précis, résumant bien les faits essentiels parfai
groupés, et qui est, au demeurant, le program
l'*Histoire de Grenoble* qu'il devait publier deu
plus tard (1).

Comme complément à ces trois volumes, il en
l'inventaire des registres de catholicité des anc
paroisses de Grenoble. Ce travail, entièrement te
est en cours de publication.

Mentionnons enfin l'inventaire d'un autre
d'archives, celui de l'hôpital de Grenoble,
précieuse de l'histoire des œuvres hospitalières
ville au cours des âges passés, où la charité chré
de nos pères ne connut pas de défaillance, s
dans les époques les plus calamiteuses. Prudhon
suffisamment établi lui-même par d'excellentes

(1) On peut rapprocher de cet *Essai* l'article *Dauphiné* qu'il
dans la *Grande Encyclopédie* de Berthelot. C'est un rem
résumé de l'histoire de notre province.

aphies qui peuvent être citées comme des modèles
genre.

Un archiviste de l'Isère est tout indiqué pour aborder
istoire de Grenoble et la rédiger d'après les sources
son dépôt, y compris naturellement celles des
chives de la ville. Pilot s'y était déjà essayé en 1829.
is son livre avait vieilli et ne répondait plus aux
igences de la méthode critique. Prudhomme eut de
nne heure la pensée de marcher sur les traces de son
édécesseur, et dans de tout autres conditions scien-
iques. Dès 1881, il m'en entretenait, soit en conver-
tion, soit par correspondance (1). Sept ans plus tard, le
re paraissait. Ecrite en un style clair, sobre, élégant,
ns une langue bien française, son *Histoire de Gre-
ble* témoigne d'une somme de travail peu ordinaire.
est l'œuvre d'un érudit, et d'un érudit de l'école
cumentaire qui se complait volontiers dans l'exac-
ude des plus minutieux détails, au détriment des vues
ensemble, généralement riches en enseignements. Si
n excepte quelques appréciations assez risquées, il
it reconnaître que l'historien fait preuve d'une incon-
stable impartialité. On pourrait encore y relever une
ndance à mettre en un trop grand relief les bour-
ois, les *cives*, ou, si l'on veut, l'élément populaire.
réalité, il n'y avait que deux autorités, celle de
vêque et celle du dauphin, toujours rivales. La pre-
ère, beaucoup plus ancienne (2), finit par succomber
n'être plus que purement nominale.

(1) Lettre du 17 avril 1881.

(2) Les premières monnaies féodales de Grenoble connues dérivent
monnayage épiscopal.
Cf. H. Morin-Pons, *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 42 et 44.
On constate l'existence de ces monnaies dans l'ordre chronologique
vant : *épiscopales*, *mixtes* et, enfin, uniquement *delphinales*.

Sous le bénéfice de ces observations, il est j
dire que l'*Histoire de Grenoble* prend rang pa
bonnes monographies des villes de province (1)
à elle que nous devons recourir comme à une
vraiment autorisée. Maintenant, qu'elle eût g
être publiée quelques années plus tard, alo
l'auteur était certainement mieux informé et
session d'une maîtrise plus assurée, ce n'est pa
qui y contredirons.

III

De si importantes publications avaient ach
mettre en évidence la personnalité de l'archi
l'Isère, et de nombreuses distinctions honorific
furent décernées (2). Il en est deux surtout au
il fut, à bon droit, très sensible : sa nomina
correspondant de l'Institut et celle de chevali
Légion d'honneur. Ce qui le toucha davantage
c'est qu'elles lui valurent les affectueuses félic

(1) En 1889 l'*Histoire de Grenoble* obtint une mention
au Concours des Antiquités de France à l'Académie des Insc

(2) 1° Membre de l'Académie Delphinale (13 février 1880)
taire perpétuel de l'Académie Delphinale (6 avril 1883); 3°
dant du ministère de l'Instruction publique (17 mai 1884);
correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts de
ments; 5° Officier d'Académie (28 décembre 1887); 6° Men
rable au Concours des Antiquités de France à l'Académie de
tions et Belles-Lettres (1889); 7° Officier de l'Instruction
(4 avril 1893); 8° Chevalier de la Légion d'honneur (11 av
9° Membre correspondant de l'Académie de Turin (28 av
10° Membre non résidant du Comité des Travaux historique
tifiques (23 décembre 1904); 11° Président de l'Association
vistes français (21 avril 1906); 12° Membre de la Commiss
rieure des Archives (janvier 1911); 13° Correspondant de
(27 décembre 1912); 14° Président du Comité départementa
sement des monuments historiques (1912).

son ancien protecteur, le cardinal Langénieux, evêque de Reims, qui n'avait pas oublié son élève Saint Ambroise.

n même temps, sa carrière d'archiviste recevait une ble sanction : il fut nommé président de l'Associa- des Archivistes français et membre de la Commis- supérieure des Archives (1).

a notoriété de ses travaux professionnels. son zèle ropager les méthodes de conservation, de classement d'inventaire des archives communales, son assi- té à en visiter, chaque année, une partie notable, n, ses rapports officiels soigneusement rédigés, justifiait les titres élogieux que lui conféraient soit confrères, soit les juges compétents.

va sans dire que les Sociétés savantes de Grenoble, amment l'Académie Delphinale et la Société de tistique de l'Isère, lui ouvrirent leurs portes avec pressement. La première surtout eut l'avantage de oir occuper pendant plus de trente-trois ans (16 avril 3-14 octobre 1916) la charge de secrétaire perpétuel. n'était pas une sinécure. Il s'acquittait de ses fonc-

) En tant que membre de la Commission supérieure des Archives, désigné pour faire partie de la Commission d'enquête instituée, janvier 1914, par M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, fet d'examiner les griefs formulés contre M. Aulard, professeur é de l'histoire de la Révolution, par deux jeunes érudits s d'avenir, MM. Ernest d'Hauterive et Augustin Cochin, compter le directeur des Archives, M. Langlois, directement par le fameux professeur. Ce dernier avait été mis en fâcheuse posture par M. Augustin Cochin — mort depuis eusement pour la France, — auteur d'un petit livre qui son pesant d'or : *La Crise de l'Histoire révolutionnaire. e et M. Aulard*. Paris, Champion 1909, petit in-8 de 104 p. ident des Archives, qui éclata vers la fin de 1913, amena toute polémique. (Cf. *Journal des Débats* des 24, 27 et 29 décembre) — Quoiqu'il en soit, l'enquête donna gain de cause à M. L... . C'est tout ce que nous en voulons retenir.

tions avec un soin scrupuleux et un zèle inf
et, gardien fidèle de la tradition et des statuts,
à ses collègues d'inappréciables services.

Son discours de réception, *Les Juifs en L*
aux XIV[e] *et* XV[e] *siècles* (1), fut remarqué. Le su
neuf, ou plutôt mal connu. Il y déploya t
ressources de son érudition encore à ses début
critique y peut constater quelques lacunes
documentation, pourtant assez ample, et y
plusieurs appréciations où il n'est pas ten
compte de la mentalité d'une époque si différe
nôtre.

La rédaction des divers inventaires l'avait n
ment familiarisé avec toutes les institutions
en Dauphiné, et, en matière d'assistance et d'e
ment, il était très documenté. C'est ainsi qu'
de près, soit l'assistance publique à Grenoble
Révolution, soit les questions d'école et d'ins
dans la même ville, pendant la seconde m
moyen âge et jusqu'en 1608, date de la fond
collège des Dominicains, que remplacèrent les
de 1651 à 1763. André Lacroix a fait de cett
cation un éloge que nous tenons d'autant plus
qu'il n'avait pas, pour son collègue de Grenc
sympathie exagérée : « L'ouvrage de M. Prud
dit-il, comble une lacune de notre histoire l
nul autre que l'auteur était mieux placé pou
ce sujet intéressant avec toute la compétence
partialité nécessaires. Il l'a fait de main de mai

A l'Académie Delphinale, il trouva des collè

(1) Séance du 10 férier 1882, dans *Bulletin de l'Académie*
3[e] série, t. XVII, p. 129-237. Tirage à part.

(2) *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*,
1902, p. 108.

coutaient volontiers, surtout quand il s'agissait des
avaux de la docte Compagnie. Celle-ci avait eu
heureuse idée d'organiser des voyages, des excursions
chéologiques en diverses localités, toutes intéres-
ntes à visiter, à étudier sur place et sous bien des
pports. En rayonnant ainsi au dehors, elle faisait
euve d'une vitalité plus grande, plus féconde, en
ême temps qu'elle stimulait le zèle du public lettré
faveur de l'histoire, de l'archéologie, de la linguis-
que et des beaux-arts.

Prudhomme y prit une bonne part, puisque sur dix-
pt excursions nous le trouvons présent au moins à
ouze (1), et il fut le narrateur de deux. Tout cela

(1) Voici ces dix-sept voyages :

juin 1894. — Voyage à Vienne. Président, M. Marcel Reymond. Prudhomme y assistait.

juin 1896. — Visite des ruines de Beauvoir et de l'abbaye de Saint-Antoine. Président, M. de Galbert. Prudhomme y assistait.

97. — Visite des Echelles et de Chambéry. Président, M. Raymond Rey. Prudhomme y assistait.

98. — Visite de Romans, Valence et Crussol. Président, M. Henry Ferrand. Pas de renseignement sur la présence de Prudhomme.

4, 5 juin 1899. — Voyage en Provence. Président, M. de Crozals. Prudhomme y assistait.

juillet 1900. — Visite de Crémieu et de Saint-Chef. Président, M. de Beylié. Prudhomme y assistait et a fait le compte rendu.

-17 juin 1901. — Voyage en Vaucluse. Président, M. Morillot. Prudhomme y assistait.

6 juillet 1902. — Excursion à Annecy. Président, M. Victor Nicolet Prudhomme y assistait et a fait le compte rendu.

juin 1903. — Excursion à l'abbaye de Léoncel. Président, M. Paul Fournier.

, 31 mai 1904. — Voyage à Nismes et en Languedoc. Président, M. de Miribel. Prudhomme y assistait.

juin 1905. — Excursion aux ruines de Bressieux. Président, M. Michoud.

juin 1906. — Voyage en Vivarais. Viviers et Cruas. Président, M. Gevrey. Prudhomme y assistait.

juin 1910. — Excursion à la porte de Bons et à la voie romaine de l'Oisans. Président, M. Henri Ferrand. Prudhomme y assistai-

n'allait pas sans imposer au secrétaire p
surcroît de besogne assez considérable.

La Société d'Archéologie de la Drôme avai
tage de se joindre à sa sœur aînée, l'Acadér
nale, dans trois excursions faites dans n
tement, en 1903 à Léoncel, en 1912 à Gr
Saint-Paul-Trois-Châteaux, et en 1913 à Di
En se réunissant ainsi à leurs collègues de G
Drômois eurent le plaisir de fraterniser a
ils en ont gardé un souvenir qui n'est p
s'effacer (1).

Outre une collaboration assidue au *Bullet*
démie Delphinale, où il publia de très
articles, Prudhomme collabora encore à
revues, telles que la *Bibliothèque de l'Ecole*
les *Annales du Midi*, le *Dauphiné*, la *Rev*
noise et la *Grande Encyclopédie* de Berthelot

Ajoutons enfin qu'il fut désigné, avec
Fournier et le regretté Edmond Maignien, p
le Catalogue des manuscrits de la Bibliothè
noble, où d'assez nombreuses notices sont
de son travail personnel.

26 mai 1911. — Nouvelle excursion à Vienne. Président,
9, 10 juin 1912. — Excursion à Montélimar, au château
Saint-Paul-Trois-Châteaux. Président, M. de
dhomme y assistait.
8, 9 juin 1913. — Excursion à Die et à Crest. Prési
Fournier. Prudhomme y assistait.
7 juin 1914. — Excursion au château de Virieu. Présiden
Silvy.

(1) Le compte rendu de cette excursion a été publié
et Vinay dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie*
t. XLVIII, 1914, p. 241-80, avec planches. — Tirage à p
L'une de ces planches — toutes exécutées sur les exc
de M. Henri Ferrand — représente le groupe des e
Prudhomme y figure. Il est fort ressemblant.

IV

On le voit, la carrière scientifique de Prudhomme a é, somme toute, bien remplie. Doué d'une belle telligence, d'une grande puissance de travail et d'as-nilation, il était arrivé à une connaissance appro-ndie de notre histoire locale.

Mais, ici, nous touchons à un point délicat, déjà trevu ailleurs, et sur lequel nous ne pouvons pas ne s dire un dernier mot.

Pour juger impartialement le passé, il faut faire straction du présent et tenir compte de la mentalité s hommes d'autrefois.

A. Prudhomme s'est-il toujours inspiré de cet objectif, llais dire de cet idéal ? Nous n'oserions l'affirmer, autant plus que Charles Charaux, qui le reçut à Académie Delphinale, crut devoir lui rappeler, en rmes élevés et délicats, cette grande loi d'équité storique : « Nous sommes tous, je n'en excepte pas s meilleurs esprits, disposés à juger les hommes et s choses du passé d'après nos idées et nos passions ésentes. Nous oublions trop facilement que si la jus-ce et le bien ne changent point, les hommes ont eu, ır ce qui est juste et bon, des idées qui différaient ec la forme et le degré de leur civilisation. L'idéal ui inspirait leurs pensées et dirigeait leur conduite, est modifié plus d'une fois au cours des siècles. admets sans peine que le nôtre est plus parfait, mais ui nous dit que celui de l'avenir ne le sera pas davan-ge encore ? Songeons quelquefois aux jugements que lui-ci prononcera sur nos intentions et nos œuvres : our qu'il nous traite avec un peu moins de rigue

pratiquons, à l'égard du passé, une indulgenc
s'allier avec la justice. Les hommes auront
besoin de l'une et de l'autre : de la justice, p
à la raison et maintenir, ici-bas, un ordre n
de l'indulgence, parce qu'étant hommes, ils
jamais impeccables » (1). On ne saurait mieux

Un archiviste est, de par ses fonctions, à
disposition des travailleurs qui viennent in
souvent transcrire les vieux documents. Ils
nent, ils demandent renseignements sur r
ments, surtout les débutants qui ignorent
archives. Aussi faut-il au conservateur une
de patience et de complaisance. Prudhom
manquait pas. Quelqu'un qui l'a bien conn
« Tous ceux qui ont fréquenté les Archives,
tiers de siècle, ont eu à se louer de l'exquis
du regretté fonctionnaire et de son empressen
diriger dans leurs recherches ; nombreux sont
lui doivent d'utiles conseils et la communi
précieux matériaux » (2).

Je serais ingrat si je ne souscrivais pas à
ment, car j'ai toujours reçu de lui le plus syn
accueil. Il m'écrivait : « Mon devoir est d'accu
empressement tous ceux qui viennent trav
archives. Ce qui m'attriste le plus, c'est de v
tre et de lire des Notices historiques dont le
ne semblent pas s'être doutés de l'existence

(1) *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4ᵉ série, t. XVII,

(2) G. Vellein, *M. Auguste Prudhomme*, dans la *R*
l'Isère du samedi 14 octobre 1916. — Non signé.

Tirage à part sous ce titre :

G. Vellein, *Auguste Prudhomme, archiviste de l'Isèr*
perpétuel de l'Académie Delphinale, Correspondant de l'Ins
noble, Imprimerie de la *République de l'Isère*, 1916, in-8,
[8 pages]. — Tiré à 40 exemplaires.

chives. Dès que j'en vois arriver un, dut-il me ravir
s documents dont j'avais rêvé la publication, je suis
ut heureux de les lui communiquer et de lui rendre
tâche facile en le faisant profiter des connaissances
ue procure inévitablement le séjour habituel dans un
pôt riche comme le nôtre. Vous savez s'il m'est
gréable de vous y recevoir et de passer ensemble quel-
ues moments trop rares et trop courts à mon gré » (1).
faut bien le dire, Prudhomme considérait les Archives
omme son propre domaine, et ce domaine, il le gardait
vecun soin que d'aucuns ont qualifié de jaloux. Et puis,
avait ses heures. Il avait aussi ses amis.

A Grenoble, ville d'Université et lettrée, sa per-
onne ne passait pas inaperçue, tant s'en faut. Fin,
pirituel, au besoin sarcastique, il maniait l'ironie avec
ne dextérité suprenante et ne reculait jamais devant un
on mot, même le plus gaulois. Sa conversation, tour
tour sérieuse et enjouée, abondait en réflexions
iquantes, volontiers paradoxales, de façon à produire
étonnement. Avec cela, très sensible, très impres-
ionnable, laissant paraître, dans l'intimité, une véri-
able tendresse de cœur. Je l'ai connu bien dévoué,
ien empressé à rendre service, y mettant une généro-
ité et une persévérance qui prouvaient combien il
avait aimer ses amis et les humbles. A cet égard, je
ourrais citer des traits qui l'honorent beaucoup et qui
urprendraient ceux qui ne l'ont jugé que sur les
pparences, car en public il était réservé, fermé même,
u point que son âme restait muette.

Et pourtant cette âme savait vibrer !

(1) Lettre du 15 mai 1892.



Il n'est rien de tel que de souffrir pour s'éc
longue et douloureuse maladie devait lui pe
faire un retour sur lui-même. Son enfance,
cation chrétienne, ses anciens maîtres, tout
bien présent, et cette vision du passé, très
décisive. Il demanda lui-même le prêtre,
condisciple et ami du Séminaire. Il lui ouvri
Avec une loyauté parfaite, une sincérité
exprima sa foi de chrétien, et, après en avoir
obligations, il s'éteignit le 13 octobre 1916.

Lorsqu'aux jours de l'automne, le labou
son champ, portant avec lui les grains de
doit ensemencer ses sillons, il les jette d
assurée, largement ouverte, et, son travail
revient chez lui, heureux et confiant, car il
semence ainsi livrée à la terre, en sortira bie
de vie pour s'épanouir en de riches moisson

Ainsi faisons-nous, ouvriers que nous son
pensée et de la science. Ainsi a fait Aug
dhomme. Jusqu'au bout il a donné l'exemp
du travail. Jusqu'au bout il a rempli son
faisant apporter, des archives, de nombreuses
documents qu'il inventoria sur son lit de
tant que sa main défaillante put encore tenir
Je ne crois pas qu'on puisse faire de lui u
éloge.

CHARLES BELL

ADDITION

Nous avons rapporté (voir ci-dessus p. 98-99), d'après le livre de Prudhomme, *Les archives de l'Isère, 1790-1899*, les divers travaux de reconstruction qu'il fit faire u local des archives. Naturellement ces renseignements s'arrêtent à la date même du livre 1899).

Mais, depuis lors, il put opérer la réintégration de ombreuses pièces induement sorties des archives à iverses époques, sans compter d'autres qui furent ibéralement données. Son succès fut tel, que les ocaux se trouvèrent tout à fait insuffisants. L'archiviste ut encore obtenir du Conseil général, de nouvelles llocations très importantes (75,000 francs), qui permirent d'exécuter un agrandissement considérable (1913-914). De là, un travail énorme de classement qui ne s'acheva que peu de mois avant sa mort.



BIBLIOGRAPHIE

I. — ARCHIVES

Inventaire sommaire des Archives départementales anté-
rieures à 1790. — Isère. — Archives civiles. Tome II, par
lot de Thorey, jusqu'au n° 3240 et continué par Pru-
omme à partir du n° 3241 au n° 3381. Grenoble, Allier,
84, in-4° de 308 p. à 2 col. et de 2 p. de tables.

Inventaire sommaire des Archives départementales
térieures à 1790. — Isère. — Archives civiles. Série B.
uite). Tome III. Grenoble, Allier, 1899, in-4° de III-413 p.
2 col.

Les Archives de l'Isère. Introduction du tome III. Tirage
part sous ce titre : Les Archives de l'Isère, 1790-1899.
renoble, Allier, 1899, in-8 de 375 p.

Réponse au Factum de M. J. Roman, intitulé : *Supplé-
ent au IIIe volume de l'Inventaire des Archives de l'Isère.*
-8 de 16 p. s. l. n. n. n. d. [Grenoble, Allier, 1903].

Inventaire sommaire des Archives départementales. —
ère. — Archives civiles. Série B. (Suite.) Tome IV. — En
urs d'impression. Les dernières feuilles sont sous presses.
nvier 1917).

Archives départementales de l'Isère. — Série H. Supplé-
ent. Inventaire sommaire des Archives historiques de
Hôpital de Grenoble. Grenoble, Allier, 1892, in-4° de XXX-
4 p. à 2 col.

Inventaire sommaire des Archives départementales. —
ère. — Série L. Documents de la période révolutionnaire.
me I. Grenoble, Allier, 1900, in-4° de 515 p. à 2 col.
me II. Grenoble, Allier, 1908, in-4° de LXXVII-389 p. à 2 col.

8. Inventaire sommaire des Archives communa rieures à 1790. — Ville de Grenoble.

1re Partie : Séries AA et BB. Grenoble, Dupo in-4° de XXIII-221 p. à 2 col.;

2e Partie : Série CC. Grenoble, Dupont. 1897, 456 p. à 2 col.;

3e Partie : Séries DD, EE et FF. Grenoble, Dupo in-4° de 417 p. à 2 col

9. Inventaire sommaire des Archives communa rieures à 1790. — Grenoble. — Séries GG, HH Archives ecclésiastiques. — Registres de cathol paroisses. — Ce volume est en cours de publica feuilles sont composées sur 49 prévues ; plus, 46 aut 6 de supplément et 40 de tables.

10. Inventaire sommaire des Archives commun Ville de Grenoble. — Série LL. Documents de la révolutionnaire 1790, — an VIII). Grenoble, Dupo in-4° de VII-176 p. à 2 col.

11. Les Archives communales de Grenoble au xv Dans *Le Dauphiné*, 43e année, 1906-1907, p. 374.

12. Les Archives communales de Grenoble. — Ré *Ibid.*, 44e année, 1907-1908, p. 100 et 107. Ancien *Ibid.*, p. 115. Les Actes paroissiaux de Saint-L Grenoble. *Ibid.*, p. 316.

13. Documents provenant de l'ancien évêché de G *Ibid.*, p. 163.

14 Les plus anciens titres conservés dans quelq chives communales de l'Isère.

Ibid., 42e année, 1905-1906, p 331.

15. Table des titres des communes et des familles c dans les archives de l'Isère. S. l. n. n. n. d., in-8 de

16. Dons récents faits aux Archives de l'Isère.

Ibid., 45e année, 1908-1909, p. 227.

17. Aux Archives de l'Isère,

Ibid., 34e année, 1897-1898, p. 167, 176 et 200. — 46 909-1910, p. 228, 245 et 358. — 48e année, 1911- , 277, 285, 293 et 301.

Les Archives de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. *id.*, 42e année, 1905-1906, p. 165 et 195.

Rapports sur les Archives départementales, communales ospitalières de l'Isère, présentés aux préfets de l'Isère ubliés dans les procès-verbaux des sessions du Conseil éral de 1879 à 1916 inclus. — Tirages à part en 37 br. in-8 ées à Grenoble, chez Allier, de 1879 à 1889; chez ier, de 1889 à 1892; chez Allier, de 1892 à 1898; chez tier et Dardelet, de 1898 à 1903; chez Vallier, de 1903 08: chez Allier, de 1908 à 1916.

Instruction sur la conservation, le classement et l'in-aire des archives communales. In-8 de 6 p. s. l. n. n. n. Grenoble, Allier.]
même. — Placard in-fol. à 3 col. destiné à être affiché toutes les mairies du département.

Association amicale professionnelle des Archivistes çais. — Assemblée générale du 21 avril 1906. — Allo-on de M. A. Prudhomme, archiviste de l'Isère, président 'Association. Besançon. Imprimerie Jacquin, s. d. [1909], in-8 de 5 p.

Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Asso-on amicale professionnelle des Archivistes français, le nai 1907. Besançon, s. n. n. d. [Jacquin, 1907], in-8 de ges.

Allocution prononcée à l'assemblée générale de l'Asso-ion amicale professionnelle des Archivistes français le vril 1908. Besançon, 1909, s. n. [Jacquin]. In-8 de 5 p.

II. — DOCUMENTS

Faculté de Droit de Paris. Thèse pour la licence. Ius nanum. De Publiciana in rem actione, — Droit civil çais. Des effets de la possession de bonne foi quant à quisition des fruits et quant à la prescription par dix ou gt ans. Paris, Derenne, 1877, in-8 de 69 p.

25. Ecole Nationale des Chartes. Positions des thè tenues par les élèves de la promotion 1877 pour ob diplôme d'archiviste paléographe. Ces thèses seron nues le 15 janvier 1877. Paris, Parent, 1877, in-8 de M. Prudhomme : *Le Conseil Delphinal*, p. 41-43.

26. Grand Annuaire officiel du département de l'I la Cour d'Appel et de la Ville de Grenoble, publié auspices de l'Administration et du Conseil génér noble, Allier, 1894-1914, 21 vol. in-8. Mention hon l'Exposition universelle 1900.

27. Catalogue général des manuscrits des Biblic publiques de France. — Départements. — Tome GRENOBLE. — Paris, Plon, 1889, in-8 de LX-802 p. Les du n° 1266 an n° 1845, p. 361-593, et du n° 2010 au p. 623-643.

28. Un Incunable calomnié. [Edition de Guy Pape, livre imprimé à Grenoble en 1490]. Signé A. P. Dar *Revue Dauphinoise*, 1re année, 1886-1887, p. 64.

29. Notes et documents sur les Juifs en Dauphi *Revue des Etudes Juives*, année 1884, p. 231-63.

30. La Charte communale de Veynes (Hautes-Alp novembre 1296). Dans *Nouvelle Revue historique d français et étranger*, 9e année, 1886, n° 5. Tirage Paris, Larose et Forcel, 1886, in-8 de 31 p.

31. Lettre du Dauphin Humbert II à l'empereur de en faveur des Dominicains (3 mars 1343, 1344). Dans *de l'Académie Delphinale*, 4e série, t. VIII, 1894, p — [Cette lettre avait déjà été publiée en 1875 par M Chevalier, dans *Diplomatique de Bourgogne*, p. 95.]

32. Le premier compte de Philippe Gilier (135 Dans le *Dauphiné*, 18e année, 1881-1882, p. 171, 1 197, 206 et 213.

33. Les gages des officiers delphinaux au xve siècle *Ibid.*, 17e année, 1880-1881, p. 270 et 278.

34. Lettre de Jeanne de Bayart, fille du chevalier à M. de Maugiron (s. d. milieu du xvie siècle). Dans *de l'Académie Delphinale*, 4e série, t. VIII, p. 529-30



. Lettre de Diane de Poitiers (16 mars 1546).
Ibid., p. 532.

. Lettre du baron des Adrets (19 septembre 1551).
Ibid., p. 531.

. Lettres inédites du cardinal Mazarin, extraites des nuscrits de la Bibliothèque de Grenoble.
Ibid., t. V, 1891, p. 439-45. Tirage à part. Grenoble, lier, 1891, in-8 de 7 p.

. Fêtes célébrées à Grenoble à l'occasion de la naissance dernier duc de Lesdiguières. — Le Mercure galant. — ttre de Guy Allard au duc de Lesdiguières.
Ibid., 5e série, t. II, 1908, p. 267-87. Tirage à part. In-8 de p. s. l. n. n. d. [Grenoble, Allier, 1908.]

. Lettres du Président Vidaud de la Tour, relatives au ocès de la demoiselle Bon et à la démission de Servan.
Ibid., 4e série, t. II, 1887-1888, p. 442-64.

. Lettre du général Donnadieu au marquis Planelli de ubec [30 novembre 1820].
Ibid., t. Ier, 1886, p. 447-48.

. Documents pour servir à l'histoire de Saint-Antoine Viennois.
Ibid., t. V, 1891, p. 745-56. — Tirage à part. Grenoble, ier, 1891, in-8 de p.

. Quittance de Jacques Langlois, tapissier de Paris, à ugiron [26 février 1551].
Ibid., t. VIII, 1894, p. 533.

. Quelques quittances de Hache fils, ébéniste de Grenoble.
Ibid., t. VIII, 1894, p. 536-38.

III. — MONOGRAPHIE, ASSISTANCE ENSEIGNEMENT

. DAUPHINÉ. — Dans la *Grande Encyclopédie* dite de Berelot, t. XIII, in-4° à 2 col., s. d., p. 977-999, comprenant : STOIRE. Période préhistorique. Période gauloise. Période

gallo-romaine. Période burgonde. Royaume de Bo
Les trois races des Dauphins (sceaux). Le Dauphin
domination française. Le Dauphiné pendant les gu
religion. Le gouvernement de Lesdiguières et de se
seurs. Préliminaires de la Révolution.

ADMINISTRATION.

LETTRES ET SCIENCES.

BEAUX-ARTS.

BIBLIOGRAPHIE.

45. Mémoire historique sur la partie du comté d
tinois située sur la rive droite du Rhône. Dans *Bu
l'Académie Delphinale*, 3e série, t. XX, 1885, p. 260-8
à part. Paris, Alphonse Picard. Grenoble, Allier
22 p.

46. GRENOBLE. — Dans la *Grande Encyclopédie*, t. X
p. 383-385. BIBLIOGRAPHIE.

47. Essai historique et descriptif sur la ville de G
Dans *Notices sur Grenoble et ses environs à l'occ
XIVe Congrès de l'Association française pour l'av
des Sciences*. Grenoble, Breynat, 1885, petit in-8 d
p. 1-154.

48. Essai historique sur la ville de Grenoble. Da
*taire sommaire des Archives communales antérieure
— Ville de Grenoble. 1re Partie, séries AA et BB*. G
Dupont, 1886, in-4° à 2 col., p. III-XXIII.

49. Histoire de Grenoble. Grenoble, Gratier, 18
de XIV-683 p.

50. Notice historique sur la ville de Bourgoin. Da
du Dauphiné et du Vivarais, t. IV, 1880, p. 425-5
vure.) Tirage à part. Vienne, Savigné, 1881, gr. in-8
(Gravure).

51. Les Juifs en Dauphiné aux XIVe et XVe siècl
Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XV
p. 129-237. Tirage à part à 125 ex. Grenoble, Dupo
in-8 de 122 p.

52. Les frontières du Dauphiné et de la Savoie
siècle. Dans le *Dauphiné*, 34e année, 1897-1898, p. 1

. La Diète du Pont-de-Beauvoisin en 1451.
Ibid., p. 176.

. Pillage de la vallée de Château-Dauphin par l'armée duc de Savoie, en novembre 1690. Dans *Bulletin de l'Aca-mie Delphinale,* 4ᵉ série t. XV, 1901, p. 347-51.

. Etudes historiques sur l'Assistance publique à Grenoble int la Révolution. — Maison de l'Aumône de Saint-Hugues Hôpital de la Magdeleine.
Ibid., t. VI, 1892. p. 503-63.

. Etudes historiques sur l'Assistance publique à Grenoble int la Révolution. — L'Hôpital de l'Ile ou des Infez. — peste à Grenoble.
Ibid., t. IX, 1895, p. 123-350.

. Etudes historiques sur l'Assistance publique à Grenoble int la Révolution. — Les Maladreries ou Léproseries.
Ibid., t. XI, 1897, p. 174-236.

numéro et les deux précédents ont été tirés à part sous titre : Etudes historiques sur l'Assistance publique à Gre-ole avant la Révolution. Tome I. Maison de l'Aumône de nt-Hugues ou Hôpital de la Madeleine. — Hôpital de nt-Jacques. — Hôpital de l'Ile ou des Infez. — La peste Grenoble. — Les Maladreries ou Léproseries. Grenoble, rairie Dauphinoise, H. Falque et Félix Perrin, 1898, in-8 IX-328 p.

L'Assistance publique à Grenoble au commencement xviᵉ siècle. Dans *Revue Dauphinoise*, I, 1899, p. 186-89 et -23. Tirage à part. Grenoble, H. Falque et Félix Perrin, ,ᵉ de 12 p.

L'Hôpital des pestiférés de Grenoble. Dans *Le Dau-né*, 32ᵉ année, 1895-1896, p. 5.

Nomination d'un Inspecteur des lépreux en 1370. s *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4ᵉ série, t. XV, ı, p. 352-54.

L'enseignement secondaire à Grenoble avant la création Collège des Dominicains (1340-1606).
bid., t. XIV, 1900, p. 93-140. Tirage à part. Grenoble, er, 1900, in-8 de 48 p.

V. — BIOGRAPHIES

episode inconnu de la vie privée du Baron des Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4ᵉ série, p. 210-39. (Fac-similé.) Tirage à part. Grenoble, 887, in-8 de 31 p. (Fac-similé.)

oire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart. Tours, 878, in-8 de 342 p. (Portrait et trois dessins.) — Il y ieurs éditions.

herches sur la place qu'occupait la tombe de Bayart lise des Minimes de la Plaine. — Le corps transféré, dans l'église de Saint-André, est-il vraiment celui ? Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4ᵉ série, 89, p. 535-59. Tirage à part sous ce titre : Recherches placement de la tombe de Bayart dans l'église des de la Plaine et sur l'authenticité du corps transféré dans l'église Saint-André de Grenoble. — Grenoble, 890, in-8 de 25 p.

es sur l'érection de la statue de Bayart. IV, 1890, p. 357-65. Tirage à part sous ce titre : l'érection de la statue de Bayart sur la place Saint-Grenoble. Grenoble, Allier, 1891, in-8 de 33 p.

Eugène Chaper. Son éloge prononcé à l'Académie ale par M. le docteur Carlet. Notice biographique graphique par M. A. Prudhomme. Grenoble, Vallier, 8 de 8 p.

rologie de M. Chaper avec notes sur ses publications *Annales du Midi*, année 1891, p. 129-31.

erre-Paul Bourron, tourneur ébéniste de Grenoble. Mollaret, s. d., in-8 de 5 p.

urron et Hache, maître tourneur et ébéniste de Gre- Documents relatifs à Bourron]. Signé A. P. Dans *Petite Dauphinoise*, 1ʳᵉ année, 1886-1887, p. 66-67.

aude Bureau et Antoine Verdier, imprimeurs de le. Signé A. P.
p. 177-81.

79. Falco (Aymar, Aymaris Falconei, dit aussi Falcoz), historien de l'Ordre de Saint-Antoine en Dans la *Grande Encyclopédie*, t. XVI, s. d., p. 111

80. Gratet de Dolomieu, famille noble du Dauph
Ibid., t. XIX, s. d., p. 242.

81. La Morlière (Jacques Rochette de), homme et aventurier français, né à Grenoble.
Ibid., t. XXI, s. d., p. 638. Signé A. Pr.

82. Le Camus (Etienne), évêque de Grenoble et
Ibid., p. 1097.

83. Le Camus, l'abbé de Saint-Firmin et la di l'intendant d'Herbigny (1680-1682). Dans *Petite R phinoise*, 2e année, 1887-1888), p. 3-9, 17-22, 33-36 part, s. l. n. n. n. d. [Voiron, Mollaret, 1888, in-8

84. Pilot de Thorey (Emmanuel). Dans *Annales* n° de janvier 1904. [Envisagé comme membre de de Statistique de l'Isère et érudit].

Le même. — Dans Rapport sur les archives dé tales, communales et hospitalières de l'Isère, en p. 14-15. [Envisagé comme aide-archiviste].

85. Lesdiguières (le Connétable de), gouverneu phiné. Dans *Grande Encyclopédie*, t. XXII, s. d., p

86. Lyonne (Hugues de), ministre d'Etat.
Ibid., p. 304.

87. Mandrin (Louis), célèbre aventurier.
Ibid., p. 1136.

88. Marchand (Jean-Gabriel), général français.
Ibid., t. XXIII, s. d., p. 29.

89. Molière à Grenoble (1652-1658). Dans *B l'Académie Delphinale*, 4e série, t. XVII, 1903, (Fac-similé.) Tirage à part. Grenoble, Allier, 19 16 p. (Fac-similé.)

90. Simples notes sur Pierre de Sébille, premier p de la Réforme à Grenoble (1514-1524). Bourgoin, 1884, in-8 de 48 p.

1. Michel de Servan (1737-1807). Un magistrat réformateur. Dans *Nouvelle Revue historique du Droit français étranger*, 19e année, 1905, p. . Tirage à part. Paris, arose et Forcel, 1905 in-8 de p.

2. La démission de Servan, avocat général au Parlement e Grenoble, et le procès scandaleux de la demoiselle Bon. ettres inédites du président Vidaud de la Tour et de Servan, ubliées par A. Prudhomme et E. Chaper. Grenoble, Allier, 889, in-8 de 48 p.

3. Evrard Soudruguel et Claude Violèse, verriers de ienève. Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, I, 1886, p. 445-46.

4. Tencin (Pierre Guérin de), archevêque de Toulon et e Lyon, cardinal. Dans *Grande Encyclopédie*, t. XXX, s. d., . 1076.

5. Tencin (Claudine-Alexandrine Guérin de). *Ibid.*, p. 1076-77.

6. Notes pour servir à l'histoire de Madame de Tencin et e sa famille. Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, e série, t. XVIII, 1904, p. 296-314. Tirage à part. Grenoble, llier, in-8 de 23 p.

VI. — ARCHÉOLOGIE

7. De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné, t de leurs rapports avec l'emblème du Dauphin en Dauhiné, en Auvergne et en Forez. Dans *Bibliothèque de l'Ecole les Chartes*, t. LVI, 1895, p. 429-56. — Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, t.XIV, 1900, p. 248-86. Tirage à part. Paris, Picard, 1893, in-8 de 28 p.

8. Du commencement de l'année et de l'Indiction en Dauphiné. Dans *Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 260-84. Tirage à part. Imprimerie Nationale. Décembre 1898, in-8 de 24 p.

9. La Bannière et le Sceau du Vicariat impérial (1378). Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, t II, 1887-1888, p. 433.

100. Les armoiries anciennes de la ville de Voiron. (
Ibid., p. 441-42.

101. Les fonctions de Maître des Œuvres en Daupl
Ibid., t. III, 1889, p. 562-63.

102. Inventaire des pierres précieuses confisquée
marchand joaillier en 1383. Dans *Le Dauphiné*, 17
1880-1881, p. 340.

103. Le Trésor de Saint-Pierre de Vienne.
Dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 3ᵉ série,
1884, p. 119-35. (Deux planches).

104. Excursion archéologique de l'Académie Del
à Crémieu et à Saint-Chef.
Ibid., 4ᵉ série, t. XIV, 1900, p. 288-94. (Gravures.)

105. Excursion archéologique de l'Académie Delpl
Annecy, Menthon et Talloires.
Ibid., t. XVI, 1902, p. 476-85.

VII. — COMPTES RENDUS

106. Tableau historique du département des Haute
1ʳᵉ Partie. Etat ecclésiastique, administratif et féod
rieur à 1789. Histoire, biographie et bibliograp
chacune des communes qui le composent, par J.
Dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLIX
p. 504-506.

107. Obituaire du Chapitre de Saint-Mary de For
(1074-1593), publié d'après le manuscrit original
Roman.
Ibid., p. 506-507.

108. Histoire de la Principauté de Donzère, pa
Ferrand.
Ibid., p. 507-509.

109. Recherches historiques sur les communes du
de Saint-Jean-Bournay, en Dauphiné, par MM. G
notaire, et A. Piolat, légiste. Dans *Petite Revue D
noise*, 4ᵉ année, 1889-1890, p. 123-26.

10. Une petite ville du Dauphiné. Histoire de Crémieu, ar R. Delachenal, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Dans *ibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LI, 1890, p. 154.

11. Chartes de Notre-Dame de Bertaud, monastère de mmes de l'Ordre des Chartreux, diocèse de Gap, publiées ous les auspices de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, ar l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes.

Ibid., t. L, 1889, p. 255-57.

12. Le Connétable de Lesdiguières d'après un livre récent. *Histoire de Lesdiguières*, par Ch. Dufayard]. Dans *Annales u Midi*, t. VI, 1894, p. . Tirage à part. Toulouse, Privat, 894, in-8 de 9 p.

13. Chartes de Durbon, 4e monastère de l'Ordre des hartreux, diocèse de Gap, publiées sous les auspices de la ociété d'Etudes des Hautes-Alpes, par l'abbé Paul Guillaume, rchiviste des Hautes-Alpes. Dans *Bibliothèque de l'Ecole des hartes*, t. LVI, 1895, p. 174-75.

14. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence u moyen âge (Guilaume et Philippe de Savoie (1226-1267). médée de Roussillon, évêque de Valence et de Die (1270-281). — Etude historique par Jules Chevalier, chanoine onoraire.

Ibid., p. 543-47.

15. Collection d'opuscules Dauphinois. — I. Mémoire istorique sur les hérésies en Dauphiné avant le xvie siècle, ccompagné de documents inédits sur les sorciers et les audois, par le chanoine Jules Chevalier. — II. Histoire du aron des Adrets, par l'abbé Brizard, nouvelle édition accompagnée de pièces justificatives, par le chanoine Jules hevalier.

Ibid., p. 464-65.

16. Les Vaudois et la Vallouise, par Aristide Albert.

Ibid., p. 465.

17. Essai historique sur l'église et la ville de Die, par le hanoine Jules Chevalier. Tome I, 1888. Tome II, 1896.

Ibid., t. LVIII, 1897, p. 135-38.

118. P. Conard. La peur en Dauphiné. Juillet-ao dans *Annales du Midi*, année 1905, p. 317.

119. Abbé Dussert. Essai historique sur la Mure mandement depuis les origines jusqu'en 1626. 2ᵉ Avec Ephémerides jusqu'en 1903. Dans *Annales d* année 1905, p. 318-19.

120. E.-P. Savigné. Histoire de Sainte-Colombe-lès- — Histoire de la ville de Vienne pendant la guerre Dans *Annales du Midi*, année 1905, p. 323.

121. Chronique du Dauphiné, dans *Annales d* année 1902, p. 122-24 ; année 1906, p. 544-51 ; ann p. 277-81 ; année 1912, p. 294-301.

122. Mémoire pour servir à l'histoire des Con Valentinois et de Diois, par le chanoine Jules C Tome I. Les anciens comtes de Die et de Valence. Le de Valentinois de la maison de Poitiers. Dans *Biblit l'Ecole des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 792-97.

123. Catalogue des Actes du Dauphin Louis II, de roi de France Louis XI, relatifs à l'administration phiné, recueillis, annotés et publiés par E. P Thorey.
Ibid., t. LXI, 1900, p. 93-94.

124. Mémoire pour servir à l'histoire des Con Valentinois et de Diois, par le chanoine Jules Ch Tome second. Le procès entre les prétendants à l' de Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de D duché de Valentinois. César Borgia. Diane de Poiti princes de Monaco.
Ibid., t. LIX, 1608, p. 441-43.

125. Dom H. Dijon. L'Eglise abbatiale de Saint-Ant Dauphiné. Histoire et Archéologie.
Ibid., t. LXIV, 1903, p. 391-94.

126. J. Brun-Durand. Dictionnaire biographique et iconographique de la Drôme. Tome I, 1900, et Tome I
Ibid., p. 394-96.

127. Extraits des Procès-Verbaux de l'Académie Delphinale, dans tous les volumes du *Bulletin*, depuis le 5 avril 1883 jusqu'au 29 janvier 1914. [Tous ces procès-verbaux ont été rédigés par Prudhomme, sauf très rares exceptions, par suite d'absence, et même alors il les a rédigés d'après les notes du secrétaire-adjoint].

CH. B.



TABLE



Une Félibrée Valentinoi

21 Juillet 1916

Par une belle journée de juillet 1916, en la Vi
Lierres, à Valence, quelques notabilités félibre
réunies autour de M. J. Charles-Roux, présiden
Compagnie Transatlantique, président du Comi
tral des Armateurs de France, et l'historien si u
sellement connu et apprécié de la Provence, le
nuateur peut-on dire de l'œuvre Mistralienne, o
une de leurs séances annuelles à laquelle assi
plusieurs des membres de la *Société d'Archéolog
Statistique de la Drôme.*

Cette réunion était due à la gracieuse hospita
M. Etienne Mellier et de Madame de Flandrey
fille, qui, depuis près de seize ans déjà, colla
avec un dévouement sans égal à l'œuvre ico
phique de M. J. Charles-Roux.

Après la séance du matin, entièrement cons
l'étude des questions portées au programme du
grès, un déjeuner servi sous les platanes de la Vi
Lierres, et à l'ombre de ses vieux orangers, réu
les félibres auxquels s'adjoignaient les memb
notre Société.

Les Congressistes groupés autour de M. J. Cl
Roux, Majoral du Félibrige, et de Madame de Flan

N° 104.

ɪCHIVES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT DE M. L'ARCHIVISTE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

l'honneur de vous adresser le rapport annuel prescrit et
ɔar la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, sur la
on des archives préfectorales, communales et hospita-
dont la garde m'est confiée dans le département de
.

I. — Local.

suite des réintégrations opérées dans le courant de
e dernière, l'importance de nos archives historiques a
e doublé ; il a donc fallu refouler au premier étage les
éries N et T, qui, d'après mon premier plan de classe-
se trouvaient au rez-de-chaussée. Dès lors, notre local
op restreint, est devenu absolument insuffisant : il est
sible de procéder à un classement méthodique avec un
entassement.

r un certain nombre de séries, je suis obligé de faire
les nouveaux dossiers sur des tables, les casiers étant
ment garnis.

t urgent, si le Conseil général désire que les travaux de
nisation de ce dépôt soient menés à bonne fin, qu'une
uction nouvelle soit ajoutée au local actuellement exis-

tant. La demi mesure prise il y a trois ans et
établir des casiers intercalaires ne pouvait pare
aux exigences de l'avenir, mais même aux néc
sent.

D'autre part, le grenier qui sert d'annexe au
tellement chargé, qu'il y aurait danger à y accu
plus considérable de papiers. Je ne répéterai pa
est absolument impropre à l'usage qui lui a
suffit d'y avoir pénétré une fois pour s'en rendr

La seule solution pratique à cet état de chose
périeusement exigée par les besoins du service
velle construction dont les devis ont été sou
général en 1877 par M. l'Architecte départemen

Le résultat du *statu quo* serait l'entassement
quent le désordre.

II. — Réintégration et dons d'archives

Deux importantes réintégrations ont été opé
l'année dernière. Je veux parler des archives
Saint-Marcellin et des nombreux documents q
au palais de justice de Grenoble.

Par décision en date du 9 septembre 1879, M
Sceaux autorisa la remise au dépôt départemen
de l'ancien bailliage de Saint-Marcellin, dépos
cet arrondissement ; le 22 octobre suivant, je pr
de ce fonds précieux et en déchargeais M. le g

Le poids total des documents qui le compos
à quinze cent soixante kilos. C'était un amas c
et de registres. Après un premier triage lon
classai tous ces papiers sous trois chefs :

1° Bailliage de Saint-Marcellin ;

2° Judicatures seigneuriales ;

3° Maîtrise des eaux et forêts de Saint-Marce

Un état des documents compris dans ces t
fourni à M. le Ministre de l'intérieur le 15 juill

Dans mon précédent rapport, j'insistais sur
réunir au dépôt central les papiers encore co
greniers du palais de justice de Grenoble. A
environ quinze jours à procéder au triage de ce

d'un désordre dont rien ne saurait donner une idée, je
nsporter le tout à la préfecture, dans trois voitures de
agement, qui étaient à peines suffisantes à contenir cette
énorme de registres et de papiers.
diquerai plus loin comment se répartissent ces dossiers
; mais, avant de terminer ce qui concerne les réintégra-
je dois dire que les greniers du palais de justice de Gre-
contiennent encore une quantité de papiers telle que je
rrais, dans l'état actuel de notre local, la transporter aux
es de la préfecture. L'existence de ces papiers ne m'a été
e que depuis le transfert des documents précités conser-
trefois dans les salles voisines du parquet de la cour
l.

III. — Versements de papiers administratifs.

formalités prescrites pour les versements sont régulière-
observées : un état à double exemplaire des dossiers
nis aux archives est dressé par la division ; l'un de ces
laires est rendu au bureau versant, l'autre reste aux
es.
st néanmoins à regretter que ces versements ne se fassent
une époque déterminée.
voici le décompte pour l'année 1879-1880 :

inet du préfet.	28 liasses.		
mière division.	209	—	
xième division	97	—	3 registres.
isième division.	82	—	
eau des enfants assistés. . . .	néant.		
ection des contributions di-	36	—	
ptabilité communale versée conseil de préfecture.	900	—	
sorerie générale (rôles des butions).	25	—	
Total.	1.377 liasses,		3 registres.

1,377 liasses comprennent environ 10,000 dossiers qui
té classés immédiatement dans leurs séries respectives.
st aisé de se rendre compte qu'avec des versements an-

nuels de cette importance, le local actuel des arch
prochainement tellement encombré que tout classe
viendra impossible.

IV. — Vente de papiers inutiles.

J'ai fait commencer, au printemps dernier, le triage d
à vendre; dès que la température le permettra, cette
sera reprise et continuée avec assez d'activité po
puisse en présenter un inventaire à la session de 188
ajouter que pour ce travail comme pour tous au
aurions besoin de nouvelles salles, où l'on pût entre
papiers à vendre, que nous sommes actuellement
transporter au grenier, ce qui exige l'emploi d'un h
peine et compromet la sécurité des planchers.

V. — Classement.

Les travaux de réorganisation des archives modern
continués cette année avec une grande activité; en
dépouillement des 1,377 liasses versées versées par les
le personnel des archives a achevé le classement de
(travaux publics), P (trésor public et comptabilité); X
des bureaux de bienfaisance et des hospices); R (
affaires militaires).

Enfin la série V (cultes) est commencée et un inve
fiches en est dressé au fur et à mesure du classement

Nous avons dû faire trève à ces travaux et procé
remaniement complet des séries anciennes A-H,
place aux nombreux documents provenant soit du
Saint-Marcellin, soit du palais de justice de Grenoble.

Les archives cédées par le tribunal civil de Saint
se décomposent, avons-nous dit, en trois grands fond

1° Les archives du baillage de Saint-Marcellin, co
500 cahiers, 136 liasses de procédures et environ 20
dépouillés ;

2° Les archives des judicatures seigneuriales resso
bailliage de Saint-Marcellin, qui comptent 513 cahi
viron 4,000 dossiers;

La maîtrise des eaux et forêts de Saint-Marcellin contenant
ron 100 registres et 1,000 dossiers.
es papiers du bailliage et ceux des judicatures sont au-
d'hui classés, estampillés et préparés pour l'inventaire
maire qui sera repris au commencement de l'année pro-
ne.
es archives rapportées du palais de justice de Grenoble, se
chaient à diverses séries et à des fonds déjà représentés
épôt départemental.
n voici un état sommaire :
érie B. Parlement de Grenoble, environ 300 volumes. Ces
stres étaient inventoriés, mais non étiquetés; il a donc fallu
aire une seconde fois l'inventaire pour leur trouver leur
e dans le classement déjà fait. Je dirai à ce sujet, que les
nations comme les dates indiquées dans l'inventaire som-
re imprimé, sont assez souvent erronées; il en résulte
l'identification d'un volume avec son analyse dans l'inven-
e, était chose fort délicate. Tous les registres et cartons de
fonds important ont été munis d'une étiquette imprimée,
roduisant avec le titre du fonds, la lettre de série et le
néro d'ordre.

Chambre des Comptes.

50 registres des comptes de trésoriers généraux et des châ-
ins.
0 sacs, pièces à l'appui des comptes (XVIIe et XVIIIe siècles)
nviron 500 registres ou cahiers.
00 liasses parchemin.
00 rouleaux —
y a dans ces documents, la matière d'un intéressant sup-
nent à la série B.
érie C. Environ 300 liasses dossiers divers, non encore
sés.
érie E. 500 liasses et 100 registres concernant principale-
nt les familles d'Alloix d'Herculais, Sinard, de Menon,
roix de Seyve, de Chivallet, Bovier Saint-Julien, Collomb
Battines, Roux-Déageant de Morges, de Ponat, la Tour-
vernet de Paulin, Mivot et le négociant Dolle.
nviron 30 protocoles de notaires.

Série G. Les dossiers, en nombre considérable,
palais de justice de Grenoble, se sont répartis da
suivants :

Chapitre Saint-Maurice de Vienne, 30 volumes e
Chapitre Notre-Dame de Grenoble, 30 liasses.
Chapitre Saint-André de Grenoble, 50 liasses (c
Chapitres Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne,
et un ballot de chartes.
Séminaire de Grenoble, 10 registres et 20 liasse

Le triage et le classement préliminaire de cet
aujourd'hui suffisants pour permettre les recherc
de même des documents de même provenance,
attribués aux fonds suivants de la série H.

Abbaye de Bonnevaux.
— de Saint-André-le-Bas de Vienne.
— de Saint-Pierre de Vienne.
— de Saint-Chef de Vienne.
Augustins de l'Ozier.
— de Bourgoin.
— de Voiron.
— de la Balme.
— de Morestel.
— de Vinay.
— de Grenoble.
Capucins de Grenoble.
Carmes de Grenoble.
— de Beauvoir.
— de Pinet,
— de Saint-Marcellin.
— de Vienne.
Célestins de Colombier.
Cordeliers de Moirans.
— de Grenoble.
— de Sainte-Colombe.
Dominicains de Grenoble.
— de Paternos.
— de Vienne.
Jésuites de Grenoble.
Minimes de Grenoble.
Récollets de Grenoble.

— du Bourg-d'Oisans.
ande-Chartreuse,
artreuse de Saint-Hugon.
— de Prémol (femmes).
— de Salettes —
— des Écouges —
euré de Saint-Robert.
— de Pont-en-Royans.
— de Saint-Martin-de-Miséré.
— de Dolomieu et d'Arandon.
— de Saint-Pierre-d'Allevard.
— de Saint-Jean-d'Hérans.
— de Domène.
— de Beaulieu.
— d'Oyeu.

ORDRES DE FEMMES.

baye des Ayes.
— de Saint-André-le-Haut de Vienne.
— de Laval de Bressieux.
— de Saint-Paul-d'Izeaux et Beaurepaire.
— de Saint-Geoire.
— de Saint-Antoine (ordre de Malte).
— de Notre-Dame-des-Colonnes (Clairesses).
gustines du Pont-de-Beauvoisin.
rnardines de Vienne.
— de Tullins.
— de Saint-Just-de-Claix.
rmélites de Grenoble.
lestes bleues de Vienne.
ligieuses de Sainte-Cécile de Grenoble.
phelines de Grenoble.
minicaines de Montfleury.
sulines de Grenoble.
— de Saint-Marcellin.
— de Tullins.
— de Bourgoin.
— de Saint-Geoire.
— de la Côte-Saint-André.

— de Crémieu.
— de Vif.
— de Vienne.
— de Moirans.

Visitandines de Crémieu.
— de Sainte-Marie-d'en-Bas de Grenobl
— de Sainte-Marie-d'en-Haut —
— de Sainte-Marie de Saint-Marcellin.

A ces papiers divers, il convient d'ajouter une v ballots de dossiers modernes concernant particul période révolutionnaire et le premier empire.

Il est aisé de se rendre compte du temps qu'à du dépouillement d'une masse aussi considérable de p tout si l'on sait que pour faire une place aux dossier ment réintégrés, il a fallu remanier complétemen ment des cinq salles du rez-de-chaussée des archiv transporter les séries N et T au premier étage, où e ce moment très à l'étroit.

Avant de procéder aux transferts dont il vient d'ét j'avais classé la série E. A part quelques document breux, cette série avait été formée au moyen de traites du fonds de la Chambre des Comptes, comm les cotes placées au revers des actes, qui sont toute de Guy-Allard.

Puisque, par suite des réintégrations, il est aujou pensable de faire un supplément d'inventaire de (Chambre des Comptes), je crois qu'il serait préfé mener à leur première origine ces pièces qu'on a détourner, pour créer une série factice E, alors s existe aux archives un fonds très important de famille provenant de la confiscation des archives d

En attendant, et pour faciliter les recherches, j' catalogue des familles que concernent ces actes, ordre alphabétique, dans 73 cartons : le nombre relevées dans ce catalogue s'élève à 469.

J'ai de même classé les dossiers concernant les c qui proviennent pour la plupart de la même sourc portante collection se rapporte à 300 communes et chartes de franchises.

Enfin, j'ai dû rédiger, sur la demande de M. le

térieur, une nomenclature des cartulaires qui existent dans dépôt de l'Isère. Le catalogue général des cartulaires convés dans les archives départementales, publié en 1847, ntenait à l'article Isère, la mention suivante : « Il n'existe ns ces archives aucun registre contenant des transcriptions titres anciens. » Or, le répertoire que j'en ai dressé, donne noms de 156 registres de la Chambre des Comptes, qui uvent être qualifiés de cartulaires.

Il convient d'y ajouter les trois cartulaires de saint Hugues,
Les cartulaires d'Aymon de Chiné,
Celui de la Chartreuse de Salettes,
— du prieuré de Saint-Robert de Cornillon,
— du prieuré de Saint-Martin de Miséré,
— de Saint-André de Grenoble,
— des dominicains de Grenoble,
— de la ville de Saint-Marcellin.

Les archives de l'Isère pourront donc figurer avec honneur ns le nouveau catalogue que prépare M. le Ministre de l'Intéur.

VI. — Recherches et expéditions.

Le nombre des communications, qui était l'année dernière 240, s'est élevé cette année au chiffre inconnu jusqu'à ce ur de 683. Il me sera permis de dire que c'est là un des plus aux résultats du classement opéré, comme c'est aussi la plus uce récompense des fatigues que m'a causées la réorganisan de ce dépôt.

Ces 683 recherches se répartissent ainsi qu'il suit :

rie B.	122	recherches.	*Report*. . .	415	recherches.
— C.	14	—	Série Q.	38	—
— E.	17	—	— R.	43	—
— G.	10	—	— S.	48	—
— H.	22	—	— T.	7	—
— K.	4	—	— V.	14	—
— L.	44	—	— X.	9	—
— M.	40	—	— Z.	4	—
— N.	3	—	Bibliothèque administrative. .	105	—
— O.	120	—	Total général.	683	recherches.
— P.	19	—			
A reporter. .	415	recherches.			

Dans la même période de temps il a été fait 87 co
tions avec déplacement.

Pendant l'année 1879, il a été délivré 8 expédition
tificats comprenant 11 rôles, dont 2 délivrés gratuite
produit, soit 6 fr. 75 c., a été versé à la trésorerie g
25 mars 1880.

Depuis le 1er janvier 1880 jusqu'à ce jour, il a été
expéditions comprenant 51 rôles qui ont produit 38
actuellement en caisse.

VII. — Travail des employés.

Si j'ai pu suffire à la besogne qui m'incombait par
réintégrations opérées cette année, c'est grâce à la
tion active et dévouée des employés des archives. Au
remplir un devoir en vous proposant d'élever de 200
tement de chacun de mes auxiliaires, dont l'un touch
de traitement et l'autre 800.

VIII. — Crédits à inscrire au budget.

SOUS-CHAPITRE IX.

ART. 1er. Appointement de l'archiviste et des empl
liaires, savoir :

L'archiviste	3.000f »
L'aide archiviste	1.200 »
L'employé.	1.000 »

ART. 2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes, entretien de propreté, etc. . . . .

ART. 3. Chauffage des bureaux. . . . .

ART. 4. Publication de l'Inventaire (circul. du 12 août 1861) . . . .

ART. 5. Inspection des archives communales. .

Total . . . . .

La somme allouée habituellement pour l'inspection
-ves communales est de 250 fr. Une expérience de tr
a démontré que pour que l'inspection produisît des
t qu'elle se renouvelât assez fréquemment, et que

pût lui-même inventorier sur place un grand nombre de s que les maires et secrétaires de mairie sont incapables asser. Or, pour réaliser ce double but, visiter un grand ore de communes et séjourner dans chacune d'elles assez emps pour pouvoir sinon compléter, du moins commencer assement, je ne crois pas exagérer en demandant un crédit 00 fr.

BUDGET RECTIFICATIF DE 1879.

r le budget de 1879, une somme de 800 fr. affectée à pression de l'inventaire sommaire, restera encore cette e sans emploi. Ce travail sera repris dans les premiers s de janvier 1881.

ette somme de 800 fr. serait utilement employée :

En reliure d'ouvrages administratifs et de manuscrits. le crédit de 300 fr. inscrit à cette même place dans le get rectificatif de 1878, j'ai fait relier la collection complète *Recueil des actes administratifs* de la préfecture, 21 vo- es in-fol. du *Journal officiel* 1849-1863 ; le *Musée des hives départementales*, etc. En tout environ 50 volumes.

estent encore à relier : le *Journal officiel* de 1863 jusqu'à jours ; les *Délibérations du Conseil général* et une foule tres ouvrages administratifs, pour lesquels je vous deman- ais un crédit de . . . . 500 f »

En achat de volumes destinés à compléter la bibliothèque orique, commencée il y a deux ans, grâce à la générosité Conseil général. On verra plus bas, à l'article Bibliothèque ninistrative, les acquisitions faites cette année.

'espère que le Conseil général voudra bien attribuer à cet ploi une somme de 300 fr., ci. . . . . 300 f »

avec les 500 fr. dont il est parlé ci-dessus forme un total . . . . 800 f »

IX. — Archives des sous-préfectures.

l serait nécessaire de faire aménager un local pour les hives de la sous-préfecture de Saint-Marcellin. Une pièce du ond étage de l'hôtel pourrait être consacrée à cet usage. Il firait d'y faire établir quelques casiers.

A Vienne, les archives sont trop à l'étroit. M. le Sous-Préfet désirerait que de nouveaux casiers fussent construits pour permettre le classement des rôles de contributions qui sont entassés à terre.

X. — Bibliothèque administrative.

La bibliothèque administrative de la préfecture est répartie entre les bureaux et les archives.

Je n'ai la garde que de cette dernière partie, qui est classée dans les trois bureaux consacrés à l'archiviste et à son personnel. Ce local tend chaque jour à devenir insuffisant.

A côté de cette bibliothèque, j'en ai créé une autre destinée à l'archiviste et aux travailleurs qui fréquentent le dépôt. Cette petite bibliothèque historique renferme les volumes les plus usuels ; elle s'est enrichie des ouvrages suivants :

1° *L'art de vérifier les dates*, 44 vol. in-8° ;

2° Valbonnais. *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, 1 vol, in-fol.

3° Baluze. *Capitularia Regum Francorum*, 2 vol. in-fol.

4° J. Ollivier. *Histoire de Valence*, 1 vol. in-8° ;

5° Pilot. *Histoire de Grenoble*, 1 vol. in-8 ;

6° Du Cange. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 3 vol. in-fol. ;

7° Giraud. *Cartulaire de saint Barnard de Romans*, 5 vol. in-8°.

Ces volumes ont été achetés par moi, grâce au crédit de 300 fr. inscrit par le Conseil général au budget rectificatif de 1879.

Nous avons reçu en don de M. Joseph Roman, l'érudit bien connu des Dauphinois, les deux beaux volumes suivants :

1° *Sigillographie du diocèse de Gap ;*

2° *Sigillographie du diocèse d'Embrun.*

De Mlle A. de Franclieu, son intéressant opuscule : *Pie VI dans les prisons du Dauphiné.*

De M. Chaper, une curieuse collection de plaquettes dauphinoises, qui ne comprend pas moins de 94 petits volumes.

De M. Gauduel, commis-greffier à la Cour, 5 ou 6 annuaires de la Cour royale de Grenoble.

I. le Ministre de l'Instruction publique, 25 volumes de la
on des documents inédits sur l'Histoire de France.
, M. le Ministre de l'Intérieur nous a adressé un magni-
lbum contenant des reproductions par l'héliogravure des
rieux monuments paléographiques, conservés dans les
s départementales, communales et hospitalières. Cet
est accompagné d'un volume de textes.

XI. — Observation du règlement.

prescriptions édictées par les circulaires ministérielles
égulièrement observées dans le dépôt de l'Isère : Les
nications sont faites en présence d'un employé ; les feux
eints à l'issue de chaque séance ; trois registres sont
: l'un sert à enregistrer les prêts, le deuxième, à men-
r les communications sans déplacement, et le troisième,
eler les sommes perçues pour droit d'expéditions.
n, chaque mois, un homme de peine est chargé de
r les salles et d'épousseter les dossiers.



INSPECTION

des

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

—

1° ARCHIVES COMMUNALES.

nspection de cette année a porté sur quarante-six mairies.
un département qui se compose de près de six cents com-
es, la surveillance des archives municipales ne saurait être
ce, qu'à condition de ne pas se manifester à de trop lon-
échéances. Il serait même opportun que le nombre des
nunes visitées annuellement fût encore plus considérable ;
, pour cela, il faudrait que le Conseil général voulût bien

accepter la proposition que je lui fais d'élever un peu le chiffre de l'indemnité de déplacement qui est notablement inférieur à ce qui est alloué dans un grand nombre de départements où les communes sont moins nombreuses et les voies de communications plus faciles.

En général, les papiers municipaux sont dans un grand désordre, les inventaires sont ou perdus ou négligés, aucun récolement n'est opéré lors des changements de maires, et, chose plus grave, des documents importants, des registres d'état civil mentionnés dans d'anciens inventaires rédigés en 1843 ont souvent disparu.

Pour éviter le retour de pareils faits, je prends soin dans toutes les communes que je visite, d'inventorier tous les dossiers antérieurs à 1790 qu'elles possèdent encore. Ce catalogue sera reproduit dans ce rapport et, peut-être, en même temps qu'il assurera la conservation de précieux documents, fournira-t-il quelques renseignements aux amateurs de monographies locales.

SAINT-ALBAN-DE-ROCHE.

Inventaire du 1er décembre 1845. — Autre du 5 novembre 1858. — Ne sont pas au courant. — Archives en désordre. — Aucune collection reliée. — Local convenable.

État civil, 1716 à 1832 : 9 vol. reliés.

ANTHON.

Inventaire du 26 février 1847, non au courant. — Un récolement a été opéré à l'entrée en fonctions du maire actuel, mais on n'a pu le retrouver. — Local humide. — Étagères insuffisantes, incommodes et fortement piquées des vers. — Désordre absolu. — Un registre d'état civil de 1755 à 1756 a disparu ainsi que le registre des délibérations de l'an II à 1836. — Les collections sont brochées jusqu'en 1858.

Etat civil de 1655 à 1791 : 10 registres (il y en avait 11).

BADINIÈRES.

Archives de peu d'importance. — La commune date de 1857.

llections reliées jusqu'en 1864, le reste en feuilles, in-
let. — Pas d'inventaire.

SAINT-BERNARD.

entaire du 8 août 1844, égaré. — Collections reliées. —
aménagé un local convenable pour les archives dans la
elle mairie. — Les dossiers sont dans des cartons. -- Le
re des délibérations de 1826 à 1838 manque.
t civil, 1625-1790 : 2 vol.
re terrier, 1686.

CESSIEU.

entaire du 15 janvier 1859, non au courant. — Les ar-
s sont dans une vieille tour qui sert de mairie. — Local
ménagé. — Une nouvelle mairie est en construction. —
ne collection reliée. — Papiers en désordre.
t civil, 1630 à 1790 : 2 vol.
rcellaire, 1659 : 4 vol. reliés, en mauvais état. — J'y
e les noms de Noble de Torchefelon, recteur de Mont-
, Gabrielle de Musy, comtesse de Vallin, de Boissac, de
levon, de Balincourt, de Murinais, de Mornas, Querenet de
, du président de Quinsonnas, de Chabons, etc.
ocès-verbal de l'assemblée primaire du canton de Cessieu,
nbre 1792. — Procédure de la justice de paix de la
e époque.

CHATEAUVILAIN.

ventaire du 18 août 1845, au courant jusqu'en 1865. —
ers entassés sans ordre dans une armoire insuffisante. —
une collection reliée. — Le Parcellaire de 1643 est perdu
i que le Courcier de 1760. Situation déplorable.
at civil, 1676 à 1842 : 4 vol. reliés.

SAINT-CHEF.

nventaire de 1845, non au courant. — La salle consacrée
archives est humide. — Il faut disposer des étagères dans
alle des délibérations qui est vaste. — Collections reliées
qu'en 1860.

État civil. Section de Salagnon, 1608 à l'an VIII : 3 vol. reliés
— d'Arcisse, 1718 à l'an VIII : 2 vol. reliés.
— Arcisse et Vignieu, 1694 à 1759 : 1 vol.
— Vignieu, 1673-1756 : 1 vol.
Chapelle de Saint-Chef, 1701-1792 : 3 vol. reliés.
Commune de Saint-Chef, 1618-1794 : 5 vol. reliés.
Parcellaire de Saint-Chef, 1603.

Autre de 1650. — On y trouve les possessions de Joachim de Martel, sieur de Layet, Antoine de Voissanc, Pierre de Rigaud, Humbert de Vaux, Jacques Alleman, sieur de Laval, François de Virieu, Joseph de La Poype, Saint-Julien, seigneur de Chapeau-Cornu, Aymard de Torchefelon, si... de Mornas, l'hôpital de Saint-Chef, François de Rigaud, recteur de la chapelle de Saint-Jacques, etc.

Parcellaire de Crueilleux. 1641. (Grilliat, arpenteur) — Contient les noms de Héleyne de Poisieux, dame de Ge-boulle, Pierre Alleman, sieur Demptézieu, le seigneur de la Balme, conseiller à la Cour des Aydes du Dauphiné, Jean de Grimaud, sieur de Fidelière, Étienne de Valier, doyen de Saint-Chef. Léonard du Puy, aumônier de Saint-Chef.

Parcellaire d'Arcisse, 1641, contient les noms de François de Reisy, sieur de Montfort, Pierre de Layet, Guillaume de la Balme, seigneur de Marc, Benoît de Garcin, chanoine ouvrier de Saint-Chef.

Parcellaire de Montcarra, 1643.

Parcellaire de Chamont, 1702, contient les noms de Jacques de Chivallet, seigneur de Chamont, Gaspard de Pascal, seigneur de Malatrait.

Parcellaire de Laval, 1703.

— de Versin, 1708. — On y trouve les noms de Scipion de Loras, de Joseph de Menon, seigneur de Ville, etc.

Parcellaire de Saint-Chef, 1750.

Courcier de Laval, 1704.

— de Saint-Chef, XVIIIe siècle. Il reproduit les noms du seigneur de Menon de Villefol, du conseiller de Vaux, du président de Gramont, etc.

CHÈZENEUVE.

Inventaire du 20 mai 1845, égaré. — Les archives sont dans la maison du maire. — Désordre. — Une maison commune est

e construction, les papiers y seront incessamment
és.

vil, 1691-1792. Ce volume n'a pu m'être présenté. —
seul document ancien de la commune de Chèzeneuve.

ÉCLOSE.

aire de 1847, perdu. — Archives en désordre. — Un
'état civil de 1634 à 1745 a été perdu ainsi que le
re de 1727. — Collections non reliées. — Situation
e.

rations, 1730-1799.

vil, 1746-1792.

les tailles et de la capitation de la communauté d'Éclose,
cle : 5 liasses.

entre le prieuré de la Côte-Saint-André et la com-
Éclose, 2 vol.

LES ÉPARRES.

aire du 26 août 1845, non au courant. — Collections
es. — Étagères insuffisantes. — Classement défec-
Les registres de délibérations antérieurs à 1819 on
u sont enfouis sous un amas de papiers où toute véri-
st impossible.

vil : Les Éparres, 1709-1821 : 8 vol. carton.
Vermelle, 1738-1793 : 1 vol.

GENAS.

aire de 1848, égaré. — Archives en assez bon ordre.
convenables. — Collections brochées jusqu'en 1856.
ssemblées, 1632-1790 : en feuilles.

vil, 1701-1790.

les tailles, 1571-1790 : 3 liasses.

e la capitation, 1719-1788.

s consulaires, XVIIIe siècle.

divers de la communauté, XVIIe et XVIIIe siècles

aire. 1701.

er, 1702. On y lit les noms de la dame marquise de

Pusignan, du conseiller de Béègue, des dames religieuses de Sainte-Marie de Vienne, et de messire François Perard.

SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET.

Inventaire de 1844, égaré. — Archives en assez bon état. — Collections non reliées.

Délibérations du 29 octobre 1775.

État civil, 1726-1790 : une liasse de 59 cahiers.

Parcellaire de 1678, contient les noms de Mme de Belmont, de l'évêque de Grenoble, du recteur de la chapelle des archives de Saint-Bernard, du seigneur de Sautereau et de noble François de Vachon, seigneur de Saint-Pierre.

SAINT-HILAIRE-DE-BRENS.

Inventaire du 1er décembre 1845, mal fait, à refaire. — Assez d'ordre. — Étagères insuffisantes. — Quelques volumes classés à terre. — Une partie des collections brochées dont le *Recueil des actes administratifs*, jusqu'en 1855. — Le reste en feuilles.

Délibérations depuis l'an X. — En feuilles. — A faire relier.

État civil, depuis 1614, relié. — Bon état.

Parcellaire (Grilliat, arpenteur), 1702 : 1 vol. bas.

Contient entre autres les noms de Louis de Loras, seigneur de Montplaisant, et de la comtesse de Disimieu.

Courcier du parcellaire, 1702.

L'ILE-D'ABEAU.

Inventaire du 20 décembre 1845, non au courant. — Collections reliées et bien en ordre dans une armoire. — Archives de peu d'importance, mais bien tenues. — L'ancien inventaire mal conçu est à refaire.

État civil, 1655-1790.

JANNEYRIAS

Les archives de Janneyrias ont été classées et inventoriées ; elles sont aujourd'hui en très bon ordre.

J'ai réussi, pendant mon séjour dans cette commune à faire rentrer au dépôt municipal, un précieux volume qui était conservé depuis le commencement du siècle dans la maison d'un

du pays, dont le grand-père avait été perceptenr en
voici le titre :
arations faites par les propriétaires des fonds situés
arrondissement de la communauté de Jannérias avec
ontenance et leurs confins, article par article et section
ction, en conséquence de la loy du 1er décembre 1790,
nant la contribution foncière et la délibération de la
palité dudit lieu, en date du 2 février 1791, transcrite
des présentes. Un fort vol. in-fol., parch. »

JONAGE.

aire du 24 février 1848, perdu. — Désordre absolu. —
ers sont dans deux armoires de la salle d'école. — Les
ts anciens sont entassés sur l'une de ces armoires. —
ns brochées jusqu'en 1858. — Le reste est en désor-
ché.
ivil, 1679-1790.
parcellaires des années 1594, 1634, 1639 et 1698.
courciers de l'année 1698.

JONS.

aire du 22 février 1848, perdu. — Récemment trans-
ans une nouvelle mairie, les papiers sont encore en-
assés dans une armoire; un meuble spécial va leur
paré. — Le classement et l'inventaire se feront à cette
. — Aucune collection reliée.
ivil, 1642-1793 : 3 vol. reliés.

LEYRIEU.

taire du 15 octobre 1846, perdu. — Un récolement très
nt a été fait il y a quelques années lors du départ de
et, maire. — Local malsain, incommode. — Une seule
adoptée contre un mur humide, supporte toute la
èque administrative. — Aucun ordre. — Les registres
civil cotés nos 2 et 3 comprenant les années 1632-
disparu. — Ils figuraient encore sur le récolement
— Une liasse de comptes de capitation de 1769, qui
33 cahiers d'après l'inventaire de 1846, a également
.



Délibérations depuis 1785.
État civil, 1616-1793 : 5 cahiers (il y en avait 7).
Parcellaire, 1654 : in-4°, rel. parchem.
Autre, XVIIe siècle, sans date, in-fol.

SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL.

Trois inventaires ont été rédigés en 1857, 1859, 1865. — Ce dernier n'est pas au courant. — Aucune collection reliée. — Papiers en désordre. — Étagères incommodes à refaire. — On va construire une nouvelle mairie.

État civil, 1611-1692 : 25 cahiers à faire relier ensemble.
— 1693-1748 : 1 vol. broché.
— 1749-1793 : 1 vol. relié.

Parcellaire de la communauté de Saint-Marcel, 1638 : 4 vol. rel. parch.

Il y avait un parcellaire des fonds nobles de la même date, il est égaré.

Sont de même égarés 6 cahiers de rôles de capitation de 1784 à 1790.

Plan cadastral, 1777 : en trois parties.
Parcellaire, 1777 : relié.
Parcellaire des fonds nobles, 1777.
Parcellaire de Messenas, 1777.
Dons patriotiques, 1789-1791 : 1 cahier.

MAUBEC.

Inventaire du 20 juin 1845, non au courant. — Les archives sont dans une armoire qui sue l'humidité. — Les registres et volumes sont couverts d'une mousse blanche. — En transportant l'armoire contre le mur qui est vis-à-vis, on remédierait en partie à cette humidité qui aura bientôt anéanti tous les papiers de cette commune.

Collections reliées. — Papiers non classés. — Registres de délibérations antérieurs à 1838, perdus.

État civil, 1718-1792 : 1 vol. broché, également perdu.

Parcellaire, 1658. J'y trouve les noms suivants : le président des Portes, le sieur de Buffavant, Jacques de Caumies, de Conflanc, de Perron, le prieur d'Artas, le sieur de France, de Guillaumière, le baron de Gouvernet, Marie, comtesse de

or, marquise de Maubec, Scipion de Neyrieu, seigneur omarin, Louis de Polloud, seigneur de Saint-Agnin, les nicains de Paternos, la Chapelle Notre-Dame de Pitié as, le baron de Roches, Jacques de Meffray, seigneur esarges, Marc de Vallin, etc.

urcier, 1677 : 1 vol. rel. parchem.

rcellaire, 1680, et son courcier : 2 vol. rel.

at de sections, 1727, 1 vol. rel.

les des tailles et de la capitation, XVIII[e] siècle : 1 liasse.

MEYRIÉ.

rentaire du 10 avril 1845, non au courant. — Collections nées. — Papiers en assez bon ordre. — Local convenable.

at civil, 1656-1792 : 2 vol. reliés.

ai relevé la liste suivante des curés de Meyrié. — Donin, , mort curé de Ruy, Levrat, 1686-1689, Berton, 1689-, Perron, 1719-1730, Girerd, 1730-1776. Ces trois der- enterrés à Meyrié. — Servan, 1776-1783, Gentet, 1783-.

MONTCARRA.

ventaire du 30 juin 1844, non au courant. — Les archives dans la chambre à coucher de l'instituteur. — Désordre lu. — Le registre de délibérations de 1820 à 1827 est u. — Le seul document ancien est un parcellaire de 1641 liat, arpenteur), qui a été dérelié.

MONTCEAU.

ventaire du 22 janvier 1846, non au courant. — Archives la salle des délibérations qui sert de cuisine à l'instituteur. ans les armoires, mélange de papiers et de provisions de age, telles que beurre, huiles, etc. — Désordre absolu. — ne collection reliée.

at civil, 1700 à 1792 : 3 vol.

premier volume qui comprenait les années 1670-1700 a erdu.

rcellaire, 1676 : en feuilles, il faudrait le faire relier. — i relevé les noms suivants : le président de Musy, dame de

la Tour-du-Pin, noble Annibal de Musy, sieur du Ch
M. de la Molette, M. de Sésarges, noble Jean de Vinc
sorier.

MORESTEL.

Inventaire du 25 octobre 1845, non au courant. –
relatif. Aucune collection reliée. — Local convenabl

Archives anciennes assez importantes.

Délibérations 1648-1790 : 22 registres mauvais état.

État civil, 1602-1673 : 3 registres ainsi intitulés : « Ca
effants baptizé par nous, Augustins de Morestel. » -
1790, 3 reg. rel.

Rôles de tailles et procédures non classées des XVIIe
siècles. 6 énormes liasses qu'il serait intéressant de d
et d'inventorier.

Parcellaire, 1727 : dans les fonds nobles figurent l
suivants : Mlle Antoinette de Buffevant, Abel de Boissat
Sallemard de Beauvenir. Claude de la Balme, Fra
Gallien, seigneur de Chabons, le seigneur d'Entremo
de la Porte, Pierre de Bienvenu, Pierre Gratet du B
Gratet de Granieu, etc.

Courcier roturier de Morestel, 1742. — Y figuren
possédant des fonds roturiers : le président de Quins
comte de Gruel et les RR. PP. Augustins de Morestel.

SAINT-PANCRASSE.

Inventaire du 10 octobre 1846, tenu à jour jusqu
seulement. — Collections incomplètes et non reliées. -
humide et insuffisant, — Pas de classement.

État civil, 1674-1792. A la date de 1682 on y tr
comptes du curé avec ses fournisseurs.

Parcellaire, 1677. Les principaux propriétaires
nobles sont : M. de Sautereau, premier président à la
des Comptes, la marquise de Virieu, femme du prés
Saint-André — Le secrétaire Didier — La dame Al
dévot monastère royal des Ayes ; la conseillère de Beln

PONT-DE-CHÉRUY.

Archives peu importantes. — Commune remonta

à 1867. — Aucune collection reliée. — Les papiers sont
une salle qui sert de cuisine aux institutrices. — Une
des registres sont chez le secrétaire de la mairie, qui est
ême temps clerc de notaire. — Une autre partie chez le
. — J'ai fait des observations pour faire cesser au plus
t état de chose.

ROCHETOIRIN.

entaire du 1er avril 1845, non au courant. — Un récole-
a été fait en 1860. — Collections brochées en partie. —
apiers sont dans une armoire insuffisante. – Une nou-
mairie est en construction. — On y ménagera une place
enable aux archives.
s cahiers de délibérations de 1821 à 1838, sont perdus.
at civil, 1619 à 1790 : en cahiers à faire relier.
rcellaire, 1699. Il n'en reste que quelques feuillets et une
re.

SAINT-ROMAIN.

ventaire du 31 janvier 1859, non au courant. — Archives
ésordre dans une armoire à demie brisée. — Collections
uilles entassées sans distinction.
at civil, commençant en 1793; la commune pri à cette date
om de Romain-Libre.
rcellaire de 1680 (Grilliat, arpenteur).
urcier dudit parcellaire, 1640 : 1 vol. dérelié.
rcellaire de 1733. On y trouve les noms de Joseph-Angé-
de la Balmetière, officier d'infanterie au régiment de
seigneur le Dauphin, Jean-François de Loras, de Jalionas,
ar Joseph, Dauphin de Verna, baron de Saint-Romain, le
nier président de Gramont.
les de tailles du XVIIe et XVIIIe siècles : 1 grosse liasse.

RUY.

ventaire du 15 juin 1845, non au courant. — Archives en
bon ordre dans une armoire insuffisante. — Collections
es.

Délibérations, 1706 à 1792, reliées en 2 vol. jusqu'
le reste en cahier qu'il faudrait faire relier.

État civil de 1607 à 1790. Le premier cahier des
porte le titre suivant : « Les noms et surnoms des en
« tizés en la paroisse de Ruy, mandement de Bour
« moi soussigné Claude Garnier, prêtre, sacristain d
« de Jailleu et curé dudit Ruy, ou par autres prê
« vicayres ou advoués commencé en l'année 1607. En
« j'ai escrit et signé ce quinzième jour du mois de jan
« Garnier. »

J'y ai relevé la mention suivante : « le 6 août
« décédé Michel Maron, soubçonné de contagion sans
« visité. »

Parcellaire de 1661.

Deux péréquaires, de 1665 et 1706.

Projet pour le rôle royal de la Taille de Ruy, 172
bas.

SAINT-SAVIN.

Inventaire du 30 décembre 1845, au courant jusqu
— Papiers entassés sans ordre dans une armoire. —
thèque administrative reliée en bon état.

Les délibérations de 1702 à 1790, n'ont pas été ret

État civil, 1569 à 1842 : 10 vol. reliés.

Section de Demptézieu, 1740-1790 : 1 vol.

Trois parcellaires de 1700, 1702 et 1703. On y lit
suivants : le seigneur de Vallin, Joseph de Menon de
sière et de Buffevant, Chevalier, seigneur de Ville ; le
du Genevrey, François de Torchefelon, dame Françoi
de Bourcheuu, le président de Saint-Jullien, dame M
de Chivallet, veuve du seigneur de Martel, Gabriel de
seigneur de Saint-Germain, Guillaume de Perrotin d
Sulpice, le seigneur de Montplaisant, Mme de Chamfort
François de Rachais, doyen du chapitre de Saint-Che
de Grimaud, chantre de Saint-Chef, Gabriel Alleman d
pier, etc.

Environ 150 liasses, rôles de tailles, comptes con
depuis le XVIe siècle. J'y ai remarqué une requête p
à monseigneur le duc de Lesdiguières, gouverneur

iné, par la communauté de Demptézieu, au sujet des gens de ierre et diverses autres correspondances et procédures intéssantes.

Ces papiers ne peuvent rester plus longtemps dans l'abanon ; il faut qu'un inventaire en soit dressé conforme au cadre la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

SEREZIN.

Inventaire du 5 janvier 1846. — Autre de 1870 non au count. — Collections non reliées, mais en très bon ordre. Arives bien tenues.

État civil, 1700-1790 : 2 vol. reliés, bon état.

Parcellaire 1643 : 1 vol. cartonné.

SERMÉRIEU.

Inventaire du 25 mai 1845, non au courant depuis 1852. — ollections en feuilles sans ordre. — Archives non classées — es délibérations depuis 1790 sont en cahiers non classés nsi que les premiers registres d'état civil qui commencent en 631.

Parcellaire d'Ollouise, 1666.

— d'Ossée, 1642.

Ordonnances du Bureau des finances du Dauphiné, 1775 : 2 feuilles.

SUCCIEU.

Pas d'inventaire. — La commune a une maison commune et ependant le maire garde chez lui tous les papiers, la biblioièque administrative seule reste à la mairie. Aucune collection 'est reliée.

LA TERRASSE.

Inventaire du 20 novembre 1844, non au courant. — Papiers n assez bon ordre. — Local convenable.

Délibérations, 1729-1790, 7 cahiers : manquent de 1767 à 771 et de 1774 à 1789.

État civil, 1785-1790.

Parcellaire de 1588, dressé par Pierre Glesat, no
Verdecq, arpenteur : 1 vol. parch. en lambeau. — A
1662, Félix Bouverot, notaire : relié basane. — Autre
Pison et Pillot, notaires.

Deux courciers, 1727 et 1776.

Atlas cadastral de 1783 et son répertoire : 1 vol. r
Titres concernant la montagne de l'Haut-du-Seuil
commune entre la Terrasse et le Touvet.

Copie d'un traité de 1462, entre la Terrasse et Gonc
les limites des deux communautés.

Trois sacs de procès, 1672.

TIGNIEU-JAMEYZIEU.

Aucun inventaire. — Archives en désordre dans u
qui sert à la fois aux délibérations et à la cuisine de
teur. — Aucune collection reliée. — Grande négligenc

État civil, Jameyzieu, 1690-1790.

— Tignieu, 1669-1790.

Délibérations depuis l'an VIII.

Parcellaire de Tignieu, 1622, mauvais état.

Autre de Tignieu, 1622, mauvais état.

Il y est fait mention de la chapelle de Mme de la Rivo
seigneur de Vallin, du comte de Vernas, seigneur du
et du président de Vernas.

Parcellaire de Jameyzieu, 1661, contient les noms
Quinsieu, M. de Bourcieu, M. de Montplaisant, le
de Jameyzieu.

Parcellaire de Tignieu, 1701 : 1 vol. in-fol. dérelié.

Courcier du parcellaire de Tignieu.

TREPT.

Inventaire du 15 février 1846, non au courant. —
collection reliée. — Les papiers sont dans une armo
salle d'école. — Désordre absolu.

Les cahiers d'état civil de l'année dernière ont mêm
taqués par les rats. — Le local qui sert de mairie et d'
tellement humide, que les conseillers refusent de sié
la salle du rez-de-chaussée et préfèrent tenir leurs
dans la salle d'école.

Etat civil, 1641-1790 : 70 cahiers.
Parcellaire de Cozances, 1702.
Son courcier.

VASSELIN.

Inventaire du 27 janvier 1859, non au courant. — Collections rochées jusqu'en 1850.

Un registre d'état civil comprenant les années 1596-1625 t égaré, ainsi que les délibérations municipales de 1819 à 332.

Etat civil, 1661-1793 : 3 registres.

VAULX-MILIEU.

Inventaire du 1er juin 1845, non au courant. — Collections rochées et en assez bon état — Assez d'ordre.

Etat civil, 1645-1790 : 1 vol. rel.

Parcellaire de fonds tailliables, 1750 : 1 vol. rel. parch.

Parcellaire des fonds nobles possédés par les trois ordres, ir la communauté de Vaulx, divisée et séparée de Saint-Alban, 751 : 1 vol. dérelié ; on y lit les noms du commandeur du emple de Vaulx, de messire François de Vaulx et de la dame e Sénauzan.

VÉZERONCE.

Inventaire du 20 novembre 1845, non au courant. — Aucune illection reliée. — Jamais de récolement. - Quelques regis-es abîmés par l'humidité. — Le rez-de-chaussée de la mairie st malsain.

Le registre des délibérations de floréal an VIII à l'an XII est garé.

Etat civil, 1626-1791, en cahiers non reliés. Le premier re-istre des décès porte le titre suivant : « Registre des Grands : Petits Corps, qui sont décédez de la paroisse de Vézeronce : Curtin dès le XIIIe juillet 1626 dont Aymé Girerd prebstre it nommé curé desdits lieux ».

Parcellaire, 1702, contient les noms suivants : les Augustins e Morestel, Antoine de Grolée, seigneur de Chapeau Cornu. ıbel de Boissat, Antoinette de Buffevant, Claude de Virieu,

François de Montbel, comte d'Entremont, François d
seigneur de Monchau, Gabriel de Grolée, seigneur de
Pierre de Courdon, seigneur de Passins.

VÉNÉRIEU.

Inventaire du 31 décembre 1845, égaré ainsi que
bérations antérieures à 1837, bibliothèque administra
lument nulle. — Les collections ne remontent que
1870. — L'inventaire précité mentionnait cependant
breuses publications qui ont été perdues. — Les pap
dans la chambre à coucher du maire. — Situation dé

État civil : 1684-1795, 3 vol., carton., bon état.

VERNA.

Inventaire du 28 novembre 1841, non au courant.—
dans une armoire de la chambre à coucher du maire
sordre absolu. — Aucune collection reliée.

État civil : 1690-1790.

Parcellaire : 1673, in-4°. Parch., mauvais état, co
noms d'Aymar-Gabriel-Dauphin de Verna, Gaspard
seigneur de Montmartin, Ennemond de Loras.

LA VERPILLIÈRE.

Inventaire du 25 août 1844, non au courant depuis
Archives assez bien tenues. Collections incomplètemen
— Les registres ou cahiers de délibérations antérieur
ont été égarés.

État civil : 1643-1792, 2 fort vol. reliés. Il en ré
c'est vers 1680 que le type primitif, Vulpillière, s'es
en Verpillière.

VIGNIEU.

Inventaire du 6 novembre 1845 perdu. — Collec
chées jusqu'en 1855. — Local convenable. Les dél
antérieures à 1838 sont en cahiers; il faudrait les fa

État civil : 1760-1792, 3 vol. rel., bon état.

VILLEMOIRIEU.

entaire du 25 janvier 1859, non au courant. — Collec- brochées jusqu'en 1858. — Local assez convenable, relatif.

t civil : 1638-1792, cinq registres: les feuillets contenant nées 1724 à 1726 paraissent avoir été coupés récem-

cellaire de 1662, on y trouve les parcelles des fonds pos- par les nobles et autres qui sont déclarés exempts par du roy, des années 1635 à 1639. — Ce sont entre autres: ndre de Vallin, seigneur du lieu, l'hôpital Saint-Jean-de- ılem, les Augustins de Crémieu, Claude de la Balme, de Bernières, Benoît du Payet, seigneur de Malin, Louis Poëpe-Saint-Jullien, Gabriel de Montlovier, Marie-Angé- de Dizimieu, comtesse dudit lieu.

VILLETTE-D'ANTHON.

entaire du 28 mars 1847. — Autre de 1865, non au cou- — Les anciens papiers sont dans une armoire humide et és par les rats. On va construire une nouvelle mairie. cun classement. — Collections brochées.

t civil : 1609-1792, 3 vol. reliés.

rcellaire : XVIIe siècle. Les premiers feuillets manquent rtés par les rats et l'humidité.

tre parcellaire du XVIIIe siècle, dans le même état que écédent.

tre parcellaire du XVIIIe siècle, contient les noms suivants: igneur de Saint-Priest, les RR. PP. Carmes de Chavanoz, igneur de Moydieu, l'hôpital de Crémieu, le seigneur de x, conseiller au Parlement de Dauphiné, Monseigneur e de Poisieux, etc.

II. ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

HOPITAL DE GRENOBLE.

es aménagements nouveaux indiqués dans mon dernier port, sont exécutés depuis le commencement de l'année. —

Je compte m'occuper du classement de ces arc
les premiers jours du mois d'août. — Une nou
garnie d'étagères et de cartons va servir au clas
archives modernes et laissera une place convenab
piers anciens qui sont entassés à terre dans le dépô

HOPITAL DE SAINT-CHEF.

Les papiers de cet établissement étaient mêlés a
la commune; ils en ont été distraits sur les indic
j'avais données, il y a deux ans. Il conviendra d'e
classement.

Un inventaire sommaire en avait été jadis ré
actuellement égaré.

Ces archives consistent en une douzaine de liass
ques registres.

Citons entre autres :

Registres de délibérations de la commission, 177
Id. de comptes, 1783-1789.

HOPITAL DE BOURGOIN.

J'ai visité une seconde fois les papiers de cet anc
sement hospitalier, auquel un arrêt du conseil d'Éta
1696, réunit les maladreries de la Verpillière,
Saint-Chef, Maubec et Morestel. — Les papiers so
dans une armoire et à l'abri de tout détournement.

J'ai insisté auprès de M. le Maire de Bourgoin pou
fit faire un inventaire, me chargeant au besoin grat
ce travail; ce magistrat m'a promis d'en parler
d'administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet l'assurance
pectueux dévouement.

L'Archiviste de l'Isè

A. PRUDHOMME



Nº 151.

RAPPORT

SUR LES

RCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1886-1887



MONSIEUR LE PRÉFET,

ai l'honneur de vous adresser mon dixième rapport an- sur le service des archives départementales, commu- s et hospitalières de l'Isère. Les divisions de ce rapport fixées par la circulaire ministérielle du 23 juin 1875.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — LOCAL.

question de l'agrandissement du local des archives est urd'hui résolue ; les ouvriers sont à l'œuvre, et l'on peut érer qu'à l'époque où se réunira le Conseil général, le veau bâtiment sera couvert. Les aménagements inté- rs seront terminés vers la fin de cette année, en sorte

qu'au printemps 1888, nous pourrons transférer
départemental les nombreux documents qui sont
ment entassés dans les greniers du Palais de Justic
noble.

Les conditions dans lesquelles ont été faites les
tions des travaux de construction du nouveau bâti
archives permettront, avec le crédit de 49,000 fr.
le Conseil général, de faire faire quelques travaux
mentaires dont la nécessité s'impose, et d'acquér
objets mobiliers non prévus au devis rédigé par M.
tecte départemental.

Ces travaux supplémentaires sont les suivants :

1° Faire placer dans les salles du nouveau local de
intercalaires, semblables à ceux qui ont été constru
le dépôt actuel en 1878 ;

2° Remplacer les tables qui se trouvent actuellem
les salles du dépôt par des buffets de 2 mèt. 30 de
70 cent. de large et 1 mètre de haut, divisés en d
gères : nous gagnerions ainsi environ 150 mètres d
sans augmenter sensiblement la dépense ;

3° Faire construire quatre échelles roulantes av
coulante pour le rez-de-chaussée et autant pour le
étage, et deux ou trois escabeaux pour le deuxièm

4° Etablir un monte-charge du rez-de-chaussée au
étage pour le transport des papiers et, dans le m
faire fabriquer des paniers d'osier rectangulaires d
de large, sur 1 mètre de long et 1 mètre de pr
montés sur roulettes en bois ;

5° Agrandir la salle publique des archives, deven
fisante par suite du nombre toujours croissant de
leurs qui fréquentent le dépôt, en abattant la clois
sépare de la salle voisine ;

6° Installer des cabinets d'aisances sous l'esc
archives ;

7° Faire munir de barres de fer la fenêtre de mo
qui donne sur la rue Haxo, et par laquelle il serait
pénétrer dans le dépôt.

Je ne parle pas de la nécessité de ménager dans l
ves des prises d'eaux en cas d'incendie, cette in

t partie des mesures générales prises dans les diffé-
s parties de l'hôtel.
ous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien deman-
ı Conseil général d'employer l'excédant du crédit de
) fr. à ces divers travaux d'aménagement et de mobilier
l'utilité ne saurait être contestée.

— RÉINTÉGRATIONS ET DONS D'ARCHIVES ANCIENNES.

n'ai malheureusement, cette année, rien à inscrire à ce
tre. Les amateurs de documents anciens sont nom-
: en Dauphiné, et ils font aux dépôts publics une con-
nce redoutable. On ne donne pas aisément un objet
on espère trouver un prix relativement élevé.

III. — VERSEMENTS DE PAPIERS ADMINISTRATIFS.

raison de l'encombrement du local, les archives n'ont
ɔté cette année aucun versement des bureaux de la Pré-
re, à l'exception toutefois de quelques liasses de jour-
envoyés par le cabinet, des comptes de gestion des
epteurs et des rôles de contributions directes. De ce
environ mille dossiers ou petites liasses sont entrés
le dépôt depuis le 1er juillet 1886.
cun versement n'est reçu aux archives s'il n'est accom-
é d'un état à double exemplaire, dont l'un est, après
cation, renvoyé au bureau versant.

IV. — VENTE DE PAPIERS INUTILES.

cune vente n'a été faite cette année. Nous aurons vrai-
olablement à en préparer une pour l'année prochaine,
ue nous aurons réuni dans le dépôt agrandi toutes les
s qui se trouvent actuellement dans les caves et les
iers de la Préfecture, et dans les salles et les combles
alais de Justice. Dans notre nouveau local, des caves

vastes et saines recevront au fur et à mesure du tri papiers reconnus inutiles par la circulaire de 1844.

V. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE

L'année 1886-1887 a été employée aux travaux sui

I. — J'ai achevé le classement et l'inventaire du ch du Valentinois, dont la partie la plus moderne compr assez grand nombre de documents relatifs aux posse de Diane de Poitiers en Valentinois, et à l'administrat ses fiefs, confiés à un bailli, sous la surveillance d'u seil chargé de contrôler les actes de ce fonctionnaire donner son avis dans les affaires litigieuses. On y encore quelques titres relatifs à Charles de Lorrain d'Aumale, Jean de la Croix de Chevrières, Michel de son, Henri de Tournon, etc.

Après le fonds du duc de Valentinois, j'ai invento titres concernant les possessions des comtes de Sa de Genève en Dauphiné, cédés à la France par le Sardaigne, avec les titres du Valentinois, en exécut traité de limites conclu entre ces deux puissances le 1760. Le plus ancien de ces documents originaux rem l'année 1167. Tous constatent les tendances persistan princes de la maison de Savoie à étendre leur domina travers le Viennois jusqu'au Rhône. C'est au mil XIIIe siècle que cette politique se manifeste d'une faç précise, par les nombreuses acquisitions faites dan région par Philippe de Savoie, seigneur de Saint-Sy rien-d'Ozon, évêque élu de Lyon. Cette série est com par une collection des comptes fournis aux comtes voie par leurs châtelains en Viennois. Ces volumineu leaux de parchemin contiennent, avec de curieux déta les mœurs et les pénalités du temps, de précieuses tions sur les guerres incessantes qui divisèrent, ju milieu du XIVe siècle, le Dauphiné et la Savoie.

On trouve des renseignements de même nature da chartes et comptes des fiefs possédés par les com Genève en Graisivaudan, qui font suite aux documen

nts. Ces fiefs comprenaient les seigneuries de Domène, rs et La Pierre; ils étaient administrés par un bailli, qui en 1363 l'évêque de Grenoble, Rodolphe de Chissé. omte de Genève, qui devait au prélat une assez forte me, lui avait abandonné une grande partie du revenu de erres.

après le cadre de classement des titres de la Chamdes comptes, adopté par M. le Ministre de l'Intérieur 1881, j'ai entrepris ensuite l'inventaire du chartrier baronnies de Meuillon et de Montauban, dont le plus en titre porte la date de 1178. Cette importante colon fut versée aux archives de la Chambre des comp- ors de la réunion définitive des Baronnies au Dauphiné, s Humbert II. Elle contient un très grand nombre de tes du XIII[e] siècle, malheureusement dépourvues de s sceaux. Seules les bulles de plomb, très fréquentes s cette région, ont résisté au temps. Ce fonds, peu conné jusqu'à ce jour, jette quelque lumière sur la confuse éalogie des sires de Meuillon et de Montauban, en ne temps qu'il fournit à l'histoire générale de précieux uments sur la politique de Frédéric II dans les provinces Sud-Est qui composaient le royaume d'Arles et de ne.

. — Comme je l'annonçais l'année dernière, j'ai terminé atalogue des riches archives de l'hôpital de Grenoble, s arrêté à l'article H-800, et qui comprend 1144 numéros. documents analysés dans ces 344 derniers articles conent les familles de Lyonne, de Maniquet, de Marcieu, quian, de Maubec, de Maugiron, de Maximy, de Miribel, ier de Rochechinard, de Montdragon, Morard, Morel, cteur des messageries de Grenoble, Claude Moret, seaire du bureau des finances de Grenoble, Moret de Bourau, de Murinais, de Nantes, de Neyrieu de Domarin, du ire Jean Nicolas, d'Orgon, Pascal de Valantier, Patras, er, l'abbé Balthazar Perrin, de Piolenc, Pison, de Pluvide Ponnat, de la Porte, Prunier, Rabot, du Perron de el, Michel Revol, notaire, Raymond Descombes, de naud, de Rigaud, Roman-Coupier, de Roman, de Rousn, de Saint-Ours, Salvaing de Boissieu, de Saulce, de

Sassenage, de Sault, Pierre Scarron, évêque de G
Servien, Simiane, Terrail, Tonnard, Travail, d'Urre,
du Vache, de Vaulserre, de Ventes, etc., etc.

L'inventaire des archives hospitalières de Gren
complété par le catalogue des archives des établis
qui ont été réunis à l'hôpital général et qui sont les s

1° L'hôpital de la Charité, fondé en 1662 et tra
depuis en hôpital militaire. Ses archives forment q
sept articles;

2° L'hôpital de Sainte-Marthe, fondé en 1666 par
gieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augusti
titres sont inventoriés en vingt-deux articles;

3° L'hôpital de la Providence, fondé en 1676 par
dames charitables de Grenoble, sous l'inspiration
Lestelley et autorisé par lettres patentes de 1693. S
ments sont renfermés dans vingt-six cartons.

Après ces trois petits catalogues, il ne reste pour
absolument l'inventaire des archives de l'hôpital
noble, qu'à rédiger une introduction et des tables.
nier travail se fera lorsque l'impression du volume
lement à sa vingt-neuvième feuille, sera terminé
tout formera un livre d'environ quarante feuilles,
sulteront avec profit tous ceux qui s'intéressent à
des institutions charitables en Dauphiné.

III. — J'indiquais dans mon précédent rapport, q
été chargé, avec MM. Fournier et Maignien, de r
catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de G
lequel doit être imprimé dans la collection des in
publiés, sous les auspices de M. le Ministre de l'In
publique. J'ai commencé ce travail au mois de ja
j'espère le terminer dans deux ou trois mois. Actu
210 numéros sont catalogués, parmi lesquels je s
des documents d'un grand intérêt qui complètent l
tions des archives départementales :

1° En première ligne, il faut citer le fonds Chor
Allard, donné à la Bibliothèque par M. Antoine A
qui est composé de pièces originales empruntées a
ves de la Chambre des Comptes par ces trop peu sc
historiens, et de copies communiquées à Chorier

oriens de son temps, le chartreux Bual, Pérard, Étienne t, religieux de Saint-Antoine, Le Laboureur, les religieux Savigny, Favier, camérier de Saint-Chaffre, le président Beauchêne et Ruffi, l'historien de Marseille.

ans ce même fonds, on trouve encore : un grand nombre généalogies données à Chorier et Guy Allard par les illes nobles de leur temps, ou fournies lors de l'enquête tre les usurpateurs des titres de noblesse ; de très curieu- correspondances sur les guerres de religion en Dau- né, dans la seconde moitié du XVIe siècle, et notamment les négociations qui précédèrent la prise de Grenoble Lesdiguières, lesdites pièces provenant des papiers François Morard, secrétaire de Maugiron ; enfin des docu- nts assez complets sur l'histoire de l'Université de noble ;

° Un recueil de pièces concernant Voiron et ses environs né par M. Hector Blanchet ;

° Un recueil très abondant de documents relatifs à la ille de Créqui, extraits des archives des Guigou de Chapo- intendants de François de Bonne de Créqui, duc de Les- uières : nous y signalerons spécialement la correspon- ce du duc de Créqui pendant son ambassade à Rome, 1633 ;

° Les archives historiques du Dauphiné ou recueil de ces diverses pour servir à l'histoire générale du Dauphiné, nies par Jules Ollivier ;

° Les registres de correspondance du procureur général Parlement de Grenoble et du premier président Vidaud la Tour, lors de la création du Parlement Maupeou ;

6° La correspondance de Philibert Babou, évêque d'An- ulême, ambassadeur de France à Rome, avec la Cour, de 58 à 1564 ;

7° Les lettres et mémoires de Guy du Faur de Pibrac sur concile de Trente et les droits de la Couronne sur le duché Bar.

8° Les procès-verbaux des assemblées des églises réfor- ées du Dauphiné, de 1608 à 1622 ;

9° Des correspondances des ministres avec les intendants Dauphiné, des protocoles de notaires, documents de la riode révolutionnaire, etc...

On peut juger, par cette rapide nomenclature,
que présentera le catalogue de ces richesses his
des services qu'il rendra aux érudits du Dauphin
IV. — J'ai continué l'inventaire des archives d
Grenoble, arrêté l'année dernière à l'article CC. 4
cents liasses ou registres ont été analysés et
environ neuf feuilles d'impression. Ce sont des r
comptes de tailles et de capitation qui, malgré
rente sécheresse, peuvent être consultés utileme
qu'intéressent l'histoire des familles, des arts
porations ouvrières et l'histoire topographique
des recensements de la population pendant le x
des parcellaires, nobles, ecclésiastiques et rotur
A l'article CC. 571 commence l'importante
comptes des deniers communs, qui remontent à l
et remplacent, pour le XIVe et le XVe siècle les d
consulaires que nous n'avons pas avant 1489. On
l'histoire de Grenoble pendant un siècle et demi
de défense pour résister aux grandes compagn
débordements du Drac, plus dangereux encore,
tion des remparts et de la tour de l'Ile, l'établiss
première horloge au clocher de Saint-André, le
l'empereur Sigismond à Grenoble, en 1416, et d
en 1499, etc., etc.

L'inventaire de cette série est arrêté au n° 584
pondra à la onzième feuille du tome II.

V. — Enfin, j'aurai terminé la nomenclature des
ont occupé l'année 1886-1887, en rappelant que
le triage et le catalogue des documents de la p
lutionnaire (séries L et Q), que l'approche du c
1789 rend plus particulièrement intéressants.
travail serait beaucoup plus avancé, sinon te
n'avais dû consacrer une grande partie de mo
catalogue des manuscrits de la Bibliothèque.

En résumé, j'ai rédigé depuis l'année dernièr
de l'inventaire des archives départementales,
feuilles de l'inventaire de l'hôpital, la matière d
les du catalogue des manuscrits et huit feuille
taire des archives historiques de Grenoble, s
trente-deux feuilles d'impression, formant de

nte-six pages in-4° à deux colonnes, ou vingt-cinq mille
rents lignes. C'est un résultat dont il me sera permis de
qu'il est rarement atteint par mes confrères.
. Servois, inspecteur général des Bibliothèques et des
hives, a visité, au commencement de juillet 1887, les
ôts du département, de la ville de Grenoble et de l'hôpital.

VI. — RECHERCHES ET EXPÉDITIONS.

e nombre des visiteurs qui fréquentent les archives va
ours en s'accroissant. La salle du public qui contient à
id peine quatre personnes est très fréquemment insuffi-
e. J'indique dans le § 1er de ce rapport le moyen d'agran-
cette salle en faisant tomber la cloison qui la sépare de
alle voisine. Nous obtiendrons ainsi un local assez vaste
es habitués des archives pourront travailler à l'aise sous
urveillance des employés.
a été fait, depuis le 1er juillet 1888, 2,238 communica-
s sans déplacement, portant sur les séries suivantes :

1° *Archives historiques.*

Série A	Néant.	
— B	591	recherches.
— C	87	—
— D	23	—
— E	85	—
— G	61	—
— H	141	—
— L	158	—
— Q	31	—
Bibliothèques historiques.	110	—
Total	1.287	recherches.

2° Archives administratives.

Série K..................	11	recherc
— M..................	71	—
— N..................	15	—
— O..................	345	—
— P..................	53	—
— R..................	54	—
— S..................	98	—
— T..................	33	—
— V..................	11	—
— X..................	101	—
— Z..................	7	—
Biblioth. administrative...	152	—
Total.......	951	recherc

Pendant la même période, il a été consenti s
sept prêts de documents. — Treize expéditions
vrées, qui ont produit pour vingt-trois rôles à 0 fr.
dont 3 fr. 75 perçus pendant l'exercice 1886 ont
la Trésorerie générale, le 30 avril 1887, suiva
n° 2,560. Le reste est en caisse.

VII. — TRAVAIL DES EMPLOYÉS.

Les attributions des employés des archives de
ainsi fixées : l'aide-archiviste est chargé plus s
du classement des séries O, S, T, U, V, X, Y, Z
la salle du public et répond aux demandes de
des administrations et des particuliers. Il a,
terminé le classement de la série N, qui compre
ments suivants :

1 N. Délibérations du Conseil général.	10	lias
2 N. — des conseils d'arrond^t	12	—
3 N. Comptabilité générale du dép^t...	297	—
4 N. Immeubles départementaux.....	13	—
5 N. Mobilier départemental.........	4	—
Totaux......	336	lias

soit en tout 763 articles.

a, depuis quelques semaines, commencé le classement
a série T (Instruction publique et Beaux-Arts).
'employé est chargé des séries K, M, P et R et de la
liothèque administrative. Il tient les registres de commu-
ations, de prêts et d'entrée, vérifie les versements, copie
cahiers d'inventaires et la correspondance journalière,
vre les expéditions et certificats, et concourt, sous la
ection de l'archiviste, au classement et à la mise en car-
s des documents anciens. C'est ainsi qu'il a, cette année,
ssé alphabétiquement les titres de familles qui se trou-
it dans le fonds de la Chambre des Comptes, et quelques
sses des diplômes délivrés par l'Université de Valence, et
ont été attribuées à la série E. Depuis un mois, il tra-
lle à un inventaire sur fiches des registres de la série Q
entes de biens nationaux).

VIII. — CRÉDITS A INSCRIRE AU BUDGET DE 1888.

Les crédits inscrits au budget de 1887 (sous-chapitre IX)
ur les archives sont les suivants :

ART. 1er. — Appointements de l'archiviste et des employés
xiliaires, savoir :

L'archiviste	4.500	
L'aide-archiviste	1.300	
L'employé	1.100	
	6.900	6.900
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des archi-s, achat de cartons, établissement de tablettes, en-etien de propreté, achat de livres et de documents ncernant le service des archives		400
ART. 3. — Chauffage des bureaux (abonnement)		200
ART. 4. — Publication de l'inventaire (circulaire du août 1861)		800
ART. 5. — Inspection des archives communales		400
Total		8.700

Je ne propose cette année aucune augmentation de ces
édits, me bornant à recommander le personnel des archi-
s à la sollicitude de M. le Préfet et du Conseil général.

Toutefois, comme l'année 1888 sera vraisemblablem
ployée presque tout entière à procéder au transfert
nouveau local des documents actuellement empilés
greniers du Palais de Justice, l'impression de l'in
devra être interrompue pendant quelques mois, et,
séquent, le crédit de 800 fr. inscrit à l'art. 4 ne
être complètement employé. Dans cette prévision.
prie de vouloir bien réduire, pour cette année se
ce crédit à 400 fr., et de reporter les 400 fr.
à l'art. 2, où ils serviront à payer les frais de trans
archives du Palais de Justice à la Préfecture et de
tallation dans nos nouvelles salles. Le crédit de
serait ainsi porté à 800 fr., et celui de l'art. 4 rédu

IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

La situation de ces archives est relativement bon
motive aucune observation spéciale.

X. — BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE.

La bibliothèque administrative de la Préfecture d
n'est pas centralisée aux archives, qui ne posséd
deux ou trois collections, telles que la statistiqu
France, les brevets d'invention, les comptes et bu
l'État, les procès-verbaux des Conseils généraux de
tements, etc. Ces publications sont classées dans l
des archives.

XI. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque arrêté l'an
nière au nº 421, est arrivé, en juillet 1887, au nº 49
porte à 69 le nombre des ouvrages dont s'est accrue
cette année notre modeste bibliothèque historique
quelques achats et surtout aux dons du ministère et

ers, qui reconnaissent ainsi les services que leur rend e jour le dépôt de l'Isère.

us avons reçu en don : du ministère de l'instruction pu- e :

tome I de l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État, par oël Valois. — Paris, 1886, in-4°.

ité de l'Administration des Beaux-Arts, par Paul Dupré stave Ollendorff, Paris, 1885, in-8°, 2 vol.

alogue des manuscrits conservés dans les Archives rtementales, communales et hospitalières. — Paris, in-8°.

éruel. — Lettres du cardinal Mazarin pendant son mi- re, t. IV. — Paris, 1887, in-4°.

les Guiffrey. — Comptes des bâtiments du Roi sous le e de Louis XIV, t. II. — Paris, 1887, in-4°.

M. l'abbé Charles Bellet : son Histoire du cardinal Le us, évêque et prince de Grenoble. — Paris, 1886, in-8°.

M. Brun-Durand : la collection complète de ses Œuvres riques.

l'Académie delphinale : le tome XX de la 3e série de son etin.

rmi les acquisitions je citerai :

Dictionnaire des patois du Dauphiné, par Nicolas bot et Hector Blanchet, publié par H. Gariel. — Greno- 1885, in-8°.

Le Laboureur. — Les Mazures de l'Ile-Barbe, nouv. éd., MM. C. et Georges Guigues. — Lyon, 1887, 2 vol., in-4°.

llomb de Battines et Jules Ollivier. — Mélanges biogra- ues et bibliographiques relatifs à l'histoire du Dauphiné. alence, 1837, in-8°.

lvaing de Boissieu. — Usage des fiefs et autres droits neuriaux. — Grenoble, 1731, in-folio.

Rivallii. — Historia Allobrogum. — Vienne, 1844, in-8°.

Vallier. — Inscriptions campanaires du département Isère. — Montbéliard, 1886, in-8°, etc., etc.

XII. — OBSERVATION DU RÈGLEMENT.

es prescriptions des circulaires ministérielles sont régu- ement observées dans les archives de l'Isère : les com-

munications sont toujours faites en présence d'u
tous les documents communiqués sont préalablen
pillés, s'ils appartiennent aux séries non invent
dant l'hiver, les feux sont éteints à l'issue de cha
trois registres, continuellement au courant, consta
jour les communications sans déplacements, l
documents et les sommes perçues pour droits d'
un quatrième registre mentionne les entrées des
bibliothèque historique. Enfin, la propreté des s
surée par un homme de peine qui consacre un jo
par mois aux archives. Il est salarié sur les fond
du sous-chapitre IX.

II.

Inspection des archives commun et hospitalières.

ARCHIVES COMMUNALES.

Les archives communales que j'ai visitées cette
en général dans une situation relativement satisfai
doute les prescriptions des circulaires de 1842 e
encore négligées dans un grand nombre de com
inventaires ne sont pas toujours tenus à jour, et
ments annuels n'ont pas encore pénétré dans les
administratives des municipalités rurales. Mais
laisse toujours à désirer, cela n'implique pas que l
nes laissent leurs archives à l'abandon. Presque
leur a ménagé dans les nouvelles salles de mairie
spéciale et convenable, où elles sont à l'abri des m
cates. Je dois à ce sujet des remerciements à M.
paix de Vinay, qui a fait rédiger dans toutes les
de son ressort des inventaires. Si nous pouvion
dans tous les cantons sur le concours d'auxili
zélés, l'œuvre de réorganisation des archives co
serait singulièrement facilitée. J'ajoute que partout

ıez les maires que chez les secrétaires de mairie, lentes dispositions, qui n'attendaient que quelques s pratiques pour se traduire par des actes. Ces con- e m'efforce de les rendre simples et compréhensibles; ıe successivement la manière de cataloguer les livres, istres et les papiers; comment doivent être faites les et comment elles doivent être disposées sur les éta- en observant avec soin que l'ordre matériel des rayons ponde rigoureusement à l'ordre de l'inventaire. L'ob- ion de cette règle facilite les récolements annuels et es recherches faciles et rapides. Au cours de cette pe- nférence, je m'efforce de faire comprendre aux secré- de mairie l'importance des titres anciens que les gens campagne sont trop portés à mépriser comme désor- nutiles pour l'expédition des affaires. Je leur dis les es que peuvent rendre à l'histoire ces vieux papiers, ıureusement si rares dans les mairies rurales de l'Isère. ıre que grâce à ces avis, nous sauverons ce qui reste. temps, car ce qui reste aujourd'hui est, à quelques rables exceptions près, bien peu de chose.

plaidant la cause des titres historiques, je ne néglige es documents administratifs modernes, qui forment la principale des archives communales. Je me fais pré- r les plus importants pour m'assurer s'ils n'ont pas ru et si le secrétaire peut les retrouver facilement. Je nmande de faire relier chaque année les publications diques qui forment la bibliothèque administrative et crire dans ce but, tous les ans, un modeste crédit de douze francs au budget communal. J'insiste pour que ıpiers d'affaires terminées soient immédiatement appor- la mairie, l'expérience démontrant que les papiers ervés au domicile personnel du maire courent grand e d'être égarés. Cette fâcheuse habitude qu'avaient les ns maires de garder chez eux la plus grande partie des ves tend, du reste, heureusement à disparaître, depuis presque toutes les communes ont une salle de mairie con- blement aménagée. A ce titre, les constructions d'écoles endu un grand service à la cause des archives.

L'Albenc.

Inventaire rédigé en 1887. — Archives en trè
dans une armoire de la salle des délibération
convenable pour les registres et papiers, est insu
la bibliothèque administrative ; il conviendrait, p
les livres, de faire établir quelques rayons con
parois de cette salle. — Les collections d'imprin
reliées qu'en partie.

Délibérations : depuis 1770.

Registres paroissiaux (État civil) : depuis 1613

État civil de la commune de Chapuisière réunie
depuis l'an III.

La Balme.

Inventaire de 1845, égaré. — Les archives son
armoires de la salle des délibérations. — Local
mais insuffisant ; nécessité d'établir quelques ra
bibliothèque administrative. — Collections en
Ordre médiocre.

Délibérations : depuis 1838. — On n'a pu me
les cahiers de l'an V mentionnés dans l'inventai
Peut-être se trouvent-ils dans un amas de papi
dans une armoire placée au-dessus de la porte et
est difficile.

Registre de la paroisse de la Brosse : de 1694

Registres paroissiaux de la Balme : depuis
registre de 1790 contient d'assez curieuses obse
curé sur les débuts de la Révolution et ses caus

Parcellaire du XVIIe siècle, en mauvais état.

Lettres de création de foires et marchés : 161

Beaucroissant.

Inventaire de 1844, égaré. — Archives install
armoire de la salle de mairie. — Local insuffis
nécessaire de faire installer dans cette même piè
rayons pour la bibliothèque administrative. —
d'imprimés en feuilles. — Ordre médiocre.

libérations : depuis 1834.
gistres paroissiaux : depuis 1692.
rcellaire : 1670.

Saint-Blaise-du-Buis.

ventaire de 1844, non au courant. — Archives en partie le secrétaire, en partie à la mairie. — Lorsqu'on aura truit de nouvelles écoles, les anciennes serviront de ie et les archives y seront installées. — Actuellement, les registres de l'état civil sont chez le secrétaire, dans chambre où est, en même temps, un métier de tissage. s cette situation, aucun classement n'est possible. — volumes de la bibliothèque administrative sont reliés.
élibérations : depuis 1792.
egistres paroissiaux : depuis 1727.
arcellaire : 1690; il comprend Saint-Blaise-du-Buis, t-Cassien, Réaumont et la Murette.

Saint-Cassien.

nventaire de 1845, égaré. — Les archives sont installées s un cabinet spécial de la mairie, récemment construite. Local convenable et suffisant. — Récemment transportés s ce nouveau local, les papiers ne sont pas encore clas-. — Toutes les publications de la bibliothèque administra- sont en feuilles et devront être brochées ou reliées. — ront aussi être reliés les anciens cahiers de délibérations l'état civil.
Délibérations : depuis nivôse an II.
Registres paroissiaux : depuis 1675.
Procédures : XVIIIe siècle.

Chantesse.

nventaire rédigé en 1887, un double en a été adressé à la éfecture, il y a quelques jours. — Les archives sont dans armoire de la salle de mairie. — Convenable pour les istres et papiers, cette installation est insuffisante pour livres pour lesquels il conviendrait de faire établir une ite bibliothèque. — Archives en assez bon ordre.

Délibérations : depuis 1840. — L'inventaire de
tionnait sept cahiers de délibérations remontant
lesquels ont aujourd'hui disparu et ne figurent
ventaire de 1887.

Registres paroissiaux : depuis 1665.

Parcellaire : 1786, 7 vol. dont 3 reliés.

Charnècles.

Inventaire de 1844, égaré. — Archives installée
armoire vitrée de la salle des délibérations et dan
de soupente, où les anciens documents sont m
objets mobiliers. Ce dernier local devra être ab
remplacé par quelques rayons où la bibliothèqu
trative (séries A, B, C) sera classée, l'armoire v
réservée aux registres et papiers. — Archive
mauvais état. Je n'ai pas retrouvé le registre de dé
de 1790 à l'an II, non plus que le parcellaire
dans l'inventaire de 1844. Actuellement, les seuls
anciens de cette mairie sont des registres de dé
remontant à l'an II, des registres paroissiaux de
un dossier relatif à l'érection de la paroisse de
(1779-1785).

Chasselay.

Un inventaire a été rédigé en 1887 ; quoiqu
soin, il n'est pas conforme au cadre réglementai
par la circulaire de 1879. D'autre part, le classem
respond pas à l'inventaire. — Les archives son
dans une armoire de la salle de mairie, local insu
la bibliothèque administrative qui devra être cl
des rayonnages construits spécialement à cet ef
publications périodiques sont en feuilles, à l'ex
Recueil des actes administratifs de la Préfecture q

Délibérations : depuis 1829.

Registres paroissiaux : depuis 1644.

Parcellaire : 1701.

Cognin.

ıventaire de 1857, égaré. — Archive s installées dans des oires de la salle de mairie. — Local convenable, mais ıffisant pour permettre le classement régulier de la iothèque administrative, pour laquelle il conviendra de e des rayonnages spéciaux. — Publications périodiques euilles. — En les faisant relier il sera bon de faire relier si les plus anciens cahiers de délibérations.
élibérations : depuis 1793.
egistres paroissiaux : depuis 1617.
arcellaire d'Iseron, dont faisaient partie Cognin et Malle- : 1599.

Cras.

nventaire de 1857, égaré. — Archives en assez bon ordre ıs un buffet et des casiers placés dans la salle de mairie. Local convenable, mais insuffisant pour la bibliothèque ninistrative. — Nécessité d'établir des rayonnages pour livres. — Publications périodiques en feuilles et très omplètes.
élibérations : depuis l'an IX. — Faire relier ensemble plus anciens cahiers.
egistres paroissiaux : depuis 1692.

Crémieu.

I. Roland Delachenal, archiviste paléographe, qui habite émieu pendant quelques mois de l'été, a bien voulu se ırger de rédiger l'inventaire des archives anciennes de te commune. — Voici le résumé du dépouillement fait lui dans les séries BB et CC.
érie BB, vingt-huit registres ou cahiers analysés, ıbrassant les périodes suivantes :

N° 1. 17 août 1536 — 24 mai 1578.
— 2. 1er février 1551 — 11 décembre 1552.
— 3. 20 novembre 1560 — 6 janvier 1562.
— 4. 28 décembre 1567 — 9 mai 1572.



N° 5. 16 janvier 1574 — 4 avril 1575.
— 6. 19 avril 1588 — 27 décembre 1588.
— 7. 23 octobre 1589 — 27 octobre 1590.
— 8. 24 décembre 1591 — 19 décembre 1592.
— 9. 26 août 1593 — 9 janvier 1594.
— 10. 12 janvier 1594 — 11 juin 1594.
— 11. 24 décembre 1613 — 3 mars 1616.
— 12. 7 février 1619 — 4 janvier 1620.
— 13. 17 novembre 1620 — 25 avril 1621.
— 14. 5 octobre 1624 — 27 avril 1625.
— 15. 22 juillet 1625 — 7 janvier 1629.
— 16. 28 mai 1632 — 9 juillet 1633.
— 17. 12 mars 1640 — 28 décembre 1654.
— 18. 29 décembre 1655 — 11 août 1665.
— 19. 12 août 1665 — 22 décembre 1669.
— 20. 24 décembre 1669 — 18 décembre 1672.
— 21. 21 décembre 1686 — 11 juin 1687.
— 22. 21 avril 1686 — 2 novembre 1686.
— 23. 23 novembre 1687 — 31 octobre 1688.
— 24. 30 novembre 1693 — 12 août 1694.
— 25. 17 janvier 1723 — 17 janvier 1740.
— 26. 28 février 1740 — 14 octobre 1742.
— 27. 27 avril 1755 — 23 décembre 1756.
— 28. 12 novembre 1758 — 4 janvier 1761.

Série CC. — Douze comptes rendus par les consuls fermiers du Trezain : ils correspondent aux années sui

N° 1. 24 décembre 1534 — 24 décembre 1535.
— 2. 1543 — 1544.
— 3. 1548 — 1549.
— 4. 1551 — 1552.
— 5. 1556 — 1557.
— 6. 1565 — 1566.
— 7. 1567 — 1568.
— 8. 1571 — 1572.
— 9. 1584 — 1585.
— 10. 1588 — 1589.
— 11. 1590 — 1591.
— 12. 1592 — 1593.

La Forteresse.

Inventaire de 1844 non au courant. — Archives installées ns une armoire de la salle de mairie. Local convenable ur les registres et papiers, mais insuffisant pour les livres xquels il conviendra de faire une installation spéciale. — dre relatif. — Publications périodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1826,

Registres paroissiaux : depuis 1673.

« Parteur des estimes roturières de la Forteresse (élection Romans (1743) tiré du rôle royal de la même année. »

Sumptum ou parteur des estimes du parcellaire de la comunauté de la Forteresse (1777).

Saint-Gervais.

Inventaire de 1857 égaré. — On en a commencé un autre nformément aux prescriptions de la circulaire de 1879. — chives installées dans une armoire de la salle de mairie, cal humide. — Il faudra remplacer cette armoire par une bliothèque placée contre une des parois les plus saines de tte salle. — Classement bien commencé. — Publications riodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1840. — L'inventaire de 1857 menonnait huit cahiers, comprenant la période de l'an IX à 1840, squels n'ont pu m'être représentés.

Registres paroissiaux : depuis 1692.

Parcellaire : 1671.

Hières.

Inventaire de 1845 égaré. — Archives installées ou plutôt tassées dans trois armoires de la salle de mairie. Ce local rait convenable et suffisant si les livres, registres et paers étaient classés méthodiquement. — Publications périoques brochées jusqu'en 1862, le reste en feuilles.

Délibérations : depuis le 22 frimaire an II.

Registres paroissiaux : depuis 1608.

Parcellaire 1678, en mauvais état, devrait être re
veau.

Rôles des tailles et de la capitation : XVIIIe siècl

Ordonnances des intendants du Dauphiné conc
routes, la milice, les offices municipaux, etc. X
siècles.

Comptes des réparations à la cure : 1756.

Placards et circulaires de la période révolutionn

Izeaux.

Inventaire de 1844, égaré. — Archives installées
armoires de la salle de mairie récemment aménagé
humide et qui devra être modifié en plaçant le
registres et livres sur des étagères construites cont
la plus saine de cette salle.— Les registres de l'éta
déjà souffert de l'humidité. — Une partie des a
trouve au domicile personnel du maire. Les archi
été depuis peu transférées dans ce local n'ont p
été classées. — Publications périodiques reliées
1879, le reste en feuilles.

Délibérations : depuis l'an XI.

Registres paroissiaux : depuis 1683.

Parcellaire : 1632.

Titres concernant les fontaines : 1771.

Saint-Jean-de-Moirans.

Inventaire de 1843, non au courant. — Archive
dans deux magnifiques bibliothèques vitrées insta
la salle des délibérations. — Local convenable et
— Ordre relatif. — Publications périodiques reliée
1843, le reste en feuilles.

Délibérations : depuis l'an VIII.

Registres paroissiaux : depuis 1618.

Parcellaire : 1672.

Courcier : 1750.

Montaud.

Inventaire de 1857, égaré. — Archives entrepo
un local dépendant de la sacristie, où elles sont

ımidité et aux rats. — Désordre absolu. — Le secrétaire mairie cumulant ses fonctions avec celles de garde chamɪre est obligé de négliger les premières. — Publications riodiques en feuilles et très incomplètes.

Délibérations : depuis 1600, avec de nombreuses lacunes.

État civil : depuis 1790. — Les registres paroissiaux de 32 à 1790 mentionnés dans l'inventaire de 1857 ont disru.

Parcellaire : 1709.

Terrier : 1469.

Rôles de capitation : XVIIIe siècle.

Plainte des habitants de Saint-Quentin au sujet des empiènents commis sur le bois du Râtelier. — Bornage du mannent (1469).

Comptes consulaires : XVIIe-XVIIIe siècles.

Rôles des tailles : XVIIe-XVIIIe siècles.

Morette.

nventaire de 1857, égaré. — Installation convenable dans salle de mairie. — Nécessité de faire des rayons pour la liothèque administrative. — Archives en assez bon ordre. olications périodiques en feuilles.

élibérations : depuis 1670.

egistres paroissiaux : depuis 1616.

arcellaire : XVIIe siècle, en feuilles (deux liasses).

ourcier du parcellaire des fonds nobles : 1639.

erequaire : 1612. 3 vol. in-f°.

Filace des forains, » XVIIe siècle.

ôles des tailles et de capitation : XVIIIe siècle.

omptes consulaires : XVIIIe siècle.

La Murette.

'inventaire de 1843 n'a pu m'être présenté. — Archives emmment apportées dans une salle de mairie neuve, où s sont encore empilées dans des caisses. — Des armoires ont aménagées pour leur installation. — Publications péiques reliées jusqu'en 1876, le reste en feuilles.

élibérations : depuis ? .

egistres paroissiaux : depuis 1677.

Notre-Dame-de-l'Ozier.

Pas d'inventaire. Cette paroisse a été distrait
en 1869 et érigée en commune. — Les archive
d'importance, sont placées dans une armoire de
délibération. — Publications périodiques en feuill

Optevoz.

Inventaire de 1845, égaré. — Archives dans u
située dans un cabinet attenant à la salle de délib
Local convenable mais insuffisant pour la biblio
ministrative. — Désordre. — Publications périod
chées jusqu'en 1850, le reste en feuilles et très

Délibérations : depuis l'an IX.

Registres paroissiaux : depuis 1625.

Parcellaire : 1664.

Dans la salle de mairie se trouve une malle pl
piers provenant du château de M. de Courtenay.
procédures, inventaires, partages, concernant la
Courtenay, Gabriel de la Balme, seigneur de M
Pierre de Quinson (1628), Jean d'Eurad, seigneu
boin, Montchallin et Courtenay, etc.

Saint-Paul-d'Izeaux.

Inventaire de 1844 non au courant. — Installat
nable dans une armoire de la salle de mairie. —
tif. — Publications périodiques en partie reliées :
ciennes sont en feuilles ; il serait convenable d
au moins brocher. Avant d'être installées dans
archives se trouvaient chez les maires, où elles o
pertes graves : le registre des délibérations de
disparu, ainsi que quarante-six registres paroiss
de 1695 à 1793. Ces documents ne peuvent être i
ment perdus et doivent se trouver encore dans
du village. Une enquête est nécessaire.

Saint-Quentin-d'Isère.

ıventaire de 1843, égaré. — Archives réparties dans trois
ǝs de la mairie. — Cette installation, pour être convena-
devrait être mieux aménagée. — La bibliothèque admi-
ative devrait être classée dans des rayonnages spéciaux.
'as de classement. — Dans une armoire très élevée à
ıelle je n'ai pu accéder paraissent se trouver un certain
ıbre de documents anciens. — Publications périodiques
ées jusqu'en 1884.
ctes d'assemblées : depuis 1636.
egistres paroissiaux : depuis 1616.
arcellaire : 1708, 2 vol. in-fo.
ourcier : 1708, 2 vol. in-fo.
ctes d'albergements : xvııe siècle.

Quincieux.

ıventaire de 1857, non au courant. — Archives installées
s une armoire de la salle de mairie. — Local incommode
nsuffisant. — Nécessité d'établir des rayons pour la bi-
thèque administrative. — Archives en assez bon ordre
s sans classement méthodique. — Publications périodi-
ǝs en feuilles.
élibérations : depuis l'an VIII.
legistres paroissiaux : depuis 1635.
.es registres de l'Etat civil ne sont pas reliés depuis treize
.
'erriers : 1667-1700.
Comptes consulaires : depuis 1786.
ırrentement des biens communaux : 1758.
Extraits du terrier de Saint-Geoirs (1474).

Réaumont.

nventaire de 1843, égaré. —Installation convenable dans
salle de mairie. — Bibliothèque administrative en assez

bon ordre et relié jusqu'en 1877. — Les registres
sont moins bien classés.

Délibérations : depuis 1832. — Un registre pl
remontant à l'an II, n'a pas été retrouvé.

Registres paroissiaux : depuis 1670.

Renage.

Inventaire de 1857, non au courant. — Installat
rielle convenable dans une mairie neuve. — Pas
ment. — Publications périodiques reliées jusqu'en
reste en feuilles.

Délibérations : depuis l'an XI.

Registres paroissiaux : depuis 1661.

Rives.

Un inventaire a été rédigé en 1882; il ne com
les séries A, B et C. — Du reste, consciencieuse
suivant le cadre de la circulaire du 1879. — Le
sont installées dans un cabinet spécial de la mair
papiers sont protégés par des cartons. — Public
riodiques réliées jusqu'en 1881.

Délibérations : depuis 1790.

Registre paroissiaux : depuis 1673. — Un inve
digé en 1844 mentionnait des registres antérieurs
à 1647. Ces registres ne figurent plus dans l'inve
digé en 1882.

Parcellaire : 1661.

Péréquaire : 1661.

Péréquaire du courcier de Rives : 1748.

Courcier de Charnècles : 1771.

Vente par adjudication des biens communaux
1791.

La Rivière.

Inventaire de 1857, non au courant. — Archive
sées provisoirement dans une armoire insuffisa

elle salle de mairie. — Les publications périodiques en feuilles dans un grenier. — Il conviendra d'installer la salle des délibérations une armoire pour les papiers e petite bibliothèque pour les livres.

libérations : depuis l'an X.

gistres paroissiaux : depuis 1648.

rcellaire sur fiches (XVIIe siècle).

Rovon.

ventaire de 1859, égaré. — Archives installées dans une oire de la salle de mairie. — Local insuffisant pour la othèque administrative. — Publications périodiques es jusqu'en 1857, le reste en feuilles. — Archives en z bon ordre, mais sans classement conforme au cadre stériel.

élibérations : depuis l'an XIII. — Les cahiers antérieurs ontant à 1792 ont disparu.

egistres paroissiaux : depuis 1632.

arcellaire noble et roturier : 1684.

arcellaire sur fiches de papier cousues sur une plan-te de bois à charnière (1611). — Ce mode de reliure des ellaires est général dans la région.

Serre-et-Nerpol.

ventaire de 1857, non au courant. — Les archives sont une armoire de la salle de mairie. — Local insuffisant la bibliothèque administrative. — Publications pério-es reliées jusqu'en 1882. — Désordre.

élibérations : depuis 1838.

egistres paroissiaux : depuis 1734.

arcellaire : XVIIe siècle, en fiches.

Tullins.

ventaire rédigé en 1887. — Un inventaire spécial a été pour les archives anciennes par M. Vallet. Un double en

sera adressé à la Préfecture pour être transmis a
— Archives en excellent ordre dans une séri
vitrées situées dans le cabinet du secrétaire. —
des archives modernes ne comprenant pas les
postérieurs à 1852, devra être complété. —
périodiques reliées jusqu'en 1887. — La situ
archives fait honneur au zèle de l'administratio
de Tullins.

Parmi les documents anciens analysés dans
de M. Vallet, je signalerai :

Franchises accordées aux habitants de Tullins
de Roussillon (2 septembre 1347).

Contestations au sujet du Banvin (1334).

Délibérations : depuis 1594.

Parcellaire de Tullins : XVIe siècle, 8 vol.

Courcier : 1605-1635, 1 vol.

Courcier parcellaire ayant servi pour les m
qu'en 1787.

Parcellaire : 1714, 3 vol.

Parcellaire : 1788, 3 vol. in-f°.

Plans du parcellaire.

Parcellaire des fonds nobles : 15711-716.

Rôles des tailles : depuis 1592.

Comptes consulaires : depuis 1590.

Titres concernant les fontaines (1614-1683).

Albergement des moulins de Revel : 1392.

Levées de troupes : 1574-1775.

Milice : 1689-1790.

Logements militaires : 1683-1790.

Logements de l'armée d'Espagne commandée
don Philippe et, sous ses ordres, par le maréch
bois (1744-1745).

Registres paroissiaux : depuis le 15 mai 1590

Dîmes, portions congrues : 1656-1787.

Confréries de pénitents : 1672-1790.

Instruction publique. — Nomination de Fra
précepteur de la jeunesse, à 80 l. par an. — No
une assemblée générale des trois ordres de l
d'Ennemond Nodion, aux mêmes appointement

aque élève 6 sols par mois, pour ceux qui apprendront 12 sols pour la lecture et l'écriture; 15 sols pour la e, l'écriture et l'arithmétique, et 15 sols en plus pour ndre le latin (1740-1742).
oital de Tullins : 1573-1785.
ns des pauvres : 1658-1724.
démies : pestes de 1629, 1652, 1659, 1720 et 1739.
nombrement de la population en 1736. — Il y avait 408 chefs de famille, les femmes et les enfants non ris; — en 1743, il y avait 500 familles formant 2,030 habi- — Aujourd'hui, la population de Tullins est de âmes.

Varacieux.

entaire de 1858, au courant. — Archives bien tenues. stallation convenable dans la salle de mairie. — Publis périodiques presque complètement en feuilles. Seuls *cueil des actes administratifs de la Préfecture* et le *rtoire administratif* sont reliés.
es d'assemblées : XVIIe, XVIIIe siècles.
les des tailles et de la capitation : XVIIe, XVIIIe siècles.
nptes consulaires : XVIIe, XVIIIe siècles.
rcellaire roturier : 1715, 2 vol. in-f°.
rcier noble : 1715.
gistres paroissiaux : depuis 1694. — Le registre de contient la liste chronologique des curés de Varacieux s 1385, dressée à l'aide des mémoires de M. Lamache, r de Varacieux.
res concernant le prieuré de Varacieux : XVIIe, XVIIIe s.
océdures : — — —
entaire des anciens papiers de la communauté de cieux, rédigé en 1690.

Vatilieu.

entaire de 1859, non au courant. — Archives en assez rdre dans une armoire. — On va aménager une nou-

velle salle de mairie, où une place spéciale sera rés
archives. — Publications périodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1839.

Registres paroissiaux : depuis 1668.

Parcellaire : XVIIe siècle.

Vinay.

Un inventaire des archives vient d'être comm
Situation matérielle bonne. — Les archives sont
armoires du secrétariat de la mairie, quoique non
suivant le cadre de 1879, elles sont en assez bon
Les publications périodiques sont, en général,
l'exception de quelques collections. — Archives
importantes qui justifieraient un inventaire spécia

Actes d'assemblées : depuis 1664.

Rôles de tailles des XVIIe et XVIIIe siècles.

Comptes consulaires — — —

Procédures — — —

Registres paroissiaux : depuis 1669.

Parcellaire : XVIIe siècle.

Vourey.

Inventaire de 1859, non au courant. — Installati
nable et suffisante dans une mairie neuve. — Ar
assez bon ordre. — Publications périodiques reliée
1880.

Délibérations : depuis le 2 décembre 1790.

Registres paroissiaux : depuis 1614.

Rôles des tailles : 1777-1789.

Parcellaire de Vourey et Moirans : 1595.

Résumé du parcellaire : 1595.

Parcellaire des fonds roturiers : 1595, 2 vol.

Courcier de Vourey et Moirans : XVIIe siècle.

Nouveau courcier : 1763.

Procédures : XVIIIe siècle.

Grenoble.

ai parlé plus haut de l'état d'avancement de l'inventaire archives historiques de Grenoble. — Je me bornerai : ici à indiquer la suite donnée aux dépêches ministé-es du 21 décembre 1885 et 7 février 1887, relativement stampillage des pièces et au classement des documents a période révolutionnaire. Un employé spécial a été rgé, depuis près de trois mois, d'estampiller toutes les es inventoriées, de folioter les registres et d'étiqueter cartons. Il a, de plus, mis un peu d'ordre dans le second ge de la tour de l'Hôtel de Ville, où sont conservées les nives modernes. Quant aux papiers de la période révo-onnaire, la municipalité est toute disposée à les faire loguer, et peut-être y aurait-il lieu d'en faire un inven-e spécial puisqu'ils ont été systématiquement mis de côté s l'inventaire des archives modernes, rédigé il y a dix par M. Pilot. Cet inventaire ne comprendrait qu'une e que l'on pourrait appeler LL, je suppose, par assimila-a avec la série L des archives départementales, et les istres et documents y seraient classés méthodiquement vant l'ordre des séries modernes. Toutefois, ce procédé classement ne sera appliqué qu'après avoir reçu l'appro-ion de la commission supérieure des archives.

Archives hospitalières.

l ne m'a pas été possible de donner satisfaction à la lettre M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du évrier 1887, par laquelle il prescrit l'inventaire des archi-anciennes des hôpitaux de Bourgoin, Saint-Marcellin, Côte-Saint-André et Pont-de-Beauvoisin. Il est extrême-nt difficile de trouver des personnes capables de rédiger nvenablement ces inventaires. Ceux qui ont été faits dans sère depuis dix ans sont absolument défectueux. Dans ces nditions, je préfère attendre le moment où je pourrai dis-ser de quelques semaines pour rédiger moi-même ces talogues. Aujourd'hui cela m'est impossible. Dans un an,

quand seront terminés l'inventaire de l'hôpital d
et le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque
je l'espère, m'occuper des petits dépôts hospital
Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire cr
cette époque.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assura
respectueux dévouement.

L'Archiviste de l'Isèr

A. PRUDHO

Correspondant du Ministère de l'Instru
et du Comité des Sociétés des B
départements.

Grenoble, le 18 juillet 1887.



N° 000

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1888-1889

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon douzième rapport annuel r le service des Archives départementales, communales et spitalières dont la garde m'est confiée dans le département l'Isère. Les divisions de ce rapport sont réglées par la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du juin 1875.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I. — LOCAL

La situation des bâtiments des Archives ne motive aucune servation spéciale. — Depuis l'agrandissement opéré 1887-1888, qui en a doublé l'étendue, le local est suffisament vaste pour qu'on puisse y classer à l'aise les anciens nds et les documents récemment réintégrés du Palais de stice de Grenoble. Nous disposons actuellement de 4,239 m. 20 c. de rayons.

II. — RÉINTÉGRATIONS ET DONS

Les Archives de l'Isère se sont enrichies cette année dans es proportions considérables par suite de la raintégration

des fonds qui se trouvaient encore dans les gren
Palais de Justice. — Il y avait là, ensevelis sous une
couche de poussière, une masse énorme de docum
l'exiguïté du bâtiment des Archives n'avait pas encore
de réunir au dépôt départemental. Ce séjour prolongé
local exposé à toutes les intempéries a été funes
grand nombre de ces documents. Des piles de regist
cées sous des gouttières, ont été abîmées au point
aujourd'hui impossible de les ouvrir ; d'autres, sont
d'une couche de boue, d'autres sont à demi rongés
rats. Quand il a fallu en opérer le transfert, on a d
veler deux ou trois fois le personnel des manœu
ployés à cette répugnante besogne ; aveuglés et étou
la poussière, ils refusaient de continuer leur trav
fallu trois semaines et quatorze grandes voitures
nagement pour en venir à bout.

Quand tout a été transféré dans le dépôt de la Pr
nous avons immédiatement commencé le triage. Co
prévoyais, cet amas de documents contenait, outre
entiers du Greffe du Parlement de Grenoble, du Ba
Grésivaudan et des Judicatures subalternes,
appartenant à toutes les séries anciennes. — C'es
derniers que j'ai fait commencer le dépouillement.
actuelle, ils sont triés et répartis dans les fonds au
appartiennent.

En voici un état sommaire :

SÉRIE B

Conciergerie du Palais

Registres d'écrou, 1589-1702..............................

Chambre des Comptes de Grenoble

Comptes de Châtellenies-Grésivaudan, 1372-1492..........
— Viennois et la Tour, 1313-1458.....................
— Viennois-Valentinois, 1311-1505...................
— Gapençais, Embrunais, Baronnies, 1337-1437.....
— Allinges en Savoie, 1333..........................
— Possessions d'Auvergne, 1328......................

SÉRIE C

Bureau des Finances

ptes de la recette générale des finances du Dauphiné :
m, dixième des charges et vingtième, 1767-1780....

omptes des receveurs des Tailles. — Election de Grenoble 1666-1769	4	—
— Election de Gap............1768..........	1	—
— Election de Montélimar.....1768-1770.....	3	—
— Election de Valence........1769..........	1	—
— Election de Vienne.........1769-1770.....	2	—
omptes de la recette générale des tailles. — Pièces justificatives, 1783-1786	2	liasses.
omptes de la recette générale de la capitation et du vingtième pour 1781-1784	3	—
omptes des gabelles du Dauphiné, 1733-1744	1	volume.
omptes de la recette des taxes sur les hôteliers, cabaretiers, loueurs de chambres garnies, etc., 1693	1	ballot.
ecette générale des tailles : Pièces justificatives, 1775-1784	9	liasses.
omptes de la recette générale des domaines et bois. — 1778-1781	1	ballot.
ecette générale des domaines et bois : Pièces justificatives, 1771-1784	8	liasses.
ivre des recettes des 4 sous pour livre à percevoir sur le produit des épices et vacations du Bureau, suivant l'édit d'août 1716-1717-1780	6	cahiers.
ecettes de l'émolument des greffes du Bureau, 1747-1780..	3	—
egistres de présentations des demandeurs, 1753-1790......	4	—
egistre des présentations des défendeurs, 1737-1790.......	6	—
egistre des défauts et congés, 1724-1790	4	—
egistres des affirmations de voyages, 1729-1790	2	registres
épertoire des rôles de la taille pour la ville de Grenoble, 1767	1	—
épertoire des 3 ordres pour la ville de Grenoble, 1769.....	1	—
rdonnances des Commissaires pour la revision des feux du Dauphiné, 1697	1	—
at des sommes imposées sur les bourgs du Dauphiné et les maisons de la ville de Grenoble, en remplacement des lods et ventes, cens et droits seigneuriaux, 1694.....	1	—
ôles de la capitation pour la ville de Grenoble, 1739-1770.	21	—
ats des charges locales et impositions extraordinaires des communautés du Dauphiné :		
Election de Grenoble, 1788-1792	1	volume.
— Gap, 1782-1786	1	—
— Vienne, 1782-1786	1	—
— — 1787-1791	1	—
— — 1788-1792	1	—
— Romans, 1782-1786	1	—
— — 1787-1791	1	—
— Valence, 1782-1786	1	—
— Montélimar, 1782-1786	1	—
— — 1787-1791,	1	volume.

Intendance du Dauphiné

Dépôt de Mendicité de Grenoble :

Etat des mendiants détenus, 1768-1779.......................

Registres d'entrées et de sorties des mendiants, 1769-1786.
— — — 1788-1790.

Procès-verbaux de sorties des mendiants, 1769-1779.......

Pièces relatives à la mendicité : Instructions et mémoires 1686-1787...

Pièces relatives aux manufactures et au commerce du Dauphiné : Etats, rapports, etc., 1725-1787.......................

Manufactures et commerce : Arrêts du Conseil du Roi et ordonnances de l'Intendant, 1783-1784....................

Logement et casernement des troupes, 1714-1790..........

Fortifications de Grenoble, 1750-1790.........................

Arts et métiers : Arrêts du Conseil d'Etat, de 1704 à 1784

Limites du Dauphiné et de la Savoie : Opérations relatives au traité de limitation de 1760 ; correspondance des Ministres et de M. de Bourcet, 1758-1764.......................

Ordonnances en décharges et en modérations sur les vingtièmes pour 1788 (Election de Grenoble).......................

Comptes de la capitation et du vingtième, 1790 (Election de Grenoble)...

Travaux contre la rivière du Guiers; mandats de payement de dépenses ....

Toisé de la grande route de Lyon à Grenoble et devis des ouvrages de construction, 1754-1757.........................

Cour des Monnaies de Grenoble

Registres du greffe de la Cour des Monnaies de Grenoble, 1702-1789...

Quarante-quatre dossiers de procédures faites par la Cour des Monnaies contre divers.

Correspondance de l'Intendant général des Monnaies de France, 1760-1767...

Lettres du Trésorier général des Monnaies, 1761-1767.......

Lettres du Directeur général de la Monnaie, 1760-1767.......

Lettres du 1er Commis de l'Intendant général, 1760-1767....

Lettres de l'Intendant du Dauphiné, 1769-1767...............

Lettres diverses, 1719-1768...

Arrêts du Conseil, lettres patentes, édits, déclarations et règlements sur le fait des monnaies et des matières d'or et d'argent, 1700-1780...

Etat des changeurs et leurs nominations ; état des monnayeurs et ajusteurs de la Monnaie de Grenoble, 1751....

Pièces concernant l'office de Directeur de la Monnaie de Grenoble, 1700-1770...

Pièces concernant les officiers et ouvriers de la Monnaie, XVIIIe siècle...

s concernant les changeurs en Dauphiné, XVIIIe siècle. 1 —
s concernant les orfèvres en Dauphiné, XVIIIe siècle.. 1 —
s des comptes de la régie des Monnaies de Grenoble,)-1749 .... 33 —
ièges des officiers de la Monnaie de Grenoble........ 1 —
les matières d'or et d'argent reçues en échange de la nnaie, 1717-1750........ 1 —
des matières d'or et d'argent à convertir reçues au nge de la Monnaie de Grenoble, 1710-1717........... 1 —
des dépouillements et mémoires dont copies ont été oyées à M. de Grassin, en 1721-1722................ 1 —
des billets de l'Etat envoyés à M. Le Normand, trésier général des Monnaies, en 1718, 1719, 1720, 1721... 1 —
de caisse et bordereaux des remises faites par le sieur Villard, receveur général des finances et des fermes, 0-1721 .... 1 —
ereaux des effets en caisse les derniers jours des mois, 7-1722 .... 1 —
ereaux des espèces remises au change de la Monnaie, les receveurs et les changeurs, 1710-1728........... 1 —
ts de décharge, 1741-1750........ 1 —
ficats des receveurs de la province, portant que les èces qu'ils ont remises en 1718, proviennent de leur ette,........ 1 —
de la Cour des Monnaies contenant l'évaluation des èces, vaisselles et matières d'or et d'argent, 1703-1707 1 —
pour le blanchissement, or et argent, 1710-1760..... 4 registres.
stres des flaons d'or et d'argent remis aux ajusteurs, 0-1760 .... 5 —
stre des espèces or et argent reçues à la pièce des paruliers, 1718........
stre des espèces or et argent reçues des receveurs, 8-1726 .... 3 —
du prix des matières d'or et d'argent, 1712-1726...... 1 liasse.
rvations sur les pièces fausses........ 1 —
ntaires des matières d'or et d'argent et de l'argent mptant de la caisse de la Monnaie de Grenoble, de 1702 1770........ 1 —
ntaires et états divers concernant la Monnaie de Grenoble, 1701-1770........ 1 —
es concernant l'Hôtel des Monnaies ; bâtiments et molier........ 1 —
onnances de l'Intendant du Dauphiné, concernant les onnaies........ 1 —
istre pour les recettes des espèces d'argent à réformer, 16-1718 .... 1 registre.
rnal pour les recettes des espèces d'argent à la pièce, ivant l'édit de septembre 1720. .... 1 —

Registre pour la recette des matières d'or et d'argent, 1710-1757..
Journaux des recettes et dépenses en matière d'or, 1723-1742
Journaux des recettes et dépenses en matière d'argent, 1724-1760..
Registre des dépenses pour le compte du roi, 1716-1720....
Registre des billets faits à divers particuliers pour valeurs en espèces et matières or et argent, 1723-1740 ....
Registre des espèces or et argent, remises au change de la Monnaie, pour être payées en billets de banque, 1720....
Registre des délivrances des espèces d'or et d'argent de réformation, 1716-1723........................
Registre des espèces d'or et d'argent de réformation mises au blanchissement, 1716-1723........................
Pièces des comptes de la régie des Monnaies de Grenoble, 1750-1763..
Journal des recettes et dépenses effectives, 1720-1726.....
Journal des recettes en argent comptant, 1724-1760.......
Registre des matières d'or mises en fonte, 1710-1723......
Journal des fontes en matières d'argent, 1724-1729........
Brouillard pour les fontes en or et en argent, 1710-1723...
Registre des matières en or et en argent mises au moulin, 1726-1757..
Registre pour les espèces d'or et d'argent de conversion passées en délivrance, 1716-1752 ....

Banque de Grenoble

Journal pour le compte des fermes unies; recettes du clergé, 1719-1720..
Journal pour le compte des recettes générales des finances du Dauphiné, 1720-1721.................................
Journal des recettes et dépenses du trésorier de la Banque, 1719-1723..
Journal des billets de banque, 1720........................

Etats du Dauphiné

Dernier registre des Etats, 1605-1658, un vol. in-fol., en p L'humidité a collé ensemble tous les feuillets, qui se déchi veut les séparer. — Ce registre est le dernier d'une collec rable qui remplissait une des tours voisines de l'évêché. Q nus les autres?

SÉRIE E

Registre des délibérations consulaires de la ville de Montélimar, 1635, 1 vol. in-4° papier. — manquent les feuillets 146 à 213.

s des baptêmes, mariages et sépultures des pa-
ci-après, savoir :
1692-1702.. 5 cahiers.
1609-1656.. 1 —
692-1702 .... 5 —
1694-1706.. 12 —
aret, 1692-1703.................. .... 3 —
00.. 1 —
ent-en-Beaumont, 1692 .... 1 —
n-le-Vinoux, 1708-1709 .... 2 —
n-d'Uriage, 1712................................. 1 —
1702 .... 1 —
de-Lans, 1699-1715 .... 2 —

Protocoles des Notaires ci-après :

notaire à Châtillon, 1462-1463..................... 1 registre.
de Jauta, à Valence, 1461-1494.................... 2 —
abre, du château de Sainte-Tulle, au diocèse de
on, 1468-1471 .... 1 —
Miribel-de-Valclérieux, 1478-1479................. 1 —
auta, à Valence, 1487-1507.......................... 1 —
Roveria, à Saint-Symphorien-d'Ozon, 1499-1530... 4 —
ne (*De Ulmo*), à Moirans, 1506-1507............... 1 —
my Albert, à Communay, 1507....................... 1 —
Bernard, à Solaise, 1523-1543...................... 2 registres.
Michel, à Marennes, 1550-1551...................... 1 —
is, à Valence, 1549-1559............................ 1 —
Bernard, à Solaise, 1552-1553...................... 1 —
Boton, à Dieulefit, 1552-1556...................... 1 —
Bernard, à Serres, 1556............................ 1 —
Vaganay, à Solaise, 1560-1583...................... 7 —
taire à Saint-Chef, 1554-1562......................
es notes de Flory-Molmot dit Savel, notaire à
nt-Vallier, 1571. »...................................... 1 —
notaire à Venissieux, 1559-1563.................... 1 —
, notaire à Romans, 1559-1563...................... 1 —
es actes reçus par Gabriel Armand, notaire à Serres
s 1558... 1 —
rard, notaire à Césane, 1571....................... 1 —
n, notaire à Saint-Pierre-de-Bressieux, 1582...... 1 —
Teyssier, notaire à Mas-Sainte-Puelle, 1587-1590.. 1 —
, notaire à Montoison, 1606-1608, 1613-1615........ 2 —
, notaire à Optevoz, 1601-1606....................... 2 —
notaire à Saint-Sauveur en Embrunais, 1618-1624. 3 —
r, notaire à Romans, 1620........................... 1 —
notaire à Montgenèvre, 1634....................... 1 —
oud, notaire à St-Robert, près Grenoble, 1630-1640. 1 —
ne, notaire à St-Quentin, 1666-1670 .... 2 —

Molin, notaire à St-Quentin, 1685–1709....................

Claude Advenier Lariviere, notaire à Grenoble, 1720–1755.
Soit en tout 51 registres.

Titres de Familles

Livres de commerce de la *Compangnia del Corallo in Barbaria*, 1570–1615, 9 enormes volumes grand in–folio.....

Livre des creances d'Antoine Bonnardel, marchand de bijouterie, toilerie, mercerie, quincaillerie, à Montélimar, 1743–1760..

Livrs de comptes de commerce de Claude Blanc, négociant a Montélimar, 1745–1767 ....

Livre de comptes de la Compagnie de la Ferme du tirage du sel sur le Rhône et la Saône, pour 1545...............

Comptes divers de commmerçants..........................

Comptabilité de la maison de commerce Bruny, Caresse, Fabron et Compagnie, de Marseille, grands livres, 1696–1730, 11 registres grand in-folio..........................

Livres d'apurement de comptes de feu J.-B. Bruny, 1723..

Livres d'apurement de comptes, 1712–1723.................

Brouillard, 1705–1732, 8 vol. gr. in-fol...................

Livres de comptes courants, 1717-1728.....................

Livre d'entrees et sorties de marchandises, 1717-1719......

SÉRIE G

Archevêché de Vienne

Comptes des décimes du Bureau diocésain de l'Archevêché de Vienne, 1767-1788...................................

Chapitre de Saint-Maurice de Vienne. Terrier pour les petits anniversaires, un fort volume..........................

Evêché de Grenoble

Compte du receveur général de l'évêque de Grenoble pour 1397 ....

Comptes des recettes et dépenses du Chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, 1709-1778, 7 cahiers et 18 liasses.

Reconnaissances au profit du prieur de Saint-Pierre-d'Urre, 1501 environ, en lambeaux...............................

SÉRIE H

Abbaye de Bonnevaux (Ordre de Cîteaux, hom

Registre des dépenses, 1767-1770..........................

Abbaye des Ayes (Ordre de Cîteaux, filles)

de reconnaissances, 1569........................ 1 —
ur Charnècle et Réaumont, 1610-1720............ 1 —
Nantes, Roison, etc., 1646.................... 1 —
le mandement de la Mure, 1646............... 1 —
Crolles et Bernin, 1654....................... 1 —
Grenoble, Domène, Froges, Laval et Grignon, 1691.................................. 1 —
Crolles, Lumbin et la Buissière, 1692......... 1 —
Bernin, Saint-Ismier et Meylan, 1693......... 1 —
Crolles et les environs, 1766-1769............ 1 —
finale du terrier sur Crolles et les environs, 1767.. 1 —
finale du terrier sur Ratier et Beaumont, 1647... 1 —

ieuré de Saint-Sauveur-de-Veynes (Ordre de Cîteaux)

e de procédures, XVIe siècle..................... 1 liasse.

Augustins de l'Ozier

pensions, 1726.................................. 1 —
recettes et dépenses, 1750-1775.................. 1 —
— 1775-1790.................. 1 —
se procédures, XVIIIe siècle...................... 1 liasse.

Augustins de Morestel

1713-1716.. 1 volume.
recettes et dépenses, 1732-1765.................. 1 —
s recettes et dépenses, 1765-1790................ 1 volume.

Augustins de Bourgoin

s recettes et dépenses, 1770-1787................. 1 —

Carmes de Vienne

sur Moidieu, 1541.......... .... 1 —
issances et pensions, 1485........................ 1 —
re des titres du couvent, XVIIe siècle............. 1 volume.
es, XVIIIe siècle.................................. 1 liasse.
vers de propriétés, XVIIe siècle.................. 1 —

Carmélites de Grenoble

recettes, 1756-1785.............................. 1 volume.
recettes et dépenses, 1775-1790................... 1 —

Carmes de Pinet

Inventaire des titres du couvent, 1708..................

Religieux de la Grande-Chartreuse

Etat des biens de la Grande-Chartreuse, XVIIIe siècle......
Procédure contre Joseph Gay, 1754..................
Une liasse procédures, XVIIIe siècle..................
Inventaires des titres des terres de Saint-Laurent-du-Pont-
et de Miribel..................
Pièces concernant le domaine de la Forest..................
Plan du domaine de la Tour, XVIIIe siècle..................

Chartreuse de Saint-Hugon

Procès contre les communautés d'Allevard et de la Chapelle-du-Bard, 1668-1745, relatifs aux montagnes et pâturages..................

Chartreuse de Prémol

Registre des pensions, 1709-1746..................
Registre des recettes et dépenses, 1734-1737..................
— — 1746-1769..................

Cordeliers de Grenoble

Livre des recettes, 1783-1790..................

Minimes de Roussillon

Actes capitulaires, 1744-1788..................
Recettes, 1741-1746..................
Actes d'acquisitions, 1737..................
Livre des recettes et dépenses, 1752-1789..................
Livre des dépenses, 1752-1789..................

Minimes de Vienne

Actes et pièces diverses, XVIIIe siècle..................

Ursulines de la Côte-Saint-André

Livre des dépenses, 1752-1792..................

Ursulines de Grenoble

Procédures, XVIIIe siècle..................

Ursulines de Saint-Marcellin

recettes et dépenses, 1765-1791	1	volume.

Ursulines de Tullins

raison, 1731-1790	1	—
:s procédures, XVIII siècle	3	sacs.

Visitation de Saint-Marcellin

s recettes et dépenses, 1695-1789, ...	1	volume.
— 1757-1790	1	—
— 1768-1790	1	—

reste plus aujourd'hui au Palais de Justice que les egistres suivants qui sont déposés à la Bibliothèque our d'appel :

res de princes et de ministres depuis 1700 ;
re bleu ou livre ordonné par la Cour à la naissance de Mgr le Dau- rivée le 4 septembre 1729, pour y être inséré ce qui sera fait à casion, ensemble toutes les lettres de cachet, etc. » 1729-1787.
re blanc du Parlement ou Registre des Syndics du Parlement. 9.

e premier Président de la Cour d'appel ne refusera ement pas de réintégrer ces trois registres aux Ar- de la Préfecture, où se trouve déjà la série presque ète des registres de même nature.

lément, greffier en chef du Tribunal civil, a déposé rchives un cahier de Baptêmes de la commune de ns pour les années 1654 à 1666.

Marie Burdet a remis une soixantaine de dossiers VII et du XVIII siècle, concernant la commune de lianne, parmi lesquels se trouvent deux mémoires es communes de Chichilianne, du Percy et du Mones- u-Percy, contre M. Caire, de Chichilianne, les héritiers rd et les héritiers de Nicolaï (1824-1825).

n, M. le Préfet du Rhône nous a adressé récemment llot contenant les documents suivants extraits des Ar- s de son département :

siècle. — Extraits du cartulaire de Saint- é de Vienne (copie du XVII siècle)	2 cahiers papier.

1672-1685. — Terrier reconnu au profit du prieuré de Saint-Laurent de Grenoble........................

1716. — Livre de recette pour la Sacristie de Saint-Laurent..

1642-1667. — Sentence pour le Chapitre de Vienne (St-Pierre), au sujet d'une pension imposée sur le domaine de l'Ile-Barlet; — moyens d'intervention pour ledit Chapitre, intervenant aux criées poursuivies sur les biens d'Ennemond Barlet, etc...............

1522. — Fragment d'un terrier au profit de l'Hôpital de Vienne..

1419. — Clauses du testament de Hugues Guichard, *alias* Bochu, chevalier.........................

1552. — Procédure au sujet du possessoire du prieuré de Saint-Priest, entre Marguerite de Ronchinol, Françoise de Rochefort, Catherine du Bost et Marguerite de Clermont....................................

1672. — Opposition à la visite épiscopale du couvent des Récollets du Bourg-d'Oisans....... ....

1677. — Acquisition pour le prieur du prieuré de Saint-Siméon-de-Bressieu.... ....

1445. — Transaction entre le curé de Saint-Martin de *Varaye* et le prieur du prieuré de Saint-Ours, au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Martin *de Varaye*.

1706. — Reconnaissance au profit de l'Abbaye de Saint-Pierre de Vienne....................................

1540. — Lettres cléricales pour André Sobin, clerc de la paroisse de Morestel.............................

1549-1638. — Reconnaissances au profit de l'église de Vienne à cause de l'obédience de Montsalomon.....

1553. — Reconnaissance du droit de patronage passé par le curé de Saint-Baudille au chamarier de l'église de Saint-Chef..

1518. — Reconnaissances au profit de l'église de Chavagnieu.......................................

1612. — Copie de la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne; — sa fulmination.......

1691. — Transaction entre l'archevêque de Vienne et noble Louis Dulac, au sujet d'une pension..........

1680. — Rapport d'experts concernant un pré dépendant de l'Archevêché ....

1620. — Reconnaissance au profit du curé de Trept.

1726. — Quittance pour Benoîte Vidal, veuve Coste...

1669. — Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient Jean, Charles et Claude Feron dans les privilèges des anciens nobles et les exempte de toutes tailles et impositions..

1673-1674. — Reconnaissances au profit du prieuré de [illegible] Laurent de Grenoble.. ....

Procès entre l'abbesse du monastère de Sainte-
e et Benoit Jacquiert au sujet du payement
érages de services dus par celui-ci............. 9 p. pap.
« Etat pour le Séminaire des actes au sujet des
demandés par l'abbesse de Sainte-Claire »..... 1 p. pap.
- Albergement d'un pré par les conrecteurs de
apelle de Notre-Dame de la Chardonnière fondée
glise de Saint-Symphorien-d'Ozon............ 1 p. pap.
- Autorisation de prêcher pour François Rosset 1 p. parch.
- Réception de Marguerite Bernard aux Ursu-
de Vienne.................................... 1 p. pap.
- Reconnaissance au profit des recteurs de la
elle de Saint-Maurice-le-Vieux en l'église de
ne.. 1 p. parch.
87. — Acquisition d'une pension pour l'église
aint-Sévère de Vienne; — revente de cette
on.. 2 p. pap.
- Acquisition de deux pensions pour le Chapitre
glise Saint-Maurice........................... 1 p. pap.
— Constitution d'une rente passée à François
uet par les députés du clergé du diocèse de
ne.. 1 p. pap.
- Reconnaissance passée par noble André de
d au profit des recteurs de la chapelle Saint-
ice-le-Vieux................................ 1 p. pap.
30. — Difficultés entre le recteur de la cha-
de Saint-Claude et le commandeur de Saint-
ain, au sujet d'une redevance que celui-ci pré-
it sur le domaine de la Boutonnière (Requêtes), 2 p. pap.
67. — Deux requêtes des paroissiens de la ville
meaux écartés de Montrigaud, à l'archevêque
enne, aux fins d'obtenir un prêtre secondaire. 2 p. pap.
- Copie d'une transaction entre les administra-
de l'hôpital de Vienne et plusieurs particuliers
jet d'un pré en la paroisse de Saint-Romain.. 1 p. pap.
- Désignation des pièces mouvantes du fief de
te, reconnues par le curé de Saint-Baudille... 2 p. pap,
- Ordonnance de l'archevêque Comte de Lyon,
l'église de Saint-Baudille, ensuite de sa visite
opale...................................... 1 p. pap.
- Etat des obligations et autres actes remis par
ur de la Colombière, au directeur de la Charité
enne; — quittance d'obligation............... 1 p. pap.
- Copie d'un arrêt du Parlement de Grenoble
Noël Roman et François et Benoit de Revol
s, chanoines de Saint-Pierre de Vienne......... 1 p. pap,
— Transaction entre le Chapitre de Saint-
ice de Vienne et Claude Brosse au sujet d'une
on.. 1 p. pap.

1626-1627. — Actes de profession au couvent de l'Immaculée Conception de la Vierge près Grenoble (Cordeliers) ....

1727. — Requête des Jacobins, Cordeliers et Carmes de Vienne aux vicaires généraux du diocèse au sujet d'un mandement touchant leur assistance à la procession que les Jésuites doivent faire pour la canonisation de leur saint ....

1590-1599. — Reconnaissance au profit de Gaspard de Bourchenu ....

1689. — Copie lacérée du testament de Jeanne Penet, veuve Ogier ....

1570. — Registre des assises tenues à Leysin et à Faverges ....

1669. — Lettre adressée à M. Guilliet, chanoine de l'église Saint-Maurice ....

III. — Versements de papiers adminis

Les dossiers administratifs versés aux Arch l'année 1888-1889 proviennent des divisio savoir :

1° Cabinet du Préfet......	»	
1[re] Division................	429 liasses.	
2° Division................	»	
3° Division................	41	—
4° Division................	»	
Comptabilité communale, versée par le Conseil de préfecture	900	—
Trésorerie générale. — Rôles des contributions....	25	—
Total	1.395 liasses.	

Tous ces versements sont faits sur états dre exemplaire, dont l'un est retourné au bu avec la prise en charge de l'archiviste.

IV. — Vente de papiers inutil

Aucune vente n'a été opérée cette année. A[u] ....e du triage des papiers provenant du gren

ıre, je fais déposer dans le sous-sol les titres périmés : la suppression est autorisée par la circulaire du ɔût 1887.

V. — Classement et Inventaire

inventaire des archives antérieures à 1790 n'a pu être is encore et ne le sera vraisemblablement pas avant le ınvier 1890. Toutefois, l'année qui vient de s'écouler n'en s moins été l'une des plus laborieuses que j'ai eu à traer depuis douze ans que je suis chargé des archives de re. On peut juger, par la longue énumération qui figure hapitre II de ce rapport, du travail que nous a imposé le sfert des archives du Palais de Justice et le triage de amas énorme de registres et de papiers.

ctuellement tous les titres appartenant aux séries C.-H., été triés, catalogués et reportés dans leurs fonds respec- J'en ai donné plus haut l'état sommaire.

e triage de ceux qui rentrent dans les diverses subdiɔns de la série B se poursuit avec activité ; mais on peut voir qu'il exigera encore plus d'une année. Il y a là en t environ 3,000 registres et plus de 10,000 sacs de proıres provenant des greffes du Parlement, du bailliage du sivaudan et des judicatures subalternes qui ressortist à ce bailliage.

ɔnt déjà triés et sommairement classés les registres du lement omis par M. Pilot, mon prédécesseur, dans le nier volume de l'Inventaire des Archives de l'Isère, lié en 1864 ; et ceux qu'il avait inventoriés, mais qui ient restés enfouis dans les greniers du Palais de Justice ; registres du bailliage du Grésivaudan et ceux des judiures.

oici l'état de ceux qui proviennent du fonds du Parlent de Grenoble.

PARLEMENT DE GRENOBLE

ıtaire des papiers du Greffe patrimonial et criminel du Parleıent de Grenoble, rédigé par l'ordre de la Cour, après la mort de noble Benoit Prost la Robinière, greffier patrimonial et criminel 76 .... 1 volume.

Inventaire des registres, procès, pièces et procédures d
Conseil de Justice de Die (1580-1590), rédigé par Lou
Vallet, secrétaire dudit Conseil, après sa suppressio
1591 ....
Arrêts civils de 1515-1692.............................
— — 1740.............................
— criminels 1610-1789.............................
Lettres Pareatis, 1542-1713.............................
— 1762.............................
Enregistrement de lettres patentes, 1623-1624..........
— des offices de collecteurs et de receve
des tailles, 1624-1632................
— d'offices de notaires, 1651-1667.........
— de provisions, 1712.....................
— de lettres patentes, 1753 (en lambeaux).
Lettres patentes pour la renonciation du roi d'Espagn
la couronne de France, 1713..........................
Edits concernant le patrimoine du roi, 1670-1675-1766..
Ordonnance sur la procédure criminelle, 1670..........
Lettres patentes, édits, déclarations (originaux), rel
1564-1668...
Juridiction du Parlement et de la Cour des Aides, 1
1761..
Conclusions du Procureur général, 1776-1777..........
Délibérations des Commissaires de la Cour pour les o
ces de taxateurs et contrôleurs des dépens, 1696-1700
Affirmations de voyages, 1690-1790....................
Présentations des demandeurs au civil, 1551-1772......
— — criminel, 1600-1768..
— défendeurs au civil, 1684-1790......
— — criminel, 1695-1771..
Défauts faute de présenter, 1540-1786..................
— faute de défendre, 1674-1790.....................
Distributions, 1532-1789..............................
Prises en charge par le Parquet, 1649-1776............
Contestes, 1624-1789..................................
Forclusions, 1619-1693................................
Registres de présence des Conseillers, 1750-1772.......
Entrées au civil, 1586-1749...........................
Dépôts au greffe civil, 1601-1773.....................
— — criminel, 1603-1789...................

Registres provenant de la Chambre de l'Édi

Défauts, 1603-1614....................................
Chargés de MM. de l'Edit, 1649-1659...................
Contestes, 1624-1679..................................
Forclusions, 1635-1670................................
Entrées extraordinaires, 1649-1651....................

stres des actes, 1555–1771	11	—
— des retirages, 1582–1736	20	—
icules des décharges des procureurs de 1580 à 1743	9	—
iêtes et appointements, 1576-1758	25	—
en prêts et décharges du greffe criminel, 1628-1693	7	—
stres des épices, 1577–1744	23	—
— de consignation des épices, de 1615 à 1739	6	—
pte des épices, 1663–1669	3	—
ptes des entrées et épices, 1716-1737	4	—
stre des 3 sols pour livre des épices, 1734-1739	1	—
nalier de la recette courante, 1667–1673–1692	2	—
ptes des gages des officiers du Parlement pour 1640, 9, 1761	3	—
pte des droits de Justice (criminel), de 1729 à 1759	1	—
stre des réservés, 1790	1	—
— des amendes, 1603–1764	6	—
pte des amendes pour 1635, 1637, 1643	3	—
des distributions, 1673–1727	1	—
stre de prestation de serment des avocats, de 1518–788	7	—

Chancellerie du Dauphiné

stres des délibérations de la Chancellerie, 1682–1777	3	—
gistrement de la Chancellerie, 1617-1751	4 volumes.	
ptes des gages des officiers de la Chancellerie pour 1751–1752	1	—
— — — — 1762–1763	1	—
— — — — 1764–1576	1	—
— — — — 1796-1767-1768	1	—
ptes de distributions des deniers 1673–1711	4	—
rôle du sceau, de 1558 à 1724	72 registres.	
— des signatures, de 1661-1717	42 volumes.	
itionnés des expéditions, 1679–1790	25	—
stre du fonds du sceau, 1708–1790	28	—
En tout	182 volumes.	

vant de procéder au transfert des archives du Palais de tice, j'avais fait achever le triage des volumineux dos-s modernes oubliés depuis 20 ans dans les greniers de la fecture. Il y avait là, au milieu d'un amas de papiers tiles des liasses de chartes provenant de la Chambre Comptes, une série très abondante des minutes de let-s du Préfet pendant les premières années de ce siècle, et tout un grand nombre de titres de la période de la Révo n qui ont presque doublé l'importance de la série L.

Par suite de ces accroissements, j'ai dû
plètement le classement de cette dernière s
qui est aujourd'hui complètement terminé
qu'au moment où le Centenaire de 1789, cél
la France, appelait l'attention des historien
rieuse époque de nos annales, il y avait inté
répertoire des titres relatifs à cette période
les archives de l'Isère. On verra par ce catalo
et la variété des renseignements qu'ils fou
diverses phases de l'histoire de la Révolutio
particulièrement les séries très complètes d
et des correspondances des directoires du dé
districts ; les registres des comités de surv
tionnaire, les pièces relatives aux subsista
maximum, aux assignats, aux billets de con
tés des représentants du peuple en mission,
civisme, les listes des suspects, puis les titre
enrôlements volontaires, le mouvement féd
vit le 31 mai 1793, le siège de Lyon, les féde
des nationales, et enfin les nombreux dossie
ganisation du culte constitutionnel et au cle
Il y a là une source d'informations extraordi
dante, où viennent déjà puiser tous ceux q
naitre et faire connaitre l'histoire de la Ré
phiné.

M. Ulysse Robert, inspecteur général des
Bibliothèques a visité au mois de mai dern
du département, de la ville de Grenoble et de
Il a paru satisfait de la situation de ces di

VI. — RECHERCHES ET EXPÉDITI

Le nombre des travailleurs qui fréquente
va toujours en croissant. Le total des recher
1888 de 2,139, s'est élevée cette année à 2,8
tissent dans les séries suivantes :



1° *Arvhives historiques*

		En 1887-1888		En 1888-1889	
érie	A	Néant		Néant.	
—	B	730 recherches		931 recherches	
—	C	93	—	42	—
—	D	13	—	3	—
—	E	27	—	135	—
—	G	47	—	90	—
—	H	363	—	355	—
—	L	62	—	158	—
—	Q	46	—	33	—
iothèque storique...		147	—	214	—
tal....		1.528	—	1.961	—

2° *Archives administratives*

		En 1887-1888		En 1888-1889	
érie	K	1 recherche		30 recherches	
—	M	37	—	31	—
—	N	4	—	41	—
—	O	178	—	329	—
—	P	37	—	27	—
—	R	76	—	37	—
—	S	91	—	130	—
—	T	5		2	—
—	U	Néant	—	Néant	
—	V	7	—	2	—
—	X	97	—	89	—
—	Y	Néant	—	Néant	
—	Z	Néant	—	Néant	
ibliothèque inistrative		78	—	138	—

otal..... 611 recherches. Total 856 recherches.

endant la même période on a consenti 102 prêts de documents aux bureaux de la Préfecture ou à des fonctionnaires diverses administrations.

uinze expéditions ont été délivrées qui ont produit pour rôles à 0 fr. 75 l'un, 30 fr. 75, dont 17 fr. 25 ont été versés

à la Trésorie générale, le 6 avril 1889, suiv
n° 2249.

Le reste est en caisse.

VII. — TRAVAIL DES EMPLOYÉS

L'année qui vient de s'écouler a été labori employés des Vrchives qui m'ont prêté nn c dans le transfert et le triage des titres du Pala Pour les récompenser de ce travail extraordinai général avait bien voulu l'année dernière, sur sition, leur attribuer une modeste gratification les fonds inscrits à l'art. 4, du sous-chapitre IX partemental, et destinés ordinairement à l'i l'inventaire. Comme le dépouillement des pièce occupera encore au moins la fin de cette ann me sera pas possible de reprendre avant le 1 la rédaction de l'inventaire sommaire, le crédi usage pour l'exercice 1889 restera sans emplo pas possible d'en attribuer une partie en grat personnel si faiblement rétribué ?

VIII. — CRÉDITS A INSCRIRE AU BUD

Comme je viens de le dire, le crédit de 80 l'art. 4 du sous-chapitre IX du budget dépa 1889 pour impression de l'Inventaire, restera année sans emploi. J'ai l'honneur de vous propo le Préfet, d'en affecter une moitié, soit 400 fr., au frais de transfert des archives du Palais de Ju ont de beaucoup dépassé le crédit de 400 fr. destiné dans le budget rectificatif de 1888. L pourrait, si vous le trouvez convenable, être at l'année dernière en gratification, au pe Archives si, faiblement rétribué, en comp travaux extraordinaires qu'il a eu et qu'il a fournir pour achever le triage des titres réc tégrés.

Les crédits à inscrire au budget de 1890 (sou pour les Archives sont les suivants :



RT. 1er. — Appointements de l'archiviste et des employés
iliaires, savoir :

'archiviste.................	4.500 f.	»		
'aide archiviste............	1.300	»		
'employé..................	1.100	»		
	6.900 f	»	6.900 f	»
RT. 2. — Dépouillement extraordinaire des hives, achats de cartons, établissement de ettes, entretien de propreté, achats de livres le documents..............................			400	»
RT. 3. — Chauffage des bureaux...........			200	»
RT. 4. — Publication de l'Inventaire (circu- e du 12 août 1861).........................			800	»
RT. 5. — Inspection des archivos commu- es..................................			400	»
Total.			8.700 f	»

IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

'ai visité récemment les archives de la Sous-Préfecture de
it-Marcellin. Elles sont empilées dans une salle qui n'est
ne pas garnie d'étagères. D'autre part, elles sont encom-
es par un grand nombre de titres périmés et qui pour-
ent être vendus. — Le produit de cette vente servirait à
er l'aménagement d'une salle d'archives, lequel pourrait
faire à peu de frais.

1. le Sous-Préfet de la Tour-du-Pin, qui avait été invité à
re trier les papiers inutiles de sa Sous-Préfecture, a ré-
idu, le 15 avril, qu'à raison de l'importance et de la mul-
icité des affaires qui occupent constamment le personnel
ses bureaux, il ne lui avait pas encore été possible d'en-
prendre le triage des titres périmés. M. le Sous-Préfet
ime qu'il y aurait lieu de confier ce travail à un employé
cial moyennant une indemnité. Vous apprécierez, Mon-
ir le Préfet, s'il convient de demander au Conseil général
crédit à cet effet.

X. — BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE ET BIB
HISTORIQUE

La Bibliothèque administrative de la Préfe
partie entre toutes les divisions. Je n'en ai pas
Aux Archives sont versées quelques rares colle
que les procès-verbaux des délibérations des C
raux, les brevets d'invention, les comptes et
l'Etat. Ces volumes sont classés partie dans les
Archives, partie au 2me étage du dépôt.

La Bibliothèque historique des Archives s'es
soixante-huit ouvrages parmi lesquels je citera

Une vingtaine d'annuaires et d'almanachs qu
à notre collection.

Paul Guillaume. *Istorio de Sanct Pons.* Gap

Du même. *Chartres de N.-D. de Bertaud*, Ga

Collombet. *Histoire de la Sainte Eglise de*
1847, 3 vol. in-8°.

Monod. *Bibliographie de l'Histoire de Franc*
in-8°

R. Delachenal *Histoire de Crémieu.* Grenobl

Piollet. *Etude historique sur Thomas*
Bérulle, premiers présidents du Parlement de
1760 à 1790. Grenoble, 1888 (don de M. Piolle

Joseph Eyglier. *Etude historique sur le D*
que ou de représailles à Marseille. Marseill
(Don de Mme veuve Joseph Eyglier).

Corroyer. L'*Architecture romane.* Paris,
in-12, etc., etc.

Le registre d'entrée de cette bibliothèque
n° 613.

XI. — OBSERVATION DU RÈGLEMEN

Les prescriptions des circulaires ministériel
lièrement observées dans le dépôt de l'Isère. L
cations sont toujours faites en présence d'un e
ents communiqués sont préalablemen

; proviennent d'une série non inventoriée. Trois registres tinuellement au courant, constatent chaque jour les communications sans déplacement, les prêts de documents, et sommes perçues pour droit d'expédition ; un quatrième istre mentionne les entrées de livres de la Bibliothèque orique.

endant l'hiver les feux sont éteints à l'issue de chaque nce.—Quatre postes d'incendie comprenant une prise d'eau conduits en toile et une lance ont été installés aux quaextrémités du dépôt. Enfin chaque mois un homme de rice est chargé de balayer les salles et d'épousseter les siers.

II

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

ARCHIVES COMMUNALES

ai visité cette année les archives communales des cantons Saint-Marcellin, Roybon et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs l'une partie de celui de Pont-en-Royans. En général, la ation matérielle de ces dépôts est bonne. Les livres, istres et papiers, jadis confondus avec les ustensiles et provisions de ménage dans le domicile personnel du re, sont presque partout aujourd'hui déposés dans les es de mairie, où une installation convenable leur a été énagée. S'ils ne sont que très rarement classés conformént aux règles tracées par la circulaire de 1879, ils sont nmoins groupés méthodiquement. Dans quelques comnes, les inventaires ont été récemment mis au courant, 'ai constaté que dans un grand nombre l'annonce de mon sage avait provoqué quelques tentatives de rangement. quelques exceptions près, j'ai retrouvé dans toutes les nmunes les documents anciens mentionnés sur les inventes rédigés en 1843 ou en 1859. Malheureusement, pres partout, les publications périodiques (Bulletin des lois, cueil des actes administratifs, etc.) ne sont ni reliées ni

brochées, et dans quelques communes les
rations et d'état civil sont dans le même é

Pour remédier à cette fâcheuse situatio
aux maires et aux secrétaires de mairie
aux au budget de leur commune un m
15 francs, qui, judicieusement employé, s
relier, ou simplement brocher les livres
bibliothèque administrative et les cahier
m'efforce de leur faire comprendre l'imp
anciens que les gens de la campagne sont
priser comme inutiles. Je leur explique c
rédigé un inventaire, et combien il est f
à un récolement quand l'ordre matériel
livres, registres et liasses sont disposés su
respond exactement à l'ordre de l'inventai

Ces conseils, que je tâche de rendre auss
clairs que possible, sont généralement é
tion par les instituteurs qui, presque pa
avec zèle les fonctions de secrétaires de m
m'arrive de revenir dans une commune
constate avec satisfaction qu'ils ont été su

Beaufort

Inventaire de 1843, non au courant. —
placées dans une armoire vitrée de la salle
de la Mairie. — Local convenable mais
classer la Bibliothèque administrative, la
les entassées dans le buffet de cette armoi

Délibérations : depuis 1838. — Les c
remontant à l'an VIII, n'ont pu m'être rep

Registres paroissiaux (État civil) : depu

Parcellaire, 1656.

Beauvoir-en-Royans

Inventaire de 1859 mis au courant le
incomplet. — Local convenable et suffisan
Publications périodiques reliées jusqu'e
feuilles. — Les papiers, en petit nombre,
ordre.

Délibérations : depuis 1841.
Registres paroissiaux : depuis 1662. Les cahiers de 1662 à
V ne sont pas reliés.

Bessins

as d'inventaire. — Les archives sont en partie dans des
iers du secrétariat de la Mairie, en partie dans un gre-
r. — Publications administratives en feuilles.
élibérations : depuis 1838.
egistres paroissiaux : depuis 1606.
arcellaire, XVIIe siècle.

Bressieux

nventaire de 1859 non au courant. — Les archives sont
allées dans une série de petites armoires en noyer dis-
ées autour d'une salle voûtée et fermée par une porte
nie de fer. Cette salle fait partie d'une vieille tour dépen-
t de l'ancien château de Bressieux, dont on voit encore
ruines imposantes au sommet de la colline, sur le flanc
aquelle s'étage le village de Bressieux. Cette salle a été
semblablement aménagée au XVIIIe siècle pour y placer
archives de la communauté de Bressieux, alors siège
mandement. Ces archives sont relativement importan-
A Bressieux elles sont abandonnées et inutiles. Vous
récierez, Monsieur le Préfet, s'il ne conviendrait pas de de-
nder à la municipalité de Bressieux de les céder aux archi-
de la Préfecture où elles seraient classées, inventoriées et
es ainsi à la disposition des travailleurs. On laisserait à
lairie de Bressieux les registres paroissiaux, les délibé-
ons et les parcellaires qui peuvent être utiles aux habi-
s, et on transférerait au dépôt départemental tous les
res titres dont ils se soucient peu et qui constituent des
uments historiques d'une certaine valeur.
élibérations : depuis 1790.
egistres paroissiaux : depuis 1703.
ôles des tailles, XVIIe-XVIIIe siècles, environ 200 cahiers.
ôles de la capitation, XVIIIe siècle, environ 100 cahiers.
ôles du dixième, XVIIIe siècle.

gepoeg

Procédures, XVIIe-XVIIIe siècles.

Logements de troupes, XVIIIe siècle.

Parcellaire, XVIIe siècle.

« Sumptum dont les chargements et décha chaque cote ont été calculés sur celui fait en 1 vembre 1751.

Les archives modernes sont en désordre. — tions périodiques, reliées jusqu'en 1861, son depuis cette époque. — Toutes les délibération ment en cahiers.

Brion

Inventaire de 1844 égaré. — Archives installé armoires de la salle de Mairie. Ce local serait c suffisant, et pourtant une grande partie des coll documents les plus anciens sont entassés san une armoire de la salle d'école. — Archives trè — Publications périodiques en feuilles. — On présenter ni les anciens cahiers de délibération tres paroissiaux antérieurs à 1760. Vraisemb sont enfouis dans cette armoire de la salle d'éc et papiers sont mêlés dans un fouillis inextrica

Châtenay

Inventaire de 1857-1859 égaré. — Archives in une armoire et sur trois étagères de la salle Local convenable et suffisant. — Collections groupées par années. — Les anciens cahiers devront être reliés. — Le Recueil des actes adm la préfecture a été relié par le secrétaire. — modernes sont en ordre dans des cartons.

Délibérations : depuis 1838. — Un cahier a montant à 1833, n'a pas été retrouvé.

Registres paroissiaux : depuis 1609.

Parcellaire, 1697

Courcier du parcellaire, XVIIe-XVIIIe siècles.

Chatte

iventaire de 1843, non au courant. — Archives installées
convenablement dans une série de bibliothèques vitrées
posées dans le secrétariat de la Mairie. — Collections
ées et en bon ordre. — Dossiers modernes assez bien
sés.
élibérations: depuis 1800.
egistres paroissiaux : depuis 1696.
arcellaire, 1601.
ourcier du parcellaire, 1601.
ouveau perequaire, 1751.
utre parcellaire sans commencement ni fin, XVIIIe siècle.

Chevrières

nventaire de 1843 non au courant. — Archives installées
s deux cabinets attenant à la salle de Mairie. — Publi-
ons en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratisf*,
est relié depuis 1876.
élibératisns : depuis 1825. — Les cahiers antérieurs à
3 devront être reliés en un volume.
egistres paroissiaux : depuis 1766.
arcellaire de 1599, sur fiches reliées sur une planchette.
brégé du perequaire de Villard-Chevrières, 1698.
brégé du perequaire de Blanieu, 1696.
xtrait du parcellaire de Villard, mandement de Chevriè-
, refait en 1628.

Dionay

nventaire de 1845, refait en 1859, non au courant. —
chives installées dans une bibliothèque de la salle de
irie. — Local neuf et bien aménagé. — Pnblications en
illes. — Dans un buffet de la bibliothèque, beaucoup de
iers en désordre. — Des dossiers modernes ont été clas-

sés récemment. — Les plus anciens cahiers d
et d'état civil devront être reliés.

Délibérations : depuis 1790.

Registres paroissiaux : depuis 1617.

Rôles de tailles, XVIIIe siècle.

Lentiol

Inventaire de 1845 non au courant. — Arcl
dans la salle de Mairie. — Local convenabl
sant : il faudrait faire placer quelques nou
pour y disposer la bibliothèque administrati
tions reliées jusqu'en 1879. — Archives en as
— Il faudra faire relier les plus ancie
délibérations.

Délibérations : depuis le 5 prairial an VIII.

Registres paroissiaux : depuis 1618.

Parcellaire, XVIIe siècle. En mauvais état.

Marcilloles

Inventaire de 1857-1859 non au courant. — I
feuilles groupées par années. — Archives
ordre dans deux armoires de la salle de Mair

Délibérations : depuis 1811.

Registres paroissiaux : depuis 1699.

Parcellaire 1659, un volume et deux cahiers

Marcolin

Inventaire de 1859, non au courant. — Arcl
dans deux armoires de la salle de Mairie. —
mais extrêmement humide. Les registres qui
més sont couverts d'une épaisse couche de m
papiers sont à demi pourris. — Publicatio
brochées jusqu'en 1879 et en bon ordre.

Délibérations : depuis 1790.

Registres paroissiaux : depuis 1737.

Parcellaire, XVIIe siècle.

Marnans

Inventaire de 1857, égaré. — Un recolement a été opéré en
88. — Archives installées dans deux armoires de la salle
Mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Titres
dernes bien classés. — Le registre des délibérations de
26 à 1833 a disparu à la suite de la mort d'un maire qui
nservait chez lui les archives de la Mairie. Il y eut alors
e grande dispersion des papiers. — Les registres de l'état
vil ne sont pas reliés.

Délibérations : depuis 1833.

Registres paroissiaux : depuis 1615.

Montagne

Inventaire de 1859 non au courant. — Les archives sont
partie dans l'ancienne maison d'école, en partie chez le
aire. — Le premier local est isolé, mal fermé. — Il serait
cile de réunir toutes les archives dans une salle de la
uvelle école. — Au demeurant, les dossiers modernes sont
assez bon ordre.

Délibérations : depuis 1790.

Registres paroissiaux : Saint-Etienne-de-Montagne, de-
uis 1755.

— Montagne, depuis 1642.

Montfalcon

Inventaire de 1845, non au courant. — Archives installées
ans deux armoires de la salle de Mairie. — Local neuf,
onvenable, bien qu'un peu humide, les armoires étant pla-
ées contre un mur exposé au nord. — Publications en feuil-
es très incomplètes. — Dossiers modernes en ordre.

Délibérations : depuis 1790.

Registres paroissiaux : depuis 1674.

Terrier, 1596, deux volumes.

Comptes consulaires, XVIIIe siècle.

Rôles des tailles, XVIIIe siècle.

Murinais

Inventaire de 1857, refait en 1881. — Archiv
dans la salle de Mairie. — Local convenable mais
Il faudrait faire placer quelques étagères pour
bibliothèque administrative, laquelle est en par
— Archives en assez bon ordre.

Délibérations : depuis 1806.

Registres paroissiaux : depuis 1737.

Parcellaire, XVIIe siècle, un volume et quelque

Comptes consulaires, XVIIe-XVIIIe siècles.

Rôles des tailles, 1750-1783.

Procès, XVIIIe siècle.

Plan

Inventaire de 1844, non au courant. — Archi
dans une armoire de la salle de Mairie. — Loca
et suffisant. — Publications en feuilles. — Les
l'état civil ne sont pas reliés.

Délibérations : depuis 1829.

Registres paroissiaux : depuis 1728.

Parcellaire, XVIIe siècle. En feuilles, à faire r

Roybon

Inventaire de 1844, complété en 1876. — Arc
dans quatre armoires ou casiers du secrétariat
Local suffisant mais incommode pour le cla
livres. — Les étagères sont trop hautes. — D'
collection du *Journal officiel* encombre tout.
cations périodiques sont en feuilles. — Dossie
en assez bon ordre.

Délibérations : depuis 1790.

Répertoire des délibérations de 1790 à 1822.

Registres paroissiaux : depuis 1673.

Parcellaire, 1635.

Saint-Antoine

dépose

entaires rédigés en 1790, en l'an VIII, en 1834, et en
Ce dernier n'est pas au courant. — Archives installées
des armoires et sur des étagères disposées dans le
tariat de la Mairie. — Local convenable et suffisant. —
cations périodiques en partie reliées. — Dossiers
rnes sommairement classés. — Cette Mairie possède
e un certain nombre de titres relatifs à l'Abbaye de
-Antoine, lesquels devraient être réintégrés aux
ves de la Préfecture.
ibérations : depuis 1790.
cès-verbaux des états de la province du Dauphiné :
1789.
cès-verbal de la Fédération de Grenoble ; 11 avril 1790.
rocès-verbal dressé le 10 novembre 1793, constatant la
cation des archives de la ci-devant abbaye de Saint-
ne, la destruction des anciens terriers et autres papiers
nformité à la loi du 17 juillet 1793 ».
gistres paroissiaux : depuis 1586.
lastre ancien ou livre terrier, 1693.
rcier ou perequaire, 1593.
re terrier dressé en 1648.
rcier de ce terrier, 1648.
cellaire moderne dressé en 1782.
as du parcellaire, 1782.
équaire, 1782.
res concernant le bois de Thivoley, XVIIIe siècle.
ces diverses provenant des archives de l'abbaye de
Antoine, ou recueillies chez d'anciens employés.
entaire des titres de l'abbaye de Saint-Antoine rédigé
3 par le P. Louis-Nicolas Hussenot, chanoine régulier,
iste du même ordre. T. 1er de cet inventaire qui en
ortait quatre.
ertoire abrégé de l'inventaire de 1743.
istre des vêtures et professions dans l'ordre des cha-
s réguliers de Saint-Antoine (1732-1755) ; 1 vol. in-folio

de 200 feuillets. Le volume suivant a dispar
de 1830 à 1835.

Registre des actes du chapitre conventuel
Saint-Antoine, 1er juin 1688-27 septembre 1
écrites non compris la table.

Deux portefeuilles contenant des titres re
de l'abbaye, etc...

Saint-Appollinard

Inventaire de 1844, complété en 1874 et e
archives ont été transférées, il y a quelques j
Mairie neuve, où deux armoires suffisantes
nagées pour les recevoir. — A raison de ce r
gement, elles sont un peu en désordre. — L
périodiques sont en partie brochées, en pa
groupées par années. — Je n'ai pas retrouv
paroissiaux de 1651 à 1700, mentionnés sur l'i

Délibérations : depuis 1828.

Registres paroissiaux : depuis 1700.

Saint-Bonnet-de-Chavagne

Inventaire de 1845, égaré. — Archives insta
armoire et sur des étagères de la salle de la M
convenable et suffisant. — Publications péri
jusqu'en 1884. — Dossiers modernes non clas

Délibérations : depuis l'an III.

Registres paroissiaux : depuis 1713.

Saint-Clair-sur-Galaure

Inventaire de 1858, non au courant. — Arc
dans un petit cabinet de la salle de la Ma
incommode : il faudrait y aménager quelques
la bibliothèque administrative. — Le Conse
voté l'année dernière 50 francs pour le cla
archives : rien n'a été fait. — Les papiers sont
désordre.

Délibérations : depuis 1790.
Registres paroissiaux : depuis 1647.
Correspondance de la période révolutionnaire assez bien
assée.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Les archives de cette commune sont dans une salle spéciale
ûtée et fermée par une porte de fer. Elles ont été classées
1888 par M. Vallet qui en a rédigé deux inventaires très
mmaires; l'un pour les archives antérieures à 1790;
utre pour les archives modernes. Les pièces sont en-
rmées dans des portefeuilles qui portent au dos la lettre
le numéro de la série et le sommaire de leur contenu. Les
blications périodiques sont reliées jusqu'à ce jour. En
mme, dépôt très bien tenu.

Parmi les documents anciens, je citerai :

La Charte des libertés de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs,
ncédée par le dauphin Jean II, laquelle est exposée dans un
dre dans la salle des délibérations de la Mairie.

Délibérations : depuis 1637.
Registres paroissiaux : depuis 1625.
Parcellaire, XVIIe siècle.
Courcier ou péréquaire, 1717.
Comptes consulaires : depuis 1638.
Rôles des tailles : depuis 1630.
Milice. — Engagements. — Logements de troupes, XVIIIe
ècle.

Procès entre la commune et Antoine de Meuillon au sujet
la forêt de Chambarand — et avec Brezins au sujet de la
rêt de Bievres, 1519.

M. Octave Chenavas, conseiller général, a bien voulu
ntinuer et compléter le classement un peu sommaire fait
r M. Vallet.

Saint-Geoirs

Inventaire de 1844, égaré. — Archives installées dans un
binet attenant à la salle de Mairie. — Local convenable.
- Publications périodiques en feuilles. — Dossiers modernes

non classés. — Les anciens cahiers de délib
d'état civil devront être reliés.

Délibérations : depuis l'an II.

Registres paroissiaux : depuis 1648.

Parcellaire, 1675. 3 cahiers à faire relier ensem

Saint-Hilaire-du-Rozier

Inventaire de 1859, mis au courant en 1881. –
installées dans une armoire de la salle de Ma
insuffisant et mal aménagé. — Salle humide. — P
périodiques eu feuilles : une partie se trouve au
Dossiers modernes en assez bon ordre.

Délibérations : depuis 1831.

Registres paroissiaux : depuis 1631.

Terrier, XVIIe siècle. Une liasse.

Saint-Lattier

Inventaire de 1859, non au courant. — Les ar
en partie dans la salle de Mairie, en partie au d
maire, qui demeure assez loin de la Mairie, et
les fonctions de secrétaire. — Publications péri
feuilles et en désordre. — Archives anciennes as
tantes.

Délibérations : depuis 1829.

Registres paroissiaux : depuis 1642.

Comptes consulaires : XVIIe-XVIIIe siècles.

Procès contre les prieurs de la Sône et le cha
Bernard, de Romans, XVIIIe siècle.

Rôles des tailles et de la capitation, XVIIe-XVIIIe

Parcellaire, 1593.

Parcellaire, 1634. Deux volumes.

Fragments de parcellaires, XVIIIe siècle.

Rôles de la milice, XVIIIe siècle.

Procès de la commune contre divers, XVIIIe siè

Saint-Marcellin

nt-Marcellin possède des archives anciennes d'une ne importance. Un inventaire en avait été dressé en et renvoyé pour être corrigé suivant les instructions ées par M. le Ministre de l'Intérieur dans sa dépêche 6 février 1874. Depuis lors et malgré l'insistance de ninistration préfectorale, rien n'a été fait. En l'état, chives sont groupées dans une salle de la Mairie. Elles ent d'énormes liasses disposées sur des étagères. Il urgent de refaire l'inventaire de 1874 en divisant ces s qui contiennent chacune plus de 1,000 pièces.

y trouve :

Jne importante série de registres de délibérations ntant à l'année 1586;

Des comptes consulaires remontant à 1616;

Des rôles des tailles depuis 1619;

Des procédures depuis 1474;

Des registres paroissiaux depuis 1611;

De nombreux titres relatifs au Collège, aux Pénitents s, etc.

s dossiers modernes sont bien classés. — Les publi- ns périodiques sont reliées.

Saint-Michel-de-Saint-Geoirs

entaire de 1859, récolé en 1878. — Archives installées une armoire et un casier de la salle de Mairie. Local fisant : il faudrait faire placer quelques rayonnages pour poser la bibliothèque administrative. — Publications diques en feuilles et groupées par années. — Dossiers ernes relativement classés dans des casiers. — Les ns cahiers de délibérations et d'état civil ne sont pas s.

libérations : depuis 1790.

gistres paroissiaux : depuis 1728.

cteur de la paroisse Saint-Michel, XVII[e] siècle. Fragment.

Courcier et péréquaire de Saint-Michel, 1661. un vol
Parcellaire, 1647.
Parteur de la paroisse de Saint-Michel, comme
18 septembre 1762.

Saint-Pierre-de-Bressieux

Inventaire de 1859, non au courant. — Archives ins
en partie dans une chambre à coucher de la salle d'éc
partie dans une salle spéciale du domicile person
maire. — Publications en partie brochées. — D
modernes, non complètement classés. — Je n'ai pas re
les anciens cahiers de délibérations, non plus q
registres paroissiaux de 1621 à 1700.

Délibérations : depuis 1830.
Registres paroissiaux : depuis 1700.
Parcellaire et courcier, deux vol. in-fol., XVIIe siècl

Saint-Romans

Inventaire de 1857, non au courant. — Archives
posées dans une salle de la maison d'école en at
l'achèvement de la Mairie, en ce moment en constr
— Publications périodiques reliées jusqu'en 1870;
faire relier la suite.

Délibérations : depuis l'an VIII.
Registres paroissiaux : depuis 1673.
Parcellaire et courcier, XVIIe siècle. 3 vol in-folio.

Saint-Siméon-de-Bressieux

Inventaire de 1844, non au courant. — Archives in
dans la salle de Mairie et dans un cabinet attenant. L
peu humide. — Désordre absolu : le secrétaire ava
mencé un classement depuis qu'il avait appris ma pr
inspection. — Publications périodiques en partie reli

Délibérations : depuis l'an VIII.
Registres paroissiaux : depuis 1700.

rcellaire, 1660. 2 vol.
ırcier, 1660-1789. 2 vol.

Saint-Vérand

entaire de 1859, égaré. — Archives entassées dans une
ire de la salle de Mairie. Local vaste, mais incommode.
ne partie des dossiers est au domicile personnel du
e. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1859,
données depuis lors.
libérations : depuis 1669 avec de nombreuses lacunes.
gistres paroissiaux de Quincivet : depuis 1632.
gistres paroissiaux de Saint-Vérand : depuis 1612.
rcellaire sur fiches reliées entre deux planchettes à
nières, XVII siècle.
tre parcellaire, 1608.
equaire nouveau fait en 1699. Un vol. in-4° en mauvais

Sillans

entaire de 1844, non au courant. — Archives installées
une armoire et dans une bibliothèque de la salle de
ie. — Publications périodiques en partie brochées. —
iers modernes en assez bon ordre.
libérations : depuis l'an VIII.
gistres paroissiaux : depuis 1642.
rcellaire, 1650, en lambeaux.

La Sône

entaire de 1844, non au courant. — Toutefois, un récole
t sommaire a été fait après les dernières élections muni-
les. — Publications périodiques en feuilles, groupées
années. — On va rédiger un nouvel inventaire.
élibérations : depuis 1838.
egistres paroissiaux : depuis 1702.

Thodure

Inventaire de 1859, récolé en 1877 et en 1887.
installées dans trois armoires de la salle d
Publications périodiques en feuilles. — Je n'ai
les cahiers de délibérations de 1820 à 1839, me
l'inventaire de 1859.

Délibérations : depuis 1839.

Registres paroissiaux : depuis 1688.

Parcellaire, 1635. Un vol. in-folio.

Viriville

Inventaire de 1859 égaré. — Archives installé
armoires et deux bibliothèques de la salle d
Publications périodiques en feuilles. — Dossie
en assez bon ordre. Les plus anciens cahiers d
qui remontaient à l'année 1594, n'ont pu m'être
Cette série ne commence plus qu'en 1628. — Po
conservation de ce qui reste, il conviendrait d
les feuillets épars qui constituent les premières

Délibérations : depuis 1828.

Registres paroissiaux : depuis 1628.

Grenoble

J'ai continué l'inventaire de la série CC
anciennes conservées dans la tour de l'Hôtel
n° 695 au n° 744. Cette partie comprend les
deniers communs de 1581 à 1617. Elle abo
curieuses sur la vie privée des Grenoblois à la
au commencement du XVIIe siècle, sur les gu
gion, la Ligue, la peste de 1586, la prise de
Lesdiguières, en 1590, puis la reconstruction
les embellissements de la ville, l'édification d
pont et de son jaquemard, le mouvement artisti
par Lesdiguières, la création du Collège en 16

ɔuis le commencement de cette année, j'ai entrepris le ɛment et l'inventaire des titres de la période révolu- ıire, conservés dans les mêmes archives. Le catalogue s documents, d'un grand intérêt historique, sera im- et formera un volume d'environ 10 à 12 feuilles. Six ɛs sont actuellement prêtes pour l'impression et approu- par M. le Ministre de l'Instruction publique. Elles ɾennent une analyse aussi complète que possible des rations et des correspondances du corps municipal nt cette période. Si je ne craignais d'allonger outre ɾe ce rapport, j'en citerais ici quelques fragments, qui eraient quelles ressources encore inconnues elles t aux historiens de la Révolution en Dauphiné.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

dressé, cet hiver, les tables des noms de lieux, des de personnes et des matières de l'Inventaire des Archi- storiques de l'Hôpital, terminé depuis deux ans. La des noms de lieux a été approuvée par M. le re de l'Instruction publique, le 16 mai dernier. La les noms de personnes et la table des matières sont ɾées sur fiches et seront classées prochainement. Ces , qui comprennent près de 10,000 fiches ou renvois, ont cinq ou six feuilles d'impression. Il ne me reste u'à rédiger l'introduction, et l'Inventaire des Archives ɔpital pourra être distribué.

illez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon tueux dévoûment.

L'Archiviste de l'Isère,

A. PRUDHOMME.

Grenoble, le 15 juin 1889.







RAPPORT

SUR LES

RCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1897-1898

Présenté à M. le Préfet

Par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

Monsieur le Préfet,

l'honneur de vous adresser mon vingt et unième rt annuel sur le service des Archives départementales, unales et hospitalières, dont la garde m'est confiée dans artement de l'Isère. Le cadre de cet exposé a été fixé ne circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, datée du in 1875.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LOCAL

i signalé dans mon dernier rapport, l'état de dégradation trouvent toutes les pierres d'appui des fenêtres de

l'ancien bâtiment des Archives, donnant sur le
Préfecture. Depuis lors cet état s'est aggrav
instant, principalement au dégel et après les g
des fragments de ces pierres se détachent et to
jardin, au risque de blesser les personnes qui s
M. l'Architecte départemental s'est rendu compt
que présente le remplacement de ces pierre
même il a envoyé des maçons qui ont dress
contre la première fenêtre endommagée. Faute
dû s'arrêter là et renvoyer à l'année prochaine
ces travaux. J'insiste pour qu'ils soient inscrits a
de 1899 et pour qu'on leur réserve une part du
à l'entretien des bâtiments de la Préfecture.

En même temps, il serait convenable de remp
de tenture de la salle de travail des Archives, d
peu digne du public qui vient y consulter r
historiques ou administratives.

RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACHATS

I. — Conformément à la promesse qu'il avait f
général, dans sa séance du 21 août 1897, M. le Ma
a bien voulu rendre au dépôt départemental
diverses communautés religieuses qui étaient r
depuis la Révolution, dans les Archives de ce
Ces titres ont été répartis immédiatement dan
respectifs, déjà classés aux séries H et E. En
sommaire :

1° *Augustins de Crémieu*, 64 pièces, XVIIe-XV
Procès, contrats divers, testaments, pièces de

2° *Chartreuses de Salettes*, 191 pièces, XVIIe-X
Pièces concernant les bois ; droits sur les eaux
difficultés avec M. des Portes, seigneur d'Aml
d'achats, albergements, baux.

3° *Ursulines de Crémieu*, 23 dossiers, XVIIe-X
Actes de profession des religieuses ; droits d'a
quittances et mémoires ; rente vendue par les
Crémieu ; pension due par François Bat, sieur
procès ; titres concernant les familles Dauph
er.

Visitandines de Crémieu, 69 dossiers, XVIIe-XVIIIe
·. — État des biens, insinuations, droits d'amortissement,
ation, lods et services. — Donations et fondations. —
s concernant les bois; les immeubles sur Crémieu; les
ines d'Eynieu, Le Truffet, Marieu, Couvaloup, Salagnon,
voz, Ossée. — Rentes et pensions; quittances et mémoires;
ès.
cuments concernant les familles : Coinde et Badot, Combe,
e de Perret, Candy et Monnet, Gratet de Dolomieu.
iet, Lucquet, d'Angelin, Pierre Crestin, notaire à Crémieu.

Hôpital de la Tour-du-Pin, 55 pièces de comptabilité,
-XVIIIe siècle.

Ville de Crémieu, 17 pièces, XVIIIe siècle. — Copies
ttres adressées au comte de Marcieu, lieutenant général
auphiné.

— Par sa circulaire du 30 juin 1897, M. le Ministre de
ruction publique avait prescrit de recevoir dans les
ives départementales un certain nombre de registres et
ocuments provenant des bureaux de l'Enregistrement et
Domaines qui, bien que n'étant plus utiles à cette adminis-
on, pouvaient encore présenter quelque intérêt histo-
· (1). De concert avec M. le Directeur des Domaines, j'ai
édé au triage de ces documents et j'ai fait transporter aux
ives départementales 182 registres et 8 liasses qui
ent être groupés sous quatre chefs (2) :

Les sommiers d'ordres et instructions, remontant à
ée 1772;

Les tables de testaments et de donations enregistrés, les
tres du centième denier, des petits scels et des quatre
rs par livre, remontant à 1764;

Les titres — et ce sont de beaucoup les plus nombreux —
concernent la régie et la vente des biens nationaux :
n domaine de la Couronne, biens ecclésiastiques, biens

(1) L'Administration des domaines avait déjà fait un important ver-
nt aux Archives départementales de l'Isère, en 1827.

(2) L'inventaire de ces pièces sera déposé dans le dossier des
ives, soumis au Conseil général.

des émigrés, déportés ou condamnés, indemnit
biens des communes cédés à la Caisse d'amortiss
de rentes et de droits féodaux, etc ;

4° Quelques registres et liasses relatifs à la
nale, aux tabacs, à la dotation de l'Hôtel des In

Ces titres pourraient être classés, les n°s 1 et
(*fonds divers se rattachant aux Archives ci*
à la série Q. et le n° 4 aux séries L., P. et R., à
versement tout entier ne soit inséré à la série F

La circulaire du 23 juin 1897 appelait l'atten
vistes sur les reliures en parchemin des registr
nistration des Domaines se proposait de ve
invitait à examiner avec soin ces reliures et
ne contiendraient pas des pièces ou fragment
ressantes pour l'histoire.

Dans l'Isère, cette vérification, qui a port
150 reliures, a amené les résultats suivants.

Au dos de quelques registres de l'année 1837, j
fragments d'un manuscrit du IXe ou Xe siècle,
l'*Expositio in Psalterium* de Cassiodore (Ps
Migne *Patrologia Latina*, LXX, col. 460-461) et
d'un Digeste du XIIIe siècle. Un registre des actes
de 1832 à 1834, portait au dos des bandes
coupées dans un manuscrit liturgique du X
registre des actes des justices de paix, de 182
de même relié avec une bande de parchemin c
compte du bailliage de Chalon, pour l'année 14
encore lire la mention suivante : « . . . . . devoir
gneur, à cause de sa dicte recepte, la somme d
deniers payez à messire Girard, seigneur
chevalier, conseiller et chambellan de mondit
don que icellui seigneur lui a fait par lettre de
Fraignot, donnée le 27e jour de mars 1421 ; — à
recepte de Chalon de ceste présente année la s
frans en deniers paiez pour le fait des garnisons
etc... ». Enfin, le bureau de Vizille a joint à s
pièces de parchemin, concernant la sacristie de
la chapelle de Belmont, des années 1529, 1692 e

En dehors de ces trois pièces, les fragments
ne peuvent être utilisés. Ils servent toutefois à d

mépris étaient tenus les manuscrits et les pièces d'ar-
s sous la Restauration et la première partie du Gouver-
nt de Juillet. Ce mépris a été au moins aussi funeste à
ollections publiques que le vandalisme révolutionnaire.
moment où j'achève ce rapport, M. le Directeur des
ines vient de m'informer qu'une nouvelle instruction de
dministration prescrit les dépôts aux Archives départe-
ales d'un grand nombre de registres antérieurs à 1790.
ersement qu'il me propose comprend 2,431 volumes,
la majeure partie sont des registres de contrôle des
de notaires depuis le commencement du XVIIIe siècle.

. — La Préfecture du Calvados nous a envoyé le titre d'un
tre des Gabelles du Dauphiné, paraphé par le Directeur
ral des Gabelles du Haut-Dauphiné pour être remis au
aine général résidant à Voiron (1742).

. — Le 25 août 1897, M. Octave Chenavaz, député de
e, a offert aux Archives un lot important de protocoles
otut, notaires à Serre-Nerpol, de 1553 à 1630, comprenant
gistres ou cahiers, où sont conservés des documents
essants sur la famille de Bocsozel, et notamment le tes-
nt de la petite-fille de Bayart, Françoise de Bocsozel,
ne de noble Etienne Revel (20 mars 1569).
état lamentable où se trouvent quelques-uns de ces
stres, témoigne des dangers que courent les minutes de
ires lorsqu'elles restent durant plusieurs générations
données dans des greniers.
même temps que ces protocoles, M. Octave Chenavaz
éposé aux archives quelques documents concernant les
munes de Brion et Chasselay, Serre-Nerpol, et les familles
t et de la Meyrie de la Jassodière; trois rouleaux de
hemin en très mauvais état contenant un fragment d'un
ier de la Frette, passé au profit de D^lle X.. (s. d.); un frag-
t d'un terrier d'Eydoche au profit de la même (s. d.), et un
d'acensement par noble Didier Boniface, de Saint-Etienne-
Saint-Geoirs, à Pierre Rogat, d'une terre audit lieu (7 mars
7).

. — M. l'abbé Lambert, curé de Flachères, a donné aux
hives, le 4 mai 1898, une expédition d'un bail du château

et de la seigneurie de Montmartin, situés
Biol, passé à Joseph Guillaud, d'Eclose,
Testu, comte de Balincourt, chevalier de Sai
des camps et armées du Roi, gouverneu
de Lorient, seigneur de Balincourt, Mar
Ménouville, Thenville, Montmartin, Biol
mars 1789).

VI. D'autre part, j'ai acquis les documen

1° Titres concernant la famille Magnin de l
de-Beauvoisin, 24 pièces (1490-1766). — Rec
par noble François Emptat, du Pont-de-Be
Jehan Magnin (1490). — Vente par Claude Dalp
à Mᵉ Jean Magnin, notaire royal delphinal du
(1549). — Quittance réciproque que se don
Cerf et messire Jean Magnin, son fils, au suj
notamment des protocoles de feu maitres
Georges et Benoit Magnin (1552). — Vente
écuyer, à Jean Magnin, de terres, prés et b
du mandement du Pont-de-Beauvoisin (1553)
du Cerf, prêtre du Pont-de-Beauvoisin, à Je
royal delphinal, d'un domaine situé aux
Vente de l'étang vieux au mandement du
passée à Jean Magnin par François Arthaud
sa femme (1554). — Sentence du Chatelet
la vente des biens de messire Guillaume de
vivait, lieutenant des Suisses de la garde
profit des créanciers de sa succession (15
d'une transaction faite par Dᵉˡˡᵉ Renée de L
de noble Thomas d'Estang, seigneur de
noble René de La Cormyère, son frère (1662
de Magnin, écuyer, sieur de La Cormière,
écuyer, de la terre de Nouraye, située en la
en Poitou (1627). — Exécution d'un décre
Dauphiné concernant noble René de Magn
mière, capitaine châtelain du Pont-de-Beauv
cédure concernant une enquête présentée
sieur de La Cormière, au sujet d'un procès
ment d'Aix, contre la communauté du Pont-
le fait de son exemption de taille et privilè
lui étaient contestés par ladite communauté

2° Procès concernant la famille de Chas
pièces (1557-1652). — Déclaration faite par

itier de feu Antoine Combet, à raison d'un achat de terre fait ce dernier à Gaspard de Beauchastel, au profit de M. de stellier, général des finances (1557). — Lettres de provision 'office de trésorier et général des finances en Piémont, en ur de Jean Chastellier, sieur du Milieu (1573) — Contrat de iage entre noble Charles de Féron, sieur de l'Estain. fils de le Claude de Féron, sieur de Chanal et de Geneviève de cot, d'une part, et Françoise de Chastellier, fille de Gabriel Chastellier, chevalier, seigneur de Milieu, président des Tréers de France en la généralité de Dauphiné, et de dame Alix, Bessonne, dame des Guaduzières et autres lieux (20 novembre). — Sentence sur plainte de Mre André du Chastellier, valier, seigneur du Milieu, La Vache, Terrebasse, Vernier, . relatant que Arnaud de Grolée, chevalier, seigneur de gchamp, capitaine au régiment de Picardie, aurait, par gue dol et violence, induit ledit exposant à lui passer oblion de la somme de 50,000 livres, sous le prétexte d'assigna- et billets de l'Épargne de pareille somme, qu'il supposait lui r été baillé sur ledit exposant, quoiqu'il ne lui dût aucune se ; ensuite de laquelle obligation ledit exposant aurait uis traité avec ledit sieur de Longchamp, etc... (22 sepbre 1652).

Titres concernant la famille Clapperon, seigueur de Milieu, ères (1601-1759).

Documents divers concernant le Pont-de-Beauvoisin, 12 es (1460-1685). — Vente par Pierre du Cerf, écuyer, du Pont-Beauvoisin, à noble Jean de Mailles, seigneur de la maison- de Tournin (25 février 1554). — Vente de la seigneurie du t-de-Beauvoisin à Jean Truchon, premier président du ement de Dauphiné, pour 8,368 l. 5 s. 6 d. (1558). — Vente a même seigneurie de Pont-de-Beauvoisin par Jean Truchon an Fléard, premier président de la Chambre des Comptes Grenoble, et Gaspard Fléard, écuyer, son frère (1564), etc.

Requête présentée à l'Intendant du Dauphiné par les relises de Montfleury, où se trouve consignée l'histoire du t de Champ, construit en 1669, au port de Jarrie, par les res du roi Louis XIV, pour faciliter les passages des troupes endant en Italie (1742).

Notes historiques sur les États du Dauphiné (XVIIIe s.), ier in-4°, papier de 65 pages.

Procédure faite devant les bureaux de l'Élection de Grele au sujet du refus des cabaretiers de Vizille d'acquitter le t d'octroi, appelé Picot, appartenant à la Communauté et les

dix sous par livre dus au Roi, si on ne leur r
du 24 septembre 1310 et l'édit d'août 1781 qu
perception (4 octobre 1789).

8° Jugement du Prévôt général de la mar
phiné « qui condamne la nommée Marie-Fr
Dôle en Franche-Comté, à être fouettée, ma
pendant l'espace d'une année, pour avoir m
et vagabonde » 14 juin 1783, (affiche).

9° « Précis des motifs qui sollicitent la réu
ment de Briançon des vallées cédées au roi
traité d'Utrecht, en 1713. » (Brumaire an XII)

VII. — Depuis mon dernier rapport, le p
cation que nous soutenons contre les hériti
un grand pas. MM. Giry, membre de l'Ins
l'École des Chartes, Clédat, doyen de la Fa
Lyon, et Coville, professeur à la même
nommés par le Tribunal de Lyon, ont dé
dont les conclusions sont en grande pa
département de l'Isère, à la Ville et aux bo
En ce qui concerne plus particulièrement
l'Isère, les experts nous accordent l'un
revendiqués, lequel est un registre des insin
de Vienne de la fin du XVIe siècle ; mais, malg
qu'ils ne méconnaissent pas, ils ne croient pa
que le manuscrit n° 1253, contenant les p
chapitres généraux des Chartreux de 132
XVIIe siècle), provient de la Chartreuse de
partie des archives se trouvait encore, il y
dans un coffre de la mairie de Crémieu. Je
experts, tenus à une prudente réserve, ne se
droit de faire cette attribution, faute de pre
la démontrent mathématiquement ; mais il
avec la même conscience, les probabilités et
qui militent en faveur de cette attributio
plus frappantes lorsqu'on les rapproche de
la façon dont s'est formée la collection de
concerne Crémieu. Il est démontré que M.
de Verna a fait de nombreux emprunts a
commune de Crémieu, qu'il s'est intéress

rtreuse de Salettes qui y étaient déposés, et qu'il en a è ou fait copier quelques-uns (voir notamment le manus- nº 1408 du catalogue de la vente); il est, d'autre part, onnu par les experts que le manuscrit nº 1253 a été exécuté s un couvent de Chartreux et qu'il porte les rubriques tres des manuscrits chartreux. Il y a là un ensemble de somptions qui seront, je l'espère, de nature à convaincre ribunal.

e Enou, avocat, qui avait été chargé de défendre, dans ce cès, les intérêts des départements du Rhône, de la Loire et l'Isère, de la ville et des hospices de Crémieu, étant mort s le courant de l'année 1897. M. Flurer, professeur à la ulté de droit de Lyon, lui a été donné pour successeur. Je allé le voir à Lyon, il y a quelques jours, pour lui fournir l'affaire tous les éclaircissements dont il pouvait avoir oin pour documenter sa plaidoirie.

VERSEMENTS DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

n dehors du versement fait par l'administration des do- nes, et dont il a été question au § II du chapitre précédent, ureaux et les administrations financières nous ont apporté tribut annuel, dont l'état suit:

abinet de M. le Préfet : les collections de journaux.

e Division..........	564	liasses.		
e Division..........	50	»		
e Division..........	228	»	9	volumes.
ontributions directes.	22	»		
résorerie générale...	9	»	222	registres.
— (Rôles des tributions directes)..	25	»	50	»
onseil de Préfecture nptes des percepteurs)	902	»		
Total.......	1,800	liasses.	281	reg. ou vol.

VENTE DE PAPIERS PÉRIMÉS

a dernière vente de papiers périmés a eu lieu en 1894. nnée prochaine, nous commencerons la préparation d'une

... le triage de la comptabilité
... depuis quelques mois, fournira
...

CLASSEMENT ET INVENTAIRE

L... (tome III, série B) de l'invent...
des Archives départementales a été achevée cet...
... depuis longtemps distribué si je n'...
... faire précéder d'une introduction histo...
... de nos collections. C'est à préparer le...
... que j'ai consacré, en grand...
... En tête de ce troisième volume, dont l'ac...
... par la nécessité de réorganiser et de...
... fonds dont se compose le dépôt d'arch...
... qu'il y aurait intérêt à placer l'...
... à expliquer comment, en exécution d...
... ont été constituées, par quel...
... passé, quels dangers les ont menacées...
... leur ont permis de se développer en ré...
... tous les fonds des anciennes institutions
... du Dauphiné.

Aujourd'hui, cette reconstitution peut être con...
... Nos archives possèdent à peu près t...
... de revendiquer. Un seul fonds, ce...
..., pourrait être utilement complété...
... pas d'obtenir un jour, de l'autorité dioc...
... Le moment est donc venu de jeter un reg...
et de fixer, dans un procès-verbal, la genèse...
Archives départementales de l'Isère.

Ce dépôt a été formé tout d'abord par les ar...
... Intendance du Dauphiné et de la Comm...
..., transmises au Directoire du départemen...
la proclamation royale du 20 avril 1790 et, e...
par la réunion, prescrite par l'article 1er de la...
... an V, qui ordonnait le rassemblement, ...
lieux de départements, de tous les titres et pap...
des dépôts appartenant à la République. Ces...
ceux de toutes les anciennes institutions adm...
...res de la province, des communautés re...

et régulières, situées dans la circonscription du dépar-
nt, et enfin ceux des émigrés et des condamnés, dont
iens avaient été confisqués pendant la période révolu-
aire.

deux sources des archives de l'Isère restèrent longtemps
ées, faute d'un local assez vaste pour les réunir toutes
ux. Jusqu'en 1830, il y eut, en réalité, deux dépôts, l'un
temental, à la préfecture, l'autre domanial, au palais de
e, et souvent deux archivistes. Le premier archiviste
temental fut Jacques Berriat-Saint-Prix, le futur juris-
lte, alors âgé de vingt-deux ans, lequel, nommé le
cembre 1791, dut, avant la fin de l'année 1793, aban-
r ses dossiers pour prendre les armes. Le premier
viste domanial, nommé après la promulgation de la loi
umaire an V, fut Paul-François Baudot, ancien prêtre
ué de l'église N.-D., qui, dès le début de la Révolution,
t déclaré fervent patriote et avait été élu successivement
constitutionnel de Saint-Joseph, de Grenoble, notable,
de paix, archiviste du district et enfin archiviste du
tement. C'est lui qui présida à la réunion des titres
niaux, au Palais de Justice, qui les classa et inventoria.
ce qui a été fait d'utile dans cet ordre d'idées, pendant
volution, l'a été par lui.

heureusement, avant son arrivée, on avait procédé au
des titres et au brûlement de tout ce qui rappelait la
lité. Je me suis préoccupé de dresser le bilan des pertes
nous a causées l'application des lois du 24 juin et
ût 1792, 17 juillet et 2 octobre 1793 et 7 messidor an II,
l'arrêté du Comité de salut public, du 7 frimaire an III,
l mettait les parchemins des archives à la disposition
Commission des armes et poudres. Quelque regrettables
oient ces pertes, il faut reconnaître que ce vandalisme
s'exerça avec plus de modération dans l'Isère que dans
res départements, et que, content de la proie que lui
ent les dix mille terriers de la Chambre des Comptes, il
cta d'autres titres qu'ailleurs on eût condamnés.

argé de la garde des archives, après ces douloureuses
ations, Baudot s'efforça de sauver ce qui en restait. Les
préfets du premier empire le trouvèrent en fonctions et
nservèrent avec son maigre traitement, dont il vivait

péniblement, ayant deux vieilles sœurs à sa c
quand il mourut, il ne fut pas remplacé. Un préf
tauration céda au Procureur général près la Cou
Grenoble, les collections historiques déposées
justice, lesquelles furent placées dans les attri
commis-greffier. Alors commença, pour les A
période de gaspillage. On rendit à l'Évêché ses c
registres, aux Chartreux leurs titres les plus p
démembra tous les fonds ecclésiastiques pour en
protocoles qui furent cédés à la Chambre des not
noble. On donnait, donnait sans discernement e
souci que celui de se débarrasser, de faire de
rendre libres quelques appartements encomb
« vieilleries » dont on ignorait la valeur. Cela
la loi du 10 mai 1838, qui imposa aux départem
tion de loger, de conserver, de soigner les arc
plus, d'entretenir un archiviste chargé de les
les inventorier.

Le Préfet de l'Isère en prit deux : l'un pour
de la préfecture et l'autre pour celles du pala
Le premier était Alexis Michallet, vieil empl
reaux du département, au temps de la Révo
l'Empire, ancien membre de la Société Anacréo
après avoir chanté les Grâces, n'avait gardé
Caveau, où il les fréquentait jadis, que le culte
Michallet était l'archiviste administratif ; le préfe
donna, comme adjoint, Jean-Joseph-Antonin
connu par des publications historiques estimées,
lui succéder.

La rédaction de cette introduction historique
ment très avancée et sera vraisemblablement
moment où se réunira le Conseil général.

Le Ministère de l'Instruction publique ayant dé
cation d'un nouveau *Tableau des Archives dép*
anciennes, analogue à celui de 1848, la Comm
rieure des Archives, consultée sur la manière
vail devait être établi, a proposé un plan que
des Archives, avant de le consacrer par une ins
·, a voulu faire appliquer, par quelques arc
·er des résultats qu'il donnerait. L'archivi

t été de ceux auxquels cette expérience a été demandée, avons dû, en un mois, dresser un état analytique de tous fonds que possèdent nos archives, en indiquant leurs rses subdivisions, leurs dates extrêmes, le nombre d'artique chacun d'eux a formés ou formera dans l'inventaire imé, et enfin les catalogues partiels, manuscrits ou imés qui en ont été dressés et qui permettent actuelle- de diriger les recherches.

après cet état, la série B (Cours et Juridictions) formera 345 articles ; la série C, 1964 ; la série D, 82 ; la série E, : la série G, 3387 ; la série H, 3902 ; la série L (Docus de la période révolutionnaire), 1707 articles ; la série Q s nationaux), 1071.

mme spécimen des notices consacrées à chacun de nos s historiques, je reproduirai ici celle de la Chambre des ptes de Grenoble.

umbre des Comptes ¹ *de Dauphiné.* — XIIe siècle - 1790 ques copies d'actes des IXe et Xe siècles), 3,161 articles. — mages et dénombrements (1223-1788). — Reconnaissances, dations, investitures, sauvegardes (1179-1786). — Revisions ux (1367-1737). — Délibérations, arrêts, procédures (1339- . — Monnaies et mines (1327-1714), 52 art. — Fermes, es, albergements (1207-1695). — Cartulaires dits *Generalia, copiarum, Memorialia, etc.*, contenant des documents importants sur les XIVe, XVe et XVIe siècles (1023-1790), 130 tres. — Titres concernant le domaine delphinal, 214 art. — es de châteaux (1338-1617). — Documents d'intérêt général; riat impérial ; états généraux ; transport du Dauphiné à la ce ; bulles des papes, diplôme des empereurs d'Allemagne, des rois de France et des dauphins (1155-1789), 90 art. — isions d'offices. — Documents particuliers sur le Graisian, le Viennois et Terre-de-la Tour, le Viennois-Valentinois, alentinois-et Diois, les baronnies de Montauban et Meuillon, riançonnais, l'Embrunais, le Gapençais (1167-1783), 330 art. hartrier et titres des comtes de Valentinois et des terres comtes de Savoie dans le Viennois (1151-1639), 119 art., ux.

tres concernant les pays étrangers au Dauphiné : Auvergne Rouergue, Avignon et Comtat Venaissin, Bourgogne et che-Comté, Bresse, Bugey et Valromey, Forez, Genève, nais et Beaujolais, Montpellier, Principauté d'Orange,

Provence. Marquisat de Saluces. Savoie et Piémo
Lanmerie [illegible]-1788, 143 art. — Franchises n
Fermes féodales. 246 art. — Affaires ecclésiasti
et Vaudois. — Affaires militaires. — Industrie et c
Comptes des trésoriers généraux (1300-1634), 9
Comptes des châtelains (1336-1625), 836 registre
et [illegible] divers, 304 art.

Fonds classé. — Inventaires manuscrits : 127
[illegible] (4 vol. in-4°); — 1688-1680 (35 vol. in-fol.); -
[illegible] B. [illegible].

On peut juger par la précision de ces analyse
que rendra cet état pour la consultation rapi
d'Archives départementales, en attendant l'ac
inventaires sommaires.

C'est dans la même intention de faciliter les r
j'ai fait remanier le classement des minutes de
le nombre s'accroît d'année en année, à mesure
prend mieux l'intérêt qui s'attache à la conse
vieux registres, si précieux par les renseig
fournissent à l'histoire des arts, des mœurs et
J'en ai fait dresser un répertoire sommaire qu
verra plus loin et qui comprend : 1° les protocol
série E, et 2° les minutes qui se trouvent dans le
des archives où elles ont été maintenues en vert
du respect des fonds.

Cette dernière catégorie de minutes serait i
importante si le Préfet de l'Isère, Pellenc, sur
de M. Ducoin, bibliothécaire de la ville de Gren
dent d'une commission instituée *pour la réorg*
archives, n'avait, en 1837, fait déposer à la
notaires de Grenoble, 1137 registres de minu
1725, provenant des archives de la Chambre de
l'évêché et du chapitre cathédral de Grenoble, d
Saint-André, de la Grande-Chartreuse et d'a
nautés religieuses. « Je reconnais avec la comn
le préfet Pellenc, dans une lettre du 12 sep
à M. Ducoin, bibliothéquaire (*sic*), que ces pro
ressant que des particuliers, *ils* ne peuvent être
qu'à la Chambre des notaires, où ils pourront
avec fruit, tandis qu'ils sont inutiles à des rec

ou administratives. » Inutiles à des recherches histo-
, des protocoles de 1306 ! Il était difficile d'accumuler
'erreurs en moins de mots.

ésultat de cette étrange et illégale mesure est que tous
nds ecclésiastiques ont été morcelés et qu'on en a, sans
omme sans raison, attribué une part à la Chambre des
es où il est très difficile d'en obtenir communication,
é la complaisance du Secrétaire de cette Chambre.

État des registres de Not
conservés dans les Archives

I. — Série E.

FONDS DES NOTAIRES

Documents généraux, XVIIe-1790...
Nominations 1625-1787............
Répertoires divers...................

RÉSIDENCE DES NOTAIRES.	NOMS DES NOTAIRES.
Abriès..................	Berthellot ....
Albon et Saint-Vallier..	Motinot dit Savel (Fl
Aspres-les-Veynes	Miralhet (Jean).......
Id.	Miralhet (Antoine) ...
Auberives près Vienne..	De Fixnas (Pierre)...
Bagneux (sur Culin) ...	Régis................
La Bâtie-Montgascon...	Laurans.............
Briançon..............	Brunicard (Antoine)..
Le Buis	Bonhomme (Jean)....
La Buissière	Combe (Claude) ......
Césanne	Girard (François)....
Id.	Gérard (Paul)........
Chalançon en Vivarais.	Colomb (Abraham)...
La Chapelle-Blanche....	Clément ....
Château-Bernard.......	Josserand-Vallier(Ant
Châtillon-en-Diois......	Meyfrey (Antoine)....
Id.	Fauchet (Pierre et Ant
Colombe	Jacquin ....
Communay.............	Albert (Barthélemy)..
Cordéac	Piffard...............
Corenc	Second (Jacques).....
Crest	Peyrolier ....
Id..................	Caners (Jean)........
Id....	Raspail..............
Die..................	Valserres (Barthélemy
Dieulefit...............	Boton (Antoine)......
Domène	Bressieux (Jean).....

…SIDENCE NOTAIRES.	NOMS DES NOTAIRES.	DATES des Registres.	NOMBRE des Registres.
	Martin	1549	1
	Bastiaz	1582-1583	1
…uier	Bandol (Jean)	1489	1
…nan	Michel (Louis)	1652-1653	1
	Avenier la Rivière (Claude)	1720-1754	2
	Balmes (Jean des)	1341	1
…e	Géraud (Jacques)	1443	1
…e	Rossin	1520-1530	1
	Chapot (Guigues)	1558-1564	3
	Girard (J.)	1575	1
	Duclot (Guigues)	1629-1632	2
	Blanc	1632	1
	Bergier	1638	1
	Bovier	1666	1
	Reynard (Jean-Baptiste)	1675-1703	1
	Ferron	1695-1696	1
	Aubert (Claude)	1709-1710	1
	Dou (Barthélemy)	1711-1712	1
	Pain (Joseph)	1703-1739	9
…s	Vial	1675-1677	1
	Bouillet	1651	1
…ue	Faure (Louis)	1466-1471	3
…es	Michiel (Julien)	1550-1578	14
…ne	Humbert (Raymond)	1322-1325	1
…intes-Puelles	Teyssier (Etienne)	1587-1590	1
	Borel (Pierre)	1536	1
…-de-Valclérieu	Milliet (Louis)	1478-1479	2
…s	De L'Orme (*de Ulmo*)	1506-1516	1
…-Provence	Sardou (Guillaume)	1639	1
…un	Jehan (Henri)	1627	1
…enèvre	Rignon (Jean)	1633-1634	1
…on	Bovard	1606-1615	2
…vel	Mornand	1609	1
	Bloud	1463	1
	Botut	1573-1630	22
	Ravet	1563	1
	Des Rives	1565	1
	Eschaffin (Jean)	1486-1545	2
	Balland	1590-1635	9
	Sonnier (Guillaume)	1590	1
…r	Duclos	1632-1633	1
	Sibour	1684	1
…s	Burgond	1371-1372	1
	Armand	1559-1563	1
	Scofier	1610	2
	Audibert (Antoine)	1398-1420	2
	Audibert (Michel)	1445-1448	1

RÉSIDENCE DES NOTAIRES.	NOMS DES NOTAIRES.
Salèon	Brun (Baudon) . . . .
Serres	Chaborrasse . . . .
Id.	Armand (Gabriel) . .
Id.	Bernard (Antoine) . .
Sisteron	Arpilhy (Bérenger). .
Solaise	Bernard . . . .
Id.	Vaganey (André) . . .
Sainte-Agnès	Bollon . . . .
Saint-Aupre	Barral (Claude). . . .
Id.	Barral (Louis) . . . .
Saint-Bonnet-de-Mure	Bovard (L.) . . . . .
Saint-Chef	Bar . . . .
Saint-Didier-en-Diois	Pellafol (Pierre de) . .
Saint-Firmin	Blanc . . . .
Saint-Honoré	Marve . . . .
Saint-Jean-en-Royans	Chayssii (Pierre) . . .
Saint-Laurent-du-Pont	Chirand . . . .
Saint-Martin-d'Uriage	Dampne . . . .
St-Mury-Monteymond	Carier François). . .
Saint Quentin-sur-Isère	Jayme (François). . .
Id.	Molin (Raymond). . .
Saint-Robert	Odenou (F.) . . . . .
Saint Sauveur	Imbert (Vincent) . . .
St-Siméon-de-Bressieux	Boliaton (Etienne) . .
Id.	Menuet (Guillaume) .
Id.	Janin . . . .
Id.	Menuet-Bizolet (Guill.
St-Symphorien-d'Ozon	Garnier (Guillaume) .
Id.	Mestral . . . .
Theys	Rolier (Vincent) . . .
La Tronche	Montvinoux (Artaud
Id.	Pillon (Jean). . . . .
Valence	Janta (Gérente et Pierre
Id.	Gentalnin . . . . . .
Valgaudemar	Blanc (Jean) . . . . .
Varces	Galbert . . . .
Vaulx-Milieu	Germain. . . . . . .
Vénissieux	Roveria (Pierre de). .
Vienne	Barbarin (Joffrey) . .
Id.	Romeyn . . . .
Villard-de-Lans	Ravix . . . .
Vizille	Aribert . . . .
Voiron	Dugros (Denis). . . .
Voissant	Bayoud . . . .
Voreppe	Cuchet (Jean). . . . .

;istres de notaires conservés dans les autres fonds des Archives de l'Isère.

I. — *Chambre des Comptes de Grenoble.*

»n. — Pierre de Constance. . . .	1341	1 reg.
— Jean Bayle..	1373	1 reg.
·paire. — Ferret.	1459	1 reg.
»ir-en-Royans. — Jean de Saint-Denis. . . .	1324-1325	2 reg.
— — Jean de Saint-Denis. . . .	1325-1335	
— Rabot (Jean).	1358-1363	2 reg.
— Rabol (Bertrand)	1413-1414	
lin. — Combre (Aimon)	1285-1290	3 reg.
—	1299-1305	
— Combre (Pierre)	1325	
»le. — Maynard (Jean)..	1330	1 reg.
Pinet (Pierre)	1332-1333	2 fragm.
;. — Pelorcier (Raimond).	1469	1 reg.
. — Antoine de Brion	1441-1445	3 reg.
—	1463	
s. — Troillet (Humbert)	1373-1374	2 art.
— Tellerini (Jean).	1398	1 reg.
l - Saint - Pancrasse. — *Guiºysii* »let)	1331-1341	1 reg.

II. — *Fonds de la famille de Morges.*

— Pelliczon.	1506-1507	1 reg.
es et-Risset. — Aymon	1513-1535	11 reg.
— — Verdier	1671-1679	4 reg.
— — Bernard.	1679-1680	1 reg.

III. — *Évêché de Grenoble.*

»ble. — Chaumont (Jean de). . . .	1364-1368	1 reg.
— — Perroud (Jean)	1488-1491	1 reg.
— — Avenier (Charles).	1522-1534	2 reg.
— — Narcie (Sébastien)	1564-1584	2 reg.
— — Bonnet.	1630-1667	5 art.

IV. — *Chapitre de Notre-Dame de*

Grenoble. — Charbot (Claude 1588
— — Charbot (Louis). 1645

V. — *Séminaire de Grenobl*

Grenoble. — Copin 1591

VI. — *Chapitre de Saint-André de*

Grenoble. — Second (Guillaume, ... 146
— — Second (François et Jean). 149
— — Verseil. 157

VII. — *Prieuré de Saint-Rob*

Saint-Égrève. — Amiston (Hugues). . . 132
Grenoble. — Bœuf (Jean) 143

VIII. — *Grande-Chartreus*

Miribel. — Sappey (Denis). 1537

IX. — *Prieuré de Saint-Pierre-d'*

Saint-Pierre-d'Allevard. — Bernard. . . 1476

X. — *Frères prêcheurs de Gre*

Grenoble. — Villard (François). 1605
— — Duclot. 165
— — Burton (François). 1617

A l'aide des crédits spéciaux votés l'an der
j'ai fait faire environ 500 cartons, dans lesquel
les archives des anciens établissements relig
dans la série G. (clergé séculier). A l'heure ac
ments des séries A, E, G, H et L, sont tou
des cartons-portefeuilles. Sont de même en ca
articles inventoriés de la série B et la plus g
séries C et D.

Enfin j'aurai achevé le bilan des travaux e
cours de cette année, pour la mise en lumière
historiques, en rappelant que j'ai continué

ression de l'inventaire de la série L (documents de la
de révolutionnaire), dont quarante feuilles sont actuel-
nt imprimées. Les actes analysés cette année sont les pro-
erbaux des séances permanentes de l'Assemblée adminis-
ve du département de l'Isère, du 2 juillet au 4 septembre
. A part quelques délibérations relatives aux suspects
nus, à l'agitation religieuse dans le Trièves, à la loi du Ma-
im, cette période est presque exclusivement remplie par
volte de Lyon et l'invasion de la Savoie par les Piémon-
invasion devant laquelle on fit enlever Barnave du fort
arraux, où il était interné, pour le transférer à Saint-
ellin.

ns la révolte de Lyon, le département de l'Isère interposa
bons offices pour ménager un accommodement entre Lyon
Convention. On peut même dire qu'au début, il était de
avec les Lyonnais ; mais lorsqu'en présence des échecs
armée française, il eut compris que le ralliement autour
a Convention s'imposait comme un devoir patriotique, i
ire ses sympathies et concourut de toutes ses forces à la
ction de la ville révoltée.

vicaire épiscopal, Louis Grange, fut envoyé comme com-
saire du département de l'Isère auprès de l'armée de
ois-Crancé, sous les murs de Lyon, et il tenait l'Assemblée
inistrative au courant des événements par de nombreuses
es dont je citerai les deux suivantes.

Villeurbanne, le 22 août 1793.

toyens, Kellermann doit revenir ce soir 22, pour présider à
que de Lyon. Il a dû rassurer les Savoisiens et disposer de
forces de manière à résister à l'invasion des Piémontais. Il
été impossible d'obtenir de Dubois-Crancé 200 chevaux et
0 hommes. Il a besoin de tout son monde.

oici le résultat du conseil de guerre au sujet de la Savoie.
ermann ira tout disposer pour disputer les montagnes de la
rienne et de la Tarentaise. Elles se défendront au moins
dant quinze jours. Dans le cas où elles feraient des progrès,
se retirerait sous Montmélian et Barraux avec toute l'artillerie
outes les troupes. et l'on résisterait encore plus de trois semai
Durant cet intervalle, l'affaire de Lyon sera nécessairement
minée et l'armée se divise sur Grenoble et sur Avignon. Il
a rien de désespéré, comme les lettres que j'ai reçues sem-

[illegible] Il faut s'armer de courage et [illegible] puissent profiter [illegible] que jamais. Leurs relations, [illegible] qu'ils travaillent puissamment [illegible] commandé pa[illegible] quatre courriers de Paris [illegible] de les vérifier. J'ai deman[illegible] pour aller les dépouiller moi-mêm[illegible] deux jours. J'ai pris, d[illegible] pour qu'aucun courrier ne so[illegible] écrivit aux Lyonnais : « L[illegible] territoire. Si vous êtes de vrais [illegible] et allez combattre l'ennemi co[illegible] répondu, hier 21, [illegible] sur cette proposition, de sorte q[illegible] décidés pour ce soir à [illegible] Tous nos soldats, dans les [illegible] sont d'une ardeur, d'[illegible] les électrise. Il est prése[illegible] avec son état-major, à la red[illegible] ses propres mains. Il a autant d'âme [illegible]

[illegible] a quitté hier pour retourner à [illegible] mais il faudrait un réc[illegible] pour vous donner des nouvelles sû[illegible] vous jugerez mon séjour nécess[illegible] avancé et a..... des dél[illegible] au sujet des femmes et [illegible] pour Lyon ; il les a toutes appr[illegible] défenseurs ; ils ont la m[illegible] poste d'honneur. Ils ont su les [illegible] leurs femmes et leurs enfants [illegible] reconnaissance en me les rappelan[illegible] leur poste de revenir [illegible] réparer leur erreur. Invitez la [illegible] surveillance. Les moments [illegible] dans tous les sens. De la ferm[illegible] que la bonne cause ne [illegible]

[illegible] commissaire du [illegible] de Grenoble près le Représen[illegible] des Alpes.

[illegible] vendredi 23 août, l'an II de la [illegible]

Citoyens, le bombardement de Lyon commen[illegible] du soir. Deux cents bombes son[illegible]

otière. Le feu a pris à onze endroits différents. La canon- à boulets rouges était établie sur le camp de la Pape. Nos ries de la Guillotière ont joué depuis onze heures jusqu'à eures du matin. Le feu vient de recommencer; il durera la journée. L'incendie se manifeste à temps et à distances les. Cette nuit on recommencera. Les Lyonnais ne s'atten- it pas à cette éruption. Ils n'ont riposté qu'à trois heures atin. Leur feu est assez vif, mais mal dirigé; ils n'ont point seurs. Nos pièces de 24 font taire leurs pièces de 12 et de 16. a eu aucun homme de blessé au camp de la Pape; aucun nnier ni pionnier de tué dans la Guillotière Le quartier ral, où je suis n'a pas encore de nouvelles des premiers s avancés. Il y a lieu de croire que les Lyonnais réfléchi- s'ils ne veulent pas, il nous arrive bientôt des forces acca- es; et voici le résultat de la correspondance de Dubois- cé avec la Convention, que je viens de lire.

ssemblée conventionnelle a applaudi unanimement aux res vigoureuses et prudentes de nos représentants. Elle a reuves certaines de la coalition de Lyon avec les puis- s étrangères et elle les envoya à Dubois-Crancé. Le Comité lut public a senti que la reddition de Lyon était tellement saire qu'il fait partir l'armée de Valenciennes en poste; elle omposée de 10,000 hommes et elle arrivera sous peu de ; c'est un fait certain. Le Ministre de la guerre a reçu deux ns pour accélérer et effectuer son arrivée précipitée. Un ier extraordinaire, arrivé ce matin à huit heures, nous né ces heureuses nouvelles. Ainsi. il faut un peu de patience rtout du courage dans notre vallée. Dans le cas que nos es fussent obligées de se replier sur Barraux, Kellermann viendra pas sur Lyon comme il l'avait promis. Il a écrit ce qu'il disputerait le terrain de son mieux dans la Taren- et la Maurienne. Je ne doute pas que le département de ne seconde ses efforts par sa bonne contenance. Encore ois, du courage, de la fermeté, de l'audace et nous sommes cibles. J'ai vu encore hier nos braves Grenoblois ; ils se it fort bien.

uis le républicain Grange.

is les séries administratives, nous avons achevé le classe- des dossiers d'élections législatives, départementales et unales, qui ont formé 344 liasses, continué le remaniemnt série S, pour y intercaler un volumineux versement fait ernier par la 2[e] division, et commencé l'élimination des

pièces périmées de la comptabilité des communes
1868. Cette dernière opération est faite actuelle
environ 200 communes.

RECHERCHES ET EXPÉDITIONS.

Du 15 juin 1897 à la même date de l'année 1898
des Archives a fait 2876 communications de pièces
portant sur les séries historiques et 1055 sur
administratifs. Ces communications dépassent de 4
constaté l'année dernière, comme on peut le voir p
comparatif ci-après.

1° *Archives historiques* :

	1897-1898		1896-1897
Série A...	»		6 com
— B...	710	communications.....	486
— C...	284	—	32
— D...	162	—	40
— E...	171	—	229
— G...	30	—	38
— H...	103	—	59
— L...	88	—	136
— Q...	47	—	21
Bibliothèque historique.	226	—	196
Totaux.	1.821	communications.	1.243 com

2° *Archives administratives.*

Série K....	57	communications.	52 com
— M...	34	—	53
— N....	12	—	66
— O....	427	—	497
— P....	66	—	89
— R...	21	—	40
— S....	149	—	101
— T....	4	—	12
A reporter..	770	communications.	910 com

rt .	770	communications.	910	communications.
U....	néant.	—	néant.	—
V....	5	—	7	—
X...	77	—	42	—
Y...	néant.	—	néant.	—
Z....	1	—	néant.	—
thé- ad- nis- ive.	202	—	202	—
aux.	1.055	communications.	1.161	communications.

été consenti, pendant la même période, 112 prêts de nents en faveur de fonctionnaires ou de personnes auto-.

gt-sept expéditions ont été délivrées, qui ont produit, 33 rôles à 0 fr. 75 et 28 rôles à 2 fr., une somme de . 25. dont 92 fr. 75 ont été versés à la caisse de M. le tré--payeur général avec les produits de l'année 1897, ant à 30 fr. 75. suivant récipissé n° 30372, du 15 février le reste, soit 10 fr. 50, est en caisse.

TRAVAIL DES EMPLOYÉS.

n'ai qu'à me louer du concours que m'ont prêté cette , comme les précédentes, les employés des Archives. C'est à leur active collaboration que j'ai pu mener à bien les ples travaux de classement énumérés plus haut. En M. Pilot de Thorey a continué à s'acquitter du service ommunications au public avec la même complaisance et me zèle éclairé, et M. Laubiès a pleinement justifié mes ances en se mettant promptement au courant de son e.

CRÉDITS A INSCRIRE AU BUDGET.

crédits inscrits au chapitre X du budget de 1898 sont les nts.

1er. — Appointements de l'archiviste et des ployés auxiliaires.....................	8.600	»
A reporter...	8.600	»

Report...

ART. 2. — Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, livres et documents, entretien et chauffage des bureaux..........

ART. 3. — Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861).........................

ART. 4. — Inspection des archives communales et hospitalières.............. ....

Total.......

Afin de reconnaître et d'encourager les efforts biès, j'ai l'honneur de vous proposer de lui rend ment de 1.200 francs, dont il jouissait en 1893, é dut quitter la Préfecture pour faire son servic M. Laubiès était entré dans les bureaux du départe surnuméraire, le 1er janvier 1889. Après sa libéra nommé, le 1er avril 1897, employé auxiliaire aux appointements de 1100 francs. Il a donc actu années de services administratifs.

INSPECTION GÉNÉRALE

M. Prost, inspecteur général, a visité, en 1897, de l'Isère. On trouvera, au dossier des archives, M. le Ministre de l'Instruction publique, en date 1898, laquelle « constate que ce service continue à avec toute la régularité désirable ».

ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Dans sa dépêche précitée, M. le Ministre tion publique expose, d'après un rapport de inspecteur général, que l'installation et par suite des archives de la sous-préfecture de Vienne laiss Les dossiers sont disséminés dans plusieurs sa rend souvent les recherches difficiles. Cette situati cessera lorsque sera construit le nouvel hôtel préfecture, dans le plan duquel une place suffisa a été réservée aux archives.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE.

bibliothèque historique des archives, si appréciée des illeurs, s'est enrichie de quelques volumes d'inventaires rchives départementales : Côtes-du-Nord, t. II ; Calvados H, supp., t. 1er) ; Drôme, série E, t. VI ; Eure-et-Loir, t. série H.) ; Gironde (série E, supp.) ; Lot-et-Garonne E, supp., t. 1er) ; Hérault (série C.) ; Somme (séries C, E.) ; Vosges (série G, t. II) ; — des archives communales ens, Condé-sur-l'Escaut, Grenoble (2e partie, série CC), ueux, Saint-Pons et Tournus ; — des Archives hospita- de Lille, t. II.

Mossant, conseiller général de la Drôme, a offert aux ves le beau volume de mon collègue, M. Lacroix, sur *ns et le Bourg-du-Péage*, dont il a fait les frais, et colet, professeur au lycée, son étude sur l'*Enseignement laire à Grenoble et dans le département de l'Isère nt la Révolution* Grenoble, 1897, in-8°, etc.

utre part, nous avons acquis une intéressante série de graphies de diverses communes de la Drôme, par l'abbé it, les trois volumes des *Mémoires de la Société littéraire renoble*, qui complètent notre collection du *Bulletin de démie delphinale*, le livre élégant consacré par MM. Mar- ymond et Giraud, au Palais de Justice de Grenoble, le de la *Correspondance des contrôleurs généraux des es avec les intendants de province*, publiée par e Boislile et P. de Brotonne. (Paris 1897, in-4°, etc.). Le d'entrée de cette bibliothèque est arrêté au n° 1073.

OBSERVATION DU RÈGLEMENT.

tes les mesures prescrites par les règlements pour la vation des Archives sont ponctuellement observées dans ôt départemental de l'Isère.

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES.

visité cette année les archives des communes monta- es des cantons de Corps et de Valbonnais. A quelques

exceptions près, que je serai heureux de sig
de ce rapport, la situation de ces archives laisse
Ce n'est pas qu'il n'y ait presque partout une s
et, dans cette salle, une armoire pour y classe
mais il semble bien que le sentiment de l'ordre
turel en ces régions élevées, car les archives co
sont ni mieux ni plus mal tenues que les hab
culières, et c'est pourquoi cela ne choque perso
registres et papiers de la mairie enchevêtrés sou
et les toiles d'araignées, dans un désordre qui d
pression d'une boutique de chiffonnier que celle
titres précieux.

D'autre part, quelques maires ne paraissent p
la nécessité de garder des pièces imprimées ou
dont ils ont pris connaissance, et ne se font pa
les employer comme de vulgaires papiers de pl
letin des lois et le *Recueil des actes admini*
Préfecture ont fréquemment cette destinée. Ai
plus grave, ce sont les feuillets des registres de
servaient, il y a une vingtaine d'années, à
pitance du pâtre qui conduisait les troupeaux à l

Il est bien vrai que partout on a fait le meil
mes observations et qu'on m'a promis de tenir
conseils en procédant à des classements et en
inventaires. Mais que dureront ces bonnes dispo
prudent de ne pas se faire d'illusions à ce sujet
de sauver, en les mettant en lieu sûr, les rares
riques que contiennent encore ces maigres arch
nales. C'est dans ce but que, m'inspirant
exprimées l'an dernier par le Conseil général,
partout où le cas s'est présenté, de faire tr
archives départementales tous les registres
antérieurs au commencement de ce siècle.

On trouvera, dans le tableau ci-après, les dat
les plus anciennes qui existent actuellement dan
des communes des deux cantons de Corps et de

plus anciens documents conservés dans les Archives communales inspectées en 1898.

DÉLIBÉRATIONS	ÉTAT CIVIL.	PARCELLAIRES.	ROLES des TAILLES.	Comptes consulaires.	Procédures, etc.	INVENTAIRE.
1757	1618	1526 (?)	1759	1778	1542	1885
1649	1807	1583.	1649	1595	1668	1846
1838	1807	»	»	»	»	»
XVIIIe siècle.	1772	»	»	»	XVIIIe siècle.	»
1838	1772	»	»	»	»	1847
1837	1750	»	»	»	»	1844
1838	1678	1648-1723 1730	»	»	»	1835-1844
1838	1686(?)	1673	»	»	»	1843
1838	1687	»	»	»	»	1844
1829	An VIII.	»	»	»	»	»
1838	1692-	1700	»	»	XVIIe-XVIIIe siéc.	1843
1838	1643	»	»	»	»	1846
1743	1654, 1690	1714, 1743	XVII-XVIIIe siéc.	XVIIIe siècle.	»	1844
1861	An II.	»	»	»	»	1845
1650	1792	1628-1663 1710	»	XVIIIe siècle.	1634	»
1716	1747	»	»	»	1290-1318	1845
XVIIe siècle.	1692	1752	XVII-XVIIIe siéc.	XVIIIe siècle.	1316	1882
1790	1669	XVIIe siéc.	XVIIIe siéc.	»	1368	1891
XVIIIe siècle.	1751	1765	XVII-XVIIIe siéc.	XVII-XVIIIe siéc.	»	»
1829	1792	1669-1782	XVIIIe siècle.	XVIIIe siècle.	»	1845
1813	1752	1667	XVIIIe siècle.	»	XVIIIe siècle.	1843
1838	An VII.	1732	»	»	»	1845

CANTON DE CORPS.

Corps.

Les archives de la commune de Corps ont une portance historique que la municipalité, j'ai été he constater, apprécie comme il convient. Livres, papiers sont méthodiquement classés dans trois b de la salle de la mairie et dans deux armoires annexe. Les publications périodiques sont broch ventaire, dressé en 1885, a été, depuis lors, tenu Un double de cet inventaire devra être envoyé à l pour être conservé dans les archives du départe que la situation soit parfaite, il ne reste plus qu' documents conformément à l'ordre de l'inventaire rendre plus faciles les recherches et les récoleme

Délibérations : depuis 1757.

Etat civil : depuis 1618. — Un ancien inventai mentionnait un cahier antérieur, remontant à a disparu depuis lors.

Registres d'abjurations : 1685.

Rôles de tailles : 1759-1789.

Comptes consulaires : depuis 1770.

Titres concernant les fontaines publiques : 1790-91.

Procès contre les gens de Fallavaux : 1542-163 Reconnaissance pour noble et puissant seigneur, mond Condamin, de Corps (3 mars 1402).

Réquisitions et colonne mobile : 1791 — an VII

Réfugiés espagnols : 1840.

Un cadastre de 1526 en deux volumes, men l'inventaire de 1845, semble avoir été perdu.

Nombreux titres relatifs à l'hôpital de Corps, 1545.

Malgré les soins dont sont entourées ces archiv constater que, depuis un demi-siècle, elles ont su pertes regrettables ; c'est pourquoi, m'autorisant bération prise par le Conseil général, le 21 août 1 trai le vœu que tous les documents antérieurs à

› la mairie de Corps, soient déposés aux archives
›mentales, où leur conservation serait assurée et où les
›ns dauphinois pourraient plus facilement les consulter.

Ambel.

ntaire du 20 janvier 1846, égaré. — Les archives vont
ochainement installées dans une grande armoire placée
salle de la mairie. Elles sont actuellement en désordre
ne pièce du logement de l'instituteur. Les publications
ques, extrêmement incomplètes, sont en feuilles. Je
s retrouvé un registre de délibérations, commencé en
et deux registres de l'état civil : le premier de 1721 à
et le second de 1784 à 1806, qui étaient mentionnés dans
taire de 1846.

contre, on m'a présenté un informe paquet de vieux
s jaunis par la fumée, souillés par l'humidité et rongés
rats, où j'ai, à grand'peine, reconnu :

ragment de terrier de 1583;

procès-verbaux d'assemblées de 1649;

comptes consulaires de 1593, 1594, 1595, 1602, 1604,
1610, 1612, 1613, 1619, 1623, 1650, 1651, 1657, 1658,
1, 1666 et 1680 ;

rôles de tailles de 1649, 1660, 1668, 1671.

procédures de 1668 et 1690.

commandement pour le paiement des contributions
é, en 1667, aux habitants d'Ambel.

erait bon que tous ces titres fussent envoyés à la Pré-
›.

Beaufin.

d'inventaire. — Les archives sont en partie dans la
l'école (dans une armoire humide), en partie au domi-
maire. — Désordre. — Publications en feuilles. — Les
es de cette commune ont été absolument gaspillées. —
inistration municipale actuelle est décidée à faire amé-
une salle de mairie où une place sera réservée aux
es.

ibérations : depuis 1838.

t civil : depuis 1807.

Côtes-de-Corps.

Pas d'inventaire. — Un récolement sommai
le 23 mars 1896, à l'entrée en charge du m
Archives assez bien rangées dans une petite
salle de mairie où elles sont trop à l'étroit. Il
faire construire un corps d'étagères pour y cl
thèque administrative. — Publications périodi
classées.

Délibérations : depuis 1872 et quelques feuill
d'assemblées de la fin du XVIIIe siècle.

État civil : depuis 1772.

Procédures : XVIIIe siècle.

Monestier-d'Ambel.

Inventaire de 1847, égaré. — Archives enta
dans une armoire humide de la salle de mairi
tions périodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1838. — Un cahier re
cité dans l'inventaire de 1847, a disparu.

État civil : depuis 1712.

Quet-en-Beaumont.

Inventaire de 1844, non au courant. — Arc
dans une armoire très humide de la salle de m
a été obligé d'en enlever une partie pour la
moisissure. — Publications périodiques en feu

Délibérations : depuis 1837.

État civil : depuis 1750, non relié.

La Sallette - Fallavaux.

Inventaires dressés en 1825 et en 1844, égaré
il y a quelques années, un récolement sommair
plet. — Archives installées dans une armoire
mairie. Local convenable et suffisant, mais dé
— Publications périodiques en feuilles.

ibérations : depuis 1838. Des cahiers remontant à 1812, kistaient en 1844, ont disparu.
t civil : depuis 1678.
cellaire : 1648, in-fol., bon état.
— : 1724, —
let confinal de la communauté de la Salette : 1730.

La Salle.

entaire de 1843. égaré. — Archives installées dans une re de la salle de mairie. local convenable mais insuf- : il faudrait faire aménager des étagères peur la biblio- e administrative et réserver l'armoire pour les registres piers. — Publications périodiques en feuilles.
ibérations : depuis 1838.
t civil : depuis 1793. L'inventaire de 1843 mentionnait gistres de 1686 à 1802. On croit que ces registres sont chez un habitant de la commune, où j'ai recommandé · les reprendre.
cellaire : 1673, 2 volumes, mauvais état.

Saint-Laurent-en-Beaumont.

entaire de 1844, non au courant. — Les archives sont lement entassées dans une nouvelle salle de mairie, où eront prochainement classées dans une belle armoire ra probablement insuffisante pour recevoir la biblio- e administrative. — Publications en feuilles.
ibérations : depuis 1838.
t civil : depuis 1687.

Sainte-Luce.

d'inventaire et presque pas d'archives. — Ce qui en est déposé dans une armoire de la salle de mairie. —Les ations périodiques, extrêmement incomplètes, sont en es.
ibérations : depuis 1829.
t-civil : depuis l'an VIII.



Saint-Michel-en-Beaumont.

Inventaire de 1843, non au courant. — Archi
dans une armoire de la salle de mairie, non clas
lections périodiques en feuilles et incomplètes.

Délibérations : depuis 1838.

État civil : depuis 1692.

Parcellaire : 1700. Quelques pièces anciennes.

Saint-Pierre-de-Méarotz.

Inventaire de 1846, égaré. — Archives assez
dans des armoires et des cartons de la salle de
blications en feuilles. Quand elles seront bro
nécessaire, pour pouvoir les classer, de constru
bibliothèque ou d'aménager quelques nouvelles
les armoires actuellement existantes.

Délibérations : depuis 1838. — Un registre
1827, cité dans l'inventaire de 1846, semble pe

État civil : depuis 1843.

CANTON DE VALBONNAIS.

Valbonnais.

La situation des archives de la commune de
s'est pas modifiée depuis ma dernière inspectio
Elles sont conservées sans trop de désordre dan
de la salle de mairie, qui sont déjà insuffisante
drait de faire aménager, dans cette salle, quelqu
pour y classer la bibliothèque administrative. —
de 1844 n'a pas été tenu au courant.

Délibérations : depuis 1743.

État civil : depuis 1654 pour Valbonnais.

— : depuis 1696 pour les Engelas.

La mairie de Valbonnais possède, en outre
tailles, des comptes consulaires, des pièces c
ancienne confrérie du Saint-Esprit et un certa
titres concernant l'ancien marquisat de Valbon

ıents historiques seraient utilement transférés aux
es de la Préfecture.

Chantelouve.

ntaire de 1845, récolé en 1881, aujourd'hui perdu
ue la plus grande partie des archives, dont il ne reste
s fragments. Pour expliquer cette pénurie, on m'a dit
s anciens titres avaient été brûlés en l'an VI dans l'in-
d'une maison où siégeait l'administration municipale.
lors, la négligence a continué l'œuvre de l'incendie, en
ue l'on ne peut trouver de registres de délibérations
urs à 1861, alors que l'inventaire de 1845 constatait
nce de registres remontant, avec d'assez nombreuses
s, à floréal an II. L'état civil ne date que de l'an II. Des
s antérieurs, remontant à 1789, signalés dans ce même
ire, ont disparu. Les publications périodiques en
s sont extrêmement incomplètes. Le tout est entassé
ıe armoire de la salle de mairie.

Entraigues.

d'inventaire. Archives assez bien classées dans trois
es de la salle de mairie. A ce point de vue, la situation
en améliorée depuis mon inspection de 1891. Quelques
s anciens ont été recherchés et heureusement retrouvés.
blications périodiques sont en feuilles, mais la munici-
est disposée à les faire brocher et à rédiger un
ire.

érations : depuis 1650.
civil : depuis 1792.
ellaires : 1628, 1663, 1710.
ptes consulaires : xvııᵉ siècle.
és entre les communes de Valjouffrey et d'Entraigues :
'ous ces titres anciens, sans utilité pour l'administration
ommune, pourraient être déposés aux archives de la
ure.

La Morte.

taire de 1845, égaré. Archives installées dans deux
es de la salle de mairie. Désordre. Publications pério-

diques en feuilles et très incomplètes. Les an
1897 du *Recueil des Actes administratifs* ma
lument.

Délibérations : depuis 1716.

État civil : depuis 1747.

Albergement des bois : 5 novembre 1318.

Copies de reconnaissances : 1599-1658.

Procès entre la commune de La Morte et l'abl
Paul, au sujet de la montagne de Pravourel : 1

Délimitation entre le seigneur de Séchilienne
de La Morte, 35 feuilles.

Procès entre La Morte et Gavet, au sujet de l
Chenevier (XVIIIe siècle).

Il serait prudent, pour en assurer la conserva
déposer ces titres aux archives de la Préfecture

Lavaldens.

Un inventaire a été rédigé, en 1882, à la sui
mière inspection, mais il n'a pas été tenu au cou
assez bien classées dans des armoires de la sal
Publications périodiques en feuilles.

Les documents anciens que possède cette com
signalés dans mon rapport de 1891.

Oris-en-Ratier.

Inventaire rédigé en 1891, à la suite de mon
sage dans cette commune, et tenu, depuis lors
Archives en très bon ordre. Publications périod
depuis quelques années : les parties anciennes s
mais classées par années. Un ancien inventaire
tionnait des cahiers d'assemblées communales,
1778, qui ne figurent plus dans l'inventaire de 1
ils devenus ?

Délibérations : depuis 1790.

État civil : depuis 1669.

Transaction entre Siévoz et Oris (1368).

Parcellaire : XVIIIe siècle.

Rôles de taille et de capitation : XVIIIe siècle.

Procès : XVII-XVIIIe siècles.

Le Périer.

as d'inventaire. La situation ne s'est pas modifiée depuis
1 ; les archives sont en désordre dans des armoires du
étariat de la mairie. Publications périodiques en partie
es.

ette commune possède un certain nombre de titres anciens
l serait prudent de déposer aux archives de la Préfecture.

Siévoz.

ême situation qu'en 1891. Du moins, c'est ce que m'a
aré le maire de cette commune, car je n'ai pas pu
trer dans la salle de mairie, dont le garde champêtre
t emporté la clef. Les archives y sont conservées dans une
oire ; les publications périodiques sont en feuilles.

La Valette.

a commune de La Valette a perdu jadis un procès im-
ant, faute de titres. Elle ne paraît pas avoir profité de
leçon. Les archives, ou, du moins, ce qui en reste est
ssé sans ordre dans une armoire placée dans la cage
calier de l'école. Publications périodiques en feuilles.
ventaire de 1842 n'a pas été tenu au courant.
libérations : depuis 1813.
at civil : depuis 1752. L'ancien inventaire mentionnait des
stres remontant au XVI[e] siècle.
arcellaire : 1667.
océdure : XVIII[e] siècle.
ôles des tailles : XVIII[e] siècle.

Valjouffrey.

ventaire de 1845, au courant. — Archives classées dans
armoires de la salle de mairie. — Publications en
les, à l'exception du *Recueil des actes administratifs*
est broché.
libérations : depuis 1838.
at civil : depuis l'an VII.
arcellaire : 1732.

GRENOBLE.

L'impression du tome II de l'inventaire
Archives historiques de la ville de Grenoble,
série CC (*impôts et comptabilité*), est achevé
ques mois et quelques exemplaires en ont
L'impression du tome III sera très prochaine
et pourra être menée rapidement, un manuscr
étant, dès aujourd'hui, à la disposition de l'im

Les documents inventoriés cette année forme
140 à 155 de la série DD (Éclairage public, ét
entretien des lanternes et reverbères, plantati
nade de la Porte-de-France et du cours Saint-
des rues, voirie, inondations, incendies et org
corps de pompiers, etc.). Un règlement du
Grenoble, daté du 16 avril 1750, fournit, su
des secours en cas d'incendie, des détails q
quel état rudimentaire était encore ce service
Grenoble, au milieu du XVIII[e] siècle. — *Art.*
habitants de la ville auront constamment, dans
« au moins » une beine remplie d'eau », sous
livres d'amende. — *Art. XIII.* « Tous les arti
filles et domestiques se rendront, avec leurs b
place ou rue la plus proche du quartier occ
pour porter de l'eau, de la manière qu'il leur se
ceux qui sont préposés à cette partie de la
peine de vingt livres d'amende. — *Art. XIV.*
tants, en cas d'incendie pendant la nuit, fe
leurs fenêtres, le long des rues, sur celles
cours, où il y aura des puits ou pompes, des
éclairer lesdites rues ou basses-cours, et ce
dans les quartiers voisins de l'incendie, à pein
d'amende. — *Art. XV.* Au premier coup
maçons, serruriers, couvreurs, charpentiers,
leurs compagnons se transporteront incessamm
outils au lieu de l'incendie, à peine de ci
d'amende contre chaque contrevenant. Ser
ouvriers payés à proportion de leur travail, su
ficats des commissaires et la taxe du lieutena

ce. — *Art. XVI.* L'arrêt de la Cour, du 18 décembre 1748, exécuté... et, ce faisant, les consuls et officiers munici-x seront tenus de faire remettre incessamment le corps de pes en état et de se pourvoir de 800 seaux d'osiers gou-més, doublés d'un cuir de vache, assemblés et piqués à partiments. — *Art. XVII.* A la diligence desdits consuls fficiers municipaux seront établies quatre compagnies de piers de 50 hommes chacune, parmi lesquelles on fera x d'un maître d'équipage, d'un maître d'ajoutage, d'un ecteur porte-boyaux, de huit porte-pompes, dont trois nt en même temps porte-bibloquets, de deux porte-corps pompes et de deux porte-seaux. — *Art. XVIII.* Il sera li, à la tête de chacune des compagnies, un capitaine et ieutenant, qui n'auront d'autre fonction que celle de embler leur compagnie et de la faire marcher en ordre. — *XIX.* Seront établis pareillement un directeur et deux -directeurs pour diriger les manœuvres des pompes au de l'incendie, etc. ». Chaque pompier manœuvrant devait er un bonnet de coutil sur lequel était fixée une plaque de re aux armes de la ville. Les pompes élémentaires dont servait alors étaient plus exactement appelées « serin- à feu. »

série DD achevée, j'ai classé la série EE (*affaires mili-es, marine*) et j'en ai inventorié les quarante premiers les, qui contiennent de très curieux documents sur le tement et le tirage au sort de la milice et accessoirement es corps de métiers parmi lesquels elle était levée. On y que certaines corporations, telles que les chirurgiens, hicaires, orfèvres, marchands-drapiers, droguistes, ires, imprimeurs, en étaient exempts, tandis que les épi-, fabricants de draps, horlogers, etc., y étaient astreints. marchands chapeliers étaient exempts, mais les fabri- de chapeaux étaient bons pour le service. Lorsque l'in-ant avait fixé le contingent de la ville, les consuls divi-t les corporations soumises à la milice en autant de pes que la ville devait fournir de miliciens : puis, au fixé, les conscrits désignés par les syndics des corpora- se rendaient à l'Hôtel de Ville, et là, en présence du légué de l'intendant, on procédait à autant de tirages rt qu'il y avait de groupes devant fournir chacun un

milicien. Le tirage se faisait au moyen de bull
noirs placés dans une urne et que chaque co
l'appel de son nom (1). Si le bulletin sorti était n
était déclaré bon pour le service et enrôlé da
moins qu'il ne parvînt à découvrir et à faire ar
crit réfractaire de sa corporation, qui n'aurait
l'appel le jour du tirage ; car, dans ce cas, c'ét
défaillant qui était inscrit d'office au rôle de la

Les communes devaient habiller les mil
fournir à cet effet un bon chapeau, une veste
souliers, une paire de guètres, deux chemise
sac. Un entrepreneur se chargeait de fournir t
raison de 25 livres par homme. Le service de
fixé à six ans ; mais il n'y avait, chaque année,
périodes d'exercices à Valence ou à Romans ; le
le milicien était libre de travailler dans son v
d'aller s'engager ailleurs, à condition d'en prév
et de se rendre exactement aux assemblées an

L'article E E. 14 fournit d'intéressants doc
arbalétriers et chevaliers du royal jeu de l'a
l'existence est constatée à Grenoble dès la fin d
leurs exercices, leurs statuts, les concours qu'i
à Grenoble et ceux auxquels ils allaient prendr
villes voisines.

Les articles E E. 15-17 réunissent tous les ti
la milice bourgeoise, depuis la fin du XVIIIe s
ensuite les documents relatifs à la défense de
faits de guerre dont elle fut le théâtre dans la
du XVIe siècle. Ici tout serait à citer ; mais il f
Dans E E 20, nous retrouvons l'historique de l'é
établie à Grenoble, en 1720, et qui lui fut enle
dans les articles qui suivent, une curieuse colle
relatives aux fortifications, qui remontent à l'a
cartons 32-40 qui concernent les logements n
nissent les noms d'un grand nombre d'officier

(1) D'autres fois, au lieu de bulletins noirs, on pl
des bulletins portant le mot « Soldat ».

790, ont passé dans la garnison de Grenoble qui était l'une des plus recherchées, et aussi des ingénieurs géo-hes chargés de lever le plan de la frontière des Alpes. rmi les officiers d'artillerie de la brigade de Beaussire se trouvait à Grenoble, en 1764, j'ai relevé le nom lieutenant littérateur de Laclos qui employait les loi- de sa vie de garnison à recueillir dans les salons a haute société grenobloise, alors renommée par son it et sa galanterie, des observations et des person-s qu'il devait mettre en œuvre dans son célèbre roman, *Liaisons dangereuses*. De 1784 à 1786, les états des i rs du génie mentionnent le nom du poëte de *La Marseil-*, le lieutenant Rouget de l'Isle. Ces notes et d'autres re que je ne puis relever ici sont extraites de documents pparence insignifiants, états de logements militaire et d'indemnités de logement, que les historiens n'auraient -être pas daigné consulter, si l'inventaire ne les leur signa-en leur épargnant de longues et souvent fastidieuses recher-. Et cette observation servirait à justifier les développe-ts donnés à cet inventaire, si l'on oubliait qu'il est destiné nplacer les Archives de Grenoble, le jour où un obus à le, comme ceux dont les journaux nous racontent chaque les exploits, tombant sur la vieille tour de notre Hôtel ille, leur aura fait subir le sort des archives de la ville de s.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Commission administrative des hospices de Vienne n'a encore pris de décision en ce qui concerne l'inventaire de iches Archives historiques.

x Archives de l'hôpital de Grenoble, on s'occupe actuel-nt de faire débarrasser de divers objets qui l'encombrent lle voutée des Archives historiques et de faire mettre dans artons un certain nombre de liasses qui en étaient encore urvues. D'autre part, une nouvelle salle voûtée va être agée pour recevoir les Archives administratives, posté-es à 1790, que j'avais classées et inventoriées il y a une aine d'années, et qui étaient restées depuis lors dans un et attenant à celui de M. le secrétaire général. Ce cabinet

sera désormais réservé aux dossiers dont l'a
hospitalière a le plus fréquemment besoin et qu'
avoir toujours sous la main.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assur
respectueux dévouement.

Grenoble, le 13 juillet 1898.

L'Archiviste de l'I

A. PRUDHOMM

TABLE

DES

ITRES DES COMMUNES ET DES FAMILLES

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ISÈRE.

1° Communes.

Les Adrets, Agnin, Aiguille et Ristolas, Aix, L'Albenc, Albon, Alby, Alixan, Allex, Allevard, Allières, Amblagnieu, Anjou, Anthon, Aoste, Aouste.

Alby.

Alixan.

Ancelle et Faudon.

Apprieu.

Arzeliers, L'Argentière (voyez n° 182), Artas, Arvieux, Arzay, Aspremont, Aspres, Aspres-les-Veynes, Astoin, Aubessagne, Aucellon, Aurel, Auriple, Auris, Autefort, Autrans, Avalon, Avançon, Azieu.

Avignonnet.

Baix, La Bâtie-Divisin.

La Bâtie-Vieille.

Balbins, La Balme, Barraux, Barsac, La Bâtie-Montgascon, La Bâtie-Rolland, La Baume-Cornillane, Les Baux, Beaufort, Beausemblant, Beaurepaire, Beaurières, Beauvoir, Beauvoir-de-Marc, Bellecombe.

Bellegarde, Bernin, Besse, Bevenais, Biviers, Bizonne, Blagnieu, Le Bouchage, Bouquéron, Bourg-d'Oisans, Bouvante.

17 bis. Bilieu.

20. Bourgoin.

Nos

21. Brangues.

22-23. Bressieux.

24. Bresson, Brézins, Briançon, Brior[...]
La Buissière.

25-40. La Buisse.

41-44. Burcin.

45. Carmagnole, Ceillac, Cessieu, Césa[...]
Châbons, Chabottonnes, Chabrel, [...]

46-47. Chabottes.

48. Chalançon, Chamagnieu, Champ[...]
dieu, Chantemerle, Champoléon, [...]
du-Bard, La Chapelle-Blanche, [...]
Charancieu, Charpey, Charvieu, [...]
selay, Château-Bernard, Châteauc[...]

49-51. Champ.

52. Chapuisière.

53-55. Charavines.

56. Châteauneuf-de-Bordette.

57. Châteauneuf-d'Isère.

58. Châteauneuf-de-Chabre, Châteaune[...]
Châteauneuf-d'Oze, Château-Quey[...]
redon, Châteauvieux, Châteauvil[...]
Chatte, Chatillon, Chavannes, [...]
Le Cheylas, Chonas, Chorges, Ch[...]

59. Chatonnay.

60-65. Chirens.

66. Claix, Clavans, Clelles, Cleymes, Clé[...]
Cognin, Colombe, Colombier, La[...]
Lancey, Commelle, Commiers, Cor[...]
bas, Cordéac, Corenc.

67. Corenc.

68-75. Clermont.

76. La Cornas et Chaponnay, Cornillon[...]
Corps, Les Côtes-d'Arey, Coublevie, [...]
Courthezon, Courtenay, Cras, Cr[...]
Crolles, Les Crottes, Crupies, Culin[...]

77. La Côte-Saint-André.

78. Crest.

79. Décines, Demptézieu, Détrier, Die[...]
Diémoz, Dionay.

Die.
Dolomieu, Domarin, Domêne, Donzère.
Éclose, Embrun, Engins, Entremont, Les Éparres, Espinasse, Étoile, Eurre, Eyglun, Eymeu, Eyzin-Pinet, Fallavier, Faverges et Leyssins, La Ferrière, Feuillans, Feyzin.
Eyzin-Pinet.
Fitilieu-la-Palud, Flachères, La Folatière, Fontaine, La Forteresse, Le Freney, La Frette, Frontonas, Four, Fugières.
Gap, La Garde-en-Oisans, Les Gauchoirs, Genas, Gières, Gonas.
Gières.
Goncelin.
Grenoble.
Grane, Grand-Lemps, La Grave, Le Guâ, Gresse, Grignon, Guillestre, Hauterives, Herbeys, Hières, Hostun, Hurtières.
Hauterives.
Herculais.
L'Ile-d'Abeau, Izeaux, Izeron, Jallieu, Jarcieu, Jarrie et Champagnier, Jarjayes, Joncquières, Jons, Laffrey, Larnage, Lattes, Laval, Laval-Sainte-Marie, Lavars, Laye, Lazer, Lieudieu, Livet, Livron, Longechenal, Loriol, Lumbin, Lus.
Jarrie.
Lans.
Lardier.
Lyon, Manteyer, Manthe, Marcieu, Marcollin, Marennes, Marseille.
Marsanne, Maubec, Mayres, Méaudre, Mens, Mépieu, Mercurol, Merlas, Messenas, Mévouillon, Meylan, Meyrieu, Mézage, Meyzieu, Miange et Chamagnieu, Miribel, Mirmande, Mizoën, Moirans, Moissieu.
Mazargues.
105. Massieu.
Montélier.
108. Montélimar.

Monestier-d'...
...-Briançon. Monestier-de-Cl...
Montalieu. Montal...
Montbonnot. Montbouch...
Montbrison. Mon...
Monteynard...
Montgenèvre. Montj...
Montmorin. Montmira...
Morestel, Morêtel...

La Morte, ...

...-en-Ratier. Ne...
Notre-Dame-de-Mésage.
Notre-Dame-de-Mésage.
...Vaulx. Noyarey. Ny...
Oris. Ornacieu...
Les Orres. Oz.

Parset. — 121 bis Guiset...
Le Passage, Le ...
La Pierre. Pierrelatte.
Le P...ier. Pertuis.

...-Laval.
Pommiers. Pont...
Pont-de-Chéruy. Po...
Les P... Prémeaux. Pressins. P...
Puy-Saint-Martin. Puy-Sa...

Quinsonnas. Quir...
R... Ratier. Réaum...
Revel et Saint-Jean-le-Vi...

Rencurel.

La Rivière, Roche, Rochebaudin, Rochefort, Roche-de-Glun, Rochegude, Roche-Montferrier, La Rochette, Roissard.

Rives.

Romagnieu, Romans, Romette, Romeyer, Roussas, Roussillon, Roybon, Rosans, Ruy, Sablonnières, Le Saix, Salagnon, La Salle, Sardieu, Savines.

La Salette.

Saillans.

0. Sassenage. et 140 bis

Séchilienne et Saint-Barthélemy.

Serrières.

Semons, Serezin, Serres, Seyssins, Seyssinet, Seyssuel, Siévoz, Siccieu - Saint-Jullien, Sigoyer, Simandres, Sinard, Sisteron, Solaize, Sousville, Susville, Sillans. — 143 bis Seyssins et Montrigaud.

Sainte-Agnès, Saint-Agnan, Saint-Alban-de-Vaulx, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Albin, Saint-André-en-Beauchêne, Saint-André-en-Royans, Saint-André-la-Palud, Saint-André-lès-Embrun. St Agnin

Saint-Antoine, Saint-Appolinard, Saint-Auban, Saint-Barthélemy, Saint-Baudille-et-Pipet, Saint-Benoît, Saint-Bernard, Saint-Bonnet, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Bueil, Saint-Chef, Saint-Christophe-en-Oisans, Sainte-Croix, Saint-Didier-en-Dévoluy, Saint-Didier-lès-Champagnes, Saint-Donat, Saint-Égrève.

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Étienne-d'Avançon, Saint-Étienne-en-Bresse, Saint-Étienne-en-Dévoluy, Sainte-Euphémie, Saint-Ferjus, Saint-Firmin, Saint-Geoire, Saint-Geoirs, Saint-Georges-de-Commiers.

Saint-Ferjus (voir aussi La Tronche).

Saint-Geoire.

Saint-Georges-d'Espéranche et Heyrieux, Saint-Germain, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Saint-Hilaire, Saint-Ismier, Saint-Jac-

N°s

149 (suite). ques, Saint-Jean-de-Bou
Vaulx, Saint-Jean-d'Héran
Nicolas-de-Montorcier, S
Saint-Julien-en-Quint, Sa
lier, Saint-Laurent-du-Cr

150. Saint-Honoré.

151. Saint-Laurent-du-Pont, Sa
mont, Saint-Marcel-Bel-A
du-Touvet, Saint-Marc
d'Albois, Saint-Martin-d'
d'Uriage, Saint-Martin-en
tin-de-Queyrières, Sain
Saint-Maurice-l'Exil, Sai
Saint-Maximin, Saint-Mu
reymond, St-Nazaire, St-

152. Saint-Marcellin.

153. Saint-Martin-de-Miséré.

154. Saint-Michel-de-Saint-Geoir

155. Saint-Paul-de-Varces, Saint-
Saint-Pierre-d'Allevard,
mont, Saint-Pierre-de-M
St Remy
Saint-Quentin, Saint-Ro
Demptézieu, Saint-Vallier
Victor-de-Morestel, Saint

156-159. Saint-Symphorien-d'Ozon.

160. Saint-Vallier.

161. Saint-Victor.

162. Tain, Tallard, Taulignan,
Terrasse, Theys.

163. Terrebasse.

164. Thodure, Thuellin, Torchef
Le Touvet, Tramolé, Tre

165. Tréminis, Trept, Trièves, T
aussi Saint-Ferjus), Tulett

166. La Vachette, Val, Valbon
clusou, La Valette, Va
Varacieu, Varces, Vaugr
serre, Vaux.

167. Valgaudemar.

168. Valence.

Vaulnaveys.
Vaulx-Milieu, Vaulx et Villeurbanne, Vénérieu, Vénissieux, Venon, Ventavon, Vercieu-Montalieu, Verceil, Vercin, La Verpillière.
52. Venosc.
Le Versoud, Vesc, Veynes, Veyssilieu, Vif, Les Vignes, Villard-Benoît, Villard-Bonnot, Villard-Chevrières, Villard-d'Arêne, Villard-de-Lans, Villard-Reculas, Villefontaine, Villeperdrix, Villette, Villette-d'Anthon, Ville-Vieille, Vinay, Vinsobres, Virieu, Viviers.
Vienne.
Vizille (Marquisat de).
58. Voiron.
81. Voreppe.
L'Argentière.

2° Familles.

D'Abadie (voir aussi de La Tour Gouvernet), d'Abon, Abonin, Abonnenc, Accarier, Achard, Adhémar (voir aussi d'Agoult), Ageron, d'Agoult.
D'Aguesseau, d'Aiguebelle, Ailloud, Aimoz, Alabert, Alagnat, Alardet, d'Alauzon, d'Albanel, Albe, Albert, d'Albertas, Albertin, Albisse (voir de Chaponnay), d'Alby.
Alibert, Alix, Alizon, Allabert, Allain, Allard, Allard-Jacquin, Allegret (voir aussi Jacquelin), Alleman (voir aussi de Bovet), Alleman d'Allières (voir Morges), Alleman d'Uriage (voir Langon), Allemand du Lauron, Allemand du Verger, Allex, Allier, Allignier, Allioud-Nugues, Allouard-Béroard, Allouis, Alphaix-Savioz, Alphand, Altavon.
Allemand du Vivier.
Alloix d'Herculais.
De Vaulserre des Adrets.
Leuczon de Theys.
. Tournet de Theys.

Nos

35-38. De Villet.

39. Jourdan, Davin, Pollet.

40. Alvergnac (voir de Balzac), Amab[...] Amar, Amat, d'Ambel, d'Ambo[...] Amellot, Amieu, Amory, Amphos[...]

41. D'Ancezune (voir aussi de Virieu), And[...] d'Angelin, Anglancier, Anglès, Anisson, [...] (voir Danthoine), d'Anthon, d'[...] Dantour), Appian, Apprin, Aquar[...] ou d'Arragon, Arbalestier, d'Arbar[...] barel, Arbaud, d'Arces.

42. Archier, Archinsault, Ardoin, Ard[...] d'Argenson, Argentier, Armand.

43. D'Armand.

44. Armory, Armuet, d'Arna, Arnaud, [...] noul de Château-Rond (voir Flotte)[...] d'Arpajon, d'Arragon (voir Arag[...] (voir aussi Montauban et Gay de [...] Arthaud, d'Artagnan (voir Dartag[...] d'Arvillard ou d'Arvillards, d'Arzac[...] Collomb de Battines), Assalin de[...] (voir Badin), Astier, Astorge.

45. Aubert, Aubry, d'Aubusson de la Feu[...]

46. Audeyer.

47. D'Audibert, d'Audiffred, Augier.

48. D'Auriac, d'Auris, Aurouze, d'Auteriv[...] Avêque, d'Aveyne, Avignon, Avr[...] (voir Davity), Aymar, Aymon, A[...] Monteynard), Azémar (voir aussi [...] Azimat.

49. Babolin (voir aussi Allegret), Baccard[...] (voir Morges), Bachasson, de B[...] aussi de Barras), Baclé, Bacon, Bad[...] de Bagard, de Baille (voir de Belle[...] de Baillon de Jons, Bailloud, Bailly o[...] Montcarra (voir aussi de Chaponna[...] Bajat, Bal, de Balarin, de Balbiani.

50. Balcet, Balensard, de Balincourt, Balle[...] Bally (voir aussi Bailly), Balme, [...] Balsac.

Nos

Bandol, de Baradac, Baracand, de Baratier, Barbarini, Barbassat, Barbe, Barbe d'Aurilly (voir de Murinais), Barbier, de Barcellon, Barde, Bardin.

53. De Bardonenche, de Chypre, de Villeneuve de Vence.

Baret, de Barième, Baritet, Barlaimont (voir de Bovet), de Barnave (voir Jouy), Barnéoud, Barnier, Barnoux, de Baronnat, de Barras, de Barres, Barrillons, de Barrin, Barroïl, Barruel, Barthélemy, Barus.

56. De Barral, Barral.

Bas, Bassy, Bastian ou Bastien, Bastier, de Bathernay, Battet, Batuli.

61. Basset (voir aussi Arthaud), Basset de Saint-Nazaire (voir aussi Bovier de Portes), Basset de Montélerez.

Baucet, Baucon, Baud, Baudet, Baudin, de Baudine, Baudoin, Baudran, Baulmont, Baume, Baup, de Baux, Bayard.

Bayoud.

Bayout.

De Bazemont.

Béatrix-Robert, Beau ou Le Beau, Beauchamp, de Beaufort, Beaume, de Beaumont, Beaumont de Brizon (voir de Beauvoir du Roure), de Beaurepaire, de Beausemblant, de Beauvoir du Roure, Bec, Becton, de Bectoz, Bédoz.

De Béesgue (Grimaud), de Beins, Belissard, de Bellain, Bellanger, Belland, Belle, de Belle ou Baille, de Bellecombe, Bellier (voir aussi de Boissieu), Belluard, Belon, de Bémond, Benc, Benoît, Benoit-Cattin, Beniston.

Bérard, Bérard de Goutefrey et d'Illins, de Beraud, Bérenger (voir de Morges), Berge, Berger, de Berger, Berger de Moidieu, Bergerand, Bergeret, Bergeron, Bergier, Bergogne, Bertolier (voir de Murinais).

Berlioz, Berlorin, Bernard.

N^os

70. Berne, Berneron, Bernes-
Bernier-Rampin, Bernoud
Beroard, La Touvière et B
Berrial, Berruyer, de Be
let, Berthard, Berthaud,
Bertier, Bertin, Bertolon,

71. Bertrand, Bessin, Besson, B
Beyle.

72. Bichu, Bidal, de Bienven
Bigallet, Bigillion, Billiar
Birague, Blache.

Bizeard

73. Blachène, Blachette, Blach
(voir d'Agoult), Blain, B
chelaine, Blanchié, Blan
ville, Blémond, Bleton,
Boëlle.

74-80. Blanc (voir aussi de Bovet)

81-84. Blanchet (voir aussi Jullien)

85-90. De Bocsozel.

91. De Boffin (voir aussi de La

92. Boiron, Bois, du Buis ou d
Boys), du Boissat ou du
Buisseran, Boisset, Bois
sière, de Boissieux-Per
Boissin, Boisson, Boiss
lian.

93. De Boissieu (voir aussi de

94. Bolliat, de Bollieu ou Bo
Bolongeat, de Bompart,
Bonichon, Boniel, de B
nard, Bonnat.

95. Bonnardel.

96. Bonne, de Bonne de Lesdi

97. De Bonnefois, Bonnet, du
Fine, Bonnety, de Bonn
de Boniface, Bonniot, d
Odde), de Bons de Be
Bonthoux, Bordel.

98. Borel (voir aussi de Morg

Borin, Bosc, Boschet, Bossan, Bossu, Boteillon, Botin, de Botio, Botut (voir Amar), Boucherle, Bouchard, Bouchet, Bouchier, Boucon de Montesson (voir de Chevalier d'Istrat), Bouffard, Bougirand, de Bouillon, Bouliaton, de Bouliers, Boulliane ou Bouillane, Boulloud, Boullu, de Bourbon (voir aussi de Poisieu), de Bourchenu (voir aussi de Moret), Bourcier.

101. De Bourcet.

Bourdet, Bourdis, de Bourellon, de Bourfroy, Bourg (voir aussi du Bourg), Bourgeat, Bourgeois, de Bourges, Bourgeys, Bourguignon, Bourjaillat, Bourjon, Bourron, Boussan, Bousson, Bout, Bout de Saint-Didier. Bourrelli

Bouvarel, Bouvier ou Bovier (voir aussi Bovier), Bouzon ou Bozon, Boyet (voir aussi de Murinais), Boyer, Boyssière, du Boys de Montfroc (voir de Morges et Buis), Bozonat, Bozonier ou Bozonnier.

38. *De Bovet.* — De Brunel (128), de Moras, du Puys, de Buenc, Collin, Alleman, Julian, Tête *(Capitis)*, de Virieu (129), de Rigaud (130), de La Motte, Savornon, Guillin (131-132), Gardon (123), Bussillet, du Sauzet (134), Barlaimont, Deriez de Varambon, de Dizimieu, de Puget (135), Martin (136), Blanc, Mollard, Nallet (137-138).

71. *Bovier de Saint-Julien.* — Pavé (168), Bovier de Portes, Emé de Saint-Julien, Magnan, Maurin, de Revel du Perron, Trouilloud, de Véronne, de Vivonne, de Chalandière (169), de Morard de la Garde, de Morard d'Arces de Champsapey, Basset de Saint-Nazaire, Jabin de Thionville (170-171).

Brandon, Bravard, Bravet, Brelan, Bren, Brenet, Brenier (voir aussi Guigou), de Bressac (voir aussi Basset et de Vallin), de Bresse, Bresson, Bressieux, de Bressieux (voir aussi de Morges).

76. Brédy.

Briançon, de Briançon de Varces (voir de Morges,)

Nos

177 (suite). Brichet, Bridat, de Brignole, Bri
de Brisay, de Brissac, Brissaud
Brohard, Brochet, Brochier.

178. De Broglie, de *Brollio*, des Brosse
Brotier, Brouet, Brousset.

179. De Brue, de Brun, Brun, Brun-Baro
de Brunel (voir aussi de Bovet).

180. Brunet, Brunet de l'Argentière, d
Rancy (voir de Morges), Brunier
Freydière, de Bruny, Bruny (voir
Bruyer, Bruyère.

181-245. Bruny.

246. Bu, Buatier (voir de Chaponnay),
Buellier, de Buenc (voir aussi de
dillon, de Buffevent (voir aussi d
et de Murinais).

247. Buffier, Buis, Buissard, Buissière,
Buissonnière (voir Guigou).

248. Bulion, du Burg, Burgevin, de Burill
de Morges), du Burin, Burle, Bu
de Burtio (voir de Morges), Bussil
de Bovet (134), Busco, Butavand.

249. Cadot, de Cadoulle, Caire, Caire de
(voir aussi Arthaud).

250. Caillat.

251-252. De Calignon.

253. Calvat, Calvier, Campan, de Camus
Chaponnay), Canel, de Canel (voir a
sieux), de Capris, Cara, Carauta
Cardon, Carier, Carlin. Carle

254-267. Carny et Réal.

268. Carrajat du Laurier, de Carraurais, C
Cartelier, Cartier-Millon, Cassard,
de Castelanne, Cathellinot, Catilh
de Caulet.

269. Causon, de Causse, Cauvin (voir de
Cavaignes, de Cavaillon, Cavall
Céllard, Cellon, Cézar, de Cézarg
bourg).

Chabal, Chabas, Chabot, Chaboud, Chabrand, Chabre.

275\. Chabert (voir aussi Perrin).

De Chabo de Saint-Maurice.

De Chabrières, Chagnard, de Chaillol, Chaix, Chalaboud, Chalamel, de Chalandière (voir Bovier Saint-Julien), Chaléat, Chalenave, de Chaléon, Challe, Challon.

Chalvet (voir aussi Borel).

Chambarand, Chambaud, Chambrier.

85\. Champ.

Champier, Champon, Chancel, Chancrin, de Chandée (voir La Balme Montchalin), de Chandieu (voir de Chaponnay), de Chanelosc, Chaniac, Chanoux, de Chanterel de Roussillon, Chanteur, Chapellat, Chapelle, Chaperon, Chapon, Chapoton, Chappan, Chappe, Chapuis ou Chappuis.

95\. *De Chaponnay.*— De Costaing (295-297), de Buffevent, de La Porte, de Chandieu, Guillet de La Platière, Jacquetton, Thybaudier, de Tornéon, Pause (298), Albisse, Bailly, Buatier, David de La Tour, Dumas, Dupérat, Farjot, La Thuille, Monin, Palmier, Pascal, Romastier, Roy de Neyrieu (299), Putod (300), de Camus, de La Porte, de La Tour, Putod, Prunier de Saint-André, Sarrazin (301), de La Balme, Palmier, Renard, Penin, Chardon, Giroud, Usson (302-305).

2\. Chapuis de Biennassis et Montolivet de Gourdon.

Charaffe, Charamel, Charaud, Charavel, Charbon, Charbonneau, Charbonnel, Charbonnier, Chardon (voir aussi de Chaponnay), Charéal, de Chareney, Chargeur, Charles, Charmeil, de Charmérot, Charmeton, Charonier, Charpenay, de Charray, Charrel, Charrier, Charve, Charvet, Charvin.

De Chassignolles, Chasset, Chassot, Chaste, du Chastan-Barillon, de Chastel, de Chastellier,

Nos

314 (suite). de Chastillon, Châtain, de Chât Châteyrand, de Châtellard (voir au Larnage), Châtenay, Chatrous, Chatroux-Rivière, Chauvet, de Chauvin, Chavanne, Chavasse, Ch

315. Chastagnier.

316. De Chaulnes.

317. Du Chelas, Chemin, Cheminade, Chenavas, Chêne, Cheval, Cheva lard, Chevrier.

318-322. Chenavier.

323-324. Chevalier d'Istrat de Sinard.

325. Cheysson, Chicot, Chion (voir aus de Chippres (voir Bardonenche) Chissé.

326-327. De Chivallet.

328. Chodier, Choin de Montjay, de Cl Morges), Choix, Chol, Cholat, Cl rier, Chorot, Chossan, Chrestin, Christophe de Piedmenu, Chuz Claix, Clapier, Clavel, Clavier, Clémenceau.

329-334. Civet et Delosme.

335. Clément, Clerc, de Clermont, de du Clot ou Duclot (voir de Morges thérand, Coche, Cochon ou Couch

336-342. Clet, marchand de poissons à Greno

343. Coct, Coffe, Cognoz de Clêmes, Coir Coyndoz, Col, Colaud (voir au Colavon, Colin (voir aussi Lenoir).

344. Colizieux, Millias, Montroux, Coll Collet, Colliat, Collin (voir de Boy Colomb, Collombat, Colombe, C Colombier, Colombin, Colombon.

345-361. *Colomb de Battines.* — Du Cros de Gr d'Arzac du Savel (357, 358), Gar Germain (361).

362. De Colonge, Combassive, Combaz, C bourcier.

Combrail, de Commiers, Comte, de Conflans, Conhard, Constans, Constantin, de Copier, Copin, Coquand, Coquet-Berthon, Corbeau de Vaulserre (voir aussi Allois d'Herculais), Corbet, de Cordon, Coriolis, Cornaud, Cornier, Cornu (voir aussi Cot de Cornu).

Corréard, Corriol, Corsin, Corteys, Costaz, Coste Cot de Cornu, de Costaing (voir de Chaponnay), Cothonay, Cottavoz, Cotte, Cottel.

Coubarel, de Coubes, Couchat, Couchon (voir Cochon), Couchoud, de Coulour, Coupère, Coupère, Coupier (voir Roman-Coupier), Courrière, Court, Courtagier, de Courtenay, Cousin (voir aussi Clément), de Coustan, Couture, Couturier, (voir aussi Badin), de Couvenan, Coyndat, Coyndoz (voir Coindoz), Coyract.

De Créqui, Crespin et Jeune, Cessin, de Crest, Crestin (voir Penessot), Crètel, Crêtyne, Cristoud, Croissant, Croix, Crollas, du Cros de Grolée (voir Colomb de Battines, nos 353-356), Crozel, Crozet, Cuchet, Curt, Curtil, Cuvillier, Cuynat, Cuzin.

Da, Dagoneau, Dailly, Daliès ou Dalliéz, Dalicoud, Dalphas, Dalve, Dangères ou d'Angères, Daniel, Danthoine (voir aussi Brédy), Dantour ou d'Antour, Darbarel ou d'Arbarel, Darbas, Darbaud, Darbon, Darce et Masson, Dardel, Darlay (voir de Boissieux), Darnat, Dartagnan, Daru, Dastier, Dastrand, Dastre-Vigne.

Datily, Dauby, Daumont, Les Dauphins, Dauphin de Verna, Daurie, Daury-Charnallet, Daustry, Dauterive, Davallet, David, David de La Tour (voir de Chaponnay), David La Brune (voir Mivot).

Davin (voir aussi Allois d'Herculais), Davity ou d'Avity, Dazémar ou d'Azémar (voir aussi Azémar).

Déageant (voir de Morges), Debeaux, Decombe, Decros, Deffillon (voir aussi Fromenton), Defort, Degranval de Marinière, Deignières, Delage,

Nos

370 (suite). Delaroche, Delaure, Delay, Delègue, Delhomme, Delhorme ou Delorme Delort, Delosme (voir Civet), Delph teaux, Demenjon, Denys, Depouge, Derail, Derbeys, Deriez de Varamb Bovet), Derrion, Desblanches, D Deschaux, Descombes, Descôtes, De

371-372. Demaffé.

373. Desgranges, Desmoulins, Desneiges, du Deveys, Devèze, Devoyze ou Deydie (Voir La Tour Gouvern Dherbey ou d'Herbey, Dhuel ou delle, Didon, Dieu Le Fit, Dioque, Dizimieu (voir de Bovet).

374. Didier ou Disdier.

375. Dobert de Corbonne, Dode, Dolin, (voir de Martel), Domenget, Domen

376-381. Dolle.

382. Donnaud, Donnet, Dorée veuve Lam Dorey, Dorgeoise de la Tivollière et

383. Dorgeval, Doriac, Dorié, de Dorne, Douare, Doublier, Doucin, Doyon, D Dreveton, Drevier, Drevois (voir au Drevon (voir aussi de Boissieux Drogat, Droume.

384. Dubié, Dubois, Dubouchet, Dubourg d Duburg ou du Burg, Du Boys de M de Morges), Duc, Duchon, Duclot o Serre Izoard (voir de Morges), Duc nière, Du Cros de Grolée (voir Colo tines), Dufau, Dufour de la Repara

385-388. Ducros.

389. Dugla, Dumais, Dumas (voir aussi de Dumax dit Bernard, Duménil (voir molard et Dumollard (voir aussi Mi lin, Duparc.

390. Dupérat (voir aussi de Chaponnay).

391. Dupéron ou Du Péron (voir aussi Duplan-Revol, Duport, Dupré,

Nos

1 (suite). Puy (voir aussi de Bovet), Dupuy de Saint-Vincent, Dupuy de la Garde, Dupuy de Saint-André, Dur. de Durfort (voir aussi la Tour de Gouvernet), Duret, Durey de Noinville, Duseigneur, Duserre ou du Sert, Dussert, Dutrait, Dutruc, Duvillard, Duzée.

2-395. *Dupuy de Montbrun.* — Pape de Saint-Auban, de Guiffrey, Reynaud (394-395).

6-397. Durand, de Durand.

8-400. Ebrard de la Vallonne et de Villeneuve.

1. Ecuyer, Effantin, Emé de Marcieu, Emé de Saint-Jullien (voir Bovier de Saint-Julien), Emenjaud, Emery. Empereur, Escoffier, Espeaute (voir aussi Basset), Estève de Saint-Etienne, d'Estienne de Saint-Jean, d'Eudin, d'Eurre ou d'Urre (voir de Morges), Eustache (voir Hustache), Evêque, Euvrard de Courboin (voir La Balme de Montchalin).

2. Expilly, Eybert, Eydalin, Eymard, Eyme, Eynard, Eyraud.

3. Fabre, de Fages de Bertis, Faitte, Falavel, Falcon, Falcoz, de Falcoz, Falget, Falquet de Planta, Fantin, Fanton, Farçonnet, Farjot (voir de Chaponnay), Fassion de Sainte-Jay, Fatin, Faucherand (voir aussi Arthaud), Fauchier, Faugier.

-405. Du Faur de Pibrac, Faure (voir aussi Brédy), de Faure, du Faure (voir aussi de Morges), Faure-Termier, Faure-Gorge, Faure de Vercors, du Frêne, de Chippres, des Blains.

. De Faurès, de Faurie, Favel, de Faverges, Favier, Favre, de Fay, de Fay de Gerlande, des Fayes, du Fayeux, Fayn, Fayollat, Fayolle, Fays.

. De Féliens de Moyriat (voir La Balme de Montchalin), Félix, Ferrand, Ferrand-Teste, Ferrat, Ferrier, Ferroil, Ferron, Ferrouillat, Ferrouillet, Ferrus, Fête, Feugier, Feutrier, Feydel, Fiarets, de Fiennes, Fillet.

. Fine, Flandy, Flauvans, Flavent, Flachet, Fleur-

Nos

408 (suite). de-Lys, Fleureton, Fleury, Flory,
Flurin.

409-410. De Fléard.

411-412. De Flotte de Montauban, de Flotte de
de Flotte de Freydière.

413. Foche, Foity-Detroyat, Font, Fontaine
de Boissieux), Fontan, de Fonbelin,
blein, de Fontdoulce (voir d'Agoult)
Forel, Forenc, de Foreys, Formen
(voir Clément), de Forne de Chervilie
Fortio de Pol, Four, Fourés, Fourgeo
Fournet de Flassan, Fournier, Fran
(voir aussi de Morges), Francoz,
Frêmy, Freney, Frère, Freychet-
Freynet de Roison, Frézet.

414-420. De Francon de Revel.

421. Frier, Friol, de Frize, Frizon, Fromon
ton, de Fronteville, Fuchère, Fugier
let, Fustier, Fuzain, Fuzat, Fuzier.

422. Gabert, Gabet, Gabillon, Gabriel, G
chon, Gagnat de Saint-Andéol, Gag
Gaigneur, Gaillard, Galafrés.

423. De Galbert, Galbit, Galian ou Gallian,
tillet, Galland, Gallaz, Galle, de Gal

424. De Gallien de Chabons.

425. Gallien, Gallier, de Gallifet, Gallin, Ga
Galvaing, Galvan, Galuyer.

426-429. De Gamon de Montval.

430. Gamot, Gappian, Gardin, Gardin de Pé
don (voir de Rovet), Garçon, Garenjo
gues, Garrel, de Garrisson, de G
Gaste (voir aussi de Morges), Gau
mar, de Gaudin de Thomé, Gau
de Gauteron, de Gautheret (voir de
Gautier, Gavet, de Gayan.

431-433. De Garcin, Garcin de Saint-Germain
lomb de Battines).

434. De Garnier (voir aussi Dorgeoise).

435-436. *Gay de Bois Clair.* — Artaud, Léotaud

Gelas, de Gelas de Leberon (voir de Poisieu), Gelibert, Gellin, de Genas, Gendri, de Genève, de Geneveys, Genevois, Genon, Genthon ou Genton, de Genton, Geoffroy de la Gallinière, George, Gérard, de Géraud, Gerbays, Gerbaud, de Gère.

Gérente, Gérin, Gerbat, Gerlin, Germinon, Gervais, Gervazon, Gervin, Geynet, Gielat, Giep, et Gigard, Gignoux, de Gilbert, Gillet, de Gilliers, Gilloz, Ginet, Ginoud, Giranton.

440. Girard, de Girard de Ryverie (voir Brédy).

Girardet, Girardon, Giraud, Girboud, Girin (voir aussi de Murinais), Giroutru, Giroux, Givord, de Glandèves, Glandu, Glenat, Gleyse.

Giroud, Giroud, marchand de Lyon (voir aussi de Chaponnay).

455. De Gloton.

Godefroy, Goguet, Goiraud, de Golard, Gonat (voir Lenoir), Gondoin, Gondrand, Gondrel, Gonnard d'Izon, Gonin, Gonsollin, Gontard, Gontier, Gorron, Goubet, Goulin, Gonnet, Gonnon, Gourand, Gousson (voir Brédy), Goy, Goyet.

Grabit, Grail, Graillat, de Gramont, Grand, Grand de Champrouet, Grand-Garat, Grandis, de Grandval, des Granges (voir aussi le nº 939), Granjean, Gras, Gras de Préjentil, Gras-Duvillard, de Grasse, Grateloup, de Gratet.

Gravier (voir aussi Ollagnier), Grebin, Greffe, Greffet, Grellier, Grenat ou Greynat, Grenon, de Griffon, de Grignan, Grignon, de Grimaldi, Grimaud (voir Beëgue), Grimoud, Grinde, Gros, Grosset, Grue, Gruel, de Gruel, Gruizard.

460. De Grolée, de Grolée-Meuillon (voir Morges).

Gucher, Guély, Guerrier, Guérin, de Guérin, Guérin de Tencin, Guerraud et Gueyraud, Guerre, Guers, Gueymard, Gueytat (de Romagnieu). λ

Guiard, Guibert, Guichard, Guidon, de Guiffrey (voir aussi Dupuy-Montbrun), Guigonnet, de Guignard de Saint-Priest.

Nos

463. *Guigou de Chapolay.* — Brenier, de

464. Guillat, Guillaud, Guillet, Guilherm
met, Guillermier (voir aussi Ai
mon, Guillermin, Guillin (voir de
liot, Guillioud, Guimet, Guinard, G
Guirimand, Guizon, de Gumin,
Guyon, Guyot

465. Guillet de Leyssin, Guillet de la
aussi de Chaponnay). de Leyssin

466. Hache, Hamelin, du Harlay, Hastie
Hazard, Hébert, Henry, des He
(voir Jullien), d'Herbey (voir a
Heurard, Heurard la Gayère.

467. Heybert (voir Lenoir), Heyraud, Hi
Honnoré, Hostache, d'Hostun,
Hucgla, d Huet (voir Dhuet), Hug
Lolière, d'Hugues (voir aussi M
bert, Hustache (voir aussi Eustac

468. D'Illins, Imbard, Imbert, Inard, Isoa

469. Jabin de Thionville (voir aussi Bo
Julien), Jaccard, Jacob, Jacoz de
Jacquetton (voir de Chaponna
Jacquier de Terrebasse, Jail, Ja
Jallion, Jannique, Janon, Jann
Jardin, Jarran, Jarret, Jassoud,
Jayet.

470. Jacquin.

471. Jay (Pierre), marchand de Valence

472-475. Jeune (voir aussi Crespin).

476. Jodon, Joffrey, Joguet, Joland, Jo
Jomaron, de Jomaron.

477. De Jons, de Jouy de Barnave, Josse
Jouffrey, de Jouffrey, Joug, J
(voir aussi Allois d'Herculais), de
Achards, Journet, Jouve, Jouve
Joyeux, Jubié, Juge, Juget, Ju
Julian (voir de Bovet), Julliard
ton, Juventin, de Klinglin.

478-480. *Jullien.* — Massarel, Blanchet, Mi

504. *De La Balme de Montchalin.* — La Poype de Serrière (491), de Moyriat, de Félience, du Saix (492), de Chandée, Euvrard de Montchalin de Courboin, de Lombard, de Vallier de By (498-504).

La Balme, de La Balme (voir aussi de Buffevent et de Chaponnay), La Barge, de La Batie, de La Baume, Labbé, Labiche, de La Blache, La Blonde, Labre, de La Briffe (voir de Morges), du Lac, de La Chaize, La Chaud, La Chaumette, de La Colombière, La Combe, de La Coste (voir aussi de Simiane), La Cour.

La Baume de Suze.

511. De La Croix de Chevrières et de Pisançon, de la Croix d'Ornacieux.

La Croix ou Lacroix, de La Croix, de La Croix de La Merlière, La Farge, La Ferrouillière, La Font, de La Fontaine, de La Forest, de La Forge, La Fourcade, La Gache, de La Gachetière, Lagan, Lagarde, La Gavanière, Lagier, Lagneau, de La Grange, La Grutière, La Guillettière, de La Halle, de Laigue, Lajon, Lallia, Lamaletie ou La Maletie (voir de Murinais), Lamande, Lambert (voir aussi Dorée), Lamberton (voir aussi de Boissieux).

De La Morlière, de La Morte, de La Mossière, de La Motte (voir de Bovet), Landicier, de Lanes (voir La Tour de Gouvernet), de Lange, de Langon, Alleman d'Uriage, de Boffin, de La Noue, Lantard, Lantelme, Lapierre.

De La Poype (voir aussi de La Balme de Montchalin), de La Porte (voir aussi de Chaponnay et de Virieu).

Lard, Lardière (voir aussi Mivot), de La Repara, Large, La Rivière, de La Rivière (voir aussi de Morges), de Larnage, de La Robinière (voir aussi Ducret), de La Roche, de La Rochefoucault (voir La Tour de Gouvernet), Larrivée, de La Sablonnière, La Sagne-Clapier, × de La Salcette, de La Salle, La Sarra, La Terrasse, Lathuille (voir de

Nos ~~500~~

515 Nos (suite). Chaponnay), de Latier, Latoud, che, Lattier, Law (banque de).

516. La Tour, de La Tour (voir aussi de de La Tour du Pin de Vinay, de La Charce, de La Tour de Mont Tourrette.

517-523. De La Tour de Gouvernet de Paulin

524. Laud, Laugier, de Launay, Laure Laurent, du Laurier (voir Carraja de Laverdant, de La Vérone, Lay

525. Le Beau (voir aussi Beau), Le Bigo Le Blanc, Le Bout (voir Bout) Legallière, Le Gendre, Le Gras Maistre, Le Marie, Lemmy, Lemps.

526-532. *Lenoir.* — Collin, Drevon, Hébert peys, Gonat (532).

533. Le Noir La Roche, du Lenty, Léota de Bois-Clair), Le Peultre (voir M Leroy, de Lers, Le Sage, de Les guières (voir de Bonne), Lestel Leuezon de Theys (voir aussi Al lais et les nos 945, 947), Leurard Lévêque, de Levis (voir de Poisie de Leydet, de Leyssin (voir Guill de Lhère, de Lhermet, Liattier, Liobard (voir no 940). de Lionne.

534. Liousse, de Lisle, Livat, de Livr Lombard, de Lombard (voir aussi Montchalin), Long-Bérard, Lo Longecombe, de Loras, Lorat, de Lorraine, Loubat, de Loulle, Lovat, Loyal, Loyron, de Lubière

535. De Luc.

536. Luc, Lucas, Lucquet, Lugny, de Lu (voir La Tour de Gouvernet), de Luxembourg, Luya, Luyrard, Pelissac.

7. Lyatard.

8. Macaire, Madon, Magallon, Magand, Magnan (voir aussi Bovier de Saint-Julien, 169), Magnet, Magniat, Magnin, de Magnin, Magnine, Magnon, Maigre, Maillet ou Malhiet.

). De Maistre, Maleval, Malézieu, de Maligace (voir de Barras), Mally, Malmerny, Malossanne, La Maletie (voir de Murinais), Manaud, Mandrin, Manet, Maniquet, Manissy.

). De Manosque, Mante, Maran ou Marran, Marandin, Marc, Marcel, de Marcel (voir aussi de Morges), de Marcelas, Marcellin, Marchand, de Marculf, Maréchal, de Maréchal, Margant, de Marillac, de Marindoz, Marinier, de Marinière (voir Degranval), Marion, Marjollet, Marmiond, de Marnais.

1. De Margaillan.

2. Marquet, Marquian, Marquis, Marsalla, Marteau, Marthorey, de Marrel (voir de Murinais), de Martignac, Martin, de Martin, Martin de Dizimieu (voir aussi de Bovet, 136), Martinais, de Martinel, de Martinet, de Martiny, Massarel (voir aussi Jullien), Masse, Masseron, Massonnet, Massot, Masson (voir Darce).

-546. *De Martel.* — Dombeys, Paris (545, 546).

. Martinon.

. Mathieu, Matheron (voir aussi de Barras), Mathonnet, Mattras, de Maty, de Maubec, Maugiron, Maurel, de Mauricé, Maurienne (Voir Muriane), Maurin (voir Bovier de Saint-Julien, 169).

). De Maximy.

). Mazières, Mazuel, Mayançon, Mayard, Mayn, Maynard ou Meynard, Mayousse, Mayoussier, de Mécon, Médalin, de Meffrey, Mehenze (voir Gay de Bois-Clair), Meilhan, Meilhuret, Melat, Meney, Meneyroud, Menge, Menier.

. De Menon, Menu, de Menze, Mérandal, Méraud, Mérault, Mercier, de Mercy, Merdellon, Mérel (voir Barral), de Merlanes.

Nos

3 (suite). Moret de Bourchenu, de Morges (voir nos 797 à 9[illegible], Morier, Morin, Morina, Mornans, Morselle, Mortillet (voir aussi Galix), Mottet, du Mottet, Moulin (voir aussi no 574), Moulinet, Mounier, Mourin, Moutier, de Moutier (voir aussi de Bressac), Moutin, Mouton.

. Moulin.

. De Moyriat (voir aussi La Balme de Montchalin), Mugnier (voir aussi Barral et nos 576, 577), Munery, Mure, Muret, Murgier, Muriane ou Maurienne, de Musino, Musnier, de Musy ou Muzy.

-577. Mugnier de Boulieu.

-579. De Murat de Lestang.

-596. *De Murinais.*— De Buffevent (592, 594), de Berkofert (595), Barbe d'Aurilly, Boyet, Gautheret, Girin, de Marrel, Proct, de Saussac, de Veilheu.

. De Mure de Larnage, de Châtellard.

. Nachon, Nallet (voir de Bovet, 137), Nanteuil, Napollons, Nardy, Narjot, Narmand, Nance, de Nantes, Naud, Naulo, Navaisse ou Neuvache, de Naves.

-600. De Neufville de Villeroy.

. De Neuvy, Neyret, de Neyrieu, Neyroud, Neyton, Nicolas, Nicolas de Soizon (voir de Brunel), de Nicolay, Nicollet, Nicoud, de Nicour, de Nievre, Nivon, de Nogerolles, Noir, Nollot, Noval ou Novel.

-604. Nugue.

. Des Oches, Odde, Odde de Bonniot (voir aussi Bonniot), Odier, Odru, Ogier et Ougier, Ollier, Ollivier.

. Ollagnier et Gravier.

. Orcel, Orcellet, Oriol (voir aussi Caillat), Orlier de Saint-Innocent, Oujard, d'Oze.

. Pachot, Pacius, Pacoret, Paganon, Paire, de Paladru, Palais, Palerne, Paleyron, Palhasson, Pallier, Palmier (voir aussi de Chaponnay),

Nos

608 (suite). Palpacœur, Panet, Panis, Papan
Saint-Auban (voir Dupuy-Montbru
Tour, Papillon, Pâques, Pâquet (v

609-614. Pardessus.

615. Parens, de Paris (voir de Martel), I
(voir aussi de Chaponnay), Pasc
bier (voir des Fayès), Pascal de V
de Morges), Pascalis, Pasquet, P
sano, Passard, Patras, Paturel,
chon, Paulet, Pauze (voir de Cha
(voir Bovier de Saint-Julien, 16
Paviot, Payan, Payerne.

616. De Peccat, Pêcheur, Pégient, P
Pellat, Pélerin, Pelet et Pellet, P
Pelissier et Pellissier, de Pella
Pellegrin, Pelliard, Pelisson, Pelo
du Peloux, Penessin (voir Pinissin

617-618. Penessot et Crestin.

619. Penet-Grassot, Penyn (voir aussi de
Perbey, de Perdiel, Perdriolat
Périer, de Périer, Périgord, de
man (voir de Morges), du Péron
ron), Pérouze, de Perrachon,
aussi Jarran), Perraud, Perret
Morges), Perreton.

aj. la branche (voir au Perraud de la Côte),

620-630. Perrin et Chabert, négociants à Gre

631-632. Perrinet et de Perinel.

633. Perrin (voir aussi de Morges), Per
Perronnet, Perroud, Perrot et
aussi no 634), Perrottin, Pestr
Petitchet, Petit, Pétrequin, Pey
rard, Peyraud, Peyre, Peyret,
ronard et Perronard, Peyroll
Peytavin, Peytier, Phélix.

634. Perrot.

635-637. Philibert (de).

638. Philip, Piallat, Piara, Piat, Pic (voir
Picard, Pichat, Pichon.

639. Pic.

Piégay, de Piedmenu (voir Christophe), Piémont de Frize, Pilat, Pillaud, Pille.

Pilliard, Pillon, de Pina, Pinissin ou Penessin, de Pingon, de Pingré, Pinet, Pinsot, Piolat, de Piolenc, Pipon, Pison, Pivot, de Plaisians, du Plan de Sièyes, Planel.

643. Planelli de Mascrani de La Valette.

Planta, Plantier, Platel, du Plessis de Richelieu, Plouvier, de Poitiers, de Polastre, de Poligny, Pollat, Pollet (voir aussi Allois d'Herculais), de Pollier, Polloud, Polosson.

648. De Poisieu, de Gelas de Leberon, de Bourbon, de Levis (648).

681. Pommier et Vincent, négociants.

Pommier, Poncet, de Poncet, Poncin, Pontet, de Pontèves de Buoulx (voir de Morges), de Pontis, Porte, de Porte-Traine, Portier, Pothain, Poulet, Poulin, de Poullans, Pourchally, de Pourret de Brunières, Pourroy de l'Auberivière (voir aussi de Morges), Poussielgue, Poyson, Prat, Prayat, Prayer.

694. De Ponnat.

696. De Pons.

698. De Portalès de la Chèze.

Préhel, Prel, de Prélian, de Preyssin, Prieur, Prieurat, Proct (voir de Murinais), Prost de la Robinière, Provensal, Prudhomme, de Prunier de Saint-André (voir aussi de Chaponnay), de Puget (voir aussi de Bovet, 135), Pupil, Pupin, Putecôte de Réneville, Putod (voir aussi de Chaponnay), de Putrain, Puy, du Puys (voir Dupuis), Quincieu, de Quincieu, Quinson, de Quinson, Quintin, Quiqueran (voir aussi Deignière).

702. Rabot.

704. Raby.

Rabilloud (voir aussi Mivot), Rabuel, de Rachais, Raffin, Raisson, Rambaud, de Rambaud de Brunel, Rambert, de Rame.

Nos

706. Ramosi, Ranchon, Rancon, Rappian,
Rastel, de Ravel, Ravier, Ravix, R
Raybaud de Château-Rond (v
Raynaud, Réal (voir aussi Carn
Reboul, Reboulet, Rebuffet, de R
Rigard, Regnault de La Batie, R
Remusac, de Renard (voir aussi de
Renauldon.

707. Repellin (voir aussi Allouis), Repito
du Perron (voir aussi Bovier de
169), de Revilliasc, Revol, de Rev
Revoyron.

708-710. Rey, marchand à Montélimar.

711. Rey, Reyfort, Reymond-Merlin, R
Reynard, Reynaud, de Reynaud
Dupuy-Montbrun), Riban, Riboud
Reynard (Dominique) Richard, Richaud.

712. Ricol, Ricoz, Rigard, Rigaud, de R
aussi de Bazemont et de Bovet
Rignon, Rigoulet, Rinndet, Ripert
de Baratier), Riquet, Rival et Rivai

713-714. Riveyrieux.

715. Rives. Rivet, Rivière, de Rivière,
Rivoire (voir aussi de Berger),
Robert (voir de Boissieux, Brédy et
Robin, Roboud, Rochas, Roche, de R
de Rochefourchat, Rochette, de R
Rodillon, Rognieu.

716. Robert.

717. Rolland.

718. Rollandin, Rolly, Rolx, Romain-Coupie
Romanet, Romatiers (voir aussi de Ch
Rome, Romet.

719. Romette, Romey, Romieu, de Romin
Ronjat, Roque, Rossari, Rosset, de
la Martellière, Rossignol, de Rossig
taing, de Rostaing.

720. Rostolan, de Rotariis, Rouard, Rouch
lard, Roullet, Rousset, de Rousset,

Nos

(suite). Roussillon, Roussin, Roustaing, Rouvier, de Rouville.

. Roux (voir aussi Mivot), Roux-Agard, Roux-Baroncel, Roux-la-Croix, Roux-Déageant de Morges (voir de Morges), Roux La Mazelière, Roux-Turc, du Roux, Rouzar, Rouzier, Roy (voir aussi Mivot). Roy de Neyrieu (voir de Chaponnay). Royannès, Roybet, de Roybons, Royer, Roz, Rozant, de Roze, Rozier, Rozier de Linage, Rubat, Rubichon (voir aussi de Boissieux), Ruelle, Ruffin, de Ruscas, Ruynat, de Ruzan, de Rouchive, Ruzé.

. De Rusinant.

. Sabelle, Sablières, Sablon (voir Alizon), de Sabran, Sachet. Sacristan, de Sade, Sadon, Sage, de Saillans (voir aussi 724-725). Saint-Andéol (voir Gagnat), de Saint-André, de Saint-Cannat, de Saint-Challier (voir Basset), de Saint-Cirice, de Saint-Cosme. de Saint-Gelais, de Saint-Germain, de Saint-Gervais, de Saint-Hilaire, de Saint-Jean, de Saint-Julien (voir Bovier et Emé de Saint-Julien), de Saint-Marcel-d'Avançon, de Saint-Martin, de Saint-Maurice (voir de Chabo), de Saint-Michel, de Saint-Pierre, de Saint-Priest (voir Guignard).

-725. De Saillans.

. De Saint-Félix.

. Du Saix (voir de La Balme de Montchalin), de Salomon, de Salemard. Salicon, de Salignon, Saliquet, de Salles, Salomon, de Saluces, de Salvaing de Boissieu, de Salvesoun, Samuel, de Sanch, Sanctoz-Cottin, de Saniard, Sappey ou Sappeys (voir aussi Lenoir), Sarra, de Sarrazin (voir aussi de Chaponnay).

. Sarret, Satre, Sauge, de Saulce, de Saussac (voir de Murinais), Sausillion, Sautaire, de Sautereau, Sauvain, Sauvignes, Sauze, du Sauzet (voir de Bovet).

. De Sassenage.

Nos

730. Savoie, du Says, Savornon (voir de B
rer, Sébastien, Second, Seguin, d
Ségur (voir La Tour de Gouver
Seignoret, Selve, Senard-Pâquie
Senozan, Senterre, Séon, Sercam

731. Serre de Gorge.

732. Serre, de Serre, du Serre et du S
serre), de Serrières, de Serron, S
Servonnet, Sestier, Seuret, Se
Seyvon, Sibert, Sibille, de Sib
Ferréol, Sibut, de Sigaud, Silvain

733. De Servient (voir aussi Basset de
nos 58-61).

734. Silve.

735-736. De Simiane de Gordes et de La Cos

737. Siméony (voir de Surville), Si
Simonnet, Sirand, Sire, Sivaz,
Spie, Sobira, Soizon de Sai
Sollier, du Sollier, Sonnier, S
Sotizon, de Soucelles, Souchier,
de Bellevue (voir Amat), Soufray
aussi Morel), Souveran, Souveyro
Stoparia, Sujon, Surlin,

de Suffize,

738-740. Du Sozey, Michel du Sozey.

741-743. De Surville.

744. Tabaret, Talon, Talot, de Tardes, T
tézin, Tarboullier, Targue, de Tau
Tavernier.

745. Du Teil, Teissier, Telmont, Terisse,
moz, Terpant, Terrail, Terraillon,
(voir Jacquier), Terrot, de Tert
pézal (voir d'Agoult).

746. Teste.

747. Teston, Tête (*Capitis*) (voir de Bo
Teyssier, Tézier, Thabuy, du Th
Tibaudier (voir de Chaponnay), d
de Thoard, Tholozan, Thomass
Thorame, Thune, Tinel.

748. De Tholon, de Pourret, de Janviac.

Nos

). Tiran de Legier, négociants à Toulon.

). Tirard, Tisser, Tissot, de Tissot, de Torchefelon (voir aussi de Virieu), Touchant, de Toulon, de Tornéon (voir de Chaponnay), de Thoulouse (voir Morges), Tourne, Tournet de Theys (voir Allois d'Herculais), de Tourneuf, Tournier, de Tournon, Tournu, Tournu de Ventavon, Travail, Tremblet, Trémonay de Prévieux, de Treyvet, Tribouiller, Trincon, Triolle, Trippin, de Trivio, Trolieur, Troppel, Trouillet, Trouillon.

1. Toscan.

2-753. Treillard ou Trillard.

4. Trouilloud (voir aussi Bovier de Saint-Julien), Trousset, Truchet, Truchon, Truffel, de Tullins, Turcon, Turfa, Turin, de Turnus.

5. Uchet, Ugnion, d'Urre (voir d'Eurre), Ursin, Usson (voir aussi de Chaponnay), Uzel, du Vache, Vacher, Vachier, Vachon.

6-757. De Vachon.

8. Vadurel, Vaganey, Vagne, de Vahais (voir de Morges), du Val, Valentin, de Valansey, Vallet, Vallier, de Vallier de By (voir aussi de La Balme de Montchalin).

761. De Vallin.

2. De Valois, Vambarkel, Vaneau, de Varax, de Varey, Vassal, Vauche, de Vaulserre (voir de Corbeau et Allois d'Herculais), de Vaulx, de Vaux, de Vaulnaveys, Vavasseur (voir de Morges), de Vavre de Bonce.

3. De Veilheu (voir aussi de Murinais), Vellein, de Vellein (voir aussi d'Agoult), Venture, de Vercorps), Verdonnay, de Vère, de Vermillières, Vernas, de Vernas (voir aussi Dauphin), Vernet, Verney, du Verney, de Vérone (voir aussi Bovier de Saint-Julien), Very.

4. De Ventes.

5. De Vesc, de Veynes, Veyret, Veyrier ou Vérier, Veyron.

6. Vial, Vicat, Vidal, de Vienne de Brunières, de Viennois, Vieux, Vignon.

Nos

767-768. De Vignon.

769. Vihier, Villard, de Villard, Villaret, Villat, de Ville, Villemagne, de Villemonte, de Villeneuve, de Villeneuve-Vence (voir de Bardonenche), de Villeneuve de Burlet (voir Basset), Villermet, Villet (voir Allois d'Herculais), Villeton, de Villiers, de Villiet.

770. Vinatier, Vinay, de Vinay, Vincendon, Vincent (voir aussi Pommier), Violasque, Viret, de Virieu (voir aussi de Bovet, 129).

771-791. De Virieu (branche de Ponterreys), de La Porte, d'Ancezune, La Tour de Montagny, de Torchefelon (782).

792. Virot, de Vitrolles, Vivien, Vivier, de Vivonne (voir Bovier de Saint-Julien), Vocance, Voisin du Vernay, de Voissant, Vollon, Voultour, de Vourey de Montellier, Voyron, de Voyze (voir aussi Devoyze), Vymar, Wimpffen, d'Ysnard, d'Yze (voir aussi d'Armand).

793-794 bis. De Vulson.

795-796. Yon de Jonage.

797-942 — *Fonds de Morges.*

797-801. Roux, Roux-Déageant, Roux de Morges.

802-804. De Sassenage, de Salvaing, de Boissieu.

805-861. Roux, Roux-Déageant de Morges.

862-865. Déageant (865), le Peultre, de Thoulouse, d'Hugues, du Faure, de Gaste, de Vahais.

866-867. De La Briffe, de Brunet de Rancy, de Choiseuil, de Burtio, de la Rivière, de Montsaulnin du Montal.

868. Bachasse, Borel, de Boissieux-Perrin, Perrin et Perret, de Pourroy de l'Auberivière.

869-872. Vavasseur.

873-900. Bérenger de Morges.

901-908. De Morges.

909-912. D'Eurre ou d'Urre de Venterol.

913-914. De Bressieux, de Grolée-Meuillon.

Nos

915-917. Alleman d'Allières.
918-925. De Périssol-Alleman.
926-931. De Briançon de Varces; de Franc.
932-934. De Mistral.
935. De Marcel de Pipet.
936. De Cauvin de Pipet, Pascal de Valentier.
937. De Burillon, du Boys de Montfroc, du Clot de Serre-Izoard, Pontevès de Buoulx.
~~938. Plan pour un procès entre M. de Morges et la communauté de Mons.~~
~~939. Des Granges.~~
~~940. Liobard.~~
~~941-942. Langon de Theys.~~
~~943-960. Compagnie du Corail des Côtes de Barbarie.~~
~~961-968. Régiment de cavalerie de Royal-Piémont.~~

938 — Roux de Morges - Protocoles de Notaires Pellicson à Claix, Aymon à Risset
939-941 — — id — Aymon à Claix
942 — — id — Verdier à Allières.
943 — des Granges (2 rouleaux parchemin)
944 — Liobard (1 — id —)
945-947 — Lenczon de Theys (13 — id —) v. aussi 972

E. Supplément des familles

948 — Anache, Assier, Bastard de Tayeu, de Becto[illegible] Vaubonnais, de Belleyille, de Blacons, de Bologne, Botarin, Boucherand, Bret.
949-951 — Bovier de St Julien. Voir aussi 139-171.
952-959 — Brézard
960-966 — Fonds Brézard — Allegret, Biétrix, Bigillion, d[illegible] Bovet (Voir aussi 104-138), Charnys, Cantayoz, 960 Bru[illegible] 962 Faure, Gandoz (962 [illegible] Gontier Tail, Liotard 964, [illegible]

N°

967 — Chabrouillet, Chanoine, Charboneyrat, du Clos, Coctin, Combe (de Vienne).

968 — Dadé, Dalmas de la Villette, Dangelin, Dayrid-Lam… Delaloy, Deru, de Dortan, sieur de La Barre, Drevon, Dulau d'Alleman, Dunyègre, Dupé… Duprat, Eymin, Falque, Fauché-Prunelle, Fayérieux, Forest, Frasse.

969 — Garagnol, Garnier, de Garnier, Génoc… de Girant, Guillebaud, Hélie, de Joannis, La Merlière-St-Ange, La Meyrie-de-la-Jassedie… La Planche-du-Mazel, Leclet, de l'Eglise

970-971 — De La Tour, de Vienne.

972 — Leuczon, Lyard, Mansord, Marmody, Mayet, Merlin-Lougat, Michault, Moyera…

973 — Morard de La Garde.

974 — Morel et Sourd.

975 — Pagnot et Point, de Paraud, Perdeyer de l'Argentière, Petitpas, Philibert de l'Argentière, Piffard, Pinard, Pitre, Poleins, Pourret, Raboussière, Railane, Régnier, Renoux, Révoyrat de Ilère, Reymond, Robert, de Romeyille, Roudet, Roudier.

976 — Roux.

977 — De Saint-Amant, Richard de St Priest, Santon, Saulie… Sergon, Suaz, Sinard, de Talleyrand-Périgord, Taxil, Tersaroglio, Tonnard, Valenconi, Vallonne de Châteaudouble, Vaudaine,

N°

978 — Simiane de la Coste. Voyez aussi 731-736.

---

979 — Altois de la Salcette, Cottand de la Salcette et Raby de La Fonte.

980 — d'Arces et Rousset, Bailly, Chabond, Cheyrier, Couzat, Dalmas, Durif.

981 — de Gaudemard, de Gondoin, des Essarts, Laurent, de Boesozel de Montgontier, Du plantier.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1898-1899

Présenté à M. le Préfet

Par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — le vingt-deuxième, depuis mon entrée en fonctions — sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I. — LOCAL.

Les réparations au bâtiment des Archives que je demandais l'an dernier, n'ont pas été encore exécutées. Je rappelle donc ce que je disais de l'état de dégradation où se trouvent toutes les pierres d'appui des fenêtres de l'ancien bâtiment des Archives donnant sur le jardin de la Préfecture. J'insiste également pour que l'on remplace le papier de tenture de notre salle de travail dont le délabrement produit une impression fâcheuse sur le public érudit qui vient, chaque jour plus nombreux, consulter nos collections historiques ou administratives.

II.— RÉINTÉGRATION, DONS ET LEGS.

Il n'a été opéré aucune réintégration dans le cours de cette année.

Dans mon rapport de 1898, j'annonçais que l'Administration des Domaines, par son instruction du 31 mai 1898, avait décidé la remise aux Archives départementales d'un certain nombre de registres antérieurs à 1790. Le bordereau de ce versement, qui m'a été transmis par M. le Directeur des Domaines, comprend 2.431 volumes, dont la majeure partie sont des registres de contrôle des actes de notaires, remontant au commencement du XVIII[e] siècle. L'Administration des Domaines, ne voulant pas prendre à sa charge les frais de transport de ces registres à la Préfecture, et les Archives n'ayant aucun crédit affecté à cette destination, j'ai dû surseoir à la réception de ce versement et attendre que le Conseil général ait décidé s'il lui convenait de voter les crédits nécessaires qui ne dépasseront probablement pas deux cents francs. J'ajoute que l'importance des documents offerts par les Domaines justifie amplement cette dépense.

Le procès en revendication de documents, intenté par les départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire, la ville de Lyon, la ville et les hospices de Crémieu, aux héritiers du baron Louis-François Dauphin de Verna, a été terminé le 25 janvier 1899, par un jugement du Tribunal civil de Lyon, qui donne, sur presque tous les points, gain de cause aux administrations demanderesses et, ce qui vaut mieux encore, fixe les principes juridiques d'après lesquels seront, à l'avenir, réglées toutes les contestations entre les dépôts publics et les collectionneurs et marchands d'autographes.

« Attendu, dit le Tribunal, que l'énumération des dépendances du domaine public, faite par les articles 538 et 540 du Code civil, n'est qu'énonciative et doit être complétée par un critérium cherché dans un caractère commun à toutes les choses énumérées par la loi ;

« Que ce caractère distinctif de la domanialité publique réside dans l'affectation d'une chose à l'usage direct ou immédiat du public ;

Que le domaine public étant inaliénable et imprescrip-
le, les objets mobiliers qui en font partie ne donnent
lieu à la prescription instantanée de l'art. 2279 et peu-
nt être l'objet d'une revendication perpétuelle ;
Attendu qu'il existe à la fois une domanialité publique
meubles par nature et une domanialité publique des
ubles par destination ;
Que la première s'applique aux documents historiques,
itiques ou administratifs, qui font légalement partie
archives et ne peuvent, en aucun cas, être susceptibles
ppropriation privée, qu'ils soient ou ne soient pas en-
s dans des collections publiques ;
Que la seconde se réfère aux documents entrés dans les
lections nationales, soit par une incorporation réelle,
t par le fait d'une loi qui les a faites choses de l'Etat et
s qu'il y ait besoin dans ce cas d'une incorporation ef-
tive ;
Qu'ainsi, pour qu'un document soit inaliénable, com-
appartenant au domaine public, il suffit qu'il soit ou
nanial par nature ou domanial par destination, et si
prétend qu'il a été dédomanialisé, c'est à celui qui l'af-
ne à en apporter la preuve ;
En ce qui concerne les terriers :
Attendu que les terriers étaient dans l'ancien droit les
istres du cadastre et de la transcription ;
Que ce sont là des documents essentiellement doma-
ux par nature ;
Que cette domanialité par nature est aujourd'hui uni-
sellement reconnue ;
En ce qui concerne les archives ecclésiastiques :
Attendu que les archives des établissements religieux
érieurs à la Révolution, ont été acquises à l'Etat et in-
porées aux Archives publiques par les lettres patentes
27 novembre 1789 et les lois des 5 novembre 1790,
nessidor an II et 5 brumaire an V ;
Qu'elles sont donc devenues propriété publique inalié-
ble et qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'elles puissent
e revendiquées comme faisant partie du domaine na-
nal, qu'elles aient été l'objet d'une prise de possession
térielle, comme le pensent à tort les experts ;

« En ce qui concerne les archives civiles
« Attendu que les archives des anciens é
institutions, corps, juridictions ou admin
sous l'ancien régime, dépendaient de l'Eta
gime nouveau a été l'héritier naturel et don
dépôts d'archives des départements, ont tou
ractère d'archives publiques ;
« Qu'il suffit donc d'établir qu'un docume
venance pour qu'il doive être considéré c
partie du domaine de l'Etat, alors même q
détourné de son dépôt d'origine, avant la co
archives départementales ;
« En ce qui concerne les archives commu
« Attendu que les communes actuelles ayan
intermédiaire aux municipalités de l'anci
suffit, pour établir le droit de propriété de
qu'il soit prouvé que le document provien
d'archives communales ;
« En ce qui concerne les archives partic
« Attendu que les archives des hospices et l
tituaient, sous l'ancien régime, des archives
« Que le mode de nomination des Admin
surveillance de leur gestion par les agents d
contrôle de cette gestion par la Chambre des
montre que ces établissements étaient, dès
rés comme établissements publics ;
« Qu'ainsi les documents qui proviennent
ves, à quelque époque et de quelque man
soient sortis, doivent être considérés comm
tie du domaine public, et peuvent toujours
ment revendiqués, pourvu que la provenan
montrée ;
« Attendu que les experts, après avoir éta
lection de Verna n'a pu être formée que par l
Dauphin de Verna, qui fut adjoint à Lyon,
Rhône sous la Restauration, constatent que
de leurs observations il paraît résulter que
collection a emprunté aux archives commu
talières et ecclésiastiques déposées à l'Hôte
Crémieu, des documents qu'il a négligé de r

Et que, plus tard à Lyon, s'il n'a pas détourné lui-mê-
des archives les pièces aujourd'hui revendiquées, il
pas résisté à l'occasion qui s'offrait à lui d'acquérir
directement des auteurs des détournements, soit par
termédiaire des libraires, soit dans des ventes, des do-
nents dont la provenance suspecte aurait pu être aisé-
nt vérifiée. »

'éprouve quelque satisfaction à enregistrer ici de tels
icipes, qui serviront, à l'avenir, je l'espère, de sauve-
le à nos collections publiques, et qui justifieraient,
en était besoin, l'attitude prise dans cette affaire par
Archives du Rhône, de la Loire et de l'Isère. A ceux
nous ont taxés d'imprudence, pour avoir heurté trop
ment des habitudes déjà vieilles, le jugement du Tri-
al de Lyon répond que ce sont nos prédécesseurs qui
nt coupables de manquer de confiance en la justice,
aissant vendre, sous leurs yeux, des documents pu-
s provenant de leurs dépôts. C'est leur tolérance qui
it naître et se développer le commerce des pièces d'ar-
es. C'est elle qui a laissé accréditer cette idée, qu'on
vait tout vendre impunément, puisqu'au premier
des acheteurs on trouvait toujours les plus autori-
conservateurs de dépôts publics. Il était nécessaire
rotéger contre ces envahissements les dépôts dont
avons la garde. C'est ce que nous avons fait et le
unal de Lyon nous a donné raison.

III. — VERSEMENTS DE PAPIERS ADMINISTRATIFS.

. le Ministre de la Guerre a fait, en novembre 1898,
second envoi de documents contenant 270 dossiers
ernant des militaires morts aux armées de 1792 à
.

'autre part, les bureaux de la Préfecture et les diver-
administrations ont fait leurs versements habituels,
l'état suit :

binet de M. le Préfet : les collections de journaux.

1re Division..................	821	liasses
2e Division..................	17	—
3e Division..................	136	—
Comptes de gestion des percepteurs versés par le Conseil de Préfecture.......	902	—
Trésorerie générale. Rôles des Contributions........	25	—
Total.........	1.901	liasses

IV. — VENTE DE PAPIERS PÉRIMÉ

Aucune vente n'a été opérée cette année. achevé le triage des titres périmés de la com communes, actuellement fort avancé, nous ment de quoi faire une vente.

V. — CLASSEMENT ET INVENTAIR

J'aurai l'honneur de déposer sur le burea général le tome III de l'Inventaire des Archi (série B.). Ce volume est à la disposition de M bres du Conseil général, auxquels il sera rem reçu au bureau des Archives.

En tête de ce volume, j'ai placé une intro torique, où sont racontées les vicissitudes p ont passé nos Archives, avant d'être central dépôt actuel : brûlements révolutionnaires, e chemins aux arsenaux, mise au pilon des piers », gaspillage et morcellement des fond vernement de la Restauration. De tous ces arsenaux militaires semblent avoir été les à nos collections historiques qu'ils ont lan décapitées. Le district de Grenoble envoya l'arsenal de Toulon, 6.735 pièces de parchemi envoya 3.330, parmi lesquelles les Cartulair églises de Saint-Pierre, de Saint-Chef et de le-Bas. Témoin de ces actes de stupide va commis greffier, nommé Bouvier, exprimait tion par une note manuscrite ainsi conçue :

ns futurs ne pourront pas se persuader que des hommes
nt été assez ignorants pour envoyer au port de Toulon,
ır faire des gargousses, des cartulaires des églises de
nne, de Saint-Pierre, Saint-Chef et Saint-André-le-
s, qu'ils ont désignés sous le nom de volumes contenant
nciens titres. »

Quand on songe que l'homme qui a inséré dans ce dos-
r cette impuissante protestation, a été chargé de pré-
er l'envoi des parchemins de la Chambre des Comptes
arsenal de Toulon et qu'il a collaboré à la préparation
brûlement de brumaire an II, on ne peut s'empêcher
penser que, sans lui, ces destructions auraient, peut-
, été plus complètes, plus irréparables et l'on est pres-
en droit de le signaler comme un sauveteur à la recon-
ssance des érudits dauphinois, au jugement desquels
aisait appel, il y a cent ans.

e me suis efforcé d'établir le bilan des pertes causées à
collections historiques par les diverses mesures pres-
es par la Révolution. Or, je le répète, si les bûchers
brumaire détruisirent un plus grand nombre de re-
res, l'arsenal de Toulon dévora des titres plus pré-
ıx; il écréma tous nos fonds d'archives, choisissant
ıcipalement, à raison de leurs belles dimensions, les
les des Papes, les diplômes impériaux, les lettres pa-
es des rois de France, les rouleaux de comptes, les
llets de velin des grands cartulaires. Par les débris
rmes, lacérés et souillés, qui nous ont ét rendus en
3, au nombre de 1.065, on constate avec tristesse que
hartrier de la Chambre des Comptes, loin d'avoir été
ecté, comme je l'avais cru d'abord, fut absolument
au pillage.

'ai fait faire un tirage à part, à cent exemplaires, de
introduction, lequel sera destiné plus spécialement
personnes et aux bibliothèques publiques qui ne re-
ent pas l'inventaire des Archives. J'espère que le Con-
général voudra bien m'autoriser à acquitter les frais
e tirage à part, sur le crédit affecté à l'impression de
entaire.

ontinuant le catalogue des titres de l'ancienne Cham-
les Comptes de Grenoble, j'ai abordé le fonds du Vi-

varais et Languedoc, le dernier et l'un des pl
parmi les fonds étrangers au Dauphiné pr
Les terres qu'il concerne, situées sur la r
Rhône, échurent aux Dauphins avec le V
gué au dauphin Charles (depuis Charles V
par le dernier comte de la maison de Poiti

L'Inventaire des archives de la période ré
a été poursuivi concurremment avec celui d
Chambre des Comptes. L'année prochaine,
en mesure d'offrir au Conseil général un
lume d'environ cinq cents pages, comprena
délibérations de ses premiers prédécesseurs,
du Conseil général, du Conseil permanent e
blée administrative du département de l'I
à l'an II. Les actes analysés cette année et q
ce volume, sont compris dans la période qu
tembre 1793 au 3 nivôse an II. On y trouve
tails nouveaux sur l'arrestation du général
et l'assassinat du représentant du peuple
raviva la haine séculaire contre « les féroc
Dans une fête mélodramatique, qui fut cé
noble, à cette occasion, et où officia le trop c
un chœur de jeunes gens chanta les strophes
l'air de la *Marseillaise* :

Anglais, sanguinaire et barbare,
Tu voulais nous donner des fers :
La vengeance qui se prépare,
Va faire frémir l'Univers (*bis*).
Bientôt tes odieux rivages
Seront couverts de nos soldats ;
Ils seront suivis du trépas,
De la terreur et des ravages.
Aux armes ! Citoyens, punissons les for
Marchons (*bis*), exterminons ces féroces

Affreux Pitt, ta scélératesse
Va recevoir son châtiment.
Déjà la foudre vengeresse
Menace ton dernier instant (*bis*).

Il faut que le crime s'expie,
Qu'un vil tyran soit détrôné :
Beauvais est mort assassiné ;
Entendez son sang qui nous crie :
Aux armes ! etc...

Georges, comme tous les despotes,
Tu soudoyas la trahison ;
Bientôt les braves sans culottes
Iront t'en demander raison (*bis*).
Georges, Pitt et tous vos semblables,
Désormais l'Europe en fureur
N'entendra plus qu'avec horreur
Prononcer vos noms exécrables.
Aux armes ! etc...

Plus de paix, éternelle guerre,
A ces insulaires si fiers !
Que leurs noms, maudits sur la terre,
Le soient encore dans les enfers (*bis*).
Que les chefs de leur flotte impie,
Sous nos coups tombent les premiers,
Accourez tous, jeunes guerriers,
Pour écraser la perfidie.
Aux armes ! etc...

Minorité républicaine,
Réunis tes membres épars ;
Si tu prétends briser ta chaîne,
Viens te joindre à nos étendards (*bis*).
Livre-nous Pitt et ses complices,
Trompés dans leurs affreux desseins.
Que tous ces tyrans des humains
Reçoivent leurs justes supplices.
Aux armes ! etc...

Il est temps de franchir les ondes
Qui nous séparent d'Albion.
Trop longtemps on vit les deux mondes
Plier sous son ambition (*bis*).
C'en est fait, les sceptres chancellent



Vers un rivage détesté,
Au nom de l'humanité,
Deux cent mille Anglais nous app
Aux armes ! Citoyens, punissons les for
Marchons (*bis*), exterminons ces féroces

Mais la constante préoccupation du Con
jours d'assurer le service des subsistances
dre contre la famine. Pour décider les prop
culteurs à ouvrir leurs greniers et à venir
les marchés de Grenoble, il employait alte
persuasion et la force. Le 14 brumaire, il
la proclamation suivante, qui faisait pres
tion prochaine d'une armée révolutionnai

« Citoyens, amis de la Révolution, jalou
fiers d'être débarrassés des fers féodaux e
chaînes dont cet inique gouvernement av
bras, comment pouvez-vous vous laisser av
par un coupable intérêt ? Ne voyez-vous
la plus perfide que puissent employer vos
vous suggérer les vues sordides de l'inté
lorsqu'il ne faut voir que l'intérêt général
du mois de mai dernier, sur la fixation d
refusiez de l'exécuter parce que, disiez-vou
pas dans les départements voisins et qu'il
proportion entre le prix de vos grains et
que vous étiez obligés d'acheter. Vos admi
rent alors à votre secours, parce que vos
justes ; mais aujourd'hui que la loi est ég
tée et que tous ces objets sont fixés à des
proportionnels, vous fermez encore vos gre
dans l'espoir d'éloigner ou de suspendre l'
loi. Vos administrateurs vous jurent qu'ils
bles. Quelques manœuvres que vous puiss
faut que la loi soit exécutée. Citoyens, ne
entraîner par les menées des ennemis de l
ces atroces suggestions et livrez-vous aux
néreux qui ont toujours caractérisé les hal
re. Loin de vous, les calculs faits pour la c
et injurieux à des cultivateurs, à des vrai

oyez-vous pas que le gouvernement social est fondé sur échange mutuel des objets, dont les hommes ont besoin, que celui qui se refuse à cet échange, rompt les liens la société, viole le droit de la nature et se met par là ême en état de guerre avec tous les autres? Vous avez s grains; vos frères en ont besoin, vendez-les leur. Que ulez-vous attendre ? Voulez-vous les armer contre vous, ur aller ouvrir vos greniers ? Voulez-vous qu'après oir combattu et détruit tous les monstres qui vous dévoient, ils aillent vous forcer à leur vendre des subsisnces ? Eloignez, par une prompte exécution des lois et nos arrêtés, ces scènes affligeantes. Elles sont cruelles ur nous; elles seraient désastreuses pour vous et feient l'espoir des ennemis de la patrie. Oui, nous en mmes pénétrés, d'aussi puissantes considérations éloieront à jamais la nécessité de procurer à vos frères, par ppareil terrible de la force, ce que l'humanité, l'amour la patrie, les devoirs les plus chers vous obligent de leur porter. »

Ces exhortations étant restées sans effet, l'arrêté suint du 23 brumaire, an II, créait l'armée révolutionire :

« Vu l'arrêté des Représentants du peuple, Couthon, ignet, Delaporte, Chateauneuf-Randon et Albitte, fait Ville-Affranchie, le 9 du présent mois; la lettre des présentants Chateauneuf-Randon et Maignet du 11 dit; l'arrêté, pris par les représentants Simon et Dus à Chambéry, ledit jour 9 du présent, leur lettre du dudit; — vu aussi l'arrêté pris par le Conseil du déparnent, le 15 du même mois; — ouï le rapport d'un des embres du Bureau des détails militaires et le Procuır général syndic provisoire, le Conseil général du dértement de l'Isère a arrêté et arrête ce qui suit : — t. 1er. — Il sera formé, sans délai, conformément à rrêté pris par les Représentants du peuple à Ville-Afnchie, le 9 du présent mois, un bataillon composé de lle républicains bien prononcés, parmi lesquels quatre nts doivent être propres à battre les grains.— Art. 2.— Il a ouvert, à cet effet, pendant quatre jours, un registre ns toutes les sociétés populaires du département, pour

y recevoir l'inscription volontaire de tous
yens non compris dans la réquisition de 18
Art. 3. — Les inscriptions contiendront le
cile et la profession de ceux qui s'inscriro
désignation de ceux en état d'être employé
grains. — Art. 4. — Aussitôt que les inscr
taires seront faites, les sociétés populaires
extrait de leurs registres aux Directoires d
le feront passer, dans les 24 heures, à celu
ment. — Art. 5. — Les extraits des registr
sera tiré les mille hommes qui doivent com
taillon, par le Conseil général du départemen
nellement, autant qu'il sera possible, à la
chaque district. — Art. 6. — Aussitôt la di
sera envoyé extrait du procès-verbal aux
districts, qui convoqueront de suite les mem
le chef-lieu de canton, pour les faire rendr
où ils se formeront en compagnies. — Art. 7
pagnies seront de 130 hommes, y compris un
lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent
sergents et quatre caporaux. Nul ne pourra
ces grades qu'en présentant un certificat d
Art. 8. — Le commandant en chef du bat
tionnaire sera nommé, sous le bon plaisir
tants du peuple, par le Conseil général du
sur les listes de candidats qui lui seront pré
sociétés populaires. — Art. 9. — Aussitôt q
gnies auront élu leurs officiers, l'état-majo
sera nommé par le Conseil général du dépar
pris parmi les citoyens composant ledit
Art. 10. — Aussitôt le bataillon formé, le C
du département nommera deux commissai
ment à l'art. 10 de l'arrêté pris par les Rep
peuple, à Ville-Affranchie, le 9 du présen
— Toutes les sociétés populaires du départe
vitées à accélérer, par tous les moyens qui
pouvoir, la formation du bataillon révol
l'Isère. — Art. 12. — Le présent arrêté ser
publié, affiché et exécuté dans toutes les
département, envoyé aux Directoires de dist

hargés de le faire parvenir par des exprès aux communes ù il existe des sociétés populaires. Il en sera envoyé des xemplaires aux Représentants du peuple, à Ville-Affranchie et à Chambéry, et aux Directoires des départements de la Drôme et du Mont-Blanc. »

Enfin, j'aurai achevé le bilan des travaux effectués ans le cours de cette année dans les séries historiques es Archives, en rappelant que nous avons terminé la mise n cartons de la série H remanié, pour intercaler de nouelles pièces, le classement de la série L et commencé le riage des pièces de la série Q, dont les registres seuls vaient été méthodiquement rangés.

Dans les Archives administratives, nous avons contiué le triage et l'élimination des pièces périmées de la omptabilité des communes de 1851 à 1868. Cette opéraon est actuellement faite pour 370 communes.

VI. — RECHERCHES ET EXPÉDITIONS.

Du 15 juin 1898 à la même date de l'année 1899, nous vons fait 2.183 communications de pièces, dont 1.285 ortant sur les séries historiques et 898 sur les dossiers dministratifs. Ces communications se répartissent sur s séries suivantes :

Archives historiques.

....	néant.	
....	377	communications.
....	207	—
....	59	—
....	105	—
....	40	—
....	62	—
....	80	—
....	45	—
ibliothèque historique	310	—
Total.........	1.285	communications.

Archives administratives.

K	38	com
M	58	
N	37	
O	381	
P	52	
R	27	
S	117	
T	14	
U	1	
V	1	
X	57	
Y	2	
Z	1	
Bibliothèque administrative	112	
Total	898	com

Il a été consenti, pendant la même pério de documents en faveur de fonctionnaires nes autorisées. Quatre registres de la Chamb tes ont été envoyés à Paris et à Lyon, sur l M. le Ministre de l'Instruction publique et fet du Rhône pour être communiqués, à la universitaire de Paris et aux Archives du I Langlois et Delachenal. D'autre part, la nationale et la Bibliothèque royale de Dr envoyé des manuscrits qui ont été consultés des Archives, par M. Paul Fournier, profes culté de droit.

Quatorze expéditions ont été délivrées, qu pour 29 rôles à 0 fr. 75 centimes, une somm dont 15 fr. ont été versés à la caisse de M. Payeur général avec les produits de l'ann tant à 25 fr. 50, suivant récépissé n° 31.03 1899 ; le reste, soit 6 fr. 75, est en caisse.

VII. — TRAVAIL DES EMPLOYÉ

Le personnel des employés des Archives cette année encore. A M. Laubiès, qui a pa

sion, a succédé M. Aubenne, déjà précédemment atta-
é aux bureaux de la Préfecture et qui, plein de bonne
lonté, se mettra, je n'en doute pas, promptement au
urant des multiples détails du service.
Je n'ai plus à faire l'éloge de M. Pilot, dont tous ceux
ui fréquentent les Archives apprécient la complaisance.
ul, mieux que lui, ne connaît les ressources du dépôt.

VIII. — CRÉDITS A INSCRIRE AU BUDGET.

Ces crédits sont les mêmes que ceux qui figurent au
ıdget de 1899. Toutefois, il y aurait lieu d'augmenter
200 francs la rubrique de l'art. 2, pour faire face aux
ais de transport des registres anciens de l'Administra-
on des Domaines, dont il a été fait mention au § II de
rapport. Dans ce cas, au libellé de cet article, devraient
re ajoutés les mots « transport de documents ».

CHAPITRE X.

Art. 1er. — Appointements de l'Archiste et des employés auxiliaires..............	9.200 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire s Archives, achats de cartons, livres et doments, entretien de propreté et chauffage s bureaux..	600 »
Art. 3. — Publication de l'inventaire......	800 »
Art. 4. — Inspection des archives commules	400 »
Total...........	11.000 »

IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne mo-
e aucune nouvelle observation. J'ai visité, il y a quel-
es jours, celles de Vienne, actuellement entassées dans
s locaux insuffisants, mais qui seront prochainement
ansférées dans le nouvel hôtel de la Sous-Préfecture.
vant que s'opère ce transfert, M. le Sous-Préfet de
ienne estime qu'il y aurait lieu de faire extraire de ces
rchives tous les dossiers périmés, lesquels pourraient

être joints à la prochaine vente de papiers i
rée par les Archives départementales. Le
dossiers ne pourrait être fait utilement que
ployé des Archives, détaché à Vienne à cet

X. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADMI

Notre bibliothèque historique s'est enrichi
rantaine de volumes provenant des dons du
des particuliers, des échanges opérées entre
et des achats.

Du Ministère nous avons reçu : le tome II
respondance de Carnot, publiée par Et. Chara
III des *Procès-verbaux du Comité d'Instruct*
de la Convention nationale, l'Estoire de
Sainte, histoire en vers de la troisième croi
par M. Gaston Paris ; le tome VI des *Lettre*
le tome VI des Lettres de *Catherine de Médi*
X et XI du *Recueil des Actes du Comité*
blic, et six volumes du *Catalogue général*
crits des Bibliothèques de France ; le tome I
taire sommaire des Archives historiques du
la Guerre, etc.

Les départements nous ont envoyé les v
ventaires ci-après : Loire-Inférieure, tome
séries C. D.) ; Vendée, tome I (séries A. B.
série L. ; Bouches-du-Rhône, série L., tome
et-Loire, série E, tome III, supplément, et s
I ; Puy-de-Dôme, série C., tome II ; Dordog
Yonne, série H., supplément ; Eure, série E.

A l'aide des modestes crédits mis à notre
nous avons acquis quelques ouvrages parmi
Mémoires pour servir à l'Histoire des Comté
nois et de Diois, par l'abbé Jules Chevalier,
historiques du pasteur Arnaud, *sur l'origine*
les souffrances et la conversion au protestanti
dois du Dauphiné ; la *Bibliothèque du D*
Guy-Allard, Grenoble 1797, in-8°, *le Daupl*
ton Donnet, etc. Enfin, la Société de statistiq
nous a offert les cinq derniers volumes parus
tion.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque est arrêté au 2012.

XI. — OBSERVATION DU RÈGLEMENT.

Toutes les mesures prescrites par les règlements pour conservation des Archives, sont ponctuellement obvées dans le dépôt de l'Isère.

ARCHIVES COMMUNALES.

Les Archives communales, que j'ai visitées cette année, partiennent à la région montagneuse des cantons de mène et de Goncelin. L'impression qu'elles m'ont lais- est relativement bonne et en tous cas bien meilleure celle que j'avais gardée de mon dernier passage dans communes. Et d'abord l'installation matérielle de ces pôts a été heureusement modifiée. Des mairies, dont lques-unes sont d'élégants hôtels de ville, ont été astruites, remplaçant les masures malsaines, où les arves communales s'émiettaient lentement sous l'humié et la poussière. Quelques inventaires ont été rédigés ; utres ont été complétés et presque partout on s'est occupé de mettre un peu d'ordre dans des collections toriques et administratives, qui ne sont pas sans var.

En effet, quelques-uns de ces dépôts communaux ont core un assez grand nombre de titres anciens. Theys it montrer des cahiers d'assemblées communales rentant à 1582 et des actes paroissiaux de 1588. Domène onservé la charte confirmative de ses franchises, datée 1336 et des registres de délibérations de 1655. A Re-, à Saint-Jean-le-Vieux, à Goncelin, aux Adrets, à rêtel, la série des délibérations communales commence s le milieu du XVIIIe siècle. Presque partout les regis- paroissiaux (état civil) remontent au XVIIe siècle. verra, par le tableau ci-après, quels souvenirs du pasont conservé ces archives et quelles ressources elles peuit fournir aux études historiques.



Dates des plus anciens documents
les Archives inspectées e

NOMS DES COMMUNES.	DÉLIBÉRATIONS.	ÉTAT CIVIL.
Domène	1655	1626
La Combe de Lancey	—	1665
Laval	1828	1648
Murianette	1826	1614
Revel	1729	1692
Sainte-Agnès	1812	1750
St-Jean-le-Vieux	1756	1674
St-Martin d'Uriage	1814	1619
St-Mury-Monteymont	1827	1792
Le Versoud	1790	1703
Villard-Bonnot	1788	1619
Goncelin	1771	1603, 164
Les Adrets	1760	1724
Le Champ près Froges	1834	1590
Le Cheylas	1806	1659
Froges	1812	1600
Hurtières	1821	1674
La Pierre	1788	1669
Morêtel	1770	1668
Pontcharra	1808	1617
Saint-Maximin	An IX	1671, 1673
Tencin	An VIII	1668
Theys	1582	1588

CANTON DE DOMENE.

DOMÈNE.

rentaires rédigés en 1843 et 1874; ce dernier a été au courant. — Archives installées dans un cabinet al attenant à la salle de mairie. — Ce local serait ant s'il n'était encombré par la collection du *Jour-Officiel*, pour laquelle il faudrait trouver un autre acement. Les dossiers sont dans des cartons-portees et bien classés. — Publications périodiques retous les dix ans. — Les archives antérieures à 1790 ait l'objet d'un classement spécial, en 1874, mais on a pas dressé d'inventaire.

libérations : depuis 1655.

libérations de la municipalité de canton de l'an IV n VIII, à renvoyer à la Préfecture.

at civil : depuis 1626.

rcellaire : 1663.

les des tailles : depuis 1732.

rcelle des frais faits en 1554 pour la construction rand pont de Domène.

èces concernant l'endiguement de l'Isère (1694-1708).

parations à l'église (1674-1762).

océs : XVIIIe siècle.

mptes de la confrérie : 1493.

ttres de Robert de Juria, juge mage du comté de ve et de la terre de Graisivaudan, pour Pierre, comte enève, relatives au commun du vin perçu au profit communauté sur les vins vendus au détail dans les es de la franchise (La Pierre, 13 mars 1377), origiparchemin.

nfirmation des libertés de Domène, par Amédée, e de Genève (1336), original parchemin.

at des biens du prieuré de Domène (XVIIIe siècle).

econnaissance passée par Guigue de Commiers, en ur de l'infirmerie de Domène, pour un moulin situé essous du Moustier (1337), original parchemin.

ouscription pour la réparation de la chapelle et de pital de Domène (30 août 1503).

LA COMBE DE LANCEY.

Pas d'inventaire : un état sommaire a été
par le maire actuellement en fonctions.
lées dans une mairie neuve. — Local conv
sant. — Publications périodiques reliées

Les seuls documents anciens que possèd
ne sont des cahiers d'état civil remontant

LAVAL.

Inventaire de 1848 recolé en 1871. —
lées en assez bon ordre dans un local att
de la mairie. Local convenable et suffisa
qu'on y établisse de nouveaux rayonnages
thèque administrative. — Publications pér
jusqu'en 1885.

Délibérations depuis 1828.

Etat civil : depuis 1648 : trente-deux re
à 1755, qui étaient conservés à la cure,
demande et par les soins de M. Prallet, m
à la mairie.

Parcellaire : 1740.

Parcellaire noble : 1635, un cahier.

MURIANETTE.

Inventaire de 1843, non au courant. —
sées en bon ordre dans la salle de mairie.
périodiques reliées jusqu'en 1887.

Délibérations : depuis 1826.

Etat civil : depuis 1614.

Parcellaire : 1640, en mauvais état, à fa

REVEL.

Inventaire de 1843, non au courant. —
tallées dans deux armoires de la salle de
suffisant, à condition de faire placer que
étagères dans l'une de ces armoires, pour
bliothèque administrative. — Publicatio
liées jusqu'en 1876.

Délibérations : depuis 1729. — Le registre des délibéra-
ns de l'an II à l'an VIII est relié dans deux feuillets
parchemin, provenant du compte d'un trésorier géné-
, de 1469-1470. Ces cahiers anciens devraient être re-
s en un ou deux volumes.
État civil : depuis 1692. — Un registre mentionné dans
ventaire de 1843, et qui remontait à 1660, avait déjà
paru en 1851, ainsi qu'il résulte d'une mention ins-
te à cette date sur l'inventaire.
Parcellaire : XVIIIe siècle.
Dixième livre de Revel et Saint-Jean-le-Vieux, qui
confinal des reconnaissances passées au profit de M. Ni-
as de Prunier, premier président au Parlement de Gre-
ble, » XVIIIe siècle.

SAINTE-AGNÈS.

nventaire de 1843, égaré. — Archives de peu d'im-
tance, en ordre médiocre, dans une armoire de la salle
la mairie. Local incommode. Il conviendrait de faire
e une bibliothèque spéciale pour les publications pé-
liques, qui sont reliées jusqu'en 1882.
Délibérations : depuis 1812. Des cahiers remontant à
II ont disparu.
État civil : depuis 1701.

SAINT-JEAN-LE-VIEUX.

nventaire de 1843, recolé en 1874. — Archives bien
ssées dans des cartons. Quelques nouvelles étagères
aient nécessaires pour la bibliothèque administrative.
blications périodiques reliées jusqu'à ce jour.
Délibérations : depuis 1756, en cahiers.
État civil : depuis 1674.
Parcellaire : 1674.
Courcier du parcellaire : 1674.
Procès contre Joseph de Francon, seigneur de Revel,
Combe-de-Lancey et Saint-Jean-le-Vieux (1733).
Rôles de la capitation XVIIIe siècle.
Par suite de quelles circonstances trouve-t-on dans les

archives de Saint-Jean-le-Vieux, un reg
« Mémorial de ceulx qui sont esté baptizés
Saint-Pierre de Proveyzieu, par moy Me F
ron, curé dudit lieu » (1679) ?

SAINT-MARTIN D'URIAGE.

Inventaire rédigé en 1885, non au coura
ves installées dans des armoires du secrétar
rie et de la salle des délibérations, local
suffisant. — Assez bon ordre. — Collection
en grande partie reliées.

Délibérations : depuis 1814.

Etat civil : depuis 1634 pour Saint-Mart
— depuis 1619 pour Saint-Nizie
— depuis 1626 pour Pinet.
— depuis 1672 pour Villeneuve

Copie d'une reconnaissance générale d
d'Uriage (7 juillet 1403).

SAINT-MURY-MONTEYMONT.

Pas d'inventaire. — Archives installées d
moires de la salle de la mairie. — Publica
jusqu'en 1880.

Délibérations : depuis 1827.

Etat civil : depuis 1792.

Parcellaire : 1642.

LE VERSOUD.

Inventaires rédigés en 1843 et en 1843, ce
incomplet. — Archives bien installées dans
de la salle de la mairie. Local convenable
Publications périodiques reliées jusqu'en 18

Délibérations : depuis 1790.

Etat civil : depuis 1703.

Terrier du Versoud reconnu en faveur de
Commiers, seigneur d'Etapes (1423), cahier p

Procédures concernant le mandement d'Ur
).

Procédures concernant la communauté du Versoud 20-1624).

VILLARD-BONNOT.

nventaire de 1843, non au courant. — Archives insées dans deux armoires de la salle de mairie, local nide. Il conviendrait de déplacer ces armoires pour assainir, en les adaptant contre une cloison de la mê pièce, orientée au midi. — Assez bon ordre. — Purations périodiques reliées jusqu'en 1899.

Délibérations : depuis 1788.

Etat civil : depuis 1619 pour Villard-Bonnot.

— depuis 1712 pour Lancey.

Parcellaire : 1703.

CANTON DE GONCELIN.

GONCELIN.

Inventaires rédigés en 1843, 1857 et 1884. Ce dernier a mis au courant avant la fin de cette année. — Archi- bien classées dans un cabinet attenant à la salle de la irie ; local convenable, mais actuellement insuffisant, 'on ne se décide pas à faire installer un corps d'étagè- spécial pour la bibliothèque administrative. On pourt encore trouver l'emplacement nécessaire en envoyant Archives départementales les registres et pièces antéures à 1790. — Publications périodiques reliées jus- en 1897.

Délibérations : depuis 1771.

Etat civil : depuis 1603.

Parcellaire roturier : 1641.

Courcier : 1647.

Parcellaire : 1697.

Parcellaire des fonds nobles : 1698.

Courcier des fonds nobles : 1727.

Dossier concernant la route départementale n° 2 : 1783.

LES ADRETS.

Inventaire de 1880, non au courant. — Archives installées dans deux grandes et belles armoires de la salle

de mairie. Local convenable, mais mal am
cevoir des livres. — Publications périodiq
qu'en 1890.

Délibérations : depuis 1760.

Etat civil : depuis 1724.

Parcellaire : 1726.

LE CHAMP, PRÈS FROGES.

Inventaire de 1843, égaré. — Archives
des cartons classés dans deux armoires d
mairie. — Publications périodiques reliées

Délibérations : depuis 1834. Un cahier re
a disparu.

Etat civil : depuis 1590.

Parcellaire : 1647, 2 volumes.

Courcier : 1693.

LE CHEYLAS.

Inventaire très incomplet rédigé en 1
courant. — Ordre médiocre. — Publicati
reliées jusqu'en 1884.

Délibérations : depuis 1806.

Etat civil : depuis 1659.

Rôles des tailles : XVIIe-XVIIIe siècles.

Procédures : XVIIIe siècle.

Parcellaire des fonds roturiers : 1699,
térales.

Parcellaire des fonds nobles : 1699.

FROGES.

Pas d'inventaire. — Archives classées en
trois armoiries de la salle de mairie. — P
riodiques reliées jusqu'en 1881.

Délibérations : depuis 1812.

Etat civil : mentions depuis 1600 ; sér
1657.

Parcellaire : 1654.

Courcier du parcellaire : 1700.

Parteur des fonds nobles : 1697-1698.

Actes de mensuration et extimation des fonds tenuz ssédez par les nobles ou examps dans la perroisse de es, mandement de Theis (1635). »

MORÊTEL.

ventaire de 1845, égaré. — Archives installées dans armoires de la salle de mairie, local actuellement fisant ; il conviendrait de faire construire une biblioe pour y classer les publications des séries A. B. et C. médiocre. Publications reliées jusqu'en 1897.
libérations : depuis 1770, en cahiers à faire relier.
at civil : depuis 1668, en cahiers à faire relier.
réquaire pour les fonds nobles : 1708-1709.
rcellaire : 1676.

HURTIÈRES.

entaire de 1843, égaré. — Archives en désordre dans rmoire de la salle de la mairie. Local suffisant. — ications périodiques en feuilles ; seul le *Recueil des administratifs* est relié.
libérations : depuis 1821. Des registres antérieurs, emontaient à 1760, étaient déjà égarés lors de mon er passage dans cette commune et n'ont pas été reés depuis lors.
at civil : depuis 1674.
rcellaire : 1654, 1783, deux volumes.
rciers : 1727, 1769, 1783, trois volumes.

LA PIERRE.

entaire de 1843, égaré, il y a quelques années, dans cendie. — Archives en assez bon ordre dans trois ars de la salle de mairie. Local convenable mais insuf. Il conviendrait de faire aménager quelques étaspéciales pour la bibliothèque administrative des A. B. et C. — Publications périodiques en partie s.
libérations : depuis 1788.
at civil : depuis 1669.

Parcellaire : 1698-1699.
Courcier : 1700.
Lançons de la taille : XVIIIe siècle.

PONTCHARRA.

Inventaire dressé en 1896. — Archives cl
bon ordre dans diverses salles de la mairi
tions périodiques en feuilles classées par a
Délibérations : depuis 1808.
Etat civil : depuis 1617.
Parcellaire de Grignon : 1642.
Courcier de Grignon : 1787.
Parcellaire de Saint-Maximin et Saint-J
1698, deux volumes.
Protocole du notaire du Bœuf (1548). Ce
être envoyé à la Préfecture.
Courcier : 1728.

SAINT-MAXIMIN.

Inventaire de 1873, mis au courant jusq
Archives classées dans des cartons installés
gnifique bibliothèque de la salle de la mair
dre.— Publications périodiques en feuilles,
Délibérations : depuis 1826, pour Avalo
— depuis l'an X, pour Sain
Etat civil : depuis 1671 pour Saint-Jean
— depuis 1673 pour Saint-Maxi
Courciers : 1641, 12 cahiers pour Avalo
— 1649, 16 cahiers pour Saint-
Procédures : XVIIe siècle. Ces pièces, n
mairie de Saint-Maximin, seraient plus sûr
utilement conservées aux Archives de la

TENCIN.

Inventaires rédigés en 1843 et en 1880 ; c
prochainement mis au courant. — Archives
tallées et en bon ordre dans un cabinet atte
de la mairie ; local convenable, mais qu'il
d'aérer fréquemment pour éviter l'humidité
tions périodiques reliées jusqu'à ce jour.

élibérations : dpuis le 11 floréal an VIII.
tat civil : depuis 1668. Certaines mentions du premier stre telles que « Grand solvit, Robert solvit » ou atis », rappellent l'origine des registres paroissiaux ıe furent autre chose, au début, que les livres de ptes du curé.
arcellaire : 1582.
adastre : 1673.
ourcier : 1738-1784.
ettres patentes d'Henri IV, données à Fontainebleau, août 1604 et établissant à Tencin une foire annuelle, ndemain de la fête de la Toussaint, à raison des per- causées aux habitants par les incursions des gens de re.

THEYS.

as d'inventaire. — Archives installées dans deux piè- le la mairie. — Collections reliées jusqu'en 1892.
élibérations : depuis 1682.
tat civil : depuis 1588 ; les actes sont rédigés en latin u'en 1602. Il conviendrait de faire relier les plus an- cahiers pour en assurer la conservation.
rcellaire : 1584.
rcellaire d'Herculais : 1661.
rcellaire noble d'Herculais : 1698.
rcellaire de Theys : 1661.
rcellaire noble de Theys : 1698.
réquaire : 1674.
mpte de la construction des ponts (1684-1692).

GRENOBLE.

ai continué la rédaction de l'inventaire des archives riques de la ville de Grenoble, dont trois volumes actuellement imprimés. Les documents que j'ai ana- cette année, appartiennent à la série EE et sont re- aux logements de troupes, que nos pères redoutaient que à l'égal de la peste. Aussi la correspondance des stres était-elle parfois un peu vive. A propos d'une ulté des consuls avec un munitionnaire, Louvois leur ait, le 2 octobre 1790 : « Messieurs, j'apprends que

vous faites difficulté de fournir au munition
gasins dont il a besoingt pour resserrer ses
avertis que si vous ne lui en donnés au
seulement j'en feray louer à vos dépens, ma
serés mis en prison. Je suis vostre très-af
viteur. De Louvois. »

Parmi les troupes qui furent logées à G
rencontrons un singulier et pitoyable batai
de quatre-vingt-dix esclaves français, achet
qui arriva à Grenoble le 6 septembre 1785.
de la Trinité, établie chez les Minimes, a
d'eux jusqu'au pont de Piquepierre, avec tou
Minimes, un détachement de troupes et la
régiment. Le lendemain 7, ils firent une
lennelle avec stations à la Cathédrale et à la
Saint-André.

Une douzaine de cartons contiennent tou
relatives à la construction et à l'entretien
qui furent au début installées dans diverse
la rue Saint-Laurent et de la rue Perrière,
se décidât à construire les casernes de Bonn
rain acquis, le 28 juillet 1720, à Philippine d
ve du président du Bouchage. Ces premières
étaient peu confortables : les soldats coucha
souvent trois dans le même lit. Les billets
nous donnent les sobriquets de ces soldat
derrière lesquels se dérobaient souvent de
douteux. Il y en avait de gracieux com
l'Espérance, l'Eveillé, Bellerose, Vadebonc
sée, la Jeunesse et de redoutables comme B
Tranchemontagne, etc. Les demandes en
des rôles imposés pour la construction des ca
tatent que la banque de Law avait fait de
victimes dans la bourgeoisie de Grenoble.

J'ai commencé ensuite l'inventaire de la s
lice, justice et procès) et tout d'abord j'y ai
arrêt du Conseil du 20 décembre 1636, qui fo
seignements nouveaux sur l'opposition qu
même après l'arrêt de 1634, de la part des d
ordres, le tiers état du Dauphiné dans le séc

ailles. Les membres de la noblesse réunis aux offi-
du Parlement, de la Chambre des Comptes et du
u des finances organisèrent la résistance à cet arrêt,
it des assemblées révolutionnaires et provoquèrent
évoltes dans toute la province pour empêcher le re-
ement des rôles des tailles.

nt ensuite un registre très curieux contenant les
et proclamations faites à son de trompe dans les
le la ville, de 1396 à 1498 : défense de porter des
, et de sortir la nuit sans lanterne, de laisser vaga-
r des porcs dans les rues, d'y jeter des immondices
s fenêtres, de blasphémer le nom de Dieu, de la
ou des Saints, de rester sous le coup d'une excom-
ation, de commettre des adultères ; ordre aux filles
ques de rester dans le quartier qui leur est assigné
ne pas se mêler aux femmes honnêtes ; défense aux
rs de s'occuper de chirurgie « quibusdam se auri-
os dicentibus, aliis vero se fistularios asserentibus,
vero dentium morbi curatores pretendentibus et
e de diversis malis intromictentibus, quamvis de
t earum curatione et medela nullam gerant noti-
» ; fixation du prix de la journée de travail d'un
lteur à douze blafards ; règlement sur le cours des
aies ; défense de jouer aux dés ; ordre d'entretenir
mins ; défense de parler injurieusement du Duc de
; tarif des denrées et autres marchandises ven-
ur les marchés de Grenoble ; mesures prises pour la
e de la ville, armement des citoyens, organisation
milice, guet, patrouilles, chaînes tendues dans les
garde et fermeture des portes ; défense de travailler
nt les processions, etc., etc. Il y a dans ce registre
s les cartons qui le suivent de très nombreux docu-
qui permettraient de tracer un tableau à la fois
esque et exact de la vie des Grenoblois des XIVe et
ècles. Aussi me suis-je préoccupé de leur consacrer
ngues analyses et parfois même d'en donner le
intégral.

ARCHIVES HOSPITALIER

La situation des Archives hospitalières
cune observation spéciale. Toutefois, j'é
que les documents que le Tribunal de L
tribuer aux hospices de Crémieu, qui se l
dérober, soient déposés à l'avenir, pour
aux Archives du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'as
respectueux dévouement.

Grenoble, le 17 juillet 1899.

L'Archivist

A. PR

GRENOBLE, IMPRIMERIE BARATIER ET

RAPPORT

SUR LES

RCHIVES DEPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1899-1900

Présenté à M. le Préfet

Par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

Monsieur le Préfet,

ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — ingt-troisième, depuis mon entrée en fonctions, — le service des Archives départementales, communa- et hospitalières de l'Isère.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

I. — local.

u risque de paraître importun, je suis encore cette ée, obligé de signaler l'état de dégradation où se vent toutes les pierres d'appui des fenêtres de l'an- bâtiment des Archives donnant sur le jardin de la

Préfecture. Ne serait-il pas convenable et
rer ces appuis en ruines et aussi de remp
de tenture de la salle de travail où nous r
dits français et étrangers qui viennent co
leurs historiques ?

II. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET

D'importantes réintégrations ont été
cours de cette année :

1° Le 24 novembre 1899, j'ai eu l'ho
adresser la lettre suivante :

Grenoble, le 24 nove

MONSIEUR LE PRÉFET,

« A diverses reprises et tout récemme
sa séance du 21 août 1897, le Conseil gé
a émis le vœu qu'un reliquat de pièces d
à l'Evêché de Grenoble en 1874, fut réi
chives départementales et classé auprès d
me nature rendus à cette époque au Dé
l'Autorité diocésaine.

« Antérieurement, Monsieur le Ministre
publique, dans sa lettre du 29 mai 1890, s
depuis lors, insistait pour la réunion a
l'Isère, de tous les titres historiques de
de Grenoble. Mais à toutes les réclama
avec une extrême modération par vos
dernier évêque de Grenoble a constamme
fin de non recevoir catégorique : on lui
titres en 1874 ; il y avait donc, pour lui,

« Etant données ces dispositions du pr
dû, pendant un temps, renoncer à nég

« Aujourd'hui, la vacance du siège n
occasion de reprendre cette affaire. Les
sur ces papiers, qui sont restés pendant
porés dans les Archives départementale

uteux et n'ont, du reste jamais été sérieusement con-
stés par l'Administration épiscopale. Aux termes d'un
gement récent du Tribunal de Lyon, ce sont des docu-
ents domaniaux qui sont entrés dans les collections
tionales, non seulement en vertu de la loi qui les a
tes choses de l'Etat, mais encore, par une incorpora-
on réelle dans ces collections. Une décision préfecto-
e n'a pu modifier cette situation.

« D'autre part, l'intérêt des études historiques exige
e la conservation de ces pièces soit assurée par leur
pôt dans un établissement public, où elles seront con-
es à la garde d'un fonctionnaire compétent et mises
r lui à la disposition des érudits qui voudraient en
endre connaissance. A l'Evêché, elles sont inconnues
partant inutiles et, de plus, elles sont exposées à tous
risques d'incendie, qui résultent de leur installation
ns un bâtiment habité.

« C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous prier, Mon-
ur le Préfet, de vouloir bien user de votre haute auto-
é auprès de M. le Vicaire capitulaire, pour obtenir de
la restitution de ces registres et papiers, et, en même
nps, de saisir de l'affaire Messieurs les Ministres de
nstruction publique et des Cultes.

« Je joins à ma lettre, une double copie de l'inventaire
titres revendiqués par nous.

Veuillez agréer,...

L'Archiviste de l'Isère.

A. PRUDHOMME. »

A la réception de cette lettre, vous avez bien voulu
gager avec M. l'abbé Bourgeat, vicaire capitulaire, des
gociations qui n'aboutirent pas de suite, M. l'abbé
urgeat ne se croyant pas autorisé, à raison du carac-
e provisoire de ses fonctions, à prendre une décision
i lui semblait diminuer le patrimoine de l'Evêché.
ais devant votre insistance et en face des instructions
écises de M. le Ministre des Cultes, le Vicaire capitu-
re, comprenant qu'il était de l'intérêt des collections

en litige de les déposer auprès des docu
nature, conservés aux Archives de la Pré
tit enfin et de la meilleure grâce du mon
la remise complète et définitive, le 26 j

Aujourd'hui, ces titres sont classés da
partemental, à la suite du fonds de l'Évê
Par l'état ci-après, on en comprendra
aussi la persévérante insistance que j'ai
diquer :

1° Visites pastorales de Jean II de Cl
Grenoble (1339-1340) ; cahier de 22 feuil

2° Visites faites en vertu d'une com
vêque Rodolphe de Chissé par Frère Jean
de l'ordre de Saint-Antoine, en 1356 ; ca
lets.

3° Visites des églises du décanat de
sur l'ordre de l'évêque Rodolphe de Chi
de la Thuile. 1370, cahier de 9 feuillets

4°-5° Visites d'Aymon Ier de Chissé
registres.

6° Visites faites par Aynard de Chis
Grenoble, archiprêtre de Savoie, au no
de Chissé (1428 ?), cahier de 8 feuillets.

7° Visites pastorales de l'évêque Si
(1453-1455), reg. de 168 pages.

8° Visites pastorales de Siboud Allem
4 cahiers de 113 feuillets.

9° Visites pastorales de Siboud Allem
cahier de 40 feuillets.

10° Visites pastorales de Siboud Allem
10 cahiers.

11° Visites de Laurent Ier Alleman, 1
tre de 505 pages.

12° Visites de Laurent Ier Alleman, 15
feuillets.

13° Visites pastorales de Laurent II
reg. de 281 feuillets.

14° Visites de Laurent II Alleman, 1540, 4 cahiers t 3 pièces détachées.

15° Visites de Laurent II Alleman, 1551, reg. de 140 euillets.

16° Visites de François de St-Marcel d'Avançon, 572, cahier de 44 feuillets.

17° Visites de Claude Bernard et François Lambert, ommissaires délégués par l'Evêque, 1652, cahier de 30 ages.

18° Visites pastorales diverses de 1580 à 1685, une iasse.

19° Visites pastorales de Joseph de la Poype-St-Jullin, icaire général de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, 665-1667, reg. de 535 pages.

20° Visites pastorales d'Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, 1672-1673, reg. de 383 feuillets.

21° Visites d'Etienne Le Camus, 1672-1673, reg. de .619 pages plus une table.

22° Visites d'Etienne Le Camus, 1677-1678, reg. de 559 feuillets.

23° Visites des églises de la ville de Grenoble faites par Etienne Le Camus, 1683, 1 reg.

24° Visites de l'évêque Etienne Le Camus dans l'église cathédrale de Grenoble, 1683, reg. de 45 pages.

25° Cinquième visite générale de son diocèse faite par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, de 1683-1685, reg. de 430 feuillets.

26° Sixième visite générale de son diocèse faite par Etienne Le Camus, de 1686-1688, reg. de 474 feuillets.

27° Septième visite générale de son diocèse faite par Etienne Le Camus, de 1689-1692, reg. de 192 feuillets.

28° Huitième visite générale de son diocèse faite par Etienne Le Camus, de 1693-1695, reg. de 316 feuillets.

29° Neuvième visite générale de son diocèse faite par Etienne Le Camus, de 1696-1698, reg. de 197 feuillets.

30° Dixième visite générale de son dio
Etienne Le Camus, de 1699-1701, reg. de

31° Onzième visite générale de son dio
Etienne Le Camus, de 1702-1704, reg. de

32° Douzième visite générale de son di
Etienne La Camus, de 1705, reg. de 120 p

33° et 33° *bis*. Visites pastorales de J
évêque de Grenoble, 1728-1729, 2 vol. in-

34° Seconde visite de l'évêque Jean d
1 vol. in-f°.

35° Visites de Jean de Caulet, 1733-173

36° Visites de Jean de Caulet, 1757, 1

37° Visites de Jean de Caulet, 1763-176

38° Visites de Jean de Caulet, 1769, 1

39° Visites de Jean de Cairol de Mada
Grenoble, 1775-1776, 1 vol. in-f°.

40° Visites de Jean de Cairol de Madai
Visites faites par Pison, vicaire général,
de l'Evêque dans certaines paroisses, 177
une liasse.

41° Visites de Hippolyte Hay de Bon
vol, in-f°, de 452 pages.

42° Ordonnances de l'évêque Hay de
les églises visitées, 1784, un cahier de 2

43° Visite de l'église cathédrale de
par l'évêque Hay de Bonteville, le 6 avri
in-f° de 22 feuillets.

43° *bis* Double de la précédente visite

44° Visite de l'église cathédrale de
par l'évêque Hay de Bonteville, le 10 m

45° Registre des ordinations faites pa
Chissé, de 1377 à 1408, registre de 6

46° Ordinations, citations et instit
par Siboud Alleman, 1466-1471, reg. de

17°-48°-49° Registres des ordres de 1566 à 1623.

50° Reconnaissances passées en faveur du sous-colteur de la Chambre apostolique dans le diocèse de enoble, de 1382 à 1385. — Institutions de bénéfices conés, au nom de l'évêque François de Conzié, par son aire général, Etienne du Pont, en 1381 et 1382. Regis- de 2 cahiers.

51° Emoluments du sceau pontifical reçus pour scel- les lettres, par Pierre Rallet, chapelain de l'évêque curé de Venon, de 1409 à 1420 (épiscopat de Aymon de Chissé).

52° Provisions de bénéfices, 1567-1572, reg. de 550 illets.

53° Provisions de bénéfices, 1573-1575, reg. de 217 illets.

54° Provisions de bénéfices, 1576-1582 (épiscopat de nçois Fléard), reg. de 375 feuillets.

55° Registre de provisions des officiers épiscopaux, 6-1619, reg. de 90 feuillets.

56° Provisions de bénéfices, 1587-1590, 1 reg.

57° Provisions de bénéfices, 1585-1606, reg. de 372 illets.

58° Provisions de bénéfices, 1619-1623, reg. de 193 illets.

59° Provisions de bénéfices, 1622-1627, reg. de 184 illets.

60° Provisions de bénéfices, 1627-1630, reg. de 164 illets.

61° Provisions de bénéfices, 1631-1635, reg. de 150 illets.

62° Provisions de bénéfices, 1636-1641, reg. de 150 illets.

63° Provisions de bénéfices, 1642-1658, reg. de 334 illets.

64° Provisions de bénéfices, 1658-16
feuillets.

65° Provisions de bénéfices, 1671-16
feuillets, plus un cahier de tables.

66° Provisions de bénéfices, 1676-1682

67° Registre de provisions et abjurati
1 vol.

68° Registre de provisions, démissions
1694.

69° Registre de provisions, démission
autres actes, 1687-1697.

70° Provisions de bénéfices, 1694-1702

71° Provisions de bénéfices, 1702-17
feuillets.

72° Registre de provisions, ordina
etc., 1708-1719.

73° Provisions, démissions, ordinati
1724, reg. de 198 pages.

74° Provisions, démissions, ordinati
1725, reg. de 75 feuillets.

75° Registre de dispenses, 1721-1722

76° Etat des cures et bénéfices du
nom des titulaires, etc., 1726, 1 reg.

77° Provisions, visas de bénéfices,
missions, ordinations, nominations d'offi
etc., 1726-1728, 1 vol.

78° Provisions, etc., 1728-1730, 1 reg

79° Provisions, etc., 1730-1733, 1 reg.

80° Provisions, etc., 1733-1735, 1 re

81° Provisions, etc., 1735-1738, 1 re

82° Provisions, ec., 1738-1740, 1 vol.

83° Provisions, etc., 1740-1743, 1 vol.

84° Provisions, etc., 1744-1747, 1 vol.

85° Provisions, etc., 1747-1750, 1 vol.

86°-94° Registres du Secrétariat, 1750-1771, 9 reg

95° Registre du Secrétariat (vacances du siège, du 27 ptembre 1771 au 23 janvier 1772); du 9 janvier au 9 vrier 1780; et du 6 octobre 1788 au 17 mai 1789).

96° Registre du Secrétariat (épiscopat de Cairol de édaillan), 23 janvier 1772 — 3 octobre 1774.

97° Registre du Secrétariat, 3 octobre 1774 — 29 octo-e 1777; reg. de 297 feuillets.

98° Registres du Secrétariat, 30 octobre 1777 — 9 fé-ier 1780.

99° Registre du Secrétariat (Hay de Bonteville), 9 vrier 1780 — 2 janvier 1782.

100° Registre du Secrétariat, 2 janvier 1782 — 31 jan-er 1784.

101° Registre du Secrétariat, 31 janvier 1784 — 2 no-mbre 1786.

102° Registre du Secrétariat (Hay de Bonteville, acance du siège et Dulau d'Alleman), 7 novembre 1786 - 9 avril 1790); 191 feuillets.

103° Registre du Secrétariat, 9 avril 1790 — 15 jan-er 1791, 73 pages.

104° Ordonnances et mandements de l'évêque Jean de aulet, 1752-1771. Approbations de l'évêque, 1728-1762, registre.

105° Mandements et ordonnances de l'évêque de Gre-oble, 1728-1734, 1 vol.

106° Mandements et ordonnances de l'évêque de Gre-oble, 1734-1752, 1 vol. de 242 feuillets.

107° Mandements et ordonnances, 1781-1791, 1 vol.

108° Statuts synodaux du diocèse, 1495, 1 vol.

109° Synodes, de 1569 à 1620.

110° Synodes, de 1638 à 1653.

111° Synodes, de 1685 à 1706.

112° Délibérations et conclusions du C
cèse de Grenoble, (bureau diocésain), de 1

113° Id., de 1622 à 1633.

114° Id., de 1635 à 1653.

115° Id., de 1646 à 1650.

116° Id., de 1654 à 1671.

116° *bis* Id., de 1675 à 1711.

117° Id. de 1777 à 1788.

118° Insinuations ecclésiastiques du d
noble, de 1762 à 1791, 12 vol. in-folio.

119°-121° Rôle des impositions, des ta
du diocèse de Grenoble, pour 1786, 1787,
tres.

122° Compte-rendu de la recette et d
cimes, impositions, dons gratuits et reven
diocèse de Grenoble, pour 1787, 1 cahier
tificatives.

123° Registre du greffe de l'Officialit
de 1708 à 1712.

124° Id., de 1780 à 1786.

125° Id., de 1786 à 1789.

126° Présentations et défauts du greffe
de Grenoble, de 1708 à 1716, 8 cahiers.

127° Rôle des prieurés du diocèse de C
siècle — 1 cahier.

2° Je suis entré en possession des do
nant de la collection de Verna et qui, pa
Tribunal de Lyon, ont été restitués au I
l'Isère, à la ville et aux hospices de Crém
Par suite d'un accord, entre le Départe
re, la ville et les hospices de Crémieu,
d'un grand intérêt pour notre histoire
ront désormais déposés aux Archives d
u ils pourront être utilement consultés
ons.

Il ne sera pas inutile d'en donner ici un inventaire mmaire.

Ont été attribués au Département de l'Isère les docu-nts ci-après :

N° 1453 (1). — Registre des insinuations du bailliage Vienne, commencé le 8 août 1591.

N° 1434. — Fondation faite en 1429, par noble erre Pellerin, damoiseau de Crémieu, d'une chapelle us le vocable de N.-D. et de St-Pierre, dans la nouvelle lise des Augustins de Crémieu et reconnaissances pas-s en 1437 au profit des dits religieux par les tenan-rs sur les biens desquels avaient été constitués les enus affectés à cette fondation.

N° 1502 (41). — Vente d'une maison et jardin à iron, passée par les Augustins de Crémieu à Antoine rlin, sous la réserve d'une chambre pour y loger leurs res quêteurs, quand ils se rendent à Grenoble, (29 dé-nbre 1547).

Ont été restitués à la ville de Crémieu les numéros ci-rès :

N° 1401. — Charte de franchise de la ville de Cré-eu, donnée à Vienne, par le dauphin Jean II, le 20 llet 1315.

N° 1407. — Registre des délibérations consulaires de émieu de 1512 à 1639, 16 volumes in-4°.

N° 1410. — Expéditions d'actes administratifs du nsulat de Crémieu de 1539 à 1549, reg. in-4°.

N° 1412. — Registre des mariages de la paroisse de émieu de 1647 à 1674.

N° 1414. — 1° Registre d'actes de la ville et du andement de Crémieu de 1500 à 1512. — 2° Comptes du ezain de 1529 à 1539, 2 registres.

N° 1416. — Pièces de comptabilité pour les garnisons

1) Ces numéros sont ceux du Catalogue de la Bibliothèque de rua, dressé par M. Steyert, en 1895.

de Crémieu de 1535 à 1541. Cinq cahiers
papier.

N° 1418. — Confirmation par Louis XI
sien à la ville de Crémieu du droit de t
vins, pour l'entretien des murs, rues et f
ville (26 juin 1472). — 2 pièces parch.

N° 1419. — Quittances et documents
nant Crémieu, l'administration municipa
sons, les finances, etc. (1580-1581), 103 p

N° 1428. — Marché entre les Consuls
un charpentier pour réparations d'une port
(29 mars 1396, 97 n. st.). — Adjudication
maçonnerie à exécuter au murs de Crémi
sur le revenu du treuain. (10 janvier 140
2 pièces parchemin.

N° 1433. — Lettres du dauphin Char
l'engagement ou l'aliénation des château
et de Saint-Nazaire-en-Royans, jusqu'à c
6,000 écus d'or pour la solde des homme
sont en Lombardie (26 novembre 1421),
une lettre de Randon, duc de Joyeuse,
Dauphiné, par laquelle il confirme et ga
tuité, aux habitants de Crémieu l'octroi d
les fortifications de la ville (31 janvie
pièce originale parch.

N° 1435. — Lettres per laquelle
touteville, gouverneur du Dauphiné, certi
tres de liberté de la ville de Crémieu ont
au Parlement de Grenoble, 11 mai 1536. U
scellée, parchemin.

N° 1436. — Donation à la Confrérie
Crémieu, établie en l'honneur de la Nativi
(9 sept. 1428).

N° 1437. — Copie d'inventaire de
pièces de Humbert Machy de Bonnardel,
sieu et autres lieux, contre les consuls e
de Romans et de Crémieu (1638).

N° 1438. — Arbitrage entre les habitants de Crémieu les ouvriers de la monnaie delphinale, établie dans ville (31 juillet 1418).

N° 1441. — 1° Accord entre l'abbaye de St-Antoine Viennois et les habitants de Crémieu, au sujet de la ivelle route, établie par suite de l'ouverture de la te de la Loy, murée en 1501, et qui devait traverser e vigne dépendant de la maison de St-Antoine, à Crémeu (1503). — 2° Mandement de l'abbé à Etienne Berrd, procureur de la maison de St-Antoine, pour faire ormation sur cet accord (30 mai 1503). — 3° Approban, par Pierre Falco, commandeur général, de l'accord écédent (3 juin 1503). — Trois pièces originales parmin attachées ensemble, scellées de quatre sceaux.

N° 1443. — Pièces relatives à l'administration de la le de Crémieu; réquisitions de bétail pour la nourrire des gens de guerre (1537). — Répartition des redeices et prestations pour réparer et approvisionner le âteau de Quirieu (1543), etc. — Sept cahiers et feuils de papier.

N° 1444. — Ordonnance d'exécution d'un arrêt du rlement de Grenoble, de 1596, condamnant la ville Crémieu à indemniser les habitants de Crémieu de rs pertes pour saisie de bétail par un capitaine de cheu-légers, pour se payer d'une créance sur la ville (30 illet 1596). — (16 mai 1599). — Quatre pièces orig. llées, un sceau mutilé.

N° 1445. — Dossier d'un procès soutenu par la ville Crémieu contre Geneviève de Paviot, au sujet du oit de mesurage du sel vendu à Crémieu (XVIe et VIIe siècles). — 103 pièces, dont 98 papier et 5 parchen, en deux liasses.

N° 1446. — Dossier d'un procès soutenu par la ville Crémieu, contre Vérance de Joanny, sieur de Pesnes, sujet d'une obligation de 1.800 écus, souscrite en 04, 1614 et 1615. — 32 pièces papier.

N° 1459. — Marché entre les consuls et la ville de

Crémieu, d'une part, Jean Romain dit
Pierre de Lorme dit Chauminel, d'autre
construction d'une barbacane, sur la port
(19 février 1400-1401). — Pièce orig. parc

N° 1460. — 1° Ordonnance de Humbe
de Viennois, sur les monnaies du Dauph
Avignon, le 3 août 1344, dans un vidimus
de la Tour, de Valbonne, et de Montluel, a
aux consuls de Crémieu de publier ladi
aux lieux accoutumés (5 septembre 1344).
tion par les parties d'une sentence arbitra
testation survenue entre les habitants de
ouvriers de la monnaie delphinale dudit
de la charge de consul dont lesdits ouvr
étaient exempts (6 septembre 1448). — De
parchemin, scellées.

N° 1462. — Bail du trézain de Crémie
pour 110 toises de maçonnerie aux murs
janvier 1387-1388 cf. plus haut, n° 1426,
Bail du trézain pour 205 toises de maçon
d'enceinte (17 janvier 1391-92). — 3° B
pour 105 toises de maçonnerie (29 juin 13
tance donnée par un maçon pour prix de
tés pour la ville de Crémieu (30 août 1
pièces originales parchemin.

N° 1502. — Vingt-quatre pièces diver
la ville de Crémieu, sa comptabilité, ses
atelier monétaire, du XIVe au XVIIe siè

Dans la part des hospices de Crémie
pièces suivantes :

N° 1404. — 1° Transaction entre P. Be
l'hôpital de Crémieu, et J. Bouet, au suje
de J. de Treffort (24 oct. 1459. Expéditi
janvier 1519). — 2° Lettre de Théodore d
abbé de St-Antoine de Viennois, autorisa
deur de l'hôpital de Crémieu à poursuivr
testament de J. de Treffort (26 mai 1501)
du 25 oct. 1509, au sujet de l'affaire

omologation du 14 mai 1510. — Trois pièces originales
archemin, deux sceaux. Ancienne cote : *Miser*.

N° 1405. — Testament de P. Petit, marchand de
rémieu, contenant un legs pour une église à construire
ans l'hôpital de Crémieu et une clause de substitution
n faveur des pauvres de cet hôpital (14 mars 1361, 1362
. st.). — 2° Extrait du même testament. — Deux pièces
archemin.

N° 1406. — Acte d'admission d'un habitant de Cré-
ieu comme frère rendu à l'hôpital (28 février 1383, 84
. st.). — Une pièce parchemin.

N° 1411. — 1° Vente passée au profit de l'hôpital de
rémieu (18 février 1309, 10 n. st.). — 2° Nomination,
ar l'abbé de Saint-Antoine, d'un religieux de son mo-
astère comme recteur de l'hôpital de Crémieu, le 6 juin
421. — Deux pièces orig. parchemin.

N° 1415. — 1° Echange de biens entre Pierre Fayet,
e Lyon, et le recteur de l'hôpital de Crémieu (2 mai
513). — 2° Deux autres pièces relatives au même échan-
e, du 11 mai et du 3 juin 1513. — Trois pièces orig.
rchemin, deux sceaux.

N° 1417. — Registre terrier des biens de Treffort, de
99 à 1402, avec quelques actes de 1490 à 1502. — Un
gistre papier du XVI[e] siècle.

N° 1422. — Ventes et achats de l'hôpital de Crémieu,
370-1406). — Cinq pièces parchemin.

N° 1442. — Mandements délivrés par le gouverneur
: Dauphiné, à la requête de frère Guichard Al-
rd, commandeur de St-Antoine, de Crémieu, pour con-
aindre les tenanciers qui contestaient ses droits de di-
cte (18 janvier 1550-51 et 25 août 1551). — Deux piè-
s parchemin.

N° 1448. — Terrier de l'hôpital St-Antoine, de Cré-
ieu, reconnu du 26 février au 15 mars 1472, 73 n. st. —
n cahier de 25 feuillets papier.

N° 1449. — 1° Vente, par Pierre de Saint-Chef et
ean Pelat, à l'hôpital, d'une terre située à Crémieu,

sous le sceau de Guichard de *Palaniso*, d
cembre 1298.. Cote ancienne au dos : *Fi*
tament de Jacques Chevalier, rendu et re
pital, par lequel il institue l'hôpital légat
11 octobre 1407). — Deux pièces orig. parc

N° 1455. — 1° Réception, par les pr
de l'hôpital de Crémieu, avec l'assentimen
d'Etienne Voisin de Carisieu et de Thoma
comme rendus de l'hôpital avec autorisat
dans leur maison (2 décembre 1380). — F
blable de Guillement Chalamon de Peyri
quemette, sa femme (12 octobre 1399). —
orig. parchemin.

N° 1456. — Inventaire, par Pierre B
de l'hôpital de Crémieu, de meubles, usten
domestiques, etc., ainsi que des titres de
l'hôpital (5 novembre 1406). — Une pièce
min.

N° 1457. — Donations, ventes, acense
naissances, échanges et autres actes au pr
tal de Crémieu en date des 26 février 1
1385, 19 avril 1407, 26 mars 1408, 12 ju
octobre 1414, 28 août 1416, 27 novembre 1
1510-11. — Neuf pièces parchemin.

N° 1458. — 1° Bail emphythéctique
l'hôpital de Crémieu, situés à Sainte-Ma
à Soffroi Soffroï (18 juillet 1386). — 2°
clus entre le recteur de l'hôpital et la
Sainte-Marie-Madeleine, du prieuré de Sa
de-Crémieu. 13 février 1397-98 et 14 avr
Vente, par l'hôpital, de biens sis à Sainte-
taz. — Trois pièces orig. scellées parchem

N° 1461. — 1° Accord au sujet des re
à l'hôpital sur un moulin de la rivière de
fossés neufs de Crémieu (2 août 1296). —
sujet d'un droit de passage réclamé par l'h
vier 1426-27). — 3° Arbitrage au sujet d'u

tal (14 décembre 1499). — Trois pièces originales parchemin.

N° 1463. — 1° Publication du mariage d'un frère ndu de l'Hôtel-Dieu de Crémieu, stipulant l'admisn de la future épouse comme « rendue confrère » et ur dudit hôpital, moyennant dix florins d'or (20 avril 85). — 2° Arbitrage entre l'hôpital et les héritiers une sœur rendue dudit hôpital (2 août 1402). — Deux èces orig. parchemin.

N° 1464. — Obligation de 24 écus, souscrite par athieu du Pont, bourgeois de Lyon, au profit de frère uis de Romans, commandeur de l'hôpital de Crémieu, agissant en son nom personnel (24 mai 1427). — pédition du XVI° siècle, sur parchemin.

N° 1465. — Expédition du testament de Mathieu de rnas, en date du 16 novembre 1411, faite le 22 octobre 09 par Jean Thibaud, notaire à Crémieu, d'après les otocoles de François Cristin, pour Pierre Bertal, commandeur de l'hôpital de Saint-Antoine de Crémieu et à requête. — Une pièce de parchemin. Au dos, d'une écrire du XVI° siècle : « Testamentum Mathei de Vernas iens pro preceptoria Sancti-Antonii Cremiaci. »

N° 1502. — Soixante pièces diverses du XIV° au I° siècle, relatives à l'hôpital de Crémieu : achats et ntes de domaines, de cens et de rentes ; reconnaissan-, legs et donations, admissions de rendus, procès,

nstruite par ce procès des dangers que peuvent courir archives communales mal gardées, la municipalité Crémieu a manifesté l'intention de confier à l'Archite départemental la garde de tous les registres et papiers antérieurs à 1790 qu'elle possède encore et a chargé Roland Delachenal, archiviste paléographe, auquel histoire de Crémieu donne une compétence spéciale ces matières, de faire le départ des documents qui dent être gardés par la Commune et de ceux qui, sans onvénient pour l'administration, pourront être envo-

yés aux Archives départementales. Il est
la nouvelle municipalité de Crémieu ra
tions de sa devancière.

Aux pièces provenant de la biblioth
énumérées ci-dessus et qui sont venues
lections départementales, il convient d'a
coles de notaires, saisis à la requête de
général près la Cour d'Appel de Grenob
puis deux ans aux Archives de l'Isère,
magistrat. En effet, les héritiers de Ver
registré à Lyon, le 10 mai 1900, ont renc
tention sur ces protocoles et reconnu la
saisie qui en avait été faite.

3° M. Doniol, ancien préfet de l'Isère,
y a quelque temps, à l'Archiviste de l'I
nombre de pièces, dépêches ministériell
M. Thiers, adressées au Préfet de l'Is
premiers mois de 1871.

4° La commune de La Morte a dépo
de la Préfecture un registre d'Etat-Civil
un cahier des assemblées de la commun
de Vizille à La Morte, de 1711 à 1721 ; u
l'albergement consenti, en 1318, par le
aux habitants de La Morte, des montag
et des pièces de procédures des XVII° et
concernant les pâturages de La Morte.

5° M. l'abbé Ginon, curé de St-Josep
grand vicaire honoraire, a bien voulu
profit des Archives départementales, de
papiers, concernant : 1° Les anciennes
Chartreuse ou Manche de Cornillon,
Manche Delphinale, de St-Pierre de Ch
Pierre d'Entremont et du Sappey : dé
munales, comptes, rôles de tailles, parc
les familles Brevard, Allegret, d'Arces,
renger, Bigillion, de Bovet, Brun, Cha
Faure, Gaudoz, Gérente, Gontier, de
Jail, Liotard, Marchaud, Michallet, Moll

ontbel d'Entremont, Navizet, Ogier, Revol, Taxil, de
ıujany, de Virieu, etc.; 3° le chapitre de Saint-André
Grenoble et la Grande Chartreuse. — Dans ces mêmes
isses se trouvaient encore des documents imprimés de
période révolutionnaire et les protocoles des notaires
après :

Gaudoz, notaire à Chartreuse (1571-1699), 6 registres
10 liasses.

Brevard, notaire à Chartreuse (1700-1758), une liasse.

Paul Collin, notaire au Sappey (1668-1701), 3 liasses.

Claude Pillion, notaire à Uriage, (1634-1640), 2 re-
tres.

Faure, notaire à Grenoble (1723), fragment.

Toutes ces pièces avaient été confiées à M. l'abbé Gi-
ı, avec pouvoir d'en disposer à son gré, par M. l'abbé
issière, aumônier de N.-D. des Victoires à Voiron,
uel les tenait de la famille Brevard dont il est l'héri-
. Il convient donc de remercier plus particulièrement
l'abbé Ginon de la destination qu'il a donnée à ces
ces, dont un certain nombre provenait à n'en pas dou-
des archives des communes de la Chartreuse.

° M. Vellein, avocat à Grenoble, et l'un des plus fidè-
habitués des Archives leur a fait don d'un petit re-
tre des minutes de Pierre Mollard, notaire à Revel, en
2, lequel contient des actes relatifs aux Alleman d'U-
ge.

° M. Desplagnes, ancien magistrat, a offert aux Ar-
ves une dizaine de pièces (8 parchemin et 2 papier),
XVIe au XVIIIe siècle, concernant le prieuré de la
e-St-André et les familles de Giraud, des Granges,
Fusselet, et Vaudaine.

° Enfin, M. l'abbé Lambert, curé de Flachères, plu-
rs fois déjà nommé à cette place, nous a apporté, au
s de janvier dernier, avec une reconnaissance de Lau-
Chabergeon, curé de Saint-Agnin, datée du 20 sep-
bre 1623, une copie prise par lui dans les Archives
château de Césarges, d'un hommage prêté en 1363,

par noble Aymon de Polloud de Saint-A
François de Maubec.

Il y a lieu de se féliciter de l'accroisseme
et de l'importance de ces libéralités, d'en
auteurs et de souhaiter que leur exemple s

III. — VERSEMENTS DE PAPIERS ADMI

Les versements des bureaux de la Préf
cette année, particulièrement abondants
ment dans leurs séries respectives de jour
laborieux.

En voici le décompte :

Cabinet de M. le Préfet : lections de journaux.	324 liass
1re Division..................	215 liass
2e Division..................	23 —
3e Division..................	93 —
Comptes de gestion des percepteurs versés par le Conseil de Préfecture.........	902 —
Trésorerie générale. Rôles des Contributions directes	25 —
Total...........	1.582 liass

IV. — VENTES DE PAPIERS PÉRIM

A raison de l'abondance, de jour en jour
versements de dossiers administratifs,
année, par les bureau de la Préfecture et l
ministrations, l'obligation s'impose impé
ner au fur et à mesure que les règlements
toutes les pièces périmées. C'est à cette b

rsonnel des Archives s'est particulièrement employé te année, vérifiant, à ce point de vue spécial, toutes séries modernes et éliminant tous les papiers inutiles. nnée prochaine nous aurons achevé cette vérification nous serons en mesure de faire une vente importante.

V. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE.

Ainsi que je le promettais l'an dernier, j'aurai l'hon- r de déposer sur le bureau du Conseil général et d'a- sser à chacun de Messieurs les Conseillers généraux nouveau volume d'inventaire, le tome Ier du Catalo- des Archives de la période révolutionnaire (1790 an II). Ce volume comprend l'analyse et de nombreux ex- its des procès-verbaux de l'Assemblée départementale dant la Révolution. J'ai commencé la rédaction du ne II de la même série L dont sept feuilles compre- t l'analyse des décisions du Directoire du départe- nt du 15 juillet 1790 au 9 janvier 1792, sont actuelle- nt préparées pour l'impression.

Dans la série B., j'ai continué et achevé l'inventaire chartes et registres de la Chambre des comptes, con- nant le Vivarais et le Languedoc. Ce fonds qui remon- aux premières années du XIIIe siècle, contient des uments très importants non seulement pour l'histoire terres seigneuriales situées sur la rive droite du ône, mais encore pour l'étude des efforts tentés, dès e époque, par la diplomatie française, pour s'annexer Valentinois.

Le classement de la série Q (domaines nationaux), mencé l'année dernière, a été achevé dans le cours cette année et on s'occupe actuellement de mettre les ses en cartons et d'étiqueter les registres.

VI. — RECHERCHES ET EXPÉDITIONS.

Du 15 juin 1899 au 15 juin 1900, nous avons fait 2.381

communications de pièces dont 1.324 port
ries historiques et 1.507 sur les dossiers
Ces communications se répartissent sur le
tes :

Archives historiques.

Série A	néant.	
— B	343	co
— C	52	
— D	24	
— E	112	
— G	43	
— H	18	
— L	156	
— Q	124	
Bibliothèque historique	452	
Total	1.324	co

Archives administratives.

Série K	47	co
— M	90	
— N	6	
— O	188	
— P	79	
— R	36	
— S	104	
— T	11	
— U	1	
— V	35	
— X	33	
— Y	2	
— Z	néant.	
Bibliothèque administrative	425	
Total	1.057	co

?endant la même période, il a été consenti 90 prêts documents, en faveur de fonctionnaires de l'adminis-tion ou de personnes autorisées.

)ix-sept expéditions ont été délivrées, qui ont produit, ır 25 rôles à 0 fr. 75 centimes une somme de 75, dont 1 fr. 50 ont été versés à la caisse de M. le ésorier-Payeur-Général avec les produits de l'année)9 montant à 8 fr. 25, suivant récépissé n° 30.718 du 5 rs 1900; le reste, soit 17 fr. 25, est en caisse.

VII. — TRAVAIL DFS EMPLOYÉS.

'e n'ai qu'à me louer du concours que me prêtent mes ıx collaborateurs. L'un et l'autre ont utilement em-yé leur année.

VIII. — CRÉDITS A INSCRIRE AU BUDGET.

.es crédits suivants qui figurent au budget de 1899 ont cette année, encore suffisants.

CHAPITRE X.

\RT. 1er. — Appointements de l'Archi-te et des employés auxiliaires..............	9.200	»
\RT. 2. — Dépouillement extraordinaire. archives, achats de cartons, livres et do-nents, entretien de propreté et chauffage bureaux...................................	600	»
\RT. 3. — Publication de l'inventaire......	800	»
\RT. 4. — Inspection des archives commu-es	400	»
Total...........	11.000	»



IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECT

Les Archives de la Sous-Préfecture de La
que j'ai vues il y a quelques jours, sont en
Il n'en est, paraît-il, pas de même de celles
lin, que je me propose de visiter prochain
demande de M. le Sous-Préfet.

X. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADM

La bibliothèque historique des Archives
cette année, d'une quarantaine de volumes
d'archives départementales des Hautes-Al
Supp. T. 1er), du Nord (série B. T. 1er); de
H. T. III); de la Hte-Vienne (série B. T. 1er)
(H. Suppl);— Inventaires des archives comm
chy, Gravelines, Halluin; — *Catalogue gé*
nuscrits des bibliothèques publiques de Fran
que de l'Arsenal. T. VIII; Départemen
XXXIV, XXXV et XXXVII; *Catalogue*
de la Bibliothèque de Grenoble, par Ed. Ma
logue des actes du Dauphin Louis II, (dep
par E. Pilit de Thorey, etc...

A l'aide des modestes crédits mis à ma d
acquis: *Le Dictionnaire biographique et bi*
phique de la Drôme par Brun-Durand; *La*
noble par Henri Rousset; *Le bourg et l'abb*
toine pendant les guerres de religion et de la
1597) par Dom Hipp. Dijon; le *Dictionna*
Larousse, etc...

Le livre d'entrée de cette bibliothèque
n° 2050.

XI. — OBSERVATION DU RÈGLEM

Toutes les mesures prescrites par les règ
la conservation des archives sont ponctuel
dans le dépôt de l'Isère.

ARCHIVES COMMUNALES

es Archives que j'ai inspectées cette année appartien-
t aux cantons de La Côte-St-André et de La Tour-du-
. Comme on le verra par les notes brèves qui suivent,
s sont loin d'être dans un état satisfaisant. Si certai-
communes ont témoigné d'un zèle louable pour as-
r la conservation des documents anciens que leur ont
iés les siècles précédents, un trop grand nombre ont
sé diminuer en leurs mains négligentes ce patrimoine
ix. Après vingt années d'inspection, le seul remède,
m'apparaisse efficace à ce gaspillage des documents
priques encore conservés dans nos archives commu-
s serait de transporter les registres et pièces anté-
rs à 1790 aux Archives départementales où l'on au-
pour eux le respect qu'ils méritent.
ans nos campagnes ils sont méprisés comme des cho-
nutiles, relégués dans des greniers, quand ils ne sont
vendus aux chiffonniers. Or par l'état qui suit on
a que certains de ces documents seraient utilement
ultés par nos historiens locaux et qu'ils leur four-
ient de précieux renseignements sur l'administra-
des communautés villageoises avant la révolution, sur
amilles féodales qui y dominaient et sur la condition
tique, économique et sociale de ces laborieux paysans
phinois, dont les parcellaires nous rappellent les lut-
glorieuses contre les ordres privilégiés dans le mémo-
e procès des tailles.

Etat des plus anciens documen
dans les Archives Communal
en 1900.

NOMS des COMMUNES	DÉLIBÉRATIONS communales.	ÉTAT CIVIL.	
La Côte-St-André....	1594	1578	
Arzay	1838	1770	1
Balbins	1824	1675	
Bossieu	1790	1708	17
Champier	1780	1700	1
Commelle	1838	1731	1
Faramans	1800	1714	1
Gillonnay	1708	1625	17
Le Mottier..............	1791	1675	
Nantoin	1842	1670	
Ornacieux	1790	1792	1
Pajay	1841	1793	
St-Hilaire-de-la-Côte .	1838	1681	[illegible]
Semons	1789	1647	1
La Tour-du-Pin.......	'686	1602	1
Cessieu	1790	1630	1
La Chapelle-de-La Tour	1825	1716	
Dolomieu	1791	1698	1
Faverges	1837	1772	
Montagnieu	1838	1641	1
Montcarra	1838	1793	1
Rochetoirin	1838	1619	1
Sainte-Blandine	1838	1701	16
St-Clair-de-La-Tour. .	1838	1701	
St-Didier-de-La-Tour.	1838	1626	
St-Jean-de-Soudain ...	1838	1669	1
St-Victor-de-Cessieu ..	1838	1692	17
Torchefelon	1822	1679	1
Vasselin	1819	1586	1
Vignieu	1838	1760	16
Penol	1792	1628	1

LA COTE-SAINT-ANDRÉ.

›s archives de La Côte-St-André sont relativement ›rtantes et possèdent, comme on le verra dans les ; qui suivent, des séries anciennes de registres de dé- ations et l'état-civil. Ces documents, vénérables eur âge, sont aussi précieux par les renseignements riques qu'ils pourraient fournir sur le passé de cette nune qu'affectionnaient au XVe siècle les Gouver- ; du Dauphiné. A La Côte-St-André, ils sont incon- et partant inutiles. J'ajoute qu'ils ne sont ni clas- i inventoriés et qu'ils sont ensevelis sous une épais- uche de poussière. Il y aurait donc intérêt à déposer ieux registres aux Archives départementales, où ils raient être commodément consultés par les historiens leur sécurité serait mieux garantie que dans l'ar- e poudreuse où ils sont exposés sans défense, à la des rongeurs. Je soumets ces observations à Mon- le Maire de La Côte, qui s'est déjà préoccupé, année même, de ces vieux registres, pour en faire une vingtaine, et qui a manifesté l'intention d'en dresser un inventaire, pour remplacer le catalogue naire dressé en 1857, lequel n'a pas été tenu au cou-

local où sont conservés les archives est convenable rait suffisant surtout si l'on en distrayait tous les ments antérieurs à 1790. Les publications périodi- sont reliées jusqu'en 1895 ; les autres papiers moder- ne sont pas classés.

rmi les titres anciens j'ai remarqué :

registres de délibérations communales de 1594 à ;

›s registres paroissiaux remontant à 1578 ;

1 registre de mandats de 1778 à l'an IV ;

1 dossier concernant l'acquisition d'une promenade ique en 1778-1779, des procédures du XVIIIe siècle,



ARZAY.

Inventaire de 1844, égaré. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles, non classées. — On est disposé à les faire relier. — Ordre médiocre.

Délibérations depuis 1838. — Des cahiers remontant à 1821, signalés dans l'inventaire de 1844, ont disparu depuis lors.

Etat civil : depuis 1770.

Parcellaires : 1661, 1737 et 1785.

BALBINS.

Inventaire de 1844, non au courant. — Archives installées dans trois belles armoires bibliothèques. — Non classées. — Publications périodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1824.

Etat civil : depuis 1675.

BOSSIEU.

Inventaire de 1845, non au courant. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Ordre médiocre. — Publications brochées jusqu'en 18[illegible]

Délibérations : depuis 1790. — Il conviendrait de faire relier les cahiers antérieurs à 1838.

Etat civil : depuis 1708.

Parcellaire : 1716.

CHAMPIER.

Inventaire rédigé en 1888, mais sans suivre l'ordre prescrit par les circulaires ministérielles de 1842 et 1879. — Archives classées en très bon ordre dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques reliées ou brochées jusqu'en 1875.

Délibérations : depuis 1780.

Etat civil : depuis 1700.

Parcellaire : 1649. Tous ces volumes ont été soigneusement reliés.

COMMELLE.

Inventaire de 1845, égaré. — Archives installées en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie. — Publications reliées ou brochées jusqu'en 1883. — Une partie des archives anciennes se trouve dans un cabinet attenant à la salle de mairie ; il serait préférable de les réunir aux archives modernes.

Délibérations : depuis 1838. Je n'ai pas retrouvé 26 cahiers de délibérations antérieurs à cette date et remontant, avec quelques lacunes, à 1765. Ces cahiers étaient mentionnés dans l'inventaire de 1845.

Etat civil : depuis 1731. — Manquent 28 cahiers, remontants à 1660.

Parcellaire : 1627.

FARAMANS.

Inventaire de 1845, égaré. — Archives installées dans des armoires de la salle de mairie. — Il serait utile d'acheter quelques cartons pour les classer. — Publications reliées jusqu'à ce jour.

Délibérations : depuis 1800.

Etat civil : depuis 1714.

Parcellaire : 1664.

— : XVII[e] siècle. Y figurent : le Président de Chevrières, François de Chamberaud, Hugues Faure, curé de Penol, le Seigneur de La Touvière, Claude Chappuis, etc...

GILLONNAY.

Inventaire de 1845, non au courant. — Archives assez bien classées dans une armoire de la salle de la mairie. — Publications en partie reliées jusqu'en 1860 ; le reste en feuilles.

Délibérations : depuis 1708, à fair
Etat civil : depuis 1625 (tables de
Parcellaire : 1706.

LE MOTTIER.

Inventaire de 1845, égaré. — Arch
trois armoires et des casiers de la
Ordre médiocre. — Publications p
jusqu'en 1896.

Délibérations : depuis 1791.

Etat civil : depuis 1675. — Un v
1625 a disparu.

NANTOIN.

Inventaire de 1845, non au couran
tallées dans une armoire dans un ca
salle de mairie. — Il serait bon d'ac
tons pour les classer. — Publications
ou brochées jusqu'en 1890.

Délibérations : depuis 1842.

Etat civil : depuis 1670. — Des c
tions de 1790 à 1792 ont été par er
d'un registre d'état civil de 1745 à 1

ORNACIEUX.

Inventaire de 1845, non au couran
tallées dans deux armoires vitrées de
— Publications en feuilles, sauf quel
liées.

Délibérations : depuis 1790.

Etat civil : depuis 1792. Des cahier
n'ont pu être retrouvés lors de mon p

Parcellaire : 1635.

PAJAY.

Inventaire de 1845, égaré. — Ar

s trois armoires de la salle de mairie. — Publications feuilles. — Commune récente, créée en 1841.
)élibérations : depuis 1841.
:tat civil : depuis 1793. — De 1793 à 1840, copie raite des registres de Faramans.

SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE.

nventaire de 1845, non au courant. — Archives assez liocrement classées dans un cabinet attenant à la e de mairie.
)élibérations : depuis 1838.
tat civil : depuis 1681.
arcellaire : XVIIe siècle.
ourcier : 1701.

SEMONS.

as d'inventaire. — Archives installées dans une ar- re de la salle de mairie. — Non classées. — Publi- ons périodiques reliées jusqu'en 1885 ; le reste en lles.
élibérations : depuis 1789.
tat civil : depuis 1647.
arcellaire : 1788-1789.

LA TOUR-DU-PIN.

es archives de la commune de La Tour-du-Pin sont hodiquement classées dans des cartons et l'on se ccupe d'en dresser un inventaire. — Les publica- s périodiques sont reliées jusqu'à ce jour. — En som- quand l'inventaire sera rédigé, la situation de ces ives pourra être donné en modèle aux autres chefs- x de canton.
élibérations : depuis 1686.
tat civil : depuis 1602.
arcellaire : 1662.
élimitation de Ste-Blandine et de Saint-Jean de Sou- 1775.

Comptes des octrois : 1772-1777.
Procès contre les cabaretiers : 1723.
Tous ces documents anciens seraien
et plus facilement consultés aux Arch
ture. Il y aurait intérêt pour eux et po
phinois à les y déposer.

CESSIEU.

Inventaire de 1859, non au courant.
médiocrement classées dans trois armo
mairie. — Publications périodiques en
Délibérations : depuis 1790, en cahi
Etat civil : depuis 1630.
Parcellaire : 1659, 4 volumes, en m

LA CHAPELLE-DE-LA-TOU

Inventaire de 1859, égaré. — Archiv
gées dans une armoire de la salle de n
fisant : il conviendrait de faire établir
pour les publications périodiques, qui
qu'en 1899.
Délibérations : depuis 1825.
Etat civil : depuis 1716.

DOLOMIEU.

Inventaire de 1845, non au courant.
bien tenues dans une armoire de la s
dans un cabinet y attenant. — Publica
liées.
Délibérations : depuis 1791, en cahi
Etat civil : depuis 1698.
Parcellaire : 1685. On y remarque l
çois de Gratet, seigneur de Dolomieu
Chambre des comptes du Dauphiné,
Muzy, François d'Hières, seigneur de
d'Angelin, M. de Monchaud, Mme de
besse de Saint-Pierre de Lyon, etc.

FAVERGES.

Inventaire de 1845, non au courant. — Archives assez
l classées dans deux armoires de la salle de mairie. —
blications périodiques reliées jusqu'en 1894.
Délibérations : depuis 1837.
État civil : depuis 1772.

MONTAGNIEU.

Inventaire de 1845, égaré. — Archives provisoirement
posées dans la salle d'école, en attendant l'achève-
nt de la salle de mairie. — Publications périodiques
chées jusque vers 1890.
Délibérations : depuis 1838. Des cahiers antérieurs,
nontant à 1829, ont disparu.
État civil : depuis 1641. L'inventaire de 1845 men-
nnait des cahiers remontant à 1612, qu'on n'a pu me
résenter.
Parcellaire : 1612.
Courcier : XVII[e] siècle, en mauvais état, à faire re-
r.

MONTCARRA.

Inventaire de 1845, égaré. — Archives de peu d'impor-
ce assez mal classées dans deux armoires de la salle
mairie. — Publications périodiques en partie reliées
très incomplètes.
Délibérations : depuis 1838. Les cahiers antérieurs re-
ntant à 1820 ont été égarés.
État civil : depuis 1793.
Parcellaire : depuis 1642, en mauvais état, à faire re-
r. Y figurent : Noble Pierre Alleman, seigneur de
nptézieu, Guillaume de La Balme, sieur des Mares, le
apitre de Saint-Chef, Julien Devaux, seigneur de Pal-
nin, etc.

ROCHETOIRIN.

Inventaire de 1847, récolé jusqu
tuation de ces archives n'a pas été
dernière inspection en 1895, malgré
vais donnés verbalement et les instr
Monsieur le Préfet. — Publications
sordre. — Le *Recueil des Actes ad*
relié jusqu'en 1886.

Délibérations : depuis 1838, des
remontant à 1821 ont été égarés.

Etat civil : depuis 1619.

Parcellaire : 1699, en mauvais éta

SAINTE-BLANDINE

Inventaire de 1845, non au courar
rifié il y a quelques années. — Ar
dans des armoires de la salle de ma
périodiques brochées jusqu'en 1897.

Délibérations : depuis 1838. Onz
remontant à 1790 avaient disparu
recolement.

Etat-civil : depuis 1701.

Parcellaire : 1698.

Courcier : 1772.

SAINT-CLAIR-DE-LA-T

Pas d'inventaire. — Archives inst
moires de la salle de mairie, local co
fisant. Il serait nécessaire de faire c
thèque pour y classer les publicati
sont reliées jusqu'à ce jour.

Délibérations : depuis 1838.

Etat civil : depuis 1701.

SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR.

Pas d'inventaire. — Archives installées en assez bon
re dans trois armoires de la salle de mairie ; local con-
able et suffisant à condition de multiplier le nombre
rayons de ces armoires. — Publications en partie
ées et bien classées.
Délibérations : depuis 1838.
État civil : depuis 1626.

SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN.

nventaire de 1859, égaré. — Archives en désordre,
is un cabinet attenant à la salle de mairie. — Un
ssement avait été fait en 1859 et les documents avaient
méthodiquement rangés dans des cartons qui existent
ore, mais l'ordre a été bouleversé. — Les publications
iodiques, autrefois reliées ou brochées soigneusement,
t depuis de longues années en feuilles.
Délibérations depuis 1838. Des cahiers remontant à
3 ont disparu.
État civil : depuis 1669.
Parcellaire : 1698, en mauvais état.
Procès-verbal de délimitation entre La Tour-du-Pin,
Jean-de-Soudain et Ste-Blandine : 1775.

SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU.

Par d'inventaire. — Archives classées en assez bon or-
dans trois armoires de la salle de mairie. — Publi-
cations en feuilles, classées.
Délibérations : depuis 1838.
État-civil : depuis 1692.
Parcellaire de 1727. Il n'en reste qu'un feuillet.

TORCHEFELON.

Inventaire de 1845, non au courant. — Archives en dé-
dre dans une armoire de la salle de mairie et dans un

cabinet attenant. — Collections en feui
ment a été opéré en 1881. La municipa
refaire un inventaire.

Délibérations : depuis 1822. Deux c
remontant à l'an VIII ont disparu.

État civil : depuis 1679.

Cadastre du terroir de Torchefelon

Parcellaire : 1727.

VASSELIN.

Inventaire de 1859, égaré. — Archive
sées dans une armoire de la salle de ma
nable mais insuffisant. Il serait nécess
blir une bibliothèque fermée pour y cla

Délibérations : depuis 1819.

État civil : depuis 1586. Collection
contient quelques notes historiques.

Parcellaire : 1668.

VIGNIEU.

Inventaire de 1845, non au courant. —
sées dans des cartons et conservées da
de la salle de mairie, local insuffisant :
autre armoire fermée pour y classer la b
ministrative.

Délibérations : depuis 1838. Des cahie
1819, n'ont pu m'être représentés par l
joint remplaçant le secrétaire de mairie r

État civil : depuis 1760.

Parcellaire : 1639, a disparu.

PENOL.

Inventaire égaré. — Archives en déso
armoire de la salle de mairie. — Publicatio
en feuilles.

Délibérations : depuis 1792.

Etat civil : depuis 1628.
Parcellaire : 1668.
Parcellaire : 1697.

GRENOBLE.

J'ai continué la rédaction de l'inventaire des archi-
s historiques de la ville de Grenoble, dont le quatrième
lume est actuellement sous presse. Les documents in-
ntoriés cette année apaprtiennent à la série FF. (Justi-
procédures, police). Ils contiennent les délibérations
ı Conseil de Police et Santé chargé de veiller à la dé-
nse de la ville pendant les guerres de religion et à la
rection des mesures d'hygiène pendant les épidémies
i, périodiquement décimaient la ville. J'ai mis en œu-
e dans le premier volume de mes *Etudes sur l'Assistance
ıblique à Grenoble avant la Révolution*, les renseigne-
ents puisés dans ces documents. Je n'y reviendrai
nc pas. Viennent ensuite les pièces relatives aux of-
es de police et aux conflits de juridiction entre le
eutenant général de police et la municipalité, aux
imes et délits, loteries et jeux de hasard, à la police
s théâtres et concerts, aux charlatans, et saltimbanques ;
iis commence une importante série de registres intitu-
s : *Enregistrements, procédures et réceptions*, qui abon-
nt en notes curieuses sur les corporations des arts et
étiers et la réglementation des manufactures au
VIIIe siècle.

Le volume d'inventaire actuellement sous presse est
ré sur un magnifique papier velin, spécialement com-
andé à cet effet aux manufactures Blanchet frères et
léber de Rives.



ARCHIVES HOSPITALIE

HOPITAL DE LA COTE-SAINT-A

Les archives de l'hôpital de La Cô
conservées à la mairie de cette commu
moire du cabinet du maire. Il en a été
taire en 1858, mais ce catalogue insuf
voyé à la mairie à cette époque par M
l'Intérieur pour être complété et corr
rien n'a été fait.

Il conviendrait en même temps qu'on
ventaire des archives de la commune
dresser un catalogue spécial de ce pet
être serait-il sage d'envoyer aux Arch
tales les documents antérieurs à 1790.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'
respectueux dévouement.

L'Archiviste

A. PRU

Grenoble, le 18 juillet 1900.



N° 166.

RAPPORT

SUR LES

RCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1901-1902

Présenté à M. le Préfet

Par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel, — e sera le vingt-cinquième depuis mon entrée en foncons, — sur le service des Archives départementales comunales et hospitalières de l'Isère.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — Local.

Comme le prévoyait mon précédent rapport, les réarations que je sollicitais ont été exécutées vers la fin e l'année 1901. Les pierres d'appui des fenêtres du lépôt qui menaçaient ruine ont été remplacées.

Il y a plusieurs années, à la suite d'u
à la bibliothèque de la ville, j'avais dem
barres de fer fussent placées à la fenêtre d
donnant sur la rue Haxo. Le nouveau car
les collections municipales ont été récemm
m'impose le devoir de renouveler cette
l'importance de laquelle je crois qu'il se
peut-être imprudent d'insister.

II. — Réintégrations, dons et

Aucune réintégration n'a été opérée da
cette année.

M. le docteur Flandrin a offert aux Ar
cahiers de parchemin, contenant des procé
tre MM. le comte de La Porte et Pupil
cien président de la Cour des Monnaies
deux concessionnaires des marais de St-Sy
zon, d'une part, le sieur Laboré, propriét
lins de St-Symphorien et les sieurs Vag
Donnat et consorts, propriétaires de ma
et prairies joignant la rivière d'Ozon, d'aut
1786); — 2° Entre noble Jean-Christophe
Blandières d'une part et la marquise doua
cieu, le conseiller de Pina, le baron de Po
sident des Portes-St-Julien, fils, d'autre p
3° Entre noble Etienne Scipion Le Blanc
pitaine d'artillerie, donataire universel de
xandre de Prébois, son père, d'une part
xandre Le Blanc de Prébois, aussi capitai
donataire universel de Marie de Cubisol, sa
part (1780).

J'ai l'honneur de vous proposer d'adr
docteur Flandrin les remerciements du C

III. — Versements de papiers administratifs.

Outre les collections de journaux déposés par le Ca-
iet, deux mille cent quarante-huit registres ou liasses
t été versés aux Archives par les bureaux de la Pré-
-ture et les diverses administrations, savoir :
Première division : 658 liasses.
Deuxième division : 90 registres.
Troisième division : 140 liasses.
Comptes de gestion des percepteurs versés par le Con-
l de Préfecture : 902 liasses.
Trésorerie générale : Rôles des Contributions, 25 lias-
s. 50 registres. Versement du 21 juin 1902, 214 re-
stres.
Direction des Contributions directes : Réclamations des
nées 1895-1898, 61 liasses.
Service des enfants assistés : 8 liasses.

IV. — Vente de papiers périmés.

Une vente de papiers périmés, provenant des Archives
la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Vienne, a été
érée cette année. Conformément à la délibération du
nseil général, en date du 23 août 1901, cette vente a
é traitée de gré à gré, avec M. Rauzy, négociant à
ontpellier, qui s'est fait une spécialité de l'achat de ces
rtes de papiers. C'était déjà au nom et pour le compte
M. Rauzy, que M. Jullien, négociant à Grenoble, s'é-
it porté adjudicataire des papiers que nous avions ven-
is en 1894 et qui lui avaient été adjugés à raison de
fr. 10 et 6 fr. 65 les cent kilos. La vente actuelle a été
nsentie au prix de 7 fr. 25 les cent kilos. Elle a donc
oduit, savoir : 1° Papiers vendus au profit de l'E-
t, 7.132 kil. 517 05
2° Papiers vendus au profit du Départe-
ent 22.025 kil. 1.596 80

Total.............. 29.157 kil 2.113 85

Sur cette somme de 2.113 fr. 85, 517
versés dans les caisses de l'Administration
Le reste soit, 1.596 fr. 80 sera versé en
de M. le Trésorier-payeur général au com
duits éventuels du département.

Conformément à un usage adopté par
néral à l'occasion des ventes de papiers inut
1894 et en 1883, j'ai l'honneur de vou
vouloir bien demander à notre assemblée
d'attribuer au service des Archives le
vente des papiers provenant de la Pré
1.340 francs 50. Cette somme serait ainsi

Gratifications aux employés des Archive
paré la vente (MM. Pilot de Thorey et Be
son) ....

Impression de l'Inventaire (Voir plus loi
chap. VIII) ....

Achats de cartons pour le classement d
documents historiques ....

Total égal ....

D'autre part, M. le Sous-Préfet de Vie
que le produit de la vente des papiers
Sous-Préfecture soit affecté à l'entretien d
des bâtiments de la sous-préfecture.

Ces diverses sommes seraient inscrites
du budget de 1903, articles 1, 3 et 2.

V. — Classement et Inventai

J'ai continué cette année et achevé l'
l'importante collection de chartes comm
servées dans le fonds de la Chambre de
Grenoble. En attendant qu'une publicatio
ces textes nous soit donnée, j'ai cru devoir
l'attention les principales dispositions, so
pieuses analyses, soit même par d'assez lon

Par sa dépêche en date du 7 février 1902, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu donner sa haute approbation à la première partie de ce travail : « tout en préparant la suppression d'une grande quantité de papiers modernes périmés, M. Prudhomme a pu poursuivre avec sa diligence accoutumée, la rédaction de l'inventaire des collections anciennes. On doit lui savoir particulièrement gré du soin qu'il a mis à analyser les chartes de franchises communales conservées dans le fonds de la Chambre des Comptes de Grenoble, ces documents offrant pour l'histoire générale un grand intérêt ».

Les plus importantes chartes analysées cette année sont celles de Pont-du-Château (Auvergne) (1270), reproduction de celle de Riom, qui fut ensuite appliquée à toutes les autres communautés de l'Auvergne et devint comme le code du droit public de cette province, pendant tout le moyen-âge; celle de Proyas dans les Baronnies (1263), concédée par ce Raymond de Mévouillon, qui fut novice dans l'ordre des Frères-Prêcheurs; celles de Quirieu (1307), de Réaumont (1311) et de Rives (1340), qui contiennent de nombreuses dispositions communes ; de La Roche-du-Glun (de 1337 à 1340); les diverses chartes de Romans, les unes très peu libérales et arguées de faux par les habitants (1212-1233), les autres concédées en 1342 par le dauphin Humbert II et où tous les droits du chapitre et de l'archevêque de Vienne sont sacrifiés en faveur des libertés communales; une autre enfin, datée de 1348, dans laquelle le dauphin reprend pour les rendre à l'archevêque et au chapitre, toutes les franchises que, six ans auparavant, il avait accordées aux bourgeois de Romans; la charte de Sablonnières, octroyée en 1291, par le dauphin Humbert Ier et la dauphine Anne; celle de St-Georges-d'Espéranche, concédée en février 1291 par le comte de Savoie Amédée V, sur le modèle des anciennes coutumes de Lyon, et qui servit elle-même de type à toutes les chartes rédigées par les princes de la maison de Savoie pour leurs bonnes villes du Viennois, lesquelles ne devinrent françaises qu'après le traité d'é-

change de 1355; la charte donnée par (
1333 à la ville neuve de St-Maurice, fon
Dauphin, baron de Montauban et de M
Avisan et Nyons; celle de St-Paul-trois
troyée par Jacques, évêque de Gap, adn
l'évêché de St-Paul-Trois-Châteaux, en
concours que les habitants lui avaient
guerre contre Giraud Adhémar, seigneur
la charte de St-V accordée en 12
Dauphin, comte de Vienne et d'Albon
mère, précieux spécimen de la langue vu
phiné au commencement du XIIIe siècle;
accordées aux habitants des Montagnes
comprenant les quatre paroisses du Villar
Méaudre et d'Autrans, par Albert de Sass
gneur; celles de Savasse concédées par le
(depuis Louis XI), en 1449; celles de Tu
par Aimar de Tullins en 1286, par Guion
en 1304 et confirmées par Aynard et Jac
sillon en 1347, 1368, et 1393; les libertés
digées en 1361, par l'ordre de Barthéle
abbé d'Ainay; celles de Vif, (1307-1367),
1285), de Vizille (1310), de Voiron, etc.

En même temps, j'ai poursuivi l'inver
chives de la période révolutionnaire, ac
des procès-verbaux de l'administration c
partement de brumaire an IV jusqu'à l'i
premier préfet du Département, Xavier R
mencé le dépouillement des nombreux re
respondances du procureur général-syndic
et des membres du directoire du départem

L'impression de l'inventaire a subi c
temps d'arrêt, le crédit inscrit à cet ef
départemental ayant été épuisé par le
feuilles imprimées dans le cours de ces de
Dans mon précédent rapport, je signalais
de ce crédit de 800 francs avec lequel je d
mer simultanément deux volumes d'in
demandais que ce crédit fut ramené au ch

ancs qui était inscrit au budget départemental de ıl à 1877, c'est-à-dire à une époque où il était en-ıement consacré à l'impression d'un seul inventaire. renouvelle aujourd'hui cette demande dont l'urgence démontrée par l'arrêt momentané auquel nous ré-t l'insuffisance de ce crédit, alors que cinq feuilles la série B (Chambre des Comptes) et sept feuilles la série L sont préparées pour l'impression.
.es fonds historiques du Bureau des Finances et ambre du Domaine du Dauphiné, de l'Election de -noble, et de l'Election de Vienne, ont été dépouillés, sés et mis en liasse. On en trouvera ci-après un état maire.

Bureau des Finances et Chambre du Domaine du Dauphiné.

	Reg.	Carton
lumitifs d'audience et jugements, 1631-)	19	1
Enregistrements, 1675-1790	30	1
ormalités du greffe. Affirmations, entations, défauts, congés, 1729-1790..	28	
omptabilité du greffe, 1730-1790	13	
ffices, 1648-1789	1	2
liénations du domaine du Roi 1684-	9	1
omaine du Roi	10	10
éages		4
rocédures, 1631-1790		7
omptes divers		1
tat au vrai de la Recette générale des nces, 1779-1786		27
omptes de la recette du domaine, 1770-5		45
omptes des fortifications, 1601-1645...	3	
oirie. — Ordonnances et documents gé-ux		1

Commissions des voyers, 1728-175
Permissions de voirie, 1727-1770..
Pièces sur la voirie du Dauphiné cla
par régions et localités ....
Cours d'eau ....
Comptes des ponts et chaussées,
1734 ....

Totaux............

Total général ....

Election de Grenob

Audiences, 1686-1790 ....
Sentences, 1631-1790 ....
Sentences de réception et prestations
serment de châtelains, receveurs, secré
res-greffiers, maires etc, 1652-1764;—
employés des fermes (1767-1789) ....
Actes, 1685-1790 ....
Affranchissement de tailles de fonds r
turiers, 1659-1660 ....
Etat des fonds non cadastrés dans
parcellaires, 1751 ....
Pièces concernant les officiers de l'Éle
tion; correspondance reçue par le procureu
du roi 1747-1762. — Inventaire des papie
de l'Election trouvés chez Pérard, procu
reur du roi, 1763 ....
Procès soutenu par le procureur du roi e
l'Election contre les secrétaires au Parle-
ment ....
Levée de troupes, 1638.—Documents su
les rôles des tailles, 1685-1750;—Décla
rations concernant les parcellaires, dénon
ciation contre les officiers des communau
tés, 1742-1752 ....

	Reg.	liasse
Droits du roi, perçus par le greffe de Election 1735-1763	1	1
Etat des frais de brigade		1
Prises en charge et remises au greffe, 724-1759	1	
Chargés; dépens et quittances..............		1
Marques, timbres et formules des papiers. - Marques de contrôle des ouvrages d'or d'argent. — Poinçons et presses pour s cuirs. — Marques et plombs des ta-acs		1
Baux des fermes; enregistrement des piè-s concernant les fermes, 1739-1784; ré-ie des cuirs, 1760-1771; cautionnement des mptables, 1672-1738	4	
Affirmations de voyages, 1741-1790......	10	
Présentations de demandeurs, 1732-1790	11	
Présentations de défendeurs, 1741-1790	8	
Défauts, 1732-1790	8	
Procédures: de 1634 à 1790...............		82
Pièces de comptabilité de communautés iverses, XVIIe siècle : Chabottes et Cha-ttonnes; le Champ; Clermont-en-Triè-s: Cornillon; Les Infournas; Montorcieu et haillol; La Motte-St-Martin; Clelles; -D.-de-Mésage; Le Percy; Orcières; La ierre; Pierre-Châtel; Proveyzieux; Quet; t-Barthélemy du Guâ; St-Egrève; St-aurent-du-Pont; St-Maurice-Lalley; La alle; Veurey; Villard-Eymond; Villard-t-Christophe		3

En tout 162 liasses ou registres.

Election de Vienne.

	liasses	Reg.
Audiences, 1673-1788	5	
Enregistrements, 1692-1785	2	
Présentations des demandeurs 1651-1790		5
Présentations des défendeurs, 1676-1741	1	
Matricules des prêts, 1692-1786.........		3
Appels, 1678-1776 / Décharges, 1690...	2 fragments de registres	
Procédures, 1626-1785	4 liasses	

Un certain nombre de registres de l'état civil, de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe figuraient à la suite de nos fonds communaux. J'en ai fait faire une section spéciale de la série E, dont voici le répertoire qui pourra être utilement consulté, ces registres complétant les collections conservées dans les archives communales et dans les greffes des tribunaux.

Etat sommaire des registres paroissiaux

(Etat civil)

Conservés dans les Archives départementales de l'Isère

SÉRIE E. V.

1. Les Adrets (1692-1703). — Allemont (1692-1706
2. Allevard (1699). — Ambel (1694-1703). — Angonne (1692). — Arzay (1672-1680). — Auberives (169- 1693). — Auris (1692-1703). — Autrans (169- 1703).
3. Barraux (1697). — Bellecombe (1697-1704). — Bernin (1692-1703). — Besse (1692-1703).
4. Bourg-d'Oisans (1692-1706).
5. Bresson et Echirolles (1606-1694). — Brié (169- 1704). — Le Champ (1692). — Chanas (1669-178

6. Chantelouve (1692-1703). — Chapareillan (1697-1707). — La Chapelle-du-Bard (1702-1703). — La Chapelle-Blanche (1692-1703).
7. Château-Bernard (1693). — Châtelus (1692-1698). Châtonnay (1700-1705).—Le Cheylas (1693).—Cholonge (1692-1704). — Choranche (1693). — Clavans (1692-1703). — Clême (1690-1700).—Cognin, (1693-1736). — Cornillon (1794).
8. Coublevie (1693). — La Croix de la Pigne (1667-1703). — Crolles (1692-1702). — Domène (1692-1702).
9. Entraigues (1692-1704). — Entremont (1692-1701). — La Ferrière (1692-1693). — Fitilieu (1695).
10. Fontaine (1693-1694). — Fontagneux (1692-1694). — Le Freney (1692-1703). — Froges (1692-1703). — La Garde (1692). — Genevrey (1692). — Gières (1693). — Goncelin (1692-1703). — Grenay (1609-1665).
11. Grenoble (1737-1789). — Gresse (1692-1702).
12. Grignon (1692-1702). — Huez (1692-an X). — Hurtières (1693-1694). — Izeron (1713). — Jarrie (1668-1717). — Lancey (1692).
13. Lans (1611-1715).
14. Laval (1648-1703). — Lavaldens (1692-1703). — Livet (1692-1706).
15. Lumbin (1697-1701). — Mayres (1692-1704).—Méaudre (1660-1703).
16. Mizoën (1669-1706). — Mont-de-Lans (1692-1706).— Monteynard (1643-1669). — Morestel (1692). — Moutaret (1692-1703).
17. Nantes en Rattier (1692-1704). — Notre-Dame-de-Mésage (1692-1703). — Notre-Dame-de-Vaulx, (1695). — Noyarey (1694-1703).
18. Oris-en-Rattier (1692-1704). — Ornon (1692-1709).— Oulles (1692-1704).
19. Oz (1692-1704). — Pariset (1692). — Pellafol (1692-1701).

20. **Le Périer** (1671-1703). — **La Pierre** (1693). — Pierre-Châtel (1692-1693).

21. **Pinet-d'Uriage** (1692-1705). — **Pinsot** (1692-1704). — **Ponsonnas** (1692-1703). — **Pont-en-Royans** (1697-1700).

22. **La Pastelle** (1692-1703). — **Proveyzieux** (1692-1702). — **Quaix** (1692-1703). — **Quet** (1698-1700). — **Rencurel** (1766).

23. **Sablons** (1754-1789). — **Saillans** (1692-1704).

24. **La Salle** (1692-1716). — **Le Sappey** (1692-1701). — **Sassenage** (1677-1788).

25. **Séchilienne** (1692-1704). — **Seyssins** (1669-1694).— **Seyssinet** (1661-1693). — **Siévoz** (1692-1703).

26. **Simandres** (1613-1617). — **Ste-Agnès** (1692-1703). — **St-Andéol** (1797-1798). — **St-André-en-Royans** (1692-1699). — **Ste-Appolinaire** (1690-1692). — **St-Barthélemy-de-Groin** (1697-1698). — **St-Barthélemy-de-Séchilienne** (1692-1704). — **St-Baudille** (1668). — **St-Bernard** (1709-1710).

27. **St-Christophe-en-Oisans** (1692-1704). — **St-Christophe de Voiron** (1692). — **St-Etienne-de-St-Geoire** (1753). — **St-Guillaume** (1794-1798). — **St-Hilaire** (1701). — **St-Honoré** (1693-1700). — **St-Ismier** (1696-1697). — **St-Jean-le-Fromental** (1792)

28. **St-Jean-de-Vaulx** (1693-1704). — **St-Jean-le-Vieux** (1692). — **St-Julien-de-Ratz** (1704-1707). — **St-Just-de-Claix** (1692-1699). — **St-Laurent-en-Beaumont** (1692-1704). — **St-Laurent-du-Pont** (1692).

29. **Sainte-Luce** (1692-1704). — **St-Marcel** (1697). — **Ste-Marie-d'Alloix** (1701-1703). — **St-Martin-d'Hère** (1692-1703).

30. **St-Martin-d'Uriage** (1692-1715).

31. **St-Martin-le-Vinoux** (1692-1715). — **St-Maximin** (1692). — **St-Michel-en-Beaumont** (1692-1704).

32. **St-Michel-du-Mont** (1692). — **St-Nicolas-de-Macherin** (1692-1698). — **St-Pancrasse** (1701). — **St-Paul**, (1796-1797). — **St-Paul-de-Varces** (1702.— **St-Pierre-d'Allevard** (1668-1676). — **St-Pierre-de-**

Chartreuse (1692-1701). — St-Pierre-de-Chérenne (1695). — St-Pierre-de-Méarotz (1692-1704). — St-Pierre-de-Mésage (1692-1703). — St-Quentin (1701).

33. St-Vincent-du-Plâtre (1692-1709). — Tencin (1692-1702). — La Terrasse (1692-1698). — Theys (1692-1701).

34. Thoranne (1694-1699). — Le Touvet (1693). — La Tronche (1616-1626). — Treffort (1797). — Valbonnais (1692-1703).

35. La Valette (1692-1702). — Valjouffrey (1692-1703). Varacieux (1711).

36. Vaujany (1692-1709). — Vaulnaveys (1693-1704). —

37. Venon (1692). — Venosc (1692-1706).

38. Le Versoud (1692-1702). — Veurey (1694-1702). — Vif (1692). — Vizille (1692-1704).

39. Villard-Benoit (1692).—Villard-Bonnot (1692-1702). — Villard-Eymond (1692-1710). — Villard-de-Lans (1692-1716).

40. Villard-Reculas (1692-1704). — Villard-St-Christophe (1668-1704). — Villette-d'Anthon (1790). — Villette de St-Laurent-du-Pont (1692).

Parmi ces registres j'en ai trouvé un certain nombre qui intéressent des communes des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme. Ces registres seraient mieux placés aux Archives des préfectures de Gap et de Valence. En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de demander au Conseil général et à M. le Ministre de l'Instruction publique, l'autorisation de leur céder les registres paroissiaux, ci-après :

1° Hautes-Alpes.

Chaboftes (1692-1694)	1	registre
St-Firmin (1670-1675)	4	—
St-Jacques-en-Valgaudemar (1671-1675)	2	—
St-Maurice-en-Valgaudemar (1671-1673)	1	—
Les Hières (dioc. de Grenoble) (1668-1672)	4	—

Le Villard-d'Arêne (1692-1700)	2	registres
La Grave (1692-1699)	5	—
Le Chazalet (1670-1671; 1673-1698; 1706)	3	—

2° Drôme.

La Baume d'Hostun (1669-1671)	1	—
Charaix (1686)	2	—
Claveyson (1675-1676); (1682-1685)	2	—
Moras (1681-1682)	1	—
Ste-Eulalie-en-Royans (1674)	2	—
St-Germain-d'Hauterive (1702-1704)	1	—
St-Martin-de-Montmiral (1673-1674)	2	—
St-Romain-d'Albon (1776)	2	—
Ste-Uze-de-Galaure (1672-1673)	1	—
Tain (1670)	2	—

VI. — Recherches et Expéditions.

Le nombre de communications de pièces faites par les Archives de l'Isère du 15 juin 1901 au 15 juin 1902 s'est élevé à 2.403. Il était l'année dernière de 2.430 et l'année précédente de 2.381.

Ces 2.403 communications ont porté sur les séries suivantes.

Archives historiques.

Série	A	Néant	
—	B	305	communications
—	C	154	—
—	D	3	—
—	E	41	—
—	G	82	—
—	H	22	—
—	L	408	—
—	Q	20	—
Bibliothèque historique	....	413	—
	Total.........	1.448	communications

Archives administratives.

Série K	38	communications
— M	90	—
— N	4	—
— O	156	—
— P	52	—
— R	52	—
— S	297	—
— T	6	—
— U	2	—
— V	18	—
— X	75	—
— Z	3	—
Bibliothèque administrative ...	162	—
Total	955	communications

Pendant la même période 103 prêts de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'administration ou de personnes autorisées.

Vingt et une expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour trente-huit rôles à soixante-quinze centimes et six rôles à deux francs, une somme de 40 fr. 50 dont 21 fr. ont été versés à la Trésorerie générale avec les produits de l'année 1901, suivant récépissé numéro 30.219 du 29 janvier 1902; le reste, soit 19,50 est en caisse.

VII. — Travail des Employés.

Je n'ai qu'à me louer du travail de mes deux collaborateurs. M. Pilot de Thorey a utilement employé son année en classant les fonds du Bureau des Finances, et de l'Election dont j'ai parlé plus haut. Il a commencé le long et pénible dépouillement des greffes des justices subalternes qui n'avaient pas encore été triés depuis que

je les ai rapportés des greniers du palais de Justice. Enfin il a assuré, comme les années précédentes, le service des recherches demandées par l'administration et les particuliers.

M. Besson s'est familiarisé rapidement avec nos classements. Laborieux et intelligent, il est actuellement en état de rendre d'utiles services.

VIII. — Crédits a inscrire au budget.

Les crédits ci-après sont inscrits au budget de 1902.

CHAPITRE X.

Article premier. — Appointements de l'Archiviste et des employés auxiliaires	9.200
Article 2. — Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons, livres et documents, entretien de propreté et chauffage des bureaux	600
Article 3. — Publication de l'inventaire.	800
Article 4. — Inspection des Archives communales	400
Total...............	11.000

Me référant aux explications données dans le § 5 de ce rapport et pour pouvoir pousser plus activement l'impression des deux inventaires actuellement en cours j'ai l'honneur de vous proposer de porter à 1.000 francs le crédit inscrit à l'article 3.

D'autre part, conformément aux précédents, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général l'attribution au service des Archives de la somme produite par la vente des papiers périmés opérée cette année. Cette somme serait répartie ainsi que je l'ai expliqué au § IV de ce rapport.

En ce qui concerne les gratifications que je demande pour les deux employés des Archives, je ferai observer que, moins favorisés que leurs collègues des bureaux de la Préfecture, ils n'ont aucune part aux gratifications qui sont distribuées à chaque fin d'année.

XI. — Archives des Sous-Préfectures.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne motive aucune observation spéciale. Les papiers périmés provenant de la Sous-Préfecture de Vienne, figurent dans la vente effectuée cette année pour 5.917 kilos donnant un produit de 172 fr. 70 pour l'Etat et de 256 fr. 30 pour le Département.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des Archives s'est enrichie cette année d'environ trente-cinq volumes, provenant des dons du Ministère de l'Instruction publique, des échanges opérés avec les autres départements et de quelques achats.

Au Ministère de l'Instruction publique nous devons :

Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel publiés par M. Georges Picot.

Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV par Jules Guiffrey. T. V.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne par Paul Monceaux (2 vol).

Conseil du Commerce et Bureau du Commerce 1700-1791. *Inventaire analytique des procès-verbaux* par Pierre Bonnassieux.

Au Ministère de la Guerre : *Inventaire sommaire des Archives historiques du Ministère de la Guerre*. T. II. premier fascicule.

Des départements nous avons reçu les
après :

Hautes-Alpes, série G; Ardennes V-V
Haute-Saône, tome V, séries G-H; Morb
Calvados série F, tome premier; Indre,
partie municipale, période révolutionnaire
Gironde, série E, supp., tome II; Deux-Sè
Q; Nièvre, tome II, série B; Villes de M
ment, et Estaires (Nord).

Nous avons acquis un rouleau de parche
siècle, contenant divers actes relatifs à
Dauphiné à la France, lesquels ne figurent
publications de Valbonnais et de Guiffrey.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque
numéro 2.114.

XI. — Observation du règlem

Toutes les mesures prescrites par les règ
la conservation des Archives sont observées
de l'Isère.

INSPECTION DES ARCHIVES COM ET HOSPITALIÈRES

Archives communales.

J'ai visité cette année les Archives des co
cantons du Touvet et de Vizille. Ainsi que l
les notes brèves qui suivent, ces dépôts ne so
conformément aux prescriptions des circula
térielles de 1843 et 1879 maintes fois ra
maires par la voie du *Recueil des Actes ad*
et tout récemment encore dans le dernier

---

(1) N° 6 portant la date du 31 mai 1902.

cette publication. Cela ne veut pas dire qu'ils soient ièrement négligés. A la suite de ma précédente ins- tion des reliures ont été faites, des classements opé- des inventaires rédigés et presque partout, j'ai cons- chez les secrétaires de la Mairie un désir de mieux e qui se traduira je l'espère par de nouveaux classe- nts et de nouveaux inventaires.

ans être riches en documents historiques, les Archi- de ces communes possèdent encore, comme on le ver- dans le tableau ci-après, des séries de registres de bérations communales remontant au commencement XVIIIe siècle et des registres d'état civil de la fin du Ie siècle.

En feuilletant ces vieux cahiers, j'y ai trouvé des men- ns historiques, qui ne sont pas sans intérêt. Dans le istre des assemblées de la commune de Jarrie pendant nnée 1788, j'ai relevé une intéressante délibération ative à l'Assemblée de Vizille; dans le registre de tat civil de la commune de St-Vincent-de-Mercuze, trouve un récit très détaillé de l'inondation de 1733; e délibération de la commune de N.-D.-de-Mésage, da- du 13 mars 1808, nous fournit une notice histori- e très précise et très exacte sur les parcellaires, péré- aires et courciers et en général sur les feux, l'assiette la répartition de la taille sous l'ancien régime. Dans registre de l'Etat-civil de Vizille, comprenant les nées 1679 à 1693, le curé Chaléon a inséré un récit très amatique des violences dont les protestants de la ré- on furent les victimes, après la révocation de l'édit Nantes, et de la révolte des religionnaires du Trièves. n y trouve aussi quelques notes sur la campagne de 92.

Dans les registres de l'état-civil de 1788, le curé de hapareillan a inséré une lettre très curieuse, datée du 1 octobre 1788, sur le suicide de l'évêque de Grenoble, ay de Bonteville. Le même curé, entre deux actes de ariage de l'année 1775, glissait les observations sui- antes, dont on appréciera la saveur :

« Si les jeunes gens du sexe masculin
l'étude de la langue latine, les demoise
figurer dans le monde, ont une étude à
aussi difficile, c'est celle de la toilette
ment. C'est dommage que ce langage ne s
tané et que son peu de durée ne donn
d'imprimer un dictionnaire pour en fa
gence.

« Les dames se coiffent à présent très
en avant et les racines des cheveux coupé

« Le point que le toupet fait en avant s
pelle *physionomie*; les boucles qui accomp
pet sont très grosses et séparées ; on les ap
celles qui accompagnent les oreilles s'appe
Ces dames mettent des bonnets fort gra
fleurs et de rubans anglois. Derrière le
assemblage de panaches de différentes cou
par un anneau de diamant. Le nombre
la mode est très considérable. On en comp
férentes espèces depuis 10 livres jusqu'à
chacun. Les panaches sont d'une grandeur
lorsqu'ils sont blancs, on y joint une plume
de la robe ou bien noire.

« La robe de la couleur la plus à la mod
cheveux de la Reine; à celle-là succède la cou
porte les robes garnies de la même étoffe ;
à boyau est surtout fort en vogue. On les g
férentes façons, soit en gaze, soit en dent
fourrure. On compte 150 espèces de garnitu
viennent les satins brochés et peints, qui on
nom. Les plus à la mode sont couleur de *so*
les verds de pomme raié de blanc ont aus
succès : on les nomme *vive bergère*. On port
qui tranchent le plus. Voici les noms de qu
nitures : *Les plaintes indiscrètes*, la *grande*
l'insensible, le *désir marqué*; il y en a *à la pré*
vapeurs, au *doux sourire*, à *l'agitation*, aux
composition honneste; etc.

« Les paniers sont petits, mais épais par le haut. Les
uliers sont constamment couleur de puce ou de cheveux
la Reine. Les dames n'osent se montrer que lors-
'elles ont les pieds comme un écrin. Les souliers sont
üts et longs : la raie de derrière est garnie d'émerau-
; on l'appelle le *Venez y voir*. Les mantes sont ban-
s. On porte pour fichu une palatine de duvet de ci-
, qu'on appelle un *chat*. Aussi chaque femme a un
t sur le col. Derrière les épaules, elles ont une ma-
ne de dentelles, de gaze ou de blondes fort plissée
'on appelle *archiduchesse* ou *Médicis*, *Henry IV* ou
lit monté. Les rubans les plus à la mode s'appellent
ntion, marque d'espoir, œil abattu, soupir de Vénus,
instant, une conviction.
Voici par exemple la manière de s'exprimer sur ce
icule accoutrement. Madame... était dernièrement à
péra ou ailleurs avec une robe de soupir étouffé, or-
de regrets superflus avec un point au milieu de can-
r parfaite, une attention marquée, des souliers de
veux de la Reine, brodés en diamants en coups per-
s et le venez-y-voir en émeraude, frisée en senti-
nts soutenus, et beaucoup d'attention avec un bonnet
conquête assurée garni de plumes volages, avec des
ans d'œil abattu, ayant un chat sur les épaules, cou-
de gens nouvellement arrivés ; derrière, une Médi-
montée en bienséance avec un désespoir d'opale et
manchon d'agitation momentanée.
Et le bon vieux curé de conclure avec indignation : Ce
t pas sans raison que l'écriture appelle l'accoutrement
ne femme *Mundum muliebrem*. Voir Esther, chap. 2,
s. 2 et 9 et Ezechiel, chap. 16. vers. 7 et chap. 23 vers.
»

Dates des plus anciens documents conservés dans les Archives communales inspectées en 1902

NOMS des COMMUNES	DÉLIBÉRATIONS	ÉTAT-CIVIL	PARCELLAIRES	ROLES DE TAILLES	COMPTES consulaires, procédures, etc.
Le Touvet	1725	1639	1701-1703	»	1342
Barraux	1794	1609	1595	XVIIe s.	1600
La Buissière	1714	1641	1600-1678	»	»
Chapareillan	1686	1595, 1629	»	»	XVIIe s.
Crolles	1781	1596	»	»	1404-15…
La Flachère	1839	an IV	XVIIe s.	»	»
Lambin	1746	1603	1686	»	»
St-Bernard du Touvet	1838	1625	1683	»	»
St-Hilaire du Touvet	1775	1726	1678	»	»
Ste-Marie-d'Alloix	1710	1686	1635	»	»
Ste-Marie-du-Mont	1839	1658	»	»	»
St-Pancrasse	an IX	1674	1677	»	»
St-Vincent-de-Mercuze	1839	1719	1701	»	1369
La Terrasse	1729	1785	1588	1603	XVIIe s.
Vizille	1788	1615	1600	»	»
Brié et Angonnes	an III	1686, 1692	1681	»	»
Champ près Vizille	an II	1734	1741	»	»
Champagnier	1741	1708	1690	»	»
Jarrie	1717	1602, 1668, 1785	1668	»	»
Laffrey	1711	1785	XVIIe s.	»	»
Montchaboud	1833	1793	1727	»	XVIIIe s.
N.-D.-de-Commiers	1858	1684	1631	XVIIIe s	Id.
N.-D.-de-Mésage	an XII	1704	»	»	»
St-Barthélemy-de-Séchilienne	1792	1682	1735	»	»
St-Georg.-de-Commiers	1751	1669	1640	»	1750
St-Jean-de-Vaulx	1711	1673	1682	»	»
St-Pierre-de-Mésage	1790	1637	1641	»	»
Séchilienne	1811	1668	XVIIe s.	»	»
Vaulnaveys-le-Bas	1717	1793	1687	»	»
Vaulnaveys-le-Haut	1725	1697	1685	»	»

Le Touvet.

Inventaire rédigé en 1885, non au courant. — Archi-
s très convenablement classées dans de petites armoires
caisses qui rappellent celles où étaient conservées,
cartulaires et chartes de l'ancienne Chambre des
mptes du Dauphiné. Collections reliées jusqu'en 1893.
Délibérations : depuis 1725.
État civil : depuis 1639.
Parcellaire des biens ecclésiastiques et nobles, 1701.
Parcellaire roturier, 1702.
Courcier noble et ecclésiastique, 1703.
Courcier roturier, 1703.
Albergement de la montagne du Haut-du-Seuil passé,
31 octobre 1342, par les Religieux de St-Hugon, à
de Pierre Amblard de Beaumont, siegneur de Mont-
t.

Barraux.

Pas d'inventaire. — Archives en bon ordre. — Local
venable et suffisant. — Publications périodiques re-
es jusqu'en 1881.
Délibérations : depuis l'an II.
Etat-civil : depuis 1609.
Etat-civil du fort Barraux de 1700 à 1792.
Rôles de tailles, XVII[e] siècle.
Parcellaire : 1595.
Elections des consuls : depuis 1600.

La Buissière.

Inventaire de 1846, égaré. — Archives classées dans
cartons. — Publications périodiques reliées jusqu'à
00.
Délibérations : depuis 1714.
Etat-civil : depuis 1644.

Parcellaire : 1600.
Parcellaire taillable, 1678, 2 volumes.
Parcellaire des fonds nobles, 1702.
Courciers, 1702, 3 volumes.

Chapareillan.

Inventaire de 1860, non au courant. — ventaire commencé en 1874 n'a pas été chives installées dans deux salles anne des délibérations, local insuffisant et m serait nécessaire de faire établir deux bib la salle des délibérations. — Publicati reliées jusqu'en 1898. — La municipalité mune est décidée à faire classer et inve chives par M. Pilot de Thorey, qui s'y r nement.

Délibérations : depuis 1686.
Etat-civil, paroisse de Chapareillan : d
Etat-civil, paroisse de Bellecombe : dep
Traités de délimitation de la commune
Pièces concernant les îles et îlots : 16

Crolles.

Inventaire de 1843, complété en 1855, rant, depuis lors. — Archives en assez b que non classées méthodiquement dans de la salle de la mairie et d'une salle a blications périodiques reliées jusqu'en 188

Délibérations : depuis 1781.
Etat-civil : depuis 1596.
Comptes consulaires : 1595.
Protocole de Vincent Aujard, notaire, 1404. Ce manuscrit qui ne fait pas partie d la commune, devrait être adressé à la Préf

La Flachère.

Inventaire de 1847, non au courant. — Local conve-
able et suffisant, si les Archives étaient classées. —
ublications périodiques, reliées jusqu'en 1876.

Délibérations : depuis 1839. Des cahiers d'assemblées
emontant à l'année 1674, que j'avais vus lors de mon
récédent passage dans cette commune, ont disparu.

Etat-civil : depuis l'an IV.

Parcellaire : XVII[e] siècle.

Lumbin.

Inventaire de 1866, non au courant. — Archives ins-
llées dans deux armoires de la salle de mairie. —
as de classement méthodique. — Publications pério-
ques brochées jusqu'en 1880.

Délibérations : depuis 1746.

Etat civil : depuis 1609.

Parcellaire noble : 1700.

Parcellaire roturier : 1686.

Courcier : 1722-1788.

Saint-Bernard

Inventaire du 8 août 1844, non au courant. — Ar-
ives classées en assez bon ordre dans des cartons, dans
ux armoires de la salle de mairie, local convenable
suffisant, à condition de multiplier le nombre des
agères, afin de faciliter le classement de la bilbiothèque
ministrative.

Délibérations: depuis 1838. Un registre de 1826 à 1838
lisparu.

Etat-civil : depuis 1625.

Parcellaire : 1686.

Saint-Hilaire-du-Touvet.

Inventaire dressé en 1880, non achevé. — Archives assez bien rangées, mais non méthodiquement par l'instituteur actuel. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1880; les registres de l'état-civil ne sont pas reliés depuis 1873.

Délibérations : depuis 1775.

Etat-civil : depuis 1726.

« Parcellaire de la communauté de St-Ilaire, faict pa moy Guillaume Rey, notaire royal, en l'année 1678 ».

Sainte-Marie-d'Alloix.

Inventaire de 1844 égaré. — Archives entassées en d sordre sur des étagères de la salle de mairie. — Pu blications périodiques reliées jusqu'en 1880.

Délibérations : depuis 1710.

Etat-civil : depuis 1686.

Parcellaire de la communauté de Ste-Marie-d'Allo et Ste-Marie-du-Mont, 1625.

Parcellaires : 1678-1726. — 2 volumes.

Courciers de Ste-Marie-d'Alloix et Ste-Marie-du-Mo 1715, 1716, 1736, quatre volumes.

Sainte-Marie-du-Mont.

Inventaire de 1881 au courant. — Archives install dans la salle de mairie, local suffisant. — Publicati périodiques reliées jusqu'en 1887. — Archives classé

Délibérations : depuis 1839.

Etat-civil : depuis 1658.

Saint-Pancrasse.

Inventaire de 1846, complété en 1870, non au coura depuis lors. — Archives installées dans une bibliothè de la salle de mairie, local convenable et suffisant. Collections en feuilles.

Délibérations : depuis l'an IX.
Etat-civil : depuis 1674.
Parcellaire : 1677.

Saint-Vincent-de-Mercuze.

Inventaire de 1843, égaré. — Papiers entassés dans des armoires insuffisantes de la salle de mairie. — Publications périodiques en partie reliées.

Délibérations : depuis 1839. Les cahiers antérieurs, remontant à 1780, ont été perdus.

Etat-civil : depuis 1719, non relié.

Parcellaire, 1701. Un parcellaire noble a disparu.

Péréquaire : 1753.

Albergement de la forêt des Côtes passé par Antoine de Bellecombe aux habitants de St-Vincent-de-Mercuze (1491-1677).

La Terrasse.

Inventaire de 1682, non au courant. — Archives installées en bon ordre dans des armoires de la salle de mairie ; local convenable et suffisant. — Publications périodiques reliées.

Délibérations : depuis 1729, à faire relier.

Etat-civil : depuis 1785.

Parcellaires : 1588, 1662, 1697, trois volumes.

Courciers : 1727 et 1776.

Rôles des tailles de 1603 à 1790.

Comptes consulaires : XVII[e] siècle.

Atlas cadastral : 1783.

Copie d'un traité de 1462 entre La Terrasse et Goncelin, au sujet des limites des deux communautés.

VIZILLE.

Pas d'inventaire. — Un répertoire brutalement alphabétique a été dressé en 1882. — Archives entassées dans de nombreuses armoires, réparties dans trois salles de la mairie, armoires qui ferment mal et devraient être réparées. Une petite salle où les Archives seraient mieux conservées, est entièrement garnie de paquets du *Journal officiel*. Il serait urgent de faire classer ces archives et d'en dresser un inventaire conformément aux prescriptions des circulaires ministérielles de 1843 et 1879.

Délibérations : depuis 1790. Je n'ai pas retrouvé deux cahiers de 1788 et 1789 que j'avais notés lors de ma précédente inspection.

Etat-civil :depuis 1615.

Parcellaires : 1600, 1632, 1732-1733, trois volumes.

Péréquaire : 1733.

Courcier : 1733.

Brié-et-Angonnes.

Inventaire de 1844 égaré. — Archives bien installées dans une grande et belle bibliothèque de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1899.

Délibérations : depuis l'an III.

Etat-civil (Les Angonnes); depuis 1686, faire relier les plus anciens cahiers.

Etat-civil (Brié) : depuis 1692.

Parcellaire : 1681.

Péréquaires : 1736, 1757, deux volumes.

Champ-sur-Drac.

Inventaire de 1844, non au courant. — Archives installées dans deux armoires de la salle de la mairie, local [illegible]mode insuffisant et humide. — Publications pé[illegible]es reliées jusqu'en 1885.



Délibérations : depuis l'an II.
Etat-civil : depuis 1734.
Parcellaire : 1741.
Péréquaire : XVIII[e] siècle.

Champagnier.

Inventaire de 1845, complété jusqu'en 1851 seulement — Archives en désordre dans une armoire de la salle de mairie et dans un cabinet attenant à ladite salle. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture,* qui est relié.

Délibérations : depuis 1741 ; il n'en reste que des fragments ; d'autres cahiers remontant à 1736 ont disparu.
Etat-civil : depuis 1708.
Parcellaire : 1699.
Péréquaire : 1776.

Jarrie.

Inventaire de 1860 non au courant. — Archives assez mal rangées dans deux armoires de la salle de mairie et dans un cabinet voisin, local convenable et suffisant si les archives étaient classées. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1881.

Délibérations : depuis 1717.
Etat-civil (paroisse de la Haute-Jarrie) : depuis 1602.
— (paroisse de la Basse-Jarrie) : depuis 1668.
— (paroisse d'Echirolles) : depuis 1785.
Parcellaires : 1668.
Parcellaire des fonds nobles et ecclésiastiques : 1700.
Matrice cadastrale (Plan Michel) : 1747.
Péréquaires : XVII[e] siècle et 1736, deux volumes.

Laffrey.

Inventaire de 1846, égaré. — Archives assez mal classées dans deux armoires de la salle de mairie et un

cabinet voisins. — Publications p
reliées.

Délibérations : depuis 1711 ave
cunes.

Etat-civil : depuis 1785.

Parcellaire : XVII° siècle.

« Arpentage des fonds communs
rement et des communs libres ento
sions communes dans la communauté
siècle).

Cadastre des biens roturiers et
(1757).

Montchaboud

Pas d'inventaire. — Les Archives
Vizille, dont le secrétaire est au
mairie de Montchaboud. — Publica
feuilles.

Délibérations : depuis 1830.

Etat-civil : depuis 1793.

Parcellaires des fonds tailliables d
munauté de Vizille à Montchabou

Péréquaire : 1727.

Procédures concernant la famille
boud (XVIII° siècle).

Notre-Dame-de-Com

Inventaire de 1843, non au cour
des Archives, la plus ancienne, est c
sous la poussière, dans une petite
salle d'école. On va construire une
une installation convenable y sera
Archives. — Publications périodiq
registres de l'état-civil eux-mêmes

Délibérations : depuis 1858. L'i
mentionne des cahiers d'assemblées
que l'on n'a pu me représenter.

Etat-civil : depuis 1684.
Parcellaires : 1631, 1642, deux volumes.
Péréquaires : 1700, 1751, deux volumes.
Procédures, rôles, de tailles, comptes consulaires des XVII° et XVIII° siècle.

Notre-Dame-de-Mésage.

Inventaire de 1844, non au courant. — Archives en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles, mais classées.

Délibérations : depuis l'an XII.
Etat-civil : depuis 1704.

Saint-Barthélemy-de-Séchilienne.

Inventaire de 1845 non au courant. — Archives installées dans un cabinet spécial, attenant à la salle de mairie et dans deux armoires, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en partie reliées.

Délibérations : depuis l'an VIII; un registre antérieur remontant à 1792, n'a pu être retrouvé.
Etat-civil : depuis 1682.
Parcellaire : 1735.
Péréquaire ou courcier : XVIII° siècle.

Saint-Georges-de-Commiers.

Inventaire du 6 août 1844, égaré. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie et dans un cabinet spécial, qui devrait être affecté aux Archives. — Publications périodiques en feuilles.

Délibérations : depuis 1751, en cahiers à faire relier.
Etat-civil (paroisse de St-Pierre-de-Commiers), depuis 1669.
Etat-civil (par. de St-Georges-de-Commiers) : depuis 1748.

Parcellaire de la communauté de St
Commiers, dressé pour le duc de Créqu
mes.

Autre parcellaire de St-Georges, 1772
Courcier : 1772.
Plans du parcellaire du XVIIIe siècle
Comptes consulaires : 1750-1755.

Saint-Jean-de-Vaulx

Inventaire de 1845, non au courant. —
tallées en assez bon ordre, dans une arm
de mairie, local convenable, mais ins
classer la bibliothèque administrative. —
mairie est en construction où une sal
affectée aux Archives. — Publications
liées jusqu'en 1882.

Délibérations : depuis 1711.
Etat-civil : depuis 1673.
Parcellaire : 1682.
Péréquaire : 1755.

Saint-Pierre-de-Mésag

Inventaire de 1881, non achevé. —
lées dans un cabinet attenant à la salle
insuffisant ; il serait nécessaire de faire
bliothèque spéciale pour y classer les
riodiques, lesquelles sont en partie reliée

Délibérations : depuis 1790.
Etat-civil (St-Pierre et N.-D.-de-Mésag
Parcellaire : 1641-1775.

Je n'ai pas retrouvé un cadastre de 17
quatorze cartes qui figuraient dans l'inve

« Péréquaire pour servir à la répartit
d'aoust due au royal monastère de Mont

Séchilienne.

Inventaire de 1881 non au courant. — Archives insallées en désordre et sous la poussière dans trois armoies ou bibliothèques de la salle de mairie, local très conenable et plus que suffisant.—Publications périodiques eliées jusqu'en 1881.

Délibérations : depuis 1811.

Etat-civil : depuis 1688.

Parcellaire : XVIIe siècle.

Parcellaire : XVIIIe siècle, deux volumes.

Vaulnaveys-le-Bas.

Inventaire de 1847, égaré. — Archives installées dans n cabinet attenant à la salle de mairie. — Local très onvenable et suffisant. — Publications périodiques reées jusqu'à ce jour, mais non classées.

Délibérations : depuis 1717.

État-civil : depuis 1793.

Parcellaire : 1687; deux volumes.

Parcellaires des fonds des communautés du haut et bas 'aulnaveys : 1760.

Abrégé du Cadastre des fonds roturiers de la comunauté de Vaulnaveys-le-bas : XVIIIe siècle.

Parcellaire des fonds exempts des tailles : 1729.

Vaulnaveys-le-Haut.

Pas d'inventaire. — Archives entassées dans un cainet attenant à la salle de mairie, au milieu de débris e toute sorte, bois de chauffage, meubles brisés, livres colaires. — Publications périodiques en partie reliées.

Délibérations : depuis 1725, en cahiers à faire relier.

Etat-civil : depuis 1697.

Parcellaire : 1685.

Péréquaire : 1685.

GRENOBLE.

J'ai achevé, cette année, la rédaction du tome III, de l'Inventaire des Archives historiques de la ville de Grenoble, comprenant les séries DD. EE. FF.

Les documents que j'ai inventoriés depuis mon dernier rapport sont : 1° la suite et fin des registres d'audiences de police, si abondants en renseignements de toute nature sur les corporations d'arts et métiers, la surveillance de la librairie politique et religieuse, la police du théâtre, et aussi sur les troubles qui ont signalé à Grenoble les premières années de la Révolution.

2° La série des procès intentés ou soutenus par la ville du XIV[e] siècle à 1790. Dans ces sacs de procédures j'ai trouvé des documents d'un grand intérêt historique. J en signalerai quelques-uns :

Poursuites et enquêtes contre les consuls de Grenoble, accusés d'avoir trahi le dauphin Louis (depuis Louis XI), leur souverain légitime dans sa querelle contre son père le roi Charles VII (1464).

Procès entre la ville et le procureur des Etats du Dauphiné au sujet de la *conduite* ou traité passé avec M[e] Antoine de Govéa, professeur à l'Université de Grenoble (1565) ; — Entre la même ville de Grenoble et les chapitres Notre-Dame et Saint-André au sujet des prébendes théologales et magistrales qu'ils devaient fournir pour l'instruction de la jeunesse (1566-1577) ;—Entre la même et les Avocats consistoriaux au sujet de leurs franchises et exemptions (1566).

Procès du Tiers-Etat contre les deux premiers ordres dans lesquels figurent « les plaintes et doléances du pauvre et affligé peuple du Tiers-Etat de ce pays du Dauphiné » présentées, en 1579, à la reine-mère Catherine de Médicis, lors de son passage à Grenoble, et un curieux registre des délibérations du Tiers-Etat de la ville de Grenoble du 30 août 1634 au 17 août 1638.

Douze feuilles du tome III de cet inventaire ont été imprimées dans le courant de cette année.

Archives Hospitalières.

Hopital de Vizille.

…s Archives de l'hôpital de Vizille qui comprennent …ertain nombre de documents antérieurs à 1790, re…e; de délibérations et terriers, sont déposées à l'Hô…-Ville de Vizille et sont mêlées aux Archives de … commune. Il conviendra d'en faire un inventaire …ial lorsque la municipalité de Vizille se décidera à … classer ses Archives.

…euillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de … respectueux dévouement.

L'Archiviste de l'Isère,

A. PRUDHOMME.

Grenoble, le 15 juillet 1902.

N° 169.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1902-1903

Présenté à M. le Préfet

Par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

L'Archiviste départemental a

Monsieur le Préfet,

Conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel (le vingt-sixième depuis ma nomination), sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières dont la garde m'est confiée dans le département de l'Isère.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES.

I. — Local.

Je n'aurais aucune observation à inscrire à ce chapitre, si je ne croyais de mon devoir de renouveler la demande

que j'ai formulée déjà à diverses reprises et que le Conseil général a bien voulu prendre en considération l'année dernière. Il me paraît utile que des barreaux de fer soient placées à la fenêtre de mon cabinet donnant sur la rue Haxo. Le vol, dont la bibliothèque de la ville a été récemment victime, nous rappelle que nous ne saurions apporter trop de vigilance à la défense des trésors historiques conservés dans nos Archives.

II. — Réintégrations, dons et legs.

Un certain nombre de registres de l'état-civil concernant les communes de La Baume-d'Hostun, Charaix, Claveyson, Hauterives, Moras, Ste-Eulalie, St-Martin-de Montmirail, St-Romain-d'Albon et Tain, qui se trouvaient dans le fonds du bailliage de St-Marcellin, ont été cédés aux Archives de la Drôme sur l'avis conforme du Conseil général et en vertu d'une autorisation ministérielle du 9 mars 1903.

En vertu de la même autorisation ont été adressés aux Archives des Hautes-Alpes d'autres registres paroissiaux d'état-civil intéressant les communes de Chabottes (1692-1694), St-Firmin (1670-1675), St-Jacques-en-Valgaudemar (1671-1673), Les Hières (1668-1728), Le Villard-d'Arène (1632-1709), La Grave (1692-1693), Le Chazalet (1670-1671, 1673-1698, 1706).

Mademoiselle Dardelet, imprimeur, a offert aux Archives de l'Isère un acte de l'évêque de Grenoble, Hay de Bonteville, conférant l'institution canonique à Jacques Dalban nommé à la cure de St-Ismier (26 avril 1782). Il y aura lieu de remercier Mlle Dardelet de cette libéralité.

III. — Versements de papiers administratifs.

Pendant le cours de cette année, dix-sept cents liasses et deux cent soixante-dix registres ont été versés aux

Archives, par les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations, savoir :

Cabinet de M. le Préfet : Les collections de journaux.

Première division : 610 liasses.

Deuxième division : 26 liasses, 107 registres ou volumes.

Troisième division : 135 liasses.

Conseil de Préfecture (Comptes des percepteurs) : 902 liasses.

Trésorerie générale : 902 liasses, 113 registres.

Rôles des contributions : 25 liasses, 50 registres.

Service des enfants assistés : 2 liasses.

Total : 1.700 liasses, 270 registres.

IV. — Vente de papiers périmés.

Aucune vente n'a été opérée cette année.

V. — Classement et Inventaire.

J'ai continué à mener de front la rédaction des trois inventaires actuellement en cours d'impression : le premier consacré aux Archives de l'ancienne Chambre des Comptes du Dauphiné; le second aux actes de l'Administration départementale pendant la période révolutionnaire (1790-an VIII); et le troisième aux Archives historiques de la ville de Grenoble. Je parlerai plus loin de ce dernier à l'article consacré aux Archives communales.

L'inventaire des titres de la Chambre des Comptes du Dauphiné a été poursuivi avec autant d'activité qu'on peut en apporter dans un travail aussi délicat. Les pièces analysées, cette année, intéressent les grandes familles féodales du Dauphiné. Ce sont des testaments, contrats de mariage, partages de successions, actes d'hommages des XIIIe, XIVe et XVe siècles, où figurent les noms des familles Adhémar, d'Agoult, Alleman, d'Ancezune, d'Arces, Artaud, Auberjon, Auruce-d'Avalon, Aynard.

Baîle, de Baratier, de Bardonneuche, de Bathernay, des Baux, de Beaufort, de Beaumont, de Beauvoir, Bérenger, de Bocsozel, Bouciquaut, de Bouquéron, de Bourbon, de Bressieux, de Briançon, de Chalon, de Chandieu, de Châteauneuf, de Chatillon, de Chauvigny, de Cizerin, de Claix, de Claveyson, de Clérieu, de Clermont, de Commiers, d'Armagnac de Comminges, Dupuy-Montbrun, Émé de Saint-Julien, de Fay, Flotte, de Grolée, Guiffrey, Guillon, d'Hauteville, d'Iseran, Isoard, de Joinville, de Laval, de Lay, Leuczon, Lobet, de Mailles, de Mauregard, etc....

Dix feuilles du tome IV de cet inventaire sont actuellement tirées et le manuscrit de cinq autres feuilles sera prochainement remis à l'imprimeur.

Le tome II de l'Inventaire des Archives de la période révolutionnaire (série L), en cours d'impression, comprend vingt feuilles tirées. Les dépouillements de cette année ont porté sur la correspondance du Procureur général syndic, du Président du Directoire, du Commissaire du Directoire exécutif et des divers bureaux de l'Administration du département de 1793 à l'an VIII. On y trouve de curieuses lettres du procureur général-syndic Abel Lornand; telle celle-ci adressée au procureur syndic du district de Vienne pour lui annoncer une nouvelle épuration des fonctionnaires : « Forcé par mon ministère à requérir l'exécution des ordres supérieurs, il m'en coûte de vous faire passer l'arrété des Représentants du peuple et celui du Directoire. La consolation que j'ai, c'est que les magistrats suspendus nous justifieront leur conduite et que la mesure nécessaire qu'on prend à leur égard augmentera le triomphe de leur civisme, dans le cas auquel (ce que j'espère) ils n'auront rien à se reprocher ».

Et cette autre sur le même sujet : « Il en est (des fonctionnaires) qui, frappés des inconvénients inséparables d'une grande révolution et ne fixant pas assez leurs regards sur les causes des crimes partiels qu'elle nécessite et sur les avantages immenses qu'elle procure, ont toujours les cheveux hérissés d'épouvante. Les massa-

cres du 2 septembre et d'Avignon leur ont donné de l'horreur pour tous les républicains et ils voudraient au milieu des camps, au fort de la mêlée, la tranquillité qui règne à l'Opéra ».

Aux officiers municipaux de la Mure qui craignaient des désertions parmi les gardes nationaux envoyés contre la ville de Lyon, il écrivait ces lignes d'un optimisme un peu naïf : « Il est inconcevable qu'on se refuse à une campagne d'un moment et qui ne sera qu'une promenade, qu'une fédération. La guerre contre Lyon n'est qu'une mesure qui ne coûtera pas une goutte de sang. Plus on ira en force, plus on le ménagera... Lyon ouvrira ses portes et se soumettra à tout. Ainsi, vos soldats n'ont aucun danger à courir. Et quand il y en aurait, est-ce qu'ils ont l'âme assez basse pour ne pas exposer leur vie pour leur liberté et pour la conservation de leurs biens? Je vous prie d'employer la douceur, la persuasion, les caresses, le raisonnement, la fermeté, la force, en un mot tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Il faut absolument le nombre qu'on vous a demandé, sur votre responsabilité ».

En même temps était continué et achevé le dépouillement des sacs de sentences et de procédure provenant des greffes des anciennes judicatures seigneuriales ressortissant au bailliage de Graisivaudan, et qui, presque toutes étaient exercées à Grenoble par des avocats au Parlement. Ce fonds très volumineux n'avait pas été touché depuis qu'il avait été rapporté, il y a une quinzaine d'années, des greniers du Palais de Justice. Il est aujourd'hui méthodiquement classé dans des cartons acquis avec le produit de notre dernière vente de papiers inutiles. En voici l'état sommaire avec les noms des justices qui y sont représentées.

Judicatures subalternes du ressort du Bailliage du Graisivaudan

Sentences et formalités.

	Reg.	Cartons
Adrets (baronnie des), et Hurtières, 1750-1790	2	1
Allevard (comté de Barral et marquisat de La Bâtie d'Arvillard : sentences, 1700-1790; formalités, 1721-1790	»	15
Allières, Risset, Rochefort, 1733-1790; Ambel, 1754-1790; La Bâtie-Meylan, 1719-1789; Bellecombe et Chapareillan, 1744-1758 (sentences sur vu de pièces)		1
Avalon, Bayard, Lumbin, la Terrasse, St-Bernard, Commiers, Morges, la Buisse, Noyarey : sentences, 1652-1760 ; formalités et matricules, 1744-1790		10
Avignonnet, Sinard, Herbellon, Chaulnes, La Roche-d'Etapes, 1711-1790	5	1
Beaufin et Fallavaux, 1722-1790		1
Beaumont (châtellenie de) : sentences, 1733-1789; formalités, 1745-1790	2	2
Biviers, Bernin, 1736-1790	2	1
Buissière (La) et Bellecombe : sentences 1742-1790; formalités, 1761-1783	4	7
Champ (Le), Avert, Saint-Robert, 1746-1757	1	
Champagnier (sentences sur vu de pièces), 1752-1790		1
Château-Bernard, Lanchâtre et Miribel, 1770-1790; Chaulnes 1739-1765		1
Châtelard-en-Trièves (Le), 1684-1762	1	1
Claix, 1723-1790		1
Clelles, 1752-1790	1	1
Corps, Aspres, La Salette : sentences, 1731-1790; formalités, 1743-1790	3	4
Crolles, Montfort, Le Fontanil, Cornillon, Montferrat, 1731-1790		2

	Reg.	Cartons
Domène, Murianette, Venon, St-Pancrasse, St-Hilaire, St-Martin-le-Vinoux, Herbeys, 1737-1790	7	1
Domène-sur-Theys, Froges, St-Jean-le-Vieux, Villard-Bonnot, 1750-1790............		1
Fontanil (le), Cornillon, Oulles, Pont-de-Bens, St-Georges-de-Commiers, St-Martin-d'Hère, St-Nazaire, Varces, 1720-1790.		1
Gières, 1749-1790		2
Goncelin, le Cheylas, Morêtel, la Bâtie-Montgascon, Granieu, Saint-Quentin, Montaud, Seyssins, Seyssinet, St-Nizier, Parizet, Proveyzieu, St-Egrève, Mont-Saint-Martin, Cornillon, Meylan, St-Mury, Bernin, les Aymes, Clèmes, Craponoz, Le Touvet et Montalieu, La Buissière et Bellecombe, Marcieu et Savel; Saint-Michel-du-Touvet; Séchilienne et St-Barthélemy : sentences, 1719-1790; formalités, 1763-1790; procédures d'études, 1789-1790	4	10
Gresse (baronnie de), Treffort, Ste-Agnès, Prébois, Avert : sentences, 1674-1790; procédures d'études, 1765-1790; formalités, 1716-1790		5
Gua (Le), Vif, La Cluze et Pâquier : sentences, 1701-1790; formalités, 1732-1790...	32	3
Laval-St-Etienne, 1763-1782; Laval-sur-Gordes, 1755-1763; Lavars, 1724-1790; Lumbin, Saint-Bernard, La Terrasse, 1766-1784; Mens, Monteynard : sentences, 1706-1790; formalités et chargés, 1706-1790......		4
Monestier-du-Percy (Le), 176-1790; Le Percy, 1779-1790; Prébois, Avert, Lalley, 1764-1790		1
Montbonnot, Saint-Martin-de-Miséré, St-Ismier, Bernin, Clêmes, St-Mury, Meylan, St-Ferjus, La Tronche, Corenc, Le Sappey, Montfleury, Château Bernard, Miribel et		

	Reg.	Cartons
Lanchâtre : sentences, 1721-1790; formalités, 1765-1790		5
Monteynard, 1738-1790		1
Montfleury, St-Ferjus, la Tronche, Corenc, le Sappey, 1718-1789,, Morges (comté de), Allières, Fontanieu, St-Ange; Le Châtellard, St-Genis, St-Baudille, La Bâtie-d'Avanne, Pipet, Risset, St-Jean-d'Hérans, Le Collet, Vulson, Cornillon-en-Trèves, delphinaux de Mens : sentences, 1770-1790, formalités, 1753-1790		3
Motte (La), 1751-1790	1	1
Revel, Laval, Le Mas, la Combe-de-Lancey, Crolles, Lancey, le Versoud, Villard-Bonnot : sentences, 1767-1790 ; formalités, 1765-1790; procédures d'études, 1763-1791.	1	7
Sainte-Agnès, Saint-Mury-Monteymond, La Cluse et Agnières-en-Dévoluy, Maubourg, 1723-1791		1
Saint-Christophe-entre-deux-Giers, à la part de la Commanderie, 1705-1790		1
Saint-Didier (marquisat de), Pellafol, La Croix-de-la-Pigne, Le Monestier-d'Ambel : sentences, 1720-1790, formalités, 1779-1790		3
Saint-Egrève, Proveyzieux, St-Robert, Mont-St-Martin, 1743-1780		1
Saint-Gervais, Quaix, Sarcenas, Herculais, Rovon, la Rivière, 1777-1790		1
Saint-Guillaume, Saint-Andéol, 1766-1790		1
Saint-Laurent-du-Pont; Saint-Julien-de-Raz, Entre-deux-Guiers-le-Bas : sentences, 1739-1790; formalités, 1776-1790		4
Saint-Marcel, 1719-1781		1
Saint-Martin-le-Vinoux, à la part du chapitre Saint-André-de-Grenoble, 1710-1790.		3
Saint-Maurice, Lalley : sentences, 1719-1790; formalités, 1766-1790		1

	Reg.	Cartons
Saint-Quentin, Montaud, St-Mury, St-Ismier, Bernin, St-Martin-de-Miséré, Montbonnot, St-Nazaire, Clêmes, Meylan, Granieu, La Bâtie-Montgascon, Seyssins, Seysinet, Pariset, St-Nizier, La Buissière, Barraux, Séchilienne : sentences 1767-1773; formalités, 1760-1790		5
Sappey (Le), sentences, 1714-1789.........		1
Sassenage (baronnie de) : sentences, 1687-1790; formalités et matricules, 1711-1790		12
Séchilienne, St-Barthélemy, 1744-1790		1
Seyssins, Seyssinet, Pariset, Saint-Nizier, 1745-1790		1
Tencin, Le Champ, Froges, Brignoud, La Piere, Le Passage, Le Châtelard, Avert, Prébois, Theys, les Adrets : sentences, 1755-1790, formalités, 1768-1790		2
Theys, Herculais, Quaix, Sarcenas, la Rivière, St-Gervais, Rovon : sentences, 1723-1790; formalités, 1713-1790	3	4
Tréminis, 1739-1789		1
Trièves (vicomté de), Chichilianne, Montrigaud, St-Nazaire, La Servette : sentences, 1744-1790; formalités, 1720-1790; procédures d'études, 1720-1747	4	2
Le Touvet, 1733-1781		3
Uriage (baronnie d'), 1743-1790	3	1
Valbonnais (marquisat de), le Percy, 1703-1790	6	1
Vizille (marquisat de), la Mure, Oisans, Champ, Saint-Georges-de-Commiers, Mens : sentences 1718-1789; sentences sur vu de pièces, 1718-1780; affirmations, 1703-1790; études, 1735-1790; matricules, 1753-1790...	76	25
Voiron : sentences, 1737-1790; formalités, 1739-1790; procédures d'études, 1755-1785	11	4

	Reg.	Cartons
Voreppe-le-Bas, Voreppe-le-Haut, Pommiers, Chartreuse, Miribel, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Entremont : sentences, 1603-1790; formalités, 1730-1790	6	8
Total....................	179	188

Procédures civiles et criminelles

	Cartons
Adrets (baronnie des) et Hurtières, 1728-1790.	2
Allevard (comté de Barral et marquisat de la Bâtie-d'Arvillard, 1646-1790	31
Allières, Risset, Rochefort, Fontanieu, 1720-1790	3
Ambel, Monestier d'Ambel, 1723-1785; Marcieu, 1769; Beaufin et Fallavaux, 1723-1784; Ratiers, 1599-1762	1
Avalon, Bayard, Saint-Maximin, Grignon et St-Jean-d'Avalon, 1607-1789	7
Avignonet, 1779-1783; Gresse, 1663-1786; Montmeilleur, 1734-1744; Le Percy, 1774-1785; St-Guillaume et St-Andéol, 1769-1787; Saint-Martin-de-Clelles, 1773-1790; Treffort, 1755-1759.........	1
Beaumont (chatellenie de), 1712-1790............	2
Bellecombe et Chapareillan, 1635-1790............	5
Bernin, 1719-1787	4
Biviers, 1599-1786	2
Bouqueron, La Bâtie-Meylan, Le Molard, 1560-1789	1
Bresson, Echirolles, 1720-1785	2
Brignoud, Le Champ, Froges, La Pierre, 1711-1789	2
Brion et Lavars, 1680-1790	1
Buisse (La), 1671-1790	4
uissière (La) et Barraux, 1608-1790	8
amp, 1717-1787..	1

	Cartons
Champagnier, 1732-1790	2
Chartreuse, 1754-1789	1
Château-Bernard, Miribel, 1721-1789	3
Châtelard (Le) en Trièves, 1669-1789	3
Chichilianne, 1751-1786	1
Claix, 1715-1789	3
Clelles, 1719-1788	4
Clèmes	1
Cluze-et-Pâquier (la), 1583-1789	5
Combe-de-Lancey (La), Lancey, Le Versoud, [illegible]98-1789	1
Cornillon-en-Trièves, Vulson, Le Collet, Delphinaux-de-Mens, 1707-1790	1
Corps, 1671-1790	18
Crolles, 1657-1790	3
Demène-sur-Theys, 1751-1788	1
Domène, Murianette, Venon, 1643-1789	2
Entre-deux-Guiers, 1736-1789	2
Entremont, 1672-1780	2
Eybens, 1722-1778; Saint-Hilaire et Saint-Pancrasse, 1699-1773; Saint-Mury-Monteymond, 1718-[illegible]87	1
Fontanil (Le) 1628-1790	6
Gières, 1661-1790	4
Goncelin, Morêtel, Le Cheylas, 1637-1690	16
Gua (le), 1649-1789	5
Herbeys, 1676-1790	2
Herculais, 1719-1[illegible]	1
Laval-Saint-Etienne et Laval-sur-[illegible]des, 1667-[illegible]80	2
Lumbin, 1700-1789	2
Mens, 1710-1789	8
Meylan, Saint-Muris, 1735-1790	3
Miribel-les-Echelles, 1702-1788	3
Monestier-du-Pércy (Le), 1660-1775	3
Montbonnot, Saint-Martin-de-Miséré, 1565-1789	8
Monteynard, 1727-1784	1
Montfleury, Corenc, St-Ferjus, 1567-1790	14

Cartons

	Cartons
Touvet (Le), 1647-1790	3
Uriage, 1641-1790	2
Valbonnais (marquisat de), 1678-1790	4
Varces, 1700-1784	1
Veurey, 1664-1759	1
Vif, 1558-1790	16
Villard-Bonnot, 1729-1789	2
Vizille : civiles, 1593-1790; criminelles, 1645-1790	53
Voiron : civiles, 1613-1790; criminelles, 1697-1790	30
Voreppe-le-Bas et Voreppe-le-Haut, 1662-1790...	8
Total	554

Total général : 179 registres; 742 cartons; soit 921 articles.

VI. — Recherches et Expéditions.

Le nombre des communications de pièces faites par les Archives de l'Isère, du 15 juin 1902 au 15 juin 1903 s'est élevé à 2.452. Il était, l'année dernière, de 2.043.

Ces 2.425 communications ont porté sur les séries suivantes.

Archives historiques.

Série A	Néant	
— B	460	communications
— C	97	—
— D	7	—
— E	94	—
— G	32	—
— H	75	—
— L	28	—
— Q	58	—
— Bibliothèque historique ...	218	—
Total	1.069	communications

Archives administratives.

Série	K	36	communications
—	M	84	—
—	N	24	—
—	O	306	—
—	P	46	—
—	R	62	—
—	S	271	—
—	T	10	—
—	U	néant	—
—	V	42	—
—	X	130	—
—	Y	1	—
—	Z	4	—
—	Bibliothèque administrative	340	—
	Total	1.356	communications

Pendant la même période, 71 prêts de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'Administration ou de personnes autorisées.

Vingt-quatre expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour trente-deux rôles à soixante-quinze centimes et trois rôles à deux francs une somme de trente francs dont 21 francs versés à la Trésorerie générale avec les produits de l'année 1902 suivant récépissé numéro 30.283, du 29 janvier 1903; le reste, soit 9 francs est en caisse.

VII. — Travail des Employés.

J'ai le regret de rendre ici, pour la dernière fois hommage à l'activité laborieuse de mon collaborateur, M. E. Pilot de Thorey, décédé subitement, le 31 mai dernier. Cette dernière année de sa vie, il l'a utilement employée au dépouillement des registres de sentences et des sacs de procédures des judicatures subalternes ressortissant au bailliage de Graisivaudan, et le catalogue

e j'en ai donné plus haut est presque entièrement
n œuvre.

M. E. Pilot était, depuis 1877, attaché en qualité d'aide-
chiviste au dépôt départemental de l'Isère; mais il
vait pas attendu cette date pour se familiariser avec
s collections historiques et administratives. Enfant, il
ait fait ses premiers pas au milieu des Archives du
rlement de Grenoble et le rêve de son père, alors
chiviste du département, était de l'avoir un jour com-
e successeur. Si ce rêve ne put se réaliser, E. Pilot
en resta pas moins toute sa vie aux Archives. Là, tout
réunissant sur les diverses institutions de l'ancienne
ovince du Dauphiné, des notes abondantes que la Bi-
othèque de Grenoble a eu la sagesse de recueillir, il
llabora activement à l'œuvre de réorganisation et de
ssement des Archives que j'ai poursuivie depuis vingt-
nq ans. Chargé du service des communications,
r était précieux pour tous ceux qui venaient le
nsulter et qu'il dirigeait sûrement, bien que d'une
ix rude, dans leurs recherches et leurs études, grâce
a connaissance parfaite qu'il avait des ressources du
pôt et de l'histoire de notre province.

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier l'œuvre historique
Emmanuel Pilot de Thorey, œuvre considérable et
nt les parties principales dureront. Toutefois, il me sera
rmis de rappeler que ses derniers travaux et particuliè-
ment son *Catalogue des Actes de Louis XI relatifs au
uphiné* ont mérité des suffrages autorisés et obtenu le
ix Honoré Pallias, décerné pour la première fois, en
01, par l'Académie delphinale.

M. Besson ayant quitté les Archives le 1er juin, le
rsonnel du dépôt a été entièrement renouvelé. Il est
uellement composé de M. Delus, ancien secrétaire de
le Commandant de gendarmerie, et de M. Aubenne.
i revient aux Archives où il a déjà fait un stage, de
98 à 1900.

VIII. — Crédits a inscrire au budget.

Le remplacement de M. Pilot de Thorey, décédé, et de M. Besson, nommé à la 3e division par MM. Delus et Aubenne, réduit de 500 francs le chiffre inscrit pour les appointements de l'Archiviste et des employés auxiliaires à l'article 1er du chapitre X du budget départemental.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général de maintenir ces cinq cents francs au budget des Archives, où ils seraient utilement répartis entre les articles ci-après :

1° à l'article 2 .... 200 fr.
pour augmenter le crédit, notoirement insuffisant, inscrit à cet article pour achat de cartons et reliures.

2° à l'article 3 .... 200 fr
pour porter cet article à 1.000 francs, chiffre qu'il atteignait, il y a vingt ans, alors qu'on n'imprimait qu'un seul volume d'inventaire, et qui serait d'autant plus nécessaire aujourd'hui pour permettre de pousser avec plus d'activité l'impression des deux inventaires actuellement en cours, conformément au désir exprimé par le Conseil général dans sa session d'août 1901.

3° à l'article 1er .... 100 fr.
pour porter à 1.400 francs le traitement de M. Aubenne, qui m'a été très précieux depuis sa rentrée aux Archives, après la mort de M. Pilot de Thorey, soit pour le service des communications, soit pour mettre son collègue, M. Delus, au courant des multiples détails de ses nouvelles fonctions. Je serais personnellement heureux que le Conseil général voulut bien lui accorder ce témoignage de satisfaction. M. Aubenne a plus de treize ans de bons services et lorsqu'il quitta les bureaux, en 1898, pour entrer aux Archives, il jouissait d'un traitement de 1.400 francs.

Si vous adoptiez ces propositions, le budget des Archives serait ainsi réglé :

CHAPITRE X.

	En 1904		En 1903	
Art. 1er.— Appointements de l'Archiviste et des employés auxiliaires	8.800	»	9.200	»
Art. 2.— Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, livres et documents, reliures, entretien de propreté et chauffage des bureaux	800	»	600	»
Art. 3.— Publication de l'inventaire	1.000	»	800	»
Art. 4.— Inspection des Archives communales	400	»	400	»
	11.000	»	11.000	»

IX. — Archives des Sous-Préfectures.

La situation des archives des sous-préfectures ne motive aucune mention spéciale.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des Archives s'est enrichie cette année d'une vingtaine d'ouvrages provenant des dons du Ministère de l'Instruction publique, des échanges opérés avec les autres départements et de quelques achats.

Du Ministère, nous avons reçu : *Documents relatifs au Comté de Champagne et e Brie* (172-136), publiés par A. Longnon, tome Ier. Les fiefs. *Missions archéologiques françaises en Orient, aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Documents publiés par Henri Omont. *Bibliographie des travaux historiques publiés par les sociétés savantes* par Robert de Lasteyrie. Tome IV, 1er et 2e liv.

Catalogue des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, tomes XXXIV, XXXVI, XL, XLI. *Lettres de Catherine de Médicis*, par Baguenault de Puchesne, tome VIII (1582-1585). *Les Médailleurs français du XV[e] siècle au milieu du XVII[e]*, par F. Mazerolle. *Testaments de l'Officialité de Besançon* (1265-1500), par Ulysse Robert, tome I[er].

Des départements nous avons reçu les volumes d'inventaires ci-après : Loire-Inférieure, série B, tome I[r]. Pas-de-Calais, H. tome I[er]. Alpes-Maritimes, A. B. tome I[er]. Puy-de-Dôme, C., tome III. Rhône, E. supp Somme, G., tome 1[er]. Charente-Inférieure, B, Côte-d'Or. G. tome I[er].

Nous avons reçu en don : de M. l'abbé Dussert son *Essai historique sur La Mure et son mandement;* de M le capitaine Juster, plusieurs brochures dont il est l'auteur et qui sont relatives à l'histoire militaire et notamment *Une page de l'Historique du régiment Royal-Piémont-Cavalerie (23[e] Dragons)*, dont les éléments principaux ont été empruntés aux Archives de l'Isère, etc...

Le livre d'entrée de cette bibliothèque est arrêté au n° 2153.

XI. — Observation du règlement.

Toutes les mesures prescrites par les circulaires ministérielles pour la sécurité des Archives sont observées dans le dépôt de l'Isère.

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

A raison du décès de M. Pilot de Thorey et du renouvellement de mon personnel, j'ai dû cette année ne pas trop m'éloigner de Grenoble et j'ai visité les archives des communes qui font partie des trois cantons de cette ville. Ces archives avaient été déjà inspectées en 1882 et en 1893 : leur situation s'est un peu améliorée

epuis lors. Presque partout les titres sont soigneuse-
ıent gardés, s'ils ne sont pas toujours méthodiquement
lassés et inventoriés. Des lettres pressantes seront pro-
hainement adressées aux maires de ces communes pour
ur rappeler les prescriptions des circulaires de 1842
t 1879 et les inviter à s'y conformer.

L'état des titres anciens conservés dans ces archives
yant été donné dans mon rapport de 1892, je me bor-
erai à fournir quelques notes sur la situation matérielle
e chacun de ces dépôts.

BERNIN. — Archives bien classées dans des armoires de
e la salle de mairie. Collections reliées. Un assez grand
ombre de titres anciens, actes d'assemblées, procédures,
ôles de tailles, seraient plus sûrement conservés aux
rchives de la Préfecture.

BIVIERS. — Bonne installation matérielle dans des ar-
oires de la salle de la mairie. Archives non classées.
ublications périodiques reliées jusqu'en 1899. Inven-
ire dressé en 1865, à compléter.

BRESSON. — Inventaire de 1846, à refaire. Archives
n assez bon ordre dans deux armoires de la mairie.
ublications reliées jusqu'à ce jour. Les anciens cahiers
état-civil ont été soigneusement classés dans des car-
ns.

CORENC. — Aucun inventaire. Installation matérielle
onvenable. Publications périodiques reliées jusqu'à ce
ur. Assez bon ordre.

ÉCHIROLLES. — Publications périodiques reliées jus-
u'en 1901, il serait nécessaire de faire construire une
bliothèque pour y classer les livres. Inventaire à met-
e au courant depuis 1892. Archives de peu d'importan-
, assez bien classées.

EYBENS. — Inventaire mis au courant en 1901; mal-
eureusement le classement matériel ne correspond pas
cet inventaire. Publications périodiques reliées jusqu'en
901. A ajouter aux documents anciens précédemment
gnalés, un Courcier des nobles d'Eybens, 1642.

Fontanil. — Inventaire de 1862 à compléter. Assez bon ordre. Publications périodiques reliées en partie jusqu'en 1867. Les registres paroissiaux d'état-civil de St-Martin-de-Cornillon remontent à l'année 1724.

Gières.— Archives installées dans deux armoires de la mairie, local convenable, mais insuffisant pour permettre de classer les livres qui y sont entasssés. Publications périodiques reliées jusqu'en 1894.Un inventaire commencé à cette époque par les soins de M. le Commandant Gérardin, maire de la commune, n'a pas été achevé.

Herbeys.— Archives assez bien tenues, classées dans des cartons disposés dans une armoire de la salle de mairie et dans un cabinet attenant. Publications périodiques reliées jusqu'en 1899. Inventaires dressés en 1835, 1847 et 1857, non au courant. Depuis mon passage en 1892, une certaine quantité de titres anciens et notamment une série de comptes consulaires de 1585 à 1790 ont été retrouvés dans le clocher de l'Eglise et un commencement de classement en a été fait par M. E. Pilot de Thorey. Grâce à la générosité de M. J. de Beylié, les plus intéressants de ces titres ont été classés dans des cartons. J'ai de même retrouvé le registre des délibérations de l'an XI à l'an XII, que l'on n'avait pu me présenter en 1892.

Meylan.— Archives en bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie et d'une salle annexe. Titres anciens reliés et bien conservés. Publications périodiques reliées jusqu'en 1902. Pas d inventaire.

Montbonnot.— Archives en assez bon ordre. Une partie des titres anciens a été transportée avec des paquets d'imprimés dans un petit cabinet aménagé dans le grenier. Publications reliées jusqu'en 1901. A l'état des titres anciens que j'ai relevés dans mes rapports de 1882 et 1892, il convient d ajouter un parcellaire de St-Martin-de-Miséré de 1671, un péréquaire de 1708 et un courcier de 1767. Inventaire de 1856 non au courant.

Mont-Saint-Martin. — Les archives sont conservées en partie dans la salle de mairie du Fonfanil, en partie

...nt-Saint-Martin : au Fontanil, les archives courantes, ...ont-Saint-Martin, les pièces anciennes. Ces dernières ... classées dans une armoire de la salle de mairie. ...t urgent d'en dresser un inventaire pour remplacer ...i qui fut rédigé en 1862 et qui est aujourd'hui ab...ment insuffisant.

...OISAT. — Les archives sont en partie dans une mai... d'Eybens et en partie à la mairie de cette commune ... le secrétaire est commun à Poisat et à Eybens. On ...truit en ce moment une mairie à Poisat et les archi...y seront réunies. Publications périodiques en feuilles. ... d'inventaire.

...ROVEYZIEUX. — Bonne installation dans deux ar...ires de la salle de mairie. Archives assez bien classées. ...blications périodiques reliées jusqu'en 1897. L'inven...e de 1843 n'a pas été mis au courant depuis 1882.

...UAIX. — Archives en assez bon ordre dans trois ar...ires de la salle de mairie. Un récolement a été opéré ... 1892. Publications périodiques en partie reliées. Quel...s classements ont été opérés depuis ma dernière ins...tion.

SAINT-EGRÈVE. — Archives installées en partie dans ...x armoires de la salle de mairie, en partie dans le ...ement de l'instituteur. Pas de classement méthodique. ...blications périodiques non reliées et incomplètes. Il ... urgent qu'un inventaire des archives de cette com...ne soit rédigé. En 1844, elle possédait des registres ... délibérations remontant à 1757, aujourd'hui elle ne ...ut en représenter de plus ancien que celui de 1855.

SAINT-ISMIER. — Archives installées sans ordre dans ... armoire de la salle de mairie. Publications reliées ...squ'en 1885. Quelques titres anciens, qu'il serait pru...nt de faire déposer dans les Archives de la Préfecture ...ur en assurer la conservation.

SAINT-MARTIN-D'HÈRES. — Archives non classées. ...euls les dossiers modernes sont en assez bon ordre. ...ublications périodiques en partie reliées. Dans le re-

gistre des délibérations de l'année 1814 se trouvent quelques pièces relatives aux réquisitions faites pour la nourriture des troupes alliées cantonnées en avril 1814 à Gières et à Eybens.

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX.— Je n'ai pas retrouvé l'inventaire dressé en 1891. Archives assez bien tenues et classées dans des cartons disposés dans un cabinet attenant à la salle de mairie. Publications périodiques reliées jusqu'en 1897. Il conviendra de rechercher l'inventaire, de le mettre au courant et de classer les cartons suivant l'ordre de cet inventaire.

SAINT-NAZAIRE. — Archives classées en assez bon ordre dans un cabinet attenant à la salle de mairie. Local convenable mais insuffisant. Publications périodiques reliées jusqu'en 1882. Je n'ai pas retrouvé d'anciens cahiers de délibérations de 1744 à 1790, des registres paroissiaux d'état-civil de 1519 à 1670 et divers autres titres anciens qui figuraient sur un inventaire de 1844.

LE SAPPEY.— Les archives sont réparties avec assez d'ordre dans des cartons placés dans la salle de mairie. J'y ai retrouvé des cahiers de délibérations remontant à l'an VIII, qui n'étaient pas signalés dans l'inventaire dressé en 1845. Publications périodiques reliées jusqu'en 1894. Il est urgent que la commune vote un crédit pour achever ces reliures, faire rédiger un nouvel inventaire et construire une nouvelle armoire qui permette de classer la bibliothèque administrative.

SARCENAS. — Archives conservées dans un cabinet attenant à la salle de mairie. L'inventaire, dressé en 1846 et qui n'a pas été tenu au courant, devra être refait, conformément aux prescriptions de la circulaire de 1879. J'ai retrouvé des délibérations remontant à l'an VIII, des registres paroissiaux d'état-civil de 1613, et un parcellaire du XVII[e] siècle.

LA TRONCHE. — Les archives de la Tronche sont entassées dans des armoires absolument insuffisantes. Il

conviendrait de faire installer dans une salle voisine du secrétariat une armoire pour y classer la bibliothèque administrative. On gagnerait ainsi la place nécessaire pour permettre de dépouiller et de classer, après en avoir extrait les pièces inutiles, les volumineux ballots de papiers empilés dans les hautes armoires du secrétariat. Il y a là notamment de très anciens cahiers de délibérations épars un peu partout et qu'il faudrait réunir définitivement en les faisant relier, comme on l'a fait pour les vieux cahiers de l'état-civil. On y trouverait encore des comptes consulaires du XVIIe siècle, des parcellaires et d'autres titres anciens, qui mériteraient l'honneur d'un inventaire.

VENON. — Les archives sont en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie. Publications reliées jusqu'en 1882. Il conviendra de dresser un inventaire pour remplacer celui de 1844, qui n'a pas été tenu au courant.

GRENOBLE

J'ai commencé la rédaction du tome IV de l'Inventaire des Archives historiques de Grenoble, lequel comprendra les séries G.G., H.H., et les suppléments.

Les titres inventoriés cette année sont les registres paroissiaux d'état-civil remontant pour la paroisse Saint Hugues à l'année 1543. Le premier de ces registres comprenant les années 1543-1550 est rédigé en langue latine. A partir du second (1576-1579), les actes, sauf quelques rares exceptions, sont dressés en français. Ces registres abondent en renseignements précieux pour l'histoire des familles, des lettres et des arts. On y voit qu'en 1543 le nombre des naissances dans la ville de Grenoble s'élevait à 228. On y trouve des actes qui permettent de rectifier les légendes, qui courent depuis deux siècles sur la célèbre Françoise Mignot, qui épousa successivement le trésorier des Portes d'Amblérieux, le maréchal de l'Hôpital et le roi de Pologne Jean Casimir. On la disait fille d'une marchande d'herbes du Bachais

or, il résulte de son acte de baptême dressé le 17 janvier 1624, qu'elle est née à Grenoble et que sa famille appartenait à la bonne bourgeoisie. Elle avait près de dix-sept ans lorsqu'elle épousa, le 19 décembre 1640, le trésorier général Pierre des Portes et sa signature, apposée d'une main sûre et non sans élégance au bas de l'acte de mariage, permet de croire qu'elle avait reçu une instruction supérieure à celle des femmes de l'aristocratie dauphinoise dont les signatures enfantines sont péniblement tracées sur les actes voisins.

Ces registres provoquent aussi d'intéressantes observations sur une autre femme célèbre de la même époque, Marie Vignon, d'abord maîtresse, puis épouse légitime du connétable de Lesdiguières, et sur l'élévation progressive de tous les membres de sa famille, successivement pourvus de charges lucratives, enrichis, annoblis et titrés. Tel qui est qualifié de marchand en janvier est dit noble dans un acte de juin et comte en décembre de la même année. Quant à elle, ce n'est plus honnête Marie Vignon, femme d'Ennemond Matel; c'est très haute et très puissante dame Marie de Vignon, marquise de Treffort, et elle porte « De gueules à la grue d'argent ». Des armes parlantes.

C'est enfin dans ces registres que j'ai eu la bonne fortune de retrouver la trace du passage de Molière à Grenoble en 1652. Un acte du 10 août de cette année porte la signature de J.-B. Poquelin, celle de Madeleine Béjart et celle d'Edme de Villequin, plus connu dans l'histoire du théâtre sous le nom de de Brie.

Archives Hospitalières.

Je n'ai aucune observation nouvelle à formuler sur la situation des Archives hospitalières.

Grenoble, le 15 juillet 1903.

L'Archiviste de l'Isère,

A. PRUDHOMME.

N° 168

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1903-1904

Présenté à M. le Préfet

par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental.

L'Archiviste départemental

A Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon vingt-septième apport annuel sur le service des Archives départeentales, communales et hospitalières de l'Isère penant l'année 1903-1904. L'ordre adopté dans cet exposé a té prescrit par la circulaire ministérielle du 23 juin 875.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

I. — Local et mobilier.

En renouvelant ma demande, déjà plusieurs fois forulée et relative à l'établissement de barreaux de fer à a fenêtre de mon cabinet donnant sur la rue Haxo, je rois devoir signaler à l'attention du Conseil général,

comme peu digne du public lettré qui fréquente les Archives, l'état de délabrement où se trouve actuellement le papier de tenture de notre salle publique. Ce papier placé depuis une vingtaine d'années aurait dû déjà être remplacé.

D'autre part, j'aurais besoin d'un nouveau meuble pour y conserver des plans anciens, actuellement entassés sur les tables du dépôt. Un vieux casier abandonné depuis longtemps pourrait, avec quelques réparations, servir à cet usage.

Enfin, j'appelle la sollicitude de M. l'Architecte départemental sur le plancher du premier étage du bâtiment des Archives, dont quelques planches sont très fortement entamées par les cirons.

II. — ACHATS, RÉINTÉGRATIONS, DONS ET LEGS.

Au cours de mon dernier voyage à Paris, j'ai eu la bonne fortune d'arriver à temps pour recueillir chez un libraire un assez grand nombre de registres et de pièces relatifs à l'ancienne abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois provenant du cabinet de M. Victor Advielle récemment décédé.

Ces documents, d'un intérêt historique considérable proviennent en grande partie des Archives de Saint-Antoine dispersées à la Révolution,

On sait que ce qui resta de ces Archives après les brûlements de titres féodaux ne put être transféré à Grenoble faute de fonds pour payer les frais de transport. (Voyez à ce sujet A. Prudhomme, *Les Archives de l'Isère*, Grenoble, 1899, in-8°, p. 282). Les notaires de la région et les anciens archivistes de l'abbaye et du district se partagèrent ces débris, auxquels ils n'attribuaient pas du reste une grande valeur. Un demi-siècle plus tard, leurs héritiers ne se firent pas scrupule d'en céder quelques parties à M. Victor Advielle, alors qu'il était secrétaire de la Sous-Préfecture de Saint-Marcellin.

D'autres pièces étaient restées au presbytère de Saint-Antoine, où elles sont encore. Vous apprécierez s'il ne

nviendrait pas de les faire réintégrer aux archives dé-
rtementales; d'autres, après avoir figuré sur les
talogues des libraires parisiens, se sont classées dans
collections particulières dauphinoises et notamment
ns celle formée par M. Eugène Chaper; d'autres enfin,
ssées à la Mairie de Saint-Antoine, y ont été recueillies
r moi, il y a quelques années, et forment actuellement
fonds de Saint-Antoine conservé aux Archives de
ère.

Il convient d'ajouter à ces débris des opulentes
hives de Saint-Antoine, les pièces classées au
pôt départemental du Rhône, dans le fonds de
lte.

Par l'état sommaire qui suit, on appréciera l'impor-
ice du fonds de Saint-Antoine nouvellement entré
ns nos collections historiques.

---

at des registres et pièces provenant du cabinet de M. Victor Advielle, et relatifs à l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, acquis par M. Prudhomme, archiviste départemental de l'Isère, à Paris, le 18 avril 1904.

1°. — Répertoire alphabétique des titres de l'abbaye de Saint-
ntoine et des bénéfices et dépendances d'icelle et de ceux de
Ordre ». Fol. 237. « Répertoire du présent abrégé du gros
ventaire des titres de l'Abbaye et de l'Ordre ». — Registre
-4° papier, 434 pages écrites.

2°. — « Inventaire raisonné des titres et papiers concer-
nt tant l'abbaye de Saint-Antoine que plusieurs maisons de
Ordre, trouvez dans les archives de ladicte abbaye en l'année
60, auquel temps il a esté commencé par le R. P. Estienne
t, religieux et deffiniteur du mesme Ordre ». Registre in-
o papier, 772 feuillets. La fin manque. (Il comprenait 1037
illets, d'après les notes de M. Advielle).

3°. — « Inventaire des albergements, investitures et recognoissances passées par divers notaires sur divers lieus, lesquelles se trouvent dans les basses archives de l'abbaye Saint-Antoine ». Registre in-4° papier, 370 pages.

4°. — « Religionis Sancti-Anthonii Viennensis sacre Reformationis liber feliciter incipit.... » Statuts de l'Ordre, 1477. Registre in-4° papier, 271 feuillets.

5°. — « Decreta Capitulorum generalium necnon definitorii congregationis reformatæ canonicorum regularium ordinis Sancti-Anthonii Viennensis ab anno 1626 usque ad annum 1742 exclusive ». Registre, in-4° papier, 432 pages.

6°. — « *Le livre du scribe*, où sont contenus les actes capitulaires du Chapitre conventuel (de Saint-Antoine), commencé le 8 aoust 1625 et finist le 11 aoust 1642. Fr. Louis Bernard, scribe ». Registre, in-4° papier.

7°. — « Actes capitulaires du Chapitre conventuel de Saint-Antoine (1er octobre 1732-1er août 1746). Registre in-folio papier, 241 feuillets.

8°. — « Liber insinuationum domus Sancti-Antonii S. Marcellini inceptus anno 1702 usque ad annum 1747 inclusive ». Registre in-4° papier.

9°. — Livre des fermes de l'abbaye de Saint-Antoine, commencé le 1er juillet 1742, et fini en 1786. Registre grand in-folio, 346 pages.

10°. — Fragments du tome III de l'inventaire du P. Hussenot, concernant des terres situées à Saint-Apollinard (p. 369 à 374). Inventaires divers. Généralités concernant l'Ordre de Saint-Antoine. Procès-verbaux des ruines causées à l'abbaye de Saint-Antoine par les guerres de religion. Translation des reliques (1648). Copie d'un bref du pape Clément IX confirmant les statuts de l'Ordre (25 juin 1618), suivi d'un arrêt du Parlement de Metz relatif à la commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson (28 janvier 1673). Correspondance concernant les archives de Saint-Antoine (1807-1808). Réclamation des derniers démembrés du grand hôpital de Saint-Antoine (1825), etc. Liasse, 24 pièces, papier.

11°. — Donations, obligations, reconnaissances en faveur de l'Ordre de Saint-Antoine XIVe-XVIIIe siècles. Liasse, 8 pièces, parchemin.

12°. — Mémoire sur le château de Balan. — *Ad Balanum castrum dignissimi presulis Nicolai Gasparini, ordinis Sancti Antonii abbatis et superioris generalis providentia magnificentius reparatum panegyricum carmen... Offerebat Claudius Boudet, regularis S. Antonii canonicus, anno 1745...* etc. Liasse papier 7 pièces.

13°. — Titres concernant le château et domaine de Balan xvᵉ-xviiiᵉ siècles. Liasse, 87 pièces, papier.

14°. — Titres concernant la maison forte et le domaine le Loyves (1595-1752). Liasse, 56 pièces, papier et parchemin.

15°. — Immeubles et Domaines à Saint-Antoine, cotés D. 10 et R. 10. (xviiᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 101 pièces, papier et parchemin.

16°. — Domaines ou droits à Allais, Bessins, Chatte, Dionay, Iseron, Marnans, Mercurol, Montfalcon, Montmartin, Montmiral, Montrigaud, Varacieux. (xviᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 38 pièces papier.

17°. — Domaines sur Roybon (xviiᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 90 pièces, papier et parchemin.

18°. — Domaines sur Roybon. Procès avec les Carmes de Beauvoir (xviiᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 47 pièces, papier.

19°. — Procès (xviiᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 82 pièces, papier.

20°. — Mémoires judiciaires, imprimés divers concernant Ordre de Saint-Antoine (xviiᵉ-xviiiᵉ siècles). Liasse, 30 pièces, papier.

21°. — Chanoinesse de Malte à Saint-Antoine. Preuves de noblesse, généalogies (xviiiᵉ siècle). Liasse, 23 pièces, papier et parchemin.

22°. — Pièces concernant la commune de Saint-Antoine, provenant tant des archives communales que de celles de la sous-préfecture de Saint-Marcellin (1557-1856). Liasse, 103 pièces, papier.

23°. — Titre concernant les familles de Maugiron et Piémont xviiiᵉ siècles). Liasse, 4 pièces, papier.

24°. — Histoire généalogique de la famille de Boffin. Tableaux généalogiques. Testaments, extraits de baptêmes et de sépultures. Procédures. Mémoires judiciaires (xviiᵉ-xviiiᵉ siècle). Liasse, 27 pièces, papier.

25°. — Pièces diverses concernant les notaires Célestin Brun et Frachon, de Saint-Marcellin, et Madame Elisa Genissieu. Délimitation de la forêt de Chambaran opérée par Frachon. Lettres du duc de Clermont-Tonnerre et de M. de la Tourette. Délimitation de Roybon. Le Pilon de Bressieux, etc. An IX — 1845). Liasse, 113 pièces, papier.

26°. — Commanderies et prieurés de France. Enquête faite en 1881-1882 par M. Victor Advielle, dans les divers diocèses de France, sur les anciennes maisons de Saint-Antoine et le

culte de ce saint. Carton comprenant 81 dossiers de correspondances, notes et documents divers.

27°. — Commanderies et prieurés (suite). Maisons étrangères. Carton.

28°. — Notes et documents recueillis par M. Victor Advielle pour servir à une histoire de l'Ordre de Saint-Antoine. Correspondance. Copie du voyage d'Etienne Galland, abbé de Saint-Antoine, dans les principales maisons de l'Ordre. Mémoire sur les reliques de Saint-Antoine. Projet de publication d'un Pouillé de Saint Antoine. Notice manuscrite sur l'église de Saint-Antoine rédigée vers 1825-1830. Projet de reconstitution de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine et création sous ce nom d'un ordre de chevalerie dont M. Victor Advielle aurait été le grand maître, etc.

29°. — Notes recueillies par M. Victor Advielle pour servir à une histoire de l'Ordre de Saint-Antoine qui devait comprendre quatorze volumes in-folio. Bibliographie. Iconographie. Médailles et jetons. Carton.

30°. — Huit grandes médailles de cuivre à l'effigie de Saint-Antoine destinées à être placées sur le front des animaux, XIIIe-XVIIIe siècles.

31°. — Gravures relatives à l'Ordre de Saint-Antoine et au culte de ce saint. Costumes des religieux Antonins. Tentation de Saint-Antoine. Carton, 266 pièces.

32°. — Deux bois gravés représentant Saint Antoine.

33°. — Livres et brochures concernant l'Ordre de Saint-Antoine, la vie et les tentations du saint; 34 volumes ou brochures dont voici les principaux:

Rituale complectens formam interrogandi et admittendi ad habitum et ad professionem intrantes Ordinem Sancti Antonii. Lugduni 1627, in-4°, avec de nombreuses notes manuscrites.

Saggio Storico-critico de privilegi et delle giurisdizioni che esercitano i gran priori costantiniani nella chiesa abbaziale di regio patronato di S. Antonio Viennese in Napoli par Antonio Radente. Napoli, 1846, in-8°.

La Clef du Grand Pouillé de France par J. Donjat. Paris, 1672, in-18.

L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné. Essai historique et descriptif, par un prêtre de N.-D. de l'Osier (l'abbé Dassy). Grenoble, 1844, in-8°.

La vie et les miracles de saint Antoine, abbé, avec la vie de sainte Marie-Egyptienne. Troyes, S. d. (1738), in-12.

Supplément à la Notice historique sur les reliques de saint Antoine du désert. Aix, 1846, in-8°.

Histoire de la Gilde souveraine des couleuvriniers, arquebusiers et canonniers dite chef-confrérie de Saint-Antoine à Gand, par Ferd. Vanderhaeghen, proviseur de la chef-cônfrérie à Gand, 1886, in-8° planche.

L'Antonéide ou la naissance du Dauphin et de Madame, poème en sept chants par M. Peyraud de Beaussol, Paris, 1781, in-8°.

La nouvelle vision de saint Antoine ou bouquet d'Antoinette Gérard, chanson politique extraite des Actes des Apôtres, n° LXXII.

La Calotine ou la tentation de saint Antoine, poème épi-cyni-satyri-héroy-comique et burlesque en sept chants et en vers libres. A. Memphis, l'an 5800, in-18.

Dom Grognon ou le Cochon de saint Antoine à ses enfants. De l'imprimerie de la Grande Chartreuse, 1789, etc.

Une seule libéralité a été faite cette année aux archives par M. F. Gauduel, ancien greffier à la Cour, qui a déposé une pièce du 24 janvier 1731 concernant les familles de Boffin et de Revol.

III. — VERSEMENTS DE PAPIERS ADMINISTRATIFS.

Pendant l'année 1903-1904, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé aux archives 1.314 liasses et 200 registres ou volumes, savoir :

Cabinet du Préfet	Collections de journaux	
1re Division	53 liasses	»
2e Division	91 liasses	150 volumes.
3e Division	224 liasses	»
Trésorerie générale (Contributions directes)	25 liasses	50 registres.
Enfants assistés	19 liasses	»
Conseil de Préfecture. Comptabilité des perceptions	902 liasses	»
Total	1.314 liasses	200 vol. ou registres.

IV. — VENTE DE PAPIERS PÉRIMÉS.

Aucune vente n'a été opérée cette année.

V. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE.

Les trois inventaires en cours d'impression ont été continués cette année aussi rapidement qne l'ont permis les travaux supplémentaires demandés aux archivistes par M. le Ministre de l'Instruction publique.

1° L'inventaire des archives anciennes de la Chambre des Comptes a porté sur les titres des familles féodales du Dauphiné, dont j'ai signalé la première partie dans mon précédent rapport.

Les fonds analysés cette année intéressent les familles Medici, de Meuillon, Mignot, de Miolans, de Miribel, de Mison, de Moirans, de Montauban, de Montargis, de Montclar, de Montoison, de Montorsier, Morel de La Buissière, de Morêtel, de Morges, Moiffons, de Bron, Murat de Lestang, Noyer, d'Orléans-Longueville, Odde, Ougier, de Pacalon, de Pariset, Peloux, Philippe, Pilat, Plaisians, du Plâtre, de Poisieu, de Poitiers (importante série qui complétera utilement les titres du Valentinois déjà inventoriés), de Polloud, du Pont, de Porcherat, du Port, de Remusat, de Repellin, de la Roche, de Rochefort, de Rogemont, de Roquefeuil, de Rosans, de Royn, de Saint-Geoirs, de Saint-Georges, de Sainte-Jalle, de Salignon, de Salles, Salsac, de Salvaing, de Sassenage, de Sautereau, de Simiane de La Coste, de Sotour, de Surrel, de Terrail, de Theys, de Tholon, Tolosan, de Torchefelon, de La Tour, de Tournon, Trolliet, Truchon, de Roussillon, de Tullins, de Vachon, Vallier, Varcin, de Vaulnaveys, Videl, de Vienne, de Villars, de Virieu, Voisin, etc.

2° L'inventaire des Archives de la période révolutionnaire (série L, tome II) a porté sur la suite de la correspondance du Commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du Département de l'Isère de l'an III à l'an VII. C'est dans les lettres de ce fonctionnaire que l'on retrouve les comptes décadaires que les administrations départementales envoyaient plus ou moins régulièrement à Paris, au Ministre de l'Intérieur et aussi au Ministre de la police générale. Ces rapports, dont on a souvent signalé l'importance au point de vue de l'histoire politique et économique de la province pendant la période fructidorienne, je me suis attaché à en donner un résumé aussi exact et aussi complet que possible, en ce qui concerne l'esprit public, les élections, le clergé constitutionnel et les prêtres réfractaires, l'école centrale et les petites écoles, les journaux, les cercles, le personnel administratif, etc. Ainsi conçu, cet inventaire analytique sera d'un grand secours à la Commission récemment instituée par M. le Ministre de l'Instruction publique, en vue de rechercher les documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution.

3° C'est aussi dans le but de préparer les travaux de cette Commission que, par une circulaire du 4 août 1903, M. le Ministre de l'Instruction publique a prescrit à tous les archivistes français de dresser un état sommaire des registres et papiers de la période révolutionnaire conservés dans les dépôts départementaux. Cet état étant destiné à compléter le répertoire des fonds des archives départementales, précédemment publié, on me permettra de le reproduire ici-même pour qu'il puisse être mis immédiatement entre les mains des membres du Sous-Comité départemental de l'Isère.

ISÈRE

Etat Sommaire de la Série L.

Série classée, dont il existe un répertoire manuscrit et dont l'inventaire est en cours d'impression. Ont déjà paru le tome I et vingt-cinq feuilles du
Cette série a beaucoup souffert de l'abandon dans lequel elle a été laissée ces dernières années. J'en ai retrouvé les pièces essentielles dans un grenier dormaient oubliées sous la poussière. C'est grâce à cet abandon, que des importantes comme les délibérations des Comités de surveillance révolut ont été décimées et livrées, comme papiers inutiles, au sac du chiffonnier part, les archives des municipalités de canton y font absolument défaut jamais été versées au dépôt départemental. Ce qui en reste est le plus dans les archives des communes, aux titres communaux et consigné sur registres. Des instructions spéciales et impératives du Ministère de publique ne seraient pas inutiles pour décider les municipalités, qui furent chef-lieu de canton, à verser aux archives départementales, les titres ancienne administration cantonale toutes les fois que cela sera possible membrer les archives communales proprement dites.
En ce qui concerne les fonds judiciaires, c'est par hasard qu'il s'en faible partie au dépôt départemental; ils y sont venus, mêlés aux titres qui, de 1790 à 1889, restèrent enfouis dans les greniers du Palais de Grenoble. On en trouverait vraisemblablement encore dans les greffes de Grenoble, de Vienne, de Bourgoin et de Saint-Marcellin; mais il sans des instructions spéciales de M. le Garde des Sceaux, les greffiers naux consentent à s'en dessaisir.

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERV[ATIONS] 4
1° Département			
Journal des Etats généraux convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789, aujourd'hui Assemblée nationale permanente. Paris, 1790 1791. 34 volumes in-8°	32 volum.	1789-1791	Manquent ... et III.

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
…crets imprimés.....	88 volum. et 20 liasses.	1789-an XII	Ces recueils législatifs sont co·és avec les indications bibliographiques les plus précises, dans le tome I, pages 1 et 2 de l'*Inventaire sommaire des Archives de l'Isère*, série L. Grenoble, 1900 in-4°. Quelques collections sont incomplètes.
…le transcriptions des …crets..............	9 registres.	1790, an VIII.	A dater de 1792, ces registres ne mentionnent plus que le sommaire des lois reçues par le Département.
…ons et arrêtés du …énéral du départe-…................	9 registres.	Du 3 nov. 1790 au 3 nivose an II.	Avec un volume de tables.
…baux imprimés de la …essions du Conseil …u département de …ues à Grenoble en …92................	Volume.	1791-1792.	Manque le Procès-verbal de la 1re session.
… arrêtés imprimés …il général et du … du département...	2 volum.	1790-an III	Les arrêtés du Conseil général et du Directoire sont mêlés dans ce *Recueil*.
…ns et arrêtés du … du département...	20 regist.	Du 15 juil. 1790 au 9 brum. an IV.	
…ns et arrêtés de …ration centrale du …nt...............	16 regist.	Du 9 brum. an IV au 14 germ. an VIII.	Suivent trois volumes de tables des Délibérations et Arrêtés du Directoire et de l'Administration centrale du Département.
…u Mouvement des …t des arrêtés sur …es divers bureaux			

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERV…
du Directoire et de l'Administration centrale du départment.	40 regist.	Du 26 juil. 1790 au 4e complémentaire, an IX.	Compren… de regis… corres… cinq bur… partem…
Arrêtés du Comité de salut public et des autres comités et commissions de la Convention Nationale.	18 cahiers. 109 feuil.	Du 28 prair. an II au 28 prair. an III.	
Arrêtés des représentants du peuple en mission (originaux et copies) : Amar et Merlinot (27 avril - 14 mai 1793); Dubois-Crancé, Gauthier et Albitte (20 juin - 15 juillet 1793); Nioche et Gauthier (19 juillet 1793); Dubois-Crancé et Gauthier (28 juillet - 1er octobre 1793); Simon et Dumas (1er septembre 1793); Simon (5 octobre 1793); Petit-Jean (3 brumaire-24 nivôse an II); Couthon, Maignet, Delaporte, Châteauneuf-Randon et Albitte (brumaire an II); Collot-d'Herbois, Fouché, Albitte, Delaporte (brumaire-nivôse an II); Gaston (17 pluviôse - 17 germinal an II); La Porte, Méaulle, Reverchon (germinal an II); La Porte et Albitte (8 prairial an II); Reverchon et Dupuis (prairial an II); Cassanyes et Gauthier (5e complre an II, 27 frimaire an III); Ritter et Turreau, armée d'Italie (brumaire et frimaire an III); Tellier et Richaud (nivôse - ventôse an III); Borel (5			

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
-8 prairial an III); (10 floréal-4 messidor; *Favolle* (3-15 prairial); Réal (8 messidor 10 vendémiaire an IV); n-Grandprey, Ferroux, assy (1er thermidor-idor an III). — Lettre présentants Ritter et i (10 nivôse an III)....	12 cahiers et 119 pièces.	1793, an IV	Avec un répertoire.
écrites par le Procureur l syndic du départe-t le Président du Direc-....................	9 registres.	Du 18 juil. 1790 au 7 pluv. an IV.	La correspondance du Procureur général syndic est interrompue le 3 nivose an II, et reprise le 4 floréal, an III. Dans l'intervalle, c'est le Président du Directoire du département qui tient la plume.
écrites par le Commis-du Directoire exécutif département de l'Isère.	11 regist.	Du 27 pluv. an IV au 9 germ. an VIII.	C'est dans les lettres du Commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale que se trouvent les comptes décadaires et autres, présentés au Ministre de l Intérieur et au Ministre de la Police générale. On trouvera la partie qui manque, entre la correspondance du Procureur général syndic et celle du Commissaire du Directoire exécutif, dans un volume de la correspondance de l'Agent national du district de Grenoble.

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIO[NS]
1	2	3	4
Lettres écrites par le Conseil permanent et le Directoire du département................	Registre.	Du 26 juil. 1792 au 13 frim. an II.	
Correspondance des bureaux du département. — Lettres écrites......................	27 regist.	Du 5 mars 1793 au 5e complémentaire an IV.	
Extrait des lettres reçues par le Département................	5 regist.	Du 5 janv. 1792 au 4e complémentaire, an IV.	
Politique générale. — Documents relatifs aux grands événements de l'*Histoire de la Révolution*. — Destruction des titres et monuments féodaux. — Fuite du Roi à Varennes. — Conspiration dans le Midi de la France (août 1792). — Le 31 mai et le fédéralisme à Grenoble. — Le 18 fructidor an V. — Assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. — Passage du Pape Pie VI en Dauphiné. — Le 18 brumaire........................	1 carton.	1789, an VIII.	
Divisions administratives. — Formation du département. — Districts. — Cantons. — Changements de noms des communes..................	3 cartons.	1790, an VII	
[Procè]s-verbaux des assemblées [élect]orales..................	Carton.	1790, an VIII.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
nnel administratif. — tations de serment.....	Carton.	1790, an VIII.	
générale (Loi martiale, s domiciliaires, surveil- des journaux, visite des s venant de l'étranger, s du ministre de la poliee ale, etc.)...............	8 cartons.	1789, an VIII.	
ts (listes et dossiers indi- s). — Rebelles lyonnais s et arrêtés des repré- ts du peuple Dubois- é, Gauthier et Albitte, 1793); indemnité aux es victimes de la rébel- le Lyon (1793 - an II); es rebelles lyonnais fu- ar ordre de la Commis- militaire de Lyon (fri- an II); marchandises contre les rebelles is).....................	9 cartons.	1793 - an II.	
ier républicain. Fêtes. idi. — Belles actions..	Carton.	An II, An XIV.	
ts de civisme.........	2 cartons.	An II.	
Certificats de rési-	15 cartons.	1791, an XIII.	Dossiers classés par ordre alphabétique.
italiens et piémontais eillance.............	Carton.	An VII, An VIII.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS
Subsistances (circulation des grains ; lettres de la Commission des subsistances au Département ; mercuriales).....	8 cartons.	1789-an VIII.	
Agriculture. — Haras.........	2 cartons.	1790-an VII	
Industrie (suppression des communautés des arts et métiers, établissement de manufactures à Bourgoin, à Sassenage, à Grenoble, soierie, ganterie). — Commerce. — Loi du maximum, nouveau système des Poids et Mesures. Monnaies, Assignats, Mandats territoriaux, Bons au porteur, Billets de confiance..........	7 cartons.	1790-an VIII.	
Etat civil. — Population. — Epidémies..................	Carton.	1791-an VI.	
Administration et comptabilité du département.........	5 registres, 28 cahiers, 8 cartons.	1790-an VIII.	
Administration et comptabilité communale................	6 cartons.	1790-an VIII.	
Comptabilité générale. — Liquidation des anciens offices. — Vérifications des comptes des anciens comptables.........	7 cartons.	1790-an VII	
Emprunt forcé de l'an IV. — Emprunt de 100 millions (19 thermidor an VII)........	14 cartons.	An IV-an VII.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
...atriotiques. — Contri... ...ns patriotiques........	2 cartons.	1790-an VII	
...butions publiques......	14 cartons et 1 registre.	1790 - an X.	
...générale des impôts in... ...s. — Tabacs. — Douane.	Carton.	1790-an V.	
...s......................	Carton.	An II-an VI	
...strement. — Timbre. — ...ines..................	3 cartons.	1790-an VI.	
....	Carton et 2 registres.	1791-an VII	
...et Messageries........	Carton.	1789-an VIII.	
...s militaires (Lettre du ...é militaire de la Consti...; garde du Roi; con... de la Savoie; volon... nationaux; réquisition...; pensions; invalides; d'artillerie)...........	3 cartons et 3 registres.	1790-an VIII.	
...ations de Grenoble. — Barraux................	3 cartons.	1791-an VIII.	
...nts militaires. — Caser... ...nt.....................	Carton.	1791-an VIII.	Avec 4 plans.
...ns militaires...........	3 cartons.	1791-an VIII.	
...s et étapes (Htes-Alpes, Drôme, Hérault, Gard, ...he...). — Fournitures faites ...mée d'Italie en l'an VIII.	15 cartons.	1791-an VIII.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME sous laquelle ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERV
Armée des Alpes. — Fournitures. — Comptabilité et correspondance du fort Queyras.	3 cartons.	An II-an VII.	
Manufactures d'armes de Grenoble et de Vienne. — Fonderie de canons de St-Gervais, d'Allevard, de la Chartreuse. Fabrique de salpêtre.........	2 cartons et 2 registres.	1791-an VI.	
Gendarmerie nationale.......	2 cartons et 1 registre.	1791-an VI.	
Gardes nationales. — Fédérations........................	Carton.	1791-an VIII.	
Travaux publics : personnel, routes, cours d'eau, usines. — Constructions et réparations de bâtiments nationaux.....	21 cartons.	1791-an VIII.	
Instruction publique : statistique des établissements antérieurs à 1790. — Ecoles spéciales.— Manicanterie.—Ecole normale de Paris. — Ecoles de dessin de Grenoble et de Vienne. - Ecoles de médecine et vétérinaire. — Collèges....	4 cartons.	1790-an VIII.	
Ecole centrale de Grenoble...	1 carton et 3 registre.	An IV-an XII.	
Ecoles primaires............	Carton.	1792-an VIII.	
Bibliothèques, Musées, Beaux-Arts, Théâtre, Sociétés académiques..................	Carton.	1790-an VIII.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
. — Tribunaux révolu- aires (Extraits des juge- du tribunal révolution- de Paris, arrestation de ve : Commissions révo- maires de Commune- chie (Lyon) ; de Port-la- gne (Toulon); Commis- populaire d'Orange ; nissions militaires de aux, de Rennes, de Gre- : Procès du prince Ar- Henri de Rohan-Roche- — Liste des condamnés ques. — Juges de paix.— es	8 cartons et 2 registres.	1790- an VIII.	Un double de la liste des condamnés politiques est à la série Q.
-- Pensions ecclésiasti- -- Clergé constitution- - Prêtres insermentés. aires. — Eglises. — Pres- s. — Demi-arpent con- par l'Assemblée Consti- aux fonctionnaires pu- ecclésiastiques	41 cartons et 3 registres.	1790 - an X.	Dans cette série sont classés tous les dossiers des cultes jusqu'au Concordat.
nce publique : Hospices, s de charité. — Tontine tique. — Enfants aban- s. — Aliénés. — Dépôt ndicité	7 cartons et 1 registre.	1790- an VIII.	
. - Détenus politiques. istres d'écrou de la pri- Grenoble	2 cartons et 17 regist.	1792- an XII.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVA[TIONS] 4
2° Districts			
District de Grenoble			
Délibérations du Conseil et du Directoire du District de Grenoble, suivies du Compte de l'administration du District, du 10 décembre 1792 au 16 brumaire an IV, jour de la cessation de ses travaux..........	3 registres et 6 cahiers.	Du 19 juil. 1790 au 15 brum. an IV.	Les délib... Conseil s... sur les r... tres que ... rectoire d...
Arrêtés du Directoire du District de Grenoble............	11 registres ou cahiers.	Du 18 sept. 1790 au 9 brum. an IV.	Il existe un... ciale de q... tres int... res révolu...
Avis sur requêtes.............	13 registres	Du 29 juil. 1790 au 8 frim. an IV.	
Correspondance du Directoire du District de Grenoble (lettres écrites)................	5 registres.	Du 9 août 1790 au 15 nov. 1791.	
Correspondance du Procureur-Syndic du District de Grenoble........................	4 registres.	Du 20 août 1790 au 16 niv. an II.	
Correspondance de l'Agent national du District de Grenoble.....................	6 registres.	Du 19 niv. an II au 30 frim. an IV.	Le dernier ... gistres co... fin, une p... frimaire ... viôse, an ... correspon... laire qui ... été agent ... district, ... missaire ... toire exéc... département... sère.

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
blées électorales........	Carton.	1790-an III	
és. — Certificats de rési-	2 cartons.	1792-an IV.	
tances. — Achats de à Gênes et à Marseille.	6 cartons et 5 cahiers	1792-an IV.	
ats. Billets de confiance.	2 cartons.	1793-an III.	
abilité du District de ble....................	9 cartons.	1791-an IV.	
istration et comptabilité unales. — Partage des communaux..........	3 cartons et 2 registres.	1791-an III.	
évolutionnaires. — Em- forcé. — Dette natio- — Contribution patrio-	2 cartons et 1 registre.	1790-an III.	
bilité générale........	Carton.	1790- an II.	
militaires. — Dons pa- ues. — Recrutement. — ns militaires. — Manu- s d'armes.............	10 cartons.	1790-an IV.	
nerie nationale.......	Registre.	Du 18 mes. an II au 12 vent. an III.	
publics. — Routes. — . — Mine d'Allemont. ges de Saint-Vincent- euze.................	5 cartons.	1792-an III.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
Pensions ecclésiastiques......	8 cartons et 2 registres.	1791-an IV.	
Clergé constitutionnel. — Prêtres réfractaires.............	6 cartons et 1 registre.	1791-an III.	
Assistance publique..........	2 cartons.	1792-an IV.	
—			
District de La Tour-du-Pin			
Registres de transcription des lois.........................	13 registres ou cahiers.	Du 19 déc. 1792 au 15 brum. an IV.	
Délibérations du Conseil du District de La Tour-du-Pin...	4 registres et 8 cahiers.	Du 15 sept. 1790 au 17 vent. an III.	
Délibérations du Directoire du District de La Tour-du-Pin...	2 registres et 1 carton.	Du 5 août 1790 au 17 brum. an IV.	
Avis et arrêtés du Directoire du District, rendus sur requêtes.	3 registres et 22 cahiers.	Du 17 août 1790 au 17 brum. an IV.	
Correspondance du Directoire, du Procureur Syndic et de l'Agent national du District de La Tour du Pin....	24 registres ou cahiers.	Du 5 août 1790 au 17 frim. an IV.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
...lées électorales	Carton.	1790-1792	
...générale. — Emigrés...	2 cartons.	1793-an III.	
...ances. — Agriculture. — ...rie. — Commerce. — ...iats	5 cartons.	1793-an III.	
...bilité du District	16 registres ou cahiers et	Du 5 août 1790 au 14 pluv.	
...stration et comptabilité	7 cartons	an IV.	
...unales	Carton.	1790-an IV.	
...t volontaire, dons pa-...nes	Carton.	An II.	
...ment. — Volontaires ...aux. — Réquisitionnai-... Magasins militaires. — ...ctures d'armes. — Con-...	16 carton. et 2 cahiers.	1791-an IV.	
...t chemins vicinaux...	Carton.	1791-1792.	
...ion publique. — Jury. ...tuteurs	Carton.	An II-an III	
...l de Bourgoin	Carton.	1791-an V.	
— Pensions ecclésias-... — Clergé constitu-... — Eglises. — Presby-...	4 cartons.	1790-1793.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME sous laquelle ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVA[TIONS]
District des Thermopyles (Saint-Marcellin)			
Enregistrement des lois et décrets	4 cahiers.	an III-an IV	
Délibérations de l'Assemblée administrative du District de Saint-Marcellin	4 cahiers.	Du 21 sept. 1790 au 4 mars 1793.	
Délibérations du Directoire du District	43 cahiers.	Du 29 juil. 1790 au 28 frim. an IV.	
Avis et arrêtés sur requêtes. — Répertoire	4 registres et 82 cahiers.	Du 1er août 1790 au 26 floréal an IV.	
Correspondance du Directoire, du Procureur Syndic et de l'Agent national du District	5 registres et 103 cahiers	Du 1er août 1790 au 12 brum. an IV.	
Registres d'ordre des requêtes	19 cahiers.	1793-an IV.	
Assemblées électorales	Carton.	1790-1792.	
Émigrés. — Certificats de résidence	2 cartons.	An II-an III	
Subsistances	2 cartons.	1790-an III.	
Commerce. — Monnaies. — Assignats. — Billets de con[fia]nce. — Industrie	2 cartons.	1790-an IV.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
ilité du District......	2 cartons et 24 cahiers.	1790-an IV.	
tration et comptabi- nmunales............	Carton.	1790-an III.	
ilité générale. — Con- ns................	5 cartons.	1790-an V.	
- Martelage de bois marine..............	2 cartons.	1792-an III.	
nilitaires. — Dons pa- rs. — Prisonniers de — Invalides. — Recru- — Réquisitionnaires. sins. — Transports et — Armes et salpêtre..	6 cartons.	1792-an III.	
chemins. — Cours — Usines	2 cartons.	1791-an IV.	
on publique.........	Carton.	An II-an IV	
- Tribunal de Saint- n..................	Carton.	1791-an III.	
- Pensionnaires ecclé- es. — Clergé constitu- - Eglises. — Presby- Prêtres réfractaires..	5 cartons et 8 registres.	1790-an IV.	
e publique. — Pri-	2 cartons.	1791-an IV.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERV...
1	2	3	4
District de Vienne			
Transcription des lois et décrets.	9 registres.	Du 2 juillet 1790 au 5 prair. an III.	
Transcription des arrêtés du Comité de Salut public, des Représentants du peuple et de la Commission des subsistances	4 registres.	Du 18 brum an II au 15 brum. an IV.	On y trou... tres ou... présent... Fouché, Albitte, ... bois, M... Dumas, Cassan... et Po... Turre... chaud, Jean ... dre, B... Richau... set, P... pre, F...
Transcription des Commissions ou pouvoirs émanés des diverses autorités et notamment des Représentants du peuple délégués à Commune-Affranchie (Lyon)	Registre.	Du 19 germ an II au 8 ventôs an III	
Transcription des délibérations et arrêtés du Département	3 registres.	Du 10 août 1791 au 17 brum. an IV.	
Délibérations et arrêtés de l'Assemblée administrative du District de Vienne	4 registres.	Du 2 nov. 1791 au 18 therm an II	Les déli... Conse... 15 sept... tobre ... vent ... mier r... libérat... toire d... Dans ... se trou... ration... blée ... du dist... 5 nivô...
Délibérations du Directoire du District	23 registres	Du 6 août 1790 au 16 brum an IV	
Arrêtés du Conseil et du Directoire du District	37 registres	Du 13 déc. 1790 au 17 brum. an IV.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
...spondance du District et ...tres d'ordre des bureaux.	11 registres	Du 11 aout 1790 au 16 brum an IV.	
...blées électorales.......	Carton.	1791-1792.	
...ique de la Ville de Vienne.	Cahier.	10 nov. 1790	
...s. — Certificats de rési-	2 registres et 1 dossier.	1791-an III.	
...lture. — Défrichements.	Registre.	1791.	
...ances. — Vente de sel..	1 carton, 1 registre et 2 cahiers.	1792-an IV.	
...abilité du District......	1 carton et 8 cahiers.	1791-an IV.	
...utions................	Carton.	1793-an IV.	
...ution patriotique.....	Cahier.	1789-1790	
....	Carton.	14 ventôse an II.	
...ires nationaux. — Re- ...ent. — Réquisition-	5 cartons.	1792-an III.	
...ctures d'armes. — Ate- ...t magasins militaires...	5 cartons et 11 registres ou cahiers.	An II-an III	
...nationale..............	Carton.	1792-1793	
...merie nationale.......	Carton.	an III	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATI... 4
Routes.	Carton.	1790-an III.	
Instruction publique.— Ecoles primaires.	Carton.	an III.	
Justice. — Jury d'accusation..	1 carton et 1 cahier.	1792-an IV.	
Cultes. — Pensionnaires ecclésiastiques. — Clergé constitutionnel. — Prêtres insermentés. — Presbytères.	5 cartons et 1 registre.	1790-an IV.	
Assistance publique. — Biens des pauvres. — Hôpitaux.	2 cartons.	1792-an II.	
Prisons.	Dossier.	1792.	
3e Cantons			
Néant.			Les archi... nicipalit... n'ont pas ... à la Pr... qui en res... fondu d... ries avec ... communs... vent sur ... registres
4 Fonds divers			
1° Comités de surveillance révolutionnaire			
District de Grenoble			
Listes des membres des Comités de surveillance du district de Grenoble	2 cahiers.	Sans date.	
Comités de surveillance de Grenoble. — Comités des ...s et Comité des Vingt			

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME sous laquelle ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
. — Délibérations et ations des étrangers. tres écrites et lettres . — Comptabilité.....	25 registres ou cahiers. 4 cartons.	Du 30 mars 1793 au 2 fructid an IV.	
de surveillance de s. — Délibérations.....	Cahier et 3 pièces.	Du 10 nov. 1793 au 20 therm an II.	
de surveillance de Do- – Délibérations......	Cahier	Du 28 oct. 1793 au 5 vend. an III.	
de surveillance de St- le. — Délibérations...	Cahier	Du 20 brum au 8 fructid an II.	
de surveillance de St- La Tronche). — Déli- ns	Cahier	Du 19 mai 1793 au 10 vend. an III.	
ire des registres et pa- es Comités révolution- du District de Greno- posés aux bureaux du t	Cahier	2-9 germin. an III.	Cet inventaire signale un très grand nombre de registres des Comités du district de Grenoble, dont la plupart ont aujourd'hui disparu.
t de La Tour-du-Pin			
le surveillance du Dis- e La Tour-du-Pin. — ations et correspon- lettres écrites et lettres	2 cahiers et 1 carton.	Du 1er oct. 1793 au 30 vent. an III.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVA[TIONS]
Comité d'Apprieu. — Délibérations	2 cahiers et 5 pièces.	Du 24 brum au 30 messid. an II.	
Comité de Bevenais. — Délibérations	Cahier.	Du 19 niv. au 10 fructidor an II	
Comité de Bourgoin. — Délibérations	Cahier.	Du 26 niv. au 18 floréal an II.	
Comité de Morestel. — Délibérations. — Dénonciations, lettres écrites, lettres reçues	4 registres ou cahiers et 1 carton.	Du 14 oct. 1793 au 6 frim. an III.	
Comité de Panossas. — Délibérations	7 feuillets.	Du 15 frim. an II au 25 vend. an III.	
Comité de Romagnieu. — Délibérations	Cahier.	Du 16 niv. an II au 20 vend. an III.	
Comité de Saint-Clair (Montclair). — Note sur les personnes détenues	Pièce.	7 nivôse an III.	
Comité de Saint-Didier-de-Bizonnes. — Délibérations	Cahier et 1 pièce.	Du 18 niv. an II au 5 vend. an III.	
Comité de Vénérieu. — Délibérations	Cahier.	Du 10 niv. an II au 10 brum an III.	

NATURE DES DOCUMENTS	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.)	DATES EXTRÊMES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
ct de Saint-Marcellin			
de surveillance du Dis-s *Thermopyles* (Saint-lin). — Délibérations et iations. — Correspond.	2 cartons et 1 cahier.	Du 25 mai 1793 au 11 vent. an III.	
le surveillance de Moi- - Correspondance.....	5 pièces.	Du 19 frim. au 23 floréal an II.	
de Saint-Sauveur. — ations	Cahier.	Du 30 frim. au 10 fruct. an II.	
le Vinay. — Délibéra-dénonciations.......	4 cahiers.	Du 1er nov. 1793 au 14 mess. an II.	
strict de Viénne			
le surveillance du Dis-Vienne « La Patriote » érations.............	Fragment de registre et 1 pièce.	Du 18 mai 1793 au 24 vent. an III.	Un registre des délibérations du Comité de surveillance de Vienne, déchiré en deux morceaux, a été retrouvé par M. Eug. Chaper chez un chiffonnier et publié par lui dans sa collection intitulée : *Recueil de documents relatifs à l'histoire politique, littéraire, scientifique, à la bibliographie, à la statistique du Dauphiné*, réunis et annotés par un vieux Bibliophile dauphinois. — Nº V. *Procès-verbaux du Comité de surveillance révolutionnaire de Vienne, La Patriote, du 31 mars 1794 au 21 mars 1795.* Grenoble, 1886. in-8º.

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME sous laquelle ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
Comité de surveillance d'Assieu. — Délibérations........	Cahier.	Du 10 frim. au 7 fructidor an II.	
Comité de surveillance d'Auberive. — Délibérations.....	Cahier et 2 pièces.	Du 9 juin 1793 au 13 vendém. an III.	
Comité de surveillance de Balbins. — Délibérations.......	Cahier.	Du 16 brum au 15 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Bossieu. — Délibérations........	Cahier.	Du 4 août 1793 au 30 therm an II.	
Comité de surveillance de Bron. — Délibérations.............	Cahier.	Du 11 frim. an II au 1[er] brum an III.	
Comité de surveillance de Châtonnay. — Délibérations.....	Cahier.	Du 22 mai 1793 au 30 fruct. an II.	
Comité de surveillance de Chavanoz. — Délibérations et dénonciations.................	Cahier.	Du 10 niv. au 10 fructid. an II.	
Comité de surveillance de Cour-et-Buis. — Délibérations.....	Cahier.	Du 1[er] niv. au 6 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Décines-Charpieu. — Délibérations. — Correspondance....	Registre.	Du 10 frim. an II au 3 brum. an III.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME sous laquelle ils sont conservés (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
Comité de surveillance de Gillonnay. — Délibérations.....	Cahier.	Du 22 vend. au 30 fructidor an II.	
Comité de surveillance de la Guillotière. — Délibérations.	Cahier et 6 pièces.	Du 3 nivôse au 5 pluviôse an II.	
Comité de surveillance de Janneyrias. — Délibérations et correspondance.............	Cahier	Du 7 nov. 1792 au 20 messid. an II.	
Comité de surveillance de Jarcieu. — Délibérations. — Déclarations des étrangers. — Correspondance.............	8 cahiers.	Du 6 juin 1793 au 30 ther. an II.	
Comité de surveillance de Jons. — Délibérations.............	Cahier.	Du 22 frim. au 30 thermid. an II.	
Comité de surveillance de Maubec. — Délibérations........	Cahier.	Du 20 mai 1793 au 15 fruct. an II.	
Comité de surveillance de Mure-La-Fontaine (ci-devant Saint-Laurent-de-Mure). — Délibérations et correspondance...	Cahier et 11 pièces.	Du 7 vent. au 25 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Pusignan. — Délibérations.......	Cahier et 33 pièces.	Du 27 brum au 20 fructidor an II.	
Comité de surveillance de St-Sorlin et Chalon. — Délibérations.....................	Cahier.	Du 19 nov. 1793 au 30 fruct. an II.	

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
Comité de surveillance de St-Symphorien-d'Ozon (Ozon). — Délibérations	1 cahier et 1 registre.	Du 25 vend. an II au 21 vend. an III.	
Comité de surveillance de Seyssuel. — Délibérations........	Cahier.	Du 2 nivôse au 30 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Solaise. — Délibération........	Cahier.	Du 20 brum au 12 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Ternay. — Délibérations........	2 cahiers.	Du 27 brum au 20 fructidor an II.	
Comité de surveillance de Terrebasse et Ville-sous-Anjou. — Délibérations. — Correspondance.....................	8 pièces.	Du 8 germ. au 30 thermid. an II.	
Comité de surveillance de Vaux-en-Velin. — Délibérations...	Registre.	Du 23 brum an II au 10 vend. an III.	
—			
Sociétés populaires			
Société populaire de Bourgoin. — *Renseignements pris par les Commissaires de la Société populaire de Bourgoin, contre les*			

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc,) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
nommés Sadet Théret, Vivian, Drivot, Paillet...............	Brochure.	22 thermid. an II.	Les procès verbaux de la Société sont à la mairie de Bourgoin. Louis Fochier en a publié des extraits dans ses *Souvenirs historiques sur Bourgoin*. Vienne et Paris, 1880, in-8°, pp. 444-502.
Société populaire de Crémieu. — Registre du Comité d'instruction publique...........	Cahier et 3 pièces.	Du 29 flor. an II au 13 vend. an III.	
Société populaire de Grenoble. - Correspondance..........	2 pièces.	Du 10 mess. an II au 2 frim. an VIII.	Les registres de la Société populaire de Grenoble ont disparu. Ce qui reste de la correspondance de cette société est conservé aux archives de la ville de Grenoble et a été inventorié sous les n°s 57-80 de la série LL. Voyez A. Prudhomme, *Inventaire des archives historiques de Grenoble*. Série LL. Grenoble, 1891, in-4°, pp. 84-98.
Tribunaux			
Tribunal criminel de l'Isère.— Procédures.................	53 cartons.	1790-an VIII.	On y trouve les procédures contre les membres de la Commission temporaire de Lyon.
Tribunal civil de Grenoble, — Procédures.................	11 cartons.	An IV-an VIII.	Série très incomplète.
Tribunal civil de Vienne. — Audiences et formalités......	26 cahiers.	1791-an III.	id.

NATURE DES DOCUMENTS 1	FORME SOUS LAQUELLE ILS SONT CONSERVÉS (liasses, registres, volumes, cartes, plans, etc.) 2	DATES EXTRÊMES 3	OBSERVATIONS 4
Notaires			
Répertoire des actes reçus....	21 cartons.	1791-an VIII.	
—			
Gouvernement provisoire français établi en Piémont en 1798.	3 registres et 6 cartons.	An VII.	Une partie de ces Archives a été remise au Gouvernement Sarde en 1835-36, une autre partie fut déposée aux Archives du Royaume.
—			
Hôpitaux militaires de l'armée française en Helvétie (Lentzbourg, Baden, Kœnigsfelden, Lausanne), et de l'armée des Alpes (Suze)..............	2 cartons.	An VI-an VII.	Ces pièces ont échoué aux Archives de l'Isère, par suite du décès, à Grenoble, du cit. Lenoir, économe desdits hôpitaux.
—			
Inventaire des titres de l'Administration départementale et de celles des Districts..........	14 cahiers.	1792-an X.	

4° Le classement des Justices subalternes du bailliage lu Graisivaudan opéré l'an dernier, a rendu nécessaire in remaniement des registres et procédures des Jusices ressortissant aux anciens bailliages de Vienne et le Saint-Marcellin, et un répertoire en a été dressé que 'aurais voulu publier ici — si je n'avais craint d'exagérer es proportions de ce rapport — pour faire suite à celui qui a été inséré dans mon dernier rapport. Ces fonds le Justices seigneuriales sont intéressants à consulter oour l'histoire des familles dauphinoises. On trouve iotamment, dans celui de la Justice de La Côte-Saint-André, un assez grand nombre de mentions relatives à a famille du compositeur Hector Berlioz.

VI. — RECHERCHES ET EXPÉDITIONS.

Le nombre des communications faites par les Archives de l'Isère va toujours en croissant à mesure que es travaux de classement s'étendent et mettent à la portée du public des sources historiques jusqu'à ce jour inexploitées. Nous avons enregistré, en 1902, 2.381 communications ; en 1903, nous étions heureux d'en signaler 2.430 ; cette année notre registre d'inscriptions en accuse 2.710 se repartissant sur les séries suivantes :

ARCHIVES HISTORIQUES		
Série A....	Néant	
— B....	328	comm.
— C....	304	—
— D....	1	—
— E....	220	—
— G....	177	—
— H....	60	—
— L....	67	—
— Q....	82	—
Bibl. hist..	321	—
Total..	1.560	comm.

ARCHIVES ADMINISTRATIVES		
Série K....	84	comm.
— M....	183	—
— N....	29	—
— O....	192	—
— P....	50	—
— R....	34	—
— S....	150	—
— T....	21	—
— U....	Néant	
— V....	59	—
— X....	62	—
— Y....	5	—
— Z....	3	—
Bibl. ad....	278	—
Total..	1.150	comm.

Pendant la même période, 122 prêts de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'administration ou des personnes autorisées.

Dix expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 28 rôles à 0 fr. 75 cent. et deux rôles à 2 fr., une somme de 23 fr. 50 dont 17 fr. 50 ont été versés à la Trésorie Générale avec les produits de l'année 1903, suivant récépissé numéro 30.306 du 30 janvier 1904 ; le reste, soit 6 francs, est en caisse. De plus, il a été délivré gratis 3 rôles, conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 15 décembre 1903.

VII. — TRAVAIL DES EMPLOYÉS.

Je n'ai qu'à me louer de l'activité, du zèle et de l'assiduité de MM. Delus et Aubenne, employés des Archives, dont le concours m'a été précieux tant pour le serviee des classements qu'en ce qui concerne les recherches et communications au public.

VIII. — CRÉDITS A INSCRIRE AU BUDGET.

Ainsi que je l'ai exposé au § 2 de ce rapport, j'ai eu, au cours de mon dernier voyage à Paris, la bonne fortune d'arriver à temps pour acheter chez le libraire Champion un assez grand nombre de registres et de pièces relatifs à l'ancienne Abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois provenant du cabinet de M. Victor Advielle, récemment décédé. Ces pièces, d'un intérêt historique considérable, m'ont été cédées au prix de 700 francs, somme bien inférieure à leur valeur réelle.

Je ne puis, avec les crédits qui me sont alloués annuellement pour achats de livres et de documents, faire face

à cette grosse dépense et je serais reconnaissant au Conseil général de vouloir bien inscrire à cet effet au Budget supplémentaire de 1904 (décision n° 3) un crédit de 700 francs. De mon côté, je m'engage à verser au compte des produits éventuels du département une somme de 316 fr. que j'ai en caisse et qui provient de la vente d'exemplaires de l'Inventaire des Archives. Cette somme figurera parmi les recettes départementales de l'année 1904 et viendra en déduction des 700 fr. qui me seront alloués par le Conseil général. Et ainsi la dépense résultant de cette importante acquisition sera réduite à 384 francs.

En ce qui concerne le projet de budget de 1905, je n'ai pas de proposition nouvelle à formuler. Les crédits ci-après, inscrits au Budget de 1904, seront suffisants :

CHAPITRE X.

Article premier. — Appointements de l'Archiviste et des employés auxiliaires	8.800 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, livres et documents, reliures, entretien de propreté et chauffage des bureaux	800 »
Art. 3. — Publication de l'Inventaire	1.000 »
Art. 4. — Inspection des Archives communales	400 »
Total	11.000 »

IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Les Archives de la sous-préfecture de Saint-Marcellin ont été en partie classées par M. Richard, secrétaire de la Sous-Préfecture, mais il reste encore de nombreux papiers inutiles à éliminer, après quoi il y aura peut-être lieu d'aménager une salle spéciale pour y classer les titres qui resteront.

V. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La bibliothèque des Archives s'est enrichie cette année de 79 ouvrages provenant soit du cabinet Victor Advielle, soit des dons du ministère de l'Instruction publique, soit des échanges avec les autres départements, soit enfin des libéralités des auteurs. Le livre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2233.

VI. — OBSERVATION DU RÈGLEMENT.

Toutes les mesures prescrites par les règlements pour la conservation des Archives sont observées dans le dépôt de l'Isère.

Inspection des Archives Communales et Hospitalières.

ARCHIVES COMMUNALES.

Les Archives inspectées cette année appartiennent aux cantons de Pont de-Beauvoisin, Saint-Laurent du Pont, Voiron et Saint Marcellin. Pour un certain nombre de ces communes, la situation actuelle est sensiblement meilleure que celle que j'avais constatée lors de mon précédent passage. Des inventaires ont été dressés vers 1890, mais malheureusement trop souvent on n'a pas respecté l'ordre méthodique créé à cette époque et qui correspondait à ces inventaires. On verra par le tableau qui suit, les ressources que présentent ces archives pour l'histoire de l'ancien régime. La commune de Saint Marcellin, de beaucoup la plus riche, possède une belle suite de 22 registres de délibérations commu

nales de 1586 à 1799 ; le Pont-de-Beauvoisin conserve des registres paroissiaux d'état-civil remontant à l'année 1563 ; Aoste a des délibérations de 1712 ; Saint-André-le-Gaz, des registres d'état-civil de 1580 ; à Voreppe, les délibérations commencent à l'année 1593 et l'état-civil à 1602 ; à Chirens, on a gardé des délibérations de 1591 et des registres d'état-civil de 1594 ; Voiron, moins favorisé, ne peut remonter qu'à 1628 avec des registres de délibérations et à 1634 avec son état civil.

En ce qui concerne l'histoire de la Révolution, le Pont-de-Beauvoisin, Chirens, Coublevie, Saint-Marcellin fournissent encore quelques restes des archives des anciennes municipalités de canton et on trouvera des titres intéressants dans les mairies de Fitilieu, Aoste, Romagnieu, Saint-André-le-Gaz, Miribel-les-Echelles, La Buisse, Coublevie, Saint-Aupre, Saint-Julien-de-Ratz et Voreppe. Le Comité départemental d'Etudes récemment créé pour la recherche et la publication des sources de l'histoire économique de la Révolution fera, dans ces dépôts communaux, d'intéressantes découvertes.

Dans un rapide examen, j'ai relevé, au Pont-de-Beauvoisin, une planche de billets de confiance et des délibérations du conseil d'administration de l'hospice remontant au 5 prairial an V.

A Fitilieu, un cahier dressé en 1789 en réponse à un questionnaire de la Commission intermédiaire et donnant sur la statistique locale de curieux renseignements.

A Aoste, La Bâtie-Montgascon, Miribel-les-Echelles, Fitilieu, Saint-André-le-Gaz, Chirens, Coublevie, Saint-Aupre, Saint-Julien-de-Ratz, Saint-Nicolas-de-Macherin, Voreppe, La Buisse, des séries de délibérations communales ; presque partout enfin des registres d'état civil qu'on aurait grand tort de considérer comme des documents négligeables.

NOMS des COMMUNES	Délibérations communales.	Etat civil	Parcellaires	Comptabilité, Rôles de tailles, etc.	Pr… d…
Pont-de-Beauvoisin	1690	1563	1716	XVIIe et XVIIIe siècles.	X… si…
Les Abrets	An VIII	1687	1708	»	
Aoste	1712	1607	1647	XVIIe et XVIIIe siècles.	X… si…
La Bâtie-Montgascon	1790	1626	»	»	
Chimilin	1827	1701	1615	»	
Corbelin	An VIII	1675	»	»	
Fitilieu	1799	1622	1707-1714	»	
La Folatière	1816	1793	»	XVIIIe s.	
Granieu	1865	1656	»	»	
Pressins	1838	1723	1638	»	
Romagnieu	1790	1676	1702	»	
St-Albin-de-Vaulserre	1814	1623	»	»	
St-André-le-Gaz	1751	1580	1719	1746-1790	
St-Jean-d'Avelane	1838	1693	1702	»	
St-Martin-de-Vaulserre	1839	1655	»	»	
St-Laurent-du-Pont	1832	1737-1754	1781	»	
Entre-deux-Guiers	An IX	1793	XVIIe s.	»	
Miribel-les-Echelles	An III	1702	XVIIIe s.	»	
St-Christophe-entre-deux-Guiers	1809	1695	1700	»	
St-Joseph-de-Rivière	1836	1836	»	»	
St-Pierre-de-Chartreuse	1806	1836	1650	»	
St-Pierre-d'Entremont	1814	1792	1701	»	
Voiron	1628	1634	XVIIe s.	XVIIe et XVIIIe siècles.	XV… X… si…
La Buisse	1790	1616	1672	»	
Chirens	1591	1594	XVIIe s.	XVIe et XVIIe s.	XII… XV…
Coublevie	1790	1653	XVIIe s.	»	
Pommier, près Voreppe	1830	1614	1608	»	
St-Aupre	1790	1606	1672	»	
St-Etienne-de-Crossey	1838	1596-1694	1672	»	
Saint-Julien-de-Ratz	1827	1703	XVIIe s.	»	
St-Nicolas-de-Macherin	1791	1629	1641	»	
Voreppe	1593	1602	1608	1696	1…
St-[illegible]in	1586	1611	1396, 1734-1737	1616	1…

Pont-de-Beauvoisin. — Ainsi que je le constatais lors de ma précédente inspection, les archives modernes du Pont-de-Beauvoisin sont bien tenues, mais les titres anciens abandonnés à la poussière dans un cabinet de débarras attenant à la salle de mairie, sont dans un état peut-être plus lamentable qu'il y a vingt ans; non seulement rien n'a été fait pour mettre à la disposition des historiens ces vieux registres, dont quelques-uns remontent au XVIe siècle et qui intéressent l'histoire religieuse, politique et économique de la région, mais leur conservation même est compromise par l'indifférence vraiment trop méprisante des autorités municipales à leur égard. — Il importe que cette situation se modifie et je ne doute pas que la municipalité du Pont-de-Beauvoisin, dès que son attention sera appelée sur ce point, ne se décide soit à classer ses archives anciennes, et à les installer dans un local plus convenable et plus sûr, soit, si elle s'en désintéresse, à les déposer aux archives départementales auprès de celles de la commune de Crémieu, pour y être mises à la portée des historiens.

Les Abrets. — Un inventaire a été dressé en 1890 par M. Lutwiler et les pièces étaient alors méthodiquement classées. Un registre de délibérations remontant à l'an VIII que l'on considérait comme perdu a été retrouvé et figure sur cet inventaire; par contre, on n'a pu me représenter le courcier du parcellaire de 1708 que j'avais vu lors de mon dernier passage. Cela ne veut pas dire qu'il soit perdu, mais seulement que l'ordre établi par M. Lutwiler en 1890 n'a pas été respecté. Les archives éparses dans trois salles de la mairie sont dans un grand désordre; seules les publications périodiques sont classées et reliées.

Aoste. — Archives en assez bon ordre dans des armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques brochées. — Un inventaire a été rédigé en 1888, très complet pour les archives modernes mais ne comprenant pas les titres antérieurs à 1790, qui sont assez nombreux et relativement importants. Il y a aussi quelques pièces de la période révolutionnaire. — J'ai retrouvé

un registre de délibérations de 1712 à 1739 qui était égaré lors de ma précédente inspection. Il y aurait lieu de retirer un registre de délibérations de 1765 d'une armoire où il a été à demi-rongé par les rats.

La Bâtie-Montgascon. — Archives assez bien classées dans des armoires, dans le cabinet du Secrétariat et dans une pièce annexe. Les pièces sont dans des cartons ; les publications brochées. — Inventaire.

Chimilin. — Les archives sont actuellement entreposées dans une salle d'école, en attendant la construction d'une nouvelle mairie. — Un inventaire a été rédigé en 1890. — Publications périodiques presque complètement reliées.

Corbelin. — Archives conservées dans une partie de la salle de Mairie, isolée par une barrière en bois découpé. — Les pièces sont méthodiquement classées dans des cartons portefeuilles. — Un inventaire a été dressé en 1890. — Collections périodiques brochées jusqu'en 1890 et en bon ordre.

Fitilieu. — Un inventaire a été dressé en 1890. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de Mairie. — Publications périodiques reliées et en bon ordre jusqu'à ce jour.

La Folatière. — Archives assez bien tenues dans trois bibliothèques de la salle de Mairie. — Local convenable et suffisant. — Publications périodiques en partie reliées. — D'anciens titres et, parmi eux l'inventaire de 1845, ont été relégués dans un grenier, en proie à la poussière et aux rongeurs ; il conviendra de les réintégrer dans les archives et d'y rechercher un ancien cahier de délibérations communales remontant à l'an VIII, que j'avais vu lors de ma précédente inspection et que je n'ai pas retrouvé.

Granieu. — On n'a pas dressé d'inventaire depuis 1845. — Archives entassées dans une armoire, un casier et sur des étagères ; installation incommode et insuffi-

sante. Une bibliothèque serait nécessaire pour y classer les livres et publications administratives, l'armoire actuelle restant réservée pour les registres et papiers et le casier pour le Secrétariat. Collections périodiques en partie brochées. Je n'ai pas trouvé d'anciens cahiers de délibérations municipales remontant à 1729.

Pressins. — Archives entassées dans deux cabinets attenant à la salle de Mairie, où il serait nécessaire de faire placer quelques nouvelles étagères. — Inventaire dressé en 1845, non au courant. — Publications périodiques en feuilles. — Je n'ai pas retrouvé les registres de délibérations de 1801 à 1837. — Une partie des archives est au domicile personnel du maire ; une autre partie au domicile du secrétaire-instituteur.

Romagnieu. — Bon inventaire dressé en 1890. dont il conviendrait d'envoyer un double à la Préfecture, après l'avoir mis au courant. — Archives assez bien tenues ; publications en partie reliées, une nouvelle bibliothèque serait nécessaire pour permettre de classer à l'aise les livres, registres et papiers.

Saint-Albin-de-Vaulserre. — Archives bien installées dans un très beau meuble. — Les pièces sont classées dans des cartons. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1890. — L'inventaire de 1845, non au courant, est à refaire.

Saint-André-le-Gaz. — Un inventaire a été dressé en 1890, mais le classement fait à cette époque n'a pas été respecté. — Les cartons entassés devront être rétablis dans l'ordre des séries. — Local suffisant. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1890.

Saint-Jean-d'Avelane. — Aucun récolement ni inventaire n'a été dressé depuis celui de 1845, qui devra être refait. — Archives conservées dans une bibliothèque de la salle de Mairie. — Publications périodiques en feuilles.

Saint-Martin-de-Vaulserre. — Archives en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de Mairie. — Ins-

tallation convenable et suffisante à condition d'enlever d'une de ces armoires des fascicules de la *Revue des deux Mondes*, qui ne peuvent être considérés comme faisant partie de la Bibliothèque administrative. — Publications périodiques en feuilles. — Aucun inventaire depuis 1843.

Canton de Saint-Laurent-du-Pont.

Saint-Laurent-du-Pont. — Archives conservées dans la salle du secrétariat. — Ordre médiocre et installation défectueuse. — Il conviendrait de faire placer soit dans cette salle, soit plutôt dans une autre pièce de la Mairie, une armoire spéciale où les archives seraient classées dans des cartons portefeuilles.— Les publications périodiques sont reliées jusqu'en 1898. — Aucun inventaire n'a été dressé depuis 1845 ; or depuis cette date le terrible incendie du 31 août 1854 a détruit la moitié des archives de la commune. — Un nouvel inventaire est donc indispensable.

Entre-deux-Guiers. — Aucun inventaire. — Archives classées en assez bon ordre dans la salle du secrétariat de la Mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations remontant à l'an IX et de dresser un inventaire.

Miribel-les-Echelles. — Pas d'inventaire. — Archives installées dans une armoire humide de la salle de mairie, d'où j'ai retiré les quatre volumes in-folio d'un très beau parcellaire du xviii° siècle fortement atteints par l'humidité. — Publications périodiques reliées en partie. — Nécessité d'assainir le local des archives et de dresser un inventaire.

Saint-Christophe-entre-deux-Guiers. — Inventaire de 1843, mis en partie, au courant, mais sans tenir compte du cadre réglementaire prescrit par les circulaires ministérielles de 1843 et 1879. — Archives assez bien classées

dans deux armoires de la salle de mairie, installation insuffisante et qu'il faudrait compléter par une bibliothèque destinée spécialement aux livres et publications périodiques, lesquelles sont en partie reliées. L'inventaire devra être refait.

Saint-Joseph-de-Rivière. — Inventaire de 1843, mis au courant jusqu'en 1862 seulement et qu'il faudra refaire. — Archives installées sur des étagères, dans la salle du secrétariat de la mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1893 ; le reste sera relié cette année.

Saint-Pierre-de-Chartreuse. — Archives en assez bon ordre dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1857. — Aucun inventaire n'a été dressé depuis 1843 et depuis lors des pièces importantes, des cahiers de délibérations communales remontant à 1793, semblent avoir été perdues. — Il serait donc bon de dresser un nouvel inventaire.

Saint-Pierre-d'Entremont. — Les archives sont réparties entre le domicile du secrétaire-instituteur où, dans une salle spécialement affectée à cet usage, se trouvent les registres de délibérations et d'état-civil, et la mairie où sont conservés avec la bibliothèque administrative, les anciens papiers. — Publications périodiques en feuilles. — Nécessité de dresser un nouvel inventaire pour remplacer celui qui fut établi en 1843 et qui n'a pas été tenu au courant.

Canton de Voiron.

Voiron. — Les archives de Voiron sont conservées dans divers locaux.

1° Les archives anciennes relativement importantes dans une salle spéciale garnie d'étagères où elles sont dans le plus grand désordre. Un commencement de classement avait été ébauché, il y a une vingtaine d'années, par M. Vallet et, après lui, par M. Michallon qui en tirait les éléments de ses chroniques historiques

insérées dans les journaux voironnais du temps; il en reste quelques dossiers de comptabilité cotés et analysés. Depuis la mort de M. Michallon, rien n'a été fait, et la poussière et les toiles d'araignées, de jour en jour plus épaisses, règnent en maîtresses dans le petit dépôt abandonné. Il y a cependant là des titres historiques intéressants et qu'il importe de conserver, soit en les classant sur place, soit en les faisant transporter à la Préfecture pour y être incorporés dans les archives départementales.

2° Les archives d'état-civil sont dans une armoire du bureau de l'état-civil ; les registres sont reliés ; le plus ancien est de l'année 1634.

3° Les archives de la Voirie sont dans le bureau de la Voirie.

4° Les autres dossiers administratifs se trouvent dans le secrétariat de la mairie et dans le cabinet du maire.

6° La bibliothèque administrative est reliée jusqu'à ce jour.

La Buisse. — Inventaire de 1862 égaré. — Archives assez bien classées dans un cabinet attenant à la salle de mairie.— Publications périodiques non reliées depuis 1870. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations remontant à l'année 1790 et de dresser un nouvel inventaire.

Chirens. — Archives conservées dans des armoires vitrées de la salle de mairie, local suffisant, si les livres, registres et papiers étaient classés. — Publications périodiques en feuilles. — Inventaire de 1845 non au courant. — Un certain nombre de documents anciens et de titres de la période révolutionnaire, notamment des registres de délibérations qu'il serait bon de faire relier. — L'inventaire dressé en 1845 devra être refait.

Coublevie. — Archives assez bien classées dans des armoires du secrétariat et des pièces annexes. — Inventaire de 1844 égaré. — Publications périodiques en feuilles. — Un registre de délibérations de l'Adminis-

tration municipale du canton de Voiron de l'an VI à l'an VIII devra être réintégré aux archives départementales.

Pommier, près Voreppe. — Inventaire de 1844 non au courant, à refaire. — Archives en grand désordre dans une armoire humide. Il est de toute nécessité de faire établir dans la salle de mairie une armoire-bibliothèque où les livres, registres et papiers seront classés méthodiquement. — Si la commune se désintéresse de ces titres anciens, il faut les envoyer aux archives départementales.

Saint-Aupre. — Archives en assez bon ordre dans un cabinet spécial de la mairie. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques presque complètement reliées. — Il serait bon de faire relier les cahiers de délibérations municipales, remontant à l'année 1790, et de faire dresser un nouvel inventaire pour remplacer celui qui fut établi en 1845 et qui n'a pas été tenu au courant.

Saint-Etienne-de-Crossey. — Archives en grand désordre et qu'il importe de classer et d'inventorier au plus tôt si l'on veut en assurer la conservation. L'ancien parcellaire de 1672 est déjà fortement atteint par l'humidité. — Les cartes de ce parcellaire sont éparses dans les paquets de papiers divers. — Les registres d'état-civil sont au domicile du secrétaire. — Si la commune se désintéresse de ses papiers anciens, il faut qu'elle les envoie aux archives départementales.

Saint-Julien-de-Ratz. — Installation matérielle bonne. — Archives assez bien classées mais non conformément au cadre prescrit par les circulaires ministérielles. — Publications périodiques en feuilles. — Inventaire de 1844 à refaire. — Les titres antérieurs à 1800 ont été reliés en quatre volumes : on y trouve quelques pièces intéressantes de la période révolutionnaire.

Saint-Nicolas-de-Macherin. — Archives bien installées dans une armoire de la salle de mairie. — Inventaire

de 1846, à refaire. — Publications périodiques en feuilles. — Quelques pièces relatives aux fournitures faites aux troupes alliées en 1814. — Je n'ai pas retrouvé le parcellaire de 1672 que j'avais signalé lors de ma précédente inspection.

Voreppe. — Archives installées dans une salle voûtée, local très convenable. — Titres anciens nombreux et importants, parmi lesquels d'anciens inventaires de 1732 et de 1778, ce dernier complété en 1792. — Il serait intéressant d'en dresser un nouvel inventaire et si la commune ne s'intéresse pas à ces souvenirs anciens, de faire transporter aux archives départementales toutes les pièces antérieures à 1800. — Les publications périodiques sont en partie reliées. — Les papiers modernes en assez bon ordre dans des cartons.

Canton de Saint-Marcellin

Saint-Marcellin. — La commune de Saint-Marcellin a conservé des archives anciennes importantes qui sont classées et inventoriées ; mais, ainsi que je le faisais remarquer lors de ma précédente inspection, l'inventaire est trop sommaire et les liasses, où sont groupées les pièces, beaucoup trop volumineuses. Ces liasses énormes sont méthodiquement disposées sur des étagères dans une salle spéciale. — Les archives modernes sont en bon ordre mais non conformément au cadre de classement prescrit par la circulaire de 1879. — Elles ont été inventoriées et leur inventaire a été sommairement mis au courant jusqu'en 1902. — Publications périodiques reliées.

Grenoble

J'ai continué cette année l'inventaire des registres d'état-civil de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean de Grenoble, de 1658 à 1707. Ces actes de baptêmes, de

mariages et d'enterrements fournissent des notes intéressantes à l'histoire des familles, des lettres et des arts. C'est là que, l'an dernier, je trouvais la date du passage de Molière à Grenoble, inutilement cherchée jusqu'à ce jour. Cette année, ils m'ont révélé la date inconnue de la naissance de Madame de Tencin et de ses frères et sœurs. J'y ai signalé aussi les nombreux grattages opérés dans l'état civil de la famille Roman-Coupier pour anoblir les droguistes qui furent les ancêtres de la belle M[lle] de Romans, maîtresse de Louis XV.

L'impression du tome III de *l'Inventaire des Archives historiques de la Ville de Grenoble* est actuellement achevée ; le manuscrit des seize premières feuilles du tome IV est prêt et sera donné à l'imprimeur dès que le Conseil municipal aura voté les crédits nécessaires pour l'achat du papier de ce volume.

Archives hospitalières

Les archives de l'ancien hôpital du Pont-de-Beauvoisin, comme celles de l'hospice de Saint-Marcellin, sont conservées avec les titres anciens de ces communes. — Celles de l'hospice de Saint-Marcellin sont inventoriées.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME.

N° 182

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1904-1905

Présenté à M. le Préfet

par M. A. Prudhomme, Archiviste départemental

L'Archiviste départemental,

A Monsieur le Préfet de l'Isère,

Conformément aux prescriptions des circulaires ministérielles qui régissent le service des Archives, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère pendant l'année 1904-1905.

Archives départementales.

I. — Local.

Des requêtes que j'avais présentées sous ce titre

dans mes précédents rapports, l'une, relative au remplacement du papier de tenture dans la salle de travail ouverte au public, a reçu ces jours-ci satisfaction ; il reste à réparer quelques parties du plancher du premier étage du dépôt, à transformer un vieux meuble qui pourrait être utilisé pour le classement des plans, à remplacer un lavabo hors d'usage et enfin à garnir de barreaux la fenêtre de mon cabinet. J'espère que l'an prochain l'état des crédits affectés à l'entretien de l'hôtel de la Préfecture permettra à M. l'Architecte départemental d'achever son œuvre.

II. — Réintégrations, dons et legs.

Aucune importante réintégration n'est venue cette année enrichir notre dépôt, mais nous avons reçu quelques menues libéralités.

M. Masimbert, avocat à la Cour d'Appel, nous a offert un certain nombre de dossiers du XVe au XIXe siècle, intéressant les familles d'Arces, Bailly, Chaboud, Chevrier, Couvat, Dalmas de Queyrières, Durif, de Gondoin des Essarts, Laurent et la commune d'Uriage.

M. Penjon, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, nous a donné un rôle des tailles et quelques autres pièces concernant l'ancienne communauté d'Aouste et Chimilin.

M. le capitaine Juster nous a remis huit dossiers de pièces comptables relatives au service des subsistances de l'armée pendant les mois de juin, juillet et août 1793.

Enfin, M. F. Gauduel, ancien greffier à la Cour, a déposé aux Archives diverses procédures de la fin du XVIIIe siècle, intéressant particulièrement la cure de Penol.

III. — Versements de papiers administratifs.

Au cours de l'année 1904-1905, les bureaux de la

Préfecture et les diverses administrations ont versé aux Archives départementales 1160 liasses et 83 volumes ou registres, savoir :

Cabinet du Préfet.	Collections de journaux provenant du dépôt légal.	
1re Division............	96 liasses	»
2e Division.............	»	25 volumes.
3e Division.............	137 liasses	8 registres.
Trésorerie générale (Rôles des Contributions directes de l'arrondissement de Grenoble).............	25 liasses	50 registres.
Conseil de Préfecture (comptabilité des Communes, Syndicats et Etablissements de bienfaisance)..	902 liasses	»
Total.............	1160 liasses	83 volumes ou registres.

IV. — Vente de Papiers périmés.

Si les Archives de l'Isère n'ont consenti cette année aucune vente de papiers périmés, elles ont eu à faire surveiller dans les papeteries de la région la transformation d'importantes quantités de papiers vendus par divers départements sous condition de mise au pilon.

V. — Classement et Inventaire.

Les travaux de classement et d'inventaire opérés cette année ont porté sur les Archives anciennes, sur les Archives de la période révolutionnaire et sur les Archives modernes.

1° *Archives anciennes.* — J'ai continué la rédaction de l'Inventaire du fonds de la Chambre des Comptes

de Grenoble. Après les chartes des familles féodales, j'ai classé et analysé un certain nombre de documents concernant l'ancien clergé dauphinois dans ses rapports avec le Saint-Siège, les Dauphins et les Rois de France. On y trouve des bulles des papes Honorius III (1220), Martin IV (1281), Boniface VIII (1302), Clément VI, Innocent VI, Clément VII (1388), Eugène IV (1435) ; une lettre du dauphin Louis (depuis le roi Louis XI) faisant défense à tous les officiers delphinaux de reconnaître, en qualité de pape, le duc de Savoie Amédée, élu sous le nom de Félix V par « les fils de perdition réunis à Bâle »; et leur prescrivant de rester fidèles à l'obédience du pape Eugène IV ; — une expédition contemporaine de la Pragmatique Sanction dressée à Bourges, le 7 juillet 1438 ; des lettres du roi Henri II, datées de Fontainebleau, le 3 septembre 1551, exposant l'historique de la querelle de la France avec le pape Jules III et faisant défense de présenter aucune requête à la Cour de Rome ou de lui envoyer de l'argent.

Dans un volumineux dossier, où sont rappelées les aliénations successives des biens du clergé imposées au XVIe siècle par la Royauté, j'ai relevé un édit du roi Charles IX, ordonnant, à raison des besoins urgents de l'Etat, de vendre des biens d'église jusqu'à concurrence de 100.000 livres et promettant aux acquéreurs de ces biens toute garantie contre les réclamations des bénéficiers dépossédés : « Et voulons et ordonnons que par toutes nos courtz souveraines et autres juges de nostre royaume, toute audience leur soit denyée, sur peine de nullité de tout ce qui seroit par eulx faict et ordonné et de privation des offices desditz juges, qui auroient à ce contrevenu....; voulons oultre que si aucunes demandes estoient faictes par raison desdictes aliénations, ou libelles baillez, que les dictz demandes et libelles soient lacérez et rompus en jugement et que sans forme ou figure de procès les demandeurs soient sur le champ et sans aucune contestation déboutez de leurs demandes, fins et conclusions, avecques condamnation de despens, domm

ges et intérestz et de 60 livres parisis d'amende envers nous, etc... » (Saint-Germain-en-Laye, mai 1563).

Suivent de nombreux documents intéressant les anciennes institutions religieuses du Dauphiné, archevêchés, évêchés, chapitres, abbayes, couvents, qui compléteront utilement les fonds spéciaux de chacun de ces établissements, classés aux séries G et H.

Dans la même série B, j'ai fait commencer le triage et le classement du fonds des maîtrises des Eaux et Forêts, comprenant les subdivisions suivantes :

Maîtrise du Dauphiné. Documents généraux ; sentences, formalités et procédures (1547-1726).

Maîtrise de Grenoble (1732-1790).

Maîtrise de Saint-Marcellin (1732-1790).

Le dépouillement de ce fonds est déjà très avancé.

Ainsi que je l'exposais dans mon précédent rapport, le classement des justices subalternes du bailliage du Graisivaudan, opéré en 1903, avait rendu nécessaire un remaniement des registres et procédures des justices ressortissant aux anciens bailliages de Saint-Marcellin et de Vienne. Ce remaniement était achevé l'an dernier ; depuis lors, nous avons procédé à la mise en cartons et à la rédaction d'un répertoire sommaire, que je crois utile de reproduire ici pour guider les recherches jusqu'à l'époque encore lointaine où il sera permis d'en dresser un inventaire analytique.

Judicatures subalternes du Bailliage de Saint-Marcellin.

1° Sentences et formalités.

Nos 2501-2509. — Bouvantes, La Sone, Chatte, Châteauneuf-de-Galaure, Marquisat de Chevrières, La Forteresse, Iseron, Malleval, Montbreton, Montchenu, Montrigaud, St-Bonnet-de-Galaure, St-Etienne-de-Montagne, St-Lattier, St-Julien, St-Martin-d'Août (1736-1790).

Nos 2510-2519. — Bressieux, Tullins (voir aussi Le Pont, Vinay et Tullins), Brezins, Chasselay, Poliénas, St-Romans, St-Vérand, Serre (alternatif) (1735-1790).

Nos 2520-2531. — Hostun (Duché d'), St-Etienne et son mandement (1736-1790).

No 2532. — Moirans et St-Jean-de-Moirans (1722-1790).

Nos 2533-2556. — Pont-en-Royans, Vinay, Tullins (voir aussi Bressieux et Tullins), Roybon, Varacieux, Viriville, L'Albenc, Beauvoir, Brion, Chantesse, Cras, Lens-Lestang, Mantaille, Marcollin, Montferrier, Nerpol, Plan-les-St-Marcellin, Rencurel, Serre-de-Nerpol, St-André-Auberives, St-Pierre-de-Chérennes, St-Sauveur, Vatilieu, Serre (alternatif) (1705-1790).

Nos 2557-2560. — Réaumont, La Murette, Le Buis, St-Cassien (1703-1790).

Nos 2561-2568. — Rives, Beaucroissant, Allivet, Charnècles, Renage, St-Paul-d'Izeaux et mandement (1685-1790).

Nos 2569-2576. — St-Antoine, Beaufort, Dionay, Miribel, Murinais, Nerpol, Onay, St-Bonnet-de-Valclérieux, St-Jean-le-Fromental, Thodure (1691-1790).

No 2577. — St-Gervais, Rovon, La Rivière (1740-1774).

No 2578. — St-Paul-d'Izeaux (voir aussi Rives) (1763-1790).

No 2579. — St-Quentin (1711-1790).

Nos 2580-2591. — Tullins (voir aussi Bressieux, Le Pont-en-Royans et Vinay) (1641-1765).

No 2592. — Vourey (1765-1785).

2° *Procédures civiles et criminelles.*

Nos 2651-2653.	— Albenc (l')	1706-1790.
2654-2660.	— Beaucroissant	1679-1788.
2661.	— Beaufort	1730-1789.
2662.	— Beauregard	1600-1772.
2663.	— Beauvoir	1732-1787.
2664.	— Bourg-de-Péage de Pisançon..	1734-1785.
2665.	— Bouvantes	1786
2666.	— Brion	1732-1769.
2667-2673.	— Bressieux et Brezins	1684-1790.
2674.	— Charaix	1786
2675.	— Charmes (Comté de)..........	1771-1776.
2676.	— Charnècles	1757
2677-2678.	— Chasselay	1672-1789.
2679.	— Châteauneuf-de-Galaure	1750-1753.
2680.	— Chatte	1733-1785.

2681-2684.	— Chevrières	1600-1786.
2685.	— Claveyson	1729
2686.	— Clérieux (Marquisat de)	1713-1787.
2687.	— Cognin	1723-1768.
2688.	— Crépol	1772
2689.	— Dionay	1735-1789.
2690.	— Hauterives	1736-1787.
2691-2713.	— Hostun (duché d') civiles.....	1729-1799.
	— (criminelles)	1728-1790.
2714-2715.	— Izeaux	1711-1785.
2716-2718.	— Izeron (civiles)	1684-1769.
	(criminelles)	1682-1769.
2719.	— Lens-Lestang	1766-1790.
2720.	— Lentiol	1663-1790.
2721.	— Mantaille	1731-1785.
2722.	— Marcollin	1738-1790.
2724.	— La Marcousse	1772-1787.
2722.	— Mercurol	1717-1777.
2725-2726.	— Miribel	1731-1789.
2727-2733.	— Moirans	1578-1790.
2734.	— Montaud	1723-1779.
2735.	— Montbreton	1668-1784.
2736.	— Montfalcon	1737-1784.
2737.	— Montferrier	1723-1768.
2738.	— Montmiral	1680-1780.
2739.	— Montrigaud	1678-1790.
2740.	— Moras	1732-1785.
2741.	— La Motte-de-Galaure	1773
2742.	— La Motte-Fanjas (voir aussi le duché d'Hostun)	1758-1762.
2743.	— Murinais	1731-1790.
2744-2745.	— Nerpol	1680-1773.
2746.	— Onay	1730-1789.
2747.	— Peyrins	1717-1778.
2748.	— Plan-les-St-Marcellin	1717-1778.
2749.	— Poliénas	1726-1787.
2750-2756.	— Pont-en-Royans (Marquisat du) (civiles)	1708-1790.
	(criminelles)	1652-1790.
2757-2763.	— Réaumont	1650-1790.
2764-2774.	— Rives	1661-1790.
2775.	— Rochechinard	1736-1771.
2776.	— La Roche-de-Glun	1762-1780.
2777.	— Romans	1650-1790.

2778-2782.	— Roybon (civiles)	1705-1790.
	(criminelles)	1730-1790.
2783-2785.	— Serre (civiles)	1727-1790.
	(criminelles)	17330-1790.
2786.	— Sillans	1740-1789.
2787.	— La Sône	1757-1779.
2788-2791.	— St-André-en-Royans, Auberives (civiles)	1635-1776.
	(criminelles)	1730-1778.
2792-2797.	— St-Antoine (civiles)	1684-1790.
	(criminelles)	1728-1790.
2798.	— St-Bonnet-de-Galaure	1769
2799.	— St-Bonnet-de-Valclérieux	1706-1790
2800.	— St-Donat	1735-178[illegible]
2801-2809.	— St-Etienne-de-St-Geoirs (civiles)	1700-1790
	(criminelles	1709-17[illegible]
2810-2811.	— St-Gervais, Rovon, La Rivière.	1725-178[illegible]
2812.	— St-Jean-en-Royans	1739-176[illegible]
2813.	— St-Jean-le-Fromental	1756-1782
2814.	— St-Just-de-Claix	1756-177[illegible]
2815.	— St-Lattier (Marquisat de)	1741-178[illegible]
2816.	— St-Laurent-en-Royans	1787
2817.	— St-Martin-d'Août	1772
2818.	— St-Martin-le-Colonel (voir aussi le duché d'Hostun)	1758-17[illegible]
2819.	— St-Michel	1783
2820.	— Saint-Nazaire-en-Royans (voir aussi le duché d'Hostun)	1758-178[illegible]
2821.	— St-Paul-les-Romans	1730-17[illegible]
2822.	— St-Pierre-de-Chérennes	1766
2823.	— St-Paul-d'Izeaux	1681-1790
2824-2832.	— St-Quentin	1642-17[illegible]
2833-2834.	— St-Romans	1652-1787
2835.	— St-Sauveur	1652-17[illegible]
2836.	— St-Thomas (voir aussi le duché d'Hostun)	1758-17[illegible]
2837.	— St-Vallier et Vals (Comtés de)..	1657-178[illegible]
2838.	— St-Vérand	1686-17[illegible]
2839.	— Tain et Comté d'Albon	1730-178[illegible]
2840-2843.	— Thodure (civiles)	1729-17[illegible]
	(criminelles)	1729-178[illegible]
2844-2852.	— Tullins (civiles)	1646-17[illegible]
	(criminelles)	1675-1784
2853.	— Varacieux	1662-1787

2854. — Vatilieu .... 1671-1740.
2855-2859. — Vinay (civiles) .... 1677-1783.
(criminelles) .... 1651-1785.
2860. — Viriville .... 1683-1785.
2861. — Vourey .... 1700-1784.

Judicatures subalternes du Bailliage de Vienne.

1° *Sentences et formalités.*

N°s 2901-2908. — Anjou et Jarcieu (1734-1790).

N° 2909. — Anthon (baronnie d'), Chavagnieu, Charvieu (commanderie de St-Georges), Givray, Chartreuse de Salettes, Vercieu, Le Vernay, Baix, Sur-Baix, La Cras et leurs dépendances (1762-1790).

N° 2910. — Artas (1770-1790).

N°s 2911-2912. — Auberives-de-Roussillon et dépendances (1757-1791).

N°s 2913-2915. — Les Avenières, St-André-la-Palud, Fitilieu et dépendances (voir aussi Bourgoin) (1745-1790).

N° 2916. — La Balme, Amblérieu, Parmilieu, La Brosse, Creys-Pusignieu, Montléans (voir aussi Beauvoir-de-Marc et Bourgoin) (1708-1790).

N° 2917. — La Bâtie-Montgascon (1743-1787).

N° 2918. — Beaurepaire et dépendances (1694-1790).

N°s 2919-2921. — Beauvoir-de-Marc, Moidieu, Reventin, Montléans (comté de), Estrablin, Savas-Mépin, Royas, Charantonnay, Jardin (voir aussi Bourgoin) (1724-1791).

N° 2922. — Bellegarde-Poussieu (1775-1790).

N°s 2923-2926. — Belmont, Bizqnnes, Châbons et St-Didier (1747-1790).

N°s 2927-2928. — Biol, Montmartin, La Mure (1762-1790).

N°s 2929-2944. — Bourgoin, Maubec (Marquisat de), dépendances et autres lieux (1736-1791).

N° 2945. — Brangues, Le Bouchage et Vézeronce (1738-1786).

N° 2946. — Bron, Genas et Azieu (1747-1790).

N° 2948. — Buffières (1722-1790).

N° 2948. — Chalon (voir aussi Pinet et Pommier) (1764-1790).

N° 2949. — Chamagnieu, Mianges, Bethenoud, Charette, St-Hilaire-de-Brens, Vénérieu, Montplaisant (1747-1790).

N° 2950. — Champagnieu, Moulin-à-Vent, Mares (1760-1790).

N° 2951. — Chandieu (St-Pierre-de-Chandieu) (1727-1790).

N° 2952. — Chaponnay et Feyzin (1762-1790).

N° 2953. — Charancieu (1778-1790).

N° 2954. — Chasse (1730-1790).

Nos 2955-2956. — Chateauvillain, Demptézieu, St-Savin, Serezin, Nivolas, Succieu, St-Victor, Vaulx-Mornas (1727-1786).

N° 2957. — Châtonnay (1764-1790).

N° 2958. — Chavanoz (voir aussi Moidieu) (1780-1786).

Nos 2959-2981. — Clermont (Comté de) (1741-1790).

N° 2982. — Communay (voir aussi Mont-Salomon) (1767-1790).

N° 2983. — Corbeau de Vaulserre (Marquisat de) (1770-1790).

Nos 2984-3000. — La Côte-St-André (1700-1790).

N° 3001. — Courtenay (1762-1790).

Nos 3002-3004. — Crémieu, Dizimieu, Annoisin-Chatelans, Optevoz, St-Julien, Siccieu, Villemoirieu (1762-1709).

N° 3005. — Creys-et-Pusignieu (voir aussi La Balme et Bourgoin (1779-1786).

N° 3006. — Décines-Charpieu (1747-1790).

N° 3004. — Dolomieu, Thuellin, St-Didier-les-Champagnes (1781-1790).

Nos 3008-3010. — Fallavier, St-Quentin, La Verpillière, Menufamille, Grenay, Ville, Colombier-Saugnieu, Satolas-et-Bonce, Le Caffat, L'Isle-d'Abeau, St-Laurent-de-Mure, St-Bonnet-de-Mure (1747-1791).

Nos 3011-3019. — Faverges, Romagnieu (voir aussi Montferrat) et Le Pont-de-Beauvoisin (1750-1790).

Nos 3020-3021. — Frontonas, Massonnas, Gonas, Corbeysieux, Veyssilieu, Panossas, Moras (voir aussi Bourgoin) (1747-1790).

N° 3022. — Grand-Liers (1775-1789).

N° 3023. — Granieu (1743-1761).

N° 3024. — Hautefort (1739-1790).

Nos 3025-3026. — Heyrieux (1743-1790)

N° 3027. — Hières (1762-1790).

N° 3028. — Janneyrias, Chozeau, Poisieu, Malatrait (1762-1790).

N° 3029. — Jonage (1717-1790).

N° 3030. — Jons (voir aussi Mont-Salomon) (1774-1784).

N° 3031. — Leyssins (1570-1790).

N° 3032. — Marennes (1779-1790).

N°3033. — Mépieu, Bouvesse-Quirieu (1747-1785).

N° 3034. — Meyrieu (1771-1790).

N°s 3035-3037. — Meyzieu, Chassieu, Les Côtes-d'Arey, St-Mamert, Pusignan (voir aussi Mont-Salomon (1715-1791).

N° 3038. — Mions et Corbas (1762-1791).

N° 3039. — Moidieu (voir aussi Beauvoir-de-Marc), Villette-d'Anthon, Chavanoz (voir aussi cette justice) (1741-1791).

N° 3040. — Monsteroux-Milieu, St-Marcel-Bel-Accueil, Messenas, St-Hilaire-de-Brens, Vénérieu (1742-1790).

N°s 3041-3042. — Montagnieu, Ste-Blandine, Torchefelon, Doissin (voir aussi Montrevel), Eclose (1749-1790).

N°s 3043-3045. — Montferrat (Marquisat de), Romagnieu (voir aussi Faverges), Pressins, Les Abrets (1690-1789).

N°s 3046-3050. — Montrevel, Pupetières, Doissin (voir aussi Montagnieu), Châbons (voir aussi Belmont) (1738-1790).

N° 3051. — Mont-Salomon, Les Cloîtres de l'église de Vienne, St-Clair, Communay, Pusignan (voir aussi Meyzieu), Jons et dépendances (1728-1791).

N° 3052. — Montseveroux, Bozancieux, St-Nicolas, Cour-et-Buis (voir aussi Pinet) (1771-1790).

N°s 3053-3055. — Morestel (voir aussi Bourgoin). St-Victor, St-Sorlin, Curtin, Sermérieu, Marteray, Charray, Oluyse, Balmettes et dépendances (1740-1790).

N°s 3056-3060. — Ornacieux (Marquisat d') (1699-1791).

N° 3061. — Pact et Moissieu (1747-1790).

N° 3062. — Le Passage (1731-1790).

N°s 3063-3066. — Pinet, St-Marcel, Eyzin et Chaumont, St-Sorlin de Vienne, Cour-et-Buis (voir aussi Montseveroux), Meyssiez, Chalon et Pommier (voir aussi ces deux justices) (1674-1786).

N° 3067. — Pommier (voir aussi Chalon et Pinet) (1728-1790).

Nos 3068-3071. — Revel-Tourdan, Primarette, Pisieu, S-Julien-de-l'Herms, Seyssuel (1708-1790).

N° 3072. — Reventin, Toussieu (1732-1790).

N° 3073. — Roche, Vaulx-Milieu, Saint-Alban Saint-B... (1770-1790).

N° 3074. — Roches-de-Condrieu (1765-1790).

N° 3075. — La Roche-Pingolet (1739-1754).

N° 3076. — Roussillon (Comté de) (1766-1789).

Nos 3077-3079. — Septème (Marquisat de), Oytier, St-O... St-Just (1740-1790).

Nos 3080-3083. — Serpaize, Illins, Villette, Luzinay, C... zelles, Ternay et Chaleyssin (voir aussi ces deux p... ces) (1738-1790).

N° 3084. — Serre en Viennois (voir aussi Serre aux p... ces de St-Marcellin) (1725-1732).

N° 3084. — Serrières (Comté de), Arandon, Mongau... Soleymieu, Trept, Convaloup, Cozance, Carizieu, S... blonnières (voir aussi Bourgoin et Frontonas) (1743-17...

N° 3086. — St-Chef, Salagnon, Chaumont, Vercin, M... carra, La Chapelle-de-St-Chef, Laval, Chapeau-C... Arcisse, Crucillieux, Vasselin, Vignieu (1754-1790).

N° 3087. — St-Clair-de-Condrieu (1759-1786).

N° 3088. — St-Didier-de-la-Tour (1754-1786).

Nos 3089-3090. — St-Georges-d'Espéranche, Valencin (1... 1790).

Nos 3091-3092. — St-Jean-de-Bournay, Villeneu... Marc (1743-1791).

N° 3093. — St-Priest (Vicomté de) (1747-1790).

Nos 3094-3095. — St-Symphorien-d'Ozon, Simandres, ...laize, Serezin (1731-1791).

N° 3096. — Ternay et Chaleyssin (voir aussi Ser... (1715-1790).

N° 3097. — Terrebasse et St-Romain (1762-1790).

Nos 3098-3101. — La Tour-du-Pin, Cessieu, M... Montcarra, St-Jean-de-Soudain, Rochetoirin, St-C... la-Tour, La Chapelle-de-la-Tour, Pressins et ... (1747-1790).

N° 3102. — Toussieu (1757-1790).

Nos 3103-3104. — Vaulx-en-Velin, Villeurbanne (1751-17...

N° 3105. — Vénissieu, Leyrieu, Ste-Marie-aux-Tortas... 1790).

N° 3106. — Vernas, St-Romain, Le Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jameyzieu, Passieu (1762-1790).

N° 3107. — Vernioz, Assieu, Surieu, St-Alban-de-Varèze, Vitrieu (1762-1790).

N° 3108. — Vertrieu, Porcieu-Amblagnieu, Montalieu, St-Baudille, Torjonnas (voir aussi Bourgoin) (1745-1790).

N°s 3109-3120. — Cour commune archiépiscopale de Vienne (1673-1791).

N°s 3121-3122. — Justice de police de Vienne (1739-1790).

N°s 3123-3128. — Virieu (Marquisat de), Valencogne, St-Honoré, St-Ondras, Chassignieu, Chélieu, Panissage Blandin (1731-1790).

N°s 3129-3137. — Affirmations de voyages et d'appels (1731-1779).

2° *Procédures civiles et criminelles.*

N°s 3151	— Les Abrets	1686-1787.
3152	— Anjou (Comté d') et Jarcieu..	1623-1778.
3153	— Anthon	1717-1769.
3154	— Arandon	1714-1773.
3155	— Artas	1763-1785.
3156	— Auberives-de-Roussillon	1720-1768.
3157	— Les Avenières	1578-1770.
3158	— La Balme	1657
3159	— La Bâtie-Divisin	1746
3160	— La Bâtie-Montgascon	1662-1790.
3161	— Beaurepaire	1725-1780.
3162	— Beauvoir-de-Marc	1737-1790.
3163	— Bellegarde	1553
3164-3166.	— Bizonnes, Belmont et St-Didier	1747-1790.
3167-3168.	— Bourgoin (civiles)	1648-1765.
	(criminelles)	1759-1790.
3169	— Brangues, Le Bouchage et Vézeronce	1686-1731.
3170	— Buffières	1709-1758.
3171	— Châbons	1748-1785.
3172	— Chamagnieu (Mianges)	1774
3173	— La Chapelle-de-la-Tour	1753
3174	— Charancieu	1730-1787
3175	— Charvieu	1668-169

3176	— Chassieu	1733
3177	— Châteauvillain	1662-17[illegible]
3178	— Châtonnay	1708-17[illegible]
3179	— Chavanoz	1700
3180-3207.	— Clermont (Comté de), Chirens, Apprieu, Charavines, Oyeu, Bilieu, Massieu, Burcin, Contamine, St-Geoire, St-Sixte, St-Bueil, Recoin, Merlas, La Chapelle-de-Peyrins, St-Pierre et St-Michel-de-Paladru	1592-17[illegible]
3208	— Colombier	1646-1[illegible]
3209	— Corbeau de Vaulserre (Marquisat de)	1700-17[illegible]
3210-3225.	— La Côte-Saint-André, Gillonnay, St-Hilaire, La Frette, Le Mottier, Nantoin, Champier, Flachères, Longechenal, Flemin, Bocsozel et Eydoche	1596-17[illegible]
3226	— Courtenay	1715-17[illegible]
3227	— Crémieu	1597-17[illegible]
3228	— Décines-Charpieu	1777
3229	— Demptézieu	1770-17[illegible]
3230	— Diémoz	1689-1[illegible]
3231	— Dizimieu	1749-17[illegible]
3232	— Les Eparres	1782-17[illegible]
3233	— Fallavier	1616-1[illegible]
3234-3236.	— Faverges	1718-17[illegible]
3237	— Genas	1773
3238	— Granieu	1731-17[illegible]
3239-3240.	— Hautefort	1739-17[illegible]
3241	— Heyrieux (voir aussi Meyzieu).	1665-17[illegible]
3242-3243.	— Lemps	1615-17[illegible]
3244	— Leyssins (Comté de)	1627-17[illegible]
3245	— Luzinay	1777
3246	— Marennes	1654-17[illegible]
3247	— Maubec (Marquisat de)	1617-17[illegible]
3248	— Menufamille	1771-17[illegible]
3249	— Meyzieu (Chassieu) (voir aussi Heyrieux	1646-17[illegible]
3250-3254.	— Montferrat (Marquisat de) civiles	1561-17[illegible]
	(criminelles)	1624-17[illegible]

3255-3256. — Montrevel, Doissin,, Pupetières (civiles) .... 1739-1789.
(criminelles) .... 1738-1789.
3257 — Montseveroux, Bozancieu, Pinet 1726
3258 — Morestel .... 1645-1777.
3259 — Moulin-à-Vent 1782
3260 — Optevoz .... 1705-1722.
3261 — Ornacieux (Marquisat d') .... 1667-1783.
3262 — Pact et Moissieu 1762
3263 — Le Passage .... 1723-1785.
3264 — Pinet 1740
3265-3271. — Le Pont-de-Beauvoisin (civiles) 1694-1780.
(criminelles) .... 1697-1789.
3272 — Pressins .... 1693-1725.
3273 — Roche (baronnie de) .... 1769-1784.
3274-3275. — Romagnieu (civiles) .... 1667-1784.
(criminelles) .... 1693-1785.
3276 — Roussillon (Comté de) .... 1579-1777.
3277 — Sablons .... 1727-1788.
3278 — Septème (Marquisat de) ...... 1641-1726.
3279 — St-André-la-Palud .... 1671-1756.
3280 — St-Didier-de-Bizonnes 1785
3281 — St-Geoire .... 1748-1779.
3282 — St-Georges-d'Espéranche 1774
3283 — St-Jean-de-Bournay .... 1614-1766.
3284 — St-Laurent-de-Mure 1726
3285 — St-Priest 1724
3286 — St-Romain (baronnie de) ...... 1766-1767.
3287 — Ternay .... 1671-1672.
3288 — Tirieu et Montgaudet 1725
3289 — La Tour-du-Pin .... 1753-1759.
3290 — Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. 1677-1789.
3291 — Veyssilieu, Moras, Panossas.. 1680-1740.
3292 — Vienne (Cour Commune archiépiscopale de) et Viguerie de Ste-Colombe .... 1725-1777.
3293 — Vignieu 1732
3294 — Villeneuve-de-Marc 1767
3295-3301 — Virieu (Marquisat de), Valencogne, St-Honoré, St-Ondras, Chassignieu, Chélieu, Panissage, Blandin .... 1593-1789.

2° *Archives de la période révolutionnaire.* — J'a continué et achevé l'analyse de la correspondance Commissaire du Directoire exécutif près l'Administr tion centrale du département de l'Isère pendant la p riode de l'an VII et de l'an VIII : j'y ai relevé d détails curieux sur le passage du pape Pie VI en Da phiné, sur les inquiétudes causées par les revers l'armée française en Italie, l'assassinat des plén tentiaires français à Rastadt, le coup d'Etat du 30 pr rial, sur les mesures prises par l'Administration dép tementale en vue de résister à une invasion au chienne : « Non, citoyen, écrivait le 22 prairial, an VI le commissaire Réal à son subordonné d'Allevard, n nous ne serons point forcés de subir le joug au chien..... Si le danger devenait plus imminent, l'A nistration centrale serait la première à faire app tous les amis de la République, à leur indiquer points de rassemblement, etc... Déjà toutes les m res, je vous le dis en confidence, ont été méditées préparées en silence. Ces mesures sont command par la prudence ; mais tout nous fait espérer que n serons dispensés d'en faire usage ».

La nouvelle du coup d'Etat du 18 brumaire ca à l'Administration départementale plus de surprise d'indignation. Réal écrivait, le 23, aux Ministres l'Intérieur et de la Justice : « L'Administration trale reçut hier, à trois heures du soir, par un c rier extraordinaire, le décret du Conseil des Anc du 18 brumaire, relatif à la translation du Corps gislatif, ensemble les lettres ministérielles et pièc jointes. Sur le champ j'en requis, conformémen vos lettres, l'impression et publication..... L'envo toutes ces pièces sera fait par le courrier de ce j à toutes les communes du département. Le prem sentiment qu'a produit cet événement est la surpr Les amis de la Patrie espèrent qu'il tournera au pr de la République, de la Liberté, et qu'il nous procur une paix glorieuse et solide. On est ici calme et tr quille. L'administration centrale et moi ferons

ios efforts pour maintenir l'ordre dans ce départe- nent ».

Tout en poursuivant cet inventaire de la série L, 'ai fait entreprendre un répertoire de la seconde série évolutionnaire (Q), spécialement affectée aux biens na- ionaux. L'attention du Comité d'Etudes des sources e l'histoire économique de la Révolution devant être rochainement appelée sur cette importante question es biens nationaux, il m'a semblé qu'il y avait inté- êt à lui préparer les éléments de ses recherches.

3° *Archives modernes*. — A raison des abondants ersements opérés par les divers services qui alimn- ent et parfois encombrent le dépôt départemental, il a lieu d'opérer chaque année de nouveaux rema- iements dans le classement des dossiers modernes. Ces remaniements ont porté, au cours du dernier exer- ice, sur les séries ci-après, qui ont été entièrement efondues :

M. Personnel administratif, Elections législatives, lépartementales et municipales.

O. Administration communale.

S. Comptabilité des Syndicats des cours d'eau du lépartement.

T. Dossiers de l'Enseignement primaire.

X. Comptabilité des Bureaux de Bienfaisance, des Hôpitaux et Hospices.

Tel est le bilan des travaux exécutés dans les Ar- chives départementales pendant les douze mois qui iennent de s'écouler.

VI. — Recherches et Expéditions.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire remarquer lans mes précédents rapports, le nombre des commu- nications faites par le bureau des Archives s'accroît chaque année. Dans mon rapport de 1902, j'en signa- lais 2381 ; en 1903, 2430 ; en 1904, 2710. Cette année, notre registre d'inscriptions en accuse 2882, se répar- tissant sur les séries suivantes :

Archives Historiques		
Série A..	Néant	
— B..	640	comm^{ons}
— C..	44	—
— D..	3	—
— E..	299	—
— G..	124	—
— H..	79	—
— L..	38	—
— Q..	42	—
Bibl. hist.	207	—
Total...	1.476	comm^{ons}

Archives Administratives		
Série K..	92	comm
— M..	217	—
— N..	2	—
— O..	418	—
— P..	41	—
— R..	31	—
— S..	96	—
— T..	11	—
— U..	Néant	
— V..	152	—
— X..	47	—
— Y..	Néant	
— Z..	32	—
Bibl. ad^{ve}.	267	—
Total...	1.406	comm

Pendant la même période, 115 prêts de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'Administration ou de personnes autorisées.

Quinze expéditions ont été délivrées, qui ont produit pour 28 rôles à soixante quinze centimes, une somme de 21 francs, dont 12 fr. 75 ont été versés à la Trésorerie générale, au compte des Produits éventuels de l'année 1904, suivant récépissé n° 30.168, en date du 18 janvier 1905 ; le reste, soit 8 fr. 25, est en caisse.

En outre, il a été délivré gratis, conformément aux circulaires ministérielles, trois rôles à l'autorité militaire et quatre rôles à l'administration communale.

VII. — Travail des Employés.

MM. Delus et Aubenne ont utilement et consciencieusement collaboré aux travaux effectués dans les Archives au cours de cette année, en même temps qu'ils assuraient, avec toute la célérité désirable, le service des recherches et communications.

VIII. — Crédits a inscrire au Budget.

Je n'ai pas de propositions nouvelles à formuler en ce qui concerne le budget des Archives. Les crédits inscrits au budget de 1905 seront suffisants.

IX. — Archives des Sous-Préfectures.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne motive aucune observation spéciale.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque des Archives s'est enrichie cette année de 95 ouvrages provenant soit des dons du Ministre de l'Instruction publique, soit des échanges avec les Archives des autres départements, soit enfin des libéralités des auteurs. A ce dernier titre, je signalerai particulièrement un don très important de M. Roger Vallentin du Cheylard, le numismatiste bien connu, qui nous a offert la collection complète de ses œuvres, ainsi que quelques brochures de son frère Florian Vallentin et de son père Ludovic Vallentin.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2233.

XI. — Observations diverses.

M. Busquet, archiviste paléographe, envoyé par le Directeur de l'Ecole des Chartes, a fait en mai dernier un stage aux Archives de l'Isère, au cours duquel il a été, sur ma proposition, nommé archiviste municipal de Grenoble.

M. Camille Bloch, inspecteur général des Archiv
et des Bibliothèques, a passé à Grenoble le sam
17 juin dernier. Il a visité les Archives départem
tales et a paru satisfait de leur organisation.

Inspection des Archives Communales et Hospitalières.

Archives communales.

J'ài visité cette année les Archives des commu
des trois cantons de Tullins, Saint-Marcellin et Vin

L'impression qui se dégage de cette inspection n
pas aussi satisfaisante qu'il serait à désirer. Ass
ment, dans quelques communes on a dressé des inv
taire et essayé des classements, mais dans un
grand nombre on constate que les titres anciens s
négligés, abandonnés dans des greniers à la pous
et aux rongeurs. Des instructions très pressante
très précises seront adressées à ces municipalités, l
mettant en demeure ou de classer les titres histori
que leurs ancêtres ont eu la sagesse de garder, ou
elles se reconnaissent incapables d'en assurer la c
servation, de les envoyer aux Archives départem
tales pour y être classées, inventoriées et mises a
portée des érudits dauphinois.

On verra, par l'état ci-après, les ressources que p
sentent ces Archives pour l'histoire de l'ancien régi
En ce qui concerne les documents de la période r
volutionnaire, j'ai appelé l'attention des instituteur
secrétaires de mairie, sur la collaboration que comp
leur demander le Comité d'Etudes récemment insti
dans l'Isère pour la recherche des sources de l'hist
économique de la Révolution.

des plus anciens titres conservés dans les Archives des communes inspectées en 1908.

NOMS des COMMUNES	Délibérations communales.	Etat civil	Parcellaires	Comptabilité, Rôles de tailles, etc.	Procédures	Inventaires
-Marcellin	1586	1611	1396-1787	1616	1474	1885 - 1905
o	1881	1663	»	»	»	»
	1838	1606	1757	»	»	»
	1800	1696	1601-1751	»	»	1843
ères	1825	1796	1599-1698	»	»	1843
r	1790	An VI	»	XVIIIe s.	»	1845-1859-1890
gne	1791	1642-1755	»	»	»	1859
ais	1806	1737	XVIIe s.	XVIIe et XVIIIe siècles	XVIIIe s	1857-1881
Antoine	1780	1607	1593-1782	»	»	1790, An VIII, 1834-1857-1890
Apollinard	1828	1671	»	»	»	1844-1874-1877
nnet-de-Chavagne	An III	1713	»	»	»	1845 - 1890
aire-du-Rosier	1790	1631	XVIIe s.	»	»	1859 - 1890
Lattier	1829	1642	1593-1684	XVIIe et XVIIIe siècles	XVIIIe s.	1859
Sauveur	1821	1612	»	»	»	1843
érand	1669	1612-1632	1608-1699	»	»	1859
	1838	1702	»	»	»	1844
	1790	1600	»	»	»	1857
ns	1594	1590	XVIIe et XVIIIe siècles	1590	»	1887-1892 (?)
	An IX	1692	»	»	»	1857
rteresse	1826	1673	perdu	»	»	1844
ud	1600	1790	1409-1700	XVIIe et XVIIIe s.	»	1857
e	1670	1616	XVIIe s.	XVIIIe s.	»	1857 - 1888
as	1791	1623	XVIIIe s.	»	»	1857
ieux	An VIII	1635	1474-1700	1786	»	1857
vière	1790	1648	XVIIe s.	»	»	1857
ul-d'Izeaux	1837	1787	1635	XVIIIe s.	»	1844
entin-s.-Isère	1636	1616	1708	»	»	1843
eu	1839	1668	XVIIe s.	»	»	1859
y	1664	1669	XVIIe s.	XVIIe et XVIIIe siècles	XVIIIe s.	1905
enc	1770	1613	XVIIIe s.	»	»	1887
esse	1840	1665	1786	»	»	1887
elay	1829	1644	1701	»	»	1887
n	1793	1617	1599	»	»	1857
val	1867	1672	»	»	»	1888
.-de-l'Osier	1869	1869	»	»	»	»
n	1813	1632	»	»	»	1859
Gervais	1840	1692	1671	»	»	1857
Nerpol	1838	1659	XVIIe s.	»	»	1857
ieux	XVIIe s.	1694	1715	XVIIe et XVIIIe siècles	XVIIe et XVIIIe siècles	1690 - 1858

Canton de Saint-Marcellin.

Saint-Marcellin. — Les Archives de Saint-Marcellin ont été inspectées l'année dernière. Depuis lors, et à la suite des observations qui lui ont été soumises, M. le Maire a adressé à la Préfecture un double de l'inventaire mis à jour un peu sommairement en 1902 (les registres d'Etat civil n'y figurent pas). S'il n'est pas indispensable de ramener ce catalogue au cadre prescrit par la circulaire de 1879, il conviendra néanmoins de lui donner sur quelques points un peu plus de précision.

Beaulieu. — Beaulieu n'ayant été séparé de Têche et érigé en commune qu'en 1881, ses Archives sont peu importantes. Elles sont actuellement déposées dans une armoire de la salle de mairie. On est en voie de construire une nouvelle mairie, où une place convenable leur sera réservée. Publications en feuilles. Pas d'inventaire. Les anciens registres d'Etat civil de la paroisse de Beaulieu remontant à 1663, qui sont actuellement à Têche, devraient être restitués à la mairie de Beaulieu.

Bessins. — Pas d'inventaire. Archives classées en assez bon ordre dans des casiers de la salle de la mairie. Installation insuffisante : il conviendrait de faire aménager une bibliothèque pour les livres et une armoire pour les registres et papiers. Publications administratives en feuilles. Des documents anciens, relégués dans un grenier, sont dévorés par les rats. Je n'ai pas retrouvé d'anciens cahiers d'Etat civil de 1606 à 1792, dont j'avais signalé l'existence lors de ma précédente inspection.

Chatte. — Archives installées dans deux armoires de la nouvelle salle de mairie et dans un cabinet y attenant, où elles ont été récemment transportées, mais

ion classées. Local très convenable et suffisant. Publi-
cations en partie reliées. Inventaire égaré.

Chevrières. — Inventaire dressé le 11 août 1890, non au courant. Archives en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie. Publications brochées ou reliées. Les cahiers d'Etat civil de 1766 à 1796 ont disparu.

Dionay. — Inventaire dressé en 1890, égaré. Archives actuellement entreposées, partie dans une salle de la mairie, partie dans une armoire de la classe enfantine. Publications en feuilles. Les cahiers d'Etat civil sont épars et en désordre. Les cahiers de 1647 à l'an V ont disparu.

Montagne. — Archives entassées dans une salle de la maison d'école. Local convenable, où il suffirait de faire établir une bibliothèque pour les livres et une armoire pour les registres et papiers. Les anciens cahiers de délibérations et d'Etat civil devraient être reliés. Quelques documents anciens : rôles de tailles, comptes consulaires, fragments de parcellaires et un certain nombre de pièces de la période révolutionnaire. Un inventaire est nécessaire pour remplacer celui qui avait été dressé en 1859.

Murinais. — Archives installées en assez bon ordre dans la salle de mairie, temporairement transformée en salle d'école. Publications brochées. Inventaire de 1857 refait en 1881 à compléter.

Saint-Antoine. — Inventaire dressé en 1890 et qu'il suffirait de mettre au courant. Archives importantes disposées sans classement méthodique dans des armoires et sur des étagères de la salle de mairie. Publications périodiques en partie reliées. Saint-Antoine possède d'assez nombreux titres anciens, qui sont abandonnés à la poussière dans une salle voisine du secrétariat. Ces pièces, parmi lesquelles se trouvent peut-

être des documents historiques importants relatifs à la commune et à l'abbaye de Saint-Antoine, ne sauraient rester plus longtemps dans cet état lamentable. Il importe ou de les inventorier sur place, après les avoir classées dans cartons, ou bien, de les faire transporter à la Préfecture, où tout en restant la propriété de la commune de St-Antoine, elles seront classées dans les Archives départementales à côté des Archives de Crémieu, Chirens, etc., qui y sont déposées au même titre.

Saint-Apollinard. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie. Aucun classement. Des collections entières sont empilées. Publications périodiques en feuilles. Les anciens cahiers de délibérations et d'Etat civil devront être reliés. L'inventaire de 18.. n'a pas été tenu au courant depuis 1877 ; il est urgent d'en refaire un autre, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle de 1879.

Saint-Bonnet-de-Chavagne. — La salle de mairie étant depuis 1903 occupée par une école de filles, les Archives sont actuellement réparties entre cette salle et une pièce du logement de l'Instituteur. Dans un grenier, des publications en feuilles. Dès qu'une nouvelle école de filles sera construite, il conviendra de réunir dans le même local et de classer dans des armoires fermées, les livres, registres et papiers. Un inventaire a été dressé en 1890, qu'il faudra mettre au courant. Les cahiers d'Etat civil n'ont pas été reliés depuis 1880 et je n'ai pas retrouvé un registre de délibérations remontant à l'an III.

Saint-Hilaire-du-Rosier. — Un inventaire a été commencé en 1890, mais n'a pas été achevé. Installation excellente, mais dont on pourrait tirer un meilleur parti. Archives à peu près en ordre, mais non classées méthodiquement. Publications périodiques en feuilles. Un certain nombre de pièces imprimées ou manuscrites sont entassées dans un grenier.

Saint-Lattier. — Archives conservées sans ordre dans deux armoires de la salle de mairie ; installation qui serait suffisante si elle était mieux aménagée. Publications en feuilles. Inventaire de 1859 non au courant. Archives anciennes relativement imporantes et qu'il serait nécessaire de transporter à la Préfecture pour en assurer le classement et la conservation.

Saint-Sauveur. — Archives entreposées en désordre dans la salle de l'école des filles, en attendant la construction d'une nouvelle mairie. Publications périodiques en feuilles. Inventaire de 1843, égaré. Paraissent également perdus quatre anciens parcellaires signalés par cet inventaire, et qu'il conviendra de rechercher.

Saint-Vérand. — Archives récemment transférées dans une salle de mairie neuve ; installation incommode et qui ne permet pas un classement méthodique. Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis 1859. Il est urgent de faire dresser un nouvel inventaire et de réintégrer dans les Archives les parcellaires qui en ont été enlevés comme inutiles.

La Sône. — Inventaire dressé en 1890, non au courant. Archives installées dans des armoires de la salle de mairie, local suffisant mais mal aménagé. Il conviendrait d'y faire disposer une bibliothèque vitrée pour les livres, une armoire fermée pour les registres et papiers, ces derniers classés dans des cartons et enfin des casiers pour le secrétariat. Un double de l'inventaire de 1890 devra être envoyé à la Préfecture après avoir été mis au courant.

Têche. — Inventaire de 1857, égaré. Archives installées sans ordre dans une armoire de la salle de mairie, avec les livres d'une Bibliothèque de prêts. Publications périodiques en feuilles, à faire relier ainsi que les anciens cahiers de délibérations remontant à 1790.

Canton de Tullins

Tullins. — La situation de ces Archives est bonne : elles sont rangées en excellent ordre, mais l'encombrement commence à se faire sentir. Pour y remédier, il suffirait de garnir d'étagères une salle voisine du secrétariat et d'y reporter le *Bulletin des lois* et le *Journal Officiel*. La place ainsi gagnée permettrait de classer méthodiquement ce qui resterait dans les armoires vitrées du secrétariat. Il conviendrait alors d'achever l'inventaire commencé en 1892. Publications périodiques reliées. Un inventaire spécial des Archives anciennes a été rédigé, il y a quelques années, mais on a négligé d'en adresser un double à la Préfecture.

Cras. — En attendant l'achèvement d'une nouvelle mairie, où des armoires seront aménagées pour y recevoir les Archives, livres, registres et papiers sont entassés sur des étagères de l'ancienne salle de mairie. Lors du transport, il conviendra d'opérer un classement méthodique et de dresser un inventaire pour remplacer celui qui avait été établi en 1857, et qui a été égaré. Publications périodiques en feuilles.

La Forteresse. — Archives entassées sans ordre dans une armoire en très mauvais état placée dans la salle de mairie. Local incommode et malsain. Un crédit ouvert depuis quelques années au budget pour reliures, pourrait être utilement employé à un nouvel aménagement des Archives : construction de deux armoires et d'un casier, rédaction de l'inventaire et reliure des publications. Je n'ai pas retrouvé deux Parteurs ou parcellaires que j'avais signalés lors de ma précédente inspection dans cette commune.

Montaud. — Archives conservées dans une armoire un peu humide. Installation défectueuse : il conviendrait de faire doubler de bois le fond de cette armoire

et d'en faire construire une autre spécialement affectée à la bibliothèque administrative. Publications en feuilles. J'ai retrouvé un registre d'Etat civil de 1682 à 1790, qui avait été égaré lors de ma précédente inspection. La commune de Montaud a conservé, entassés au fond d'une armoire, un certain nombre de titres anciens qu'il y aurait intérêt à transporter aux Archives départementales, si la commune n'a pas les moyens de les faire classer et inventorier. En tout cas, il conviendra de dresser au plus tôt un inventaire pour remplacer celui qui avait été établi en 1857 et qui est égaré.

Morette. — Archives disposées en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie. Installation insuffisante : il conviendrait de faire établir une autre armoire, spécialement réservée à la bibliothèque administrative. Publications périodiques en feuilles. L'Etat civil n'a pas été relié depuis 1879. Inventaire dressé le 20 octobre 1888, bien fait, mais non d'après le cadre réglementaire. Quelques titres anciens.

Poliénas. — Inventaire de 1857, égaré et qu'il conviendra de refaire au plus tôt. Archives conservées sans ordre dans deux armoires de la salle de mairie. Publications périodiques en feuilles à faire relier, ainsi que les anciens cahiers de délibérations communales remontant à 1791.

Quincieu. — Il est urgent de faire classer ces Archives, qui sont actuellement entassées dans une armoire de la salle de mairie. L'inventaire de 1857, égaré, devra être refait. Pour pouvoir procéder à un classement, il conviendra de faire aménager une bibliothèque vitrée pour y conserver les livres et publications périodiques, préalablement reliées ou brochées. Quelques titres anciens. Les registres de l'Etat civil n'ont pas été reliés depuis 1887.

La Rivière. — Inventaire de 1857, non au courant, à refaire. Archives exposées à la poussière dans un

meuble insuffisant placé dans une salle de la mairie. Il conviendrait d'en établir un autre pour y classer la bibliothèque administrative. Publications périodiques en feuilles à faire relier, ainsi que les anciens cahiers de délibérations remontant à 1790.

Saint-Paul-d'Izeaux. — Inventaire de 1844, à refaire. Archives classées dans un ordre très approximatif dans des armoires fermées de la salle de mairie. Installation convenable. Publications en partie reliées. D'anciens cahiers de délibérations remontant à l'an XII et d'Etat civil datant de 1695, ont disparu depuis longtemps.

Saint-Quentin-sur-Isère. — Archives dans une situation déplorable. Livres, registres et papiers sont répartis dans trois salles de la mairie, dans le plus grand désordre, et en proie aux rats qui leur ont fait subir déjà des mutilations graves. Parmi les documents ainsi sacrifiés, se trouvent des titres anciens qu'il est urgent de transférer à la Préfecture si l'on n'est pas en mesure de les mieux protéger. Publications périodiques en partie reliées. Inventaire de 1843, à refaire.

Vatilieu. — Archives installées dans trois armoires de la salle de mairie. Local très convenable et très suffisant, si l'on avait soin de réserver une de ces armoires pour la bibliothèque administrative, une pour les registres et papiers et la troisième pour le secrétariat ou les affaires courantes. Inventaire de 1859, à refaire. Publications périodiques en feuilles.

Canton de Vinay.

Vinay. — Les Archives de Vinay ont été transférées aux Archives départementales pour être triées et inventoriées. Elles seront ensuite retournées à la mairie de Vinay et méthodiquement classées dans un

cabinet attenant au secrétariat, où il conviendra de faire disposer de nouvelles étagères. Publications périodiques reliées et en bon ordre. Archives anciennes relativement importantes, pour lesquelles un inventaire spécial sera rédigé.

L'Albenc. — Archives installées en bon ordre dans des armoires de la salle de mairie. Publications reliées. Inventaire de 1887 à compléter. Quelques documents relatifs relatifs à l'instruction publique pendant la Révolution.

Chantesse. — Archives entassées sans ordre dans une armoire de la salle de mairie. Installation incommode et dangereuse ; les rats ont dévoré une partie des dossiers. Il est urgent de porter remède à cette situation en faisant établir les trois meubles nécessaires pour le classement des Archives : une bibliothèque pour les livres, une armoire fermée pour les registres et papiers et un casier pour les affaires courantes. Inventaire de 1887, à compléter.

Chasselay. — Les Archives sont réparties dans des casiers et dans une armoire d'angle de la salle de mairie. Local insuffisant. Les pièces sont enfermées dans des cartons et semblent bien classées. Publications en feuilles. Inventaire de 1887, à refaire, pour le ramener au cadre prescrit par la circulaire de 1879.

Cognin. — Archives déposées sans ordre méthodique dans deux armoires insuffisantes de la salle de mairie. Publications en partie reliées : il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations et de rédiger un nouvel inventaire en remplacement de celui qui avait été établi en 1857 et qui a été égaré.

Malleval. — Commune récente, démembrée de Cognin en 1867, n'a donc que des Archives peu importantes qui sont assez bien classées dans la salle de mairie. — Un inventaire, dressé en 1888, devra être

[illegible] de la circulaire de 1879. P[illegible] [illegible] reliées et en bon ordre.

[illegible]. — Archives installées dans [illegible] de mairie. Pas de classe[illegible] [illegible] d'inventaire. Publications péri[illegible] [illegible]. Commune distraite de Vina[illegible]

[illegible] — [illegible] assez mal classées dans deux a[illegible] [illegible] de mairie : installation insuffisante [illegible] l'armoire consacrée aux [illegible] [illegible] quelques cartons pour y conserv[illegible] [illegible] en partie reliées. Inventair[illegible] [illegible] à refaire.

[illegible]. — Une partie des Archives se trou[illegible] [illegible] une partie à la mairie. Ce de[illegible] [illegible] et l'armoire consacrée aux A[illegible] [illegible]. Il conviendrait de faire amén[illegible] [illegible] spéciale pour y classer les livr[illegible] [illegible] périodiques. l'armoire actuelle assain[illegible] [illegible] aux registres et papiers. Coll[illegible] [illegible] en feuilles depuis 1887. Inventair[illegible] [illegible] à refaire.

[illegible]. — Les Archives sont provisoireme[illegible] [illegible] dans une armoire de la salle d'école e[illegible] [illegible] leur transfert dans une nouvelle mairie [illegible] [illegible] construction. Des registres d'Etat civil con[illegible] [illegible] perdus ont été retrouvés par M. Octa[illegible] [illegible] les papiers du notaire Botut et offer[illegible] [illegible] à la commune. Publications périodiques [illegible] [illegible] Inventaire de 1857, à refaire.

[illegible]. — Archives assez bien classées dans d[illegible] [illegible] et des cartons. Installation convenable. P[illegible] [illegible] reliées jusqu'à ces dernières années. Inve[illegible] [illegible] à refaire. Il y a dans cette commune [illegible] [illegible] important d'Archives anciennes qu'il y aura

intérêt à faire transporter aux Archives de la Préfecture où il pourrait être classé, inventorié et mis à la disposition des travailleurs. A Varacieux, ces vieux titres historiques sont ignorés et partant inutiles.

Grenoble.

Archives anciennes. — J'ai continué et achevé l'inventaire des registres d'Etat civil de l'ancienne paroisse Saint-Hugues, la plus importante de Grenoble. Les actes analysés cette année s'étendent de l'année 1707 à 1792. Ils fournissent de nombreuses indications pour l'histoire des familles, des lettres et des arts que j'ai soigneusement relevées. C'est ainsi qu'on y trouvera des actes de baptême du mécanicien Jacques Vaucanson ou Vocanson, comme on disait alors, né le 24 février 1709 ; de l'économiste Gabriel Bonnot de Mably, né le 14 mars 1709 ; du constituant Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, né le 21 septembre 1761 et non le 22, comme le dit le biographe Rochas ; du romancier Henri Beyle-Stendhal, né le 23 janvier 1783. Je signale à la dévotion des Stendhaliens la première signature d'Henri Beyle, apposée au bas de l'acte de baptême de sa sœur Marie-Zénaïde-Caroline, le 10 octobre 1788. Le jeune parrain, alors âgé de cinq ans et demi, a tracé son nom d'une main trop sûre pour qu'on ne soit pas autorisé à supposer qu'elle a été quelque peu guidée par celle de son père.

Au bas de plusieurs actes de mariage intéressant les familles de Marcieu, Planelli de La Valette et d'Allois d'Herculais, j'ai noté une signature Marigny, qui est très certainement celle du directeur des bâtiments du Roi, frère de Madame de Pompadour.

Le 23 août 1784, au baptême d'un fils du conseiller de Bourcet, figure comme parrain : « Paul-Marc-Yves-Marie-Joseph-Gilbert, marquis de La Fayette, maréchal des camps et armées du Roi, major général des Etats-Unis, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre de Cin-

cinnatus, absent, représenté par un clerc de la paroisse.

Une légende prétend que J.-J. Rousseau, pendant son séjour à Grenoble, aurait fait de la musique avec le musicien Pierre Lageire. L'acte de décès de ce dernier, daté du 14 février 1766, démontre l'inexactitude de cette tradition, Jean-Jacques n'étant venu à Grenoble qu'en 1768.

Parmi les actes que j'ai relevés, je signalerai encore le décès de l'historien marquis de Valbonnais, mort le 2 mars 1730, à l'âge de 79 ans ; le mariage du conspirateur Paul Didier avec Rosalie Drevon, le 17 février 1784, et les nombreux actes relatifs à la famille Chanel, rectifiés en vertu d'un jugement du tribunal civil de Grenoble, en date du 20 mars 1839, pour donner satisfaction aux prétentions nobiliaires de la famille de Crouy-Chanel.

Archives modernes. — Les Archives modernes de la ville de Grenoble ont été confiées à un jeune archiviste paléographe, M. Raoul Busquet, qui, après d'excellentes études à l'Ecole des Chartes, était venu faire un stage aux Archives départementales de l'Isère.

M. Busquet a déjà commencé le travail de réorganisation qu'il était urgent d'opérer dans ce dépôt, trop longtemps abandonné à des classifications fantaisistes et déshonoré par des imageries enfantines. Le prédécesseur de M. Busquet avait imaginé de donner aux étiquettes de ses cartons une couleur en harmonie avec la nature des affaires traitées dans les dossiers qu'ils contiennent : il y avait des affaires rouges, des affaires roses, des affaires bleues, d'autres vertes ou jaunes, d'autres de deux ou trois couleurs à la fois. Des vignettes égayaient encore cette polychromie. On voyait des têtes de mort et des tibias en sautoir encadrant l'étiquette, bandée de deuil des cartons des Pompes funèbres. Des faisceaux d'armes et de drapeaux sur une étiquette rouge annonçaient le contenu des cartons militaires. Les prix de vertu étaient proclamés par une étiquette blanche encadrée de roses, tandis qu'un re-

bus pudibond voilait derrière une étiquette jaune les dossiers du service des mœurs.

A ces imaginations, qui témoignent d'un état d'esprit bien singulier, M. Busquet substituera les sérieuses méthodes que lui a enseignées l'Ecole des Chartes. Ce sera moins gaî, mais plus administratif.

Archives Hospitalières.

Les Archives administratives de l'hôpital-hospice de Tullins sont soigneusement gardées dans une armoire de la salle de réunion de la Commission administrative. Les Archives anciennes sont conservées à la mairie. On y trouve un registre des assemblées du Conseil de Direction remontant à 1715. Il n'en existe pas d'inventaire.

Les Archives de l'hôpital-hospice de Vinay sont déposées à la mairie.

Grenoble, le 17 juillet 1905.

L'Architecte départemental,

A. PRUDHOMME.

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1905-1906

Présenté à M. le Préfet

PAR

M. A. PRUDHOMME, Archiviste départemental



GRENOBLE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VALLIER ÉDOUARD

Rue Championnet

—

1906

N° 168

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DE L'ISERE EN 1905-1906

Présenté à M. le Préfet

PAR M. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL.

L'Archiviste départemental, à Monsieur le Préfet de l'Isère,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières, qui m'est confié dans le département de l'Isère. Les divisions de ce rapport sont réglées par la circulaire ministérielle du 23 juin 1875.

Archives départementales.

I. — LOCAL.

Devant l'abondance, chaque année croissante, des versements faits par les bureaux de la Préfecture, la question d'un nouvel agrandissement du local des archives se posera très certainement dans un avenir très

prochain. Actuellement, je ne parviens à faire aux nouveaux dossiers leur place dans le dépôt qu'au moyen de perpétuels remaniements des classements déjà faits et en opérant de nombreuses éliminations de papiers inutiles. Quand ces éliminations ne seront plus possibles, il faudra prendre un parti et prolonger de deux ou trois nouvelles travées les bâtiments construits en 18[illegible] et déjà une première fois agrandis en 1887.

II. — Réintégrations, dons, acquisitions.

J'ai retrouvé sur les tables d'un colporteur, install[é] sur la place du Lycée et réintégré dans les archives de l'Isère, un registre de la corporation des procureurs au bailliage de Graisivaudan dont j'ai déjà recueilli, il y a quelques années, les papiers oubliés dans un grenier du palais de justice. Ce registre, très mutilé, contient les délibérations de la corporation, de 1716 à 17[illegible] ainsi que la copie de plusieurs lettres-patentes et édits du XVII[e] siècle intéressant les huissiers et sergents royaux.

A l'hôtel des ventes de la rue de Bonne, j'ai recueilli un certain nombre de documents du XVI[e] au XVIII[e] siècle intéressant diverses communes des environs de Grenoble. En voici l'état sommaire :

Communauté de Montrigaud. — Rôles des tailles (1677-1756) ; — Rôle des vingtièmes et état des contribuables en 1790.

Communauté de Pariset. — Rôles des tailles (17[illegible]-1785).

Communauté de Roux-de-Commiers. — Rôles des tailles (1727-1783); Actes d'Assemblées (1760-1766).

Communauté de Seyssins. — Rôles des tailles (17[illegible]-1781); rôles de la capitation (1776-1782); requêtes à l'intendant tendant à obtenir le droit d'imposer la communauté de Seyssins pour fournir le traitement du garde-champêtre (1780). Comptes de M. Didier, maître d'école (1738). Rôle de la contribution patriotique (17[illegible]

Procès entre Joseph et Jean-Baptiste-François de Barral, seigneur d'Allevard et Benoît de Vignon (1733-17[illegible]

Titres divers concernant les familles Bonety (1657-1724), Carle (1586-1635), Drier de Laforte (1714-1739), Dupuy, Esbrard de La Valonne (1726-1786), Garcin (1581-1766), Gontier (1718), de Lovat (1696-1718), Martin (1674). Sapey (1759), d'Yse de Saléon (1694).

M. Penjon, professeur à la Faculté des lettres de Lille, auquel les archives départementales doivent déjà quelques pièces curieuses, a fait mieux encore cette année : il a pris la peine de transcrire à leur intention un acte très long, conservé dans les archives de la commune de Granieu et qui manquait à nos collections historiques. C'est une transaction, datée du 26 février 1383, entre Sibuet de Virieu, dit Bornyat, et Berliat et Perret Rivoire, au sujet du château et du mandement de Faverges.

M. Gauduel, ancien greffier, nous a remis un acte relatif aux familles de Boffin et de Revol, portant la date du 24 janvier 1731.

M. Masimbert, avocat, a déposé aux archives quelques pièces du XVIIe et du XVIIIe siècle, intéressant diverses familles de Saint-Ismier.

III. — Versements de papiers administratifs.

Pendant l'année 1905-1906, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé aux Archives départementales 1619 liasses et 519 registres ou volumes.

Cabinet du Préfet (*Journal Officiel* et collections de journaux provenant du dépôt légal) environ	300 liasses	
1re Division	130 »	
2e Division	77 »	267 registres
3e Division	91 »	3 »
Service des enfants assistés	76 »	
Trésorerie Générale (Rôles des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)	25 »	50 »

— Comptabilité de la Trésorie		199 »
Conseil de Préfecture (comptabilité des communes, syndicats, et établissements de bienfaisance)	920 »	
Total.........	1.619 liasses	519 registres

IV. — Vente de papiers périmés.

Aucune vente n'a été opérée cette année, mais le service des Archives, a été chargé de faire surveiller la destruction par le pilonage d'une quantité considérable de papiers provenant des divers dépôts départementaux, envoyés pour être transformés en pâte à papier dans les diverses papeteries de l'Isère.

V. — Classement et Inventaires.

Comme les années précédentes, les travaux de classement et d'inventaire ont porté pendant le dernier exercice sur les archives de l'ancien régime, sur les archives de la période révolutionnaire et sur les séries administratives modernes.

1° *Archives de l'ancien Régime.* — J'ai continué la rédaction de l'inventaire des titres provenant de la Chambre des Comptes de Grenoble et concernant l'ancien clergé dauphinois. Les documents inventoriés cette année sont relatifs à l'archevêché d'Embrun, l'évêché de Gap, l'archevêché de Vienne, les chapitres de Saint-Maurice et de Saint-Chef, de Vienne; l'évêché de Grenoble, les chapitres Notre-Dame et Saint-André; l'évêché de Maurienne, l'évêché et les chapitres de Valence et de Die, l'évêché de St-Paul-Trois-Châteaux, l'évêché et le chapitre de Viviers, les églises ou chapelles de La Baume-d'Hostun, Beauvoir-en-Royans, Bourgoin, Challex (Ain), Clérieu, Corps, Courthezon, Feigères (Hte-Savoie), la chapelle de la Chambre des Comptes,

les chapelles de St-Pierre et St-Paul, de St-Vincent, des Trois-Rois et St-Grégoire à Notre-Dame de Grenoble, les chapelles des gouverneurs du Dauphiné Charles de Bouville et Enguerand d'Eudin et du trésorier général Aubert Lefèvre à St-André de Grenoble ; les chapelles de Ste-Catherine d'Huez, du Lautaret, de St-Pierre-de-Morêtel, de l'Oisans, les églises ou chapelles de Pierrelatte, de St-Laurent-du-Pont, du Visan au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Poligny, du château de Quinsonnas, de St-Georges près La Roche-de-Glun, la chapelle de N.-D. de Pitié, Saint-Georges et Saint-Sébastien, dans l'église de St-Bernard, la chapelle de St-Jean-d'Avelane; aux églises de Tullins, de Valbonnais, de La Val-de-Bressieux, de St-Pierre « *inter judeos* » à Vienne, de Vif, Voreppe, etc...

Dans la même série, j'ai fait achever le classement des fonds des anciennes maîtrises des Eaux et Forêts, dont on trouvera ci-après le répertoire sommaire :

Maîtrise des Eaux et Forêts de Dauphiné.

1-4. — Arrêts de réception en l'office de maître des Eaux et Forêts du Dauphiné (1547-1683). — Edits, lettres patentes, arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement de Grenoble concernant les maîtrises des Eaux et Forêts (1730-1788). — Sentences (1603-1709). — Procédures (1691-1726).

5-7. — Réformation des Eaux et Forêts. — Elections de Vienne et de Romans (1726-1727).

Maîtrise des Eaux et Forêts de Grenoble.

11. — Registres des sentences (1789-1790). — Enregistrement de lettres de provisions (1791). — Déclarations des consuls et officiers municipaux et enregistrement des permissions de couper des bois et tenir des chèvres (1747-1776). — Procès-verbaux d'aménagement, d'assiette, de martelage, de visite (1733-1766).

12-14. — Procès-verbaux des gardes (1733-1774).

15-20. — Procédures (1736-1790).

Maîtrise des Eaux et Forêts de St-Marcellin.

31-36. — Registres des audiences. — Jugements, ordonnances et décrets sur requêtes (1732-1790).

37. — Registres des Assises (1739-1744).

38. — Conclusions du Procureur du Roi et sentences sur vu de pièces (1740-1790).

39. — Registres des affirmations (1732-1790).

40. — Présentations des demandeurs (1732-1790).

41. — Présentations des défendeurs (1732-1790).

42. — Défauts et congés. — Matricule. — Droits de greffes (1732-1790).

43. — Enregistrement des édits, arrêts, déclarations et réceptions des officiers et gardes (1773-1791).

44-46. — Réceptions des gardes (1732-1790).

47-48. — Enregistrement des procès-verbaux (1732-1790).

49-56. — Amendes, restitutions et confiscations. — Rôles et Comptes (1732-1774).

57-58. — Plans et procès-verbaux de visite, d'arpentage, de bornage, de ventes des bois communaux (1733-1790).

59-62. — Plans et procès-verbaux de visite, d'arpentage, d'aménagement, de martelage, de ventes des bois des communautés religieuses (1733-1792).

63. — Procédures de visite des bois des particuliers, des forges, martinets, tuileries, verreries (1732-1785).

64-68. — Enquêtes et rapports d'experts (1735-1790).

69-132. — Procédures (1732-1790).

2° *Archives révolutionnaires.* — J'ai poursuivi l'inventaire des documents de la série L provenant des anciennes administrations révolutionnaires de 1790 à l'an VIII. J'ai patiemment analysé les registres du mouvement des correspondances et des arrêtés sur requêtes dans lesquels on peut glaner çà et là quelques détails intéressants : tel ce règlement des écoles, dressé par l'administration municipale du canton de Grenoble en nivôse an VI. « Les instituteurs des écoles publiques et particulières, des maisons d'éducation et pensionnats

de la commune mettront entre les mains de leurs élèves *Les Droits et les Devoirs de l'Homme*, la Constitution et les livres élémentaires, qui ont été adoptés par la Convention. Ils s'attacheront à inspirer à leurs élèves la reconnaissance envers la Divinité, l'amour de la Patrie, la piété filiale, la soumission aux lois, le respect pour les magistrats, les égards dûs à la vieillesse, l'horreur du mensonge, l'amour du travail... en un mot tous les principes qui forment l'homme probe et moral, et le vrai républicain; les instituteurs sont tenus par la loi d'enseigner à leurs eleves à lire, à écrire et à calculer; ils leur donneront aussi la connaissance du nouveau système des poids et mesures et leur rendront ordinaire et familier l'usage du calendrier républicain; le titre de citoyen sera en honneur dans toutes les écoles; les instituteurs et les élèves n'useront jamais d'aucune autre dénomination; les exercices des écoles seront suspendus les jours de décadis et de fêtes nationales; néanmoins les instituteurs sont invités à réunir ces jours-là leurs élèves dans leurs écoles respectives pour les accompagner ensuite à l'heure fixée à la salle électorale et y veiller à ce qu'ils assistent avec décence aux solennités républicaines; les instituteurs encourageront leurs élèves à apprendre par cœur et à chanter les hymnes et les airs républicains. »

Une lettre du Ministre de la police générale en date du 6 vendémiaire an VIII, signalait au Commissaire central de Grenoble, « une sorte de coalition entre les ouvriers employés dans les manufactures, particulièrement dans les papeteries, tendant à établir, contre le vœu de la loi, un régime indépendant pour cette classe de citoyens et coercitif envers ceux qui refusent de se soumettre aux meneurs de l'Association. » Le Ministre invitait ses agents à employer tous les moyens pour arrêter cette coalition et en découvrir les principaux auteurs.

Viennent ensuite les arrêtés et lettres du Comité de Salut public et des autres commissions de la Convention, puis les arrêtés des représentants du peuple en mission à l'Armée des Alpes et dans les départements

du Sud-Est. Ces documents d'une importance capitale pour l'histoire de la Révolution dans le département de l'Isère, ont été minutieusement analysés et de nombreux extraits en seront insérés dans l'inventaire imprimé.

De ce nombre est l'arrêté de Couthon, Maignet, de Laporte, Chateauneuf-Randon et Albitte, portant création d'une armée révolutionnaire composée de 1.000 hommes dans chacun des départements de l'Ain, du Jura, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Isère, Drôme et Mont-Blanc, pour assurer l'alimentation des marchés : « Sur ces 1.000 hommes, 400 seront organisés en compagnies de batteurs et employés à battre les grains, jusqu'à ce que cette opération ait été consommée, après quoi ils se réuniront à leurs autres frères d'armes. Cette armée sera composée de républicains bien prononcés; ils seront nommés par les administrateurs des départements sur les listes qui leur seront envoyées par les Sociétés populaires ; ils seront choisis dans la seconde classe de la réquisition... L'armée révolutionnaire assurera dans chaque département, l'effet des réquisitions, qui seront envoyées par les représentants du peuple, protégera la libre circulation des grains et maintiendra l'approvisionnement des marchés... Aussitôt que les armées révolutionnaires seront organisées, celle de la Côte-d'Or se rendra dans la Haute-Saône, celle de la Haute-Saône dans la Côte-d'Or, celle de l'Isère dans le Mont-Blanc et la Drôme et celle de la Drôme dans l'Isère. » (Ville-Affranchie, 9 brumaire).

Un autre arrêté rendu au même lieu de Commune affranchie (ci-devant Lyon), le 20 brumaire an II, par Collot d'Herbois, Fouché et de Laporte, instituait une commission temporaire de vingt membres sous le nom de commission de surveillance républicaine, laquelle serait divisée en deux sections égales dont l'une devait rester permanente à Ville-Affranchie et l'autre serait ambulante dans les deux départements du Rhône et de la Loire. « Cette commission, est-il dit dans l'arrêté en question, sera la déléguée spéciale et directe des représentants du peuple et particulièrement chargée de suivre la prompte exécution de leurs arrêtés ainsi que

des décrets de la Convention nationale pour le bonheur du peuple, l'humiliation et l'anéantissement de l'aristocratie, la punition des traîtres et la prospérité de la République. Elle formera un supplément révolutionnaire à toutes les autorités constituées : elle soutiendra et accélèrera le mouvement de leurs opérations.... La section permanente sera composée des citoyens Guion, Verd, Duhamel, Boissière, Gaillard, Agard, Marcillat, Perrotin, Molin aîné et Molin cadet. La section ambulante sera composée des citoyens Vauquois, Fusil, Théret, Dessirier, Sadet, Jourdan, Richard, Lemoigne, Maliot, Laffaye. »

C'est cette section ambulante qui, élargissant le champ de ses opérations, vint terroriser et mettre au pillage la région de Bourgoin, vers la fin de l'année 1793.

Citons encore un arrêté du représentant du peuple Dupuis, envoyé dans le 3e arrondissement pour assurer la prompte exécution des lois relatives à l'instruction publique, par lequel il charge l'Administration du département de l'Isère « de se faire rendre compte dans le plus bref délai, des inventaires, qui ont dû être faits, de tous les livres et manuscrits qui composaient les bibliothèques des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, des établissements d'instruction publique et des émigrés, ensemble des objets d'histoire naturelle, des instruments de physique et de mécanique, des antiquités, médailles, pierres gravées, estampes, qui leur appartenaient, l'autorise à se faire remettre les objets ci-dessus mentionnés et à les faire transporter à Grenoble, autant qu'elle les trouvera nécessaires ou convenables à la formation de la bibliothèque, des cabinets de physique et d'histoire naturelle, de la collection des machines et des modèles d'arts et métiers, qui doivent être attachés à l'école centrale, en vertu de la loi du 7 ventôse. L'Administration est en outre autorisée à extraire des jardins non vendus, soit des anciennes corporations ci-dessus désignées, soit des émigrés, les plantes rares et arbustes qu'elle croira propres à la formation du jardin de botanique, qui doit être placé près

de l'école en vertu de la même loi. » (Grenoble, 2 messidor).

Pendant que je poursuivais la rédaction de l'inventaire de la série L, j'ai fait continuer le classement et dresser un répertoire sommaire de la série Q, consacrée aux Biens nationaux. Ce répertoire, qui comprend 602 numéros, est aujourd'hui achevé. Il rendra de grands services à tous ceux qui, dans un intérêt historique ou d'affaires, auront à consulter cette importante collection. Notamment, il fournira des textes nombreux et bien classés à la Commission d'Etudes instituée l'an dernier, pour la recherche des sources de l'histoire économique de la Révolution.

3° *Archives modernes.* — Ainsi que je l'expliquais dans le premier chapitre de ce rapport, la nécessité de trouver de la place pour classer les versements qui arrivent de jour en jour plus volumineux aux archives, nous impose l'obligation de remanier fréquemment nos classements de dossiers modernes et d'en éliminer avec grand soin les papiers inutiles ou périmés. Chaque année, nous opérons sur une ou deux séries. Depuis mon dernier rapport, ce sont les séries S, travaux publics (Syndicats et cours d'eaux), et X, Hôpitaux, Bureaux de Bienfaisance, Sociétés diverses de bienfaisance et de secours mutuels qui ont été l'objet d'une sévère revision et d'une classification que je voudrais espérer définitive. Malheureusement, en ce qui concerne ces séries, les circulaires, qui règlent les délais et conditions d'élimination des papiers inutiles, ne sont pas suffisamment explicites.

Profitant de la présence aux archives d'un jeune archiviste stagiaire envoyé par l'Ecole des Chartes, je lui ai fait dresser un répertoire des plans tant anciens que modernes, conservés dans un meuble spécial du dépôt aménagé à cet effet. Ce répertoire où les plans ont été classés méthodiquement, d'après l'ordre des séries anciennes et modernes, auxquelles ils pouvaient être rattachés, permettra de consulter facilement une interressante collection trop négligée jusqu'à ce jour.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 16 juin 1905, au 15 juin 1906, il a été fait, par le service des archives, 2.265 communications sans déplacement. Comme on le verra par l'état qui suit, ce sont dans les archives historiques les séries B (Parlement et Chambre des Comptes de Grenoble) et la série E (familles et communes), qui sont les plus consultées; dans les archives administratives ce sont les séries O (administration et comptabilité communale), S (travaux publics) et V (Cultes), qui ont été le plus demandées.

Archives Historiques

Série	A..	Néant.	
—	B..	370	comm^ons
—	C..	58	—
—	D..	6	—
—	E..	299	—
—	G..	80	—
—	H..	83	—
—	L..	44	—
—	Q..	52	—
Bibl. hist.		219	—
Total..		1211	comm^ons

Archives Administratives

Série	K..	74	comm^ons
—	M..	57	—
—	N..	67	—
—	O..	314	—
—	P..	41	—
—	R..	30	—
—	S..	97	—
—	T..	18	—
—	U..	Néant.	—
—	V..	87	—
—	X..	56	—
—	Y..	9	—
—	Z..	5	—
Bibl. ad^ve.		199	—
Total.		1054.	

Pendant la même période, 119 prêts de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'Administration ou des personnes autorisées.

Neuf expéditions ont été délivrées qui ont produit pour 16 rôles à soixante-quinze centimes et deux rôles à deux francs, une somme de 16 francs, dont 3 francs ont été versés à la Trésorerie Générale avec les produits éventuels de l'année 1905, suivant récépissé numéro 30.107, en date du 12 janvier 1906; le reste, soit 13 francs, est en Caisse.

En outre, il a été délivré gratis, conformément

circulaires ministérielles, cinq rôles à l'Autorité militaire et quinze rôles à l'Administration communale.

VII. — Travail des Employés.

Les deux employés des Archives ont utilement employé l'année qui vient de s'écouler et je n'ai qu'à me louer de leur assiduité et de leur zèle.

VIII. — Crédits a inscrire au Budget.

Je vous prie de vouloir bien faire inscrire au Budget de 1907 les crédits accordés jusqu'à ce jour aux Archives départementales et qui seront suffisants.

Toutefois, je dois soumettre au Conseil général une requête de MM. Allier frères, imprimeurs, chargés depuis de longues années de l'impression de l'inventaire sommaire des Archives départementales. A raison de la réduction de la journée à neuf heures, les maîtres imprimeurs de Grenoble ont fait savoir à leurs clients qu'il leur était impossible de maintenir les prix actuels et à la date du 2 juin dernier MM. Allier frères, m'ont adressé la lettre suivante :

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous adresser ci-inclus une Circulaire que les Imprimeurs de Grenoble comme ceux des autres villes se voient dans la nécessité d'envoyer à leur clientèle.

Comme suite à cette circulaire, nous vous prévenons que nous sommes obligés de vous demander une légère augmentation pour l'impression des Archives du Département et d'en porter le prix de 61 fr. à 65 fr. Cette majoration de 4 francs est loin de compenser la surélévation de salaires que nous avons dû accepter et qui en 15 mois, dépasse 20 %.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien obtenir du Conseil général l'homologation de ce nouveau tarif, qui peut être accepté sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le crédit inscrit au Budget pour l'impression de l'Inventaire des Archives.

IX. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne motive aucune observation spéciale.

X. — BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La bibliothèque des Archives s'est enrichie cette année d'une trentaine d'ouvrages provenant, soit de dons du Ministère de l'Instruction publique, soit des échanges avec les autres départements, soit des libéralités des auteurs.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2.359.

XI. — OBSERVATIONS DIVERSES.

M. Claude Faure, archiviste paléographe, envoyé par M. le Directeur de l'école des Chartes, fait en ce moment un stage de deux mois aux Archives de l'Isère.

Inspection des Archives Communales et Hospitalières.

ARCHIVES COMMUNALES.

J'ai visité, cette année, les Archives des communes des cantons du Grand-Lemps, de Rives et de Virieu. Archives pauvres, où les documents historiques sont rares, ainsi qu'on le verra par le tableau ci-après,, et où les dossiers administratifs eux-mêmes sont trop souvent réduits à quelques registres et quelques papiers. Cette pénurie provient de ce que trop longtemps, dans cette région, les Archives ont été conservées aux domiciles personnels des maires, dont chacun en a gardé quelques bribes. Ce qui reste est rarement inventorié, assez mal classé, mais du moins, dans presque tous les dépôts conservé désormais dans un local spécial. En donnant aux secrétaires de mairie les instructions nécessaires, j'ai appelé leur attention sur le concours qu'attend d'eux le Comité d'Etudes pour l'histoire des sources économiques de la Révolution. On trouve quelques documents de cette période à Bizonnes, à Charnècles et à Virieu.

A Rives, dans un registre d'Etat-Civil de 1701 à 1760, j'ai relevé deux documents imprévus, dont l'un est une lettre de Vitalis Hugon, docteur en droit et abbé général de l'auguste et souveraine Abbaye de Bongouvert, datée de 1642 et adressée « à tous ses officiers et suppôts, moines et c...iards » dans le but de rétablir « la paix entre les moines et moinettes des couvents de Rives et de son mandement. »

Le second est un récit des violences exercées pendant la nuit du 15 au 16 janvier 1757, contre divers habitants de Rives, par une troupe de contrebandiers.

Voici le texte de ce curieux document, qui prouve que 18 mois après le supplice de Mandrin, ses continuateurs n'avaient rien perdu de leur audace et qu'ils avaient moins de scrupules en ce qui concernait les propriétés privées.

« Le 16 (janvier) sur environ minuit, une troupe de contrebandiers d'environ 40, tous bien montés et bien armés, après avoir mis des gardes sur le pont de Rives et à toutes les avenues du grand chemin, autour de l'église et de la cure, ils (*sic*) ont attaqué la maison du receveur des Douanes, ont enfoncé la porte, partie à coup de fusil, partie à coups de hache : ensuite, ils sont montés à la chambre du sieur Demeaux, se sont saisis dudit receveur, qui n'a eu le temps que de prendre sa robe de chambre, ils l'ont garrotté si étroitement, que les cordes ont coupé ladite robe; ils lui ont enlevé tout son or et argentière ou autres bijoux. Ensuite, ayant vérifié les registres, ils ont trouvé qu'il y avait des particuliers qui doivent ; ils ont traîné ledit chéz tous les débiteurs; ils sont allés d'abord chez le sieur Durochat, marchand et maître de forges et où logeait le receveur de la marque des fers; ils y ont aussi enfoncé la porte, ont garrotté ledit sans beaucoup le maltraiter, lui ont enlevé plus de 200 louis, mais le sieur Cuésin, receveur, leur a échappé et sautant par la fenêtre d'un premier étage, n'ayant que sa culotte, il est allé au travers des neiges et des buissons au Bas-Rives, se réfugier chez le sieur Louis Blanchet. Lesdits ne se sont pas contentés de lui enlever son or; ils lui ont pris son argen-

terie, ses habits, armes, secrétaire et son cheval avec ses harnais. Ils sont ensuite descendus chez le sieur Thevenon, maître de forges, entraînant le sieur Demeaux, tête et pieds nus, qui tombait fréquemment et ils le relevaient à coups de bourrade et menaient aussi le sieur Durochat, lié mais habillé; ayant heurté à la porte dudit Thevenon, il leur a ouvert à la voix dudit Demeaux. Ils lui ont d'abord demandé 1.000 livres, mais ils se sont contentés d'environ 130 louis, qu'il leur a donnés et dont ledit receveur devait faire un billet audit Thevenon.

« Ils sont ensuite descendus chez le sieur Louis Blanchet, qui leur a aussi ouvert à la voix dudit receveur; ils y ont demandé 12.000 livres et se sont contentés de 56 louis, qu'il leur a donnés et dont ledit sieur Demeaux a aussi répondu et, ils n'ont pas aperçu le sieur Cuésin, qui était couché à côté de l'endroit où ils ont pris l'or; ils y ont laissé les deux garrottés et surtout le sieur Demeaux, comme à demi-mort de ses coups et il a fallu l'emporter dans un chariot chez lui; ils se sont retirés sur les trois heures avant jour, le 16, un jour de dimanche. »

ÉTAT

des plus anciens titres conservés dans les archi
des Communes inspectées en 1906

NOMS DES COMMUNES	Délibérations communales	Etat civil	Parcellaires	Comptabilité Rôles de tailes etc.	Procédures et pièces diverses
Grand-Lemps	1790	1641	1662	»	»
Apprieu	1838	1659	1737	»	»
Belmont	1883	1722	»	»	»
Bevennis	1792	1610	17e Siècle	»	»
Biol	1838	1670	»	»	»
Bizonnes	An 12	1730	»	»	»
Burcin	1838	1694	1704	»	»
Châbons	1790	1611	1665	»	»
Colombe	1790	1701	»	»	»
Eydoche	1865	1793	»	»	»
Flachères	1830	1662	»	»	»
Longechenal	1838	1685	17e Siècle	»	»
St-Didier de Bizonnes	1838	1659	1697-1702	»	»
Rives	1790	1673	1661	»	»
Beaucroissant	1790	1692	1670	»	»
Charnècles	1790	1753	»	»	»
Izeaux	An 13	1683	1632	»	1771
Moirans	1791	1609	1606	18e Siècle	17-18 Siècle
La Murette	1838	1677	1697	»	»
Réaumont	An 2	1670	»	»	»
Renage	1833	1661	»	»	»
St-Blaise-du-Buis	1792	1727	1690	»	»
St-Cassien	An 2	1675	»	»	18e Siècle
St-Jean-de-Moirans	An 8	1618	1672-1750	»	»
Vourey	1815	1614	1595	1777-1789	18e Siècle
Virieu	1702	1608	16e Siècle	18e Siècle	18e Siècle
Bilieu	1828	1618	»	»	»
Blandin	An 11	1645	1738	»	»
Charavines	1838	1675	»	»	»
Chassignieu	1838	1612	1738	»	»
Chélieu	An 8	1602	1738	»	»
Doissin	1836	1669	»	»	»
Montrevel	1838	1688	»	»	»
Oyeu	An 8	1700	»	»	»
Panissage	An 11	1687	1737	»	»
Le Passage	An 9	1658	16e Siècle	»	»
Le Pin	An 9	1770	»	»	»
St-Ondras	1820	1738	16e Siècle	»	»
Valencogne	An 8	1793	1737-1738	»	»

Canton du Grand-Lemps.

LE GRAND-LEMPS. — Les Archives de la commune du Grand-Lemps ont été classées dans des cartons et inventoriées en 1893 par M. Lutwiler. Malheureusement, ainsi que je le faisais déjà remarquer lors de ma dernière inspection, l'ordre méthodique établi à cette époque n'a pas été respecté. D'autre part, l'installation matérielle des livres, registres et papiers laisse beaucoup à désirer, soit au point de vue de la sécurité, soit surtout au point de vue de la propreté. Sans attendre la construction projetée d'une nouvelle mairie, il y aurait lieu de prendre de suite quelques mesures en vue d'assurer aux Archives de la commune une installation plus convenable et plus digne de leur importance. On pourrait aménager à cet effet le cabinet attenant au Secrétariat en le débarrassant des débris de toute nature qui y sont accumulés. Il serait utile également de faire relier les cahiers d'Etat-Civil de 1893 à 1903, ainsi que les principales publications périodiques de cette même période. Enfin, il conviendrait de mettre au courant l'inventaire dressé en 1893 et d'en envoyer un double à la Préfecture.

APPRIEU. — L'installation des Archives dans deux armoires de la salle de mairie est insuffisante; il conviendrait d'y ajouter une bibliothèque spécialement réservée aux ouvrages administratifs. L'inventaire dressé en 1845, recolé en 1862, n'a pas été, depuis lors, tenu au courant. Pas de classement méthodique. Depuis longtemps les publications périodiques n'ont pas été reliées.

BELMONT. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. Assez bon ordre. Etat-Civil en cahiers qu'il conviendrait de faire relier, pour en assurer la conservation et en faciliter la consultation. Faire relier également les principales publications périodiques. Je n'ai pas retrouvé le registre des délibérations de 1838, mentionné dans un inventaire dressé en 1846, lequel n'a pas été tenu au courant.

Bevenais. — Archives bien classées dans une salle annexe de la mairie, local neuf, convenable et suffisant. Inventaire dressé en 1893 par M. Lutwiler, non au courant. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1900.

Biol. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, local suffisant, mais mal aménagé. — Publications administratives ou feuilles, qu'il serait bon de faire relier ou brocher. — Inventaire dressé en 1858, égaré.

Bizonnes. — Archives peu importantes déposées dans de très belles armoires de la salle de mairie, local plus que suffisant, mais qu'il conviendrait de mieux aménager en y pratiquant une bibliothèque spéciale pour les livres, une armoire pour les Archives proprement dites et un casier pour le Secrétariat. — Publications administratives, brochées ou reliées, jusqu'en 1870 seulement; faire relier ou brocher le reste ainsi que les anciens cahiers d'Etat-Civil, de 1730 à 1793. — Inventaire dressé en 1859, à refaire.

Burcin. — Les Archives sont installées dans une salle qui devrait leur être spécialement réservée, mais où sont également entassés des livres et objets mobilier divers, appartenant à un ancien instituteur : dans un coin un saloir. — Les dossiers sont classés dans des cartons. — Inventaire dressé en 1891 et non au courant.

Chabons. — Archives bien classées dans des cartons. — Publications périodiques reliées. — Inventaire dressé en 1891, non au courant. — Quelques documents de la période révolutionnaire.

Colombe. — Archives installées dans deux grandes armoires de la salle de Mairie, local suffisant. — Classement médiocre. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1903. — Il conviendrait de faire relier les cahiers de délibérations antérieurs à 1790. — Inventaire dressé en 1893, non au courant.

EYDOCHE. — Archives en assez bon ordre, dans une armoire de la salle de la mairie et dans une salle annexe. — Installation excellente. — Peu de dossiers : de nombreuses pièces ont dû disparaître pendant que les Archives étaient conservées aux domiciles personnels des maires. — Inventaire dressé en 1845, non au courant, à refaire.

FLACHÈRES. — Archives installées dans trois armoires de la salle de mairie, local convenable. — Assez bon ordre, mais pas de classement méthodique. — Publications administratives en feuilles. — Récolement opéré en 1900 et 1904, mais trop sommairement. — Inventaire de 1845, à refaire.

LONGECHENAL. — Archives conservées dans une armoire de la salle de mairie ; installation convenable et suffisante. — Pas de classement méthodique. — Publications administratives en feuilles et en désordre. — Il serait nécessaire de les faire relier ou brocher. — Faire relier également les anciens cahiers d'Etat-Civil pour en assurer la conservation et en faciliter la communication. — Inventaire de 1845, non au courant, à refaire.

ST-DIDIER-DE-BIZONNES. — Archives en assez bon ordre dans trois armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Collections de périodiques administratifs classées, mais en feuilles. — Pas d'inventaire.

Canton de Rives.

RIVES. — Inventaire méthodique rédigé en 1888, complété en 1891 et en 1902. — Archives conservées dans des armoires d'une salle spéciale de la mairie, qu'il conviendrait de réserver exclusivement à cet usage. — Les dossiers sont classés dans des cartons portefeuilles. — Les publications périodiques reliées jusqu'en 1896 sont un peu à l'étroit. Il y aurait lieu de faire aménager pour elles une nouvelle et vaste bibliothèque fermée, à la place où sont aujourd'hui des étagères destinées au *Journal Officiel*. Cette dernière collection n'est pas re-

liée; elle encombre les rayons des Archives et n'est jamais consultée. On pourrait, sans inconvénient, la transférer dans un autre local.

Beaucroissant. — Archives conservées en assez bon ordre dans deux armoires d'une salle de la mairie, installation insuffisante, il en faudrait une troisième pour y classer la bibliothèque administrative, après avoir préalablement fait relier ou brocher les publications périodiques. — Il conviendrait aussi, pour en assurer la conservation, de faire relier les cahiers de délibérations communales de 1790 à 1821. — Inventaire dressé en 1888, à mettre au courant.

Charnècles. — Archives installées dans une armoire vitrée de la salle des délibérations, où se trouvent la majeure partie des publications administratives, reliées jusqu'en 1888, les registres de délibérations et les registres d'Etat-Civil. — Le reste des publications et documents de toute sorte est entassé dans une vaste et profonde armoire, avec des objets divers : drapeaux, tambour, bouteilles, etc., le tout sous une épaisse couche de poussière. — Il conviendrait de faire relier les anciens registres de délibérations remontant à l'année 1790, en même temps que les journaux administratifs depuis l'année 1888. — Je n'ai pas retrouvé un registre d'Etat-Civil de 1735 à 1753, dont j'avais constaté l'existence lors d'une précédente inspection. — Inventaire égaré, à refaire.

Izeaux. — L'installation des archives dans des armoires humides est très défectueuse. Il est urgent de prendre des mesures soit pour assainir ce local, soit pour transférer ailleurs, les livres et papiers voués en cet endroit à une destruction certaine. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1896, mais non classées. — Inventaire de 1844 égaré, à refaire.

Moirans. — Les archives de l'importante commune de Moirans sont réparties dans divers locaux. Dans une armoire du Secrétariat, se trouve la bibliothèque administrative très à l'étroit, la moitié des rayons qui

devraient lui être réservés étant affectée à une bibliothèque de prêts. Il y aurait intérêt à abandonner à cette dernière bibliothèque les deux armoires vitrées du Secrétariat et à reporter tous les ouvrages administratifs dans un cabinet annexe de la salle des délibérations, où deux armoires sont déjà pleines de documents d'archives classés dans des cartons. Une troisième armoire bibliothèque y serait aménagée à cet effet. On trouve encore de nombreuses pièces dans les casiers du Secrétariat et enfin, dans un grenier ouvert à tous les vents est entassée sous des monceaux de journaux, en proie à la poussière et aux rongeurs, une importante collection de titres historiques, des terriers, parcellaires, comptes consulaires, cahiers d'assemblées communales, rôles de tailles, procès, correspondances diverses du XVI[e] au XVIII[e] siècle qu'on m'a promis de ne pas laisser plus longtemps dans cet état. Si la commune se désintéresse de ces titres anciens, il y aura lieu de les transférer à la Préfecture, où leur conservation sera désormais assurée.

Il conviendra, en outre, de faire opérer un classement méthodique des Archives et d'en dresser un inventaire. — Préalablement, les anciens cahiers de délibérations devraient être reliés en même temps que les publications périodiques.

La Murette. — Archives installées ou plutôt éparpillées dans des armoires de la vaste salle de mairie. Il serait préférable, après les avoir classées méthodiquement, de les réunir dans une ou deux de ces armoires qui devraient être constamment fermées, la salle de mairie servant de lieu de réunion à de nombreuses sociétés. — Publications administratives classées mais non complètement reliées. — Inventaire de 1843, à refaire.

Réaumont. — Bonne installation sur des étagères de la salle de mairie, où les dossiers, conservés dans des cartons, sont en assez bon ordre. — Les publications administratives n'ont pas été reliées depuis 1890, non plus que les cahiers d'Etat-Civil, qu'il serait préférable de réunir en un seul volume tous les dix ans. — Inven-

taire de 1843, à refaire. — J'ai retrouvé un registre des délibérations de l'an II qu'on n'avait pu me présenter lors de ma précédente inspection.

RENAGE. — Archives conservées dans un casier de la salle de mairie et dans une armoire d'une pièce voisine ; installation convenable et suffisante, si elle était mieux aménagée. Il faudrait réserver le casier aux affaires courantes et affecter l'armoire aux Archives et à la bibliothèque administrative. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques en feuilles. — Il conviendrait de les faire relier et d'acheter quelques cartons pour y classer les papiers. — Inventaire de 1857, à refaire.

ST-BLAISE-DU-BUIS. — En attendant la construction d'une nouvelle mairie, les Archives sont abandonnées dans une armoire et sur des bancs de l'ancienne mairie. Toutefois, quelques pièces sont dans des cartons et les publications périodiques sont en partie reliées. — Il conviendrait de faire relier les derniers volumes et, en même temps, les anciens cahiers des délibérations. — Le parcellaire aurait aussi besoin d'une restauration. — Inventaire de 1844, à refaire.

ST-CASSIEN. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie, et dans un cabinet voisin. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques en partie reliées. — Il est urgent pour en assurer la conservation, de faire relier les anciens cahiers de délibérations et d'Etat-Civil, et de refaire l'inventaire dressé en 1845, lequel n'a pas été tenu au courant.

ST-JEAN-DE-MOIRANS. — Archives luxueusement installées dans deux belles armoires de la salle de mairie, local très convenable, mais actuellement insuffisant : il conviendrait de faire aménager une nouvelle bibliothèque spécialement affectée aux livres et périodiques. — Dossiers en assez bon ordre. — Publications administratives en partie reliées. — Inventaire de 1843, à refaire.

Vourey. — Les livres, registres et dossiers modernes sont installés dans deux armoires de la salle de la mairie. Dans un meuble placé dans le vestibule sont entassés de nombreux titres anciens. — Il y aurait lieu de réunir tous ces documents dans un même local et d'aménager, à cet effet, une bibliothèque spécialement affectée aux publications administratives. — Ces dernières ne sont pas reliées, non plus que les cahiers d'Etat-Civil, depuis une quinzaine d'années. — Inventaire de 1859 à refaire.

Canton de Virieu.

Virieu. — Les Archives sont conservées dans un cabinet spécial attenant au Secrétariat; installation convenable, mais qu'il conviendrait de compléter par l'établissement d'un casier destiné spécialement aux affaires courantes. — D'autre part, il y a dans les armoires des Archives, une bibliothèque circulante, qu'il y aurait intérêt à transporter dans la salle de mairie. — Publications administratives brochées. — Inventaire dressé en 1891 par M. Lutwiler, à compléter.

Bilieu. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles, groupées par années. — Inventaire de 1859, à refaire.

Blandin. — La Mairie étant temporairement occupée par une école, les papiers y sont restés, enfermés dans deux armoires. — Dans l'une de ces armoires, mêlés aux Archives, sont des objets mobiliers appartenant à l'école. Il faut espérer que cette situation prendra fin prochainement par la construction d'une école de filles. — Publications périodiques non reliées depuis 1882. — Inventaire de 1845, à refaire.

Charavines-les-Bains. — Les Archives classées dans des cartons portefeuilles sont enfermées dans deux petites armoires de la salle de mairie; installation insuffisante, qui devrait être complétée par une bibliothèque

spécialement réservée aux livres, en attendant la construction projetée d'une école de filles où sera aménagée une salle de mairie. — Publications en partie reliées. — Inventaire, dressé en 1891, à mettre au courant.

CHASSIGNIEU. — Archives déposées dans deux armoires de la salle de la mairie, local suffisant s'il était mieux disposé. — Il conviendrait notamment d'établir une bibliothèque pour y classer les publications périodiques après les avoir fait relier ou brocher. — Inventaire dressé en 1875, à mettre au courant ou à refaire. — Je n'ai pas retrouvé des registres de délibérations de l'an VIII à 1838, que j'avais signalés lors de ma dernière inspection.

CHÉLIEU. — Archives en désordre dans deux armoires de la Mairie. — Publications périodiques en feuilles, à faire relier ainsi que les registres de l'Etat-Civil, non réunis en volumes depuis 1882. — Inventaire de 18[illegible], à refaire.

DOISSIN. — Archives conservées dans deux armoires de la Mairie. — Local suffisant mais mal divisé. — Publications périodiques en feuilles. — Inventaire de 1845, à refaire.

MONTREVEL. — Archives déposées dans une armoire et sur des rayons de la mairie. Local convenable et suffisant. — Publications en partie brochées, en partie en feuilles. — Un ancien parcellaire de 1662, qui figurait sur l'inventaire dressé en 1845, a disparu depuis longtemps. — Inventaire à refaire.

OYEU. — Les Archives sont en désordre dans une armoire insuffisante de la salle de mairie, dont le plafond s'est écroulé récemment. Il est urgent de leur ménager une installation plus convenable. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1883. — En complétant la reliure de ces ouvrages, il serait bon de faire relier également d'anciens cahiers de délibérations de 1812 à 18[illegible]. — Inventaires dressés en 1834 et en 1842, non au courant, à refaire.

Panissage. — Inventaire dressé en 1859, complété en 1891 par M. Lutwiler. — Archives classées dans des cartons disposés méthodiquement dans deux armoires de la salle de Mairie. — Installation bonne et suffisante — Publications périodiques brochées jusqu'en 1891. — Il conviendrait de faire relier les années suivantes ainsi que d'anciens cahiers de délibérations remontant à l'an XI.

Le Passage. — Archives classées en 1891, par M. Lutwiler, mais il ne semble pas qu'il en ait dressé un inventaire. — Les pièces rangées dans des cartons portefeuilles, sont disposées sur des rayons dans un cabinet pratiqué dans un angle de la salle de Mairie, au moyen d'un grillage métallique. — Installation trop restreinte qui sera prochainement agrandie lorsque sera construite une nouvelle Mairie. Il suffira d'ajouter aux rayons actuellement existants, une bibliothèque pour y classer les ouvrages administratifs et publications périodiques. — Collections reliées jusqu'en 1890.

Le Pin. — Les Archives sont installées dans des armoires de la salle de Mairie, local humide. — Ordre relatif. — Publications en feuilles, mais classées. — Inventaire de 1846 à refaire. — Il conviendrait de faire relier des cahiers de délibérations de l'an IX à 1838.

St-Ondras. — Archives classées en 1891 par M. Lutwiler, mais non inventoriées. — Les pièces sont enfermées dans des cartons portefeuilles disposés dans une armoire de la salle de Mairie ; installation insuffisante. — Nécessité d'une bibliothèque pour les livres. — Publications reliées jusqu'en 1890. — Il conviendra de rédiger un inventaire.

Valencogne. — L'installation de ces Archives est convenable et l'on s'occupait de les classer, lorsque je me suis présenté à la Mairie. — Les titres sont disposés en assez bon ordre dans une sorte de bibliothèque-bureau. — Publications en partie brochées. — Il serait bon de faire relier en un volume les cahiers de délibérations de l'an VIII à 1838. — D'après le Secrétaire, il y aurait

à la cure de Valencogne des registres d'Etat-Civil antérieurs à la Révolution, qu'il conviendrait de faire réintégrer à la Mairie. — Inventaire de 1845, à refaire.

Grenoble.

J'ai continué la rédaction de l'inventaire de la série G G des Archives historiques de la ville de Grenoble (Registres paroissiaux d'Etat-Civil).

Après les registres de la paroisse Saint-Hugues, j'ai analysé ceux de Saint-Joseph et ceux de Saint-Laurent, qui, sans présenter le même intérêt, fournissent cependant quelques notes utiles, quelques détails anecdotiques sur la population de peigneurs de chanvre, de tisserands, de mégissiers, de chamoiseurs et de fabricants de gants qui y était alors cantonnée. C'est là notamment que l'on peut retrouver la provenance et la date de l'arrivée à Grenoble des grandes familles industrielles, qui ne sont pas originaires des bords de l'Isère et il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la céramique locale, d'apprendre par exemple, que les maîtres potiers, qui fondèrent la fabrique de faïence de la Tronche, provenaient les uns de Nevers, les autres de Moustiers en Provence et qu'ils employèrent des ouvriers qui avaient travaillé dans les fabriques de Strasbourg.

Entre un baptême et un enterrement, une ordonnance du promoteur diocésain nous révèle l'existence, au milieu du XVIIIe siècle, d'une procession plus joyeuse qu'édifiante qui partait le quatrième dimanche de mai de l'église St-Joseph. On se rendait en bon ordre à St-Martin-le-Vinoux, où après avoir entendu pieusement la messe, on s'attardait quelque peu à discuter dans les cabarets les mérites du crû de l'année; on revenait ensuite un peu plus lentement, en s'arrêtant dans les églises de l'hôpital, des Dominicains, de Saint-Louis et dans la chapelle du Verbe-Incarné, située sur la place Grenette, et comme chacune de ces stations pieuses se doublait d'une autre station plus longue dans les cabarets du voisinage, lorsqu'elle rentrait fort tard à St-Joseph, la procession n'avait plus rien de sa belle or-

donnance et rappelait plutôt ces confréries de bons vivants, pour lesquelles nos pères étaient pleins d'indulgence et auxquelles ils reconnaissaient une existence quasi officielle, sous le titre d'Abbayes de Bongouvert. Un promoteur, ennemi de la gaîté, s'avisa que cette cérémonie n'était pas autorisée et la remplaça par une procession à St-Roch, avec arrêt à la chapelle des Carmes. Je crains bien que même sur ce parcours plus austère, les paroissiens de St-Joseph n'aient rencontré quelques tonnelles tentatrices.

Les registres de St-Laurent remontent à l'année 1567. On y trouve non seulement des actes de l'Etat-Civil, mais aussi des déclarations de grossesses et, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, d'assez nombreuses abjurations. En marge des anciens actes, on remarque assez souvent les mentions *Debet* ou *Solvit*, qui rappellent que les registres de l'Etat-Civil ne furent, à l'origine, que les livres de comptes du curé.

Un acte du 29 mars 1669, consacré au baptême d'un fils de l'hôtelier « du logis où pend pour enseigne le faucon en rue Perrière », fait défiler devant nos yeux une galante assemblée où présidait, en qualité de parrain, le bel esprit René Le Pays, assisté de François Tallemant, frère de Tallemant des Réaux et du généalogiste Guy-Allard. Ce dernier dont la manie d'écrire est bien connue, a pris lui-même la plume du curé pour dresser l'acte de baptême. Le Pays reparaît assez fréquemment dans des cérémonies de cette nature, intéressant la famille de Bénigne Legendre, son collègue dans l'Administration des Gabelles et toujours en compagnie de sa commère Angélique Gigard, en qui il est permis de reconnaître une de ces aimables Grenobloises du XVII[e] siècle dont il dit dans son livre intitulé *Amitiés, Amours et Amourettes*, qu'elles sont « bien faites et quoique montagnardes, qu'elles n'ont point l'humeur ni d'ourses, ni de tigresses et que l'on n'a point encore vu qu'elles aient étranglé, ni déchiré personne. »

M. Busquet, archiviste municipal, a procédé à une réorganisation générale des diverses séries composant les Archives modernes de la Ville de Grenoble, après

quoi il a établi un classement définitif des séries M (bâtiments communaux) et K (personnel et élections) et commencé la rédaction d'un catalogue général sur fiches. Ce travail va, malheureusement pour nos collections administratives, être interrompu trop tôt, M. Busquet ayant été nommé, par arrêté du 12 juillet, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie.

Vinay.

A la demande de M. Mérit, maire de Vinay, j'ai classé et inventorié les Archives de cette Commune. Deux répertoires en ont été dressés, l'un pour les Archives administratives, l'autre pour les Archives historiques antérieures à l'an VIII. Il serait intéressant de publier ce dernier inventaire, comme supplément à la série E (Communes) des Archives départementales. On y trouve en effet, des notes curieuses sur le fonctionnement du régime municipal dans une commune rurale du Dauphiné au XVIIe et au XVIIIe siècle, et en ce qui concerne l'histoire de la Révolution, quelques documents nouveaux sur des faits jusqu'à ce jour insuffisamment connús.

Telle est la délibération suivante datée du 19 avril 1789, qui permet de croire, contrairement à l'opinion courante, qu'il y eût en Dauphiné, comme dans les autres provinces du Royaume, des cahiers de doléances dressés par les élus des communautés et remis par eux à leurs députés aux Etats Généraux.

Antoine Forest, premier consul, expose « que le plus grand nombre des villes, bourgs et communautés de cette province ont pris des délibérations au sujet de l'addition au mandat des députés aux Etats Généraux, arrêtée dans la séance des Etats de la province, le 9 janvier dernier, portant ladite addition *que la nobilité des fonds ne pourra être abrogée sans une indemnité juste et proportionnelle.* » L'Assemblée proteste contre cette addition, la nobilité des fonds n'étant point une propriété, mais une simple faveur accordée par le Prince.

sans aucun consentement de la Nation : elle déclare à réclamer la conservation de la constitution de la province, l'abrogation de la nobilité des fonds, la répartition proportionnelle de tous les impôts qui seront consentis par les Etats Généraux de la Nation. Cette déclaration sera imprimée et des exemplaires en seront adressés à Mgr Necker, ministre des finances, à Mgr l'archevêque de Vienne, président des Etats provinciaux, aux Procureurs généraux syndics des Etats et aux municipalités des villes principales de la province ». Suivent les signatures.

En la répartissant sur plusieurs exercices, l'impression de cet inventaire pourrait être prise sur les crédits actuellement inscrits pour l'impression de l'Inventaire des Archives départementales.

Archives hospitalières.

La situation des Archives hospitalières du Département ne motive aucune observation nouvelle.

L'Archiviste de l'Isère,
A. PRUDHOMME.

Président de l'Association des Archivistes français.

Grenoble, le 18 Juillet 1906.

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

en [redacted]-1906 – 1907.

Présenté à Monsieur le Préfet

par

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL.

L'Archiviste départemental à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère pendant l'année 1906-1907, avec laquelle s'achève ma trentième année de service dans le département. Pendant cette période d'un tiers de siècle, j'ai travaillé de mon mieux à réorganiser, à accroître et à mettre en lumière les trésors historiques conservés dans le dépôt confié à ma garde, sans négliger le classement des dossiers administratifs si nécessaires à la bonne et prompte expédition des affaires. A cette œuvre parfois ingrate, j'ai consacré toute mon activité, toute ma vie. Il me serait doux, à l'heure où je vois approcher la fatale échéance de la retraite, de pouvoir me dire que mes efforts n'ont pas été inutiles et que

ceux à qui je les ai voués, le public lettré, les Administrations, le Conseil général de l'Isère, en sauront quelque gré à leur vieil archiviste.

Archives départementales.

I. — Local.

La mission de l'Archiviste est rendue chaque année plus difficile, par suite de l'insuffisance du local mis à sa disposition. Certaines collections très abondantes, les Brevets d'invention, par exemple, dont plus de cent volumes ont été versés depuis mon dernier rapport, ne peuvent être classés qu'en empilant successivement, pour leur faire place, les plus anciens volumes de la même série. D'autres ouvrages administratifs après avoir été méthodiquement classés, doivent être chassés de leurs rayons par de nouveaux versements d'archives et relégués dans des caves.

Des réintégrations nécessaires de documents anciens sont rendues impossibles, faute de place pour les recevoir. Il y a donc lieu de se préoccuper, dès maintenant d'un nouvel agrandissement du bâtiment des Archives.

II. — Réintégrations, Dons, Acquisitions.

En exécution de l'article 16, par. 5, de la loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat un certain nombre de documents provenant de l'ancien évêché de Grenoble, omis lors de la dernière réintégration opérée le 26 janvier 1900, ont été versés par l'administration des Domaines aux Archives de l'Isère.

En voici l'état sommaire. Les numéros d'ordre qui leur ont été affectés font suite à ceux de la réintégration de 1900.

N° 128. — Visites pastorales, en feuilles, de 1[illegible] [illegible]3 ; 26 dossiers cotés n° 46 de l'Inventaire de la [illegible]ense épiscopale.

N° 129. — Visites pastorales, 1672. Cahier n° 45 de l'Inventaire de la mense épiscopale, in-folio, 255 pages.

N° 130. — Dispenses de mariage, 1623-1715, liasse cotée n° 48 de l'Inventaire de la mense épiscopale.

N° 131. — Titres cléricaux, 1642-1725, deux liasses et un cahier in-folio cotés n° 47 de l'Inventaire de la mense épiscopale.

N° 132. — Registre manuscrit in-4°, contenant des statuts synodaux du 26 mars 1494 et du 13 mai 1495 ; un pouillé du diocèse de Grenoble, dressé en 1497 par l'official François Dupuy et un traité sur les visites pastorales ; coté n° 4 de l'Inventaire de la mense épiscopale.

N° 133. — Registre manuscrit grand in-folio, contenant la copie du pouillé de 1497 avec, à la fin, quelques notes de droit canonique ; coté n° 44 de l'Inventaire de la mense épiscopale.

N° 134. — Manuscrit grand in-folio de 641 feuillets, intitulé *Pouillé du diocèse de Grenoble partie de France, dressé en conséquence de la délibération de l'Assemblée générale du Clergé de France du* 12 *décembre* 1726, *et par les soins de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, et de Messieurs les Sindics du bureau diocésain*, 1730 ; coté n° 2765 dans l'Inventaire de l'évêché de Grenoble dressé en 1789.

N° 135. — « Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France tenue à Paris ez années 1605 et 1606. » Manuscrit in-4° de 190 feuillets papier.

N° 136. — « Procès-verbal de l'Assemblée des Mgrs les Prélats et autres sieurs ecclésiastiques députés du Clergé de France, pour l'audition des comptes du receveur général et autres affaires du dit clergé, en l'année 1617. » Manuscrit in-folio, 103 pages papier.

N° 137. — « Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé tenue en l'année 1619. » Manuscrit in-folio de 112 pages.

N° 138. — « Procès-verbal de l'Assemblée tenue à Fontenay-le-Comte ès années 1627 et 1628. » Manuscrit in-folio de 261 pages.

N° 139. — « Procès-verbal de l'Assemblée génér

du Clergé de France tenue par permission du Roi en la ville de Mantes-sur-Seyne, en l'année 1641 ». Manuscrit in-folio de 499 pages.

N° 140. — « *Pataphium sanctæ Viennensis ecclesiæ* ». Nécrologe de l'Eglise Saint-Maurice de Vienne, 1582. Coté n° 42 de l'Inventaire de la mense épiscopale.

A la sollicitation de M. Guétat, maire de Serezin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, M. Ernest Brun, propriétaire à Cessieu, a bien voulu céder aux Archives de l'Isère un certain nombre de protocoles des notaires de Cessieu, qui, à la suite de l'inondation de 1856, avaient échoué dans l'une de ses terres et étaient restés, depuis lors, entassés dans un grenier, où M. Guétat les a découverts. L'érudit professeur n'a pas borné à cette intervention son précieux concours ; il n'a voulu laisser à personne le soin de dépouiller et de classer ces débris informes, et c'est grâce à sa patience qu'ont pu être reconstitués ces registres. Ce petit fonds, qui intéresse une région qui lui est chère, est donc doublement son œuvre. En voici l'état sommaire :

1°. — Minutes de Gaspard Guédy, notaire à Cessieu (?) (21 juillet 1674-19 avril 1676).

2°. — Minutes du même, du 4 avril 1693 au 30 septembre 1697 (manquent les minutes de 1676 à 1693).

3°. — Minutes du même, du 6 octobre 1697 au 26 août 1703.

4°. — Minutes d'Edmond Guédy, notaire à Cessieu, du 24 février 1723 au 4 février 1725.

5°. — Minutes de Joseph Guédy, fils d'Edmond, notaire à Cessieu, du 17 décembre 1752 au 31 décembre 1756.

6°. — Minutes du même, du 6 janvier 1764 au 2 janvier 1767.

7° Minutes du même, du 4 août 1771 au 1er juillet 1781.

8°. — Minutes de Jean-Baptiste Ballet, notaire à Cessieu (1732-1734).

9°. — Minutes du même (1742-1744).

10°. Minutes du même, du 3 janvier 1745 au 6 bre 1748.

11°. — Feuilles éparses des minutes de Jean-Baptiste Ballet, notaire à Cessieu (1735-1741 et 1748-1762).

Ces protocoles, heureusement sauvés de la destruction à laquelle ils étaient voués, fourniront d'utiles renseignements aux communes de Serezin, Montceau, Montcarra, La Chapelle-de-la-Tour, Ruy, et des notes historiques sur les familles Pourroy de Quinsonnas, de Musy, de Vachon, de Nantes, Gratet, de La Thivelière, de Torchefelon, Buffevent, de Buffières, Allemand de Montmartin, de Balincour, de Seyssel, Vincent Desgeorges, maître-papetier de Vaux-Mornas (1755), Merlin de Louvat, de Chatelard, Rivoire de Vachères, de Bolian, de Gruel, Gallin de Renaudel, de Mornas, de Vallin, de Boissat de Saint-Didier, de Martel, etc.

M. Nicaud, bibliothécaire de l'Université à Grenoble, a retrouvé chez un relieur et offert, aux Archives départementales, un manuscrit in-4°, qui fut le livre de raison de noble Dominique Reynard, de Die, de 1509 à 1536. Ce document, précieux spécimen de la langue vulgaire parlée à Die au commencement du XVIe siècle, ne contient pas seulement d'utiles indications sur les prix des denrées à cette époque ; à la date du 18 août 1513, on y trouve un prix fait passé avec maître Tirion de Nors ou de Vors, peintre, pour la décoration du retable de la chapelle Saint-Jean, fondée par la famille Reynard, dans l'église des Frères-Prêcheurs de Die : « *Et deou far treys personages ol corps doudit retable, videlicet sant Jehan-Baptista ol mey, sant Anthoni ol las dextre et ol senestre sancta Katherina ; et deou esser lo champ tout d'or et la frontiera qu'eys a la syma doudit retable parelhament ; et deou far en las portas doudit retable quatre histories de la via doudit sant Jehan et devon esser lasdictes histories de finas colors et deou ausi penher l'escabella doudit retable de bonas colors et jou ly done sinquanta escus de solelh... et ausi la despensa de luy et de son servitour tant comme besonharen oudit retable* ». Suit une note indiquant les sommes payées à Me Tirion, de laquelle il résulte que lui et son valet ont mis sept mois pour achever l'œuvre commandée, qui coûta 250 florins.

III. — Versements de papiers administratifs.

Au cours de l'année 1906-1907, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé, aux Archives, 1.661 liasses et 648 registres ou volumes, savoir :

Cabinet du Préfet (*Journal Officiel*, Dépôt légal, procès-verbaux des Conseils généraux et dossiers divers)....	369	liasses	190	volumes
1re Division	71	»	51	regist.
2e Division	25	»	105	»
3e Division	71	»	10	»
Service des Enfants assistés	43	»	»	»
Trésorerie générale (Rôles des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble).	25	»	50	»
Comptabilité de la Trésorerie générale	»	»	241	»
Greffe du Conseil de Préfecture :				
Comptabilité des Fabriques	137	»	»	»
Comptabilité des communes, syndicats et établissements de bienfaisance	920	»	»	»
Total	1.661	liasses	647	regist.

M. Daumet, membre de l'Institut, a versé aux Archives, en décembre 1906, neuf cartons de plans et d'études ayant servi à la restauration et à la décoration du Palais de Justice de Grenoble.

IV. — Vente de papiers périmés.

Aucune vente n'a été opérée cette année, mais de ...mbreuses pièces inutiles ont été extraites des dos...ers classés en vue de la prochaine vente.

V. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE.

Les travaux de classement et d'inventaire ont porté sur les archives anciennes, sur les documents de la période révolutionnaire et sur les dossiers administratifs modernes.

1° *Archives anciennes.* — J'ai continué l'inventaire des titres de la Chambre des comptes relatifs au clergé régulier de l'ancien Dauphiné (Série B, n°s 4.252 à 4.343). J'y ai signalé des pièces remontant aux premières années du XIIe siècle, qui concernent les abbayes de Bonnevaux, de Boscodon, de Saint-André-les-Avignon, de Saint-André-le-Bas, de Vienne, de Saint-Antoine en Viennois, de Saint-Bernard de Romans, de Saint-Pierre-hors-les-portes de Vienne, de Saint-Ruf, de Valence, de Tamié, de Valcroissant ; les prieurés d'Ambel, de Beaumont, de La Buisse,de Colombier, de Commiers, de Corenc, de Corps, de Courthezon, de Dolomieu, de Domène, de l'Aumône de Saint-Hugues ou de la Madeleine de Grenoble, de Saint-Laurent de Grenoble, d'Heyrieux, de Marnans, de Moirans, de La Mure, de Portes, de Revest-du-Bion, de Risset, de Saint-André-près Gap, de Saint-Donat, de Saint Genest-Lachamp, de Saint-Laurent-du-Lac (Bourg-d'Oisans), de Saint-Martin-de-Miséré, de Saint-Michel-de-Connexe, de Saint-Pierre-d'Allevard, de Saint-Robert-de-Cornillon, de Saint-Sauveur, au diocèse de Sisteron, de Tarandol (Drôme , de Ternay, du Touvet, de Tullins, de Vif, de Villard-Benoit et de Vizille ; les Augustins de Crémieu, les Capucins de Crest, les Carmes de Beauvoir, de Pinet, de Vienne, la Grande-Chartreuse et les Chartreuses de Chalais, d'Aillon, des Ecouges, de Montmerle, de Sainte-Croix et de Séligneux, de Saint-Hugon, de la Sylve-Bénite ; les Cordeliers de Crest et de Grenoble ; les Dominicains du Buis et de Grenoble, les Récollets de Nyons ; — dans les ordres de femmes : les abbayes de Saint-André-le-Haut de Vienne, de St-Césaire d'Arles, de Saint-Just-en-Royans et de Vernaison, les Chartreuses de Parménie, de Prémol et de Sa-

lettes ; les Clarisses de Grenoble, les Dominicaines de Montfleury ; — dans les Ordres militaires : les commanderies du Temple de Roais (Vaucluse), de Vourey, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et les commanderies d'Echirolles, de Lachau, de Poët-Laval et de Valence ; — les confréries du Saint-Esprit de l'Argentière et du Pont-de-Beauvoisin ; les hôpitaux de Corps, de Grenoble, du Pont-du-Rhône à Lyon, du Pont-de-Beauvoisin, du Pont de La Sone, de la Madeleine de Valence et de Voreppe ; — les maladreries d'Allevard et de Corps ; — les collèges de Valence et d'Embrun.

Avec la collaboration de Mr Claude Faure, archiviste paléographe, qui a fait, l'an dernier, un stage de deux mois aux Archives de l'Isère, j'ai classé la série D, comprenant les fonds des anciens établissements d'instruction publique, sciences et arts du Dauphiné, et j'ai dressé le répertoire sommaire ci-après, qui servira à guider les recherches jusqu'au jour, encore lointain, où l'inventaire analytique de ces documents pourra être publié.

RÉPERTOIRE SOMMAIRE DES TITRES DE LA SÉRIE D.

Instruction publique, Sciences et Arts.

D. 1. (Carton). — Universités XIVe-XVIIIe siècles. Université de Grenoble (1339-1765) ; — de Valence (151.-1536) ; — d'Avignon, d'Angers. — Faculté de droit de Rennes.

D. 2. (Carton). — Université d'Orange (1365-1742). — Réformation des universités du Dauphiné (1732-17..).

D. 3. (Carton). — Ecole de chirurgie et cours d'accouchement à Grenoble (1772-1789). — Ecole de dessin de Grenoble (1764-1790). — Académie delphinale (1789). Bibliothèque de Grenoble (1772-1787).

D. 4. (Carton). — Ecoles vétérinaires de Paris et de Lyon (1776-1790). — Académie de musique. — Salle de spectacle de Grenoble (1770). — Pépinière royale et Jardin botanique de la Tronche (1784-1788).

D. 5. (Carton). — Collège de Grenoble. Direction des Jésuites. — Documents généraux : affaires ecclésiastiques (XVIIe-XVIIIe siècles) ; Congrégation de l'*Index*, listes des livres prohibés, notamment *Les Provinciales* de

Pascal ; imprimés divers concernant Saint François-Xavier, les congrégations fondées par les Jésuites, la canonisation du bienheureux François Borgia, etc ; mandements et instructions pastorales de l'Archevêque d'Embrun relatifs à la bulle *Unigenitus ; Instruction en forme de lettre à une personne indécise, contenant le Précis des sentiments de M. Bossuet, évêque de Meaux, par rapport aux disputes présentes.*

D. 6. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Documents généraux intéressant l'Ordre : bulles et brefs des Papes : Sixte-Quint, Clément VIII, Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII,Innocent XII, Clément XI, Benoit XIII, Clément XII, Benoit XIV, (imprimés et manuscrits).

D. 7. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Documents généraux intéressant l'Ordre. — Origine et progrès de l'hérésie dans la ville d'Annonay ; conversions d'hérétiques. — Miracles obtenus par l'intercession de St Ignace et de St François-Xavier. — Sommaire de la vie du R. P. Paul de Barry. — Lettre du R. P. François de Barry, à son frère Paul, sur ce qui s'est passé à Leucate, pendant le siège. — Correspondance d'Angleterre. — Correspondance du Canada. (1668). — Correspondance des Indes. — Lettre du P. Joseph Tissanier, missionnaire au Tonkin (1660). — Compte-rendu des missions des Jésuites dans l'Amérique du Sud et notamment à la Martinique (1665). — Lettre de Constantinople (1666). — Mémoire pour les Jésuites d'Auch (1654). — Don de la Comtesse de Saint-Paul aux Jésuites de Bordeaux (1627). — Mémoire pour les Jésuites de Digne (1654). — Vœu de la ville de Grenoble pour être délivrée de la peste (imprimé s. d.). — Rétablissement des Jésuites dans le diocèse de Sens (imprimé, 1675). — Statuts d'une confrérie à établir dans l'église de Saint-Bénigne de Pontarlier (s. d).

D. 8. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Documents généraux, édits, déclarations du Roi, arrêts du Conseil d'Etat, intéressant l'Ordre (1603-1760).

D. 9. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Etablissement des Jésuites à Grenoble : titres de fondation, relations avec l'évêque de Grenoble. Correspondance (1622-1763).

D. 10. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Contestations avec les Dominicains (1630-1691).

D. 11. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuit. — Livre des professions (1706-1749).

D. 12. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Livre des professions (1723-1756).

D. 13. (Cahier cartonné). — Collège de Grenoble. Jésuites. — Livre des professions (1737-1760).

D. 13 *bis* (Cahier cartonné). — Double du précédent.

D. 14. (Cahier). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Registre des sépultures faites à l'Eglise du Collège de Grenoble (1739-1761).

D. 14. *bis* (Cahier). — Double du précédent.

D. 15. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Etat des biens et revenus, dons et legs, baux (1628-17..

D. 16. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Acquisitions dans la ville de Grenoble (1643-1756).

D. 17. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. Construction de l'église du collège (1660-1715).

D. 18. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Domaines ruraux : le Bachais, Meylan, St-Laurent, St-Sébastien, La Tronche (1651-1758).

D. 19. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Registre des acquisitions et donations (1629-1758).

D. 20. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Livre des fonds, rentes et revenus du Collège de la Compagnie de Jésus à Grenoble (1631-1699).

D. 21. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Registre des revenus et des charges du Collège (172.-1760).

D. 22. (Carton). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Comptabilité (1635-1763). — Rentes, créances.

D. 23. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Comptabilité : Etat des mandats tirés sur M. Aubert (1695-1737).

D. 24. (Registre). — Collège de Grenoble. — Jésuites. — Comptabilité : livre des mandats (1737-1762).

D. 25. (Carton). — Collège de Grenoble. — Inventaires. — Suppression des Jésuites.

D. 26. (Registre). — Collège de Grenoble. — Registre des recettes et dépenses pour la régie des biens et revenus de la maison et collège des Jésuites de Grenoble. (1763-1764).

D. 27. (Carton). — Collège de Grenoble. — Compte-rendu par J.-B. Joseph Jaccard, économe séquestre de la régie des biens et revenus des ci-devant Jésuites. — Liquidation du Collège. — Inventaire des livres trouvés dans les chambres des Jésuites. — Etat civil et notes individuelles concernant les ci-devant Jésuites. (1763-1764).

D. 28. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification de la Sainte-Vierge. — Election des membres. — Nom des bienfaiteurs (1624-1659) .

D. 29. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification. — Noms des bienfaiteurs. — Recettes et dépenses. (1652-1702).

D. 30. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification : Délibérations (1628-1749).

D. 31. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification : Liste des dignitaires (1706-1762).

D. 32. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification : Registre d'admission. (1708-1761).

D. 33. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification : Livre de recettes et de dépenses. (1710-1762).

D. 34. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de la Purification : Livre de comptes (1744-1763).

D. 35. (Carton). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de l'Assomption Notre-Dame ou des Bourgeois. — Formulaire des exercices. (A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur-libraire, rue Brocherie. (1740, 64 p.). — Règlement.

D. 36. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Con-

grégation des Bourgeois : Election des officiers (1695-1758).

D. 37. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation de Bourgeois : Liste des membres (1747).

D. 38. (Carton). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Bourgeois : Liste des membres (1762).

D. 39. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Bourgeois : Liste des bienfaiteurs (1695-1762).

D. 40. (Registre). — Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Bourgeois : Délibérations (1695-1762).

D. 41. (Registre). — Collège des Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Bourgeois : Livre de comptes (1712-1752).

D. 42. (Registre). — Collège des Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Bourgeois : Livre des recettes (1731-1762).

D. 43. (Registre). — Collège des Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Jeunes Artisans : Liste des bienfaiteurs (1707-1747).

D. 44. (Registre). — Collège des Jésuites de Grenoble. — Congrégation des Jeunes Artisans : Recettes et dépenses (1727-1744).

D. 45. (Registre). — Collège des Jésuites de Grenoble. — Confrérie du Sacré-Cœur. — Livre des bienfaiteurs (1751-1758).

D. 46. (Carton). — Collège de Grenoble. — Administration de 1763 à 1786. — Constitutions de rentes, baux à fermes, procès.

D. 47. (Registre). — Collège de Grenoble. — Délibérations du bureau du Collège de 1764 à 1786.

D. 48. (Carton). — Collège de Grenoble. — Comptes (1764-1774).

D. 49. (Carton). — Collège de Grenoble. — Comptes (1774-1786).

D. 50. (Carton). — Collège de Grenoble : Joséphistes. — Lettres-patentes confiant la direction du Collège à la Congrégation de St-Joseph (août 1786). — Visite des bâtiments du Collège. — Réparations de 1786 à 1789.

D. 51. (Registre). — Collège de Grenoble : Joséphistes. — Compte des élèves du Collège (1787-1792).

D. 52. (Registre). — Collège de Grenoble : Joséphistes. — Livre des recettes et des dépenses (1786-1792). — Livre des recettes et des dépenses (1786-1792).

D. 53. (Registre). — Collège de Grenoble : Joséphistes. — Revenus du Collège (Carte courante) (1786-1790).

D. 54. (Carton). — Collèges d'Embrun, Saint-Marcellin, Tournon, Valence XVIIe-XVIIIe siècles).

D. 55. (Carton). — Collège de Vienne (1651-1793). — Lettres, patentes, mémoires, documents statistiques, baux à ferme, comptabilité. — Institut national (1793). — Prieuré de Salaise, uni au Collège de Vienne.

D. 56. (Carton). — Ecoles chrétiennes de Grenoble. — Etablissement, souscriptions, locations, acquisitions, procès ; écroulement de l'école de la rue Saint-Laurent (1707-1776).

D. 57. (Carton). — Ecoles chrétiennes de Grenoble. — Reconstruction de la maison de la rue St-Laurent, après son écroulement, survenu le 13 septembre 1776 (1776-1789).

D. 58. (Registre). — Ecoles chrétiennes de Grenoble. — Recettes et dépenses. — Listes des souscripteurs (1708-1784).

D. 59. (Registre). — Ecoles chrétiennes de Grenoble. — Recettes et dépenses (1776-1792).

D. 60. (Carton). — Petites Ecoles. — Ecole de charité de la Murette. — Ecole de filles de Roybon. — Ecole de filles de Varacieux. — Ecole de garçons du Champ près Vizille (XVIIIe siècle).

2° *Archives révolutionnaires.* — Le tome II de l'inventaire de la série L consacrée aux documents de la période révolutionnaire (1790-an VIII), sera prochainement achevé et distribué. Des dossiers de politique générale que j'ai inventoriés cette année, j'ai extrait les éléments d'une étude sur un des épisodes les moins connus de l'histoire de la Révolution en Dauphiné, la tentative fédéraliste provoquée, dans l'Isère, par les journée des 31 mai, 1er et 2 juin 1793 et l'arrestation des Girondins. A l'aide des documents nouveaux mis

en lumière par le classement et l'inventaire des archives révolutionnaires du département et de la ville de Grenoble, je me suis efforcé de rendre à ce mouvement, qu'on a peut-être eu tort d'appeler fédéraliste, sa vraie physionomie. Parmi les personnages qui y jouèrent un rôle décisif, il convient de placer, en première ligne, l'ancien président de la Législative François de Nantes. C'est grâce à son intervention, non moins qu'à l'habileté et à l'énergie du représentant du peuple Dubois-Crancé, que le vent de révolte qui de Lyon semblait devoir envelopper l'Isère, les Hautes-Alpes et la Drôme, put être arrêté et que le Dauphiné fut sauvé de la guerre civile.

Cette étude servira d'introduction au tome II de la série L, actuellement sous presse.

3° *Archives modernes.* — L'exécution de la loi du 9 décembre 1905 ayant rendu plus fréquentes les recherches dans les dossiers des Cultes, j'ai fait remanier le classement de cette série fermée aujourd'hui par la Séparation des Eglises et de l'Etat, et un répertoire méthodique en a été dressé.

VI. — Recherches et expéditions

Du 16 juin 1906 au 15 juin 1907, les Archives départementales ont fait soit aux administrations, soit aux particuliers, 2.979 communications sans déplacement, dont 1.672 portant sur les titres historiques, et 1.307 sur les séries administratives. Les collections les plus souvent consultées sont celles de l'ancienne Chambre des Comptes de Grenoble, série B, des familles, série E, de l'Administration communale, série O, des Travaux publics, série S, et des Cultes, série V ; en voici du reste le décompte comparé à celui de 1906 :

Archives historiques

		1906	1907
Série	A...	Néant	1
—	B...	370	594
—	C...	58	83
—	D...	6	61
—	E...	299	313
—	G...	80	155
—	H...	83	85
—	L...	44	81
—	Q...	52	42
Bibl.	hist.	219	257
Totaux.		1.211	1.672

Archives administratives

		1906	1907
Série	K...	74	135
—	M...	57	57
—	N..	67	2
—	O...	314	301
—	P...	41	71
—	R...	30	52
—	S...	97	205
—	U...	Néant	1
—	T...	18	3
—	V...	87	193
—	X..	56	36
—	Y...	9	1
—	Z...	5	4
Bibl. adm..		199	246
Totaux ..		1.054	1.307

Pendant la même période, 150 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur des fonctionnaires de l'Administration ou des personnes autorisées. Vingt-quatre expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 85 rôles à soixante-quinze centimes et un rôle à deux francs une somme de 65 fr. 75 dont 26 fr. 25 ont été versés à la Trésorerie Générale avec les produits éventuels de l'année 1906, suivant récépissé numéro 30,326, en date du 30 janvier 1907 ; le reste soit 39.50, est en caisse.

En outre, il a été délivré gratis, conformément aux circulaires ministérielles, deux rôles à l'autorité militaire et 13 rôles à l'administration communale.

VII. — Travail des Employés.

L'un des deux employés des Archives, M. Aubenne, obligé, par l'état de sa santé, à suspendre fréquemment son service dans le cours de cette année, demande la

liquidation de sa retraite. Au moment où il se retire, je lui dois ce témoignage que, pendant les quelques années qu'il est resté attaché aux Archives départementales, j'ai toujours trouvé en lui un collaborateur ponctuel et dévoué.

En l'absence de son collègue, M. Delus a dû assurer seul le service des recherches de la correspondance et des expéditions, et en même temps poursuivre et achever le classement et la mise en cartons des séries D et V. Je n'ai qu'à me louer de son zèle et de son activité.

VIII. — Crédits a inscrire au budget.

Les crédits inscrits au budget de 1907, sous le chapitre X, suffiront pour les besoins du service des Archives en 1908.

IX. — Archives des Sous-Préfectures.

La situation des Archives des Sous-Préfectures ne motive aucune observation spéciale.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des Archives s'est enrichie, cette année, d'une cinquantaine d'ouvrages provenant soit des dons du Ministère de l'Instruction publique, soit des échanges avec les autres départements, soit des libéralités des auteurs, MM. le Doyen de la Faculté de droit, Roger Valentin du Cheylard, le Capitaine Juster, Claude Faure, soit enfin des achats faits à l'aide des modestes crédits mis à notre disposition.

Le livre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2.414.

Inspection des Archives Communales.

L'inspection a porté, cette année, sur des communes appartenant aux cantons de Roybon, Saint-Etienne-de-

Saint-Geoirs, Sassenage et Villard-de-Lans. Si l'on en excepte Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, et peut-être Sassenage, aucune de ces communes n'a conservé d'archives historiques importantes. On peut toutefois retrouver des cahiers de délibérations communales remontant : à Brezins, à 1616 ; à Pariset, à 1746 ; à Fontaine, 1767 ; à Roybon, Montfalcon, St-Clair-sur-Galaure, Sardieu, Engins, aux premières années de la Révolution. Viriville peut présenter une belle série de cahiers paroissiaux d'état civil depuis 1594. Bressieux, jadis assez riche, a perdu tous les souvenirs de son passé, et dans la vieille tour où étaient jadis classées en bon ordre toutes les archives de son mandement, on ne trouve plus que quelques imprimés sans valeur. Mais peut-être ces documents ne sont-ils pas définitivement perdus. Quelques recherches, quelques réclamations ramèneront au dépôt municipal ces enfants perdus, qui n'ont pu s'égarer bien loin. D'autres communes ont laissé perdre d'anciens cahiers de délibérations ou d'état civil, d'antiques parcellaires qui existaient encore il y a une quinzaine d'années. Les municipalités s'occupent trop peu de leurs archives. Ces vieilles paperasses leur semblent sans intérêt comme sans utilité. Pour réagir contre ce funeste détachement, je m'efforce, au cours de mes inspections, de faire comprendre aux Secrétaires-instituteurs la portée historique des vieux registres ensevelis sous la poussière de leurs archives. J'essaye de leur expliquer le mécanisme des institutions dont ces vénérables débris conservent le souvenir. Malheureusement, ils sont tous très occupés par leur enseignement, et ne peuvent guère que pendant les vacances, trouver les loisirs nécessaires au classement et à l'inventaire de leurs archives communales .

ETAT

des plus anciens titres conservés dans les archives des Communes inspectées en 1907

NOMS DES COMMUNES	Délibérations communales	Etat civil	Parcellaires	Comptabilité Rôles de tailles, etc	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
Roybon	1790	1673	1635	»	»	1844-1876
Beaufort	1838	1698	1656	»	»	1843
Chatenay	1838	1609	1697	»	»	1857-1859
Lentiol	An VIII	1618	17e Siècle	»	»	1845
Marcilloles	1838	1699	1659	»	»	1857-1859
Marcollin	1807	1737	17e Siècle	»	»	1859
Marnans	1824	1615	»	»	»	1857-1888
Montfalcon	1790	1674	1596	»	»	1845
St-Clair-sur-Galaure	1791	1649	»	»	»	1858
Thodure	1839	1688	1635	»	»	1887
Viriville	1828	1594	»	»	»	1859
St-Et.-St-Geoirs	1637	1625	17e Siècle	1638	1314	1888-1890
Bressieux	1872	1703	»	»	»	1859
Brezins	1616	1680	1697	18e Siècle	»	1844-1859
Brion	An VIII	1696	»	»	»	1890
La Frette	1820	1713	1681	»	»	1894
Penol	1790	1628	1658	»	»	1859
Plan	1829	1728	1675	»	»	1844
St-Geoirs	An III	1676	1675	»	»	1893
St Michel-d-St-Geoirs	1790	1688	1647	»	»	1859-1878
St-Pierre-d-Bressieux	1830	1620	1660	1752	»	1890
St-Siméon-Bressieux	An VIII	1700	1660	»	»	1830-1844
Sardieu	1790	1663	1697	»	»	1857
Sillans	An VIII	1641	1650	»	»	1844-1898
Sassenage	1651	1613	1625-1642	17e Siècle	17e Siècle	1884
Engins	1791	1717	1642	»	»	1845
Fontaine	1767	1727	1635	»	»	1892
Noyarey	1800	1714	1623	»	»	1885
Pariset	1746	1656	»	1493	»	1847
Seyssins	1820	1621	»	»	»	1860
Veurey	1815	1636	1758	18e Siècle	»	1843
Lans	1821	1737	1613	»	»	1895-1903

Canton de Roybon.

Roybon. — Inventaire de 1844, complété en 1876, non au courant. — Archives classées en assez bon ordre dans deux grandes armoires du Secrétariat de la mairie. — Quelques registres sont atteints par l'humidité, notamment le registre des délibérations de 1790. — Publications administratives brochées depuis 1890. — Il conviendrait de faire restaurer la reliure du parcellaire de 1635. — Sur les rayons les plus élevés d'une armoire, quelques documents anciens qu'il y aurait intérêt à dépouiller et à inventorier. — J'y ai retrouvé notamment le procès-verbal de l'assemblée primaire, tenue le 16 juin 1793, où fut élu le député que Roybon envoya à Grenoble pour faire partie de l'assemblée convoquée par le Département de l'Isère pour protester contre l'arrestation des Girondins. Dans ce procès-verbal est inséré un éloquent discours prononcé avant l'élection par un membre dont le nom n'est pas indiqué ; mais comme à la suite de ce discours, ce fut Mathias Silvestre qui fut élu député, il est permis de l'attribuer à ce dernier, qui joua du reste un rôle important dans l'assemblée des Délégués immédiats du peuple Français.

Beaufort. — Inventaire de 1843, égaré. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie, local suffisant s'il était mieux aménagé. — Pas de classement. — Publications administratives en feuilles.

Chatenay. — Inventaire de 1857-1859, non au courant. — Archives conservées dans une armoire et sur trois étagères de la salle de mairie. — Situation provisoire : on va construire une nouvelle mairie et on y réservera une pièce pour les Archives. — Publications administratives en partie brochées. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers d'état civil, remontant à l'année 1609.

Lentiol. — Inventaire non au courant. — Archives

installées dans une mairie neuve. — Pas de classement. — Publications administratives brochées jusqu'en 1902.

MARCILLOLES. — Inventaire égaré. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie. — Pas de classement. — Les registres de délibérations de 1811 à 1838 ont disparu. — Publications administratives en partie brochées. — Le cadastre est en mauvais état et aurait grand besoin d'une restauration.

MARCOLLIN. — Archives entreposées dans une salle de mairie provisoire et dans une salle d'école, en attendant l'achèvement de l'école de filles actuellement en construction. — Les papiers sont groupés en paquets numérotés sans ordre méthodique. — Je n'ai pas retrouvé le registre de délibérations de 1790 à 1803. — Les publications périodiques sont brochées. — Inventaire non au courant.

MARNANS. — Inventaire de 1857 égaré. — Archives installées dans deux petites armoires de la salle de mairie ; local suffisant mais mal aménagé pour le classement de la bibliothèque administrative, que l'on est obligé d'entasser. — Dossiers en assez bon ordre. — Depuis ma dernière inspection on a commencé mais non achevé la reliure des actes de l'état civil. — Publications périodiques en feuilles groupées par années. — Le Parcellaire in-folio du XVIIe siècle a été attaqué par des insectes qui en ont rongé une partie, le courrier du même parcellaire n'a pas été atteint, non plus que les registres de l'état civil.

MONTFALCON. — Inventaire non au courant. — Archives classées en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Il conviendra de faire relier en un volume les cahiers de délibérations de 1790 à 1838. — Je n'ai pas retrouvé des comptes consulaires et des rôles de tailles, que j'avais vus lors de ma précédente inspection.

SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE. — Inventaire égaré. — Archives conservées dans deux armoires d'une salle de

mairie récemment construite et dans deux caisses déposées au grenier. — Il conviendra de trier les documents entassés dans ces caisses et de les reporter dans les cartons des archives, s'ils offrent quelque intérêt. — Publications périodiques en partie brochées, notamment le *Recueil des Actes administratifs* et le *Journal des maires*. — L'état civil, les délibérations et la correspondance de la période révolutionnaire sont assez bien classés.

THODURE. — Inventaire égaré. — Archives assez bien classées dans des cartons. — Publications périodiques reliées. — Manque un registre des délibérations de 1846 à 1859. — Dans ma précédente inspection, j'avais déjà constaté la disparition des cahiers de 1820 à 1839, mentionnés dans un inventaire dressé en 1859.

VIRIVILLE. — Inventaire de 1859 égaré. — Archives conservées dans une petite armoire et sur des étagères de la salle de mairie ; installation incommode et insuffisante pour une commune de cette importance. Il y a lieu d'espérer que dans la nouvelle mairie projetée, une place convenable sera réservée aux collections historiques et administratives de cette commune, qui ne sont pas sans intérêt. — Etat civil remontant à 1594, à faire relier, après en avoir classé avec soin les cahiers et feuilles actuellement en désordre. — Publications administratives en feuilles.

Canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoires.

SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS. — Archives importantes conservées dans une salle spéciale voûtée et fermée par une porte de fer. — Les pièces sont méthodiquement classées dans des cartons-portefeuilles, portant au dos la lettre de série, le numéro du carton et le sommaire de son contenu. — Un double inventaire, dressé en 1890, a été complété dans certaines de ses parties ; il y aurait lieu d'en achever le récolement et la mise à jour. — Dans une autre salle sont les publica-

cations administratives reliées jusqu'en 1902, et la collection du *Journal officiel*, qui commence à devenir encombrante. — La charte communale exposée dans un cadre, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, a été recouverte d'un voile qui la protège contre l'action de la lumière. — En résumé, dépôt très bien tenu.

BRESSIEUX. — Dans ma dernière inspection, je constatais que les archives de Bressieux étaient classées dans une série de petites armoires en noyer disposées autour d'une salle voûtée et fermée par une porte de fer. Cette salle, qui faisait partie d'une vieille tour dépendant de l'ancien château de Bressieux, avait été vraisemblablement aménagée, au XVIIIe siècle, pour y placer les archives du mandement de Bressieux. J'ajoutais que ces archives, relativement importantes, étaient abandonnées et inutiles à Bressieux, et qu'il serait prudent de les transférer à la Préfecture, où elles seraient classées, inventoriées et mises à la disposition des érudits dauphinois. Il est regrettable que mon conseil n'ait pas été suivi. Cette année, dans la vieille tour à demi-démolie, je n'ai plus trouvé que deux petites armoires (les autres ont été enlevées), et dans ces armoires, quelques imprimés sans valeur. — Les registres de délibérations de 1790 à 1872 ont disparu, et avec eux tous les titres anciens, rôles de tailles et de capitation (environ 300 cahiers), rôles du dixième, procédures du XVIIe et du XVIIIe siècle, parcellaires, etc. — Dans une petite armoire de la nouvelle salle de mairie, on ne trouve plus que les registres d'état civil remontant à 1703 et un registre de délibérations datant de 1872. Il conviendra de rechercher ce que sont devenues les archives de la commune de Bressieux.

BREZINS. — Inventaires égarés. — Archives installées en assez bon ordre dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Une partie des registres de l'état civil est au domicile du secrétaire. — Au milieu de collections de journaux, j'ai retrouvé deux liasses de délibérations

communales de 1616 à 1795, qui mériteraient les honneurs d'une reliure en deux ou trois volumes. — On y trouve aussi des rôles de capitation et des comptes consulaires du XVIIIe siècle.

BRION. — Inventaire dressé en 1890, à la suite d'une inspection. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Pas de classement méthodique. — Publications administratives en feuilles. — Il serait utile de faire relier les cahiers de délibérations de l'an VIII à 1881. — Manquent les cahiers d'état civil de 1696 à l'an III. Manque aussi le Parteur ou Parcellaire de 1732.

LA FRETTE. — Archives bien installées et en excellent ordre dans deux grandes armoires de la salle de mairie, transformée provisoirement en salle d'école. — Publications administratives brochées. — Dossiers méthodiquement classés par séries, dans des cartons. — Il serait bon de protéger en le revêtant d'un carton-portefeuille, le vieux parcellaire de 1681. — Un inventaire sera dressé par le Secrétaire, aux prochaines vacances.

PENOL. — Inventaire de 1859, non au courant. — Archives conservées dans une armoire de la salle de mairie, installation convenable et suffisante, si elle était mieux aménagée. — Publications en feuilles, non classées : seul le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* est broché jusqu'en 1901. — Il conviendrait de faire relier en un volume les anciens cahiers de délibérations remontant au 3 mars 1790.

PLAN. — Archives entassées dans une armoire de la salle de mairie, local insuffisant ; une autre armoire-bibliothèque serait nécessaire pour permettre le classement méthodique des publications et des dossiers administratifs. — Les anciens cahiers d'état civil de 1728 à 1790 ont été reliés par les soins d'un instituteur de Serezin, M. Orcel, originaire de la commune de Plan, mais son exemple n'a pas été suivi pour les registres de la période moderne, encore en cahiers. — Publications

administratives en feuilles. — Je n'ai pas retrouvé le Parcellaire de 1675, inscrit dans un inventaire de 1844, et que j'avais vu lors de ma précédente inspection.

SAINT-GEOIRS. — Inventaire dressé en 1893, à la suite d'une de mes inspections. — Archives déposées dans un cabinet attenant à la salle des délibérations ; installation convenable et suffisante. — Collections de périodiques brochées jusqu'en 1899. — Je n'ai pas retrouvé les cahiers de délibérations de l'an II à l'an III et de 1810 à 1813.

SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS. — Archives entassées dans une armoire et un casier de la salle de mairie, installation dont j'ai déjà constaté l'insuffisance ; il est plus que jamais nécessaire de faire aménager une grande bibliothèque pour y classer les collections administratives. — Inventaire dressé en 1859, recolé en 1878, égaré. — Périodiques brochés jusqu'en 1889. — Il serait bon de faire relier les plus anciens cahiers de délibérations remontant à l'année 1790.

SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX. — Archives installées partie dans la salle de mairie et partie dans une pièce spéciale du domicile du maire. — Des publications périodiques, les unes sont reliées ou brochées, les autres sont en feuilles. — Un inventaire, dressé en 1890, a fait retrouver le registre d'état-civil de 1620 à 1699, dont j'avais constaté l'absence lors d'une inspection précédente.

SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX. — Archives actuellement entassées dans les somptueuses armoires d'une mairie neuve, où elles ont été récemment transportées. — La Municipalité est décidée à en faire faire le classement et l'inventaire, pour remplacer les répertoires dressés en 1844 et en 1830, lesquels n'ont pas été tenus au courant. — Publications périodiques en partie reliées. — Outre les documents déjà signalés dans un précédent rapport et dont on trouvera plus haut le sommaire, j'ai retrouvé dans ces archives quelques pièces ancien-

nes intéressant les cinq communes de l'ancien mandement de Bressieux, et notamment les libertés de Bressieux de 1288 et 1336 ; un jugement rendu par l'Intendant du Dauphiné en faveur des habitants de la communauté de Bressieux le 18 octobre 1669, un dossier concernant la forêt de Chambarand, des procès-verbaux des assemblées primaires des 20 fructidor an III, 1er, 5 et 6 germinal an V, 1er, 5 et 6 germinal an VI, 1er et 10 germinal an VII, etc.

SARDIEU. — Inventaire du 5 novembre 1857, non au courant. — Archives installées dans trois armoires d'une salle d'école récemment transformée en salle de mairie. — Suffisante comme dimensions et comme aménagement, cette salle est malheureusement humide ; il est urgent, si l'on veut y conserver les papiers, de rechercher les moyens de l'assainir. — *Recueil des Actes administratifs*, broché ; les autres publications en feuilles. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers d'état-civil. — Classement commencé, qu'il faudra achever par la rédaction d'un inventaire.

SILLANS. — Inventaire dressé en 1844 ; récolement très sommaire en 1898. — Archives entassées dans une armoire et une bibliothèque de la salle de mairie ; installation insuffisante, une partie du meuble-bibliothèque étant occupée par une bibliothèque populaire, qui laisse peu de place aux ouvrages administratifs. — Publications périodiques reliées ou brochées jusqu'en 1871. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations et d'état civil.

Canton de Sassenage.

SASSENAGE. — Archives installées dans des armoires de la salle de mairie. — Dossiers classés en assez bon ordre dans des cartons. — Inventaire dressé en 1884 ; un double devra être déposé à la Préfecture. — Publications périodiques reliées jusqu'à ce jour. — Les archives anciennes de cette commune seraient assez im-

portantes pour qu'il en fût dressé un inventaire spécial, comprenant les documents de l'ancien régime et ceux de la période révolutionnaire.

ENGINS. — Archives conservées en partie dans deux armoires de la salle de mairie et en partie dans un vieux placard du grenier. — Les imprimés et manuscrits ainsi relégués sont dans le plus grand désordre. — Il conviendra de les trier et d'intercaler sur les rayons de la salle de mairie ceux de ces documents qui présentent quelque intérêt. — Publications périodiques en feuilles. — Inventaire de 1845 à refaire.

FONTAINE. — Archives installées dans trois armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Inventaire dressé en 1892 ; en envoyer un double à la Préfecture, après l'avoir mis au courant. — Publications périodiques administratives reliées. — Faire relier les anciens cahiers de délibérations.

NOYAREY. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, dont l'une est en grande partie occupée par une bibliothèque populaire ; il conviendrait de transporter ailleurs ces volumes et de laisser la place libre pour le classement de la bibliothèque administrative. — Inventaire dressé en 1885, non au courant. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1902. — En tête du plus ancien registre de délibérations figure le nom du conventionnel Laurence, qui fut maire de Noyarey en l'an VIII.

PARISET. — Archives en assez bon ordre dans trois armoires du secrétariat de la mairie. — Publications administratives reliées jusqu'à ce jour, mais entassées par suite de la mauvaise disposition des étagères de ces armoires, beaucoup trop espacées. — J'ai retrouvé un cahier de délibérations remontant à 1746, qu'on n'avait pu me représenter lors de ma précédente inspection.

SEYSSINS. — Archives dans deux armoires vitrées de la salle de mairie, très entassées ; une nouvelle armoire

serait nécessaire. — Inventaire dressé en 1860, égaré. — Dossiers groupés dans des cartons, mais sans classement méthodique. — Les parcellaires de 1774 et 1784, mentionnés sur l'inventaire et dont j'avais constaté la disparition en 1893, n'ont pas été retrouvés. — Publications périodiques administratives reliées jusqu'en 1894.

VEUREY. — Inventaire de 1843, égaré. — Archives installées dans une belle armoire-bibliothèque de la salle de mairie et dans une petite armoire encastrée dans le mur, laquelle est très humide. Il est urgent d'en extraire les registres de délibérations et d'état civil qui y sont déposés et qui ont déjà souffert de l'humidité. — Publications périodiques reliées. — Les dossiers administratifs qui étaient précédemment classés ont été récemment bouleversés à raison des travaux de restauration opérés dans la mairie. — Cette situation ne m'a pas permis de retrouver les registres de délibérations antérieurs à 1815 non plus que les anciens parcellaires de 1589, 1590, 1768 inscrits à l'inventaire de 1845. — J'ai constaté aussi la disparition d'une belle collection d'imprimés et de manuscrits de la période révolutionnaire, que j'avais signalée lors de mon premier passage dans cette commune en 1881. — Pour toutes ces raisons, il serait urgent de procéder au classement et à l'inventaire des titres qui restent actuellement dans les archives jadis riches, de la commune de Veurey. — Il faut espérer qu'au cours de cette opération on retrouvera les documents qui semblent perdus.

Canton du Villard-de-Lans.

LANS. — Inventaire dressé en 1895, — récolé en 1903. — Archives installées en assez bon ordre dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques en parties reliées.

Grenoble.

L'inventaire analytique des actes paroissiaux d'état-civil conservés dans les Archives de la ville de Grenoble est aujourd'hui achevé.

Ma tâche de cette année a porté sur les registres de la paroisse Saint-Louis, et sur ceux des hôpitaux civils et militaires, de la Providence, des dépôts de mendicité, de Sainte-Claire et de quelques autres couvents de la ville. La série est terminée par le seul registre qui nous reste de l'état civil des protestants de Grenoble sous le régime de l'édit de Nantes.

La lecture de ces milliers d'actes de baptêmes, de mariages ou d'enterrements, auxquels se mêlent, çà et là, quelques abjurations et quelques déclarations de grossesses faites par des filles-mères, le tout griffonné à la diable par des plumes souvent malhabiles, serait, par sa fastidieuse monotonie, de nature à décourager les plus vaillants paléographes, s'ils n'étaient réconfortés de temps en temps par quelques trouvailles heureuses et si, derrière ces grimoires presque indéchiffrables, leurs yeux habitués à fouiller dans le passé, ne voyaient défiler, avec ses élégances et ses misères, toute la société Grenobloise du XVIII[e] siècle.

Ici c'est, dans l'église Saint-Louis, depuis peu ouverte au culte, une brillante assemblée de gentilshommes et de hauts magistrats du Parlement, qui assistent au mariage du frère aîné de M[me] de Tencin, François de Guérin, sénateur au Sénat de Savoie, avec Gabrielle Allois de Theys de Tournet. Non loin du jeune sénateur, à peine âgé de 20 ans, et sous l'œil bienveillant de ses deux témoins, l'intendant Jean-Etienne Bouchu et le lieutenant général marquis de Larray, on devine la présence de la belle Alexandrine, alors âgée de quatorze ans, donnant la main à son frère, le futur cardinal-ministre, qui n'avait pas encore seize ans (19 avril 1696).

Quelques jours plus tard c'est, dans la même église, le convoi d'une fille-mère de 20 ans, condamnée à mort

et pendue sur la place Grenette pour n'avoir pas fait la déclaration de grossesse à laquelle la loi l'obligeait et pour avoir laissé mourir son enfant.

Et, plus loin, voici l'enterrement d'un huguenot, encore un enfant de 20 ans, fils d'un notaire de Cordéac, qui a refusé de se convertir. Aussi les portes du cimetière se ferment devant son cercueil, porté par quelques parents jusqu'aux fossés des fortifications, où on leur a permis de creuser une tombe.

Le 5 août 1789, le vicaire de service enregistre, avec un dédain non dissimulé, le baptême d'Olympe-Louise-Catherine, fille naturelle de Catherine Lamour et du « nommé Bernadotte, sergent au régiment de Royal-Marine ». La fille aînée du futur roi de Suède avait pour parrain un maître de musique nommé Louis Rolland ; déposée à l'hôpital, elle y mourut le 2 septembre suivant.

Presque à chaque page de ces registres, ce sont des noms bien connus des vieux Grenoblois : les avocats Duchesne, Bertrand-d'Aubagne, Piat-Longchamp, Mallein, Savoye, Mounier, Chérubin-Joseph Beyle, marié le 20 février 1781, à la fille du docteur Gagnon, Henriette, qui sera la mère de Stendhal ; les négociants Raby, Dolle, Périer, Duhamel, Teisseire ; le 11 octobre 1777, presque tous sont réunis au baptême de l'enfant qui sera le premier des Casimir-Périer ; les imprimeurs : Giroud, Champ de Grenoble ; Gélibert et Viret de Valence ; les ingénieurs : Sauvage de La Boissière, Roland, Bourcet, Renauldon, Desplanques, Lescurre ; les artistes : René-Charles Allain, musicien ordinaire du duc d'Orléans, l'organiste Joseph-Antoine Berger, non loin du marchand tanneur Claude Berlioz, de la Côte Saint-André, grand-père d'Hector Berlioz ; Ferdinand-Sigismond Delamonce-Patquier, peintre et architecte, fils du premier peintre de l'Electeur de Bavière, Pierre Boileau, sculpteur, etc., etc.

Mais c'est surtout dans les registres des hôpitaux, qu'à cette époque, il fallait chercher les artistes, et les

noms du peintre Thomas Guinier et du sculpteur Vibert y voisinent avec ceux des soldats en garnison à Grenoble. Ceux-ci dérobent le plus souvent un état civil douteux derrière un nom de guerre emprunté soit à la nature, comme La Ramée, La Tulipe, Boisfleury ou Bellerose, soit à une particularité physique ou morale, comme Beaubrun, Léveillé, Lendormi, Va-de-bon-cœur, Prêt à boire, Sans-Souci, La Bonté, Cœur de Roi, Sans-Quartier, Frappe-d'abord, La Terreur. Parfois aussi, ce sobriquet rappelle le pays d'origine du soldat : Dauphiné, Comtois, Parisien ; il est enfin assez fréquemment emprunté au calendrier des Saints : Saint-Jean, Saint-Louis, Saint-Pierre, etc.

Le 15 février 1792, l'un des derniers actes de l'église Saint-Louis constate le transfert, dans le cimetière de cette paroisse, des restes du petit dauphin André, fils d'Humbert II, ainsi que de tous les autres ossements, qui étaient conservés dans la chapelle des Jacobins, transformée en halle aux grains.

M. Busquet, archiviste municipal, ayant été nommé archiviste-bibliothécaire du gouvernement général de l'Algérie, M. Henri Debraye, archiviste paléographe, ancien élève de l'école des Chartes, lui a été donné comme successeur, par M. le Maire de Grenoble. M. Debraye continue l'œuvre de réorganisation des Archives modernes de la ville de Grenoble commencée par M. Busquet. A l'heure actuelle, toutes les séries ont été ramenées au cadre de la circulaire de 1879, et un répertoire sommaire sur fiches est en cours d'exécution. Il conviendrait de faire garnir d'étagères la salle où sont conservés les exemplaires des quatre volumes imprimés de l'inventaire des Archives historiques et de faire envelopper soigneusement ces ouvrages, si l'on veut les préserver des atteintes de la poussière et du soleil. Dans cette salle, pourrait être classé, sous la garde de M. Debraye, le stock de toutes les publications administratives imprimées par la mairie. Ce serait la librairie de la ville.

Archives hospitalières.

La situation des Archives des hôpitaux ne motive aucune observation nouvelle.

L'Archiviste de l'Isère,

A. PRUDHOMME,

Président de l'Association des Archivistes français.

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

de l'Isère

en 1907-1908

Présenté à Monsieur le Préfet

par

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL.

L'Archiviste départemental

à Monsieur le Préfet de l'Isère,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère pendant l'année 1907-1908.

Archives départementales.

I. — LOCAL.

La question de l'agrandissement des bâtiments des Archives se pose chaque année plus impérieuse à me-

sure que les versements périodiques des bureaux se font plus abondants, et que des réintégrations s'annoncent, auxquelles il serait actuellement impossible de faire une place sur nos rayons. En attendant que cette question soit résolue, on pourrait remédier à l'encombrement qui nous menace, en attribuant aux collections de journaux, brevets d'invention et autres imprimés, qui occupent presque tout le second étage du dépôt, une ou deux salles du rez-de-chaussée de la Préfecture ou du pavillon de l'Inspection académique. Cela permettrait de donner de l'air à nos séries administratives, dont quelques-unes, celles notamment relatives à l'Assistance publique, à l'Hygiène et aux Cultes, ont pris, depuis quelques années, un développement inattendu et débordent des rayons qui leur avaient été réservés.

II. — Réintégrations, Dons et Acquisitions.

1° *Versement du Parquet Général.* — En suite d'un accord intervenu entre M. le Garde des Sceaux et M. le Ministre de l'Instruction publique, les procureurs généraux près les Cours d'appel ont été priés de déposer, dans les Archives départementales des chef-lieux de leur ressort, les minutes de tous les rapports adressés par leurs prédécesseurs à la Chancellerie antérieurement à l'année 1855, ainsi que tous les documents ayant servi à les établir.

Les recherches faites dans les Archives du Parquet général de Grenoble ont amené la découverte d'un certain nombre de documents rentrant dans les catégories sus-visées, lesquels ont été mis à ma disposition et classés dans la série U à la suite de quelques registres et cartons de même provenance que j'avais recueillis, il y a une vingtaine d'années, dans les greniers du Palais de Justice, lors du transfert des Archives du Parlement au dépôt départemental.

Cet ancien fonds du Parquet général comprenait la période comprise entre l'an IX et 1825 ; le nouveau versement ne contient pas de pièces antérieures à 1848.

On trouvera, ci-après, un état sommaire de l'un et de l'autre.

Etat des Registres et papiers provenant des Archives du Parquet général de Grenoble conservés dans les Archives départementales de l'Isère depuis 1887.

N° 1. — (Registre in-folio, 277 pages). — Instructions et copies de lettres du Ministre de la Justice au Procureur général près la Cour de Grenoble, de l'an IX à 1817.

N° 2. — (Registre grand in-folio, 300 pages). — 3e Registre de correspondance du Procureur général avec les fonctionnaires publics, du 1er juin 1814 au 7 avril 1816 ; sommaire des lettres écrites par le Procureur général.

N° 3. — (Registre in-folio, 263 pages écrites). — 4e Registre-sommaire des lettres reçues par le Procureur général du 1er mars 1815 au 6 avril 1816.

N° 4. — (Liasse). — Lettres écrites au Procureur général par les préfets des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes (1816 ; les trois premiers mois manquent). — Lettres au même par le Procureur du Roi près le siège de Valence pendant la même période (1816).

N° 5. — (Liasse). — Lettres écrites au Procureur général par les Procureurs du Roi près les sièges de Die, Montélimar et Nyons (1816).

N° 6. — (37 cahiers in-4°). — Copie des lettres écrites par le Procureur général au Garde des Sceaux et aux procureurs du Roi (1819).

N° 7. — (Liasse). — Lettres et rapports politiques reçus par le Procureur général pendant les années 1820 et 1824.

N° 8. — (Registre, grand-in-folio, 275 pages écrites).— Mercuriales du Procureur général près la Cour d'appel de Grenoble (1819-1825).

Versement fait par M. le Procureur général près la Cour d'appel de Grenoble en suite des instructions de MM. les Ministres de la Justice et de l'Instruction publique, en juillet 1908.

N° 9. — (Liasse). — Rapports et correspondances politiques du Procureur général près la Cour de Grenoble, avec le Garde des Sceaux et avec les Procureurs de la République du ressort (1848).

N° 10. — (Liasse). — Rapports au Procureur général sur l'attitude politique du Clergé (1847-1850). — Rapports du Procureur général au Garde des Sceaux et rapports et correspondances des procureurs de la République du ressort. — Correspondance des autorités militaires au sujet des troubles survenus à Grenoble, Valence, Vienne, Bourgoin et Nyons, les 13, 14 et 15 juin 1849. — Etat de siège : Surveillance politique des associations. — Fermetures de cafés et autres lieux de réunions. Interdiction de journaux et ouvrages politiques (1850-1852). — Rapports des procureurs de la République sur le vote pour le rétablissement de l'Empire (novembre 1852). — Rapports du Procureur général au Garde des Sceaux, et des Procureurs de la République au Procureur général sur la situation morale et politique des trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes (octobre-décembre 1852). — Rapports sur la Proclamation du Comte de Chambord (novembre 1852).

N° 11. — (Liasse). — Rapports du Procureur général au Garde des Sceaux sur la situation morale et politique du ressort (1853). — Rapports semestriels des Procureurs impériaux (1853).

N° 12. — (Liasse). — Rapports du Procureur général au Garde des Sceaux sur la situation morale et politique du ressort. — Rapports semestriels et correspondance des procureurs impériaux sur les affaires politiques (1854).

N° 13. — (Registre in-4° papier, 132 pages écrites). — Commissions mixtes. — Registre des décisions de la Commission départementale de l'Isère (1851-1852).

N° 14. — (Liasse). — Commissions mixtes. — Rapport du Procureur général au Garde des Sceaux, sur les décisions rendues par les tribunaux correctionnels dans les affaires renvoyées devant leur juridiction par les Commissions mixtes de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes (14 juillet 1852). — Rapports et notes de la Commission mixte de l'Isère. — Etat général des décisions rendues par la Commission mixte du département de la Drôme ; rapports des Procureurs de la République de Valence, de Die et de Nyons (1852). — Rapports et correspondance relatifs à la Commission mixte des Hautes-Alpes (1852).

2° *Dons*. — M. le Comte de Monts a offert aux Archives de l'Isère un certain nombre de pièces concernant la noblesse du Dauphiné et le rôle de l'arière-ban, la commune, l'hôpital et le prieuré de La Côte-St-André, les familles Alleman d'Uriage, Bourchenu, Blanc de La Pichatière et Bocsozel, les communes d'Ornacieu, Penol et Marcilloles, les cures et chapelles de La Chapelle-du-Bard et de Commelle, l'abbaye de Laval de Bressieux et le prieuré de Saint-Romans. D'autre part, avec son autorisation, j'ai fait prendre une copie d'un rôle des nobles du Dauphiné en 1450, conservé dans ses archives familiales. Tous ces documents ont été répartis dans les séries auxquelles ils se réfèrent.



De M. Henri Rochat, sous-chef de bureau à la Préfecture, nous avons reçu, outre quelques numéros des *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, une procédure relative à l'acquisition faite par le premier monastère de la Visitation de Grenoble, en 1720, d'un domaine à Saint-Martin-d'Hères, vendu par noble André Perrin, sieur de Lespinay, capitaine major au régiment de Montoison, au prix de 66.000 livres ; une autre procédure intéressant la famille Brun, de Grenoble (1772) ; et le dossier d'un procès soutenu, en l'an X, par la commune de Tencin, contre Nicolas Pison-La-Courbassière et Joseph Chevrier.

III. — Versements de papiers administratifs.

Au cours de l'année 1907-1908, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé aux Archives de la Préfecture 1.731 liasses et 437 registres ou volumes, savoir :

Cabinet du Préfet (*Journal Officiel*, Dépôt légal, procès-verbaux des Conseils généraux et dossiers divers)	399	liasses	180	volumes
1re Division	66	»	»	»
2e Division..............	47	»	207	»
3e Division..............	117	»	»	»
Assistance et Hygiène publiques	15	»	»	»
Direction des Contributions directes..............	81	»	»	»
Trésorerie générale (Rôles des Contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)	25	»	50	»
Greffe du Conseil de Préfecture :				
Comptabilité des Conseils presbytéraux de 1896 à 1903	56	»	»	»
Comptabilité des communes, syndicats et établissements de bienfaisance.....	925	»	»	»
Total......	1.731	liasses	437	volumes

IV. — Vente de papiers périmés.

Aucune vente n'a été opérée cette année, mais de nombreuses pièces périmées ont été extraites des dossiers classés en vue de la prochaine vente.

V. — Classement et inventaire.

Comme les années précédentes, les travaux de classement et d'inventaire ont porté sur les Archives anté-

rieures à 1790, sur les documents de la période révolutionnaire et sur les dossiers modernes.

1° *Archives antérieures à 1790.* — Continuant l'inventaire du fonds de l'ancienne Chambre des Comptes de Grenoble, j'ai classé et analysé, cette année, une série de registres et de documents d'un grand intérêt historique, relatifs aux juifs du Dauphiné et à leurs rivaux financiers les banquiers florentins et lombards. J'ai placé, à leur suite, les registres bien connus où sont conservés les procès de la secte des Vaudois ou Pauvres de Lyon, puis des enquêtes de l'Inquisition contre d'autres hérétiques, des procédures et ordonnances relatives à la Religion Réformée et enfin quelques curieux procès de sorcellerie en Dauphiné, au XIVe et au XVe siècles.

En même temps que se poursuit cet inventaire, j'ai fait continuer le dépouillement des autres fonds de la série B. Cette année, c'est l'ancienne Judicature de Grenoble, alternativement delphinale et épiscopale, qui a été méthodiquement classée et sommairement répertoriée, en attendant qu'un inventaire plus complet puisse lui être consacré.

En faisant marcher de front ces répertoires très sommaires et l'inventaire analytique, je me suis toujours efforcé de donner satisfaction à ceux qui aiment à trouver, dans les inventaires sommaires, autre chose qu'une incomplète et sèche nomenclature, sans mécontenter ceux qui estiment, avec raison, que tous les fonds des Archives doivent être mis le plus tôt possible en état d'être consultés et utilisés.

Le répertoire des archives de la Judicature de Grenoble serait achevé et figurerait à cette place où j'ai déjà publié la plupart de ces répertoires sommaires, si le personnel des Archives n'avait été, cette année, trop souvent détourné de ses travaux habituels de classement et d'inventaire par la préparation des dossiers de dévolution des biens ayant appartenu aux fabriques et autres établissements ecclésiastiques supprimés par la loi de séparation.

La série E 3, fonds des notaires, a été l'objet d'un

remaniement, pour y intercaler les protocoles entrés aux Archives de l'Isère depuis une dizaine d'années.

2° *Archives de la période révolutionnaire.* — L'inventaire de la série L a été poursuivi avec activité. Le manuscrit livré à l'imprimeur, il y a quelques mois, et qui comprend les articles 195 à 253, achèvera le tome II qui pourra être distribué très prochainement. Les cartons analysés cette année embrassent les matières ci-après, dont l'intérêt historique n'a pas à être démontré : Politique générale, élections, divisions administratives, personnel, police générale, suspects, émigrés, certificats de civisme et de résidence, amnistie.

3° *Archives modernes.* — Les classements opérés dans les Archives modernes ont porté la série M 8, Population, S, Syndicats de travaux publics, et O, chemins vicinaux.

4° En exécution de la loi du 9 décembre 1905, complétée et corrigée par celle du 13 avril 1908, j'ai dirigé la rédaction des inventaires des bibliothèques de l'Evêché de Grenoble, du Grand Séminaire, et des petits séminaire de la Côte-Saint-André et du Rondeau. Pour la préparation de ces répertoires, j'ai eu recours à la collaboration de MM. Maignien, conservateur de la bibliothèque municipale, Nicaud, bibliothécaire de l'Université, et Debraye, archiviste de la ville de Grenoble.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 16 juin 1907 au 30 juin 1908, les Archives départementales de l'Isère ont fait soit aux administrations, soit aux particuliers, 3.678 communications sans déplacement, alors que pendant la même période de 1906-1907, le chiffre des communications ne s'était élevé qu'à 2.972, et à 2.265 en 1905-1906. Il y a donc progression constante. Les collections les plus souvent consultées, sont, comme toujours,celles de l'ancienne Chambre des Comptes de Grenoble (série B), des familles (série E), des Cultes (série V), de l'administration communale (série O), des travaux publics (série S). En voici, du reste, le décompte comparé à celui de 1906-1907.

rchives historiques.

es	1907	1908
......	1	»
......	594	443
......	83	35
......	61	17
.....	313	474
......	155	44
[......	85	58
....	81	29
)......	42	63
l. hist.	257	323
otaux..	1.672	1.486

Archives administratives.

Séries	1907	1908
K......	135	251
M......	57	179
N......	2	9
O......	301	352
P.......	71	43
R......	52	61
S.......	205	153
T.......	3	20
U......	1	»
V......	193	649
X......	36	77
Y......	1	»
Z.......	4	9
Bibl. Ad.	246	389
Totaux..	1.307	2.192

'endant la même période, 146 prêts de livres ou de :uments ont été consentis en faveur des fonctionnai- de l'Administration ou des personnes autorisées. 132)éditions ont été délivrées, qui ont produit, pour rôles à 0 fr. 75 et deux rôles à deux francs, une ıme de 293 fr. 50, dont 146 fr. provenant de l'exer- : 1907 ont été versés à la Trésorerie générale au ıpte des produits éventuels du département, suivant ṡpissé n° 30.213, en date du 23 janvier 1908, le reste, 147 fr. 50, est en caisse.

ette augmentation insolite du produit des expédi- s, qui ne dépasse pas ordinairement 50 fr., pro- t des expéditions demandées par les communes en de la dévolution des biens des fabriques.

VII. — Travail des employés.

personnel des Archives a été presque constam- t occupé cette année aux recherches et expéditions

dont il est parlé à l'article précédent, et n'a pu consacrer que peu de temps à des travaux de classement et d'inventaire. Il a eu, d'autre part, à donner satisfaction a de nombreux visiteurs, ainsi que l'atteste le nombre chaque année croissant des communications faites dans notre salle de travail.

M. Delus est maintenant très au courant de son service, et je n'ai qu'à me louer de son zèle et de son activité.

M. Aubenne, qui a pris sa retraite pour raison de santé, a été remplacé à la suite d'un concours par M. Dusserre, jeune bachelier ès-lettres, dont j'ai déjà pu apprécier la conscience et le désir de bien faire.

En considération du labeur exceptionnel que leur a causé, cette année, l'application de la loi de séparation, je vous serais reconnaissant de demander au Conseil général d'attribuer, en gratification de fin d'année, aux deux employés des Archives, une part du produit des expéditions qu'ils ont délivrées cette année. Ce produit s'étant élevé à environ 300 francs, on pourrait fixer à 150 francs le montant de cette exceptionnelle gratification. Cette libéralité, dont la caisse des Archives ferait les frais, ne grèverait en rien le Budget départemental.

VIII. — Crédits a inscrire au Budget.

Sous le bénéfice de l'observation qui précède, les crédits inscrits au budget de 1908 suffiront aux besoins du service en 1909.

IX. — Archives des sous-préfectures.

La situation des archives des Sous-Préfectures ne motive aucune observation spéciale.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des Archives s'est enrichie, cette année, d'une quarantaine d'ouvrages provenant soit des dons des Ministères, soit des libéralités des auteurs, soit de quelques achats. Le livre d'entrée

de cette bibliothèque, actuellement arrêté au n° 2.454, a enregistré, depuis mon dernier rapport, l'*Histoire du Dauphiné*, de Jules Taulier, l'*Album du Dauphiné*, par Cassien et Debelle ; diverses publications offertes par MM. Raoul Busquet, ancien archiviste de la ville de Grenoble, actuellement archiviste du Gouvernment général de l'Algérie, et Claude Faure, membre de l'Ecole française de Rome, tous deux anciens stagiaires des Archives de l'Isère ; *Mandrin*, par M. Funck-Brentano ; *Les Dauphinoises célèbres*, par Henry Rousset ; le *Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque de Grenoble*, par M. Maignien ; la *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, par Henri Stein ; *le Manuel d'Archéologie française*, par Camille Enlard, tomes 1 et 2 ; la suite de l'*Inventaire sommaire des Archives historiques du Ministère de la Guerre*, les publications de la *Commission de recherches des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, etc., etc.

Inspection des archives communales.

J'ai inspecté, cette année, les archives des communes montagneuses des cantons du Monestier-de-Clermont, de Clelles et de Mens. J'en rapporte cette impression que l'on ne saurait compter sur les municipalités rurales pour assurer la garde des rares documents historiques encore conservés dans leurs mairies. Il est manifeste qu'elles s'en désintéressent complètement, et que si l'on veut sauver ce qui reste de ces souvenirs historiques, il est indispensable de le faire transporter aux Archives de la Préfecture. J'en ai fait la proposition dans toutes les mairies où j'ai passé, en commentant la circulaire du 2 mai 1908, insérée au *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* de l'année courante (n° 6, page [illegible]). Il m'a semblé que cette proposition était favorablement accueillie : il conviendra de la renouveler dans une série de lettres qui seront adressées, très prochainement, aux maires des communes inspectées

On verra, par le tableau ci-après, quelles ressources historiques offrent ces archives. Celles de Mens sont de beaucoup les plus importantes et mériteraient un inventaire analytique plus précis et plus détaillé que celui qui a été dressé, il y a quelques années, par un ancien instituteur, qui a eu le grand tort d'aborder ce travail sans m'avoir demandé quelques conseils et directions utiles. Je signalerai encore, dans les archives de Tréminis, un registre d'état-civil des non-catholiques tenu en vertu de l'édit du Roi du 17 novembre 1787. Ce registre était tenu par le lieutenant de la châtellenie ; il comprend les années 1787 à 1791.

ETAT

des plus anciens titres conservés dans les archives des Communes inspectées en 1908

NOMS DES COMMUNES	Délibérations communales	Etat civil	Parcellaires	Comptabilité Rôles de tailles, etc	Procédures et pièces diverses	Inventaires
Clelles	1791	1793	1674-1752	17e-18e S.	17e-18e S.	1846
Chichilianne	1855	1793	»	»	17e-18e S.	»
Lalley	1726	1653	»	»	13e Siècle	1847
Monestier-d-Percy (le)	1679	1645	17e Siècle	17e-18e S.	»	1844-1853
Percy (le)	An II	1636	1646	17 -18e S.	17e-18e S.	1847
St-Martin-de-Clelles	1831	1707	»	»	»	1870
St-Maurice-en-Trièves	1844	1841	»	»	»	1844
St-Michel-les-Portes	An XII	1760	1663	»	18e Siècle	1845
Mens	1692	1762	1698	17e Siècle	17e-18e S.	1842-98
Cordéac	1793	1686	17e Siècle	1773	»	1845
Cornillon en Trièves	1826	1692	17e Siècle	»	»	1845
Lavars	1838	1721	»	»	»	1895
Pellafol	1825	1700	1714	»	»	1846-1908
Prébois	1843	1742	1653	»	1685	1844
St-Baudille-et-Pipet	1824	1696	1655-69	»	»	1844-81
Saint-Genis	1840	1793	»	»	»	1845
St-Jean-d'Hérans	1838	1693	1655	»	»	»
Saint-Sébastien	1866	1866	»	»	»	»
Tréminis	1680	1690	1658	18e Siècle	18e Siècle	1845
Monestier-de-Clermont (le)	1790	1651	1640	1777	»	1843-75
Avignonet	1790	1660	»	»	»	1843
Château-Bernard	1867	1647	1661-1768	»	»	1845
Gresse	1839	1685	1661	17e Siècle	17e Siècle	1844-78
Miribel-Lanchâtre	1862	1823	»	»	»	1845
Roissard	1707	1633	1641	17e-18e S.	»	1846
Saint-Andéol	»	»	»	»	»	»
Saint-Guillaume	1790	1619	1652	17e Siècle	»	1846
St-Paul-les-Monestier	1839	1661	»	»	»	1844
Sinard	1791	1668	1641	»	»	1844
Treffort	1839	1648	1640	»	»	1846

Canton de Clelles.

Clelles. — Inventaire de 1846 non au courant ; pas de récolement depuis cette date. — Archives installées en partie dans le cabinet du Maire, où sont rangés notamment les registres de l'état civil ; en partie dans une salle du deuxième étage de la mairie où, dans deux armoires, sont entassées sans ordre des publications administratives en feuilles mêlées à des documents anciens, comptes consulaires, rôles de tailles, correspondances du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Publications périodiques non reliées ; seul le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* est relié jusqu'en 1884. — Les cahiers d'Etat civil n'ont pas été reliés depuis 1885.

Chichilianne. — Pas d'inventaire. — Archives conservées en assez bon ordre dans trois armoires d'un cabinet attenant à la salle de mairie, local convenable et très suffisant. — Publications périodiques en feuilles. — J'ai retrouvé tous les documents anciens que j'ai signalés dans un précédent rapport, sauf des cahiers d'Etat civil de 1780 à 1793, qu'il conviendra de faire rechercher et de faire relier lorsqu'on les aura retrouvés.

Lalley. — Pas d'inventaire. — Le répertoire, dressé en 1847, a été égaré. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie, mais non classées méthodiquement. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*, qui est relié. — Cette commune a conservé un certain nombre de titres historiques qu'il y aurait intérêt à faire transférer à la Préfecture pour en assurer la conservation.

Le Monestier-de-Percy. — Inventaire établi en 1892 ; on en prépare une nouvelle rédaction complétée et mise à jour. — Archives en très bon ordre, dans une armoire

de la salle de la mairie; les dossiers sont classés dans des cartons portefeuilles. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*, qui est relié. — Archives anciennes relativement importantes : rôle de tailles, comptes consulaires, procès des XVIIe et XVIIIe siècles. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations remontant à 1679, et d'Etat civil, datant de 1645.

Le Percy. — Inventaire de 1847, non au courant ; pas de récolement. — Archives installées dans la salle de mairie et dans un grenier où sont relégués de vieux titres, qu'il conviendra de réunir aux archives modernes, après les avoir classés méthodiquement, à moins que la municipalité ne préfère les déposer aux Archives de la Préfecture. — Publications périodiques en feuilles à faire relier.

Saint-Martin-de-Clelles. — Inventaire dressé en 1908, très bien fait et très complet. — Archives assez bien classées dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles, qu'il conviendrait de faire relier ou brocher. — Dossiers administratifs conservés dans des cartons. — J'ai retrouvé l'ancien parcellaire du XVIIe siècle, qu'on n'avait pu me présenter lors de ma dernière inspection.

Saint-Maurice-en-Trièves. — Inventaire de 1884 égaré. — Cette commune ayant été séparée de celle de Lalley en 1841, ses archives sont peu importantes ; elles sont conservées en assez bon ordre dans deux armoires d'un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles non classées.

Saint-Michel-les-Portes. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives entassées dans deux armoires d'une salle spéciale de la mairie, mêlées à des fournitures scolaires. — Publications périodiques en feuilles non classées. — Il conviendrait de faire relier les principales, et notamment le *Recueil des Actes administra-*

tifs de la Préfecture. — J'ai retrouvé un cahier de délibérations remontant à l'an XII, dont j'avais releve la disparition dans un de mes précédents rapports. Outre le parcellaire de 1663, déjà signalé, j'ai noté un péréquaire de 1712 et un « Etat des fonds nobles possédés dans la Communauté de Saint-Michel-les-Portes par le conseiller de Bardonnenche, pour son domaine de Saint-Michel et Gerboud, 1700 ».

Cantons de Mens.

MENS. — Les archives administratives sont dans la même situation déjà décrite dans un de mes précédents rapports ; les dossiers, classés dans des cartons-portefeuilles, sont conservés dans le cabinet du secrétariat de la mairie ; les livres et publications périodiques, reliés jusqu'en 1890, sont dans un cabinet spécial, qu'encombre la collection envahissante du *Journal Officiel*. Dans ce même cabinet, sont disposées les archives anciennes dont j'ai jadis signalé l'importance, en déplorant qu'elles fussent laissées à l'abandon. Elles ont été réparties dans quatre-vingt-dix cartons-portefeuilles, mais sans ordre méthodique ; tout est mélangé, délibérations, comptes, rôles de tailles, affaires militaires, cultes. Pour l'établissement des premiers cartons, on semble avoir suivi l'ordre chronologique, sans tenir compte de la diversité des dossiers et des matières qui y sont traitées. Mais cette classification sommaire est elle-même bientôt abandonnée, et l'on ne sait plus quel plan a suivi le catalogueur. Il ne convient pas moins de savoir gré à celui-ci d'avoir assuré, par ce rangement un peu brutal et sommaire, la conservation d'un fonds d'archives communales qui présente un réel intérêt pour l'histoire de Mens et de la région du Trièves. Il en a dressé un répertoire qui manque de précision, et qu'il faudra remplacer par un inventaire méthodique, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

D'autre part, il conviendrait de dresser un inventaire

des archives postérieures à 1790, en les dégageant préalablement des dossiers du secrétariat, avec lesquels elles sont mêlées ; enfin il serait bon de faire relier les publications administratives qui sont restées en feuilles depuis l'année 1890.

CORDÉAC. — Inventaire de 1845, égaré. — Archives en désordre dans la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles, à faire relier en même temps que les registres d'Etat civil. — Quelques titres anciens, rôles des tailles de Morges et rôles de la capitation, qu'il serait prudent de transférer aux Archives de la Préfecture.

CORNILLON-EN-TRIÈVES. — Inventaire de 1845 non au courant ; quelques récolements, mais très incomplets, en 1888, 1892 et 1896. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie à Oriol. — Publications en feuilles. — Quelques papiers sont restés dans une ancienne mairie, à Villard-Julien. — Il conviendrait de faire relier les plus anciens registres d'Etat civil et aussi les plus récents, qui n'ont pas été reliés depuis 1877.

LAVARS. — Classement et inventaire faits en 1895, à la suite d'un procès avec un ancien maire. — Archives bien installées dans deux armoires de la salle de mairie, en assez bon ordre. — Publications périodiques en feuilles.

PELLAFOL. — Inventaire du 3 novembre 1846, égaré ; récolement opéré le 24 mai 1908, où sont relevés seulement quelques documents modernes. — Publications en feuilles. — Les anciens cahiers d'Etat civil, du 3 juin 1673 au 4 avril 1692, ont disparu ; la série actuellement conservée ne commence qu'à 1.700. Pour éviter de nouvelles pertes, il est urgent de faire relier ce qui reste.

PRÉBOIS. — Inventaire de 1844, égaré. — Même situa-

tion que lors de ma précédente inspection et même désordre. — Il conviendrait de faire disposer quelques nouvelles étagères, en vue de permettre le classement des livres et des dossiers administratifs. — Faire relier les publications périodiques, ainsi qu'un cahier de délibérations de 1834 à 1839, qui devra être joint au registre suivant. — Quelques titres anciens : il y a, chez un particulier de la commune, un certain nombre de documents, registres d'assemblées, documents de la période révolutionnaire qu'il serait convenable de faire réintégrer aux archives de la mairie.

SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET. — Inventaire de 1844, égaré; pas de récolement depuis 1881. — Archives entassées dans deux armoires insuffisantes de la salle de mairie. —Les publications périodiques en feuilles seront reliées cette année, ainsi que les anciens cahiers d'Etat civil remontant à 1696, que je n'avais pas retrouvés lors de ma précédente inspection, et qui ont été réintégrés par le curé.

SAINT-GENIS. — Inventaire de 1845, non au courant ; pas de récolement. — Archives installées dans une armoire et dans les tiroirs d'un meuble de la salle de mairie ; installation incommode et insuffisante. — Les dossiers modernes sont assez bien classés. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs*, qui est broché. — Lors de ma précédente inspection, j'avais signalé à l'attention de la Municipalité un certain nombre de documents anciens, registres de l'Etat civil remontant à 1693, et parcellaire, qu'on m'avait dit être restés chez un ancien maire ; ce dernier, interrogé à ce sujet, a déclaré que ces documents, en très mauvais état, par suite de leur long séjour dans une pièce voisine d'une écurie, avaient été détruits. Il est mort depuis lors.

SAINT-JEAN-D'HÉRANS. -- Pas d'inventaire. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie et dans un grenier appartenant à un particulier ; ces

dernières devront être réintégrées sans délai au dépôt municipal, où, pour les recevoir, on devra faire aménager une armoire-bibliothèque. — Publications périodiques en feuilles. — Ordre médiocre.

SAINT-SÉBASTIEN-DE-CORDÉAC. — Pas d'inventaire. — Archives peu importantes, la commune n'ayant été démembrée de Cordéac qu'en 1866 ; d'autre part, un incendie les a assez fortement entamées. Ce qui reste est déposé dans une salle de la mairie et en assez bon ordre. — Il conviendra de faire relier le *Recueil des Actes administratifs*, dont les volumes brochés ont eu à souffrir de la fumée de l'incendie. — Il est urgent de dresser un inventaire.

TRÉMINIS. — Inventaire de 1845, non au courant. — Archives installées dans une armoire de la salle de Mairie ; pas de classement méthodique. — Publications périodiques en feuilles ; seul le *Recueil des Actes administratifs* a été broché jusqu'en 1884. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers d'assemblées communales remontant à 1680, et aussi les premiers registres d'Etat civil. — Archives anciennes assez importantes, et qu'il serait prudent de déposer à la Préfecture.

Canton du Monestier-de-Clermont.

MONESTIER-DE-CLERMONT. — Inventaires de 1843 et 1875, égarés ; pas de récolement. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie ; ordre relatif. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs*. — Un certain nombre de documents antérieurs à 1800 seraient plus en sûreté à la Préfecture qu'à la mairie du Monestier, où ils sont entassés et négligés.

AVIGNONET. — Inventaire de 1843 très incomplet et non au courant ; pas de récolement. — Archives entassées dans deux armoires de la salle de mairie qu'il con-

viendrait de mieux aménager, en augmentant le nombre des étagères.— Publications périodiques en feuilles à faire relier, ainsi que les premiers cahiers de délibérations et d'Etat civil. — En procédant au classement pour la rédaction d'un inventaire, il sera prudent de mettre à part tous les titres antérieurs à 1800 et de les déposer à la Préfecture.

CHATEAU-BERNARD. — Inventaire de 1845 complété sommairement jusqu'en 1906. — Archives peu importantes à raison d'un incendie qui, en février 1856, en a détruit une partie. Ce qui reste est installé en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie, local convenable et actuellement suffisant. — Publications en feuilles, à faire relier, ainsi que les anciens cahiers d'Etat civil de la paroisse, qui portait, en 1647, le nom de Notre-Dame-du-Désert.

GRESSE. — Inventaire de 1884, égaré ; pas de récolement depuis 1878. — Archives déposées dans une grande armoire bibliothèque d'un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Quelques documents anciens, qu'il conviendrait de déposer aux Archives de la Préfecture.

MIRIBEL-LANCHATRE. — Inventaire de 1845, non au courant. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. Ont disparu, et devront être recherchés, des registres de délibérations de 1823 à 1862, des cahiers d'Etat civil de 1876 à 1823 et un parcellaire du XVIIe siècle.

ROISSARD. — Inventaire de 1846 non au courant ; pas de récolement. — Archives installées dans la salle de mairie dépendant de l'ancien château de Roissard, où elles sont conservées dans une armoire et une bibliothèque vitrée. — Publications périodiques en feuilles. — Un certain nombre de titres anciens devraient être envoyés à la Préfecture.

Saint-Andéol. — Inventaires dressés en 1832 et en 1844, non au courant ; pas de récolement. — Archives installées dans la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles.

Saint-Guillaume. — Inventaire de 1846, égaré ; pas de récolement. — Archives installées en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — J'ai retrouvé d'anciens cahiers d'assemblées remontant à 1790, des cahiers d'Etat civil depuis 1619, ainsi que les fragments d'un parcellaire qu'on n'avait pu me représenter à mon précédent passage. Il conviendrait de les faire relier pour en assurer la conservation. — D'autres titres antérieurs à 1800 seraient plus en sûreté dans les Archives de la Préfecture.

Saint-Paul-les-Monestier. — Inventaire de 1844 non au courant ; pas de récolement. — Archives très peu importantes entassées sans classement dans une armoire de la salle de mairie, au milieu d'un amas de publications en feuilles qu'il conviendrait de trier de faire relier ou brocher.

Sinard. — Inventaire de 1844 non au courant ; pas de récolement. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie, qui serait suffisante si elle était garnie d'un plus grand nombre de tablettes ; dossiers sommairement classés. — Publications périodiques en feuilles, à faire relier ou brocher. — J'ai retrouvé un cahier de délibérations remontant à 1791 ; manquent encore les cahiers d'Etat civil de 1631 à 1668 ; il est indispensable de faire relier ces deux collections pour assurer la conservation des cahiers qui existent encore.

Treffort. — Inventaire de 1846, égaré ; pas de récolement. — Archives déposées dans une armoire vitrée de la salle de mairie ; ordre relatif. — Publications périodiques en feuilles .— Quelques titres anciens devront être envoyés à la Préfecture.

N° 203

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1908-1909

PRÉSENTÉ A MONSIEUR LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Grenoble, le 15 juillet 1909.

L'Archiviste départemental à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère pendant l'année 1908-1909.

Archives départementales.

I. — Local.

Au cours de sa dernière session d'avril, le Conseil général de l'Isère s'est occupé de la question, de jour en jour plus urgente, de l'agrandissement des Archives départementales. Une commission, chargée de la visite du dépôt, s'est rendu compte que les observations présentées ici même depuis plusieurs années étaient pleinement justifiées. A l'heure actuelle toutes les salles des archives sont entièrement occupées et pour faire place aux versements annuels nous sommes obligés de procéder chaque fois à des remaniements et à des éliminations de papiers inutiles. Ces éliminations sont réglementées par des circulaires ministérielles auxquelles nous sommes tenus de nous soumettre, mais que nous interprétons dans le sens le plus large, ne gardant définitivement que les pièces qui présentent un intérêt administratif ou historique. Les dossiers éliminés sont transférés dans une cave de l'hôtel de la Préfecture où ils attendent l'heure de la vente et de la mise au pilon.

Ces suppressions ne portent que sur les dossiers administratifs. Les documents historiques doivent être conservés indéfiniment. Or c'est surtout dans cette partie du dépôt que nous souffrons de l'encombrement; non seulement il nous est impossible d'accroître nos collections par de nouvelles réintégrations, mais nous ne pouvons qu'à grand'peine trouver la place nécessaire pour classer certains fonds dont les liasses sont actuellement entassées sur nos rayons. Un versement important nous est offert par l'Administration des Domaines; je l'ai accepté en principe, mais j'ai dû en différer jusqu'à nouvel ordre la réalisation dans la crainte d'encombrer les salles du dépôt et de bouleverser un classement méthodique, fruit de trente années de travail. Il en est de même du versement des archives communales

de Bressieux que j'ai sollicité et obtenu et que je crains de ne pouvoir classer sur les rayons de la série E; de même encore d'une belle série de registres de notaires que nous pourrions revendiquer aux archives de la Chambre des notaires et que nous devons y laisser, faute de place.

L'agrandissement du bâtiment des archives, tel qu'il était prévu dans le projet soumis au Conseil général par M. l'Architecte départemental, m'aurait permis d'opérer ces diverses réintégrations, d'en solliciter d'autres et de continuer ainsi l'œuvre de reconstitution et de centralisation des archives historiques du Dauphiné entreprise depuis un demi-siècle. Un jour ou l'autre on sera obligé de revenir à ce projet. Je souhaite qu'alors une partie des titres que j'aurais voulu sauver n'ait pas encore disparu.

Par suite du vote du Conseil général tout un étage du bâtiment qui sera élevé rue Haxo pour les services de l'assistance et de l'hygiène publique devra être réservé aux archives administratives. Si cette décision est maintenue, je transférerai dans ce nouveau local tous les titres relatifs à la série X (assistance publique) et à la série Y (établissements de répression). D'autre part, dans les locaux actuellement occupés par les bureaux de l'assistance publique, il conviendra d'installer des rayons pour y classer la collection de jour en jour plus volumineuse des journaux du département, des brevets d'invention, le *Journal Officiel* et toute la bibliothèque administrative. Je gagnerai ainsi l'espace nécessaire pour attendre l'heure où les ressources du Département lui permettront de doter le service des archives d'un local suffisant et définitif. Jusque-là ce service sera morcelé en trois tronçons dont deux seront exposés à des risques d'incendie dont on comprendra que je décline la responsabilité. A ce sujet je dois rappeler ici une circulaire ministérielle, en date du 5 juin 1909, relative aux mesures à prendre pour assurer la défense des archives contre les dangers d'incendie. Cette circulaire était motivée par l'incendie qui, dans la nuit du 20 au 21 novembre 1908, a détruit la préfecture des

Basses-Pyrénées, complètement anéanti les archives de l'Administration moderne, une bonne partie des registres et dossiers de la période révolutionnaire et un très grand nombre de documents antérieurs à 1790. Pour éviter le retour de pareilles calamités, M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que le local affecté à la conservation des archives départementales doit être établi dans des conditions d'isolement qui écartent toute crainte d'incendie. Il est interdit d'y entrer avec de la lumière et d'y faire du feu... Le corollaire naturel de ces prescriptions est de prohiber tout passage de cheminées dans les murs des archives et de veiller à ce que du fait des fils servant à l'éclairage électrique, quand il en existe dans leurs locaux, il n'y ait pas à craindre de courts circuits.

Jusqu'à présent ces sages prescriptions ont été régulièrement observées aux Archives de l'Isère. Des postes d'incendie y ont été établis depuis plusieurs années et à la suite de la circulaire ministérielle susvisée, six appareils extincteurs Fleury-Legrand ont été acquis et répartis dans les diverses salles du dépôt.

II. — Réintégrations, dons et acquisitions.

Par la bienveillante entremise de M. Chavasse, inspecteur des Domaines, le bureau de l'Enregistrement de Goncelin a complété les versements faits antérieurement par le don d'un dossier assez important concernant les biens des émigrés. Ces pièces intéressent les familles de La Porte, Saint-Ferriol, de La Coste, de Launay, de Vaulserre des Adrets, de Vaujany, Alloix d'Herculais, Chaboud, de Montval, de Morard, de Noinville, de Marcieu, de Montauban.

M. Aurenche, receveur des Domaines à Pierrelatte, auteur d'intéressantes monographies sur le Dauphiné et le Vivarais, a fait don aux Archives de l'Isère du contrat de mariage de noble Louis Adhémar de Monteil, dit Brunier, baron de Marsanne, avec Madeleine de Richard fille de noble César de Richard et de Catherine de Cabiac. Ce document, daté du 26 octobre 1642, a été re-

trouvé dans le grenier d'une maison de Montdragon jadis habitée par un notaire.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, déjà plusieurs fois remercié à cette place dans mes rapports antérieurs, nous a offert cette année deux pièces :

1° Une cession par Anne, fille d'Antoine Boisson dit Micolet de Rochizin, et de Philiberte Loyseau, de la paroisse de Parmilieu en Dauphiné, à messire Pierre Mugnier de Boulieu, prêtre prieur de Vaux et de Parmilieu, de tous ses droits sur la succession de ses père et mère, à charge de payer toutes les dettes de ladite hoirie (21 janvier 1687).

2° Copie d'une lettre de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, au père Mollard, prieur des Jacobins, au sujet d'un mandement dans lequel il avait fait l'éloge des régents du collège qui, en 1763, avaient remplacé les Jésuites : « J'apprends, mon Révérend Père, avec une véritable peine que l'on donne à mon mandement du 1er de ce mois une interprétation absolument opposée à mes véritables sentimens. J'ai cru devoir favoriser un nouvel établissement dont les commencemens pourroient recevoir différentes traverses et dont le public doit cependant retirer un profit considérable, mais je n'ai point prétendu aller plus loin et surtout mon intention n'a jamais été d'improuver l'enseignement qui se donne dans vos écoles de philosophie et de théologie, qui sont ouvertes dans cette ville et dont je n'ai eu qu'à me louer depuis qu'elles me sont connues... »

J'ai acheté à un collectionneur vingt et un volumes in-folio et in-4° de mémoires judiciaires intéressant des familles dauphinoises du XVIIe et du XVIIIe siècle. Cette collection formera un utile complément de notre série E (familles).

III. — Versement de papiers administratifs.

Pendant l'année 1908-1909, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé aux archives de la Préfecture les pièces ci-après, savoir :

Cabinet du Préfet (*Journal Officiel* et publications

périodiques imprimées dans le département, procès-verbaux des Conseils généraux des départements et dossiers divers) en tout...... 350 liasses 185 volumes.

1re Division	72 —	» »
2e Division	79 liasses	61 volumes.
3e Division	56 —	» »
Assistance et hygiène publiques	7 —	» »
Trésorerie générale (rôles des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)	25 —	50 registres.
Greffe du Conseil de préfecture (comptabilité des communes, syndicats et établissements de bienfaisance)	930 —	» »
Total.....	1.519 liasses	296 volumes ou registres.

IV. — Ventes de papiers périmés.

Au cours de sa dernière session d'avril, à l'occasion du projet d'agrandissement du local des archives, le Conseil général a exprimé le vœu que des éliminations abondantes fussent pratiquées dans les dossiers administratifs qui encombrent sans utilité les rayons du dépôt départemental. Dans l'intérêt même des collections historiques dont j'ai la garde, je serais très désireux de déférer à ce désir, mais je suis lié par des circulaires ministérielles qui règlent de façon très stricte les délais de conservation de chaque catégorie de pièces. Pour tous les dossiers qui échappent à cette réglementation et pour lesquels je dois procéder par assimilation, j'interprète les circulaires en question dans le sens le plus large, ne gardant définitivement que les documents qui peuvent servir à l'Administration, au public ou à l'histoire. Cette année les éliminations ont porté sur les dossiers de la série M relatifs à l'agricul-

ture, l'industrie et le commerce et sur les pièces justificatives de la comptabilité des communes. Les pièces ainsi extraites des dossiers sont sommairement répertoriées et transférées dans une des caves de l'hôtel de la Préfecture où elles attendent la prochaine vente.

V. — Classement et inventaire.

Les travaux de classement et d'inventaire ont porté, comme les années précédentes, sur les archives antérieures à 1790, sur les archives de la période révolutionnaire et sur les dossiers modernes.

1° *Archives antérieures à* 1790. — Le fonds si riche de la Chambre des Comptes du Dauphiné a fourni cette année à l'Inventaire sommaire de la série B deux chapitres d'intérêt très divers mais également importants. Le premier est relatif aux affaires militaires et faits de guerre dont le Dauphiné a été le théâtre du XIV[e] siècle au XVII[e] : on y trouve une belle suite de visites de châteaux et d'inventaires d'armes et d'artillerie, les comptes de la défense du Faucigny contre le comte de Savoie en 1353-1354, des rôles du ban et de l'arrière-ban, des levées de francs-archers, des comptes des fortifications du Queyras de 1417 à 1421 et de Grenoble en 1591; un très curieux dossier de correspondance et de pièces de comptabilité relatives à la construction du fort de Saint-Barthélemy de Barraux, ses munitions de guerre et ses approvisionnements, un rôle de la solde des troupes du Dauphiné en 1619, des comptes des fortifications de Pignerol et des montres de la garnison en 1633-1635, etc...

Une autre série de pièces intéresse l'industrie, le commerce, l'agriculture : j'y ai relevé de nombreuses chartes relatives aux concessions et à l'exploitation des mines, aux moulins et aux usines, martinets à forger le fer et l'acier, martinets à épées, concessions de forces motrices hydrauliques; réglementation du commerce, création de foires et de marchés, relevés du prix des denrées du commencement du XV[e] siècle à la Révolution, évaluation comparative des poids et mesures dans les diverses régions du Dauphiné, etc.

Dans cette même série B j'ai fait achever le classement du fonds de la judicature alternativement royale et épiscopale de Grenoble.

En attendant que la mise en carton et le numérotage définitif permette d'en donner un répertoire numérique, en voici l'état sommaire indiquant les diverses catégories de registres et de documents qui y sont représentées.

1° Sentences, 1540-1790, 100 articles.

2° Formalités. Etudes, 1672-1789, 30 articles.

3° Formalités. Présentations de demandeurs, 1695-1790, 40 articles.

4° Formalités. Présentations de défendeurs, 1704-1790, 45 articles.

5° Formalités. Défauts, 1573-1790, 45 articles.

6° Formalités. Affirmations de voyage, 1707-1790, 14 articles.

7° Formalités. Cautions, 1720-1790, 8 articles.

8° Formalités. Enquêtes, 1707-1737, 4 articles.

9° Formalités. Registres du Greffe, 1591-1751, 17 articles.

10° Formalités. Enregistrements, 1673-1731, 3 articles.

11° Procédures civiles, 1539-1790, 55 articles.

12° Procédures criminelles, 1545-1790, 75 articles.

13° Procédures diverses (inventaires, comptes, assemblées de parents, ouvertures de testaments, ventes, rapports d'experts, etc.), 1553-1790, 200 articles.

14° Déclarations de grossesse, 1677-1790, 10 articles.

Archives de la période révolutionnaire. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil général le tome II de l'Inventaire sommaire de la série L. Un exemplaire de ce volume sera remis à chacun de MM. les Conseillers généraux.

J'ai commencé la préparation du tome III, où seront analysées tout d'abord les pièces relatives au calendrier républicain, aux fêtes républicaines et décadaires, et aux belles actions.

En tête de ce dernier dossier figure une lettre adressée au *Journal patriotique de Grenoble* par le citoyen Lom-

bard fils, « agriculteur et soldat de la milice nationale de Virieu », pour signaler la conduite patriotique de Mme d'Herbellon, femme d'un ancien avocat au Parlement, qui avait été élu maire de Virieu-sur-Bourbre. « Mme d'Herbellon, ne respirant ainsi que son mari que le plus pur patriotisme, vient de prendre l'uniforme de notre milice et on la verra avec notre détachement à la fédération de Lion en équipage de simple soldat; elle étudie depuis quelque temps la tactique avec beaucoup de soin et à coup sûr il y aura peu de soldats qui s'acquittent mieux qu'elle de leurs fonctions. Ne croyez pas, Messieurs, que ce nouveau soldat ne soit qu'un soldat de parade. Si notre milice étoit obligée de combattre, vous la verriez toujours en tête occuper les postes les plus périlleux. La journée du 27 juillet dernier nous a mis en état de juger de son courage et de sa fermeté; ce jour-là tout le monde étoit entièrement convaincu qu'une troupe de brigands venoit ravager nos campagnes; des courriers envoyés de toutes parts, le son précipité des cloches des environs, tout se réunissoit pour donner de la certitude à une si triste nouvelle et Mme d'Herbellon, au lieu de chercher un refuge dans les bois, comme les autres femmes, prit un fusil, une giberne et un sabre et fut la première prête à partir. Un de ses domestiques, dans l'intervalle, vint tout épouvanté l'inviter à prendre la fuite en lui assurant que les ennemis n'étoient plus éloignés que d'une lieue. Notre héroïne, bien loin de suivre le conseil du zélé domestique, blâma sa prudence, qu'elle qualifia de lâcheté et sur le refus qu'il fit de s'armer et de la suivre, elle le chassa de sa maison. Jugez quelle impression dut faire la présence de cette amazone sur environ 6.000 hommes assemblés à Virieu pour repousser les prétendus ennemis..... S'il y avoit en France 10.000 femmes de cette trempe nous pourrions dormir sans inquiétude; elles seules suffiroient pour contenir toute la sequelle aristocratique..... Blandin-les-Virieu, 5 mai 1790. »

Suivent des dossiers intéressant la police locale, les passeports, la chasse, l'hygiène et les épidémies, les subsistances, les foires et marchés avec une belle série de

mercuriales, les monnaies, assignats et billets de confiance; les poids et mesures, le commerce et la loi du maximum, la suppression des communautés des arts et métiers, l'industrie, la manufacture de blondes de Sassenage et la fabrique d'horlogerie de Grenoble, la statistique industrielle de l'an VI, etc. On voit par cette simple nomenclature les ressources que présentent ces archives pour l'histoire économique de la Révolution française.

Archives modernes. — Les travaux de classement et d'élimination des papiers inutiles ont porté :

1° Sur les dossiers intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce, depuis le commencement du XIXe siècle. On y trouvera une collection très instructive de statistiques agricoles et industrielles; des notes sur les diverses cultures pratiquées ou essayées dans le département, sur les haras et les courses de chevaux, la sériciculture, les subsistances, la boulangerie et la boucherie, la question ouvrière et l'émigration, les salaires, le travail des enfants et des adultes, les sociétés agricoles, laboratoires départementaux, fermes-écoles, etc.

2° Sur les dossiers administratifs des syndicats des cours d'eau du département, des chemins de fer et tramways et des usines électriques; sur les collections de journaux et autres publications périodiques, et enfin sur les comptes de gestion des percepteurs de 1868 à 1878, dont les pièces justificatives peuvent être supprimées. Cette opération est actuellement achevée en ce qui concerne les 212 communes de l'arrondissement de Grenoble; elle a fait extraire des dossiers environ 250.000 pièces.

Sur la demande de M. le Directeur des Archives et en vue d'établir un répertoire général des sources de l'histoire du coup d'Etat de décembre 1851, j'ai dressé un état sommaire des documents politiques relatifs aux événements de 1851-1852, conservés dans les Archives de l'Isère. Les pièces les plus importantes de cette collection sont les décisions de la Commission mixte de l'Isère, dont le dépôt départemental possède deux recueils pro-

venant l'un du préfet de Chapuys-Montlaville et l'autre du procureur général Massot.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909 les Archives départementales de l'Isère ont fait, soit aux administrations, soit aux particuliers, 4.368 communications sans déplacement, alors que pendant la même période de 1907-1908 le chiffre des communications ne s'était élevé qu'à 3.672, à 2.972 en 1906-1907 et à 2.265 en 1905-1906. La progression continue. Les collections les plus fréquemment consultées sont, dans les archives historiques, celles du Parlement de Grenoble et de la Chambre des Comptes, et le fonds des familles; dans les archives administratives, les séries O (administration et comptabilité communales) et V (cultes). Les séries historiques sont représentées par 2.176 communications; les séries administratives par 2.192.

En voici le décompte comparé à celui de 1907-1908 :

Archives historiques.

Séries	1908	1909
A	»	»
B	443	780
C.......	35	92
D.......	17	6
E.... ..	474	677
F.......	»	12
G	44	47
H	58	70
L.......	29	49
Q	63	72
Bibl. hist.	323	371
Totaux..	1.486	2.176

Archives administratives.

Séries	1908	1909
K	251	210
M......	179	156
N	9	1
O.......	352	477
P.......	43	24
R	61	65
S.......	153	131
T.......	20	4
U	»	»
V	649	862
X	77	27
Y	»	3
Z.......	9	5
Bibl. adm.	389	227
Totaux..	2.192	2.192

Pendant la même période, 101 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'Administration ou de personnes autorisées; 95 expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 179 rôles à 0 fr. 75 et 11 rôles à 2 fr., une somme de 156 fr. 25, dont 113 fr. 50 provenant de l'exercice 1908 ont été versés à la Trésorerie générale, au compte des produits éventuels du département, suivant récépissé n° 30.405, en date du 3 février 1909; le reste, soit 42 fr. 75, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

Le personnel des Archives, encore très absorbé pendant la fin de l'année 1908 par les recherches et expéditions demandées en vue de la dévolution des biens des anciens établissements ecclésiastiques, a pu reprendre les travaux de classement et d'inventaire, presque interrompus pendant un an. Je n'ai qu'à me louer de son zèle, de son assiduité et de son intelligent dévouement.

VIII. — Crédits a inscrire au budget.

Sous le bénéfice de l'observation qui précède, je n'ai pas de modifications à proposer aux crédits inscrits au budget de 1909; ces crédits suffiront aux besoins du service en 1910.

Toutefois si le projet de réglementation du personnel des bureaux de la Préfecture est adopté, il y aura lieu d'inscrire au chapitre du budget consacré aux Archives départementales les crédits nécessaires pour mettre les traitements des employés des Archives en concordance avec leurs grades. M. Delus, rédacteur, a six années de service; son traitement actuel est de 1.550 francs. M. Dusserre, expéditionnaire, a deux années de service depuis le 23 juillet; son traitement n'est que de 1.250 francs.

IX. — Archives des Sous-Préfectures.

Malgré des suppressions de papiers inutiles, les archives de la Sous-Préfecture de Vienne sont encore encombrées de dossiers qu'il ne semble pas y avoir intérêt à conserver; ces dossiers étant pour la plupart en double à la Préfecture. J'ai donné quelques indications à ce sujet lors de mon récent passage à Vienne. J'ajoute que l'installation de ces archives dans les caves de l'hôtel de la Sous-Préfecture est particulièrement défectueuse; les fils électriques qui y circulent au milieu des papiers constituent pour la sécurité de l'hôtel un perpétuel danger d'incendie. Il serait au moins prudent d'y déposer quelques appareils extincteurs.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des archives s'est enrichie cette année d'une trentaine de volumes provenant soit des dons du Ministère de l'Instruction publique, soit des libéralités des auteurs, soit de quelques achats.

Le Ministère nous a adressé les publications du Comité pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution et notamment le *Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné,* publié par M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes; *Le Partage des biens communaux,* par G. Bourgin; *L'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie* (1761-1793), par M. Bruschet, archiviste de la Haute-Savoie, puis du Nord.

Parmi les acquisitions je citerai: Giovanni-Collino, *Le Carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al* 1300, Pinerolo, 1908; Paulin Blanc, *La Draperie à Vienne* (*Isère*), *son histoire, sa statistique, ses procédés et ses manufactures,* Vienne, 1869; *Le Musée de Grenoble,* par le général de Beylié, Paris, 1909; *Histoire de la ville de Gap et du Gapençais,* par T. Gau-

tier et l'abbé Guillaume, tome I, Gap, 1909; *Madame de Tencin,* par P.-M. Masson, Paris, 1909, in-12, etc. Le registre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2487.

Inspection des Archives communales et hospitalières.

ARCHIVES COMMUNALES.

J'ai visité récemment les archives des communes des trois cantons de Meyzieu, Vienne-Nord et Vienne-Sud. La situation de ces dépôts s'est peu modifiée depuis ma précédente inspection. Livres, registres et papiers sont conservés avec plus ou moins d'ordre sur des rayons et dans des armoires des salles de mairie. Très rarement classés méthodiquement, ils sont plus rarement encore inventoriés. Les anciens répertoires rédigés entre 1840 et 1850 n'ont presque jamais été tenus au courant.

Si l'on en excepte la ville de Vienne qui, même après l'incendie de 1854 qui a dévoré sa bibliothèque et une partie de ses archives, a conservé d'assez belles séries historiques, ces dépôts ruraux fournissent peu de documents antérieurs aux premières années du XIXe siècle. On trouve à Meyzieu, avec de fort beaux parcellaires, quelques rôles de taille et de capitation; à Jons, des délibérations remontant à 1791, des rôles et des procès du XVIIe et du XVIIIe siècle; à Jonage, une belle collection de parcellaires remontant à 1594; à Pusignan, un acte de baptême de l'année 1683 portant la signature de Massillon, prêtre de l'Oratoire; à Chuzelles, des actes d'assemblées communales du XVIIIe siècle et des rôles de taille et de capitation qui seraient mieux placés à la Préfecture; à Chonas, un registre de transcription de lettres de l'an II à l'an III et de l'an VIII à 1815, où l'on relève quelques lettres relatives à l'entretien des armées alliées pendant l'occupation étrangère. Dans un registre paroissial de la commune de Chasse, pour l'année 1789, le curé a consigné un récit de la panique causée à la ville de Vienne le 29 juillet 1789 par la nouvelle, propagée de village en village, que des bandes de brigands se

dirigeaient sur la ville en pillant les châteaux. C'est un nouvel épisode de l'histoire de la Grande Peur qui précéda et peut-être provoqua la nuit du 4 août.

Le tableau ci-après indique de façon précise les ressources que fournissent à l'histoire du Dauphiné les archives communales inspectées en 1909.

ÉTAT

es plus anciens titres conservés dans les Archives des Communes inspectées en 1909.

NOMS COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, Rôles de tailles, etc.	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
eu............	1790	1605	1701	17e-18e s.	»	1843
l..............	An II	1659	»	»	»	1847
eu...........	1830	1754	1646	»	»	1880
eu...........	1838	1688	»	»	»	1844
gnieu........	1839	1716	»	»	»	1888-1895
noz...........	1791	1598	1638	»	»	1845
s-Charpieu...	1790	1630	1727	17e-18e s.	»	1844
....	1632	1701	1701 (?)	18e s. (?)	17e-18e s.	1848
rias..........	1790	1655	1738	»	»	1880
....	1792	1679	1594-1698	»	»	1848
....	1791	1642	»	18e siècle	17e-18e s.	1848
e-Chéruy.....	1867	1867	»	»	»	»
an............	1838	1620	1635	»	»	1843
s-d'Anthon....	1838	1609	17e siècle	»	»	1847-1865
e.............	1394	1574	1646	15e siècle	1337	»
....	An II	1748	17e siècle	»	»	1891
les...........	18e siècle	1672	»	18e siècle	18e siècle	»
y.............	An VIII	1668	1750-1754	»	»	1844
Séque.........	1867	1867	»	»	»	1906-1907
e.............	An VIII	1596	1660	»	»	1886
el............	1790	1717	1727	»	»	1844
-Serpaize....	1675	1632	1668	»	»	»
s.............	1792	1635	1666	»	»	1846-1890
lles-d'Arey....	1808	1605	1665	»	»	1905
din...........	1806	1651	17e siècle	»	»	1844
Pinet.........	1790	1625	1761	»	»	1844
....	An VIII	1701	1639-1642	»	»	1844
u.............	1814	1630	17e siècle	»	»	1881
lin-Vaugris....	1790	1623	1698	»	»	1844
s-de-Condrieu.	1808	1784	»	»	»	1844-1874
Sorlin........	1793	1704	»	»	»	1844

Canton de Meyzieu.

Meyzieu. — Inventaire de 1843 sommairement complété. — Archives installées en assez bon ordre dans un cabinet attenant au secrétariat de la mairie; local convenable, mais insuffisant. — Publications périodiques brochées. — Si l'on donne suite à un projet de construction d'une nouvelle mairie dont il est actuellement question, il conviendra d'y aménager un cabinet spécial pour les archives et d'en refaire l'inventaire en numérotant les registres et les liasses.

Anthon. — Inventaire du 26 février 1847 non au courant. — Archives assez bien classées mais non méthodiquement dans un cabinet spécial. — Publications périodiques reliées.

Charvieu. — Inventaire de 1880 incomplet et non au courant. — Archives classées en assez bon ordre dans des cartons. — Installation matérielle insuffisante. — Publications périodiques en feuilles. — Il conviendrait de faire relier les plus anciens cahiers de délibérations municipales remontant à 1830. — Un inventaire de 1844 mentionnait pour cette commune des registres d'état civil de 1712 à 1752 et des cahiers de délibérations de 1793 à 1838, qui ont disparu depuis longtemps.

Chassieu. — Inventaire de 1844 non au courant, sauf en ce qui concerne le mobilier de la mairie. — Installation matérielle insuffisante dans un cabinet du secrétariat de la mairie. — Publications périodiques en feuilles.

Chavagnieu. — Inventaire dressé en 1888 récolé en 1895. — Archives disposées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles à faire cartonner. — Faire restaurer la reliure des anciens registres d'état civil.

Chavanoz. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives conservées en partie dans la salle de mairie de

Chavanoz, en partie dans une salle spéciale de la section de Belmont où réside le maire. — Installation matérielle excellente. — Les dossiers sont classés en assez bon ordre dans des cartons portefeuilles. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1899.

DÉCINES-CHARPIEU. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives classées en assez bon ordre dans des bibliothèques vitrées du secrétariat de la mairie; installation très convenable et suffisante. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1889.

GENAS. — Inventaire de 1848 égaré. — Archives installées depuis peu dans une nouvelle salle de mairie où des armoires ont été aménagées à cet effet; local très convenable et suffisant. — Collections de périodiques en partie brochées. — Je n'ai pas retrouvé divers documents dont j'avais constaté l'existence lors d'une précédente inspection; un parcellaire de 1701, un courcier de 1702, des comptes consulaires du XVIIIe siècle. Il est très vraisemblable que ces registres et cahiers ont été oubliés dans un grenier de l'ancienne mairie, où il conviendra de les rechercher.

JANNEYRIAS. — Inventaire dressé en 1880 non au courant. — Les archives, qui avaient été installées à cette date sur des étagères dans un petit cabinet attenant à la salle de mairie, en ont été délogées pour faire place à la cabine téléphonique. — Cette dernière ayant été déplacée depuis peu il y aura lieu de rétablir les archives à leur ancienne place en y faisant aménager quelques étagères et en achetant quelques cartons pour classer les dossiers et les préserver de la poussière. — Publications périodiques en feuilles. — Il serait bon de faire restaurer la reliure de quelques anciens cahiers d'état civil.

JONAGE. — Inventaire du 24 février 1848 perdu. — Archives installées dans trois grandes et belles armoires de la salle de mairie. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques en partie brochées.

JONS. — Inventaire du 22 février 1848 perdu. — Archives installées dans de belles armoires de la salle de mairie et classées dans des cartons. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1901.

PONT-DE-CHÉRUY. — Pas d'inventaire. — Commune créée en 1867. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Dossiers classés dans des cartons. — La bibliothèque administrative est conservée dans la salle des délibérations de la mairie. Collections de périodiques en feuilles.

PUSIGNAN. — Inventaire de 1843 perdu. — Archives conservées dans une armoire-bibliothèque de la salle de mairie, local convenable mais insuffisant. — Un registre de délibérations de 1808 à 1838 a été égaré. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1902.

VILLETTE-D'ANTHON. — Inventaires de 1847 et de 1865 égarés. — Archives conservées dans une armoire de la salle de mairie; local convenable mais insuffisant. — Publications périodiques brochées, sauf les dernières années. — Dossiers administratifs en assez bon ordre, mais pas de classement méthodique. — Les anciens registres parcellaires en très mauvais état devraient être enfermés dans des cartons portefeuilles.

Canton de Vienne (Nord).

VIENNE. — L'inventaire des archives municipales de Vienne a été confié successivement à MM. Victor Teste, Cornillon et Leblanc, archivistes-bibliothécaires de la ville et aussi conservateurs du musée. Actuellement c'est à l'excellent et très dévoué M. Bizot que ces multiples fonctions sont attribuées et comme il y joint celles de directeur très avisé des fouilles archéologiques, on comprend que l'inventaire des archives historiques soit un peu négligé. Il conviendrait de charger de cette mission, qui pourrait être assez rapidement menée à bonne fin, un jeune stagiaire de l'Ecole des chartes.

En attendant, les archives sont conservées partie dans une salle voûtée de la mairie et partie sur les rayons de la bibliothèque municipale. — Les archives modernes, très encombrées, devraient être allégées par la suppression des papiers inutiles ; malheureusement les instructions ministérielles nous manquent pour régler les catégories de pièces à garder et fixer les délais de conservation des pièces à supprimer dans les archives communales.

CHASSE. — Inventaire dressé en 1891 non au courant. — Archives entassées dans deux armoires et un casier; installation insuffisante. — Les dossiers sont à peu près classés dans des layettes en bois. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1904.

CHUZELLES. — Pas d'inventaire, commune créée en 1876, Chuzelles n'était auparavant qu'une section de Villette-Serpaize. — Archives assez bien classées dans des casiers. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1891. — Quelques documents antérieurs à la Révolution qui ne manquent pas d'intérêt.

LUZINAY. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives bien installées dans une bibliothèque vitrée de la salle de mairie et dans un cabinet spécial. — Dossiers assez bien classés. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1903. — Le secrétaire de mairie a eu l'heureuse idée de faire relier, en les classant chronologiquement, les plus intéressants documents des archives. — Il conviendrait de faire relier en tête de cette série un cahier de délibérations communales de l'an VIII.

PONT-EVÊQUE. — Commune créée en 1867. — Les archives peu importantes sont installées dans une armoire de la salle de mairie; elles ont été classées et inventoriées par le secrétaire de mairie actuel en 1906-1907. — Collections périodiques en partie reliées.

SEPTÈME. — Les archives de Septème, aux destinées desquelles préside M. Bardin, ancien instituteur, un fervent de l'histoire de son pays, sont dans une très

bonne situation. — Registres et dossiers sont classés dans des armoires et sur des étagères de la salle de mairie. Comme l'instituteur de Luzinay, qui est peut-être son élève, M. Bardin a fait relier en volumes les documents les plus importants des archives de Septème. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1901. — Inventaire dressé en 1886.

Seyssuel. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives conservées en partie dans le salon de l'instituteur, en partie dans une chambre à coucher du premier étage, à la vérité très rarement habitée. — Situation dangereuse pour la sécurité des archives. — Un certain nombre de documents anciens inscrits sur l'inventaire de 1844 ont disparu, notamment des registres paroissiaux de 1627 à 1684, 11 cahiers de la section de Notre-Dame de Cuey de 1684 à 1718, 32 cahiers de Saint-Martin de Seyssuel, de 1619 à 1748. — La série des registres d'état civil de Seyssuel ne commence plus actuellement qu'à l'année 1717. — Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis l'année 1845.

Villette-Serpaize. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives assez bien installées : toutefois le parcellaire est placé dans une armoire un peu humide. — Pas de classement méthodique mais assez d'ordre. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1891.

Canton de Vienne (Sud).

Chonas. — Inventaire de 1846 récemment récolé. — Archives installées dans des armoires vitrées de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en partie reliées; il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations et d'état civil.

Les Cotes-d'Arey. — Inventaire dressé en 1905 qu'il conviendrait de tenir au courant. — Archives conservées

dans un cabinet attenant à la salle de mairie; installation bonne mais insuffisante. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1901.

Estrablin. — La situation ne s'est pas modifiée depuis mes précédentes inspections; les archives sont conservées dans deux armoires trop profondes dont les étagères sont trop espacées : les livres et dossiers y sont placés sur deux ou trois rangs et entassés les uns sur les autres. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1903. — Il conviendrait de procéder à un classement méthodique et de dresser un nouvel inventaire.

Eyzin-Pinet. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives très bien installées dans de belles armoires d'une salle de mairie toute neuve. — Etat civil relié jusqu'en 1902. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1899. En somme situation matérielle excellente qu'il faudrait compléter par un classement méthodique et un inventaire.

Jardin. — Inventaire égaré. — Archives installées dans une petite salle de la mairie où deux armoires vitrées leur sont affectées. — Local suffisant. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1887. — L'état civil n'a pas été relié depuis 1878.

Moidieu. — Un ancien inventaire a été récolé en 1881. — Archives bien installées dans des armoires de la salle de mairie, local convenable. — Collections périodiques en partie reliées.

Reventin-Vaugris. — Inventaire de 1844 partiellement mis au courant. — Archives installées dans des armoires et sur des étagères de la salle de mairie, local convenable mais déjà insuffisant. — Classement opéré par les soins du secrétaire actuel de la mairie avec un répertoire alphabétique. — Publications périodiques anciennes reliées, les modernes en feuilles.

Les Roches-de-Condrieu. — Inventaire de 1844 récolé en 1874. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Une commission a été nommée par le Conseil municipal pour procéder à la rédaction d'un inventaire. — Les dossiers sont conservés dans des cartons. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1887.

Saint-Sorlin. — Inventaire de 1844 non au courant. — Archives entassées dans des armoires et sur des étagères de la salle de mairie, local suffisant si les documents étaient classés. — Publications périodiques anciennes reliées, les modernes en feuilles. Je n'ai pas retrouvé un ancien cadastre mentionné dans un inventaire de 1844.

Ville de Grenoble.

L'inventaire sommaire des archives historiques de la ville de Grenoble, auquel je travaille depuis plus de vingt ans, touche à sa fin.

J'ai inventorié cette année la série II (documents divers), par laquelle se terminera le tome IV, et les suppléments qui prendront place en tête d'un fascicule complémentaire de 20 à 25 feuilles consacré plus spécialement à la table.

La série II fournit quelques cartons intéressants sur les monnaies du Dauphiné, les notaires, et deux dossiers de correspondances très curieux. Le premier provient du marquis Alexis Costa, le père de celui dont M. Costa de Beauregard a raconté la vie sous ce titre : *Un homme d'autrefois*. J'en ai publié jadis les parties essentielles dans une étude intitulée : *Les opinions successives d'un gentilhomme Savoyard sur la Révolution française d'après des lettres inédites du marquis Alexis Costa*.

Le second dossier, plus volumineux, contient de nombreuses lettres adressées de 1758 à 1769 à Bernard-Louis

Verlac de La Bastide, avocat et homme de lettres, né à Ségur (Aveyron). Ce singulier personnage qui fut successivement professeur à Bordeaux et à Nîmes, avocat, poète, polémiste en faveur de Calas, séminariste, puis colporteur de librairie clandestine, passa à Grenoble en 1769. Il fut reçu chez l'avocat Gaspard Bovier qui avait, l'année précédente, donné l'hospitalité à Jean-Jacques Rousseau dans son appartement de la rue des Vieux-Jésuites, qui porte aujourd'hui le nom de l'auteur du *Contrat social.* Parmi les correspondants de Verlac de la Bastide se détachent les noms de l'abbé Expilly, de l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, de l'abbé Maury, de La Baumelle, du *Cosmopolite Bigex,* qui passe pour être un des pseudonymes de Voltaire; toutefois, bien que les lettres ainsi signées soient datées de Ferney, il est très certain qu'elles ne sont pas de Voltaire. A Grenoble La Bastide, qui avait apporté de Genève une abondante pacotille d'ouvrages philosophiques ou libertins dont la circulation en France était sévèrement interdite, fut particulièrement bien accueilli par l'avocat Jean-Pierre Chièze et sa femme, par le docteur Henri Gagnon, grand-père de Stendhal, et par le chanoine Rey, principal du collège depuis l'expulsion des Jésuites.

Deux cartons de pièces diverses intéressent les familles Alloard-Carny, Argoud, marbrier-sculpteur, de Barral, Béatrix-Robert, Brun dit Mil, enlumineur, de Commiers, Faure, Frayer, Lambert, Le Blanc, Lestelley, Matel, de Monteynard, de Murinais, Reymond-Descombes, etc.

Le supplément comprend surtout une belle série de pièces historiques réintégrées aux archives municipales après la mort de M. Emmanuel Pilot de Thorey, par M. le docteur Pilot de Thorey, son frère et héritier. On y trouvera d'élégants dessins à la plume des arcs de triomphe élevés dans les rues de Grenoble sous la direction du P. Menestrier, pour la réception des ducs de Berry et de Bourgogne en 1701; de très anciens registres de comptes, dont le plus important daté de 1335-1340, rédigé en langue vulgaire, est un document philo-

logique de tout premier ordre; des prix faits et mémoires relatifs à la décoration de l'hôtel et du jardin de ville, aux églises, cimetières, portes et fortifications, à l'éclairage, la voirie, les ponts et cours d'eau, les inondations et les incendies; quelques cartons relatifs aux affaires militaires, armes de la ville, chevauchées, francs-archers, milices, artillerie, logements de troupes, milice bourgeoise, etc...

La série L L. (documents municipaux de la période révolutionnaire) a reçu elle aussi un assez copieux supplément.

Il ne me reste plus pour achever cet inventaire qu'à en dresser les tables.

Archives hospitalières.

Hôpital de Vienne.

Les archives de l'hôpital de Vienne ont une importance historique exceptionnelle. Il en a été dressé, il y a une cinquantaine d'années, un inventaire manuscrit par M. Mollard, complété en 1875 par des tables rédigées par M. Leblanc, alors bibliothécaire et archiviste de la ville. Tel qu'il est, cet inventaire est suffisant pour les besoins du service, mais il y aurait intérêt à le publier sinon sous la forme d'un inventaire sommaire (il serait peut-être trop sommaire), du moins sous celle d'un répertoire numérique.

En attendant, les cartons de plus en plus empoussiérés reposent dans une salle voûtée où ils sont trop rarement consultés, malgré la bienveillance témoignée par l'administration hospitalière à ceux qui viennent y faire des recherches. Et c'est dommage, car il y a dans ces liasses inutilisées des documents d'un grand intérêt historique ainsi qu'en témoigne la publication faite il y a quelques années à l'aide du fonds de Maugiron par M. Leblanc, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques.*

Les archives modernes de l'hôpital de Vienne, éparses dans plusieurs greniers des bâtiments hospitaliers, devraient être centralisées et classées dans un même dépôt.

Grenoble, le 28 juillet 1909.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME.

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1909-1910

PRÉSENTÉ A MONSIEUR LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Grenoble, le 20 juillet 1910.

L'Archiviste départemental
à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel (le trente-troisième depuis mon entrée en fonctions) sur le service des archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère. Je suivrai, pour cet exposé, le cadre fixé par une circulaire ministérielle du 25 juin 1875.

Archives départementales.

I. — Local.

Dans mon précédent rapport, je considérais la question de l'agrandissement des archives comme liée à celle de la construction d'un pavillon spécial pour le service de l'assistance et de l'hygiène publiques. Depuis lors ce dernier projet ayant été abandonné, le Conseil général, dans sa séance du 23 septembre 1909, a prié l'Administration départementale « de faire étudier, pour les archives, un projet d'extension et de le présenter au Conseil général à une prochaine session ».

M. le Ministre de l'Instruction publique, auquel cette décision a été communiquée, a répondu le 21 octobre par les observations suivantes :

« Vos communications du 8 octobre, relatives aux archives de l'Isère, m'ont fait connaître que le Conseil général, s'il n'a pas cru devoir accepter les propositions qui lui étaient soumises au sujet de la construction de nouveaux locaux pour ce service, vous a, du moins, chargé, dans sa séance du 23 septembre dernier, d'étudier et de lui présenter, lors d'une prochaine session, un projet de nature à procurer aux collections départementales la place qui leur manque et dont elles ne sauraient, sans grand dommage, se passer plus longtemps. En effet, je ne vous apprendrai pas, Monsieur le Préfet, que l'encombrement qui règne dans le dépôt atteint maintenant ses extrêmes limites. Nullement atténué par les suppressions périodiques de papiers périmés, car les vides produits sont aussitôt comblés grâce à de nouveaux apports, il met obstacle non seulement au classement régulier des archives, telles qu'elles existent actuellement, mais encore à leur enrichissement par l'acquisition de nombreux titres historiques qui viendraient s'y incorporer, s'il était possible de les accueillir, et dont il pourrait être imprudent d'ajourner encore l'acceptation. Ces considérations font vivement désirer

ue le Conseil général soit mis à même de prendre une écision ferme au sujet de l'agrandissement des arhives dans le cours de sa session d'avril 1910. J'espère ue vous ne négligerez rien en vue d'aboutir à ce réultat. »

D'autre part, M. l'Inspecteur général Chevreux, envoyé spécialement à cet effet par M. le Ministre de l'Instruction publique, après avoir visité les archives et s'être endu compte de l'encombrement qui y règne, a reconnu caractère d'urgence de l'agrandissement projeté et armi les divers projets étudiés par M. l'Architecte déartemental a particulièrement recommandé, comme le lus pratique dans l'intérêt du service, celui qui conste à prolonger de deux travées le bâtiment actuellement existant.

Sur ce point je laisse à M. l'Architecte départemental soin de fournir, avec sa grande compétence proessionnelle, tous les éclaircissements techniques et fianciers nécessaires pour déterminer les décisions du onseil général. En ce qui me concerne, je ne pourrais ue renouveler ici les observations que j'ai déjà préentées dans mes précédents rapports et que j'ai forulées de vive voix aux membres de l'Assemblée déartementale qui, en avril 1909, ont visité les bâtiments es archives.

L'agrandissement de ces bâtiments est nécessaire à n double point de vue :

1° Dans l'intérêt des archives historiques du Dauhiné, pour permettre de continuer le classement méodique des fonds anciens dont quelques-uns sont acellement entassés sur nos rayons et ne peuvent être éveloppés faute de place, et aussi d'opérer des réintérations et de recevoir des versements de titres anciens rovenant soit des archives communales, soit des greffes, soit des études de notaires, soit des diverses administrations de l'Etat. En ce moment même s'achève un ersement considérable de documents antérieurs à 1807 rovenant des divers bureaux de l'Enregistrement et des omaines. A ce versement, qui comprendra environ 000 registres, il n'est pas possible de faire une place

sur les rayons surchargés de la série C, où ils doivent être classés. Ces 3.000 registres resteront donc empilés sur le sol et inutilisables tant que l'état des bâtiments des archives ne permettra pas de les classer à la suite des documents similaires versés par la même administration il y a une douzaine d'années;

2° Justifié par le souci d'assurer la mise en valeur de nos collections historiques, cet agrandissement n'est pas moins nécessaire au point de vue des archives administratives modernes dont l'importance numérique s'accroît chaque année et où il importe, autant que dans les séries historiques, d'établir un ordre rigoureux. Sans doute tout n'est pas à conserver dans cette volumineuse paperasserie et nous y opérons des coupes abondantes. Depuis deux ans, nous avons ainsi supprimé, conformément aux instructions ministérielles qui régissent la matière, environ 250.000 pièces; mais malgré ces éliminations, c'est à peine si dans chaque série nous avons gagné l'espace suffisant pour recevoir les volumes ou pièces qui étaient entassés ici et là sur le sol, sur les corniches du 1er étage et sur les plates-formes des casiers intercalaires. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'insister auprès de vous, Monsieur le Préfet, et auprès des membres du Conseil général, pour qu'une décision soit prise à la prochaine session de septembre.

II. — Réintégrations, dons et acquisitions.

Malgré l'impossibilité de lui assigner une place sur les rayons des archives, je n'ai pas cru pouvoir différer plus longtemps la réception d'un abondant versement offert par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en exécution de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1907. Ce versement n'étant pas encore achevé, je ne pourrai en rendre compte que dans mon prochain rapport.

En exécution du décret du 27 septembre 1908, rendu en vue de l'application de l'article 9, § 1er, 5°, de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les

documents, livres et manuscrits contenus dans les bibliothèques ayant appartenu à la mense épiscopale et aux séminaires de Grenoble ont été attribués à l'Etat et déposés soit à la bibliothèque de l'Université, soit à la bibliothèque municipale, soit aux archives du département.

Nous avons reçu de ce chef, sous réserve de l'approbation de la Commission de répartition, les documents ci-après :

1° Livre de raison d'Achard, bourgeois de La Rivière (1767-1809), un volume in-4° couvert de parchemin;

2° Parcellaire des fonds des trois ordres de la communauté de Saint-Antoine, non compris le canton de Chaponnay, sans date, XVIII° siècle; un grand volume in-folio relié basane.

Et les ouvrages imprimés suivants :

1° La Roche-Flavin, *Les treize livres des Parlements de France.* Genève, 1621, in-4° (*ex libris* de l'historien dauphinois Nicolas Chorier);

2° *La France ecclésiastique. Almanach du clergé,* 1901-1906, 6 volumes in-12;

3° *Annales du département de l'Isère,* 1808-1811, 4 tomes en 2 volumes in-4°;

4° *Journal du département de l'Isère,* 1811-1819, 4 volumes in-4° et un fascicule;

5° *Journal de Grenoble,* 1819-1825, 5 volumes in-4°;

6° Victor Teste, *Eglise Notre-Dame de l'Isle,* Vienne, 1853, in-8°;

7° L'abbé Gaillaud, *Histoire de Notre-Dame d'Embrun,* Gap, 1862, in-12.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, s'est encore rappelé cette année à notre gratitude en nous adressant un fragment d'un rouleau de parchemin portant la date de 1336 qui semble provenir de l'obituaire d'une maison de l'ordre des Chartreux, avec quelques notes d'un coutumier ou règlement monastique.

III. — Versements.

Au cours de l'année 1909-1910, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont adressé aux archives les versements ci-après, savoir :

1° Cabinet du Préfet (*Journal officiel* et périodiques imprimés dans le département, procès-verbaux des Conseils généraux des départements et dossiers divers)

en tout	345	liasses	189	volumes.
1re Division	63	—	»	
2e Division	22	—	48	—
3e Division	94	—	61	—
Assistance et hygiène publiques	39	—	»	
Greffe du Conseil de Préfecture (comptabilité des communes, établissements de bienfaisance, syndicats et anciennes fabriques)...	984	—	»	
Trésorerie générale (rôles des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)	25	—	50	registres.
Comptabilité de la Trésorerie générale	»		296	—
Perception de Grenoble..	»		292	—
Total............	1.572	liasses	936	registres ou volumes.

IV. — Ventes de papiers périmés.

Pour donner satisfaction au désir exprimé par le Conseil général, d'abondantes éliminations de papiers inutiles ou périmés ont été faites dans les séries M, N, O et dans le stock de brochures en nombre (budgets et comptes imprimés du département) qui encombraient les archives. Ces éliminations opérées après triage et en conformité des instructions ministérielles du 24 juin 1844 et du 12 août 1887, modifiées par les circulaires du

26 octobre 1891, ont allégé nos rayons de plus de 50.000 pièces.

Il y aura lieu, l'an prochain, de procéder à une nouvelle vente de papiers inutiles tant au profit de l'Etat qu'au profit du Département.

V. — Classement et inventaire.

Les travaux de classement et d'inventaire ont porté, comme les années précédentes, sur les fonds historiques (moyen âge et Révolution) et sur les archives administratives.

1° **Archives antérieures à 1790.** — L'inventaire de la série B (fonds de la Chambre des Comptes de Grenoble) a été poursuivi avec toute l'activité que permet une opération aussi délicate. Les titres analysés cette année intéressent la fabrication et le cours des monnaies delphinales depuis les premières années du xiv° siècle; on y peut suivre le fonctionnement des divers ateliers monétaires du Dauphiné : Grenoble, Crémieu, Montélimar, Romans, Embrun, Mirabel-aux-Baronnies. Viennent ensuite un certain nombre de protocoles de notaires du xiii° au xvi° siècle, conservés dans les archives de la Chambre des Comptes parce qu'ils intéressaient le domaine delphinal. On y trouve, à côté d'actes d'une haute portée historique, tels que des traités conclus entre le dauphin Humbert II, le Saint-Siège et la Savoie, des documents qui, pour viser des personnages plus humbles et des affaires plus vulgaires, n'en présentent pas moins un grand intérêt pour l'histoire économique du moyen âge. Sont particulièrement curieuses à ce dernier point de vue les notes de Pierre de Constance, notaire public et vice-scribe de la Cour épiscopale d'Avignon à la fin du xv° siècle, et celles de Jean de Saint-Denis, notaire delphinal de Beauvoir-en-Royans, de 1324 à 1335. Il est à regretter que les plus anciennes minutes de ce dernier notaire, comprenant les années 1304 à 1325, aient été déposées aux archives de la Chambre des notaires en 1838 par M. Crozet, alors chargé de la

garde et du classement des archives de la Chambre des Comptes. Ce minutaire fait partie d'un groupe de 1.200 registres dont il y aura lieu d'opérer la réintégration dès que les bâtiments des archives disposeront de la place nécessaire pour les recevoir.

Dans cette même série B j'ai fait achever le classement et la mise en cartons du fonds de la Justice de Grenoble dont un répertoire numérique, comprenant 657 articles, a été dressé. Le fonds très volumineux du bailliage de Graisivaudan, dont une partie seulement avait été répertoriée par mon prédécesseur, est en ce moment soumis à une refonte générale qui ne pourra être achevée avant l'année prochaine.

Avec la collaboration de M. Louis Royer, archiviste paléographe, stagiaire aux archives de l'Isère, un classement méthodique a été opéré dans les registres et dossiers de l'ancien hôtel des monnaies de Grenoble, dont on trouvera ci-après le répertoire sommaire.

Série B. — *Fonds de l'Hôtel des Monnaies de Grenoble.* — N° 1. (Carton.) 1679-1705. — Edits, arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour des Monnaies réglementant le tarif et le cours des espèces, l'administration et la fabrication des monnaies.

N° 2. (Carton.) 1706-1718. — *Idem.*

N° 3. (Carton.) 1719-1722. — Mêmes édits, arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour des Monnaies relatifs à l'administration des monnaies et de la banque.

N° 4. (Carton.) 1723-1779. — Edits, arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour des Monnaies. — Ordonnances des intendants du Dauphiné Boucher d'Orsay et Fontanieu concernant la Monnaie de Grenoble (1710-1738).

N° 5. (Carton.) 1641-1770. — Personnel. — Directeur de la Monnaie. — Lettres de provisions et procès-verbaux de réceptions.

N° 6. (Carton.) 1702-1780. — Personnel. — Officiers et ouvriers de la Monnaie. — Privilèges des officiers. — Etat du personnel. — Sentences de réception. — Gages et gratifications.

N° 7. (Carton.) 1716-1764. — Bâtiments et mobilier. — Construction d'un moulin à laminoir (1716-1727). —

Construction d'un nouvel hôtel des monnaies (1727-1741). — Incendie du 10 janvier 1747.

N° 8. (Registre.) 1732. — Bâtiments et mobilier. — Procédure d'estimation en vue de l'échange de l'hôtel de la Monnaie contre les terres de Saint-Lattier, Belmont, Bizonnes, etc...

N° 9. (Registre.) 1723-1726. — Correspondance. — Copies de lettres.

N° 10. (Carton.) 1719-1767. — Correspondance. — Lettres missives du directeur des Monnaies de France au directeur de la Monnaie de Grenoble.

N° 11. (Carton.) 1734-1780. — Correspondance. — Lettres missives du trésorier des Monnaies de France, du Ministre des Monnaies de France et de l'intendant du Dauphiné au directeur de la Monnaie de Grenoble.

N° 12. (Carton.) 1725-1768. — Correspondance. — Lettres missives de la Cour des Monnaies de Lyon et de divers particuliers au directeur de la Monnaie de Grenoble.

N° 13. (Carton.) 1706-1744. — Procès-verbaux de réceptions de matrices et poinçons, d'envois d'espèces, etc...

N° 14. (Carton.) 1712-1760. — Comptabilité. — Evaluations du prix des matières et espèces d'or et d'argent (1712-1760). — Observations sur les pièces fausses. — Expéditions d'arrêts de décharge de la Cour des Monnaies de Lyon (1741-1756).

N° 15. (Registre.) 1718. — Comptabilité. — Recette du change. — Registre des espèces d'or et d'argent reçues des particuliers.

N° 16. (Registre.) 1718. — Recette du change. — Registre des espèces d'or et d'argent reçues des receveurs.

N° 17. (Registre.) 1718-1719. — *Idem.*

N° 18. (Registre.) 1726. — Recette du change. — Registre des espèces d'or et d'argent reçues à la pièce des receveurs.

N° 19. (Carton.) 1718-1721. — Recette du change. — Bordereau des espèces remises à la Monnaie par les receveurs de la province.

N° 20. (Carton.) 1722-1738. — *Idem.*

N° 21. (Registre.) 1716. — Registre des droits payés aux changeurs et receveurs.

N° 22. (Registre.) 1717. — *Idem.*

N° 23. (Registre.) 1718. — *Idem.*

N° 24. (Registre.) 1710-1715. — Recette du change. — Recette des matières d'or et d'argent.

N° 25. (Registre.) 1715-1718. — *Idem.*

N° 26. (Registre.) 1718-1724. — *Idem.*

N° 27. (Registre.) 1724-1728. — *Idem.*

N° 28. (Registre.) 1728-1734. — *Idem.*

N° 29. (Registre.) 1735-1743. — *Idem.*

N° 30. (Registre.) 1744-1757. — *Idem.*

N° 31. (Registre.) 1760-1768. — *Idem.*

N° 32. (Carton.) 1709-1761. — Recette du change. — Etats et extraits des registres de recette des matières d'or et d'argent (1710-1750). — Recettes diverses (1709-1761).

N° 33. (Registre.) 1716. — Recette du change. — Registre de recette des louis d'or de fausse fabrication.

N° 34. (Registre.) 1723-1724. — *Idem.*

N° 35. (Registre.) 1716-1718. — Recette du change. — Recette des espèces d'or et d'argent à réformer.

N° 36. (Registre.) 1720-1723. — *Idem.*

N° 37. (Registre.) 1723-1729. — Journal des recettes et dépenses en matières d'or.

N° 38. (Registre.) 1729-1742. — *Idem.*

N° 39. (Registre.) 1724-1729. — Journal des recettes et dépenses en matières d'argent.

N° 40. (Registre.) 1729-1740. — *Idem.*

N° 41. (Registre.) 1740-1760. — *Idem.*

N° 42. (Carton.) 1713-1770. — Inventaires et bordereaux des matières existant dans la caisse de la Monnaie.

N° 43. (Registre.) 1710-1723. — Registre des matières d'or et d'argent mises en fonte.

N° 44. (Registre.) 1710-1723. — Registre des matières d'or et d'argent mises en fonte. (Brouillard du précédent.)

N° 45. (Registre.) 1724-1729. — Registre des matières d'or et d'argent mises en fonte.

N° 46. (Registre.) 1710-1725. — Registre des matières d'or et d'argent remises au moulin à laminoir.

N° 47. (Registre.) 1726-1743. — *Idem.*

N° 48. (Registre.) 1743-1757. — *Idem.*

N° 49. (Registre.) 1710-1719. — Registre des flaons remis aux ajusteurs.

N° 50. (Registre.) 1719-1724. — *Idem.*

N° 51. (Registre.) 1724-1731. — *Idem.*

N° 52. (Registre.) 1731-1756. — *Idem.*

N° 53. (Registre.) 1757-1762. — *Idem.*

N° 54. (Registre.) 1716-1723. — Registre pour les espèces d'or et d'argent de réformation mises au blanchiment.

N° 55. (Registre.) 1710-1713. — Registre des flaons remis au blanchiment.

N° 56. (Registre.) 1716-1725. — *Idem.*

N° 57. (Registre.) 1726-1738. — *Idem.*

N° 58. (Registre.) 1744-1758. — *Idem.*

N° 59. (Registre.) 1710-1715. — Etat des matières d'or et d'argent retirées des affinages de la Monnaie de Lyon.

N° 60. (Registre.) 1716-1719. — *Idem.*

N° 61. (Registre.) 1710-1715. — Registre des espèces d'or et d'argent de conversion passées en délivrance.

N° 62. (Registre.) 1716-1719. — *Idem.*

N° 63. (Registre.) 1721-1725. — Registre des espèces de conversion passées en délivrance.

N° 64. (Registre.) 1725-1727. — *Idem.*

N° 65. (Registre.) 1727-1736. — *Idem.*

N° 66. (Registre.) 1737-1758. — *Idem.*

N° 67. (Registre.) 1716. — Registre des délivrances des espèces d'or et d'argent de réformation.

N° 68. (Registre.) 1720-1722. — *Idem.*

N° 69. (Registre.) 1722-1723. — *Idem.*

N° 70. (Registre.) 1704-1762. — Tarif du poids des espèces.

N° 71. (Registre.) 1720-1726. — Journal des recettes et dépenses effectives.

N° 72. (Registre.) 1724-1725. — Journal des recettes en argent comptant.

N° 73. (Registre.) 1725-1726. — Journal des recettes et dépenses en argent comptant.

N° 74. (Registre.) 1726-1728. — *Idem*.

N° 75. (Registre.) 1728-1731. — *Idem*.

N° 76. (Registre.) 1731-1737. — *Idem*.

N° 77. (Registre.) 1737-1747. — *Idem*.

N° 78. (Registre.) 1748-1760. — *Idem*.

N° 79. (Registre.) 1710-1723. — Registre des billets faits aux particuliers.

N° 80. (Registre.) 1723-1738. — *Idem*.

N° 81. (Carton.) 1709-1765. — Etats des recettes et dépenses faites à la Monnaie (1709-1762). — Etats des espèces fabriquées à la Monnaie (1709-1720). — Compte de la Monnaie pour le poids des matières (1731-1736). — Etat des dépenses générales de la Monnaie (1711-1731). — Etat des matières d'or et d'argent mises en fonte à la Monnaie (1762-1765). — Etats et mémoires divers (1720-1760).

N° 82. (Registre.) 1781-1782. — Mémorial journalier des recettes et dépenses communes.

N° 83. (Carton.) 1710-1714. — Comptes avec le trésorier général des monnaies.

N° 84. (Carton.) 1715-1717. — *Idem*.

N° 85. (Carton.) 1718-1719. — *Idem*.

N° 86. (Carton.) 1720. — *Idem*.

N° 87. (Carton.) 1721-1722. — *Idem*.

N° 88. (Carton.) 1723-1725. — *Idem*.

N° 89. (Carton.) 1726-1728. — *Idem*.

N° 90. (Carton.) 1729-1731. — *Idem*.

N° 91. (Carton.) 1732-1734. — *Idem*.

N° 92. (Carton.) 1735-1737. — *Idem*.

N° 93. (Carton.) 1738-1740. — *Idem*.

N° 94. (Carton.) 1741-1743. — *Idem*.

N° 95. (Carton.) 1744-1745. — *Idem*.

N° 96. (Carton.) 1746-1748. — *Idem*.

N° 97. (Carton.) 1749-1751. — *Idem*.

N° 98. (Carton.) 1752-1754. — *Idem*.

N° 99. (Carton.) 1755-1765. — *Idem*.

N° 100. (Registre.) 1719-1720. — Banque de Grenoble. — Journal des recettes et dépenses.

N° 101. (Registre.) 1719. — Banque de Grenoble. — Compte des fermes unies. — Recette du clergé.

N° 102. (Registre.) 1719. — Journal pour le compte des fermes unies. — Fermes générales.

N° 103. (Registre.) 1720. — Banque de Grenoble. — Journal pour le compte des fermes unies.

N° 104. (Registre.) 1720. — Banque de Grenoble. — Journal pour le compte des recettes générales des finances du Dauphiné.

N° 105. (Registre.) 1720. — Registre des espèces reçues des particuliers contre des billets.

N° 106. (Registre.) 1720. — Banque de Grenoble. — Bénéfices sur les billets de banque délivrés à 5 % contre espèces.

N° 107. (Carton.) 1718-1722. — Etats des billets d'état reçus au change de la Monnaie (1718-1721). — Etats, dépouillements et mémoires concernant la Banque royale de Grenoble et la Compagnie des Indes (1720-1722).

N° 108. (Registre.) 1726-1729. — Registre d'entrée et sortie des espèces étrangères et matières d'or et d'argent.

N° 109. (Registre.) 1715-1717. — *Idem.*

N° 110. (Registre.) 1717-1720. — *Idem.*

N° 111. (Registre.) 1720-1728. — *Idem.*

N° 112. (Registre.) 1729-1732. — *Idem.*

N° 113. (Registre.) 1702-1739. — Registre du greffe de la juridiction de la Monnaie.

N° 114. (Registre.) 1739-1746. — *Idem.*

N° 115. (Registre.) 1747-1765. — *Idem.*

N° 116. (Registre.) 1765-1771. — *Idem.*

N° 117. (Registre.) 1772-1780. — *Idem.*

N° 118. (Registre.) 1781-1789. — *Idem.*

N° 119. (Carton.) 1681-1782. — Orfèvres et changeurs. — Nominations. — Procès-verbaux de réception.

N° 120. (Carton.) 1546-1704. — Procédures et sentences.

N° 121. (Carton.) 1704-1705. — *Idem.*

N° 122. (Carton.) 1705-1706. — *Idem.*

N° 123. (Carton.) 1706-1707. — *Idem.*

N° 124. (Carton.) 1709-1768. — *Idem.*

2° **Archives de la période révolutionnaire.** — J'ai continué la rédaction de l'inventaire de la série L, dont le tome III est actuellement sous presse. Les dossiers analysés cette année sont relatifs à l'état civil, la population, la statistique où l'on trouve de curieux renseignements comparatifs sur la situation économique de l'Isère en 1789 et en l'an XII; ces renseignements portent sur la topographie de chaque commune, sa population, les hospices et maisons de bienfaisance, les écoles primaires, l'estimation des choses nécessaires à la vie, le prix de la journée de travail, le produit des terres et des bestiaux, les charges de l'agriculture, l'industrie, les marchés, les foires, les abus à réformer et les améliorations à réaliser. Viennent ensuite les registres et cartons de la comptabilité départementale, mine inépuisable de notes historiques sur tous les personnages et tous les incidents de cette période mouvementée; les dossiers du personnel administratif, des bâtiments départementaux, de l'administration communale, de la comptabilité générale; les rôles de l'emprunt forcé où l'on trouve des indications peut-être un peu arbitraires sur le montant des grosses fortunes du département à la fin du XVIIIe siècle et sur la taxe de l'emprunt forcé qui leur était imposée.

3° **Archives administratives modernes.** — Les travaux de classement ont porté sur la comptabilité des communes des arrondissements de La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin et Vienne en vue de l'élimination des papiers inutiles; sur la comptabilité départementale et sur les dossiers des dons et legs, dont un répertoire est en préparation.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1909 au 30 juin 1910, les archives départementales de l'Isère ont fait soit aux administrations, soit aux particuliers 4.376 communications sans déplacement, chiffre sensiblement égal à celui relevé dans

l'exercice précédent. Cette année, ce sont les archives historiques qui ont été le plus fréquemment consultées; elles sont représentées dans l'état ci-après par 2.824 communications, tandis que les archives administratives n'en peuvent inscrire que 1.552.

En voici le décompte comparé à celui de 1908-1909.

Archives historiques.

Séries	1909	1910
A......	»	6
B......	780	1.253
C.......	92	53
D.......	6	2
E.......	677	486
F.......	12	37
G......	47	293
H......	70	72
L.......	49	220
Q......	72	25
Bibl. hist.	371	377
Totaux..	2.176	2.824

Archives administratives.

Séries	1909	1910
K......	210	168
M......	156	139
N......	1	5
O.......	477	446
P.......	24	27
R......	65	30
S.......	131	139
T.......	4	8
U......	»	»
V......	862	284
X......	27	38
Y......	3	»
Z.......	5	4
Bibl. adm.	227	264
Totaux..	2.192	1.552

Pendant la même période, 146 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'administration ou de personnes autorisées; 33 expéditions ont été délivrées qui ont produit pour 68 rôles à 0 fr. 75 et 6 rôles à 2 francs une somme de 63 francs, dont 38 fr. 25 provenant de l'exercice 1909 ont été versés à la Trésorerie générale, au compte des produits éventuels du département, suivant récépissé n° 30.162, en date du 18 janvier 1910, le reste, soit 24 fr. 75, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

MM. Delus, rédacteur, et Dusserre, expéditionnaire du service des archives, m'ont prêté dans tous les travaux de classement et d'inventaire relevés ci-dessus un concours dont je suis heureux de rendre témoignage. Ils ont, de concert, assuré avec une inlassable complaisance le service des communications au public.

VIII. — Crédits a inscrire au budget.

Les crédits inscrits au budget de 1910 suffiront pour l'année 1911.

IX. — Archives des sous-préfectures.

La situation de ces archives ne motive aucune observation nouvelle. Toutefois, en vue de la prochaine vente de papiers inutiles, actuellement en préparation, il y aurait lieu d'opérer dans ces trois dépôts une sélection des documents périmés qui pourraient figurer dans l'état des papiers à vendre soit au profit de l'Etat, soit au profit du Département.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque historique des archives s'est enrichie cette année de 52 ouvrages provenant soit des dons du Ministère de l'Instruction publique et des départements, soit des libéralités des auteurs, soit des achats faits à l'aide du modeste crédit mis à notre disposition.

Le Ministère nous a continué l'envoi des volumes publiés par le Comité pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution, ainsi que la suite du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.

Parmi les achats, je signalerai : le *Glossaire français du moyen âge*, par Léon de Laborde, ancien directeur général des archives de France; l'*Histoire de Septème,*

par J.-B. Bardin, et l'*Histoire économique de la propriété des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800*, par le vicomte G. d'Avenel; et parmi les dons : *Les compagnies d'Invalides détachées en Dauphiné et leur inspection en 1764 par le maréchal de camp d'Espagnac*, par le capitaine Juster, etc.

Le registre d'entrée de cette bibliothèque est actuellement arrêté au n° 2.539.

Inspection des Archives communales.

Les archives communales que j'ai visitées cette année ne sont ni mieux ni plus mal classées que celles des autres communes du département. Elles sont assez pauvres en documents historiques. A part quelques registres paroissiaux d'état civil et des parcellaires, celles qui possèdent des titres antérieurs au XIXe siècle sont rares. Il convient toutefois de signaler une assez belle série de documents anciens à Beaurepaire et à Saint-Geoire-en-Valdaine; des cahiers de délibérations remontant à 1626 à Beaurepaire, à l'an X à Cour-et-Buis, à 1710 à Pisieu, à 1728 à Revel-Tourdan, à 1729 à Saint-Geoire, à l'an VIII, à Saint-Barthélemy-de-Beaurepaire, à 1791 à La Bâtie-Divisin, à 1790 à Charancieu et à Merlas, à 1793 à Paladru; des registres paroissiaux d'état civil remontant à 1571 à Revel-Tourdan[1] et à Saint-Bueil, à 1603 à Charancieu et Paladru, à 1612 à Jarcieu et Voissant, à 1613 à Merlas, à 1618 à Monsteroux-Milieu, etc.; de beaux parcellaires, dont quelques-uns datant de 1595 à Beaurepaire et à Merlas; deux terriers de 1556 et 1588 à Pisieu; un dossier remontant à 1363 intéressant la fabrique de Saint-Geoire, les biens communaux, les vases sacrés, etc. Dans un registre de l'état civil de cette même commune on trouve quelques docu-

[1] Les registres paroissiaux de Revel-Tourdan contiennent d'intéressantes notices historiques sur les évènements locaux : mariage du seigneur, fêtes publiques à Vienne, saisons, prix des denrées, etc.

ments de la période révolutionnaire relatifs aux déserteurs. A Paladru on a conservé un registre du bureau de l'administration des pauvres de 1790 à 1825, qui fournit des notes utiles sur l'histoire de l'assistance publique pendant cette période.

Le tableau ci-après fournira quelques indications sommaires sur les plus anciennes séries des archives inspectées en 1910.

ÉTAT

des plus anciens documents conservés dans les archives des communes inspectées en 1910.

NOMS DES COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, rôles de tailles, etc.	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
Beaurepaire	1626	1651	1595	17e-18e s.	14e siècle	1844-1905
Bellegarde-Poussieu	1839	1699	1701	»	»	1844
Chalon	1838	1690	1770	»	»	1845
Cour-et-Buis	An 10	1640	1770	»	»	1884
Jarcieu	1818	1612	1675	»	»	1847-1908
Moissieu	1830	1628	»	»	»	1844
Monsteroux-Milieu	1838	1618	»	»	»	1844-1887
Montseveroux	1821	1713	1628-1642	»	»	1844
Pact	1814	1674	»	»	»	1844
Pisieu	1710	1675	1771	»	1556-1583	1844-1878
Pommier de-Beaurepaire	1839	1741	17e siècle	»	»	1844
Primarette	1838	1627	1672	»	»	1845-1900
Revel-Tourdan	1728	1571	1669	»	»	1845-1896
St-Barthélemy-de-Beaurepaire	An 8	1674	»	»	»	1844-1863
Saint-Julien-de-l'Herms	1845	1845	»	»	»	1888
Saint-Geoire-en-Valdaine	1729	1601	17e siècle	17e-18e s.	1363	1884
La Bâtie-Divisin	1791	1677	1684	»	»	1892
Charancieu	1790	1603	»	1653	»	1843-1878
Massieu	1884	1884	»	»	»	»
Merlas	1790	1613-1621	1595-1671	»	»	1844-1877
Montferrat	1837	1728	17e siècle	»	»	1846
Paladru	1793	1603	1663	»	1790	1859
Saint-Bueil	1838	1571-1623	»	»	»	1846
Saint-Sulpice-des-Rivoires	1884	1884	»	»	»	»
Velanne	1884	1884	»	»	»	»
Voissant	1828	1612	»	»	»	An 8-1843

Canton de Beaurepaire.

Beaurepaire. — Archives importantes au double point de vue historique et administratif, classées dans deux belles bibliothèques de la salle de mairie et dans une salle annexe où elles voisinent fâcheusement avec des débarras de toute sorte. Il y aurait intérêt à réserver cette salle aux archives et à l'aménager spécialement à cet effet. — Acheter quelques cartons pour assurer la conservation des archives anciennes très belles, très intéressantes qui mériteraient un classement et un répertoire spécial. — Il n'a pas été dressé d'inventaire depuis 1844, car on ne peut donner ce nom à une table très sommaire établie en 1905 par le secrétaire sortant. Les publications sont reliées jusqu'en 1905.

Dans les archives anciennes, je signalerai tout particulièrement plusieurs lettres de confirmation ou d'extension des franchises et libertés de Beaurepaire concédées par le dauphin Jean II en 1308, munies de leurs sceaux, et un très beau volume manuscrit du xve siècle portant pour titre *Les libertez, franchises, immunitez, enseignemens et documents de la communauté des manans et habitans de la Ville de Beaurepaire,* dont la fin a été malheureusement enlevée ainsi que les feuillets 305 et 306.

Bellegarde-Poussieu. — Inventaire dressé en 1844 égaré. — Archives conservées dans de belles armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1895. — Les anciens cahiers de délibérations de 1826 à 1838 ont disparu ainsi que des registres paroissiaux d'état civil remontant à 1674.

Chalon. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives entassées dans deux armoires d'un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Plan cadastral en très mauvais état. — Les anciens cahiers de délibérations de 1814 à 1838 ont disparu ainsi que deux volumes de 1770 contenant un parcellaire.

Cour-et-Buis. — Inventaires dressés en 1844 et en 1884. — Archives bien classées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable mais insuffisant. Il conviendrait de faire établir un meuble spécial pour y installer la bibliothèque administrative (séries A, B et C). — Faire relier les cahiers de délibérations de l'an X à 1838. — Il manque à cette collection le registre de 1868 à 1880.

Jarcieu. — Inventaire dressé en 1847, très incomplet et mal conçu, à refaire. Le secrétaire instituteur l'a remplacé par un répertoire sommaire destiné à faciliter les recherches. — Archives installées en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie et dans un cabinet attenant à cette salle. — Publications périodiques en feuilles : un crédit est ouvert au budget de 1910 pour les faire relier.

Moissieu. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives assez bien classées dans la salle de délibérations de la mairie, local convenable et suffisant. — Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis 1870. — Quelques cahiers de délibérations de 1816 à 1830 ont disparu.

Monsteroux-Milieu. — Inventaire établi en 1887, à peu près au courant. — Archives conservées dans deux belles armoires de la salle de mairie, installation excellente qu'il conviendrait de compléter par un casier ou cartonnier destiné aux affaires courantes. — De même il serait bon de dégager la bibliothèque administrative d'une collection de livres scolaires dont la place est à l'école. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1907. — Faire relier les plus anciens cahiers paroissiaux d'état civil.

Montseveroux. — Inventaire de 1844 égaré. — Les archives, actuellement entassées dans une salle de mairie provisoire, seront prochainement installées dans une mairie neuve aménagée dans l'ancien château. — A l'occasion de ce transfert, un inventaire en sera dressé.

— Les documents anciens sont bien conservés, les publications périodiques en partie reliées. — Faire relier également les anciens cahiers de délibérations de 1821 à 1838.

Pact. — Un nouvel inventaire a été entrepris en 1888, mais n'a pas été achevé. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie; ordre relatif. — Publications périodiques en feuilles, sauf le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*, qui est relié jusqu'en 1904.

Pisieu. — Inventaire dressé en 1878, égaré. — Archives disposées en assez bon ordre, — mais non suivant le cadre réglementaire, — dans deux armoires vitrées de la salle de mairie; local convenable et à peu près suffisant. — Publications périodiques reliées ou brochées jusqu'en 1895. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations remontant à 1710.

Pommier-de-Beaurepaire. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives bien installées dans quatre armoires de la salle de mairie où elles sont classées dans des cartons-portefeuilles. — Publications en partie brochées : un crédit de 50 francs est ouvert au budget de 1910 pour achever la reliure de ces collections ainsi que des cahiers d'état civil. — Des cahiers de délibérations de l'an XIII à 1839 ont disparu.

Primarette. — Inventaire dressé en 1900 très détaillé et pourtant incomplet : les registres de délibérations n'y sont pas mentionnés. — Archives déposées en assez bon ordre sur des rayons de la salle de mairie, où elles sont exposées à la poussière et aussi aux indiscrétions des visiteurs; des cahiers de délibérations de 1826 à 1838 ont disparu; il serait convenable de faire aménager une armoire fermée pour les recevoir. — Publications périodiques en partie reliées.

Revel-Tourdan. — L'inventaire dressé en 1896 comprend un répertoire spécial des titres antérieurs à 1790 conçu d'après un plan différent de celui prescrit par la

circulaire ministérielle du 25 août 1857. — Archives installées provisoirement dans deux armoires de la salle de mairie en attendant l'achèvement d'une mairie actuellement en construction, où il conviendra de réserver une place convenable pour les recevoir et les classer méthodiquement. — Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis 1885 : un crédit de 50 francs est inscrit à cet effet au budget de 1910. — Faire relier aussi les anciens cahiers de délibérations communales de 1728 à 1790 et de 1814 à 1838.

Saint - Barthélemy - de - Beaurepaire. — Inventaires dressés en 1844 et en 1863 égarés. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant; la bibliothèque administrative est disposée sur des rayons dans une autre salle. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1907.

Saint-Julien-de-L'Herms. — Commune créée en 1844. — Pas d'inventaire : un récolement sommaire opéré en 1888 est consigné dans un registre de délibérations à la date du 19 août 1888. — Archives en assez bon ordre dans une armoire de la salle de mairie, installation convenable mais insuffisante : il faudrait aménager une nouvelle armoire vitrée pour la bibliothèque administrative (séries A, B et C). — Publications périodiques presque complètement reliées.

Canton de Saint-Geoire-en-Valdaine.

Saint-Geoire-en-Valdaine. — Inventaires dressés en 1845 et en 1884 non au courant. — Les archives de cette importante commune sont entassées dans des armoires de la salle de mairie, d'où elles débordent sur les tables et jusque sur le sol. — De très anciens registres d'état civil sont entassés sous une table en proie à la poussière. Situation déplorable et à laquelle il convient d'apporter un prompt remède. — Dans une grande salle de la mairie affectée spécialement aux sapeurs-pompiers et à la bibliothèque pédagogique, une grande armoire-bi-

bliothèque pourrait être installée pour y classer méthodiquement, à l'abri de la poussière et des indiscrétions des visiteurs, les registres et dossiers des archives; la bibliothèque administrative seule restant dans la salle du secrétariat avec les affaires courantes. — Si la municipalité de Saint-Geoire se désintéresse des documents historiques antérieurs au XIXe siècle conservés dans ses archives, elle pourrait les faire transporter aux archives de la Préfecture où ils seraient répertoriés et signalés à l'attention des historiens dauphinois. — Les publications périodiques ne sont pas complètement reliées; quelques registres d'état civil en mauvais état auraient besoin d'être restaurés.

La Batie-Divisin. — Inventaire dressé en 1892. — Archives assez bien classées, mais non d'après l'ordre de l'inventaire, sur des étagères de la salle de mairie; installation incommode et insuffisante; il conviendrait de faire établir une bibliothèque pour les livres administratifs et une armoire fermée pour les registres et dossiers. — Publications périodiques en partie brochées; faire relier les deux premiers cahiers de délibérations de 1791 à 1820.

Charancieu. — Inventaire de 1843, récolé en 1878, non au courant depuis lors. — Archives en désordre dans deux armoires et sur deux étagères de la salle de mairie, installation qui serait suffisante si elle était mieux aménagée et si on supprimait les papiers inutiles. — Publications périodiques en feuilles; seul le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* est relié jusqu'en 1882. — Faire relier les vieux cahiers de délibérations de 1750 à 1827.

Massieu. — Commune créée en 1884. — Pas d'inventaire. — Archives assez bien classées dans la salle de mairie et dans un cabinet annexe affecté au secrétariat. — Collections brochées jusqu'à ce jour.

Merlas. — Inventaire de 1844 non au courant. — Archives entassées sans ordre dans des armoires de la

salle de mairie, local qui serait suffisant si les livres, registres et dossiers étaient classés méthodiquement. — Je n'ai pas retrouvé les cahiers de délibérations de 1790 à 1848 mentionnés dans l'ancien inventaire. — Publications périodiques en feuilles depuis de longues années. — Archives historiques relativement importantes et qu'il y aurait intérêt à transférer à la Préfecture pour en assurer la conservation.

MONTFERRAT. — Inventaire de 1846 non au courant. — Archives entassées dans deux armoires et sur des étagères de la salle de mairie, local qui serait suffisant si les documents étaient classés. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1889. — Les cahiers de délibérations de 1792 à 1837 ont disparu. — Les parcellaires sont en mauvais état et devraient être restaurés. — Un ancien plan de la commune au XVIIIe siècle est affiché dans la salle de mairie; il serait prudent de le recouvrir d'une toile verte pour le mettre à l'abri de la poussière et des rayons du soleil.

PALADRU. — Inventaire de 1859 non au courant. — Archives installées dans trois armoires et sur des rayons de la salle de mairie, local suffisant; ordre passable. — Publications périodiques en partie reliées. — Faire relier les plus anciens cahiers de délibérations remontant à 1793 et restaurer le parcellaire de 1663.

SAINT-BUEIL. — Inventaire de 1846 égaré. — Archives peu importantes conservées dans une grande armoire de la salle de mairie. — Installation très suffisante. — Classement médiocre. — Publications périodiques en feuilles.

SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES. — Commune créée en 1884. — Pas d'inventaire. — Archives peu considérables assez bien classées dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles.

VELANNE. — Commune créée en 1884. — Pas d'inventaire. — Archives disposées en assez bon ordre dans une armoire et sur des étagères de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles.

Voissant. — Inventaires rédigés en l'an VIII et en 1843 égarés et non remplacés. — Archives conservées dans une armoire vitrée de la salle de mairie, local suffisant à condition d'être mieux aménagé. — Collections de périodiques en partie reliées.

Archives historiques de Grenoble.

L'inventaire des archives historiques de la ville de Grenoble est aujourd'hui complètement achevé, en ce sens que tous les registres et documents ont été classés, répertoriés et analysés. Mais un travail énorme reste à faire. Pour que ces quatre volumes d'inventaires puissent être utilement consultés, il importe de les compléter par des tables visant tous les noms de personnes et de lieux qui y sont cités et aussi toutes les matières qui y sont traitées. Ce répertoire, que j'ai commencé cette année, est bien la partie la plus ingrate de ma tâche. Il formera, avec les suppléments inventoriés l'an dernier, un volume dont il n'est pas possible actuellement de préciser l'étendue, mais qui comprendra certainement au moins de deux à trois cents pages.

Grenoble, le 20 juillet 1910.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME.



RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1910-1911

PRÉSENTÉ A MONSIEUR LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL
Membre de la Commission supérieure des Archives.

Grenoble, le 20 juillet 1911.

L'Archiviste départemental
à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel (le trente-quatrième depuis mon installation dans l'Isère) sur le service des archives départementales, communales et hospitalières, dont la direction m'est confiée dans ce département. Je suivrai dans cet exposé l'ordre adopté dans mes précédents rapports, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 23 juin 1875.

Archives départementales.

I. — Local.

Ce n'est pas sans un sentiment de tristesse — je ne ve[illegible] pas encore dire de découragement — que je dois repren[illegible] ici le plaidoyer que je soutiens depuis deux ans en fave[illegible] de l'agrandissement des bâtiments des Archives.

L'an dernier à pareille époque, je croyais ma cause ga-gnée. Le Ministère de l'Instruction publique, la Direc[illegible] des Archives, les inspecteurs généraux déclaraient l'agran-dissement indispensable et urgent. M. l'Architecte dépa-temental avait préparé ses plans et devis; le service de la comptabilité avait inscrit au budget les crédits nécessair[illegible] la Commission des établissements départementaux était [illegible] principe favorable au projet. Restait à choisir entre les di-vers plans proposés celui qui donnerait le plus complète-ment satisfaction aux besoins du service et pourrait être exécuté avec le moins d'inconvénients possible, c'est-à-dire sans bouleverser les classements et sans interrompre [illegible] communications.

C'est dans ces conditions que l'affaire fut présentée au Conseil général et qu'après lecture d'un premier rapp[illegible] dont le dépôt fut demandé, M. Sautreaux donna en [illegible] termes connaissance de la détermination à laquelle les né-cessités budgétaires avaient réduit la Commission.

« A votre session de septembre 1908, vous aviez invi[illegible] M. le Préfet à vous présenter un projet d'agrandissemen[illegible] du bâtiment des archives départementales dont l'insuffi-sance avait été signalée à plusieurs reprises. M. le Pré-sident du Conseil général s'est rendu au sein de vo[illegible] Commission et a exprimé l'avis qu'il y avait lieu d'ajour-ner cette question à une époque indéterminée et cela en rai-son de la situation des finances du Département, et que la nouvelle étude serait faite en hauteur de l'établissement ac-

[illegible] Commission, à la majorité de ses membres, s'es[illegible]

rendue à l'avis de M. le Président et elle vous propose de vous y rallier également. »

Ces conclusions furent approuvées par le Conseil général. Elles le furent moins par le service intéressé, dont le fonctionnement exigeait cet agrandissement, auquel il faudra de toute nécessité se résoudre dans l'Isère comme dans les autres départements.

Il ne faut pas croire, en effet, que cette question soit particulière à l'Isère. Partout, à l'heure actuelle, les dépôts d'archives départementales sont en voie d'agrandissement ou de transformation. Nos voisins les Lyonnais, dont le dépôt était cependant plus jeune que le nôtre, viennent de transporter leurs archives sur la colline de Fourvière et leur ont consacré une série de bâtiments encore inachevés et qui coûtent déjà plus d'un demi-million. La Drôme vient de doubler le local de ses archives. Pendant que le Conseil général de l'Isère refusait 36.000 francs pour un modeste agrandissement de quelques travées, le Morbihan votait 250.000 francs pour la construction d'un dépôt mesurant 6.000 mètres de rayonnage. Le dépôt actuel de l'Isère, doublé en 1887, a coûté à peine 110.000 francs. Si l'on y ajoute les 36.000 francs demandés pour l'agrandissement projeté, l'Isère restera encore de 100.000 francs au-dessous des sacrifices qu'un département breton, dont l'importance financière est de moitié moins grande, n'hésite pas à consentir pour la conservation de ses titres historiques. Et cette constatation n'a rien de glorieux pour l'amour-propre dauphinois.

Quoi qu'il en soit, si je ne désespère pas d'obtenir gain de cause auprès du Conseil général de l'Isère, dont j'ai apprécié maintes fois les sentiments de sympathie pour tout ce qui se rattache à l'histoire de notre cher Dauphiné, j'ai dû prendre des mesures temporaires pour maintenir l'ordre dans nos collections et éviter un encombrement qui rendrait les recherches et les communications impossibles. En conséquence, j'ai prié l'Administration des Domaines de suspendre jusqu'à nouvel ordre les versements qu'elle avait commencés.

Ces versements ayant été critiqués par certains membres

du Conseil général qui ont visité les archives l'an dernier, je tiens à rappeler qu'ils ont été effectués en exécution de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1907, d'une décision du Ministre des Finances du 18 mai 1908 et d'une délibération du Conseil général de l'Isère en date du 30 septembre de la même année. Il serait donc injuste d'en faire peser la responsabilité sur l'Archiviste départemental, qui n'a fait qu'exécuter la loi en les accueillant.

J'ajoute que les registres versés, au nombre d'environ 2.000 et qui sont actuellement entassés dans diverses parties des archives, ne sont pas, comme certains le croient, des paperasses inutiles. Ce sont des registres du Contrôle des actes de notaires depuis le commencement du XVIIIe siècle. Ils fournissent pour chaque région du département une table très complète et suffisamment explicite de tous les actes reçus par les notaires pendant un siècle. Ils mentionnent pour chacun de ces actes le nom des parties, la nature de l'acte, sa date et le nom du notaire dans les minutes duquel il a été déposé. On voit quelles facilités présentent ces registres pour les recherches dans l'intérêt des familles et notamment en ce qui concerne le nom du notaire dans les minutes duquel on trouvera le contrat de mariage ou le testament dont on a besoin.

Assurément les minutes des notaires sont plus précieuses et plus précises, mais outre qu'elles ne sont pas toujours complètes, qu'elles sont parfois d'un accès difficile, certains notaires ne se croyant pas autorisés à les communiquer à d'autres qu'aux membres de la famille intéressée, on ne peut, même lorsqu'elles sont complètes et qu'elles sont libéralement mises à notre disposition, y faire fructueusement des recherches sans être guidé par de bons répertoires chronologiques. Or c'est précisément le rôle que sont destinés à jouer les actes du Contrôle versés par l'Administration des Domaines. Ils ne perdront rien de leur valeur quand, dans un avenir prochain, les actes de notaires seront à leur tour centralisés dans les dépôts d'archives départementales.

Déjà des offres m'ont été faites que je suis, à mon grand regret, obligé de décliner faute de place pour classer les

protocoles que l'on met à ma disposition. De même des communes me proposent de confier aux archives départementales ce qui leur reste de titres historiques; je ne pourrai recevoir et sauver ces débris, qui deviennent chaque jour de plus en plus rares, tant que le Conseil général me refusera les locaux nécessaires.

A supposer même que je refuse toute réintégration et tout versement nouveau (ce qui est absolument impossible), l'agrandissement n'en serait pas moins nécessaire, ne fût-ce que pour permettre de continuer les travaux de dépouillement et de classement actuellement en cours.

Ces considérations, ces arguments qu'il est de mon devoir de présenter au Conseil général, on les retrouve dans une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 25 janvier 1911, dont voici le texte:

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet de l'Isère.*

« Vos communications du 24 octobre dernier, relatives aux archives départementales, m'ont fait connaître que le Conseil général avait cru devoir ajourner, lors de sa dernière session, le vote du projet d'agrandissement de ce dépôt qui lui avait été soumis et qu'il avait remis l'examen de cette question à une époque indéterminée.

« Il est cependant désirable que cette affaire reste à l'étude, car il est malheureusement trop certain que les locaux affectés aux collections départementales ont atteint le maximum de ce qu'ils peuvent contenir.

« Désormais, si l'on n'y prend garde, non seulement ils ne pourront plus recevoir de versements, mais le désordre s'y introduira nécessairement et, dès lors, les sacrifices consentis par le Département pour la bonne conservation de ses archives et les efforts si assidus et si louables de M. l'Archiviste pour les classer auront été en pure perte. Si donc il est une question qui sollicite votre attention et celle du Conseil général, c'est celle-là.

« Comme par le passé, je n'ai que des éloges à adresser à M. Prudhomme et au personnel sous ses ordres pour les

travaux accomplis durant l'année écoulée aux archives départementales. J'ai particulièrement remarqué les progrès réalisés dans le classement et l'inventaire des précieuses collections judiciaires de l'ancien régime et dans le dépouillement des papiers administratifs de la Révolution.

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

« MAURICE FAURE. »

Depuis lors, M. l'inspecteur général Bloch a été envoyé dans l'Isère pour se rendre compte de la situation. Je lui ai montré les locaux et il a pris connaissance du dossier de l'affaire. J'ai ajouté que j'étais décidé à accepter sans discussion tout projet d'agrandissement, quel qu'il soit, qui me fournirait les moyens de continuer le classement et la mise en œuvre des fonds historiques et administratifs que j'ai depuis trente ans réunis dans le dépôt de la Préfecture de l'Isère.

Je supplie le Conseil général de ne pas me les refuser.

II. — Réintégrations, dons et acquisitions.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, aucune réintégration n'a été opérée cette année. Nous avons reçu, le 28 novembre 1910, des archives départementales de l'Allier une pièce : Extraits des registres des morts à l'hôpital militaire de Grenoble (1792).

III. — Versements.

Au cours de l'année 1910-1911, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont adressé aux archives les versements ci-après :

1° Cabinet du Préfet (*Journal officiel* et périodiques imprimés dans le département, procès-verbaux des Conseils

généraux des autres départements et dossiers divers).....	360 liasses	180 volumes.
1re Division	51 —	» —
2e Division	21 —	58 —
3e Division	163 —	19 —
Greffe du Conseil de Préfecture (comptabilité des communes, établissements de bienfaisance, syndicats et anciennes fabriques)	990 —	» —
Trésorerie générale (rôle des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)....	25 —	50 registres
Comptabilité de la Trésorerie générale	» —	146 —
	1.610 liasses	453 registres ou volumes.

IV. — Vente de papiers périmés.

Nous préparons une vente qui aura lieu au printemps prochain.

V. — Classement et inventaire.

Les travaux de classement et d'inventaire ont porté sur les séries historiques (Moyen âge et Révolution) et sur les archives administratives.

1° **Archives antérieures à 1790.** — La rédaction de l'inventaire analytique de la série B, fonds de la Chambre des Comptes, a été poursuivi comme les années précédentes. J'ai achevé l'analyse d'une importante collection de protocoles de notaires, du XIIIe au XVIe siècle, abondants en renseignements sur l'histoire économique des diverses régions du Dauphiné. Les minutes inventoriées cette année appartenaient à des études de Goncelin, Avalon, Grenoble, l'Oisans, Privas, Tullins, Upie, Vif et La Cluze, Voiron. Restent

à inventorier, pour achever le fonds de la Chambre des Comptes, les titres du domaine delphinal, les comptes des trésoriers généraux et les comptes de châtellenies.

En même temps que se poursuit cet inventaire, je fais continuer sous ma direction les répertoires sommaires des autres fonds de la série B. Le greffe du bailliage de Graisivaudan a été cette année l'objet d'une revision et d'un classement minutieux.

Les registres de sentences et de formalités sont actuellement classés et répertoriés. Restent les procédures dont le dépouillement sera, je l'espère, achevé l'année prochaine.

2° **Archives de la période de la Révolution.** — Le tome III de l'inventaire analytique de la série L comprend actuellement sept feuilles imprimées. Le manuscrit préparé cette année porte sur les contributions publiques, remplacement des droits supprimés, correspondance avec les divers ministères et avec la Commission des revenus nationaux, le Comité des contributions publiques; la régie des impôts indirects, tabacs, douanes, loteries, enregistrement, timbre; les forêts, postes et messageries, etc...

3° **Archives administratives modernes.** — Un remaniement a dû être opéré dans la série O, administration communale, par suite d'un important versement fait par la 1re Division. Dans la série P, un répertoire numérique des procès-verbaux de délimitation des forêts nationales et communales a été établi sur fiches.

Le triage et le classement chronologique des dossiers de dons et legs ont été poursuivis aussi activement que l'ont permis les nécessités du service. J'ai fait de ces dossiers, qu'il est impossible de démembrer et qui intéressent à la fois les communes, les cultes et l'assistance publique, une série O V X dont deux répertoires sont dressés : l'un chronologique, l'autre alphabétique visant à la fois les noms des testateurs ou donateurs et ceux des établissements ou communes bénéficiaires des libéralités. Vingt-quatre cartons sont actuellement constitués, dont le dernier s'arrête avec l'année 1878.

4° **Répertoire des inventaires.** — Pour faciliter les recherches dans les fonds des archives non encore inventoriés et qui ne le seront pas avant un délai assez éloigné, j'ai réuni dans mon cabinet tous les anciens répertoires de ces fonds rédigés soit avant, soit pendant la Révolution. J'en ai dressé un répertoire comprenant 329 numéros et je l'ai imprimé dans mon étude sur *Les Archives de l'Isère*, publiée en 1899 (p. 311-341).

D'autre part, j'ai dressé moi-même ou fait établir sous ma direction un certain nombre de répertoires partiels insérés dans mes rapports annuels depuis 1878. Il m'a semblé qu'il y avait intérêt à compléter ce travail en indiquant pour chaque série et pour chaque fonds les inventaires ou répertoires, imprimés ou manuscrits qui peuvent être mis à la disposition du public dans la salle de travail des archives de l'Isère.

C'est ce tableau qu'on trouvera ci-après et dont, je n'en doute pas, les utiles indications seront appréciées aussi bien par les travailleurs que par les employés des archives.

Etat des inventaires sommaires et répertoires numériques, imprimés ou manuscrits, mis à la disposition du public aux archives de l'Isère.

Répertoires généraux.

Table des inventaires des divers fonds des Archives de l'Isère (imprimée dans *Les Archives de l'Isère*, 1790-1899, par A. Prudhomme, p. 311-341).

Etat des fonds des Archives de l'Isère (inséré dans le même ouvrage, p. 343-373).

SÉRIE A.

Inventaire imprimé dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Isère*, tome Ier, p. 1-4.

SÉRIE B.

Parlement de Grenoble.

Inventaire sommaire imprimé dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Isère*, tome Ier et tome II, p. 1-68.

Inventaires manuscrits du XVIIe et du XVIIIe siècle, nos 1-12 de la Table des inventaires citée plus haut.

Conseil de Justice de Die.

Inventaire imprimé dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Isère*, tome II, p. 69-70.

Inventaires manuscrits, 1587-1591, nos 13-14.

Cour des Aides et Finances de Vienne.

Inventaire imprimé dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Isère*, tome II, p. 71-78.

Inventaire manuscrit, 1660, nos 15, 16 et 17.

Chancellerie du Parlement de Grenoble.

Répertoire numérique imprimé dans *Rapport sur les Archives* pour l'année 1901.

Bailliage de Graisivaudan.

Répertoire manuscrit en préparation. — Fragment d'inventaire (Pilot-Dethorey) imprimé et mis au pilon.

Répertoire manuscrit de 1791, n° 21.

Justice royale et épiscopale de Grenoble.

Inventaire manuscrit des titres et papiers du greffe de la ci-devant judicature de Grenoble, dressé en 1791, n° 23.

Répertoire numérique manuscrit établi en 1908.

Judicatures subalternes du ressort du bailliage de Graisivaudan.

Répertoire imprimé dans Rapport de 1903.

Répertoire manuscrit des registres et procédures versés au Palais de Justice de Grenoble en 1790 par les greffiers des diverses judicatures exercées à Grenoble, n° 24.

Bailliage de Saint-Marcellin.

Répertoire manuscrit : Etat sommaire des documents provenant du greffe du bailliage de Saint-Marcellin, réintégrés aux archives de l'Isère en 1879 (Archives, carton des réintégrations).

Judicatures subalternes du ressort du bailliage de Saint-Marcellin.

Répertoire numérique imprimé dans Rapport de 1905.

Bailliage de Vienne.

Répertoire imprimé : Etat sommaire des registres et papiers provenant du greffe du tribunal civil de Vienne et comprenant les juridictions suivantes: officialité de Vienne. bailliage de Vienne, justices seigneuriales, élection, traites. Imprimé dans Rapport de 1883.

Judicatures subalternes du ressort du bailliage de Vienne.

Répertoire imprimé dans Rapport de 1905.

Maîtrises des Eaux et Forêts.

Répertoire des maîtrises des Eaux et Forêts du Dauphiné, de Grenoble et de Saint-Marcellin, imprimé dans Rapport de 1906.

Hôtel des Monnaies de Grenoble.

Répertoire sommaire imprimé dans Rapport de 1910.

Chambre des Comptes de Grenoble.

Inventaire imprimé dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Isère,* tome II, p. 79-309; tome III, tome IV sous presse.

Répertoires manuscrits, XIIIe-XVIIIe siècle, nos 26-98. A signaler principalement, sous le n° 67, le grand inventaire en 36 volumes in-folio, dressé à la fin du XVIIe siècle par Marcellier. Voir aussi Inventaire n° 328, fol. 13.

Série C.

Intendance du Dauphiné.

Inventaires manuscrits. — Inventaires partiels des pa-

piers remis par le greffe de l'Intendance au Bureau des Finances, de 1705 à 1748, n°s 99-109.

Inventaire général par ordre de matières des titres et papiers existant dans les Archives de la Préfecture du département de l'Isère au 10 thermidor an IX et comprenant : 1° les titres et papiers provenant de l'Intendance du Dauphiné; 2° ceux de la Commission intermédiaire, de 1789 au 31 juillet 1790; 3° ceux des administrations de districts; 4° ceux de l'Administration du département et de la Préfecture, n° 327.

Inventaire (autographié) des documents intéressant l'histoire militaire existant aux archives départementales de l'Isère (série C, Intendance du Dauphiné), par M. le capitaine Juster, 1901, in-4°.

Elections.

Répertoire imprimé des titres de l'Election de Grenoble et de l'Election de Vienne, dans Rapport de 1902.

Répertoire manuscrit dressé en 1791, n° 112.

Notes sur les papiers du greffe de l'Election, 1790, n° 111.

Bureau des Finances.

Répertoire imprimé dans Rapport de 1902.

Répertoire manuscrit dressé en 1791, n° 110. — Inventaire Baudot, n° 328, fol. 38.

Contrôle des actes de notaires.

Répertoire imprimé des registres du Contrôle antérieurs à 1800 versés par l'Administration des Domaines, dans Rapport de 1901.

Série D.

Répertoire imprimé des titres de la série D, dans Rapport de 1907.

Répertoire manuscrit. — Inventaire général des titres, actes, pièces et documents qui sont les archives du collège royal dauphin, de la Compagnie de Jésus, rédigé en 1703, n° 113.

Autres inventaires rédigés en 1790, n° 114, et l'an IV, n° 115.

Série E.

Familles.

Répertoire imprimé des titres des familles conservés dans les Archives de l'Isère (tirage à part du Rapport de 1895 avec additions manuscrites).

Inventaires manuscrits. — Inventaires des archives des émigrés : Achard de Germane, n° 116; Alleman, 117; Allois d'Herculais, 118-119; de Boffin, 120; Brison, 121; Chivallet, 122; Dolle, 123; Dupuy-Montbrun, 124; Filliot, 125; Flory, 126; Gaillardon, 127; Gamon-Montval, 128; Gigard, 129; La Coste, 130; Largentière, 131; Le Blanc de Percy, 132; Le Clet, 133-135; de Malyvert, 136; Maximy, 137; Montauban de La Tour du Pin, 138; Mercy, 139; Meynard, 140; Mivot, 142; de Morges, 143-145; Planelli de Maubec, 146-147; de Ponnat, 148; La Poype-Saint-Jullin, 149; Paulin-La Tour du Pin-Gouvernet, 150; de Sayve-d'Ornacieux, 151; de Saint-Clair, 152; Sinard, 153; de Vachon, 155; de Vallin, 156; de Vaulx, 157; de Villeneuve de La Gache, 158-159; Virieu-Pupetières, 160.

Et des seigneuries de Mions, Corbas, marquisat de Saint-Symphorien, n° 141; Tréminis, 154; Vourey, 161-163. Voir aussi : Inventaire Baudot, n° 328, fol. 4-5 et 12.

Notaires.

Répertoire imprimé des registres de notaires classés à la série E des Archives de l'Isère et des registres conservés dans les autres séries, dans Rapport de 1898. On le trouve aussi, mais moins complet, dans *Répertoire des notaires de l'arrondissement de Grenoble*, 1888.

Répertoire manuscrit, plus complet que le précédent et comprenant les protocoles entrés aux archives depuis 1898.

Inventaire alphabétique des protocoles de notaires qui se trouvaient aux archives de la Chambre des Comptes et qui furent déposés à la Chambre des notaires en 1838, n° 97, imprimé dans *Les Archives de l'Isère*, p. 303-308.

Communes.

Répertoire imprimé des titres intéressant les commune

conservés dans les Archives de l'Isère, dans Rapport de 1895 et tiré à part avec le répertoire des titres des familles.

Etat des papiers concernant les anciennes communautés de Chartreuse, de la Manche de Cornillon, cédés aux Archives de l'Isère par M. le chanoine Ginon, curé de Saint-Joseph de Grenoble, imprimé dans Rapport de 1906.

Etat des documents provenant de la collection de Verna déposés aux Archives de l'Isère par suite d'un accord entre le département de l'Isère et la ville de Crémieu; imprimé dans Rapport de 1900.

Répertoire numérique manuscrit des Archives historiques de la commune de Crémieu cédées aux Archives départementales et complétées par les fonds provenant de la bibliothèque de Verna réintégré après le procès de 1895-1896.

Inventaire des séries BB et CC des archives de Crémieu dressé par M. R. Delachenal, imprimé dans Rapport de 1887.

Etat sommaire des registres paroissiaux d'état civil conservés dans les archives départementales de l'Isère. Imprimé dans Rapport de 1902.

Répertoire sur fiches des registres d'état civil provenant du bailliage de Saint-Marcellin (depuis cédés aux archives de la Drôme).

SÉRIE F.

Inventaire imprimé : Répertoire des pièces données aux archives départementales de l'Isère par M. Morin-Pons, imprimé dans Rapports de 1890 et 1893.

Inventaire manuscrit : Répertoire des pièces données par M. le comte de Monts, le 13 août 1907.

SÉRIE G.

Archevêché de Vienne.

Inventaires manuscrits de 1774, n° 168; de l'an V, n° 169; inventaire partiel Pilot, n° 170.

Chapitre Saint-Maurice de Vienne.

Inventaires manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles, n°s 171-178.

Evêché de Grenoble.

Répertoire imprimé. — Etat des registres de visites pastorales, ordinations, provisions, etc..., réintégrés le 26 janvier 1900, imprimé dans Rapport de 1900 avec supplément dans Rapport de 1907.

Inventaires manuscrits : de 1381, n° 180; 1499, n° 181; 1561, n° 183; 1610, n° 185; 1672-1673, n° 187; 1789, n° 188; an V, n° 189. Ce fonds est classé à peu près dans l'ordre de l'inventaire de 1789, n° 188.

Chapitre de l'église cathédrale de Grenoble.

Inventaire manuscrit de l'an V, n° 195.

Chapitre Saint-André de Grenoble.

Inventaire manuscrit du XVIe siècle, n° 200; du XVIIe siècle, 2 volumes, n° 201; de l'an V, n° 203.

Chapitre Saint-Pierre de Vienne, uni à Saint-Chef et à Saint-André-le-Bas de Vienne.

Inventaire manuscrit de Saint-Pierre, 1653, n° 219; de Saint-André-le-Bas, XVIIIe siècle, n° 217.

Séminaire de Saint-François de Sales.

Inventaire manuscrit de l'an IV, n° 212.

Cures et chapelles du diocèse de Grenoble.

Inventaire manuscrit de l'an IV, n° 214.

SÉRIE H.

ORDRES RELIGIEUX. — HOMMES.

Abbaye de Bonnevaux.

Inventaire manuscrit de 1750, n° 216.

Abbaye de Saint-Antoine en Viennois.

Inventaires imprimés. — Répertoire des pièces provenant des anciennes archives de l'abbaye de Saint-Antoine réintégrées aux Archives départementales par la mairie de Saint-Antoine, imprimé dans Rapport de 1890.

Répertoire des registres et papiers provenant du cabinet de M. Victor Advielle et ayant antérieurement fait partie

des archives de Saint-Antoine en Viennois, acquis par M. Prudhomme, archiviste, le 18 avril 1904, imprimé dans Rapport de 1904.

Inventaire manuscrit. — Tome Ier de l'inventaire Hussenot dressé en 1774, n° 218.

Prieurés.

Répertoires manuscrits : Connexe, an II, n° 221. — Domène, 1720, n° 222; an IV, n° 223. — Jarrie, Vif, Bernin, Saint-Marcel-les-Die, 1792, an IV, nos 224, 225. — La Mure, an IV, n° 226. — Sinard, 1792, n° 228; an IV, n° 227. — Saint-Firmin, Varces et Champ, n° 229. — Saint-Jean-d'Avalon, an IV, n° 230. — Saint-Laurent-en-Beaumont, an IV, n° 231. — Saint-Martin-de-Miséré et Villard-Benoit, nos 204-207. — Saint-Pierre-d'Allevard, 1791, n° 232; an IV, n° 233. — Allevard, an IV, n° 234. — Saint-Robert-de-Cornillon, 1771, n° 235; an IV, n° 236. — Valbonnais, 1792, nos 239, 240; an IV, n° 238. — Vif, 1792, n° 241. — Vizille, 1792, n° 243; an IV, n° 242. — Prieuré de Saint-Hugues et de la Madeleine de Grenoble, 1562, n° 198 ; XVIIIe siècle, n° 199. — Beaulieu, 1787, n° 204. — Pâquier et Saint-Martin-La-Cluze, 1787, n° 204.

Augustins.

Inventaires manuscrits : Grenoble, an IV, n° 244. — Morestel, XVIIe siècle, nos 245-246; 1778, n° 247. — Voiron, an IV, n° 248.

Capucins.

Inventaire manuscrit : Grenoble, an IV, n° 249.

Carmes.

Inventaires manuscrits : Beaüvoir, 1702, n° 250. — Grenoble, an IV, n° 251. — Saint-Marcellin et collège annexé, XVIIIe siècle, n° 252. — Vienne, XVIIe siècle, nos 253, 254.

Grande-Chartreuse.

Inventaires imprimés : inventaire des documents et registres provenant des archives de la Grande-Chartreuse réintégrés aux Archives départementales de l'Isère par M. Michal, avocat, le 29 mars 1885, imprimé dans Rapport de 1885.

Etat des pièces dépendant des archives de la Grande-Chartreuse, déposées aux archives de la ci-devant Chambre des Comptes du Dauphiné, qui furent remises au procureur de la Grande-Chartreuse en 1822; imprimé dans *Les Archives de l'Isère* (1790-1899), par A. Prudhomme, p. 245-247.

Inventaires manuscrits : inventaire Bouvier dressé en l'an V, n° 255; le classement actuel concorde avec les numéros de cet inventaire. — Inventaires partiels du XVIIe siècle et du XVIIIe, nos 257-268.

Chartreuse Saint-Hugon.

Inventaires manuscrits : 1793, n° 269; an VI, n° 270.

Cordeliers de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 271.

Jacobins de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 272.

Minimes de Grenoble.

Inventaire manuscrit : XVIIIe siècle, n° 273; an IV, n° 274.

Récollets du Bourg-d'Oisans.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 275.

Récollets de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 276; 1806, n° 277.

ORDRES DE FEMMES.

Abbaye des Ayes.

Inventaires manuscrits : 1669, n° 278; 1722, n° 279; an IV, nos 280, 281.

Abbaye de La Val de Bressieux.

Inventaire manuscrit : 1792, n° 282.

Abbaye royale de Saint-André de Saint-Geoire, unie à celle de Notre-Dame des Colonnes de Vienne.

Inventaire manuscrit : 1737, n° 283.

Abbaye de Saint-André-le-Haut de Vienne.

Inventaires manuscrits: 1565, n° 284; XVII° siècle, n° 285; 1790-1792, n°s 286, 287.

Bernardines de Vienne.

Inventaires manuscrits : XVII° siècle, n°s 288, 289; 1790-1792, n°s 290, 291.

Carmélites de Grenoble.

Inventaire manuscrit : 1652, n° 292; an IV, n° 293.

Chartreuse de Prémol.

Inventaire manuscrit : 1680, n° 294; an IV, n° 295.

Clarisses de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 296.

Dominicaines de Montfleury.

Inventaire manuscrit : XVIII° siècle, n° 297; an IV, n° 298.

Ursulines de La Côte-Saint-André.

Inventaire manuscrit : 1792, n° 299.

Ursulines de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 300.

Ursulines de Moirans.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 301.

Ursulines de Saint-Marcellin.

Inventaire manuscrit : an II, n° 302.

Ursulines de Vienne.

Inventaire manuscrit : 1792, n° 303.

Ursulines de Vif.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 304.

Visitandines de Crémieu.

Inventaire manuscrit : an II, n° 305.

Visitandines de Grenoble. Sainte-Marie-d'en-Haut.

Inventaires manuscrits : 1666, n°s 306 et 307; an IV, n° 308.

Visitandines de Grenoble. Sainte-Marie-d'en-Bas.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 310.

Visitandines de Saint-Marcellin.

Inventaire manuscrit : 1766, n° 311.

Chanoinesses de Malte à Saint-Antoine.

Inventaire manuscrit : 1793, n°ˢ 312, 313.

Œuvre des filles orphelines de Grenoble, sous le titre de la Purification.

Inventaires manuscrits : 1706, n° 314 ; XVIIIᵉ siècle, n° 315; an IV, n° 316.

Hôpital des Présentines ou Raissons de Grenoble.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 317.

Propagation de la foi, de Grenoble.

Inventaires manuscrits : 1790, n° 318; an IV, n° 319.

Ecoles chrétiennes.

Inventaire manuscrit : an IV, n° 320.

Série L.

Période de 1790 a l'an VIII.

Inventaire imprimé dans *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère*. Série L, tomes I et II; tome III sous presse.

Inventaire sommaire (autographié) des documents intéressant l'histoire militaire et existant dans les Archives de l'Isère, dressé par M. le capitaine Juster. Série L. 1902, IV-132 pages.

Inventaire manuscrit : état sommaire de la série L, imprimé dans Rapport de 1904.

Répertoire numérique de la série L, dressé par A. Prudhomme, archiviste départemental, en 1890.

Inventaire des titres du district de Grenoble, an V, n° 322; — du district de Vienne, n° 324; — du district de

La Tour-du-Pin, n° 326; — du district de Saint-Marcellin, n° 325.

SÉRIE M.

Inventaires manuscrits. — Répertoires sur fiches des subdivisions ci-après de la série M : personnel, élections législatives, départementales et communales, police, état civil, divisions administratives, agriculture, industrie et commerce.

SÉRIE N.

Inventaire manuscrit. — Répertoire des budgets et comptes départementaux et de la comptabilité par ministères, cahier manuscrit.

SÉRIE P.

Inventaire manuscrit. — Répertoire sur fiches des délimitations des forêts domaniales et communales.

SÉRIE Q.

Inventaire manuscrit. — Répertoire numérique de la série Q, dressé par M. A. Prudhomme, archiviste départemental.

Répertoire sur fiches (par le même) des ventes de biens nationaux, rapports d'experts, ventes de biens d'église et de biens d'émigrés, 1885.

Répertoire sur fiches des registres et dossiers versés par l'Administration des Domaines: biens nationaux, biens communaux cédés à la caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813.

SÉRIE R.

Inventaire manuscrit : extrait de l'inventaire des documents antérieurs à l'année 1848 existant à la Direction d'artillerie de Grenoble, 1907.

SÉRIE S.

Inventaire manuscrit. — Répertoire sur fiches de la série S (travaux publics).

Série U.

Justice.

Inventaire imprimé : Etat des registres et papiers provenant des archives du Parquet général de Grenoble existant dans les archives départementales depuis 1887 ou versés ultérieurement; imprimé dans Rapport de 1908.

Série V.

Cultes.

Inventaire manuscrit : Répertoire numérique sur fiches et sur cahier de la série V (cultes).

Série X.

Assistance publique.

Inventaires manuscrits : Répertoire des sociétés de secours mutuels.

Répertoire sur fiches du fonds de l'asile d'aliénés de Saint-Robert.

Série Z.

Inventaire manuscrit : Répertoire sur fiches des cartes et plans conservés dans les archives de l'Isère et classés suivant l'ordre des séries du cadre départemental.

Bibliothèque historique.

Inventaire manuscrit. — Répertoire sur fiches de la bibliothèque historique des archives.

Archives communales.

Inventaire imprimé : Inventaire sommaire des Archives historiques de la ville de Grenoble, par A. Prudhomme, archiviste départemental, 1886-1906; tome Ier, séries AA et

BB; tome II, série CC; tome III, séries DD-FF; tome IV (sous presse), séries GG-II; tome V (sous presse), supplément et tables, série LL (période révolutionnaire).

Inventaire manuscrit des archives historiques d'Allevard-les-Bains, dressé en 1874 par Vallet, archiviste-relieur.

Inventaire manuscrit des archives historiques de Tullins, dressé par le même.

Inventaire manuscrit des archives historiques de Vinay, dressé par A. Prudhomme, archiviste départemental.

Archives hospitalières.

Inventaire imprimé des archives historiques de l'hôpital de Grenoble, publié en 1892 par A. Prudhomme, archiviste départemental. (Inventaire des archives départementales, Isère, série H, supplément.)

Inventaire manuscrit des archives hospitalières de Vienne.

Inventaire manuscrit des archives hospitalières de Voreppe.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1910 au 30 juin 1911, les archives départementales de l'Isère ont fait soit aux administrations, soit aux particuliers, 4.207 communications sans déplacement, nombre sensiblement égal à celui que j'ai relevé dans mon précédent rapport. On peut donc le considérer comme un chiffre à peu près fixe donnant pour chaque jour d'ouverture des bureaux une moyenne de 14 communications.

Les archives historiques fournissent 2.736 communications et les archives administratives 1.471. En voici le décompte indiquant les séries sur lesquelles s'est portée le plus souvent l'attention des chercheurs.

Archives historiques.

A	»
B	703
C	190
D	4
E	443
F	30
G	299
H	203
L	155
Q	100
Bibl. hist	609
Total	2.736

Archives administratives.

K	201
M	92
N	101
O	180
P	47
R	62
S	270
T	8
U	»
V	167
X	36
Y	»
Z	4
Bibl. adm	303
Total	1.471

Pendant la même période, 113 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'administration ou de personnes autorisées; 19 expéditions ont été délivrées qui ont produit, pour 33 rôles à 0 fr. 75 et un rôle à 2 francs, une somme de 26 fr. 75, dont 6 francs provenant de l'exercice 1910 ont été versés à la Trésorerie générale, au compte des produits éventuels du département suivant récépissé n° 30.156, en date du 19 janvier 1911; le reste, soit 20 fr. 75, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

Mes deux collaborateurs, MM. Delus et Dusserre, ont contribué chacun pour leur part et avec une louable activité aux travaux de classement entrepris ou continués dans le dépôt pendant l'exercice 1910-1911. Ils ont, en outre, assuré avec une grande complaisance le service des communications au public, de jour en jour plus absorbant.

VIII. — Crédits à inscrire au budget.

Les crédits inscrits au budget de 1911 suffiront à assurer le service des archives pour l'année 1912.

IX. — Inspection générale.

M. Camille Bloch, inspecteur général des archives et des bibliothèques, a visité récemment les Archives de l'Isère. Le but principal de son inspection était d'étudier sur place la question de l'agrandissement du local des archives et de fournir un avis motivé. Cet avis est conforme à celui que j'exprime dans les premières pages de ce rapport.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

Notre bibliothèque s'est enrichie cette année de 73 ouvrages provenant soit des dons du Ministère de l'Instruction publique et des départements, soit des libéralités des auteurs, soit des achats faits à l'aide du modeste crédit mis à notre disposition.

Le Ministère nous a continué l'envoi des volumes édités par le Comité des travaux historiques et le Comité pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution.

Parmi les dons, je citerai le plan général de la ville de Grenoble, dressé sous la direction de MM. Villaret et Argoud par MM. Meunier et Fumet, géomètres, Grenoble, 1910; le volume publié à l'occasion du centenaire de la Faculté des Lettres (1810-1910); un nouveau fascicule des archives du Ministère de la Guerre; les tomes I, II, III et IV de la *Gallia Christiana novissima*, commencés par le chanoine Albanès et continués par le chanoine Ulysse Chevalier.

Parmi les achats : le *Dictionnaire des patois*, de Ravanat; l'*Histoire économique de la soie*, par M. Beauquis, inspecteur du travail; la *Flore littéraire du Dauphiné*, par Léon

Cote et Paul Berthet; les *Vitraux du Lyonnais et du Dauphiné*, par M. Bégule, etc...

Le registre d'entrée de cette bibliothèque est arrêté au numéro 2.613.

Inspection des archives communales.

J'ai visité cette année les archives des cantons d'Allevard, Roussillon et Vif. Dans la montagne, comme sur les bords du Rhône, la situation des archives est la même. Bien rares sont les communes qui s'intéressent aux vieux papiers. Ce n'est pas hostilité systématique, c'est indifférence. Pour secouer cette apathie, je m'efforce de faire comprendre aux instituteurs, secrétaires de mairies, l'intérêt de ces anciens registres paroissiaux d'état civil, de ces parcellaires, des vieux cahiers de délibérations de la période de la Révolution ou d'assemblées de l'ancien régime.

On verra par le tableau qui suit les ressources que ces dépôts communaux offrent aux historiens. Dans toutes les communes du canton d'Allevard, sauf à Saint-Pierre, dont les archives ont été récemment incendiées, on trouve des séries de délibérations remontant au XVIIe ou au XVIIIe siècle : quelques séries de registres paroissiaux d'état civil commencent avant les premières années du XVIIe siècle : en 1582 à Anjou, en 1589 à Claix.

Les archives d'Allevard-les-Bains, très importantes, intéressent non seulement cette commune, mais toutes les paroisses de l'ancien mandement. La Ferrière-d'Allevard a conservé un parcellaire des bois et montagnes datant de 1727; Pinsot, les pièces d'un procès au sujet de la dîme entre le curé et les habitants en 1685-1687.

Dans les cahiers paroissiaux d'état civil de Bougé-Chambalud pour les années 1622-1629, j'ai relevé cette mention : « Nostre sire Louis XIIIe roy de France passa aux Farques le 20e juillet 1629 et coucha au chasteau d'Anjou et despartit le 21 dudit moys. »

Dans les archives de Saint-Clair-du-Rhône, sous une élégante reliure du XVIIIe siècle, j'ai retrouvé la correspon-

dance et les papiers, avec échantillons de passementeries, de la citoyenne Marie-Thérèse Stader, veuve d'Heinbrok, née à Munich en Bavière, directrice d'une manufacture pour la préparation du chanvre, le blanchissage et le filage, de l'an III à l'an VIII.

A Claix, un registre des familles et des hameaux dressé en 1798, un terrier de la seigneurie d'Allières de l'année 1587. Au Guâ, un livre de raison de la paroisse de La Ferrière, commencé en 1773 et indiquant les revenus des pauvres; à Varces, un livre des pauvres, de 1780 à 1820.

ETAT

des plus anciens documents conservés dans les archives des communes inspectées en 1911.

NOMS COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, rôles de tailles, etc.	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
rd	1674	1618	1612-1646-1672-1698	1651-1652	1316	1752-1873
pelle-du-Bard	1787	1673	1690-1698	18e siècle	»	1843
rière	1790	1673	1649-1727	»	»	1870
itaret.........	1774	1609	»	»	»	1844
....	1674	1750	1643	1665	1674	1874
re-d'Allevard.	1839	1732	»	»	»	1844
illon	An 4	1634	1699	»	»	1845
....	An 11 (?) 1830	1693	»	»	»	1848-1886
....	1764	1582	1597	»	»	1845
....	An 8	1656	1639	»	»	1844
ves-de-Vienne.	An 12 (?) 1839	1750	»	»	»	1845
Chambalud...	An 8	1603-1692	»	»	»	1844
s	An 2	1678	»	»	»	1844-1881
pelle-de-Surieu	An 8	1708	1657	»	»	1844
ieu	An 8	1681	»	»	»	1844
....	An 9	1738	»	»	»	1844
de-Roussillon.....	1791	1667	1699	»	»	1845
s	1791	1632	»	»	»	1844
an-du-Rhône .	An 8	1671	»	»	»	»
Clair-du-Rhône	1839	1671	1680	»	»	1844
laurice-l'Exil..	An 8	1657	17e siècle	»	»	1845
Prim	An 8	1667	»	»	»	1844
nain-de-Surieu	1843	1640	»	»	»	1845
....	An 4	1668	1699 (?)	»	»	1844
r.............	1811	1608	»	»	»	1845
z.............	An 8	1685	1667	»	»	1845
ous-Anjou	An 8	1647	»	»	»	1857
....	1767	1602-1710-1665-1634	1700	»	»	»
s-et-Risset	1836	1622	1698	»	»	1843
....	17e siècle	1589	1635-1655	17e-18e s.	1587	1843
ze-et-Pâquier..	An 8	1602-1666	1700	16e-18e s.	»	1894
ia.............	1812	1692-1642	1747	»	»	1845
nt-de-Claix....	1874	1874	»	»	»	1883
Paul-de-Varces	An 8	1663	1699	»	»	1844-1900
....	1816	1607	1686	17e-18e s.	17e-18e s.	1842

Canton d'Allevard.

Allevard-les-Bains. — La situation matérielle des archives de la commune d'Allevard est la même que celle que j'avais constatée dans une précédente inspection et elle restera la même tant que cette commune ne pourra pas mettre à la disposition de ses archives un local plus vaste et mieux aménagé.

Un inventaire des archives antérieures à 1790 a été établi en 1874; j'en ai fait dresser une copie depuis longtemps déposée aux archives départementales. Il conviendrait de classer dans des cartons les dossiers historiques et administratifs actuellement entassés sur des rayons. Ces derniers devraient être classés et répertoriés conformément aux prescriptions de la circulaire du 28 décembre 1879, insérée au *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture de la même année sous le numéro 20. Les publications périodiques sont brochées ou reliées jusqu'en 1900.

La Chapelle-du-Bard. — Inventaire de 1843, récolé en 1866, non au courant. — Archives entassées sans ordre dans trois armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1882. — A la liste des documents anciens que j'ai signalés dans un précédent rapport, il convient d'ajouter quelques liasses de rôles de tailles et de capitation. — Le cadastre en mauvais état devrait être restauré.

La Ferrière-d'Allevard. — Inventaire de 1870, non au courant. — Archives installées sans méthode dans des armoires de la salle de mairie, local qui serait suffisant si les archives étaient classées. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1904.

Le Moutaret. — Inventaire de 1844 non au courant. — Archives très peu importantes installées sans ordre méthodique dans deux armoires d'une salle de mairie neuve. — Publications périodiques en feuilles. — Je n'ai pas re-

trouvé — l'instituteur étant absent — des comptes consulaires et des rôles de tailles du XVIII[e] siècle, un parcellaire et un courcier de 1609.

PINSOT. — Deux inventaires ont été rédigés par M. Vallet en 1874 : l'un pour les archives historiques, l'autre pour les dossiers administratifs; ce dernier n'a pas été mis au courant. — A ces inventaires ne correspond pas un classement méthodique : les archives sont entassées sans ordre dans des armoires de la salle de mairie. — Il y aurait lieu de modifier cette installation, de classer les livres dans une bibliothèque spéciale, les archives dans une armoire fermée et de réserver les casiers pour le secrétariat et les affaires courantes. — Les publications périodiques sont reliées jusqu'en 1880; faire relier la suite et inscrire au budget un crédit spécial pour l'entretien des archives communales.

SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD. — Les archives de la commune de Saint-Pierre-d'Allevard ont été incendiées le 1[er] avril 1910. Il n'en reste que quelques registres de délibérations remontant à 1839 et les registres d'état civil depuis 1732. — Les anciens cahiers remontant à 1633, les parcellaires noble et roturier de 1640, 1670 et 1767, les courciers, les rôles de tailles signalés dans mon précédent rapport ont été entièrement détruits avec tous les dossiers administratifs et toutes les collections de publications périodiques.

Canton de Roussillon.

ROUSSILLON. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives bien installées dans un cabinet vitré attenant à la salle de mairie. — Situation matérielle meilleure que celle constatée dans un de mes précédents rapports. — Collections de périodiques en feuilles et non classées. — Il conviendrait de faire relier les vingt dernières années de l'état civil.

AGNIN. — Inventaire dressé en 1886 non au courant. — Archives classées en assez bon ordre dans un cabinet spé-

cial de la mairie. — Publications périodiques en feuilles depuis 1879. — Un registre de délibérations de l'an XI à 1820, porté sur l'inventaire de 1886, manque.

ANJOU. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie, local convenable, mais insuffisant; nécessité d'aménager une bibliothèque pour les livres, une armoire pour les archives, un casier pour le secrétariat et les affaires courantes. — Collections de périodiques reliées jusqu'en 1893; il conviendrait de faire relier la suite ainsi que quelques cahiers de délibérations antérieures à 1790.

ASSIEU. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives conservées dans trois armoires et un casier de la salle de mairie, local convenable et suffisant si les dossiers étaient méthodiquement classés. — Publications périodiques en feuilles et très incomplètes. — J'ai retrouvé un ancien registre paroissial d'état civil remontant à 1656 dont mon dernier rapport regrettait la disparition.

AUBERIVES-DE-VIENNE. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives classées en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie. — Dossiers administratifs peu nombreux. — Collections de périodiques en partie brochées ou reliées. — Plan cadastral à restaurer. — Des cahiers de délibérations de l'an XII à 1839 ont disparu.

BOUGÉ-CHAMBALUD. — L'inventaire dressé en 1844 et complété jusqu'en 1878 a été égaré. — Bonne installation des archives dans deux grandes armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1908; il conviendrait de faire relier aussi les cahiers de délibérations de l'an VIII à 1839 et les plus anciens cahiers paroissiaux d'état civil remontant à 1603 pour Chambalud et à 1692 pour Bougé.

CHANAS. — Inventaire mis au courant jusqu'en 1871. — Archives conservées dans deux très belles armoires-bibliothèques de la salle de mairie. — Pas de classement méthodique. — Collections de périodiques incomplètement reliées.

— Devront être également reliés les plus anciens cahiers de délibérations et d'état civil.

LA CHAPELLE-DE-SURIEU. — Inventaire de 1844 non au courant à refaire. — Archives installées en assez bon ordre dans un casier de la salle de mairie et dans un cabinet attenant. — Un cahier de délibérations de 1790 à l'an VIII a disparu. Par contre, j'ai retrouvé un parcellaire de 1657 qui ne figurait pas dans les notes de ma précédente inspection.

CHEYSSIEU. — Inventaire de 1844 égaré, à refaire. — Installation matérielle insuffisante. — Pas de classement méthodique. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1871. — Manque un registre paroissial d'état civil de 1681 à 1693; faire relier les plus anciens de ces cahiers d'état civil.

CLONAS. — Inventaire de 1844 égaré. — Archives entassées sans ordre dans la salle de mairie; installation insuffisante et qui devra être complétée pour permettre le classement des collections administratives de la commune. — Collections de périodiques en feuilles à faire relier.

LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON. — Inventaire de 1845 égaré. — Situation matérielle absolument semblable à celle que j'ai relevée dans un précédent rapport, avec un peu plus d'encombrement : les archives sont entassées dans une série d'armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1872. Faire relier la suite, ainsi que les plus anciens cahiers de délibérations remontant à 1791. — Un registre de l'administration de canton a été continué jusqu'en 1825 comme registre des délibérations municipales. — Il est à souhaiter que la commune du Péage puisse réaliser prochainement son projet de construction d'un hôtel de ville qui permettra de ménager aux archives une installation convenable et suffisante.

SABLONS. — Inventaire de 1844-1848 non au courant. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie, local insuffisant. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1900. — Pas de classement méthodique. —

Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers d'état civil et de délibérations communales.

SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE. — Pas d'inventaire. — Archives installées dans les armoires de la salle de mairie, où elles seraient à l'aise si elles étaient classées. — Dossier du secrétariat en assez bon ordre. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1845. — Quelques registres paroissiaux d'état civil ont été détruits par un incendie il y a une vingtaine d'années.

SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE. — Inventaire de 1844 mis à courant jusqu'en 1885. — Archives conservées en assez bon ordre dans des armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1886; le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* est relié jusqu'en 1910. — Un ancien registre de délibérations remontant à l'an X a disparu. — A ajouter à la liste des documents anciens signalés dans mon précédent rapport un parcellaire de 1680.

SAINT-MAURICE-L'EXIL. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives conservées dans deux armoires vitrées situées dans une pièce spéciale attenant à la salle de mairie. — Installation insuffisante et qu'il convient de compléter. — Collections de périodiques brochées jusqu'en 1856 seulement, le reste en feuilles. — A ajouter à la liste des documents anciens donnée dans mon précédent rapport des délibérations communales remontant à floréal an VIII avec quelques lacunes et un parcellaire du XVIIe siècle.

SAINT-PRIM. — Inventaire de 1844 non au courant. — Archives installées dans deux grandes armoires de la salle de mairie, local convenable, mais insuffisant. — On annonce la prochaine construction d'une mairie où une installation spéciale et suffisante sera réservée à la bibliothèque administrative et aux archives. — Collections pé[riodi]ques en partie reliées. — Il conviendrait de faire re[lier] les cahiers de délibérations antérieurs à 1844.

[S]AINT-ROMAIN-DE-SURIEU. — Inventaire de 1845 non au

courant. — Archives assez bien classées dans une armoire de la salle de mairie. — Collections périodiques en feuilles depuis 1858 a faire relier, ainsi que les registres de l'état civil qui n'ont pas été reliés depuis 1868. — Un registre de délibérations de 1808 à 1843 a disparu.

SALAISE. — Inventaire de 1844 non au courant. — Archives conservées à peu près en ordre dans une très belle armoire de la salle de mairie. — Collections de périodiques reliées jusqu'en 1887. — Un registre de l'an IV, comprenant les actes de la municipalité de canton, a été utilisé ultérieurement pour l'administration municipale de la commune. — Un parcellaire de 1699 a été égaré.

SONNAY. — Inventaire de 1845 non au courant. — Installation incommode et insuffisante; il y aurait lieu de transformer de vieilles armoires qui ont été transportées dans le cabinet des archives, où elles sont encombrantes. — Les collections de périodiques n'ont pas été reliées depuis de longues années; il conviendrait de faire relier également les cahiers de délibérations de 1811 à 1839.

VERNIOZ. — Un inventaire, dressé il y a quelques années, devra être établi sur les cahiers réglementaires et conformément au cadre prescrit par la circulaire de 1879. — Archives assez bien classées dans deux belles armoires de la salle de mairie; installation excellente, mais qu'il conviendrait de compléter par l'établissement d'un corps de bibliothèque pour les séries A, B et C. — Collections de périodiques brochées jusqu'en 1909.

VILLE-SOUS-ANJOU. — Inventaire de 1857 non au courant. — Archives conservées sans ordre méthodique dans une armoire de la salle de mairie; installation insuffisante, quelques rayonnages seraient nécessaires pour y classer la bibliothèque administrative, dont les publications sont en feuilles. — Je n'ai pas retrouvé un cahier de délibérations de l'an V à l'an VIII que j'avais signalé dans un précédent rapport. — Un projet de construction d'une mairie est à l'étude; il conviendra d'y réserver une installation convenable et suffisante pour les archives.

Canton de Vif.

Vif. — La situation des archives de ce chef-lieu de canton s'est peu modifiée depuis mes deux dernières inspections; toutefois, on a aménagé pour les recevoir deux belles armoires dans la salle des délibérations. On y a classé les séries A, B et C, c'est-à-dire la bibliothèque administrative et aussi les anciens registres de délibérations. — Aucun inventaire n'a été dressé. — Les collections de périodiques ont été reliées jusqu'en 1905. — Les dossiers administratifs sont assez bien classés. — Il y aurait peu de chose à faire pour ramener ce classement au cadre réglementaire et dresser un inventaire. — Il conviendrait de faire relier en un ou deux volumes d'anciens cahiers de délibérations de la période révolutionnaire.

Allières-et-Risset. — Inventaire de 1843 non au courant. — L'installation matérielle de ces archives est absolument déplorable. L'armoire où elles sont entassées est tellement humide que les registres de l'état civil tomberont bientôt en lambeaux. J'ai recommandé de les déplacer de suite. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1908. — Je n'ai pas retrouvé les cahiers de délibérations de 1720 à 1836 mentionnés dans l'inventaire de 1843.

Claix. — Inventaire de 1843 non au courant. — Archives entassées dans deux armoires de la salle de mairie et dans un cabinet attenant, lequel sert aussi de magasin de charbon; sa fenêtre est brisée et la pluie et la poussière y pénètrent constamment. Il est urgent de modifier cette situation qui ne saurait se prolonger sans mettre en péril les collections historiques et administratives de la commune. — Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis 1880. — Un registre de la municipalité de canton devra être réintégré à la Préfecture. — Le plan cadastral est en mauvais état.

La Cluze-et-Paquier. — Inventaire dressé en 1894 à la suite d'une de mes précédentes inspections et mis partiel-

lement au courant jusqu'en 1908. — Archives en assez bon ordre dans quatre armoires de la salle de mairie; local convenable et suffisant s'il n'était encombré par de nombreuses liasses de titres anciens, rôles de tailles et de capitation, procédures, comptes consulaires que la municipalité consentirait volontiers à déposer aux archives de la Préfecture si celles-ci pouvaient les recevoir. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1905.

Le Gua. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives conservées dans diverses armoires du secrétariat de la mairie; installation qui serait suffisante si les dossiers étaient classés méthodiquement. — Parmi les registres paroissiaux d'état civil, noter celui de Saint-Barthélemy-du-Groin pour 1743-1745, qui est rédigé en latin. Un parcellaire de 1787 est complété par une carte visuelle, document qui manque le plus souvent. — Publications périodiques reliées et en bon ordre.

Le Pont-de-Claix. — Commune datant de 1874. — Inventaire rédigé en 1883, n'a pas été tenu au courant. — Archives en assez bon ordre en attendant leur transfert dans la nouvelle mairie où un cabinet spécial leur sera affecté. — Collections de périodiques reliées jusqu'en 1907.

Saint-Paul-de-Varces. — La situation de ces archives s'est bien améliorée depuis mes dernières inspections : elles sont installées en assez bon ordre dans un cabinet spécial attenant à la salle de mairie. — Un récolement a été dressé en 1900. — Quelques pièces encore déposées au grenier devront être vérifiées et, si elles présentent quelque intérêt, réintégrées à leur place dans les archives. — Publications de périodiques reliées jusqu'en 1902.

Varces. — Inventaire de 1842 non achevé, à refaire. — Installation matérielle insuffisante. — Dans un coffre de bois déposé au grenier se trouvent des liasses de documents antérieurs à la Révolution et qui seraient mieux placés aux archives de la Préfecture. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1893. — Archives en assez bon ordre.

Grenoble.

J'ai continué les relevés sur fiches nécessaires à la préparation de la table des noms de lieux, de personnes et des matières des quatre volumes imprimés de l'inventaire des archives historiques de Grenoble. Ce répertoire, destiné à rendre de grands services aux chercheurs, sera achevé l'année prochaine.

L'impression du tome IV se poursuit assez lentement. — Actuellement 28 feuilles sont tirées, soit un peu plus de la moitié du volume.

Archives hospitalières.

A la demande de l'administration de l'hôpital de Grenoble, j'ai procédé à un récolement des archives de cet établissement dont j'ai publié l'inventaire en 1892. — Des numéros d'ordre qui avaient été intervertis ont été corrigés et les cartons rétablis à leur place. — Quand ces archives seront transportées dans les nouveaux bâtiments de La Tronche, il y aura lieu de remplacer quelques cartons en mauvais état et de compléter des inscriptions insuffisantes.

L'Archiviste de l'Isère,
Membre de la Commission supérieure des archives,

A. PRUDHOMME.



N° 185

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1911-1912

PRÉSENTÉ A MONSIEUR LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Membre de la Commission supérieure des Archives

Grenoble, le 20 juillet 1912.

L'Archiviste départemental
à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — ce sera le trente-cinquième depuis mon installation dans l'Isère — sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières, dont la direction m'est confiée dans ce département. Je suivrai comme précédemment dans ce compte rendu l'ordre prescrit par la circulaire ministérielle du 23 juin 1875.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

I. — Local.

La question de l'agrandissement du local des archives de la Préfecture a été résolue — en principe du moins — par la délibération du Conseil général du 17 avril dernier. Les bâtiments actuels seront élevés d'un étage dans des conditions qui, pendant la période des travaux, permettront de ne pas déménager la moitié des archives et par conséquent de ne pas interrompre le service des communications, sans cependant exposer les collections historiques et administratives à des dangers d'inondation dont le bâchage le plus savant n'aurait pu les préserver pendant les journées d'orage si fréquentes dans notre région.

La parole est donc maintenant à M. l'Architecte départemental et à la Commission du Budget du Conseil général.

Au nom du service des Archives et en mon nom personnel, je remercie l'Assemblée départementale d'avoir bien voulu entendre la requête que je lui adressais dans mon dernier rapport.

Je lui sais gré d'avoir fait intervenir dans la solution de cette question, à côté des arguments administratifs et financiers, le désir de donner satisfaction, en lui permettant d'achever son œuvre, au vieil archiviste qui a consacré sa vie à recueillir, à classer et à mettre en lumière les titres historiques de notre cher Dauphiné.

II. — Réintégrations, dépôts, dons et acquisitions.

Réintégration. — A la suite du décès d'un collectionneur, j'ai appris que des documents provenant du fonds de la Chambre des Comptes de Grenoble se trouvaient dans sa bibliothèque dont on annonçait la prochaine mise en vente. J'ai immédiatement présenté à qui de droit les revendications que m'imposait mon devoir professionnel. L'affaire n'est pas encore pleinement résolue, mais en principe mes réclamations ont été acceptées.

Dépôt. — Le 11 décembre 1911, M. le Maire de La Cluze-et-Pâquier me faisait savoir que, conformément au conseil que je lui avais donné au cours de ma tournée d'inspection, il avait proposé et fait adopter par son Conseil municipal le dépôt aux Archives départementales de cinq sacs de titres anciens, comprenant des rôles de tailles et de capitation, des comptes consulaires et des procédures. Ces documents, que le manque de place ne m'a pas encore permis de classer, sont conservés dans leurs sacs au pied de la travée consacrée aux archives des communes.

Dons. — M. Pierre Saint-Olive a offert aux Archives de l'Isère, dont il est l'un des travailleurs les plus assidus, un registre de Jean-Antoine Faure, notaire royal de Bourg-Saint-Andéol, pour les actes passés par lui en Dauphiné et en Provence pendant les années 1719 et 1720.

M. Paul Joannon, greffier en chef de la Cour d'appel d'Aix en Provence, m'a adressé deux mémoires judiciaires imprimés et reliés :

1° *Mémoire pour messire Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, intendant du Languedoc, contre sieur Nicolas Vial et la dame de Marchais, son épouse, concessionnaires de la forêt de Bièvre.* Montpellier, 1781, in-folio.

2° *Pour les sieurs maire, échevins et communauté de la ville de Romans. — Réfutation de la réplique du chapitre de Saint-Barnard* (la fin manque).

Achats. — J'ai acheté un lot de livres de raison et de papiers datant de la première moitié du XIXe siècle et provenant de M. Ferréol de La Merlière, père de Mlle Constance de La Merlière, dont il fut longuement parlé à propos de l'affaire de La Salette. On sait l'intérêt de ces livres de raison, où nos pères inscrivaient avec de verbeux commentaires non seulement toute leur comptabilité, recettes et dépenses, mais encore tous les événements, importants ou non, de leur vie journalière. Les livres de raison de M. de La Merlière, bien que mutilés, peut-être sur certains points avec intention, sont curieux à feuilleter. Le premier, qui

va du 1er janvier 1802 au 9 février 1805, abonde en détails savoureux sur la vie d'un gentilhomme campagnard qui passait ses hivers à Saint-Marcellin et ses étés à Roybon : alimentation, domestiques, exploitation des terres, frais de voyage.

Le deuxième livre nous fournit la période de 1814 à 1820. C'est d'abord l'occupation de Roybon par les Autrichiens en 1814; puis l'arrivée d'un peintre italien nommé Cavaly, qui fait les portraits de M. et de Mme de La Merlière à raison de 35 livres par portrait. Le retour de l'île d'Elbe est ainsi raconté d'après les bruits qui circulaient à Saint-Marcellin : « Le 2 mars 1815, Bonaparte est sorti de l'île d'Elbe, est débarqué à Fréjus le 4 et est arrivé à Grenoble le 7, à huit heures du soir, *déguisé en bourgeois avec la casquette.* » Le 2 août 1815 reparaissent les troupes autrichiennes. M. de La Merlière loge l'état-major, qui fait grasse chère dans sa maison de Roybon, lui boit son vin bouché, dévore ses plus belles volailles, dont une dinde farcie de 30 livres. Après cet orage, il convient de faire des économies : M. de La Merlière engage une servante « un peu neuve en cuisine » et lui promet pour six mois 30 francs de gages et une chemise.

A la date du 29 mai 1816, une assez longue mention est consacrée à Mlle de La Merlière : « Le 29 juin 1816, j'ai conduit chez Mlle de Bourcet, demeurant à Grenoble près la citadelle, selon la demande et le vœu de M. Bouchard, grand vicaire à Grenoble, et l'empressement de Mlle de Bourcet, ma fille Constance, qui d'abord y est entrée pour mener une vie religieuse et seconder Mlle de Bourcet dans l'éducation qu'elle donne dans cette maison aux jeunes demoiselles, et comme il est nécessaire qu'elle y subisse une épreuve, je n'ai pas pu convenir avec Mlle de Bourcet ni de pension ni d'autres arrangements avant la fin de cette épreuve. J'attendrai là-dessus des ouvertures de Mlle de Bourcet et les résolutions de ma fille Constance. »

Dans le registre de 1820 à 1828, il est encore souvent question de Mlle de La Merlière. Elle n'était pas restée chez Mlle de Bourcet. « Le 11 novembre 1822, je me suis rendu à Grenoble avec ma fille Constance que j'ai conduite vers les cinq heures du soir à la Providence (logement provi-

soire qui a été désigné aux dames de la Nativité pour en faire leur demeure jusqu'à ce que l'évêché leur ait trouvé une habitation plus convenable) et je l'ai remise à M[lle] Barthélemy Thevenet, qui en est supérieure, avec laquelle j'ai convenu que je paierais 400 francs de pension, à condition qu'elle y serait entretenue conformément au trousseau en bon état et presque neuf qu'elle y portait, comme elle l'était à Saint-Pierre auprès de M[lle] Louise de Bourcet La Saigne, et qu'en outre il lui serait fourni 3 francs par mois pour en faire à sa volonté. Elle y a été accueillie avec allégresse par toutes ces dames. »

Les registres suivants sont tenus avec moins de détails par M[me] de Luzy-Pelissac, fille et héritière de M. de La Merlière.

Parmi les pièces je signalerai un inventaire des meubles et titres délaissés par Louise-Angélique de Beauregard, femme de Catin de La Merlière, dans son appartement de la rue des Vieux-Jésuites (ventôse an IX), classé à la série Z.

Et six dossiers de procédures intéressant les îles du Drac à Sassenage (XVIII[e] siècle), classés à la série E (communes) sous le nom de Sassenage.

III. — Versements.

Pendant l'année 1911-1912, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont adressé aux Archives les versements ci-après :

Cabinet du Préfet (*Journal officiel* et périodiques imprimés dans le département, procès-verbaux des Conseils généraux des autres départements et dossiers divers).....	402	liasses	190	volumes.
1[re] Division	170	—	»	—
2[e] Division	25	—	118	—
3[e] Division	176	—	26	—
Inspection départementale de l'assistance	30	—	»	—
A reporter.....	797	liasses	334	volumes.

Report.........	797 liasses	334 volumes.
Service de la répression des fraudes	16 —	» —
Greffe du Conseil de Préfecture (comptabilité des communes, établissements de bienfaisance, syndicats de travaux publics)	992 —	» —
Trésorerie générale (rôles des contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)...	25 —	50 registres
Comptabilité de la Trésorerie générale	» —	140 —
Total.........	1.830 liasses	524 registres ou volumes.

IV. — Vente de papiers périmés.

Une vente de papiers périmés et inutiles est actuellement en cours d'exécution. Autorisée par délibération du Conseil général, en date du 16 avril 1912, par décision de la Commission locale instituée par arrêté préfectoral du 3 juin et par la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 12 juin, elle sera effectuée au moment où se réunira le Conseil général. Autorisé à traiter de gré à gré, je suis actuellement en pourparlers avec différents acquéreurs et je donnerai la préférence à celui qui fera au Département les conditions les plus avantageuses.

Le produit de cette vente, en ce qui concerne les papiers vendus au profit du Département, sera, conformément à la délibération du Conseil général, affecté aux besoins du service des archives.

V. — Classement et inventaire.

Comme chaque année, les travaux de classement et d'inventaire ont porté sur les séries historiques B. et L. et sur les archives administratives.

1° **Archives anciennes.** — Dans la série B. j'ai continué le classement du fonds de la Chambre des Comptes de Grenoble. Les registres et dossiers du Domaine delphinal sont actuellement classés et l'inventaire en est commencé. J'y signalerai particulièrement un registre d'un grand intérêt historique donnant, pour l'année 1339, une description minutieuse des châteaux et bourgs fortifiés du Graisivaudan, avec l'indication de leurs revenus et propriétés, des nobles qui y habitent et des paroisses, villages et hameaux qu'ils comprennent. Ce document de tout premier ordre complète utilement l'enquête publiée par M. Cl. Faure dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome* (t. XXVII) sous ce titre : *Un Projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine*. Rome, 1908, in-8°.

Après les titres du Domaine delphinal, il ne me restera, pour achever l'inventaire de la Chambre des Comptes, qu'à répertorier les comptes des trésoriers généraux et des châtelains du Dauphiné. Déjà j'ai fait, sous ma direction, dresser un état des comptes des trésoriers généraux que je crois utile de reproduire ici pour guider les chercheurs dans cette série jusqu'ici presque inexplorée.

REPERTOIRE
des comptes des Trésoriers généraux du Dauphiné.

Nos	NOMS des TRÉSORIERS GÉNÉRAUX	DATES
1	Jean de Poncy........	1336
2-5	Philippe de Gilliers...	1355-1363
6	Adam Chanteprime...	1367-1368
7	Jean de Cerisy........	1368-1369
8	Bernard de Montlhéry.	1370-1376
9-12	Jean de Vallin........	1377-1384
13-22	Jean de Brabant......	1383-1393
23-29	Jean de Villuys.......	1394-1403
30	Aubert Lefèvre.......	1404-1405
30 *bis*-31	Jean de La Barre	1417-1423
32	Artus Prunier........	1556-1557
33-34	François de Bourges..	1569
35	Laurent Prunier......	1570
36-37	François de Bourges..	1571-1573
38-39	Leonard de Muzy.....	1576-1578
40	François de Bourges..	1579
41	Léonard de Muzy.....	1580
42-43	Joffrey Janon.........	1582-1583
44	François Gallien......	1584
45	François de Bourges..	1585
46	François Gallien......	1586
47	François de Bourges..	1587
48	François Gallien.. ...	1588
49	François de Bourges..	1589
50	François Gallien......	1590
51	Joffrey Janon..... ...	1590
52	François de Bourges..	1591
53	François Gallien......	1592
54-55	François de Bourges..	1593
56	François Gallien......	1594
57	François de Bourges..	1595
58	François Gallien......	1596
59	François de Bourges..	1597
60	François Gallien......	1598
61	François de Bourges..	1599
62	François Gallien......	1600
63	François de Bourges..	1601
64	François Gallien......	1602
65	François de Bourges..	1603
66	François Gallien......	1604
67	François de Bourges..	1605
68	Antoine Bochère......	1605
69	François Gallien......	1606
70	François de Bourges..	1607
71	Vincent Vial..........	1608
72	Pierre de Bourges	1609
	Vincent Vial..	1610
	Pierre de Bourges....	1611

Nos	NOMS des TRÉSORIERS GÉNÉRAUX	DATES
75	Vincent Vial.........	[illegible]
76	Pierre de Bourges..	[illegible]
77	Vincent Vial.........	[illegible]
78	Jean-Louis Aymon...	[illegible]
79	Vincent Vial.........	[illegible]
80	Jean-Louis Aymon...	[illegible]
81	Dominique Vial......	[illegible]
82	Jean Duprat..........	[illegible]
83	Dominique Vial......	[illegible]
84	Jean-Louis Aymon...	[illegible]
85	Jean Duprat..........	[illegible]
86	Dominique Vial......	[illegible]
87	Jean-Louis Aymon...	[illegible]
88	Gaspard Chabrières..	[illegible]
89	Dominique Vial......	[illegible]
90	Jean-Louis Aymon...	[illegible]
91	Dominique Vial......	[illegible]
92	Pierre Guigou........	[illegible]
93	Pierre de Portes....	[illegible]
94	Recette Générale du Piémont...........	[illegible]
95-96	Contrôle Général des finances du Dauphiné	[illegible]
	Comptes des Parties casuell[es]... Lods, Amendes, etc.	
97	François Gaultier....	[illegible]
98-101	Artus Prunier.......	[illegible]
102-103	Jean Faure..........	[illegible]
104-110	Nicolas Sollier.......	[illegible]
111-112	Jean de Soffrey.	[illegible]
113	Pierre Guérin.........	[illegible]
114	Arnaud Rebut.....	[illegible]
115-117	Pierre Guérin	[illegible]
118-120	François de Bourges.	[illegible]
121	Hugues Thomasset..	[illegible]
122	Pierre Guérin	[illegible]
123	François de Bourges.	[illegible]
124	Jean Masson..........	[illegible]
125	François de Bourges..	[illegible]
126	Louis de Calignon...	[illegible]
127-128	François de Bourges..	[illegible]
129-131	Mathieu Sibuet.....	[illegible]
132	Paul Pourroy.........	[illegible]
133	Louis Aymon.........	[illegible]
134-136	Mathieu Sibuet.......	[illegible]

Le classement des volumineuses procédures du bailliage de Graisivaudan touche à sa fin. La mise en carton pourra être opérée dans le courant de l'hiver, mais la place nous manque pour développer les 2.000 articles de ce fonds et nous serons obligés jusqu'à nouvel ordre d'en aligner les cartons et registres sur les planchers.

2° **Archives de la période de la Révolution** (série L.). — Dix feuilles du tome III de l'inventaire de la série L. sont actuellement prêtes pour l'impression. Rédigées pendant le cours de cette année, elles analysent une centaine de registres et de cartons relatifs aux affaires militaires : correspondance du bureau militaire du département avec les Ministres de la Guerre, le Comité de Salut public, les généraux de l'armée des Alpes et les représentants du peuple en mission; volontaires, réquisitionnaires, déserteurs, pensionnés militaires, invalides; fortifications de Grenoble et de Barraux; subsistances, convois, étapes, magasins militaires de l'armée des Alpes et du fort Queyras; manufactures d'armes, fabriques de fusils et de lames de sabre installées à Grenoble; fonderie de canons de Saint-Gervais, etc...

3° **Archives administratives modernes.** — Dans les séries modernes on a surtout travaillé cette année en vue de préparer la vente de papiers inutiles qui s'opère en ce moment. Cependant le classement et la mise en cartons des *dons et legs* ont été poursuivis jusqu'en 1906. Un répertoire des déclarations de résidence des étrangers a été dressé de 1893 à 1905 et un important versement de dossiers d'administration communale de 1898 à 1905 pour les arrondissements de Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin et Vienne a été préparé en vue d'une fusion avec les dossiers antérieurs intéressant les mêmes communes déjà classés à la série O.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912, le nombre des communications sans déplacement faites aux archives de l'Isère s'est élevé à 4.256, supérieur d'environ 50 unités à ce-

lui signalé par mon précédent rapport. Les archives historiques ont fourni 2.552 communications et les archives administratives 1.704.

En voici le décompte indiquant comparativement, pour les années 1911 et 1912, les séries sur lesquelles s'est portée le plus souvent la curiosité des chercheurs.

Archives historiques.

Séries	1911	1912
A	»	»
B	703	626
C.......	190	164
D.......	4	4
E.... ..	443	464
F.......	30	65
G	299	214
H	203	60
L.......	155	219
Q	100	112
Bibl. hist.	609	624
Totaux ..	2.736	2.552

Archives administratives.

Séries	1911	1912
K	201	135
M......	92	166
N	101	81
O.......	180	346
P.......	47	101
R	62	181
S.......	270	261
T.......	8	8
U	»	»
V	167	77
X	36	36
Y	»	3
Z.......	4	14
Bibl. adm.	303	295
Totaux ..	1.471	1.704

Pendant la même période, 96 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'administration ou de personnes autorisées. 13 expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 46 rôles à 0 fr. 75 et 10 rôles à 2 francs, une somme de 54 fr. 50, dont 38 fr. 75 provenant de l'exercice 1911 ont été versés à la Trésorerie générale au compte des produits éventuels du Département, suivant récépissé n° 30.366, en date du 31 janvier 1912; le reste, soit 15 fr. 75, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

Des deux employés des archives, l'un, M. Delus, est plus spécialement chargé du service des communications au pu-

blic; il s'acquitte de sa mission avec une complaisance, une bonne grâce et aussi une compétence très appréciées par la clientèle d'érudits et d'hommes d'affaire qui fréquentent les archives. Il a de plus préparé, sous ma direction, la vente de papiers périmés et procédé à divers classements dans les séries modernes. Je n'ai qu'à me louer de sa collaboration.

M. Dusserre, second employé, ayant demandé à passer au service de l'Assistance, a été remplacé par M. Chioso, qui n'a pas tardé à nous quitter pour prendre place à la 3e Division. M. Pitre, ancien adjudant de zouaves, qui nous a été donné depuis peu, a fait preuve jusqu'ici de bonne volonté et d'exactitude. J'espère qu'il se mettra bientôt au courant du service et qu'il nous restera assez longtemps pour que nous puissions bénéficier de son activité.

VIII. — Crédits à inscrire au budget.

Sous le bénéfice des observations que soulève la lettre ministérielle du 20 mai 1912, relative à la création d'un cours de classement d'archives à l'école normale d'instituteurs, les crédits inscrits au budget de 1912 suffiront à assurer le service des archives pour l'année 1913.

IX. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque des archives de l'Isère s'est enrichie, cette année, de 219 volumes, offerts par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par les départements et par quelques particuliers. Parmi les dons, il y a lieu de signaler ceux du Comité d'études relatives à l'histoire économique de la Révolution, des sociétés savantes de la région; quelques ouvrages provenant de la bibliothèque de l'Evêché de Grenoble. Quelques achats nous ont donné *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, par R. de Lasteyrie; une carte de la région du Sud-Est de la France, par Gaston Bonneau, etc. Le livre d'entrée de cette bibliothèque est arrêté au n° 2832.

Inspection des archives communales.

J'ai inspecté cette année les archives des communes des cantons montagneux de La Mure et de Valbonnais, que j'avais déjà vues en 1882, 1891 et 1898. Je voudrais pouvoir déclarer que je les ai trouvées mieux classées que lors de mes précédentes visites. Je suis obligé de reconnaître que la situation de ces petits dépôts est restée sensiblement la même et que si l'on relève çà et là quelques améliorations, ailleurs la situation est pire et le nombre des titres historiques conservés va diminuant d'année en année. Il est humiliant d'en convenir, mais jusque vers le milieu du second empire les municipalités rurales ont témoigné d'une plus grande sollicitude pour leurs archives; elles faisaient dresser des inventaires et relier les publications périodiques, deux choses qu'il est aujourd'hui difficile d'obtenir des secrétaires de mairie surchargés de besogne et des Conseils municipaux épris d'économies.

La création de quelques cours de classement d'archives faits par l'Archiviste départemental aux élèves maîtres de l'Ecole normale, création préconisée par M. le Ministre de l'Instruction publique, serait peut-être de nature à réagir contre ces fâcheuses tendances en faisant comprendre aux nouveaux instituteurs la valeur et l'intérêt des titres historiques trop rares conservés dans les archives communales et le parti qu'ils en pourraient tirer soit pour leur enseignement professionnel, soit pour les études personnelles qu'ils pourraient entreprendre sur l'histoire de leur commune.

On trouvera ci-après le tableau des plus anciens titres conservés dans les dépôts communaux inspectés cette année.

ETAT

des plus anciens documents conservés dans les archives des communes inspectées en 1912.

NOMS COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, rôles de tailles	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
re	1623	1606	1592-1744	16e-18e s.	17e-18e s.	1875
ge	1838	1750	18e siècle	»	»	1872
…	1852	An 2	»	»	»	1888-1900
i	1813	1679	1655-1747	»	»	1845
…	1719 (?)-1873	1645	1659	»	1614	1845
nard	1792	1643	1631 (?)	18e siècle	18e siècle	1843
te-d'Aveillans	1839	1723	1632	»	»	»
te-St-Martin	1839	1668	17e siècle	»	»	1896
-en-Rattier	1838	1654	1676 (?)	»	»	»
Dame-de-Vaulx	1790	1664	1728-1769	»	»	»
Châtel	An 8	1715	1635	»	»	1860-1888
nas	1839	1632	1738 (?)	»	»	1875-1878
res	1816	1793	1668	»	1783	1845-1874
Arey	1839	1692	1635-1758	»	»	1845
Honoré	1839	1638	1686-1763	»	»	1847
Théoffrey	1838	1792	1768	»	»	1858
…	1834	1655	1647-1768	18e siècle	»	1845
lle	1839	1793	1641	»	»	1847
e	1837	1792	1670	18e siècle	1729	1843
-St-Christophe	1866	1771	»	»	»	1892
nnais	1743	1654-1696	1714-1743	17e-18e s.	18e siècle	1844
elouve	1861	An 2	»	»	»	1845-1881
gues	1650	1792	1628-1710	18e siècle	1634	»
lens	17e siècle	1692	1752	17e-18e s.	1316	1843-1882
rte	1726	1791	»	»	1290-1318	1845
n-Rattier	1790	1669	1672	18e siècle	17e-18e s.	1891
rier	1812	1751	1765	17e-18e s.	»	»
…	1829	1792	1669	»	»	1845
lette	1813	1693	1667	18e siècle	1588	1845
ffrey	1793	An 7	1732	»	»	1845

Canton de La Mure.

La Mure. — Les archives de la commune de La Mure — j'ai eu déjà l'occasion de les signaler dans mes rapports de 1881 et de 1891 — possèdent un fonds historique, important surtout pour l'histoire des deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Ces documents, groupés en liasses numérotées d'après un inventaire dressé en 1875, sont disposés en assez bon ordre dans les casiers d'une salle de la mairie spécialement affectée à cet usage. A diverses reprises, la municipalité de La Mure a eu l'intention d'en faire dresser un inventaire analytique d'après le cadre fixé par la circulaire de 1857, mais la difficulté de trouver un archiviste en mesure de se charger de ce travail délicat en a jusqu'ici empêché l'exécution. Il est à souhaiter que ce projet soit repris et que les crédits nécessaires soient votés. Ceci fait, on trouvera bien un jeune stagiaire de l'Ecole des chartes pour opérer le classement et rédiger l'inventaire.

Les archives modernes de La Mure ont été régulièrement remises au nouveau maire de La Mure par son prédécesseur. Un récolement a été dressé, dont une expédition sera prochainement, m'a-t-on assuré, transmise à la Préfecture.

La bibliothèque administrative, dont toutes les publications sont reliées, est convenablement classée dans une salle supérieure de la mairie.

Cholonge. — L'inventaire dressé en 1872 n'a pas été tenu au courant. — Archives installées dans trois grandes armoires de la salle de mairie, local suffisant s'il était mieux aménagé: une de ces armoires devrait être affectée à la bibliothèque administrative (séries A. B. et C.), la seconde aux archives proprement dites et la troisième au secrétariat (affaires courantes, imprimés). — Les publications périodiques sont en feuilles depuis l'année 1883.

Cognet. — Inventaire dressé en 1888, récolé en 1900. — Archives peu importantes, mais en assez bon ordre dans un

caveau attenant à la salle d'école. — Local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles.

MARCIEU. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, installation extrêmement humide : les anciens cahiers d'état civil et les parcellaires sont couverts de mousse. Il est urgent de faire assainir cette armoire; en attendant, j'ai fait déplacer les titres et registres qui s'y trouvaient. — Il conviendrait aussi de faire relier les plus anciens cahiers de délibérations remontant à 1813 et les cahiers d'état civil de 1679 à 1792. Depuis mon passage la municipalité de cette commune s'est préoccupée de faire dresser un nouveau répertoire.

MAYRES. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives conservées sans ordre dans une armoire située dans un cabinet attenant à la salle de mairie, local convenable et qui serait à peu près suffisant si les titres étaient classés. — Il conviendrait de faire installer une bibliothèque spéciale pour les livres. — D'anciens cahiers de délibérations remontant à 1719 n'ont pu m'être représentés. La série actuelle des registres ne remonte pas plus haut que l'année 1873. — Publications périodiques en feuilles. — Il y a dans ces archives un certain nombre de titres relatifs à la famille de Combourcier, énumérés dans mon rapport de 1891, qu'il serait prudent de faire transférer à la Préfecture.

MONTEYNARD. — Inventaire de 1843 égaré. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie; les imprimés sont entassés au grenier — situation déplorable; — il conviendra de faire établir une nouvelle armoire-bibliothèque pour y classer les livres et registres. — Je n'ai pas retrouvé le parcellaire de 1631. — Les publications périodiques sont en feuilles.

LA MOTTE-D'AVEILLANS. — Pas d'inventaire, mais un répertoire sommaire indiquant l'ordre d'après lequel sont classés les cartons et dossiers. — Archives installées dans un cabinet spécial attenant à la salle de mairie, dans trois

armoires dont la première est plus spécialement consacrée au secrétariat des affaires courantes. — Publications périodiques en feuilles et incomplètes, à faire relier en même temps que les anciens cahiers d'état civil.

La Motte-Saint-Martin. — Pas d'inventaire; un récolement très sommaire a été opéré en 1896. — Archives en désordre dans trois armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Faire relier les anciens cahiers paroissiaux d'état civil remontant à 1668.

Nantes-en-Rattier. — Pas d'inventaire: un répertoire a été commencé qu'il conviendra de ramener au cadre réglementaire. — Archives installées trop à l'étroit dans un meuble insuffisant de la salle de mairie. — Collections en feuilles. — Je n'ai pas retrouvé un parcellaire de 1676 et un courcier de la même époque que j'avais signalés dans mon rapport de 1891 comme étant fortement atteints par l'humidité.

Notre-Dame-de-Vaulx. — Pas d'inventaire. — Archives bien classées, mais non suivant l'ordre réglementaire, dans une salle de la mairie réservée au secrétariat. — Quelques documents anciens et notamment des registres de délibérations remontant à 1790 et des registres paroissiaux d'état civil depuis l'année 1664. — Publications périodiques en feuilles, qu'il conviendrait de faire relier. — La situation des archives de cette commune s'est sensiblement améliorée depuis ma dernière inspection.

Pierre-Chatel. — Inventaire dressé en 1860, récolé en 1888. — Archives installées un peu à l'étroit dans une armoire de la salle de mairie; il conviendrait de faire établir une nouvelle bibliothèque pour les livres et un casier pour les dossiers du secrétariat. — Publications périodiques en partie reliées. — Papiers modernes classés alphabétiquement. — Quelques documents anciens autres que ceux signalés dans ma précédente inspection : un parcellaire de 1635, un péréquaire de 1733. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations de l'an VIII à

1839. — Je n'ai pas retrouvé les premiers registres paroissiaux d'état civil de 1619 à 1715 qui devront être recherchés.

PONSONNAS. — Inventaires de 1875 et 1878 non au courant. — Archives conservées, mais non classées, dans deux armoires de la salle d'école : un tableau affiché à la porte de ces armoires indique le contenu de chacune de leurs cases. — Publications périodiques en feuilles à faire relier. — Je n'ai pas retrouvé un péréquaire de 1738 signalé dans un de mes précédents rapports; il conviendra de le rechercher.

PRUNIÈRES. — Inventaire de 1845, mis au courant jusqu'en 1874. — Archives conservées sans ordre dans une armoire de la salle de mairie; installation insuffisante qu'il faudrait compléter par quelques étagères réservées à la bibliothèque administrative. — Quelques publications périodiques seulement sont reliées. — L'état civil ne l'a pas été depuis 1872; les actes de naissance de 1793 manquent.

SAINT-AREY. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives assez bien tenues, mais non classées méthodiquement dans une armoire de la salle d'école. —Publications périodiques brochées. — Aux documents anciens signalés dans mon précédent rapport il faut ajouter un parcellaire ou courcier taillable de 1758.

SAINT-HONORÉ. — Inventaire de 1847 égaré. — La situation de ces archives n'a pas changé : installées dans trois armoires de la salle de mairie, elles ont gravement souffert de l'humidité. — Les publications périodiques sont en feuilles. — Quelques documents anciens qu'il y aurait intérêt à déposer aux archives de la Préfecture.

SAINT-THÉOFFREY. — Inventaire de 1858 égaré; des récolements très sommaires ont été faits à chaque changement de maire; formalité insuffisante, l'inventaire qui devrait en être la base n'ayant pas été conservé et tenu au courant. — Il conviendra d'en établir un nouveau. — Archives en assez bon ordre, mais non classées méthodiquement.

SAVEL. — Même situation qu'en 1891. — Inventaire de 1845 non au courant. — Archives installées mais non classées dans trois armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Quelques titres anciens qu'il serait sage de faire déposer à la Préfecture, si l'on veut en assurer la conservation. — Il y avait autrefois dans cette commune des cahiers d'assemblées remontant à 1748 qui ont disparu, mais on y retrouve encore des registres paroissiaux d'état civil depuis 1655, cinq parcellaires nobles et roturiers de 1647, 1700, 1752, 1768 et des comptes consulaires du XVIII[e] siècle.

SOUSVILLE. — Inventaire établi en 1900, non au courant. — Archives installées dans divers meubles de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications périodiques en feuilles, qu'il conviendrait de faire relier ainsi que les cahiers d'état civil qui n'ont pas été reliés depuis 1891. — Un cahier de délibérations municipales de 1826 à 1839 a disparu.

SUSVILLE. — Inventaire de 1843, non au courant. — Archives en partie à la mairie de Susville, en partie à l'école de Peychagnard, les deux instituteurs se partageant le secrétariat de mairie. — A Susville, les papiers sont bien classés dans deux armoires de la salle de mairie. — Les publications périodiques sont en feuilles. — Les registres de délibérations de l'an XI à 1837, dont j'avais signalé le fâcheux état dans mon précédent rapport, ont aujourd'hui disparu. — L'état civil est en bon état. — Quelques documents anciens qui seraient mieux placés aux archives de la Préfecture : rôles de taille et comptes consulaires du XVIII[e] siècle; un compte de la succession de feu Joseph de Bocsozel de Montgontier, rendu par François de Bocsozel en 1729.

VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE. — Pas d'inventaire; un répertoire sommaire a été dressé en 1892, mais non suivant le cadre réglementaire. — Les archives, en assez bon ordre, sont conservées dans deux armoires, l'une placée dans la salle de mairie, l'autre dans un cabinet attenant. — En 1866, un incendie a détruit la plus grande partie des archives. — Publications périodiques en feuilles.

Canton de Valbonnais.

VALBONNAIS. — Il n'a pas été dressé d'inventaire depuis 1844. — La situation constatée par mes rapports de 1891 et 1898 ne s'est pas modifiée. — Les archives, historiquement importantes, de cette commune sont entassées dans deux armoires de la salle de mairie. Pour en permettre le classement, il faudrait aménager et garnir de rayonnages une salle voisine qui serait spécialement affectée aux archives anciennes; les deux armoires de la salle de mairie restant réservées aux dossiers administratifs modernes, c'est-à-dire postérieurs à 1800. Deux inventaires devraient être dressés : l'un conforme au cadre de 1857 pour les archives historiques et l'autre d'après le cadre de 1879 pour les archives modernes. — Les publications périodiques en feuilles devraient être reliées ou du moins brochées. A cet effet, un crédit de 20 à 25 francs pourrait être inscrit chaque année au budget communal sous la rubrique « Entretien des archives communales ». — Les titres du marquisat de Valbonnais, qui ne font pas partie légalement des archives de la commune, devraient être transférés aux archives de la Préfecture.

CHANTELOUVE. — Inventaire dressé en 1845, récolé en 1881; aujourd'hui perdu. — Archives très peu importantes installées sans ordre dans une armoire de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Tous les titres anciens auraient été brûlés en l'an VI dans l'incendie d'une maison où siégeait l'administration municipale.

ENTRAIGUES. — Pas d'inventaire. — Les archives sont installées en partie dans de belles armoires de la salle de mairie et d'un cabinet attenant; armoires à peu près vides, les documents anciens et modernes étant entassés dans un grenier, sous une épaisse couche de poussière, où j'ai retrouvé pêle-mêle des sacs de procès du XVIIIe siècle, des comptes consulaires, des parcellaires. J'ai recommandé de faire de suite le tri de ces papiers et de les classer métho-

diquement dans les armoires qui leur sont destinées, ou bien de les faire déposer à la Préfecture. — Les publications périodiques sont en feuilles : toutefois un ou deux volumes récents du *Recueil des actes administratifs* sont reliés.

Lavaldens. — Inventaire dressé en 1882, non au courant. — Archives assez bien installées dans des armoires de la salle de mairie, mais non classées méthodiquement. — Publications périodiques en feuilles. — Il serait nécessaire de faire établir quelques étagères complémentaires et de mettre l'inventaire au courant. — Quelques titres anciens intéressants, notamment une concession de pâturages aux habitants de Lavaldens par le dauphin Jean, le 1er janvier 1316.

La Morte. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie; quelques dossiers seulement ont été classés. — Publications périodiques en feuilles et en désordre. — Un certain nombre de documents anciens dont à diverses reprises, en 1881, 1891 et 1898, j'avais recommandé le dépôt à la Préfecture, ont disparu : des registres de délibérations de 1716 à 1826; 40 cahiers d'état civil de 1747 à 1791. — Existent encore : un albergement du 5 novembre 1318, des reconnaissances de 1599 à 1658; un procès entre la commune de La Morte et l'abbaye de Saint-Paul-d'Izeaux, au sujet de la montagne de Pravourel (1290), une délimitation entre le seigneur de Séchilienne et la commune de La Morte; un procès entre la commune de La Morte et Gavet, au sujet de la montagne de Chenevrier (xviiie siècle).

Oris-en-Rattier. — Inventaire dressé en 1891, au courant. — Archives en assez bon ordre sur des étagères de la salle de mairie. — Publications en partie reliées. — Il conviendrait de faire relier les plus anciens cahiers de délibérations et d'état civil et de faire restaurer le parcellaire. — Quelques documents anciens: parcellaire, rôles de tailles et de capitation et notamment une transaction entre Siévoz et Oris datée de 1368.

Le Périer. — Pas d'inventaire; un cahier d'inventaire envoyé par la Préfecture n'a pas été utilisé. — Archives entassées dans de vastes armoires d'un cabinet attenant au secrétariat. — Publications périodiques anciennement reliées, aujourd'hui en feuilles et très incomplètes. — Un certain nombre de documents anciens ont été rongés par l'humidité et les rongeurs; de ce nombre sont des délibérations du XVIIIe siècle, un ancien parcellaire en feuilles, des comptes consulaires. Ce qui reste devrait être déposé aux archives de la Préfecture.

Siévoz. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives installées mais non classées dans une armoire assez vaste de la salle de mairie. — Publications en feuilles. — Quelques documents anciens, notamment un péréquaire de 1782, des rôles de tailles et des comptes consulaires du XVIIIe siècle ont disparu.

La Valette. — Inventaire de 1842 non au courant; un nouveau répertoire est en préparation. — Archives installées dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Quelques titres anciens, notamment des cahiers d'état civil de 1693 à 1698 que l'on croyait perdus : à la date du 1er novembre 1694, on trouve le visa du passage du cardinal Le Camus; une estimation des dommages subis par Jacques Ruel de La Valette en 1588 par suite du pillage des soldats de la garnison de Corps; une liquidation des dettes de la communauté en 1667; un procès-verbal de délimitation des bois de la Lauza (1726), un procès au sujet du règlement du compte de Salomon Brun, à raison de sa gestion comme consul (1684).

Valjouffrey. — Inventaire de 1845 égaré. — Archives entassées dans deux armoires de la salle de mairie, local humide qu'il est urgent d'assainir. — Publications en feuilles. — J'ai retrouvé des cahiers de délibérations remontant à 1793, que l'on avait longtemps considérés comme perdus.

Grenoble.

L'impression du tome IV de l'inventaire des archives historiques de la ville de Grenoble s'est poursuivie cette année avec un peu moins de lenteur : onze feuilles (29-39) ont été tirées et il est permis d'entrevoir, pour l'année prochaine, l'achèvement de ce volume. En même temps, je poursuis la préparation de la volumineuse table des noms de personnes, de lieux et de matières relevés dans les quatre volumes de ce répertoire. Travail rude et ingrat, mais qui, je l'espère, rendra de grands services aux érudits ou simples amateurs, en facilitant leurs recherches et en leur épargnant la peine de dépouiller intégralement ces quatre volumes.

Archives hospitalières.

La situation des archives hospitalières de l'Isère ne motive aucune observation spéciale. Il est probable que dans le courant de l'année prochaine les archives de l'Hôpital de Grenoble, que j'ai classées jadis, seront transférées à La Tronche. Je veillerai à ce que ce transfert ne rompe pas les classements faits et que l'installation des registres et cartons soit opérée avec toute les précautions désirables.

L'Archiviste de l'Isère,

Membre de la Commission supérieure des Archives,

A. PRUDHOMME.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DE L'ISÈRE

EN 1912-1913

PAR

M. A. PRUDHOMME

Archiviste Départemental

Correspondant de l'Institut

Membre de la Commission supérieure des Archives



GRENOBLE

IMPRIMERIE ALLIER FRÈRES

26, Cours de Saint-André, 26

—

1913

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1912-1913

PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Correspondant de l'Institut

Membre de la Commission supérieure des Archives

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

A MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ISÈRE.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel — le trente-sixième depuis mon entrée en fonctions — sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières dont la direction m'est confiée dans le département de l'Isère. Je suivrai, comme précédemment, dans ce compte rendu l'ordre prescrit par la circulaire ministérielle du 23 juin 1875.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

I. — Local.

La question d'agrandissement du local des Archives est entrée dans la période d'exécution. Les entrepreneurs sont à l'œuvre, les échafaudages dressés, les blocs de ciment s'alignent dans la cour de la Préfecture. Dans quelques jours, nous devrons abandonner aux ouvriers le second étage du bâtiment actuel et par conséquent le dégarnir complètement des collections qui y sont classées : journaux et publications périodiques du département, stock des procès-verbaux du Conseil général de l'Isère, brevets d'invention, séries V. Cultes, S. Chemins de fer, U. Justice, Y. Etablissement de répression et X. Assistance et Hygiène publiques, etc... J'ai dressé un plan de mobilisation de ces diverses catégories de documents imprimés et manuscrits, assignant à chacune, suivant qu'elle était plus ou moins souvent consultée, une place provisoire dans le rez-de-chaussée ou le 1er étage du dépôt, ou dans les caves actuellement très dégarnies par suite de la vente récente des papiers inutiles. A l'aide de ce plan, il n'y aura pas de tâtonnements dans notre déménagement partiel et, d'autre part, pendant la période des travaux, nous saurons exactement où seront provisoirement déposées les pièces déplacées et nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de ne pas en interrompre la communication au public et surtout aux administrations.

II. — Réintégrations, dons et acquisitions.

Réintégrations. — Par suite de formalités de procédures, la réintégration annoncée dans mon précédent rapport n'a pas encore été effectuée, mais le principe n'en est pas contesté, et à l'époque où se réunira le Conseil général, j'espère que les registres et pièces que j'ai revendiqués auront fait retour aux Archives de l'Isère.

Le 15 mars dernier, à la demande de la Direction des Archives, j'ai rédigé sur les documents conservés dans les

greffes des tribunaux et sur les protocoles de notaires, entrés dans les Archives de l'Isère depuis 1899, une note que je crois utile de reproduire ici.

Greffes des tribunaux.

1° *Greffe de la Cour d'appel de Grenoble.* — Le greffe de la Cour d'apel de Grenoble, ou plus exactement les greniers du Palais de Justice, ont longtemps conservé des restes assez importants des fonds du Parlement, de la Chambre des Comptes, du Bureau des Finances et de l'Election de Grenoble, du bailliage de Graisivaudan et des justices subalternes domaniales et seigneuriales qui s'exerçaient à Grenoble. On y gardait aussi tout ce qui n'avait pas été rendu à l'évêché de Grenoble des archives des anciens établissements religieux séculiers et réguliers supprimés par la Révolution et enfin de volumineux ballots de pièces provenant des émigrés et des condamnés de la période révolutionnaire.

De 1879 à 1889, j'ai successivement réintégré tous ces documents aux Archives départementales, où ils sont actuellement classés dans les diverses séries auxquelles ils appartiennent. Préciser par des chiffres l'importance de ces réintégrations serait impossible, mais ce qu'on peut dire sans être taxé d'exagération, c'est qu'elles ont doublé l'importance numérique des fonds classés dans les séries A. à H. Au point de vue chronologique, elles comprenaient des titres du XIIe siècle au XVIIIe.

Il ne reste actuellement au greffe de la Cour aucun document antérieur à 1790, mais on y trouve, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à la fin de l'état sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales (tome Ier, col. 896) :

7 registres d'arrêts ou jugements du tribunal criminel du département de l'Isère du 15 mars 1792 à l'an XII;

2 registres de jugements et arrêts correctionnels du même tribunal du 23 nivôse an IV à l'an XII;

100 registres de jugements du tribunal du district de Grenoble du 13 novembre 1790 à l'an XII.

Dans le même greffe sont conservés les dossiers de la

Cour prévôtale de Grenoble relatifs à l'insurrection de 1816 (affaire Didier), qu'il serait intéressant de faire verser aux Archives départementales où sont classées déjà de nombreuses pièces concernant la même affaire.

2° *Greffe du Tribunal civil de Grenoble.* — En dehors des registres paroissiaux d'état civil, ce greffe ne contient aucune pièce antérieure à la Révolution. Il n'a fait aux Archives départementales aucun versement. Sur la fin de la période révolutionnaire, il possède 17 registres de jugements, de messidor an VIII à germinal an XIII.

3° *Greffe du Tribunal civil de Saint-Marcellin.* — Dans ce greffe étaient conservés les fonds d'archives des XVIIe et XVIIIe siècles provenant de la maîtrise des eaux et forêts du Dauphiné, du bailliage de Saint-Marcellin et des judicatures subalternes ressortissant à ce bailliage. Ces divers fonds ont été réintégrés par mes soins aux Archives départementales en 1879 à la suite d'une décision de M. le Garde des Sceaux, en date du 9 septembre 1879. Ils sont actuellement classés à la série B.

Il ne reste dans ce greffe que les anciens registres paroissiaux d'état civil remontant en général à l'année 1737, et 20 registres des jugements civils et correctionnels du tribunal des Thermopyles (Saint-Marcellin) de l'an II à l'an XII.

4° *Greffe du Tribunal civil de Vienne.* — Ce greffe avait conservé les archives de l'officialité de Vienne, du bailliage du Viennois et terre de La Tour, des justices subalternes ressortissant au bailliage de Vienne, de l'Election et des Traites (XVIIe-XVIIIe siècles). Après de longues et laborieuses négociations, j'en ai obtenu l'attribution au dépôt départemental par décision du Garde des Sceaux en date du 8 mai 1882. Même, après l'autorisation du Ministre de la Justice, il me fallut user de diplomatie pour en prendre possession. Aujourd'hui ces divers fonds sont conservés aux Archives départementales et classés aux séries B. et G.

Le greffe du Tribunal de Vienne, d'après une déclaration de M. le Procureur de la République du 27 août 1904, ne possède aucun document intéressant la période révolutionnaire.

5° *Le greffe du Tribunal civil de Bourgoin* (arrondissement de La Tour-du-Pin) n'a fait aux Archives départementales aucun versement de fonds antérieurs à la Révolution. Il n'y avait du reste à Bourgoin, sous l'ancien régime, aucun siège de judicature, si ce n'est une justice subalterne du marquisat de Maubec-Bourgoin, dont les registres et procédures furent, en 1790, versés au greffe du bailliage de Vienne, avec lequel ils sont venus aux Archives départementales en 1882.

Pour la période révolutionnaire, le greffe de Bourgoin a conservé les archives du tribunal du district de La Tour-du-Pin formant une vingtaine de liasses; un bref répertoire de ces pièces m'a été fourni en 1904 pour être annexé à l'état sommaire des papiers de la série L. des Archives départementales.

D'après ce répertoire, le fonds révolutionnaire du greffe de Bourgoin comprend vingt liasses ainsi rubriquées :

1° Jugements, procédures, procès-verbaux (1790-1794);

2° Elections de juges de paix, etc... (1790-1791);

3° Confiscations par la douane (1791);

4° Jugements du Tribunal correctionnel de Bourgoin (1791);

5° Documents relatifs aux prêtres assermentés et aux réfractaires (1791-1792);

6° Jugements du Tribunal de Bourgoin. Procédures du juge de paix (1791-1794);

7° Liste des jurés d'accusation. Procès-verbaux des assemblées nationales (1792-1794);

8°-20° Procédures à la requête du ministère public, procédures jugées, procédures impoursuivies, procédures dans lesquelles le jury a dit n'y avoir lieu à accusation (an IV-1810):

« Ces vingt liasses renferment un assez grand nombre de dossiers. Elles sont déposées dans la salle des Archives du Tribunal. Les documents sont dans un état de conservation suffisant pour permettre leur consultation. »

Les greffes judiciaires du département de l'Isère sont peu fréquentés par les travailleurs, mais je ne doute pas que ceux qui s'y présentent, en personne ou par correspondance, ne reçoivent des greffiers le meilleur accueil.

MINUTES NOTARIALES

Etat des Minutes notariales entrées aux Archives départementales de l'Isère depuis février 1899.

Nos des REGISTRES dans le dépôt Série 3 E	NOMBRE de REGISTRES ou liasses	DATES des REGISTRES	RÉSIDENCES des NOTAIRES	NOMS des NOTAIRES	[illegible]
45	2	1494-1524	Crémieu	Pierre Dalphin	[illegible]
46-47	2	1525-1534	id.	Berlion Dalphin	
47 *bis*	cahier	1561-1562	id.	Dalphin	
48	2	1607-1611	id.	Jean Bon	
161-162	3	1557-1561	Vernas	Pélerin	
24-36	6 registres 55 liasses	1571-1699	St-Pierre-de-Chartrse	Gaudoz	[illegible]
37	1 liasse	1700-1758	id.	Brévard	
105-107	9 liasses	1668-1701	Le Sappey	Paul Collin	
66	1 pièce	1723	Grenoble	Faure (fragment)	
151	2 registres	1634-1640	Uriage	Claude Pillion	
100	1	1442	Revel	Pierre Molard	[illegible]
53	1	1600-1604	Faramans	Constantin Luyton	
17	3	1674-1703	Cessieu	Gaspard Guédy	[illegible]
18	1	1723-1725	id.	Ennemond Guédy	
18 *bis*-20	3	1752-1781	id.	Joseph Guédy	
21-22	3 registres 1 liasse	1732-1762	id.	Jean-Baptiste Ballet	
13	1	1719-1720	Bourg-St-Andéol (Actes passés en Dauphiné et en Provence)	Jean-Antoine Faure	[illegible]
F	1 registre	1510-1535	St-Marcel-bel-Accueil	Vincent Sambet	[illegible]
»	fragment	1521	Vif	Claude Miribel (de)	
»	liasse	1593-1594	id.	Cholet	
	cahier	1550	Gresse	Robert	
	cahier	1598	Chirens	Bernard	

Dons. — Par l'intermédiaire de M. Bourde de La Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, M. Picard, de Rennes, a bien voulu faire déposer aux Archives de l'Isère quelques pièces imprimées et manuscrites, savoir :

1° *Déclaration du Roy donnée à Versailles, le* 12 *février* 1694, *servant d'interprétation à l'édit du mois de septembre* 1693 *qui accorde à ses sujets de la province du Dauphiné l'affranchissement des tailles de leurs fonds jusques à la somme de* 30.000 *livres de revenu.* (Impr. Grenoble, Al. Giroud, 1694, in-4°.)

2° *Ordonnance de l'intendant Etienne-Jean Bouchu, du* 23 *mai* 1694, *relative à l'exécution de la déclaration royale du* 12 *février* 1694. (Imp. in-fol., s. n. n. d.)

3° *Edit du Roy, donné à Versailles, au mois de juin* 1694, *portant que le même affranchissement des maisons, bâtiments et fonds, ordonné en la province de Dauphiné, par édit du mois de septembre* 1693 *et déclaration du* 12 *février* 1694, *est continué jusqu'à concurrence d'autre somme de* 30.000 *livres de revenu, aux conditions contenues auxdits édit et déclaration et au présent édit.* (Impr. incomplet; manque un double feuillet.)

4° *Copie d'une déclaration du Roi donnée à Vincennes, le* 30 *novembre* 1735, *visant l'exemption de tailles accordée pour dix ans aux invalides.* Ces diverses pièces ont été classées à la série F.

III. — Versements.

Pendant l'année 1912-1913, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont adressé aux Archives les versements ci-après :

Cabinet du Préfet (*Journal officiel* et périodiques imprimés dans le département, procès-verbaux des Conseils généraux des autres départements et dossiers divers).....	390 liasses.	201 volumes.
1re Division	68 —	» —
A reporter.....	458 liasses.	201 volumes.

Report......	458 liasses.	201 volumes.
2e Division (dossiers administratifs et brevets d'invention)	66 —	80 —
3e Division	121 —	32 —
Inspection départementale de l'assistance et de l'hygiène publiques. Dossiers administratifs et documents relatifs aux enfants assistés provenant des archives de l'hôpital.....	75 —	92 —
Greffe du Conseil de Préfecture (comptabilité des communes; établissements de bienfaisance, syndicats de travaux publics)	996 —	» —
Trésorerie générale (rôles des Contributions directes de l'arrondissement de Grenoble)	25 —	50 —
Total........	1.741 liasses.	455 registres ou volumes.

IV. — Vente de papiers périmés.

La vente de papiers périmés autorisée par délibération du Conseil général, en date du 16 avril 1912, a produit, pour 15.730 kilogrammes de papiers vendus au profit du Département, à raison de 7 fr. 50 les 100 kilogrammes, une somme de 1.179 fr. 75 qui a été versée dans la caisse de M. le Trésorier-Payeur général, au compte des produits éventuels du Département.

V. — Classement et inventaire.

Les travaux de classement et d'inventaire ont porté cette année sur les archives de la période antérieure à 1790 (série B.), de la période révolutionnaire (séries L. et Q.) et sur les archives administratives modernes.

1° **Archives anciennes.** — Dans la série B. j'ai continué la rédaction de l'Inventaire sommaire du fonds de la Chambre des Comptes du Dauphiné. J'ai achevé l'analyse de la belle suite de registres du Domaine delphinal commencée l'an dernier et qui comprend des documents de tout premier ordre sur la population des diverses communes du Dauphiné au milieu du xve siècle, sur les usurpations du domaine et le dépeuplement des forêts et sur l'état des châteaux féodaux de la province au commencement du xvie siècle. On y relève notamment des notes précieuses pour la reconstitution des anciens châteaux de Claix, de Theys, de Voiron, de La Buissière et de Bellecombe, de La Tour-du-Pin, des Avenières, de Fallavier, de Quirieu et La Balme, de Jonage, de La Bâtie-de-Montluel, de Vaulx-en-Velin, de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Pinet, de Beaurepaire, de Beauvoir-en-Royans, de Beauvoir-de-Marc, de Saint-Georges-d'Espéranche, d'Etoile, de Pierrelatte, etc. A la fin de cette série de registres domaniaux est classé un registre des délibérations du Bureau des domaines et finances de la principauté d'Orange qui fit partie du Dauphiné depuis le traité d'Utrecht. Ce registre comprend les années 1633 à 1654 et correspond aux règnes de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande (1625-1647), Guillaume IX de Nassau (1647-1650) et Guillaume-Henri qui devint plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Après les registres et pièces du domaine delphinal, il nous restera, pour achever le fonds de la Chambre des Comptes, à inventorier les comptes des trésoriers généraux dont j'ai donné l'état numérique dans mon précédent rapport, et la belle série des comptes de chatellenies, si précieuse pour l'histoire des communes du xive au xvie siècle. En vue de la préparation de cet inventaire, tous ces registres ont été foliotés cette année et un répertoire sur fiches en a été commencé.

D'autre part, dans cette même série B. j'ai fait achever le classement des registres et procédures du bailliage de Graisivaudan, dont la mise en cartons, déjà très avancée, a du être interrompue à raison du manque de place. Elle sera reprise et activement menée dès que l'agrandissement du dépôt nous aura fourni les rayonnages nécessaires pour

le développement de ces cartons. Actuellement, il nous est impossible de les aligner même sur le plancher, tout l'espace vide dans le dépôt devant être réservé, pendant la période des travaux, à l'entassement des séries classées au 2e étage, que nous sommes obligés de déménager.

2° **Archives de la période de la Révolution.** — Depuis le dépôt de mon précédent rapport, neuf feuilles d'impression du tome III de l'Inventaire sommaire de la série L. ont été tirées. Un nouveau manuscrit est préparé qui est consacré aux pièces relatives à la gendarmerie nationale, aux gardes nationales, travaux publics, correspondance du Bureau des travaux publics du département avec les ministères, les comités de la Convention, les représentants du peuple et les généraux de l'armée des Alpes, routes et chemins, cours d'eaux, ponts, canaux, marais, défrichements, bâtiments nationaux, usines et mines.

En même temps, j'ai fait refaire le répertoire manuscrit de la série Q. (Biens nationaux), qui avait été établi il y a quelques années et qui, par suite des accroissements de cette série et de divers remaniements dans la numérotation des articles, avait besoin d'être repris et complété.

3° **Archives administratives modernes.** — Un volumineux versement de dossier d'administration communale a été intercalé dans les cartons de la série O. affectés aux 564 communes du département.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913, le nombre des communications sans déplacement faites aux Archives de l'Isère s'est élevé à 4.334, supérieur de 78 unités à celui signalé par mon précédent rapport. Les archives historiques ont fourni 2.176 communications et les archives administratives 2.158.

En voici le décompte indiquant comparativement pour les années 1912 et 1913 les séries sur lesquelles s'est portée le plus souvent la curiosité des chercheurs.

Archives historiques.

Séries	1912	1913
A	»	»
B	626	491
C.......	164	98
D.......	4	»
E.......	464	437
F.......	65	89
G	214	93
H	60	119
L.......	219	229
Q	112	126
Bibl. hist.	624	494
Totaux..	2.552	2.176

Archives administratives.

Séries	1912	1913
K	135	268
M	166	236
N	81	92
O.......	346	437
P.......	101	131
R	181	195
S	261	336
T........	8	9
U	»	5
V	77	67
X	36	160
Y	3	3
Z.......	14	27
Bibl. adm.	295	192
Totaux ..	1.704	2.158

Pendant la même période, 100 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'Administration ou de personnes autorisées. 14 expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 54 rôles à 0 fr. 75 et 4 rôles à 2 francs, une somme de 48 fr. 50, dont 16 fr. 50 provenant de l'exercice 1912 ont été versés à la Trésorerie générale au compte des produits éventuels du Département, suivant récépissé n° 30.437, en date du 9 février 1913; le reste, soit 32 francs, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

Je n'ai qu'à me louer de la collaboration des deux employés des Archives. M. Delus continue à assurer le service des communications au public avec la même compétence et la même bonne grâce. C'est lui qui a procédé à la revision de l'Inventaire de la série Q. et à la mise en cartons des sentences et procédures du bailliage de Graisivaudan.

Tout en prêtant aussi son concours au service des re-

cherches et communications, M. Pitre s'est occupé avec activité et précision du foliotage et de la préparation du répertoire des comptes de châtellenies et du classement alphabétique des fiches destinées à l'établissement de la table de l'Inventaire des archives historiques de Grenoble.

VIII. — **Conférences aux élèves maîtres de l'Ecole normale.**

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique, j'ai fait, pendant les derniers mois de l'année scolaire, aux élèves maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs, une série de conférences sur les archives. Successivement, je leur ai fait connaître tous les dépôts où sont conservés les parchemins et papiers à l'aide desquels se prépare l'histoire de France. Après quelques notions générales sur l'historique des archives, j'ai parcouru avec eux les salles de l'hôtel Soubise où sont classées les archives nationales, arrêtant particulièrement leur attention sur les fonds qui contiennent des pièces pouvant servir à l'histoire du Dauphiné. Au cours de cette promenade, nous avons étudié rapidement dans leur mécanisme et leur fonctionnement toutes les institutions de l'ancienne France, et aussi celles de la période révolutionnaire et de la première moitié du XIXe siècle.

Puis nous avons fait une brève visite aux collections du Ministère de la Guerre, de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque de l'Arsenal, avec la même préoccupation d'y rechercher les registres et pièces de nature à intéresser les historiens dauphinois.

Revenus à Grenoble, nous avons consacré une assez longue étude aux archives départementales qui sont pour notre province ce que les archives nationales sont pour la France entière. On ne peut, sans les mettre à contribution, mener à bien aucun travail historique sur notre région. Elles complètent, en les généralisant, les notions fournies par les archives communales et elles comblent les lacunes malheureusement trop nombreuses que la négligence des hommes et le malheur des temps ont creusées dans nos collections communales.

Nous avons ensuite étudié longuement, minutieusement les archives communales dans leur constitution, leur réglementation, leur cadre de classement, et, par l'exemple de la ville de Grenoble, je me suis efforcé de donner à mes auditeurs un aperçu des trésors historiques que l'on peut y découvrir.

Pour achever cette tournée d'exploration à travers les dépôts de titres historiques, je leur ai fait connaître les archives des hôpitaux et des notaires et enfin le fonds, si riche, des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Grenoble.

Dans une dernière conférence, j'ai essayé de leur faire comprendre ce qu'ils peuvent tirer de ces archives et de ces bibliothèques soit pour le faire pénétrer dans leur enseignement, soit pour en faire la matière de travaux personnels. Je leur ai proposé quelques sujets d'études en leur indiquant la méthode à suivre pour les bien traiter. J'y ai joint quelques notions sommaires d'archéologie sur les vieilles églises romanes et gothiques et sur les châteaux féodaux. Et enfin je leur ai fait connaître les principaux ouvrages de nos historiens dauphinois.

Trois visites aux archives de la Préfecture, de la ville et de l'hôpital de Grenoble ont terminé cette série de conférences qui, je l'espère, porteront des fruits pour la bonne organisation de nos archives communales et le développement des études historiques dans le personnel de l'enseignement primaire.

IX. — Crédits à inscrire au budget.

Les crédits inscrits au chapitre XIV du budget départemental de 1913, montant à la somme de 12.000 francs, seront suffisants pour assurer le service des Archives en 1914.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La bibliothèque des Archives de l'Isère s'est enrichie, cette année, d'une soixantaine de volumes offerts par le

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par les départements et par quelques particuliers. Ce sont des volumes publiés par le Comité des travaux historiques, par le Comité d'études relatives à l'histoire économique de la Révolution et par les sociétés savantes de la région. Les départements nous ont envoyé, au fur et à mesure de leur publication, les inventaires ou répertoires numériques de leurs archives. Parmi les achats je signalerai le beau livre d'archéologie de M. Brutails sur *les vieilles églises de la Gironde*, le *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution* de Pierre Caron, l'*Etat général par fonds des Archives départementales*, publié en 1903 par la Direction des Archives, et enfin le *Regeste dauphinois* de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

ARCHIVES DES SOUS-PREFECTURES

J'ai visité récemment les archives des trois sous-préfectures du département. Celles de Vienne sont installées dans des caves insuffisamment éclairées par des lampes électriques dont il faudrait augmenter le nombre; celles de Saint-Marcellin sont entassées dans des greniers où il conviendrait de faire aménager des étagères. Celles de La Tour-du-Pin, mieux installées dans deux grandes salles, n'en sont pas moins très encombrées par les versements entassés de la Recette des finances et les rôles et journaux à souche des contributions. Là aussi il faudrait de nouvelles étagères et un local spécial pour y entreposer, en attendant la prochaine vente, les papiers périmés.

Aucun de ces dépôts n'est classé méthodiquement et la faute en est à ce que personne n'en est spécialement chargé. Il ne serait pas très difficile d'obtenir une meilleure organisation de ce service, mais il faudrait pour cela que le Conseil général voulût bien allouer à chaque sous-préfet un crédit de 100 francs, soit en tout 300 francs, à l'aide desquels on pourrait acheter quelques cartons et accorder une indemnité à un employé qui serait chargé chaque semaine pendant une après-midi de rétablir l'ordre dans les

archives sous la surveillance de MM. les Sous-Préfets et la direction de l'Archiviste départemental. Pour éviter l'encombrement, des ventes de papiers inutiles seraient faites tous les cinq ans.

Au cours de mon inspection, je me suis rendu compte que les archives des sous-préfectures de l'Isère ne contiennent aucun document important qui ne soit déjà représenté dans les archives départementales. En particulier, elles n'ont conservé aucun document de la période révolutionnaire. C'est déjà ce que, d'après des inspections antérieures, que j'ai tenu à vérifier de nouveau, je répondais en octobre dernier à un questionnaire de la Direction des Archives qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici avec les réponses que j'avais formulées.

1° *Existe-t-il encore dans un ou plusieurs des dépôts sous-préfectoraux du département des documents antérieurs à l'an VIII (papiers des administrations de districts, des municipalités cantonales de l'an III, etc.)?*

Les fonds des anciens districts sont depuis l'an VI réunis aux Archives départementales et classés à la série L. Quelques registres oubliés dans les archives des sous-préfectures ont été depuis lors signalés par les rapports des inspecteurs généraux et de l'Archiviste départemental et réintégrés au dépôt de la Préfecture. Il est donc certain qu'on ne trouverait actuellement dans les sous-préfectures de l'Isère aucun document de cette période, les registres des municipalités de cantons n'ayant jamais été centralisés dans les archives des sous-préfectures et étant restés confondus avec les archives des communes qui étaient le siège des anciennes administrations cantonales.

2° *Les versements des papiers des sous-préfectures aux Archives départementales, versements prescrits par la circulaire ministérielle du* 13 *septembre* 1852, *ont-ils été effectués et, dans l'affirmative, jusqu'à quelle date?*

Antérieurement à la date de cette circulaire, les archives de la sous-préfecture de l'arrondissement de Grenoble avaient été réunies aux archives de la préfecture en 1815, en exécution de l'ordonnance royale du 20 décembre 1815

portant suppression des sous-préfectures des chefs-lieux de département. Il existe un inventaire (à la vérité incomplet) de ces papiers qui furent vraisemblablement intercalés dans les dossiers de même nature versés par les bureaux de la préfecture. Ils ont depuis lors suivi les destinées de ces dossiers et ont été en grande partie supprimés comme papiers inutiles, en exécution des règlements sur la matière. Ce qui reste est réparti dans les diverses séries du cadre départemental. On trouve notamment à la série K., à la suite des registres d'arrêtés et de correspondance du préfet, un registre d'arrêtés du sous-préfet de Grenoble du 20 floréal an VIII au 19 fructidor an X et un registre de correspondance du même du 12 pluviôse an IX au 4 germinal an X. A la série N. ont été classées les délibérations du Conseil d'arrondissement de Grenoble dont la suite a été versée par les bureaux de la préfecture.

Lorsque la circulaire du 13 septembre 1852 parvint à la préfecture de l'Isère, on s'y préoccupait déjà depuis plusieurs années de faire classer les archives des sous-préfectures. Ces dépôts étaient dans un état lamentable. A Vienne, les archives étaient entassées dans un réduit infect où les domestiques du sous-préfet élevaient des volailles. A Saint-Marcellin, elles étaient abandonnées dans une chambre du collège ouverte à tout venant qui pouvait y faire des provisions de papiers. Des crédits votés par le Conseil général permirent de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. En même temps, on prépara la vente des papiers inutiles; car il ne pouvait être question d'encombrer le dépôt départemental de pièces dont la circulaire du 24 juin 1844 autorisait la suppression. Puis on attendit de nouvelles instructions du Ministre de l'Intérieur et, comme elles tardaient à venir, le préfet Bérard envoya, les 10 juin et 7 juillet 1853, deux notes de rappel. On lui répondit le 19 juillet, sur un ton assez raide, que cette affaire n'étant point spéciale à son département et n'émanant point de son initiative, ses notes de rappel étaient déplacées. Et le Ministre ajoutait : « De ce que je vous ai demandé votre avis sur l'utilité et l'opportunité d'une mesure générale, qui m'a paru susceptible d'être étudiée, il ne suit pas que j'aie nécessairement et dans un temps limité de nouvelles

instructions à vous transmettre. Quant à présent, vous devez vous borner, Monsieur le Préfet, à assurer autant que possible la conservation et le bon ordre des papiers dont il s'agit. » Le préfet n'insista pas.

La question devait sommeiller jusqu'en 1861. Le 2 janvier de cette année, elle fut posée de nouveau par une circulaire du Ministre de l'Intérieur rappelant celle du 13 septembre 1852 et demandant aux préfets : 1° si le local destiné aux archives modernes dans leur préfecture était suffisant pour recevoir les versements qui pourraient être faits par les sous-préfets, en tenant compte des suppressions autorisées par la circulaire du 24 juin 1844; 2° si on pourrait admettre comme date extrême des papiers d'affaires terminées à verser à la préfecture l'année 1830; 3° enfin quelle dépense cette opération nécessiterait.

Le préfet de l'Isère fit observer que les locaux affectés aux archives modernes dans la préfecture de Grenoble étaient tellement exigus que les dossiers y étaient empilés. Il était donc impossible d'y faire une place pour les versements projetés, si ces versements devaient comprendre la masse des papiers modernes conservés dans les sous-préfectures. Mais il se montrait disposé à recevoir les documents anciens peu nombreux qui pourraient se trouver dans ces dépôts et qui, provenant des anciennes subdélégations, ne dépasseraient pas l'année 1790. Le Ministre répondit en prescrivant l'envoi à la préfecture des papiers périmés des sous-préfectures, lesquels seraient mis en vente avec les pièces de même nature extraites des archives départementales.

Pour envoyer les papiers périmés, il fallait préalablement les trier. Des instructions dans ce sens furent notifiées aux trois sous-préfets.

Le sous-préfet de La Tour-du-Pin avait confié le classement de ses archives à un homme très consciencieux sinon très actif, M. Varnet, vérificateur des poids et mesures; il lui transmit les ordres du préfet et quatre années plus tard les papiers inutiles de La Tour-du-Pin étaient vendus sur place.

Le sous-préfet de Saint-Marcellin renvoya l'opération à l'époque prochaine de son déménagement.

Le sous-préfet de Vienne se déclara dans l'impossibilité. à raison du petit nombre de ses employés, de procéder à un triage de ses archives, « travail qui exigerait, disait-il, au moins cinq ans », et il préféra envoyer à la préfecture tous les documents antérieurs à 1845. Cet envoi fut fait le 23 octobre 1862. Il comprenait 100 colis pesant ensemble 5.733 kil. 05.

De ce volumineux envoi il ne reste plus aujourd'hui aux Archives départementales que les registres ci-après et peut-être quelques rares pièces classées dans les dossiers des séries M. à Z.

Sont classés à la série K. : 1° trois registres d'arrêtés, avis et décisions du sous-préfet, comprenant les années an IX-an X, 1811-1812, 1814-1815; 2° dix registres de correspondance du même sous-préfet, de l'an VIII à 1820.

Est classé à la série N. un registre des délibérations du Conseil d'arrondissement de Vienne de l'an VIII à 1834.

Les autres documents provenant de la sous-préfecture de Vienne ont été vendus comme papiers périmés ou faisant double emploi avec les pièces versées par les bureaux de la préfecture.

Depuis lors, la sous-préfecture de Vienne a fait deux ventes de papiers inutiles, en 1894 et en 1902, en même temps que s'opérait à Grenoble une opération analogue pour les Archives départementales.

La sous-préfecture de La Tour-du-Pin n'avait fait aucun envoi à la préfecture à la suite de la circulaire de 1862 et de la vente de papiers opérée en 1866. En 1892, elle fit une nouvelle vente en vue de laquelle le sous-préfet dressa un état des documents anciens qui n'étaient plus nécessaires à son administration. La commission nommée pour examiner cet état et désigner les papiers qui pouvaient être vendus fit verser aux Archives départementales quelques dossiers intéressant les réfugiés espagnols, une belle série de 66 registres de correspondance du sous-préfet, de l'an VIII à 1871, et 3 registres d'arrêtés du sous-préfet, de 1808 à 1851.

Ces divers documents sont classés aux séries K. et M.

La sous-préfecture de Saint-Marcellin n'a rien versé, — bien que dans un questionnaire qui lui était adressé en

1870 par le Ministre de l'Intérieur, à la question suivante : « Les papiers antérieurs à 1830 ont-ils été envoyés à la préfecture? » elle ait répondu *oui*. Elle devrait donc, s'ils n'avaient pas été détruits, posséder encore des registres de la nature de ceux qui ont été transférés aux Archives départementales par les sous-préfectures de Vienne et de La Tour-du-Pin.

En fait, des déclarations du sous-préfet et de la vérification que j'ai faite depuis la rédaction de cette note il résulte que la sous-préfecture de Saint-Marcellin ne contient aucun document antérieur à l'an VIII.

3° *Les documents ainsi versés aux Archives départementales ont-ils été classés et d'après quel système? ont-ils été fondus dans les diverses séries du cadre moderne ou maintenus à part à l'état de fonds distincts et dans ce dernier cas quel classement leur a-t-on donné?*

La réponse à cette question se trouve déjà dans les explications qui précèdent. Ce qui a été conservé, après élimination des papiers inutiles, dans les pièces provenant des sous-préfectures de Vienne et de La Tour-du-Pin a été réparti dans les diverses séries du cadre départemental moderne; — les registres d'arrêtés et de correspondance à la série K., les procès-verbaux des Conseils d'arrondissement à la série N., etc. Ce procédé de classement est le plus logique, tous les papiers versés par les sous-préfectures se référant à des affaires traitées par les bureaux de la préfecture et par conséquent déjà représentées par des dossiers spéciaux dans les diverses séries des Archives départementales. Seul il permet de constater les doubles emplois et par conséquent d'éliminer des pièces inutiles. J'ajoute qu'il facilite les recherches en réunissant dans le même dossier toutes les pièces intéressant la même affaire, qu'elles proviennent des bureaux de la préfecture ou de ceux de la sous-préfecture.

4° *Quelle est, approximativement au moins, la consistance de chacun des dépôts sous-préfectoraux du département? Ces dépôts ont-ils reçu une organisation réglemen-*

taire ou non et, dans l'affirmative, quel en a été le principe?

Il est difficile de donner, même approximativement, le renseignement demandé sur l'importance numérique des registres et liasses conservés dans les archives des sous-préfectures de l'Isère. Même après les ventes de papiers inutiles opérées au cours des vingt dernières années, cette importance reste considérable et il est certain que le transfert intégral de cette masse de papiers dans les Archives départementales serait matériellement impossible. Qu'on en extraie, pour la première moitié du XIXe siècle, tout ce qui peut présenter un intérêt administratif ou historique sans faire double emploi avec ce que possèdent déjà les Archives départementales, rien de mieux, mais aller au delà serait risquer d'encombrer sans profit les salles presque partout insuffisantes des dépôts départementaux.

J'ajoute que MM. les Sous-Préfets ont intérêt à conserver auprès d'eux les anciens dossiers administratifs de leur arrondissement pour y avoir recours le cas échéant.

D'ailleurs, ainsi que je le disais en commençant, il ne serait pas difficile d'obtenir une meilleure organisation des archives des sous-préfectures. MM. les Sous-Préfets m'ont promis à cet effet leur concours le plus actif, à condition qu'on leur alloue le modeste crédit de 100 francs indiqué plus haut.

Pour le classement des dossiers, le cadre de classement des Archives départementales peut être appliqué, les affaires traitées par les sous-préfets étant les mêmes que celles dont les pièces sont versées aux archives par les bureaux de la préfecture.

ARCHIVES COMMUNALES

Les communes inspectées cette année appartiennent aux cantons de Pont-en-Royans, Villard-de-Lans et Saint-Jean-de-Bournay. J'ai visité aussi les archives plus importantes des communes de Saint-Marcellin, de La Tour-du-Pin et de Grenoble.

En général, l'organisation des petits dépôts est défectueuse. Si, le plus souvent, la conservation matérielle des documents est assurée, il est rare de trouver un dépôt méthodiquement classé et plus rare encore de trouver un inventaire établi conformément aux prescriptions et au cadre de la circulaire de 1879. Le plus souvent les dossiers administratifs sont entassés sans ordre et les publications périodiques très incomplètes ne sont ni reliées ni brochées. Les titres historiques antérieurs à la Révolution sont peu nombreux, ceux de la période révolutionnaire se réduisent en général à des états de sections et à des registres de mutations.

Toutefois, il y a lieu de signaler quelques heureuses exceptions : dans la commune d'Artas, en tête d'une belle série de registres paroissiaux d'état civil, j'ai admiré un vénérable cahier d'actes de baptêmes remontant à l'année 1541; j'ai trouvé des cahiers d'assemblées datant de 1641 à Presles, de 1709 à Pont-en-Royans, de 1745 à Châtonnay, de 1760 au Villard-de-Lans, de 1782 à Saint-Just-de-Claix, de 1790 à Beauvoir-en-Royans, Artas et Tramolé.

Dans les registres paroissiaux d'état civil de Pont-en-Royans figurent des registres paroissiaux d'état civil des protestants tenus par les pasteurs sous le régime de l'édit de Nantes et achevés, après la révocation de 1685, par le curé catholique, du moins en ce qui concernait les inhumations des vieux huguenots, lesquels, repoussés des cimetières, étaient enterrés sur le bord des chemins ou dans des propriétés privées. A signaler encore dans les mêmes archives un registre de promesses d'abjurations, du 7 au 16 novembre 1685.

A Iseron se trouvaient autrefois les protocoles des notaires Bossan (1652-1654), Bourbasson (1689) et Robert (1695-1696), aujourd'hui bien incomplets et qu'il conviendrait de transférer aux archives de la préfecture.

A Rencurel : un parcellaire de 1590 et quelques titres anciens du XIV[e] siècle, relatifs aux droits de paquérage et de bûchérage des habitants.

Dans un coffre conservé à la mairie de Saint-Just-de-Claix sont des comptes consulaires, des rôles de la taille et de la capitation, des procédures.

La commune d'Artas possède encore quelques titres anciens, rôles de tailles, comptes et procédures du XVIIIe siècle.

A Meyrieu, à la fin d'un registre d'état civil de 1789, j'ai relevé un récit très détaillé du pillage du château, le 27 juillet 1789, lors des troubles causés par la grande peur.

A Meyssiez, des réquisitions pour les armées alliées en 1815.

Les archives de Villeneuve-de-Marc ont conservé des titres assez nombreux sur la période révolutionnaire et notamment : 1° un registre du Comité de surveillance, de ventôse à fructidor an II, sur lequel ont été ensuite consignés les délibérations et arrêtés du Conseil général de la commune pendant l'an III; 2° un registre destiné à l'inscription des citoyens actifs pour le service de la garde nationale, de 1790 à l'an II, où l'on trouve un grand nombre d'actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la garde nationale de Villeneuve; 3° un registre contenant des documents divers : déclarations pour les dons patriotiques (on en compte 140); livraisons de blés par la municipalité aux nécessiteux, commencées le 20 novembre 1793; dons patriotiques; dommages causés par la neige, qui tomba dans la nuit du 11 au 12 floréal an II; déclarations des citoyens, au sujet des blés qu'ils avaient en leur possession, faites en exécution de l'arrêté du district de Vienne en date du 26 messidor an II; vente des bois de menuiserie provenant de l'abbaye de Bonnevaux et qui avaient été acquis par l'émigré Orcellet, faite le 5 messidor an II (portes de chêne sculptées, portes d'armoires, garnitures de fenêtres); réquisitions; tableau des enfants qui devaient être secourus par la nation d'après la loi du 28 juin 1793, etc.

Au surplus, j'ai relevé dans le tableau ci-après l'état des documents anciens conservés dans les dépôts ruraux inspectés cette année.

ETAT

des plus anciens documents conservés dans les archives inspectées en 1913.

NOMS ES COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, rôles de tailles	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
t-en-Royans ..	1709	1608	»	17e-18e s.	17e-18e s.	1857-1859
erives-en-Royans.	An 10	1612	17e siècle	»	»	1845-1857
ivoir-en-Royans.	1790	1662	1734	18e siècle	»	1859-1888
telus.............	1856	1797	1650	»	»	»
ranche	1839	1623-1793	1650	»	»	1844
on...............	1828	1618	1598	1680	1782	1844
les..............	1641	1661	17e siècle	17e-18e s.	18e siècle	1900-1912
curel	1817	1637	1590	»	1331	1844-1874
André-en-Royans.	1839	1692	1699-1727	»	»	1875-1882
it-Just-de-Claix .	1782	1624	1648	18e siècle	18e siècle	1835-57-59
ierre-de-Chérennes	1838	1669	»	»	»	1857-1859
it-Romans.......	1839	1673	17e siècle	»	»	1857
ean-de-Bournay	1821	1670	17e siècle	»	1721	1857
as................	1790	1541	1660-1663	17e-18e s.	17e-18e s.	1844
uvoir-de-Marc ...	1839	1635	1687	»	»	1844
itonnay...........	1745	1645	1727	18e siècle	»	1884
in................	1838	1696	1727 (?)	»	»	1847
udieu	1838	1793	»	»	»	1845
rieu	1838	1729	»	»	»	1848-1882
issiez............	An 8	1623	17e siècle	»	»	1858
as...............	1818	1631	1702	»	»	1845-1912
nt-Agnin	1838	1677	»	»	»	1843
-Anne-d'Estrablin	1865	1865	»	»	»	»
as-Mépin	An 8	1642	»	»	»	1845-1882
imole............	1790	1632	1617 (?)	»	»	1885
l-neuve-de-Marc..	1644 (?)	1619	1642	17e-18e s.	17e-18e s.	1844-1884
int-Marcellin....	1586	1611	1396-1737	1616	1474	1885
Tour-du-Pin...	1686	1602	1662	1772	1723	»
illard-de-Lans...	1760	1627-1668	1637	»	»	1884-1904
itrans............	An 13	1643	1636	»	»	1844-1888
rrençon..........	1857	1857	»	»	»	»
ins..............	1821	1737	1613	»	»	1887
andi.............	1826	1717	1647	»	»	1882

Saint-Marcellin.

Les archives de la commune de Saint-Marcellin ont été, depuis trois ans, transférées dans le nouvel hôtel de ville où on leur a aménagé une installation spéciale dans un cabinet, à la vérité un peu étroit. Les archives anciennes ont été reléguées sur les étagères les plus hautes, où elles sont difficilement accessibles. Elles sont du reste très peu consultées à Saint-Marcellin. Elles le seraient certainement davantage si un inventaire sommaire en était dressé qui en ferait connaître les richesses.

Les archives modernes sont en voie de classement. Il en a été fait, il y a quelques années, un répertoire qui s'arrête à l'année 1906. Les documents sont classés méthodiquement, mais non d'après le cadre réglementaire de 1879. Les étagères affectées aux registres de l'état civil sont trop peu espacées, ce qui oblige à tenir les registres inclinés, position défectueuse qui disloque en peu de temps les reliures.

La Tour-du-Pin.

Comme je l'ai constaté déjà à plusieurs reprises, les Archives de La Tour-du-Pin sont classées méthodiquement dans des cartons, conservés dans des casiers et des armoires de la salle du secrétariat et de la salle des délibérations du Conseil municipal. Les publications périodiques sont reliées jusqu'à ce jour et aussi les plus anciens cahiers d'assemblées communales remontant à l'année 1686. Il conviendrait de faire relier à la suite les cahiers de délibérations de la période révolutionnaire et enfin de se décider à rédiger un inventaire. Quand cette dernière formalité sera accomplie, les Archives de La Tour-du-Pin, dont l'organisation est déjà excellente, pourront être proposées en exemple aux autres communes du département.

Canton de Pont-en-Royans.

PONT-EN-ROYANS. — Archives bien installées et en assez bon ordre sur des rayonnages, dans une salle attenante à la

mairie. — Inventaire de 1857-1859 non au courant. — Pas de récolements. — Parmi les publications périodiques, quelques collections seulement sont brochées, les autres sont en feuilles. — Les titres administratifs sont classés dans des cartons.

La commune de Pont-en-Royans possède un certain nombre de documents anciens, inutilisés dans ses archives, et qui seraient mieux placés aux Archives départementales. Elle serait disposée à en autoriser le transfert.

AUBERIVES-EN-ROYANS. — Archives installées en assez bon ordre dans deux armoires de la salle de mairie, local suffisant. — Publications périodiques en feuilles, classées. — Inventaire de 1857, incomplet, à refaire. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations et d'état civil.

BEAUVOIR-EN-ROYANS. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable, mais insuffisant. — Assez bon ordre. — Publications en partie reliées. — Inventaire dressé en 1889, non au courant. — J'ai retrouvé des registres de délibérations remontant à 1790, des rôles de tailles du XVIII[e] siècle et un péréquaire de 1734. Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers de délibérations et d'état civil.

CHATELUS. — Pas d'inventaire. — Archives conservées dans une armoire de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles. — Dossiers administratifs classés dans des cartons.

CHORANCHE. — Archives disposées dans deux armoires de la salle de mairie. — Local suffisant — Publications en feuilles. — Le plan cadastral est en très mauvais état et aurait besoin d'une restauration.

ISERON. — Archives installées dans deux grandes bibliothèques de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Publications en partie brochées; les dernières années sont en feuilles. — Quelques titres anciens remontant à l'année 1680 ont été reliés en un volume. — Inventaire de 1844 à refaire.

Presles. — Archives bien installées et en bon ordre dans une armoire de la salle de mairie. — Inventaire dressé en 1900 avec récolement et complément en 1912. — Dans une salle du second étage et dans une armoire sont entassés des titres anciens des xvie, xviie et xviiie siècles, actes d'assemblées de la communauté de Presles et Champaverse, rôles de tailles, parcellaires, procès divers, qu'il serait préférable d'envoyer aux Archives de la préfecture.

Rencurel. — Archives modernes bien classées dans des cartons placés dans une petite armoire de la salle de mairie. — Les titres plus anciens qui étaient, lors de ma précédente inspection, enfermés dans une armoire sans fond placée contre un mur très humide, ont été transférés au grenier. Il conviendrait de les ramener dans la salle de mairie et d'y faire établir pour les recevoir une nouvelle armoire avec fond, qu'il serait possible de placer contre un mur non salpêtré. — Publications en partie reliées. — Inventaire de 1844-1874 à refaire.

Saint-André-en-Royans. — Archives installées dans une armoire de la salle de mairie et dans un cabinet attenant. — Inventaire de 1875-1882, égaré. — Les cahiers de délibérations de l'an IX à 1839 ont disparu, ainsi que les cahiers d'état civil de 1632 à 1692. — Publications en feuilles.

Saint-Just-de-Claix. — Les archives sont actuellement entreposées dans un local provisoire, en attendant leur transfert dans une nouvelle mairie en construction. — Publications périodiques en feuilles. — Dans un vieux coffre, qui se trouvait autrefois à la cure, sont entassées quelques liasses de titres anciens, comptes consulaires, rôles de tailles, qu'il serait préférable de déposer aux archives de la préfecture.

Saint-Pierre-de-Chérennes. — La situation de ces archives s'est améliorée depuis ma dernière inspection, un inventaire a été rédigé il y a quelques années; les pièces ont été classées dans des cartons, mais le local où elles sont disposées est insuffisant; il faudrait y faire aménager

deux nouvelles armoires-bibliothèques. — Publications en partie brochées.

SAINT-ROMANS. — Archives installées dans quatre belles armoires de la salle de mairie, installation convenable et très suffisante. — Publications périodiques en feuilles depuis 1870. — Inventaire de 1857 égaré, à refaire. — Je n'ai pas retrouvé un parcellaire du XVII[e] siècle en trois volumes in-folio, dont j'avais constaté la présence dans mes précédentes inspections. — Ont également disparu des registres de délibérations de l'an VIII à 1839.

Canton de Saint-Jean-de-Bournay.

SAINT-JEAN-DE-BOURNAY. — Inventaire dressé en 1857, n'a pas été tenu au courant. — Archives conservées en partie dans le cabinet du secrétaire de mairie et dans une salle annexe. — Assez bon ordre. — Publications reliées jusqu'en 1900. — Une autre partie des archives a été reléguée dans un grenier; les titres, réunis en ballots, sont entassés sur le sol.

ARTAS. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie. — Local suffisant s'il était mieux aménagé. — Les dossiers administratifs sont en assez bon ordre. — Archives anciennes importantes qu'il faudrait classer ou envoyer à la préfecture. — Inventaire de 1844 à refaire.

BEAUVOIR-DE-MARC. — Archives en assez bon ordre dans trois armoires de la salle de mairie. — Inventaire de 1844 non au courant, à refaire. — Publications périodiques brochées jusqu'en 1892.

CHATONNAY. — Archives installées dans un cabinet attenant à la salle de mairie et dans une pièce voisine. — Local convenable et suffisant. — Publications reliées jusqu'en 1900. — Dossiers administratifs classés en assez bon ordre. — Quelques titres antérieurs à la Révolution. — Inventaire dressé en 1884, égaré, à compléter ou à refaire.

CULIN. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable mais insuffisant. — Pu-

blications en partie reliées, le reste en désordre. — Dossiers administratifs médiocrement classés. — Inventaire égaré, à refaire. — J'ai retrouvé des cahiers d'état civil qu'on avait pu me représenter lors de ma dernière inspection; par contre, le parcellaire de 1727 a disparu.

Lieudieu. — Inventaire de 1845, égaré, à refaire. — Archives entassées dans deux armoires de la salle de mairie. — Local insuffisant. — Publications brochées jusqu'en 1856, le reste en feuilles.

Meyrieu. — Archives conservées dans un meuble de la salle de mairie. — Installation absolument insuffisante. — On a l'intention de faire un agrandissement de la mairie et l'on y ménagera un cabinet spécial pour les archives. — Publications brochées jusqu'en 1900. — Inventaire de 1848 récolé en 1882, à compléter ou à refaire.

Meyssiez. — Archives conservées en assez bon ordre dans deux armoires insuffisantes de la salle de mairie. — Publications périodiques en feuilles, mais classées. — Inventaire dressé en 1858, non au courant. — On n'a pu me représenter les cahiers d'état civil de 1623 à 1793.

Royas. — Inventaire de 1845 mis au courant jusqu'en 1912. — Archives bien classées dans deux armoires de la salle de mairie. — Publications périodiques en partie reliées ou brochées.

Saint-Agnin. — Archives récemment classées dans des cartons disposés dans une armoire de la salle de mairie. — Installation convenable mais insuffisante. — Dossiers en assez bon ordre. — Inventaire de 1843 égaré, à refaire. — Les publications périodiques n'ont pas été reliées depuis de longues années.

Sainte-Anne-d'Estrablin. — Pas d'inventaire. — Archives conservées sans ordre dans une armoire de la salle de mairie. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1894. — Commune de création récente, érigée en 1865.

Savas-Mépin. — Archives entassées dans une salle annexe de la mairie. — Inventaire dressé en 1845, récolé en

1882, égaré. — Les publications périodiques n'ont été ni reliées ni brochées depuis de longues années. — J'ai retrouvé un cahier de délibérations remontant à l'an VIII et des registres d'état civil, à la vérité très incomplets, remontant à 1642, que l'on n'avait pu me représenter lors de ma précédente inspection.

TRAMOLÉ. — Archives installées dans la salle de mairie, dans une armoire, un meuble-buffet et sur des étagères. — Installation incommode et insuffisante qu'il serait facile de mieux aménager. — Les publications périodiques n'ont été ni reliées ni brochées depuis 1870. — Devraient être également reliés les anciens cahiers de délibérations remontant à 1790. — Un parcellaire de 1617 n'a pas été retrouvé. — Inventaire rédigé en 1885, non au courant, à compléter ou à refaire.

VILLENEUVE-DE-MARC. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie; installation insuffisante, les livres de la bibliothèque administrative sont entassés. Il conviendrait de leur faire aménager une bibliothèque spéciale. — Publications périodiques presque complètement reliées. — Dossiers administratifs groupés, mais non classés méthodiquement à raison de l'encombrement et du manque de place. — Inventaire de 1844 refait en 1884, non au courant. — Titres anciens en assez grand nombre et notamment documents curieux de la période révolutionnaire. Ces pièces seraient mieux placées aux archives de la préfecture.

Canton du Villard-de-Lans.

VILLARD-DE-LANS. — Archives bien installées dans le cabinet du secrétariat et dans une armoire de la salle de mairie. — Dossiers méthodiquement classés. — Publications périodiques reliées jusqu'en 1907. — Inventaire dressé en 1904, mais inachevé, à compléter. — Il conviendrait de faire relier les anciens cahiers d'état civil de la période du XVII[e] siècle. — Les registres paroissiaux de Corrençon devraient être rendus à la mairie de cette commune.

AUTRANS. — Archives installées très convenablement dans la salle de mairie et dans deux cabinets attenant à cette salle. — Dans l'un de ces cabinets, un vaste meuble à tiroirs, où les titres sont méthodiquement classés. — La bibliothèque administrative, dont les publications périodiques sont cependant en grande partie reliées, est entassée dans un autre cabinet. — Un inventaire très sommaire a été dressé en 1901; il n'a pas été tenu au courant. — Documents anciens assez importants, qu'il serait bon de transférer à la préfecture.

CORRENÇON. — Commune créée en 1857. — Archives conservées dans deux armoires de la salle de mairie, local convenable et suffisant. — Dossiers administratifs assez bien classés. — Quelques publications reliées jusqu'en 1900. — Pas d'inventaire.

LANS. — Archives bien classées dans un cabinet attenant à la salle de mairie. — Publications périodiques en partie reliées. — Inventaire dressé en 1895, à peu près au courant. — Situation assez bonne.

MÉAUDRE. — Archives en assez bon ordre, classées dans un meuble, deux armoires et une vitrine de la salle de mairie. — Publications périodiques en grande partie reliées. — Quelques anciens titres dans un tiroir. — Un fragment d'inventaire a été établi en 1882, mais n'a pas été achevé.

Grenoble.

L'impression du tome IV de l'*Inventaire sommaire des archives historiques de la ville de Grenoble*, comprenant les séries GG., HH. et II. est actuellement très avancée et comprend 41 feuilles. — Huit feuilles restent à imprimer pour achever ce volume. Après quoi il y aura lieu de commencer et de poursuivre sans interruption l'impression du tome V consacré au supplément et aux tables. Le manuscrit de ce dernier volume est à peu près prêt. J'achève en ce moment la mise en œuvre des fiches de la table générale

des noms des personnes, de lieux et des matières. Il faut souhaiter que l'impression de la fin de cet ouvrage soit menée plus rapidement que celle du tome IV qui, commencée en 1906, n'est pas encore achevée à raison des lenteurs inexplicables de notre imprimeur.

ARCHIVES HOSPITALIERES

J'ai visité récemment les archives de l'hôpital de Vienne, si riches en titres historiques. Elles sont conservées dans un caveau voûté et classées méthodiquement. Un inventaire très sommaire en a été dressé il y a une cinquantaine d'années par M. Mollard et complété par des tables en 1875 par les soins de M. Leblanc, alors bibliothécaire et archiviste de la ville. Malheureusement, ce répertoire est resté manuscrit.

Les archives de l'hôpital de Grenoble seront prochainement transférées dans les nouveaux bâtiments qui s'achèvent sur la commune de La Tronche. Avant ce transfert, j'en ai fait un récolement et j'ai remis en place un certain nombre de dossiers qui avaient été extraits de leurs cartons. De ces cartons quelques-uns sont en mauvais état et auraient besoin d'être restaurés.

Grenoble, le 9 juillet 1913.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME,

RAPPORT

SUR LES

Archives Départementales

COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

De l'Isère

EN 1913-1914

PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Correspondant de l'Institut

Membre de la Commission supérieure des Archives.

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

A MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ISÈRE.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — le trente-septième depuis mon entrée en fonctions dans ce département — sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère. Tout en suivant comme précédemment, dans ce compte rendu, l'ordre prescrit par la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, je m'efforcerai, conformément à vos instructions, d'être très bref.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

I. — Local.

Les travaux d'agrandissement du dépôt ne sont pas encore achevés et ne le seront peut-être pas entièrement au moment où se réunira le Conseil général. Le service en souffre gravement, car malgré les précautions prises pour maintenir un ordre relatif dans nos collections historiques et administratives, les déménagements partiels que nous avons dû opérer à la hâte à diverses reprises au cours de l'hiver, soit pour éviter les inondations, soit pour l'établissement des échafaudages, ont bouleversé à peu près tous les fonds et maculé de nombreux dossiers des séries modernes classées au 1er étage. D'autre part, le passage et le séjour dans le dépôt de nombreux ouvriers qu'il est impossible de surveiller, ne laissent pas que de m'inspirer de sérieuses inquiétudes et je souhaite très vivement que cette situation gênante et dangereuse prenne fin dans le plus bref délai possible.

II. — Réintégrations, dons et acquisitions.

Réintégrations. — Ainsi que je l'annonçais dans mes précédents rapports, un certain nombre de registres provenant principalement des Archives de l'ancienne Chambre des Comptes du Dauphiné m'ont été rendus sur ma demande par l'héritière d'un collectionneur auquel ses fonctions avaient jadis ouvert les portes de ce riche dépôt, alors qu'il était encore abandonné dans les greniers du palais de justice de Grenoble.

On jugera de l'importance de cette réintégration par le bref répertoire qui suit :

1° Registre des assises de l'Oisans (1329-1381).

2° Fragment d'un Compte de châtellenies pour l'année 1335, coté *Graisivaudan*, mais contenant des comptes

de Sigoyer, Château-Dauphin, Montrond, judicature du Graisivaudan, La Valpute, Avisan, Le Buis, Montauban, Sainte-Euphémie, Mévouillon.

3° Compte de châtellenies dit 2e cartulaire du Viennois; il contient le compte de la chevauchée de Bourgogne, où le château de Chaussin fut assiégé et pris ; ledit compte rendu par le financier Jacques de Die dit Lappe (1336).

4° Fragment des comptes de châtellenies du Viennois et Terre de la Tour (1345).

5° Compte des revenus du sceau de la judicature du Viennois, dépendant de la comté de Savoie, du 9 avril 1344 au 13 mars 1346 (rouleau parchemin).

6° Compte des mêmes revenus, du 14 avril 1349 au 21 mai 1351 (rouleau parchemin).

7° et 8° Fragments d'un compte des châtellenies de l'Embrunais et du Briançonnais (fol. XLI-LXI et LXII-CIV).

9° Comptes des châtellenies du Graisivaudan pour l'année 1363-1364.

10° Comptes des châtellenies du Viennois et Valentinois (1369).

11° Comptes particuliers de la châtellenie de Moras pour les années 1500 et 1566, dans lesquels ont été intercalées des copies d'actes, terriers et reconnaissances au profit des dauphins remontant à l'année 1263.

12° Inventaire général des titres de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Viennois, tome V.

13° Edits, déclarations, arrêts et règlements extraits des registres du Parlement de Dauphiné de 1539 à 1580.

14° Registre des états des amendes adjugées au Roi au Parlement de Grenoble, de 1682 à 1704.

15° Procédures concernant Jean Bérard, procureur au Parlement (1715-1716).

16° Mémoire pour noble Michel Dugabre, écuyer, contre les héritiers de Gaspard de Fieubet, conseiller au Parlement de Toulouse; Françoise-Guyonne de Saint-Géry et Jacques-Barthélemy de Charlary, conseiller au même Parlement (s. d. impr.) (1733).

17° Registre des jugements du Conseil de guerre spécial de l'armée des Pyrénées-Orientales (1808).

Ces registres et documents ont été classés aux séries B., E. et Z.

Dons. — M. le docteur Bovier-Lapierre, professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth, nous a adressé le 15 février dernier un certain nombre de minutes de notaires provenant de ses archives familiales. Ces cahiers contiennent des actes dressés par les notaires ci-après :

Noël Cochet, de Miribel (1676-1717), 13 pièces.

Etienne Cochet, du Pont-de-Beauvoisin (1721-1737), 35 pièces.

Martin, du Pont-de-Beauvoisin (1677-1709), 43 pièces.

Bovier, du Pont-de-Beauvoisin (1750), 2 pièces.

Boniel, notaire à Virieu (1671), 1 pièce.

Ces documents ont été classés à la série E.

M. l'abbé Lagier, ancien curé de Saint-Antoine et directeur de la *Semaine religieuse*, a déposé aux Archives départementales les pièces ci-après, provenant des archives des anciens Récollets du Bourg-d'Oisans :

1° Livre des visites, réceptions, prises d'habits et bienfaiteurs (1659-1790); on y a inséré depuis lors des observations météorologiques pour l'année 1802.

2° Une liasse, pièces diverses, procédures, prix-faits, pièces comptables (1620-1790).

De la part de Mlle Bertrand, héritière de la famille Terrot-Descrozes, M. Guétat, professeur à la Faculté de droit, a offert aux Archives un dossier de 57 pièces relatives à la chartreuse du Val Sainte-Marie et à la scierie de Bouvante (1518-1791).

Je vous propose d'adresser, au nom du Département, des remerciements à MM. Bovier-Lapierre, Lagier, Guétat et à Mlle Bertrand, dont l'intelligente libéralité a enrichi nos collections historiques.

Achats. — J'ai acquis chez un libraire, à Paris, la lettre suivante, adressée le 9 mars 1848 au citoyen Arago, com-

missaire de la République dans le Rhône, par la Commission administrative provisoire de la ville et de l'arrondissement de Vienne.

Timbre du district de Vienne avec, au centre, le bonnet de la liberté.

« CITOYEN,

« La Commission chargée de l'administration provisoire de la ville et de l'arrondissement de Vienne vous prie d'entendre les renseignements qui vous seront fournis par le citoyen Ronjat, un de ses membres, sur la situation de la ville et de l'arrondissement et d'avoir la bonté de lui donner vos conseils.

« Nous avons appris avec un vif plaisir la promesse que vous avez faite au citoyen Allard de nous honorer de votre présence dimanche prochain. Nous joignons nos instances aux siennes pour vous déterminer à nous accorder au moins quelques heures et nous espérons que notre collègue sera assez heureux pour vous ramener avec lui.

« Nous vous saluons fraternellement.

« Vienne, le 9 mars 1848.

« Signé : Henry, Aug. Cléret, Faugier, Brillier, Alex. Chollier, P. Ferrari, Meysson, Allard, signature illisible. »

En marge : *Ne varietur*, Ronjat.

III. — Versements.

A raison de l'encombrement du dépôt, aucun versement n'a pu être accepté pendant le cours de cette année, à l'exception des rôles des Contributions directes versés par la Trésorerie et qui forment 25 liasses et 50 volumes.

IV. — Vente de papiers périmés.

Aucune vente n'a été opérée cette année.

V. — Classement et inventaire.

Malgré la gène apportée au fonctionnement du service par le bouleversement des séries et l'entassement des dossiers, les travaux de classement et d'inventaire ont été poursuivis dans la mesure où cela a été possible.

Dans les archives anciennes, j'ai continué la rédaction de l'Inventaire sommaire du fonds de la Chambre des Comptes du Dauphiné. J'ai classé et analysé une volumineuse collection de pièces relatives au domaine delphinal, qui fera suite aux registres domaniaux inventoriés l'année dernière et complètera le tome IV de l'Inventaire de la série B.

Dans ce même fonds j'ai fait achever le foliotage et établir un répertoire sur fiches des 834 registres des Comptes des châtellenies du Dauphiné, qui contiennent de si précieuses indications sur l'histoire des communes pendant le cours des XIVe et XVe siècles.

Depuis mon dernier rapport, neuf feuilles de la série B., tome IV, ont été imprimées.

Dans les archives de la période révolutionnaire, j'ai fait achever, sous ma direction, la revision du répertoire numérique de la série Q. (Domaines nationaux).

Toutefois, avant de donner cette série à l'impression, il conviendra, dès que l'achèvement des travaux d'agrandissement nous permettra de le transporter dans les nouvelles salles du dépôt, d'y ajouter un versement de la Direction des Domaines actuellement entassé dans une cave de l'hôtel de la Préfecture.

En attendant, je continue l'inventaire de la série L., dont cinq feuilles sont actuellement sous presse.

Dans les séries modernes, j'ai fait réunir, classer et répertorier une intéressante série de correspondance des préfets (registres et cartons) de l'an VIII à 1835, ainsi que de nombreux documents relatifs à la construction et à l'exploitation des chemins de fer.

VI. — Recherches et expéditions.

Du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914, le nombre des communications sans déplacement faites aux Archives de l'Isère s'est élevé à 4.154, chiffre inférieur de 180 unités à celui signalé dans mon précédent rapport. Cette diminution provient de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés, par suite de l'encombrement du local, de donner satisfaction à certaines demandes de recherches dans les séries modernes. Les archives historiques ont en effet fourni un chiffre de communications de 2.672, supérieur de 496 à celui de l'année dernière. Les archives modernes, au contraire, ont subi une diminution de 676 recherches.

En voici le décompte indiquant comparativement, pour les années 1913 et 1914, les séries sur lesquelles s'est portée le plus souvent la curiosité des travailleurs.

Archives historiques.

Séries	1913	1914
A	»	3
B	491	643
C.......	98	160
D.......	»	36
E.......	437	551
F.......	89	5
G	93	212
H	119	159
L.......	229	125
Q	126	178
Bibl. hist.	494	600
Totaux ..	2.176	2.672

Archives administratives.

Séries	1913	1914
K	268	180
M	236	152
N	92	141
O.......	437	356
P.......	131	137
R	195	126
S.......	336	167
T.......	9	34
U	5	9
V	67	52
X	160	7
Y	3	»
Z.......	27	16
Bibl. adm.	192	105
Totaux ..	2.158	1.482

Pendant la même période, 75 prêts de documents ou de livres ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'Ad-

ministration ou de personnes autorisées. 32 expéditions ont été délivrées, qui ont produit, pour 24 rôles à 0 fr. 75 et 8 rôles à 2 francs, une somme de 34 francs, dont 2 fr. 25 provenant de l'exercice 1913 ont été versés à la Trésorerie générale au compte des produits éventuels du Département, suivant récépissé n° 30.460, en date du 9 février 1914; le reste, soit 31 fr. 75, est en caisse.

VII. — Travail des employés.

Les conditions dans lesquelles ils ont dû, cette année, remplir leurs fonctions, ont été particulièrement pénibles pour les employés des Archives. Ils les ont courageusement supportées. Malgré le bouleversement des séries, M. Delus, chargé plus spécialement des communications au public, s'est efforcé, toutes les fois que cela a été possible, de donner satisfaction à toutes les demandes. Entre temps, il a repris et complété le répertoire de la série Q, et classé les documents relatifs aux chemins de fer et tramways départementaux.

M. Pitre a achevé le répertoire et le foliotage des comptes de châtellenies et commencé le classement de la correspondance des préfets du Premier Empire et de la Restauration. Il nous quittera dans quelques jours pour entrer dans les bureaux de l'Assistance et de l'Hygiène publiques. Je souhaite, dans l'intérêt du service des Archives, que son successeur nous reste plus longtemps.

VIII. — Conférences aux élèves-maitres de l'Ecole normale.

Comme l'année dernière et conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique, j'ai fait, au cours des mois de mai et de juin, aux élèves-maître de l'Ecole normale d'instituteurs, une série de conférences sur le classement et l'utilisation des archives. Ces conférences, complétées par une visite des Archives départementales, m'ont paru avoir été accueillies favorablement par mes jeunes élèves et j'ai tout lieu d'espérer qu'elles porteront

des fruits pour la bonne organisation des archives communales et le développement des études historiques dans le personnel de l'enseignement primaire.

IX. — Crédits à inscrire au budget.

Les crédits inscrits au chapitre XIV du budget départemental de 1914, montant à la somme de 12.000 francs, seront suffisants pour assurer le service en 1915.

Toutefois, à raison des travaux extraordinaires que nous imposera au cours de l'exercice prochain la réorganisation du dépôt, il conviendrait pour cette année de faire de ces crédits une répartition différente. Pour procéder à cette réorganisation avec toute l'activité nécessaire, il ne suffira pas de demander au personnel un effort exceptionnel, dont il conviendra de le récompenser par quelques gratifications, je devrai prendre pour quelque temps un employé supplémentaire et un ou deux manœuvres pour transporter les liasses et dossiers et pour procéder à un nettoyage général des archives, actuellement couvertes d'un amas de poussière et de décombres.

Pour mener à bien tous ces travaux, le crédit de 800 fr. inscrit à l'article 2 du chapitre XIV est actuellement ma seule ressource. Or, ce crédit est à peu près complètement absorbé par les dépenses de chauffage, éclairage, entretien de propreté, reliures et achats de cartons, frais de bureau.

Il y aurait lieu, pour cette année, de l'augmenter dans des proportions très sensibles, et on le pourrait sans demander de nouveaux crédits au Conseil général. En effet, pendant la période de réorganisation des Archives, les travaux d'inventaire seront nécessairement très ralentis. On peut donc prévoir que le crédit de 1.000 francs inscrit à cet effet à l'article 3 ne sera entièrement employé ni en 1914, ni en 1915. On pourrait prélever, sur ce crédit, 600 francs en 1914 et 800 *francs en* 1915, ce qui nous donnerait une somme de 1.400 francs. D'autre part, je verserai l'an prochain, au compte des produits éventuels du Département, une somme de 600 francs provenant de la vente d'exemplaires de l'Inventaire sommaire. Cette somme pour-

rait, elle aussi, être affectée aux travaux extraordinaires de classement motivés par l'agrandissement du local; cela nous donnerait en tout une somme de 2.000 francs, qui pourrait être jointe au crédit de 800 francs inscrit à l'article 2 du budget de 1915, lequel s'élèverait ainsi à 2.800 francs. Avec ces 2.000 francs, je pourrais en un an remettre en ordre les diverses séries des archives et remplacer un grand nombre de cartons et de chemises, de dossiers déchirés ou souillés pendant la période des travaux.

Si vous acceptez ces propositions, le budget des Archives en 1915 pourrait être établi ainsi qu'il suit :

1° Appointements de l'Archiviste et des employés auxiliaires	9.300	»
2° Dépouillement extraordinaire et réorganisation des archives, achats de cartons, livres et documents, frais de bureau; entretien de propreté, chauffage et éclairage des locaux......	2.800	»
3° Publication de l'Inventaire.............	200	»
4° Inspection des archives communales.....	400	»
5° Indemnité à l'Archiviste départemental pour conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs sur le classement et l'utilisation des archives	500	»
Total........	13.200	»

Cette augmentation de 1.200 francs ne serait qu'apparente, étant compensée au budget des recettes du Département par un versement de même somme provenant des sources que j'ai indiquées plus haut.

X. — Bibliothèque historique et administrative.

La Bibliothèque des Archives s'est enrichie cette année de 74 ouvrages, offerts par le Ministère de l'Instruction publique, par les départements et par quelques particuliers. Parmi les achats, je signalerai une étude sur l'*Inquisition en Dauphiné*, par M. Jean Marx, ancien élève de

l'Ecole des Chartes. Les éléments de cette étude sur le développement et la répression de l'hérésie et de la sorcellerie, du XIVe siècle au début du règne de François Ier, ont été puisés en grande partie aux Archives de l'Isère.

ARCHIVES COMMUNALES

J'ai inspecté cette année, non sans difficultés, à raison des inondations, les archives des communes de l'Oisans. L'installation matérielle de ces dépôts est assez sommaire et le plus souvent insuffisante pour permettre un classement méthodique. Une armoire ou même quelques rayonnages seulement conservent dans la salle de mairie ou dans un cabinet annexe, les livres, registres et dossiers entassés sans ordre. Pas d'inventaire ou, s'il en existe un, il n'a pas été tenu au courant. Les publications périodiques (*Bulletin des Lois, Recueil des actes administratifs*) ne sont ni brochées, ni reliées. Aussi sont-elles très incomplètes. Seuls les dossiers d'affaires courantes sont en général assez bien tenus, mais il n'en est pas de même des titres du dernier siècle et surtout des pièces antérieures à la Révolution, qui, trop souvent, sont reléguées dans un grenier et abandonnées à la poussière et aux rats. Et c'est grand dommage, car en fouillant dans ces amas informes de papiers jaunis, j'y ai relevé un assez grand nombre de documents historiques dont il importerait d'assurer la conservation et de faciliter la vulgarisation.

Pour obtenir ce résultat, il faut ou que les communes fassent les frais de l'installation, du classement et de l'inventaire de ces titres précieux, ou qu'elles consentent à en effectuer le dépôt dans les Archives de la Préfecture. Cette dernière solution me paraît de beaucoup la plus pratique. D'une part elle réserve les droits imprescriptibles des communes sur ces documents d'archives, puisqu'il ne s'agit que d'un dépôt et que les communes restent propriétaires des documents déposés par elles, et d'autre part elle assure, dans un dépôt public aménagé à cet effet, la conservation définitive de ces titres, en même temps que leur classement

par des fonctionnaires compétents qui sauront les mettre en lumière pour le plus grand profit des historiens et des géographes.

Au Bourg-d'Oisans, j'ai relevé des cahiers de délibérations ou d'assemblées communales remontant à 1593; des registres paroissiaux d'état civil depuis 1609; des terriers de 1545 à 1680; des péréquaires de 1636 à 1720; une procédure de mensuration des maisons du Bourg de 1674; des revisions de feux; des pièces concernant les bâtiments communaux de 1642 à 1731, le partage des communaux de 1771 à 1778 et la réparation des cloches en 1760. Un cartulaire de l'Oisans, registre in-4°, relié en basane sur plats de bois et contenant des actes de 1300 à 1400, recueil infiniment précieux, a disparu depuis longtemps; peut-être pourrait-on le retrouver dans les greniers de la mairie, où sont abandonnées les archives anciennes du Bourg-d'Oisans.

A Besse, il convient de signaler une belle série de protocoles de notaires du XVe au XVIIIe siècle.

A Clavans : des cahiers d'assemblées du XVIIe siècle; des terriers de 1491, 1519 et 1529; des parcellaires de 1579, 1608, 1624, 1648, 1709; des rôles de tailles et de capitation; des reconnaissances des hommes de Clavans passées en 1510, 1532, 1540, 1549 et 1561; des protocoles de Raymond, notaire à Clavans, pour les années 1481-1509, 1495-1516, 1510-1515; de Giroud, notaire, en 1492; des fragments littéraires, copiés par le notaire Raymond, au commencement du XVIe siècle; *Les Comédies de Térence*, édition de Bâle, 1533, in-folio.

A La Garde : des cahiers d'assemblées du XVIIe et du XVIIIe siècle; des terriers, parcellaires, péréquaires remontant au XVe siècle; des comptes consulaires du XVIe au XVIIIe siècle; des rôles de tailles et de capitation, des procédures des XVIIe et XVIIIe siècles. Ces pièces, longtemps conservées dans un grenier au-dessus de la sacristie de l'église de La Garde, ont été depuis transférées dans un grenier de la mairie.

A Huez : un certain nombre de terriers ou cadastres de 1480, 1550, 1633, 1646; des extraits de reconnaissances passées par les habitants d'Huez en faveur de François de Lorraine, marquis de Chaussin (1582).

A Livet-et-Gavet : des cahiers d'assemblées du XVIIe siècle; des comptes consulaires des XVIIe et XVIIIe siècles; des rôles de tailles; un parcellaire de la fin du XVIe siècle.

A Mizoën : une belle collection de titres anciens et d'imprimés de la période révolutionnaire; des cahiers d'assemblées remontant à l'année 1591; des comptes consulaires, des rôles de tailles, des procédures; un inventaire des meubles de l'église, vendus aux enchères, le 22 prairial an II.

J'y ai relevé cette lettre adressée, au début de la campagne de Catinat, en 1690, par le subdélégué du Bourg-d'Oisans au consul de Mizoën.

« Au Bourg-d'Oisans, ce 8 juin 1690.

« Monsieur le Consul, je vous donne advis que le Roy a guerre avec la Savoye et que j'ay receu ordre de faire assembler vos habitants, tellement que au moment de la réception de la présente, vous ferez assambler ce qui sera d'âge compétant et capable de porter les armes dans votre communauté, desquels vous prendrez le nom et m'envoyerez le rolle. Vous les ferez pourvoir d'armes et tenir prests pour faire l'exercice quand ils seront commandés. Arrestez toutes les personnes qui paraîtront dans votre communauté qui feront quelques démarches suspectes et que vous soupçonnerez estre de la Religion ou nouveaux convertis, mal intantionnés contre S. M. Dressez procès-verbal et advertissez et suis Monsieur

« Votre très humble serviteur

« Giraud. »

A Oz, on a conservé : des parcellaires du XVIIe siècle; des reconnaissances passées en faveur du maréchal de Lesdiguières; des comptes des syndics et des rôles de tailles des XVIIe et XVIIIe siècles; des procédures du XVIIIe siècle, le tout entassé dans un buffet du cabinet des archives.

A Saint-Christophe-en-Oisans, on possédait encore en 1835, d'après un inventaire inséré dans un registre de délibérations de 1833, une belle série de registres paroissiaux d'état civil remontant à l'année 1660, où manquait seule l'année 1763; actuellement cette série ne commence plus

qu'à l'année 1693. Par contre, on y trouve encore des actes d'assemblées et des comptes consulaires du XVIIIe siècle; des rôles de tailles et de capitation des XVIIe et XVIIIe siècles; un regeste ou terrier commencé à la fin du XVe siècle, ayant pour couverture un testament de 1401; un autre regeste de 1581; des procédures et des pièces concernant la milice du XVIIIe siècle.

A Venose, j'ai retrouvé : un cahier de procès-verbaux d'assemblées pour les années 1703-1704; des registres paroissiaux d'état civil remontant à 1737; des parcellaires des XVIIe et XVIIIe siècles et un volumineux dossier de procédure contre les habitants du Mont-de-Lans au sujet des montagnes de la Plaine.

Pour toutes les autres communes, on trouvera dans le tableau d'ensemble ci-après l'indication des plus anciens documents conservés dans leurs archives et des inventaires qui en ont été dressés.

ETAT

des plus anciens documents conservés dans les Archives de l'Oisans.

NOMS COMMUNES	Délibérations communales	État civil	Parcellaires ou cadastres	Comptabilité, rôles de tailles	Procédures et pièces diverses	INVENTAIRES
d'Oisans......	1593	1609	1545	17e siècle	1300	1854
nt............	1792	1744	1652	»	»	»
....	1819	1673	1779	»	»	1844
....	1686	1656	17e siècle	»	16e siècle	1845
s.............	17e siècle	1792	1491	16e siècle	1481	»
ney-d'Oisans..	1680	1637	1638	1600	1405	1849
rde...........	17e siècle	1793	15e siècle	16e-17e s.	»	1844
....	An 4	1793	1550	»	1582	1860
el-Gavet.......	17e siècle	1715	16e siècle	17e-18e s.	17e-18e s.	»
n.............	1591	1688	1643	17e-18e s.	17e-18e s.	1846
le-Lans.......	1838	1790	1527	»	1445	1843
....	1838	1793	»	»	»	»
....	1832	1667	An 13	»	14e-17e s	1847
....	1790 (?)	1793	17e siècle	17e-18e s.	18e siècle	»
ristophe-en-Oisans .	18e siècle	1693	15e-16e s.	17e-18e s.	17e-19e s.	»
ny............	1790 (?)	1683	»	»	»	1904
sc............	1703	1737	1673	»	16e-18e s.	1844-1908
d-Notre-Dame..	An 13	1650	18e siècle	»	18e siècle	1844
d-Reculas......	1839	1706	»	18e siècle	18e siècle	»
d-Reymond....	1827	1730	1722	»	18e siècle	»

Grenoble.

L'impression du tome IV de l'inventaire sommaire des Archives historiques de la ville de Grenoble, comprenant les séries GG., HH. et II., n'a donné dans le courant de cette année que deux nouvelles feuilles. Les causes de ce retard sont en partie imputables au changement d'imprimeur. Je souhaite vivement que ce travail soit mené désormais avec plus d'activité et que ce volume, dont six feuilles encore restent à imprimer, soit achevé avant la fin de cette année.

ARCHIVES HOSPITALIERES

Les Archives de l'Hôpital de Grenoble ont été récemment transférées dans les nouveaux locaux de La Tronche, où elles ne sont pas encore définitivement installées.

Grenoble, le 29 juillet 1914.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME.

N° 166

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

EN 1914-1915

PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Correspondant de l'Institut

Membre de la Commission supérieure des Archives

L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

A MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ISÈRE.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — le trente-huitième depuis mon entrée en fonctions — sur le service des Archives dans le département de l'Isère.

Les Archives de la Préfecture ayant été fermées au public depuis le commencement de la guerre, je ne vous présenterai que de très brèves observations portant exclusivement

sur les travaux d'ordre intérieur qui ont été effectués pendant le dernier exercice.

Dans mon précédent rapport, je constatais que les travaux d'agrandissement des Archives, commencés depuis dix-huit mois, n'étaient pas encore achevés et j'exprimais la crainte qu'ils ne le fussent pas complètement à la date fixée pour la réunion du Conseil général. En fait, le dernier ouvrier a quitté les Archives vers la fin d'octobre.

D'autre part, dès le premier jour de la mobilisation, j'avais été privé de mon personnel et les bureaux des Archives avaient été fermés au public par ordre de M. le Secrétaire général. De mes deux employés, l'un, M. Pitre, ancien adjudant de zouaves, était mobilisé, l'autre, M. Delus, m'était enlevé pour être mis à la disposition de la 3e division. Quelques jours plus tard, la salle de travail des Archives était elle-même réquisitionnée pour recevoir une équipe de soldats auxiliaires chargés, sous la direction de mon ancien employé M. Delus, de préparer les listes des divers conseils de révision tenus successivement.

C'est dans ces conditions éminemment défavorables qu'après l'achèvement des travaux d'agrandissement du local, j'ai dû procéder à la réorganisation des Archives et à la répartition dans les salles du dépôt des collections historiques et administratives entassées depuis dix-huit mois dans des caves ou dans les diverses sections du rez-de-chaussée.

Pour mener à bien cette laborieuse et délicate opération, j'aurais eu besoin du concours de l'un au moins de mes deux employés. Les nécessités de la défense nationale ne vous permirent pas de me le rendre. Je me résignai donc à faire moi-même ce qu'il aurait fait et, revêtant la blouse du travailleur, je recrutai un personnel de fortune, composé tantôt d'un, tantôt de deux employés ou manœuvres, et je me mis résolument à l'œuvre.

Pendant tout l'hiver, à travers des salles glaciales, nous avons transporté des milliers de liasses et de registres. Après les avoir fait débarrasser de la poussière et des débris de plâtre dont ils étaient couverts, je les ai rétablis dans leurs séries respectives. Cette opération était à peu près achevée vers Pâques.

J'ai ensuite procédé à un remaniement complet de toutes les séries conservées au rez-de-chaussée et au 1er étage du dépôt, dont quelques-unes ont été transférées au 2e et même au 3e étage, pour permettre aux autres séries de se développer plus à l'aise et réserver la place nécessaire aux accroissements possibles des séries historiques et aux versements de jour en jour plus volumineux des administrations. Dans ce but, j'ai dû faire espacer les diverses subdivisions de chaque série, en sorte qu'il n'est pas un registre, un carton, une liasse qui n'ait été l'objet d'un déplacement et d'un classement nouveau.

Au cours de ces opérations, un nettoyage général et minutieux des étagères, registres, cartons et liasses a été entrepris qui n'est pas encore complètement achevé.

A l'heure actuelle, les collections formant les Archives de l'Isère sont ainsi réparties dans le dépôt.

Au rez-de-chaussée, sections 1 à 10 : les séries dites historiques A, B, C, D, E, F, G, H, L et Q, ainsi qu'une partie de la série K comprenant le *Journal officiel* et le *Bulletin des Lois*.

Au 1er étage, sections 11 à 20, sont classées les séries administratives N (Comptabilité départementale), O (Administration et Comptabilité communale), R (Affaires militaires), S (Travaux publics) et la plus grande partie de la série X (Etablissements de bienfaisance).

Au 2e étage nouvellement construit ont été reportées la série B, supplément, comprenant les procédures civiles et criminelles du Parlement de Grenoble ; la seconde partie de la série K comprenant les registres d'arrêtés et de correspondance du Préfet et des Sous-Préfets et les arrêtés du Conseil de Préfecture; puis les séries M (Personnel et Administration générale), P (Finances), Q (Domaines, 2e partie contenant l'abondante série de registres de contrôle des actes de notaires versés, il y a quelques années, par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines). Viennent ensuite les séries T (Instruction publique), U (Justice), V (Cultes), la fin de X comprenant les sociétés de secours mutuels, les séries Y (Prisons et Dépôts de mendicité) et Z (Pièces diverses).

Au 3e étage (sections 21 à 30) ont été classés méthodique-

ment les imprimés, et d'abord le stock de numéros du *Recueil des Actes administratifs* et des volumes imprimés du Conseil général versés aux Archives après la distribution de ces publications; puis une abondante collection des journaux publiés dans le département depuis le milieu du XIXe siècle. A la suite, une place suffisante a été réservée à la volumineuse et envahissante série des *Brevets d'invention.* Les derniers rayons disponibles seront occupés par un certain nombre d'ouvrages administratifs, le plus souvent incomplets, versés par les bureaux de la Préfecture.

Quand cette répartition, qui n'est pas encore absolument achevée, sera devenue définitive, j'en dresserai un tableau descriptif, section par section et travée par travée, à l'usage de mes successeurs et des futurs employés des Archives dont les recherches seront ainsi rendues plus faciles et plus promptes.

Crédits à inscrire au budget.

Les crédits inscrits au chapitre 14 du budget départemental de 1915 seront suffisants pour assurer le service en 1916. Je vous prie donc de vouloir bien en demander au Conseil général le renouvellement. Toutefois, les travaux de réorganisation et de nettoyage des Archives devant être achevés au plus tard à la fin de cette année, il y aura lieu d'en revenir aux anciens usages pour la répartition de ces crédits.

Grenoble, le 19 juillet 1915.

L'Archiviste départemental,

A. PRUDHOMME.

Nº 159

RAPPORT

SUR LES ARCHIVES

DU

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

EN 1915-1916

PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET

PAR

M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Correspondant de l'Institut

Membre de la Commission supérieure des Archives

L'Archiviste départemental

à Monsieur le Préfet de l'Isère.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel — le trente-neuvième depuis mon entrée en fonctions — sur le service des Archives dans le département de l'Isère.

Fermées au public pendant la première année de guerre, les Archives ont repris leur fonctionnement normal le

1er août 1915, tout en continuant à prêter, toutes les fois que cela a été nécessaire, un concours actif au bureau militaire de la 3e Division.

Les travaux de réorganisation et de nettoiement commencés en novembre 1914 ont été poursuivis jusqu'à ce jour et, bien que fort avancés, ne sont pas encore complètement achevés. Au cours de cette réorganisation j'ai fait procéder à l'élimination des papiers périmés dans les volumineux ballots de comptabilité communale versés par les percepteurs et classés à la série O. On a ensuite refondu le classement des diverses subdivisions de cette série, intercalé de nouveaux versements et refait toutes les liasses dont les enveloppes avaient été déchirées et maculées au cours des travaux d'agrandissement du local.

Le même travail est actuellement commencé pour la série S (Travaux publics) dont les liasses ont eu beaucoup à souffrir des déménagements qui leur ont été imposés.

Dans la série K une intéressante collection de lettres des préfets de l'Isère, de l'an VIII à 1850, a été classée, répertoriée et encartonnée.

Des classements partiels ont été de même opérés dans la série M (Administration et police générale) et dans la série Z (Documents divers).

Dans les séries historiques, la rédaction de l'Inventaire sommaire a été poursuivie très activement. J'ai achevé l'analyse des titres domaniaux de la Chambre des Comptes et dix feuilles d'inventaire ont été envoyées à l'impression. Avec ces dix feuilles se terminera le tome IV de la série B. Le tome V sera consacré aux comptes des trésoriers généraux et des châtelains et aux inventaires.

D'autre part, fidèle à la méthode que j'ai constamment suivie et qui consiste à faire marcher de front les inventaires de la série B et de la série L, j'ai continué le dépouillement des titres de la période révolutionnaire et j'ai commencé l'analyse des documents relatifs à l'instruction publique. Cet inventaire serait actuellement beaucoup plus avancé si l'état de ma santé, très compromise par les fatigues que m'a imposées la réorganisation des archives, ne m'avait contraint depuis quelques semaines à l'interrompre.

Un répertoire sommaire a été dressé pour le fonds très

abondant de l'ancien bailliage de Graisivaudan, dont le classement et la mise en cartons viennent d'être achevés. En attendant que ce répertoire puisse être imprimé, je crois utile d'en donner ici un bref résumé qui guidera les travailleurs :

Nos	1 - 350.	Sentences (1595-1790).
	351 - 354.	Sentences de réceptions (1719-1790).
	355 - 356.	Sentences criminelles (1679-1790).
	357 - 386.	Registres d'études (1603-1790).
	387 - 622.	Présentations de demandeurs et défendeurs (1606-1790).
	623.	Présentations criminelles (1653-1667).
	624 - 731.	Défauts et congés (1606-1790).
	732 - 766.	Affirmations de voyage (1668-1790).
	767 - 775.	Appellations (1610-1756).

Registres du Greffe.

776 - 812.	Matricules de distributions et de rémission (1640-1790).
813 - 822.	Livres de recettes (1731-1790).
823 - 841.	Droits réservés et amendes (1708-1751).
842 - 856.	Requêtes et contraintes (1595-1659).
857 - 917.	Actes du Greffe (1630-1790).
918 - 944.	Enregistrement et insinuations (1516-1790).
945 - 1006.	Donations entre vifs (1731-1792).
1007 - 1022.	Ouvertures de testaments (1621-1790).
1023 - 1552.	Procédures civiles (1500-1790).
1553.	Procédures de saisies (1738-1783).
1554 - 1569.	Lettres de ratification (1774-1790).
1570 - 1658.	Procédures criminelles (1611-1789).

Depuis la réouverture des Archives en août 1915, les bureaux de la Préfecture et les diverses administrations ont versé au dépôt départemental environ 2.000 liasses de papiers et 250 registres ou volumes imprimés.

D'autre part, à la suite du décès de M. Gueyffier, ancien juge de paix, résidant à Bressieux, les archives anciennes

de cette commune, qui depuis de longues années étaient déposées dans les collections historiques réunies par cet amateur, ont été, conformément aux intentions de la commune et sur ma demande, versées aux Archives départementales. Ces archives sont importantes et comprennent notamment une belle suite de registres d'assemblées communales remontant aux premières années du XVIIe siècle. J'en avais commencé le dépouillement lorsque la maladie m'a contraint de l'interrompre. Elles prendront place dans la série E supplément à la suite du fonds de la commune de Crémieu.

Du 1er août 1915 au 30 juin 1916 le nombre des communications sans déplacement faites aux Archives de l'Isère s'est élevé à 2.031, dont 1.036 pour les séries historiques et 995 pour les séries administratives.

Pendant la même période, 49 prêts de livres ou de documents ont été consentis en faveur de fonctionnaires de l'administration ou de personnes autorisées. 5 expéditions ont été délivrées qui ont produit pour 12 rôles à 0 fr. 75 une somme de 9 francs qui a été versée à la Trésorerie générale au compte des produits éventuels du département suivant récépissé n° 30.812, en date du 14 février 1916.

Notre bibliothèque historique s'est enrichie de 18 ouvrages provenant soit des dons du Ministère de l'Instruction publique et des départements, soit des libéralités des auteurs.

Pour assurer le service en 1917, je vous prie de vouloir bien demander au Conseil général le renouvellement des crédits inscrits à cet effet au budget départemental de 1916.

En terminant ce rapide exposé des travaux de l'année 1915-1916, je considère comme un devoir de rendre témoignage du concours très actif et très dévoué que m'ont prêté dans l'œuvre difficile et ingrate de la réorganisation des Archives de l'Isère, accomplie de novembre 1914 à la fin de décembre 1915, M. Michel, employé auxiliaire, et dans l'accomplissement de travaux matériels de nettoyage et de transport de pièces M. Jean Laurent.

C'est grâce à leur activité laborieuse que j'ai pu en si peu de temps remettre en état nos collections historiques et

administratives, bouleversées et saccagées par les travaux d'agrandissement du local.

Et j'associe à ces éloges M. Delus qui a trouvé le moyen, tout en se partageant entre les archives et le bureau militaire de la 3e Division, de collaborer utilement aux travaux de classement accomplis dans la série O et d'assurer à la satisfaction du public le service des communications.

L'Archiviste de l'Isère,

A. PRUDHOMME.

RAPPORT
SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE L'ISÈRE
en 1919-1920
PRÉSENTÉ A M. LE PREFET

PAR

M. G. LETONNELIER, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous une forme aussi brève et aussi condensée que possible, mon rapport annuel sur l'état des Archives.

Je vous prie, tout d'abord, d'agréer mes remerciements pour la marque de confiance dont vous m'avez honoré en m'appelant à la succession du savant et regretté archiviste Auguste Prudhomme. Je m'efforcerai de la justifier.

I. — Local.

Améliorations à signaler : installation de rayonnage supplémentaire dans le vestibule du dépôt et la salle de travail

afin de décongestionner la bibliothèque; décoration de mon bureau à l'aide du portrait de mon prédécesseur immédiat, Auguste Prudhomme, et du prédécesseur de celui-ci, J.-J.-A. Pilot. Ce dernier portrait a été gracieusement offert par M. le Dr Flandrin, de Grenoble.

II. — Dons et acquisitions.

Nous avons reçu :

1° De M. Cochon, ocnservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry, quatorze pièces sur parchemin, du XVIe siècle, actes notariés intéressant des familles dauphinoises;

2° De M. le Dr Flandrin, des pièces du XVIIIe siècle concernant la capitation dans la commune de Clelles, et un dossier concernant les « réparations » à faire au ruisseau de Domène (1821-1824);

3° De M. Guigue, archiviste départemental du Rhône, 8 pièces des XVIe et XVIIe siècles concernant la ville de Crémieu, achetées par mon éminent collègue de ses propres deniers, à l'occasion d'une vente de documents anciens, et gracieusement offertes par lui;

4° De M. H. Müller, bibliothécaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, conservateur du Musée Dauphinois, diverses pièces du XVIIIe siècle concernant les familles Bonniel et Rolland, d'autres du XIXe siècle relatives aux forêts communales de Saint-Pierre-d'Entremont, et surtout un magnifique don consistant en quatorze minutaires de notaires de Vaujany, du nom de Du Rif et allant de 1574 à 1715;

5° De Mme Auguste Prudhomme, sept manuscrits originaux des œuvres imprimées de son mari;

6° De M. Reverdet, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, un don important de 379 pièces, intéressant les familles et les communes du Dauphiné et allant de 1607 à 1911.

D'autre part, j'ai fait l'acquisition, pour nos collections, d'une lettre autographe de la Comtesse d'Agoult (Daniel Sterne), en date du 16 avril 1857.

III. — Versements.

Cabinet du Préfet, 350 liasses; 1re Division, 161; 2e Division, 38; Assistance, 33; Service agricole, 122; Service des passeports, 66; Greffe du Conseil de Préfecture, 136. Total : 906 liasses.

IV. — Vente de papiers périmés.

Une vente de 2.790 kilogrammes de papiers appartenant à l'Etat a eu lieu à raison de 116 francs les 100 kilogrammes. Le produit en a été encaissé par la Direction des Domaines.

V. — Classement et inventaire.

Un volume de l'Inventaire de la série B (le tome IV), œuvre de M. Aug. Prudhomme, a été publié au cours de l'année.

De mon côté, après avoir procédé au récolement en entrant en fonctions, je me suis occupé du classement de la série C. (fonds de l'Intendance du Dauphiné, des Elections et du Bureau des Finances). Ce travail est actuellement. achevé et je procède actuellement à la rédaction du Répertoire numérique de cette série.

M. Delus a continué à assurer le service des communications au public avec la même compétence et la même bonne grâce qu'avant la guerre. Il s'est occupé d'intercaler dans leurs séries respectives les différentes liasses de documents versées par les services de la Préfecture et de classer un grand nombre de dossiers qui se trouvaient épars. Il procède actuellement à la révision de la subdivision de la

série P. qui concerne les forêts domaniales et communales dont il prépare un répertoire.

Tout en prêtant son concours au service des recherches et communications, M. Carle s'est occupé avec activité du foliotage et de l'estampillage des documents devant faire partie de la série C. (Intendance du Dauphiné), du classement des comptes de gestion (série O., administration communale) et de la suppression des papiers dont la conservation n'est pas obligatoire au delà d'un nombre d'années déterminé.

VI. — Recherches et expéditions.

Nombre des communications faites au public du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920 : archives historiques, 760; archives administratives, 514. Total : 1.274.

Nombre des prêts de livres ou de documents : 90.

Nombre des expéditions : 4, soit 7 rôles à 0 fr. 75, au total 5 fr. 25, somme qui sera versée à la fin de l'année à la Trésorerie générale.

VII. — Personnel.

Je n'ai qu'à me louer du concours actif que me prêtent mes deux collaborateurs, du travail desquels je viens de rendre compte au paragraphe V. L'expérience de M. Delus, en fonction aux Archives depuis 1903, m'a été particulièrement précieuse. De son côté, M. Jérôme Carle, qui a succédé, en mars dernier, à M. Michel, s'est mis courageusement au travail et s'est initié rapidement à son service.

VIII. — Conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale.

En conformité de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, ces conférences ont été faites dans le courant de l'année aux 25 élèves de 3e année. Elles ont eu

pour sujet : l'utilité et l'historique des archives communales, la méthode de classement et d'inventaire, les institutions politiques, administratives, judiciaires et financières du Dauphiné, le cadre de classement des archives anciennes et des archives modernes, l'organisation et le catalogue des bibliothèques, l'utilisation au point de vue historique et administratif des archives communales. Ces conférences ont été complétées par une visite des élèves aux archives départementales, accompagnée d'un commentaire.

IX. — Bilbiothèque historique.

Afin de me rendre compte des instruments de travail mis à la disposition du public, j'ai commencé, dès mon entrée en fonctions, par procéder à la réorganisation de la bibliothèque et à en rédiger le catalogue par ordre alphabétique d'auteurs.

Cet instrument de recherches, établi sur fiches classées dans des cartables, est achevé et rend les services que j'en attendais.

Nombre de volumes nouveaux entrés au cours de l'année : 38, dont 7 proviennent d'acquisitions, 7 de dons de l'Etat, 14 de départements, 10 de dons de particuliers, savoir : l'Académie Delphinale, la Société de Statistique de l'Isère, la Chambre de Commerce de Grenoble, MM. J. Chauvet, abbé Dussert, Aug. Favot, Ch. Montjean, Louis Royer et G. Vellein.

X. — Inspection générale.

M. Camille Bloch, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, a examiné l'état des Archives départementales de l'Isère à la date du 24 juin dernier.

XI. — Inspection des Archives communales.

La préparation d'une leçon hebdomadaire aux étudiants de licence à la Faculté des Lettres, dont j'ai été cahrgé, et

(*)

celle de la série de conférences mentionnées ci-dessus aux élèves de l'Ecole normale ne m'ont pas permis d'achever, au moment où je rédige le présent rapport, mes tournées d'inspection d'archives communales. Ce retard, dont je m'excuse, est exceptionnel. J'ai procédé, pour commencer, à l'examen des archives communales du canton de Goncelin, qui compte douze communes. D'une manière générale, les archives ont été laissées à l'abandon pendant la guerre. Je me suis efforcé de montrer aux municipalités l'intérêt que présentent leurs collections au point de vue administratif aussi bien qu'historique, et celui qu'il y aurait à prendre des mesures pour assurer leur conservation. Voici, à la suite de ma visite, un compte rendu aussi sobre que les circonstances l'exigent.

Goncelin. — Désordre introduit par suite de la transformation du local en ouvroir pendant la guerre. — Inventaire à refaire. — Plus anciens documents : délibérations, 1771; état civil, 1603; parcellaires, 1641, 1697, 1727; courciers, 1647 et 1727.

Les Adrets. — Archives dans le même état que les a trouvées mon prédécesseur en 1899. — Délibérations depuis 1760, à faire relier; état civil depuis 1724; parcellaires, outre celui de 1726, signalé par M. Prudhomme, il convient aussi d'en mentionner un beaucoup plus ancien (1660) que j'ai trouvé dans les combles, celui de 1690 et celui de 1761.

Le Champ. — Archives soigneusement mises en ordre par les soins de M. Juillard, secrétaire de mairie. — Délibérations depuis 1834; état civil depuis 1590; parcellaire depuis 1647, deux volumes; courcier depuis 1693.

Le Cheylas. — J'ai retrouvé l'inventaire de 1843 dont la disparition était constatée en 1899, mais il y aurait beaucoup à faire pour le tenir au courant. — Délibérations depuis 1806; état civil depuis 1659; amoncellement de papiers anciens des XVIIe et XVIIIe siècles qu'il y aurait lieu de faire déposer aux archives départementales.

Froges. — Archives amoncelées dans trois placards archicombles; classement et inventaire à faire. — Plus an-

ciennes délibérations, 1812; état civil, mention depuis 1600, série suivie depuis 1657; parcellaire, 1654; courciers, 1697 et 1700.

Hurtières. — Traces d'ordre. J'ai aussi retrouvé l'inventaire de 1843 porté comme égaré en 1899, mais sa mise au courant exigerait un long travail. — Quant aux registres de délibérations remontant à 1760, dont mon prédécesseur déplorait pareillement la disparition, il n'a pas été, jusqu'à présent, possible de mettre la main dessus. — Plus anciennes délibérations, 1821; état civil, 6174; parcellaires, 1654, 1783, 2 volumes; courciers, 1727, 1769, 1783.

Morêtel. — Installation du rayonnage supplémentaire demandé en 1899; mais classement et inventaire à faire. — Plus anciennes délibérations, 1770; état civil, 1668; péréquaire pour fonds nobles, 1708-1709; parcellaire, 1676.

La Pierre. — Les archives ont subi le fâcheux contre-coup d'un déménagement hâtif il y a une cinquantaine d'années. — Installation de cartons propices au classement, mais l'inventaire reste à faire. — Délibérations depuis 1788; état civil, 1669; parcellaire depuis 1698; courcier, 1700. — Amoncellement de documents des XVIIe et XVIIIe siècles relatifs aux anciennes impositions et qu'il faudrait ou classer ou faire transférer aux archives départementales.

Pontcharra-sur-Bréda. — Archives en voie de réorganisation. M. le Maire en a spontanément chargé M. Dubois-Chabert, instituteur en retraite. — Plus anciennes délibérations, 1808; état civil, 1617; parcellaire de Grignon, 1642; courcier de Grignon, 1787; parcellaire de Saint-Maximin et de Saint-Jean-d'Avallon, 1698 (2 volumes). — A signaler, en outre, une caisse de documents des XVIIe et XVIIIe siècles que M. Gautier, secrétaire de mairie, a trouvée au presbytère de Grignon, au décès du précédent desservant, et qu'il a fait spontanément transporter dans les combles de la mairie de Pontcharra. Ces documents pourraient utilement être transférés aux archives départementales.

Saint-Maximin. — Installation luxueuse dans une spacieuse bibliothèque; archives bien classées. — J'ai retrouvé

un registre de délibérations du 11 vendémiaire au 28 thermidor an IX qui manquait en 1899. — Etat civil, 1671 pour Saint-Jean-d'Avalon et 1673 pour Saint-Maximin; courciers, 1641, 12 cahiers pour Avalon; 1649, 16 cahiers pour Saint-Maximin. A signaler, en outre, deux pleins rayons de pièces de procédures des XVIIe et XVIIIe siècles au sommet de la bibliothèque, dont le transfert aux archives départementales assurerait le classement et la conservation.

Tencin. — Mon prédécesseur s'étant plaint de l'humidité du local affecté aux archives, celles-ci ont été transférées dans une autre pièce où elles sont à l'abri de toute moisissure. — Plus anciennes délibérations, 11 floréal an VIII; état civil, 1668; parcellaire, 1582; cadastre, 1673; courcier, 1738.

Theys. — Archives en voie de réorganisation. — Les plus anciens registres de délibérations n'ont pu être retrouvés; les plus anciens registres de l'état civil remontent à la fin du XVIe siècle (1588); il est nécessaire de les faire relier. Les parcellaires d'Herculais et de Theys, dont le plus ancien remonte à 1584, ont été présentés.

Je prends en ce moment mes dispositions pour me rendre dans le canton de Corps afin d'y examiner les archives communales.

XII. — Propositions budgétaires.

Les améliorations apportées au traitement du personnel, d'une part, de l'autre les majorations du prix du charbon, des frais d'impression et de bureau et des frais de voyage constituent les raisons pour lesquelles j'ai été dans l'obligation de vous proposer des chiffres à inscrire au budget des Archives, supérieurs à ceux de l'exercice précédent. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien proposer au Conseil général le vote des crédits suivants :

Chapitre 16.

1° Appointement du conservateur des Archives et des employés	»	»
2° Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, livres et documents, entretien, propreté, chauffage et éclairage des bureaux...	1.400	»
3° Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861)	2.000	»
4° Inspection des archives communales......	600	»
5° Indemnité pour conférences aux élèves-maitres de l'Ecole normale d'instituteurs......	500	»
Total............		

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

G. LETONNELIER.

RAPPORT

SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE L'ISÈRE

en 1920-1921

PRÉSENTÉ A M. LE PREFET

PAR

M. G. LETONNELIER, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Grenoble, le 15 juillet 1921.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément au règlement général des Archives départementales en date du 1er juillet courant, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des Archives.

I. — Local.

Depuis de longs mois — exactement depuis février 1917 — le service des épizooties et de la répression des fraudes

occupait, à titre provisoire et précaire, une partie de la salle de travail des Archives départementales. Il en résultait une gêne réelle de part et d'autre, bien qu'il y eût une parfaite harmonie entre nous. Enfin, plusieurs autres services installés dans les bureaux de la Préfecture ayant cessé de fonctionner, et leurs locaux étant devenus vacants, on a pu y loger ceux que les Archives hospitalisaient si incommodément. En sorte que depuis le mois d'octobre 1920, la salle de travail des Archives a été rendue à sa primitive destination.

A la suite de cette évacuation, cette salle a été complètement restaurée. On y a installé, en outre, un rayonnage supplémentaire qui m'a permis de mettre à la disposition du public les livres usuels.

Enfin, on a pris une mesure de sécurité qui était demandée depuis de longues années. Je veux parler d'une grille en fer forgé qui a été scellée à la fenêtre du cabinet de l'Archiviste prenant jour sur la rue Haxo.

II. — Dons, acquisitions, dépôts.

Nous avons reçu :

1° De M. **G. de Manteyer**, à Manteyer (Hautes-Alpes), le Compte de Pierre Fabri, apothicaire receveur général du Dauphiné de 1318;

2° De M. **Delaye**, antiquaire à Grenoble, onze documents papier du commencement du XVII° siècle concernant Cellerier, marchand de Grenoble;

3° De M. **H. Müller**, de Grenoble, un lot de jugements et pièces de procédures intéressant l'arrondissement de Grenoble, de l'an VIII à 1825;

4° D'un **anonyme**, huit registres de l'état civil de la paroisse de Notre-Dame-de-Commiers allant de 1684 à 1792.

D'autre part, j'ai fait l'acquisition des documents suivants :

1° Un volume in-folio, contenant des « Remarques de

droit civil par un avocat de Grenoble », manuscrit de la fin du XVIIe siècle;

2° Un fragment du Compte de Jacques de Chevelut, bailli de Novalèse et châteain de Voyron, pour l'année 1351, p. parchemin;

3° Quatre pièces parchemin des XVe et XVIe siècles, actes notariés intéressant des personnes ou des localités du Dauphiné;

4° Un plan de l'Isère (2 m. 60 × 0 m. 80) de Grenoble à Villard-Bonnot, montrant la « progression du débordement du 20 décembre 1740 »;

5° Vingt et une lettres ou pièces du commencement du XIXe siècle relatives à des officiers dauphinois, et notamment le général Vinoy;

6° Six pièces, papier et parchemin de 1638 à 1671, intéressant le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné;

7° Un lot de pièces de la fin du XVIIe siècle intéressant Oz-en-Oisans;

8° Une lettre autographe de Français de Nantes;

9° Une volumineuse collection de documents allant du XVe à la fin du XVIIIe siècle et comprenant 3 paquets relatifs à des particuliers; 2 concernant Grenoble et la région; 3, Izeaux et environs; 4, Villard-Reculas.

Enfin, sur ma demande les documents suivants ont été mis en dépôt aux Archives départementales :

1° Par M. le Maire de **Grenay**, un formulaire de procédure manuscrit du XVIIIe siècle, in-folio de 36 feuillets;

2° Par M. le Maire de **Pontcharra-sur-Bréda**, deux caisses d'archives anciennes provenant de la section de Grignon;

3° Par M. le Maire de **Pont-en-Royans**, deux caisses d'archives anciennes de cette commune.



III. — Versements.

Ils ont été cette année d'une abondance exceptionnelle, en raison de ce que plusieurs services qui les avaient depuis plusieurs années suspendus, les ont repris.

Ils comprennent un total de 2.145 articles, dont voici le décompte :

Provenance	Nombre de liasses	Nombre de registres ou volumes
—	—	—
Cabinet du Préfet	200	250
1[re] Division	192	10
2[e] —	86	20
3[e] —	320	56
4[e] —	124	550
Assistance et hygiène publiques	119	»
Epizooties et répression des fraudes	116	»
Greffe du Conseil de Préfecture	102	»
Total	1.259	886

IV. — Suppression des papiers périmés.

Il n'a pas été possible de préparer une nouvelle vente de papiers périmés, mais il est probable que je serais prochainement en mesure, dès que le *Tableau des papiers à supprimer*, actuellement en préparation, me sera parvenu, de vous faire à ce sujet de nouvelles propositions.

Il me paraît opportun de demander dès maintenant que le Conseil général délègue pleins pouvoirs à la Commission départementale pour autoriser toutes ventes de papiers périmés.

V. — Classement et inventaires.

Mon travail professionnel a consisté, d'une part, dans l'achèvement du classement et la continuation du répertoire de la série C des Archives départementales; de l'autre, dans le classement et le répertoire des Archives anciennes de la commune de Pontcharra-sur-Bréda, envoyées au dépôt départemental.

A) J'ai fini d'intercaler dans les différentes subdivisions du fonds de l'Intendance les documents qui avaient été mis en réserve à cet effet. Dans mon plan de travail, figurait un *Inventaire* de la série C qui, de fait, était en cours d'exécution, et comprenait déjà 50 pages, lorsque je pris la décision, approuvée d'ailleurs par M. l'inspecteur général Bloch, de lui substituer un *Répertoire sommaire*. Ce dernier instrument de travail pourra, en effet, être mis à la disposition du public dans un délai beaucoup plus rapproché que le premier. Actuellement, les deux premières parties : Administration générale et Justice sont rédigées, et j'achève la troisième : Impositions, qui comprend déjà 265 articles.

B) Comme je l'expose ci-dessus (§ II), les Archives anciennes de Pontcharra-sur-Bréda et de Pont-en-Royans ont été mises en dépôt aux Archives départementales. Les premières, qui comportent un nombre respectable de liasses, vont de la fin du XVe à la fin du XVIIIe siècle. Elles ont fait de ma part l'objet d'un classement méthodique suivant le cadre de 1842, ainsi que d'un répertoire sommaire auquel je mets la dernière main.

Je m'occuperai ensuite des Archives communales de Pont-en-Royans.

De son côté, M. Delus a procédé à l'intercalation dans leurs séries respectives des 2.145 articles mentionnés au § III.

D'autre part, il a continué et notablement avancé le travail auquel j'ai fait allusion dans mon dernier rapport, travail consistant dans la révision de la partie de la série P relative aux forêts domaniales et communales, dont il prépare un répertoire.

VI. — Recherches et expéditions.

Nombre des communications faites au public du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921 :

Archives historiques	1.092
Archives administratives	903
Total	1.995

Nombre des prêts de livres ou documents : 149.

Nombre des expéditions : 8, soit 10 rôles à 0 fr. 75, au total 7 fr. 50, somme qui a été versée à la Trésorerie générale le 5 janvier 1921.

VII. — Conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale.

En conformité de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique du 20 mai 1912, ces conférences ont été faites dans le courant de l'année aux élèves de 3e année. Elles ont eu pour sujet: l'utilité et l'historique des archives communales, leur méthode de classement et d'inventaire, l'étude des caractères extrinsèques et intrinsèques des documents, l'étude des archives communales anciennes et celle des archives communales modernes, leur utilisation au point de vue historique et administratif.

J'y ai joint une conférence sur l'organisation et le catalogue des bibliothèques, ainsi que des leçons sur l'histoire de la formation territoriale du Dauphiné et sur l'histoire des institutions politiques, administratives, judiciaires et financières de la province. Enfin, ces divers entretiens ont eu pour complément une visite des Archives départementales accompagnée d'un commentaire.

VIII. — Bibliothèque historique.

Nombre de volumes nouveaux entrés au cours de l'année : 151, dont 51 proviennent d'acquisitions, 8 de dons de l'Etat, 7 de départements, 55 de dons de particuliers, savoir :

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « Alpes industrielles », Baratier, Beaup, Blanchard (Raoul), Chambre de commerce de Grenoble, Chassande, Durand, Dussert (abbé), Eynard, Faure (Claude) (6), Font-Réaulx (J. de), Guerre (Ministère de la), Inspection académique, Le Même (Dr), Lory, Masimbert (17), Perrier (Léon), Piraud (V.), Préfet de l'Isère, Saint Olive, Societa di Storia Valdese, Simone (Italia de), Vellein (9).

IX. — Inspection des Archives communales.

Pour me conformer à une respectable tradition, je devrais ici vous donner un compte rendu, commune par commune, de mes inspections. Mais, ce compte rendu triplerait la longueur du présent rapport, et vous m'avez recommandé d'être bref autant qu'on peut l'être.

En exécution de vos instructions, je me bornerai donc aux indications strictement nécessaires, me réservant d'exposer les détails circonstanciés relatifs à ces inspections dans le rapport manuscrit que je vous adresse annuellement, et d'après lequel des lettres individuelles sont expédiées par vos soins aux maires des communes visitées.

Qu'il me soit donc permis de vous rappeler que j'ai terminé l'inspection des archives de 12 communes du canton de Corps, inspection que je vous annonçais l'an dernier dans mon rapport sur l'exercice 1919-1920.

Pendant l'exercice 1920-1921, j'ai inspecté les archives des trois cantons de Domène (11 communes), Heyrieux (12 communes) et Morestel (18 communes).

L'impression générale qui se dégage de mes visites est que l'état des archives communales est médiocrement satisfaisant. Les travaux de classement et d'inventaire sont considérés comme des besognes très secondaires, et les collections sont un peu partout laissées à l'abandon.

Cela explique en partie les regrettables disparitions de documents que j'ai été amené à constater. Il m'a pourtant été donné de trouver de-ci de-là quelques documents intéressants dont l'absence avait été officiellement signalée, ou qui ne figuraient encore sur aucun état.

ÉTAT

des plus anciens documents conservés dans les Archives inspectées en 1921

Noms des Communes	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, Rôles de tailles	Procédures et pièces diverses
DOMÈNE	1655	1626	1663	1336	»
Combe-de-Lancey (La)	1863	1665	»	»	»
Laval	1828	1648	1635	»	»
Murianette	1826	1614	1640	»	»
Revel	1729	1600	XVIIIe s.	»	»
Sainte-Agnès	1828	1750	»	»	»
Saint-Jean-le-Vieux	1756	1674	1674	1733	»
Saint-Martin-d'Uriage	1814	1619	»	1469	»
Saint-Mury-Monteymond	1827	1792	1642	»	»
Versoud (Le)	1790	1703	1423	XVIIe s.	»
Villard-Bonnot	1788	1619	1703	»	»
MORESTEL	1648	1602	1727	XVIIe s.	XVIIe s.
Arandon	1832	1674	»	»	»
Avenières (Les)	1706	1653	1646	»	»
Bouchage (Le)	1790	1673	»	»	»
Bouvesse-Quirieu	1792	1600-1731	1600	»	1740
Brangues	1666 –	1615	1600	»	»
Charette	1816	1627	16[illegible]0	»	»
Creys-Pusignieu	1791	1646	1667	»	»
Corbelin	1790	1778	1679	1735	1756
Mépieu	1833	1701	1667	»	»
Montalieu-Vercieu	1838	1793	1630	»	»
Passins	1790	1648	1642	»	»
Saint-Sorlin-de-Morestel	An VIII	1789	1680	»	»
Saint-Victor-de-Morestel	1790	1601	1712	»	»
Sermérieu	1790	1691	1642-1666	»	177[illegible]
Thuellin	1815	1623	1661	»	»
Veyrins	1848	1680	XVIIe s.	»	»
Vezeronce	An VIII	1626	1702	»	»
HEYRIEUX	1823	1675	XVIIIe s.	»	»
Charantonnay	1876	1876	1661	1785	»
Diemoz	1830	1670	1776	»	»
Grenay	1838	1700	»	»	»
Oytier-Saint-Oblas	An II	1702	»	»	»
Saint-Bonnet-de-Mure	1808	1724	1697-1702	»	»
Saint-Georges-d'Espéranche	1738	1620	XVIIe s.	XVII-XVIIIe s.	XVII-XVIIIe s.
Saint-Just-et-Chaleyssin	1808	1620	»	»	»
Saint-Laurent-de-Mure	1790	1641	»	»	»
[illegible]-Chandieu	1820	1583	1641	»	»
[illegible]	1790	1628	1642	»	»
[illegible]	1792	1640	»	»	»

X. — Propositions budgétaires.

La loi du 1er avril 1920, relative à la réorganisation des bureaux des préfectures avait, lors de mon précédent rapport, introduit une première modification dans la rédaction des propositions budgétaires annuelles concernant les Archives départementales. En exécution de cette loi, le personnel attaché à ce service, autre que l'Archiviste départemental, n'a plus figuré au chapitre 16 du budget départemental.

Il y a lieu, cette année, de tenir compte d'une modification nouvelle consécutive à la loi du 11 mai 1921 relative aux archivistes départementaux. En exécution de l'article 2 de cette loi, au lieu de la totalité, une part seulement du traitement de l'Archiviste et une part de son indemnité de résidence incombent au Département. Par arrêté ministériel du 6 juillet 1921, publié au *Journal officiel* du 10 juillet, j'ai été classé dans la 5e classe de mon emploi au traitement de 12.000 francs, augmenté d'une indemnité de résidence de 600 francs. Ainsi que le fait remarquer M. le Ministre de l'Instruction publique par sa dépêche du 10 juillet courant, la part du Département de l'Isère dans le payement de ce traitement et de cette indemnité est de 51 %, soit 6.426 francs.

En raison de l'allègement du budget départemental qui sera ainsi réalisé, soit 6.174 francs, M. le Ministre vous propose de relever l'article 2 du du chapitre 16 et de le porter de 1.400 francs à 3.200 francs. Cette augmentation est motivée, aux termes de la dépêche susvisée « d'une part, « par la charge assez lourde du chauffage et, d'autre part, « par la nécessité de poursuivre progressivement l'ha- « billage des collections (cartons, chemises et sangles), de « pourvoir à l'accroissement régulier de la bibliothèque « en instruments de travail indispensables et en livres « d'histoire locale, de veiller aussi, par des acquisitions

« judicieuses, au sauvetage des documents dauphinois que « le Conseil général a intérêt à voir entrer, au fur et à « mesure des ventes, dans les collections départementales. »

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces motifs la nécessité d'enrichir le dépôt de copies authentiques de documents conservés dans les dépôts publics ou les collections privées aussi bien à l'étranger qu'en France.

En raison encore de l'économie réalisée par le budget départemental du fait de la loi précitée, M. le Ministre propose également de relever les crédits affectés à l'article 4 et de les porter de 600 francs à 1.200 francs.

Telles sont les deux dispositions nouvelles que je vous prie de vouloir bien examiner et de recommander au bienveillant examen du Conseil général.

Ces considérations étant posées, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le libellé suivant du chapitre 16.

Chapitre 16.

Archives départementales.

1° Contribution du Département pour le traitement et l'indemnité de résidence de l'Archiviste.......	6.426	»
2° *a*) Achat de cartons, de livres et de documents, reliure, frais de bureau, frais de transport et de manuscrit d'archives, frais de copie de documents intéressant le Dauphiné conservés dans les dépôts publics et privés, en France et à l'étranger..............................	2.200	»
b) Chauffage, éclairage et entretien........	1.000	»
3° Publication de l'Inventaire (circulaire du 12 août 1861)..............................	2.000	»
4° Inspection des Archives communales.....	1.200	»
A reporter....	12.826	»

Report....	12.826	»
5° Indemnité pour conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs.....	500	»
Total...........	13.326	»

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste départemental,

G. LETONNELIER.

RAPPORT

SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE L'ISÈRE

en 1921-1922

PRÉSENTÉ A M. LE PREFET

PAR

M. G. LETONNELIER, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Grenoble, le 15 juillet 1922.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément au règlement général des archives départementales en date du 1er juillet 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives. Selon vos instructions, ce rapport sera condensé et présentera le caractère d'une statistique.

I. — Local.

Rien de particulier à signaler si ce n'est l'installation d'un nouveau rayonnage dans la salle de travail, installa-

tion qui m'a permis de décongestionner la bibliothèque historique.

II. — Dons, acquisitions, dépôts.

a) Dons.

1° Par M. **Arnaudon,** maire de Charette, une liasse de documents relatifs à l'ancien cadastre de la commune de Charette;

2° Par M. le docteur Paul **Bisch,** de Grenoble, une collection de documents provenant des archives de la famille Doudard de La Grée, qui ont pu être groupés sous trois rubriques :

a) Protocoles de notaires de 1533 à 1739 : 18 registres papier;

b) Documents relatifs à l'histoire du Dauphiné et de ses institutions, de 1330 à 1793 : 31 articles papier et parchemin;

c) Papiers de la famille Doudard de La Grée et papiers relatifs à l'explorateur Doudard de La Grée, mort en 1868, allant du XVIIe au XIXe siècle : 21 articles papier. Au total 70 articles (liasses ou registres);

3° Par M. l'abbé Auguste **Dussert,** professeur à l'Externat Notre-Dame de Grenoble, un cahier contenant le « Récit de ce qui s'est passé entre les Catholiques et les Huguenots en 1562 » : 18 folios papier XVIIe siècle;

4° Par M. le docteur **Flandrin,** de Grenoble, une carte manuscrite collée sur toile, antérieure à 1800, donnant le cours de l'Isère depuis Saint-Pierre-d'Albigny jusqu'à Montmélian;

5° Par le même donateur, une collection de 1.000 fiches manuscrites relatives à l'histoire des rues et places, ainsi que des monuments de la ville de Grenoble;

6° Par M. **Hennebert,** maire de Pont-en-Royans, une liasse

composée d'extraits des procès-verbaux des communes formant la municipalité du canton de Pont-en-Royans (an VI-an VII);

7° Par M. A. **Masimbert**, avocat à Grenoble, une liasse de documents des XVIIe et XVIIIe siècles, intéressant la Grande-Chartreuse d'une part et de l'autre les familles Ollivier, Mouclat, Poppon, Romanet, Chastaniez, Bonnet;

8° Par M. H. **Müller**, conservateur du Musée Dauphinois à Grenoble, une liasse de papiers relatifs à la famille Monet (1784-1854);

9° Par M. **Riboud**, maire de Revel, un fragment de compte de Trésorier général du Dauphiné de 1469, p. parchemin;

10° Par M. **Rome**, secrétaire du Conseil général, une carte du département de l'Isère, à l'échelle de 1/160.000^{e}, mesurant 1 m. 05 × 0 m. 90;

11° Par M. **Vellein**, ex-avoué à Grenoble, une collection de documents intéressant la commune de La Garde (canton de Bourg-d'Oisans), comprenant :

a) Registres de délibérations de La Garde de 1625 à 1795 : 1 registre, 13 cahiers et 9 pièces;

b) Inventaire des papiers de la communauté de La Garde (1649) : 2 cahiers papier;

c) Révision des feux de la communauté de La Garde (1698) : 1 page papier;

d) Affaires financières (1640-1763) : 3 pages papier;

e) Bois et forêts (1702-1728) : 9 pages papier;

f) Monuments publics, XVIIIe siècle : 1 page papier;

g) Fragment d'un minutaire du notaire Pellissier (1618) : 1 cahier papier.

b) ACQUISITIONS.

Une collection de documents acquise chez un libraire de Nice et qui m'avait été obligeamment signalée par mon collègue, M. Latouche, archiviste départemental des Alpes-

Maritimes. Elle intéresse principalement la famille Beaumont des Adrets et comprend 3 registres papier, 12 pages parchemin, 63 pages papier, allant du XIV[e] siècle à l'an IV.

c) Dépot.

Sur ma demande, M. le Maire de Saint-Antoine a consenti au transport aux archives départementales des archives anciennes de sa commune qui se trouvaient éparses dans les combles de sa mairie.

III. — Versements.

a D'abord les versements des bureaux de la Préfecture, dont voici le décompte :

	Liasses	Registres
Cabinet du Préfet	31	»
1re Division	40	»
2e Division	12	»
3e Division	199	17
4e Division	62	»
Greffe du Conseil de Préfecture	241	»
Office départemental des charbons	26	»
Service des réfugiés	146	41
Assistance et Hygiène publiques	»	24
Total	757	82

b Ensuite le versement effectué par M. le Directeur des Contributions directes de l'Isère, comprenant un total de 226 liasses;

c Enfin le versement des archives des greffes de la Cour d'appel et du Tribunal de première instance de Grenoble effectué à la demande de M. Vidier, inspecteur général des archives, et à la suite d'un accord intervenu entre M. le Garde des sceaux et M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Il comprend :

Versement du greffe du Tribunal de première instance.

Registres manuscrits de consultations juridiques (XVII[e] et XVIII[e] siècles) 2
Livre de raison d'un notaire de Goncelin (XVIII[e] siècle fin); cahiers 12
Pièces de procédure. Délits forestiers et divers (1792-an V); liasses 8
Registres de statistiques diverses (médecins, sages-femmes) 10

Versement du greffe de la Cour d'appel.

Arrêts du tribunal criminel de l'Isère (1792-an XII)	9	registres.
Arrêts correctionnels du même tribunal (an IV-an XII)	2	—
Jugements du tribunal du district de Grenoble (1790-1805)	107	—
Registres d'affirmation (1792-1805)	47	—
Pièces de procédure (1790-1805)	98	liasses.

IV. — Suppression des papiers périmés.

Sur ma demande, le Conseil général a bien voulu déléguer pleins pouvoirs à la Commission départementale pour autoriser toutes ventes de papiers périmés.

Mais c'est seulement à partir du mois d'avril dernier qu'il a été possible de s'occuper de la préparation de cette vente par suite du renforcement du personnel des archives. C'est donc dans mon prochain rapport que je pourrai vous rendre compte de l'opération.

V. — Classement et inventaire.

Indépendamment du répertoire numérique de la série C qui a été continué jusqu'au n° 371, j'ai classé et répertorié le fonds Doudard de Lagrée ci-dessus mentionné, donné aux Archives par M. le docteur Paul Bisch; les archives communales anciennes de Pont-en-Royans, mises en dépôt aux Archives départementales; le fonds d'archives anciennes intéressant notamment une vingtaine de familles dauphinoises et les localités de Grenoble, Villard-Reculas, Izeaux, dont j'avais fait l'acquisition au cours du précédent exercice et qui comprend 139 articles.

De son côté, M. Delus a procédé à la rectification du répertoire de la série C ordonnée par M. le Ministre de l'Instruction Publique, et à l'intercalation dans leurs séries respectives des dossiers versés par les bureaux de la Préfecture. Il a, en outre, assuré le service quotidien du dépôt administratif et le service de communication de documents au public. Je n'ai qu'à me louer de son activité.

A partir du 1er avril 1922, M. Coulon est entré comme auxiliaire aux archives, à titre de successeur de M. Carle, décédé en janvier 1922. Il a fait immédiatement ses premières armes en classant le versement effectué par la Direction des Contributions directes; après quoi il est passé au classement des comptes de gestion des communes, des syndicats et des bureaux de bienfaisance, travail qu'il achève présentement au mieux des intérêts du service.

VI. — Recherches et expéditions.

a) Nombre de communications au public :

Archives historiques.............	1.896
Archives administratives.........	1.375
Total......	3.271

Pendant l'exercice précédent, les communications avaient été de 1.092 et 903, soit au total de 1.995;

b) Nombre de prêts de livres ou documents : 161;

c) Nombre des expéditions : 10, soit 21 rôles, dont le produit a été de 63 francs.

VII. — Conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Elles ont eu lieu, comme les années précédentes, en conformité de la circulaire ministérielle du 20 mai 1912. D'accord avec M. Besseige, directeur de l'Ecole, elles ont porté sur la méthode de classement des archives communales et le parti qu'on en peut tirer au point de vue historique et administratif. Ces conférences, placées sur un terrain exclusivement pratique, ont eu leur application immédiate au moyen de visites dans les dépôts publics : les Archives départementales, la Bibliothèque de Grenoble, les archives de la commune de Champ-sur-Froges.

VIII. — Bibliothèque historique.

Nombre de volumes entrés au cours de l'année : 209, sur lesquels 53 proviennent d'acquisitions, 14 de dons de l'Etat, 12 de départements, 27 de dépôt légal, 103 de dons de particuliers, savoir :

Association des Anciens Elèves du Lycée de Grenoble (1), M. Blache (1), Mme Blot (1), musée Calvet d'Avignon (1), M. le chanoine Ulysse Chevalier (10), M. Dardel (2), Mlle Antonin Dubost (1), MM. A. Dujet (3), Cl. Faure (1), Favot (1), Dr Flandrin (2), J. de Font-Réaulx (1), commandant Juster (3), A. Masimbert (24), H. Müller (39), L. Royer (1), Saint Olive (3), Société d'Histoire Vaudoise (3), 299e régiment d'infanterie (1), 12e bataillon de chasseurs alpins (1), Compagnie P.-L.-M. (1).

IX. — Dépôt légal.

En conformité de la circulaire du 7 juillet 1921 et par application de l'instruction du 22 octobre de la même année, la réception, l'enregistrement et l'expédition du dépôt légal sont passés dans les attributions de l'Archiviste départemental.

Les envois mensuels ont commencé en novembre 1921. Ils ont été jusqu'à fin juin 1922 au nombre de 8.

Chacun d'eux a comporté une expédition de publications non périodiques (état A) et une de périodiques (état B).

Le nombre total des premières a été de 81;

Celui des secondes de 477.

A la fin de décembre 1921, le nombre des périodiques imprimés dans le département dont l'existence était constatée par le dépôt légal s'élevait à 83.

Sur ce nombre, 4 ont cessé de paraître à dater de janvier 1922.

A la fin de juin 1922, le nombre de périodiques faisant régulièrement le service du dépôt est de 92. Sur ce nombre 9 ont commencé à paraître au cours du premier semestre de 1922.

Parmi ces 92 périodiques, 1 intéresse le département des Hautes-Alpes, 1 celui de la Drôme, 1 celui de Seine-et-Oise, 2 celui du Rhône.

X. — Inspection des archives communales.

Voici les indications strictement nécessaires qu'il y a lieu de vous exposer au sujet des archives communales des trois cantons que j'ai visitées :

1° Canton de Saint-Marcellin (17 communes).

(Ce canton avait été inspecté pour la dernière fois en 1905).

Locaux. — Salles nouvellement construites à Beaulieu, Bessins, Murinais, Saint-Bonnet-de-Chavagne. Saint-Sauveur. Nouveaux aménagements à Dionay, Montagne, Saint-Vérand, La Sône. *Statu quo* à Saint-Marcellin, Chatte, Chevrières, Saint-Antoine, Saint-Apollinard, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier et Têche.

Inventaire et classement. — Aucun inventaire n'a été rédigé dans la période allant de 1905 à 1922. Les communes qui en possédaient un antérieurement à 1905 l'ont égaré ou ne l'ont pas tenu à jour.

Les papiers sont classés suivant une méthode s'inspirant du cadre de 1842 dans les communes de Saint-Marcellin, Bessins, Chatte, Murinais, La Sône.

Dans les autres communes, la méthode de classement varie d'un dépôt à l'autre. Assez fréquemment l'ordre laisse beaucoup à désirer.

Saint-Marcellin. — Archives ayant heureusement échappé à l'incendie de 1913. Délibérations de 1586 à 1799 : 22 volumes; parcellaires de 1396, 1734, 1737, 1760 et 1804; état civil remontant à 1611.

Beaulieu. — Pas d'archives antérieures à 1881, date à laquelle la commune fut formée par suite de démembrement.

Bessins. — Délibérations depuis 1839; cadastre ancien comprenant un parcellaire daté de 1751, un péréquaire des fonds taillables et un péréquaire des fonds nobles de 1757; état civil depuis 1792.

Chatte. — Délibérations depuis 1838; cadastre ancien comprenant un parcellaire de 1601, un de 1701 et deux autres de 1751.

Chevrières. — Délibérations depuis 1826; parcellaire de 1628; péréquaire de 1696 et 1698; état civil depuis l'an V.

Dionay. — Délibérations depuis 1790; pas de cadastre ancien; état civil depuis l'an V.

Montagne. — Délibérations depuis 1853; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1780.

Murinais. — Délibérations depuis 1806; un parcellaire de la fin du XVII[e] siècle; état civil depuis 1737.

Saint-Antoine. — Délibérations depuis 1751; parcellaire remontant à la fin du XVI[e] siècle; état civil depuis 1626.

Saint-Apollinard. — Délibérations depuis 1828; pas de cadastre ancien: état civil : 7 cahiers de 1680 à 1790.

Saint-Bonnet-de-Chavagne. — Délibérations depuis l'an XIII; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1713.

Saint-Hilaire-du-Rosier. — Délibérations depuis 1790; cadastre ancien disparu; état civil depuis 1631.

Saint-Lattier. — Délibérations depuis 1838; un parcellaire de 1593, un autre du commencement du XVII[e] siècle en deux volumes; état civil depuis 1641.

Saint-Sauveur. — Délibérations depuis 1838; un parcellaire de 1659, un autre de 1747, un péréquaire de 1767; état civil depuis 1614.

Saint-Vérand. — Délibérations depuis 1837; état civil pour Notre-Dame de Quicuet depuis 1632, pour Saint-Vérand depuis 1612; cadastre ancien disparu.

La Sône. — Délibérations depuis 1838; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1693.

Têche. — Délibérations depuis 1790; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1607.

2° Canton de Vienne-Nord (8 communes).

(Ce canton avait été inspecté pour la dernière fois en 1909).

Vienne. — Local insuffisant, mais un local dont une pièce est destinée à la conservation des archives a été acquis par la Ville. Archives anciennes à la bibliothèque, classées et inventoriées. Archives modernes classées conformément à la circulaire de 1842 et ayant fait l'objet d'un inventaire qui est tenu au courant dans la mesure du possible.

Chasse. — Archives entassées dans deux armoires et un casier du secrétariat. Délibérations depuis l'an II; parcellaire de 1681; coursier de 1767; état civil depuis 1748.

Chuzelles. — Même situation qu'en 1909 : 2 placards dans la salle des délibérations. Délibérations depuis 1875; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1866.

Luzinay. — Archives placées en partie dans une armoire et un placard de la salle de délibérations, en partie au 1er étage de la mairie, dans une pièce spécialement aménagée pour les recevoir. Délibérations depuis 1839; 1 parcellaire et un coursier du XVIIIe siècle; état civil de 1668.

Pont-Evêque. — Local satisfaisant : une pièce contiguë à la salle des délibérations. Commune formée en 1867; délibérations depuis 1867; état civil remontant à 1851 (registre de Septème.

Septème. — Une salle au 1er étage, deux armoires vitrées et une bibliothèque. Délibérations depuis 1823; 1 parcellaire et 1 coursier composé de 4 volumes, XVIIe siècle; état civil depuis 1596. A noter une collection de documents officiels relatifs à la guerre de 1914 à 1919 (affiches, circulaires, instructions, etc.) composée de 4 volumes.

Seyssuel. — Une pièce au rez-de-chaussée et une autre au 1er étage. Délibérations depuis 1790; pas de cadastre ancien; état civil depuis 1854.

Villette-Serpaize. — 2 armoires au Secrétariat et un local spécialement aménagé au 1er étage. Délibérations depuis 1675; deux parcellaires de 1668 et 2 coursiers de 1755; état civil depuis 1652.

3° **Canton de Vienne-Sud** (9 communes).

(Ce canton avait été inspecté pour la dernière fois en 1909).

Chonas. — Installation provisoire en attendant une nouvelle mairie actuellement en construction. Délibérations remontant à la fin du XVIIIe siècle; 1 parcellaire et 1 péréquaire de la fin du XVIIe siècle; état civil à partir de 1635.

Côtes-d'Arey (Les). — Un local attenant à la mairie Délibérations depuis 1808; 1 parcellaire et 1 péréquaire de 1663; état civil depuis 1605.

Estrablin. — Deux armoires au secrétariat. Installation insuffisante qui sera bientôt remplacée par une autre. Délibérations depuis 1808; 2 parcellaires de la fin du XVIIe siècle; état civil depuis 1651.

Eyzin-Pinet. — 4 grands placards dans une salle de mairie neuve. Délibérations depuis 1790; parcellaires de Pinet, Saint-Marcel et Chaumont de 1761 (11 vol.); état civil depuis 1625.

Jardin. — 2 armoires au secrétariat. Délibérations depuis 1808; 1 parcellaire et 1 péréquaire de 1642; état civil depuis 1701.

Moidieu. — 3 vastes placards au secrétariat. Délibérations depuis 1814; 1 parcellaire du XVIIe siècle; état civil depuis 1760.

Reventin-Vaugris. — Installation suffisante à la mairie. Délibérations depuis 1790; 1 parcellaire et 1 péréquaire de 1703; état civil depuis 1623.

Roches-de-Condrieu (Les). — Local convenable et suffisant; 2 placards au secrétariat. Délibérations depuis 1793; pas de cadastre ancien; état civil remontant à 1793.

Saint-Sorlin. — 2 étagères et une armoire vitrée au secrétariat. Délibérations depuis 1793; parcellaire et coursier de 1767; état civil depuis 1728.

4° Sous-Préfectures.

Sous-Préfecture de Saint-Marcellin. — Local : 3 pièces au 2ᵉ étage, l'une pour les publications officielles périodiques, la seconde pour les documents d'ordre financier, la troisième pour les documents administratifs. Classement méthodique et rationnel. Pas de documents antérieurs à 1789.

Sous-Préfecture de Vienne. — Archives installées d'une manière inoonfortable dans les sous-sols très obscurs de l'immeuble. Peut-être y aurait-il lieu d'envisager l'appropriation des greniers. Les archives comprennent, indépendamment de la bibliothèque administrative. les dossiers d'allocations militaires (plus de 35.000), les papiers provenant des perceptions, les papiers intéressant l'Administration proprement dite de l'arrondissement. Classement suivi. Pas de documents antérieurs au premier Empire.

5° Hôpitaux.

Hôpital de Vienne. — Les archives anciennes. particulièrement intéressantes, sont méthodiquement classées et munies d'un bon répertoire sommaire manuscrit. Il reste à

classer les archives de l'époque révolutionnaire que j'ai trouvées entassées en vrac dans deux armoires de la salle des archives.

XI. — Propositions budgétaires.

Je vous prie de vouloir bien inscrire au budget (chapitre 16) les mêmes crédits que l'an dernier, s'élevant à la somme de 13.326 francs.

L'Archiviste départemental,

G. LETONNELIER.

RAPPORT

SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE L'ISÈRE

en 1922-1923

PRÉSENTÉ A M. LE PRÉFET

PAR

M. G. LETONNELIER, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Grenoble, le 15 juillet 1923.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Conformément au Règlement général des Archives départementales du 1er juillet 1921, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives.

Je m'efforcerai, comme les années précédentes, d'être concis et de donner à ce rapport le caractère d'une statistique.

I. — Local.

A signaler :

1° L'installation du téléphone qui a commencé à fonctionner le 19 février 1923;

2° La pose de 440 mètres de rayonnage supplémentaire dans la salle des archives anciennes, opération sur laquelle je vais revenir au § III (versements).

II. — Dons, acquisitions, dépôts et échanges.

a) Dons.

1° Par M. **Chatain**, industriel à Saint-Quentin-sur-Isère, un acte notarié de 1511, sur parchemin, concernant la famille Dupuys d'Upie (II, E);

2° Par M. le Dr **Comte**, de Grenoble :

a) Un acte sur parchemin du XVIIIe siècle concernant le marquis de Loras, sieur de Saint-Marcel (II, E);

b) Un acte sur papier du XVIe siècle relatif au chapitre collégial de Saint-Chef (G);

3° Par M. **Dolat**, architecte voyer à Vienne, un plan géométral de Vienne antique (1 m. × 1 m. 86), copié d'après l'original dressé par l'archéologue Schneyder (IV, E);

4° Par M. Marc **Dubois**, président de la Société Archéologique de Provence, quatre photographies du massif de la Grande-Chartreuse, d'après une carte du XVe siècle (H);

5° Par M. Cl. **Faure**, archiviste départemental de la Haute-Savoie, une liasse de minutes de Bravet, notaire à Chapareillan (1772-1819) (III, E);

6° Par M. le Dr **Flandrin**, de Grenoble :

Une liasse de procédures par-devant le Parlement du ...iné, XVIIIe siècle (B);

b) Une série de documents du XVe au commencement du XIXe siècle intéressant les familles Albertin, Amiguet, Antoine, Assier, de Barral, Benoit, de Blacas, Blanc-Gonnet, Boisverd, Bonnet, Bourgeat, Chabert, Charvin, Chevalier des Oches, Comte, David-Laure, Dolomieu, Duclot, Dufrenet, Du Freynet, Dumoulin, Faure de Bourg-d'Oisans, Frier, Garsin, Gerboud, de Gramniont, Guillet de Villars-de-Lans, Hebert de Sassenage, Imbert-Bouchard de Lans, Jardin, Jouve-Faure, Jusserand, de Lacroix de Chevrières, Magdelen de Sassenage, de Marcieux, Mars, Martel, Morel des Granges, de Mouxy, Ogier, Pascal, Peyraud, Pignat, Piot, Planelly Mascramy de Maubec, Poulat, Rencurel, Repellin, Revilliod, Revol, Rivier, Rozier, Ruby de La Ponte, de Sassenage, de Venterol, Vial (II, E);

c) Un acte du XVIe siècle concernant Saint-Maximin et un plan de Pontcharra du XVIIIe siècle (IV, E);

d) Un registre des baptêmes de la paroisse de Voiron, de 1801 (VI, E);

e) Divers actes du XVIIIe siècle intéressant les Dominicaines de Montfleury et l'Hôpital de la Providence de Grenoble (H);

f) Divers actes du commencement du XIXe siècle concernant les communes de Gières, Méaudre et Noyarey (O);

g) Une volumineuse collection de fiches manuscrites (suite de celle qui avait été offerte l'an dernier), relatives à l'histoire des rues, places, monuments publics et maisons particulières de la ville de Grenoble (IV, E);

7° Par M. Georges **de Mantéyer**, archiviste départemental des Hautes-Alpes, une importante collection formant 14 liasses de documents du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, intéressant la famille de Fassion de Sainte-Jay (correspondance, comptabilité et revenus divers, quittances, actes notariés, procédures, abbaye de Saint-Antoine et chanoinesses de Malte, château de Jayet, chapelle de Varassieux, Ursulines de Bourgoin, église de Saint-Chef) (II, E);

8° Par M. H. **Müller**, conservateur du Musée Dauphinois, à Grenoble :

a) Une liasse de procédures par-devant le bailli de Graisivaudan (XVII°-XVIII° s.) (B);

b) Une série de pièces du XVII° au XIX° siècle intéressant les familles Chavand, Deléon, Derbetan, Disdier d'Ambel, Drier, Faure, Germain, Marchand, Saint-Pierre (II, E);

c) Une pièce sur parchemin du XV° siècle relative à la commune d'Agnin (IV, E);

9° Par M. le Dr **Offner**, chef de travaux à la Faculté des Sciences de Grenoble, un livre de reconnaissances passées en faveur du Dauphin par la communauté de Villard-d'Arônes (1405), registre parchemin, 50 f°° (IV, E);

10° Par M. **Pascal**, secrétaire de l'Académie de Grenoble, des manuscrits et des fiches rédigés par Jules Pascal, son fils, ancien professeur au Lycée de Marseille, mort au champ d'honneur, comprenant notamment : notes sur l'état de la propriété et des terres dans le Dauphiné au Moyen âge (9 cahiers); Recueil de textes relatifs aux forêts et biens communaux en Dauphiné (1 cahier); Notes sur Saint-Hugues (1 cahier); notes sur l'histoire du Dauphiné au Moyen âge (1 cahier); fiches relatives à la propriété et à la condition des terres (7 paquets) (F);

11° Par M. **Pérouse**, archiviste départemental de la Savoie, une série de documents provenant de la succession de feu M. Cochon et comprenant :

a) Papiers intéressant la famille Patras de Grenoble (1594-1808), 1 liasse p. papier (II, E);

b) Papiers intéressant l'abbé Trouillet, Dauphinois (1762-1768), 1 liasse p. papier (II, E);

c) Testament de N. Christophe de Chatellard, de Chambalud (1727), 1 p. parchemin (II, E);

12° Par M. l'abbé **Perrin**, curé de La Buissière, 3 liasses de procédures par-devant le vi-bailli du Graisivaudan, entre M. Louis Coct, demandeur, et M. François Audeyer, recteur de la chapelle de Saint-Pierre de La Buissière, défendeur, au sujet de ladite chapelle (1508-1552) (B);

13° Par M. **Philippat,** instituteur à Moidieu, deux mandements de l'archevêque de Vienne (1752 et 1789) (G);

14° Par M. V. **Piraud,** conservateur du Museum de Grenoble, diverses pièces concernant : l'intendance du Dauphiné et l'octroi de Grenoble, XVIIIe siècle (C); les hôpitaux de Grenoble en 1793 (L); le Museum d'histoire naturelle, XIXe siècle (T);

15° Par M. **Taulier,** à La Tronche, deux liasses de documents provenant des papiers personnels de M. J.-Frédéric Taulier, ancien maire de Grenoble, et intéressant surtout l'histoire de cette ville (1845-1848) (O);

16° Par M. **Vassy,** conservateur du Musée de Vienne, un plan de Vienne (O) et des reproductions d'inscriptions lapidaires (Z).

b) Acquisitions.

1° Une carte en couleurs du Dauphiné en 1728, par Jaillot (C);

2° Une collection d'ordonnances militaires imprimées de 1676 à 1766, accompagnée d'une table manuscrite (C);

3° Papiers du XVIe à la fin du XVIIIe siècle concernant les familles Clément, Didier (l'auteur de la conspiration), Girodier, Grosset de Valence, de Hautvillars, Falquet de Planta, Leclet, de La Poype, Pascal (II, E);

4° Un plan militaire de Barraux, du commencement du XVIIIe siècle, ayant appartenu au comte de Lowendhal (IV, E);

5° Une série de documents concernant la commune de La Balme, comprenant : correspondance (1763 - 1798), 1 liasse; rôles de la capitation (1769-1788), 1 liasse; rôles de la taille (1765 à 1788), 3 liasses (IV, E);

6° Une série d'affiches de l'Administration centrale de l'Isère (L);

7° Le registre d'ordres de la Brigade mobilisée de l'Isère, du 24 octobre 1870 au 5 mars 1871 (R);

8° Une liasse de pièces concernant l'institution Taulier, à Saint-Martin-le-Vinoux (1840-1849) (T);

9° Divers documents iconographiques (Z).

c) Dépôts.

1° Par M. le maire de *Dionay*, les archives anciennes de cette commune, comprenant 3 liasses de documents (1638-1766) (E, supplément);

2° Par M. le maire de *Sainte-Marie-d'Alloix*, les archives anciennes de cette commune, comprenant une liasse de documents (1724-1746) (E, supplément).

d) Echange.

Vous avez autorisé l'échange de doubles de journaux locaux avec la Bibliothèque de la ville de Grenoble. En conséquence, j'ai remis à mon collègue, M. Royer, conservateur de cette bibliothèque, une collection de ces doubles, en échange d'une collection de doubles de factums qu'il a cédée au dépôt. Elle se compose d'environ 1.000 numéros, allant de 1675 à 1890 et intéressant les familles ou les communes du Dauphiné (Z).

III. — Versements et réintégrations.

Ils proviennent :

a) De votre Administration;

b) Du 154e Régiment d'artillerie;

c) Des greffes des tribunaux;

d) De la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Grenoble.

a) *Versements administratifs.*

Provenance	Liasses	Registres
Cabinet du Préfet....................	81	240
1re Division	131	7
2e Division	114	»
3e Division	165	24
4e Division	89	»
Greffe du Conseil de Préfecture......	153	»
Bureau permanent des céréales.......	38	71
Service des tickets de pain...........	16	»
Sous-Préfecture de Vienne...........	1	»
Sous-Préfecture de Saint-Marcellin...	7	2
Total............	795	344

b) *Versement du 154e Régiment d'artillerie.*

Archives de la Société de secours mutuels de ce régiment, dissoute .... 10 registres.

c) *Réintégration des archives des greffes.*

Je vous ai rendu compte l'an dernier des versements effectués par les greffes de la Cour d'appel et du Tribunal de 1re instance de Grenoble, à la demande de M. Vidier, inspecteur général des bibliothèques et des archives.

Le même inspecteur, poursuivant ses négociations, est venu, au cours de l'exercice écoulé, visiter les greffes des tribunaux de Bourgoin, Saint-Marcellin et Vienne. A la suite de ces visites et des rapports adressés à leur sujet, M. le Garde des Sceaux a autorisé le transfèrement au dépôt départemental « des collections proprement historiques » dont la présence avait été constatée dans ces greffes, « après inventaire toutefois », et sous réserve du droit pour les autorités judiciaires « et les greffiers de se faire

remettre ces documents pour le temps où cette communication serait nécessaire ».

En conséquence, avec l'autorisation préalable de MM. les Greffiers, j'ai procédé aux opérations de triages prescrites et opéré les versements des documents proprement historiques qui étaient spécifiés.

Pour donner le résultat complet des versements provenant des archives des greffes, je reprendrai donc d'une manière plus explicite ceux effectués par la Cour d'appel et le Tribunal de 1re instance de Grenoble, et j'y joindrai ceux des greffes de Bourgoin, Saint-Marcellin et Vienne.

Greffes du Tribunal de 1re instance et de la Cour d'appel de Grenoble.

	Liasses	Registres
Consultations juridiques (1778-1782)....	»	2
Livre de raison d'un notaire de Goncelin (XVIIIe s.) : cahiers	»	12
Tribunal de district de Grenoble (1790-an III)	»	43
Tribunal civil du département (an IV-an VIII)	»	52
Tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble (an VIII-1808).................	»	15
Tribunal d'appel (an VIII-an X)..........	»	4
Cour d'appel (an XI-an XIV)............	»	8
Tribunal criminel (1792-1811)..........	»	11
Pièces de procédure. Délits forestiers et divers (1792-an V)......................	8	»
Pièces de procédure (1790-1805)........	98	»
Registres de statistiques diverses (médecins, sages-femmes), XIXe siècle...........	»	10
Total............	106	157

Greffe de Bourgoin.

	Liasses	Registres
Mandements, rôles, taille, capitation (1750-1778)	3	»
Procédures, comptes de tutelle, etc. (1708-1790)	15	»
Sentences et procédures de la juridiction de Lemps (1752-1790)	»	10
Procédures diverses (1790-1810)	25	»
Insinuation des donations entre vifs (1790-1791)	»	2
Tribunal de district (an III)	»	3
Tribunal correctionnel (an IV-an VIII)	»	24
Tribunal civil (an VIII-1806)	»	2
Total	43	41

Greffe de Saint-Marcellin.

Judicatures subalternes (Bressieux, Tullins, Vinay) (1748-1788)	»	15
Registres paroissiaux : Aouste (1671), Saint-Donat (1672), Saint-Aupre (1770)	»	3
Tribunal de district (an II)	»	1
Procédures diverses (1748-1788)	25	»
Total	25	19

Greffe de Vienne.

Justice du bailliage (1689-1790)	1	30
Justices seigneuriales (1788-1789)	»	1
Tribunal de l'Election (1760-1790)	»	4
Officialité (1728-1739)	»	1
Tribunal de district (1790-1791)	»	1
Serments des fonctionnaires (an IX-1806)	»	1
Total	1	38

Total général des articles versés par les greffes du département.

Nombre de liasses............................	175
Nombre de registres..........................	255

d) *Archives notariales.*

Les négociations en vue du versement des archives de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Grenoble ont commencé en juin 1922. A la suite de pourparlers échangés entre Mᵉ Gollion, secrétaire de ladite Chambre, et moi, vous m'aviez autorisé à saisir de cette question le Conseil général lors de sa session de septembre 1922. Sur le rapport présenté par M. Béthoux, l'un de ses membres, l'Assemblée départementale se prononça en faveur du versement de ces archives, dans les conditions imposées par la Chambre des notaires, et vota « en principe la somme nécessaire pour leur installation dans le bâtiment des archives départementales », sous réserve de modifications à apporter dans l'économie du projet d'installation. (Procès-verbal de la séance du 27 septembre 1922.)

Quelques semaines après cette délibération, en décembre 1922, M. le Ministre de l'Instruction publique, qui s'était intéressé d'une manière toute particulière au projet de versement, délégua spécialement M. Vidier, inspecteur général des bibliothèques et des archives, afin de s'entendre avec vous pour assurer la réalisation de l'opération dans les conditions les moins onéreuses et les plus pratiques. M. Vidier substitua au projet d'installation d'étagères nouvelles qui vous était proposé un nouveau projet plus économique, et vous adressa, les 29 décembre 1922 et 6 janvier 1923, deux rapports dans lesquels il insistait d'une part sur l'importance exceptionnelle des archives notariales qu'il s'agissait de transférer et de l'autre donnait les instructions qu'il y avait lieu de suivre pour mener à bien ce transfert.

Dans sa séance du 29 janvier 1923, la Commission dé-

partementale approuva le nouveau devis qui lui était soumis, et les étagères supplémentaires indispensables au classement des minutes notariales furent installées du 12 au 23 avril suivant. Elles comportent un rayonnage de près de 440 mètres, qui a été placé au rez-de-chaussée du dépôt (côté des fenêtres), en conformité du plan auquel M. l'Inspecteur général s'était arrêté.

Cette opération étant terminée, ainsi que le remaniement du classement des séries anciennes qui en fut la conséquence, et dont je vous ai rendu compte par mon rapport manuscrit du 15 mai, je me suis de nouveau mis en relations avec Mᵉ Gollion en vue de procéder au transfert effectif des archives notariales.

Ce transfert a eu lieu du 3 au 7 mai dernier.

Le déménagement à partir des combles de la Chambre de Commerce jusqu'au dépôt départemental s'est effectué dans un ordre absolu. Les minutaires ont été immédiatement rangés sur les rayons qui leur étaient réservés aux archives avec les mêmes cotes qui leur étaient affectés à la Chambre des Notaires, en sorte que le Répertoire manuscrit à l'aide duquel on pouvait les retrouver dans leur précédent local est toujours utilisable.

Ainsi donc, grâce à l'initiative de la Chambre des Notaires, dont Mᵉ Gollion a été le fidèle interprète, se trouve réalisé un enrichissement des archives départementales d'une importance capitale. Le versement comprend, en effet, près de 4.000 registres allant du commencement du XIVᵉ au commencement du XIXᵉ siècle, et plus de 200 liasses de documents du XVᵉ à la fin du XVIIIᵉ siècle. Depuis le transfert des archives de la Chambre des Comptes, effectué en 1888, le dépôt de l'Isère n'avait pas reçu de versement comparable par l'importance et le nombre des documents à celui qui vient de l'enrichir.

IV. — Suppression des papiers périmés.

Les opérations de triage annoncées dans mon dernier rapport ont été poursuivies activement par M. Coulon pe-

dant près de dix mois de l'exercice écoulé. Le résultat auquel il est parvenu au moment où je vous écris est le suivant : les comptes de gestion des communes de 16 cantons de l'arrondissement de Grenoble, pour les années 1886 à 1900, ont été expurgés des papiers susceptibles d'être supprimés. Ceux-ci forment déjà une masse volumineuse entreposée dans les sous-sols de la Préfecture. La Commission départementale sera, je l'espère, prochainement saisie d'une demande en vue de procéder à la vente de ces papiers.

V. — Classement et inventaire.

Je me suis presque exclusivement consacré, au cours de l'exercice écoulé, à la rédaction du Répertoire de la série C (Administrations provinciales).

Les trois premières parties de cet instrument de recherches sont achevées et vont être incessamment envoyées à M. le Ministre de l'Instruction publique pour recevoir son approbation avant d'être mises sous presse. Elles comprennent : 1° ce qui reste des archives des Etats du Dauphiné, soit 13 articles; 2° le fonds de l'Intendance du Dauphiné, soit 1.016 articles; 3° enfin le fonds de la Commission intermédiaire, soit 33 articles.

J'ai, d'autre part, procédé à une révision complète de la série F, dont un bon nombre des éléments qui la composaient ont été intercalés dans les séries du fonds ancien auxquelles ils appartenaient légitimement.

M. Delus a assuré, comme les années précédentes, le service quotidien du dépôt administratif et le service de communication de documents au public. Il a été chargé, en outre, du dépôt légal. Il a de même classé dans leurs séries les versements effectués par votre Administration et commencé la rédaction sur fiches du catalogue des factums mentionnés au § II (d), catalogue qui comporte à l'heure actuelle 461 numéros. Enfin, il a procédé à la constitution matérielle des liasses qui composent la partie inventoriée de la série C.

ulon a été, comme je l'ai dit ci-dessus (§ IV), spé-
ans les opérations du triage des comptes de ges-

tion. Il a pareillement coopéré à la numérotation des pièces de la série C.

L'un et l'autre ont d'ailleurs prêté un actif concours à l'occasion du transfert des archives notariales (§ III).

VI. — Recherches et expéditions.

a) Nombre de communications au public :

Archives historiques	1.346
Archives administratives	1.063
Total...........	2.409

Pendant l'exercice précédent, les communications avaient été de 1.896 et 1.063, soit au total de 3.271;

b) Nombre de prêts de livres ou de documents : 140;

c) Nombre des expéditions : 10 (9 rôles à 3 fr. et 1 rôle à 8 fr.), dont le produit a été de 35 francs.

VII. — Conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Elles ont eu lieu, comme les années précédentes, en conformité de la circulaire ministérielle du 20 mai 1912. D'accord avec M. Besseige, directeur de l'Ecole normale, elles ont eu pour objet d'une part la méthode de classement des archives communales, l'étude des principaux groupements de sources intéressant l'histoire du Dauphiné, la critique des documents historiques (narratifs et diplomatiques) à l'aide d'exercices pratiques. Les deux dernières de ces conférences ont eu pour théâtre et pour sujet : l'une les archives départemntales, l'autre les archives communales de Montbonnot-Saint-Martin.

VIII. — Bibliothèque historique.

Nombre de volumes entrés au cours de l'année : 140, sur lesquels 44 proviennent d'acquisitions, 8 de dons de l'Etat, 4 de départements, 12 du dépôt légal et 72 de dons de particuliers, savoir :

Mer Ch. Bellet, MM. J. Blache, P. Bresse, Mme Caillemer,

Chambre de Commerce de Grenoble (2), MM. le chanoine Ulysse Chevalier (2), B. Faucher (3), Cl. Faure, Dr Flandrin, de Font-Réaulx, Letonnelier (8), Maillet-Guy, Masimbert (6), Monod, Morand (comte de), Société d'Histoire vaudoise (2), Société Scientifique de l'Isère, Société des Touristes du Dauphiné (22), Société des Amis de Vienne (10), MM. A. Vassy (4), abbé J. Vaujany (2).

IX. — Dépôt légal.

Pour la deuxième fois, je vous rends compte de ce service, confié au personnel des Archives départementales depuis novembre 1921. (Circulaire du 7 juillet 1921 et instruction du 22 octobre de la même année.)

Voici, à titre documentaire, le relevé par années des envois faits au Ministère à partir du 1er juillet 1920 jusqu'au 30 juin 1923:

A. — *Imprimés non périodiques (Etat A).*

Du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921	24
Du 1er juillet 1921 au 30 juin 1922. (Service des Archives.)	101
Du 1er juillet 1922 au 30 juin 1923. (Service des Archives.)	150

B. — *Imprimés périodiques (Etat B).*

Du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921 (Envoi bi-mensuel)	576
Du 1er juillet 1921 au 30 juin 1922. (Service des Archives. Envoi mensuel)	688
Du 1er juillet 1922 au 30 juin 1923. (Service des Archives.) (Envoi mensuel)	813

Au 1er juillet 1923, le nombre des périodiques imprimés dans le département de l'Isère faisant régulièrement le dépôt est de 99. (Il était de 92 en 1922, à pareille époque.)

Du 1er juillet 1922 au 30 juin 1923, on constate la naissance de 15 nouveaux périodiques et la disparition de ...res.

X. — Inspection générale.

En décembre 1922, M. Vidier, inspecteur général des bibliothèques et des archives, a inspecté le service des Archives départementales de l'Isère.

XI. — Inspection des archives communales.

Je me bornerai, comme les années précédentes, aux indications strictement nécessaires. Le compte rendu détaillé de chaque inspection se trouve dans la lettre qui est adressée aux maires de chacune des communes dont les archives ont été visitées.

1° Canton du Touvet : 14 communes.
(Ce canton avait été inspecté pour la dernière fois en 1902.)

Le Touvet. — Local suffisant : deux armoires nouvelles. — Inventaire de 1844 non au courant. — Classement à refaire. — Délibérations : en cahiers de 1727 à 1784 et du 15 pluviôse an IX au 21 octobre 1806; reliées à partir de 1825. — Etat civil : relié et complet depuis 1639. — Cadastre : ni les deux parcellaires de 1701 et 1702 ni les deux courciers de 1702 et 1703 n'ont pu être présentés.

Barraux. — Local : 4 placards vitrés, secrétariat spacieux. — Pas d'inventaire. — Délibérations : depuis 1794. — Etat civil : depuis 1606. A relier de 1606 à 1695. — Cadastre : Parcellaire égaré. — Nombreux documents de l'époque révolutionnaire à classer.

Buissière (La). — Local attenant au secrétariat. — Inventaires : 1843 et 1905. — Délibérations : reliées depuis 1714 (sauf celles de 1823 à 1838). — Etat civil : relié et complet depuis 1644. — Cadastre : parcellaires de 1600, 1678 et 1700. Registre des exempts de la taille de 1749.

Chapareillan. — Local spécial au 1er étage d'une mairie

nouvellement construite. — Inventaires de 1835 et 1863 remplacés par celui de 1902 rédigé par Pilot de Thorey et comprenant deux parties : archives anciennes et archives modernes. — Délibérations : de 1687 à 1789 (à relier). — Etat civil : Bellecombe, 1629 à 1792; Chapareillan, 1600 à nos jours. — Cadastre : parcellaire de Bellecombe de 1601; deux parcellaires de Chapareillan du XVIII[e] siècle; trois courciers du XVIII[e] siècle.

Crolles. — Local spécial contigu au secrétariat. — Inventaires de 1835 et 1842. — Délibérations : depuis 1781, reliées. — Etat civil : depuis 1596. A relier de 1596 à 1618. — Un compte consulaire de 1595. — Un minutaire de Vincent Amard, du XV[e] siècle, et un livre de reconnaissances du milieu du XV[e] siècle passées en faveur de l'église paroissiale de Lumbin.

Flachère (La). — Local : secrétariat. — Inventaire de 1847, à refaire. — Délibérations : 9 cahiers de 1674 à 1839 (avec interruptions), à faire relier. — Etat civil : collection complète et reliée depuis l'an IV. — Cadastre : un seul parcellaire des fonds taillables en 1677.

Lumbin. — Local : secrétariat. Installation d'un nouveau placard. — Inventaire de 1866 égaré. — Classement à refaire. Une partie des documents anciens, notamment les parcellaires, a été entreposée au galetas. — Délibérations : celles antérieures à 1830 (c'est-à-dire à partir de 1746) n'ont pu être présentées. — Etat civil : depuis 1609, relié. — Cadastre : deux parcellaires de la fin du XVII[e] siècle. — Deux plans de biens communaux remontant à 1796.

Saint-Bernard-du-Touvet. — Local : secrétariat; rayonnage insuffisant. — Inventaires de 1835 et 1843. — Délibérations : 37 pièces de délibérations de 1826 à 1837 n'ont pas été présentées. — Etat civil : à partir de 1625, avec quelques lacunes. — Cadastre : parcellaire des fonds nobles et ecclésiastiques de 1693.

t-Hilaire-du-Touvet. — Local : secrétariat. — In- de 1843 remplacé en 1902 par un autre conforme

au cadre de 1879. — Délibérations : depuis 1775. Les trois premiers cahiers sont à relier. — Etat civil : depuis 1726, relié.

Sainte-Marie-d'Alloix. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1844 retrouvé. — Délibérations : les 45 cahiers de délibérations anciennes ont été reliés en 3 registres : 1714 à 1730, 1731 à 1740, 1741 à 1761. La série reprend en 1791 pour se continuer sans interruption. — Etat civil : depuis 1731, relié. — Cadastre : 3 parcellaires : 1651, fin du XVIIe s. et 1726 ; 3 courciers : 1716, 1736 et 1764.

Sainte-Marie-du-Mont. — Local : secrétariat. — Pas d'inventaire ; un simple procès-verbal de récolement de 1881. — Délibérations : de Bellechambre, 1790, 1 cahier ; de Montalieu, 1790-1832, 13 cahiers ; de La Flachère, 1710-1773, 16 cahiers. — Etat civil : à partir de 1693, relié. Toutefois, un registre concernant Montalieu, de 1658 à 1683, manque. — Cadastre : parcellaire de Bellechambre, XVIIIe siècle.

Saint-Pancrasse. — Local : secrétariat ; placards vitrés. — Inventaires de 1842 et 1880. — Délibérations : depuis l'an IX. — Etat civil : depuis 1674. — Cadastre : parcellaire de 1677.

Saint-Vincent-de-Mercuze. — Local spécial dans une mairie récemment construite. — Inventaires de 1843 et 1880. — Délibérations : depuis 1780 à 1839, à relier. — Etat civil : depuis 1719. — Cadastre : un parcellaire roturier de 1701 et un courcier de 1753. Le parcellaire noble de 1701 est égaré.

Terrasse (La). — Local : secrétariat ; quatre armoires. — Inventaire de 1882. — Délibérations : depuis 1729. — Etat civil : depuis 1785. — Cadastre : trois parcellaires datés de 1588, 1662 et 1697 ; deux courciers de 1727 et 1776.

2e Canton de La Tour-du-Pin : 16 communes.
(Ce canton avait été inspecté pour la dernière fois en 1900.)

Tour-du-Pin (La). — **Local** : salle de délibérations et secrétariat. — Pas d'inventaire. — Délibérations : à partir

de 1686. Il reste 11 cahiers de 1686 à 1831 à intercaler dans les registres qui ont été trop hâtivement reliés. Délibérations de Cessieu pour la 2e partie du XVIIIe siècle. — Etat civil : complet et relié depuis 1602. — Cadastre : parcellaire de 1664. — Pièces de procédure du XVIIIe siècle.

Cessieu. — Local : secrétariat d'une mairie nouvelle dans laquelle une partie des archives a été transférée en 1906, l'autre partie restant dans l'ancienne mairie devenue le logement de l'institutrice. A ce premier inconvénient de la division s'ajoute celui plus grave encore de l'humidité des placards de la nouvelle mairie, dont les effets se font déjà sentir sur les registres de l'état civil. — Inventaire de 1859. — Délibérations depuis 1790 (à relier jusqu'en 1816). — Etat civil : à partir de 1693 seulement. On n'a pas retrouvé le ou les registres remontant à 1630, figurant sur l'inventaire de 1859. — Cadastre : quatre parcellaires du XVIIe s.

Chapelle-de-la-Tour (La). — Local : secrétariat d'une mairie nouvelle inaugurée en 1910. — Inventaire de 1859, retrouvé. — Délibérations : depuis 1838. — Etat civil : depuis 1716, relié et complet. — Pas de cadastre.

Dolomieu. — Local : secrétariat et salle des délibérations, locaux où les archives ont été transférées en 1900. Elles étaient précédemment au 1er étage de l'immeuble. — Pas d'inventaire. — Délibérations : depuis 1790. A relier jusqu'en 1818. — Etat civil : depuis 1698, relié et complet. — Cadastre : parcellaire de 1685.

Faverges. — Local : secrétariat : deux armoires, dont l'une très humide. — Inventaire de 1845. Classement à refaire. — Délibérations : depuis 1837. — Etat civil : depuis 1772, relié et complet. — Pas de cadastre.

Montagnieu. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1845, égaré. — Délibérations : à partir de 1838. Les cahiers allant de 1829 à 1838, déjà signalés comme manquants en 1900, n'ont pas été retrouvés. — Etat civil : à partir de 1649 seulement. Les cahiers antérieurs et commençant à 1612 n'ont pas été retrouvés. A relier de 1649 à 1721. — Pas de parcellaire.

Montcarra. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1845 égaré. Classement à refaire. — Délibérations : de 1820 à 1868 égarées. — Etat civil : depuis 1793, relié et complet. — Cadastre : parcellaire de 1642 à relier.

Rochetoirin. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1847 égaré. — Délibérations : 3 cahiers de 1825 à 1838 ont été retrouvés depuis la précdente inspection; le premier cahier de 1821 à 1825 est toujours égaré. — Etat civil : relié et complet depuis 1796. La partie antérieure, soit depuis 1619, est égarée. — Cadastre : parcellaire de 1699 à relier.

Sainte-Blandine. — Local attenant au secrétariat. — Inventaire de 1845. — Délibérations : depuis 1838. 11 cahiers allant de 1790 à 1838 ont disparu. — Etat civil : depuis 1701. — A relier en 2 registres jusqu'à 1788. Collection reliée et complète à partir de 1790. — Cadastre : un parcellaire et un courcier de 1698.

Saint-Clair-de-la-Tour. — Local : secrétariat d'une mairie neuve construite en 1906. — Pas d'inventaire. — Délibérations : depuis 1791. 11 cahiers à relier de 1791 à 1838. Suite de la collection reliée et complète. — Etat civil : à partir de 1639, relié. Mais les premiers registres sont composés de cahiers reliés sans ordre. — Pas de cadastre.

Saint-Didier-de-la-Tour. — Local attenant au secrétariat. — Pas d'inventaire. — Délibérations depuis 1806 : 4 cahiers de 1806 à 1838 à relier. Collection complète à partir de 1838. — Etat civil : à partir de 1626. A relier depuis cette date jusqu'en 1792 en trois registres comprenant : 1° de 1626 à 1700; 2° de 1705 à 1750; 3° de 1751 à 1792. — Pas de cadastre.

Saint-Jean-de-Soudain. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1859 retrouvé. — Délibérations : depuis 1823. A relier de 1823 à 1838. Collection complète et reliée depuis cette date. — Etat civil : depuis 1669. — Cadastre : parcellaire de 1703. — Procès-verbal de délimitation entre La Tour, Saint-Jean et Sainte-Blandine de 1775.

Saint-Victor-de-Cessieu. — Local : secrétariat. — Pas

d'inventaire; classement effectué en 1894, dont il reste quelques traces. — Délibérations : depuis 1838, reliées. — Etat civil : depuis 1692, complet et relié. — Cadastre : parcellaire du XVIIe siècle, à relier.

Torchefelon. — Local spécial attenant au secrétariat. — Inventaire de 1845. — Délibérations : depuis 1822. Deux cahiers remontant à l'an VIII manquent. — Etat civil : depuis 1679, relié et complet. — Cadastre : un parcellaire et un courcier de 1660.

Vasselin. — Local : secrétariat. — Inventaire de 1859 retrouvé. — Délibérations : depuis 1838. Manquent 2 cahiers antérieurs de 1819 à 1837. — Etat civil : à partir de 1586. Complet et relié à partir de 1737. — Cadastre : parcellaire de 1659 à relier.

Vignieu. — Local attenant au secrétariat, au 1er étage d'une mairie construite en 1901. — Inventaire de 1845. — Délibérations : depuis 1838. 2 cahiers antérieurs de 1819 à 1837 égarés. — Etat civil : depuis 1760, complet et relié. — Cadastre : parcellaire de 1639 égaré.

3° Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin.

Local : deux pièces au 2e étage de la Sous-Préfecture. — Archives financières et archives administratives. Classement effectué vers 1885, conformément au cadre de 1841, qu'il y aurait lieu de revoir. — Nombreuses éliminations à opérer. — Une liasse de registres de mariages des communes de l'arrondisement pour l'an VIII, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux cultes, ont été demandés pour compléter les collections des archives départementales.

4° Ville de Vienne.

A la suite de ma visite de l'an dernier, M. Vassy, conservateur du Musée, a été chargé de rétablir la concordance

entre l'inventaire des archives anciennes et les articles dont se compose le fonds antérieur à 1790. Je me suis rendu à nouveau, au cours de l'année, à Vienne pour m'entendre avec lui au sujet de la méthode de travail à suivre.

XII. — Propositions budgétaires.

Je vous prie de vouloir bien inscrire au budget (chapitre XVI) les mêmes crédits que l'an dernier, s'élevant à la somme de 13.704 francs.

L'Archiviste départemental,

G. LETONNELIER.

ÉTAT

des plus anciens documents conservés dans les Archives inspectées en 1923

Noms de Communes	Délibérations communales	État civil	Parcellaires	Comptabilité, Rôles de tailles	Procédures et pièces diverses	Inventaires
LE TOUVET	1727	1639	1701-1703	»	1342	1844
Barraux	1794	1606	1595	XVIIe s.	1600	»
Buissière (La)	1714	1644	1600-1700	1749	»	1905
Chapareillan	1687	1600	1601	»	XVIIe s.	1902
Crolles	1781	1596	»	»	1404-1595	1844
Flachère (La)	1674	An IV	1677	»	»	1847
Lumbin	1746	1609	1686	»	»	1866
Saint-Bernard-du-Touvet	1826	1625	1693	»	»	1843
Saint-Hilaire-du-Touvet	1775	1726	»	1678	»	1902
Sainte-Marie-d'Alloix	1714	1686	1600	»	»	1844
Sainte-Marie-du-Mont	XVIIIe s.	1658	XVIIIe s.	»	»	1881
Saint-Pancrasse	An IX	1674	1677	»	»	1880
Saint-Vincent-de-Mercuze	1780	1719	1701	»	1369	1843
Terrasse (La)	1729	1785	1588	1603	XVIIe s.	1882
TOUR-DU-PIN (LA)	1687	1602	1664	»	XVIIIe s.	1845
Cessieu	1790	1630	1659	»	»	1859
Chapelle-de-la-Tour (La)	1838	1716	»	»	»	1859
Dolomieu	1790	1698	1685	»	»	»
Faverges	1837	1772	»	»	»	1845
Montagnieu	1829	1649	1612	»	»	1845
Montcarra	1820	1793	1642	»	»	1844
Rochetoirin	1821	1619	1699	»	»	1845
Sainte-Blandine	1838	1701	1698	»	»	1845
Saint-Clair-de-la-Tour	1791	1639	»	»	»	»
Saint-Didier-de-la-Tour	1806	1626	»	»	»	»
Saint-Jean-de-Soudain	1823	1669	1703	»	1775	1859
Saint-Victor-de-Cessieu	1838	1692	XVIIe s.	»	»	»
Torchefelon	1822	1679	XVIIe s.	»	»	1845
Vasselin	1838	1586	1659	»	»	1859
Vignieu	1838	1760	1639	»	»	1845

